Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
1
3 K
10
ROMA

Digitized by Google

Digitized by Google

1. 3. K. 10

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

24

Digitized by Google

Digitized by Google

5-s-210

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

PAR M. A. THIERS,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

VINGT-DEUXIÈME ÉDITION,

PRÉCÉDÉE DU RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XVI, PAR F. RODIN,
ET SUIVIE D'UNE CONTINUATION.

TOME I.

BRUXELLES,

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE.

AD. WAHLEN ET COMPAGNIE.

1844

Digitized by Google

Digitized by Google

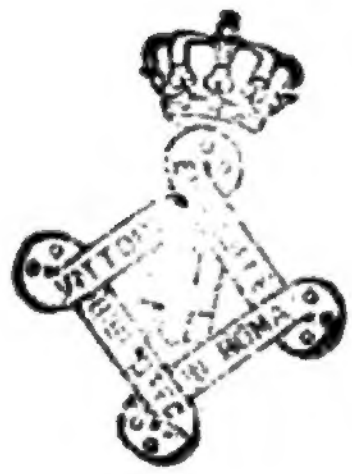

Digitized by Google

THIERS.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XVI.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Autrefois, on écrivait l'histoire à l'usage du dauphin; aujourd'hui, c'est à l'usage du peuple qu'il faut l'écrire, et les fils des rois s'instruiront à leur tour dans les livres faits pour le peuple.

L'histoire de notre pays est celle qu'il nous importe le plus de connaître. C'est l'histoire de France qu'on doit, avant tout, enseigner aux Français, afin qu'ils sachent quelles fautes leurs ancêtres ont commises et qu'ils puissent les éviter s'il est possible. Ils apprendront ce qu'il faut penser des quatorze siècles de bonheur et de prospérité qu'on leur vante parfois; ils connaîtront les bienfaiteurs de la patrie et ceux qui ont causé ses malheurs; ils compareront l'ancien régime avec leur situation actuelle, et ils jugeront. Enfin, après avoir vu ce qu'ont produit l'ambition des forts, la crédulité et le fanatisme des faibles, quelles affreuses calamités entraînent les divisions intestines ou les interventions étrangères, quels crimes ont été la suite du déchaînement des passions ou du combat des opinions; ils se convaincront qu'il n'y a pas de salut pour les peuples hors de l'obéissance à des lois justes, c'est-à-dire faites pour tous.

L'histoire de France, écrite tant de fois et de tant de manières, semble avoir été exploitée en monopole par les généalogistes. La plupart de nos historiens, si l'on peut leur donner ce nom, ont plutôt songé à flatter les rois qu'à éclairer la nation. Une véritable histoire du peuple français restait à faire : on la fait. Mais on désire un autre ouvrage, peut-être plus utile puisqu'il serait destiné à plus de lecteurs. C'est un sommaire de tous les événements importants de cette histoire, enchaînés rapidement et présentés sous leur véritable aspect; rédigé avec brièveté et sans sécheresse; appuyé sur les autorités les plus irrécusables; écrit sans partialité; exempt de toute autre passion que celle de la vérité et du bien public; ne ménageant ni le pouvoir ni les factions, mais sincère pour les rois et pour le peuple. Un pareil livre conviendrait beaucoup, par sa concision, à la classe nombreuse de ceux qui lisent peu; il ne serait pas moins utile à ceux qui lisent et savent beaucoup, car il présenterait dans un espace resserré, la substance d'ouvrages volumineux, et il aiderait la mémoire sans fatiguer l'esprit. Il instruirait la jeunesse et serait consulté par l'âge mûr; il donnerait aux classes laborieuses

le moyen de satisfaire promptement leur besoin d'instruction, et deviendrait bientôt l'un des manuels du citoyen. L'auteur de cette petite Histoire de France s'est dit : Voilà ce que j'ai voulu faire; il voudrait pouvoir dire : Voilà ce que j'ai fait.

On sent bien qu'un si court espace ne laisse place à aucune discussion. L'historien est forcé de prendre sans cesse le ton affirmatif; il est quelquefois tranchant, parce qu'il doit être bref. Mais il aimerait mieux être trivial que de n'être pas clair. Cependant, il s'est abstenu également d'employer le langage populaire et de prendre le ton oratoire. Il sait que le peuple comprend bien aujourd'hui le style de la classe éclairée; il croit que l'histoire, qui est la vérité unie à la raison, n'a pas besoin de déclamer. Il ne pourra qu'indiquer les progrès de la civilisation, ainsi que les variations successives qu'ont éprouvées les mœurs ou les lois. Sa tâche serait moins difficile s'il n'entreprenait que d'abréger l'Histoire des rois de France, en commençant par l'inévitable Pharamond. Mais il voudrait pouvoir suivre les migrations et les fusions des différents peuples barbares ou civilisés qui se sont établis dans les Gaules, et dont la postérité, unie à celle des Gaulois, forme le grand peuple auquel l'usage a donné le nom de Français. Il voudrait pouvoir décrire les rapports qui ont existé pendant longtemps entre les conquérants et les indigènes, jusqu'à l'époque où ces deux races furent entièrement confondues; et, sans omettre aucun des faits principaux de l'histoire privée des princes, surtout lorsque ces faits ont influé sur le sort des sujets, il voudrait aussi retracer ceux qui appartiennent particulièrement à l'histoire du peuple. Malheureusement, il sent beaucoup plus les difficultés de ce plan que la possibilité de le remplir.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XVI.

LA FRANCE AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

Les peuples qui habitaient la France, à l'époque la plus reculée de son histoire, ne nous sont guère connus que par les récits des Romains leurs conquérants. Sans doute ces peuples descendaient d'autres conquérants mêlés à des peuples vaincus. César nous les représente belliqueux, toujours armés, et prêts à terminer leurs querelles par le combat; légers, un peu enclins à l'oisiveté, mais hospitaliers, généreux, confiants et sincères. Ils étaient si pénétrés de ce qu'on appelle *le droit du plus fort* (comme si la force était un droit), qu'ils prétendaient être les maîtres de la vie de leurs femmes et de leurs enfants. Les druides, leurs prêtres, seuls dépositaires de quelques doctrines, s'étaient assuré leur obéissance par leur crédulité. Ces prêtres régnaient par la terreur des anathèmes; ils étaient exempts des charges de l'État et jouissaient de ses richesses. Comme tant d'autres barbares, ils immolaient des victimes humaines. Cependant, ils enseignaient, dit-on, le dogme de la vie future et la croyance d'un Être suprême; mais il paraît plus vraisemblable qu'ils n'entretenaient que les superstitions d'un polythéisme ou d'un fétichisme grossier. Les poëtes ou bardes exécutaient des chants de guerre qui animaient les combattants et perpétuaient le nom des héros.

Ces peuples, que les Romains nommaient *Galli*, et qui se donnaient à eux-mêmes le nom de Celtes, étaient, pour la plupart, gouvernés aristocratiquement. Les chefs militaires et les spadassins formaient ce que, dans nos langues, nous désignons par ce mot *noblesse* : ils avaient les richesses et le pouvoir; il ne restait à la multitude que l'esclavage où la misère. La Gaule était une sorte de confédération; chaque peuple était gouverné par un *rickx* ou *roi* élu par les militaires ou nobles. Ces rois étaient loin d'être absolus. L'un d'eux disait à César : La république n'a pas moins d'autorité sur moi que je n'ai de pouvoir sur elle.

La discipline romaine, le génie et la fortune de César triomphèrent en dix ans de la valeur gauloise. La politique du conquérant sema la division parmi les fédérés; se ménageant des alliés et des partisans, il les vainquit avec eux-mêmes. Autant les Gaulois étaient impétueux dans l'attaque, autant ils se laissaient décourager dans les revers. Des colonies avaient commencé ce qu'acheva la conquête : les Gaulois devinrent des Romains; on leur donna des arts, des mœurs nouvelles; on les dompta avec la civilisation. Le régime municipal et l'agriculture savante des Romains rendirent bientôt la Gaule florissante, et alors le despotisme la pilla. Cet état dura quatre siècles, à la fin desquels le peuple gaulois était au comble de la misère, dévoré par des proconsuls, en proie à des factions, passant de l'insurrection à la servitude sous des tyrans éphémères.

Dans ce temps, le christianisme s'établissait dans l'empire, au milieu des déchirements causés par les incursions de plusieurs peuples barbares. C'était la religion des opprimés, des mécontents; l'Évangile, code de la philanthropie, de l'égalité, et consolation du malheur, s'était propagé dans les Gaules. En 325, l'empereur Constantin décréta l'exercice public de la religion chrétienne; il rétablit l'ordre momentanément. La popularité appartenait aux évêques; le despotisme les caressa pour gagner l'obéissance du peuple. Ils ne tardèrent pas à s'affranchir peu à peu de la juridiction civile, et l'évêque de Rome, qui depuis a

Digitized by Google

été décoré du titre de souverain pontife, avait déjà une suprématie spirituelle et une influence temporelle. La civilisation, les arts et les lettres des Romains étaient en décadence; l'empire, divisé et affaibli, tombait en ruine; la discipline était relâchée ; le prestige du nom romain était détruit; l'ignorance et la barbarie étendaient leurs ténèbres sur ces belles provinces qui avaient été si heureuses sous l'administration des Trajan, des Antonin, des Marc-Aurèle, empereurs philosophes.

ÉTABLISSEMENT DES NATIONS GERMANIQUES ET GOTHIQUES EN FRANCE.

Les peuplades barbares du nord de l'Europe, attirées par le beau climat et la richesse des provinces de l'empire, y avaient fait de fréquentes incursions; mais on les en avait chassées, soit par la force, soit par des traités et des présents. Ce dernier moyen n'était pas bon. Le despotisme, uni à la décrépitude, l'employa souvent; Rome dégénérée eut même recours aux armes de ses ennemis pour se défendre contre leurs pareils. On solda des légions de barbares pour garder les frontières. Une tribu de *Francs*, peuples de la Germanie, fut longtemps préposée à la défense des rives du Rhin. Cependant, ces barbares, en apprenant des Romains l'art de combattre, songèrent à le tourner à leur profit; ils aimèrent mieux envahir l'empire que de le garder; et, au milieu du désordre qui y régnait, ils crurent pouvoir y former des établissements durables. Le peuple *Vesogoth* ou *Visigoth* s'était installé en Espagne et dans le midi de la France; les *Burgundions* ou *Bourguignons* s'étaient fixés dans l'est, et le peuple *Franc* s'était établi dans la Belgique. Ces Francs étaient ceux d'entre les barbares qui avaient eu le plus de rapports avec les Romains. Ils marchaient en plusieurs tribus ou armées : à la tête de chacune était un chef électif. Les moines qui ont écrit de mauvaises chroniques sur ces temps-là nous ont conservé les noms de quelques-uns de ces rois francs, dont nos bons historiens monarchiques ont fait des rois de France. *Far-mund, Chlod, Merveg, Hild-rik*, étaient plus ou moins puissants. L'existence du premier est incertaine. *Aëtius* (420), général de Valentinien III, remporta des avantages sur le second ; il vainquit plusieurs peuples barbares, et rétablit momentanément l'autorité romaine dans les Gaules, excepté l'*Armorique* (aujourd'hui la Bretagne), qui s'était déclarée indépendante. Vers ce temps (451), la nuée de Tartares qu'*Attila*, dit *le fléau de Dieu*, conduisait au pillage du monde, vint s'abattre sur les Gaules. Aëtius fit sa paix avec les autres ennemis de l'empire, unit son armée à celle des Visigoths, et vainquit Attila dans les plaines de Châlons en Champagne. Peut-être, sans cette grande victoire, la race des Gaulois serait-elle mêlée aujourd'hui à celle des Huns.

Alors le fils de *Merveg* ou *Mérovée* (459), que nous nommons *Childéric*, commandait les Francs établis à Tournai. Ils le déposèrent parce qu'il séduisait leurs filles. Il paraît que ce droit des Francs est tombé depuis en désuétude. Le fait est remarquable en ce qu'il prouve que les Francs déposaient leurs rois. Ils élurent à sa place le chef de la milice romaine, *Ægidius*. Mais celui-ci, contre lequel un patrice romain, son ennemi, avait suscité les Visigoths et même la tribu des Francs *Ripuaires*, parvint à s'allier à Childéric, et ils vainquirent ensemble les Visigoths à Orléans (463). Childéric était rentré en grâce auprès de ses Francs; il était bon guerrier. Il résida à Tournai et ne pénétra pas beaucoup dans la Gaule. Lorsqu'il mourut (480), il laissa son fils, âgé de seize ans, à la tête de sa tribu, qu'on appelait *Salique*. Je n'ai point retracé tous les événements qu'offre l'histoire des Gaules vers cette époque; l'espace ne le permet pas et ils sont peu intéressants : on y verrait beaucoup de combats ou d'alliances tour à tour entre les Romains, les Francs, les Visigoths et les autres barbares; d'ambitieux généraux, élevés par les intrigues de la cour impériale, renversant bientôt leurs faibles maîtres, et appelant quelquefois l'irruption des barbares, quand elle servait leurs desseins. Alors l'empire d'Occident venait de s'écrouler : les *Saxons* occupaient l'Anjou et le Maine; les Bourguignons, la Séquanie; les Visigoths, le midi jusqu'à la Loire; les *All-manns* et les Francs se disputaient le nord, les Romains ou Gaulois conservaient le reste, et les *Armoriques* étaient indépendants.

CONQUÊTE DES FRANCS SOUS CLOVIS. ÉTAT CIVIL DES PEUPLES DE FRANCE.

(481) Le fils de *Hild-rik* était *Hlodwech* ou *Chlodovech ;* nous l'appelons *Clovis*, et ce nom paraît avoir une origine commune avec celui de *Hludvik* ou *Louis*. Son territoire était borné; il avait pour voisins des Francs de tribus différentes. Il était ambitieux, et il avait tous les talents d'un conquérant. Il forma le projet de se rendre maître de la Gaule. S'étant uni à une tribu franque, il battit d'abord *Syagrius* (486), fils d'Ægidius, qui gouvernait les Gallo-Romains du Soissonnais, et se l'étant fait livrer, il le fit décapiter. Clovis s'allia bientôt avec les Francs *Ripuaires*, et il augmenta encore sa puissance et son influence dans les Gaules en épousant Clotilde (493), fille d'un roi des Bourguignons. Cette princesse était chrétienne; par ce mariage, Clovis parut s'offrir comme le protecteur des chrétiens de la Gaule, qui composaient la plus grande partie de la population; en même temps, il se ménageait leur appui. Bientôt il en eut besoin; de puissants compétiteurs se présentèrent : c'étaient les Allemands, ramas de différentes hordes de pillards germaniques. Uni aux Ripuaires, il leur livra bataille à Tolbiac (496), près Cologne, et les vainquit. Le chroniqueur Grégoire fait sur cette victoire un récit qui rappelle trop le *Labarum* de Constantin pour ne pas me sembler une fable. Cependant, il est possible que, dans l'incertitude du combat, le roi franc, imitant la politique du Romain, ait fait ouvertement vœu de se faire chrétien, pour ranimer le courage des nombreux soldats de cette religion qui servaient dans son armée.

L'évêque *Remigius* ou Remi le baptisa, dit-on, à Reims, avec une partie de son armée; mais la ressemblance de ce nom avec celui de la cité me paraît suspecte. L'histoire de ces temps est semée de mensonges et de miracles.

Les Romains avaient souvent décoré de leurs dignités les princes barbares, afin de les gagner par la vanité: Clovis avait le titre de *maître de la milice romaine*; après la défaite d'Ægidius, il l'était de fait. Sa conversion lui assujettit tous les Romains orthodoxes. Les rois des Visigoths étaient chrétiens aussi, mais ariens, c'est-à-dire ne croyant pas en la divinité de Jésus. Les confédérés armoriques ne tardèrent pas à traiter avec Clovis, qui leur avait fait longtemps la guerre, et qui, en 494, avait pris Paris, une des cités coalisées. Il ne lui restait plus à vaincre que les Visigoths et les Bourguignons : il commença par ceux-ci. Clotilde elle-même l'y excita pour servir ses ressentiments contre *Gondebaud*, meurtrier de son père. Clovis, qui n'entreprenait rien sans un allié, proposa la conquête à partager au puissant Théodoric, qui, régnant sur les Goths, essayait de relever en Italie la civilisation romaine; mais Clovis vainquit sans lui (500). Cependant Théodoric se mit en possession de sa part. La défection des chrétiens était pour beaucoup dans la défaite de Gondebaud; il s'aperçut trop tard qu'il fallait céder aux opinions dominantes : il se fit chrétien, et Clovis le rétablit sur le trône en le faisant son tributaire. Théodoric, qui craignait l'agrandissement de Clovis, le força sans doute à cette conduite modérée; il retarda également la défaite des Visigoths. Cependant leur roi Alaric ayant mécontenté ses sujets, Clovis profita de la circonstance, s'unit à Gondebaud, et battit l'armée d'Alaric à Vouillé, près Poitiers (505) : la suite de cette victoire fut la conquête de presque tout le midi de la Gaule, laquelle reçut plus tard, de ses conquérants, le nom de *France*. Clovis revint triomphant à Tours (510), en faisant des présents au tombeau de saint Martin. Là, il reçut d'Anastase, empereur de Constantinople, la dignité de consul romain et d'auguste, conférée par un diplôme. Il revêtit la pourpre consulaire dans l'église de Saint-Martin. Cet honneur ne pouvait ajouter que peu de chose à son pouvoir.

Clovis vint fixer sa résidence à Paris, qui s'appelait encore *Lutèce*, chef-lieu de la cité des Parisiens, et qui avait été le séjour du césar Julien, lorsqu'il administrait les Gaules. Pour n'avoir point à craindre de rivalité, Clovis fit périr les rois des diverses tribus des Francs, et il se fit élire à leur place. Il mourut ensuite à Paris (511). On voit qu'il eut plus d'un rapport avec Constantin. Cruel comme lui, il fut aussi ambitieux, et sut faire servir la religion à ses desseins. Tel fut le secret de Charlemagne et de quelques autres conquérants.

Voyons quel était, à cette époque, l'état des peuples qui habitaient la France. Les Francs étaient ou libres ou esclaves; mais chez eux la servitude n'était pas aussi personnelle que chez les Romains. Ils étaient régis par la loi salique, rédigée par Clovis pour sa tribu, ou par celle des *Ripuaires*. Les hommes libres s'assemblaient tous les ans au champ de mars, et là ils faisaient les lois. Ils nommaient leurs rois; mais ils choisissaient ordinairement le fils aîné de celui qu'ils remplaçaient. Les Bourguignons, régis par la loi de Gondebaud, se maintinrent en corps de nation jusque sous la seconde race; ils avaient des mœurs plus féroces que les autres. Les Visigoths étaient la plupart passés en Espagne. Les Romains ou Gaulois conservèrent en partie leur état civil, autant que le permettaient les prérogatives de la conquête. Comme les clercs ou ecclésiastiques appartenaient à cette nation, elle gardait par là un reste d'influence. La religion était le seul frein qu'on pût opposer à la force : malheureusement on devait en abuser plus tard. Alors elle conservait quelque chose de sa pureté primitive, et la foi docile des barbares la rendait une puissance salutaire de paix et de conciliation. Les évêques étaient respectés parce qu'ils avaient des mœurs; ils s'interposaient utilement entre les vainqueurs et les peuples soumis. Quand un Franc se faisait prêtre, on coupait sa longue chevelure qui distinguait les hommes libres de sa nation, et il était censé devenir Romain ou lettré. Il est vrai qu'on payait moins cher pour avoir tué un Romain qu'un Franc; mais cela devait être ainsi chez des conquérants qui punissaient le meurtre par des peines pécuniaires graduées sur l'importance du mort. Au reste, les Romains étaient jugés par leurs tribunaux; et quand un Romain et un Franc étaient en cause, on formait un tribunal mi-parti des deux nations. La langue latine dégénérée prédomina sensiblement; on l'employait dans les actes publics des Francs; enfin les Francs s'alliaient avec les Romains. Il suffit de parcourir l'histoire de ces temps, où l'on ne trouve pas une seule insurrection des Gaulois contre les Francs, et où l'on voit que l'ascendant des évêques tendait à maintenir une sorte d'égalité ou d'union entre les deux peuples, pour rejeter l'opinion de ceux qui pensent que tout le peuple gaulois fut réduit en esclavage. Sans doute on ne peut pas adopter en tout les inductions qu'un critique ingénieux a tirées du consulat de Clovis, en voyant dans ce roi des Francs un véritable héritier de l'autorité et des magistratures romaines; mais on déplore la passion avec laquelle un grand homme combat cette opinion pour soutenir de prétendus droits de conquête. Montesquieu, exaltant les prérogatives des Francs, et rabaissant la condition des Gaulois parce qu'il a la faiblesse de croire qu'il descend des premiers en ligne directe, nous montre combien la vanité nobiliaire peut égarer le génie. Mais qu'importe aux Français d'aujourd'hui de descendre d'un Franc ou d'un Gaulois? Quand il serait vrai que tout le peuple gaulois aurait été fait esclave, qu'en pourrait-on conclure maintenant? Le bill éternel des droits de l'homme et du citoyen ne subsiste-t-il pas?

SUCCESSEURS DE CLOVIS. ORIGINE DE LA FÉODALITÉ.

Les conquérants disséminés dans les Gaules ne s'assemblèrent point pour donner un successeur à Clovis;

Digitized by Google

ses quatre fils se partagèrent ses États. Des partages semblables se renouvelèrent souvent : de là naît une grande confusion dans l'histoire de ce temps. A quoi bon charger sa mémoire des noms d'une foule de rois obscurs qui résidaient à Orléans, à Metz, à Soissons ou à Paris, ainsi que des guerres qu'ils se faisaient pour disputer ce qu'on appelle leurs héritages? Les annales de ce siècle ne sont qu'un tissu de cruautés, d'assassinats et de combats sans gloire; on n'y trouve aucun règne auquel se rattachent de grands changements, de grandes influences politiques. Le mal s'établissait peu à peu, et au milieu du désordre. Après deux guerres, les Francs soumirent entièrement les Bourguignons; ensuite ils chassèrent les Goths des provinces alpines. L'empereur Justinien céda dans ce temps (537) aux rois francs les droits de l'empire sur les Gaules. Clotaire, qui n'était d'abord que roi de Soissons, était maître de toute la monarchie de Clovis lorsqu'il mourut. Ses enfants partagèrent; ils gardèrent Paris en commun. Les reines Frédégonde et Brunehaut excitèrent entre eux des guerres perpétuelles. La première fut un prodige d'audace, de scélératesse et de génie; elle gagna des batailles en personne : l'autre eut une mort affreuse, s'il faut en croire des chroniques pleines de contradictions et de mensonges. Dagobert fut un roi prodigue (613), et qui accabla la France d'impôts pour fonder des monastères et payer des maîtresses. Quoiqu'une chanson populaire le qualifie de *bon roi*, le massacre de quinze mille Bulgares qui étaient venus chercher asile dans ses États. et auxquels il avait permis d'y passer l'hiver, ne prouve pas son humanité. Les moines en ont fait un saint. Éloi, son trésorier et son orfévre, ne s'occupait des finances que pour obtenir des fondations pieuses.

Cette période historique offre peu d'intérêt; mais il faut y chercher les commencements du régime féodal qui pesa si longtemps sur nous : c'est alors que naquit cette hydre à cent têtes qui dévora la France.

Quelles terres échurent aux Francs après la conquête ou leur furent données par les rois? C'est la difficulté sur laquelle les critiques ne peuvent s'accorder. Quelles étaient ces terres nommées *saliques*, et qui, étant concédées à charge de service militaire, ne pouvaient passer en héritage aux femmes (d'où vient la loi salique, qui exclut les femmes du trône)? Toujours est-il que les rois, à l'exemple des Romains, donnèrent des terres ou bénéfices militaires, pour un temps d'abord, puis pour la vie. Les grands, *leudes* ou *fidèles*, qui approchaient le plus des rois, qui combattaient à leurs côtés, qui formaient leur conseil et leur prêtaient serment, transmirent par la suite ces concessions en héritage. Chacun d'eux érigea ce qu'on appelait un *sénioral*, une *seigneurie*, noms empruntés à la hiérarchie municipale des Romains, et par lesquels les Francs désignèrent la supériorité d'une terre sur les terres voisines. Ici commence la féodalité, sorte de souveraineté absurde de la terre, du propriétaire sur l'habitant. Les *seniores* ou seigneurs devaient nécessairement devenir autant de petits tyrans. Dès lors, ils exercèrent le droit de justice civile et politique dans leur canton; les amendes et les confiscations étaient l'avantage qu'ils en retiraient. Ces seigneuries étaient alors en petit nombre; plus tard, elles couvrirent l'Europe. Les évêques et les moines se firent seigneurs et les militaires se faisaient nommer évêques : alors les rois, les prêtres et les nobles se prêtaient la main pour le pillage du peuple et pour son asservissement; mais c'étaient les prêtres qui y gagnaient le plus à cette époque. La plus ignorante superstition subjuguait les esprits; les prêtres en retiraient des richesses immenses. Les gens de guerre pillaient le peuple, et les gens d'Église imposaient les terreurs religieuses des gens de guerre; ensuite, on reprenait les biens du clergé pour en donner l'usufruit aux militaires ou nobles, qui payaient quelquefois une indemnité annuelle.

Quand un roi avait commis un meurtre, il était absous en fondant un monastère. Quand on voulait se défaire d'un roi, on l'enfermait dans un cloître et on le faisait moine. Cependant les rois s'emparaient souvent de la nomination des évêques qui devaient être élus par le peuple. Si un laïque à cheval rencontrait un prêtre, il devait mettre pied à terre pour le saluer. Ce traits suffisent pour caractériser ce temps. On voit que la féodalité, la barbarie et la puissance du clergé grandissaient ensemble.

MAIRES DU PALAIS. ROIS FAINÉANTS. CHARLES-MARTEL. FIEFS.

Les grandes charges domestiques du palais furent empruntées par les rois barbares aux empereurs de Constantinople. Les derniers rois de la race mérovingienne n'avaient plus que l'ombre de l'autorité; ces faibles maîtres devaient être gouvernés par des domestiques entreprenants et puissants seigneurs. Le *major domûs* ou *maire du palais* était le premier de ces dignitaires. Le système de l'hérédité, qui commençait à envahir les emplois, s'étant établi dans celui-ci, une nouvelle race de rois commença par le fait. Les rois titulaires, renfermés par les maires du palais, étaient condamnés à l'inaction et à la nullité qui les ont fait nommer *fainéants*. Je ne parlerai pas davantage de ces obscures victimes souvent immolées, qui subissaient tristement leur légitimité. Le maire *Pippin* ou *Pepin*, homme habile, parvint à réunir toute la France sous son autorité (690). Il rétablit les assemblées du champ de mars. Son fils *Karl* fut un de nos plus grands hommes de guerre : aussi on le surnommait *Martel*, c'est-à-dire marteau. Ce Charles-Martel tint sans cesse la noblesse sous les armes, et fut son idole. Les Sarrasins, qui avaient conquis l'Espagne sous l'étendard de Mahomet, envahirent la moitié de la France. Charles les vainquit à Poitiers dans une bataille mémorable (732), et les refoula au delà des Pyrénées. Cette victoire retarda peut-être le retour de la civilisation : les Sarrasins avaient quelques arts et quelques lumières qui firent longtemps fleurir l'Espagne.

Ce qu'il faut remarquer dans le règne de Charles,

Digitized by Google

c'est que, pour récompenser ses officiers, et subvenir aux frais de guerres perpétuelles, il s'empara des biens de l'Église qui possédait déjà la France presque entière : c'est pourquoi les moines historiens l'ont damné. On croit trouver l'origine des fiefs dans les nombreux bénéfices donnés par lui, à charge de foi et hommage et de service militaire. Il est remarquable que les premiers seigneurs féodaux furent des détenteurs de biens du clergé.

PEPIN LE BREF, PREMIER ROI DE LA RACE CARLOVINGIENNE. LE CLERGÉ, ORDRE POLITIQUE.

Charles-Martel dédaigna la couronne ; son fils Pepin la crut nécessaire à sa politique. Il y parvint avec adresse ; il se rendit populaire. Guerrier, il gagna l'armée ; il caressa le clergé, à qui il fit rendre une partie de ses biens. Il envoya proposer au pape ce cas de conscience : « Faut-il que le titre de roi appartienne » à un individu incapable de régner, quand le pou- » voir royal est dans les mains d'un homme qui » l'exerce bien ? » Zacharie répondit qu'il fallait que celui qui avait le pouvoir prît le titre : on fit moine le roi légitime (750) et il n'en fut plus parlé. Pepin fut le premier qui imagina de faire sanctionner sa royauté par les cérémonies de l'Église ; il se fit oindre ou sacrer par un prélat (755). Ainsi le sacre des rois fut introduit en France par un usurpateur.

Le règne de Pepin fut assez glorieux ; il chassa les Sarrasins du Midi et se rendit puissant en Germanie. Il soumettait toutes les affaires importantes et la confection des lois à ces assemblées nationales qui tenaient pour principe que *la loi est faite par le consentement du peuple et promulguée par le roi.* L'usurpateur fut surtout prôné par les prêtres ; le pape l'appela *nouveau Moïse, nouveau David.* Ce fut sans doute pour récompenser le clergé de sa soumission que Pepin eut l'idée de l'introduire comme ordre politique à part dans les assemblées nationales. C'est un fait important à noter, et qui est particulier à notre histoire.

CHARLEMAGNE. L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT RELEVÉ POUR UN TEMPS.

Un homme doué d'une grande activité d'esprit, et en possession de moyens puissants, peut fonder un nouvel ordre politique ; mais il ne fera rien de durable qu'autant que les peuples seront disposés à le seconder, et que ses projets seront l'expression d'un besoin général.

Pepin avait partagé le royaume entre ses deux fils (768) ; l'un mourut bientôt ; l'autre, que nous appelons *Charlemagne,* régna seul. Le roi des Lombards, qui possédait tout le nord de l'Italie, était alors un prince puissant : Charlemagne, à qui il offrit sa fille, l'accepta, en répudiant, malgré le pape, la femme qu'il avait. Bientôt il répudia aussi la Lombarde ; et prenant parti contre son père pour les habitants de Rome, ses ennemis, il le détrôna (774) après avoir pris Pavie, sa capitale. Le pape Adrien plaça sur la tête de Charlemagne la couronne de fer des Lombards. Roi des Romains, Charles voulut subjuguer un peuple pauvre et vaillant, dont le seul crime était de haïr la dépendance. Il lui fallut trente-trois ans pour soumettre les Saxons ; la force ne réussissant pas, il les combattit avec des missionnaires et les fit convertir pour les opprimer. Il en fit massacrer des milliers, et il transporta des populations entières de ces infortunés dans d'autres parties de ses États. *Vitikind,* leur chef, fut un prodige de constance et de courage. Les décrets que fit Charlemagne contre les Saxons sont écrits en lettres de sang. Pendant ce temps-là, il voulut pousser ses conquêtes en Espagne ; mais ses armes furent moins heureuses contre les Sarrasins qui occupaient ce pays. Un plus grand projet lui réussit. Au commencement du neuvième siècle (800), il plaça à Rome la couronne impériale sur sa tête. Le pape Léon III le servit dans l'exécution de ce dessein, et le peuple de Rome déchue cria : *Vive Charles, auguste et pacifique empereur des Romains, couronné de la main de Dieu !*

La pensée de rétablir l'empire des Césars est remarquable dans un successeur de ces rois barbares qui avaient concouru à le renverser.

Songeant qu'il fallait d'abord réveiller la civilisation, il établit des écoles où l'on enseignait la grammaire, c'est-à-dire la lecture, l'arithmétique et le chant d'église. Ces écoles ne pouvaient être que dans les cloîtres et les palais épiscopaux, les prêtres étant seuls lettrés. Un moine anglais fut attiré à la cour pour y fonder un institut littéraire. Charles, parcourant sans cesse l'Europe les armes à la main songeait à tout et apprenait lui-même la grammaire. Il passait l'hiver et le printemps à Aix-la-Chapelle, et là, il réunissait ses champs de mai, ou *plaids,* dans lesquels les nobles, les évêques, et quelques hommes libres admis par faveur, discutaient les capitulaires qu'il promulguait comme lois. Sa législation était-elle conforme aux intérêts généraux ? Peut-être autant que les temps le permettaient. Montesquieu, qui fait de Charlemagne un éloge brillant et fortement tracé, nous assure qu'il empêcha les nobles d'opprimer le clergé et le peuple, en les occupant toujours à la guerre. Les capitulaires furent utiles à une époque où tant de peuples réunis dans un même empire avaient des lois différentes. Charlemagne aimait l'industrie et les arts ; il avait des idées d'ordre et d'uniformité, sans lesquelles on ne peut rien créer. Infatigable, il se trouvait partout où son bras était nécessaire. Il était l'homme le plus capable de lutter sans cesse contre la barbarie, et il n'a pu rétablir ni l'empire ni la civilisation romaine, parce qu'il était le seul Romain de son temps, et que les peuples n'étaient pas mûrs pour la civilisation nouvelle qui devait naître plusieurs siècles après lui.

Pendant son long règne, Charlemagne négocia avec la cour de Constantinople, reçut une ambassade de félicitation du calife Haroun le Juste, et présida des conciles. Afin de diminuer l'influence des évêques,

Digitized by Google

il les exempta du service militaire, et en revanche il établit la dîme. Il s'appliqua à la réforme de la discipline ecclésiastique, et mit un frein à l'avidité du clergé. Il empêcha que l'abus du droit d'asile dans les cloîtres ne dégénérât en impunité du crime. Il fit des lois somptuaires, des règlements sur les monnaies et le commerce. Il établit des assemblées administratives dans les provinces, où des officiers allaient surveiller l'exécution des lois confiées aux comtes associés aux évêques, et recueillir les plaintes du peuple. Mais pendant ce temps-là, le système des fiefs s'établissait peu à peu.

Charles (809), vainqueur des Saxons, des Bavarois, des Hongrois, et maître de la plus grande partie de l'Europe connue alors, partagea l'empire entre ses enfants. Il fit Pepin roi d'Italie; *Ludvik* ou Louis, roi d'Aquitaine. Ce dernier étant resté seul, il l'associa à l'empire (813). Il couronna ensuite son petit-fils *Bernard* roi d'Italie. Cependant, la fin de ce règne si puissant présagea des désastres. Les pirates du Danemark et de la Suède, qu'alors on appelait *Northmans*, ou hommes du Nord, commencèrent à porter le ravage et la mort sur nos côtes. Charles songeait à les protéger; il visita les ports et fit construire des barques (814). La mort le surprit lorsqu'il pouvait déjà prévoir les fléaux que ces avides barbares attireraient sur la France.

Charlemagne était d'une stature et d'une force étonnantes; les historiens s'accordent sur ses qualités privées. Il était sobre, juste, économe et généreux. Il était simple dans ses goûts, et ne négligeait aucuns détails; il administrait ses domaines comme son empire, et il faisait vendre les herbes de son jardin. Comment un tel prince a-t-il pu massacrer trente mille Saxons?

LOUIS LE DÉBONNAIRE. PUISSANCE DU CLERGÉ. ÉPREUVES JUDICIAIRES. DUEL. LANGAGE.

La faiblesse laissa bientôt se relâcher les liens serrés par la force, et tout l'édifice de Charlemagne s'écroula en peu de temps. Louis le Pieux, ou le Débonnaire, avait les meilleures qualités et les plus grandes vertus privées; il avait de la valeur, de l'instruction, de l'humanité; mais il fallait plus que cela pour succéder à Charlemagne. Il partagea aussi l'empire entre ses fils (817) et s'associa l'un d'eux; comme il ne sut pas s'en faire obéir, il s'en fit des ennemis. Quatre révoltes contre le faible empereur rendirent son règne une longue guerre. Bernard (818), roi d'Italie, fut soumis et châtié; l'empereur, s'écartant une seule fois de sa modération, lui fit crever les yeux (il était condamné à mort); mais bientôt, cédant aux scrupules de sa conscience, il descendit à toutes les pénitences et à toutes les humiliations que le clergé pouvait exiger d'un prince dévot. Cette conduite fit de nouveaux rebelles. Judith de Bavière, sa seconde femme, avait obtenu de lui un second démembrement en faveur de Charles son fils; les autres enfants se révoltent. L'empereur cède (830), s'humilie et consent à l'emprisonnement de l'impératrice. Bientôt il la rappelle, et il essaye de reprendre quelque autorité sur ses fils; ils se soulèvent encore, entraînant le pape dans leur parti (838), sèment la trahison dans les troupes de l'empereur et le déposent. *Lothaire* se place sur le trône. D'infâmes évêques condamnent l'infortuné monarque à la pénitence publique pour toute sa vie. Il se revêt d'un cilice, se laisse désarmer, se couvre de cendres et s'enferme dans une cellule (824). Cet excès d'abaissement émeut le peuple en sa faveur. Un parti se forme; les rois d'Aquitaine et de Bavière s'y joignent entraînés par leurs remords; Lothaire est vaincu, il obtient sa grâce et reprend son royaume d'Italie. On punit les évêques qui avaient insulté l'autorité déchue. Cependant l'ambition de Judith pour son fils Charles provoque une autre guerre. L'empereur soumet le rebelle Louis (840), et meurt bientôt accablé de chagrins.

Ce qui doit fixer notre attention sur ce règne, c'est le rôle qu'y joua l'Église. Charlemagne s'était servi du clergé comme d'un moyen politique; Louis s'y soumit comme à une puissance. L'un fit du pape un prince temporel, afin d'acheter de sa reconnaissance et de sa dépendance les hommages et l'obéissance des peuples. L'autre se prosterna aux pieds de ces évêques de Rome qui s'étaient prosternés aux pieds de son père. C'est de ce règne que datent les prétentions insolentes de la tiare sur les couronnes, et ce despotisme théocratique qui devint terrible sous Innocent III. Les évêques se croyaient la seule puissance légitime; ils avaient des richesses immenses et un luxe scandaleux; ils portaient l'armure des gens de guerre. Un abbé, nommé Alcuin, avait à lui seul plus de vingt mille serfs. Louis voulut réformer ces abus si contraires à la doctrine de l'Évangile : c'est ce qui lui attira la colère et les vengeances du clergé. Entreprendre des réformes sur une classe dont on reconnaît presque la suprématie est un projet aussi dangereux qu'insensé.

Dans ce temps, la plus stupide barbarie dénaturait la justice. On croyait que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser succomber un innocent : pour se laver d'une accusation, il fallait ou se plonger les bras dans l'eau bouillante, ou empoigner un fer chaud, etc.; s'il n'en résultait pas d'accident, on était acquitté. D'autres fois, les différends ou les crimes se jugeaient par le duel. Les parties adverses plaidaient en combattant, et les accusations étaient soutenues par un champion. Chaque monastère en avait un pour défendre ses intérêts : alors les hommes de loi étaient des gladiateurs. Charlemagne substitua dans ces combats le bâton au glaive. Plus tard, les serfs seuls se battirent au bâton. Les témoins, les juges eux-mêmes étaient souvent obligés d'en venir aux mains. Des cérémonies religieuses précédaient ces jugements dont l'usage venait des Bourguignons, nation germanique.

Les Romains avaient popularisé le latin dans les Gaules; les Francs et les autres barbares le corrompirent. Il en résulta un dialecte nommé *roman*, mêlé de celtique, de tudesque et de gothique, dans lequel le latin dominait. C'est ce langage qui, poli par huit siècles, est devenu la langue française.

DÉCADENCE DE L'EMPIRE SOUS CHARLES LE CHAUVE. NAISSANCE DU RÉGIME FÉODAL.

Sous Louis, la monarchie déchirée au dedans se soutenait au dehors; sous son fils Charles le Chauve, tout s'écroula. Ce fut un roi faible et lâche ; son règne fut une longue suite de calamités. Après la mort de leur père, les trois frères guerroyèrent encore. Celui qui avait le titre d'empereur fut vaincu par les autres à cette bataille de Fontenay, en Bourgogne, où périrent cent mille hommes. Les évêques, qui disposaient alors de la couronne, le déposèrent, et firent un nouveau partage. Dans ce temps, les *Danois* ou Normands furent un fléau terrible pour la France; ils en saccagèrent la moitié. Ils brûlèrent Paris ; et comme les empereurs de Rome dégradée, Charles leur offrit des trésors pour les renvoyer; ce fut pour eux un motif de recommencer leurs pillages. Tous les ans, de nouvelles flottes de brigands abordaient sur les côtes, et le roi accablait le peuple d'impôts pour les satisfaire. Dans ce désordre, les seigneurs et les évêques se disputèrent le pouvoir (846). Les premiers prévalurent dans une assemblée où le peuple ne fut pas admis; les seconds se vengèrent en déposant le roi (858), pour donner sa couronne à son frère le Germanique, et ensuite ils excommunièrent celui-ci. Ainsi les prêtres et les nobles ne s'occupaient qu'à se partager ou à se disputer les dépouilles du peuple, tandis que des pirates envahissaient la France. Le roi de Lorraine manqua d'être dépouillé de son royaume par excommunication (860), parce qu'il avait divorcé. Ce fut dans ce temps que Baudouin, seigneur français, excommunié aussi pour avoir enlevé la fille de Charles, reçut de celui-ci le comté de Flandre qu'il transmit à ses descendants. Il faut expliquer ici comment s'établit un nouveau genre de gouvernement, qui rendit l'espèce humaine si misérable.

A l'époque de la conquête, les provinces étaient gouvernées par des officiers romains nommés *comtes*, ou compagnons de l'empereur, et quelquefois les commandements étaient donnés à des *ducs* ou généraux. Les rois continuèrent à nommer ces fonctionnaires militaires et civils, qui présidaient à la justice et commandaient la milice provinciale. Dans le chaos du règne de Charles le Chauve, ils se rendirent indépendants du pouvoir royal, et arrachèrent même à sa faiblesse la propriété héréditaire de leurs fonctions. Par là s'établissait un nouveau gouvernement, ou plutôt le gouvernement se divisait en autant de membres qu'il avait eu d'agents, en autant de monarchies qu'il y avait de provinces. Le roi était cependant censé le chef suprême; mais sa puissance était illusoire; la force devait toujours prévaloir, et la force c'est la guerre perpétuelle. Ce système politique était basé sur la fidélité. L'inférieur se nommait *vassal;* le supérieur, *suzerain* ou seigneur. Le roi n'était le vassal de personne, si ce n'est de Dieu, comme on disait, et ses vassaux avaient sous eux d'autres vassaux dont ils étaient seigneurs; ces subdivisions étaient à l'infini. Le fief était une sorte d'usufruit ; le seigneur donnait le fief au vassal, à la charge par celui-ci de le suivre à la guerre, et en retour il lui garantissait sécurité et protection. Il ne pouvait y avoir d'ordre dans un tel système qu'autant que les conventions de ce traité fussent gardées réciproquement; mais c'était l'insubordination organisée. Les *roturiers*, ou vilains, ou rustiques, n'étaient pas vassaux, mais sujets du seigneur; et requis par lui, ils devaient marcher sous sa bannière. Dans cette échelle politique, chaque degré n'avait d'autorité directe que sur le degré immédiatement inférieur. Tel est, autant que je puis dire en deux pages ce qui est à peine expliqué dans des volumes, l'exposé du bizarre système politique qu'on nomme le gouvernement féodal.

DÉCADENCE DU POUVOIR ROYAL ET DE LA RACE CARLOVINGIENNE. ÉTABLISSEMENT DES NORMANDS.

On conçoit que le pouvoir royal ne pouvait subsister longtemps. Charles le Chauve fut surpassé par ses successeurs en faiblesse et en nullité. Leur nom et une date sont tout ce qu'ils peuvent donner à l'histoire (877). Louis le Bègue était fils de Charles le Chauve. Louis III (879) et Carloman lui succédèrent après sa mort. De leur temps, un seigneur se fit un petit royaume en Provence. Il restait un autre fils de Louis le Bègue, nommé Charles, et âgé de cinq ans. On offrit la couronne à Charles le Gros (884) qui régnait en Germanie, avec le titre d'empereur. Les Normands, qui avaient toujours continué leurs déprédations, vinrent assiéger Paris. *Odon* ou Eudes, qui en était comte, le défendit vaillamment. Après deux ans de siége, l'empereur accourut au secours avec une armée; mais les Normands l'épouvantèrent et il acheta la paix. Il mourut accablé de mépris. Avant sa mort, la crainte du diable l'avait rendu fou. Le comte Eudes (888) accepta alors la couronne comme tuteur du jeune Charles; il aurait pu aisément s'en emparer. Charles IV, dit le Simple, qui partagea un moment le trône avec Eudes, l'occupa seul à sa mort (898). Ce fut à cette époque que les pirates du Nord s'établirent dans cette partie de la France qu'on nommait *Neustrie*, et qui a pris d'eux le nom de *Normandie*. Ainsi, les descendants des Francs, déchirés par la féodalité, subirent à leur tour l'affront que ceux-ci avaient fait aux Romains. Le roi envoya au chef *Rollon* (911) sa fille et l'invitation de se faire chrétien. Le Normand accepta volontiers ; mais il refusa, en rendant l'hommage féodal au roi, de lui baiser les pieds. Un de ses officiers, qui s'acquitta de cette formalité, s'y prit de telle sorte qu'il manqua jeter Charles le Simple à la renverse. Cette irrévérence fit seulement rire : le régime féodal avait réduit la France à ce point. Du reste, Rollon rendit la Normandie prospère. Cet ancien chef de brigands fit les lois les plus sévères contre le pillage, et son peuple devint agriculteur.

Le ministre de Charles le Simple ayant excité le mécontentement des seigneurs (922), ceux-ci s'en prirent au roi et le détrônèrent. *Robert* ou Robert,

Digitized by Google

frère du feu roi Eudes, prit sa place; mais dans une bataille que lui livra le roi il fut tué de sa main. On voit que Charles avait du moins le courage militaire. Hugues, dit le Blanc, fils de Robert, l'emporta dans une autre bataille, et le roi, s'étant réfugié chez un seigneur, y fut tenu prisonnier jusqu'à sa mort. Hugues, qui avait le titre de duc de France, ne voulut pas de celui de roi; il le laissa prendre à Raoul (924), duc de Bourgogne, dont le règne fut rempli par les guerres de factions. Un seigneur puissant s'était avisé de faire d'un enfant de cinq ans, son fils, un archevêque, avec l'approbation du pape. On se battit pour cela pendant dix-huit ans, et les évêques prirent part à cette guerre, soit en levant des armées, soit en lançant des excommunications. Raoul étant mort, Hugues mit à sa place le fils de Charles le Simple (936), Louis IV, dit *d'Outre-mer* parce qu'il avait été élevé dans la Grande-Bretagne. Ce jeune roi voulut s'affranchir de son protecteur; mais celui-ci lui fit bientôt sentir qu'un roi de la France féodale n'était rien. Il le fit prisonnier, et le relâcha ensuite. Une question de légitimité fut agitée en Allemagne : la représentation devait-elle avoir lieu en ligne directe, et le petit-fils pouvait-il exclure ses oncles du trône? Ce cas fut décidé par un duel entre deux champions. Le champion de la représentation l'emporta; depuis lors le petit-fils a toujours représenté le père.

Louis étant mort (954), Lothaire son fils prit la couronne; le seigneur Hugues voulut bien y consentir, et mourut deux ans après, en transmettant son pouvoir à son fils Hugues Capet *. Lothaire, qui avait quelque force d'âme, reprit un peu d'autorité sur les seigneurs. Sous son règne, la Lorraine, qui était depuis cent ans un sujet de guerre entre nos rois et ceux de Germanie, fut laissée à l'empereur Othon, qui en fit hommage à Lothaire (986), comme à son suzerain. Louis V succéda à celui-ci après sa mort. Il régna un an : ce fut le dernier roi carlovingien. Le frère de Lothaire, son oncle, aurait dû lui succéder, suivant les principes de la légitimité; mais Hugues Capet, étant duc de France et assez puissant, se fit proclamer roi par ses vassaux et ses amis (987). Les autres ducs et comtes, qui attachaient peu d'importance à la royauté de ce temps-là, le laissèrent faire. Ils ne s'en croyaient pas moins ses égaux.

COMMENCEMENT DE LA RACE DES CAPÉTIENS. DESPOTISME DES PAPES. RÉGIME FÉODAL.

Hugues Capet était, comme on l'a vu, petit-neveu du comte Eudes, qui fut roi. Cet Eudes était fils d'un nommé Robert le Fort, ou l'Angevin, homme d'une très-grande bravoure, qui avait été envoyé en Anjou par Charles le Chauve pour défendre ce pays contre les Normands, et qui périt glorieusement dans un combat **. Hugues ne manqua pas de se faire couronner et sacrer à Reims; et, usant de la précaution de tous ceux qui établissent une dynastie nouvelle, il s'associa son fils Robert, afin de lui assurer la succession au trône. Le prétendant légitime essaya de faire valoir son droit à main armée; mais il fut fait prisonnier à Laon et mourut deux ans après (996). Hugues mourut à Paris, bien regretté des prêtres et des gens de guerre qu'il avait également favorisés : le peuple n'était compté pour rien. L'élévation des Capétiens était due à l'anarchie féodale; avec le roi Hugues, la féodalité était montée sur le trône. Il envoya dire un jour à un grand révolté : *Qui t'a fait comte?* Celui-ci lui fit répondre : *Qui t'a fait roi?*

Robert fut un prince très-dévot et très-malheureux. Il se trouvait parent de sa femme au quatrième degré, et il avait été parrain avec elle. Le pape, malgré les dispenses des évêques, jugea le cas incestueux, cassa le mariage et suspendit les prélats; ceux-ci excommunièrent le roi, quoiqu'il chantât habituellement au lutrin. Dès lors, il fut abandonné de tous les seigneurs et fui de ses domestiques qui craignaient de le toucher et faisaient passer au feu les restes de sa table. Il n'était plus roi; il n'était même pas homme pour ses fanatiques sujets. Comment, avec de telles idées, aurait-il pu exister un gouvernement régulier? Ce même prince, après avoir fait pénitence, laissa condamner et brûler des malheureux qui rejetaient les mystères parce qu'ils ne les comprenaient pas. Sa seconde femme, Constance, était une furie, qui fit révolter ses deux fils (1026). Il avait fait sacrer l'un d'eux, nommé Henri. Sous son triste règne, il y eut une famine affreuse : on mangea de la chair humaine.

Henri Ier eut d'abord à lutter contre la reine mère Constance (1031), qui suscita son frère contre lui. Puis il voulut enlever la Normandie au jeune duc Guillaume, chez le père duquel il avait trouvé asile; mais il fut battu. Ce qui est remarquable dans ce règne, c'est que la souveraineté universelle des papes y fut solennellement proclamée. Léon IX tint un concile en France malgré Henri; on y déclara le pape chef suprême de l'Église : alors la France fut souvent dominée par des légats. Le roi (1059), voulant faire sacrer son fils, assembla les évêques, les moines et les seigneurs, pour l'élire d'abord. Les légats lui accordèrent leur suffrage et la permission du pape. On voit que la couronne de France était presque élective dans ce temps-là.

Arrêtons-nous ici : c'est l'époque moyenne de la féodalité pure, de ce régime affreux qui a pesé sur la France pendant près de trois siècles, et qui réduisit l'espèce humaine au dernier degré de misère. Tout le peuple était devenu *serf* ou esclave. Sa condition était peu différente de celle du bétail. Chacun pouvait frapper, mutiler ou même tuer son *serf* impunément.

* Ces Hugues, comtes de Paris et ducs de France, s'étaient emparés des plus riches abbayes et jouissaient des revenus, comme les seigneurs laïques le faisaient alors sans scrupule. Ils prenaient même le titre d'abbé. Le surnom de *Capet* (Cappatus) vint, dit-on, de la chape qu'ils portaient comme possesseurs de l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

** Les généalogistes ont écrit des volumes sur l'origine de ce Robert : les uns l'ont dit Franc; les autres, Gaulois, Visigoth ou Saxon. Louis XIV tenait beaucoup à ce qu'on prouvât qu'il descendait des Francs. On peut lire son histoire dans les *Recherches historiques sur l'Anjou*, par J. F. Bodin, député de Maine-et-Loire.

Beaucoup d'hommes libres renonçaient d'eux-mêmes à leur liberté, afin d'être moins vexés par les seigneurs. En effet, ceux-ci jugeaient, pillaient, rançonnaient cruellement leurs vassaux. L'ancien axiome, *Nulle terre sans seigneur*, prouve qu'il n'existait aucun asile contre ces hommes, qui sans doute n'étaient pas nés plus méchants que d'autres, mais qui, dans ce désordre, étaient brigands par état. Il fallait être oppresseur ou opprimé. Les gens d'Église, en guerre avec les seigneurs, dépouillaient le peuple comme eux. La force physique ou l'autorité religieuse pouvaient seuls prévaloir. La justice devait être méconnue là où tous les différends se jugeaient et tous les torts se redressaient à main armée. La cavalerie ou *gendarmerie*, dont les Francs ignoraient presque l'usage, était, ainsi que le port d'armes, le privilége exclusif des seigneurs. Un noble à cheval, et couvert d'une armure de fer, faisait trembler tout son canton. Les serfs, qu'on menait de force à la guerre, combattaient à pied. Accablés de corvées, de tailles, de péages, de taxes de toute espèce imposées par les hommes de guerre ou d'Église, humiliés par des droits seigneuriaux qui révoltent la pudeur et la nature, ils ne savaient auquel obéir, et ne se battaient que pour river leurs fers. On appelait *vilains* ceux de la campagne, *bourgeois* ceux des villes et bourgs. Ni les uns ni les autres ne pouvaient produire qu'au profit de leurs seigneurs, qui venaient souvent vivre chez eux à discrétion avec leurs *hommes*, *sergents* et *valets*; ceux-ci étaient des aspirants à la profession de chevalier ou hommes d'armes. Les valets ont, comme on voit, une origine assez noble.

De leur côté, les seigneurs se battaient entre eux à outrance, les déclarations de guerre atteignaient les parents, les alliés. Une querelle de famille pouvait ensanglanter un pays pendant trente ans. L'état de guerre était l'état habituel; tous les châteaux, toutes les abbayes étaient des forteresses, ou plutôt des repaires où cent mille tyrans se renfermaient avec leurs dépouilles : la France était un vaste champ de bataille. Enfin, ce carnage en permanence finit par lasser la férocité elle-même. On imagina dans un concile d'imposer à ces furieux ce qu'on appela la *paix de Dieu*, puisqu'on ne pouvait l'obtenir des hommes. Les évêques ordonnèrent des jeûnes, et des pénitences pendant lesquelles l'humanité respira. Mais, cette paix, à laquelle on substitua la *trêve de Dieu*, qui défendit de combattre du samedi soir au lundi matin, tomba bientôt en désuétude. C'était beaucoup qu'un tel relâche au brigandage. On voit quel était cet affreux régime féodal, véritable anarchie du sabre tempérée par l'anathème.

PREMIÈRE CROISADE. PUISSANCE DES MOINES.

(1060) Le long règne de Philippe Ier, fils du précédent, est l'époque d'événements remarquables. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, passa la Manche (1066) et conquit l'Angleterre, où il établit un despotisme très-dur combiné avec la féodalité. Il eut la fermeté de refuser de faire hommage au pape. Une plaisanterie du roi de France (1087) sur l'excessif embonpoint de Guillaume, alluma une guerre; de là datent les longues inimitiés de la France et de l'Angleterre : la Normandie et la Beauce en furent d'abord le champ de bataille. Dans ce temps commencèrent aussi les querelles des empereurs et des papes au sujet des investitures. L'impérieux et turbulent Hildebrand, ou Grégoire VII, en fut cause. Ce fut ce pontife qui décréta que les empereurs et les rois devaient tomber à ses pieds, et qui étendit son absolu pouvoir jusque sur l'Église.

Le roi, dégoûté de Berthe sa femme, fit prouver par des généalogistes qu'elle était un peu sa parente, et la répudia suivant l'usage du temps. Amoureux de Bertrade, comtesse d'Anjou, il l'enleva et l'épousa. Excommunié par Urbain II (1095), il se sépara de Bertrade; puis il la reprit, et le plus grand désordre naquit de l'anathème pontifical. Un autre pape vint à Poitiers le renouveler dans un concile où les évêques et les seigneurs se battirent à coups de pierres. Cet anathème sanctifiait l'insurrection. Les seigneurs qui avaient changé de femmes prenaient parti pour le roi. Celui-ci, prince prudent et brave, s'associa son fils Louis pour mieux tenir tête à l'orage; mais Bertrade en fut jalouse et tenta de l'empoisonner. Enfin (1104), les évêques crurent qu'il était de leur intérêt de donner l'absolution au roi; il vint l'obtenir du consentement du pape, en hiver et nu-pieds, dans un concile de Paris.

Dans cet état d'engourdissement ou plutôt d'abrutissement où la féodalité tenait l'espèce humaine, il fallait une secousse pour la relever : cette secousse eut lieu, grâce à l'exaltation religieuse.

Un pape avait eu l'idée de conquérir la terre sainte, c'est-à-dire la Palestine : un ermite la réalisa. Revenu du pèlerinage de Jérusalem, qui était alors en vogue, Pierre parcourt l'Europe; il prêche dans les cours, dans les villes, dans les conciles; il échauffe les têtes pour le sépulcre et contre les musulmans qui rançonnaient les pèlerins. On se trouvait si mal qu'on devait saisir avec ardeur un projet aventureux. Les serfs, pour fuir l'esclavage de la glèbe; les vassaux, pour échapper au despotisme des suzerains; les débiteurs, pour se libérer par les indulgences; tous, pour gagner le paradis; vieillards, femmes, enfants, princes, moines, seigneurs, évêques, se mirent en marche, criant : *Dieu le veut*. Ils portèrent sur leurs vêtements une croix d'étoffe rouge, et on les appela *Croisés*. Cette multitude indisciplinée, ayant l'ermite Pierre pour général, porta la dévastation sur son passage, massacra les Juifs et trouva son tombeau en Hongrie. Une trentaine de mille hommes, reste d'une armée féodale régulière, prit Jérusalem en 1099, et en fit roi l'un de ses chefs, Godefroid de Bouillon. Ce fut là ce qu'on appelle la première croisade. Ces folies, dévotement belliqueuses, furent utiles à l'humanité quoiqu'elles aient fait verser bien du sang. Le peuple fut délivré de la présence de beaucoup de seigneurs; ceux-ci vendirent une partie de leurs terres au roi, pour subveni-

Digitized by Google

aux frais de l'expédition. Débarrassé d'eux, le pouvoir royal commença un peu à se rétablir.

Les prouesses des chevaliers normands et français dans l'Angleterre et dans l'Orient ont quelque chose de merveilleux que les romanciers et les poëtes n'ont pas manqué d'exagérer. Une poignée de chevaliers normands conquirent et fondèrent les royaumes de Naples et de Sicile. On rapporte aux croisades l'usage des armoiries qui servirent à distinguer les chefs entre eux, et à les faire reconnaître de leurs vassaux. On commença alors aussi à faire usage des chiffres arabes, ce qui était plus utile que les armoiries.

Dans ce temps, le pouvoir ecclésiastique était exercé presque exclusivement par les moines bénédictins, qui, lors de la réforme de Cluny en 910, avaient déclaré ne devoir obéissance qu'au pape. C'était la milice de Rome : beaucoup d'abbés de Cluny devinrent pontifes. Alors les prêtres séculiers étaient presque tous mariés. L'élection des évêques s'était rétablie, grâce à l'affaiblissement du pouvoir royal.

Ce fut vers ce temps que s'établit le culte des images et l'usage de la confession, qui auparavant n'avait lieu qu'entre les ecclésiastiques.

COMMENCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNES, SOUS LOUIS LE GROS.

Le domaine des rois de France ne s'étendait alors qu'à quinze ou vingt lieues autour de Paris. Louis VI, dit *le Gros* (1108), eut d'abord à guerroyer dans l'Orléanais, dans la Normandie et dans l'île-de-France, contre les barons ses voisins, puissants brigands qui dévalisaient les voyageurs. Pour réduire l'un d'eux, il mit trois fois le siége devant une bicoque féodale. Dans une guerre contre le roi d'Angleterre, les chances furent partagées entre les Français et les Normands : Louis y montra du courage. L'empereur, gendre du roi d'Angleterre, prit parti pour celui-ci (1124) et voulut envahir la France. Louis convoqua les grands vassaux de la couronne qui devaient marcher sous l'étendard royal * contre l'étranger; ils formèrent aussitôt une armée de deux cent mille hommes. Les Allemands repassèrent le Rhin. Les Français pouvaient attaquer aussitôt les Anglo-Normands ; mais les comtes et ducs, craignant de rendre trop de pouvoir au roi, s'en retournèrent tous chez eux et le laissèrent sans armée. Malgré sa piété, Louis ne put éviter d'être excommunié par l'évêque même de Paris. Il mourut après avoir fait sacrer son fils (1137).

Parlons de l'événement le plus marquant de son règne : ici le sort du malheureux peuple commence à s'améliorer. Diverses insurrections avaient eu lieu dans quelques villes possédées par le clergé ou les barons et incluses dans le domaine du roi. Celui-ci, ne pouvant ou ne voulant pas comprimer les révoltés, aima mieux s'en faire d'utiles auxiliaires. Toujours en guerre et incapable de les protéger contre les invasions de ses voisins, il trouva de l'avantage à leur laisser la liberté de se défendre eux-mêmes. Ils purent s'assembler, se gouverner, nommer des magistrats, tandis qu'ils ne pouvaient changer de place ni se marier sans la permission du seigneur. Ils fixèrent leurs impôts, formèrent leur milice, et, renfermés dans leurs fortifications, ils purent respirer en paix. On appela *communes* ces petites démocraties indépendantes de leurs seigneurs sous certaines conditions. Il est vrai que le roi leur vendit les chartes par lesquelles il leur octroyait ces droits de la nature; mais c'était beaucoup de les obtenir, et c'était au grand mécontentement des barons, des évêques et des moines, qui se regardaient comme spoliés par la couronne. Dès lors, plusieurs souverains féodaux imitèrent le roi, et vendirent la liberté aux serfs des bourgs de leurs domaines pour restaurer leurs finances. Dans beaucoup d'endroits, les bourgeois, s'insurgeant contre les seigneurs, établirent eux-mêmes leur commune. Les roturiers purent alors goûter quelque repos et se livrer à quelque industrie. Il n'existait de liberté que dans l'enceinte des villes affranchies : pour la conserver, elles se placèrent autant qu'elles purent sous la protection du roi. Celui-ci augmentait sa force en s'alliant aux communes. Il se les attacha davantage en établissant l'appel des sentences seigneuriales dans certains cas devant les juges royaux. Ces juges défendaient le peuple contre l'oppression féodale. Un siècle auparavant, les évêques avaient attiré la plupart des causes devant les tribunaux ecclésiastiques; quelque mauvais qu'ils fussent, ils valaient encore mieux que ceux des seigneurs.

SUGER. CONQUÊTES DE PHILIPPE-AUGUSTE. ALBIGEOIS. DOUZIÈME SIÈCLE.

Louis VII, dit *le Jeune* (1137), en épousant Éléonore, héritière de l'Aquitaine et du Poitou, accrut le domaine de la couronne pendant un temps. Dans une guerre contre le comte de Champagne, il mit le feu à une église où treize cents personnes furent brûlées. Un fanatique qui avait peut-être du génie, saint Bernard, ayant prêché une seconde croisade, Louis, pénétré de remords, s'enflamma d'un zèle pieux, se croisa avec sa cour, la reine, et deux cent mille hommes. Cette croisade n'eut d'autre résultat que de nombreux pillages sur toute la route. Cependant elle fut encore utile. Un enfant trouvé qui était devenu abbé de Saint-Denis, dans ce temps où les abbés étaient les conseillers des rois, Suger, fut régent du royaume, et continua l'œuvre commencée sous Louis le Gros dont il avait été ministre. Il était né pour l'administration, car il s'occupait des intérêts du peuple : il rendit la France aussi florissante qu'elle pouvait l'être alors. Mais le roi, de retour, commit contre ses avis la faute de répudier la reine. Celle-ci épousa le duc Henri Plantagenet, qui avait déjà l'Anjou et la Normandie, et qui devint roi d'Angleterre. Elle lui apporta en dot le tiers de la France : ainsi, l'antipa-

* C'était alors l'Oriflamme, bannière de l'abbaye de Saint-Denis. On lui prêtait des vertus miraculeuses qu'il faut reléguer parmi les fables, ainsi que la sainte ampoule, et la propriété que nos aïeux attribuaient aux rois de France, depuis Louis VI, de guérir les écrouelles.

Digitized by Google

thie de deux époux changea de face deux royaumes. Les fils du roi d'Angleterre s'étant révoltés contre leur père, Louis les soutint, mais sans succès : il mourut, après n'avoir été qu'un roi dévot et imprudent. Il était faible et violent à la fois.

Son fils Philippe II (1180), surnommé *Auguste*, commença par un acte qui ne doit point étonner dans ces temps de superstition et de pillage. Les juifs étaient maîtres du peu de commerce qui se faisait alors, leur situation politique les forçant à être industrieux : le roi les chassa par un édit. Il montra de la fermeté dans un démêlé avec le comte de Flandre. Il extermina les bandits nommés *Brabançons*, et résista à un légat du pape. Il vainquit le roi d'Angleterre qui possédait la moitié de la France, il se croisa avec son successeur Richard Cœur de Lion (1189), pour reprendre Jérusalem sur le fameux Saladin : ces deux rois ne réussirent qu'à prendre Saint-Jean d'Acre. Philippe, de retour, envahit la Normandie pendant l'absence de Richard. Ayant divorcé, il fut excommunié par le pape et le royaume fut mis en interdit (1200), c'est-à-dire qu'on y cessa aussitôt les messes et les offices : on ne pouvait plus manger de viande; les mariages étaient ajournés; il était défendu de se parler. Philippe eut assez de bon sens pour se moquer de l'interdit, et il saisit le temporel des évêques. Il fit un autre coup d'État. Jean sans Terre, roi d'Angleterre, était meurtrier du jeune Arthur son compétiteur. Philippe le fit juger par sa cour des pairs, comme son vassal, et fit déclarer que la Normandie, l'Anjou, la Touraine, etc., revenaient à la couronne. Il exécuta ce jugement avec une armée. La couronne de France, dépecée par le gouvernement féodal, commença ainsi à se recomposer.

Une quatrième croisade qui eut lieu dans ce temps (1204) n'aboutit qu'à la conquête momentanée de l'empire grec. Les croisés couronnèrent leur chef Baudouin à Constantinople. Une croisade plus déplorable (1208) fut dirigée contre les chrétiens du midi de la France, qu'on nommait les *Albigeois*. On les extermina par milliers, et on les fit brûler parce qu'ils doutaient de quelques mystères.

Le pape Innocent III s'étant avisé d'offrir la couronne d'Angleterre à Philippe, Jean, de son côté, donna son royaume au pape qui alors se fit son protecteur. Une ligue puissante menaça Philippe. Jean, le comte de Flandre et l'empereur réunirent deux cent mille hommes : ils se partageaient déjà la France. Philippe, avec cinquante mille combattants, les vainquit aux champs de Bovines (1214). Un évêque français se signala dans cette fameuse bataille; il assommait les ennemis avec une massue de fer. Les Anglais, après avoir forcé Jean à signer leur grande charte, le déposèrent parce qu'il la viola, et donnèrent la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste. Ce jeune prince très-belliqueux se maintint quelque temps en Angleterre; mais il fut bientôt obligé d'abandonner ses conquêtes.

Retournons sur nos pas pour observer ce douzième siècle, pendant lequel l'esprit humain fit beaucoup d'efforts pour sortir des ténèbres. D'un côté, nous verrons s'introduire une foule de nouveaux ordres monastiques, et pulluler les moines mendiants, vermine des peuples et milice des papes; nous verrons des laïques, dupes d'une interprétation de l'Apocalypse qui leur annonçait la fin du monde en l'an 1200, abandonner tous leurs biens en fondations pieuses. Mais nous verrons aussi des hommes, poussés à bout par les excès, le faste, l'orgueil et la rapacité du clergé, s'ériger en réformateurs ou secouer le joug de la crédulité. Remarquons dans notre histoire une vicissitude inévitable : le clergé, d'abord pauvre, s'enrichit en abusant des terreurs du peuple; riche, il arrive au plus haut degré de corruption : il tombe alors dans le mépris et décrédite la religion; on le dépouille, et il s'enrichit de nouveau pour être dépouillé encore. Les papes exigeaient des peuples de la chrétienté des impôts de toute espèce, et ils se proclamaient infaillibles : de là Béranger et Arnoud de Bresce, précurseurs de la réforme. Du temps de Luther, les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Tout, dans les choses humaines, tend à l'abus, et l'abus amène la résistance ou la révolution.

Les écoles commencèrent à s'établir chez les évêques. Celle de Paris devint bientôt la plus fameuse de l'Europe, quoique l'instruction y fût bien imparfaite. Trois mille étudiants écoutaient en plein air les leçons du dialecticien Abailard, l'amant d'Héloïse, noms immortalisés par une passion sublime qui nous les fait croire presque étrangers à leur siècle grossier. On cherchait alors la vérité, non dans la nature et la raison, mais dans les préceptes défigurés d'Aristote; on ne raisonnait pas, on ergotait. Pendant ce temps, la chevalerie était très-florissante dans les châteaux, et le peuple était opprimé par les hommes les plus galants du monde. Les *troubadours* ne cessaient de chanter la beauté et l'amour. Ils ouvraient en même temps la carrière au Dante et à Pétrarque, pères de la littérature moderne en Italie, où des insurrections telles que celles qui avaient produit les communes en France venaient de fonder des républiques. — Philippe-Auguste fut le premier de nos rois qui tint sur pied des troupes soldées : ce fut un nouveau coup porté à la puissance féodale. L'abus des armées permanentes a été, depuis, funeste à la liberté des peuples. — Les croisés avaient apporté d'Asie une maladie affreuse : la France était alors couverte de lépreux. Quant aux maladies contagieuses et pestilentielles, elles étaient dans ce temps aussi fréquentes que les disettes. La guerre perpétuelle, en interrompant la culture des terres, amenait les famines et les mortalités. Les cadavres privés de sépulture faisaient naître la peste. C'est ainsi qu'un fléau en engendrait un autre. Pauvre humanité!

ÉPOQUE DE LOUIS IX. LA JUSTICE COMMENCE A REMPLACER LA FÉROCITÉ FÉODALE.

Louis VIII, dit *le Lion* (1223), battit en France le roi d'Angleterre qui essayait de s'y rétablir; puis il porta la guerre au comte de Toulouse, pour le dé-

Digitized by Google

pouiller de ses États, sous prétexte qu'il favorisait les hérétiques. Il n'y réussit pas, et mourut (1228) en laissant sur le trône son fils âgé de douze ans, et sa veuve, Blanche de Castille, régente.

Cette princesse apaisa d'abord les factions de quelques grands vassaux; ensuite elle poursuivit la guerre contre le malheureux comte de Toulouse, qui se soumit, laissa établir une inquisition terrible contre les Albigeois, et s'obligea à les exterminer. Les bûchers furent encore allumés. Les conciles défendaient aux laïques de lire la Bible et l'Évangile; on ne permettait le bréviaire qu'en latin : cela signifie beaucoup.

Le jeune Louis IX, dont l'Église a fait *saint Louis*, était réellement un prince aussi parfait qu'il pouvait l'être dans son temps. Il eut, avec la valeur militaire et le courage politique, la constance du véritable chrétien. Il vainquit deux fois les Anglais qui soutenaient en Saintonge un vassal rebelle. Le pape, qui venait d'excommunier l'empereur, étant forcé de fuir de Rome, vint demander un asile en France. Louis eut la fermeté de le refuser à ce perturbateur, qui se réfugia à Lyon (1245), ville dont l'archevêque était seigneur. Maintenant voyons le côté faible. Le même prince, en danger de mourir, fit vœu de partir pour la croisade. Ni la reine ni les évêques ne l'en purent détourner : une croisade n'était plus alors qu'une expédition désastreuse; une longue absence du roi était un malheur public. Louis fit en Égypte des prodiges de valeur, mais sans utilité (1249); les maladies et la famine anéantirent son armée. Fait prisonnier avec tous les siens par les musulmans, il les força d'admirer sa magnanime résignation et leur paya une rançon énorme. Pendant ce temps, un fou s'avisa de prêcher la croisade aux bergers et aux paysans : cent mille fanatiques, qu'on nommait *pastoureaux*, le suivirent : ils ne firent que piller, disent les historiens, et on les extermina. Peut-être ces malheureux ne s'étaient-ils enflammés de ce zèle religieux que parce qu'il leur faisait secouer le joug féodal.

Ayant appris la mort de sa mère (1254), Louis revint en France et s'y livra tout entier à l'administration du royaume. Il y maintint la paix autant qu'il put entre les grands vassaux; il céda souvent aux prétentions des rois ses voisins avec plus de délicatesse que de politique. Jamais roi n'eut une conscience plus scrupuleuse, ni un plus grand amour de la concorde. Il força les seigneurs qui se trouvaient à la fois ses vassaux et ceux du roi d'Angleterre d'opter, et ils optèrent pour lui. Les barons anglais voulant déposer leur roi parce qu'il n'avait pas observé la grande charte, Louis fut pris pour arbitre; il se prononça pour le maintien des libertés unies à l'autorité royale.

Le pape venait d'interdire le roi des Deux-Siciles : il offrit sa couronne au frère de Louis IX, qui avait le comté d'Anjou en apanage; mais il se réservait un tribut annuel, sous peine d'excommunication. Le comte accepta (1266), passa en Italie avec une foule de volontaires qui s'étaient croisés, parce qu'ils étaient appelés au nom du pape et qu'ils croyaient faire une œuvre pie en dépossédant un jeune prince excommunié. Naples fut conquis en peu de temps, et l'usurpateur fit trancher la tête du roi légitime.

La France devenait assez florissante pour ce malheureux temps, grâce à la sagesse du roi qui faisait saisir le temporel des évêques lorsqu'ils pillaient trop le peuple, et qui pourtant, sans la reine, se serait fait cordelier. Mais ce prince dévot gardait encore la croix sur ses habits; il n'avait pas renoncé à une seconde croisade : il s'y détermina malgré son âge et ses amis. Persuadé ou feignant de l'être, qu'il convertirait le roi de Tunis (1270), il débarqua en Afrique, et après avoir vu son armée dépérir sur ce sol brûlant, il mourut misérablement.

Le règne de Louis IX est l'époque de grandes améliorations politiques. Depuis que les capitulaires de Charlemagne étaient tombés en désuétude, il n'y avait plus de lois dans le royaume : chaque province ou plutôt chaque souveraineté féodale était régie par le caprice des seigneurs, ou bien par des usages non écrits, qu'on appelait coutumes. Chaque seigneur avait son tribunal, devant lequel on plaidait en combattant. Louis IX fit rédiger des lois ou *établissements* pour régir la portion de la France qui lui obéissait directement : il abolit le duel judiciaire, déjà prohibé par un concile, et gradua les peines, imparfaitement il est vrai; il exigea des preuves, des témoins et des plaidoiries pour l'instruction des affaires, et consacra ce beau principe d'humanité, qu'on devrait inscrire partout où l'on décide de la liberté et de la vie des hommes : *Droit est toujours plus près d'absoudre que de condamner*. Il fit jouir du jugement par pairs ou jurés toutes les villes constituées en communes, et il leur donna de nouvelles garanties d'indépendance du joug féodal. Il établit les appels à la place des prises à partie qui forçaient les juges à mettre souvent l'épée à la main; et comme le dernier degré de la juridiction féodale devait être le roi, les causes se trouvèrent portées devant lui en dernier ressort. Ce fut une précieuse conquête pour l'autorité royale et une garantie pour le peuple. Un simple gentilhomme, incarcéré par le comte d'Anjou avec lequel il était en procès, appela devant le roi qui le fit juger; on l'acquitta et le frère du roi fut condamné. Une telle justice était alors une nouveauté inouïe. Les guerres féodales de familles, qui forçaient les parents à prendre parti, sous peine de perdre leur succession, furent interdites. Le droit de battre monnaie, dont une foule de seigneurs s'étaient emparés, fut restreint. Les *établissements* furent d'un utile exemple : dans les provinces, on rédigea les coutumes. Le droit de *Justinien*, retrouvé alors, commençait à être connu en France; mais il était proscrit par le clergé. Les prêtres ou clercs seuls étant lettrés, c'étaient eux qui remplissaient les fonctions d'avocats; ils pratiquaient aussi la médecine; ils étaient alors les hommes indispensables. Quand une personne mourait *intestat*, et que, par cette raison, l'Église était frustrée du legs d'une partie de ses biens qui était d'obligation dans tous les testaments, on confisquait la succession et l'on ruinait la famille : les *établissements* réprimèrent ces

abus odieux. Louis IX fut vraiment le restaurateur de la justice; mais son zèle religieux l'emporta souvent trop loin : il porta des peines atroces contre ceux à qui il arrivait de jurer le nom de Dieu ou des saints. Il montra cependant la plus ferme opposition à l'avare despotisme des papes : dans sa fameuse ordonnance, nommée *Pragmatique Sanction*, il déclara que le royaume dépend de Dieu seul.

RÉTABLISSEMENT DES ASSEMBLÉES NATIONALES SOUS PHILIPPE LE BEL. TEMPLIERS. PARLEMENT DE PARIS. TREIZIÈME SIÈCLE.

Après la mort du roi (1270), son fils continua la guerre contre les Tunisiens, et leur accorda la paix moyennant un tribut. Telle fut l'issue de la dernière de ces expéditions lointaines, qui appauvrirent l'Europe. Le jeune roi Philippe III, dit *le Hardi*, revint en France, où il rejoignit à la couronne le vaste apanage de son oncle le comte de Poitiers, mort sans enfants. Quelques guerres sans éclat occupèrent une partie de son règne. Il se laissa d'abord gouverner par le barbier du roi son père qu'il fit son favori, et qui, ayant suscité d'injustes soupçons contre la reine, fut convaincu de trahison et pendu. L'événement le plus remarquable de ce règne se passa hors de la France (1282). Les Siciliens, résolus de secouer le joug pesant de Charles d'Anjou, se soulevèrent à Palerme; à l'heure des vêpres, et massacrèrent tous les Français, la plupart Provençaux et Angevins, attachés à la fortune du nouveau roi. Cet égorgement eut lieu dans toute la Sicile. Charles était absent. Le roi d'Aragon chercha à s'emparer de cette île. Le pape l'excommunia et prêcha une croisade contre lui. Philippe se mit à la tête des croisés contre ce roi chrétien, et revint mourir à Perpignan, après avoir pris Girone au bout d'un long siége. Après sa mort (1285), deux monastères se disputèrent son cœur; c'était bien peu de chose.

Philippe IV, dit *le Bel*, son fils, lui succéda. Édouard Ier, roi d'Angleterre, lui rendit hommage de la Guienne, qu'il reconnaissait posséder comme vassal de la couronne de France. Mais des voies de fait ayant eu lieu entre les deux nations, Philippe cita Édouard devant sa cour, et, sur son refus de comparaître, il s'empara de la Guienne à main armée (1295). La guerre se porta ensuite chez le comte de Flandre, qui avait fait alliance avec Édouard. Les Français vainquirent les Anglais et conquirent la Flandre. Un pape, qui ne le cédait en orgueil à aucun de ses prédécesseurs, Boniface VIII, fut le second adversaire contre lequel Philippe eut à lutter. Dans un besoin pressant d'argent, et voulant ménager le peuple déjà accablé d'impôts, le roi essaya une légère taxe sur le clergé. Aussitôt, le pape lança une bulle où il défendit aux ecclésiastiques de jamais rien payer aux laïques, sans la permission du saint-siége. Philippe répondit par une défense contraire faite aux laïques. Le pape insulta le roi dans une autre bulle; mais, obligé de céder, il fit la paix en canonisant Louis IX, et on lui accorda, pour le calmer, la perception d'une petite taxe au profit de saint Pierre.

Cependant, les procédés insolents du pape recommencèrent; un évêque français, son légat, poussa l'impudence à tel point que le roi le chassa de sa présence. Le pape furieux fulmina de nouvelles bulles, et somma le roi, sous peine de voir le royaume mis en interdit, de se reconnaître roi par la grâce du pontife. Philippe, loin d'être intimidé, répondit avec fierté, et cherchant un appui dans la nation, il en convoqua une assemblée (1230). C'est un des événements importants de notre histoire. Les assemblées nationales étaient tombées en désuétude. A l'exemple du roi d'Angleterre, Philippe y fit entrer les députés des communes, qu'on appelait alors *tiers état*. Les trois ordres votèrent séparément pour le maintien de l'indépendance de la couronne; le clergé voulait d'abord qu'on eût quelques ménagements pour le pape; mais la noblesse s'y opposa. Quant au tiers état, il devait être fort étonné de l'honneur qu'on lui faisait de le consulter. Mais on avait besoin d'argent, et c'est le peuple qui paye. Un vieil historien de France a dit à ce sujet une vérité qui est toujours nouvelle : « Les diètes sont pour les gouvernements d'excellents moyens d'obtenir des impôts. »

Le pape répliqua par un concile où il fit déclarer la toute-puissance de la tiare. Le roi riposta par une assemblée de nobles et d'évêques où l'on accusa le pape d'imposture et d'hérésie. Alors l'excommunication est lancée; la couronne de France est offerte à un prince d'Autriche. Le pape est enlevé par des partisans français, puis il est délivré, et il meurt enfin dévoré de rage : il avait institué le jubilé, qui attirait à Rome des milliers de pèlerins et tout l'argent de la chrétienté. Pendant ce temps-là, les Flamands s'étaient révoltés sous la conduite d'un vieux tisserand, et avaient massacré des Français. Le comte d'Artois partit avec une armée; il traitait ces insurgés de canaille, et perdit la bataille de Courtrai où vingt mille Français furent tués. Le roi marcha en personne : il échoua; il fallut rétablir le comte de Flandre, en retenant seulement quelques villes. L'excommunication du pape fut levée quelque temps après par son successeur.

Un événement fameux de ce règne est le procès des Templiers, ordre religieux et militaire établi pendant les croisades. Philippe le Bel poursuivit leur destruction avec un acharnement qu'on n'explique pas : il ne s'empara pas de leurs biens. Le pape montra contre eux autant d'animosité que le roi. Tout à coup (1307), on les arrête dans toute la France; on les interroge avec la torture, et la torture leur dicte l'aveu des crimes qu'on exige d'eux. Quand la douleur a cessé, ils se rétractent : on les brûle à petit feu (1312). L'ordre est aboli; les biens sont donnés aux Hospitaliers (depuis l'ordre de Malte). Le grand maître et les grands officiers, condamnés par une commission du pape, sont brûlés vifs : tous, jusqu'au dernier soupir, protestent de leur innocence au milieu des flammes. Que signifie cette épouvantable atrocité? On

Digitized by Google

accusait les Templiers de crimes horribles : tout ce qu'on sait, c'est qu'ils étaient riches, orgueilleux, privilégiés et débauchés. Ceux qui les faisaient brûler valaient-ils mieux?

Philippe le Bel avait accablé le peuple d'impôts; il avait ruiné le crédit en altérant les monnaies, il avait expulsé aussi les juifs pour confisquer leurs richesses. Le mécontentement général lui faisait craindre un soulèvement. Il mourut de chagrin. Nous lui devons la convocation des états généraux, la réunion de Lyon à la France, et le parlement rendu sédentaire à Paris. C'était auparavant un tribunal ambulatoire qui suivait la cour, et qui était composé de gentilshommes choisis par le roi. Comme ces hommes d'épée ne savaient ni lire ni écrire, on leur adjoignait des gens de loi qui leur servaient de *conseillers*. Peu à peu, les nobles se retirèrent et laissèrent ceux-ci seuls juges. Les pairs, grands seigneurs terriens ou grands domestiques de cour, qui étaient les leudes de la première race ou les barons et grands vassaux de la féodalité pure, avaient de droit entrée au parlement. Cette assemblée était proprement le tribunal du roi. Depuis Louis IX, le parlement connaissait de tous les appels du royaume. Il accrédita les beaux principes de justice du droit romain, créa une procédure légale, rendit l'étude des lois nécessaire, et fit passer du côté des lettrés et des gens de robe une partie de l'autorité ou de l'influence qu'avaient usurpées les gens de guerre. On ne sait pas communément que les Pandectes de Justinien ont porté le plus grand coup à la féodalité.

Après avoir parcouru le treizième siècle, si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous trouverons que l'espèce humaine a fait quelques pas vers la civilisation. Sous Louis IX, une bibliothèque est formée. Le moine anglais Roger Bacon, prodige pour ce temps, devine une partie des sciences physiques; il invente la chambre obscure. Ses grossiers contemporains le prennent pour un sorcier. D'ignobles parades, jouées sur des tréteaux, sous le nom de *mystères*, étaient du moins des essais qui devaient nous conduire à *Cinna* et au *Tartufe*. Les disputes théologiques et l'ergotage scolastique continuaient, il est vrai : on fondait la Sorbonne; mais la bourgeoisie puisait jusque dans les désordres de l'université des habitudes d'indépendance antiféodale, et les confréries ou corporations, bonnes alors, lui prêtaient la forme d'une organisation politique. Les prévôts et échevins s'accoutumaient à résister à l'arbitraire; les anoblissements commençaient et faisaient mettre en question la noblesse elle-même. Le tiers état, érigé en puissance politique, prenait de la consistance, et le pouvoir royal sentait combien son alliance lui était utile. La convocation des assemblées, qu'on appela depuis états généraux, était un moyen de la renouveler.

Vers ce temps, trois cantons suisses secouèrent à la fois le joug féodal et celui de l'Autriche. De simples paysans, guidés par trois héros, formèrent une glorieuse république. Ici la liberté naquit, comme à l'ordinaire, de l'excès de l'oppression. Voici, au milieu des tristes annales de l'histoire moderne, les premiers hommes sur lesquels on voit luire un rayon du soleil de la liberté.

AFFRANCHISSEMENT DES PAYSANS SERFS. REVERS SOUS PHILIPPE DE VALOIS.

L'autorité royale, qui avait fait de grands progrès sous Philippe le Bel, fut exercée successivement par ses trois fils dans un court espace de temps. Louis X dit *Hutin* fit condamner à mort (1314) le surintendant des finances Enguerrand de Marigny : on n'avait pu prouver qu'il fût un fripon; on l'accusa d'être sorcier. Le roi se repentit ensuite de cette iniquité. L'événement le plus mémorable de ce règne est l'affranchissement (1315) d'une grande partie des serfs des campagnes *. Le roi commença dans ses domaines, les seigneurs l'imitèrent peu à peu. On disait dans le préambule de l'édit : *Comme, selon le droit de la nature, chacun doit naître franc.* Cependant, la liberté fut vendue aux paysans comme elle l'avait été aux bourgeois. Beaucoup d'entre eux, accoutumés à l'esclavage, voulaient y rester, trouvant que la liberté ne valait pas, dans ce temps-là, le prix auquel on la mettait. Le besoin d'argent a souvent fait commettre ou réparer des injustices. On rappela les juifs, dans l'espoir d'en tirer d'énormes impôts (1316). Louis s'occupa beaucoup du bien public : il réprima les vexations et protégea les cultivateurs.

Philippe V, dit *le Long*, qui lui succéda (1319), fit des réformes dans l'administration. Il exclut les évêques du parlement, où ils conservaient de l'influence. Il projetait, dit-on, d'utiles institutions. Il voulait établir en France un système général de monnaies et de mesures. Il fit désarmer les bourgeois, afin d'abolir plus sûrement le droit de guerre privée **. Il nomma dans les communes un capitaine pour commander la bourgeoisie, au nom du roi : cette milice de communes était une sorte de garde nationale qui figure souvent dans les guerres de ce temps-là. — On commit sous ce règne d'affreuses cruautés sur les juifs et les lépreux qu'on noircissait d'accusations absurdes. On les fit brûler par centaines, parce qu'on voulait les dépouiller. Les fondations de *ladreries* étaient aussi nombreuses que richement dotées. On confisqua ces biens. Quand l'avarice est d'accord avec le fanatisme, elle fait bien du mal. Au reste, c'est aux persécutions spoliatrices qu'éprouvaient les juifs que nous devons l'invention des lettres de change, à l'aide desquelles ils faisaient passer leur fortune d'un pays dans un autre.

Charles IV, dit *le Bel* (1322), fit punir beaucoup de financiers concussionnaires, et des gentilshommes qui, sans être financiers, ruinaient le peuple. Il fit la guerre aux Anglais dans la Guienne. Sa sœur était

* Il restait encore de nos jours des serfs de *mainmorte* à Saint-Claude, en Franche-Comté. Louis XVI les a affranchis.

** Peut-être n'était-ce qu'un prétexte pour opprimer les communes, en brisant leurs moyens de résistance. Dès lors les rois, après avoir été les alliés du peuple, commencent à s'en servir comme d'un instrument pour parvenir à l'accomplissement de leur plan de domination absolue.

femme d'Édouard II qu'elle fit détrôner. Le fameux Édouard III prit la couronne d'Angleterre. Charles IV étant mort sans enfants, Édouard III prétendit au trône de France, comme neveu par sa mère du dernier roi (1328). La loi salique, qui exclut les femmes, lui était contraire. Les pairs décidèrent que Philippe de Valois, qui descendait de saint Louis par une branche cadette, devait être préféré.

Le règne de Philippe VI fut un enchaînement de calamités. Il voulut d'abord réduire les Flamands qui s'étaient révoltés contre leur comte, sous la conduite d'un marchand de poisson. Il réussit ensuite à se faire rendre hommage de la Guienne par Édouard III, qui n'était pas encore en mesure de soutenir la guerre. Mais un misérable, son beau-frère, qu'il bannit justement, s'étant réfugié en Angleterre, suscita contre lui une guerre terrible. Édouard III (1336) traita avec les Flamands et avec l'empire, et prit les armes en réclamant la couronne de France. Le comte de Hainaut se joignit à lui, et il noua des intelligences avec d'autres seigneurs français. Une flotte, forte, dit-on, de cent vingt vaisseaux et montée par quarante mille hommes, fut défaite par celle des Anglais au combat de l'Écluse (1341); Édouard y était en personne. Il soutint en Bretagne la guerre terrible que faisait le comte de Montfort au neveu du roi, et profita des avis d'un nouveau traître, Geoffroi d'Harcourt, qui lui conseilla une descente en Normandie. Rompant sans scrupule une trêve que Philippe observait de son côté avec trop de confiance, il vient jusqu'aux portes de Paris, puis il se retire sur la Picardie, suivi par les Français, qui, poussés par leur imprudente impétuosité, l'attaquent à Crécy (1346). Les arbalétriers génois lâchent pied et portent le désordre dans l'armée française; elle est vaincue, et trente mille hommes restent sur le champ de bataille. Les Français, par un excès d'honneur ou d'orgueil militaire, ne voulaient pas se servir de l'arbalète qu'ils regardaient comme une arme de lâche; ils soldaient des étrangers pour cela. Les Anglais, moins scrupuleux, formaient eux-mêmes des corps d'arbalétriers. On dit qu'ils se servirent de canon dans cette bataille. Cette invention était encore récente; elle devait donner quelques avantages à ceux qui en profitaient les premiers.

A la suite de cette victoire, Édouard assiégea Calais (1347), qui se rendit après avoir subi une famine terrible. Le dévouement des citoyens de cette ville étant contesté, je n'en parlerai pas : notre histoire est assez riche en beaux traits pour se passer de celui-là. Tous les Calaisiens évacuèrent leur ville : le roi les indemnisa généreusement de leurs pertes. A tous ces revers se joignirent une famine et une peste qui dépeuplèrent la France *. Le découragement y fut au comble. On ne voulait plus ni combattre ni payer. Les financiers de ce temps étaient tous Italiens; ils s'engraissaient de la substance d'un peuple écrasé d'impôts. On les chassa. Des fanatiques, nommés *flagellants*, parcouraient alors les campagnes en se fouettant jusqu'au sang, croyant apaiser la colère céleste. Le roi mourut (1350) consumé de chagrin et haï de ses sujets. Il avait établi la gabelle, impôt sur le sel. Sous son règne, le Dauphiné fut donné à la France, à condition que le prince royal porterait le nom de Dauphin, et Jeanne d'Anjou vendit Avignon aux papes.

* Cette peste fut générale en Europe, dont elle enleva, dit-on, le quart de la population.

LE ROI JEAN; SA CAPTIVITÉ. LES ÉTATS EXERCENT LA SOUVERAINETÉ. JACQUERIE.

Jean, fils du précédent, fut aussi impolitique et plus malheureux. Il fit d'abord couper la tête du comte d'Eu, son connétable, sans qu'on sache pourquoi. Il fut ensuite en butte à l'inimitié d'un scélérat puissant et actif, Charles le Mauvais, roi de Navarre, qu'il aurait pu réduire et qui lui fit beaucoup de mal. Édouard III porta la guerre en France : alors Jean convoqua les états généraux (1355) pour avoir des subsides. Voici l'une des époques les plus remarquables de notre histoire : il faut nous y arrêter.

Philippe le Bel était parvenu à rendre le pouvoir royal assez absolu; il l'avait affranchi de celui du pape, et il l'avait fortifié en convoquant les états généraux qui n'avaient encore aucune idée de leurs droits. La rivalité des trois ordres ne pouvait qu'assurer la prépondérance du roi : les états ne se croyaient qu'un conseil destiné à enregistrer ses volontés. Ici ils vont prendre une autre attitude. Nous ne parlerons pas des états de la Langue d'Oc, convoqués dans le midi de la France. Ceux du nord ou de la Langue d'Oil ont eu plus d'influence sur les affaires. Les états de 1355 agirent d'après ce principe que le roi n'avait droit d'exiger aucun impôt sans le consentement de la nation représentée par eux. Ils voulurent en faire eux-mêmes la perception et l'emploi : ils envoyèrent dans les bailliages des députés avec le titre d'élus chargés de la perception. Ils nommèrent une commission permanente, composée de trois membres de chaque ordre, pour surveiller l'administration du roi pendant la vacance des sessions. Ils prirent les plus grandes précautions pour garantir l'utile emploi des fonds excédants, et pour tracer au roi la limite des dépenses. Ils décrétèrent une forte levée et la mise en campagne de la milice des communes.

Le prince de Galles, dit prince Noir, fils d'Édouard, et l'un des héros de ce temps, vint alors ravager la France. Retranché avec huit mille hommes dans un lieu avantageux près Poitiers, et attaqué par Jean qui en avait soixante mille, il le battit complétement et le fit prisonnier. Charles, dauphin, convoqua les états, et cette fois encore, organes de la nation, ils parurent avoir le sentiment de ses droits. Ils étaient forts de l'unanimité du mécontentement. Ils ordonnèrent une enquête sur les causes des plaintes du peuple. Un évêque, nommé Lecocq, et Marcel, prévôt des marchands, présidaient la commission. On n'accorda les subsides que sous des conditions imposées à la cour : les ministres et les conseillers devaient être remplacés par des députés choisis dans les trois ordres. La cour,

offensée, essaya de faire percevoir les impôts sans l'autorisation des états : le peuple refusa de les payer. On convoqua de nouveau les états généraux (1356), et il fallut en passer par les conditions imposées.

Le dauphin essaya un moyen de faire de l'argent que ses prédécesseurs avaient souvent employé, l'altération des monnaies, moyen ruineux pour le peuple. Celui de Paris se révolta sous la conduite de Marcel. Le roi de Navarre, qui avait été emprisonné par le roi, s'échappa, et vint soutenir l'insurrection. Le peuple était harangué tour à tour par lui, par le dauphin et par Marcel. Celui-ci avait le plus de popularité : il était patriote et né dans la bourgeoisie. Charles le Mauvais était un ambitieux turbulent dont on se servait. Paris était une vraie démocratie. Les révoltés avaient pour signe de ralliement un chaperon rouge et bleu. Marcel commençait déjà à former une fédération des villes de France avec la capitale, lorsque le dauphin, ayant pris le titre de régent, s'évada et alla à Compiègne convoquer des états généraux (1358).

Alors la France était dans une grande confusion. Profitant du désordre, la noblesse essaya de replacer les paysans sous l'ancien joug de fer : ceux-ci, armés de fourches et de bâtons, pillèrent les châteaux, massacrèrent les nobles, qui, se formant en corps de troupes, écharpèrent à leur tour des hommes mal armés et sans discipline. Cette guerre d'extermination s'appela *Jacquerie*, du nom des *jacks* ou jaquettes que portaient les paysans armés.

Des excès de l'anarchie et des maux de la guerre civile au retour du pouvoir absolu, il n'y a qu'un pas : alors on cède tout par lassitude. Les états de Compiègne le prouvèrent. On accorda, il est vrai, les impôts à titre d'*aides* et de *dons gratuits*, mais on cassa tout ce qu'avaient fait les états précédents comme l'ouvrage de séditieux et de traîtres. Plusieurs députés furent condamnés à mort. Paris bloqué se soumit. Marcel y fut assassiné, et le régent y fit son entrée.

Un traité avec l'Angleterre (1360) rendait la liberté à Jean moyennant la cession de la moitié du royaume et quatre millions d'écus d'or, mais on obtint que la rançon du roi coûterait seulement le tiers de la France et trois millions d'écus. Ne pouvant parvenir à compléter cette somme énorme qui ruina le pays, Jean retourna à Londres où il mourut. Il était scrupuleux sur l'honneur; il disait que, si la bonne foi était exilée, elle devrait se réfugier dans le cœur des rois. On répète souvent ce mot; tous les rois feraient bien de s'en pénétrer. Ayant acquis la Bourgogne par héritage, Jean la donna en apanage à l'un de ses fils : ainsi commença la fameuse maison de Bourgogne. Ce mauvais système des apanages ne faisait que diviser et affaiblir la France, qui était déjà bien faible sans qu'il fût nécessaire de la réduire encore.

CHARLES V. DUGUESCLIN. LE POUVOIR ROYAL REPREND LA SOUVERAINETÉ. QUATORZIÈME SIÈCLE.

Quand Charles V monta sur le trône (1364), tout était à réparer; il répara beaucoup : il était prudent et habile. Il savait choisir les hommes et les employer. Charles le Mauvais ne cessait de conspirer et de nuire. Un excellent homme de guerre, Duguesclin, lui fut opposé et le battit. La guerre continuait toujours en Bretagne avec fureur. Montfort, soutenu par les Anglais, ayant remporté une victoire où Duguesclin fut fait prisonnier, on fit la paix. Dans ces temps, la caste des gens de guerre était un fléau de la population. *Si Dieu était homme d'armes*, disait naïvement l'Anglais Talbot, *il serait pillard*. Quand on licenciait les compagnies, il semblait qu'on déchaînât des bêtes féroces; il fallait recommencer la guerre pour les combattre : ainsi, la paix était une nouvelle cause de guerre. Il y avait une campagne à faire en Espagne. Duguesclin y fut envoyé à la tête des compagnies qu'on rengagea pour en délivrer la France; il fut encore fait prisonnier dans une bataille par le prince Noir.

Charles V avait relevé le trésor par ses économies. Les habitants de la Guienne étaient mécontents des Anglais : il crut devoir saisir l'occasion; il déclara la guerre (1361). Grâce à Duguesclin, elle fut heureuse. La cour des pairs condamna les princes anglais comme des vassaux rebelles, et confisqua leurs provinces françaises. Duguesclin, nommé connétable, exécuta cet arrêt, chassa les Anglais de la France, et les battit en Bretagne où ils avaient le duc pour allié. Quatorze cents villes fermées et trois mille forteresses furent évacuées en Aquitaine seulement. De nouvelles trahisons du roi de Navarre, une guerre impolitique et longue, entreprise contre le duc de Bretagne qui fut puissamment soutenu par ses sujets et par les Anglais, remplissent la fin du règne de Charles V. Le schisme d'Occident eut lieu de son temps. Lorsque le siége pontifical fut transféré d'Avignon à Rome, il y eut deux et trois papes élus à la fois : les rois prirent parti pour l'un ou pour l'autre. Il y eut beaucoup de disputes, de guerres et de scandales dans la chrétienté.

Quand Charles V fut roi, il n'assembla plus les états; il se souvenait de leur résistance : les princes n'oublient jamais cela. Il se borna à tenir au parlement des *lits de justice*, où il faisait approuver les lois après avoir demandé conseil. Son administration fut, dit-on, paternelle. Les historiens l'ont surnommé *le Sage*. Il songea plus à affermir l'autorité royale qu'à faire jouir le peuple de la liberté; aussi les philosophes l'ont-ils blâmé sévèrement. Au reste, les meilleurs rois tendent à agrandir leur autorité; les aristocrates les plus raisonnables veulent des priviléges ou une supériorité d'influence; les peuples les plus moraux se laissent entraîner à des excès lorsqu'ils essayent de réparer par la force les injustices de l'état social et les inégalités du sort : de bonnes lois seules sont incorruptibles et sans passion.

Comme les rois de ce temps-là, Charles avait près de lui un *fou*, espèce de bouffon chargé de faire rire le prince et sa cour. Au lieu de fous pour les égayer, les rois eussent fait mieux d'avoir près d'eux des sages pour les attrister sur le sort des malheureux.

Dans ce siècle (le quatorzième), l'esprit humain

Digitized by Google

faisait des progrès insensibles. Tandis que les capucins se disputaient, et même se battaient pour avoir des capuchons ronds ou pointus, un Napolitain inventait la boussole. Charles V encouragea l'enseignement; il rassembla neuf cents volumes, qui à la vérité ne traitaient que d'astrologie. Les universités se multipliaient; mais on ne s'y occupait que de théologie et de dialectique, c'est-à-dire qu'on y parlait beaucoup sans s'entendre. On traduisait en français du temps Salluste, César, et d'autres ouvrages latins conservés par quelques monastères : le service que les moines ont rendu à l'esprit humain est d'avoir été ses bibliothécaires et ses copistes.

ÉTATS. MINORITÉ DE CHARLES VI. SA DÉMENCE. GUERRE CIVILE.

Voici l'un des règnes les plus malheureux de notre histoire (1380). Charles VI était mineur; ses oncles, frères du roi précédent, se disputèrent la régence. Le duc d'Anjou, qui l'obtint, en profita pour s'enrichir de rapines. Il pilla complétement le trésor au moment où le roi entrait dans sa majorité. Les Parisiens se soulevèrent et refusèrent de payer les impôts. Le gouvernement intimidé feignit de les supprimer par une ordonnance, et convoqua les états. Ceux-ci accordèrent des subsides : la cour voulut en établir d'autres arbitrairement; le peuple massacra les fonctionnaires. De nouveaux états proclamèrent le principe de l'illégalité des impôts non consentis. On fit venir des troupes dans la banlieue, qui fut livrée à un affreux pillage. Paris n'y échappa qu'en payant une forte somme. Le roi revenant de la Flandre, où une révolte contre le duc avait été réprimée par le carnage, entra à Paris à la tête de son armée (1383), fit arrêter les plus riches bourgeois, en fit exécuter plusieurs, parmi lesquels on cite un magistrat vénérable et septuagénaire, déclara que tout méritait la mort, et voulut bien se contenter d'une contribution énorme. La guerre continuait en Flandre; on fut sur le point de la porter en Bretagne, pour venger l'arrestation, par surprise, du connétable de Clisson. On fit une ridicule expédition contre le duc de Gueldres, qui avait porté un défi au roi. Voulant secouer le joug de ses deux oncles, ce prince essaya, en 1388, de gouverner lui-même en mettant Clisson à la tête des affaires. Le duc de Bourbon (descendant de Louis IX par une branche cadette), de retour d'une expédition plus brillante qu'utile, faite en Afrique contre les musulmans, exalta la tête du roi, qui entretint quelque temps un chimérique projet de croisade, mais qui alla seulement en Italie pour soutenir l'un des deux papes.

A cette époque (1392), le baron de Craon, l'un des puissants scélérats qui jouissaient de l'impunité en France, assassina Clisson, et se réfugia en Bretagne où il avait l'appui du duc. Le roi, ne pouvant se le faire livrer, marcha avec une armée. Lorsqu'il passait dans la forêt du Mans, un homme drapé de blanc et d'une figure hideuse, sortant d'un buisson, saisit son cheval et cria : *Roi, ne va pas plus avant; tu es trahi!* Il n'en fallait pas tant pour troubler le faible cerveau de Charles VI. Il devint fou furieux. Revenu quelque temps après à la raison, il retomba, à l'issue d'un bal masqué où le feu prit à ses habits. Ce fut en vain qu'un prétendu magicien essaya de le guérir; il n'eut plus que des intervalles lucides. Cette démence du roi fut le signal des plus affreuses discordes. Heureusement on conclut une trêve avec les Anglais (1395). Richard II épousa la fille de Charles VI.

Deux moines, qui s'étaient vantés de guérir le roi, ayant encore accru sa maladie, furent exécutés sur la place de Grève, parce qu'ils avaient fait naître des soupçons atroces sur le duc d'Orléans, son frère unique. Cependant ces soupçons se reproduisirent; on accusa la duchesse, qui était milanaise, d'avoir même tenté d'empoisonner le dauphin; le duc passa pour avoir employé des maléfices contre son frère, et pour entretenir de coupables intelligences avec la reine Isabeau de Bavière. Cette princesse, de son côté, avait mis le roi dans sa dépendance et le traitait indignement : il était souvent, ainsi que ses enfants, privé du nécessaire. Pendant ce temps, le duc d'Orléans venait d'être nommé lieutenant général du royaume : il excitait fortement la jalousie de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Une inimitié terrible s'éleva (1404) entre ces deux princes, et deux partis furieux se formèrent. Le duc proposa un nouvel impôt. Jean, qui était au conseil, s'y opposa pour se populariser; il quitta Paris, et revint avec des troupes pour soutenir son opinion. La reine et le duc s'enfuirent; Jean retint le dauphin (1407). Cependant les deux ennemis parurent ensuite se réconcilier. Ils venaient de communier ensemble; ils avaient partagé le même lit : tout à coup, le duc fut enveloppé par des assassins et immolé. Le perfide Jean, forcé de s'avouer coupable, sortit de Paris et y rentra avec son armée; il s'y montra la tête haute. On ne regrettait point le duc, qui était détesté; il se trouva un cordelier qui fit l'apologie de l'assassinat, soutenant qu'il était permis à tout homme de tuer un tyran, doctrine que les jésuites ont souvent renouvelée depuis. Jean sans Peur, après avoir battu les Liégeois insurgés contre leur évêque laïque, qui ne voulait pas se faire prêtre, revint triompher à Paris, où il gouverna en despote; le roi et la cour était en son pouvoir.

Le jeune duc d'Orléans, secondé par le comte d'Armagnac, leva l'étendard pour venger son père; on se battit sur plusieurs points de la France : les deux partis (1411) s'appelaient *les Armagnacs* et *les Bourguignons*. Le roi, dans un intervalle de raison, prit parti contre Jean sans Peur, marcha sur lui avec une armée, et signa plusieurs accommodements souvent rompus. Reposons-nous ici, pour nous préparer au récit de plus grandes calamités.

SUITE DE LA GUERRE CIVILE. LES ANGLAIS A PARIS. PARLEMENT PERMANENT.

On voit que, dans ce temps, la France était exploitée uniquement par l'ambition des grands, c'est-à-dire par les factions. Cette anarchie oligarchique a duré

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles : remarquons bien les caractères de ce nouveau désordre. Lors de la féodalité pure, les grands étaient des souverains indépendants qui s'arrachaient l'un à l'autre leurs États ; mais depuis que la couronne avait recouvré le pouvoir, les grands, pour la plupart princes du sang, se disputaient l'exercice de l'autorité royale et le trésor de la nation entière. Rien ne démoralise un peuple comme les factions attachées à des princes; il oublie aussitôt ses intérêts pour servir des passions qu'il partage sottement; les scélérats seuls y gagnent : le reste est dupe ou victime; et la masse inerte, frappée par le marteau, repoussée par l'enclume, est toujours la proie du vainqueur du jour. Occupés uniquement d'une guerre civile sans but, les Français ne songeaient plus aux états généraux. Bientôt ils subirent l'un des résultats inévitables des factions de cour, le joug de l'étranger.

Le roi d'Angleterre Henri V crut les circonstances favorables (1415). Débarqué avec une faible armée, il passa la Somme; les Français bien supérieurs en nombre livrèrent bataille à Azincourt, dans une position désavantageuse, et furent vaincus; mais cette victoire fut stérile pour le moment; les Anglais, trop faibles, repassèrent la Manche. Les factions se ranimèrent. D'Armagnac traita avec Henri V, en le reconnaissant pour roi de France. La reine passa du côté de Jean sans Peur, qui la délivra d'une prison où le roi l'avait enfermée à cause de ses débauches. Jean s'introduisit à Paris, ses ennemis y furent massacrés *, et l'on vit le bourreau lui prendre familièrement la main. Pendant ce temps-là, Henri V s'emparait de la Normandie.

Le dauphin eut un jour une entrevue, sur le pont de Montereau, avec Jean, et celui-ci fut assassiné à son tour (1419). La reine s'unit au fils de Jean, contre le dauphin; Henri V vint les trouver à Troyes : il y fut nommé régent. Il fit son entrée à Paris avec une grande magnificence, épousa la fille de Charles VI, et fit mettre à la Bastille un maréchal de France qui lui avait manqué de respect au point de le regarder en face. Peu après (1422) il mourut, et Charles VI le suivit bientôt. On dit que ce dernier prince fut pleuré par le peuple auquel il ne fit jamais de bien; mais il avait été bien malheureux et le peuple est bon. Pas un prince n'alla à son enterrement.

Le schisme durait encore; il y avait toujours deux papes. Le concile de Constance en déposa un et termina cette querelle. Avant de se séparer, les pères firent brûler Jean Hus et Jérôme de Prague qui se permettaient d'interpréter l'Évangile et de prêcher la réforme. Ce sont encore des précurseurs de Luther.

Le parlement, qui auparavant était nommé pour un an, devint permanent, les conseillers eurent même le droit de présenter au roi les nouveaux membres à instituer. Là commença la force de ce corps qui se faisait respecter par ses mœurs et son intégrité : nous le verrons plus tard abuser de son influence.

Dans ce désordre, l'université était une puissance à part, qui faisait mouvoir des milliers de jeunes bras. En vertu d'une de ses *libertés*, qui était un abus, les crimes commis par ses membres étaient soustraits à la justice civile; l'impunité en résultait souvent. Cela était conforme au système des priviléges; l'impunité légale est un privilége contre la justice.

LA PUCELLE D'ORLÉANS. CHARLES VII. LA FRANCE RECONQUISE.

Le dauphin (Charles VII), proscrit par la reine et par Henri V, avait, en qualité de régent, transféré le parlement de Paris à Poitiers. Le maréchal de Lafayette avait gagné pour lui la bataille de Baugé sur les Anglais. A la mort des deux rois, il commençait à relever son parti. De son côté, le duc de Bedford se faisait déclarer, à Paris, régent de France pour Henri VI, enfant au berceau. Les Anglais avaient plus de la moitié du royaume : ils étaient alliés au puissant duc de Bourgogne, et le duc de Bretagne avait pris leur parti. Charles VII était brave, mais faible et voluptueux : il se laissait gouverner par ses compagnons de débauche et par ses maîtresses. Il prit d'abord quelques places, mais il perdit la bataille de Verneuil (1424). Les Dunois, les Lahire, les La Trémouille, étaient de vaillants chevaliers, mais de mauvais généraux. Tout était désespéré : Orléans, assiégé, allait se rendre, lorsqu'une jeune bergère, douée d'une imagination exaltée, se persuade que le ciel l'a destinée à sauver la France, et entreprend de le faire. On en rit d'abord, puis on l'admire. Elle parle en inspirée et communique son enthousiasme. Couverte d'une armure et la bannière à la main, elle marche à la tête de l'armée et fait lever le siége. Persuadée que sa mission était d'aller sacrer le roi à Reims, elle traverse avec lui quatre-vingts lieues de pays ennemi, et accomplit son étonnante entreprise. Cette fois-ci, l'exaltation religieuse produisit un grand bien. Mais la fortune abandonna l'héroïne : blessée et prise par les Anglais, qui exercèrent sur elle une honteuse vengeance, elle fut condamnée comme sorcière par d'infâmes juges, et fut brûlée à Rouen (1431). Ainsi périt Jeanne d'Arc, dont le seul crime était d'avoir sauvé son pays **!

Cependant Henri VI fut couronné à Paris, et Charles VII consumait ses faibles ressources en fêtes : *On ne peut pas perdre plus gaiement son royaume*, lui disait Lahire. Mais les événements prirent une nouvelle face et son caractère s'éleva à leur hauteur. Le Bourguignon, las du despotisme de Bedford, honteux d'être allié avec un étranger contre son parent, traita avec Charles VII (1435). Paris livra une porte à celui-ci; les Anglais l'évacuèrent, et le roi y entra en triomphe. Agnès Sorel, sa maîtresse, avait retrempé son âme : il se signala à Montereau; la Normandie fut conquise,

* Villaret rapporte que trois mille cinq cents personnes furent massacrées en trois jours dans les prisons; les rues et la cour du palais étaient baignées de sang. Deux mille nobles, hommes d'armes, présidaient à ces septembriseurs, et leurs chefs, les Luxembourg, les d'Harcourt, les Chevreuse, etc., s'enrichirent des dépouilles des victimes.

** Le tribunal qui la condamna se composait de neuf docteurs de Sorbonne et de trente-cinq abbés et moines, présidés par frère Martin, vicaire de l'inquisition, et Cauchon, évêque de Beauvais.

Digitized by Google

Talbot fut vaincu ; et les Anglais furent chassés de la France (1451). La nation avait recouvré son énergie et retrouvé la force dans l'union. Le roi s'occupa de rétablir l'ordre pendant la fin de son règne, qui fut troublé seulement par la révolte du dauphin, méchant prince qui s'appela Louis XI. Déjà celui-ci avait entraîné dans la trahison d'anciens amis du roi. Il se retira en Dauphiné, puis chez le duc de Bourgogne ; un autre prince essayait, pendant ce temps, de traiter avec les Anglais : le roi mourut alors (1461) d'inquiétude et de chagrin. Sa mère, l'infâme Isabeau, était morte dans la misère, à Paris, pendant le séjour des Anglais.

Des changements importants dans l'état politique et dans les mœurs nationales s'opérèrent sous ce règne. Les grands augmentèrent le pouvoir royal, parce qu'ils l'exploitaient. On créa une *gendarmerie* ou cavalerie permanente et un corps de fantassins *archers*. Auparavant, quand on ne pouvait payer ses *soudards*, on leur abandonnait quelques communes pour garnison : on appelait cela *vivre sur le peuple*. On établit, pour la solde des troupes, une taille perpétuelle qui se levait sans le consentement des états qu'on avait oubliés. On rédigea les coutumes de chaque province. Le concile de Bâle, en 1431, avait limité la puissance des papes ; une assemblée du clergé, à Bourges, rédigea dans cet esprit la fameuse Pragmatique Sanction, qui est la charte des libertés de l'Eglise gallicane. Elle abolit les réserves et les annates, rétablit l'élection des évêques, et arrêta l'abus des appels au pape. Le parlement l'enregistra. — Un des hommes marquants de ce règne fut Jacques Cœur, marchand, qui aida le trésor avec sa fortune, et fut *argentier* ou trésorier du roi. Il fut ensuite condamné à l'exil et à la spoliation. Qu'avait-il fait? Était-il trop riche ou avait-il des envieux?

LOUIS XI. OPPRESSION DU PEUPLE ET ABAISSEMENT DES GRANDS.

Louis XI, prince dissimulé, commença par être joué par le pape qui obtint de lui l'abolition de la Pragmatique. On continua néanmoins d'exécuter en partie cette loi, odieuse à la cour de Rome. Le roi montra d'abord son intention d'abaisser les grands, sans doute pour opprimer le peuple sans leur secours. Ils formèrent contre lui une ligue qu'ils appelèrent *Ligue du bien public :* c'est un prétexte à l'usage de toutes les factions. Charles le Téméraire, héritier de Bourgogne, le duc de Bretagne, les ducs de Bourbon et de Berry réunis, livrèrent au roi la sanglante bataille de Montlhéri (1465), qui resta indécise. Mais Louis XI, habile politique, finit la guerre en négociations, parut céder pour gagner du temps, et reprit plus tard la Normandie qu'il avait accordée en apanage à son frère. Les états qu'il convoqua à Tours l'appuyèrent par une décision conforme à l'intérêt national. Ces apanages démembraient toujours la France.

Le roi fut pris, quelque temps après, dans un piége tendu par lui-même. Pendant une entrevue où il caressait et trahissait Charles le Téméraire, celui-ci apprit que des émissaires français venaient d'insurger les Liégeois contre lui. On s'y était pris trop tôt. Charles arrête aussitôt le perfide Louis XI et le contraint à marcher avec lui contre les Liégeois. Ce roi fourbe devait former des traîtres et être lui-même leur dupe. Il voulait s'accommoder avec Charles : Balue, son ministre, homme méprisable, qu'il avait fait créer cardinal, fit manquer les négociations. Le frère du roi ayant été empoisonné, et Louis XI étant justement soupçonné, Charles saisit ce prétexte pour lui déclarer la guerre (1472). Après quelques ravages, il vint échouer à Beauvais, où les femmes, excitées par l'héroïque Jeanne Hachette, aidèrent à le repousser.

Depuis longtemps l'Angleterre était en proie aux factions ; dans un intervalle de repos, son roi essaya de renouveler les vieilles prétentions sur la France. Louis maintint la paix en s'engageant à payer un tribut : il n'y perdit pas. Il convoitait les États de René d'Anjou, roi de Sicile. Celui-ci négocia avec le duc de Bourgogne. Louis XI menaça le bon René, son oncle, de le citer devant le parlement. René céda ; l'Anjou fut réuni à la couronne. La Provence le fut plus tard par le testament de l'héritier de René. Louis XI fit beaucoup de conquêtes avec la plume et la fourberie. Cependant, son habileté fut déjouée par le mariage de l'héritière de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur. Cette alliance donnait à la France un ennemi puissant. La Bourgogne, suivant la loi des apanages, était replacée sous le sceptre ; mais la Flandre avait refusé de se soumettre à Louis XI. On se battit ; les Français conquirent la Franche-Comté, et un traité y joignit l'Artois pendant un temps. Ainsi finit la monarchie apanage de Bourgogne, qui causa tant de maux à la France. La Flandre, un de ses débris, fut le sujet de longues guerres avec la maison d'Autriche.

Disons comment était mort Charles le Téméraire. Ce prince ambitieux, ne sachant plus à qui s'attaquer, porta la guerre chez les Suisses, pauvres gens chez lesquels il n'y avait rien à piller. C'étaient des hommes libres : le présomptueux conquérant fut exterminé. Cette guerre est fameuse dans l'histoire de la liberté et du patriotisme *.

Les dernières années du cruel et astucieux Louis XI furent remplies par les terreurs et les crimes. Enfermé dans une forteresse, il craignait ses domestiques, son propre fils, et jusqu'à son médecin. Fourbe et superstitieux, il portait des reliques sur ses sales habits, et se parjurait sans cesse. Ce tyran (1483) regretta la vie qui était pour lui le supplice de la crainte.

Quoi qu'on puisse dire, je ne regarde pas Louis XI comme un roi populaire, parce qu'il fit décapiter ou mettre dans des cages de fer des princes et des grands. Le crime ne sert qu'à démoraliser les peuples. Louis XI fut cruel pour les grands et despote pour les petits. S'il protégeait les bourgeois, s'il encourageait l'industrie, c'était par avarice : il voulait la prospérité pour en tirer des impôts. S'il établit le premier la

* Après la bataille de Morat, les Suisses élevèrent une chapelle remplie des ossements des Bourguignons. Le bataillon de la Côte-d'Or a détruit cet ossuaire dans la campagne de 1798.

poste, ce fut pour que le despotisme allongeât plus rapidement sa main de fer. Il voulut que la justice civile fût bien rendue : un roi absolu n'a rien à craindre de l'égalité de ses esclaves. Il mettait de l'ordre dans l'administration; l'ordre est nécessaire au despotisme : ne lui en sachons aucun gré *. Il fit exécuter quarante mille de ses sujets; il fit arroser des enfants du sang de leur père, et il prit, le premier, le titre de *roi très-chrétien!* Sa maxime était : *Qui ne sait dissimuler ne sait régner*. Il se trompait; la franchise est le meilleur moyen de réussir auprès des peuples.

CHARLES VIII. ÉTATS. CONQUÊTES ET REVERS EN ITALIE. QUINZIÈME SIÈCLE.

Charles VIII avait treize ans à la mort de son père. Sa sœur aînée fut régente. Le duc d'Orléans, descendant de Charles V, ambitionnait la régence, et s'agita beaucoup pour l'obtenir (1484). On convoqua les états à Tours; il y perdit sa cause. Il y avait des doutes sur la compétence des états dans cette question : *A qui appartient-il de la décider*, s'écria Pot, député de la noblesse, *sinon à ce même peuple qui a d'abord élu ses rois, leur a conféré toute l'autorité dont ils se trouvent revêtus, et en qui réside foncièrement la souveraine puissance? Quand je dis le peuple, j'entends la collection de tous les citoyens, de quelque rang qu'ils soient*. Un tel langage était neuf et devait produire une profonde impression. On s'occupa de la misère du peuple, que les cahiers dépeignent en traits énergiques; il errait sans subsistance dans les forêts; les hommes, les femmes et les enfants s'attelaient la nuit à la charrue, de peur d'être rançonnés pendant le jour par les maltôtiers et les hommes d'armes. On décréta la diminution des deux tiers des impôts dont Louis XI avait accablé la nation. Les ministres prétendirent qu'on *rognait les ongles au roi*; on leur répondit que l'intérêt du roi est celui du peuple, et que, soulager l'un c'est servir l'autre. Mais on se montra ensuite fort docile. Cependant le duc d'Orléans était allé se faire un parti en Bretagne : il fut battu à Saint-Aubin par celui de la cour. Anne, héritière de Bretagne, était à marier. Maximilien d'Autriche, son prétendant, fut éliminé; on la maria à Charles VIII (1491). La Bretagne fut unie à la France et le duc d'Orléans rentra en grâce.

Le jeune roi s'avise un jour de devenir conquérant; tous ses courtisans l'assurent du succès. Il se souvient qu'il tient de la succession d'Anjou-Sicile de prétendus droits sur Naples. Il marche avec une armée pour conquérir ce royaume et puis Constantinople. Il entre dans Florence, dans Rome. Il est servi et trahi tour à tour par l'exécrable Borgia, Alexandre VI, pape, empoisonneur et assassin. Naples est conquis en courant; on y donne des fêtes et des tournois. Une ligue puissante se forme en Lombardie. L'armée française repasse l'Apennin, et huit mille hommes, en moins d'une heure, battent trente mille Italiens à Fornoue (1498). Cependant la conquête de Naples était déjà perdue. Le fourbe Ferdinand, roi d'Espagne, qui paraissait un allié, fait chasser le reste de l'armée par Gonzalve de Cordoue **. Les Français ne gagnent à cette expédition qu'une maladie affreuse, et Charles VIII meurt d'une apoplexie. Comines le peint comme ayant un bon cœur et une mauvaise tête.

Nous sommes arrivés à la fin du quinzième siècle. Colomb a découvert l'Amérique, Gama a franchi le cap de Bonne-Espérance. La boussole a ouvert le chemin d'un nouveau monde, et le commerce s'y est lancé, ainsi que l'ambition. Les spéculations, jusqu'alors resserrées dans des bornes étroites, s'étendent dans les deux hémisphères. Le merveilleux des voyages instruit les hommes et recule la barrière des préjugés. Un Allemand, en inventant l'imprimerie, rend un plus grand service à l'esprit humain. Le flambeau des sciences et des arts pourra éclairer l'univers et ne pourra plus s'éteindre. En multipliant les livres, on finira par chasser de la terre la barbarie et le fanatisme. En attendant, on dispute et l'on disputera toujours. Les réalistes et les nominaux se battent pour savoir si l'on doit s'occuper des mots ou des choses. De siècle en siècle on changera de questions tour à tour politiques, religieuses et oiseuses, pour lesquelles on se battra encore. Mais avec le temps la somme des observateurs et des expériences s'accroîtra; les doctrines deviendront alors moins impérieuses, les croyances moins exclusives. Les hommes songeront davantage à leur véritable destination sur la terre : Travailler pour produire, connaître pour jouir.

LOUIS XII. GUERRES EXTÉRIEURES. ADMINISTRATION PATERNELLE.

Voici un règne qui eût été le plus heureux de notre histoire, sans la politique extérieure. Louis XII est peut-être le meilleur de nos rois. Il avait un grand et véritable amour pour le peuple, dont on l'appela le père; il contint les grands sans les maltraiter. *Le roi de France*, disait-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans*. C'était lui-même que nous avons vu disputant la régence dans sa jeunesse, comme premier prince du sang. L'âge l'avait mûri. Malheureusement la manie des conquêtes avait passé dans la nation : il céda à ce vertige. Alors les relations politiques commençaient à s'étendre en Europe. Louis XI y avait introduit l'astuce et la perfidie dont Machiavel révéla les secrets. Cette ridicule diplomatie de l'Europe mo-

* Cependant, peut-être faudrait-il lui savoir gré de toutes ses chartes organiques des communes, et de cette clause qu'on trouve quelque part : « Nul bourgeois ne sera retenu prisonnier s'il peut donner caution de se représenter en justice. » C'est exactement l'*habeas corpus* des Anglais. Il est triste que les Français du XIXe siècle n'aient pas même les garanties que Louis XI accordait aux bourgeois du XVe. Bien plus, cette disposition de la liberté sous caution se retrouve dans les établissements de saint Louis et dans les capitulaires de Charlemagne.

** Alors l'Espagne devenait une puissance imposante. Les chrétiens descendants des Ibériens et des Visigoths, avaient achevé d'expulser les Mores qui occupaient leur pays depuis près de huit siècles, et les couronnes d'Aragon et de Castille étaient unies par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle.

Dig

derne, inconnue aux anciens, qui traite un peuple comme une dot, un héritage, une indemnité, et qui fait dépendre le sort des nations d'un mauvais ménage, régnait plus que jamais. Louis XII répudia sa femme pour épouser la veuve de Charles VIII et garder la Bretagne : c'était bien; mais il avait des *droits* sur le Milanais, du chef de son aïeule, et il partit pour les faire valoir avec une armée. En vingt jours (1501), le Milanais est conquis; Naples l'est ensuite; et, dupes du perfide Ferdinand, les Français, battus à Cerignoles, sont encore chassés de Naples. Louis, par un traité, allait donner sa fille avec un tiers de la France pour dot, lorsque les états qu'il rassembla à Tours (1506) l'en détournèrent. Il eut ensuite à lutter contre Jules II, pape qui faisait la guerre en personne, et montait à la brèche. Alors l'Europe presque entière se ligua à Cambrai contre Venise, république puissante, fondée par de pauvres pêcheurs. Louis marcha le premier contre les Vénitiens, et les défit. Trahi par le pape et le roi d'Espagne, abandonné par les Suisses, qui n'étaient plus les hommes de Morat, et ne se battaient que pour le plus offrant, il convoqua le clergé, qui décida la guerre contre le pape et fournit un subside. La bataille de Ravenne (1512) fut gagnée sur les Espagnols par Gaston de Foix, qui y périt. On manquait d'argent, on se retira du Milanais. Malgré les prouesses du fameux Bayard, La Trémouille y étant rentré fut vaincu par les Suisses à Novare. Pendant ce temps, les Anglais, unis aux Impériaux, battaient les Français en Picardie. Les Suisses pénétrèrent jusqu'à Dijon. Enfin, après avoir traité avec Henri VIII, roi d'Angleterre, dont il épousa la sœur en secondes noces (1515), Louis XII mourut sans avoir fait à la France tout le bien qu'il aurait voulu. Il fut économe et diminua les impôts. Il savait chercher le mérite dans l'obscurité; il protégeait les laboureurs et les artisans; il surveillait la justice, et il voulait que la loi fût souveraine. Le cardinal d'Amboise était son digne ministre.

Malheureusement, sous ce règne, les états généraux ne firent qu'une apparition. La seule autorité qui semblât plaider pour la nation était le parlement, qui n'aurait dû, d'après son institution, se mêler que de juger des procès. Cependant le peuple, privé des états, voyait avec plaisir un corps respecté et permanent se constituer son défenseur pour se donner de l'importance. Ces juges résistaient quelquefois au pouvoir royal, en refusant la formalité de l'enregistrement des édits : c'était une participation de *veto* à la puissance législative. Peut-être était-il bon qu'il y eût un simulacre d'assemblée délibérante qui luttât contre les grands; mais ces juges ne furent souvent que les avocats du pouvoir absolu. Le parlement fut du moins utile, en ce qu'il régularisa l'arbitraire, et l'assujettit à de certaines formes. Il limita le despotisme par la procédure.

FRANÇOIS Ier. CHARLES-QUINT. LUTHER ET CALVIN. RENAISSANCE.

On appelait Louis XII *le roi roturier*. François Ier fut le roi des gentilshommes. Il était aussi descendant de Charles V par une autre branche. C'était un prince de bonne mine, brave, prodigue, galant, plein d'honneur, ne doutant de rien, très-brillant chevalier, très-mauvais politique. *Nous travaillons en vain*, disait Louis XII, *ce gros garçon gâtera tout;* il prédisait juste. Pour entreprendre la guerre en Italie, le roi commença par vendre les charges de juges, et il alla remporter, sur les Suisses à la solde de l'empereur, la victoire de Marignan; on se battit pendant deux jours. Il conclut ensuite (1516) avec Léon X un concordat qui anéantissait la Pragmatique et qui abolissait les élections : le chancelier Duprat fit ce déplorable traité, parce qu'il voulait être cardinal. Le trône impérial étant vacant, le roi voulut concourir avec l'héritier de l'empereur et du roi d'Espagne, qui l'emporta, et fut Charles-Quint. Ce rival devint pour lui un ennemi terrible, qui opposa la politique la plus déliée à l'imprudence la plus confiante. François s'allie à Henri VIII; Charles parvient à les désunir. Un autre ennemi, Léon X, pape très-mondain, aide l'empereur à enlever le Milanais aux Français qui s'y faisaient détester. Toute l'Europe se ligue contre la France, et l'un de ses premiers guerriers, le connétable de Bourbon, mécontent, va servir les ennemis. François ne s'intimide pas; il passe en Italie, la tentative de Charles sur la Provence ayant été repoussée. Il livre, malgré les conseils des vieux chefs, la funeste bataille de Pavie (1525); et, fait prisonnier après des prodiges de valeur, il se rend à Madrid. Voici le troisième roi fait prisonnier en bataille rangée. François se racheta en cédant la Bourgogne, etc.; mais le traité ne s'exécuta pas, les états de Bourgogne refusant de passer sous une domination étrangère. Ligué contre Charles avec un nouveau pape, Henri VIII et les Vénitiens, le roi repassa les Alpes, fit assiéger Naples, eut la peste dans son armée, et puis évacua de nouveau l'Italie. Une paix fut signée à Cambrai : la rançon fut liquidée à deux millions d'écus d'or. Vers cette époque le duc de Bourbon, n'ayant pas de quoi solder ses Impériaux, les mena piller Rome. Le pape, qui y fut pris, paya aussi une grosse rançon à Charles-Quint, qui lui demandait pardon de cette violence.

Alors un schisme religieux préparait une nouvelle secousse à l'esprit humain, et de nouvelles combinaisons à la politique. Léon X, voulant de l'argent pour bâtir Saint-Pierre de Rome, fit prêcher les indulgences; les Dominicains remplirent cette mission en Allemagne, et vendirent le paradis à bureau ouvert : ils faisaient les recettes jusque dans les cabarets. Les Augustins étaient fort mécontents d'être privés de l'immense courtage qui devait revenir de ces aumônes *. Un de ces moines, théologien fougueux, prêcha contre les Dominicains, contre le pape et tout le clergé. Le scandale était flagrant et appuyait ses discours. Il attaqua ensuite, avec l'Écriture, les dogmes et la discipline; il rejeta la confession, rompit les

* Les auteurs protestants rejettent cette version, et appuient leur opinion de preuves assez plausibles. Mais qu'importe? Pour le philosophe la question n'est pas là.

vœux monastiques, prétendit qu'on devait prier Dieu dans la langue qu'on entend, et réclama la réforme du christianisme. Le pape l'excommunia. Malgré quelques jongleries qui firent peut-être des dupes dans un siècle crédule, ce novateur convertit tout le nord de l'Allemagne. Henri VIII, excommunié pour avoir changé de femme, et à cause du retard d'un courrier, se sépara de l'Église par dépit, et se fit chef des protestants d'Angleterre. Les réformés s'appelaient ainsi, parce qu'ils avaient protesté contre la diète de Spire qui les condamnait. Charles-Quint, après les avoir persécutés, les ménagea par prudence. François Ier, qui s'alliait avec eux en Allemagne, les fit brûler à petit feu en France pour amuser sa cour.

Le duc de Milan, Sforce, ayant donné un prétexte (1535), le roi reproduisit ses prétentions. L'empereur entreprit, de son côté, une invasion en France; mais ce fut sans succès. Accusé de l'empoisonnement du dauphin, il fut cité devant le parlement, qui confisqua l'Artois et la Flandre au moyen d'un arrêt par défaut. Le roi contracta alors une alliance avec le sultan Soliman : on avait bien déjà vu un pape s'allier avec les Turcs. Le plan concerté manqua : le rusé Charles-Quint obtint une trêve, et le passage en France pour se rendre à Gand révolté contre lui. Un autre que François Ier aurait pu saisir cette occasion de le rançonner à son tour : la confiance d'un homme de mauvaise foi est un bel hommage à la loyauté de sa dupe.

Les deux princes s'étant brouillés, une nouvelle guerre éclata (1542), et l'on se battit sur toutes les frontières. Les galères du roi s'unirent à celles du Turc Barberousse. Le comte d'Enghien gagna en Italie la bataille de Cerisoles, sans profit pour la France. Charles, ligué avec Henri VIII, pénétra jusqu'à Soissons, et l'on signa encore la paix à Crespy. Cette paix ne procura pas même un peu de repos. Les habitants de Cabrières et Mérindol, cantons de la Provence, où s'étaient conservées les traditions des Albigeois, embrassèrent le luthéranisme. Le parlement de Provence les condamna au feu; des troupes qui revenaient d'Italie exécutèrent cet arrêt, et trois mille personnes furent massacrées pour l'honneur de la foi par des bandes de pillards fort mauvais chrétiens. Cela n'empêcha pas Chauvin ou Calvin de faire de nouveaux prosélytes d'une réforme encore plus sévère. Il nia la présence réelle, supprima les cérémonies du culte, et livra les Écritures et la foi à l'examen de la raison. Cependant il fit brûler le pauvre Servet, parce qu'il ne croyait pas à la Trinité : sa doctrine, qu'il professa à Genève, se répandit en Suisse, en France, en Hollande et en Angleterre. — François Ier mourut (1547) du mal qu'on appelait napolitain en France, et français à Naples.

François Ier fut l'un de nos rois les plus absolus; il accabla le peuple d'impôts sans autorisation. Aux états il substitua des assemblées de notables, c'est-à-dire de courtisans qu'on choisissait pour les consulter, et qui approuvaient toujours. Il asservit l'Église gallicane, et corrompit la nation par le mauvais exemple de ses mœurs. On l'appelle le restaurateur des lettres et des arts, parce qu'ils renaissaient comme il se trouvait sur le trône; il les protégea sans doute, mais leur siècle était arrivé. Le génie républicain l'avait préparé en Italie, la liberté avait peuplé Florence de grands hommes, et les Médicis, marchands devenus magistrats, les avaient secondés. Le Hollandais Érasme avait versé le ridicule sur le pédantisme des théologiens. Ne sachons non plus aucun gré aux Grecs émigrés de Constantinople en 1453. Ils nous apportèrent les rêveries de Platon, le goût des subtilités dont nous n'avions pas besoin, et, au lieu de l'esprit d'investigation, la manie de l'érudition. — Louons seulement François Ier d'avoir fondé le collége de France, et d'avoir établi l'usage du français dans les actes publics.

HENRI II. SUITE DES GUERRES DE FRANÇOIS Ier.

Le caractère de Henri II avait beaucoup de ressemblance avec celui de son père. Leur règne eut aussi quelques rapports. La guerre continua contre Charles-Quint. Le roi prit sur lui Metz, Toul et Verdun (1553); l'empereur vint devant Metz avec cent mille hommes. Le duc de Guise, le premier homme célèbre de cette maison de Lorraine que nous allons voir si puissante en France, le repoussa. Charles se vengea en rasant deux villes, et bientôt l'Europe apprit avec étonnement qu'il laissait l'empire pour aller mourir dans un couvent (1555). Ferdinand, son frère, fut empereur, et Philippe II, son fils, roi d'Espagne. Celui-ci fut le Louis XI du temps, et le prince le plus puissant de l'Europe. Il la remua avec un levier puissant, l'or du Pérou et du Mexique. Tandis que les Français soutenaient sans succès une guerre en Italie, le duc de Savoie, son général, remportait à Saint-Quentin (1557) une victoire désastreuse pour la France. La terreur s'y répandit : on fortifia Paris; les Espagnols pouvaient aisément y entrer. Philippe jugea à propos de rétrograder. Bientôt le duc de Guise, nommé lieutenant général du royaume, répara ce désastre en prenant Calais sur les Anglais. Une paix fut signée à Cateau-Cambrésis. La fameuse Élisabeth, fille de Henri VIII, régnait alors en Angleterre. On s'engageait à rendre Calais au bout de huit ans, et l'on gardait Metz, Toul et Verdun. Peu après, Henri II fut tué dans un tournoi (1559) en jouant avec un de ses chevaliers.

Sous ce règne, comme sous le précédent, les femmes commencèrent à prendre beaucoup d'influence à la cour : leurs intrigues ont toujours été funestes à la France. Henri II se laissa gouverner par sa maîtresse Diane de Poitiers, qui avait déjà gouverné son père. L'ingénieux Rabelais a montré ces deux rois et leur cour sous le voile un peu grossier d'une allégorie bizarre. Le naïf Brantôme a peint les mœurs dissolues du temps avec une vérité qui exclut la décence. — En 1558 on assembla les états conjointement avec le parlement, qui y figura comme un quatrième ordre : cette singulière représentation ne se renouvela pas.

Digitized by Google

FACTIONS RELIGIEUSES SOUS FRANÇOIS II.

Les grands, abaissés par Louis XI, étaient devenus les courtisans de ses successeurs ; le luxe de la cour les attirait auprès du roi, et là ils étaient façonnés à l'obéissance. Les guerres extérieures ne les occupant plus, ils reprirent de l'indépendance, et les factions reparurent. La religion en fut alors le motif ou le prétexte. Le prince de Condé et le roi de Navarre son frère, de la branche de Bourbon, étaient chefs du parti protestant. Guise, oncle de Marie Stuart, épouse du roi, dirigeait celui des catholiques. Le connétable de Montmorenci avait aussi son parti. La reine mère, Catherine de Médicis, fausse et impérieuse, les protégeait et les trahissait tour à tour; elle cherchait à tenir entre eux la balance. Sa maxime était : *diviser pour régner;* maxime infâme, qui assure le trône des rois sur le malheur des peuples.

Un magistrat ayant été pendu comme protestant, ses coreligionnaires formèrent à Amboise (1560) une conjuration pour le venger. Guise la fit échouer : les conjurés périrent les armes à la main. Les supplices des calvinistes redoublèrent; ils se défendirent, et réclamèrent en vain la liberté de conscience dans l'assemblée de Fontainebleau. On résolut de convoquer les états à Orléans, afin d'y attirer les Bourbons. Condé y fût arrêté, condamné à mort, et il allait être exécuté, quand le roi mourut. François II était un excellent jeune homme; il n'est rien dans l'histoire de son règne. Son frère lui succéda à dix ans : c'était Charles IX.

CHARLES IX. GUERRE CIVILE. LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Les états ne pacifièrent rien. Un citoyen vertueux, un magistrat philosophe, prodige pour ce temps, l'Hospital, essaya en vain de ramener les esprits à la modération et à l'union. Seulement on rétablit la Pragmatique pour l'élection des évêques. Catherine se tourna alors du côté des calvinistes, qu'on nommait *Huguenots*, d'un mot allemand signifiant *confédérés*, Elle proposa, pour terminer les querelles, un colloque qui eut lieu à Poissy (1561), et qui ne fit que les animer. Ce fut alors que les jésuites s'établirent en France; et cependant la liberté de conscience fut décrétée par la reine mère. Des voies de fait commises par les gens du duc de Guise occasionnèrent à Vassy en Champagne un massacre des huguenots. Nouveau motif de rupture. La guerre civile éclata (1563). Les protestants furent vaincus à Dreux par les royalistes; les généraux des deux armées y furent pris. Le duc de Guise assiéga ensuite Orléans, et là il fut assassiné : c'était un ambitieux qui se servait de la religion pour s'élever. On fit une courte paix. Les vexations et l'impunité des catholiques recommencèrent; les huguenots furent encore poussés à bout. Condé entreprit d'enlever le roi, afin d'être maître du gouvernement; car telles sont les conséquences absurdes du pouvoir absolu, qu'on l'exerce, dans le nom du titulaire, contre celui-ci lui-même, lorsqu'on le tient. Ce coup échoua. La bataille de Saint-Denis eut lieu peu après (1567); la victoire y fut incertaine. Montmorenci y périt. Après un traité, la guerre recommença, Aidés par les protestants d'Allemagne et d'Angleterre, les calvinistes livrèrent bataille à Jarnac, et furent vaincus par le duc d'Anjou, frère du roi (1569). Là, Condé fut assassiné sur le champ de bataille, en se rendant. Coligny, chef prudent, répara cette défaite, et rallia les forces. Le jeune Henri de Navarre, qu'il formait à la guerre, fut placé à la tête du parti; le duc d'Anjou fut encore vainqueur à Montcontour.

Cependant, après ces deux échecs, les protestants firent encore une paix avantageuse; mais cette paix était perfide. Après leur avoir accordé quatre villes de sûreté, et la liberté civile et religieuse, Catherine attira les chefs à la cour, et leur donna une fausse sécurité. Le jeune Henri vint épouser la sœur du roi. On sortait à peine des fêtes, quand tout à coup, dans une nuit (1572), les royalistes enfoncent les maisons des huguenots, et les massacrent sans distinction d'âge ni de sexe. Le Louvre est ensanglanté; l'infâme roi tire de son balcon sur les Français. Au même instant les mêmes horreurs se répétaient dans plusieurs provinces; et, au milieu de ces vertiges d'atrocité, on est tout étonné d'admirer deux officiers du roi (d'Orthe et Curzay), qui refusent de lui servir de bourreaux. L'illustre vieillard Coligny est immolé; et, à cette occasion, Charles IX dit : *Un ennemi mort sent toujours bon;* mot horrible qui n'a pas même le mérite d'être neuf. On force Henri et le nouveau Condé à une abjuration subite. Le roi avoue hautement que tout a été fait par ses ordres; le parlement applaudit, et décrète une procession annuelle pour fêter ce massacre de cent mille Français. Il suffit aujourd'hui de nommer la *Saint-Barthélemy* pour exciter l'horreur; et cependant cette journée a des apologistes.

L'effet des persécutions et des cruautés est infaillible; les martyrs engendrent des prosélytes; le sang des protestants les multiplia. La guerre étant rallumée (1573), le duc d'Anjou perdit vingt-quatre mille hommes au siége de La Rochelle. Partout les femmes elles-mêmes se battaient à outrance. L'année suivante, se forma le parti des *malcontents*, auquel les huguenots se joignirent, et l'on se battit encore. Sur ces entrefaites, le roi mourut (1574). On apprend avec surprise que ce monstre avait de l'esprit, faisait des vers et protégeait les lettres.

Ce fut sous ce règne que fut terminé le long concile de Trente, où l'on s'occupa d'étiquettes diplomatiques, et où l'on condamna les protestants. Alors aussi les Belges et les Hollandais s'insurgèrent contre le despote catholique Philippe II. D'Albe, son général, exerçait là des rigueurs horribles contre les huguenots, qu'on appelait des *gueux*. Mais ces gueux ont su résister et former le pays le plus riche et le plus industrieux de l'Europe. — Un homme tel que l'Hospital était un ange tutélaire dans ces temps de calamités. Au milieu des discordes sanglantes, il améliora la législation civile : il mourut dans la disgrâce. — Les mœurs de cette époque sont un mélange de corruption

Digitized by Google

et de barbarie. Le cynisme se joignait à la superstition, et la débauche au crime. — Par ordonnance de 1564, l'année, dont le commencement était à Pâques, et par conséquent variait tous les ans, s'ouvrit régulièrement au 1er janvier. Le parlement rejeta cette réforme pendant trois ans : il eut toujours de l'antipathie pour les nouveautés utiles.

LA LIGUE. LES SEIZE. HENRI III.

Le duc d'Anjou, qui venait d'aller en Pologne où on l'avait élu roi, revint en France sous le nom de Henri III. Il s'était montré heureux chef d'armée : il fut un roi très-nul, paresseux, futile, faux dévot, et livré à d'infâmes débauches. On lui conseilla de ménager les calvinistes : il se déclara contre eux. Son frère, le duc d'Anjou, et Henri de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, s'unirent contre lui. Les calvinistes obtinrent des avantages politiques dans un édit de pacification de 1576. Alors la *sainte Ligue* se forma. C'était une fédération de ce qu'on pourrait nommer les ultra-catholiques : ils s'engageaient à défendre la religion et le roi, en obéissant aveuglément à leur chef, Henri de Guise, dit *le Balafré*. On convoqua les états à Blois. Les ligueurs y dominèrent : le roi autorisa la Ligue (1576). On prit les armes, et les partis s'observèrent. Cependant les ligueurs commencèrent à ne plus ménager le roi lui-même. Ils consultèrent le pape pour savoir si l'on pouvait désobéir au roi pour le bien de la religion ; il répondit affirmativement. Guise mit en avant le vieux cardinal de Bourbon, qui lança un manifeste au nom de tous les monarques catholiques de l'Europe. La cour, intimidée, accorda l'avantage aux ligueurs. Sixte-Quint excommunia Henri et Condé, qui s'en moquèrent. La guerre nommée des *trois Henris* éclata (1587), et le supplice de Marie Stuart, ordonné par la protestante Élisabeth, accrut la fureur des catholiques. Henri de Navarre battit à Coutras les royalistes commandés par Joyeuse et d'autres favoris, tandis que Guise battait les Allemands calvinistes qui venaient au secours.

Pendant ce temps, l'insurrection s'organisait à Paris, sous le nom des *Seize ;* c'étaient les seize quartiers de la commune ; ce nom correspond exactement aux *sections* de 1792. La Sorbonne, qui était pour eux, décida qu'on peut ôter le gouvernement aux princes incapables. Assemblés à Nancy, les ligueurs dictèrent des ordres au roi ; il voulut montrer quelque résistance, et fit venir les Suisses à Paris. Aussitôt les bourgeois coururent aux armes, barrèrent les rues jusqu'au Louvre, et enveloppèrent les troupes. Le roi s'enfuit, et laissa la capitale à la Ligue et à Guise. Telle fut la journée des Barricades. Les ligueurs imposèrent au roi une nouvelle union contre les hérétiques, et pendant ce temps les Anglais battaient la grande flotte *invincible* de Philippe II.

De nouveaux états se réunirent à Blois (1588) ; les ligueurs y furent encore en majorité. On s'y occupa beaucoup du concile de Trente, et nullement du rétablissement de l'ordre. Les factions sont égoïstes et exclusives : elles oublient toujours la patrie. Les Guise étaient arrivés au plus haut degré de puissance : ils pouvaient jouer aisément le rôle de Pepin ou de Capet. Le roi le sentit, et, ne pouvant leur résister ouvertement, il les fit assassiner. La rage des ligueurs redoubla ; ils maudirent le roi en chaire ; le parlement, qui leur résistait, fut *embastillé* et remplacé. Le duc de Mayenne succéda à Guise, son frère, comme chef des ligueurs : ce parti était très-puissant. Il ne restait au roi que quelques villes ; alors il comprit la nécessité de se rapatrier avec Henri le Béarnais (1589) : ce prince l'embrassa, et tout fut oublié. Excommunié par le pape, le roi, entraîné par Henri, marcha sur Paris. Déjà ils étaient à Saint-Cloud, lorsqu'un jeune dominicain, exalté par les ligueurs, tua le roi d'un coup de couteau. Les Parisiens célébrèrent ce meurtre, et Jacques Clément fut regardé comme un saint. Alors les théologiens catholiques prouvaient, avec l'Écriture, qu'on peut tuer un roi.

La réforme du calendrier par Grégoire XIII date de ce règne. L'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI, étant tombé en discrédit, Henri III fonda l'ordre du Saint-Esprit pour décorer ses mignons, et pour flatter les catholiques, auxquels il le réserva exclusivement. L'intrigante Catherine mourut en 1589, détestée de tous les partis.

FIN DE LA LIGUE. ENTRÉE DE HENRI IV A PARIS. SEIZIÈME SIÈCLE.

La branche des Valois était éteinte. Henri de Bourbon-Navarre prenait la couronne, comme descendant de Louis IX ; il la méritait par ses qualités. Élevé dans les montagnes et parmi les pâtres, il ne connaissait rien de ce qui corrompt les rois : il était, pour ainsi dire, l'artisan de sa légitimité qu'il lui fallait conquérir à main armée. Éprouvé par les revers, partageant les travaux de ses compagnons, il fut homme longtemps avant d'être roi. Reconnu seulement par quelques provinces, manquant de tout, il luttait contre Mayenne, dont l'armée nombreuse renfermait de l'infanterie espagnole, alors la meilleure de l'Europe. Il allait se décider à passer en Angleterre, lorsque, rencontrant Mayenne à Arques (1589), il le battit avec cinq mille hommes. Il marcha de suite sur Paris, et peu s'en fallut qu'il ne le prît. Le vieux cardinal de Bourbon, son cousin, venait d'y être déclaré roi sous le nom de Charles X. Henri vainquit encore Mayenne à cette bataille d'Ivri (1590), où il criait : *Sauvez les Français ;* puis il bloqua Paris. Les ligueurs se défendirent avec fureur ; le fanatisme les servait : ils formaient des régiments de prêtres et de moines. La famine devint affreuse ; on fit du pain avec des os de morts : mais Henri laissait passer des vivres aux assiégés. Le célèbre Farnèse, général de Philippe II, vint avec une armée faire lever le siége.

Pendant ce temps le duc de Savoie envahissait le Dauphiné et la Provence ; le nouveau pape proscrivait Henri IV, et Philippe II, *le démon du Midi*, aidé par les Seize, travaillait à se faire élire roi de France.

Henri mit le siége devant Rouen (1591), que Farnèse délivra encore. La guerre s'alluma dans presque toute la France. Un nouveau parti se forma dans Paris, le parti des *politiques*, qui se rattachaient aux *malcontents*. C'étaient des catholiques modérés qui aspiraient à une pacification en reconnaissant le roi. Lassés de cette lutte sanglante, les partis se rapprochèrent enfin dans une conférence. Le roi se décida à une abjuration, en disant : *Paris vaut bien une messe*. Mayenne signa une trêve; la Ligue tomba sous les coups du ridicule et du mépris, en exhalant ses dernières fureurs par une tentative d'assassinat sur Henri IV, et ce prince entra à Paris le 22 mars 1594.

Alors finissait le seizième siècle, l'un des plus glorieux pour l'esprit humain. Le génie y fit d'immenses progrès vers la vérité et la civilisation. Copernic, Galilée et Torricelli, malgré l'inquisition, appliquèrent à la philosophie l'expérience et la raison, tandis que les pédants de l'Université se battaient pour la prononciation de la lettre Q. Le chancelier Bacon mit de l'ordre dans l'inventaire des connaissances humaines. Montaigne porta l'indépendance de l'esprit dans l'étude de l'homme; mais les questions politiques furent abordées avec trop de timidité. Morus, Bodin et Grotius cherchèrent les lois du corps social dans les anciens ou dans la Bible, plutôt que dans la nature. La Boëtie attaqua les despotismes avec des citations et des déclamations. La réforme avait répandu quelque esprit républicain. Les *politiques* calvinistes essayèrent, en 1575, une organisation constitutionnelle : c'étaient les *libéraux* du temps, mais l'opinion n'était pas mûre.

La Hollande, luttant contre l'Océan et l'oppression espagnole, les vainquit l'un et l'autre. Appelé par les états de cette république, le frère de Henri III voulut y parler en roi, et les Français y crièrent sottement : *Vive la messe!* Ils irritèrent, et on les chassa.

RÈGNE DE HENRI IV.

Henri rétablit d'abord le parlement (1594); puis il entreprit une sorte de fusion entre les calvinistes et les ligueurs : ceux-ci se firent bien payer leur réconciliation *. Cependant on attenta plusieurs fois aux jours du roi : les jésuites ne l'aimaient pas. On les chassa (1595), de l'avis du parlement, de l'université et de l'Église, et, malgré cela, on obtint du pape l'absolution du roi. Mayenne n'était pas réduit. Henri le vainquit à Fontaine-Française et l'amnistia. Le duc d'Épernon, révolté, fut soumis, et la guerre fut déclarée à Philippe II, qui fit prendre Calais. Le roi manquait d'argent pour lui résister. Il convoqua les notables à Rouen, leur demanda des conseils, c'est-à-dire de l'argent, et leur dit que son plus beau titre était la qualité de gentilhomme. O Henri IV! est-ce ainsi que devait agir un roi populaire? Où étaient les droits des états généraux? On répond que le souvenir des états s'unit toujours à celui des discordes. Pourquoi? Parce que le pouvoir les appelle quand il est dans l'embarras. Rassemblés en temps de paix, les états auraient pu fonder le gouvernement sur des lois.

Cependant les Espagnols furent repoussés (1597). Mercœur, gouverneur de Bretagne, qui tenait encore pour la Ligue, fut soumis (1598), et un traité fut signé avec Philippe, qui mourut bientôt après. Alors les calvinistes témoignaient hautement, dans leur assemblée de Saumur, leur mécontentement du peu de faveur dont ils jouissaient. Henri leur donna l'édit de Nantes, dans lequel l'exercice de leur religion était soumis aux restrictions d'une tolérance exigeante. Il y a loin de là à la liberté religieuse, et pourtant les catholiques exclusifs regardaient cet édit comme une injuste faveur.

Un événement qui eut lieu vers cette époque (1600) nous conduit à examiner quelle était la situation des grands, et comment la puissance des pairs était déchue. Un des principes de la féodalité, et le seul qui fût bon, était qu'on devait être jugé par ses pairs ou égaux. Les ducs de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtes de Champagne, de Toulouse et de Flandre, étaient les pairs qui jugeaient les cas de félonie des grands vassaux. Ils entraient, en outre, de droit dans le conseil du roi, et ils étaient souverains : on sent combien le pouvoir royal était gêné par de tels conseillers. Philippe le Bel créa de nouveaux pairs, pour affaiblir et dénaturer cette institution, qui demeura encore tellement redoutable que la qualité de pair était supérieure à celle de prince du sang. Pendant les guerres civiles, la pairie s'était affaiblie; les grands, divisés, étaient moins à craindre. Henri IV avait rabaissé leurs prétentions en manifestant vigoureusement la volonté royale. Mais les gouverneurs de provinces avaient usurpé un pouvoir immense pendant l'anarchie. Ils formèrent le projet de le conserver à la manière des comtes de Charles le Chauve : c'était recommencer le gouvernement féodal. Les Mayenne, les Mercœur, les Nemours voulurent se faire des souverainetés héréditaires. Biron traita avec le duc de Savoie pour arriver au même but. Le plan était de faire de la France une fédération féodale et électorale comme était l'Allemagne. On le découvrit : Biron, quoique ancien compagnon d'armes du roi, fut décapité (1602) par arrêt du parlement.

Les derniers événements de ce règne sont le rappel des jésuites sollicité du pape; la conspiration d'Henriette d'Entragues, à laquelle Henri avait fait une promesse de mariage; la médiation (1609) entre le pape, les Vénitiens, l'Espagne et la Hollande. Henri IV armait contre l'Autriche, et se proposait, dit-on, d'exécuter un plan de paix perpétuelle et de fédération européenne, qui sera longtemps le vœu des philanthropes, lorsqu'il fut assassiné dans la rue de la Ferronnerie par un fanatique : c'était Ravaillac, puisqu'il faut le nommer. L'histoire est bien complaisante d'immortaliser le nom de tous les assassins.

Aidé par Sully, son ami et son ministre, Henri IV mit de l'ordre et de l'économie dans les finances : au

* M. de Brissac avait vendu Paris 1,675,400 livres; Rouen avait été livré pour 3,477,800. Les autres places avaient coûté à proportion. *Voyez* les Économies royales de Sully.

paravant il n'entrait dans le trésor que le cinquième des impôts. Il était vraiment bon et savait se faire aimer; mais il régna en monarque absolu. Il comprima tout, jusqu'à la résistance du parlement, par le vain appareil des lits de justice. Comment se fait-il qu'un prince qui voulait que les laboureurs missent la poule au pot ait signé l'atroce ordonnance qui les condamne aux galères pour avoir tué un lapin? Il faut bien le dire, quoique avec peine : le despotisme de Richelieu et de Louis XIV remonte à Henri IV. Après cela, on peut se dispenser de lui reprocher d'avoir trop aimé le jeu, et d'avoir séduit les femmes de ses sujets. Mais il fut populaire, et il vit encore aujourd'hui dans la mémoire du peuple. C'est une gloire qui jusqu'à présent n'appartient qu'à lui.

RICHELIEU. LOUIS XIII. DESPOTISME.

Louis XIII n'ayant que neuf ans (1610), le parlement donna la régence à sa mère Marie de Médicis : ce tribunal s'attribuait encore là un droit des états généraux. Les bienfaits de l'administration précédente furent perdus : on congédia Sully, on dissipa ses épargnes. Le Florentin Concini (depuis maréchal d'Ancre) et sa femme Galigaï ruinèrent la France en gouvernant la régente. Les grands et les factions se relevèrent. On convoqua les états généraux (1614), dont on consuma le temps avec les affaires du clergé. Il n'en a plus été assemblé depuis, jusqu'à la révolution. Les plaintes du parlement sur la mauvaise administration furent repoussées; on fit arrêter le prince de Condé qui était à la tête des mécontents et des calvinistes. Un jeune page du roi, nommé Luynes, qui s'était emparé de son esprit, lui persuada de se défaire du ministre pour secouer le joug de la régente. Le roi, cruel par faiblesse, fit assassiner Concini. On accusa la maréchale de sorcellerie; elle fut brûlée. Le nouveau favori hérita des immenses richesses, produit de leurs malversations. Louis XIII était de ces hommes faibles qui exécutent avec énergie des volontés suggérées, et qui se vengent de leur soumission habituelle par des échappées de brutalité. Il exila sa mère et la traita durement. Elle se révolta deux fois, soutenue par quelques seigneurs. Les calvinistes s'insurgèrent aussi plusieurs fois, et ils obtinrent des paix avantageuses.

Alors parut Richelieu (1624), créature de Concini, et qui vivait retiré depuis sa chute. Cet homme avait la volonté la plus inflexible et le plus ardent désir de l'infliger aux autres; c'est le despote par excellence : il abaissa tout. Il songea d'abord à se faire craindre des grands; comme Louis XI, il en fit condamner à mort plusieurs par des commissions. Il s'entoura de gardes. Il supprima ces grandes charges d'amiral et de connétable qui conféraient autrefois une autorité immense, et qui étaient déjà avilies, puisque la dernière avait été donnée à Luynes, simple gentilhomme. Ayant paru d'abord ménager les calvinistes, il forma le projet de les opprimer, en leur enlevant les places de sûreté, faibles garanties de leur sécurité religieuse. Après un an d'un siége fameux qu'il fit en personne, et d'une résistance héroïque, déployée dans les horreurs de la famine, il s'empara de La Rochelle (1627), que défendait une flotte anglaise. Il fit raser ce boulevard de la foi calviniste, et réduisit Rohan, chef de l'armée des réformés. On dit que leur plan était de fonder une république fédérative, comme celle qu'ils voyaient prospérer en Hollande. S'ils eussent réussi, combien l'histoire de l'Europe serait différente!

Il ne s'agit point ici du règne de Louis XIII, mais du règne de Richelieu, devant qui tout fléchissait le genou. Le roi n'était compté pour rien. Le Roussillon fut conquis en 1628. La maison d'Autriche fut abaissée. Plusieurs guerres furent soutenues contre les Espagnols avec des succès divers : la Catalogne se donna à la France. Le génie de Richelieu sut faire jouer habilement les ressorts de la politique; il soutint le rang de la France en Europe. Cependant ce règne a quelque chose de triste et de monotone, comme tout ce qui porte l'empreinte du despotisme. De temps en temps, de faibles tentatives de résistance, toujours réprimées par des supplices; le maréchal de Marillac exécuté en 1630; le duc de Montmorenci, pris les armes à la main, condamné par le parlement de Toulouse, exécuté* en 1632, malgré la grâce qu'il obtint du roi; Cinq-Mars et de Thou décapités en 1642 pour avoir conspiré contre le cardinal de l'aveu même du roi, lassé du faste hautain de son ministre. Enfin ce prêtre tyran mourut. Louis XIII n'eut que le temps de respirer, et mourut aussi (1643), comme si Richelieu, ne voulant pas qu'il régnât un instant, lui eût ordonné de le suivre au tombeau.

Le pouvoir absolu de Charles V et de Henri IV conservait du moins l'élasticité du caractère français. Richelieu, comme Louis XI, le courba et le dégrada. Sous lui la France fut misérable : il semble que le despotisme frappe les hommes de stupeur et la terre de stérilité. Les prétentions du parlement, qui déclarait autrefois être une portion du souverain, étaient fort peu de saison sous un tel maître. Un jour que les magistrats avaient refusé un enregistrement, Richelieu les fit mander par le roi, et les tint à genoux pendant toute l'audience. Richelieu institua l'académie, qui eut la patience de faire son apothéose périodique pendant cent cinquante ans; mais le Cid, qu'il fit décrier, a donné l'essor au génie littéraire des Français, et Descartes, persécuté par les dévots, alla philosopher en Suède.

MAZARIN. MINORITÉ DE LOUIS XIV. FRONDE.

Louis XIV avait cinq ans. Le parlement s'arrogea encore le droit de conférer la régence. La reine mère, Anne d'Autriche, femme coquette et sans caractère, l'obtint. L'italien Mazarin, son favori, élevé par Richelieu, gouverna pour elle. C'était un homme adroit

* Les terres de Saint-Maur, Ecouen et Chantilly passèrent dans la maison de Condé, par suite de la confiscation des biens du duc de Montmorenci.

et souple, qui faisait du despotisme avec des ruses, et qui semblait regarder l'art de régner comme l'art de faire des dupes. La guerre continuait avec l'Autriche sans aucun but. Le jeune d'Enghien, qui devint le grand Condé, s'y montra. Il vainquit à Rocroy et à Fribourg. Turenne vanquit à Nordlingue (1644), et prit Dunkerque, et Condé fut encore victorieux à Lens. Cette guerre, dans laquelle les Suédois furent d'utiles alliés, fut terminée par le traité de Westphalie, avantageux à la France.

A la paix, le mécontentement des grands éclata contre Mazarin : ils s'allièrent au parlement; le peuple les soutint quelquefois, et fit relâcher, en renouvelant les barricades, deux magistrats arrêtés par la cour. Cependant il n'avait aucun intérêt à ces querelles de quelques ambitieux turbulents; courbé sous le despotisme, il ne songeait à rien gagner dans ces débats ridicules. Là, les factions n'étaient que des coteries; on riait et on faisait des jeux de mots en se battant. Un prélat fort gai se trouvait jouer le rôle de Catilina, et, dans le récit de ses bizarres exploits, il a rendu la guerre civile amusante. Condé, mécontent de la cour qu'il servit d'abord, l'abandonna. Mazarin le fit arrêter, puis le relâcha, et voyant grossir l'orage, il quitta la France, dans laquelle il rentra avec sept mille hommes, ce qui n'empêcha pas qu'on ne mît sa tête à prix. Condé et les *frondeurs* étaient alliés aux Espagnols. Les armées en vinrent aux prises jusque dans le faubourg Saint-Antoine (1653). Là, Turenne commandait les royalistes. Le parlement nomma lieutenant du royaume l'irrésolu Gaston, duc d'Orléans. Mazarin se retira de nouveau. La Fronde n'ayant plus de prétexte se dissipa : le roi et Mazarin entrèrent à Paris (1653). Le résultat naturel de cette parade de révolution fut de rendre le pouvoir plus absolu. — Condé avait rejoint les Espagnols dans les Pays-Bas. La guerre continua longtemps entre Turenne et lui, et le traité des Pyrénées la termina (1659) : la France gardait l'Artois, le Roussillon, l'Alsace, et Louis XIV épousait l'infante Marie-Thérèse. Mazarin mourut en laissant le despotisme en bonnes mains. Louis XIV (1661) déclara qu'il voulait régner à son tour. Déjà il était entré au parlement en habit de chasse, en bottes et le fouet à la main, pour lui défendre de se mêler des affaires de l'État. — Pendant que les Français s'occupaient de la Fronde, les Anglais faisaient une révolution, décapitaient un roi catholique, et passaient sous la tyrannie savante d'un dévot anglican qui s'était donné pour un républicain.

V.

PROSPÉRITÉ DE LOUIS XIV.

Louis XIV forma le projet d'être le monarque le plus puissant de l'Europe : il y réussit, secondé par des hommes supérieurs qu'il eut le talent de découvrir. Colbert restaura les finances, favorisa le commerce et l'industrie, protégea les savants, et organisa l'administration. Un homme de génie, Riquet, consacra sa fortune et sa vie à la construction du canal de Languedoc. On créa une marine qui pût lutter contre celles de la Hollande et de l'Angleterre. Le roi fit respecter ses ambassadeurs au dehors, et Philippe IV étant mort, on prétexta de prétendus droits de sa fille Marie-Thérèse pour déclarer la guerre à l'Espagne (1668). La Flandre fut conquise en peu de temps; la Franche-Comté le fut en trois semaines. La Hollande, l'Angleterre et la Suède se liguèrent en faveur de l'Espagne. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, on rendit la Comté, mais on garda la Flandre que fortifia Vauban.

Louis XIV était irrité contre la Hollande; il devait avoir de l'antipathie pour une république aussi fière qu'il était orgueilleux. Il rassembla contre elle deux cent mille hommes, après avoir séduit ses alliés, et il fit avec les Condé, les Turenne, les Luxembourg, etc., ce passage du Rhin qu'on célébra comme un prodige militaire dans ce temps où l'on comparait à César un roi qui faisait la guerre en voiture, au milieu de sa cour. La Hollande fut envahie : le roi lui proposa des conditions accablantes. Du désespoir naquit l'exaspération. Ruyter, amiral après avoir été mousse, battit souvent les flottes anglaise et française. Les Hollandais ensevelirent leur terre sous les eaux pour la conserver libre (1673), et Louis XIV l'évacua. Les voisins de ce roi impérieux s'armèrent pour réprimer sa hauteur. Il reconquit la Franche-Comté et fit incendier le Palatinat par Turenne. Condé livra au stathouder de Hollande la bataille de Senef (1678), qui n'aboutit qu'à faire tuer 25,000 hommes. Duquesne rendit le pavillon français redoutable par trois victoires dans la Méditerranée, et la paix de Nimègue consolida les conquêtes de nos armées.

Cependant le stathouder essaye une invasion : le maréchal de Luxembourg le repousse. En 1681, Strasbourg est pris. Le roi envoie bombarder Alger, pour apprendre aux pirates à respecter le commerce français; il fait bombarder Gênes pour avoir assisté Alger. Il était au faîte de la puissance : jamais roi n'avait reçu tant d'encens : on admirait toute sa personne, comme le type du beau et du grand. La magnificence inouïe de Versailles, où s'engloutissait l'argent de la France, l'enivrait encore. Il imagina dans son délire d'*extirper l'hérésie*. Les femmes, les poëtes et les jésuites applaudirent. On envoya dans les Cévennes des missionnaires accompagnés de dragons qui massacrèrent les calvinistes pour les convertir. L'édit de Nantes fut révoqué (1685), les temples démolis, et les enfants arrachés à leurs pères pour être faits catholiques. Huit cent mille citoyens paisibles allèrent porter dans l'étranger leur industrie et leurs ressentiments; leurs biens servirent de récompense à la noblesse *. L'Europe, indignée, se ligua à Augsbourg (1687) contre ce despotisme intolérant. Le stathouder, prince d'Orange, était l'âme de cette ligue : il était appelé, sous le nom de Guillaume III, au trône d'Angleterre, dont le parlement chassait de nouveau

* Voyez les lettres de madame de Maintenon, qui exhortait son frère à en acheter à cause du bon marché.

les Stuarts, et Louis XIV offrait sa protection au roi détrôné, Jacques II. Une guerre terrible s'alluma. Le Palatinat fut encore embrasé par l'ordre de Louvois. Luxembourg vainquit, à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde, le roi Guillaume, homme de guerre malheureux mais d'une grande habileté. Catinat, général philosophe et parvenu, triomphait de la Savoie à Staffarde et à la Marsaille. D'un autre côté, Tourville, d'abord supérieur aux Anglo-Hollandais, perdait quatorze vaisseaux de ligne à la Hogue. L'armateur Duguay-Trouin désolait le commerce des ennemis. Partout l'humanité souffrait et gémissait de carnages inutiles. On fit la paix à Ryswick de lassitude (1697). Louis XIV ne signa pas en maître, comme jadis, et la France était ruinée. On faisait argent de tout; on vendait pour deux mille écus la noblesse, qui, avant Henri III, s'achetait déjà avec les fiefs.

REVERS DE LOUIS XIV. DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Le roi d'Espagne, n'ayant pas d'héritier direct, fit, après beaucoup d'hésitation entre les maisons de France et d'Autriche, son testament en faveur d'un petit-fils de Louis XIV (1700). Ce prince l'accepta, sachant cependant qu'il s'exposait à une guerre terrible. Il excita même de nouveau l'Angleterre, en se déclarant pour le fils de Jacques II. Il envoya Philippe V en Espagne, en lui disant : *Il n'y a plus de Pyrénées.* Un petit abbé contrefait, que le superbe Louis XIV avait dédaigné, et qui était devenu le meilleur général de l'empereur, le prince Eugène, remporta en Savoie de grands avantages sur le vieux Villeroi. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, abandonna Louis malgré les liens qui l'attachaient aux Bourbons. Marlborough triompha dans les Pays-Bas; mais aussi Villars vainquit les impériaux à Hochstet (1703), où, l'année suivante, les Français furent à leur tour vaincus, en son absence, par Eugène et Marlborough. Les Anglais prirent Gibraltar et Barcelone. Vendôme, digne petit-fils de Henri IV, repoussait Eugène en Italie (1706), lorsque Marlborough gagna la bataille décisive de Ramillies sur Villeroi. Alors la fortune changea dans le Midi : l'armée française fut battue à Turin, Toulon fut assiégé; l'archiduc fut couronné à Madrid, et le protégé de Louis XIV, Philippe V, allait perdre l'Espagne, si Berwick n'eût gagné pour lui la bataille d'Almanza (1707). Eugène passait du nord au midi et du midi au nord; il prit Lille de concert avec Marlborough (1709). Louis demanda la paix; on lui imposa les conditions les plus dures; on voulait qu'il détrônât lui-même son petit-fils. Il préféra de continuer la guerre malgré l'extrême misère du peuple, qui ne pouvait plus payer l'impôt. Après les efforts d'une constance héroïque, l'armée française, commandée par Villars, fut vaincue à Malplaquet (1710), où les pertes de l'ennemi furent immenses. Le roi s'humilia de nouveau; on rejeta ses offres. Vendôme releva les affaires en Espagne; Marlborough, disgracié, se retira; une trêve fut conclue avec l'Angleterre; et Villars, ayant surpris Eugène à Denain, remporta une de ces victoires éclatantes qui sauvent les empires *. La paix d'Utrecht (1713) en fut le résultat. Villars passa ensuite vers le Rhin, repoussa les impériaux, et signa avec Eugène la paix de Radstadt (1714). L'issue de cette guerre ruineuse fut encore moins funeste que la France ne s'y attendait. La condition la plus humiliante fut la destruction du port de Dunkerque. La mort presque simultanée du dauphin et de son fils le duc de Bourgogne avait mis le comble aux malheurs de Louis XIV. Il mourut (1715) à soixante et dix-sept ans. Il avait régné soixante et douze ans. Il léguait à la France deux milliards six cents millions de dettes, et il avait fait tuer plus d'un million d'hommes. Ce roi, dont on avait fait un dieu, mourut dans l'abandon; le peuple insulta son cercueil.

On appelle le dix-septième siècle, siècle de Louis XIV, parce que ce prince a contribué à lui donner de l'éclat par sa magnificence et par son goût pour une certaine grandeur. Mais quel bien a-t-il fait au genre humain? Il a rendu la France puissante en Europe, esclave chez elle : il est cause que pendant un siècle les Français n'ont pas eu d'esprit national. En se faisant dispensateur de la gloire comme de la fortune, il a démoralisé la nation; elle s'oubliait elle-même pour ne songer qu'à lui, et lorsqu'il proféra ce mot : *l'État, c'est moi!* elle l'a cru. Sa vaine splendeur a faussé les idées de cette nation, qui n'a que trop de penchant à réunir sur l'homme du moment son admiration, son idolâtrie et ses propres destinées. Sous Louis XIV, Racine, Boileau, Molière, ont épuré le goût et produit des chefs-d'œuvre. Sans Louis XIV, Corneille, Pascal, La Fontaine, Fénélon, La Bruyère, n'auraient pas moins illustré la France; la raison aurait eu des organes plus libres; le génie, affranchi de la contemplation du grand roi, se serait élevé à des conceptions plus nobles, c'est-à-dire plus utiles. L'esprit d'indépendance, réveillé par la lutte de la Fronde, n'eût pas été comprimé; l'examen des intérêts de l'humanité n'eût pas été retardé, et le dix-septième siècle serait peut-être à la fois le siècle de la raison et du génie.

Pour mieux opprimer la pensée, le despotisme emprunta le joug de la croyance. Bossuet fut l'apôtre de la monarchie de Louis XIV, et prêcha son infaillibilité. On châtia les jansénistes, non pour des doctrines sur lesquelles on disputait sans s'entendre, mais parce qu'ils pensaient à leur manière et qu'ils détruisaient l'unité. Il fallait que toute la France pensât comme le roi. De là, l'épais vernis d'hypocrisie qui couvrit la corruption des mœurs. Le *Tartufe*, permis à la cour, est une anomalie extraordinaire; c'est le triomphe du génie. Du reste, ce Louis XIV si absolu, qui ne s'était point laissé gouverner par ses maîtres-

* Un historien recommandable, M. Lémontey, assure, sans citer son autorité, que les souverains alliés déclarèrent, avant la bataille de Denain, ne pas faire la guerre à la nation, mais à son chef, dont l'ambition et le despotisme étaient incompatibles avec le repos de l'Europe. Ils demandèrent, pour condition de la paix, la convocation périodique des états généraux en France. Des préparatifs étaient faits à la cour pour se retirer derrière la Loire. On croit lire l'histoire de notre temps. Serait-il vrai que, sans la victoire de Denain, le gouvernement représentatif eût été établi en France un siècle plus tôt?

Digitized by Google

ses, finit par faire régner avec lui son confesseur et une vieille femme qu'il avait épousée, la veuve Scarron.

RÉGENCE. RÈGNE DE LOUIS XV. DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

L'arrière-petit-fils de Louis XIV fut roi aussi à cinq ans. Le parlement cassa le testament du feu roi, et nomma son neveu, le duc d'Orléans, régent absolu. C'était un débauché fort spirituel et assez insouciant sur les affaires. La grandeur monotone du dernier règne jointe à ses revers avait enfin ennuyé les Français; délivrés de la contrainte gênante qui avait passé du cérémonial et de l'intolérance dans les mœurs, ils s'abandonnèrent à la licence d'une joyeuse folie, comme des enfants qui ont échappé à la surveillance d'un maître chagrin. Pendant une guerre contre l'Espagne, suscitée par l'ancien curé italien Albéroni qui imagina un jour de bouleverser l'Europe, on songea à payer les dettes de Louis XIV. L'aventurier Law arriva d'Écosse avec un système financier qu'on accueillit avec empressement. Tout fut payé avec l'argent des dupes qui reçurent du papier et des espérances gigantesques. L'agiotage mit la nation pêle-mêle, et fit de ce temps les saturnales de la richesse. Le ministre du régent, l'abbé Dubois, était aussi vil que son maître était corrompu : il se fit le complaisant des jésuites.

Le roi entrait dans sa majorité quand le régent mourut (1723). Le duc de Bourbon ne signala son ministère que par les persécutions contre les protestants. L'abbé de Fleury, qui lui succéda, était un homme très-modéré et très-prudent, âgé de soixante et treize ans; il eut le talent d'apaiser et de concilier. Il procura à la France une longue paix, qui fut troublée par l'expulsion du roi de Pologne, Stanislas, beau-père de Louis XV. On contracta des alliances, et l'on fit la guerre à l'empereur, allié lui-même à Pierre le Grand qui faisait parler de la Russie pour la première fois en Europe. La campagne qui eut lieu en Italie (1734) fut décisive. On signa la paix à Vienne : la France y gagna la Lorraine, dont Stanislas eut seulement la souveraineté viagère. Ce roi y régna en père de famille.

La guerre de 1740, pour la succession de l'empereur, que son illustre fille Marie-Thérèse voulait conserver entière, fut moins heureuse. Plusieurs armées françaises furent détruites sans combattre; on admira la retraite du maréchal de Belle-Isle en Allemagne. Le fameux roi de Prusse, Frédéric, se montra grand politique et grand capitaine : il conquit la Silésie. Dans cette guerre, la France fut l'alliée de la Prusse et de l'électeur de Bavière prétendant à l'empire; elle lutta contre l'Angleterre, la Hollande et le Piémont. La bataille de Fontenoy (1745) fut gagnée, en France, contre les deux premières puissances, par le maréchal de Saxe. Louis XV était à l'armée; sa maison se battit vaillamment et contribua à la victoire. Les succès furent partagés en Italie, et la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) couronna la persévérance courageuse de Marie-Thérèse. La guerre s'était allumée aussi sur les mers. Des marchands français s'emparèrent de Madras, et notre commerce fut respecté dans les Indes. A cette époque, Édouard Stuart, aidé par la France, était débarqué en Écosse. Il échoua après quelques succès.

La guerre recommença bientôt (1749). L'Angleterre convoitait le Canada, et, violant le droit des gens, elle reprit les hostilités sans déclaration. Les armes françaises furent d'abord prospères au Canada et en Europe. Richelieu prit Mahon; un combat naval fut gagné. D'Estrées battit les Anglais à Hastembeck; le Hanovre fut conquis. Dans cette guerre, l'ancienne politique de l'Europe fut bouleversée; on vit les alliances les plus étranges. La France était unie à l'Autriche contre le roi de Prusse. Il était perdu. Soubise marchait contre lui avec la puissante armée des coalisés. Frédéric la mit (1757), à Rosback, dans une déroute aussi complète que celle qui eut lieu cinquante ans après, à Iéna. La guerre se prolongea jusqu'au traité de Paris (1763), qui dépouilla la France de ses possessions en Amérique, excepté la Nouvelle-Orléans. L'alliance contractée alors avec l'Espagne, sous le nom de *Pacte de famille*, ne fut pas heureuse pour la France. Chatham gouvernait l'Angleterre, dont il élevait la puissance au plus haut degré.

Pour achever le tableau de ce règne, il faudrait parler des interminables querelles religieuses et des intrigues politiques dont l'objet était une bulle *Unigenitus* qui proclamait l'infaillibilité du pape. Il faudrait rappeler la persécution renouvelée par les jésuites et le pouvoir contre les jansénistes et le parlement, ainsi que les ridicules miracles avec lesquels ceux-ci essayèrent de se défendre. Il faudrait raconter les débordements de la cour et les scandales de la vie privée d'un roi qui n'aimait pas le peuple; d'un roi qui, s'abandonnant aux femmes les plus éhontées, donna le gouvernement à la débauche comme une récompense, et passa dans les orgies du Parc aux Cerfs le temps où le peuple manquait de pain. Il faudrait décrire le despotisme mesquin des lettres de cachet, et dire comment un chancelier Maupeou osa, à la face de la nation, mettre des créatures à la place de juges qu'on trouvait trop intègres. Mais pourquoi s'arrêter à l'ignoble spectacle de cette décrépitude de l'arbitraire? Elle a produit les plus grands biens; c'est assez. Le règne de Louis XV est celui de tous auquel la France a le plus d'obligation : il l'a fait penser profondément; il a dessillé ses yeux, en laissant tomber l'auréole du pouvoir absolu; il a hâté l'époque de la virilité nationale. Le despotisme dégradé est aussi instructif pour les peuples que le despotisme entouré de gloire leur est funeste.

Parlons seulement du ministère de Choiseul qui rendit à la France quelque dignité au dehors et conquit la Corse. Rappelons l'expulsion des jésuites qui venaient de tuer un roi en Portugal, et qui furent soupçonnés d'avoir dirigé sur Louis XV le poignard de Damiens. Cet événement est curieux dans un règne où le fanatisme immola le vieillard Calas et le jeune Labarre. On avait pris Avignon; on le rendit au pape pour le remercier d'abolir l'institut jésuitique. Il faut parler aussi du patriote La Chalotais, qui osa se rendre l'organe du parlement de Bretagne en dénonçant

la tyrannie concussionnaire de son gouverneur. C'était se dévouer que de braver la puissance de l'impunité.

Contemplons maintenant la marche de ce XVIIIe siècle, voué à la malédiction de tous les partisans de l'ignorance, du fanatisme et de l'obéissance passive. Quelque blâme que mérite la corruption de la régence, c'est à cette époque que l'esprit français s'émancipa. Les paradoxes littéraires de Lamotte attestaient de l'indépendance et l'envie de se frayer des routes nouvelles. Fontenelle popularisait la science; Montesquieu jetait déjà un coup d'œil hardi sur les mœurs, les croyances et les lois des peuples. Voltaire porta l'esprit philosophique dans la littérature; Massillon, en le portant dans la chaire, rendit un moment l'éloquence chrétienne l'interprète d'une raison sévère. Les protestants réfugiés, Bayle surtout, avaient contribué plus ou moins à l'affranchissement de la pensée; les Anglais avaient montré, dans l'examen des questions religieuses, une hardiesse que Voltaire imita. Frédéric, qui n'était point un philosophe, mais seulement un esprit fort, car la philosophie est la science de faire du bien aux hommes, Frédéric appela Voltaire et le protégea ouvertement. Il se forma en France une association de philosophes instruits, qui entreprirent l'Encyclopédie, c'est-à-dire la grande pensée de Bacon, assujettie à l'alphabet. Une autre association, moins vantée, rendit, selon moi, de plus grands services à l'humanité : je veux parler des économistes, qu'on n'a point assez appréciés parce qu'ils ont prêté au ridicule, et qu'en France le ridicule est mortel. Malgré leur ton dogmatique, les formes ambitieuses de leur style, et les inductions trop exclusives qu'ils tiraient de principes qui sont contestés aujourd'hui, on leur doit de la reconnaissance pour avoir dirigé la curiosité nationale vers l'examen des questions d'intérêt public. Les systèmes bizarres ont pullulé; mais l'attention s'est tournée vers l'utile; les causes de la misère et du malaise des peuples ont été cherchées, et l'esprit public s'est formé. Adam Smith et les Écossais ont appliqué à cette étude philanthropique la même rectitude d'esprit qu'ils ont portée dans l'histoire philosophique, en suivant les traces de Voltaire. Les Italiens se sont également distingués dans cette science par la sagacité de leur investigation. Mais ce sont toujours les économistes français qu'il faut regarder comme les précurseurs des philanthropes éclairés répandus aujourd'hui dans les deux mondes.

Tandis que l'infatigable Voltaire, d'Alembert, Diderot, Duclos, Mably, Condillac, Marmontel, Helvétius, sapaient les préjugés qui obstruaient la marche de l'esprit humain, et que Raynal déroulait à l'autre hémisphère un avenir colossal de prospérité, un homme, marchant à l'écart, puisait dans son cœur et dans le commerce de la nature cette philosophie expansive et religieuse du spiritualisme, qui devait garantir la morale des nombreuses attaques qui renversaient la croyance. Rousseau avait senti que les philosophes détruisaient et ne construisaient pas. Leur école n'existe plus; la sienne a survécu, et d'éloquents écrivains ont ajouté à son éclat. Égaré par sa vanité, trompé par son humeur, Rousseau a prêté sa plume au paradoxe, mais il l'a consacrée plus souvent à la vérité. Il a contribué à la réforme de nos mœurs, en nous ramenant à la famille et à l'égalité; il a montré la nature à une nation, à une société que la cour et l'habitude du despotisme avaient contrefaite; il a mis dans les bras de leurs parents des enfants qui en obtenaient à peine un regard : il a exalté l'âme des femmes, en leur inspirant ces vertus antiques avec lesquelles elles forment les citoyens. Rousseau a fait plus : il avait prédit la révolution; il l'a mise dans les esprits, en écrivant le *Contrat social*.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

Digitized by Google

Je me propose d'écrire l'histoire d'une révolution mémorable, qui a profondément agité les hommes et qui les divise encore aujourd'hui. Je ne me dissimule pas les difficultés de l'entreprise, car des passions que l'on croyait étouffées sous l'influence du despotisme militaire viennent de se réveiller. Tout à coup, des hommes accablés d'ans et de travaux ont senti renaître en eux des ressentiments qui paraissaient apaisés, et nous les ont communiqués, à nous, leurs fils et leurs héritiers. Mais si nous avons à soutenir la même cause, nous n'avons pas à défendre leur conduite, et nous pouvons séparer la liberté de ceux qui l'ont bien ou mal servie; tandis que nous avons l'avantage d'avoir entendu et observé ces vieillards, qui, tout pleins encore de leurs souvenirs, tout agités de leurs impressions, nous révèlent l'esprit et le caractère des partis et nous apprennent à les comprendre. Peut-être le moment où les acteurs vont expirer est-il le plus propre à écrire l'histoire : on peut recueillir leur témoignage sans partager toutes leurs passions.

Quoi qu'il en soit, j'ai tâché d'apaiser en moi tout sentiment de haine; je me suis tour à tour figuré que, né sous le chaume, animé d'une juste ambition, je voulais acquérir ce que l'orgueil des hautes classes m'avait injustement refusé; ou bien qu'élevé dans les palais, héritier d'antiques priviléges, il m'était douloureux de renoncer à une possession que je prenais pour une propriété légitime. Dès lors je n'ai pu m'irriter; j'ai plaint les combattants, et je me suis dédommagé en adorant les âmes généreuses.

Digitized by Google

Digitized by Google

La Bastille.

RÈGNE DE LOUIS XVI.

ÉTATS GÉNÉRAUX. — ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

CHAPITRE PREMIER.

État politique et moral de la France à la fin du XVIIIe siècle. — Avénement de Louis XVI. — Maurepas, Turgot et Necker, ministres. — Calonne. Assemblée des notables. — De Brienne ministre. Opposition du parlement, son exil et son rappel. — Le duc d'Orléans exilé. — Arrestation du conseiller d'Espréménil. — Necker est rappelé et remplace de Brienne. — Nouvelle assemblée des notables. — Discussions relatives aux états généraux. — Formation des clubs. — Causes de la révolution. — Premières élections des députés aux états généraux. — Incendie de la maison Réveillon. — Le duc d'Orléans, son caractère.

On connaît les révolutions de la monarchie française; on sait qu'au milieu des Gaules à moitié sauvages, les Grecs, puis les Romains, apportèrent leurs armes et leur civilisation; qu'après eux, les barbares y établirent leur hiérarchie militaire; que cette hiérarchie, transmise des personnes aux terres, y fut comme immobilisée et forma ainsi le système féodal. L'autorité s'y partagea entre le chef féodal appelé roi, et les chefs secondaires appelés vassaux, qui à leur tour étaient rois de leurs propres sujets. Dans notre temps, où le besoin de s'accuser a fait rechercher les torts réciproques, on nous a suffisamment appris que l'autorité fut d'abord disputée par les vassaux, ce que font toujours ceux qui sont le plus rapprochés d'elle; que cette autorité fut ensuite partagée entre eux, ce qui forma l'anarchie féodale; et qu'enfin elle retourna au trône, où

Digitized by Google

elle se concentra en despotisme sous Louis XI, Richelieu et Louis XIV. La population française s'était progressivement affranchie par le travail, première source de la richesse et de la liberté. Agricole d'abord, puis commerçante et manufacturière, elle acquit une telle importance qu'elle forma la nation tout entière. Introduite en suppliante dans les états généraux, elle n'y parut qu'à genoux, pour y être taillée *à merci et miséricorde;* bientôt même, Louis XIV annonça qu'il ne voulait plus de ces assemblées si soumises, et il le déclara aux parlements, en bottes et le fouet à la main. On vit dès lors, à la tête de l'État, un roi muni d'un pouvoir mal défini en théorie, mais absolu dans la pratique; des grands qui avaient abandonné leur dignité féodale pour la faveur du monarque, et qui se disputaient par l'intrigue ce qu'on leur livrait de la substance des peuples; au-dessous, une population immense, sans autre relation avec cette aristocratie royale qu'une soumission d'habitude et l'acquittement des impôts. Entre la cour et le peuple se trouvaient des parlements investis du pouvoir de distribuer la justice et d'enregistrer les volontés royales. L'autorité est toujours disputée : quand ce n'est pas dans les assemblées légitimes de la nation, c'est dans le palais même du prince. On sait qu'en refusant de les enregistrer, les parlements arrêtaient l'effet des volontés royales; ce qui finissait par un lit de justice et une transaction quand le roi était faible, et par une soumission entière quand le roi était fort. Louis XIV n'eut pas même à transiger, car sous son règne aucun parlement n'osa faire de remontrances; il entraîna la nation à sa suite, et elle le glorifia des prodiges qu'elle faisait elle-même dans la guerre, dans les arts et les sciences. Les sujets et le monarque furent unanimes et tendirent vers un même but. Mais Louis XIV était à peine expiré que le régent offrit aux parlements l'occasion de se venger de leur longue nullité. La volonté du monarque, si respectée de son vivant, fut violée après sa mort, et son testament cassé. L'autorité fut alors remise en litige, et une longue lutte commença entre les parlements, le clergé et la cour, en présence d'une nation épuisée par de longues guerres, et fatiguée de fournir aux prodigalités de ses maîtres livrés tour à tour au goût des voluptés ou des armes. Jusque-là, elle n'avait eu du génie que pour le service et les plaisirs du monarque; elle en eut alors pour son propre usage et s'en servit à examiner ses intérêts. L'esprit humain passe incessamment d'un objet à l'autre. Du théâtre, de la chaire religieuse et funèbre, le génie français se porta vers les sciences morales et politiques, et alors tout fut changé. Qu'on se figure, pendant un siècle entier, les usurpateurs de tous les droits nationaux se disputant une autorité usée; les parlements poursuivant le clergé, le clergé poursuivant les parlements; ceux-ci contestant l'autorité de la cour; la cour, insouciante et tranquille au sein de cette lutte, dévorant la substance des peuples au milieu des plus grands désordres; la nation, enrichie et éveillée, assistant à ces divisions, s'armant des aveux des uns contre les autres, privée de toute action politique, dogmatisant avec audace et ignorance parce qu'elle était réduite à des théories, aspirant surtout à recouvrer son rang en Europe, et offrant en vain son or et son sang pour reprendre une place que la faiblesse de ses maîtres lui avait fait perdre : tel fut le dix-huitième siècle.

Le scandale avait été poussé à son comble, lorsque Louis XVI, prince équitable, modéré dans ses goûts, négligemment élevé, mais porté au bien par un penchant naturel, monta fort jeune sur le trône (1774). Il appela auprès de lui un vieux courtisan pour lui donner le soin de son royaume, et partagea sa confiance entre Maurepas et la reine, jeune princesse autrichienne, vive, aimable, et exerçant sur lui le plus grand ascendant. Maurepas et la reine ne s'aimaient pas : le roi, cédant tantôt à son ministre, tantôt à son épouse, commença de bonne heure la longue carrière de ses incertitudes. Ne se dissimulant pas l'état de son royaume, il en croyait les philosophes sur ce point; mais, élevé dans les sentiments les plus chrétiens, il avait pour eux le plus grand éloignement. La voix publique, qui s'exprimait hautement, lui désigna Turgot, de la société des économistes, homme simple, vertueux, doué d'un caractère ferme, d'un génie lent, mais opiniâtre et profond. Convaincu de sa probité, charmé de ses projets de réformes, Louis XVI a répété souvent : « Il n'y a que moi et Turgot qui soyons » les amis du peuple. » Les réformes de Turgot échouèrent par la résistance des premiers ordres de l'État, intéressés à conserver tous les genres d'abus que le ministre austère voulait détruire. Louis XVI le renvoya avec regret. Pendant sa vie, qui ne fut qu'un long martyre, il eut toujours la douleur d'entrevoir le bien, de le vouloir sincèrement, et de manquer de la force nécessaire pour l'exécuter.

Le roi, placé entre la cour, les parlements et

Digitized by Google

le public, exposé aux intrigues et aux suggestions de tout genre, changea tour à tour de ministres : cédant encore une fois à la voix publique et à la nécessité des réformes, il appela aux finances Necker (1777), Genevois enrichi par des travaux de banque, partisan et disciple de Colbert comme Turgot l'était de Sully; financier économe et intègre, mais esprit vain, ayant la prétention d'être modérateur en toutes choses, philosophie, religion, liberté, et, trompé par les éloges de ses amis et du public, se flattant de conduire et d'arrêter les esprits au point où s'arrêtait le sien.

Necker rétablit l'ordre dans les finances, et trouva les moyens de suffire aux frais considérables de la guerre d'Amérique. Génie moins vaste mais plus flexible que Turgot, disposant surtout de la confiance des capitalistes, il trouva pour le moment des ressources inattendues et fit renaître la confiance. Mais il fallait plus que des artifices financiers pour terminer les embarras du trésor, et il essaya le moyen des réformes. Les premiers ordres ne furent pas plus faciles pour lui qu'ils ne l'avaient été pour Turgot : les parlements, instruits de ses projets, se réunirent contre lui et l'obligèrent à se retirer.

La conviction des abus était universelle : on en convenait partout; le roi le savait et en souffrait cruellement. Les courtisans, qui jouissaient de ces abus, auraient voulu voir finir les embarras du trésor, mais sans qu'il leur en coûtât un seul sacrifice. Ils dissertaient à la cour et y débitaient des maximes philosophiques; ils s'apitoyaient à la chasse sur les vexations exercées à l'égard du laboureur; on les avait même vus applaudir à l'affranchissement des Américains, et recevoir avec honneur les jeunes Français qui revenaient du nouveau monde. Les parlements invoquaient aussi l'intérêt du peuple, alléguaient avec hauteur les souffrances du pauvre, et cependant s'opposaient à l'égale répartition de l'impôt ainsi qu'à l'abolition des restes de la barbarie féodale. Tous parlaient du bien public, peu le voulaient; et le peuple, ne démêlant pas bien encore ses vrais amis, applaudissait tous ceux qui résistaient au pouvoir, son ennemi le plus apparent.

En écartant Turgot et Necker, on n'avait pas changé l'état des choses : la détresse du trésor était la même; on aurait consenti longtemps encore à se passer de l'intervention de la nation; mais il fallait exister, il fallait fournir aux prodigalités de la cour. La difficulté, écartée un moment par la destitution d'un ministre, par un emprunt ou par l'établissement forcé d'un impôt, reparaissait bientôt plus grande, comme tout mal négligé. On hésitait, comme il arrive toujours lorsqu'il faut prendre un parti redouté mais nécessaire. Une intrigue amena au ministère M. de Calonne, peu favorisé de l'opinion parce qu'il avait contribué à la persécution de La Chalotais (1783). Calonne, spirituel, fécond en ressources, comptait sur son génie, sur la fortune et sur les hommes, et se livrait à l'avenir avec la plus singulière insouciance. Son opinion était qu'il ne fallait point s'alarmer d'avance, et ne découvrir le mal que la veille du jour où on voulait le réparer. Il séduisit la cour par ses manières, la toucha par son empressement à tout accorder, procura au roi et à tous quelques instants plus faciles, et fit succéder aux plus sinistres présages un moment de bonheur et d'aveugle confiance.

Cet avenir sur lequel on avait compté approchait; il fallait enfin prendre des mesures décisives. On ne pouvait charger le peuple de nouveaux impôts, et cependant les caisses étaient vides. Il n'y avait qu'un moyen d'y pourvoir, c'était de réduire la dépense par la suppression des grâces, et ce moyen ne suffisant pas, d'étendre l'impôt sur un plus grand nombre de contribuables, c'est-à-dire sur la noblesse et le clergé. Ces projets, successivement tentés par Turgot et par Necker, et repris par Calonne, ne parurent à celui-ci susceptibles de réussir qu'autant qu'on obtiendrait le consentement des privilégiés eux-mêmes. Calonne imagina donc de les réunir dans une assemblée, appelée des *notables*, pour leur soumettre ses plans et arracher leur consentement, soit par adresse, soit par conviction *. L'assemblée était composée de grands, pris dans la noblesse, le clergé et la magistrature; d'une foule de maîtres des requêtes et de quelques magistrats des provinces. Au moyen de cette composition, et surtout avec le secours des grands seigneurs populaires et philosophes qu'il avait eu soin d'y faire entrer, Calonne se flatta de tout emporter.

Le ministre trop confiant s'était mépris. L'opinion publique ne lui pardonnait pas d'occuper la place de Turgot et de Necker. Charmée surtout qu'on obligeât un ministre à rendre des comptes, elle appuya la résistance des notables. Les discussions les plus vives s'engagèrent. Calonne eut le tort de rejeter sur ses prédécesseurs, et en partie sur Necker, l'état du trésor. Necker répondit, fut

* Cette assemblée s'ouvrit le 22 février 1787.

exilé, et l'opposition n'en devint que plus vive. Calonne suffit à tout avec présence d'esprit et avec calme. Il fit destituer M. de Miroménil, garde des sceaux, qui conspirait avec les parlements. Mais son triomphe ne fut que de deux jours. Le roi, qui l'aimait, lui avait promis plus qu'il ne pouvait en s'engageant à le soutenir. Il fut ébranlé par les représentations des notables, qui promettaient d'obtempérer aux plans de Calonne, mais à condition qu'on en laisserait l'exécution à un ministre plus moral et plus digne de confiance. La reine, par les suggestions de l'abbé de Vermont, proposa et fit accepter au roi un ministre nouveau, M. de Brienne, archevêque de Toulouse, et l'un des notables qui avaient le plus contribué à la perte de Calonne, dans l'espoir de lui succéder (avril 1787).

L'archevêque de Toulouse, avec un esprit obstiné et un caractère faible, rêvait le ministère depuis son enfance, et poursuivait par tous les moyens cet objet de ses vœux. Il s'appuyait principalement sur le crédit des femmes auxquelles il cherchait et réussissait à plaire. Il faisait vanter partout son administration du Languedoc. S'il n'obtint pas en arrivant au ministère la faveur qui aurait entouré Necker, il eut aux yeux du public le mérite de remplacer Calonne. Il ne fut pas d'abord premier ministre, mais il le devint bientôt. Secondé par M. de Lamoignon, garde des sceaux, ennemi opiniâtre des parlements, il commença sa carrière avec assez d'avantage. Les notables, engagés par leurs promesses, consentirent avec empressement à tout ce qu'ils avaient d'abord refusé : impôt territorial, impôt du timbre, suppression des corvées, assemblées provinciales, tout fut accordé avec affectation. Ce n'était point à ces mesures mais à leur auteur qu'on affectait d'avoir résisté; l'opinion publique triomphait. Calonne était poursuivi de malédictions, et les notables, entourés du suffrage public, regrettaient cependant un honneur acquis au prix des plus grands sacrifices. Si M. de Brienne eût su profiter de sa position, s'il eût poursuivi avec activité l'exécution des mesures consenties par les notables, s'il les eût toutes à la fois et sans délai présentées au parlement à l'instant où l'adhésion des premiers ordres semblait obligée, c'en était fait peut-être : le parlement, pressé de toutes parts, aurait consenti à tout, et cette transaction, quoique partielle et forcée, eût probablement retardé pour longtemps la lutte qui s'engagea bientôt.

Rien de pareil n'eut lieu. Par des délais imprudents, on permit les retours; on ne présenta les édits que l'un après l'autre; le parlement eut le temps de discuter, de s'enhardir, et de revenir sur l'espèce de surprise faite aux notables. Il enregistra, après de longues discussions, l'édit portant la seconde abolition des corvées, et un autre permettant la libre exportation des grains. Sa haine se dirigeait surtout contre la subvention territoriale; mais il craignait, par un refus, d'éclairer le public, et de lui laisser voir que son opposition était tout intéressée. Il hésitait, lorsqu'on lui épargna cet embarras en présentant ensemble l'édit sur le timbre et sur la subvention territoriale, mais surtout en commençant la délibération par celui du timbre. Le parlement put ainsi refuser le premier sans s'expliquer sur le second; et, en attaquant l'impôt du timbre, qui affectait la majorité des contribuables, il sembla défendre les intérêts publics. Dans une séance où les pairs assistèrent, il dénonça les abus, les scandales et les prodigalités de la cour, et demanda des états de dépenses. Un conseiller, jouant sur le mot, s'écria : « Ce ne sont pas des états, mais des états généraux qu'il nous faut. » Cette demande inattendue frappa tout le monde d'étonnement. Jusqu'alors on avait résisté parce qu'on souffrait; on avait secondé tous les genres d'opposition, favorables ou non à la cause populaire, pourvu qu'ils fussent dirigés contre la cour, à laquelle on rapportait tous les maux. Cependant on ne savait trop ce qu'il fallait désirer : on avait toujours été si loin d'influer sur le gouvernement, on avait tellement l'habitude de s'en tenir aux plaintes, qu'on se plaignait sans concevoir l'idée d'agir ni de faire une révolution. Un seul mot prononcé offrit un but inattendu; chacun le répéta, et les états généraux furent demandés à grands cris.

D'Espréménil, jeune conseiller, orateur emporté, agitateur sans but, démagogue dans les parlements, aristocrate dans les états généraux, et qui fut déclaré en état de démence par un décret de l'assemblée constituante, d'Espréménil se montra dans cette occasion l'un des plus violents déclamateurs parlementaires. Mais l'opposition était conduite secrètement par Duport, jeune homme doué d'un esprit vaste, d'un caractère ferme et persévérant, qui seul peut-être, au milieu de ces troubles, se proposait un avenir, et voulait conduire sa compagnie, la cour et la nation, à un but tout autre que celui d'une aristocratie parlementaire.

Le parlement était divisé en vieux et jeunes conseillers. Les premiers voulaient faire contrepoids à l'autorité royale pour donner de l'impor-

tance à leur compagnie; les seconds, plus ardents et plus sincères, voulaient introduire la liberté dans l'État, sans bouleverser néanmoins le système politique sous lequel ils étaient nés. Le parlement fit un aveu grave; il reconnut qu'il n'avait pas le pouvoir de consentir les impôts; qu'aux états généraux seuls appartenait le droit de les établir; et il demanda au roi la communication des états de recettes et de dépenses.

Cet aveu d'incompétence et même d'usurpation, puisque le parlement s'était jusqu'alors arrogé le droit de consentir les impôts, cet aveu dut étonner. Le prélat-ministre, irrité de cette opposition, manda aussitôt le parlement à Versailles, et fit enregistrer les deux édits dans un lit de justice (6 août). Le parlement, de retour à Paris, fit des protestations et ordonna des poursuites contre les prodigalités de Calonne. Sur-le-champ, une décision du conseil cassa ses arrêtés et l'exila à Troyes (15 août).

Telle était la situation des choses le 15 août 1787. Les deux frères du roi, Monsieur et le comte d'Artois, furent envoyés, l'un à la cour des comptes, et l'autre à la cour des aides, pour y faire enregistrer les édits. Le premier, devenu populaire par les opinions qu'il avait manifestées dans l'assemblée des notables, fut accueilli par les acclamations d'une foule immense, et reconduit jusqu'au Luxembourg au milieu des applaudissements universels. Le comte d'Artois, connu pour avoir soutenu Calonne, fut accueilli par des murmures, ses gens furent attaqués, et on fut obligé de recourir à la force armée.

Les parlements avaient autour d'eux une clientèle nombreuse, composée de légistes, d'employés du palais, de clercs, d'étudiants, population active, remuante, et toujours prête à s'agiter pour leur cause. A ces alliés naturels des parlements se joignaient les capitalistes, qui craignaient la banqueroute; les classes éclairées, qui étaient dévouées à tous les opposants, et enfin la multitude, qui se range toujours à la suite des agitateurs. Les troubles furent très-graves et l'autorité eut beaucoup de peine à les réprimer.

Le parlement, séant à Troyes, s'assemblait chaque jour et appelait les causes. Ni avocats ni procureurs ne paraissaient, et la justice était suspendue comme il était arrivé tant de fois dans le courant du siècle. Cependant les magistrats se lassaient de leur exil et M. de Brienne était sans argent. Il soutenait avec assurance qu'il n'en manquait pas et tranquillisait la cour inquiète sur ce seul objet, mais il n'en avait plus, et, incapable de terminer les difficultés par une résolution énergique, il négociait avec quelques membres du parlement. Ses conditions étaient un emprunt de 440 millions, réparti sur quatre années, à l'expiration desquelles les états généraux seraient convoqués. A ce prix, Brienne renonçait aux deux impôts, sujets de tant de discorde. Assuré de quelques membres, il crut l'être de la compagnie entière, et le parlement fut rappelé le 10 septembre.

Une séance royale eut lieu le 20 du même mois. Le roi vint en personne présenter l'édit portant la création de l'emprunt successif, et la convocation des états généraux dans cinq ans. On ne s'était point expliqué sur la nature de cette séance, et on ne savait si c'était un lit de justice. Les visages étaient mornes, un profond silence régnait, lorsque le duc d'Orléans se leva, les traits agités, et avec tous les signes d'une vive émotion, il adressa la parole au roi et lui demanda si cette séance était un lit de justice ou une délibération libre. « C'est une séance royale, » répondit le roi. Les conseillers Fréteau, Sabatier, d'Espréménil, prirent la parole après le duc d'Orléans et déclamèrent avec leur violence ordinaire. L'enregistrement fut aussitôt forcé, les conseillers Fréteau et Sabatier furent exilés aux îles d'Hyères et le duc d'Orléans à Villers-Cotterets. Les états généraux furent renvoyés à cinq ans.

Tels furent les principaux événements de l'année 1787. L'année 1788 commença par de nouvelles hostilités. Le 4 janvier, le parlement rendit un arrêté contre les lettres de cachet, et pour le rappel des personnes exilées. Le roi cassa cet arrêté; le parlement le confirma de nouveau.

Pendant ce temps, le duc d'Orléans, consigné à Villers-Cotterets, ne pouvait se résigner à son exil. Ce prince, brouillé avec la cour, s'était réconcilié avec l'opinion qui d'abord ne lui était pas favorable. Dépourvu à la fois de la dignité d'un prince et de la fermeté d'un tribun, il ne sut pas supporter une peine aussi légère; et, pour obtenir son rappel, il descendit jusqu'aux sollicitations, même envers la reine, son ennemie personnelle.

Brienne était irrité par les obstacles, sans avoir l'énergie de les vaincre. Faible en Europe contre la Prusse, à laquelle il sacrifiait la Hollande, faible en France contre les parlements et les grands de l'État, il n'était plus soutenu que par la reine, et en outre se trouvait souvent arrêté dans ses travaux par une mauvaise santé. Il ne savait ni ré-

ed by Google

primer les révoltes, ni faire exécuter les réductions décrétées par le roi; et, malgré l'épuisement très prochain du trésor, il affectait une inconcevable sécurité. Cependant, au milieu de tant de difficultés, il ne négligeait pas de se pourvoir de nouveaux bénéfices, et d'attirer sur sa famille de nouvelles dignités.

Le garde des sceaux Lamoignon, moins faible mais aussi moins influent que l'archevêque de Toulouse, concerta avec lui un plan nouveau pour frapper la puissance politique des parlements; car c'était là le principal but du pouvoir en ce moment. Il importait de garder le secret. Tout fut préparé en silence : des lettres closes furent envoyées aux commandants des provinces; l'imprimerie où se préparaient les édits fut entourée de gardes. On voulait que le projet ne fût connu qu'au moment même de sa communication aux parlements. L'époque approchait et le bruit s'était répandu qu'un grand acte politique s'apprêtait. Le conseiller d'Espréménil parvint à séduire à force d'argent un ouvrier imprimeur et à se procurer un exemplaire des édits. Il se rendit ensuite au palais, fit assembler ses collègues et leur dénonça hardiment le projet ministériel (mai). D'après ce projet, six grands bailliages, établis dans le ressort du parlement de Paris, devaient restreindre sa juridiction trop étendue. La faculté de juger en dernier ressort, et d'enregistrer les lois et les édits, était transportée à une cour plénière, composée de pairs, de prélats, de magistrats, de chefs militaires, tous choisis par le roi. Le capitaine des gardes y avait même voix délibérative. Ce plan attaquait la puissance judiciaire du parlement et anéantissait tout à fait sa puissance politique. La compagnie, frappée de stupeur, ne savait quel parti prendre. Elle ne pouvait délibérer sur un projet qui ne lui avait pas été soumis, et il lui importait cependant de ne pas se laisser surprendre. Dans cet embarras, elle employa un moyen tout à la fois ferme et adroit, celui de rappeler et de consacrer dans un arrêté tout ce qu'elle appelait lois constitutives de la monarchie, en ayant soin de comprendre dans le nombre son existence et ses droits. Par cette mesure générale, elle n'anticipait nullement sur les projets supposés du gouvernement et garantissait tout ce qu'elle voulait garantir.

En conséquence, il fut déclaré, le 5 mai, par le parlement de Paris :

« Que la France était une monarchie gouvernée » par le roi, suivant les lois; et que de ces lois, » plusieurs, qui étaient fondamentales, embrassaient et consacraient : 1° le droit de la maison » régnante au trône, de mâle en mâle, par ordre » de primogéniture; 2° le droit de la nation d'accorder librement des subsides par l'organe des » états généraux, régulièrement convoqués et » composés; 3° les coutumes et les capitulations » des provinces; 4° l'inamovibilité des magistrats; » 5° le droit des cours de vérifier dans chaque » province les volontés du roi, et de n'en ordonner l'enregistrement qu'autant qu'elles étaient » conformes aux lois constitutives de la province » ainsi qu'aux lois fondamentales de l'État; 6° le » droit de chaque citoyen de n'être jamais traduit » en aucune manière par-devant d'autres juges » que ses juges naturels, qui étaient ceux que la » loi désignait; et 7° le droit, sans lequel tous les » autres étaient inutiles, de n'être arrêté, par » quelque ordre que ce fût, que pour être remis » sans délai entre les mains des juges compétents. » Protestait ladite cour contre toute atteinte qui » serait portée aux principes ci-dessus exprimés. »

A cette résolution énergique, le ministre répondit par le moyen d'usage, toujours mal et inutilement employé : il sévit contre quelques membres du parlement. D'Espréménil et Goislart de Monsalbert, apprenant qu'ils étaient menacés, se réfugièrent au sein du parlement assemblé. Un officier, Vincent d'Agoult, s'y rendit à la tête d'une compagnie, et, ne connaissant pas les magistrats désignés, les appela par leur nom. Le plus grand silence régna d'abord dans l'assemblée; puis les conseillers s'écrièrent qu'ils étaient tous d'Espréménil. Enfin le vrai d'Espréménil se nomma et suivit l'officier chargé de l'arrêter. Le tumulte fut alors à son comble; le peuple accompagna les magistrats en les couvrant d'applaudissements. Trois jours après, le roi, dans un lit de justice, fit enregistrer les édits; et les princes et les pairs assemblés présentèrent l'image de cette cour plénière qui devait succéder aux parlements.

Le Châtelet rendit aussitôt un arrêté contre les édits. Le parlement de Rennes déclara infâmes ceux qui entreraient dans la cour plénière. A Grenoble, les habitants défendirent leurs magistrats contre deux régiments; les troupes elles-mêmes, excitées à la désobéissance par la noblesse militaire, refusèrent bientôt d'agir. Lorsque le commandant du Dauphiné assembla ses colonels, pour savoir si on pouvait compter sur leurs soldats, ils gardèrent tous le silence. Le plus jeune, qui devait parler le premier, répondit qu'il ne fallait

Digitized by Google

pas compter sur les siens, à commencer par le colonel. A cette résistance, le ministre opposa des arrêts du grand conseil qui cassaient les décisions des cours souveraines, et il frappa d'exil huit d'entre elles.

La cour, inquiétée par les premiers ordres, qui lui faisaient la guerre en invoquant l'intérêt du peuple et en provoquant son intervention, eut recours, de son côté, au même moyen; elle résolut d'appeler le tiers état à son aide, comme avaient fait autrefois les rois de France pour anéantir la féodalité. Elle pressa alors de tous ses moyens la convocation des états généraux. Elle prescrivit des recherches sur le mode de leur réunion; elle invita les écrivains et les corps savants à donner leur avis; et, tandis que le clergé assemblé déclarait, de son côté, qu'il fallait rapprocher l'époque de la convocation, la cour, acceptant le défi, suspendit en même temps la réunion de la cour plénière, et fixa l'ouverture des états généraux au 1er mai 1789. Alors eut lieu la retraite de l'archevêque de Toulouse (24 août 1788), qui, par des projets hardis, faiblement exécutés, avait provoqué une résistance qu'il fallait ou ne pas exciter ou vaincre. En se retirant, il laissa le trésor dans la détresse, le payement des rentes de l'hôtel de ville suspendu, toutes les autorités en lutte, toutes les provinces en armes. Quant à lui, pourvu de huit cent mille francs de bénéfices, de l'archevêché de Sens, et du chapeau de cardinal, s'il ne fit la fortune publique, il fit du moins la sienne. Pour dernier conseil, il engagea le roi à rappeler Necker au ministère des finances, afin de s'aider de sa popularité contre des résistances devenues invincibles.

C'est pendant les deux années 1787 et 1788 que les Français voulurent passer des vaines théories à la pratique. La lutte des premières autorités leur en avait donné le désir et l'occasion. Pendant toute la durée du siècle, le parlement avait attaqué le clergé et dévoilé ses penchants ultramontains; après le clergé, il avait attaqué la cour, signalé ses abus de pouvoir et dénoncé ses désordres. Menacé de représailles, et inquiété à son tour dans son existence, il venait enfin de restituer à la nation des prérogatives que la cour voulait lui enlever à lui-même pour les transporter à un tribunal extraordinaire. Après avoir ainsi averti la nation de ses droits, il avait exercé ses forces en excitant et protégeant l'insurrection. De leur côté, le haut clergé en faisant des mandements, la noblesse en fomentant la désobéissance des troupes, avaient réuni leurs efforts à ceux de la magistrature et appelé le peuple aux armes pour la défense de leurs priviléges.

La cour, pressée par ces divers ennemis, avait résisté faiblement. Sentant le besoin d'agir et en différant toujours le moment, elle avait détruit parfois quelques abus, plutôt au profit du trésor que du peuple, et ensuite était retombée dans l'inaction. Enfin, attaquée en dernier lieu de toutes parts, voyant que les premiers ordres appelaient le peuple dans la lice, elle venait de l'introduire elle-même en convoquant les états généraux. Opposée, pendant toute la durée du siècle, à l'esprit philosophique, elle lui faisait un appel cette fois, et livrait à son examen les constitutions du royaume. Ainsi les premières autorités de l'État donnèrent le singulier spectacle de détenteurs injustes, se disputant un objet en présence du propriétaire légitime, et finissant même par l'invoquer pour juge.

Les choses en étaient à ce point lorsque Necker rentra au ministère (août). La confiance l'y suivit, le crédit fut rétabli sur-le-champ, les difficultés les plus pressantes furent écartées. Il pourvut, à force d'expédients, aux dépenses indispensables, en attendant les états généraux qui étaient le remède invoqué par tout le monde.

On commençait à agiter les grandes questions relatives à leur organisation. On se demandait quel y serait le rôle du tiers état : s'il y paraîtrait en égal ou en suppliant, s'il obtiendrait une représentation égale en nombre à celle des deux premiers ordres, si on délibérerait par tête ou par ordre, et si le tiers n'aurait qu'une seule voix contre les deux voix de la noblesse et du clergé.

La première question agitée fut celle du nombre des députés. Jamais controverse philosophique du dix-huitième siècle n'avait excité une pareille agitation. Les esprits s'échauffèrent par l'importance tout actuelle de la question. Un écrivain concis, énergique, amer, prit dans cette discussion la place que les grands génies du siècle avaient occupée dans les discussions philosophiques. L'abbé Sieyes, dans un livre qui donna une forte impulsion à l'esprit public, se demanda : Qu'est le tiers état? Et il répondit : Rien. — Que doit-il être...? Tout.

Les états du Dauphiné se réunirent malgré la cour. Les deux premiers ordres, plus adroits et plus populaires dans cette contrée que partout ailleurs, décidèrent que la représentation du tiers serait égale à celle de la noblesse et du clergé. Le

Digitized by Google

parlement de Paris, entrevoyant déjà la conséquence de ses provocations imprudentes, vit bien que le tiers état n'allait pas arriver en auxiliaire, mais en maître; et en enregistrant l'édit de convocation, il enjoignit, pour clause expresse, le maintien des formes de 1614 qui annulaient tout à fait le rôle du troisième ordre. Déjà dépopularisé par les difficultés qu'il avait opposées à l'édit qui rendait l'état civil aux protestants, il fut en ce jour complétement dévoilé et la cour entièrement vengée. Le premier il fit l'épreuve de l'instabilité des faveurs populaires; mais si, plus tard, la nation put paraître ingrate envers les chefs qu'elle abandonnait l'un après l'autre, cette fois elle avait toute raison contre le parlement, car il s'arrêtait avant qu'elle eût recouvré aucun de ses droits.

La cour, n'osant décider elle-même ces questions importantes, ou plutôt voulant dépopulariser à son profit les deux premiers ordres, leur demanda leur avis, dans l'intention de ne pas le suivre, si, comme il était probable, cet avis était contraire au tiers état. Elle convoqua donc une nouvelle assemblée de notables *, dans laquelle toutes les questions relatives à la tenue des états généraux furent mises en discussion. La dispute fut vive : d'une part on faisait valoir les anciennes traditions, de l'autre les droits naturels et la raison. En se reportant même aux traditions, la cause du tiers état avait encore l'avantage, car, aux formes de 1614, invoquées par les premiers ordres, on opposait des formes plus anciennes. Ainsi, dans certaines réunions, et sur certains points, on avait voté par tête; quelquefois on avait délibéré par province et non par ordre; souvent les députés du tiers avaient égalé en nombre les députés de la noblesse et du clergé. Comment donc s'en rapporter aux anciens usages? Les pouvoirs de l'État n'avaient-ils pas été dans une révolution continuelle? L'autorité royale, souveraine d'abord, puis vaincue et dépouillée, se relevant de nouveau avec le secours du peuple, et ramenant tous les pouvoirs à elle, présentait une lutte perpétuelle, et une possession toujours changeante. On disait au clergé, qu'en se reportant aux anciens temps, il ne serait plus un ordre; aux nobles, que les possesseurs de fiefs seuls pourraient être élus, et qu'ainsi la plupart d'entre eux seraient exclus de la députation; aux parlements eux-mêmes, qu'ils n'étaient que des officiers infidèles de la royauté; à tous, enfin, que la constitution française n'était qu'une longue révolution, pendant laquelle chaque puissance avait successivement dominé; que tout avait été innovation, et que, dans ce vaste conflit, la raison seule devait décider.

Le tiers état comprenait la presque totalité de la nation, toutes les classes utiles, industrieuses et éclairées; s'il ne possédait qu'une partie des terres, du moins il les exploitait toutes; et, selon la raison, ce n'était pas trop que de lui donner un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres.

L'assemblée des notables se déclara contre ce qu'on appelait le doublement du tiers. Un seul bureau, celui que présidait Monsieur, frère du roi, vota pour ce doublement. La cour alors, prenant, disait-elle, en considération l'avis de la minorité, l'opinion prononcée de plusieurs princes du sang, le vœu des trois ordres du Dauphiné, la demande des assemblées provinciales, l'exemple de plusieurs pays d'états, *l'avis de divers publicistes*, et le vœu exprimé par un grand nombre d'adresses, la cour ordonna que le nombre total des députés serait de mille au moins; qu'il serait formé en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre particulier des députés du tiers état serait égal à celui des deux premiers ordres réunis (*Arrêt du conseil du 27 décembre* 1788).

Cette déclaration excita un enthousiasme universel. Attribuée à Necker, elle accrut à son égard la faveur de la nation et la haine des grands. Cependant, cette déclaration ne décidait rien quant au vote par tête ou par ordre, mais elle le renfermait implicitement, car il était inutile d'augmenter les voix si on ne devait pas les compter, et elle laissait au tiers état le soin d'emporter de vive force ce qu'on lui refusait dans le moment. Elle donnait ainsi une idée de la faiblesse de la cour et de celle de Necker lui-même. Cette cour offrait un assemblage de volontés qui rendait tout résultat décisif impossible. Le roi était modéré, équitable, studieux, et se défiait trop de ses propres lumières; aimant le peuple, accueillant volontiers ses plaintes, il était cependant atteint quelquefois de terreurs paniques et superstitieuses, et croyait voir marcher, avec la liberté et la tolérance, l'anarchie et l'impiété. L'esprit philosophique, dans son premier essor, avait dû commettre des écarts, et un roi timide et religieux

* Elle s'ouvrit à Versailles le 6 novembre, et ferma sa session le 8 décembre suivant.

Digitized by Google

avait dû s'en épouvanter. Saisi à chaque instant de faiblesses, de terreurs, d'incertitudes, l'infortuné Louis XVI, résolu pour lui à tous les sacrifices, mais ne sachant pas les imposer aux autres, victime de sa facilité pour la cour, de sa condescendance pour la reine, expiait toutes les fautes qu'il n'avait pas commises, mais qui devenaient les siennes parce qu'il les laissait commettre. La reine, livrée aux plaisirs, exerçant autour d'elle l'empire de ses charmes, voulait que son époux fût tranquille, que le trésor fût rempli, que la cour et ses sujets l'adorassent. Tantôt elle était d'accord avec le roi pour opérer des réformes, quand le besoin en paraissait urgent ; tantôt, au contraire, quand elle croyait l'autorité menacée, ses amis de cour dépouillés, elle arrêtait le roi, écartait les ministres populaires, et détruisait tout moyen et toute espérance de bien. Elle cédait surtout aux influences d'une partie de la noblesse qui vivait autour du trône et s'y nourrissait de grâces et d'abus. Cette noblesse de cour désirait sans doute, comme la reine elle-même, que le roi eût de quoi faire des prodigalités; et par ce motif, elle était ennemie des parlements quand ils refusaient les impôts; mais elle devenait leur alliée quand ils défendaient ses priviléges en refusant, sous de spécieux prétextes, la subvention territoriale. Au milieu de ces influences contraires, le roi, n'osant envisager en face les difficultés, juger les abus, les détruire d'autorité, cédait alternativement à la cour ou à l'opinion, et ne savait satisfaire ni l'une ni l'autre.

Si, pendant la durée du dix-huitième siècle, lorsque les philosophes, réunis dans une allée des Tuileries, faisaient des vœux pour Frédéric et les Américains, pour Turgot et pour Necker; si, lorsqu'ils n'aspiraient point à gouverner l'État, mais seulement à éclairer les princes, et prévoyaient tout au plus des révolutions lointaines que des signes de malaise et l'absurdité des institutions faisaient assez présumer; si, à cette époque, le roi eût spontanément établi une certaine égalité dans les charges et donné quelques garanties, tout eût été apaisé pour longtemps, et Louis XVI aurait été adoré à l'égal de Marc-Aurèle. Mais lorsque toutes les autorités se trouvèrent avilies par une longue lutte et tous les abus dévoilés par une assemblée de notables; lorsque la nation, appelée dans la querelle, eut conçu l'espoir et la volonté d'être quelque chose, elle le voulut impérieusement. On lui avait promis les états généraux, elle demanda que le terme de la convocation fût rapproché; le terme rapproché, elle y réclama la prépondérance : on la lui refusa, mais, en doublant sa représentation, on lui donna le moyen de la conquérir. Ainsi donc, on ne cédait jamais que partiellement et seulement lorsqu'on ne pouvait plus lui résister; mais alors ses forces étaient accrues et senties, et elle voulait tout ce qu'elle croyait pouvoir. Une résistance continuelle, irritant son ambition, devait bientôt la rendre insatiable. Mais alors même, si un grand ministre, communiquant un peu de force au roi, se conciliant la reine, domptant les privilégiés, eût devancé et rassasié tout à coup les prétentions nationales, en donnant lui-même une constitution libre; s'il eût satisfait ce besoin d'agir qu'éprouvait la nation, en l'appelant tout de suite, non à réformer l'État, mais à discuter ses intérêts annuels dans un État tout constitué, peut-être la lutte ne se fût pas engagée. Mais il fallait devancer la difficulté au lieu d'y céder, et surtout immoler des prétentions nombreuses. Il fallait un homme d'une conviction forte, d'une volonté égale à sa conviction ; et cet homme, sans doute audacieux, puissant, passionné peut-être, eût effrayé la cour qui n'en aurait pas voulu. Pour ménager à la fois l'opinion et les vieux intérêts, elle prit des demi-mesures; elle choisit, comme on l'a vu, un ministre demi-philosophe, demi-audacieux, et qui avait une popularité immense, parce qu'alors des intentions demi-populaires dans un agent du pouvoir surpassaient toutes les espérances, et excitaient l'enthousiasme d'un peuple que bientôt la démagogie de ses chefs devait à peine satisfaire.

Les esprits étaient dans une fermentation universelle. Des assemblées s'étaient formées dans toute la France, à l'exemple de l'Angleterre, et sous le même nom, celui de club. On ne s'occupait là que des abus à détruire, des réformes à opérer et de la constitution à établir. On s'irritait par un examen sévère de la situation du pays. En effet, son état politique et économique était intolérable. Tout était privilége dans les individus, les classes, les villes, les provinces et les métiers eux-mêmes. Tout était entrave pour l'industrie et le génie de l'homme. Les dignités civiles, ecclésiastiques et militaires, étaient exclusivement réservées à quelques classes, et dans ces classes à quelques individus. On ne pouvait embrasser une profession qu'à certains titres et à certaines conditions pécuniaires. Les villes avaient leurs priviléges pour l'assiette, la perception, la quotité de l'impôt, et pour le choix des magistrats. Les grâces mêmes,

converties par les survivances en propriétés de famille, ne permettaient presque plus au monarque de donner des préférences. Il ne lui restait de liberté que pour quelques dons pécuniaires, et on l'avait vu obligé de disputer avec le duc de Coigny pour l'abolition d'une charge inutile *. Tout était donc immobilisé dans quelques mains, et partout le petit nombre résistait au grand nombre dépouillé. Les charges pesaient sur une seule classe. La noblesse et le clergé possédaient à peu près les deux tiers des terres; l'autre tiers, possédé par le peuple, payait des impôts au roi, une foule de droits féodaux à la noblesse, la dîme au clergé, et supportait de plus les dévastations des chasseurs nobles et du gibier. Les impôts sur les consommations pesaient sur le grand nombre et par conséquent sur le peuple. La perception était vexatoire; les seigneurs étaient impunément en retard; le peuple, au contraire, maltraité, enfermé, était condamné à livrer son corps à défaut de ses produits. Il nourrissait donc de ses sueurs, il défendait de son sang les hautes classes de la société, sans pouvoir exister lui-même. La bourgeoisie, industrieuse, éclairée, moins malheureuse sans doute que le peuple, mais enrichissant le royaume par son industrie, l'illustrant par ses talents, n'obtenait aucun des avantages auxquels elle avait droit. La justice, distribuée dans quelques provinces par les seigneurs, dans les juridictions royales par des magistrats acheteurs de leurs charges, était lente, souvent partiale, toujours ruineuse, et surtout atroce dans les poursuites criminelles. La liberté individuelle était violée par les lettres de cachet, la liberté de la presse par les censeurs royaux. Enfin l'État, mal défendu au dehors, trahi par les maîtresses de Louis XV, compromis par la faiblesse des ministres de Louis XVI, avait été récemment déshonoré en Europe par le sacrifice honteux de la Hollande et de la Pologne.

Déjà les masses populaires commençaient à s'agiter; des troubles s'étaient manifestés plusieurs fois pendant la lutte des parlements, et surtout à la retraite de l'archevêque de Toulouse. On avait brûlé l'effigie de celui-ci; la force armée avait été insultée et même attaquée; la magistrature avait faiblement poursuivi des agitateurs qui soutenaient sa cause. Les esprits émus, pleins de l'idée confuse d'une révolution prochaine, étaient dans une fermentation continuelle. Les parlements et les premiers ordres voyaient déjà se diriger contre eux les armes qu'ils avaient données au peuple. En Bretagne, la noblesse s'était opposée au doublement du tiers et avait refusé de nommer les députés. La bourgeoisie, qui l'avait si puissamment servie contre la cour, s'était alors tournée contre elle, et des combats meurtriers avaient eu lieu. La cour, qui ne se croyait pas assez vengée de la noblesse bretonne **, lui avait non-seulement refusé ses secours, mais encore avait renfermé quelques-uns de ses membres venus à Paris pour réclamer.

Les éléments eux-mêmes semblaient s'être déchaînés. Une grêle, du 13 juillet, avait dévasté les récoltes, et devait rendre l'approvisionnement de Paris plus difficile, surtout au milieu des troubles qui se préparaient. Toute l'activité du commerce suffisait à peine pour concentrer la quantité de subsistances nécessaires à cette grande capitale, et il était à craindre qu'il ne devînt bientôt très-difficile de la faire vivre, lorsque les agitations politiques auraient ébranlé la confiance et interrompu les communications. Depuis le cruel hiver qui suivit les désastres de Louis XIV et qui immortalisa la charité de Fénelon, on n'en avait pas vu de plus rigoureux que celui de 88 à 89. La bienfaisance, qui alors éclata de la manière la plus touchante, ne fut pas suffisante pour adoucir les misères du peuple. On avait vu accourir de tous les points de la France une quantité de vagabonds sans profession et sans ressources, qui étalaient de Versailles à Paris leur misère et leur nudité. Au moindre bruit, on les voyait paraître avec empressement, pour profiter des chances toujours favorables à ceux qui ont tout à acquérir, jusqu'au pain du jour.

Ainsi tout concourait à une révolution. Un siècle entier avait contribué à dévoiler les abus et à les pousser à l'excès; deux années à exciter la révolte, et à aguerrir les masses populaires, en les faisant intervenir dans la querelle des privilégiés. Enfin des désastres naturels, un concours fortuit de diverses circonstances, amenèrent la catastrophe, dont l'époque pouvait être différée, mais dont l'accomplissement était tôt ou tard infaillible.

C'est au milieu de ces circonstances qu'eurent lieu les élections. Elles furent tumultueuses en quelques provinces, actives partout, et très-calmes à Paris où il régna beaucoup d'accord et d'unanimité. On distribuait des listes, on tâchait

* Voyez les Mémoires de Bouillé.

** Voyez Bouillé.

Digitized by Google

de s'unir et de s'entendre. Des marchands, des avocats, des hommes de lettres, étonnés de se voir réunis pour la première fois, s'élevaient peu à peu à la liberté. A Paris, ils renommèrent eux-mêmes les bureaux formés par le roi, et, sans changer les personnes, firent acte de leur puissance en les confirmant. Le sage Bailly quitte sa retraite de Chaillot : étranger aux intrigues, pénétré de sa noble mission, il se rend seul et à pied à l'assemblée. Il s'arrête en route sur la terrasse des Feuillants; un jeune homme inconnu l'aborde avec respect. — Vous serez nommé, lui dit-il. — Je n'en sais rien, répond Bailly; cet honneur ne doit ni se refuser ni se solliciter. — Le modeste académicien reprend sa marche, il se rend à l'assemblée, et il est nommé successivement électeur et député.

L'élection du comte de Mirabeau fut orageuse : rejeté par la noblesse, accueilli par le tiers état, il agita la Provence, sa patrie, et vint bientôt se montrer à Versailles.

La cour ne voulut point influencer les élections; elle n'était point fâchée d'y voir un grand nombre de curés; elle comptait sur leur opposition aux grands dignitaires ecclésiastiques, et en même temps sur leur respect pour le trône. D'ailleurs, elle ne prévoyait pas tout, et dans les députés du tiers elle apercevait encore plutôt des adversaires pour la noblesse que pour elle-même. Le duc d'Orléans fut accusé d'agir vivement pour faire élire ses partisans et pour être lui-même nommé. Déjà signalé parmi les adversaires de la cour, allié des parlements, invoqué pour chef, de son gré ou non, par le parti populaire, on lui imputa diverses menées. Une scène déplorable eut lieu au faubourg Saint-Antoine, et comme on veut donner un auteur à tous les événements, on l'en rendit responsable. Un fabricant de papiers peints, Réveillon, qui par son habileté entretenait de vastes ateliers, perfectionnait notre industrie et fournissait la subsistance à trois cents ouvriers, fut accusé d'avoir voulu réduire les salaires à moitié prix. La populace menaça de brûler sa maison. On parvint à la disperser, mais elle y retourna le lendemain; la maison fut envahie, incendiée, détruite (27 avril). Malgré les menaces faites la veille par les assaillants, malgré le rendez-vous donné, l'autorité n'agit que fort tard et agit alors avec une rigueur excessive. On attendit que le peuple fût maître de la maison; on l'y attaqua avec furie, et on fut obligé d'égorger un grand nombre de ces hommes féroces et intrépides, qui depuis se montrèrent dans toutes les occasions, et qui reçurent le nom de *brigands*.

Tous les partis qui étaient déjà formés s'accusèrent; on reprocha à la cour son action tardive d'abord, et cruelle ensuite; on supposa qu'elle avait voulu laisser le peuple s'engager pour faire un exemple et exercer ses troupes. L'argent trouvé sur les dévastateurs de la maison de Réveillon, les mots échappés à quelques-uns d'entre eux, firent soupçonner qu'ils étaient suscités et conduits par une main cachée; et les ennemis du parti populaire accusèrent le duc d'Orléans d'avoir voulu essayer ces bandes révolutionnaires.

Ce prince était né avec des qualités heureuses; il avait hérité de richesses immenses; mais, livré aux mauvaises mœurs, il avait abusé de tous ces dons de la nature et de la fortune. Sans aucune suite dans le caractère, tour à tour insouciant de l'opinion ou avide de popularité, il était hardi et ambitieux un jour, docile et distrait le lendemain. Brouillé avec la reine, il s'était fait ennemi de la cour. Les partis commençant à se former, il avait laissé prendre son nom, et même, dit-on, jusqu'à ses richesses. Flatté d'un avenir confus, il agissait assez pour se faire accuser, pas assez pour réussir, et il devait, si ses partisans avaient réellement des projets, les désespérer de son inconstante ambition.

CHAPITRE II.

Convocation et ouverture des états généraux. — Discussions sur la vérification des pouvoirs et sur le vote par ordre et par tête. — L'ordre du tiers état se déclare assemblée nationale. — La salle des états est fermée; les députés se rendent dans un autre local. — Serment du Jeu de Paume. — Séance royale du 23 juin. — L'assemblée continue ses délibérations malgré les ordres du roi. — Réunion définitive des trois ordres. Premiers travaux de l'assemblée. — Agitations populaires à Paris. — Le peuple délivre des gardes-françaises enfermés à l'Abbaye. — Complot de la cour; des troupes s'approchent de Paris. — Renvoi de Necker. — Journées des 12, 13 et 14 juillet. Prise de la Bastille. — Le roi se rend à l'assemblée, et de là à Paris. — Rappel de Necker.

Le moment de la convocation des états généraux arrivait enfin; dans ce commun danger, les premiers ordres, se rapprochant de la cour, s'étaient groupés autour des princes du sang et de la reine. Ils tâchaient de gagner par des flatteries les gentilshommes campagnards, et en leur absence ils raillaient leur rusticité. Le clergé tâchait de capter les plébéiens de son ordre, la noblesse militaire ceux du sien. Les parlements, qui avaient cru occuper le premier rôle dans les états généraux, commençaient à craindre que leur ambition ne fût trompée. Les députés du tiers état, forts de la supériorité de leurs talents, de l'énergique expression de leurs cahiers, soutenus par des rapprochements continuels, stimulés même par les doutes que beaucoup de gens manifestaient sur le succès de leurs efforts, avaient pris la ferme résolution de ne pas céder.

Le roi seul, qui n'avait pas goûté un moment de repos depuis le commencement de son règne, entrevoyait les états généraux comme le terme de ses embarras. Jaloux de son autorité, plutôt pour ses enfants, auxquels il croyait devoir laisser ce patrimoine intact, que pour lui-même, il n'était pas fâché d'en remettre une partie à la nation et de se décharger sur elle des difficultés du gouvernement. Aussi faisait-il avec joie les apprêts de cette grande réunion. Une salle avait été préparée à la hâte. On avait même déterminé les costumes et imposé au tiers état une étiquette humiliante. Les hommes ne sont pas moins jaloux de leur dignité que de leurs droits : par une fierté bien juste, les cahiers défendaient aux députés de condescendre à tout cérémonial outrageant. Cette nouvelle faute de la cour tenait, comme toutes les autres, au désir de maintenir au moins le signe quand les choses n'étaient plus. Elle dut causer une profonde irritation dans un moment où, avant de s'attaquer, on commençait par se mesurer des yeux.

Le 4 mai, veille de l'ouverture, une procession solennelle eut lieu. Le roi, les trois ordres, tous les dignitaires de l'État, se rendirent à l'église de Notre-Dame. La cour avait déployé une magnificence extraordinaire. Les deux premiers ordres étaient vêtus avec pompe. Princes, ducs et pairs, gentilshommes, prélats, étaient parés de pourpre et avaient la tête couverte de chapeaux à plumes. Les députés du tiers, vêtus de simples manteaux noirs, venaient ensuite, et, malgré leur extérieur modeste, semblaient forts de leur nombre et de leur avenir. On observa que le duc d'Orléans, placé à la queue de la noblesse, aimait à demeurer en arrière et à se confondre avec les premiers députés du tiers.

Cette pompe nationale, militaire et religieuse, ces chants pieux, ces instruments guerriers, et surtout la grandeur de l'événement, émurent profondément les cœurs. Le discours de l'évêque de Nancy, plein de sentiments généreux, fut applaudi avec enthousiasme, malgré la sainteté du lieu et la présence du roi. Les grandes réunions élèvent l'âme, elles nous détachent de nous-mêmes et nous rattachent aux autres; une ivresse générale se répandit, et tout à coup plus d'un cœur sentit défaillir ses haines et se remplit pour un moment d'humanité et de patriotisme (1).

L'ouverture des états généraux eut lieu le lendemain 5 mai 1789. Le roi était placé sur un trône élevé, la reine auprès de lui, la cour dans des tribunes, les deux premiers ordres sur les deux côtés, le tiers état dans le fond de la salle et sur des siéges inférieurs. Un mouvement s'éleva à la vue du comte de Mirabeau; mais son regard, sa

Digitized by Google

démarche, imposèrent à l'assemblée. Le tiers état se couvrit avec les autres ordres, malgré l'usage établi. Le roi prononça un discours dans lequel il conseillait le désintéressement aux uns, la sagesse aux autres, et parlait à tous de son amour pour le peuple. Le garde des sceaux Barentin prit ensuite la parole, et fut suivi de Necker, qui lut un mémoire sur l'état du royaume où il parla longuement de finances, accusa un déficit de 56 millions, et fatigua de ses longueurs ceux qu'il n'offensa pas de ses leçons.

Dès le lendemain, il fut prescrit aux députés de chaque ordre de se rendre dans le local qui leur était destiné. Outre la salle commune, assez vaste pour contenir les trois ordres réunis, deux autres salles avaient été construites pour la noblesse et le clergé. La salle commune était destinée au tiers, et il avait ainsi l'avantage, en étant dans son propre local, de se trouver dans celui des états. La première opération à faire était celle de la vérification des pouvoirs; il s'agissait de savoir si elle aurait lieu en commun ou par ordre. Les députés du tiers, prétendant qu'il importait à chaque partie des états généraux de s'assurer de la légitimité des deux autres, demandaient la vérification en commun. La noblesse et le clergé, voulant maintenir la division des ordres, soutenaient qu'ils devaient se constituer chacun à part. Cette question n'était pas encore celle du vote par tête, car on pouvait vérifier les pouvoirs en commun et voter ensuite séparément, mais elle lui ressemblait beaucoup; et dès le premier jour, elle fit éclater une division qu'il eût été facile de prévoir et de prévenir en terminant le différend d'avance. Mais la cour n'avait jamais la force ni de refuser ni d'accorder ce qui était juste, et d'ailleurs elle espérait régner en divisant.

Les députés du tiers état demeurèrent assemblés dans la salle commune, s'abstenant de prendre aucune mesure, et attendant, disaient-ils, la réunion de leurs collègues. La noblesse et le clergé, retirés dans leur salle respective, se mirent à délibérer sur la vérification. Le clergé vota la vérification séparée à la majorité de 133 sur 114, et la noblesse à la majorité de 188 sur 114. Le tiers état, persistant dans son immobilité, continua le lendemain sa conduite de la veille. Il tenait à éviter toute mesure qui pût le faire considérer comme constitué en ordre séparé. C'est pourquoi, en adressant quelques-uns de ses membres aux deux autres chambres, il eut soin de ne leur donner aucune mission expresse. Ces membres étaient envoyés à la noblesse et au clergé pour leur dire qu'on les attendait dans la salle commune. La noblesse n'était pas en séance dans le moment; le clergé était réuni, et il offrit de nommer des commissaires pour concilier les différends qui venaient de s'élever. Il les nomma en effet et fit inviter la noblesse à en faire autant. Le clergé, dans cette lutte, montrait un caractère bien différent de celui de la noblesse. Entre toutes les classes privilégiées, il avait le plus souffert des attaques du dix-huitième siècle; son existence politique avait été contestée; il était partagé à cause du grand nombre de ses curés; d'ailleurs son rôle obligé était celui de la modération et de l'esprit de paix: aussi, comme on vient de le voir, il offrit une espèce de médiation.

La noblesse, au contraire, s'y refusa en ne voulant pas nommer des commissaires. Moins prudente que le clergé, doutant moins de ses droits, ne se croyant point obligée à la modération, mais à la vaillance, elle se répandait en refus et en menaces. Ces hommes qui n'ont excusé aucune passion se livraient à toutes les leurs, et ils subissaient, comme toutes les assemblées, la domination des esprits les plus violents. Casalès, d'Espréménil, récemment anoblis, faisaient adopter les motions les plus fougueuses qu'ils préparaient d'abord dans des réunions particulières. En vain une minorité, composée d'hommes ou plus sages, ou plus prudemment ambitieux, s'efforçait d'éclairer cette noblesse; elle ne voulait rien entendre, elle parlait de combattre et de mourir, et, ajoutait-elle, pour les lois et la justice. Le tiers état, immobile, dévorait avec calme tous les outrages; il s'irritait en silence, se conduisait avec la prudence et la fermeté de toutes les puissances qui commencent, et recueillait les applaudissements des tribunes destinées d'abord à la cour, et envahies bientôt par le public.

Plusieurs jours s'étaient déjà écoulés. Le clergé avait tendu des piéges au tiers état en cherchant à l'entraîner à certains actes qui le fissent qualifier d'ordre constitué. Mais le tiers état s'y était refusé constamment; et, ne prenant que des mesures indispensables de police intérieure, il s'était borné à choisir un doyen et des adjoints pour recueillir les avis. Il refusait d'ouvrir les lettres qui lui étaient adressées, et il déclarait former non un ordre, mais une *assemblée de citoyens réunis par une autorité légitime pour attendre d'autres citoyens*.

La noblesse, après avoir refusé de nommer des

Digitized by Google

commissaires conciliateurs, consentit enfin à en envoyer pour se concerter avec les autres ordres; mais la mission qu'elle leur donnait devenait inutile, puisqu'elle les chargeait en même temps de déclarer qu'elle persistait dans sa décision du 6 mai, laquelle enjoignait la vérification séparée. Le clergé, tout au contraire, fidèle à son rôle, avait suspendu la vérification déjà commencée dans sa propre chambre, et il s'était déclaré non constitué, en attendant les conférences des commissaires conciliateurs. Les conférences étaient ouvertes : le clergé se taisait, les députés des communes faisaient valoir leurs raisons avec calme, ceux de la noblesse avec emportement. On se séparait aigri par la dispute, et le tiers état, résolu à ne rien céder, n'était sans doute pas fâché d'apprendre que toute transaction devenait impossible. La noblesse entendait tous les jours ses commissaires assurer qu'ils avaient eu l'avantage, et son exaltation s'en augmentait encore. Par une lueur passagère de prudence, les deux premiers ordres déclarèrent qu'ils renonçaient à leurs priviléges pécuniaires. Le tiers état accepta la concession, mais il persista dans son inaction, exigeant toujours la vérification commune. Les conférences se continuaient encore, lorsqu'on proposa enfin, comme accommodement, de faire vérifier les pouvoirs par des commissaires pris dans les trois ordres. Les envoyés de la noblesse déclarèrent en son nom qu'elle ne voulait pas de cet arrangement, et se retirèrent sans fixer de jour pour une nouvelle conférence. La transaction fut ainsi rompue. Le même jour, la noblesse prit un arrêté par lequel elle déclarait de nouveau que, pour cette session, on vérifierait séparément, en laissant aux états le soin de déterminer un autre mode pour l'avenir. Cet arrêté fut communiqué aux communes le 27 mai. On était réuni depuis le 5; vingt-deux jours s'étaient donc écoulés, pendant lesquels on n'avait rien fait; il était temps de prendre une détermination. Mirabeau, qui donnait l'impulsion au parti populaire, fit observer qu'il était urgent de se décider, et de commencer le bien public trop longtemps retardé. Il proposa donc, d'après la résolution connue de la noblesse, de faire une sommation au clergé pour qu'il s'expliquât sur-le-champ, et déclarât s'il voulait ou non se réunir aux communes. La proposition fut aussitôt adoptée. Le député Target se mit en marche à la tête d'une députation nombreuse, et se rendit dans la salle du clergé : « Messieurs des communes invitent, » dit-il, messieurs du clergé, AU NOM DU DIEU DE » PAIX, et dans l'intérêt national, à se réunir avec » eux dans la salle de l'assemblée, pour aviser » aux moyens d'opérer la concorde, si nécessaire » en ce moment au salut de la chose publique. » Le clergé fut frappé de ces paroles solennelles; un grand nombre de ses membres répondirent par des acclamations et voulurent se rendre de suite à cette invitation; mais on les en empêcha, et on répondit aux députés des communes qu'il en serait délibéré. Au retour de la députation, le tiers état, inexorable, se détermina à attendre, séance tenante, la réponse du clergé. Cette réponse n'arrivant point, on lui envoya dire qu'on l'attendait. Le clergé se plaignit d'être trop vivement pressé, et il demanda qu'on lui laissât le temps nécessaire. On lui répondit avec modération qu'il en pouvait prendre et qu'on attendrait, s'il le fallait, tout le jour et toute la nuit.

La situation était difficile; le clergé savait qu'après sa réponse les communes se mettraient à l'œuvre et prendraient un parti décisif. Il voulait temporiser pour se concerter avec la cour; il demanda donc jusqu'au lendemain, ce qui fut accordé à regret. Le lendemain, en effet, le roi, si désiré des premiers ordres, se décida à intervenir. Dans ce moment, toutes les inimitiés de la cour et des premiers ordres commençaient à s'oublier, à l'aspect de cette puissance populaire qui s'élevait avec tant de rapidité. Le roi, se montrant enfin, invita les trois ordres à reprendre les conférences en présence de son garde des sceaux. Le tiers état, quoi qu'on ait dit de ses projets, qu'on a jugés d'après l'événement, ne poussait pas ses vœux au delà de la monarchie tempérée. Connaissant les intentions de Louis XVI, il était plein de respect pour lui; d'ailleurs, ne voulant nuire à sa propre cause par aucun tort, il répondit que, par déférence pour le roi, il consentait à la reprise des conférences, quoique, d'après les déclarations de la noblesse, on pût les croire inutiles. Il joignit à cette réponse une adresse qu'il chargea son doyen de remettre au prince. Ce doyen était Bailly, homme simple et vertueux, savant illustre et modeste, qui avait été transporté subitement des études silencieuses de son cabinet au milieu des discordes civiles. Choisi pour présider une grande assemblée, il s'était effrayé de sa tâche nouvelle, s'était cru indigne de la remplir, et ne l'avait subie que par devoir. Mais élevé tout à coup à la liberté, il trouva en lui une présence d'esprit et une fermeté inattendues; au milieu de tant de conflits, il fit respecter la majesté de l'assemblée, et repré-

senta pour elle avec toute la dignité de la vertu et de la raison.

Bailly eut la plus grande peine à parvenir jusqu'au roi. Comme il insistait afin d'être introduit, les courtisans répondirent qu'il n'avait pas même respecté la douleur du monarque, affligé de la mort du dauphin. Il fut enfin présenté, sut écarter tout cerémonial humiliant, et montra autant de fermeté que de respect. Le roi l'accueillit avec bonté, mais sans s'expliquer sur ses intentions.

Le gouvernement, décidé à quelques sacrifices pour avoir des fonds, voulait en opposant les ordres devenir leur arbitre, arracher à la noblesse ses priviléges pécuniaires avec le secours du tiers état, et arrêter l'ambition du tiers état au moyen de la noblesse. Quant à la noblesse, n'ayant point à s'inquiéter des embarras de l'administration, ne songeant qu'aux sacrifices qu'il allait lui en coûter, elle voulait amener la dissolution des états généraux et rendre ainsi leur convocation inutile. Les communes, que la cour et les premiers ordres ne voulaient pas reconnaître sous ce titre, et appelaient toujours du nom de tiers état, acquéraient sans cesse des forces nouvelles, et, résolues à braver tous les dangers, ne voulaient pas laisser échapper une occasion qui pouvait ne plus s'offrir.

Les conférences demandées par le roi eurent lieu. Les commissaires de la noblesse élevèrent des difficultés de tout genre, sur le titre de communes que le tiers état avait pris, sur la forme et la signature du procès-verbal. Enfin ils entrèrent en discussion, et ils étaient presque réduits au silence par les raisons qu'on leur opposait, lorsque Necker, au nom du roi, proposa un nouveau moyen de conciliation. Chaque ordre devait examiner séparément les pouvoirs, et en donner communication aux autres : dans le cas où des difficultés s'élèveraient, des commissaires en feraient rapport à chaque chambre, et si la décision des divers ordres n'était pas conforme, le roi devait juger en dernier ressort. Ainsi la cour vidait le différend à son profit. Les conférences furent aussitôt suspendues pour obtenir l'adhésion des ordres. Le clergé accepta le projet purement et simplement. La noblesse l'accueillit d'abord avec faveur; mais, poussée par ses instigateurs ordinaires, elle écarta l'avis des plus sages de ses membres, et modifia le projet de conciliation. De ce jour datent tous ses malheurs.

Les communes, instruites de cette résolution, attendaient, pour s'expliquer à leur tour, qu'elle leur fût communiquée; mais le clergé, avec son astuce ordinaire, voulant les mettre en demeure aux yeux de la nation, leur envoya une députation pour les engager à s'occuper avec lui de la misère du peuple, tous les jours plus grande, et à se hâter de pourvoir ensemble à la rareté et à la cherté des subsistances. Les communes, exposées à la défaveur populaire si elles paraissaient indifférentes à une telle proposition, rendirent ruse pour ruse, et répondirent que, pénétrées des mêmes devoirs, elles attendaient le clergé dans la grande salle pour s'occuper avec lui de cet objet important. Alors la noblesse arriva et communiqua solennellement son arrêté aux communes; elle adoptait, disait-elle, le plan de conciliation, mais en persistant dans la vérification séparée, et en ne déférant aux ordres réunis et à la juridiction suprême du roi, que pour les difficultés qui pourraient s'élever sur les députations entières de toute une province.

Cet arrêté mit fin à tous les embarras des communes. Obligées ou de céder ou de se déclarer seules en guerre contre les premiers ordres et le trône, si le plan de conciliation avait été adopté, elles furent dispensées de s'expliquer, le plan n'étant accepté qu'avec de graves changements. Le moment était décisif. Céder sur la vérification séparée n'était pas, il est vrai, céder sur le vote par ordre; mais faiblir une fois, c'était faiblir toujours. Il fallait ou se soumettre à un rôle à peu près nul, donner de l'argent au pouvoir, et se contenter de détruire quelques abus lorsqu'on voyait la possibilité de régénérer l'État, ou prendre une résolution forte, et se saisir violemment d'une portion du pouvoir législatif. C'était là le premier acte révolutionnaire, mais l'assemblée n'hésita pas. En conséquence, tous les procès-verbaux signés, les conférences finies, Mirabeau se lève : « Tout projet de conci-» liation rejeté par une partie, dit-il, ne peut plus » être examiné par l'autre. Un mois s'est écoulé, » il faut prendre un parti décisif; un député de » Paris a une motion importante à faire, qu'on » l'écoute. » Mirabeau, ayant ouvert la délibération par son audace, introduit à la tribune Sieyes, esprit vaste, systématique, et rigoureux dans ses déductions. Sieyes rappelle et motive en peu de mots la conduite des communes. Elles ont attendu et se sont prêtées à toutes les conciliations proposées; leur longue condescendance est devenue inutile; elles ne peuvent différer plus longtemps sans manquer à leur mission; en conséquence, elles doivent faire une dernière invitation aux deux autres ordres, afin qu'ils se réunissent à elles

pour commencer la vérification. Cette proposition rigoureusement motivée (2) est accueillie avec enthousiasme; on veut même sommer les deux ordres de se réunir dans une heure *. Cependant le terme est prorogé. Le lendemain jeudi étant un jour consacré aux solennités religieuses, on remet au vendredi. Le vendredi, la dernière invitation est communiquée; les deux ordres répondent qu'ils vont délibérer; le roi, qu'il fera connaître ses intentions. L'appel des bailliages commence : le premier jour, trois curés se rendent et sont couverts d'applaudissements; le second, il en arrive six; le troisième et le quatrième, dix, au nombre desquels se trouvait l'abbé Grégoire.

Pendant l'appel des bailliages et la vérification des pouvoirs, une dispute grave s'éleva sur le titre que devait prendre l'assemblée. Mirabeau proposa celui de *représentants du peuple français;* Mounier, celui de *la majorité délibérante en l'absence de la minorité;* le député Legrand celui d'*assemblée nationale.* Ce dernier fut adopté après une discussion assez longue, qui se prolongea jusqu'au 16 juin dans la nuit. Il était une heure du matin, et il s'agissait de savoir si on se constituerait séance tenante ou si on remettrait au lendemain. Une partie des députés voulait qu'on ne perdît pas un instant, afin d'acquérir un caractère légal qui imposât à la cour. Un petit nombre, désirant arrêter les travaux de l'assemblée, s'emportait et poussait des cris furieux. Les deux partis, rangés des deux côtés d'une longue table, se menaçaient réciproquement; Bailly, placé au centre, était sommé par les uns de séparer l'assemblée, par les autres de mettre aux voix le projet de se constituer. Impassible au milieu des cris et des outrages, il resta pendant plus d'une heure immobile et silencieux. Le ciel était orageux, le vent soufflait avec violence au milieu de la salle, et ajoutait au tumulte. Enfin les furieux se retirèrent; alors Bailly, s'adressant à l'assemblée devenue calme par la retraite de ceux qui la troublaient, l'engagea à renvoyer au jour l'acte important qui était proposé. Elle adopta son avis, et se retira en applaudissant à sa fermeté et à sa sagesse.

Le lendemain 17 juin, la proposition fut mise en délibération, et, à la majorité de 491 voix contre 90, les communes se constituèrent en *assemblée nationale.* Sieyes, chargé encore de motiver cette décision, le fit avec sa rigueur accoutumée.

« L'assemblée, délibérant après la vérification » des pouvoirs, reconnaît qu'elle est déjà composée de représentants envoyés directement par » les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la » nation. Une telle masse de députation ne saurait rester inactive par l'absence des députés de » quelques bailliages ou de quelques classes de » citoyens; car les absents *qui ont été appelés* ne » peuvent empêcher les présents d'exercer la plénitude de leurs droits, surtout lorsque l'exercice de ces droits est un devoir impérieux et » pressant.

» De plus, puisqu'il n'appartient qu'aux représentants vérifiés de concourir au vœu national, » et que tous les représentants vérifiés doivent être » dans cette assemblée, il est encore indispensable » de conclure qu'il lui appartient et qu'il n'appartient qu'à elle d'interpréter et de représenter la » volonté générale de la nation.

» Il ne peut exister entre le trône et l'assemblée » aucun *veto*, aucun pouvoir négatif.

» L'assemblée déclare donc que l'œuvre commune de la restauration nationale peut et doit » être commencée sans retard par les députés présents, et qu'ils doivent la suivre sans interruption comme sans obstacle.

» La dénomination d'assemblée nationale est » la seule qui convienne à l'assemblée dans l'état » actuel des choses, soit parce que les membres » qui la composent sont les seuls représentants » légitimement et publiquement connus et vérifiés, soit parce qu'ils sont envoyés par la presque totalité de la nation, soit enfin parce que la » représentation étant une et indivisible, aucun » des députés, dans quelque ordre ou classe qu'il » soit choisi, n'a le droit d'exercer ces fonctions » séparément de cette assemblée.

» L'assemblée ne perdra jamais l'espoir de » réunir dans son sein les députés aujourd'hui » absents; elle ne cessera de les appeler à remplir l'obligation qui leur est imposée de concourir à la tenue des états généraux. A quelque » moment que les députés absents se présentent » dans la session qui va s'ouvrir, elle déclare » qu'elle s'empressera de les recevoir, et de partager d'avance avec eux, après la vérification des » pouvoirs, la suite des grands travaux qui doivent » procurer la régénération de la France. »

Aussitôt après cet arrêté, l'assemblée, voulant tout à la fois faire un acte de sa puissance, et prouver qu'elle n'entendait point arrêter la marche de l'administration, légalisa la perception des

* Séance du 10 juin.

Digitized by Google

impôts, quoique établis sans le consentement national; prévoyant sa séparation, elle ajouta qu'ils cesseraient d'être perçus le jour où elle serait séparée; prévoyant en outre la banqueroute, moyen qui restait au pouvoir pour terminer les embarras financiers et se passer du concours national, elle satisfit à la prudence et à l'honneur en mettant les créanciers de l'État sous la sauvegarde de la loyauté française. Enfin elle annonça qu'elle allait s'occuper incessamment des causes de la disette et de la misère publique.

Ces mesures, qui montraient autant de courage que d'habileté, produisirent une impression profonde. La cour et les premiers ordres étaient épouvantés de tant d'audace et d'énergie. Pendant ce temps, le clergé délibérait en tumulte s'il fallait se réunir aux communes. La foule attendait au dehors le résultat de sa délibération; les curés l'emportèrent enfin, et on apprit que la réunion avait été votée à la majorité de 149 voix contre 115. Ceux qui avaient voté pour la réunion furent accueillis avec des transports; les autres furent outragés et poursuivis par le peuple.

Ce moment devait amener la réconciliation de la cour et de l'aristocratie. Le danger était égal pour toutes deux. La dernière résolution nuisait autant au roi qu'aux premiers ordres eux-mêmes dont les communes déclaraient pouvoir se passer. Aussitôt on se jeta aux pieds du roi; le duc de Luxembourg, le cardinal de Larochefoucauld, l'archevêque de Paris, le supplièrent de réprimer l'audace du tiers état, et de soutenir leurs droits attaqués. Le parlement lui fit offrir de se passer des états, en promettant de consentir tous les impôts. Le roi fut entouré par les princes et par la reine; c'était plus qu'il ne fallait pour sa faiblesse; enfin on l'entraîna à Marly, pour lui arracher une mesure vigoureuse.

Le ministre Necker, attaché à la cause populaire, se contentait de représentations inutiles, que le roi trouvait justes quand il avait l'esprit libre, mais dont la cour avait soin de détruire bientôt l'effet. Dès qu'il vit l'intervention de l'autorité royale nécessaire, il forma un projet qui parut très-hardi à son courage : il voulait que le monarque, dans une séance royale, ordonnât la réunion des ordres, mais seulement pour toutes les mesures d'intérêt général; qu'il s'attribuât la sanction de toutes les résolutions prises par les états généraux; qu'il improuvât d'avance tout établissement contre la monarchie tempérée, tel que celui d'une assemblée unique; qu'il promit enfin l'abolition des priviléges, l'égale admission de tous les Français aux emplois civils et militaires, etc. Necker, qui n'avait pas eu la force de devancer le temps pour un plan pareil, n'avait pas mieux celle d'en assurer l'exécution.

Le conseil avait suivi le roi à Marly. Là, le plan de Necker, approuvé d'abord, est remis en discussion; tout à coup un billet est transmis au roi, le conseil est suspendu, repris et renvoyé au lendemain, malgré le besoin d'une grande célérité. Le lendemain, de nouveaux membres sont ajoutés au conseil; les frères du roi sont du nombre. Le projet de Necker est modifié; le ministre résiste, fait quelques concessions, mais il se voit vaincu et retourne à Versailles. Un page vient trois fois lui remettre des billets portant de nouvelles modifications; son plan est tout à fait défiguré, et la séance royale est fixée pour le 22 juin.

On n'était encore qu'au 20, et déjà on ferme la salle des états, sous le prétexte des préparatifs qu'exige la présence du roi. Ces préparatifs pouvaient se faire en une demi-journée, mais le clergé avait résolu la veille de se réunir aux communes, et on voulait empêcher cette réunion. Un ordre du roi suspend aussitôt les séances jusqu'au 22. Bailly, se croyant obligé d'obéir à l'assemblée, qui, le vendredi 19, s'était ajournée au lendemain samedi, se rend à la porte de la salle. Des gardes-françaises l'entouraient avec ordre d'en défendre l'entrée; l'officier de service reçoit Bailly avec respect, et lui permet de pénétrer dans une cour pour y rédiger une protestation. Quelques députés jeunes et ardents veulent forcer la consigne; Bailly accourt, les apaise, et les emmène avec lui, pour ne pas compromettre le généreux officier qui exécutait avec tant de modération les ordres de l'autorité. On s'attroupe en tumulte, on persiste à se réunir; quelques-uns parlent de tenir séance sous les fenêtres mêmes du roi, d'autres proposent la salle du jeu de paume; on s'y rend aussitôt; le maître la cède avec joie.

Cette salle était vaste, mais les murs en étaient sombres et dépouillés; il n'y avait point de siéges. On offre un fauteuil au président, qui le refuse, et veut demeurer debout avec l'assemblée; un banc sert de bureau; deux députés sont placés à la porte pour la garder, et sont bientôt relevés par la prévôté de l'hôtel, qui vient offrir ses services. Le peuple accourt en foule et la délibération commence. On s'élève de toutes parts contre cette suspension des séances, et on propose divers moyens pour l'empêcher à l'avenir. L'agitation

augmente et les partis extrêmes commencent à s'offrir aux imaginations. On propose de se rendre à Paris : ce avis, accueilli avec chaleur, est agité vivement; déjà même on parle de s'y transporter en corps et à pied. Bailly est épouvanté des violences que pourrait essuyer l'assemblée pendant la route; redoutant d'ailleurs une scission, il s'oppose à ce projet. Alors Mounier propose aux députés de s'engager par serment à ne pas se séparer avant l'établissement d'une constitution. Cette proposition est accueillie avec transport, et on rédige aussitôt la formule du serment. Bailly demande l'honneur de s'engager le premier, et lit la formule ainsi conçue : « Vous prêtez le serment solennel » de ne jamais vous séparer, de vous rassembler » partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à » ce que la constitution du royaume soit établie » et affermie sur des fondements solides. » Cette formule, prononcée à haute et intelligible voix, retentit jusqu'au dehors. Aussitôt toutes les bouches profèrent le serment; tous les bras sont tendus vers Bailly, qui, debout et immobile, reçoit cet engagement solennel d'assurer par des lois l'exercice des droits nationaux. La foule pousse aussitôt des cris de *vive l'assemblée! vive le roi!* comme pour prouver que, sans colère et sans haine, mais par devoir, elle recouvre ce qui lui est dû. Les députés se disposent ensuite à signer la déclaration qu'ils viennent de faire. Un seul, Martin d'Auch, ajoute à son nom le mot d'opposant. Il se forme autour de lui un grand tumulte. Bailly, pour être entendu, monte sur une table, s'adresse avec modération au député, et lui représente qu'il a le droit de refuser sa signature, mais non celui de former opposition. Le député persiste, et l'assemblée, par respect pour sa liberté, souffre le mot et le laisse exister sur le procès-verbal.

Ce nouvel acte d'énergie excita l'épouvante de la noblesse, qui le lendemain vint porter ses doléances aux pieds du roi, s'excuser en quelque sorte des restrictions qu'elle avait apportées au plan de conciliation et lui demander son assistance. La minorité noble protesta contre cette démarche, soutenant avec raison qu'il n'était plus temps de demander l'intervention royale après l'avoir si mal à propos refusée. Cette minorité, trop peu écoutée, se composait de quarante-sept membres; on y comptait des militaires, des magistrats éclairés; le duc de Liancourt, généreux ami de son roi et de la liberté; le duc de Larochefoucauld, distingué par une constante vertu et de grandes lumières; Lally-Tolendal, célèbre déjà par les malheurs de son père et ses éloquentes réclamations; Clermont-Tonnerre, remarquable par le talent de la parole; les frères Lameth, jeunes colonels, connus par leur esprit et leur bravoure; Dupont, déjà cité pour sa vaste capacité et la fermeté de son caractère; enfin le marquis de Lafayette, défenseur de la liberté américaine, et unissant à la vivacité française la constance et la simplicité de Washington.

L'intrigue ralentissait toutes les opérations de la cour. La séance, fixée d'abord au lundi 22, fut remise au 23. Un billet, écrit fort tard à Bailly, et à l'issue du grand conseil, lui annonçait ce renvoi et prouvait l'agitation qui régnait dans les idées. Necker était résolu à ne pas se rendre à la séance, pour ne pas autoriser de sa présence des projets qu'il désapprouvait.

Les petits moyens, ressource ordinaire d'une autorité faible, furent employés pour empêcher la séance du lundi 22; les princes firent retenir la salle du jeu de paume pour y jouer ce jour-là. L'assemblée se rendit à l'église de Saint-Louis, où elle reçut la majorité du clergé, à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque de Vienne. Cette réunion, opérée avec la plus grande dignité, excita la joie la plus vive. Le clergé venait s'y soumettre, disait-il, à la vérification commune.

Le lendemain 23 était le jour fixé pour la séance royale. Les députés des communes devaient entrer par une porte détournée, et différente de celle qui était réservée à la noblesse et au clergé. A défaut de la violence on ne leur épargnait pas les humiliations. Exposés à la pluie, ils attendirent longtemps : le président, réduit à frapper à cette porte, qui ne s'ouvrait pas, frappa plusieurs fois; on lui répondit qu'il n'était pas temps. Déjà les députés allaient se retirer, Bailly frappa encore; la porte s'ouvrit enfin, les députés entrèrent et trouvèrent les deux premiers ordres en possession de leurs siéges qu'ils avaient voulu s'assurer en les occupant d'avance. La séance n'était point, comme celle du 5 mai, majestueuse et touchante à la fois, par une certaine effusion de sentiments et d'espérances. Une milice nombreuse, un silence morne, la distinguaient de cette première solennité. Les députés des communes avaient résolu de garder le plus profond silence. Le roi prit la parole, et trahit sa faiblesse en employant des expressions beaucoup trop énergiques pour son caractère. On lui faisait proférer des reproches et donner des commandements. Il enjoignait la séparation par

Digitized by Google

Digitized by Google

MIRABEAU.

[illegible] de Mirabeau au marquis de Brze.

Digitized by Google

ordre, cassait les précédents arrêtés du tiers état, en promettant de sanctionner l'abdication des priviléges pécuniaires quand les possesesurs l'auraient donnée. Il maintenait tous les droits féodaux, tant utiles qu'honorifiques, comme propriétés inviolables; il n'ordonnait pas la réunion pour les matières d'intérêt général, mais il la faisait espérer de la modération des premiers ordres. Ainsi il forçait l'obéissance des communes et se contentait de présumer celle de l'aristocratie. Il laissait la noblesse et le clergé juges de ce qui les concernait spécialement, et finissait par dire que, s'il rencontrait de nouveaux obstacles, il ferait tout seul le bien de son peuple et se regarderait comme son unique représentant. Ce ton, ce langage, irritèrent profondément les esprits, non contre le roi, qui venait de représenter avec faiblesse des passions qui n'étaient pas les siennes, mais contre l'aristocratie dont il était l'instrument.

Aussitôt après son discours, il ordonne à l'assemblée de se séparer sur-le-champ. La noblesse le suit, avec une partie du clergé. Le plus grand nombre des députés ecclésiastiques demeurent; les députés des communes, immobiles, gardent un profond silence. Mirabeau, qui toujours s'avançait le premier, se lève : « Messieurs, dit-il, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux... L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux!... Où sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes?.... Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne vous permet de vous séparer qu'après avoir fait la constitution. »

Le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, rentre alors et s'adresse à Bailly : « Vous avez entendu, lui dit-il, les ordres du roi? » et Bailly lui répond : « Je vais prendre ceux de l'assemblée. » Mirabeau s'avance : « Oui, monsieur, s'écrie-t-il, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; mais vous n'avez ici ni voix, ni place, ni droit de parler. Cependant, pour éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes. » M. de Brézé se retire. Sieyes prononce ces mots : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier; délibérons. » L'assemblée se recueille pour délibérer sur le maintien de ses précédents arrêtés. « Le premier de ces arrêtés, dit Barnave, a déclaré ce que vous êtes; le second statue sur les impôts, que vous seuls avez droit de consentir ; le troisième est le serment de faire votre devoir. Aucune de ces mesures n'a besoin de sanction royale. Le roi ne peut empêcher ce qu'il n'a pas à consentir. » Dans ce moment, des ouvriers viennent pour enlever les banquettes, des troupes armées traversent la salle, d'autres l'entourent au dehors; les gardes du corps s'avancent même jusqu'à la porte. L'assemblée, sans s'interrompre, demeure sur les bancs et recueille les voix : il y a unanimité pour le maintien de tous les arrêtés précédents. Ce n'est pas tout : au sein de la ville royale, au milieu des serviteurs de la cour, et privée du secours de ce peuple depuis si redoutable, l'assemblée pouvait être menacée. Mirabeau reparaît à la tribune et propose de décréter l'inviolabilité de chaque député. Aussitôt l'assemblée, n'opposant à la force qu'une majestueuse volonté, déclare inviolable chacun de ses membres, proclame traître, infâme et coupable de crime capital, quiconque attenterait à leur personne.

Pendant ce temps, la noblesse, qui croyait l'État sauvé par ce lit de justice, présentait ses félicitations au prince qui en avait donné l'idée, et les portait du prince à la reine. La reine, tenant son fils dans ses bras, le montrant à ces serviteurs si empressés, recevait leurs serments et s'abandonnait malheureusement à une aveugle confiance. Dans ce même instant on entendit des cris : chacun accourut, et on apprit que le peuple, réuni en foule, félicitait Necker de n'avoir pas assisté à la séance royale. L'épouvante succéda aussitôt à la joie; le roi et la reine firent appeler Necker, et ces augustes personnages furent obligés de le supplier de conserver son portefeuille. Le ministre y consentit, et rendit à la cour une partie de la popularité qu'il avait conservée en n'assistant pas à cette funeste séance.

Ainsi venait de s'opérer la première révolution. Le tiers état avait recouvré le pouvoir législatif, et ses adversaires l'avaient perdu pour avoir voulu le garder tout entier. En quelques jours, cette révolution législative fut entièrement consommée. On employa encore quelques petits moyens, tels que de gêner les communications intérieures dans les salles des états; mais ils furent sans succès. Le 24, la majorité du clergé se rendit à l'assemblée, et demanda la vérification en commun pour

Digitized by Google

délibérer ensuite sur les propositions faites par le roi dans la séance du 23 juin. La minorité du clergé continuait à délibérer dans sa chambre particulière. L'archevêque de Paris, Juigné, prélat vertueux, bienfaiteur du peuple, mais privilégié opiniâtre, fut poursuivi et contraint de promettre sa réunion; il se rendit en effet à l'assemblée nationale accompagné de l'archevêque de Bordeaux, prélat populaire et qui devait plus tard devenir ministre.

Le plus grand trouble se manifesta dans les rangs de la noblesse. Ses agitateurs ordinaires enflammaient ses passions; d'Espréménil proposa de décréter le tiers état et de le faire poursuivre par le procureur général; la minorité proposa la réunion. Cette motion fut rejetée au milieu du tumulte. Le duc d'Orléans appuya la proposition, après avoir, la veille, promis le contraire aux Polignac *. Quarante-sept membres, résolus de se réunir à l'assemblée générale malgré la décision de la majorité, s'y rendirent en corps, et furent reçus au milieu de la joie publique. Cependant, malgré cette allégresse causée par leur présence, leurs visages étaient tristes. « Nous cédons à notre conscience, dit Clermont-Tonnerre, mais c'est avec douleur que nous nous séparons de nos frères. Nous venons concourir à la régénération publique; chacun de nous vous fera connaître le degré d'activité que lui permet son mandat. »

Chaque jour amenait de nouvelles réunions, et l'assemblée voyait s'accroître le nombre de ses membres. Des adresses arrivaient de toutes parts, exprimant le vœu et l'approbation des villes et des provinces. Mounier suscita celles du Dauphiné. Paris fit la sienne, et le Palais-Royal lui-même envoya une députation, que l'assemblée, entourée encore de dangers, reçut pour ne pas aliéner la multitude. Alors elle n'en prévoyait pas les excès; elle avait besoin au contraire de présumer son énergie et d'en espérer un appui : beaucoup d'esprits en doutaient, et le courage du peuple n'était encore qu'un rêve heureux. Ainsi les applaudissements des tribunes, importuns souvent à l'assemblée, l'avaient pourtant soutenue, et on n'osa pas les empêcher. Bailly voulut réclamer; on étouffa sa voix et sa motion par de bruyants applaudissements.

La majorité de la noblesse continuait ses séances au milieu du tumulte et du plus violent déchaînement. L'épouvante se répandit chez ceux qui la dirigeaient, et le signal de la réunion partit de ceux mêmes qui lui persuadaient naguère la résistance. Mais ses passions, déjà trop excitées, n'étaient point faciles à conduire. Le roi fut obligé d'écrire une lettre; la cour, les grands, furent réduits à supplier; la réunion sera passagère, disait-on aux plus obstinés; des troupes s'approchent, cédez pour sauver le roi. Le consentement fut arraché au milieu du désordre, et la majorité de la noblesse, accompagnée de la minorité du clergé, se rendit le 27 juin à l'assemblée générale. Le duc de Luxembourg, y parlant au nom de tous, dit qu'ils venaient pour donner au roi une marque de respect et à la nation une preuve de patriotisme. « La famille est complète, » répondit Bailly. Supposant que la réunion était entière, et qu'il s'agissait, non de vérifier, mais de délibérer en commun, il ajouta : « Nous pourrons nous occuper, sans relâche et sans distraction, de la régénération du royaume et du bonheur public. »

Plus d'un petit moyen fut encore employé pour paraître n'avoir pas fait ce que la nécessité avait obligé de faire. Les nouveaux arrivés se rendaient toujours après l'ouverture des séances, tous en corps, et de manière à figurer un ordre. Ils affectaient de se tenir debout derrière le président, et de manière à paraître ne pas siéger. Bailly, avec beaucoup de mesure et de fermeté, finit par vaincre toutes les résistances, et parvint à les faire asseoir. On voulut aussi lui disputer la présidence, non de vive force, mais tantôt par une négociation secrète, tantôt par une supercherie; Bailly la retint, non par ambition, mais par devoir; et on vit un simple citoyen, connu seulement par ses vertus et ses talents, présider tous les grands du royaume et de l'Église.

Il était trop évident que la révolution législative était achevée. Quoique le premier différend n'eût d'autre objet que le mode de vérification et non la manière de voter, quoique les uns eussent déclaré ne se réunir que pour la vérification commune, et les autres, pour obéir aux intentions royales exprimées le 23 juin, il était certain que le vote par tête devenait inévitable; toute réclamation était donc inutile et impolitique. Pourtant, le cardinal de Larochefoucauld protesta, au nom de la minorité, et assura qu'il ne s'était réuni que pour délibérer sur les objets généraux, et en conservant toujours le droit de former un ordre. L'archevêque de Vienne répliqua avec vivacité que la minorité n'avait rien pu décider en l'absence de la majorité du clergé, et qu'elle n'avait pas le droit de parler

* Voyez Ferrières.

au nom de l'ordre. Mirabeau s'éleva avec force contre cette prétention, dit qu'il était étrange qu'on protestât dans l'assemblée contre l'assemblée, qu'il fallait en reconnaître la souveraineté ou se retirer.

Alors s'éleva la question des mandats impératifs. La plupart des cahiers exprimaient le vœu des électeurs à l'égard des réformes à opérer, et rendaient ce vœu obligatoire pour les députés. Avant d'agir, il fallait fixer jusqu'à quel point on le pouvait; cette question devait donc être la première. Elle fut prise et reprise plusieurs fois. Les uns voulaient qu'on retournât aux commettants; les autres pensaient qu'on ne pouvait recevoir des commettants que la mission de voter pour eux, après que les objets auraient été discutés et éclaircis par les envoyés de toute la nation, mais ils ne croyaient pas qu'on pût recevoir d'avance un avis tout fait. Si on croit en effet ne pouvoir faire la loi que dans un conseil général, soit parce qu'on trouve plus de lumières en s'élevant, soit parce qu'on ne peut avoir un avis que lorsque toutes les parties de la nation se sont réciproquement entendues, il s'ensuit qu'alors les députés doivent être libres et sans mandat obligatoire. Mirabeau, acérant la raison par l'ironie, s'écria que ceux qui croyaient les mandats impératifs avaient eu tort de venir et n'avaient qu'à laisser leurs cahiers sur leurs bancs, et que ces cahiers siégeraient tout aussi bien qu'eux. Sieyes, avec sa sagacité ordinaire, prévoyant que, malgré la décision très-juste de l'assemblée, un grand nombre de membres se replieraient sur leurs serments, et qu'en se réfugiant dans leur conscience ils se rendraient inattaquables, proposa l'ordre du jour, sur le motif que chacun était juge de la valeur du serment qu'il avait prêté. « Ceux qui se croient obligés par leurs cahiers, dit-il, seront regardés comme absents, tout comme ceux qui avaient refusé de faire vérifier leurs pouvoirs en assemblée générale. » Cette sage opinion fut adoptée. L'assemblée, en contraignant les opposants, leur eût fourni des prétextes, tandis qu'en les laissant libres, elle était sûre de les amener à elle, car sa victoire était désormais certaine.

L'objet de la nouvelle convocation était la réforme de l'État, c'est-à-dire, l'établissement d'une constitution dont la France manquait malgré tout ce qu'on a pu dire. Si on appelle ainsi toute espèce de rapports entre les gouvernés et le gouvernement, sans doute la France possédait une constitution; un roi avait commandé et des sujets obéi; des ministres avaient emprisonné arbitrairement; des traitants avaient perçu jusqu'aux derniers deniers du peuple; des parlements avaient condamné des malheureux à la roue. Les peuples les plus barbares ont de ces espèces de constitution. Il y avait eu en France des états généraux, mais sans attributions précises, sans retours assurés, et toujours sans résultats. Il y avait eu une autorité royale, tour à tour nulle ou absolue. Il y avait eu des tribunaux ou cours souveraines qui souvent joignaient au pouvoir judiciaire le pouvoir législatif; mais il n'y avait aucune loi qui assurât la responsabilité des agents du pouvoir, la liberté de la presse, la liberté individuelle, toutes les garanties enfin qui, dans l'état social, remplacent la fiction de la liberté naturelle (3).

Le besoin d'une constitution était avoué et généralement senti; tous les cahiers l'avaient énergiquement exprimé, et s'étaient même expliqués fortement sur les principes fondamentaux de cette constitution. Ils avaient unanimement prescrit le gouvernement monarchique, l'hérédité de mâle en mâle, l'attribution exclusive du pouvoir exécutif au roi, la responsabilité de tous les agents, le concours de la nation et du roi pour la confection des lois, le vote de l'impôt et la liberté individuelle. Mais ils étaient divisés sur la création d'une ou de deux chambres législatives; sur la permanence, la périodicité, la dissolution du corps législatif; sur l'existence politique du clergé et des parlements; sur l'étendue de la liberté de la presse. Tant de questions, ou résolues ou proposées par les cahiers, annoncent assez combien l'esprit public était alors éveillé dans toutes les parties du royaume, et combien était général et prononcé le vœu de la France pour la liberté (4). Mais une constitution entière à fonder au milieu des décombres d'une antique législation, malgré toutes les résistances, et avec l'élan désordonné des esprits, était une œuvre grande et difficile. Outre les dissentiments que devait produire la diversité des intérêts, il y avait encore à redouter la divergence naturelle des opinions. Une législation tout entière à donner à un grand peuple excite si fortement les esprits, leur inspire des projets si vastes, des espérances si chimériques, qu'on devait s'attendre à des mesures ou vagues ou exagérées, et souvent hostiles. Pour mettre de la suite dans les travaux, on nomma un comité chargé d'en mesurer l'étendue et d'en ordonner la distribution. Ce comité était composé des membres les plus modérés de l'assemblée. Mounier, esprit sage,

quoique opiniâtre, en était le membre le plus laborieux et le plus influent; ce fut lui qui prépara l'ordre du travail.

La difficulté de donner une constitution n'était pas la seule qu'eût à vaincre cette assemblée. Entre un gouvernement mal disposé et un peuple affamé qui exigeait de prompts soulagements, il était difficile qu'elle ne se mêlât pas de l'administration. Se défiant de l'autorité, pressée de secourir le peuple, elle devait, même sans ambition, empiéter peu à peu sur le pouvoir exécutif. Déjà le clergé lui en avait donné l'exemple, en faisant au tiers état la proposition insidieuse de s'occuper immédiatement des subsistances. L'assemblée à peine formée nomma un comité des subsistances, demanda au ministère des renseignements sur cette matière, proposa de favoriser la circulation des denrées de province à province, de les transporter d'office sur les lieux où elles manquaient, de faire des aumônes et d'y pourvoir par des emprunts. Le ministère fit connaître les mesures efficaces qu'il avait prises, et que Louis XVI, administrateur soigneux, avait favorisées de tout son pouvoir. Lally-Tolendal proposa de faire des décrets sur la libre circulation; à quoi Mounier objecta que de tels décrets exigeraient la sanction royale, et que cette sanction, n'étant pas réglée, exposerait à des difficultés graves. Ainsi tous les obstacles se réunissaient. Il fallait faire des lois sans que les formes législatives fussent fixées, surveiller l'administration sans empiéter sur l'autorité exécutive, et suffire à tant d'embarras, malgré la mauvaise volonté du pouvoir, l'opposition des intérêts, la divergence des esprits, et l'exigence d'un peuple récemment éveillé, et s'agitant à quelques lieues de l'assemblée dans le sein d'une immense capitale.

Un très-petit espace sépare Paris de Versailles, et on peut le franchir plusieurs fois en un jour. Toutes les agitations de Paris se faisaient donc ressentir immédiatement à Versailles, à la cour et dans l'assemblée. Paris offrait alors un spectacle nouveau et extraordinaire. Les électeurs, réunis en soixante districts, n'avaient pas voulu se séparer après les élections, et ils étaient demeurés assemblés, soit pour donner des instructions à leurs députés, soit par ce besoin de se réunir, de s'agiter, qui est toujours dans le cœur des hommes, et qui éclate avec d'autant plus de violence qu'il a été plus longtemps comprimé. Ils avaient eu le même sort que l'assemblée nationale : le lieu de leur séance ayant été fermé, ils s'étaient rendus dans un autre; enfin ils avaient obtenu l'ouverture de l'hôtel de ville, et là ils continuaient de se réunir et de correspondre avec leurs députés. Il n'existait point encore de feuilles publiques rendant compte des séances de l'assemblée nationale; on avait besoin de se rapprocher pour s'entretenir et s'instruire des événements. Le jardin du Palais-Royal était le lieu des plus fréquents rassemblements. Ce magnifique jardin, entouré des plus riches magasins de l'Europe, et formant une dépendance du palais du duc d'Orléans, était le rendez-vous des étrangers, des débauchés, des oisifs, et surtout des plus grands agitateurs. Les discours les plus hardis étaient proférés dans les cafés ou dans le jardin même. On voyait un orateur monter sur une table, et, réunissant la foule autour de lui, l'exciter par les paroles les plus violentes, paroles toujours impunies, car la multitude régnait là en souveraine. Des hommes qu'on supposait dévoués au duc d'Orléans s'y montraient des plus ardents. Les richesses de ce prince, ses prodigalités connues, ses emprunts énormes, son voisinage, son ambition, quoique vague, tout a dû le faire accuser. L'histoire, sans désigner aucun nom, peut assurer du moins que l'or a été répandu. Si la partie saine de la nation voulait ardemment la liberté, si la multitude inquiète et souffrante voulait s'agiter et faire son sort meilleur, il y a eu aussi des instigateurs qui ont quelquefois excité cette multitude et dirigé peut-être quelques-uns de ses coups. Du reste, cette influence n'est point à compter parmi les causes de la révolution, car ce n'est pas avec un peu d'or et des manœuvres secrètes qu'on ébranle une nation de vingt-cinq millions d'hommes.

Une occasion de troubles se présenta bientôt. Les gardes françaises, troupes d'élite destinées à composer la garde du roi, étaient à Paris. Quatre compagnies se détachaient alternativement, et venaient faire leur service à Versailles. Outre la sévérité barbare de la nouvelle discipline, ces troupes avaient encore à se plaindre de celle de leur nouveau colonel. Dans le pillage de la maison Réveillon, elles avaient bien montré quelque acharnement contre le peuple, mais plus tard elles en avaient éprouvé du regret, et, mêlées tous les jours à lui, elles avaient cédé à ses séductions. D'ailleurs, soldats et sous-officiers sentaient que toute carrière leur était fermée; ils étaient blessés de voir leurs jeunes officiers ne faire presque aucun service, ne figurer que les jours de parade, et, après les revues, ne pas même accompagner

Digitized by Google

CARL LEOPOLDINE.

Digitized by Google

le régiment dans les casernes. Il y avait là comme ailleurs un tiers état qui suffisait à tout et ne profitait de rien. L'indiscipline se manifesta et quelques soldats furent enfermés à l'Abbaye.

On se réunit au Palais-Royal en criant : *A l'Abbaye!* La multitude y courut aussitôt. Les portes en furent enfoncées, et on conduisit en triomphe les soldats qu'on venait d'en arracher *. Tandis que le peuple les gardait au Palais-Royal, une lettre fut écrite à l'assemblée pour demander leur liberté. Placée entre le peuple d'une part, et le gouvernement de l'autre, qui était suspect puisqu'il allait agir dans sa propre cause, l'assemblée ne pouvait manquer d'intervenir, et de commettre un empiétement en se mêlant de la police publique. Prenant une résolution tout à la fois adroite et sage, elle exprima aux Parisiens ses vœux pour le maintien du bon ordre, leur recommanda de ne pas le troubler, et en même temps elle envoya une députation au roi pour implorer sa clémence, comme un moyen infaillible de rétablir la concorde et la paix. Le roi, touché de la modération de l'assemblée, promit sa clémence quand l'ordre serait rétabli. Les gardes-françaises furent sur-le-champ replacés dans les prisons, et une grâce du roi les en fit aussitôt sortir.

Tout allait bien jusque-là, mais la noblesse, en se réunissant aux deux ordres, avait cédé avec regret, et sur la promesse que sa réunion serait de courte durée. Elle s'assemblait tous les jours encore, et protestait contre les travaux de l'assemblée nationale; ses réunions étaient progressivement moins nombreuses; le 3 juillet on avait compté 138 membres présents; le 10 ils n'étaient plus que 93, et le 11, 80. Cependant, les plus obstinés avaient persisté, et le 11, ils avaient résolu une protestation que les événements postérieurs les empêchèrent de rédiger. La cour, de son côté, n'avait pas cédé sans regret et sans projet. Revenue de son effroi après la séance du 23 juin, elle avait voulu la réunion générale pour entraver la marche de l'assemblée au moyen des nobles, et dans l'espérance de la dissoudre bientôt de vive force. Necker n'avait été conservé que pour couvrir par sa présence les trames secrètes qu'on ourdissait. A une certaine agitation, à la réserve dont on usait envers lui, il se doutait d'une grande machination. Le roi même n'était pas instruit de tout, et on se proposait sans doute d'aller plus loin qu'il ne voulait. Necker, qui croyait que toute l'action d'un homme d'État devait se borner à raisonner, et qui avait tout juste la force nécessaire pour faire des représentations, en faisait inutilement. Uni avec Mounier, Lally-Tolendal et Clermont-Tonnerre, ils méditaient tous ensemble l'établissement de la constitution anglaise. Pendant ce temps, la cour poursuivait des préparatifs secrets, et les députés nobles ayant voulu se retirer, on les retint en leur parlant d'un événement prochain.

Des troupes s'approchaient; le vieux maréchal de Broglie en avait reçu le commandement général, et le baron de Besenval avait reçu le commandement particulier de celles qui environnaient Paris. Quinze régiments, la plupart étrangers, étaient aux environs de la capitale. La jactance des courtisans révélait le danger, et ces conspirateurs, trop prompts à menacer, compromettaient ainsi leurs projets. Les députés populaires, instruits, non pas de tous les détails d'un plan qui n'était pas connu encore en entier, et que le roi lui-même n'a connu qu'en partie, mais qui certainement faisait craindre l'emploi de la violence, les députés populaires étaient irrités et songeaient aux moyens de résistance. On ignore et on ignorera probablement toujours quelle a été la part des moyens secrets dans l'insurrection du 14 juillet : mais peu importe. L'aristocratie conspirait, le parti populaire pouvait bien conspirer aussi. Les moyens employés étant les mêmes, reste la justice de la cause, et la justice n'était pas pour ceux qui voulaient revenir sur la réunion des trois ordres, dissoudre la représentation nationale, et sévir contre ses plus courageux députés.

Mirabeau pensa que le plus sûr moyen d'intimider le pouvoir, c'était de le réduire à discuter publiquement les mesures qu'on lui voyait prendre. Il fallait pour cela le dénoncer ouvertement. S'il hésitait à répondre, s'il éludait, il était jugé; la nation était avertie et soulevée.

Mirabeau fait suspendre les travaux de la constitution, et propose de demander au roi le renvoi des troupes. Il mêle dans ses paroles le respect pour le monarque aux reproches les plus sévères pour le gouvernement. Il dit que tous les jours des troupes nouvelles s'avancent; que tous les passages sont interceptés; que les ponts, les promenades sont changés en postes militaires; que des faits publics et cachés, des ordres et des contre-ordres précipités frappent tous les yeux et annoncent la guerre. Ajoutant à ces faits des reproches amers : « On montre, dit-il, plus de soldats me-

* 30 juin.

Digitized by Google

naçants à la nation, qu'une invasion de l'ennemi n'en rencontrerait peut-être, et mille fois plus du moins qu'on n'en a pu réunir pour secourir des amis martyrs de leur fidélité, et surtout pour conserver cette alliance des Hollandais, si précieuse, si chèrement acquise, et si honteusement perdue. »

Son discours est aussitôt couvert d'applaudissements; l'adresse qu'il propose est adoptée. Seulement, comme en invoquant le renvoi des troupes il avait demandé qu'on les remplaçât par des gardes bourgeoises, cet article est supprimé; l'adresse est votée à l'unanimité moins quatre voix. Dans cette adresse, demeurée célèbre, qu'il n'a, dit-on, point écrite, mais dont il avait fourni toutes les idées à un de ses amis, Mirabeau prévoyait presque tout ce qui allait arriver : l'explosion de la multitude, et la défection des troupes par leur rapprochement avec les citoyens. Aussi adroit qu'audacieux, il osait assurer au roi que ses promesses ne seraient point vaines : « Vous nous avez appelés, lui disait-il, pour régénérer le royaume; vos vœux seront accomplis, malgré les piéges, les difficultés, les périls..., etc. »

L'adresse fut présentée par une députation de vingt-quatre membres. Le roi, ne voulant pas s'expliquer, répondit que ce rassemblement de troupes n'avait d'autre objet que le maintien de la tranquillité publique, et la protection due à l'assemblée; qu'au surplus, si celle-ci avait encore des craintes, il la transférerait à Soissons ou à Noyon, et que lui-même se rendrait à Compiègne.

L'assemblée ne pouvait se contenter d'une pareille réponse, surtout de l'offre de l'éloigner de la capitale pour la placer entre deux camps. Le comte de Crillon proposa de s'en fier à la parole d'un roi honnête homme. « La parole d'un roi honnête homme, reprit Mirabeau, est un mauvais garant de la conduite de son ministère; notre confiance aveugle dans nos rois nous a perdus; nous avons demandé la retraite des troupes et non à fuir devant elles; il faut insister encore et sans relâche. »

Cette opinion ne fut point appuyée. Mirabeau insistait assez sur les moyens ouverts pour qu'on lui pardonnât les machinations secrètes, s'il est vrai qu'elles aient été employées.

C'était le 11 juillet; Necker avait dit plusieurs fois au roi que si ses services lui déplaisaient il se retirerait avec soumission. « Je prends votre parole, » avait répondu le roi. Le 11, au soir, Necker reçut un billet où Louis XVI le sommait de tenir sa parole, le pressait de partir, et ajoutait qu'il comptait assez sur lui pour espérer qu'il cacherait son départ à tout le monde. Necker, justifiant alors l'honorable confiance du monarque, part sans en avertir sa société ni même sa fille, et se trouve en quelques heures fort loin de Versailles. Le lendemain 12 juillet était un dimanche. Le bruit se répandit à Paris que Necker avait été renvoyé, ainsi que MM. de Montmorin, de la Luzerne, de Puységur et de Saint-Priest. On annonçait, pour les remplacer, MM. de Breteuil, de la Vanguyon, de Broglie, Foulon et Damécort, presque tous connus par leur opposition à la cause populaire. L'alarme se répand dans Paris. On se rend au Palais-Royal. Un jeune homme, connu depuis par son exaltation républicaine, né avec une âme tendre, mais bouillante, Camille Desmoulins, monte sur une table, montre des pistolets en criant aux armes, arrache une feuille d'arbre dont il fait une cocarde, et engage tout le monde à l'imiter. Les arbres sont aussitôt dépouillés, et on se rend dans un musée renfermant des bustes en cire. On s'empare de ceux de Necker et du duc d'Orléans, menacé, disait-on, de l'exil, et on se répand ensuite dans les quartiers de Paris. Cette foule parcourait la rue Saint Honoré, lorsqu'elle rencontre, vers la place Vendôme, un détachement de Royal-Allemand qui fond sur elle, blesse plusieurs personnes, et entre autres un soldat des gardes françaises. Ces derniers, tout disposés pour le peuple et contre le Royal-Allemand, avec lequel ils avaient eu une rixe les jours précédents, étaient casernés près de la place Louis XV; ils font feu sur le Royal-Allemand. Le prince de Lambesc, qui commandait ce régiment, se replie aussitôt sur le jardin des Tuileries, charge la foule paisible qui s'y promenait, tue un vieillard au milieu de la confusion, et fait évacuer le jardin. Pendant ce temps, les troupes qui environnaient Paris se concentrent sur le Champ-de-Mars et la place Louis XV. La terreur alors n'a plus de bornes et se change en fureur. On se répand dans la ville en criant aux armes. La multitude court à l'hôtel de ville pour en demander. Les électeurs composant l'assemblée générale y étaient réunis. Ils livrent les armes qu'ils ne pouvaient plus refuser et qu'on pillait déjà à l'instant où ils se décidaient à les accorder. Ces électeurs composaient en ce moment la seule autorité établie. Privés de tout pouvoir actif, ils prennent ceux que la circonstance exigeait, et ordonnent la convocation des districts. Tous les citoyens s'y rendent pour aviser aux moyens de se préserver

Digitized by Google

à la fois de la fureur de la multitude et de l'attaque des troupes royales. Pendant la nuit, le peuple, qui court toujours à ce qui l'intéresse, force et brûle les barrières, disperse les commis et rend toutes les entrées libres. Les boutiques des armuriers sont pillées. Ces brigands, déjà signalés chez Réveillon, et qu'on vit, dans toutes les occasions, sortir comme de dessous terre, reparaissent armés de piques et de bâtons, et répandent l'épouvante. Ces événements avaient eu lieu pendant la journée du dimanche 12 juillet, et dans la nuit du dimanche au lundi 13. Dans la matinée du lundi, les électeurs, toujours réunis à l'hôtel de ville, croient devoir donner une forme plus légale à leur autorité; ils appellent, en conséquence, le prévôt des marchands, administrateur ordinaire de la cité. Celui-ci ne consent à céder que sur une réquisition en forme. On le requiert en effet, et on lui adjoint un certain nombre d'électeurs; on compose ainsi une municipalité revêtue de tous les pouvoirs. Cette municipalité mande auprès d'elle le lieutenant de police, et rédige en quelques heures un plan d'armement pour la milice bourgeoise.

Cette milice devait être composée de quarante-huit mille hommes, fournis par les districts. Le signe distinctif devait être, au lieu de la cocarde verte, la cocarde parisienne, rouge et bleue. Tout homme surpris en armes et avec cette cocarde, sans avoir été enrôlé par son district dans la garde bourgeoise, devait être arrêté, désarmé et puni. Telle fut la première origine des gardes nationales. Ce plan fut adopté par tous les districts, qui se hâtèrent de le mettre à exécution. Dans le courant de la même matinée, le peuple avait dévasté la maison de Saint-Lazare pour y chercher des grains; il avait forcé le garde-meuble pour y prendre des armes, et en avait exhumé des armures antiques dont il s'était revêtu. On voyait la foule, portant des casques et des piques, inonder la ville. Le peuple se montrait maintenant ennemi du pillage; avec sa mobilité ordinaire, il affectait le désintéressement, il respectait l'or, ne prenait que les armes, et arrêtait lui-même les brigands. Les gardes-françaises et les milices du guet avaient offert leurs services, et on les avait enrôlés dans la garde bourgeoise.

On demandait toujours des armes à grands cris. Le prévôt Flesselles, qui d'abord avait résisté à ses concitoyens, se montrait zélé maintenant, et promettait 12,000 fusils pour le jour même, davantage pour les jours suivants. Il prétendait avoir fait un marché avec un armurier inconnu. La chose paraissait difficile en songeant au peu de temps qui s'était écoulé. Cependant, le soir étant arrivé, les caisses d'artillerie annoncées par Flesselles sont conduites à l'hôtel de ville; on les ouvre, et on les trouve pleines de vieux linge. A cette vue, la multitude s'indigne contre le prévôt, qui dit avoir été trompé. Pour l'apaiser, il la dirige vers les Chartreux, en assurant qu'elle y trouvera des armes. Les chartreux étonnés reçoivent cette foule furieuse, l'introduisent dans leur retraite, et parviennent à la convaincre qu'ils ne possédaient rien de ce qu'avait annoncé le prévôt.

Le peuple, plus irrité que jamais, revient en criant à la trahison. Pour le satisfaire, on ordonne la fabrication de cinquante mille piques. Des poudres destinées pour Versailles descendaient la Seine sur des bateaux; on s'en empare, et un électeur en fait la distribution au milieu des plus grands dangers.

Une horrible confusion régnait à cet hôtel de ville, siége des autorités, quartier général de la milice, et centre de toutes les opérations. Il fallait à la fois y pourvoir à la sûreté extérieure menacée par la cour, à la sûreté intérieure menacée par les brigands; il fallait à chaque instant calmer les soupçons du peuple, qui se croyait trahi, et sauver de sa fureur ceux qui excitaient sa défiance. On voyait là des voitures arrêtées, des convois interceptés, des voyageurs attendant la permission de continuer leur route. Pendant la nuit, l'hôtel de ville fut encore une fois menacé par les brigands; un électeur, le courageux Moreau de Saint-Méry, chargé d'y veiller, fit apporter des barils de poudre, et menaça de le faire sauter. Les brigands s'éloignèrent à cette vue. Pendant ce temps, les citoyens retirés chez eux se tenaient prêts à tous les genres d'attaque; ils avaient dépavé les rues, ouvert des tranchées, et pris tous les moyens de résister à un siége.

Pendant ces troubles de la capitale, la consternation régnait dans l'assemblée. Elle s'était formée le 13 au matin, alarmée des événements qui se préparaient, et ignorant encore ce qui s'était passé à Paris. Le député Mounier s'élève le premier contre le renvoi des ministres. Lally-Tolendal lui succède à la tribune, fait un magnifique éloge de Necker, et tous deux s'unissent pour proposer une adresse dans laquelle on demandera au roi le rappel des ministres disgraciés. Un député de la noblesse, M. de Virieu, propose même de confirmer les arrêtés du 17 juin par un nouveau

Digitized by Google

serment. M. de Clermont-Tonnerre s'oppose à cette proposition, comme inutile; et, rappelant les engagements déjà pris par l'assemblée, s'écrie: « La constitution sera, ou nous ne serons plus. » La discussion s'était déjà prolongée, lorsqu'on apprend les troubles de Paris pendant la matinée du 13, et les malheurs dont la capitale était menacée, entre des Français indisciplinés qui, selon l'expression du duc de Larochefoucault, n'étaient dans la main de personne, et des étrangers disciplinés, qui étaient dans la main du despotisme. On arrête aussitôt d'envoyer une députation au roi, pour lui peindre la désolation de la capitale, et le supplier d'ordonner le renvoi des troupes et l'établissement des gardes bourgeoises. Le roi fait une réponse froide et tranquille qui ne s'accordait pas avec son cœur, et répète que Paris ne pouvait pas se garder. L'assemblée alors, s'élevant au plus noble courage, rend un arrêté mémorable dans lequel elle insiste sur le renvoi des troupes, et sur l'établissement des gardes bourgeoises, déclare les ministres et tous les agents du pouvoir responsables, fait peser sur les conseils du roi, *de quelque rang* qu'ils puissent être, la responsabilité des malheurs qui se préparent; consolide la dette publique, défend de prononcer le nom infâme de banqueroute, persiste dans ses précédents arrêtés, et ordonne au président d'exprimer ses regrets à M. Necker, ainsi qu'aux autres ministres. Après ces mesures pleines d'énergie et de prudence, l'assemblée, pour préserver ses membres de toute violence personnelle, se déclare en permanence, et nomme M. de Lafayette vice-président, pour soulager le respectable archevêque de Vienne, à qui son âge ne permettait pas de siéger jour et nuit.

La nuit du 13 au 14 s'écoula ainsi au milieu du trouble et des alarmes. A chaque instant, des nouvelles funestes étaient données et contredites; on ne connaissait pas tous les projets de la cour, mais on savait que plusieurs députés étaient menacés, que la violence allait être employée contre Paris et les membres les plus signalés de l'assemblée. Suspendue un instant, la séance fut reprise à cinq heures du matin, 14 juillet. L'assemblée, avec un calme imposant, reprit les travaux de la constitution, discuta avec beaucoup de justesse les moyens d'en accélérer l'exécution, et de la conduire avec prudence. Un comité fut nommé pour préparer les questions; il se composait de MM. l'évêque d'Autun, l'archevêque de Bordeaux, Lally, Clermont-Tonnerre, Mounier, Sieyes, Chapelier et Bergasse. La matinée s'écoula; on apprenait des nouvelles toujours plus sinistres; le roi, disait-on, devait partir dans la nuit, et l'assemblée rester livrée à plusieurs régiments étrangers. Dans ce moment, on venait de voir les princes, la duchesse de Polignac et la reine, se promenant à l'orangerie, flattant les officiers et les soldats, et leur faisant distribuer des rafraîchissements. Il paraît qu'un grand dessein était conçu pour la nuit du 14 au 15, que Paris devait être attaqué sur sept points, le Palais-Royal enveloppé, l'assemblée dissoute, et la déclaration du 23 juin portée au parlement; qu'enfin il devait être pourvu aux besoins du trésor par la banqueroute et les billets d'État. Il est certain que les commandants des troupes avaient reçu l'ordre de s'avancer du 14 au 15, que les billets d'État avaient été fabriqués, que les casernes des Suisses étaient pleines de munitions, et que le gouverneur de la Bastille avait déménagé, ne laissant dans la place que quelques meubles indispensables. Dans l'après-midi, les terreurs de l'assemblée redoublèrent; on venait de voir passer le prince de Lambesc à toute bride; on entendait le bruit du canon, et on appliquait l'oreille à terre pour saisir les moindres bruits. Mirabeau proposa alors de suspendre toute discussion, et d'envoyer une seconde députation au roi. La députation partit aussitôt pour faire de nouvelles instances. Dans ce moment, deux membres de l'assemblée, venus de Paris en toute hâte, assurèrent qu'on s'y égorgeait; l'un d'eux attesta qu'il avait vu un cadavre décapité et revêtu de noir. La nuit commençait à se faire; on annonça l'arrivée de deux électeurs. Le plus profond silence régnait dans la salle; on entendait le bruit de leurs pas dans l'obscurité; et on apprit de leur bouche que la Bastille était attaquée, que le canon avait tiré, que le sang coulait, et qu'on était menacé des plus affreux malheurs. Aussitôt, une nouvelle députation fut envoyée avant le retour de la précédente. Tandis qu'elle partait, la première arrivait et rapportait la réponse du roi. Le roi avait ordonné, disait-il, l'éloignement des troupes campées au Champ-de-Mars, et, ayant appris la formation de la garde bourgeoise, il avait nommé des officiers pour la commander.

A l'arrivée de la seconde députation, le roi, toujours plus troublé, lui dit : « Messieurs, vous » déchirez mon cœur de plus en plus par le récit » que vous me faites des malheurs de Paris. Il » n'est pas possible que les ordres donnés aux » troupes en soient la cause. » On n'avait obtenu

Digitized by Google

Digitized by Google

Prise de la Bastille

14 juillet 1789.

Digitized by Google

encore que l'éloignement de l'armée. Il était deux heures après minuit. On répondit à la ville de Paris « que deux députations avaient été envoyées, et que les instances seraient renouvelées le lendemain, jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu le succès qu'on avait droit d'attendre du cœur du roi, lorsque des impressions étrangères n'en arrêteraient plus les mouvements. » La séance fut un moment suspendue, et on apprit le soir les événements de la journée du 14.

Le peuple, dès la nuit du 13, s'était porté vers la Bastille; quelques coups de fusil avaient été tirés, et il paraît que des instigateurs avaient proféré plusieurs fois le cri : A la Bastille! Le vœu de sa destruction se trouvait dans quelques cahiers; ainsi les idées avaient pris d'avance cette direction. On demandait toujours des armes. Le bruit s'était répandu que l'hôtel des Invalides en contenait un dépôt considérable. On s'y rend aussitôt. Le commandant, M. de Sombreuil, en fait défendre l'entrée, disant qu'il doit demander des ordres à Versailles. Le peuple ne veut rien entendre, se précipite dans l'hôtel, enlève les canons et une grande quantité de fusils. Déjà dans ce moment une foule considérable assiégeait la Bastille. Les assiégeants disaient que le canon de la place était dirigé sur la ville, et qu'il fallait empêcher qu'on ne tirât sur elle. Le député d'un district demande à être introduit dans la forteresse, et l'obtient du commandant. En faisant la visite, il trouve trente-deux Suisses et quatre-vingt-deux invalides, et reçoit la parole de la garnison de ne pas faire feu si elle n'est attaquée. Pendant ces pourparlers, le peuple, ne voyant pas paraître son député, commence à s'irriter, et celui-ci est obligé de se montrer pour apaiser la multitude. Il se retire enfin vers onze heures du matin. Une demi-heure s'était à peine écou'ée, qu'une nouvelle troupe arrive en armes, en criant : « Nous voulons la » Bastille. » La garnison somme les assaillants de se retirer, mais ils s'obstinent. Deux hommes montent avec intrépidité sur le toit du corps de garde, et brisent à coups de hache les chaînes du pont, qui retombe. La foule s'y précipite, et court à un second pont pour le franchir de même. En ce moment une décharge de mousqueterie l'arrête : elle recule, mais en faisant feu. Le combat dure quelques instants. Les électeurs réunis à l'hôtel de ville, entendant le bruit de la mousqueterie, s'alarment toujours davantage, et envoient deux députations, l'une sur l'autre, pour sommer le commandant de laisser introduire dans la place un détachement de milice parisienne, sur le motif que toute force militaire dans Paris doit être sous la main de la ville. Ces deux députations arrivent successivement. Au milieu de ce siége populaire, il était très-difficile de se faire entendre. Le bruit du tambour, la vue d'un drapeau, suspendent quelque temps le feu. Les députés s'avancent; la garnison les attend, mais il est impossible de s'expliquer. Des coups de fusil sont tirés on ne sait d'où. Le peuple, persuadé qu'il est trahi, se précipite pour mettre le feu à la place; la garnison tire alors à mitraille. Les gardes françaises arrivent avec du canon et commencent une attaque en forme.

Sur ces entrefaites, un billet adressé par le baron de Besenval à Delaunay, commandant de la Bastille, est intercepté et lu à l'hôtel de ville. Besenval engageait Delaunay à résister, lui assurant qu'il serait bientôt secouru. C'était en effet dans la soirée de ce jour que devaient s'exécuter les projets de la cour. Cependant Delaunay, n'étant point secouru, voyant l'acharnement du peuple, se saisit d'une mèche allumée et veut faire sauter la place. La garnison s'y oppose et l'oblige à se rendre : les signaux sont donnés, un pont est baissé. Les assiégeants s'approchent en promettant de ne commettre aucun mal; mais la foule se précipite et envahit les cours. Les Suisses parviennent à se sauver. Les invalides assaillis ne sont arrachés à la fureur du peuple que par le dévouement des gardes françaises. En ce moment, une fille, belle, jeune et tremblante, se présente : on la suppose fille de Delaunay; on la saisit, et elle allait être brûlée, lorsqu'un brave soldat se précipite, l'arrache aux furieux, court la mettre en sûreté et retourne à la mêlée.

Il était cinq heures et demie. Les électeurs étaient dans la plus cruelle anxiété, lorsqu'ils entendent un murmure sourd et prolongé. Une foule se précipite en criant victoire. La salle est envahie; un garde-française, couvert de blessures, couronné de lauriers, est porté en triomphe par le peuple. Le règlement et les clefs de la Bastille sont au bout d'une baïonnette; une main sanglante, s'élevant au-dessus de la foule, montre une boucle de col; c'était celle du gouverneur Delaunay qui venait d'être décapité. Deux gardes-françaises, Élie et Hullin, l'avaient défendu jusqu'à la dernière extrémité. D'autres victimes avaient succombé, quoique défendues avec héroïsme contre la férocité de la populace. Une espèce de fureur commençait à éclater contre

Digitized by Google

Flesselles, le prévôt des marchands, qu'on accusait de trahison. On prétendait qu'il avait trompé le peuple en lui promettant plusieurs fois des armes qu'il ne voulait pas lui donner. La salle était pleine d'hommes tout bouillants d'un long combat, et pressés par cent mille autres qui, restés au dehors, voulaient entrer à leur tour. Les électeurs s'efforçaient de justifier Flesselles aux yeux de la multitude. Il commençait à perdre son assurance, et déjà tout pâle il s'écrie : « Puisque je suis suspect, je me retirerai. » — « Non, lui dit-on, venez au Palais-Royal pour y être jugé. » Il descend alors pour s'y rendre. La multitude s'ébranle, l'entoure, le presse. Arrivé au quai Pelletier, un inconnu le renverse d'un coup de pistolet. On prétend qu'on avait saisi une lettre sur Delaunay, dans laquelle Flesselles lui disait : « Tenez bon, tandis que j'amuse les Parisiens avec des cocardes. »

Tels avaient été les malheureux événements de cette journée. Un mouvement de terreur succéda bientôt à l'ivresse de la victoire. Les vainqueurs de la Bastille, étonnés de leur audace, et croyant retrouver le lendemain l'autorité formidable, n'osaient plus se nommer. A chaque instant, on répandait que les troupes s'avançaient pour saccager Paris. Moreau de Saint-Méry, le même qui, la veille, avait menacé les brigands de faire sauter l'hôtel de ville, demeura inébranlable, et donna plus de trois mille ordres en quelques heures. Dès que la prise de la Bastille avait été connue à l'hôtel de ville, les électeurs en avaient fait informer l'assemblée, qui l'avait apprise vers le milieu de la nuit. La séance était suspendue, mais la nouvelle se répandit avec rapidité. La cour jusque-là, ne croyant point à l'énergie du peuple, se riant des efforts d'une multitude aveugle qui voulait prendre une place vainement assiégée autrefois par le grand Condé, la cour était paisible et se répandait en railleries. Cependant le roi commençait à être inquiet; ses dernières réponses avaient même décelé sa douleur. Il s'était couché. Le duc de Liancourt, si connu par ses sentiments généreux, était l'ami particulier de Louis XVI, et, en sa qualité de grand maître de la garde-robe, il avait toujours accès auprès de lui. Instruit des événements de Paris, il se rendit en toute hâte auprès du monarque, l'éveilla malgré les ministres, et lui apprit ce qui s'était passé. « Quelle révolte ! s'écria le prince. — Sire, reprit le duc de Liancourt, dites révolution. » Le roi, éclairé par ses représentations, consentit à se rendre dès le matin à l'assemblée. La cour céda aussi, et cet acte de confiance fut résolu. Dans cet intervalle, l'assemblée avait repris séance. On ignorait les nouvelles dispositions inspirées au roi, et il s'agissait de lui envoyer une dernière députation, pour essayer de le toucher, et obtenir de lui tout ce qui restait encore à accorder. Cette députation était la cinquième depuis ces funestes événements. Elle se composait de vingt-quatre membres, et allait se mettre en marche, lorsque Mirabeau, plus véhément que jamais, l'arrête : « Dites au roi, s'écrie-t-il, dites-lui bien que les » hordes étrangères dont nous sommes investis » ont reçu hier la visite des princes, des prin- » cesses, des favoris, des favorites, et leurs » caresses, et leurs exhortations, et leurs pré- » sents. Dites-lui que, toute la nuit, ces satellites » étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit, » dans leurs chants impies, l'asservissement de » la France, et que leurs vœux brutaux invo- » quaient la destruction de l'assemblée nationale. » Dites lui que, dans son palais même, les cour- » tisans ont mêlé leurs danses au son de cette » musique barbare, et que telle fut l'avant-scène » de la Saint-Barthélemi !

» Dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit » la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait » prendre pour modèle, faisait passer des vivres » dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne; » et que ses conseillers féroces font rebrousser les » farines que le commerce apporte dans Paris fi- » dèle et affamé. »

La députation allait se rendre auprès du roi, lorsqu'on apprend qu'il arrive de son propre mouvement, sans gardes et sans escorte. Des applaudissements retentissent : « Attendez, reprend Mi- » rabeau avec gravité, que le roi nous ait fait » connaître ses bonnes dispositions. Qu'un morne » respect soit le premier accueil fait au monarque » dans ce moment de douleur. Le silence des peu- » ples est la leçon des rois. »

Louis XVI se présente alors accompagné de ses deux frères. Son discours simple et touchant excite le plus vif enthousiasme. Il rassure l'assemblée qu'il nomme pour la première fois assemblée nationale, se plaint avec douceur des méfiances qu'on a conçues : « Vous avez craint, leur dit-il, eh bien ! c'est moi qui me fie à vous. » Ces mots sont couverts d'applaudissements. Aussitôt les députés se lèvent, entourent le monarque, et le reconduisent à pied jusqu'au château. La foule se presse autour de lui, les larmes coulent de tous

Digitized by Google

les yeux, et il peut à peine s'ouvrir un passage à travers ce nombreux cortége. La reine en ce moment, placée avec la cour sur un balcon, contemplait de loin cette scène touchante. Son fils était dans ses bras; sa fille, debout à ses côtés, jouait naïvement avec les cheveux de son frère. La princesse, vivement émue, semblait se complaire dans cet amour des Français. Hélas! combien de fois un attendrissement réciproque n'a-t-il pas réconcilié les cœurs pendant ces funestes discordes! Pour un instant tout semblait oublié; mais le lendemain, le jour même, la cour était rendue à son orgueil, le peuple à ses méfiances, et l'implacable haine recommençait son cours.

La paix était faite avec l'assemblée, mais il restait à la faire avec Paris. L'assemblée envoya d'abord une députation à l'hôtel de ville, pour porter la nouvelle de l'heureuse réconciliation opérée avec le roi. Bailly, Lafayette, Lally-Tolendal, étaient du nombre des envoyés. Leur présence répandit la plus vive allégresse. Le discours de Lally fit naître des transports si vifs qu'on le porta en triomphe à une fenêtre de l'hôtel de ville pour le montrer au peuple. Une couronne de fleurs fut placée sur sa tête, et il reçut ces hommages vis-à-vis la place même où avait expiré son père avec un bâillon sur la bouche. La mort de l'infortuné Flesselles, chef de la municipalité, et le refus du duc d'Aumont d'accepter le commandement de la milice bourgeoise, laissaient un prévôt et un commandant général à nommer. Bailly fut désigné, et au milieu des plus vives acclamations, il fut nommé successeur de Flesselles, sous le titre de maire de Paris. La couronne qui avait été sur la tête de Lally passa sur celle du nouveau maire; il voulut l'en arracher, mais l'archevêque de Paris l'y retint malgré lui. Le vertueux vieillard laissa alors échapper des larmes, et il se résigna à ses nouvelles fonctions. Digne représentant d'une grande assemblée en présence de la majesté du trône, il était moins capable de résister aux orages d'une commune, où la multitude luttait tumultueusement contre ses magistrats. Faisant néanmoins abnégation de lui-même, il allait se livrer au soin si difficile des subsistances, et nourrir un peuple qui devait l'en payer par tant d'ingratitude. Il restait à nommer un commandant de la milice. Il y avait dans la salle un buste envoyé par l'Amérique affranchie à la ville de Paris. Moreau de Saint-Méry le montra de la main, tous les yeux s'y portèrent, c'était celui du marquis de Lafayette. Un cri général le proclama commandant. On vota aussitôt un *Te Deum*, et on se transporta en foule à Notre-Dame. Les nouveaux magistrats, l'archevêque de Paris, les électeurs, mêlés à des gardes-françaises, à des soldats de la milice, marchant sous les bras les uns des autres, se rendirent à l'antique cathédrale, dans une espèce d'ivresse. Sur la route, des enfants trouvés tombèrent aux pieds de Bailly, qui avait beaucoup travaillé pour les hôpitaux; ils l'appelèrent leur père. Bailly les serra dans ses bras, en les nommant ses enfants. On arriva à l'église, on célébra la cérémonie, et chacun se répandit ensuite dans la cité, où une joie délirante avait succédé à la terreur de la veille. Dans ce moment, le peuple venait de visiter l'antre, si longtemps redouté, dont l'entrée était maintenant ouverte. On parcourait la Bastille avec une avide curiosité et une sorte de terreur. On y cherchait des instruments de supplice, des cachots profonds. On y venait voir surtout une énorme pierre placée au milieu d'une prison obscure et marécageuse, et au centre de laquelle était fixée une pesante chaîne.

La cour, aussi aveugle dans ses craintes qu'elle l'avait été dans sa confiance, redoutait si fort le peuple, qu'à chaque instant elle s'imaginait qu'une armée parisienne marchait sur Versailles. Le comte d'Artois, la famille de Polignac, si chère à la reine, quittèrent alors la France et furent les premiers émigrés. Bailly vint rassurer le roi, et l'engager au voyage de Paris, qui fut résolu malgré la résistance de la reine et de la cour.

Le roi se disposa à partir. Deux cents députés furent chargés de l'accompagner. La reine lui fit ses adieux avec une profonde douleur. Les gardes du corps l'escortèrent jusqu'à Sèvres, où ils s'arrêtèrent pour l'attendre. Bailly, à la tête de la municipalité, le reçut aux portes de Paris, et lui présenta les clefs, offertes jadis à Henri IV. « Ce bon roi, lui dit Bailly, avait conquis son peuple, c'est aujourd'hui le peuple qui a reconquis son roi. » La nation, législatrice à Versailles, était armée à Paris. Louis XVI, en entrant, se vit entouré d'une multitude silencieuse et enrégimentée. Il arriva à l'hôtel de ville *, en passant sous une voûte d'épées croisées sur sa tête, en signe d'honneur. Son discours fut simple et touchant. Le peuple, qui ne pouvait plus se contenir, éclata enfin, et prodigua au roi ses applaudissements accoutumés. Ces acclamations soulagèrent un peu le cœur du prince; il ne put néanmoins dissimuler un mouvement de

* 17 juillet.

Digitized by Google

joie en apercevant les gardes du corps placés sur les hauteurs de Sèvres; et à son retour, la reine, se jetant à son cou, l'embrassa comme si elle avait craint de ne plus le revoir.

Louis XVI, pour satisfaire en entier le vœu public, ordonna le retour de Necker et le renvoi des nouveaux ministres. M. de Liancourt, ami du roi, et son conseiller si utile, fut élu président par l'assemblée. Les députés nobles, qui, tout en assistant aux délibérations, refusaient encore d'y prendre part, cédèrent enfin et donnèrent leur vote. Ainsi s'acheva la confusion des ordres. Dès cet instant on pouvait considérer la révolution comme accomplie. La nation, maîtresse du pouvoir législatif par l'assemblée, de la force publique par elle-même, pouvait désormais réaliser tout ce qui était utile à ses intérêts. C'est en refusant l'égalité de l'impôt qu'on avait rendu les états généraux nécessaires; c'est en refusant un juste partage d'autorité dans ces états qu'on y avait perdu toute influence; c'est enfin en voulant recouvrer cette influence qu'on avait soulevé Paris, et provoqué la nation tout entière à s'emparer de la force publique.

CHAPITRE III.

Travaux de la municipalité de Paris. — Lafayette commandant de la garde nationale; son caractère et son rôle dans la révolution. — Massacres de Foulon et de Berthier. — Retour de Necker. — Situation et division des partis et de leurs chefs. — Mirabeau; son caractère, ses projets et son génie. — Les brigands. — Troubles dans les provinces et les campagnes. — Nuit du 4 août. Abolition des droits féodaux et de tous les priviléges. — Déclaration des droits de l'homme. — Discussion sur la constitution et sur le *veto*. — Agitation à Paris. Rassemblement tumultueux au Palais-Royal.

Cependant tout s'agitait dans le sein de la capitale, où une nouvelle autorité venait de s'établir. Le même mouvement qui avait porté les électeurs à se mettre en action poussait toutes les classes à en faire autant. L'assemblée avait été imitée par l'hôtel de ville, l'hôtel de ville par les districts, et les districts par toutes les corporations. Tailleurs, cordonniers, boulangers, domestiques, réunis au Louvre, à la place Louis XV, aux Champs-Élysées, délibéraient en forme, malgré les défenses réitérées de la municipalité. Au milieu de ces mouvements contraires, l'hôtel de ville, combattu par les districts, inquiété par le Palais-Royal, était entouré d'obstacles, et pouvait à peine suffire aux soins de son immense administration. Il réunissait à lui seul l'autorité civile, judiciaire et militaire. Le quartier général de la milice y était fixé. Les juges, dans le premier moment, incertains sur leurs attributions, lui adressaient les accusés. Il avait même la puissance législative, car il était chargé de se faire une constitution. Bailly avait pour cet objet demandé à chaque district deux commissaires, qui, sous le nom de représentants de la commune, devaient en régler la constitution. Pour suffire à tant de soins, les électeurs s'étaient partagés en divers comités : l'un, nommé comité des recherches, s'occupait de la police; l'autre, nommé comité des subsistances, s'occupait des approvisionnements, tâche la plus difficile et la plus dangereuse de toutes. Bailly fut obligé de s'en occuper jour et nuit. Il fallait opérer des achats continuels de blé, le faire moudre ensuite, et puis le porter à Paris à travers les campagnes affamées. Les convois étaient souvent arrêtés, et on avait besoin de détachements nombreux pour empêcher les pillages sur la route et dans les marchés. Quoique l'État vendît les blés à perte, afin que les boulangers pussent rabaisser le prix du pain, la multitude n'était pas satisfaite : il fallait toujours diminuer ce prix, et la disette de Paris augmentait par cette diminution même, parce que les campagnes couraient s'y approvisionner. La crainte du lendemain portait chacun à se pourvoir abondamment, et ce qui s'accumulait dans les mains des uns manquait aux autres. C'est la confiance qui hâte les travaux du commerce, qui fait arriver les denrées et qui rend leur distribution égale et facile; mais quand la confiance disparaît, l'activité commerciale cesse; les objets n'arrivant plus au-devant des besoins, ces besoins s'irritent, ajoutent la confusion à la disette, et empêchent la bonne distribution du peu qui reste. Le soin des subsistances était donc le plus

Digitized by Google

Digitized by Google

ALEXANDRE LAMETH. CHARLES LAMETH.

Digitized by Google

pénible de tous. De cruels soucis dévoraient Bailly et le comité. Tout le travail du jour suffisait à peine au besoin du jour, et il fallait recommencer le lendemain avec les mêmes inquiétudes.

Lafayette, commandant de la milice bourgeoise *, n'avait pas moins de peines. Il avait incorporé dans cette milice les gardes-françaises dévoués à la révolution, un certain nombre de Suisses, et une grande quantité de soldats qui désertaient les régiments dans l'espoir d'une solde plus forte. Le roi en avait lui-même donné l'autorisation. Ces troupes réunies composèrent ce qu'on appela les compagnies du centre. La milice prit le nom de *garde nationale*, revêtit l'uniforme, et ajouta aux deux couleurs rouge et bleue de la cocarde parisienne la couleur blanche qui était celle du roi. C'est là cette cocarde tricolore dont Lafayette prédit les destinées, en annonçant qu'elle ferait le tour du monde.

C'est à la tête de cette troupe que Lafayette s'efforça pendant deux années consécutives de maintenir la tranquillité publique, et de faire exécuter les lois que l'assemblée décrétait chaque jour. Lafayette, issu d'une famille ancienne et demeurée pure au milieu de la corruption des grands; doué d'un esprit droit, d'une âme ferme, amoureux de la vraie gloire, s'était ennuyé des frivolités de la cour et de la discipline pédantesque de nos armées. Sa patrie ne lui offrant rien de noble à tenter, il se décida pour l'entreprise la plus généreuse du siècle, et il partit pour l'Amérique le lendemain du jour où l'on répandait en Europe qu'elle était soumise. Il y combattit à côté de Washington, et décida l'affranchissement du nouveau monde par l'alliance de la France. Revenu dans son pays avec un nom européen, accueilli à la cour comme une nouveauté, il s'y montra simple et libre comme un Américain. Lorsque la philosophie, qui n'avait été pour des nobles oisifs qu'un jeu d'esprit, exigea de leur part des sacrifices, Lafayette presque seul persista dans ses opinions, demanda les états généraux, contribua puissamment à la réunion des ordres, et fut nommé, en récompense, commandant général de la garde nationale. Lafayette n'avait pas les passions et le génie qui font souvent abuser de la puissance : avec une âme égale, un esprit fin, un système de désintéressement invariable, il était surtout propre au rôle que les circonstances lui avaient assigné, celui de faire exécuter les lois. Adoré de ses troupes sans les avoir captivées par la victoire, plein de calme et de ressources au milieu des fureurs de la multitude, il maintenait l'ordre avec une vigilance infatigable. Les partis, qui l'avaient trouvé incorruptible, accusaient son habileté, parce qu'ils ne pouvaient accuser son caractère. Cependant, il ne se trompait pas sur les événements et sur les hommes, n'appréciait la cour et les chefs de parti que ce qu'ils valaient, les protégeait au péril de sa vie sans les estimer, et luttait souvent sans espoir contre les factions, mais avec la constance d'un homme qui ne doit jamais abandonner la chose publique, alors même qu'il n'espère plus pour elle.

Lafayette, malgré toute sa vigilance, ne réussit pas toujours à arrêter les fureurs populaires. Car quelque active que soit la force, elle ne peut se montrer partout, contre un peuple partout soulevé, qui voit dans chaque homme un ennemi. A chaque instant, les bruits les plus ridicules étaient répandus et accrédités. Tantôt on disait que les soldats des gardes françaises avaient été empoisonnés, tantôt que les farines avaient été volontairement avariées ou qu'on détournait leur arrivée; et ceux qui se donnaient les plus grandes peines pour les amener dans la capitale étaient obligés de comparaître devant un peuple aveugle, qui les accablait d'outrages ou les couvrait d'applaudissements, selon les dispositions du moment. Cependant, il est certain que la fureur du peuple qui, en général, ne sait ni choisir ni chercher longtemps ses victimes, paraissait souvent dirigée soit par des misérables payés, comme on l'a dit, pour rendre les troubles plus graves en les ensanglantant, soit seulement par des hommes plus profondément haineux. Foulon et Berthier furent poursuivis et arrêtés loin de Paris, avec une intention évidente. Il n'y eut de spontané à leur égard que la fureur de la multitude qui les égorgea. Foulon, ancien intendant, homme dur et avide, avait commis d'horribles exactions, et avait été un des ministres désignés pour succéder à Necker et à ses collègues. Il fut arrêté à Vitry, quoiqu'il eût répandu le bruit de sa mort. On le conduisit à Paris, en lui reprochant d'avoir dit qu'il fallait faire manger du foin au peuple. On lui mit des orties au cou, un bouquet de chardons à la main, et une botte de foin derrière le dos. C'est en cet état qu'il fut traîné à l'hôtel de ville. Au même instant, Berthier de Sauvigny, son gendre, était arrêté à Compiègne, sur de prétendus ordres de la commune de Paris

* Il avait été nommé à ce poste le 15 juillet, à l'hôtel de ville.

qui n'avaient pas été donnés. La commune écrivit aussitôt pour le faire relâcher, ce qui ne fut pas exécuté. On l'achemina vers Paris, dans le moment où Foulon était à l'hôtel de ville, exposé à la rage des furieux. La populace voulait l'égorger; les représentations de Lafayette l'avaient un peu calmée, et elle consentait à ce que Foulon fût jugé; mais elle demandait que le jugement fût rendu à l'instant même, pour jouir sur-le-champ de l'exécution. Quelques électeurs avaient été choisis pour servir de juges; mais, sous divers prétextes, ils avaient refusé cette terrible magistrature. Enfin, on avait désigné Bailly et Lafayette, qui se trouvaient réduits à la cruelle extrémité de se dévouer à la rage de la populace ou de sacrifier une victime. Cependant Lafayette, avec beaucoup d'art et de fermeté, temporisait encore; il avait plusieurs fois adressé la parole à la multitude avec succès. Le malheureux Foulon, placé sur un siége à ses côtés, eut l'imprudence d'applaudir à ses dernières paroles. « Voyez-vous, dit un témoin, ils s'entendent! » A ce mot, la foule s'ébranle et se précipite sur Foulon. Lafayette fait des efforts incroyables pour le soustraire aux assassins; on le lui arrache de nouveau, et l'infortuné vieillard est pendu à un réverbère. Sa tête est coupée, mise au bout d'une pique et promenée dans Paris. Dans ce moment, Berthier arrivait dans un cabriolet, conduit par des gardes et poursuivi par la multitude. On lui montre la tête sanglante sans qu'il se doute que c'est la tête de son beau-père. On le conduit à l'hôtel de ville, où il prononce quelques mots pleins de courage et d'indignation. Saisi de nouveau par la multitude, il se dégage un moment, s'empare d'une arme, se défend avec fureur et succombe bientôt comme le malheureux Foulon *. Ces meurtres avaient été conduits par des ennemis ou de Foulon ou de la chose publique; car, si la fureur du peuple à leur aspect avait été spontanée, comme la plupart de ses mouvements, leur arrestation avait été combinée. Lafayette, rempli de douleur et d'indignation, résolut de donner sa démission. Bailly et la municipalité, effrayés de ce projet, s'empressèrent de l'en détourner. Il fut alors convenu qu'il la donnerait pour faire sentir son mécontentement au peuple, mais qu'il se laisserait gagner par les instances qu'on ne manquerait pas de lui faire. En effet, le peuple et la milice l'entourèrent, et lui promirent la plus grande obéissance. Il reprit le commandement à ces conditions; et, depuis, il eut la satisfaction d'empêcher la plupart des troubles, grâce à son énergie et au dévouement de sa troupe.

Pendant ce temps, Necker avait reçu de Bâle les ordres du roi et les instances de l'assemblée. Ce furent les Polignac qu'il avait laissés triomphants à Versailles, et qu'il rencontra fugitifs à Bâle, qui, les premiers, lui apprirent les malheurs du trône, et le retour subit de faveur qui l'attendait. Il se mit en route, et traversa la France, traîné en triomphe par le peuple, auquel, selon son usage, il recommanda la paix et le bon ordre. Le roi le reçut avec embarras, l'assemblée avec empressement; et il résolut de se rendre à Paris, où il devait aussi avoir son jour de triomphe. Le projet de Necker était de demander aux électeurs la grâce et l'élargissement du baron de Besenval, quoiqu'il fût son ennemi. En vain Bailly, non moins ennemi que lui des mesures de rigueur, mais plus juste appréciateur des circonstances, lui représenta le danger d'une telle mesure, et lui fit sentir que cette faveur, obtenue par l'entraînement, serait révoquée le lendemain comme illégale, parce qu'un corps administratif ne pouvait ni condamner ni faire grâce; Necker s'obstina, et fit l'essai de son influence sur la capitale. Il se rendit à l'hôtel de ville le 30 juillet. Ses espérances furent outre-passées, et il dut se croire tout-puissant en voyant les transports de la multitude. Tout ému, les yeux pleins de larmes, il demanda une amnistie générale, qui fut aussitôt accordée par acclamation. Les deux assemblées des électeurs et des représentants se montrèrent également empressées; les électeurs décrétèrent l'amnistie générale, les représentants de la commune ordonnèrent la liberté de Besenval. Necker se retira enivré, prenant pour lui les applaudissements qui s'adressaient à sa disgrâce. Mais, dès ce jour, il allait être détrompé : Mirabeau lui préparait un cruel réveil. Dans l'assemblée, dans les districts, un cri général s'éleva contre la sensibilité du ministre, excusable, disait-on, mais égarée. Le district de l'Oratoire, excité, à ce qu'on assure, par Mirabeau, fut le premier à réclamer. On soutint de toutes parts qu'un corps administratif ne pouvait ni condamner ni absoudre. La mesure illégale de l'hôtel de ville fut révoquée, et la détention du baron de Besenval maintenue. Ainsi se vérifiait l'avis du sage Bailly, que Necker n'avait pas voulu suivre.

Dans ce moment, les partis commençaient à se prononcer davantage. Les parlements, la noblesse,

* Ces scènes eurent lieu le 22 juillet.

Digitized by Google

le clergé, la cour, menacés tous de la même ruine, avaient confondu leurs intérêts et agissaient de concert. Il n'y avait plus à la cour ni le comte d'Artois ni les Polignac. Une sorte de consternation mêlée de désespoir régnait dans l'aristocratie. N'ayant pu empêcher ce qu'elle appelait le mal, elle désirait maintenant que le peuple en commît le plus possible pour amener le bien par l'excès même de ce mal. Ce système mêlé de dépit et de perfidie, qu'on appelle le pessimisme politique, commence chez les partis dès qu'ils ont fait assez de pertes pour renoncer à ce qui leur reste, dans l'espoir de tout recouvrer. L'aristocratie se mit dès lors à l'employer, et souvent on la vit voter avec les membres les plus violents du parti populaire.

Les circonstances font surgir les hommes. Le péril de la noblesse avait fait naître un défenseur pour elle. Le jeune Cazalès, capitaine dans les dragons de la reine, avait trouvé en lui une force d'esprit et une facilité d'expression inattendues. Précis et simple, il disait promptement et convenablement ce qu'il fallait dire; et on doit regretter que son esprit si juste ait été consacré à une cause qui n'a eu quelques raisons à faire valoir qu'après avoir été persécutée. Le clergé avait trouvé son défenseur dans l'abbé Maury. Cet abbé, sophiste exercé et inépuisable, avait des saillies heureuses et beaucoup de sang-froid; il savait résister courageusement au tumulte et audacieusement à l'évidence. Tels étaient les moyens et les dispositions de l'aristocratie.

Le ministère était sans vues et sans projets. Necker, haï de la cour qui le souffrait par obligation, Necker seul avait non un plan, mais un vœu. Il avait toujours désiré la constitution anglaise, la meilleure sans doute qu'on pût adopter, comme accommodement entre le trône, l'aristocratie et le peuple; mais cette constitution, proposée par l'évêque de Langres avant l'établissement d'une seule assemblée, et refusée par les premiers ordres, était devenue impossible. La haute noblesse ne voulait pas des deux chambres, parce que c'était une transaction; la petite noblesse, parce qu'elle ne pouvait entrer dans la chambre haute; le parti populaire, parce que, tout effrayé encore de l'aristocratie, il ne voulait lui laisser aucune influence. Quelques députés seulement, les uns par modération, les autres parce que cette idée leur était propre, désiraient les institutions anglaises, et formaient tout le parti du ministre, parti faible, parce qu'il n'offrait que des vues conciliatoires à des passions irritées, et qu'il n'opposait à ses adversaires que des raisonnements et aucun moyen d'action.

Le parti populaire commençait à se diviser, parce qu'il commençait à vaincre. Lally-Tolendal, Mounier, Mallouet et les autres partisans de Necker, approuvaient tout ce qui s'était fait jusque-là, parce que tout ce qui s'était fait avait amené le gouvernement à leurs idées, c'est-à-dire à la constitution anglaise. Maintenant, ils jugeaient que c'était assez; réconciliés avec le pouvoir, ils voulaient s'arrêter. Le parti populaire ne croyait pas au contraire devoir s'arrêter encore. C'était dans le club breton * qu'il s'agitait avec le plus de véhémence. Une conviction sincère était le mobile du plus grand nombre de ses membres; des prétentions personnelles commençaient néanmoins à s'y montrer, et déjà les mouvements de l'intérêt individuel succédaient aux premiers élans du patriotisme. Barnave, jeune avocat de Grenoble, doué d'un esprit clair, facile, et possédant au plus haut degré le talent de bien dire, formait, avec les deux Lameth, un triumvirat qui intéressait par sa jeunesse, et qui bientôt influa par son activité et ses talents. Duport, ce jeune conseiller au parlement, qu'on a déjà vu figurer, faisait partie de leur association. On disait alors que Duport pensait tout ce qu'il fallait faire, que Barnave le disait, et que les Lameth l'exécutaient. Cependant ces jeunes députés étaient amis entre eux, sans être encore ennemis prononcés de personne.

Le plus audacieux des chefs populaires, celui qui, toujours en avant, ouvrait les délibérations les plus hardies, était Mirabeau. Les absurdes institutions de la vieille monarchie avaient blessé des esprits justes, et indigné des cœurs droits; mais il n'était pas possible qu'elles n'eussent froissé quelque âme ardente, et irrité de grandes passions. Cette âme fut celle de Mirabeau, qui, rencontrant dès sa naissance tous les despotismes, celui de son père, du gouvernement et des tribunaux, employa sa jeunesse à les combattre et à les haïr. Il était né sous le soleil de la Provence, et issu d'une famille noble. De bonne heure il s'était fait connaître par ses désordres, ses querelles et une éloquence emportée. Ses voyages, ses observations, ses immenses lectures, lui avaient tout appris, et il avait tout retenu. Mais outré, bizarre, sophiste même quand il n'était pas soutenu par la passion, il devenait tout autre par elle. Prompte-

* Ce club s'était formé dans les derniers jours de juin. Il s'appela plus tard *Société des amis de la constitution*.

Digitized by Google

ment excité par la tribune et la présence de ses contradicteurs, son esprit s'enflammait : d'abord ses premières vues étaient confuses, ses paroles entrecoupées, ses chairs palpitantes; mais bientôt venait la lumière; alors son esprit faisait en un instant le travail des années; et à la tribune même, tout était pour lui découverte, expression vive et soudaine. Contrarié de nouveau, il revenait plus pressant et plus clair, et présentait la vérité en images frappantes ou terribles. Les circonstances étaient-elles difficiles, les esprits fatigués d'une longue discussion ou intimidés par le danger, un cri, un mot décisif s'échappait de sa bouche, sa tête se montrait effrayante de laideur et de génie, et l'assemblée éclairée ou raffermie rendait des lois ou prenait des résolutions magnanimes.

Fier de ses hautes qualités, s'égayant de ses vices, tour à tour altier ou souple, il séduisait les uns par ses flatteries, intimidait les autres par ses sarcasmes, et les conduisait tous à sa suite par une singulière puissance d'entraînement. Son parti était partout, dans le peuple, dans l'assemblée, dans la cour même, dans tous ceux enfin auxquels il s'adressait dans le moment. Se mêlant familièrement avec les hommes, juste quand il fallait l'être, il avait applaudi au talent naissant de Barnave, quoiqu'il n'aimât pas ses jeunes amis; il appréciait l'esprit profond de Sieyes, et caressait son humeur sauvage; il redoutait dans Lafayette une vie trop pure; il détestait dans Necker un rigorisme extrême, une raison orgueilleuse, et la prétention de gouverner une révolution qu'il savait lui appartenir. Il aimait peu le duc d'Orléans et son ambition incertaine; et comme on le verra bientôt, il n'eut jamais avec lui aucun intérêt commun. Seul avec son génie, il attaquait le despotisme qu'il avait juré de détruire. Cependant, s'il ne voulait pas les vanités de la monarchie, il voulait encore moins de l'ostracisme des républiques; mais n'étant pas assez vengé des grands et du pouvoir, il continuait de détruire. D'ailleurs, dévoré de besoins, mécontent du présent, il s'avançait vers un avenir inconnu, faisant tout supposer de ses talents, de son ambition, de ses vices, du mauvais état de sa fortune, et autorisant, par le cynisme de ses propos, tous les soupçons et toutes les calomnies.

Ainsi se divisaient la France et les partis. Les premiers différends entre les députés populaires eurent lieu à l'occasion des excès de la multitude. Mounier et Lally-Tolendal voulaient une proclamation solennelle au peuple, pour improuver ses excès. L'assemblée, sentant l'inutilité de ce moyen et la nécessité de ne pas indisposer la multitude qui l'avait soutenue, s'y refusa d'abord; mais, cédant ensuite aux instances de quelques-uns de ses membres, elle finit par faire une proclamation qui, comme elle l'avait prévu, fut tout à fait inutile, car on ne calme pas avec des paroles un peuple soulevé.

L'agitation était universelle. Une terreur subite s'était répandue. Le nom de ces brigands qu'on avait vus apparaître dans les diverses émeutes était dans toutes les bouches, leur image dans tous les esprits. La cour reprochait leurs ravages au parti populaire, le parti populaire à la cour. Tout à coup des couriers se répandent, et, traversant la France en tous sens, annoncent que les brigands arrivent et qu'ils coupent les moissons avant leur maturité. On se réunit de toutes parts, et en quelques jours la France entière est en armes, attendant les brigands qui n'arrivent pas. Ce stratagème, qui rendit universelle la révolution du 14 juillet, en provoquant l'armement de la nation, fut attribué alors à tous les partis, et depuis il a été surtout imputé au parti populaire qui en a recueilli les résultats. Il est étonnant qu'on se soit ainsi rejeté la responsabilité d'un stratagème plus ingénieux que coupable. On l'a mis sur le compte de Mirabeau, qui se fût applaudi d'en être l'auteur et qui l'a pourtant désavoué. Il était assez dans le caractère de l'esprit de Sieyes, et quelques-uns ont cru que ce dernier l'avait suggéré au duc d'Orléans. D'autres enfin en ont accusé la cour. Ils ont pensé que ces courriers eussent été arrêtés à chaque pas, sans l'aveu du gouvernement; que la cour, n'ayant jamais cru la révolution générale, et la regardant comme une simple émeute des Parisiens, avait voulu armer les provinces pour les opposer à Paris. Quoi qu'il en soit, ce moyen tourna au profit de la nation, qu'il mit en armes et en état de veiller à sa sûreté et à ses droits.

Le peuple des villes avait secoué ses entraves, le peuple des campagnes voulait aussi secouer les siennes. Il refusait de payer les droits féodaux; il poursuivit ceux des seigneurs qui l'avaient opprimé; il incendiait les châteaux, brûlait les titres de propriété, et se livrait dans quelques pays à des vengeances atroces. Un accident déplorable avait surtout excité cette effervescence universelle. Un sieur de Mesmai, seigneur de Quincey, donnait une fête autour de son château. Tout le peuple des campagnes y était rassemblé et se livrait à la

joie, lorsqu'un baril de poudre s'enflammant tout à coup produisit une explosion meurtrière. Cet accident, reconnu depuis pour un effet de l'imprudence et non de la trahison, fut imputé à crime au sieur de Mesmai. Le bruit s'en répandit bientôt, et provoqua partout les cruautés de ces paysans, endurcis par une vie misérable et rendus féroces par de longues souffrances. Les ministres vinrent en corps faire à l'assemblée un tableau de l'état déplorable de la France, et lui demander les moyens de rétablir l'ordre. Ces désastres de tout genre s'étaient manifestés depuis le 14 juillet. Le mois d'août commençait, et il devenait indispensable de rétablir l'action du gouvernement et des lois. Mais pour le tenter avec succès, il fallait commencer la régénération de l'État par la réforme des institutions qui blessaient le plus vivement le peuple et le disposaient davantage à se soulever. Une partie de la nation, soumise à l'autre, supportait une foule de droits appelés féodaux. Les uns, qualifiés utiles, obligeaient les paysans à des redevances ruineuses; les autres, qualifiés honorifiques, les soumettaient envers leurs seigneurs à des respects et à des services humiliants. C'étaient là des restes de la barbarie féodale, dont l'abolition était due à l'humanité. Ces priviléges, regardés comme des propriétés, appelés même de ce nom par le roi, dans la déclaration du 23 juin, ne pouvaient être abolis par une discussion. Il fallait, par un mouvement subit et inspiré, exciter les possesseurs à s'en dépouiller eux-mêmes.

L'assemblée discutait alors la fameuse déclaration des droits de l'homme. On avait d'abord agité s'il en serait fait une, et on avait décidé, le 4 août au matin, qu'elle serait faite et placée en tête de la constitution. Dans la soirée du même jour, le comité fit son rapport sur les troubles et les moyens de les faire cesser. Le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, tous deux membres de la noblesse, montent alors à la tribune, et représentent que c'est peu d'employer la force pour ramener le peuple, qu'il faut détruire la cause de ses maux, et que l'agitation qui en est la suite sera aussitôt calmée. S'expliquant enfin plus clairement, ils proposent d'abolir tous les droits vexatoires qui, sous le titre de droits féodaux, écrasent les campagnes. M. Leguen de Kerengal, propriétaire dans la Bretagne, se présente à la tribune, en habit de cultivateur, et fait un tableau effrayant du régime féodal. Aussitôt la générosité excitée chez les uns, l'orgueil engagé chez les autres, amènent un désintéressement subit; chacun s'élance à la tribune pour abdiquer ses priviléges. La noblesse donne le premier exemple; le clergé, non moins empressé, se hâte de le suivre. Une espèce d'ivresse s'empare de l'assemblée; mettant de côté une discussion superflue, et qui n'était certainement pas nécessaire pour démontrer la justice de pareils sacrifices, tous les ordres, toutes les classes, tous les possesseurs de prérogatives quelconques, se hâtent de faire aussi leurs renonciations. Après les députés des premiers ordres, ceux des communes viennent à leur tour faire leurs offrandes. Ne pouvant immoler des priviléges personnels, ils offrent ceux des provinces et des villes. L'égalité des droits, rétablie entre les individus, l'est ainsi entre toutes les parties du territoire. Quelques-uns apportent des pensions, et un membre du parlement, n'ayant rien à donner, promet son dévouement à la chose publique. Les marches du bureau sont couvertes de députés qui viennent déposer l'acte de leur renonciation; on se contente pour le moment d'énumérer les sacrifices, et on remet au jour suivant la rédaction des articles. L'entraînement était général, mais au milieu de cet enthousiasme il était facile d'apercevoir que certains privilégiés peu sincères voulaient pousser les choses au pire. Tout était à craindre de l'effet de la nuit et de l'impulsion donnée, lorsque Lally-Tolendal, apercevant le danger, fait passer un billet au président. « Il faut tout redouter, lui dit-il, de l'entraînement de l'assemblée : levez la séance. » Au même instant, un député s'élance vers lui, et, lui serrant la main avec émotion, lui dit : « Livrez-nous la sanction royale, et nous sommes amis. » Lally-Tolendal, sentant alors le besoin de rattacher la révolution au roi, propose de le proclamer restaurateur de la liberté française. La proposition est accueillie avec enthousiasme; un *Te Deum* est décrété, et on se sépare enfin vers le milieu de la nuit.

On avait arrêté pendant cette nuit mémorable :

L'abolition de la qualité de serf;

La faculté de rembourser les droits seigneuriaux;

L'abolition des juridictions seigneuriales;

La suppression des droits exclusifs de chasse, de colombiers, de garenne, etc.;

Le rachat de la dîme;

L'égalité des impôts;

L'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires;

Digitized by Google

L'abolition de la vénalité des offices;

La destruction de tous les priviléges de villes et de provinces;

La réformation des jurandes;

Et la suppression des pensions obtenues sans titres.

Ces résolutions avaient été arrêtées sous forme générale, mais il restait à les rédiger en décrets; et c'est alors que, le premier élan de générosité étant passé, chacun étant rendu à ses penchants, les uns devaient chercher à étendre, les autres à resserrer les concessions obtenues. La discussion devint vive, et une résistance tardive et mal entendue fit évanouir toute reconnaissance.

L'abolition des droits féodaux avait été convenue, mais il fallait distinguer, entre ces droits, lesquels seraient abolis ou rachetés. En abordant jadis le territoire, les conquérants, premiers auteurs de la noblesse, avaient imposé aux hommes des services, et aux terres des tributs. Ils avaient même occupé une partie du sol, et ne l'avaient que successivement restitué aux cultivateurs moyennant des rentes perpétuelles. Une longue possession, suivie de transmissions nombreuses, constituant la propriété, toutes les charges imposées aux hommes et aux terres en avaient acquis le caractère. L'assemblée constituante était donc réduite à attaquer les propriétés. Dans cette situation, ce n'était pas comme plus ou moins bien acquises, mais comme plus ou moins onéreuses à la société, qu'elle avait à les juger. Elle abolit les services personnels; et plusieurs de ces services ayant été échangés en redevances, elle abolit ces redevances. Parmi les tributs imposés aux terres, elle supprima ceux qui étaient évidemment le reste de la servitude, comme le droit imposé sur les transmissions; et elle déclara rachetables toutes les rentes perpétuelles, qui étaient le prix auquel la noblesse avait jadis cédé aux cultivateurs une partie du territoire. Rien n'est donc plus absurde que d'accuser l'assemblée constituante d'avoir violé les propriétés, puisque tout l'était devenu; et il est étrange que la noblesse, les ayant si longtemps violées, soit en exigeant des tributs, soit en ne payant pas les impôts, se montrât tout à coup si rigoureuse sur les principes, quand il s'agissait de ses prérogatives. Les justices seigneuriales furent aussi appelées propriétés, puisque depuis des siècles elles étaient transmises en héritage; mais l'assemblée ne s'en laissa pas imposer par ce titre, et les abolit, en ordonnant cependant qu'elles fussent maintenues jusqu'à ce qu'on eût pourvu à leur remplacement.

Le droit exclusif de chasse fut aussi un objet de vives disputes. Malgré la vaine objection que bientôt toute la population serait en armes, si le droit de chasse était accordé, il fut rendu à chacun dans l'étendue de ses champs. Les colombiers privilégiés furent également défendus. L'assemblée décida que chacun pourrait en avoir, mais qu'à l'époque des moissons les pigeons pourraient être tués, comme le gibier ordinaire, sur le territoire qu'ils iraient parcourir. Toutes les capitaineries furent abolies, et on ajouta cependant qu'il serait pourvu aux plaisirs personnels du roi, par des moyens compatibles avec la liberté et la propriété.

Un article excita surtout de violents débats, à cause des questions plus importantes dont il était le prélude, et des intérêts qu'il attaquait; c'est celui des dîmes. Dans la nuit du 4 août, l'assemblée avait déclaré les dîmes rachetables. Au moment de la rédaction, elle voulut les abolir sans rachat, en ayant soin d'ajouter qu'il serait pourvu par l'État à l'entretien du clergé. Sans doute il y avait un défaut de forme dans cette décision, car c'était revenir sur une résolution déjà prise. Mais Garat répondit à cette objection, que c'était là un véritable rachat, puisqu'au lieu du contribuable c'était l'État qui rachetait la dîme, en se chargeant de pourvoir aux besoins du clergé. L'abbé Sieyes, qu'on fut étonné de voir parmi les défenseurs de la dîme, et qu'on ne jugea pas défenseur désintéressé de cet impôt, convint, en effet, que l'État rachetait véritablement la dîme, mais qu'il faisait un vol à la masse de la nation, en lui faisant supporter une dette qui ne devait peser que sur les propriétaires fonciers. Cette objection, présentée d'une manière tranchante, fut accompagnée de ce mot si amer et depuis souvent répété : « Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes! » Quoique Sieyes ne crût pas qu'il fût possible de répondre à cette objection, la réponse était facile. La dette du culte est celle de tous; convient-il de la faire supporter aux propriétaires fonciers plutôt qu'à l'universalité des contribuables, c'est à l'État à en juger. Il ne vole personne en faisant de l'impôt la répartition qu'il juge la plus convenable. La dîme, en écrasant les petits propriétaires, détruisait l'agriculture; l'État devait donc déplacer cet impôt; c'est ce que Mirabeau prouva avec la dernière évidence. Le clergé, qui préférait la dîme, parce qu'il pré-

voyait bien que le salaire adjugé par l'État serait mesuré sur ses vrais besoins, se prétendit propriétaire de la dîme par des concessions immémoriales; il renouvela cette raison si répétée de la longue possession, qui ne prouve rien, car tout, jusqu'à la tyrannie, serait légitimé par la possession. On lui répondit que la dîme n'était qu'un usufruit, qu'elle n'était point transmissible et n'avait pas les principaux caractères de la propriété; qu'elle était évidemment un impôt établi en sa faveur, et que cet impôt, l'État se chargeait de le changer en un autre. L'orgueil du clergé fut révolté de l'idée de recevoir un salaire, il s'en plaignit avec violence, et Mirabeau, qui excellait à lancer des traits décisifs de raison et d'ironie, répondit aux interrupteurs qu'il ne connaissait que trois moyens d'exister dans la société : être ou voleur, ou mendiant, ou salarié. Le clergé sentit qu'il lui convenait d'abandonner ce qu'il ne pouvait plus défendre. Les curés surtout, sachant qu'ils avaient tout à gagner de l'esprit de justice qui régnait dans l'assemblée, et que c'était l'opulence des prélats qu'on voulait particulièrement attaquer, furent des premiers à se désister. L'abolition entière des dîmes fut donc décrétée, sous la condition que l'État se chargerait des frais du culte, mais qu'en attendant la dîme continuerait d'être perçue. Cette dernière clause pleine d'égards devint, il est vrai, inutile. Le peuple ne voulut plus payer, mais il ne le voulait déjà plus, même avant le décret; et quand l'assemblée abolit le régime féodal, il était déjà renversé de fait. Le 13 août, tous les articles furent présentés au monarque, qui accepta le titre de restaurateur de la liberté française, et assista au *Te Deum*, ayant à sa droite le président, et à sa suite tous les députés.

Ainsi fut consommée la plus importante réforme de la révolution. L'assemblée avait montré autant de force que de mesure. Malheureusement un peuple ne sait jamais rentrer avec modération dans l'exercice de ses droits. Des violences atroces furent commises dans tout le royaume. Les châteaux continuèrent d'être incendiés, les campagnes furent inondées par des chasseurs, qui s'empressaient d'exercer des droits si nouveaux pour eux. Ils se répandirent dans les champs naguère réservés aux plaisirs de leurs seuls oppresseurs, et commirent d'affreuses dévastations. Toute usurpation a un cruel retour, et celui qui usurpe devrait y songer, du moins pour ses enfants, qui presque toujours portent sa peine. De nombreux accidents eurent lieu. Dès le 7 du mois d'août, les ministres s'étaient de nouveau présentés à l'assemblée pour lui faire un rapport sur l'état du royaume. Le garde des sceaux avait dénoncé les désordres alarmants qui avaient éclaté; Necker avait révélé le déplorable état des finances. L'assemblée reçut ce double message avec tristesse, mais sans découragement. Le 10, elle rendit un décret sur la tranquillité publique, par lequel les municipalités étaient chargées de veiller au maintien de l'ordre en dissipant tous les attroupements séditieux. Elles devaient livrer les simples perturbateurs aux tribunaux, mais emprisonner ceux qui avaient répandu des alarmes, allégué de faux ordres, ou excité des violences, et envoyer la procédure à l'assemblée nationale, pour qu'on pût remonter à la cause des troubles. Les milices nationales et les troupes réglées étaient mises à la disposition des municipalités, et elles devaient prêter serment d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi, etc. C'est ce serment qui fut appelé depuis le serment civique.

Le rapport de Necker sur les finances fut extrêmement alarmant. C'était le besoin des subsides qui avait fait recourir à une assemblée nationale; cette assemblée à peine réunie était entrée en lutte avec le pouvoir; et, ne songeant qu'au besoin pressant d'établir des garanties, elle avait négligé celui d'assurer les revenus de l'État. Necker seul avait tout le souci des finances. Tandis que Bailly, chargé des subsistances de la capitale, était dans les plus cruelles angoisses, Necker, tourmenté de besoins moins pressants, mais bien plus étendus, Necker, enfermé dans ses pénibles calculs, dévoré de mille peines, s'efforçait de pourvoir à la détresse publique; et tandis qu'il ne songeait qu'à des questions financières, il ne comprenait pas que l'assemblée ne songeât qu'à des questions politiques. Necker et l'assemblée, préoccupés chacun de leur objet, n'en voyaient pas d'autres. Cependant, si les alarmes de Necker étaient justifiées par la détresse actuelle, la confiance de l'assemblée l'était par l'élévation de ses vues. Cette assemblée, embrassant la France et son avenir, ne pouvait pas croire que ce beau royaume, obéré un instant, fût à jamais frappé d'indigence.

Necker, en entrant au ministère, en août 1788, ne trouva que 400 mille francs au trésor. Il avait, à force de soins, pourvu au plus pressant; et depuis, les circonstances avaient accru les besoins en diminuant les ressources. Il avait fallu acheter des blés, les revendre au-dessous du prix coû-

tant, faire des aumônes considérables, établir des travaux publics pour occuper les ouvriers. Il était sorti du trésor, pour ce dernier objet, jusqu'à douze mille francs par jour. En même temps que les dépenses s'étaient augmentées, les recettes avaient baissé. La réduction du prix du sel, le retard des payements, et souvent le refus absolu d'acquitter des impôts, la contrebande à force armée, la destruction des barrières, le pillage même des registres, et le meurtre des commis, avaient anéanti une partie des revenus. En conséquence, Necker demanda un emprunt de trente millions. La première impression fut si vive, qu'on voulut voter l'emprunt par acclamation; mais ce premier mouvement se calma bientôt. On témoigna de la répugnance pour de nouveaux emprunts, et on commit une espèce de contradiction en invoquant les cahiers auxquels on avait déjà renoncé, et qui défendaient de consentir l'impôt avant d'avoir fait la constitution; on alla même jusqu'à faire le calcul des sommes reçues depuis l'année précédente, comme si on s'était défié du ministre. Cependant la nécessité de pourvoir aux besoins de l'État, fit adopter l'emprunt; mais on changea le plan du ministre, et on réduisit l'intérêt à quatre et demi pour cent, par la fausse espérance d'un patriotisme qui était dans la nation, mais qui ne pouvait se trouver chez les prêteurs de profession, les seuls qui se livrent ordinairement à ces sortes de spéculations financières. Cette première faute fut une de celles que commettent ordinairement les assemblées, quand elles remplacent les vues immédiates du ministre qui agit, par les vues générales de douze cents esprits qui spéculent. Il fut facile d'apercevoir aussi que l'esprit de la nation commençait déjà à ne plus s'accommoder de la timidité du ministre.

Après ces soins indispensables donnés à la tranquillité publique et aux finances, on s'occupa de la déclaration des droits. La première idée en avait été fournie par Lafayette, qui lui-même l'avait empruntée aux Américains. Cette discussion, interrompue par la révolution du 14 juillet, renouvelée au 1er août, interrompue de nouveau par l'abolition du régime féodal, fut reprise et définitivement arrêtée le 12 août. Cette idée avait quelque chose d'imposant qui saisit l'assemblée. L'élan des esprits les portait à tout ce qui avait de la grandeur; cet élan produisait leur bonne foi, leur courage, leurs bonnes et leurs mauvaises résolutions. Ils saisirent donc cette idée, et voulurent la mettre à exécution. S'il ne s'était agi que d'énoncer quelques principes particulièrement méconnus par l'autorité dont on venait de secouer le joug, comme le vote de l'impôt, la liberté religieuse, la liberté de la presse, la responsabilité ministérielle, rien n'eût été plus facile. Ainsi avaient fait jadis l'Amérique et l'Angleterre. La France aurait pu exprimer en quelques maximes nettes et positives les nouveaux principes qu'elle imposait à son gouvernement; mais la France, rompant avec le passé, et voulant remonter à l'état de nature, dut aspirer à donner une déclaration complète de tous les droits de l'homme et du citoyen. On parla d'abord de la nécessité et du danger d'une pareille déclaration. On discuta beaucoup et inutilement sur ce sujet, car il n'y avait ni utilité ni danger à faire une déclaration composée de formules auxquelles le peuple ne comprenait rien; elle n'était quelque chose que pour un certain nombre d'esprits philosophiques, qui ne prennent pas une grande part aux séditions populaires. Il fut enfin décidé qu'elle serait faite et placée en tête de l'acte constitutionnel. Mais il fallait la rédiger, et c'était là le plus difficile. Qu'est-ce qu'un droit? c'est ce qui est dû aux hommes. Or tout le bien qu'on peut leur faire leur est dû; toute mesure sage de gouvernement est donc un droit. Aussi tous les projets proposés renfermaient la définition de la loi, la manière dont elle doit se faire, le principe de la souveraineté, etc. On objectait que ce n'étaient pas là des droits, mais des maximes générales. Cependant il importait d'exprimer ces maximes. Mirabeau, impatienté, s'écria enfin : « N'employez pas le mot de droit, mais dites : Dans l'intérêt de tous, il a été déclaré... » Néanmoins on préféra le titre plus imposant de déclaration des droits, sous lequel on confondit des maximes, des principes, des définitions. Du tout on composa la déclaration célèbre placée en tête de la constitution de 91. Au reste, il n'y avait là qu'un mal, celui de perdre quelques séances à un lieu commun philosophique. Mais qui peut reprocher aux esprits de s'enivrer de leur objet? Qui a le droit de mépriser l'inévitable préoccupation des premiers instants?

Il était temps de commencer enfin les travaux de la constitution. La fatigue des préliminaires était générale, et déjà on agitait hors de l'assemblée les questions fondamentales. La constitution anglaise était le modèle qui s'offrait naturellement à beaucoup d'esprits, puisqu'elle était la transaction intervenue en Angleterre, à la suite d'un débat semblable, entre le roi, l'aristocratie et le

Digitized by Google

peuple. Cette constitution consistait essentiellement dans l'établissement de deux chambres et dans la sanction royale. Les esprits, dans leur premier élan, vont aux idées les plus simples : un peuple qui déclare sa volonté, un roi qui l'exécute, leur paraissait la seule forme légitime de gouvernement. Donner à l'aristocratie une part égale à celle de la nation, au moyen d'une chambre haute; conférer au roi le droit d'annuler la volonté nationale, au moyen de la sanction, leur semblait une absurdité. *La nation veut, le roi fait :* les esprits ne sortaient pas de ces éléments simples, et ils croyaient vouloir la monarchie, parce qu'ils laissaient un roi comme exécuteur des volontés nationales. La monarchie réelle, telle qu'elle existe même dans les États réputés libres, est la domination d'un seul, à laquelle on met des bornes au moyen du concours national. La volonté du prince y fait réellement presque tout, et celle de la nation est réduite à empêcher le mal, soit en disputant sur l'impôt, soit en concourant pour un tiers à la loi. Mais dès l'instant que la nation peut ordonner tout ce qu'elle veut, sans que le roi puisse s'y opposer par le *veto*, le roi n'est plus qu'un magistrat. C'est alors la république avec un seul consul au lieu de plusieurs. Le gouvernement de Pologne, quoiqu'il y eût un roi, ne fut jamais nommé une monarchie, mais une république; il y avait aussi un roi à Lacédémone.

La monarchie bien entendue exige donc de grandes concessions de la part des esprits. Mais ce n'est pas après une longue nullité et dans leur premier enthousiasme, qu'ils sont disposés à les faire. Aussi la république était dans les opinions sans y être nommée, et on était républicain sans le croire.

On ne s'expliqua point nettement dans la discussion : aussi, malgré le génie et le savoir répandus dans l'assemblée, la question fut mal traitée et peu entendue. Les partisans de la constitution anglaise, Necker, Mounier, Lally, ne surent pas voir en quoi devait consister la monarchie; et quand ils l'auraient vu, ils n'auraient pas osé dire nettement à l'assemblée que la volonté nationale ne devait point être toute-puissante, et qu'elle devait empêcher plutôt qu'agir. Ils s'épuisèrent à dire qu'il fallait que le roi pût arrêter les usurpations d'une assemblée; que pour bien exécuter la loi, et l'exécuter volontiers, il fallait qu'il y eût coopéré; et qu'enfin il devait exister des rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif. Ces raisons étaient mauvaises ou tout au moins faibles. Il était ridicule en effet, en reconnaissant la souveraineté nationale, de vouloir lui opposer la volonté unique du roi (5).

Ils défendaient mieux les deux chambres, parce qu'en effet, même dans une république, il y a de hautes classes qui doivent s'opposer au mouvement trop rapide des classes qui s'élèvent, en défendant les institutions anciennes contre les institutions nouvelles. Mais cette chambre haute, plus indispensable encore que la prérogative royale, puisqu'il n'y a pas d'exemple de république sans un sénat, était plus repoussée que la sanction, parce qu'on était plus irrité contre l'aristocratie que contre la royauté. La chambre haute était impossible alors, parce que personne n'en voulait : la petite noblesse s'y opposait, parce qu'elle n'y pouvait trouver place; les privilégiés désespérés, parce qu'ils désiraient le pire en toutes choses; le parti populaire, parce qu'il ne voulait pas laisser à l'aristocratie un poste d'où elle dominerait la volonté nationale. Mounier, Lally, Necker, étaient presque seuls à désirer cette chambre haute. Sieyes, par l'erreur d'un esprit absolu, ne voulait ni des deux chambres ni de la sanction royale. Il concevait la société tout unie : selon lui la masse, sans distinction de classes, devait être chargée de vouloir, et le roi, comme magistrat unique, chargé d'exécuter. Aussi était-il de bonne foi quand il disait que la monarchie ou la république étaient la même chose, puisque la différence n'était pour lui que dans le nombre des magistrats chargés de l'exécution. Le caractère d'esprit de Sieyes était l'enchaînement, c'est-à-dire, la liaison rigoureuse de ses propres idées. Il s'entendait avec lui-même, mais ne s'entendait ni avec la nature des choses ni avec les esprits différents du sien. Il les subjuguait par l'empire de ses maximes absolues, mais les persuadait rarement; aussi, ne pouvant ni morceler ses systèmes, ni les faire adopter en entier, il devait bientôt concevoir de l'humeur. Mirabeau, esprit juste, prompt, souple, n'était pas plus avancé en fait de science politique que l'assemblée elle-même; il repoussait les deux chambres, non point par conviction, mais par la connaissance de leur impossibilité actuelle, et par haine de l'aristocratie. Il défendait la sanction par un penchant monarchique; et il s'y était engagé dès l'ouverture des états, en disant que sans la sanction, il aimerait mieux vivre à Constantinople qu'à Paris. Barnave, Duport et Lameth ne pouvaient vouloir la même

chose que Mirabeau. Ils n'admettaient ni la chambre haute, ni la sanction royale; mais ils n'étaient pas aussi obstinés que Sieyes, et consentaient à modifier leur opinion, en accordant au roi et à la chambre haute un simple *veto* suspensif, c'est-à-dire, le pouvoir de s'opposer temporairement à la volonté nationale, exprimée dans la chambre basse.

Les premières discussions s'engagèrent le 28 et le 29 août. Le parti Barnave voulut traiter avec Mounier, que son opiniâtreté faisait chef du parti de la constitution anglaise. C'était le plus inflexible qu'il fallait gagner, et c'est à lui qu'on s'adressa. Des conférences eurent lieu. Quand on vit qu'il était impossible de changer une opinion devenue en lui une habitude d'esprit, on consentit alors à ces formes anglaises qu'il chérissait tant, mais à condition qu'en opposant à la chambre populaire une chambre haute et le roi, on ne donnerait aux deux qu'un *veto* suspensif, et qu'en outre le roi ne pourrait pas dissoudre l'assemblée. Mounier fit la réponse d'un homme convaincu : il dit que la vérité ne lui appartenait pas, et qu'il ne pouvait en sacrifier une partie pour sauver l'autre. Il perdit ainsi les deux institutions, en ne voulant pas les modifier. Et s'il était vrai, ce qu'on verra n'être pas, que la constitution de 91, par la suppression de la chambre haute, ruina le trône, Mounier aurait de grands reproches à se faire. Mounier n'était pas passionné, mais obstiné; il était aussi absolu dans son système que Sieyes dans le sien, et préférait tout perdre plutôt que de céder quelque chose. Les négociations furent rompues avec humeur. On avait menacé Mounier de Paris, de l'opinion publique, et on partit, dit-il, pour aller exercer l'influence dont on l'avait menacé (6).

Ces questions divisaient le peuple comme les représentants, et, sans les comprendre, il ne se passionnait pas moins pour elles. On les avait toutes résumées sous le mot si court et si expéditif de *veto*. On voulait ou on ne voulait pas le *veto*, et cela signifiait qu'on voulait ou qu'on ne voulait pas la tyrannie. Le peuple, sans même entendre cela, prenait le *veto* pour un impôt qu'il fallait abolir, ou pour un ennemi qu'il fallait pendre, et il voulait le mettre à la lanterne*.

Le Palais-Royal était surtout dans la plus grande fermentation. Là, se réunissaient des hommes ardents, qui, ne pouvant pas même supporter les formes imposées dans les districts, montaient sur une chaise, prenaient la parole sans la demander, étaient sifflés ou portés en triomphe par un peuple immense, qui allait exécuter ce qu'ils avaient proposé. Camille Desmoulins, déjà nommé dans cette histoire, s'y distinguait par la verve, l'originalité et le cynisme de son esprit; et, sans être cruel, il demandait des cruautés. On y voyait encore Saint-Hurugue, ancien marquis, détenu longtemps à la Bastille pour des différends de famille, et irrité contre l'autorité jusqu'à l'aliénation. Là, chaque jour, ils répétaient tous qu'il fallait aller à Versailles, pour y demander compte au roi et à l'assemblée de leur hésitation à faire le bien du peuple. Lafayette avait la plus grande peine à les contenir par des patrouilles continuelles. La garde nationale était déjà accusée d'aristocratie. « Il n'y avait pas, disait Desmoulins, de patrouilles au Céramique. » Déjà même le nom de Cromwell avait été prononcé à côté de celui de Lafayette. Un jour, le dimanche 30 août, une motion est faite au Palais-Royal; Mounier y est accusé, Mirabeau y est présenté comme en danger, et l'on propose d'aller à Versailles veiller sur les jours de ce dernier. Mirabeau cependant défendait la sanction, mais sans cesser son rôle de tribun populaire, sans le paraître moins aux yeux de la multitude. Saint-Hurugue, à la tête de quelques exaltés, se porte sur la route de Versailles. Ils veulent, disent-ils, engager l'assemblée à casser ses infidèles représentants pour en nommer d'autres, et supplier le roi et le dauphin de venir à Paris se mettre en sûreté au milieu du peuple. Lafayette accourt, les arrête et les oblige de rebrousser chemin. Le lendemain lundi 31, ils se réunissent de nouveau. Ils font une adresse à la commune, dans laquelle ils demandent la convocation des districts pour improuver le *veto* et les députés qui le soutiennent, pour les révoquer et en nommer d'autres à leur place. La commune les repousse deux fois avec la plus grande fermeté.

Pendant ce temps l'agitation régnait dans l'assemblée. Les mécontents avaient écrit aux principaux députés des lettres pleines de menaces et d'invectives; l'une d'elles était signée du nom de Saint-Hurugue. Le lundi 31, à l'ouverture de la séance, Lally dénonça une députation qu'il avait reçue du Palais-Royal. Cette députation l'avait engagé à se séparer des mauvais citoyens qui défendaient le *veto*, et elle avait ajouté qu'une armée

* Deux habitants de la campagne parlaient du *veto*. — « Sais-tu ce que c'est que le *veto?* dit l'un. — Non. — Eh » bien, tu as ton écuelle remplie de soupe; le roi te dit : » Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. »

de vingt mille hommes était prête à marcher. Mounier lut aussi des lettres qu'il avait reçues de son côté, proposa de poursuivre les auteurs secrets de ces machinations, et pressa l'assemblée d'offrir cinq cent mille francs à celui qui les dénoncerait. La lutte fut tumultueuse. Duport soutint qu'il n'était pas de la dignité de l'assemblée de s'occuper de pareils détails. Mirabeau lut des lettres qui lui étaient aussi adressées, et dans lesquelles les ennemis de la cause populaire ne le traitaient pas mieux que Mounier. L'assemblée passa à l'ordre du jour, et Saint-Hurugue, signataire de l'une des lettres dénoncées, fut enfermé par ordre de la commune.

On discutait à la fois les trois questions de la permanence des assemblées, des deux chambres, et du *veto*. La permanence fut votée à la presque unanimité. On avait trop souffert de la longue interruption des assemblées nationales, pour ne pas les rendre permanentes. On passa ensuite à la grande question de l'unité du corps législatif. Les tribunes étaient occupées par un public nombreux et bruyant. Beaucoup de députés se retiraient. Le président, qui était alors l'évêque de Langres, s'efforça en vain de les retenir; ils sortent en grand nombre. De toutes parts on demande à grands cris d'aller aux voix. Lally réclame encore une fois la parole : on la lui refuse, en accusant le président de l'avoir envoyé à la tribune : un membre va même jusqu'à demander au président s'il n'est pas las de fatiguer l'assemblée. Offensé de ces paroles, le président quitte le fauteuil, et la discussion est encore remise. Le lendemain 10 septembre, on lit une adresse de la ville de Rennes, déclarant le *veto* inadmissible, et traîtres à la patrie ceux qui le voteraient. Mounier et les siens s'irritent, et proposent de gourmander la municipalité. Mirabeau répond que l'assemblée n'est pas chargée de donner des leçons à des officiers municipaux, et qu'il faut passer à l'ordre du jour. La question des deux chambres est enfin mise aux voix, et, au bruit des applaudissements, l'unité de l'assemblée est décrétée. Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf voix se déclarent pour une chambre, quatre-vingt-neuf pour deux, cent vingt-deux voix sont perdues, par l'effet de la crainte inspirée à beaucoup de députés.

Enfin arrive la question du *veto*. On avait trouvé un terme moyen, celui du *veto* suspensif, qui n'arrêtait que temporairement la loi, pendant une ou plusieurs législatures. On considérait cela comme un appel au peuple, parce que le roi, recourant à de nouvelles assemblées, et leur cédant si elles persistaient, semblait en appeler réellement à l'autorité nationale. Mounier et les siens s'y opposèrent; ils avaient raison dans le système de la monarchie anglaise, où le roi consulte la représentation nationale, et n'obéit jamais; mais ils avaient tort dans la situation où ils s'étaient placés. Ils n'avaient voulu, disaient-ils, qu'empêcher une résolution précipitée. Or le *veto* suspensif produisait cet effet aussi bien que le *veto* absolu. Si la représentation persistait, la volonté nationale devenait manifeste; et, en admettant sa souveraineté, il était ridicule de lui résister indéfiniment.

Le ministère sentit en effet que le *veto* suspensif produisait matériellement l'effet du *veto* absolu, et Necker conseilla au roi de se donner les avantages d'un sacrifice volontaire, en adressant un mémoire à l'assemblée, dans lequel il demandait le *veto* suspensif. Le bruit s'en répandit, et on connut d'avance le but et l'esprit du mémoire. Il fut présenté le 11 septembre; chacun en connaissait le contenu. Il semble que Mounier, soutenant l'intérêt du trône, aurait dû n'avoir pas d'autres vues que le trône lui-même; mais les partis ont bientôt un intérêt distinct de ceux qu'ils servent. Mounier repoussa cette communication, en disant que, si le roi renonçait à une prérogative utile à la nation, on devait la lui donner malgré lui et dans l'intérêt public. Les rôles furent renversés, et les adversaires du roi soutinrent ici son intervention : mais leur effort fut inutile, et le mémoire fut durement repoussé. On s'expliqua de nouveau sur le mot sanction, on agita la question de savoir si elle serait nécessaire pour la constitution. Après avoir spécifié que le pouvoir constituant était supérieur aux pouvoirs constitués, il fut établi que la sanction ne pourrait s'exercer que sur les actes législatifs, mais point du tout sur les actes constitutifs, et que les derniers ne seraient que promulgués. Six cent soixante-treize voix se déclarèrent pour le *veto* suspensif, trois cent vingt-cinq pour le *veto* absolu. Ainsi furent résolus les articles fondamentaux de la nouvelle constitution. Mounier et Lally-Tolendal donnèrent aussitôt leur démission de membres du comité de constitution.

On avait porté jusqu'ici une foule de décrets sans jamais en offrir aucun à l'acceptation royale. Il fut résolu de présenter au roi les articles du 4 août. La question était de savoir si on demanderait la sanction ou la simple promulgation, en les considérant comme législatifs ou constitutifs. Maury et

même Lally-Tolendal eurent la maladresse de soutenir qu'ils étaient législatifs, et de requérir la sanction, comme s'ils eussent attendu quelque obstacle de la puissance royale. Mirabeau, avec une rare justesse, soutint que les uns abolissaient le régime féodal et étaient éminemment constitutifs; que les autres étaient une pure munificence de la noblesse et du clergé, et que sans doute le clergé et la noblesse ne voulaient pas que le roi pût révoquer leurs libéralités. Chapelier ajouta qu'il ne fallait pas même supposer le consentement du roi nécessaire, puisqu'il les avait approuvés déjà, en acceptant le titre de restaurateur de la liberté française, et en assistant au *Te Deum*. En conséquence, on pria le roi de faire une simple promulgation *.

Un membre proposa tout à coup l'hérédité de la couronne, et l'inviolabilité de la personne royale. L'assemblée, qui voulait sincèrement du roi comme son premier magistrat héréditaire, vota ces deux articles par acclamation. On proposa l'inviolabilité de l'héritier présomptif; mais le duc de Mortemart remarqua aussitôt que les fils avaient quelquefois essayé de détrôner leur père, et qu'il fallait se laisser le moyen de les frapper. Sur ce motif, la proposition fut rejetée. Le député Arnoult, à propos de l'article sur l'hérédité de mâle en mâle et de branche en branche, proposa de confirmer les renonciations de la branche d'Espagne, faites dans le traité d'Utrecht. On soutint qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, parce qu'il ne fallait pas s'aliéner un allié fidèle; Mirabeau se rangea de cet avis, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. Tout à coup Mirabeau, pour faire une expérience qui a été mal jugée, voulut ramener la question qu'il avait contribué lui-même à éloigner. La maison d'Orléans se trouvait en concurrence avec la maison d'Espagne, dans le cas d'extinction de la branche régnante. Mirabeau avait vu un grand acharnement à passer à l'ordre du jour. Étranger au duc d'Orléans quoique familier avec lui, comme il savait l'être avec tout le monde, il voulait néanmoins connaître l'état des partis, et voir quels étaient les amis et les ennemis du duc. La question de la régence se présentait : en cas de minorité, les frères du roi ne pouvaient pas être tuteurs de leur neveu, puisqu'ils étaient héritiers du pupille royal, et par conséquent peu intéressés à sa conservation. La régence appartenait donc au plus proche parent; c'était ou la reine, ou le duc d'Orléans, ou la famille d'Espagne. Mirabeau propose donc de ne donner la régence qu'à un homme né en France. « La connaissance, dit-il, que j'ai de la géographie de l'assemblée, le point d'où sont partis les cris d'ordre du jour, me prouvent qu'il ne s'agit de rien moins ici que d'une domination étrangère, et que la proposition de ne pas délibérer, en apparence espagnole, est peut-être une proposition autrichienne. » Des cris s'élèvent à ces mots; la discussion recommence avec une violence extraordinaire; tous les opposants demandent encore l'ordre du jour. En vain Mirabeau leur répète-t-il à chaque instant qu'ils ne peuvent avoir qu'un motif, celui d'amener en France une domination étrangère; ils ne répondent point, parce qu'en effet ils préféreraient l'étranger au duc d'Orléans. Enfin, après une discussion de deux jours, on déclara de nouveau qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Mais Mirabeau avait obtenu ce qu'il voulait, en voyant se dessiner les partis. Cette tentative ne pouvait manquer de le faire accuser, et il passa dès lors pour un agent du parti d'Orléans (7).

Tout agitée encore de cette discussion, l'assemblée reçut la réponse du roi aux articles du 4 août. Le roi en approuvait l'esprit, ne donnait à quelques-uns qu'une adhésion conditionnelle, dans l'espoir qu'on les modifierait en les faisant exécuter; il renouvelait sur la plupart les objections faites dans la discussion, et repoussées par l'assemblée. Mirabeau reparut encore à la tribune : « Nous n'avons pas, dit-il, examiné la supériorité du pouvoir constituant sur le pouvoir exécutif; nous avons en quelque sorte jeté un voile sur ces questions (l'assemblée en effet avait expliqué en sa faveur la manière dont elles devaient être entendues, sans rien décréter à cet égard); mais si l'on combat notre puissance constituante, on nous obligera à la déclarer. Qu'on en agisse franchement et sans mauvaise foi. Nous convenons des difficultés de l'exécution, mais nous ne l'exigeons pas. Ainsi nous demandons l'abolition des offices, mais en indiquant pour l'avenir le remboursement et l'hypothèque du remboursement; nous déclarons l'impôt qui sert de salaire au clergé destructif de l'agriculture, mais en attendant son remplacement nous ordonnons la perception de la dîme; nous abolissons les justices seigneuriales, mais en les laissant exister jusqu'à ce que d'autres tribunaux soient établis. Il en est de même des autres articles; ils ne renferment tous que des principes qu'il faut rendre irrévocables en les promulguant. D'ailleurs, fussent-ils mauvais, les imaginations

* Ces articles lui furent présentés le 20 septembre.

Digitized by Google

sont en possession de ces arrêtés, on ne peut plus les leur refuser. Répétons ingénument au roi ce que le fou de Philippe II disait à ce prince si absolu : « Que ferais-tu, Philippe, si tout le monde » disait oui quand tu dis non? »

L'assemblée ordonna de nouveau à son président de retourner vers le roi, pour lui demander sa promulgation. Le roi l'accorda. De son côté, l'assemblée, délibérant sur la durée du *veto* suspensif, l'étendit à deux législatures; mais elle eut le tort de laisser voir que c'était en quelque sorte une récompense donnée à Louis XVI, pour les concessions qu'il venait de faire à l'opinion.

Tandis qu'au milieu des obstacles suscités par la mauvaise volonté des privilégiés et par les emportements populaires, l'assemblée poursuivait son but, d'autres embarras s'accumulaient devant elle, et ses ennemis en triomphaient. Ils espéraient qu'elle serait arrêtée par la détresse des finances, comme l'avait été la cour elle-même. Le premier emprunt de trente millions n'avait pas réussi : un second de quatre-vingts, ordonné sur une nouvelle proposition de Necker *, n'avait pas eu un résultat plus heureux. — Discutez, dit un jour M. Degouy Darcy, laissez s'écouler les délais, et à l'expiration des délais, nous ne serons plus!..... Je vais vous apprendre des vérités terribles. — A l'ordre! à l'ordre! s'écrient les uns. — Non, non, parlez, répondent les autres. — Un député se lève : Continuez, dit-il à M. Degouy, répandez l'alarme et la terreur! Eh bien! qu'en arrivera-t-il? nous donnerons une partie de notre fortune, et tout sera fini. — M. Degouy continue : Les emprunts que vous avez votés n'ont rien fourni; il n'y a pas dix millions au trésor. — A ces mots, on l'entoure de nouveau, on le blâme, on lui impose silence. Le duc d'Aiguillon, président du comité des finances, le dément en prouvant qu'il devait y avoir vingt-deux millions dans les caisses de l'État. Cependant on décrète que les samedis et vendredis seront spécialement consacrés aux finances.

Necker arrive enfin. Tout souffrant de ces efforts continuels, il renouvelle ses éternelles plaintes; il reproche à l'assemblée de n'avoir rien fait pour les finances, après cinq mois de travail. Les deux emprunts n'avaient pas réussi, parce que les troubles avaient détruit le crédit. Les capitaux se cachaient; ceux de l'étranger n'avaient point paru dans les emprunts proposés. L'émigration, l'éloignement des voyageurs, avaient encore diminué le numéraire; et il n'en restait pas même assez pour les besoins journaliers. Le roi et la reine avaient été obligés d'envoyer leur vaisselle à la monnaie. En conséquence, Necker demande une contribution du quart du revenu, assurant que ces moyens lui paraissent suffisants. Un comité emploie trois jours à examiner ce plan, et l'approuve entièrement. Mirabeau, ennemi connu du ministre, prend le premier la parole, pour engager l'assemblée à consentir ce plan sans le discuter. « N'ayant pas, dit-il, le temps de l'apprécier, elle ne doit pas se charger de la responsabilité de l'événement, en approuvant ou en improuvant les moyens proposés. » D'après ce motif il conseille de voter de suite et de confiance. L'assemblée entraînée adhère à cette proposition, et ordonne à Mirabeau de se retirer pour rédiger le décret. Cependant l'enthousiasme se calme, les ennemis du ministre prétendent trouver des ressources où il n'en a pas vu. Ses amis au contraire attaquent Mirabeau, et se plaignent de ce qu'il a voulu l'écraser de la responsabilité des événements. Mirabeau rentre et lit son décret. — Vous poignardez le plan du ministre, s'écrie M. de Virieu. — Mirabeau, qui ne savait jamais reculer sans répondre, avoue franchement ses motifs; il convient qu'on le devine quand on a dit qu'il voulait faire peser sur M. Necker seul la responsabilité des événements; il dit qu'il n'a point l'honneur d'être son ami; mais que fût-il son ami le plus tendre, citoyen avant tout, il n'hésiterait pas à le compromettre lui plutôt que l'assemblée; qu'il ne croit pas que le royaume fût en péril quand M. Necker se serait trompé, et qu'au contraire le salut public serait très-compromis, si l'assemblée avait perdu son crédit et manqué une opération décisive. Il propose ensuite une adresse pour exciter le patriotisme national et appuyer le projet du ministre.

On applaudit, mais on discute encore. On fait mille propositions, et le temps s'écoule en vaines subtilités. Fatigué de tant de contradictions, frappé de l'urgence des besoins, il remonte une dernière fois à la tribune, s'en empare, fixe de nouveau la question avec une admirable netteté, et montre l'impossibilité de se soustraire à la nécessité du moment. Son génie s'enflammant alors, il peint les horreurs de la banqueroute; il la présente comme un impôt désastreux qui, au lieu de peser légèrement sur tous, ne pèse que sur quelques-uns qu'elle écrase; il la montre comme un gouffre où l'on précipite des victimes vivantes, et qui ne se referme pas même après les avoir dévorées, car

* Décret du 27 août.

Digitized by Google

ou n'en doit pas moins, même après avoir refusé de payer. Remplissant enfin l'assemblée de terreur : « L'autre jour, dit-il, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, on s'est écrié : Catilina est aux portes de Rome, et vous délibérez! et certes, il n'y avait ni Catilina, ni péril, ni Rome; et aujourd'hui la hideuse banqueroute est là, elle menace de consumer, vous, votre honneur, vos fortunes, et vous délibérez *! »

A ces mots, l'assemblée transportée se lève en poussant des cris d'enthousiasme. Un député veut répondre; il s'avance, mais, effrayé de sa tâche, il demeure immobile et sans voix. Alors l'assemblée déclare que, ouï le rapport du comité, elle adopte de confiance le plan du ministre des finances. C'était là un bonheur d'éloquence; mais il ne pouvait arriver qu'à celui qui avait tout à la fois la raison et les passions de Mirabeau.

CHAPITRE IV.

Intrigues de la cour. — Repas des gardes du corps et des officiers du régiment de Flandre, à Versailles. — Journées des 4, 5 et 6 octobre; scènes tumultueuses et sanglantes. Attaque du château de Versailles par la multitude. — Le roi vient demeurer à Paris. — État des partis. — Le duc d'Orléans quitte la France. — Négociations de Mirabeau avec la cour. — L'assemblée se transporte à Paris. — Loi sur les biens du clergé. — Serment civique. — Traité de Mirabeau avec la cour. — Bouillé. — Affaire Favras. — Plans contre-révolutionnaires. — Clubs des jacobins et des feuillants.

Tandis que l'assemblée portait ainsi les mains sur toutes les parties de l'édifice, de grands événements se préparaient. Par la réunion des ordres, la nation avait recouvré la toute-puissance législative et constituante. Par le 14 juillet, elle s'était armée pour soutenir ses représentants. Ainsi le roi et l'aristocratie restaient isolés et désarmés, n'ayant plus pour eux que le sentiment de leurs droits, que personne ne partageait, et placés en présence d'une nation prête à tout concevoir et à tout exécuter. La cour cependant, retirée dans une petite ville uniquement peuplée de ses serviteurs, était en quelque sorte hors de l'influence populaire, et pouvait même tenter un coup de main sur l'assemblée. Il était naturel que Paris, situé à quelques lieues de Versailles, Paris, capitale du royaume, et séjour d'une immense multitude, tendît à ramener le roi dans son sein, pour le soustraire à toute influence aristocratique, et pour recouvrer les avantages que la présence de la cour et du gouvernement procure à une ville. Après avoir réduit l'autorité du roi, il ne restait plus qu'à s'assurer de sa personne. Ainsi le voulait le cours des événements, et de toutes parts on entendait ce cri : *Le roi à Paris!* L'aristocratie ne songeait plus à se défendre contre de nouvelles pertes. Elle dédaignait trop ce qui lui restait pour s'occuper de le conserver; elle désirait donc un violent changement, tout comme le parti populaire. Une révolution est infaillible quand deux partis se réunissent pour la vouloir. Tous deux contribuent à l'événement, et le plus fort profite du résultat. Tandis que les patriotes désiraient conduire le roi à Paris, la cour méditait de le conduire à Metz. Là, dans une place forte, il eût ordonné ce qu'il eût voulu, ou, pour mieux dire, tout ce qu'on aurait voulu pour lui. Les courtisans formaient des plans, faisaient courir des projets, cherchaient à enrôler du monde, et, se livrant à de vaines espérances, se trahissaient par d'imprudentes menaces. D'Estaing, naguère si célèbre à la tête de nos escadres, commandait la garde nationale de Versailles. Il voulait être fidèle à la nation et à la cour, rôle difficile, toujours calomnié, et qu'une grande fermeté peut seule rendre honorable. Il apprit les menées des courtisans. Les plus grands personnages étaient au nombre des machinateurs; les témoins les plus dignes de foi lui avaient été cités, et il écrivit à la reine une lettre très-connue, où il lui parlait avec une fermeté respectueuse de l'inconvenance et du danger de telles menées. Il ne déguisa rien et nomma tout le monde (8). La lettre fut sans effet. En essayant de pareilles entreprises, la reine devait s'attendre à des remontrances, et ne pas s'en étonner.

A la même époque, une foule d'hommes nou-

* Séances des 24 et 26 septembre.

Digitized by Google

veaux parurent à Versailles ; on y vit même des uniformes inconnus. On retint la compagnie des gardes du corps, dont le service venait d'être achevé; quelques dragons et chasseurs des Trois-Évêchés furent appelés. Les gardes-françaises, qui avaient quitté le service du roi, irrités qu'on le confiât à d'autres, voulurent se rendre à Versailles pour le reprendre. Sans doute ils n'avaient aucune raison de se plaindre, puisqu'ils avaient eux-mêmes abandonné ce service; mais ils furent, dit-on, excités à ce projet. On a prétendu, dans le temps, que c'était la cour qui avait voulu par ce moyen effrayer le roi, et l'entraîner à Metz. Un fait prouve assez cette intention : depuis les émeutes du Palais-Royal, Lafayette, pour défendre le passage de Paris à Versailles, avait placé un poste à Sèvres. Il fut obligé de l'en retirer, sur la demande des députés de la droite. Lafayette parvint à arrêter les gardes-françaises, et à les détourner de leur projet. Il écrivit confidentiellement au ministre Saint-Priest, pour lui apprendre ce qui s'était passé, et le rassurer entièrement. Saint-Priest, abusant de la lettre, la montra à d'Estaing; celui-ci la communiqua aux officiers de la garde nationale de Versailles et à la municipalité, pour les instruire des dangers qui avaient menacé la ville, et de ceux qui pourraient la menacer encore. On proposa d'appeler le régiment de Flandre; grand nombre de bataillons de la garde de Versailles s'y opposèrent, mais la municipalité n'en fit pas moins sa réquisition, et le régiment fut appelé. C'était peu qu'un régiment contre l'assemblée, mais c'était assez pour enlever le roi et protéger son évasion. D'Estaing instruisit l'assemblée nationale des mesures qui avaient été prises, et obtint son approbation. Le régiment arriva : l'appareil militaire qui le suivait, quoique peu considérable, ne laissa pas que d'exciter des murmures. Les gardes du corps, les courtisans s'emparèrent des officiers, les comblèrent de caresses, et, comme avant le 14 juillet, on parut se coaliser, s'entendre et concevoir de grandes espérances.

La confiance de la cour augmentait la méfiance de Paris, et bientôt des fêtes irritèrent la misère du peuple. Le 2 octobre, les gardes du corps imaginent de donner un repas aux officiers de la garnison. Ce repas est servi dans la salle du théâtre. Les loges sont remplies de spectateurs de la cour. Les officiers de la garde nationale sont au nombre des convives, une gaieté très-vive règne pendant le festin, et bientôt les vins la changent en exaltation. On introduit alors les soldats des régiments. Les convives, l'épée nue, portent la santé de la famille royale; celle de la nation est refusée, ou du moins omise; les trompettes sonnent la charge, on escalade les loges en poussant des cris; on entonne ce chant si expressif et si connu : *ô Richard! ô mon roi ! l'univers t'abandonne !* on se promet de mourir pour le roi, comme s'il eût été dans le plus grand danger; enfin le délire n'a plus de bornes. Des cocardes blanches ou noires, mais toutes d'une seule couleur, sont partout distribuées. Les jeunes femmes, les jeunes hommes, s'animent de souvenirs chevaleresques. C'est dans ce moment que la cocarde nationale est, dit-on, foulée aux pieds. Ce fait a été nié depuis, mais le vin ne rend-il pas tout croyable et tout excusable? Et d'ailleurs, pourquoi ces réunions qui ne produisent d'une part qu'un dévouement trompeur, et qui excitent de l'autre une irritation réelle et terrible? Dans ce moment on court chez la reine ; elle consent à venir au repas. On entoure le roi qui revenait de la chasse, et il est entraîné aussi; on se précipite aux pieds de tous deux, et on les reconduit comme en triomphe jusqu'à leur appartement. Sans doute, il est doux, quand on se croit dépouillé, menacé, de retrouver des amis; mais pourquoi faut-il qu'on se trompe ainsi sur ses droits, sur sa force et ses moyens ?

Le bruit de cette fête se répandit bientôt, et sans doute l'imagination populaire, en rapportant les faits, ajouta sa propre exagération à celle qu'avait produite le festin. Les promesses faites au roi furent prises pour des menaces faites à la nation, cette prodigalité fut regardée comme une insulte à la misère publique, et les cris *à Versailles* recommencèrent plus violents que jamais. Ainsi les petites causes se réunissaient pour aider l'effet des causes générales. Des jeunes gens se montrèrent à Paris avec des cocardes noires, ils furent poursuivis; l'un d'eux fut traîné par le peuple, et la commune se vit obligée de défendre les cocardes d'une seule couleur.

Le lendemain du funeste repas, une nouvelle scène à peu près pareille eut lieu dans un déjeuner donné par les gardes du corps, dans la salle du manége. On se présenta de nouveau à la reine, qui dit qu'elle avait été satisfaite de la journée du jeudi; on l'écoutait volontiers, parce que, moins réservée que le roi, on attendait de sa bouche l'aveu des sentiments de la cour; et toutes ses paroles étaient répétées. L'irritation fut au comble, et on dut s'attendre aux plus sinistres événements. Un mouvement convenait au peuple et à la cour : au peuple,

pour s'emparer du roi; à la cour, pour que l'effroi l'entraînât à Metz. Il convenait aussi au duc d'Orléans, qui espérait obtenir la lieutenance du royaume, si le roi venait à s'éloigner; on a même dit que ce prince allait jusqu'à espérer la couronne, ce qui n'est guère croyable, car il n'avait pas assez d'audace d'esprit pour une si grande ambition. Les avantages qu'il avait lieu d'attendre de cette nouvelle insurrection l'ont fait accuser d'y avoir participé; cependant il n'en est rien. Il ne peut avoir déterminé l'impulsion, car elle résultait de la force des choses; il paraît tout au plus l'avoir secondée; et, même à cet égard, une procédure immense, et le temps, qui apprend tout, n'ont manifesté aucune trace d'un plan concerté. Sans doute le duc d'Orléans n'a été là, comme pendant toute la révolution, qu'à la suite du mouvement populaire, répandant peut-être un peu d'or, donnant lieu à des propos, et n'ayant que de vagues espérances.

Le peuple, ému par les discussions sur le *veto*, irrité par les cocardes noires, vexé par des patrouilles continuelles, et souffrant de la faim, était soulevé. Bailly et Necker n'avaient rien oublié pour faire abonder les subsistances; mais, soit la difficulté des transports, soit les pillages qui avaient lieu sur la route, soit surtout l'impossibilité de suppléer au mouvement spontané du commerce, les farines manquaient. Le 4 octobre, l'agitation fut plus grande que jamais. On parlait du départ du roi pour Metz, et de la nécessité d'aller le chercher à Versailles; on épiait les cocardes noires, on demandait du pain. De nombreuses patrouilles réussirent à contenir le peuple. La nuit fut assez calme. Le lendemain 5, les attroupements recommencèrent dès le matin. Les femmes se portèrent chez les boulangers; le pain manquait, et elles coururent à l'hôtel de ville pour s'en plaindre aux représentants de la commune. Ceux-ci n'étaient pas encore en séance, et un bataillon de la garde nationale était rangé sur la place. Des hommes se joignirent à ces femmes, mais elles n'en voulurent pas, disant que les hommes ne savaient pas agir. Elles se précipitèrent alors sur le bataillon, et le firent reculer à coups de pierres. Dans ce moment, une porte ayant été enfoncée, l'hôtel de ville fut envahi, les brigands à piques s'y précipitèrent avec les femmes, et voulurent y mettre le feu. On parvint à les écarter, mais ils s'emparèrent de la porte qui conduisait à la grande cloche, et sonnèrent le tocsin. Les faubourgs alors se mirent en mouvement. Un citoyen nommé Maillard, l'un de ceux qui s'étaient signalés à la prise de la Bastille, consulta l'officier qui commandait le bataillon de la garde nationale, pour chercher un moyen de délivrer l'hôtel de ville de ces femmes furieuses. L'officier n'osa approuver le moyen qu'il proposait; c'était de les réunir, sous prétexte d'aller à Versailles, mais sans cependant les y conduire. Néanmoins Maillard se décida, prit un tambour et les entraîna bientôt à sa suite. Elles portaient des bâtons, des manches à balai, des fusils et des coutelas. Avec cette singulière armée, il descendit le quai, traversa le Louvre, fut forcé malgré lui de conduire ces femmes à travers les Tuileries, et arriva aux Champs-Élysées. Là, il parvint à les désarmer, en leur faisant entendre qu'il valait mieux se présenter à l'assemblée comme des suppliantes que comme des furies en armes. Elles y consentirent, et Maillard fut obligé de les conduire à Versailles, car il n'était plus possible de les en détourner. Tout en ce moment tendait vers ce but. Des hordes partaient en traînant des canons; d'autres entouraient la garde nationale, qui elle-même entourait son chef pour l'entraîner à Versailles, but de tous les vœux.

Pendant ce temps, la cour était tranquille; mais l'assemblée recevait en tumulte un message du roi. Elle avait présenté à son acceptation les articles constitutionnels et la déclaration des droits. La réponse devait être une acceptation pure et simple, avec la promesse de promulguer. Pour la seconde fois, le roi, sans trop s'expliquer, adressait des observations à l'assemblée; il donnait son *accession* aux articles constitutionnels, sans cependant les approuver; il trouvait de bonnes maximes dans la déclaration des droits, mais elles avaient besoin d'explications; le tout enfin ne pouvait être jugé, disait-il, que lorsque l'ensemble de la constitution serait achevé. C'était là sans doute une opinion soutenable; beaucoup de publicistes la partageaient; mais convenait-il de l'exprimer dans le moment? A peine cette réponse est elle lue que des plaintes s'élèvent. Robespierre dit que le roi n'a pas à critiquer l'assemblée; Duport, que cette réponse devait être contre-signée d'un ministre responsable. Pétion en prend occasion de rappeler le repas des gardes du corps, et il dénonce les imprécations proférées contre l'assemblée. Grégoire parle de la disette, et demande pourquoi une lettre a été adressée à un meunier avec promesse de deux cents livres par semaine s'il ne voulait pas moudre. La lettre ne prouvait rien, car tous les partis pouvaient l'avoir écrite; cependant elle excite un grand tumulte, et M. de

Journées des 5 et [illegible] 175[illegible]

Digitized by Google

VITTORIO EMANUELE III
BIBLIOTECA NAZIONALE
ROMA

Digitized by Google

Monspey somme Pétion de signer sa dénonciation. Alors Mirabeau, qui avait désapprouvé à la tribune même la démarche de Pétion et de Grégoire, se présente pour répondre à M. de Monspey. « J'ai désapprouvé tout le premier, dit-il, ces dénonciations impolitiques; mais, puisqu'on insiste, je dénoncerai moi-même, et je signerai, quand on aura déclaré qu'il n'y a d'inviolable en France que le roi. » A cette terrible apostrophe, on se tait, et on revient à la réponse du roi. Il était onze heures du matin, on apprend les mouvements de Paris. Mirabeau s'avance vers le président Mounier, qui, récemment élu malgré le Palais-Royal, et menacé d'une chute glorieuse, allait déployer dans cette triste journée une indomptable fermeté; Mirabeau s'approche de lui : — Paris, lui dit il, marche sur nous; trouvez-vous mal, allez au château dire au roi d'accepter purement et simplement. — Paris marche, tant mieux, répond Mounier; qu'on nous tue tous, mais tous, l'État y gagnera! — Le mot est vraiment joli! reprend Mirabeau, et il retourne à sa place. La discussion continue jusqu'à trois heures, et on décide que le président se rendra auprès du roi pour lui demander son acceptation pure et simple. Dans le moment où Mounier allait sortir pour aller au château, on annonce une députation; c'était Maillard et les femmes qui l'avaient suivi. Maillard demande à entrer et à parler; il est introduit, les femmes se précipitent à sa suite et pénètrent dans la salle. Il expose alors ce qui s'est passé, le défaut de pain et le désespoir du peuple; il parle de la lettre adressée au meunier, et prétend qu'une personne rencontrée en route leur a dit qu'un curé était chargé de la dénoncer. Ce curé était Grégoire, et, comme on vient de le voir, il avait fait la dénonciation. Une voix accuse alors l'évêque de Paris, Juigné, d'être l'auteur de la lettre. Des cris d'indignation s'élèvent pour repousser l'imputation faite au vertueux prélat. On rappelle à l'ordre Maillard et sa députation. On lui dit que des moyens ont été pris pour approvisionner Paris, que le roi n'a rien oublié, qu'on va le supplier de prendre de nouvelles mesures, qu'il faut se retirer, et que le trouble n'est pas le moyen de faire cesser la disette. Mounier sort alors pour se rendre au château; mais les femmes l'entourent, et veulent l'accompagner; il s'y refuse d'abord, mais il est obligé d'en admettre six. Il traverse les hordes arrivées de Paris, qui étaient armées de piques, de haches, de bâtons ferrés. Il pleuvait abondamment. Un détachement de gardes du corps fond sur l'attroupement qui entourait le président, et le disperse; mais les femmes rejoignent bientôt Mounier, et il arrive au château, où le régiment de Flandre, les dragons, les Suisses et la milice nationale de Versailles étaient rangés en bataille. Au lieu de six femmes, il est obligé d'en introduire douze; le roi les accueille avec bonté et déplore leur détresse; elles sont émues. L'une d'elles, jeune et belle, est interdite à la vue du monarque, et peut à peine prononcer ce mot : *du pain*. Le roi, touché, l'embrasse, et les femmes s'en retournent attendries par cet accueil. Leurs compagnes les reçoivent à la porte du château; elles ne veulent pas croire leur rapport, disent qu'elles se sont laissé séduire, et se préparent à les déchirer. Les gardes du corps, commandés par le comte de Guiche, accourent pour les dégager; des coups de fusil partent de divers côtés, deux gardes tombent et plusieurs femmes sont blessées. Non loin de là, un homme du peuple, à la tête de quelques femmes, pénètre à travers les rangs des bataillons et s'avance jusqu'à la grille du château. M. de Savonnières le poursuit, mais il reçoit un coup de feu qui lui casse le bras. Ces escarmouches produisent de part et d'autre une grande irritation. Le roi, instruit du danger, fait ordonner à ses gardes de ne pas faire feu et de se retirer dans leur hôtel. Tandis qu'ils se retirent, quelques coups de fusil sont échangés entre eux et la garde nationale de Versailles, sans qu'on puisse savoir de quelle part ont été tirés les premiers coups.

Pendant ce désordre, le roi tenait conseil, et Mounier attendait impatiemment sa réponse. Ce dernier lui faisait répéter à chaque instant que ses fonctions l'appelaient à l'assemblée, que la nouvelle de la sanction calmerait tous les esprits, et qu'il allait se retirer, si on ne lui répondait point, car il ne voulait pas s'absenter plus longtemps de son poste. On agitait au conseil si le roi partirait; le conseil dura de six à dix heures du soir, et le roi, dit-on, ne voulut pas laisser la place vacante au duc d'Orléans. On voulait faire partir la reine et les enfants, mais la foule arrêta les voitures à l'instant où elles parurent, et d'ailleurs la reine était courageusement résolue à ne pas se séparer de son époux. Enfin, vers les dix heures, Mounier reçut l'acceptation pure et simple et retourna à l'assemblée. Les députés s'étaient séparés, et les femmes occupaient la salle. Il leur annonça l'acceptation du roi, ce qu'elles reçurent à merveille, en lui demandant si leur sort en

Digitized by Google

serait meilleur et surtout si elles auraient du pain. Mounier leur répondit le mieux qu'il put, et leur fit distribuer tout le pain qu'il fut possible de se procurer. Dans cette nuit, où les torts sont si difficiles à fixer, la municipalité eut celui de ne pas pourvoir aux besoins de cette foule affamée, que le défaut de pain avait fait sortir de Paris, et qui depuis n'avait pas dû en trouver sur les routes.

Dans ce moment, on apprit l'arrivée de Lafayette. Il avait lutté pendant huit heures contre la milice nationale de Paris, qui voulait se porter à Versailles. Un de ses grenadiers lui avait dit : « Général, vous ne nous trompez pas, mais on vous trompe. Au lieu de tourner nos armes contre des femmes, allons à Versailles chercher le roi, et nous assurer de ses dispositions en le plaçant au milieu de nous. » Lafayette avait résisté aux instances de son armée et aux flots de la multitude. Ses soldats n'étaient point à lui par la victoire, mais par l'opinion; et leur opinion l'abandonnant, il ne pouvait plus les conduire. Malgré cela, il était parvenu à les arrêter jusqu'au soir; mais sa voix ne s'étendait qu'à une petite distance, et au delà rien n'arrêtait la fureur populaire. Sa tête avait été plusieurs fois menacée, et néanmoins il résistait encore. Cependant il savait que des hordes partaient continuellement de Paris; l'insurrection se transportant à Versailles, son devoir était de l'y suivre. La commune lui ordonna de s'y rendre et il partit. Sur la route, il arrêta son armée, lui fit prêter serment d'être fidèle au roi, et arriva à Versailles vers minuit. Il annonça à Mounier que l'armée avait promis de remplir son devoir, et que rien ne serait fait de contraire à la loi. Il courut au château, il y parut plein de respect et de douleur, fit connaître au roi les précautions qui avaient été prises, et l'assura de son dévouement et de celui de l'armée. Le roi parut tranquillisé, et se retira pour se livrer au repos. La garde du château avait été refusée à Lafayette, on ne lui avait donné que les postes extérieurs. Les autres postes étaient destinés au régiment de Flandre, dont les dispositions n'étaient pas sûres, aux Suisses et aux gardes du corps. Ceux-ci d'abord avaient reçu ordre de se retirer. Ils avaient été rappelés ensuite, et n'ayant pu se réunir, ils ne se trouvaient qu'en petit nombre à leur poste. Dans le trouble qui régnait, tous les points accessibles n'avaient pas été défendus; une grille même était demeurée ouverte. Lafayette fit occuper les postes extérieurs qui lui avaient été confiés, et aucun d'eux ne fut forcé ni même attaqué.

L'assemblée, malgré le tumulte, avait repris sa séance, et elle poursuivait une discussion sur les lois pénales avec l'attitude la plus imposante. De temps en temps, le peuple interrompait la discussion en demandant du pain. Mirabeau, fatigué, s'écria, d'une voix forte, que l'assemblée n'avait à recevoir la loi de personne et qu'elle ferait vider les tribunes. Le peuple couvrit son apostrophe d'applaudissements; néanmoins il ne convenait pas à l'assemblée de résister davantage. Lafayette, ayant fait dire à Mounier que tout lui paraissait tranquille, et qu'il pouvait renvoyer les députés, l'assemblée se sépara vers le milieu de la nuit, en s'ajournant au lendemain 6, à onze heures.

Le peuple s'était répandu çà et là, et paraissait calmé. Lafayette avait lieu d'être rassuré par le dévouement de son armée, qui en effet ne se démentit point, et par le calme qui semblait régner partout. Il avait assuré l'hôtel des gardes du corps, et répandu de nombreuses patrouilles. A cinq heures du matin il était encore debout. Croyant alors tout apaisé, il prit un breuvage, et se jeta sur un lit, pour prendre un repos dont il était privé depuis vingt-quatre heures (9).

Dans cet instant, le peuple commençait à se réveiller, et parcourait déjà les environs du château. Une rixe s'engage avec un garde du corps qui fait feu des fenêtres; les brigands s'élancent aussitôt, traversent la grille qui était restée ouverte, montent un escalier qu'ils trouvent libre, et sont enfin arrêtés par deux gardes du corps qui se défendent héroïquement, et ne cèdent le terrain que pied à pied, en se retirant de porte en porte. L'un de ces généreux serviteurs était Miomandre. Sauvez la reine! s'écrie-t-il. Ce cri est entendu, et la reine se sauve tremblante auprès du roi. Tandis qu'elle s'enfuit, les brigands se précipitent, trouvent la couche royale abandonnée, et veulent pénétrer au delà; mais ils sont arrêtés de nouveau par les gardes du corps retranchés en grand nombre sur ce point. Dans ce moment, les gardes-françaises appartenant à Lafayette, et postés près du château, entendent le tumulte, accourent et dispersent les brigands. Ils se présentent à la porte derrière laquelle étaient retranchés les gardes du corps : « Ouvrez, leur crient-ils, les gardes-françaises n'ont pas oublié qu'à Fontenoi vous avez sauvé leur régiment! » On ouvre et on s'embrasse.

Le tumulte régnait au dehors. Lafayette, qui reposait à peine depuis quelques instants, et qui ne s'était pas même endormi, entend du bruit, s'élance sur le premier cheval, se précipite au milieu

Digitized by Google

de la mêlée, et y trouve plusieurs gardes du corps qui allaient être égorgés. Tandis qu'il les dégage, il ordonne à sa troupe de courir au château, et demeure presque seul au milieu des brigands. L'un d'eux le couche en joue; Lafayette, sans se troubler, commande au peuple de le lui amener; le peuple saisit aussitôt le coupable, et, sous les yeux de Lafayette, brise sa tête contre les pavés. Lafayette, après avoir sauvé les gardes du corps, vole au château avec eux, et y trouve ses grenadiers qui s'y étaient déjà rendus. Tous l'entourent et lui promettent de mourir pour le roi. En ce moment, les gardes du corps arrachés à la mort criaient *vive Lafayette!* La cour entière, qui se voyait sauvée par lui et sa troupe, reconnaissait lui devoir la vie; les témoignages de reconnaissance étaient universels. Madame Adélaïde, tante du roi, accourt, le serre dans ses bras en lui disant: Général, vous nous avez sauvés!

Le peuple en ce moment demandait à grands cris que Louis XVI se rendît à Paris. On tient conseil. Lafayette, invité à y prendre part, s'y refuse pour n'en pas gêner la liberté. Il est enfin décidé que la cour se rendra au vœu du peuple. Des billets portant cette nouvelle sont jetés par les fenêtres. Louis XVI se présente alors au balcon, accompagné du général, et les cris de *vive le roi* l'accueillent. Mais il n'en est pas ainsi pour la reine; des voix menaçantes s'élèvent contre elle. Lafayette l'aborde : Madame, lui dit-il, que voulez-vous faire? — Accompagner le roi, répond la reine avec courage. — Suivez-moi donc, reprend le général, et il la conduit tout étonnée sur le balcon. Quelques menaces sont faites par des hommes du peuple. Un coup funeste pouvait partir; les paroles ne pouvaient être entendues, il fallait frapper les yeux. S'inclinant alors, et prenant la main de la reine, le général la baise respectueusement. Ce peuple de Français est transporté à cette vue, et il confirme la réconciliation par les cris de *vive la reine! vive Lafayette!* La paix n'était pas encore faite avec les gardes du corps. — Ne ferez-vous rien pour mes gardes? dit le roi à Lafayette. Celui-ci en prend un, le conduit sur le balcon, et l'embrasse en lui mettant sa bandoulière. Le peuple approuve de nouveau, et ratifie par ses applaudissements cette nouvelle réconciliation.

L'assemblée n'avait pas cru de sa dignité de se rendre auprès du monarque, quoiqu'il l'eût demandé. Elle s'était contentée d'envoyer auprès de lui une députation de trente-six membres. Dès qu'elle apprit son départ, elle fit un décret portant qu'elle était inséparable de la personne du monarque, et désigna cent députés pour l'accompagner à Paris. Le roi reçut le décret, et se mit en route.

Les principales bandes étaient déjà parties. Lafayette les avait fait suivre par un détachement de l'armée, pour les empêcher de revenir sur leurs pas. Il avait donné ordre qu'on désarmât les brigands qui portaient au bout de leurs piques les têtes de deux gardes du corps. Cet horrible trophée leur fut arraché, et il n'est point vrai qu'il ait précédé la voiture du roi.

Louis XVI revint enfin au milieu d'une affluence considérable, et fut reçu par Bailly à l'hôtel de ville. — Je reviens avec confiance, dit le roi, au milieu de mon peuple de Paris. — Bailly rapporte ces paroles à ceux qui ne pouvaient les entendre, mais il oublie le mot *confiance.* — Ajoutez *avec confiance,* dit la reine. — Vous êtes plus heureux, reprend Bailly, que si je l'avais prononcé moi-même.

La famille royale se rendit au palais des Tuileries, qui n'avait pas été habité depuis un siècle, et dans lequel on n'avait pas eu le temps de faire aucun des préparatifs nécessaires. La garde en fut confiée aux milices parisiennes, et Lafayette se trouva chargé de répondre envers la nation de la personne du roi, que tous les partis se disputaient. Les nobles voulaient le conduire dans une place forte pour user en son nom du despotisme; le parti populaire, qui ne songeait point encore à s'en passer, voulait le garder pour compléter la constitution, et ôter un chef à la guerre civile. Aussi la malveillance des privilégiés appela-t-elle Lafayette un geôlier; et pourtant sa vigilance ne prouvait qu'une chose, le désir sincère d'avoir un roi.

Dès ce moment la marche des partis se prononce d'une manière nouvelle. L'aristocratie, éloignée de Louis XVI, et ne pouvant exécuter aucune entreprise à ses côtés, se répand à l'étranger et dans les provinces. C'est depuis lors que l'émigration commence à devenir considérable. Un grand nombre de nobles s'enfuient à Turin, auprès du comte d'Artois, qui avait trouvé un asile chez son beau-père. Là, leur politique consiste à exciter les départements du Midi, et à supposer que le roi n'est pas libre. La reine, qui est Autrichienne, et de plus ennemie de la nouvelle cour formée à Turin, tourne ses espérances vers l'Autriche. Le roi, au milieu de ces menées, voit tout, n'empêche rien, et attend son salut de quelque part qu'il vienne. Par intervalle, il fait les désaveux exigés par l'as-

semblée, et n'est réellement pas libre, pas plus qu'il ne l'eût été à Turin ou à Coblentz, pas plus qu'il ne l'avait été sous Maurepas, car le sort de la faiblesse est d'être partout dépendante.

Le parti populaire, triomphant désormais, se trouve partagé entre le duc d'Orléans, Lafayette, Mirabeau, Barnave et les Lameth. La voix publique accusait le duc d'Orléans et Mirabeau d'être auteurs de la dernière insurrection. Des témoins, qui n'étaient pas indignes de confiance, assuraient avoir vu le duc et Mirabeau sur le déplorable champ de bataille du 6 octobre. Ces faits furent démentis plus tard; mais dans le moment, on y croyait. Les conjurés avaient voulu éloigner le roi, et même le tuer, disaient les plus hardis calomniateurs. Le duc d'Orléans, ajoutait-on, avait voulu être lieutenant du royaume, et Mirabeau ministre. Aucun de ces projets n'ayant réussi, Lafayette, paraissant les avoir déjoués par sa présence, passait pour sauveur du roi et pour vainqueur du duc d'Orléans et de Mirabeau. La cour, qui n'avait pas encore eu le temps de devenir ingrate, avouait Lafayette comme son sauveur, et dans cet instant la puissance du général semblait immense. Les patriotes exaltés en étaient effarouchés, et murmuraient déjà le nom de Cromwell. Mirabeau, qui, comme on le verra bientôt, n'avait rien de commun avec le duc d'Orléans, était jaloux de Lafayette, et l'appelait Cromwell-Grandisson. L'aristocratie secondait ses méfiances, et y ajoutait ses propres calomnies. Mais Lafayette était déterminé, malgré tous les obstacles, à soutenir le roi et la constitution. Pour cela, il résolut d'abord d'écarter le duc d'Orléans, dont la présence donnait lieu à beaucoup de bruits, et pouvait fournir, sinon les moyens, du moins le prétexte des troubles. Il eut une entrevue avec le prince, l'intimida par sa fermeté, et l'obligea à s'éloigner. Le roi, qui était dans ce projet, feignit, avec sa faiblesse ordinaire, d'être contraint à cette mesure, et en écrivant au duc d'Orléans, il lui dit qu'il fallait que lui ou M. de Lafayette se retirassent; que dans l'état des opinions le choix n'était pas douteux, et qu'en conséquence il lui donnait une commission pour l'Angleterre. On a su depuis que M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, pour se délivrer de l'ambition du duc d'Orléans, l'avait dirigée sur les Pays-Bas, alors insurgés contre l'Autriche, et qu'il lui avait fait espérer le titre de duc de Brabant *. Ses amis, en apprenant cette résolution, s'irritèrent de sa faiblesse. Plus ambitieux que lui, ils ne voulaient pas qu'il cédât; ils se portèrent chez Mirabeau, et l'engagèrent à dénoncer à la tribune les violences que Lafayette exerçait envers le prince. Mirabeau, jaloux déjà de la popularité du général, fit dire au duc et à lui qu'il allait les dénoncer tous les deux à la tribune, si le départ pour l'Angleterre avait lieu. Le duc d'Orléans fut ébranlé; une nouvelle sommation de Lafayette le décida; et Mirabeau, recevant à l'assemblée un billet qui lui annonçait la retraite du prince, s'écria avec dépit : *Il ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui* (10)! Ce mot et beaucoup d'autres aussi inconsidérés l'ont fait accuser souvent d'être un des agents du duc d'Orléans; cependant il ne le fut jamais. Sa détresse, l'imprudence de ses propos, sa familiarité avec le duc d'Orléans, qui était d'ailleurs la même avec tout le monde, sa proposition pour la succession d'Espagne, enfin son opposition au départ du duc, devaient exciter les soupçons; mais il n'en est pas moins vrai que Mirabeau était sans parti, sans même aucun autre but que de détruire l'aristocratie et le pouvoir arbitraire.

Les auteurs de ces suppositions auraient dû savoir que Mirabeau était réduit alors à emprunter les sommes les plus modiques, ce qui n'aurait pas eu lieu s'il eût été l'agent d'un prince immensément riche, et qu'on disait presque ruiné par ses partisans. Mirabeau avait déjà pressenti la dissolution prochaine de l'État. Une conversation avec un ami intime, qui dura une nuit tout entière, dans le parc de Versailles, détermina chez lui un plan tout nouveau; et il se promit pour sa gloire, pour le salut de l'État, pour sa propre fortune enfin (car Mirabeau était homme à conduire tous ces intérêts ensemble), de demeurer inébranlable entre les désorganisateurs et le trône, et de consolider la monarchie en s'y faisant une place. La cour avait tenté de le gagner, mais on s'y était pris gauchement et sans ménagements convenables avec un homme d'une grande fierté, et qui voulait conserver sa popularité, à défaut de l'estime qu'il n'avait pas encore. Malouet, ami de Necker et lié avec Mirabeau, voulait les mettre tous deux en communication. Mirabeau s'y était souvent refusé **, persuadé qu'il ne pourrait jamais s'accorder avec le ministre. Il y consentit cependant.

* Voyez les Mémoires de Dumouriez.

** MM. Malouet et Bertrand de Molleville n'ont pas craint d'écrire le contraire, mais le fait que nous avançons est attesté par les témoins les plus dignes de foi.

Digitized by Google

MARIE-ANTOINETTE.

Les dames de la Halle allant à Versailles

Digitized by Google

Malouet l'introduisit, et l'incompatibilité des deux caractères fut mieux sentie encore après cet entretien, où, de l'aveu de tous ceux qui étaient présents, Mirabeau déploya la supériorité qu'il avait dans la vie privée aussi bien qu'à la tribune. On répandit qu'il avait voulu se faire acheter, et que, Necker ne lui ayant fait aucune ouverture, il avait dit en sortant : *Le ministre aura de mes nouvelles.* C'est encore là une interprétation des partis, mais elle est fausse. Malouet avait proposé à Mirabeau, qu'on savait satisfait de la liberté acquise, de s'entendre avec le ministre, et rien de plus. D'ailleurs, c'est à cette même époque qu'une négociation directe s'entamait avec la cour. Un prince étranger, lié avec les hommes de tous les partis, fit les premières ouvertures. Un ami, qui servit d'intermédiaire, fit sentir qu'on n'obtiendrait de Mirabeau aucun sacrifice de ses principes; mais que si on voulait s'en tenir à la constitution, on trouverait en lui un appui inébranlable; que quant aux conditions, elles étaient dictées par sa situation; qu'il fallait, dans l'intérêt même de ceux qui voulaient l'employer, rendre cette situation honorable et indépendante, c'est-à-dire acquitter ses dettes; qu'enfin on devait l'attacher au nouvel ordre social, et, sans lui donner actuellement le ministère, le lui faire espérer dans l'avenir (11). Les négociations ne furent entièrement terminées que deux ou trois mois après, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1790. Les historiens, peu instruits de ces détails, et trompés par la persévérance de Mirabeau à combattre le pouvoir, ont placé l'instant de ce traité plus tard. Cependant il fut à peu près conclu dès le commencement de 1790. Nous le ferons connaître en son lieu.

Barnave et les Lameth ne pouvaient rivaliser avec Mirabeau que par un plus grand rigorisme patriotique. Instruits des négociations qui avaient lieu, ils accréditèrent le bruit déjà répandu qu'on allait lui donner le ministère, pour lui ôter par là la faculté de l'accepter. Une occasion de l'en empêcher se présenta bientôt. Les ministres n'avaient pas le droit de parler dans l'assemblée. Mirabeau ne voulait pas, en arrivant au ministère, perdre la parole qui était son plus grand moyen d'influence; il désirait d'ailleurs amener Necker à la tribune pour l'y écraser. Il proposa donc de donner voix consultative aux ministres. Le parti populaire alarmé s'y opposa sans motif plausible, et parut redouter les séductions ministérielles. Mais ses craintes n'étaient pas raisonnables, car ce n'est point par leurs communications publiques avec les chambres que les ministres corrompent ordinairement la représentation nationale. La proposition de Mirabeau fut rejetée, et Lanjuinais, poussant le rigorisme encore plus loin, proposa d'interdire aux députés actuels d'accepter le ministère. La discussion fut violente. Quoique le motif de ces propositions fût connu, il n'était pas avoué; et Mirabeau, à qui la dissimulation n'était pas possible, s'écria enfin qu'il ne fallait pas pour un seul homme prendre une mesure funeste à l'État; qu'il adhérait au décret, à condition qu'on interdirait le ministère, non à tous les députés actuels, mais seulement à M. de Mirabeau, député de la sénéchaussée d'Aix. Tant de franchise et d'audace restèrent sans effet, et le décret fut adopté à l'unanimité.

On voit comment se divisait l'État entre les émigrés, la reine, le roi, et les divers chefs populaires, tels que Lafayette, Mirabeau, Barnave et Lameth. Aucun événement décisif comme celui du 14 juillet ou du 5 octobre n'était plus possible de longtemps. Il fallait que de nouvelles contrariétés irritassent la cour et le peuple, et amenassent une rupture éclatante.

L'assemblée s'était transportée à Paris *, après avoir reçu des assurances réitérées de tranquillité de la part de la commune, et la promesse d'une entière liberté dans les suffrages. Mounier et Lally-Tolendal, indignés des événements des 5 et 6 octobre, avaient donné leur démission, disant qu'ils ne voulaient être ni spectateurs ni complices des crimes des factieux. Ils durent regretter cette désertion du bien public, surtout en voyant Maury et Cazalès, qui s'étaient éloignés de l'assemblée, y rentrer bientôt pour soutenir courageusement et jusqu'au bout la cause qu'ils avaient embrassée. Mounier, retiré en Dauphiné, assembla les états de la province; mais bientôt un décret les fit dissoudre, sans aucune résistance. Ainsi Mounier et Lally, qui à l'époque de la réunion des ordres et du serment du jeu de paume étaient les héros du peuple, ne valaient maintenant plus rien à ses yeux. Les parlements avaient été dépassés les premiers par la puissance populaire; Mounier, Lally et Necker l'avaient été après eux, et beaucoup d'autres allaient bientôt l'être.

La disette, cause exagérée mais pourtant réelle des agitations, donna encore lieu à un crime. Le

* Elle tint sa première séance à l'archevêché, le 19 octobre.

Digitized by Google

boulanger François fut égorgé par quelques brigands *. Lafayette parvint à saisir les coupables, et les livra au Châtelet, tribunal investi d'une juridiction extraordinaire sur tous les délits relatifs à la révolution. Là étaient en jugement Besenval et tous ceux qui étaient accusés d'avoir pris part à la conspiration aristocratique déjouée le 14 juillet. Le Châtelet devait juger suivant des formes nouvelles. En attendant l'emploi du jury qui n'était pas encore institué, l'assemblée avait ordonné la publicité, la défense contradictoire, et toutes les mesures préservatrices de l'innocence. Les assassins de François furent condamnés et la tranquillité rétablie. Lafayette et Bailly proposèrent à cette occasion la loi martiale. Vivement combattue par Robespierre, qui dès lors se montrait chaud partisan du peuple et des pauvres, elle fut cependant adoptée par la majorité (décret du 21 octobre). En vertu de cette loi, les municipalités répondaient de la tranquillité publique; en cas de troubles, elles étaient chargées de requérir les troupes ou les milices, et, après trois sommations, elles devaient ordonner l'emploi de la force contre les rassemblements séditieux. Un comité des recherches fut établi à la commune de Paris, et dans l'assemblée nationale, pour surveiller les nombreux ennemis dont les menées se croisaient en tous sens. Ce n'était pas trop de tous ces moyens pour déjouer les projets de tant d'adversaires conjurés contre la nouvelle révolution.

Les travaux constitutionnels se poursuivaient avec activité. On avait aboli la féodalité, mais il restait encore à prendre une dernière mesure pour détruire ces grands corps, qui avaient été des ennemis constitués dans l'État contre l'État. Le clergé possédait d'immenses propriétés. Il les avait reçues des princes à titre de gratifications féodales, ou des fidèles à titre de legs. Si les propriétés des individus, fruit et but du travail, devaient être respectées, celles qui avaient été données à des corps pour un certain objet pouvaient recevoir de la loi une autre destination. C'était pour le service de la religion qu'elles avaient été données ou du moins sous ce prétexte; or, la religion étant un service public, la loi pouvait régler le moyen d'y subvenir d'une manière toute différente. L'abbé Maury déploya ici sa faconde imperturbable; il sonna l'alarme chez les propriétaires, les menaça d'un envahissement prochain, et prétendit qu'on sacrifiait les provinces aux agioteurs de la capitale. Son sophisme est assez singulier pour être rapporté. C'était pour payer la dette qu'on disposait des biens du clergé; les créanciers de cette dette étaient les grands capitalistes de Paris; les biens qu'on leur sacrifiait se trouvaient dans les provinces : de là, l'intrépide raisonneur concluait que c'était immoler la province à la capitale; comme si la province ne gagnait pas au contraire à une nouvelle division de ces immenses terres, réservées jusqu'alors au luxe de quelques ecclésiastiques oisifs. Tous ces efforts furent inutiles. L'évêque d'Autun, auteur de la proposition, et le député Thouret, détruisirent ces vains sophismes. Déjà on allait décréter que les biens du clergé appartenaient à l'État; néanmoins les opposants insistaient encore sur la question de propriété. On leur répondait que, fussent-ils propriétaires, on pouvait se servir de leurs biens, puisque souvent ces biens avaient été employés, dans des cas urgents, au service de l'État. Ils ne le niaient point. Profitant alors de leur aveu, Mirabeau proposa de changer ce mot *appartiennent* en cet autre : sont *à la disposition de l'État*, et la discussion fut terminée sur-le-champ à une grande majorité (loi du 2 novembre). L'assemblée détruisit ainsi la redoutable puissance du clergé, le luxe des grands de l'ordre, et se ménagea ces immenses ressources financières qui firent si longtemps subsister la révolution. En même temps, elle assurait l'existence des curés en décrétant que leurs appointements ne pourraient pas être moindres de douze cents francs, et elle y ajoutait en outre la jouissance d'une maison curiale et d'un jardin. Elle déclarait ne plus reconnaître les vœux religieux, et rendait la liberté à tous les cloîtrés, en laissant toutefois à ceux qui le voudraient la faculté de continuer la vie monastique; et comme leurs biens étaient supprimés, elle y suppléait par des pensions. Poussant même la prévoyance plus loin encore, elle établissait une différence entre les ordres riches et les ordres mendiants, et proportionnait le traitement des uns et des autres à leur ancien état. Elle fit de même pour les pensions; et lorsque le janséniste Camus, voulant revenir à la simplicité évangélique, proposa de réduire toutes les pensions à un même taux infiniment modique, l'assemblée, sur l'avis de Mirabeau, les réduisit proportionnellement à leur valeur actuelle, et convenablement à l'ancien état des pensionnaires. On ne pouvait donc pousser plus loin le ménagement des habitudes, et c'est en cela que consiste le *véritable respect* de la propriété. De même, quand les pro-

* 20 octobre.

Digitized by Google

testants expatriés depuis la révocation de l'édit de Nantes réclamèrent leurs biens, l'assemblée ne leur rendit que ceux qui n'étaient pas vendus.

Prudente et pleine de ménagements pour les personnes, elle traitait audacieusement les choses, et se montrait beaucoup plus hardie dans les matières de constitution. On avait fixé les prérogatives des grands pouvoirs : il s'agissait de diviser le territoire du royaume. Il avait toujours été partagé en provinces, successivement unies à l'ancienne France. Ces provinces, différant entre elles de lois, de priviléges, de mœurs, formaient l'ensemble le plus hétérogène. Sieyes eut l'idée de les confondre par une nouvelle division, qui anéantit les démarcations anciennes, et ramenât toutes les parties du royaume aux mêmes lois et au même esprit. C'est ce qui fut fait par la division en départements. Les départements furent divisés en districts, et les districts en municipalités. A tous ces degrés, le principe de la représentation fut admis. L'administration départementale, celle de district et celle des communes étaient confiées à un conseil délibérant et à un conseil exécutif, également électifs... Ces diverses autorités relevaient les unes des autres, et avaient dans l'étendue de leur ressort les mêmes attributions. Le département faisait la répartition de l'impôt entre les districts, le district entre les communes, et la commune entre les individus.

L'assemblée fixa ensuite la qualité de citoyen jouissant des droits politiques. Elle exigea vingt-cinq ans et la contribution du marc d'argent. Chaque individu réunissant ces conditions avait le titre de citoyen actif, et ceux qui ne l'avaient pas se nommaient citoyens passifs. Ces dénominations assez simples furent tournées en ridicule, parce que c'est aux dénominations qu'on s'attache quand on veut déprécier les choses; mais elles étaient naturelles et exprimaient bien leur objet. Le citoyen actif concourait aux élections pour la formation des administrations et de l'assemblée. Les élections des députés avaient deux degrés. Aucune condition n'était exigée pour être éligible; car, comme on l'avait dit à l'assemblée, on est électeur par son existence dans la société, et on doit être éligible par la seule confiance des électeurs.

Ces travaux, interrompus par mille discussions de circonstance, étaient cependant poussés avec une grande ardeur. Le côté droit n'y contribuait que par son obstination à les empêcher, dès qu'il s'agissait de disputer quelque portion d'influence à la nation. Les députés populaires, au contraire, quoique formant divers partis, se confondaient ou se séparaient sans choc, suivant leur opinion personnelle. Il était facile d'apercevoir que chez eux la conviction dominait les alliances. On voyait Thouret, Mirabeau, Duport, Sieyes, Camus, Chapelier, tour à tour se réunir ou se diviser, suivant leur opinion dans chaque discussion. Quant aux membres de la noblesse et du clergé, ils ne se montraient que dans les discussions de parti. Les parlements avaient-ils rendu des arrêtés contre l'assemblée, des députés ou des écrivains l'avaient-ils offensée, ils se montraient prêts à les appuyer. Ils soutenaient les commandants militaires contre le peuple, les marchands négriers contre les nègres; ils opinaient contre l'admission des juifs et des protestants à la jouissance des droits communs. Enfin, quand Gênes s'éleva contre la France, à cause de l'affranchissement de la Corse et de la réunion de cette île au royaume, ils furent pour Gênes contre la France. En un mot, étrangers, indifférents dans toutes les discussions utiles, n'écoutant pas, s'entretenant entre eux, ils ne se levaient que lorsqu'il y avait des droits ou de la liberté à refuser (12) *.

Nous l'avons déjà dit, il n'était plus possible de tenter une grande conspiration à côté du roi, puisque l'aristocratie était mise en fuite, et que la cour était environnée de l'assemblée, du peuple et de la milice nationale. Des mouvements partiels étaient donc tout ce que les mécontents pouvaient essayer. Ils fomentaient les mauvaises dispositions des officiers qui tenaient à l'ancien ordre de choses, tandis que les soldats, ayant tout à gagner, penchaient pour le nouveau. Des rixes violentes avaient lieu entre l'armée et la populace: souvent les soldats livraient leurs chefs à la multitude, qui les égorgeait; d'autres fois, les méfiances étaient heureusement calmées, et tout rentrait en paix quand les commandants des villes avaient su se conduire avec un peu d'adresse, et avaient prêté serment de fidélité à la nouvelle constitution. Le clergé avait inondé la Bretagne de protestations contre l'aliénation de ses biens. On tâchait d'exciter un reste de fanatisme religieux dans les provinces où l'ancienne superstition régnait encore. Les parlements furent aussi employés, et on tenta un dernier essai de leur autorité. Leurs vacances avaient été prorogées par l'assemblée,

* Sur la manière d'être des députés de la droite, voyez un extrait des Mémoires de Ferrières, note 12, à la fin du volume.

Digitized by Google

parce qu'en attendant de les dissoudre, elle ne voulait pas avoir à discuter avec eux. Les chambres des vacations rendaient la justice en leur absence. A Rouen, à Nantes, à Rennes, elles prirent des arrêtés, où elles déploraient la ruine de l'ancienne monarchie, la violation de ses lois, et, sans nommer l'assemblée, semblaient l'indiquer comme la cause de tous les maux. Elles furent appelées à la barre et censurées avec ménagement. Celle de Rennes, comme plus coupable, fut déclarée incapable de remplir ses fonctions. Celle de Metz avait insinué que le roi n'était pas libre, et c'était là, comme nous l'avons dit, la politique des mécontents. Ne pouvant se servir du roi, ils cherchaient à le représenter comme en état d'oppression, et voulaient annuler ainsi toutes les lois qu'il paraissait consentir. Lui-même semblait seconder cette politique. Il n'avait pas voulu rappeler ses gardes du corps renvoyés aux 5 et 6 octobre, et se faisait garder par la milice nationale, au milieu de laquelle il se savait en sûreté. Son intention était de paraître captif. La commune de Paris déjoua cette trop petite ruse en priant le roi de rappeler ses gardes, ce qu'il refusa sous de vains prétextes et par l'intermédiaire de la reine (13).

L'année 1790 venait de commencer, et une agitation générale se faisait sentir. Trois mois assez calmes s'étaient écoulés depuis les 5 et 6 octobre, et l'inquiétude semblait se renouveler. Les grandes agitations sont suivies de repos, et ces repos de petites crises, jusqu'à des crises plus grandes. On accusait de ces troubles le clergé, la noblesse, la cour, l'Angleterre même, qui chargea son ambassadeur de la justifier. Les compagnies soldées de la garde nationale furent elles-mêmes atteintes de cette inquiétude générale. Quelques soldats réunis aux Champs-Élysées demandèrent une augmentation de paye. Lafayette, présent partout, accourut, les dispersa, les punit, et rétablit le calme dans sa troupe toujours fidèle, malgré ces légères interruptions de discipline.

On parlait surtout d'un complot contre l'assemblée et la municipalité, dont le chef supposé était le marquis de Favras. Il fut arrêté avec éclat et livré au Châtelet. On répandit aussitôt que Bailly et Lafayette avaient dû être assassinés; que douze cents chevaux étaient prêts à Versailles pour enlever le roi; qu'une armée, composée de Suisses et de Piémontais, devait le recevoir et marcher sur Paris. L'alarme se répandit, on ajouta que Favras était l'agent secret des personnages les plus élevés. Les soupçons se dirigèrent sur Monsieur, frère du roi. Favras avait été dans ses gardes, et avait de plus négocié un emprunt pour son compte. Monsieur, effrayé de l'agitation des esprits, se présenta à l'hôtel de ville, protesta contre les insinuations dont il était l'objet, expliqua ses rapports avec Favras, rappela ses dispositions populaires, manifestées autrefois dans l'assemblée des notables, et demanda à être jugé, non sur les bruits publics, mais sur son patriotisme connu et point démenti (14). Des applaudissements universels couvrirent son discours, et il fut reconduit par la foule jusqu'à sa demeure.

Le procès de Favras fut continué. Ce Favras avait couru l'Europe, épousé une princesse étrangère, et faisait des projets pour rétablir sa fortune. Il en avait fait au 14 juillet, aux 5 et 6 octobre, et dans les derniers mois de 1789. Les témoins qui l'accusaient précisaient son dernier plan. L'assassinat de Bailly et de Lafayette, l'enlèvement du roi, paraissaient faire partie de ce plan; mais on n'avait aucune preuve que les douze cents chevaux fussent préparés, ni que l'armée suisse ou piémontaise fût en mouvement. Les circonstances étaient peu favorables à Favras. Le Châtelet venait d'élargir Besenval et autres impliqués dans le complot du 14 juillet; l'opinion était mécontente. Néanmoins Lafayette rassura messieurs du Châtelet, leur demanda d'être justes, et leur promit que leur jugement, quel qu'il fût, serait exécuté.

Ce procès fit renaître les soupçons contre la cour. Ces nouveaux projets la faisaient paraître incorrigible; car, au milieu même de Paris, on la voyait conspirer encore. On conseilla donc au roi une démarche éclatante qui pût satisfaire l'opinion publique.

Le 4 février 1790, l'assemblée fut étonnée de voir quelques changements dans la disposition de la salle. Un tapis à fleurs de lis recouvrait les marches du bureau. Le fauteuil des secrétaires était rabaissé; le président était debout à côté du siége où il était ordinairement assis. Voici le roi, s'écrient tout à coup les huissiers; et Louis XVI entre aussitôt dans la salle. L'assemblée se lève à son aspect, et il est reçu au milieu des applaudissements. Une foule de spectateurs rapidement accourus occupent les tribunes, envahissent toutes les parties de la salle, et attendent avec la plus grande impatience les paroles royales. Louis XVI parle debout à l'assemblée assise : il rappelle d'abord les troubles auxquels la France s'est trouvée en proie, les efforts qu'il a faits pour les calmer,

Digitized by Google

et pour assurer la subsistance du peuple; il récapitule les travaux des représentants, en déclarant qu'il avait tenté les mêmes choses dans les assemblées provinciales; il montre enfin qu'il avait jadis manifesté lui-même les vœux qui viennent d'être réalisés. Il ajoute qu'il croit devoir plus spécialement s'unir aux représentants de la nation, dans un moment où on lui a soumis les décrets destinés à établir dans le royaume une organisation nouvelle. Il favorisera, dit-il, de tout son pouvoir, le succès de cette vaste organisation; toute tentative contraire serait coupable et poursuivie par tous les moyens. A ces mots, des applaudissements retentissent. Le roi poursuit; et, rappelant ses propres sacrifices, il engage tous ceux qui ont perdu quelque chose à imiter sa résignation, et à se dédommager de leurs pertes par les biens que la constitution nouvelle promet à la France. Mais lorsque, après avoir promis de défendre cette constitution, il ajoute qu'il fera davantage encore, et que, de concert avec la reine, il préparera de bonne heure l'esprit et le cœur de son fils au nouvel ordre de choses, et l'habituera à être heureux du bonheur des Français, des cris d'amour s'échappent de toutes parts, toutes les mains sont tendues vers le monarque, tous les yeux cherchent la mère et l'enfant, toutes les voix les demandent, les transports sont universels. Enfin le roi termine son discours en recommandant la concorde et la paix à *ce bon peuple dont on l'assure qu'il est aimé, quand on veut le consoler de ses peines* (15). A ces derniers mots, tous les assistants éclatent en témoignages de reconnaissance. Le président fait une courte réponse où il exprime le désordre de sentiments qui règne dans tous les cœurs. Le prince est reconduit aux Tuileries par la multitude. L'assemblée lui vote des remerciments à lui et à la reine. Une nouvelle idée se présente : Louis XVI venait de s'engager à maintenir la constitution; c'était le cas pour les députés de prendre cet engagement à leur tour. On propose donc le serment civique, et chaque député vient jurer d'être fidèle *à la nation, à la loi et au roi; et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi.* Les suppléants, les députés du commerce, demandent à prêter le serment à leur tour; les tribunes, les amphithéâtres les imitent, et de toutes parts on n'entend plus que ces mots : *Je le jure!*

Le serment fut répété à l'hôtel de ville, et de communes en communes par toute la France. Des réjouissances furent ordonnées, l'effusion parut générale et sincère. C'était le cas sans doute de recommencer une nouvelle conduite, et de ne pas rendre cette réconciliation inutile comme toutes les autres; mais le soir même, tandis que Paris brillait des feux allumés pour célébrer cet heureux événement, la cour était déjà revenue à son humeur, et les députés populaires y recevaient un accueil tout différent de celui qui était réservé aux députés nobles. En vain Lafayette, dont les avis pleins de sens et de zèle n'étaient pas suivis, répétait à la cour que le roi ne pouvait plus balancer, et qu'il devait s'attacher entièrement au parti populaire, et s'efforcer de gagner sa confiance; que pour cela il fallait que ses intentions ne fussent pas seulement proclamées à l'assemblée, mais qu'elles fussent manifestées par ses moindres actions; qu'il devait s'offenser du moindre propos équivoque tenu devant lui, et repousser le moindre doute exprimé sur sa volonté réelle; qu'il ne devait montrer ni contrainte, ni mécontentement, ne laisser aucune espérance secrète aux aristocrates; et enfin que les ministres devaient être unis, ne se permettre aucune rivalité avec l'assemblée, et ne pas l'obliger à recourir sans cesse à l'opinion publique. En vain Lafayette répétait-il ces sages conseils avec des instances respectueuses; le roi recevait ses lettres, le trouvait honnête homme; la reine le repoussait avec humeur, et semblait même s'irriter des respects du général. Elle accueillait bien mieux Mirabeau, plus influent, mais certainement moins irréprochable que Lafayette.

Les communications de Mirabeau avec la cour avaient continué. Il avait même entretenu des rapports avec Monsieur, que ses opinions rendaient plus accessible au parti populaire, et il lui avait répété ce qu'il ne cessait d'exprimer à la reine et à M. de Montmorin; c'est que la monarchie ne pouvait être sauvée que par la liberté. Mirabeau fit enfin des conventions avec la cour, par le secours d'un intermédiaire. Il énonça ses principes dans une espèce de profession de foi, il s'engagea à ne pas s'en écarter, et à soutenir la cour tant qu'elle demeurerait sur la même ligne. On lui donnait en retour un traitement assez considérable. La morale sans doute condamne de pareils traités, et on veut que le devoir soit fait pour le devoir seul. Mais était-ce là se vendre? Un homme faible se fût vendu sans doute, en sacrifiant ses principes, mais le puissant Mirabeau, loin de sacrifier les siens, y amenait le pouvoir, et recevait en échange les secours que ses grands besoins et ses passions désordonnées lui rendaient indispensables. Différent

Digitized by Google

de ceux qui livrent fort cher de faibles talents et une lâche conscience, Mirabeau, inébranlable dans ses principes, combattait alternativement son parti ou la cour, comme s'il n'avait pas attendu du premier la popularité, et de la seconde ses moyens d'existence. Ce fut à tel point que les historiens, ne pouvant pas le croire allié de la cour qu'il combattait, n'ont placé que dans l'année 1791 son traité qui a été fait cependant dès les premiers mois de 1790. Mirabeau vit la reine, la charma par sa supériorité, et en reçut un accueil qui le flatta beaucoup. Cet homme extraordinaire était sensible à tous les plaisirs, à ceux de la vanité comme à ceux des passions. Il fallait le prendre avec sa force et ses faiblesses, et l'employer au profit de la cause commune. Outre Lafayette et Mirabeau, la cour avait encore Bouillé, qu'il est temps de faire connaître.

Bouillé, plein de courage, de droiture et de talents, avait tous les penchants de l'aristocratie, et ne se distinguait d'elle que par moins d'aveuglement et une plus grande habitude des affaires. Retiré à Metz, commandant là une vaste étendue de frontières, et une grande partie de l'armée, il tâchait d'entretenir la méfiance entre ses troupes et les gardes nationales, afin de conserver ses soldats à la cour *. Placé là en expectative, il effrayait le parti populaire, et semblait le général de la monarchie, comme Lafayette celui de la constitution. Cependant l'aristocratie lui déplaisait, la faiblesse du roi le dégoûtait du service, et il l'eût quitté s'il n'avait été pressé par Louis XVI d'y demeurer. Bouillé était plein d'honneur. Son serment prêté, il ne songea plus qu'à servir le roi et la constitution. La cour devait donc réunir Lafayette, Mirabeau et Bouillé; et par eux elle aurait eu les gardes nationales, l'assemblée et l'armée, c'est-à-dire les trois puissances du jour. Quelques motifs, il est vrai, divisaient ces trois personnages. Lafayette, plein de bonne volonté, était prêt à s'unir avec tous ceux qui voudraient servir le roi et la constitution; mais Mirabeau jalousait la puissance de Lafayette, redoutait sa pureté si vantée, et semblait y voir un reproche. Bouillé haïssait en Lafayette une conviction exaltée, et peut-être un ennemi irréprochable; il préférait Mirabeau, qu'il croyait plus maniable, et moins rigoureux dans sa foi politique. C'était à la cour à unir ces trois hommes, en détruisant leurs motifs particuliers d'éloignement. Mais il n'y avait qu'un moyen d'union, la monarchie libre. Il fallait donc s'y résigner franchement et y tendre de toutes ses forces. Mais la cour, toujours incertaine, sans repousser Lafayette, l'accueillait froidement, payait Mirabeau qui la gourmandait par intervalles, entretenait l'humeur de Bouillé contre la révolution, regardait l'Autriche avec espérance, et laissait agir l'émigration de Turin. Ainsi fait la faiblesse : elle cherche à se donner des espérances plutôt qu'à s'assurer le succès, et elle ne parvient de cette manière qu'à se perdre, en inspirant des soupçons qui irritent autant les partis que la réalité même, car il vaut mieux les frapper que les menacer.

En vain Lafayette, qui voulait faire ce que la cour ne faisait pas, écrivait-il à Bouillé, son parent, pour l'engager à servir le trône en commun, et par les seuls moyens possibles, ceux de la franchise et de la liberté; Bouillé, mal inspiré par la cour, répondait froidement et d'une manière évasive, et, sans rien tenter contre la constitution, continuait à se rendre imposant par le secret de ses intentions et la force de son armée.

Cette réconciliation du 4 février, qui aurait pu avoir de si grands résultats, fut donc vaine et inutile. Le procès de Favras fut achevé, et soit crainte, soit conviction, le Châtelet le condamna à être pendu. Favras montra, dans ses derniers moments, une fermeté digne d'un martyr et non d'un intrigant. Il protesta de son innocence, et demanda à faire une déclaration avant de mourir. L'échafaud était dressé sur la place de Grève. On le conduisit à l'hôtel de ville où il demeura jusqu'à la nuit. Le peuple voulait voir pendre un marquis, et attendait avec impatience cet exemple de l'égalité dans les supplices. Favras rapporta qu'il avait eu des communications avec un grand de l'État, qui l'avait engagé à disposer les esprits en faveur du roi. Comme il fallait faire quelques dépenses, ce seigneur lui avait donné cent louis qu'il avait acceptés. Il assura que son crime se bornait là, et il ne nomma personne. Cependant il demanda si l'aveu des noms pourrait le sauver. La réponse qu'on lui fit ne l'ayant pas satisfait : — En ce cas, dit-il, je mourrai avec mon secret! Et il s'achemina vers le lieu du supplice avec une grande fermeté. La nuit régnait sur la place de l'exécution, et on avait éclairé jusqu'à la potence. Le peuple se réjouit de ce spectacle, content de trouver de l'égalité, même à l'échafaud; il y mêla d'atroces railleries, et parodia de diverses manières le supplice de cet infortuné. Le corps de Favras fut rendu à sa famille, et de nouveaux événements

* C'est lui qui le dit dans ses Mémoires.

Digitized by Google

firent bientôt oublier sa mort à ceux qui l'avaient puni et à ceux qui s'en étaient servis.

Le clergé désespéré continuait d'exciter de petites agitations sur toute la surface de la France. La noblesse comptait beaucoup sur son influence parmi le peuple. Tant que l'assemblée s'était contentée, par un décret, de mettre les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, le clergé avait espéré que l'exécution du décret n'aurait pas lieu; et, pour la rendre inutile, il suggérait mille moyens de subvenir aux besoins du trésor. L'abbé Maury avait proposé un impôt sur le luxe, et l'abbé de Salsède lui avait répondu en proposant, à son tour, qu'aucun ecclésiastique ne pût avoir plus de mille écus de revenus. Le riche abbé se tut à une motion pareille. Une autre fois, en discutant sur la dette de l'État, Cazalès avait conseillé d'examiner, non pas la validité des titres de chaque créance, mais la créance elle-même, son origine et son motif, ce qui était renouveler la banqueroute par le moyen si odieux et si usé des chambres ardentes. Le clergé, ennemi des créanciers de l'État, auxquels il se croyait sacrifié, avait soutenu la proposition malgré le rigorisme de ses principes en fait de propriété. Maury s'était emporté avec violence, et avait manqué à l'assemblée, en disant à une partie de ses membres qu'ils n'avaient que le *courage de la honte*. L'assemblée en avait été offensée et voulait l'exclure de son sein. Mais Mirabeau, qui pouvait se croire attaqué, représenta à ses collègues que chaque député appartenait à ses commettants, et qu'on n'avait pas le droit d'en exclure un seul. Cette modération convenait à la véritable supériorité; elle réussit, et Maury fut plus puni par une censure qu'il ne l'eût été par l'exclusion. Tous ces moyens, inventés par le clergé pour mettre les créanciers de l'État à sa place, ne lui servirent de rien, et l'assemblée déclara la vente de 400 millions de biens du domaine et de l'Église. Désespéré alors, le clergé fit courir des écrits parmi le peuple, et répandit que le projet des révolutionnaires était d'attaquer la religion catholique. C'est dans les provinces du Midi qu'il espérait obtenir le plus de succès. On a vu que la première émigration s'était dirigée vers Turin. C'est avec le Languedoc et la Provence qu'elle entretenait ses principales communications. Calonne, si célèbre sous les notables, était le ministre de la cour fugitive. Deux partis la divisaient : la haute noblesse voulait maintenir son empire, et redoutait l'intervention de la noblesse de province et surtout de la bourgeoisie. Aussi ne voulait-elle recourir qu'à l'étranger pour rétablir le trône. D'ailleurs, user de la religion, comme le proposaient les émissaires des provinces, lui semblait ridicule à elle qui s'était égayée pendant un siècle des plaisanteries de Voltaire. L'autre parti, composé de petits nobles, de bourgeois expatriés, voulait combattre la passion de la liberté par une autre plus forte, celle du fanatisme, et vaincre avec ses seules forces, sans se mettre à la merci de l'étranger. Les premiers alléguaient les vengeances personnelles de la guerre civile, pour excuser l'intervention de l'étranger; les seconds soutenaient que la guerre civile comportait l'effusion du sang, mais qu'il ne fallait pas se souiller d'une trahison. Ces derniers, plus courageux, plus patriotes, mais plus féroces, ne devaient pas réussir dans une cour où régnait Calonne. Cependant, comme on avait besoin de tout le monde, les communications furent continuées entre Turin et les provinces méridionales. On se décida à attaquer la révolution par la guerre étrangère et par la guerre civile, et pour cela on tenta de réveiller l'ancien fanatisme de ces contrées (16).

Le clergé ne négligea rien pour seconder ce plan. Les protestants excitaient dans ces pays l'envie des catholiques. Le clergé profita de ces dispositions et surtout des solennités de Pâques. A Montpellier, à Nîmes, à Montauban, l'antique fanatisme fut réveillé par tous les moyens.

Charles Lameth se plaignit à la tribune de ce qu'on avait abusé de la quinzaine de Pâques pour égarer le peuple et l'exciter contre les lois nouvelles. A ces mots, le clergé se souleva et voulut quitter l'assemblée. L'évêque de Clermont en fit la menace, et une foule d'ecclésiastiques déjà debout allaient sortir, mais on rappela Charles Lameth à l'ordre et le tumulte s'apaisa. Cependant la vente des biens du clergé était mise à exécution; il en était aigri et ne négligeait aucune occasion de faire éclater son ressentiment. Dom Gerle, chartreux, plein de bonne foi dans ses sentiments religieux et patriotiques, demande un jour la parole, et propose de déclarer la religion catholique la seule religion de l'État *. Une foule de députés se lèvent aussitôt, et se disposent à voter par acclamation, en disant que c'est le cas pour l'assemblée de se justifier du reproche qu'on lui a fait d'attaquer la religion catholique. Cependant que signifiait une proposition pareille? Ou le décret avait pour but de donner un privilége à la religion catholique, et

* Séance du 12 avril.

aucune ne doit en avoir; ou il était la déclaration d'un fait, c'est que la majorité française était catholique; et le fait n'avait pas besoin d'être déclaré. Une telle proposition ne pouvait donc être accueillie. Aussi, malgré les efforts de la noblesse et du clergé, la discussion fut renvoyée au lendemain. Une foule immense était accourue; Lafayette, averti que des malveillants se disposaient à exciter du trouble, avait doublé la garde. La discussion s'ouvre : un ecclésiastique menace l'assemblée de malédiction; Maury pousse ses cris accoutumés; Menou répond avec calme à tous les reproches faits à l'assemblée, et dit qu'on ne peut raisonnablement pas l'accuser de vouloir abolir la religion catholique, à l'instant où elle va mettre les dépenses de son culte au rang des dépenses publiques; il propose donc de passer à l'ordre du jour. Dom Gerle, persuadé, retire alors sa motion, et s'excuse d'avoir excité un pareil tumulte. M. de Larochefoucault présente une rédaction nouvelle, et sa proposition succède à celle de Menou. Tout à coup, un membre du côté droit se plaint de n'être pas libre, interpelle Lafayette, et lui demande pourquoi il a doublé la garde. Le motif n'était pas suspect, car ce n'était pas le côté gauche qui pouvait redouter le peuple, et ce n'était pas ses amis que Lafayette cherchait à protéger. Cette interpellation augmente le tumulte, néanmoins la discussion continue. Dans ces débats, on cite Louis XIV : — « Je ne suis pas étonné, s'écrie alors Mirabeau, qu'on rappelle le règne où a été révoqué l'édit de Nantes; mais songez que de cette tribune où je parle, j'aperçois la fenêtre fatale d'où un roi, assassin de ses sujets, mêlant les intérêts de la terre à ceux de la religion, donna le signal de la Saint-Barthélemy. » Cette terrible apostrophe ne termine pas la discussion qui se prolonge encore. La proposition du duc de Larochefoucault est enfin adoptée. L'assemblée déclare que ses sentiments sont connus, mais que, par respect pour la liberté des consciences, elle ne peut ni ne doit délibérer sur la proposition qui lui est soumise.

Quelques jours étaient à peine écoulés qu'un autre moyen fut encore employé pour menacer l'assemblée, et la dissoudre. La nouvelle organisation du royaume était achevée, le peuple allait être convoqué pour élire ses magistrats, et on imagina de lui faire nommer en même temps de nouveaux députés, pour remplacer ceux qui composaient l'assemblée actuelle. Ce moyen, proposé et discuté une autre fois, avait déjà été repoussé. Il fut renouvelé en avril 1790. Quelques cahiers bornaient les pouvoirs à un an; il y avait en effet près d'une année que l'assemblée était réunie. Ouverte en mai 1789, elle touchait au mois d'avril 1790. Quoique les cahiers eussent été annulés, quoiqu'on eût pris l'engagement de ne pas se séparer avant l'achèvement de la constitution, ces hommes, pour lesquels il n'y avait ni décret rendu, ni serment prêté, quand il s'agissait d'aller à leur but, proposent de faire élire d'autres députés et de leur céder la place. Maury, chargé de cette journée, s'acquitte de son rôle avec autant d'assurance que jamais, avec plus d'adresse qu'à son ordinaire. Il en appelle lui-même à la souveraineté du peuple, et dit qu'on ne peut pas plus longtemps se mettre à la place de la nation, et prolonger des pouvoirs qui ne sont que temporaires. Il demande à quel titre on s'est revêtu d'attributions souveraines; il soutient que cette distinction entre le pouvoir législatif et constituant est une distinction chimérique, qu'une convention souveraine ne peut exister qu'en l'absence de tout gouvernement, et que si l'assemblée est cette convention, elle n'a qu'à détrôner le roi et déclarer le trône vacant. Des cris l'interrompent à ces mots, et manifestent l'indignation générale. Mirabeau se lève alors avec dignité : « On demande, dit-il, depuis quand les députés du » peuple sont devenus convention nationale? Je » réponds : C'est le jour où, trouvant l'entrée de » leurs séances environnée de soldats, ils allèrent » se réunir dans le premier endroit où ils purent » se rassembler, pour jurer de plutôt périr que de » trahir et d'abandonner les droits de la nation. » Nos pouvoirs, quels qu'ils fussent, ont changé » ce jour de nature. Quels que soient les pouvoirs » que nous avons exercés, nos efforts, nos travaux » les ont légitimés : l'adhésion de toute la nation » les a sanctifiés. Vous vous rappelez tous le mot » de ce grand homme de l'antiquité, qui avait » négligé les formes légales pour sauver la pa» trie. Sommé par un tribun factieux de dire s'il » avait observé les lois, il répondit : Je jure que » j'ai sauvé la patrie. Messieurs (s'écrie alors Mi» rabeau en s'adressant aux députés des commu» nes), je jure que vous avez sauvé la France! »

A ce magnifique serment, dit Ferrières, l'assemblée tout entière, comme entraînée par une inspiration subite, ferme la discussion, et décrète que les réunions électorales ne s'occuperont point de l'élection de nouveaux députés.

Ainsi ce nouveau moyen fut encore inutile, et

l'assemblée put continuer ses travaux. Mais les troubles n'en continuèrent pas moins par toute la France. Le commandant De Voisin fut massacré par le peuple; les forts de Marseille furent envahis par la garde nationale. Des mouvements en sens contraires eurent lieu à Nîmes et à Montauban. Les envoyés de Turin avaient excité les catholiques; ils avaient fait des adresses, dans lesquelles ils déclaraient la monarchie en danger, et demandaient que la religion catholique fût déclarée religion de l'État. Une proclamation royale avait en vain répondu; ils avaient répliqué. Les protestants en étaient venus aux prises avec les catholiques; et ces derniers, attendant vainement les secours promis par Turin, avaient été enfin repoussés. Diverses gardes nationales s'étaient mises en mouvement, pour secourir les patriotes contre les révoltés; la lutte s'était ainsi engagée, et le vicomte de Mirabeau, adversaire déclaré de son illustre frère, annonçant lui-même la guerre civile du haut de la tribune, sembla, par son mouvement, son geste, ses paroles, la jeter dans l'assemblée.

Ainsi, tandis que la partie la plus modérée des députés tâchait d'apaiser l'ardeur révolutionnaire, une opposition indiscrète excitait une fièvre que le repos aurait pu calmer, et fournissait des prétextes aux orateurs populaires les plus violents. Les clubs en devenaient plus exagérés. Celui des jacobins, issu du club breton, d'abord établi à Versailles, puis à Paris, l'emportait sur les autres par le nombre, les talents et la violence *. Ses séances étaient suivies comme celles de l'assemblée elle-même. Il devançait toutes les questions que celle-ci devait traiter, et émettait des décisions, qui étaient déjà une prévention pour les législateurs eux-mêmes. Là, se réunissaient les principaux députés populaires, et les plus obstinés y trouvaient des forces et des excitations. Lafayette, pour combattre cette terrible influence, s'était concerté avec Bailly et les hommes les plus éclairés, et avait formé un autre club, dit de 89, et plus tard des feuillants **. Mais le moyen était impuissant, une réunion de cent hommes calmes et instruits ne pouvait appeler la foule comme le club des jacobins, où on se livrait à toute la véhémence des passions populaires. Fermer les clubs eût été le seul moyen, mais la cour avait trop peu de franchise et inspirait trop de défiance pour que le parti populaire songeât à employer une ressource pareille. Les Lameth dominaient au club des jacobins. Mirabeau se montrait également dans l'un et dans l'autre; il était évident à tous les yeux que sa place était entre tous les partis. Une occasion se présenta bientôt où son rôle fut encore mieux prononcé, et où il remporta pour la monarchie un avantage mémorable, comme nous le verrons ci-après.

CHAPITRE V.

État politique et dispositions des puissances étrangères en 1790. — Discussions sur le droit de la paix et de la guerre. — Première institution du papier-monnaie ou des assignats. — Organisation judiciaire. — Constitution civile du clergé. — Abolition des titres de noblesse. — Anniversaire du 14 juillet. Fête de la première fédération. — Révolte des troupes à Nancy. — Retraite de Necker. — Projets de la cour et de Mirabeau. — Formation du camp de Jalès. — Serment civique imposé aux ecclésiastiques.

A l'époque où nous sommes arrivés, la révolution française commençait d'attirer les regards des souverains étrangers; son langage était si élevé, si ferme; il avait un caractère de généralité qui semblait si bien le rendre propre à plus d'un peuple, que les princes étrangers durent s'en effrayer. On avait pu croire jusque-là à une agitation passagère, mais les succès de l'assemblée, sa fermeté, sa constance inattendue, et surtout l'avenir qu'elle se proposait et qu'elle proposait à toutes les nations, durent lui attirer plus de considération et de haine, et lui mériter l'honneur d'occuper les cabinets. L'Europe alors était divisée

* Ce club, dit des *amis de la constitution*, fut transféré à Paris en octobre 1789, et fut connu alors sous le nom de *club des jacobins*, parce qu'il se réunissait dans une salle du couvent des jacobins, rue Saint-Honoré.

** Formé le 12 mai.

en deux grandes ligues ennemies : la ligue anglo-prussienne d'une part, et les cours impériales de l'autre.

Frédéric-Guillaume avait succédé au grand Frédéric sur le trône de la Prusse. Ce prince mobile et faible, renonçant à la politique de son illustre prédécesseur, avait abandonné l'alliance de la France pour celle de l'Angleterre. Uni à cette puissance, il avait formé cette fameuse ligue anglo-prussienne, qui tenta de si grandes choses et n'en exécuta aucune ; qui souleva la Suède, la Pologne, la Porte, contre la Russie et l'Autriche; abandonna tous ceux qu'elle avait soulevés, et contribua même à les dépouiller, en partageant la Pologne.

Le projet de l'Angleterre et de la Prusse réunies avait été de ruiner la Russie et l'Autriche, en suscitant contre elles la Suède où régnait le chevaleresque Gustave, la Pologne gémissant d'un premier partage, et la Porte courroucée des invasions russes. L'intention particulière de l'Angleterre, dans cette ligue, était de se venger des secours fournis aux colonies américaines par la France, sans lui déclarer la guerre. Elle en avait trouvé le moyen en mettant aux prises les Turcs et les Russes. La France ne pouvait demeurer neutre entre ces deux peuples sans s'aliéner les Turcs, qui comptaient sur elle, et sans perdre ainsi sa domination commerciale dans le Levant. D'autre part, en participant à la guerre, elle perdait l'alliance de la Russie, avec laquelle elle venait de conclure un traité infiniment avantageux, qui lui assurait les bois de construction et tous les objets que le Nord fournit abondamment à la marine. Ainsi dans les deux cas, la France essuyait un dommage. En attendant, l'Angleterre disposait ses forces et se préparait à les déployer au besoin. D'ailleurs, voyant le désordre des finances sous les notables, le désordre populaire sous la constituante, elle croyait n'avoir pas besoin de la guerre, et on a pensé qu'elle aimait encore mieux détruire la France par les troubles intérieurs que par les armes. Aussi l'a-t-on accusée toujours de favoriser nos discordes.

Cette ligue anglo-prussienne avait fait livrer quelques batailles, dont le succès fut balancé. Gustave s'était tiré en héros d'une position où il s'était engagé en aventurier. La Hollande insurgée avait été soumise au stathouder par les intrigues anglaises et les armées prussiennes. L'habile Angleterre avait ainsi privé la France d'une puissante alliance maritime; et le monarque prussien, qui ne cherchait que des succès de vanité, avait vengé un outrage fait par les états de Hollande à l'épouse du stathouder, qui était sa propre sœur. La Pologne achevait de se constituer, et allait prendre les armes. La Turquie avait été battue par la Russie. Cependant la mort de l'empereur d'Autriche, Joseph II, survenue en janvier 1790, changea la face des événements. Léopold, ce prince éclairé et pacifique, dont la Toscane avait béni l'heureux règne, lui succéda. Léopold, adroit autant que sage, voulait mettre fin à la guerre, et pour y réussir, il employa les ressources de la séduction, si puissantes sur la mobile imagination de Frédéric-Guillaume. On fit valoir à ce prince les douceurs du repos, les maux de la guerre, qui depuis si longtemps pesaient sur son peuple, enfin les dangers de la révolution française qui proclamait de si funestes principes. On réveilla en lui les idées de pouvoir absolu, on lui fit même concevoir l'espérance de châtier les révolutionnaires français, comme il avait châtié ceux de Hollande ; et il se laissa entraîner, à l'instant où il allait retirer les avantages de cette ligue si hardiment conçue par son ministre Hertzberg. Ce fut en juillet 1790 que la paix fut signée à Reichenbach. En août, la Russie fit la sienne avec Gustave, et n'eut plus affaire qu'à la Pologne, peu redoutable, et aux Turcs, battus de toutes parts. Nous ferons connaître plus tard ces divers événements. L'attention des puissances finissait donc par se diriger presque tout entière sur la révolution de France. Quelque temps avant la conclusion de la paix entre la Prusse et Léopold, lorsque la ligue anglo-prussienne menaçait les deux cours impériales, et poursuivait secrètement la France ainsi que l'Espagne, notre constante et fidèle alliée, quelques navires anglais furent saisis dans la baie de Nootka par les Espagnols. Des réclamations très-vives furent élevées, et suivies d'un armement général dans les ports de l'Angleterre. Aussitôt l'Espagne, invoquant les traités, demanda le secours de la France, et Louis XVI ordonna l'équipement de quinze vaisseaux. On accusa l'Angleterre de vouloir, dans cette occasion, augmenter nos embarras. Les clubs de Londres, il est vrai, avaient plusieurs fois complimenté l'assemblée nationale, mais le cabinet laissait quelques philanthropes se livrer à ces épanchements philosophiques, et pendant ce temps payait, dit-on, ces étonnants agitateurs qui reparaissaient partout, et donnaient tant de peine aux gardes nationales du royaume. Les troubles intérieurs furent plus grands encore au moment de l'armement général, et on ne put s'empêcher de

voir une liaison entre les menaces de l'Angleterre et la renaissance du désordre. Lafayette surtout, qui ne prenait guère la parole dans l'assemblée que pour les objets qui intéressaient la tranquillité publique, Lafayette dénonça à la tribune une influence secrète. « Je ne puis, dit-il, m'empêcher de faire remarquer à l'assemblée cette fermentation nouvelle et combinée, qui se manifeste de Strasbourg à Nîmes, et de Brest à Toulon, et qu'en vain les ennemis du peuple voudraient lui attribuer, lorsqu'elle porte tous les caractères d'une influence secrète. S'agit-il d'établir les départements, on dévaste les campagnes; les puissances voisines arment-elles, aussitôt le désordre est dans nos arsenaux. » On avait en effet égorgé plusieurs commandants, et par hasard ou par choix, nos meilleurs officiers de marine avaient été immolés. L'ambassadeur anglais avait été chargé par sa cour de repousser ces imputations. Mais on sait quelle confiance méritent de pareils messages. Calonne avait aussi écrit au roi * pour justifier l'Angleterre; mais Calonne, en parlant pour l'étranger, était suspect. Il disait vainement que toute dépense est connue dans un gouvernement représentatif, que même les dépenses secrètes sont du moins avouées comme telles, et qu'il n'y avait dans les budgets anglais aucune attribution de ce genre. L'expérience a prouvé que l'argent ne manque jamais à des ministres même responsables. Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que le temps, qui dévoile tout, n'a rien découvert à cet égard, et que Necker, qui était placé pour en bien juger, n'a jamais cru à cette secrète influence **.

Le roi, comme on vient de le voir, avait fait notifier à l'assemblée l'équipement de quinze vaisseaux de ligne, pensant, disait-il, qu'elle approuverait cette mesure, et qu'elle voterait les dépenses nécessaires. L'assemblée accueillit parfaitement le message, mais elle y vit une question constitutionnelle qu'elle crut devoir résoudre avant de répondre au roi. « Les mesures sont prises, dit Alexandre Lameth, notre discussion ne peut les retarder; il faut donc fixer auparavant à qui du roi ou de l'assemblée on attribuera le droit de faire la paix ou la guerre. » En effet, c'était presque la dernière attribution importante à fixer, et l'une de celles qui devaient exciter le plus d'intérêt. Les imaginations étaient toutes pleines des fautes des cours, de leurs alternatives d'ambition ou de faiblesse, et on ne voulait pas laisser au trône le pouvoir ou d'entraîner la nation dans des guerres dangereuses, ou de la déshonorer par des lâchetés. Cependant, de tous les actes du gouvernement, le soin de la guerre et de la paix est celui où il entre le plus d'action, et où le pouvoir exécutif doit exercer le plus d'influence; c'est celui où il faut lui laisser le plus de liberté pour qu'il agisse volontiers et bien. L'opinion de Mirabeau, qu'on disait gagné par la cour, était annoncée d'avance. L'occasion était favorable pour ravir à l'orateur cette popularité si enviée. Les Lameth l'avaient senti, et avaient chargé Barnave d'accabler Mirabeau. Le côté droit se retira pour ainsi dire, et laissa le champ libre à ces deux rivaux.

La discussion était impatiemment attendue; elle s'ouvre ***. Après quelques orateurs qui ne répandent que des idées préliminaires, Mirabeau est entendu et pose la question d'une manière toute nouvelle. La guerre, suivant lui, est presque toujours imprévue; les hostilités commencent avant les menaces; le roi, chargé du salut public, doit les repousser, et la guerre se trouve ainsi commencée avant que l'assemblée ait pu intervenir. Il en est de même pour les traités : le roi peut seul saisir le moment de négocier, de conférer, de disputer avec les puissances; l'assemblée ne peut que ratifier les conditions obtenues. Dans les deux cas, le roi peut seul agir, et l'assemblée approuver ou improuver. Mirabeau veut donc que le pouvoir exécutif soit tenu de soutenir les hostilités commencées, et que le pouvoir législatif, suivant les cas, souffre la continuation de la guerre ou bien requière la paix. Cette opinion est applaudie, parce que la voix de Mirabeau l'était toujours. Cependant Barnave prend la parole, et, négligeant les autres orateurs, ne répond qu'à Mirabeau. Il convient que souvent le fer est tiré avant que la nation puisse être consultée; mais il soutient que les hostilités ne sont pas la guerre, que le roi doit les repousser et avertir aussitôt l'assemblée, qui alors déclare en souveraine ses propres intentions. Ainsi toute la différence est dans les mots, car Mirabeau donne à l'assemblée le droit d'improuver la guerre et de requérir la paix, Barnave celui de déclarer l'une ou l'autre; mais, dans les deux cas, le vœu de l'assemblée était obligatoire, et Barnave ne lui donnait pas plus que Mirabeau. Néanmoins Barnave est applaudi et porté en triomphe par le peu-

* Voyez à l'armoire de fer, pièce n° 25, lettre de Calonne au roi, du 9 avril 1790.

** Voyez ce que dit Mme de Staël dans ses Considérations sur la révolution française.

*** Séances du 14 au 22 mai.

ple, et on répand que son adversaire est vendu. On colporte par les rues, et à grands cris, un pamphlet intitulé : *Grande trahison du comte de Mirabeau.* L'occasion était décisive, chacun attendait un effort du terrible athlète. Il demande la réplique, l'obtient, monte à la tribune en présence d'une foule immense réunie pour l'entendre, et déclare, en y montant, qu'il n'en descendra que mort ou victorieux. « Moi aussi, dit-il en commençant, on m'a porté en triomphe, et pourtant on crie aujourd'hui *la grande trahison du comte de Mirabeau.* Je n'avais pas besoin de cet exemple pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne. Cependant ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. » Après cet imposant début, il annonce qu'il ne répondra qu'à Barnave, et dès le commencement : « Expliquez-vous, lui dit-il; vous avez dans votre opinion réduit le roi à notifier les hostilités commencées, et vous avez donné à l'assemblée toute seule le droit de déclarer à cet égard la volonté nationale. Sur cela je vous arrête et vous rappelle à nos principes, qui partagent l'expression de la volonté nationale entre l'assemblée et le roi... En ne l'attribuant qu'à l'assemblée seule, vous avez forfait à la constitution ; je vous rappelle à l'ordre... Vous ne répondez pas... ; je continue... »

Il n'y avait en effet rien à répondre. Barnave demeure exposé pendant une longue réplique à ces foudroyantes apostrophes. Mirabeau lui répond article par article, et montre que son adversaire n'a rien donné de plus à l'assemblée que ce qu'il lui avait donné lui-même; mais que seulement, en réduisant le roi à une simple notification, il l'avait privé de son concours nécessaire à l'expression de la volonté nationale ; il termine enfin en reprochant à Barnave ces coupables rivalités entre des hommes qui devraient, dit-il, vivre en vrais compagnons d'armes. Barnave avait énuméré les partisans de son opinion, Mirabeau énumère les siens à son tour; il y montre ces hommes modérés, premiers fondateurs de la constitution, et qui entretenaient les Français de liberté, lorsque ces vils calomniateurs suçaient le lait des cours (il désignait les Lameth, qui avaient reçu des bienfaits de la reine); « des hommes, ajoute-t-il, qui s'honoreront jusqu'au tombeau de leurs amis et de leurs ennemis. »

Des applaudissements unanimes couvrent la voix de Mirabeau. Il y avait dans l'assemblée une portion considérable de députés qui n'appartenaient ni à la droite, ni à la gauche, mais qui, sans aucun parti pris, se décidaient sur l'impression du moment. C'était par eux que le génie et la raison régnaient, parce qu'ils faisaient la majorité en se portant vers un côté ou vers l'autre. Barnave veut répondre, l'assemblée s'y oppose et demande à aller aux voix. Le décret de Mirabeau, supérieurement amendé par Chapelier, a la priorité, et il est enfin adopté (22 mai), à la satisfaction générale ; car ces rivalités ne s'étendaient pas au delà du cercle où elles étaient nées, et le parti populaire croyait vaincre aussi bien avec Mirabeau qu'avec les Lameth.

Le décret conférait au roi et à la nation le droit de faire la paix et la guerre. Le roi était chargé de la disposition des forces, il notifiait les hostilités commencées, réunissait l'assemblée si elle ne l'était pas, et proposait le décret de paix ou de guerre; l'assemblée délibérait sur sa proposition expresse, et le roi sanctionnait ensuite sa délibération. C'est Chapelier qui, par un amendement très-raisonnable, avait exigé la proposition expresse et la sanction définitive. Ce décret, conforme à la raison et aux principes déjà établis, excita une joie sincère chez les constitutionnels, et des espérances folles chez les contre-révolutionnaires, qui crurent que l'esprit public allait changer, et que cette victoire de Mirabeau allait devenir la leur. Lafayette, qui dans cette circonstance s'était uni à Mirabeau, en écrivit à Bouillé, lui fit entrevoir des espérances de calme et de modération, et tâcha, comme il le faisait toujours, de le concilier à l'ordre nouveau.

L'assemblée continuait ses travaux de finances. Ils consistaient à disposer le mieux possible des biens du clergé, dont la vente, depuis longtemps décrétée, ne pouvait être empêchée ni par les protestations, ni par les mandements, ni par les intrigues. Dépouiller un corps trop puissant d'une grande partie du territoire; la répartir le mieux possible, de manière à la fertiliser par sa division; rendre ainsi propriétaire une portion considérable du peuple qui ne l'était pas; enfin éteindre par la même opération les dettes de l'État, et rétablir l'ordre dans les finances, tel était le but de l'assemblée, et elle en sentait trop l'utilité pour s'effrayer des obstacles. L'assemblée avait déjà ordonné la vente de 400 millions de biens du domaine et de l'Église, mais il fallait trouver les moyens de vendre ces biens sans les discréditer par la concurrence, en les offrant tous à la fois. Bailly proposa, au nom de la municipalité de Paris, un projet parfaitement conçu; c'était de transmettre ces biens aux municipalités, qui les achèteraient

en masse pour les revendre ensuite peu à peu, de manière que la mise en vente n'eût pas lieu tout à la fois. Les municipalités, n'ayant pas des fonds pour payer sur-le-champ, prendraient des engagements à temps, et on payerait les créanciers de l'État avec des bons sur les communes, qu'elles seraient chargées d'acquitter successivement. Ces bons, qu'on appela dans la discussion *papier municipal*, donnèrent la première idée des *assignats*. En suivant le projet de Bailly, on mettait la main sur les biens ecclésiastiques : ils étaient déplacés, divisés entre les communes, et les créanciers se rapprochaient de leur gage, en acquérant un titre sur les municipalités, au lieu de l'avoir sur l'État. Les sûretés étaient donc augmentées, puisque le payement était rapproché; il dépendait même des créanciers de l'effectuer eux-mêmes, puisque, avec ces bons ou assignats, ils pouvaient acquérir une valeur proportionnelle des biens mis en vente. On avait ainsi beaucoup fait pour eux, mais ce n'était pas tout encore. Ils pouvaient ne pas vouloir convertir leurs bons en terres, par scrupule ou par tout autre motif, et, dans ce cas, ces bons, qu'il leur fallait garder, ne pouvant pas circuler comme de la monnaie, n'étaient pour eux que de simples titres non acquittés. Il ne restait plus qu'une dernière mesure à prendre, c'était de donner à ces bons ou titres la faculté de circulation; alors ils devenaient une véritable monnaie, et les créanciers, pouvant les donner en payement, étaient véritablement remboursés. Une autre considération était décisive. Le numéraire manquait; on attribuait cette disette à l'émigration qui emportait beaucoup d'espèces, aux payements qu'on était obligé de faire à l'étranger, et enfin à la malveillance. La véritable cause était le défaut de confiance produit par les troubles. C'est par la circulation que le numéraire devient apparent; quand la confiance règne, l'activité des échanges est extrême, le numéraire marche rapidement, se montre partout, et on le croit plus considérable, parce qu'il sert davantage; mais quand les troubles politiques répandent l'effroi, les capitaux languissent, le numéraire marche lentement; il s'enfouit souvent, et on accuse à tort son absence.

Le désir de suppléer aux espèces métalliques que l'assemblée croyait épuisées, celui de donner aux créanciers autre chose qu'un titre mort dans leurs mains, la nécessité de pourvoir en outre à une foule de besoins pressants, fit donner à ces bons ou assignats le cours forcé de monnaie. Le créancier était payé par là, puisqu'il pouvait faire accepter le papier qu'il avait reçu, et suffire ainsi à tous les engagements. S'il n'avait pas voulu acheter des terres, ceux qui avaient reçu de lui le papier circulant devaient finir par les acheter eux-mêmes. Les assignats qui rentraient par cette voie étaient destinés à être brûlés; ainsi les terres du clergé devaient bientôt se trouver distribuées, et le papier supprimé. Les assignats portaient un intérêt à tant le jour, et acquéraient une valeur en séjournant dans les mains des détenteurs.

Le clergé, qui voyait là un moyen d'exécution pour l'aliénation de ses biens, le repoussa fortement. Ses alliés nobles et autres, contraires à tout ce qui facilitait la marche de la révolution, s'y opposèrent aussi et crièrent au papier-monnaie. Le nom de Law devait tout naturellement retentir, et le souvenir de sa banqueroute être réveillé. Cependant la comparaison n'était pas juste, parce que le papier de Law n'était hypothéqué que sur les succès à venir de la compagnie des Indes, tandis que les assignats reposaient sur un capital territorial, réel et facilement occupable. Law avait fait pour la cour des faux considérables, et avait excédé de beaucoup la valeur présumée du capital de la compagnie; l'assemblée, au contraire, ne pouvait pas croire, avec les formes nouvelles qu'elle venait d'établir, que des exactions pareilles pussent avoir lieu. Enfin la somme des assignats créés ne représentait qu'une petite partie du capital qui leur était affecté. Mais, ce qui était vrai, c'est que le papier, quelque sûr qu'il soit, n'est pas, comme l'argent, une réalité, et, suivant l'expression de Bailly, une *actualité physique*. Le numéraire porte avec lui sa propre valeur; le papier, au contraire, exige encore une opération, un achat de terre, une réalisation. Il doit donc être au-dessous du numéraire, et dès qu'il est au-dessous, le numéraire, que personne ne veut donner pour du papier, se cache et finit par disparaître. Si, de plus, des désordres dans l'administration des biens, des émissions immodérées de papier, détruisent la proportion entre les effets circulants et le capital, la confiance s'évanouit; la valeur nominale est conservée, mais la valeur réelle n'est plus; celui qui donne cette monnaie conventionnelle vole celui qui la reçoit, et une grande crise a lieu. Tout cela était possible, et avec plus d'expérience aurait paru certain. Comme mesure financière, l'émission des assignats était donc très-critiquable, mais elle était nécessaire comme mesure politique, car elle fournissait à des besoins pressants et divisait la propriété sans le secours d'une loi agraire. L'as-

semblée ne devait donc pas hésiter; et, malgré Maury et les siens, elle décréta quatre cent millions d'assignats forcés avec intérêt (avril).

Necker depuis longtemps avait perdu la confiance du roi; l'ancienne déférence de ses collègues, et l'enthousiasme de la nation. Renfermé dans ses calculs, il discutait quelquefois avec l'assemblée. Sa réserve à l'égard des dépenses extraordinaires avait fait demander le livre rouge, registre fameux où l'on trouvait, disait-on, la liste de toutes les dépenses secrètes. Louis XVI céda avec peine, et fit cacheter les feuillets où étaient portées les dépenses de son prédécesseur Louis XV. L'assemblée respecta sa délicatesse, et se borna aux dépenses de ce règne. On n'y trouva rien de personnel au roi; les prodigalités étaient toutes relatives aux courtisans. Les Lameth s'y trouvèrent portés pour un bienfait de soixante mille francs, consacrés par la reine à leur éducation. Ils firent reporter cette somme au trésor public. On réduisit les pensions sur la double proportion des services et de l'ancien état des personnes. L'assemblée montra partout la plus grande modération; elle supplia le roi de fixer lui-même la liste civile, et elle vota par acclamation les vingt-cinq millions qu'il avait demandés.

Cette assemblée, forte de son nombre, de ses lumières, de sa puissance, de ses résolutions, avait conçu l'immense projet de régénérer toutes les parties de l'État, et elle venait de régler le nouvel ordre judiciaire. Elle avait distribué les tribunaux de la même manière que les administrations, par districts et départements. Les juges étaient laissés à l'élection populaire. Cette dernière mesure avait été fortement combattue. La métaphysique politique avait été encore déployée ici pour prouver que le pouvoir judiciaire relevait du pouvoir exécutif, et que le roi devait nommer les juges. On avait trouvé des raisons de part et d'autre; mais la seule à donner à l'assemblée, qui était dans l'intention de faire une monarchie, c'est que la royauté, successivement dépouillée de ses attributions, devenait une simple magistrature, et l'État une république. Mais dire ce qu'était la monarchie était trop hardi; elle exige des concessions qu'un peuple ne consent jamais à faire dans le premier moment du réveil. Le sort des nations est de demander ou trop, ou rien. L'assemblée voulait sincèrement le roi, elle était pleine de déférence pour lui et le prouvait à chaque instant; mais elle chérissait la personne, et, sans s'en douter, détruisait la chose.

Après cette uniformité introduite dans la justice et l'administration, il restait à régulariser le service de la religion, et à le constituer comme tous les autres. Ainsi, quand on avait établi un tribunal d'appel et une administration supérieure dans chaque département, il était naturel d'y placer aussi un évêché. Comment, en effet, souffrir que certains évêchés embrassassent quinze cents lieues carrées, tandis que d'autres n'en embrassaient que vingt; que certaines cures eussent dix lieues de circonférence, et que d'autres comptassent à peine quinze feux; que beaucoup de curés eussent au plus sept cents livres, tandis que, près d'eux, il existait des bénéficiers qui comptaient dix et quinze mille livres de revenus? L'assemblée, en réformant les abus, n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques, ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. Elle voulait donc former une nouvelle division, soumettre comme jadis les curés et les évêques à l'élection populaire; et en cela encore elle n'empiétait que sur le pouvoir temporel, puisque les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis par le roi et institués par le pape. Ce projet, qui fut nommé *constitution civile du clergé*, et qui fit calomnier l'assemblée plus que tout ce qu'elle avait fait, était pourtant l'ouvrage des députés les plus pieux. C'étaient Camus et autres jansénistes qui, voulant raffermir la religion dans l'État, cherchaient à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles. Il est certain que la justice étant rétablie partout, il était étrange qu'elle ne le fût pas dans l'administration ecclésiastique aussi bien qu'ailleurs. Sans Camus et quelques autres, les membres de l'assemblée, élevés à l'école des philosophes, auraient traité le christianisme comme toutes les autres religions admises dans l'État, et ne s'en seraient pas occupés. Ils se prêtèrent à des sentiments que, dans nos mœurs nouvelles, il est d'usage de ne pas combattre, même quand on ne les partage pas. Ils soutinrent donc le projet religieux et sincèrement chrétien de Camus. Le clergé se souleva, prétendit qu'on empiétait sur l'autorité spirituelle du pape, et en appela à Rome. Les principales bases du projet furent néanmoins adoptées *, et aussitôt présentées au roi, qui demanda du temps pour en référer au grand pontife. Le roi, dont la religion éclairée reconnaissait la sagesse de ce plan, écrivit au pape avec le désir sincère d'avoir son consentement, et de renverser par là toutes les objections du clergé.

* Décret du 12 juillet.

On verra bientôt quelles intrigues empêchèrent le succès de ses vœux.

Le mois de juillet approchait; il y avait bientôt un an que la Bastille était prise, que la nation s'était emparée de tous les pouvoirs, et qu'elle prononçait ses volontés par l'assemblée, et les exécutait elle-même, ou les faisait exécuter sous sa surveillance. Le 14 juillet était considéré comme le jour qui avait commencé une ère nouvelle, et on résolut d'en célébrer l'anniversaire par une grande fête. Déjà les provinces, les villes, avaient donné l'exemple de se fédérer, pour résister en commun aux ennemis de la révolution. La municipalité de Paris proposa pour le 14 juillet une fédération générale de toute la France, qui serait célébrée au milieu de la capitale par les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme, et des préparatifs immenses furent faits pour rendre la fête digne de son objet.

Les nations, ainsi qu'on l'a vu, avaient depuis longtemps les yeux sur la France; les souverains commençaient à nous haïr et à nous craindre, les peuples à nous estimer. Un certain nombre d'étrangers enthousiastes se présentèrent à l'assemblée, chacun avec le costume de sa nation. Leur orateur, Anacharsis Clootz, Prussien de naissance, doué d'une imagination folle, demanda au nom du genre humain à faire partie de la fédération. Ces scènes, qui paraissent ridicules à ceux qui ne les ont pas vues, émeuvent profondément ceux qui y assistent. L'assemblée accorda la demande, et le président répondit à ces étrangers qu'ils seraient admis, pour qu'ils pussent raconter à leurs compatriotes ce qu'ils avaient vu, et leur faire connaître les joies et les bienfaits de la liberté.

L'émotion causée par cette scène en amena une autre. Une statue équestre de Louis XIV le représentait foulant aux pieds l'image de plusieurs provinces vaincues : « Il ne faut pas souffrir, s'écria l'un des Lameth, ces monuments d'esclavage dans les jours de liberté. Il ne faut pas que les Francs-Comtois, en arrivant à Paris, voient leur image ainsi enchaînée. » Maury combattit une mesure qui était peu importante, et qu'il fallait accorder à l'enthousiasme public. Au même instant, une voix proposa d'abolir les titres de comte, marquis, baron, etc., de défendre les livrées, enfin de détruire tous les titres héréditaires. Le jeune Montmorency soutint la proposition. Un noble demande ce qu'on substituerait à ces mots : Un tel a été fait comte pour avoir servi l'État? — On dira simplement, répondit Lafayette, qu'un tel a sauvé l'État un tel jour. Le décret fut adopté *, malgré l'irritation extraordinaire de la noblesse, qui fut plus courroucée de la suppression de ses titres que des pertes plus réelles qu'elle avait faites depuis le commencement de la révolution. La partie la plus modérée de l'assemblée aurait voulu qu'en abolissant les titres, on laissât la liberté de les porter à ceux qui le voudraient. Lafayette s'empressa d'avertir la cour avant que le décret fût sanctionné, et l'engagea de le renvoyer à l'assemblée qui consentait à l'amender. Mais le roi se hâta de le sanctionner, et on crut y voir l'intention peu franche de pousser les choses au pire.

L'objet de la fédération fut le serment civique. On demanda si les fédérés et l'assemblée le prêteraient dans les mains du roi, ou si le roi, considéré comme le premier fonctionnaire public, jurerait avec tous les autres sur l'autel de la patrie. On préféra le dernier moyen. L'assemblée acheva aussi de mettre l'étiquette en harmonie avec ses lois, et le roi ne fut dans la cérémonie que ce qu'il était dans la constitution. La cour, à qui Lafayette inspirait des défiances continuelles, s'effraya d'une nouvelle qu'on répandait, et d'après laquelle il devait être nommé commandant de toutes les gardes nationales du royaume. Ces défiances, pour qui ne connaissait pas Lafayette, étaient naturelles, et ses ennemis de tous les côtés s'attachaient à les augmenter. Comment se persuader en effet qu'un homme jouissant d'une telle popularité, chef d'une force aussi considérable, ne voulût pas en abuser? Cependant il ne le voulait pas; il était résolu à n'être que citoyen; et, soit vertu, soit ambition bien entendue, le mérite est le même. Il faut que l'orgueil humain soit placé quelque part; la vertu consiste à le placer dans le bien. Lafayette, prévenant les craintes de la cour, proposa qu'un même individu ne pût commander plus d'une garde de département. Le décret fut accueilli avec acclamation, et le désintéressement du général couvert d'applaudissements. Lafayette fut cependant chargé de tout le soin de la fête, et nommé chef de la fédération, en sa qualité de commandant de la garde parisienne.

Le jour approchait, et les préparatifs se faisaient avec la plus grande activité. La fête devait avoir lieu au Champ-de-Mars, vaste terrain qui s'étend entre l'École militaire et le cours de la

* Décret et séance du 19 juin.

Seine. On avait projeté de transporter la terre du milieu sur les côtés, de manière à former un amphithéâtre qui pût contenir la masse des spectateurs. Douze mille ouvriers y travaillaient sans relâche; et cependant il était à craindre que les travaux ne fussent pas achevés le 14. Les habitants veulent alors se joindre eux-mêmes aux travailleurs. En un instant, toute la population est transformée en ouvriers. Des religieux, des militaires, des hommes de toutes les classes, saisissent la pelle et la bêche; des femmes élégantes contribuent elles-mêmes aux travaux. Bientôt l'entraînement est général; on s'y rend par sections, avec des bannières de diverses couleurs, et au son du tambour. Arrivé, on se mêle et on travaille en commun. La nuit venue et le signal donné, chacun se rejoint aux siens et retourne à ses foyers. Cette douce union régna jusqu'à la fin des travaux. Pendant ce temps, les fédérés arrivaient continuellement, et étaient reçus avec le plus grand empressement et la plus aimable hospitalité. L'effusion était générale, et la joie sincère, malgré les alarmes que le très-petit nombre d'hommes restés inaccessibles à ces émotions s'efforçaient de répandre. On disait que des brigands profiteraient du moment où le peuple serait à la fédération pour piller la ville; on supposait au duc d'Orléans, revenu de Londres, des projets sinistres: cependant la gaieté nationale fut inaltérable, et on ne crut à aucune de ces méchantes prophéties.

Le 14 arrive enfin : tous les fédérés députés des provinces et de l'armée, rangés sous leurs bannières, partent de la place de la Bastille, et se rendent aux Tuileries. Les députés du Béarn, en passant dans la rue de la Ferronnerie, où avait été assassiné Henri IV, lui rendent un hommage qui, dans cet instant d'émotion, se manifeste par des larmes. Les fédérés, arrivés au jardin des Tuileries, reçoivent dans leurs rangs la municipalité et l'assemblée. Un bataillon de jeunes enfants, armés comme leurs pères, devançait l'assemblée: un groupe de vieillards la suivait, et rappelait ainsi les antiques souvenirs de Sparte. Le cortége s'avance au milieu des cris et des applaudissements du peuple. Les quais étaient couverts de spectateurs, les maisons en étaient chargées. Un pont, jeté en quelques jours sur la Seine, conduisait, par un chemin jonché de fleurs, d'une rive à l'autre, et aboutissait en face du champ de la fédération. Le cortége le traverse, et chacun prend sa place. Un amphithéâtre magnifique, disposé dans le fond, était destiné aux autorités nationales. Le roi et le président étaient assis à côté l'un de l'autre, sur des siéges pareils, semés de fleurs de lis d'or. Un balcon élevé derrière le roi portait la reine et la cour. Les ministres étaient à quelque distance du roi, et les députés rangés des deux côtés. Quatre cent mille spectateurs remplissaient les amphithéâtres latéraux; soixante mille fédérés armés faisaient leurs évolutions dans le champ intermédiaire; et au centre s'élevait, sur une base de vingt-cinq pieds, le magnifique autel de la patrie. Trois cents prêtres, revêtus d'aubes blanches et d'écharpes tricolores, en couvraient les marches, et devaient servir la messe.

L'arrivée des fédérés dura trois heures. Pendant ce temps, le ciel était couvert de sombres nuages, et la pluie tombait par torrents. Ce ciel, dont l'éclat se marie si bien à la joie des hommes, leur refusait en ce moment la sérénité et la lumière. Un des bataillons arrivés dépose ses armes et a l'idée de former une danse; tous l'imitent aussitôt, et en un seul instant le champ intermédiaire est encombré par soixante mille hommes, soldats et citoyens, qui opposent la gaieté à l'orage. Enfin la cérémonie commence; le ciel, par un hasard heureux, se découvre et illumine de son éclat cette scène solennelle. L'évêque d'Autun commence la messe; des chœurs accompagnent la voix du pontife; le canon y mêle ses bruits solennels. Le saint sacrifice achevé, Lafayette descend de cheval, monte les marches du trône, et vient recevoir les ordres du roi, qui lui confie la formule du serment. Lafayette la porte à l'autel, et dans ce moment toutes les bannières s'agitent, tous les sabres étincellent. Le général, l'armée, le président, les députés crient : *Je le jure!* Le roi debout, la main étendue vers l'autel, dit : *Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par moi.* Dans ce moment, la reine, entraînée par le mouvement général, saisit dans ses bras l'auguste enfant, héritier du trône, et du haut du balcon où elle est placée le montre à la nation assemblée. A cette vue, des cris extraordinaires de joie, d'amour, d'enthousiasme, se dirigent vers la mère et l'enfant, et tous les cœurs sont à elle. C'est dans ce même instant que la France tout entière, réunie dans les quatre-vingt-trois chefs-lieux des départements, faisait le même serment d'aimer le roi qui les aimerait. Hélas! dans ces moments, la haine même s'attendrit, l'orgueil cède, tous sont heureux du bonheur com-

mun et fiers de la dignité de tous. Pourquoi ces plaisirs si profonds de la concorde sont-ils sitôt oubliés?

Cette auguste cérémonie achevée, le cortége reprit sa marche, et le peuple se livra à toutes les inspirations de la joie. Les réjouissances durèrent plusieurs jours. Une revue générale des fédérés eut lieu ensuite. Soixante mille hommes étaient sous les armes, et présentaient un magnifique spectacle, tout à la fois militaire et national. Le soir, Paris offrit une fête charmante. Le principal lieu de réunion était aux Champs-Élysées et à la Bastille. On lisait sur le terrain de cette ancienne prison, changé en une place : *Ici l'on danse.* Des feux brillants, rangés en guirlandes, remplaçaient l'éclat du jour. Il avait été défendu à l'opulence de troubler cette paisible fête par le mouvement des voitures. Tout le monde devait se faire peuple, et se trouver heureux de l'être. Les Champs-Élysées présentaient une scène touchante. Chacun y circulait sans bruit, sans tumulte, sans rivalité, sans haine. Toutes les classes confondues s'y promenaient au doux éclat des lumières, et paraissaient satisfaites d'être ensemble. Ainsi, même au sein de la vieille civilisation, on semblait avoir retrouvé les temps de la fraternité primitive.

Les fédérés, après avoir assisté aux imposantes discussions de l'assemblée nationale, aux pompes de la cour, aux magnificences de Paris, après avoir été témoins de la bonté du roi, qu'ils visitèrent tous, et dont ils reçurent de touchantes expressions de bonté, retournèrent chez eux, transportés d'ivresse, pleins de bons sentiments et d'illusions. Après tant de scènes déchirantes, et prêt à en raconter de plus terribles encore, l'historien s'arrête avec plaisir sur ces heures, si fugitives, où tous les cœurs n'eurent qu'un sentiment, l'amour du bien public (17).

La fête si touchante de la fédération ne fut encore qu'une émotion passagère. Le lendemain, les cœurs voulaient encore tout ce qu'ils avaient voulu la veille, et la guerre était recommencée. Les petites querelles avec le ministère s'engagèrent de nouveau. On se plaignit de ce qu'on avait donné passage aux troupes autrichiennes qui se rendaient dans le pays de Liége. On accusa Saint-Priest d'avoir favorisé l'évasion de plusieurs accusés suspects de machinations contre-révolutionnaires. La cour, en revanche, avait remis à l'ordre du jour la procédure commencée au Châtelet contre les auteurs des 5 et 6 octobre. Le duc d'Orléans et Mirabeau s'y trouvaient impliqués. Cette procédure singulière, plusieurs fois abandonnée et reprise, se ressentait des diverses influences sous lesquelles elle avait été instruite. Elle était pleine de contradictions, et n'offrait aucune charge suffisante contre les deux accusés principaux. La cour, en se conciliant Mirabeau, n'avait cependant aucun plan suivi à son égard. Elle s'en approchait, s'en écartait tour à tour, et cherchait plutôt à l'apaiser qu'à suivre ses conseils. En renouvelant la procédure des 5 et 6 octobre, ce n'était pas lui qu'elle poursuivait, mais le duc d'Orléans, qui avait été fort applaudi à son retour de Londres, et qu'elle avait durement repoussé lorsqu'il demandait à rentrer en grâce auprès du roi *. Chabroud devait faire le rapport à l'assemblée, pour qu'elle jugeât s'il y avait lieu ou non à accusation. La cour désirait que Mirabeau gardât le silence, et qu'il abandonnât le duc d'Orléans, le seul à qui elle en voulait. Cependant il prit la parole, et montra combien étaient ridicules les imputations dirigées contre lui. On l'accusait en effet d'avoir averti Mounier que Paris marchait sur Versailles, et d'avoir ajouté ces mots : « Nous voulons un roi, mais qu'importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII? » d'avoir parcouru le régiment de Flandre, le sabre à la main, et de s'être écrié, à l'instant du départ du duc d'Orléans : « Ce j... f..... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui. » Rien n'était plus futile que de pareils griefs. Mirabeau en montra la faiblesse et le ridicule, ne dit que peu de mots sur le duc d'Orléans, et s'écria en finissant : « Oui, le secret de cette infernale procédure est enfin découvert; il est là tout entier (en montrant le côté droit); il est dans l'intérêt de ceux dont les témoignages et les calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la révolution; il est..... il est dans le cœur des juges, tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste et la plus implacable vengeance! »

Les applaudissements accompagnèrent Mirabeau jusqu'à sa place; les deux inculpés furent mis hors d'accusation par l'assemblée, et la cour eut la honte d'une tentative inutile.

La révolution devait s'accomplir partout, dans l'armée comme dans le peuple. L'armée, dernier appui du pouvoir, était aussi la dernière crainte du parti populaire. Tous les chefs militaires étaient ennemis de la révolution, parce que, possesseurs exclusifs des grades et des faveurs, ils voyaient le

* Voyez les Mémoires de Bouillé.

mérite admis à les partager avec eux. Par le motif contraire, les soldats penchaient pour l'ordre de choses nouveau; et sans doute la haine de la discipline, le désir d'une plus forte paye, agissaient aussi puissamment sur eux que l'esprit de liberté. Une dangereuse insubordination se manifestait dans presque toute l'armée. L'infanterie surtout, peut-être parce qu'elle se mêle davantage au peuple, et qu'elle a moins d'orgueil militaire que la cavalerie, était dans un état complet d'insurrection. Bouillé, qui voyait avec peine son armée lui échapper, employait tous les moyens possibles pour arrêter cette contagion de l'esprit révolutionnaire. Il avait reçu de Latour-du-Pin, ministre de la guerre, les pouvoirs les plus étendus; il en profitait en déplaçant continuellement ses troupes, et en les empêchant de se familiariser avec le peuple par leur séjour sur les mêmes lieux. Il leur défendait surtout de se rendre aux clubs, et ne négligeait rien enfin pour maintenir la subordination militaire. Bouillé, après une longue résistance, avait enfin prêté serment à la constitution; et comme il était plein d'honneur, dès cet instant il parut avoir pris la résolution d'être fidèle au roi et à la constitution. Sa répugnance pour Lafayette, dont il ne pouvait méconnaître le désintéressement, était vaincue, et il était plus disposé à s'entendre avec lui. Les gardes nationales de la vaste contrée où il commandait avaient voulu le nommer leur général; il s'y était refusé dans sa première humeur, et il en avait du regret en songeant au bien qu'il aurait pu faire. Néanmoins, malgré quelques dénonciations des clubs, il se maintenait dans les faveurs populaires.

La révolte éclata d'abord à Metz. Les soldats enfermèrent leurs officiers, s'emparèrent des drapeaux et des caisses, et voulurent même faire contribuer la municipalité. Bouillé courut le plus grand danger, et parvint à réprimer la sédition. Bientôt après, une révolte semblable se manifesta à Nancy. Des régiments suisses y prirent part, et on eut lieu de craindre, si cet exemple était suivi, que bientôt tout le royaume ne se trouvât livré aux excès réunis de la soldatesque et de la populace. L'assemblée elle-même en trembla. Un officier fut chargé de porter le décret rendu contre les rebelles. Il ne put le faire exécuter, et Bouillé reçut ordre de marcher sur Nancy, pour que force restât à la loi. Il n'avait que peu de soldats sur lesquels il pût compter. Heureusement les troupes, naguère révoltées à Metz, humiliées de ce qu'il n'osait pas se fier à elles, offrirent de marcher contre les rebelles. Les gardes nationales firent la même offre, et il s'avança, avec ces forces réunies et une cavalerie assez nombreuse, sur Nancy. Sa positition était embarrassante, parce qu'il ne pouvait faire agir sa cavalerie, et que son infanterie n'était pas suffisante pour attaquer les rebelles secondés de la populace. Néanmoins, il parla à ceux-ci avec la plus grande fermeté et parvint à leur imposer. Ils allaient même céder et sortir de la ville conformément à ses ordres, lorsque des coups de fusil furent tirés, on ne sait de quel côté. Dès lors l'engagement devint inévitable. Les troupes de Bouillé, se croyant trahies, combattirent avec la plus grande ardeur; mais l'action fut opiniâtre, et elles ne pénétrèrent que pas à pas à travers un feu meurtrier (31 août). Maître enfin des principales places, Bouillé obtint la soumission des régiments, et les fit sortir de la ville. Il délivra les officiers et les autorités emprisonnés, fit choisir les principaux coupables, et les livra à l'assemblée nationale.

Cette victoire répandit une joie générale, et calma les craintes qu'on avait conçues pour la tranquillité du royaume. Bouillé reçut du roi et de l'assemblée des félicitations et des éloges. Plus tard, on le calomnia, et on accusa sa conduite de cruauté. Cependant elle était irréprochable, et dans le moment elle fut applaudie comme telle. Le roi augmenta son commandement qui devint fort considérable, car il s'étendait depuis la Suisse jusqu'à la Sambre, et comprenait la plus grande partie de la frontière. Bouillé, comptant plus sur la cavalerie que sur l'infanterie, choisit pour se cantonner les bords de la Seille, qui tombe dans la Moselle; il avait là des plaines pour faire agir sa cavalerie, des fourrages pour la nourrir, des places assez fortes pour se retrancher, et surtout peu de population à craindre. Bouillé était décidé à ne rien faire contre la constitution; mais il se défiait des patriotes, et il prenait des précautions pour venir au secours du roi, si les circonstances le rendaient nécessaire.

L'assemblée avait aboli les parlements, institué les jurés, détruit les jurandes, et allait ordonner une nouvelle émission d'assignats. Les biens du clergé offrant un capital immense, et les assignats le rendant continuellement disponible, il était naturel qu'elle en usât. Toutes les objections déjà faites furent renouvelées avec plus de violence; l'évêque d'Autun lui-même se prononça contre cette émission nouvelle, et prévit avec sagacité tous les résultats financiers de cette mesure (18). Mirabeau, envisageant surtout les résul-

tats politiques, insista avec opiniâtreté et réussit. Huit cents millions d'assignats furent décrétés; et cette fois, il fut décidé qu'ils ne porteraient pas intérêt. Il était inutile en effet d'ajouter un intérêt à une monnaie. Qu'on fasse cela pour un titre qui ne peut circuler et demeure oisif dans les mains de celui qui le possède, rien n'est plus juste; mais pour une valeur qui devient actuelle par son cours forcé, c'est une erreur que l'assemblée ne commit pas une seconde fois. Necker s'opposa à cette nouvelle émission, et envoya un mémoire qu'on n'écouta point. Les temps étaient bien changés pour lui, et il n'était plus ce ministre à la conservation duquel le peuple attachait son bonheur un an auparavant. Privé de la confiance du roi, brouillé avec ses collègues, excepté Montmorin, il était négligé par l'assemblée, et n'en obtenait pas tous les égards qu'il eût pu en attendre. L'erreur de Necker consistait à croire que la raison suffisait à tout, et que manifestée avec un mélange de sentiment et de logique, elle devait triompher de l'entêtement des aristocrates et de l'irritation des patriotes. Necker possédait cette raison un peu fière qui juge les écarts des passions et les blâme; mais il manquait de cette autre raison plus élevée et moins orgueilleuse, qui ne se borne pas à les blâmer, mais qui sait aussi les conduire. Aussi, placé au milieu d'elles, il ne fut pour toutes qu'une gêne et point un frein. Demeuré sans amis depuis le départ de Mounier et de Lally, il n'avait conservé que l'inutile Malouet. Il avait blessé l'assemblée, en lui rappelant sans cesse et avec des reproches le soin le plus difficile de tous, celui des finances : il s'était attiré en outre le ridicule par la manière dont il parlait de lui-même. Sa démission fut acceptée avec plaisir par tous les partis *. Sa voiture fut arrêtée à la sortie du royaume par le même peuple qui l'avait naguère traînée en triomphe; il fallut un ordre de l'assemblée pour que la liberté d'aller en Suisse lui fût accordée. Il l'obtint bientôt, et se retira à Coppet pour y contempler de loin une révolution qu'il était plus propre à observer qu'à conduire.

Le ministère s'était réduit à la nullité du roi lui-même, et se livrait tout au plus à quelques intrigues ou inutiles ou coupables. Saint-Priest communiquait avec les émigrés; Latour-du-Pin se prêtait à toutes les volontés des chefs militaires; Montmorin avait l'estime de la cour, mais non sa confiance, et il était employé dans des intrigues auprès des chefs populaires, avec lesquels sa modération le mettait en rapport. Les ministres furent tous dénoncés à l'occasion de nouveaux complots. « Moi aussi, s'écria Cazalès, je les dénoncerais, s'il était généreux de poursuivre des hommes aussi faibles; j'accuserais le ministre des finances de n'avoir pas éclairé l'assemblée sur les véritables ressources de l'État, et de n'avoir pas dirigé une révolution qu'il avait provoquée; j'accuserais le ministre de la guerre d'avoir laissé désorganiser l'armée; le ministre des provinces, de n'avoir pas fait respecter les ordres du roi : tous enfin de leur nullité, et des lâches conseils donnés à leur maître. » L'inaction est un crime aux yeux des partis qui veulent aller à leur but : aussi le côté droit condamnait-il les ministres, non pour ce qu'ils avaient fait, mais pour ce qu'ils n'avaient pas fait. Cependant Cazalès et les siens, tout en les condamnant, s'opposaient à ce qu'on demandât au roi leur éloignement, parce qu'ils regardaient cette demande comme une atteinte à la prérogative royale. Ce renvoi ne fut pas réclamé, mais ils donnèrent successivement leur démission, excepté Montmorin, qui fut seul conservé. Duport-du-Tertre, simple avocat, fut nommé garde des sceaux. Duportail, désigné au roi par Lafayette, remplaça Latour-du-Pin à la guerre, et se montra mieux disposé en faveur du parti populaire. L'une des mesures qu'il prit fut de priver Bouillé de toute la liberté dont il usait dans son commandement, et particulièrement du pouvoir de déplacer les troupes à sa volonté, pouvoir dont Bouillé se servait, comme on l'a vu, pour empêcher les soldats de fraterniser avec le peuple.

Le roi avait fait une étude particulière de l'histoire de la révolution anglaise. Le sort de Charles Ier l'avait toujours singulièrement frappé, et il ne pouvait pas se défendre de pressentiments sinistres. Il avait surtout remarqué le motif de la condamnation de Charles Ier; ce motif était la guerre civile. Il en avait contracté une horreur invincible pour toute mesure qui pouvait faire couler le sang; et il s'était constamment opposé à tous les projets de fuite proposés par la reine et la cour.

Pendant l'été passé à Saint-Cloud, en 1790, il aurait pu s'enfuir; mais il n'avait jamais voulu en entendre parler. Les amis de la constitution redoutaient comme lui ce moyen, qui semblait devoir amener la guerre civile. Les aristocrates seuls le désiraient, parce que, maîtres du roi en l'éloignant de l'assemblée, ils se promettaient de gouverner en son nom, et de rentrer avec lui à la

* Necker se démit le 4 septembre.

tête des étrangers, ignorant encore qu'on ne va jamais qu'à leur suite. Aux aristocrates se joignaient peut-être quelques imaginations précoces qui déjà commençaient à rêver la république, à laquelle personne ne songeait encore, dont on n'avait jamais prononcé le nom, si ce n'est la reine dans ses emportements contre Lafayette et contre l'assemblée, qu'elle accusait d'y tendre de tous leurs vœux. Lafayette, chef de l'armée constitutionnelle, et de tous les amis sincères de la liberté, veillait constamment sur la personne du monarque. Ces deux idées, éloignement du roi et guerre civile, étaient si fortement associées dans les esprits depuis le commencement de la révolution, qu'on regardait ce départ comme le plus grand malheur à craindre.

Cependant l'expulsion du ministère, qui, s'il n'avait la confiance de Louis XVI, était du moins de son choix, l'indisposa contre l'assemblée, et lui fit craindre la perte entière du pouvoir exécutif. Les nouveaux débats religieux, que la mauvaise foi du clergé fit naître à propos de la constitution civile, effrayèrent sa conscience timorée, et dès lors il songea au départ. C'est vers la fin de 1790 qu'il en écrivit à Bouillé, qui résista d'abord, et qui céda ensuite, pour ne point rendre son zèle suspect à l'infortuné monarque. Mirabeau, de son côté, avait fait un plan pour soutenir la cause de la monarchie. En communication continuelle avec Montmorin, il n'avait jusque-là rien entrepris de sérieux, parce que la cour, hésitant entre l'étranger, l'émigration et le parti national, ne voulait rien franchement, et de tous les moyens redoutait surtout celui qui la soumettrait à un maître aussi sincèrement constitutionnel que Mirabeau. Cependant elle s'entendit entièrement avec lui, vers cette époque. On lui promit tout s'il réussissait, et toutes les ressources possibles furent mises à sa disposition. Talon, lieutenant civil au Châtelet, et Laporte, appelé récemment auprès du roi pour administrer la liste civile, eurent ordre de le voir et de se prêter à l'exécution de ses plans. Mirabeau condamnait la constitution nouvelle. Pour une monarchie elle était, selon lui, trop démocratique, et pour une république il y avait un roi de trop. En voyant surtout le débordement populaire qui allait toujours croissant, il résolut de l'arrêter. A Paris, sous l'empire de la multitude et d'une assemblée toute-puissante, aucune tentative n'était possible. Il ne vit qu'une ressource, c'était d'éloigner le roi de Paris, et de le placer à Lyon. Là, le roi se fût expliqué; il aurait énergiquement exprimé les raisons qui lui faisaient condamner la constitution nouvelle, et en aurait donné une autre qui était toute préparée. Au même instant, on eût convoqué une première législature. Mirabeau, en conférant par écrit avec les membres les plus populaires, avait eu l'art de leur arracher à tous l'improbation d'un article de la constitution actuelle. En réunissant ces divers avis, la constitution tout entière se trouvait condamnée par ses auteurs eux-mêmes (19). Il voulait les joindre au manifeste du roi, pour en assurer l'effet, et faire mieux sentir la nécessité d'une nouvelle constitution. On ne connaît pas tous ses moyens d'exécution; on sait seulement que, par la police de Talon, lieutenant civil, il s'était ménagé des pamphlétaires, des orateurs de clubs et de groupes; que, par son immense correspondance, il devait s'assurer de trente-six départements du Midi. Sans doute il songeait à s'aider de Bouillé, mais il ne voulait pas se mettre à la merci de ce général. Tandis que Bouillé campait à Montmédy, il voulait que le roi se tînt à Lyon; et lui-même devait, suivant les circonstances, se porter à Lyon ou à Paris. Un prince étranger, ami de Mirabeau, vit Bouillé de la part du roi, et lui fit part de ce projet, mais à l'insu de Mirabeau *, qui ne songeait pas à Montmédy, où le roi s'achemina plus tard. Bouillé, frappé du génie de Mirabeau, dit qu'il fallait tout faire pour s'assurer un homme pareil, et que, pour lui, il était prêt à le seconder de tous ses moyens.

M. de Lafayette était étranger à ce projet. Quoiqu'il fût sincèrement dévoué à la personne du roi, il n'avait point la confiance de la cour, et d'ailleurs il excitait l'envie de Mirabeau, qui ne voulait pas se donner un compagnon pareil. En outre, M. de Lafayette était connu pour ne suivre que le droit chemin, et ce plan était trop hardi, trop détourné des voies légales, pour lui convenir. Quoi qu'il en soit, Mirabeau voulut être le seul exécuteur de son plan, et en effet, il le conduisit tout seul pendant l'hiver de 1790 à 1791. On ne sait s'il eût réussi; mais il est certain que, sans faire rebrousser le torrent révolutionnaire, il eût du moins influé sur sa direction, et sans changer sans doute le résultat inévitable d'une révolution telle que la nôtre, il en eût modifié les événe-

* Bouillé semble croire, dans ses Mémoires, que c'est de la part de Mirabeau et du roi qu'on lui fit des ouvertures. Mais c'est là une erreur. Mirabeau ignorait cette double menée, et ne pensait pas à se mettre dans les mains de Bouillé.

Digitized by Google

LALLY-TOLLENDAL.

Fuge : Lang

Digitized by Google

ments par sa puissante opposition. On se demande encore si, même en parvenant à dompter le parti populaire, il eût pu se rendre maître de l'aristocratie et de la cour. Un de ses amis lui faisait cette dernière objection, « Ils m'ont tout promis, disait Mirabeau. — Et s'ils ne vous tiennent point parole? — S'ils ne me tiennent point parole, je les f.... en république. »

Les principaux articles de la constitution civile, tels que la circonscription nouvelle des évêchés, et l'élection de tous les fonctionnaires ecclésiastiques, avaient été décrétés. Le roi en avait référé au pape, qui, après lui avoir répondu avec un ton moitié sévère et moitié paternel, en avait appelé à son tour au clergé de France. Le clergé profita de l'occasion, et prétendit que le spirituel était compromis par les mesures de l'assemblée. En même temps, il répandit des mandements, déclara que les évêques déchus ne se retireraient de leurs siéges que contraints et forcés; qu'ils loueraient des maisons et continueraient leurs fonctions ecclésiastiques; que les fidèles demeurés tels ne devraient s'adresser qu'à eux. Le clergé intriguait surtout dans la Vendée et dans certains départements du Midi, où il se concertait avec les émigrés. Un camp fédératif s'était formé à Jallez *, où, sous le prétexte apparent de fédérations, les prétendus fédérés voulaient établir un centre d'opposition aux mesures de l'assemblée. Le parti populaire s'irrita de ces menées; et, fort de sa puissance, fatigué de sa modération, il résolut d'employer un moyen décisif. On a déjà vu les motifs qui avaient influé sur l'adoption de la constitution civile. Cette constitution avait pour auteurs les chrétiens les plus sincères de l'assemblée; ceux-ci, irrités d'une injuste résistance, résolurent de la vaincre.

On sait qu'un décret obligeait tous les fonctionnaires publics à prêter serment à la constitution nouvelle. Lorsqu'il avait été question de ce serment civique, le clergé avait toujours voulu distinguer la constitution politique de la constitution ecclésiastique; on avait passé outre. Cette fois l'assemblée résolut d'exiger des ecclésiastiques un serment rigoureux qui les mît dans la nécessité de se retirer s'ils ne le prêtaient pas, ou de remplir fidèlement leurs fonctions s'ils le prêtaient. Elle eut soin de déclarer qu'elle n'entendait pas violenter les consciences, qu'elle respecterait le refus de ceux qui, croyant la religion compromise par les lois nouvelles, ne voudraient pas prêter le serment; mais qu'elle voulait les connaître pour ne pas leur confier les nouveaux épiscopats. En cela ses prétentions étaient justes et franches. Elle ajoutait à son décret que ceux qui refuseraient de jurer seraient privés de fonctions et de traitements; en outre, pour donner l'exemple, tous les ecclésiastiques qui étaient députés devaient prêter le serment dans l'assemblée même, huit jours après la sanction du nouveau décret.

Le côté droit s'y opposa; Maury se livra à toute sa violence, fit tout ce qu'il put pour se faire interrompre et avoir lieu de se plaindre. Alexandre Lameth, qui occupait le fauteuil, lui maintint la parole, et le priva du plaisir d'être chassé de la tribune. Mirabeau, plus éloquent que jamais, défendit l'assemblée. « Vous, s'écria-t-il, les persé-
» cuteurs de la religion! Vous qui lui avez rendu
» un si noble et si touchant hommage, dans le plus
» beau de vos décrets! Vous qui consacrez à son
» culte une dépense publique, dont votre prudence
» et votre justice vous eussent rendus si éco-
» nomes! Vous qui avez fait intervenir la religion
» dans la division du royaume, et qui avez planté
» le signe de la croix sur toutes les limites des dé-
» partements! Vous, enfin, qui savez que Dieu est
» aussi nécessaire aux hommes que la liberté!... »

L'assemblée décréta le serment **. Le roi en référa tout de suite à Rome. L'archevêque d'Aix, qui avait d'abord combattu la constitution civile, sentant la nécessité d'une pacification, s'unit au roi et à quelques-uns de ses collègues plus modérés, pour solliciter le consentement du pape. Les émigrés de Turin, et les évêques opposants de France, écrivirent à Rome, en sens tout contraire, et le pape, sous divers prétextes, différa sa réponse. L'assemblée, irritée de ces délais, insista pour avoir la sanction du roi, qui, décidé à céder, usait des ruses ordinaires de la faiblesse. Il voulait se laisser contraindre pour paraître ne pas agir librement. En effet, il attendit une émeute, et se hâta alors de donner sa sanction. Le décret sanctionné, l'assemblée voulut le faire exécuter, et elle obligea ses membres ecclésiastiques à prêter le serment dans son sein. Des hommes et des femmes, qui jusque-là s'étaient montrés fort peu attachés à la religion, se mirent tout à coup en mouvement pour provoquer le refus des ecclésiastiques (20). Quelques évêques et quelques curés prêtèrent le ser-

* Ce camp s'était formé dans les premiers jours de septembre.

** Décret du 27 novembre.

Digitized by Google

ment. Le plus grand nombre résista avec une feinte modération, et un attachement apparent à ses principes. L'assemblée n'en persista pas moins dans la nomination des nouveaux évêques et curés, et fut parfaitement secondée par les administrations. Les anciens fonctionnaires ecclésiastiques eurent la liberté d'exercer leur culte à part, et ceux qui étaient reconnus par l'État prirent place dans les églises. Les dissidents louèrent à Paris l'église des Théatins pour s'y livrer à leurs exercices. L'assemblée le permit, et la garde nationale les protégea autant qu'elle put contre la fureur du peuple, qui ne leur laissa pas toujours exercer en repos leur ministère particulier.

On a condamné l'assemblée d'avoir occasionné ce schisme, et d'avoir ajouté une cause nouvelle de division à celles qui existaient déjà. D'abord, quant à ses droits, il est évident à tout esprit juste que l'assemblée ne les excédait pas en s'occupant du temporel de l'Église. Quant aux considérations de prudence, on peut dire qu'elle ajoutait peu aux difficultés de sa position. Et en effet, la cour, la noblesse et le clergé avaient assez perdu, le peuple assez acquis, pour être des ennemis irréconciliables, et pour que la révolution eût son issue inévitable, même sans les effets du nouveau schisme. D'ailleurs, quand on détruisait tous les abus, l'assemblée pouvait-elle souffrir ceux de l'ancienne organisation ecclésiastique? Pouvait-elle souffrir que des oisifs vécussent dans l'abondance, tandis que les pasteurs, seuls utiles, avaient à peine le nécessaire?

CHAPITRE VI.

Progrès de l'émigration. — Le peuple soulevé attaque le donjon de Vincennes. Conspiration des *Chevaliers du poignard*. — Discussion sur la loi contre les émigrés. — Mort de Mirabeau. — Intrigues contre-révolutionnaires. — Fuite du roi et de sa famille; il est arrêté à Varennes et ramené à Paris. — Dispositions des puissances étrangères; préparatifs des émigrés. — Déclaration de Pilnitz. — Proclamation de la loi martiale au Champ-de-Mars. — Le roi accepte la constitution. — Clôture de l'assemblée constituante.

La longue et dernière lutte entre le parti nationale et l'ordre privilégié du clergé, dont nous venons de raconter les principales circonstances, acheva de tout diviser. Tandis que le clergé travaillait les provinces de l'Ouest et du Midi, les réfugiés de Turin faisaient diverses tentatives, que leur faiblesse et leur anarchie rendaient inutiles. Une conspiration fut tentée à Lyon. On y annonçait l'arrivée des princes, et une abondante distribution de grâces; on promettait même à cette ville de devenir la capitale du royaume, à la place de Paris, qui avait démérité de la cour. Le roi était averti de ces menées, et n'en prévoyant pas le succès, ne le désirant peut-être pas, car il désespérait de gouverner l'aristocratie victorieuse, il fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. Cette conspiration fut découverte à la fin de 1790, et ses principaux agents livrés aux tribunaux. Ce dernier revers décida l'émigration à se transporter de Turin à Coblentz, où elle s'établit dans le territoire de l'électeur de Trèves, et aux dépens de son autorité, qu'elle envahit tout entière. On a déjà vu que les membres de cette noblesse échappée de France étaient divisés en deux parties : les uns, vieux serviteurs, nourris de faveurs et composant ce qu'on appelait la cour, ne voulaient pas, en s'appuyant sur la noblesse de province, entrer en partage d'influence avec elle, et pour cela ils n'entendaient recourir qu'à l'étranger; les autres, comptant davantage sur leur épée, voulaient soulever les provinces du Midi, en y réveillant le fanatisme. Les premiers l'emportèrent, et on se rendit à Coblentz, sur la frontière du Nord, pour y attendre les puissances. En vain ceux qui voulaient combattre dans le Midi insistèrent-ils pour qu'on s'aidât du Piémont, de la Suisse et de l'Espagne, alliés fidèles et désintéressés, et pour qu'on laissât dans leur voisinage un chef considérable. L'aristocratie que dirigeait Calonne ne le voulut pas. Cette aristocratie n'avait pas changé en quittant la France : frivole, hautaine, incapable, et prodigue à Coblentz comme à Versailles, elle fit encore mieux éclater ses vices au milieu des difficultés de l'exil et de la guerre civile. Il faut du *bourgeois* dans votre

Digitized by Google

brevet, disait-elle à ces hommes intrépides qui offraient de se battre dans le Midi, et qui demandaient sous quel titre ils serviraient (21). On ne laissa à Turin que des agents subalternes, qui, jaloux les uns des autres, se desservaient réciproquement, et empêchaient toute tentative de réussir. Le prince de Condé, qui semblait avoir conservé toute l'énergie de sa branche, n'était point en faveur auprès d'une partie de la noblesse; il se plaça près du Rhin, avec tous ceux qui, comme lui, ne voulaient pas intriguer, mais se battre.

L'émigration devenait chaque jour plus considérable, et les routes étaient couvertes d'une noblesse qui semblait remplir un devoir sacré, en courant prendre les armes contre sa patrie. Des femmes même croyaient devoir attester leur horreur contre la révolution, en abandonnant le sol de la France. Chez une nation où tout se fait par entraînement, on émigrait par vogue; on faisait à peine des adieux, tant on croyait que le voyage serait court et le retour prochain. Les révolutionnaires de Hollande, trahis par leur général, abandonnés par leurs alliés, avaient cédé en quelques jours; ceux de Brabant n'avaient guère tenu plus longtemps; ainsi donc, suivant ces imprudents émigrés, la révolution française devait être soumise en une courte campagne, et le pouvoir absolu refleurir sur la France asservie.

L'assemblée, irritée plus qu'effrayée de leur présomption, avait proposé des mesures, et elles avaient toujours été différées. Les tantes du roi, trouvant leur conscience compromise à Paris, crurent devoir aller chercher leur salut auprès du pape. Elles partirent pour Rome *, et furent arrêtées en route par la municipalité d'Arnay-le-Duc. Le peuple se porta aussitôt chez Monsieur, qu'on disait prêt à s'enfuir. Monsieur parut, et promit de ne pas abandonner le roi. Le peuple se calma, et l'assemblée prit en délibération le départ de Mesdames. La délibération se prolongeait, lorsque Menou la termina par ce mot plaisant: « L'Europe, dit-il, sera bien étonnée, quand elle saura qu'une grande assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Rome ou à Paris. » Le comité de constitution n'en fut pas moins chargé de présenter une loi sur la résidence des fonctionnaires publics et sur l'émigration. Ce décret, adopté après de violentes discussions, obligeait les fonctionnaires publics à la résidence dans le lieu de leurs fonctions. Le roi, comme premier de tous, était tenu de ne pas s'éloigner du corps législatif pendant chaque session, et en tout autre temps de ne pas aller au delà du royaume. En cas de violation de cette loi, la peine pour tous les fonctionnaires était la déchéance. Un autre décret sur l'émigration fut demandé au comité.

Pendant ce temps, le roi, ne pouvant plus souffrir la contrainte qui lui était imposée, et les réductions de pouvoir que l'assemblée lui faisait subir, n'ayant surtout aucun repos de conscience depuis les nouveaux décrets sur les prêtres, le roi était décidé à s'enfuir. Tout l'hiver avait été consacré en préparatifs; on excitait le zèle de Mirabeau, on le comblait de promesses s'il réussissait à mettre la famille royale en liberté, et, de son côté, il poursuivait son plan avec la plus grande activité. Lafayette venait de rompre avec les Lameth. Ceux-ci le trouvaient trop dévoué à la cour; et ne pouvant suspecter son intégrité, comme celle de Mirabeau, ils accusaient son esprit, et lui reprochaient de se laisser abuser. Les ennemis des Lameth les accusèrent de jalouser la puissance militaire de Lafayette, comme ils avaient envié la puissance oratoire de Mirabeau. Ils s'unirent ou parurent s'unir aux amis du duc d'Orléans, et on prétendit qu'ils voulaient ménager à l'un d'eux le commandement de la garde nationale; c'était Charles Lameth qui, disait-on, avait l'ambition de l'obtenir, et on attribua à ce motif les difficultés, sans cesse renaissantes, qui furent suscitées depuis à Lafayette.

Le 28 février, le peuple, excité, dit-on, par le duc d'Orléans, se porta au donjon de Vincennes, que la municipalité avait destiné à recevoir les prisonniers trop accumulés dans les prisons de Paris. On attaqua ce donjon comme une nouvelle Bastille. Lafayette y accourut à temps, et dispersa le faubourg Saint-Antoine, conduit par Santerre à cette expédition. Tandis qu'il rétablissait l'ordre dans cette partie de Paris, d'autres difficultés se préparaient pour lui aux Tuileries. Sur le bruit d'une émeute, une grande quantité des habitués du château s'y étaient rendus au nombre de plusieurs centaines. Ils portaient des armes cachées, telles que des couteaux de chasse et des poignards. La garde nationale, étonnée de cette affluence, en conçut des craintes, désarma et maltraita quelques-uns de ces hommes. Lafayette survint, fit évacuer le château et s'empara des armes. Le bruit s'en répandit aussitôt; on dit qu'ils avaient

* Elles partirent le 19 février 1791.

été trouvés porteurs de poignards, d'où ils furent nommés depuis *chevaliers du poignard*. Ils soutinrent qu'ils n'étaient venus que pour défendre la personne du roi menacée. On leur reprocha d'avoir voulu l'enlever; et, comme d'usage, l'événement se termina par des calomnies réciproques. Cette scène détermina la véritable situation de Lafayette. On vit mieux encore cette fois que, placé entre les partis les plus prononcés, il était là pour protéger la personne du roi et la constitution. Sa double victoire augmenta sa popularité, sa puissance, et la haine de ses ennemis. Mirabeau, qui avait le tort d'augmenter les défiances de la cour à son égard, présenta cette conduite comme profondément hypocrite. Sous les apparences de la modération et de la guerre à tous les partis, elle tendait, selon lui, à l'usurpation. Dans son humeur, il signalait les Lameth comme des méchants et des insensés, unis à d'Orléans, et n'ayant dans l'assemblée qu'une trentaine de partisans. Quant au côté droit, il déclarait n'en pouvoir rien faire, et se repliait sur les trois ou quatre cents membres libres de tout engagement, et toujours disposés à se décider par l'impression de raison et d'éloquence qu'il opérait dans ce moment.

Il n'y avait de vrai dans ce tableau que son évaluation de la force respective des partis, et son opinion sur les moyens de diriger l'assemblée. Il la gouvernait en effet, en dominant tout ce qui n'avait pas d'engagement pris. Ce même jour, 28 février, il exerçait presque pour la dernière fois son empire, signalait sa haine contre les Lameth, et déployait contre eux sa redoutable puissance.

La loi sur l'émigration allait être discutée. Chapelier la présenta au nom du comité. Il partageait, disait-il, l'indignation générale contre ces Français qui abandonnaient leur patrie, mais il déclarait qu'après plusieurs jours de réflexions, le comité avait reconnu l'impossibilité de faire une loi sur l'émigration. Il était difficile en effet d'en faire une. Il fallait se demander d'abord si on avait le droit de fixer l'homme au sol. On l'avait sans doute, si le salut de la patrie l'exigeait; mais il fallait distinguer les motifs des voyageurs, ce qui devenait inquisitorial; il fallait distinguer leur qualité de Français ou d'étrangers, d'émigrants ou de simples commerçants. La loi était donc très-difficile, si elle n'était pas impossible. Chapelier ajouta que le comité, pour obéir à l'assemblée, en avait rédigé une; que, si on le voulait, il allait la lire, mais qu'il avertissait d'avance qu'elle violait tous les principes. — Lisez... Ne lisez pas..., s'écrie-t-on de toutes parts. — Une foule de députés veulent prendre la parole. Mirabeau la demande à son tour, l'obtient; et, ce qui est mieux, commande le silence. Il lit une lettre fort éloquente, adressée autrefois à Frédéric-Guillaume, dans laquelle il réclamait la liberté d'émigration, comme un des droits les plus sacrés de l'homme, qui, n'étant point attaché par des racines à la terre, n'y devait rester attaché que par le bonheur. Mirabeau, peut-être pour satisfaire la cour, mais surtout par conviction, repoussait comme tyrannique toute mesure contre la liberté d'aller et de venir. Sans doute on abusait de cette liberté dans le moment, mais l'assemblée, s'appuyant sur sa force, avait toléré tant d'excès de la presse commis contre elle-même, elle avait souffert tant de vaines tentatives, et les avait si victorieusement repoussées par le mépris, qu'on pouvait lui conseiller de persister dans le même système. Mirabeau est applaudi dans son opinion, mais on s'obstine à demander la lecture du projet de loi: Chapelier le lit enfin : ce projet propose, pour les cas de troubles, d'instituer une commission dictatoriale, composée de trois membres, qui désigneront nommément et à leur gré ceux qui auront la liberté de circuler hors du royaume. A cette ironie sanglante qui dénonçait l'impossibilité d'une loi, des murmures s'élèvent. — Vos murmures m'ont soulagé, s'écrie Mirabeau; vos cœurs répondent au mien, et repoussent cette absurde tyrannie. Pour moi, je me crois délié de tout serment envers ceux qui auront l'infamie d'admettre une commission dictatoriale. — Des cris s'élèvent au côté gauche. — Oui, répète-t-il, je jure... — Il est interrompu de nouveau.... — Cette popularité, reprend-il avec une voix tonnante, que j'ai ambitionnée, et dont j'ai joui comme un autre, n'est pas un faible roseau; je l'enfoncerai profondément en terre... et je le ferai germer sur le terrain de la justice et de la raison. — Les applaudissements éclatent de toutes parts. — Je jure, ajoute l'orateur, si une loi d'émigration est votée, je jure de vous désobéir.

Il descend de la tribune après avoir étonné l'assemblée et imposé à ses ennemis. Cependant la discussion se prolonge encore; les uns veulent l'ajournement pour avoir le temps de faire une loi meilleure; les autres exigent qu'il soit déclaré de suite qu'on n'en fera pas, afin de calmer le peuple et de terminer ses agitations. On murmure, on crie, on applaudit. Mirabeau demande encore

Digitized by Google

la parole, et semble l'exiger... — Quel est, s'écrie M. Goupil, le titre de la dictature qu'exerce ici M. de Mirabeau? — Mirabeau, sans l'écouter, s'élance à la tribune. — Je n'ai pas accordé la parole, dit le président; que l'assemblée décide. — Mais, sans rien décider, l'assemblée écoute. — Je prie les interrupteurs, dit Mirabeau, de se souvenir que j'ai toute ma vie combattu la tyrannie, et que je la combattrai partout où elle sera assise; — et en prononçant ces mots, il promène ses regards de droite à gauche. Des applaudissements nombreux accompagnent sa voix; il reprend : — Je prie M. Goupil de se souvenir qu'il s'est mépris jadis sur un Catilina dont il repousse aujourd'hui la dictature *; je prie l'assemblée de remarquer que la question de l'ajournement, simple en apparence, en renferme d'autres, et, par exemple, qu'elle suppose qu'une loi est à faire. — De nouveaux murmures s'élèvent à gauche. — Silence aux trente voix! s'écrie l'orateur en fixant de ses regards la place de Barnave et des Lameth. — Enfin, ajoute-t-il, si l'on veut, je vote aussi l'ajournement, mais à condition qu'il soit décrété que d'ici à l'expiration de l'ajournement il n'y aura pas de sédition. — Des acclamations unanimes couvrent ces derniers mots. Néanmoins l'ajournement l'emporte, mais à une si petite majorité que l'on conteste le résultat, et qu'une seconde épreuve est exigée.

Mirabeau dans cette occasion frappa surtout par son audace; jamais peut-être il n'avait plus impérieusement subjugué l'assemblée. Mais sa fin approchait, et c'étaient là ses derniers triomphes. Des pressentiments de mort se mêlaient à ses vastes projets, et quelquefois en arrêtaient l'essor. Cependant sa conscience était satisfaite; l'estime publique s'unissait à la sienne, et l'assurait que, s'il n'avait pas encore assez fait pour le salut de l'État, il avait du moins assez fait pour sa propre gloire. Pâle et les yeux profondément creusés, il paraissait tout changé à la tribune, et souvent il était saisi de défaillances subites. Les excès de plaisir et de travail, les émotions de la tribune, avaient usé en peu de temps cette existence si forte. Des bains qui renfermaient une dissolution de sublimé avaient produit cette teinte verdâtre qu'on attribuait au poison. La cour était alarmée, tous les partis étonnés; et, avant sa mort, on s'en demandait la cause. Une dernière fois, il prit la parole à cinq reprises différentes, sortit épuisé, et ne reparut plus. Le lit de mort le reçut et ne le rendit qu'au Panthéon. Il avait exigé de Cabanis qu'on n'appelât pas de médecins; néanmoins on lui désobéit, et ils trouvèrent la mort qui s'approchait, et qui déjà s'était emparée des pieds. La tête fut atteinte la dernière, comme si la nature avait voulu laisser briller son génie jusqu'au dernier instant. Un peuple immense se pressait autour de sa demeure, et encombrait toutes les issues, dans le plus profond silence. La cour envoyait émissaires sur émissaires; les bulletins de sa santé se transmettaient de bouche en bouche, et allaient répandre partout la douleur à chaque progrès du mal. Lui, entouré de ses amis, exprimait quelques regrets sur ses travaux interrompus, quelque orgueil sur ses travaux passés : — Soutiens, disait-il à son domestique, soutiens cette tête, la plus forte de France! — L'empressement du peuple le toucha; la visite de Barnave, son ennemi, qui se présenta chez lui au nom des jacobins, lui causa une douce émotion. Il donna encore quelque pensée à la chose publique. L'assemblée devait s'occuper du droit de tester; il appela M. de Talleyrand, et lui remit un discours qu'il venait d'écrire. — Il sera plaisant, lui dit-il, d'entendre parler contre les testaments un homme qui n'est plus et qui vient de faire le sien. — La cour avait voulu en effet qu'il le fît, promettant d'acquitter tous les legs. Reportant ses vues sur l'Europe, et devinant les projets de l'Angleterre : « Ce Pitt, dit-il, est le ministre des préparatifs; il gouverne avec des menaces : je lui donnerais de la peine si je vivais! » Le curé de sa paroisse venant lui offrir ses soins, il le remercia avec politesse, et lui dit, en souriant, qu'il les accepterait volontiers s'il n'avait dans sa maison son supérieur ecclésiastique M. l'évêque d'Autun. Il fit ouvrir ses fenêtres : — Mon ami, dit-il à Cabanis, je mourrai aujourd'hui : il ne reste plus qu'à s'envelopper de parfums, qu'à se couronner de fleurs, qu'à s'environner de musique, afin d'entrer paisiblement dans le sommeil éternel. — Des douleurs poignantes interrompaient de temps en temps ces discours si nobles et si calmes. Vous aviez promis, dit-il à ses amis, de m'épargner des souffrances inutiles. En disant ces mots, il demande de l'opium avec instance. Comme on le lui refusait, il l'exige avec sa violence accoutumée. Pour le satisfaire, on le trompe, et on lui présente une coupe, en lui persuadant qu'elle contenait de l'opium. Il la saisit avec calme, avale le breuvage qu'il croyait mortel, et paraît satisfait.

* M. Goupil, poursuivant autrefois Mirabeau, s'était écrié avec le côté droit : « Catilina est à nos portes! »

Un instant après il expire. C'était le 2 avril 1791. Cette nouvelle se répand aussitôt à la cour, à la ville, à l'assemblée. Tous les partis espéraient en lui, et tous, excepté les envieux, sont frappés de douleur. L'assemblée interrompt ses travaux, un deuil général est ordonné, des funérailles magnifiques sont préparées. On demande quelques députés : Nous irons tous, s'écrient-ils. L'église de Sainte-Geneviève est érigée en Panthéon, avec cette inscription, qui n'est plus à l'instant où je raconte ces faits :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE *.

Mirabeau y fut le premier admis à côté de Descartes. Le lendemain, ses funérailles eurent lieu. Toutes les autorités, le département, les municipalités, les sociétés populaires, l'assemblée, l'armée, accompagnaient le convoi. Ce simple orateur obtenait plus d'honneurs que jamais n'en avaient reçu les pompeux cercueils qui allaient jadis à Saint-Denis. Ainsi finit cet homme extraordinaire, qui, après avoir audacieusement attaqué et vaincu les vieilles races, osa retourner ses efforts contre les nouvelles qui l'avaient aidé à vaincre, les arrêter de sa voix, et la leur faire aimer en l'employant contre elles; cet homme enfin qui fit son devoir par raison, par génie, mais non pour quelque peu d'or jeté à ses passions, et qui eut le singulier honneur, lorsque toutes les popularités finirent par le dégoût du peuple, de voir la sienne ne céder qu'à la mort. Mais eût-il fait entrer la résignation dans le cœur de la cour, la modération dans le cœur des ambitieux? Eût-il dit à ces tribuns populaires qui voulaient briller à leur tour : *Demeurez dans ces faubourgs obscurs?* Eût-il dit à Danton, cet autre Mirabeau de la populace : *Arrêtez-vous dans cette section, et ne montez pas plus haut?* On l'ignore; mais au moment de sa mort, tous les intérêts incertains s'étaient remis en ses mains et comptaient sur lui. Longtemps on regretta sa présence. Dans la confusion des disputes, on portait les regards sur cette place qu'il avait occupée, et on semblait invoquer celui qui les terminait d'un mot victorieux. Mirabeau n'est plus ici, s'écria un jour Maury en montant à la tribune; on ne m'empêchera pas de parler.

La mort de Mirabeau enleva tout courage à la cour. De nouveaux événements vinrent précipiter sa résolution de fuir. Le 18 avril, le roi voulut se rendre à Saint-Cloud. On répandit le bruit que, ne voulant pas user d'un prêtre assermenté pour les devoirs de la Pâque, il avait résolu de s'éloigner pendant la semaine sainte; d'autres prétendirent qu'il voulait fuir. Le peuple s'assemble aussitôt et arrête les chevaux. Lafayette accourt, supplie le roi de demeurer en voiture, en l'assurant qu'il va lui ouvrir un passage. Le roi néanmoins descend et ne veut permettre aucune tentative; c'était son ancienne politique de ne paraître pas libre. D'après l'avis de ses ministres, il se rend à l'assemblée pour se plaindre de l'outrage qu'il venait de recevoir. L'assemblée l'accueille avec son empressement ordinaire, en promettant de faire tout ce qui dépendra d'elle pour assurer sa liberté. Louis XVI sort applaudi de tous les côtés, excepté du côté droit. Le 23 avril, sur le conseil qu'on lui donne, il fait écrire par M. de Montmorin une lettre aux ambassadeurs étrangers, dans laquelle il dément les intentions qu'on lui suppose au dehors de la France, déclare aux puissances qu'il a prêté serment à la constitution et qu'il est disposé à le tenir, et proclame comme ses ennemis tous ceux qui insinueront le contraire. Les expressions de cette lettre étaient volontairement exagérées pour qu'elle parût arrachée par la violence; c'est ce que le roi déclara lui-même à l'envoyé de Léopold. Ce prince parcourait alors l'Italie et se trouvait dans ce moment à Mantoue. Calonne négociait auprès de lui. Un envoyé, M. Alexandre de Durfort, vint de Mantoue auprès du roi et de la reine s'informer de leurs dispositions. Il les interrogea d'abord sur la lettre écrite aux ambassadeurs, et ils répondirent qu'au langage on devait voir qu'elle était arrachée; il les questionna ensuite sur leurs espérances, et ils répondirent qu'ils n'en avaient plus depuis la mort de Mirabeau; enfin sur leurs dispositions envers le comte d'Artois, et ils assurèrent qu'elles étaient excellentes.

Pour comprendre le motif de ces questions, il faut savoir que le baron de Breteuil était l'ennemi déclaré de Calonne; que son inimitié n'avait pas fini dans l'émigration; et que, chargé auprès de la cour de Vienne des pleins pouvoirs de Louis XVI *, il contrariait toutes les démarches des princes. Il assurait à Léopold que le roi ne voulait pas être sauvé par les émigrés, parce qu'il redoutait leur

* La révolution de 1830 a rétabli cette inscription, et rendu ce monument à la destination décrétée par l'assemblée nationale.

* Voyez à cet égard Bertrand de Molleville.

Digitized by Google

exigence, et que la reine personnellement était brouillée avec le comte d'Artois. Il proposait toujours pour le salut du trône le contraire de ce que proposait Calonne, et il n'oublia rien pour détruire l'effet de cette nouvelle négociation. Le comte de Durfort retourna à Mantoue; et, le 20 mai 1791, Léopold promit de faire marcher trente-cinq mille hommes en Flandre, et quinze mille en Alsace. Il annonça qu'un nombre égal de Suisses devaient se porter vers Lyon, autant de Piémontais sur le Dauphiné, et que l'Espagne rassemblerait vingt mille hommes. L'Empereur promettait la coopération du roi de Prusse et la neutralité de l'Angleterre. Une protestation, faite au nom de la maison de Bourbon, devait être signée par le roi de Naples, le roi d'Espagne, par l'infant de Parme, et par les princes expatriés. Jusque-là le plus grand secret était exigé. Il était aussi recommandé à Louis XVI de ne pas songer à s'éloigner, quoiqu'il en eût témoigné le désir; tandis que Breteuil, au contraire, conseillait au roi de partir. Il est possible que de part et d'autre les conseils fussent donnés de bonne foi; mais il faut remarquer cependant qu'ils étaient donnés dans le sens des intérêts de chacun. Breteuil, qui voulait combattre la négociation de Calonne à Mantoue, conseillait le départ; et Calonne, qui n'aurait plus régné si Louis XVI s'était transporté à la frontière, lui faisait insinuer de rester. Quoi qu'il en soit, le roi se décida à partir, et il a dit souvent avec humeur : « C'est Breteuil qui l'a voulu *. » Il écrivit donc à Bouillé qu'il était résolu à ne pas différer davantage. Son intention n'était pas de sortir du royaume, mais de se retirer à Montmédy, d'où il pouvait, au besoin, s'appuyer sur Luxembourg, et recevoir les secours étrangers. La route de Châlons par Clermont et Varennes fut préférée malgré l'avis de Bouillé. Tous les préparatifs furent faits pour partir le 20 juin. Le général rassembla les troupes sur lesquelles il comptait le plus, prépara un camp à Montmédy, y amassa des fourrages, et donna pour prétexte de toutes ces dispositions des mouvements qu'il apercevait sur la frontière. La reine s'était chargée des préparatifs depuis Paris jusqu'à Châlons, et Bouillé de Châlons jusqu'à Montmédy. Des corps de cavalerie peu nombreux devaient, sous prétexte d'escorter un trésor, se porter sur divers points, et recevoir le roi à son passage. Bouillé lui-même se proposait de s'avancer à quelque distance de Montmédy. La reine s'était assurée une porte dérobée pour sortir du château. La famille royale devait voyager sous un nom étranger et avec un passe-port supposé. Tout était prêt pour le 20; cependant une crainte fit retarder le voyage jusqu'au 21, délai qui fut fatal à cette famille infortunée. M. de Lafayette était dans une complète ignorance du voyage; M. de Montmorin lui-même, malgré la confiance de la cour, l'ignorait absolument; il n'y avait dans la confidence de ce projet que les personnes indispensables à son exécution. Quelques bruits de fuite avaient cependant couru, soit que le projet eût transpiré, soit que ce fût une de ces alarmes si communes alors. Quoi qu'il en soit, le comité de recherches en avait été averti, et la vigilance de la garde nationale en était augmentée.

Le 20 juin, vers minuit, le roi, la reine, madame Élisabeth, madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, se déguisent et sortent successivement du château. Madame de Tourzel avec les enfants se rend au petit Carrousel, et monte dans une voiture conduite par M. de Fersen, jeune seigneur étranger, déguisé en cocher. Le roi les joint bientôt. Mais la reine, qui était sortie avec un garde du corps, leur donne à tous les plus grandes inquiétudes. Ni elle ni son guide ne connaissaient les quartiers de Paris; elle s'égare et ne retrouve le petit Carrousel qu'une heure après; en s'y rendant, elle rencontre la voiture de M. de Lafayette, dont les gens marchaient avec des torches. Elle se cache sous les guichets du Louvre, et, sauvée de ce danger, parvient à la voiture où elle était si impatiemment attendue. Après s'être ainsi réunie, toute la famille se met en route; elle arrive, après un long trajet et une seconde erreur de route, à la porte Saint-Martin, et monte dans une berline attelée de six chevaux, placée là pour l'attendre. Madame de Tourzel, sous le nom de madame de Korff, devait passer pour une mère voyageant avec ses enfants; le roi était supposé son valet de chambre; trois gardes du corps déguisés devaient précéder la voiture en courriers ou la suivre comme domestiques. Ils partent enfin, accompagnés des vœux de M. de Fersen, qui rentra dans Paris pour prendre le chemin de Bruxelles. Pendant ce temps, Monsieur se dirigeait vers la Flandre avec son épouse, et suivait une autre route pour ne point exciter les soupçons et ne pas faire manquer les chevaux dans les relais.

Le roi et sa famille voyagèrent toute la nuit sans que Paris fût averti. M. de Fersen courut à la municipalité pour voir ce qu'on en savait : à huit heures du matin on l'ignorait encore. Mais bientôt

* Voyez Bertrand de Molleville.

le bruit s'en répandit et circula avec rapidité. Lafayette réunit ses aides de camp, leur ordonna de partir sur-le-champ, en leur disant qu'ils n'atteindraient sans doute pas les fugitifs, mais qu'il fallait faire quelque chose; il prit sur lui la responsabilité de l'ordre qu'il donnait, et supposa, dans la rédaction de cet ordre, que la famille royale avait été enlevée par les ennemis de la chose publique. Cette supposition respectueuse fut admise par l'assemblée et constamment adoptée par toutes les autorités. Dans ce moment, le peuple ameuté reprochait à Lafayette d'avoir favorisé l'évasion du roi, et plus tard le parti aristocrate l'a accusé d'avoir laissé fuir le roi pour l'arrêter ensuite, et pour le perdre par cette vaine tentative. Cependant, si Lafayette avait voulu laisser fuir Louis XVI, aurait-il envoyé, sans aucun ordre de l'assemblée, deux aides de camp à sa suite? Et si, comme l'ont supposé les aristocrates, il ne l'avait laissé fuir que pour le reprendre, aurait-il donné toute une nuit d'avance à la voiture? Le peuple fut bientôt détrompé, et Lafayette rétabli dans ses bonnes grâces.

L'assemblée se réunit à neuf heures du matin. Elle montra une attitude aussi imposante qu'aux premiers jours de la révolution. La supposition convenue fut que Louis XVI avait été enlevé. Le plus grand calme, la plus parfaite union régnèrent pendant toute cette séance. Les mesures prises spontanément par Lafayette furent approuvées. Le peuple avait arrêté ses aides de camp aux barrières; l'assemblée, partout obéie, leur en fit ouvrir les portes. L'un d'eux, le jeune Romeuf, emporta avec lui le décret qui confirmait les ordres déjà donnés par le général, et enjoignait à tous les fonctionnaires publics *d'arrêter*, par tous les moyens possibles, *les suites dudit enlèvement, et d'empêcher que la route ne fût continuée*. Sur le vœu et les indications du peuple, Romeuf prit la route de Châlons, qui était la véritable, et que la vue d'une voiture à six chevaux avait indiquée comme telle. L'assemblée fit ensuite appeler les ministres, et décréta qu'ils ne recevraient d'ordre que d'elle seule. En partant, Louis XVI avait ordonné au ministre de la justice de lui envoyer le sceau de l'État; l'assemblée décida que le sceau serait conservé pour être apposé à ses décrets; elle décréta en même temps que les frontières seraient mises en état de défense, et chargea le ministre des relations extérieures d'assurer aux puissances que les dispositions de la nation française n'étaient point changées à leur égard.

M. de Laporte, intendant de la liste civile, fut ensuite entendu. Il avait reçu divers messages du roi, entre autres un billet qu'il pria l'assemblée de ne pas ouvrir, et un mémoire contenant les motifs du départ. L'assemblée, prête à respecter tous les droits, restitua, sans l'ouvrir, le billet que M. de Laporte ne voulait pas rendre public, et ordonna la lecture du mémoire. Cette lecture fut écoutée avec le plus grand calme, et ne produisit presque aucune impression. Le roi s'y plaignait de ses pertes de pouvoir sans assez de dignité, et s'y montrait aussi blessé d'être réduit à trente millions de liste civile que d'avoir perdu toutes ses prérogatives. On écouta toutes les doléances du monarque, on plaignit sa faiblesse, et on passa outre.

Dans ce moment, peu de personnes désiraient l'arrestation de Louis XVI. Les aristocrates voyaient dans sa fuite le plus ancien de leurs vœux réalisé, et se flattaient d'une guerre civile très-prochaine. Les membres les plus prononcés du parti populaire, qui déjà commençaient à se fatiguer du roi, trouvaient dans son absence l'occasion de s'en passer, et concevaient l'idée et l'espérance d'une république. Toute la partie modérée, qui gouvernait en ce moment l'assemblée, désirait que le roi se retirât sain et sauf à Montmédy; et, comptant sur son équité, elle se flattait qu'un accommodement en deviendrait plus facile entre le trône et la nation. On s'effrayait beaucoup moins à présent qu'autrefois de voir le monarque menaçant la constitution du milieu d'une armée. Le peuple seul, auquel on n'avait pas cessé d'inspirer cette crainte, la conservait encore lorsque l'assemblée ne la partageait plus, et il faisait des vœux ardents pour l'arrestation de la famille royale. Tel était l'état des choses à Paris.

La voiture, partie dans la nuit du 20 au 21, avait franchi heureusement une grande partie de la route, et était parvenue sans obstacle à Châlons, le 21, vers les cinq heures de l'après-midi. Là, le roi, qui avait le tort de mettre souvent sa tête à la portière, fut reconnu; celui qui fit cette découverte voulait d'abord révéler le secret, mais il en fut empêché par le maire, qui était un royaliste fidèle. Arrivée à Pont-de-Sommeville, la famille royale ne trouva pas les détachements qui devaient l'y recevoir; ces détachements avaient attendu plusieurs heures; mais le soulèvement du peuple, qui s'alarmait de ce mouvement de troupes, les avait obligés de se retirer. Cependant le roi arriva à Sainte-Menehould. Là, montrant toujours la tête

Digitized by Google

LOUIS XVI.

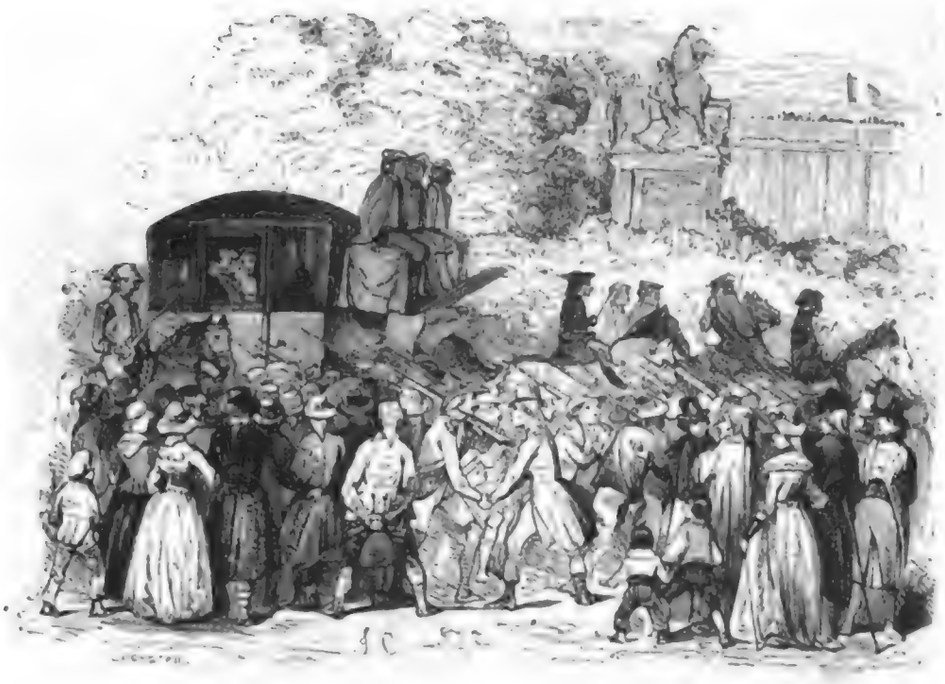

Retour de Varennes.

à la portière, il fut aperçu par Drouet, fils du maître de poste, et chaud révolutionnaire. Aussitôt ce jeune homme, n'ayant pas le temps de faire arrêter la voiture à Sainte-Menehould, court à Varennes. Un brave maréchal des logis, qui avait aperçu son empressement et qui soupçonnait ses motifs, vole à sa suite pour l'arrêter, mais ne peut l'atteindre. Drouet fait tant de diligence qu'il arrive à Varennes avant la famille infortunée; sur-le-champ, il avertit la municipalité, et fait prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour l'arrestation. Varennes est bâtie sur le bord d'une rivière étroite mais profonde; un détachement de hussards y était de garde; mais l'officier, ne voyant pas arriver le trésor qu'on lui avait annoncé, avait laissé sa troupe dans les quartiers. La voiture arrive enfin et passe le pont. A peine est-elle engagée sous une voûte qu'il fallait traverser, que Drouet, aidé d'un autre individu, arrête les chevaux: *Votre passe-port!* s'écrie-t-il, et avec un fusil, il menace les voyageurs s'ils s'obstinent à s'avancer. On obéit à cet ordre, et on livre le passe-port. Drouet s'en saisit, et dit que c'est au procureur de la commune à l'examiner, et la famille royale est conduite chez ce procureur, nommé Sausse. Celui-ci, après avoir examiné ce passe-port, feint de le trouver en règle, et, avec beaucoup d'égards, prie le roi d'attendre. On attend en effet assez longtemps. Lorsque Sausse est enfin assuré qu'un nombre suffisant de gardes nationaux ont été réunis, il cesse de dissimuler, et déclare au prince qu'il est reconnu et arrêté. Une contestation s'engage; Louis prétend n'être pas ce qu'on suppose, et la dispute devenant trop vive: — « Puisque vous le reconnaissez pour votre roi, s'écrie la reine impatientée, parlez-lui donc avec le respect que vous lui devez. »

Le roi, voyant que toute dénégation était inutile, renonce à se déguiser plus longtemps. La petite salle était pleine de monde; il prend la parole et s'exprime avec une chaleur qui ne lui était pas ordinaire. Il proteste de ses bonnes intentions, il assure qu'il n'allait à Montmédy que pour écouter plus librement les vœux des peuples, en s'arrachant à la tyrannie de Paris; il demande enfin à continuer sa route, et à être conduit au but de son voyage. Le malheureux prince, tout attendri, embrasse Sausse, et lui demande le salut de son épouse et de ses enfants; la reine se joint à lui, et, prenant le dauphin dans ses bras, conjure Sausse de les sauver. Sausse est touché, mais il résiste, et les engage à retourner à Paris pour éviter une guerre civile. Le roi, au contraire, effrayé de ce retour, persiste à vouloir marcher vers Montmédy. Dans ce moment, MM. de Damas et de Goguelas étaient arrivés avec les détachements placés sur divers points. La famille royale se croyait délivrée, mais on ne pouvait compter sur les hussards. Les officiers les réunissent, leur annoncent que le roi et sa famille sont arrêtés, et qu'il faut les sauver; mais ceux-ci répondent qu'ils sont pour la nation. Dans le même instant, les gardes nationales, convoquées dans tous les environs, affluent et remplissent Varennes. Toute la nuit se passe dans cet état; à six heures du matin, le jeune Romeuf arrive, portant le décret de l'assemblée; il trouve la voiture attelée de six chevaux et dirigée vers Paris. Il monte et remet le décret avec douleur. Un cri de toute la famille s'élève contre M. de Lafayette qui la fait arrêter. La reine même paraît étonnée de ce qu'il n'a pas péri de la main du peuple; le jeune Romeuf répond que lui et son général ont fait leur devoir en les poursuivant, mais qu'ils ont espéré ne pas les atteindre. La reine se saisit du décret, le jette sur le lit de ses enfants, puis l'en arrache, en disant qu'il les souillerait. « Madame, lui dit Romeuf, qui lui était dévoué, aimeriez-vous mieux qu'un autre que moi fût témoin de ces emportements? » La reine alors revient à elle et recouvre toute sa dignité. On annonçait au même instant l'arrivée des divers corps placés aux environs par Bouillé. Mais la municipalité ordonna alors le départ, et la famille royale fut obligée de remonter sur-le-champ en voiture, et de reprendre la route de Paris, cette route fatale et si redoutée.

Bouillé, averti au milieu de la nuit, avait fait monter un régiment à cheval, et il était parti au cri de *vive le roi!* Ce brave général, dévoré d'inquiétude, marcha en toute hâte, et fit neuf lieues en quatre heures; il arriva à Varennes, où il trouva déjà divers corps réunis, mais le roi en était parti depuis une heure et demie. Varennes était barricadée et défendue par d'assez bonnes dispositions; car on avait brisé le pont, et la rivière n'était pas guéable. Ainsi, pour sauver le roi, Bouillé devait d'abord livrer un combat pour enlever les barricades, puis traverser la rivière, et après cette grande perte de temps, pouvoir atteindre la voiture qui avait déjà une avance d'une heure et demie. Ces obstacles rendaient toute tentative impossible; et il ne fallait pas moins qu'une telle impossibilité pour arrêter un homme

Digitized by Google

aussi dévoué et aussi entreprenant que Bouillé. Il se retira donc déchiré de regrets et de douleur.

Lorsqu'on apprit à Paris l'arrestation du roi, on le croyait déjà hors d'atteinte. Le peuple en ressentit une joie extraordinaire. L'assemblée députa trois commissaires, choisis dans les trois sections du côté gauche, pour accompagner le monarque et le reconduire à Paris. Ces commissaires étaient Barnave, Latour-Maubourg et Pétion. Ils se rendirent à Châlons, et, dès qu'ils eurent joint la cour, tous les ordres émanèrent d'eux seuls. Madame de Tourzel passa dans une voiture de suite avec Latour-Maubourg. Barnave et Pétion montèrent dans une voiture de la famille royale. Latour-Maubourg, homme distingué, était ami de Lafayette, et comme lui dévoué autant au roi qu'à la constitution. En cédant à ses deux collègues l'honneur d'être avec la famille royale, son intention était de les intéresser à la grandeur malheureuse. Barnave s'assit dans le fond, entre le roi et la reine; Pétion sur le devant, entre madame Élisabeth et madame royale. Le jeune dauphin reposait alternativement sur les genoux des uns et des autres. Tel avait été le cours rapide des événements! Un jeune avocat de vingt et quelques années, remarquable seulement par ses talents; un autre, distingué par ses lumières, mais surtout par le rigorisme de ses principes, étaient assis à côté du prince naguère le plus absolu de l'Europe, et commandaient à tous ses mouvements! Le voyage était lent parce que la voiture suivait le pas des gardes nationales. Il dura huit jours de Varennes à Paris. La chaleur était extrême, et une poussière brûlante, soulevée par la foule, suffoquait les voyageurs. Les premiers instants furent silencieux; la reine ne pouvait déguiser son humeur. Le roi finit par engager la conversation avec Barnave. L'entretien se porta sur tous les objets, et enfin sur la fuite à Montmédy. Les uns et les autres s'étonnèrent de se trouver tels. La reine fut surprise de la raison supérieure et de la politesse délicate du jeune Barnave; bientôt elle releva son voile et prit part à l'entretien. Barnave fut touché de la bonté du roi et de la gracieuse dignité de la reine. Pétion montra plus de rudesse; il témoigna et il obtint moins d'égards. En arrivant, Barnave était dévoué à cette famille malheureuse, et la reine, charmée du mérite et du sens du jeune tribun, lui avait donné toute son estime (22). Aussi, dans les relations qu'elle eut depuis avec les députés constitutionnels, ce fut à lui qu'elle accorda le plus de confiance. Les partis se pardonneraient, s'ils pouvaient se voir et s'entendre.

A Paris, on avait préparé la réception qu'on devait faire à la famille royale. Un avis était répandu et affiché partout : *Quiconque applaudira le roi sera battu; quiconque l'insultera sera pendu.* L'ordre fut ponctuellement exécuté, et l'on n'entendit ni applaudissements ni insultes. La voiture prit un détour pour ne pas traverser Paris. On la fit entrer dans les Champs-Élysées, qui conduisent directement au château. Une foule immense le reçut en silence et le chapeau sur la tête. Lafayette, suivi d'une garde nombreuse, avait pris les plus grandes précautions. Les trois gardes du corps qui avaient aidé la fuite étaient sur le siége, exposés à la vue et à la colère du peuple; néanmoins ils n'essuyèrent aucune violence. A peine arrivée au château, la voiture fut entourée. La famille royale descendit précipitamment, et marcha au milieu d'une double haie de gardes nationaux destinés à la protéger. La reine, demeurée la dernière, se vit presque enlevée dans les bras de MM. de Noailles et d'Aiguillon, ennemis de la cour, mais généreux amis du malheur. En les voyant s'approcher, elle eut d'abord quelques doutes sur leurs intentions, mais elle s'abandonna à eux et arriva saine et sauve au palais.

Tel fut ce voyage, dont la funeste issue ne peut être justement attribuée à aucun de ceux qui l'avaient préparé. Un accident le fit manquer, un accident pouvait le faire réussir. Si, par exemple, Drouet avait été joint et arrêté par celui qui le poursuivait, la voiture était sauvée. Peut-être aussi le roi manqua-t-il d'énergie lorsqu'il fut reconnu. Quoi qu'il en soit, ce voyage ne doit être reproché à personne, ni à ceux qui l'ont conseillé, ni à ceux qui l'ont exécuté; il était le résultat de cette fatalité qui poursuit la faiblesse au milieu des crises révolutionnaires.

L'effet du voyage de Varennes fut de détruire tout respect pour le roi, d'habituer les esprits à se passer de lui, et de faire naître le vœu de la république. Dès le matin de son arrivée, l'assemblée avait pourvu à tout par un décret *. Louis XVI était suspendu de ses fonctions; une garde était donnée à sa personne, à celle de la reine et du dauphin. Cette garde était chargée d'en répondre. Trois députés, d'André, Tronchet, Duport, étaient commis pour recevoir les déclarations du roi et

* Séance du samedi 25 juin.

de la reine. La plus grande mesure était observée dans les expressions, car jamais cette assemblée ne manqua aux convenances; mais le résultat était évident, et le roi était provisoirement détrôné.

La responsabilité imposée à la garde nationale la rendit sévère et souvent importune dans son service auprès des personnes royales. Des sentinelles veillaient continuellement à leur porte, et ne les perdaient jamais de vue. Le roi, voulant un jour s'assurer s'il était réellement prisonnier, se présente à une porte; la sentinelle s'oppose à son passage : « Me reconnaissez-vous? lui dit Louis XVI. — Oui, sire, » répond la sentinelle. Il ne restait au roi que la faculté de se promener le matin dans les Tuileries, avant que le jardin fût ouvert au public.

Barnave et les Lameth firent alors ce qu'ils avaient tant reproché à Mirabeau, ils prêtèrent secours au trône et s'entendirent avec la cour. Il est vrai qu'ils ne reçurent aucun argent; mais c'était moins le prix de l'alliance que l'alliance elle-même qu'ils avaient reprochée à Mirabeau; et après avoir été autrefois si sévères, ils subissaient maintenant la loi commune à tous les chefs populaires, qui les force à s'allier successivement au pouvoir, à mesure qu'ils y arrivent. Néanmoins, rien n'était plus louable, en l'état des choses, que le service rendu au roi par Barnave et les Lameth, et jamais ils ne montrèrent plus d'adresse, de force et de talent. Barnave dicta la réponse du roi aux commissaires nommés par l'assemblée. Dans cette réponse, Louis XVI motivait sa fuite sur le désir de mieux connaître l'opinion publique; il assurait l'avoir mieux étudiée dans son voyage, et il prouvait par tous les faits qu'il n'avait pas voulu sortir de France. Quant à ses protestations contenues dans le mémoire remis à l'assemblée, il disait avec raison qu'elles portaient, non sur les principes fondamentaux de la constitution, mais sur les moyens d'exécution qui lui étaient laissés. Maintenant, ajoutait-il, que la volonté générale lui était manifestée, il n'hésitait pas à s'y soumettre et à faire tous les sacrifices nécessaires pour le bien de tous (23).

Bouillé, pour attirer sur sa personne la colère de l'assemblée, lui adresse une lettre qu'on pourrait dire insensée, sans le motif généreux qui la dicta. Il s'avouait seul auteur du voyage du roi, tandis qu'au contraire il s'y était opposé; il déclarait au nom des souverains que Paris répondrait de la sûreté de la famille royale, et que le moindre mal commis contre elle serait vengé d'une manière éclatante. Il ajoutait, ce qu'il savait n'être pas, que les moyens militaires de la France étaient nuls; qu'il connaissait d'ailleurs les voies d'invasion, et qu'il conduirait lui-même les armées ennemies au sein de sa patrie. L'assemblée se prêta elle-même à cette généreuse bravade, et jeta tout sur Bouillé, qui n'avait rien à craindre, car il était déjà à l'étranger.

La cour d'Espagne, appréhendant que la moindre démonstration n'irritât les esprits et n'exposât la famille royale à de plus grands dangers, empêcha une tentative préparée sur la frontière du Midi, et à laquelle les chevaliers de Malte devaient concourir avec deux frégates. Elle déclara ensuite au gouvernement français que ses bonnes dispositions n'étaient pas changées à son égard. Le Nord se conduisit avec beaucoup moins de mesure. De ce côté, les puissances, excitées par les émigrés, étaient menaçantes. Des envoyés furent dépêchés par le roi à Bruxelles et à Coblentz. Ils devaient tâcher de s'entendre avec l'émigration, lui faire connaître les bonnes dispositions de l'assemblée, et l'espérance qu'on avait conçu d'un arrangement avantageux. Mais à peine arrivés, ils furent indignement traités, et revinrent aussitôt à Paris. Les émigrés levèrent des corps au nom du roi, et l'obligèrent ainsi à donner un désaveu formel. Ils prétendirent que Monsieur, alors réuni à eux, était régent du royaume; que le roi, étant prisonnier, n'avait plus de volonté à lui, et que celle qu'il exprimait n'était que celle de ses oppresseurs. La paix de Catherine avec les Turcs, qui se conclut dans le mois d'août, excita encore davantage leur joie insensée, et ils crurent avoir à leur disposition toutes les puissances de l'Europe. En considérant le désarmement des places fortes, la désorganisation de l'armée abandonnée par tous les officiers, ils ne pouvaient douter que l'invasion n'eût lieu très-prochainement et ne réussît. Et cependant, il y avait déjà près de deux ans qu'ils avaient quitté la France, et, malgré leurs belles espérances de chaque jour, ils n'étaient point encore rentrés en vainqueurs, comme ils s'en flattaient! Les puissances semblaient promettre beaucoup, mais Pitt attendait; Léopold, épuisé par la guerre, et mécontent des émigrés, désirait la paix; le roi de Prusse promettait beaucoup, et n'avait aucun intérêt à tenir; Gustave était jaloux de commander une expédition contre la France, mais il se trouvait fort éloigné; et Catherine, qui devait le seconder, à peine délivrée des Turcs, avait encore la Pologne

à comprimer. D'ailleurs, pour opérer cette coalition, il fallait mettre tant d'intérêts d'accord, qu'on ne pouvait guère se flatter d'y parvenir.

La déclaration de Pilnitz aurait dû surtout éclairer les émigrés sur le zèle des souverains *. Cette déclaration, faite en commun par le roi de Prusse et l'empereur Léopold, portait que la situation du roi de France était d'un intérêt commun à tous les souverains, et que sans doute ils se réuniraient pour donner à Louis XVI les moyens d'établir un gouvernement convenable aux intérêts du trône et du peuple; que, dans ce cas, le roi de Prusse et l'Empereur se réuniraient aux autres princes, pour parvenir au même but. En attendant, leurs troupes devaient être mises en état d'agir. On a su depuis que cette déclaration renfermait des articles secrets. Ils portaient que l'Autriche ne mettrait aucun obstacle aux prétentions de la Prusse sur une partie de la Pologne. Il fallait cela pour engager la Prusse à négliger ses plus anciens intérêts, en se liant avec l'Autriche contre la France. Que devait-on attendre d'un zèle qu'il fallait exciter par de pareils moyens? Et s'il était si réservé dans ses expressions, que devait-il être dans ses actes? La France, il est vrai, était en désarmement, mais tout un peuple debout est bientôt armé : et, comme le dit plus tard le célèbre Carnot, qu'y a-t-il d'impossible à vingt-cinq millions d'hommes? A la vérité, les officiers se retiraient; mais, pour la plupart, jeunes et placés par faveur, ils étaient sans expérience et déplaisaient à l'armée. D'ailleurs, l'essor donné à tous les moyens allait bientôt produire des officiers et des généraux. Cependant, il faut en convenir, on pouvait, même sans avoir la présomption de Coblentz, douter de la résistance que la France opposa plus tard à l'invasion.

En attendant, l'assemblée envoya des commissaires à la frontière, et ordonna de grands préparatifs. Toutes les gardes nationales demandaient à marcher; plusieurs généraux offraient leurs services, et entre autres Dumouriez, qui plus tard sauva la France dans les défilés de l'Argonne.

Tout en donnant ses soins à la sûreté extérieure de l'État, l'assemblée se hâtait d'achever son œuvre constitutionnelle, de rendre au roi ses fonctions, et, s'il était possible, quelques-unes de ses prérogatives.

Toutes les subdivisions du côté gauche, excepté les hommes qui venaient de prendre le nom tout nouveau de républicains, s'étaient ralliées à un même système de modération. Barnave et Malouet marchaient ensemble et travaillaient de concert. Pétion, Robespierre, Buzot, et quelques autres encore, avaient adopté la république; mais ils étaient en petit nombre. Le côté droit continuait ses imprudences et protestait, au lieu de s'unir à la majorité modérée. Cette majorité n'en dominait pas moins l'assemblée. Ses ennemis, qui l'auraient accusée si elle eût détrôné le roi, lui ont cependant reproché de l'avoir ramené à Paris, et replacé sur un trône chancelant. Mais que pouvait-elle faire? Remplacer le roi par la république était trop hasardeux. Changer la dynastie était inutile, car à se donner un roi, autant valait garder celui qu'on avait; d'ailleurs le duc d'Orléans ne méritait pas d'être préféré à Louis XVI. Dans l'un et l'autre cas, déposséder le roi actuel, c'était manquer à des droits reconnus, et envoyer à l'émigration un chef précieux pour elle, car il lui aurait apporté des titres qu'elle n'avait pas. Au contraire, rendre à Louis XVI son autorité, lui restituer le plus de prérogatives qu'on le pourrait, c'était remplir sa tâche constitutionnelle, et ôter tout prétexte à la guerre civile; en un mot, c'était faire son devoir, car le devoir de l'assemblée, d'après tous les engagements qu'elle avait pris, était d'établir le gouvernement libre, mais monarchique.

L'assemblée n'hésita pas, mais elle eut de grands obstacles à vaincre. Le mot nouveau de république avait piqué les esprits déjà un peu blasés sur ceux de monarchie et de constitution. L'absence et la suspension du roi avaient, comme on l'a vu, appris, à se passer de lui. Les journaux et les clubs dépouillèrent aussitôt le respect dont sa personne avait toujours été l'objet. Son départ, qui, aux termes du décret sur la résidence des fonctionnaires publics, rendait la déchéance imminente, fit dire qu'il était déchu. Cependant, d'après ce même décret, il fallait pour la déchéance la sortie du royaume et la résistance aux sommations du corps législatif, mais ces conditions importaient peu aux esprits exaltés, et ils déclaraient le roi coupable et démissionnaire. Les jacobins, les cordeliers, s'agitaient violemment, et ne pouvaient comprendre qu'après s'être délivré du roi, on se l'imposât de nouveau et volontairement. Si le duc d'Orléans avait eu des espérances, c'est alors qu'elles purent se réveiller. Mais il dut voir combien son nom avait peu d'influence et combien surtout un nouveau souverain, quelque populaire qu'il fût, convenait peu à l'état des

* Elle est du 27 août.

esprits. Quelques pamphlétaires qui lui étaient dévoués, peut-être à son insu, essayèrent, comme Antoine fit pour César, de mettre la couronne sur sa tête; ils proposèrent de lui donner la régence; mais il se vit obligé de la repousser par une déclaration qui fut aussi peu considérée que sa personne. *Plus de roi!* était le cri général, aux Jacobins, aux Cordeliers, dans les lieux et les papiers publics.

Les adresses se multipliaient : il y en eut une affichée sur tous les murs de Paris, et même sur ceux de l'assemblée. Elle était signée du nom d'Achille Duchâtelet, jeune colonel. Il s'adressait aux Français; il leur rappelait le calme dont on avait joui pendant le voyage du monarque, et il concluait que l'absence du prince valait mieux que sa présence; il ajoutait que sa désertion était une abdication, que la nation et Louis XVI étaient dégagés de tout lien l'un envers l'autre; qu'enfin l'histoire était pleine des crimes des rois, et qu'il fallait renoncer à s'en donner encore un.

Cette adresse, attribuée au jeune Achille Duchâtelet, était de Thomas Paine, Anglais, et acteur principal dans la révolution américaine. Elle fut dénoncée à l'assemblée, qui, après de vifs débats, pensa qu'il fallait passer à l'ordre du jour, et répondre par l'indifférence aux avis et aux injures, ainsi qu'on avait toujours fait.

Enfin les commissaires chargés de faire leur rapport sur l'affaire de Varennes le présentèrent le 16 juillet. Le voyage, dirent-ils, n'avait rien de coupable; d'ailleurs, le fût-il, le roi était inviolable. Enfin la déchéance ne pouvait en résulter, puisque le roi n'était point demeuré assez longtemps éloigné et n'avait point résisté aux sommations du corps législatif.

Robespierre, Buzot, Pétion, répétèrent tous les arguments connus contre l'inviolabilité. Duport, Barnave et Salles leur répondirent, et il fut enfin décrété que le roi ne pouvait être mis en cause pour le fait de son évasion. Deux articles furent seulement ajoutés au décret d'inviolabilité. A peine cette décision fut-elle rendue que Robespierre se leva et protesta hautement au nom de l'humanité.

Il y eut dans la soirée qui précéda cette décision un grand tumulte aux Jacobins. On y rédigea une pétition adressée à l'assemblée pour qu'elle déclarât le roi déchu comme perfide et traître à ses serments, et qu'elle pourvût à son remplacement par tous les moyens constitutionnels. Il fut résolu que cette pétition serait portée le lendemain au Champ-de-Mars, où chacun pourrait la signer sur l'autel de la patrie. Le lendemain, en effet, elle fut portée au lieu convenu, et à la foule des séditieux se joignit celle des curieux qui voulaient être témoins de l'événement. Dans ce moment, le décret était rendu, et il n'y avait plus lieu à une pétition. Lafayette arriva, brisa les barricades déjà élevées, fut menacé, et reçut même un coup de feu qui, quoique tiré à bout portant, ne l'atteignit pas. Les officiers municipaux, s'étant réunis à lui, obtinrent enfin de la populace qu'elle se retirât. Des gardes nationaux furent placés pour veiller à sa retraite, et on espéra un instant qu'elle se dissiperait; mais bientôt le tumulte recommença. Deux invalides qui se trouvaient, on ne sait pourquoi, sous l'autel de la patrie, furent égorgés, et alors le désordre n'eut plus de bornes. L'assemblée fit appeler la municipalité, et la chargea de veiller à l'ordre public. Bailly se rendit au Champ-de-Mars, fit déployer le drapeau rouge en vertu de la loi martiale. L'emploi de la force, quoi qu'on ait dit, était juste. On voulait ou on ne voulait pas les lois nouvelles; si on les voulait il fallait qu'elles fussent exécutées, qu'il y eût quelque chose de fixe, que l'insurrection ne fût pas perpétuelle, et que la volonté de l'assemblée ne pût être réformée par les plébiscites de la multitude. Bailly devait donc faire exécuter la loi. Il s'avança avec ce courage impassible qu'il avait toujours montré, reçut sans être atteint plusieurs coups de feu, et au milieu du tumulte ne put faire toutes les sommations voulues. D'abord Lafayette ordonna de tirer quelques coups en l'air; la foule abandonna l'autel de la patrie, mais se rallia bientôt. Réduit alors à l'extrémité, il commanda le feu. La première décharge renversa quelques-uns des factieux. Le nombre en fut exagéré. Les uns l'ont réduit à trente, d'autres l'ont élevé à quatre cents, et les furieux à quelques mille. Ces derniers furent crus dans le premier moment, et la terreur devint générale. Cet exemple sévère apaisa pour quelques instants les agitateurs*. Comme d'usage, on accusa tous les partis d'avoir excité ce mouvement; et il est probable que plusieurs y avaient concouru, car le désordre convenait à plusieurs. Le roi, la majorité de l'assemblée, la garde nationale, les autorités municipales et départementales, étaient d'accord alors pour établir l'ordre constitutionnel; et ils avaient à combattre la démocratie au dedans et l'aristocratie au dehors. L'assemblée et la

* Cet événement eut lieu dans la soirée du dimanche 17 juillet.

garde nationale composaient cette nation moyenne, riche, éclairée et sage, qui voulait l'ordre et les lois; et elles devaient dans cette circonstance s'allier naturellement au roi, qui de son côté semblait se résigner à une autorité limitée. Mais s'il leur convenait de s'arrêter au point où elles en étaient arrivées, cela ne convenait pas à l'aristocratie qui désirait un bouleversement, ni au peuple qui voulait acquérir et s'élever davantage. Barnave, comme autrefois Mirabeau, était l'orateur de cette bourgeoisie sage et modérée; Lafayette en était le chef militaire. Danton, Camille Desmoulins étaient les orateurs, et Santerre le général de cette multitude qui voulait régner à son tour. Quelques esprits ardents ou fanatiques la représentaient, soit à l'assemblée, soit dans les administrations nouvelles, et hâtaient son règne par leurs déclamations.

L'exécution du Champ-de-Mars fut fort reprochée à Lafayette et à Bailly. Mais tous deux, plaçant leur devoir dans l'observation de la loi, et sacrifiant leur popularité et leur vie à son exécution, n'eurent aucun regret, aucune crainte de ce qu'ils avaient fait. L'énergie qu'ils montrèrent imposa aux factieux. Les plus connus songeaient déjà à se soustraire aux coups qu'ils croyaient dirigés contre eux. Robespierre, qu'on a vu jusqu'à présent soutenir les propositions les plus exagérées, tremblait dans son obscure demeure, et, malgré son inviolabilité de député, demandait asile à tous ses amis. Ainsi l'exemple eut son effet, et, pour un instant, toutes les imaginations turbulentes furent calmées par la crainte.

L'assemblée prit à cette époque une détermination qui a été critiquée depuis, et dont le résultat n'a pas été aussi funeste qu'on l'a pensé. Elle décréta qu'aucun de ses membres ne serait réélu. Robespierre fut l'auteur de la proposition, et on l'attribua chez lui à l'envie qu'il éprouvait contre des collègues parmi lesquels il n'avait pas brillé. Il était au moins naturel qu'il leur en voulût, ayant toujours lutté avec eux; et dans ses sentiments il put y avoir tout à la fois de la conviction, de l'envie et de la haine. L'assemblée, qu'on accusait de vouloir perpétuer ses pouvoirs, et qui d'ailleurs déplaisait déjà à la multitude par sa modération, s'empressa de répondre à toutes les attaques par un désintéressement peut-être exagéré, en décidant que ses membres seraient exclus de la prochaine législature. La nouvelle assemblée se trouva ainsi privée d'hommes dont l'exaltation était un peu amortie, et dont la science législative avait mûri par une expérience de trois ans. Cependant, en voyant plus tard la cause des révolutions qui suivirent, on jugera mieux quelle a pu être l'importance de cette mesure si souvent condamnée.

C'était le moment d'achever les travaux constitutionnels, et de terminer dans le calme une si orageuse carrière. Les membres du côté gauche avaient le projet de s'entendre pour retoucher certaines parties de la constitution. Il avait été résolu qu'on la lirait tout entière pour juger de l'ensemble, et qu'on mettrait en harmonie ses diverses parties; c'est là ce qu'on nomma la révision, et ce qui fut plus tard, dans les jours de la ferveur républicaine, regardé comme une mesure de calamité. Barnave et les Lameth s'étaient entendus avec Malouet pour réformer certains articles qui portaient atteinte à la prérogative royale et à ce qu'on nommait la stabilité du trône. On dit même qu'ils avaient le projet de rétablir les deux chambres. Il était convenu qu'à l'instant où la lecture serait achevée, Malouet ferait son attaque; que Barnave ensuite lui répondrait avec véhémence pour mieux couvrir ses intentions, mais qu'en défendant la plupart des articles, il en abandonnerait certains comme évidemment dangereux et condamnés par une expérience reconnue. Telles étaient les conditions arrêtées, lorsqu'on apprit les ridicules et dangereuses protestations du côté droit qui avait résolu de ne plus voter. Il n'y eut plus alors aucun accommodement possible. Le côté gauche ne voulut plus rien entendre, et lorsque la tentative convenue eut lieu, les cris qui s'élevèrent de toutes parts empêchèrent Malouet et les siens de poursuivre (24). La constitution fut donc achevée avec quelque hâte, et présentée au roi pour qu'il l'acceptât. Dès cet instant, sa liberté lui fut rendue, ou, si l'on veut, la consigne sévère du château fut levée, et il eut la faculté de se retirer où il voudrait, pour examiner l'acte constitutionnel, et l'accepter librement. Que pouvait faire ici Louis XVI? Refuser la constitution, c'était abdiquer en faveur de la république. Le plus sûr, même dans son système, était d'accepter et d'attendre du temps les restitutions de pouvoir qu'il croyait lui être dues. En conséquence, après un certain nombre de jours, il déclara qu'il acceptait la constitution (13 septembre). Une joie extraordinaire éclata à cette nouvelle, comme si en effet on avait redouté quelque obstacle de la part du roi, comme si son consentement eût été une concession inespérée. Il se rendit à l'assemblée, où il fut accueilli comme dans les plus beaux jours.

Lafayette, qui n'oubliait jamais de réparer les maux inévitables des troubles politiques, proposa une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution. Cette amnistie fut proclamée au milieu des cris de joie, et les prisons furent aussitôt ouvertes. Enfin, le 30 septembre, Thouret, dernier président, déclara que l'assemblée constituante avait terminé ses séances.

Travaux du Champ-de-Mars.

Digitized by Google

Mort du général Dillon.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE VII.

Jugement sur l'assemblée constituante. — Ouverture de la seconde assemblée nationale, dite *assemblée législative*; sa composition. — État des clubs ; leurs membres influents. — Pétion, maire de Paris. — Politique des puissances. — Émigration ; décrets contre les émigrés et contre les prêtres non assermentés. — Modifications dans le ministère. — Préparatifs de guerre ; état des armées.

L'assemblée constituante venait de terminer sa longue et laborieuse carrière ; et, malgré son noble courage, sa parfaite équité, ses immenses travaux, elle était haïe comme révolutionnaire à Coblentz, et comme aristocrate à Paris. Pour bien juger cette mémorable assemblée, où la réunion des lumières fut si grande et si variée, les résolutions si hardies et si persévérantes, et où, pour la première fois peut-être, on vit tous les hommes éclairés d'une nation réunis avec la volonté et le pouvoir de réaliser les vœux de la philosophie, il faut considérer l'état dans lequel elle avait trouvé la France, et celui dans lequel elle la laissait.

En 1789, la nation française sentait et connaissait tous ses maux, mais elle ne concevait pas la possibilité de les guérir. Tout à coup, sur la demande imprévue des parlements, les états généraux sont convoqués ; l'assemblée constituante se forme, et arrive en présence du trône, enorgueilli de son ancienne puissance, et disposé tout au plus à souffrir quelques doléances. Alors elle se pénètre de ses droits, se dit qu'elle est la nation, et

Digitized by Google

ose le déclarer au gouvernement étonné. Menacée par l'aristocratie, par la cour et par une armée, ne prévoyant pas encore les soulèvements populaires, elle se déclare inviolable et défend au pouvoir de toucher à elle; convaincue de ses droits, elle s'adressait à des ennemis qui n'étaient pas convaincus des leurs, et elle l'emporte, par une simple expression de sa volonté, sur une puissance de plusieurs siècles et sur une armée de trente mille hommes. C'est là toute la révolution; c'en est le premier acte et le plus noble; il est juste, il est héroïque, car jamais une nation n'a agi avec plus de droit et de danger.

Le pouvoir vaincu, il fallait le reconstituer d'une manière juste et convenable. Mais à l'aspect de cette échelle sociale au sommet de laquelle tout surabonde, puissance, honneurs, fortune, tandis qu'au bas tout manque, jusqu'au pain indispensable à la vie, l'assemblée constituante éprouve dans ses pensées une réaction violente, et veut tout niveler. Elle décide donc que la masse des citoyens complétement égalisée exprimera ses volontés, et que le roi demeurera chargé seulement de leur exécution.

Son erreur ici n'est point d'avoir réduit la royauté à une simple magistrature; car le roi avait encore assez d'autorité pour maintenir les lois, et plus que n'en ont les magistrats dans les républiques; mais c'est d'avoir cru qu'un roi, avec le souvenir de ce qu'il avait été, pût se résigner; et qu'un peuple qui se réveillait à peine, et qui venait de recouvrer une partie de la puissance publique, ne voulût pas la conquérir tout entière. L'histoire prouve en effet qu'il faut diviser infiniment les magistratures, ou que, si on établit un chef unique, il faut le doter si bien qu'il n'ait pas envie d'usurper.

Quand les nations, presque exclusivement occupées de leurs intérêts privés, sentent le besoin de se décharger sur un chef des soins du gouvernement, elles font bien de s'en donner un; mais il faut alors que ce chef, égal des rois anglais, pouvant convoquer et dissoudre les assemblées nationales, n'ayant point à recevoir leurs volontés, ne les sanctionnant que lorsqu'elles lui conviennent, et empêché seulement de trop mal faire, ait réellement la plus grande partie de la souveraineté. La dignité de l'homme peut encore se conserver sous un gouvernement pareil, lorsque la loi est rigoureusement observée, lorsque chaque citoyen sent tout ce qu'il vaut, et sait que ces pouvoirs si grands, laissés au prince, ne lui ont été abandonnés que comme une concession à la faiblesse humaine.

Mais ce n'est pas à l'instant où une nation vient tout à coup de se rappeler ses droits qu'elle peut consentir à se donner un rôle secondaire, et à remettre volontairement la toute-puissance à un chef, pour que l'envie ne lui vienne pas de l'usurper. L'assemblée constituante n'était pas plus capable que la nation elle-même de faire une pareille abdication. Elle réduisit donc la royauté à une simple magistrature héréditaire, espérant que le roi se contenterait de cette magistrature, toute brillante encore d'honneurs, de richesses et de puissance, et que le peuple la lui laisserait.

Mais que l'assemblée l'espérât ou non, pouvait-elle, dans ce doute, trancher la question? pouvait-elle supprimer le roi, ou bien lui donner toute la puissance que l'Angleterre accorde à ses monarques?

D'abord elle ne pouvait pas déposer Louis XVI; car, s'il est toujours permis de mettre la justice dans un gouvernement, il ne l'est pas d'en changer la forme, quand la justice s'y trouve, et de convertir tout à coup une monarchie en république. D'ailleurs, la possession est respectable; et si l'assemblée eût dépouillé la dynastie, que n'eussent pas dit ses ennemis, qui l'accusaient de violer la propriété parce qu'elle attaquait les droits féodaux!

D'un autre côté, elle ne pouvait accorder au roi le *veto* absolu, la nomination des juges, et autres prérogatives semblables, parce que l'opinion publique s'y opposait, et que cette opinion faisant sa seule force, elle était obligée de s'y soumettre.

Quant à l'établissement d'une seule chambre, son erreur a été plus réelle peut-être, mais tout aussi inévitable. S'il était dangereux de ne laisser que le souvenir du pouvoir à un roi qui l'avait eu tout entier, et en présence d'un peuple qui voulait en envahir jusqu'au dernier reste, il était bien plus faux en principe de ne pas reconnaître les inégalités et les gradations sociales, lorsque les républiques elles-mêmes les admettent, et que chez toutes on trouve un sénat ou héréditaire ou électif. Mais il ne faut exiger des hommes et des esprits que ce qu'ils peuvent à chaque époque. Comment, au milieu d'une révolte contre l'injustice des rangs, reconnaître leur nécessité? Comment constituer l'aristocratie au moment de la guerre contre l'aristocratie? Constituer la royauté eût été plus facile, parce que, placée loin du peuple, elle avait été moins oppressive, et parce que d'ailleurs elle rem-

plit des fonctions qui semblent plus nécessaires.

Mais, je le répète, ces erreurs n'eussent-elles pas dominé dans l'assemblée, elles étaient dans la nation, et la suite des événements prouvera que si on avait laissé au roi et à l'aristocratie tous les pouvoirs qu'on leur ôta, la révolution n'en aurait pas moins eu lieu jusque dans ses derniers excès.

Il faut, pour s'en convaincre, distinguer les révolutions qui éclatent chez les peuples longtemps soumis de celles qui arrivent chez les peuples libres, c'est-à-dire en possession d'une certaine activité politique. A Rome, à Athènes et ailleurs, on voit les nations et leurs chefs se disputer le plus ou le moins d'autorité. Chez les peuples modernes entièrement dépouillés, la marche est différente. Complétement asservis, ils dorment longtemps. Le réveil a lieu dans les classes les plus éclairées, qui se soulèvent et recouvrent une partie du pouvoir. Le réveil est successif, l'ambition l'est aussi et gagne jusqu'aux dernières classes, et la masse entière se trouve ainsi en mouvement. Bientôt, satisfaites de ce qu'elles ont obtenu, les classes éclairées veulent s'arrêter, mais elle ne le peuvent plus et sont incessamment foulées par celles qui les suivent. Celles qui s'arrêtent, fussent-elles les avant-dernières, sont pour les dernières une aristocratie, et, dans cette lutte des classes se roulant les unes sur les autres, le simple bourgeois finit par être appelé aristocrate par le manouvrier, et poursuivi comme tel.

L'assemblée constituante nous présente cette génération qui s'éclaire et réclame la première contre le pouvoir encore tout-puissant : assez sage pour voir ce que l'on doit à ceux qui avaient tout et à ceux qui n'avaient rien, elle veut laisser aux premiers une partie de ce qu'ils possèdent, parce qu'ils l'ont toujours possédé, et procurer surtout aux seconds les lumières et les droits qu'on acquiert par elles. Mais le regret est chez les uns, l'ambition chez les autres; le regret veut tout recouvrer, l'ambition tout conquérir, et une guerre d'extermination s'engage. Les constituants sont donc ces premiers hommes de bien, qui, secouant l'esclavage, tentent un ordre juste, l'essayent sans effroi, accomplissent même cette immense tâche, mais succombent en voulant engager les uns à céder quelque chose, les autres à ne pas tout désirer.

L'assemblée constituante, dans sa répartition équitable, avait ménagé les anciens possesseurs. Louis XVI, avec le titre de roi des Français, trente millions de revenus, le commandement des armées, et le droit de suspendre les volontés nationales, avait encore d'assez belles prérogatives. Le souvenir seul du pouvoir absolu peut l'excuser de ne pas s'être résigné à ce reste si brillant de puissance.

Le clergé, dépouillé des biens immenses qu'il avait reçus jadis à condition de secourir les pauvres qu'il ne secourait pas, d'entretenir le culte dont il laissait le soin à des curés indigents, le clergé n'était plus un ordre politique; mais ses dignités ecclésiastiques étaient conservées, ses dogmes respectés, ses richesses scandaleuses changées en un revenu suffisant et on peut même dire abondant, car il permettait encore un assez grand luxe épiscopal. La noblesse n'était plus un ordre; elle n'avait plus les droits exclusifs de chasse et autres pareils; elle n'était plus exempte d'impôts; mais pouvait-elle faire de ces choses l'objet d'un regret raisonnable? Ses immenses propriétés lui étaient laissées. Au lieu de la faveur de la cour, elle avait la certitude des succès accordés au mérite. Elle avait la faculté d'être élue par le peuple, et de le représenter dans l'État, pour peu qu'elle voulût se montrer bienveillante et résignée. La robe et l'épée étaient assurées à ses talents; pourquoi une généreuse émulation ne venait-elle pas l'animer tout à coup? Quel aveu d'incapacité ne faisait-elle point en regrettant les faveurs d'autrefois?

On avait ménagé les anciens pensionnaires, dédommagé les ecclésiastiques, traité chacun avec égard; le sort que l'assemblée constituante avait fait à tous était-il donc si insupportable?

La constitution était achevée, aucune espérance ne restait au roi de recouvrer, par des délibérations, les prérogatives qu'il regrettait. Il n'avait plus qu'une chose à faire, c'était de se résigner et d'observer la constitution, à moins qu'il ne comptât sur les puissances étrangères; mais il espérait très-peu de leur zèle et se défiait de l'émigration. Il se décida donc pour le premier parti, et ce qui prouve sa sincérité, c'est qu'il voulait franchement exprimer à l'assemblée les défauts qu'il trouvait à la constitution. Mais on l'en détourna, et il se résolut à attendre du temps les restitutions de pouvoir qu'il croyait lui être dues. La reine n'était pas moins résignée. « Courage, dit-elle au ministre Bertrand, qui se présenta à elle, tout n'est pas encore perdu. Le roi veut s'en tenir à la constitution, ce système est certainement le meilleur. » Et il est permis de croire que, si elle avait eu d'autres pensées à exprimer, elle n'eût

Digitized by Google

pas hésité en présence de Bertrand de Molleville (25).

L'ancienne assemblée venait de se séparer; ses membres étaient retournés au sein de leurs familles ou s'étaient répandus dans Paris. Quelques-uns des plus marquants, tels que Lameth, Duport, Barnave, communiquaient avec la cour et lui donnaient leurs conseils. Mais le roi, tout décidé qu'il était à observer la constitution, ne pouvait se résigner à suivre les avis qu'il recevait, car on ne lui recommandait pas seulement de ne pas violer cette constitution, mais de faire croire par tous ses actes qu'il y était sincèrement attaché. Ces membres de l'ancienne assemblée, réunis à Lafayette depuis la révision, étaient les chefs de cette génération révolutionnaire, qui avait donné les premières règles de liberté et voulait qu'on s'y tînt. Ils étaient soutenus par la garde nationale, que de longs services, sous Lafayette, avaient entièrement attachée à ce général et à ses principes. Les constituants eurent alors un tort, celui de dédaigner la nouvelle assemblée, et de l'irriter souvent par leur mépris. Une espèce de vanité aristocratique s'était déjà emparée de ces premiers législateurs, et il semblait que toute science législative avait disparu après eux.

La nouvelle assemblée était composée de diverses classes d'hommes. On y comptait des partisans éclairés de la première révolution, Ramond, Girardin, Vaublanc, Dumas et autres, qui se nommèrent les constitutionnels, et occupèrent le côté droit, où ne se trouvait plus un des anciens privilégiés. Ainsi, par la marche naturelle et progressive de la révolution, le côté gauche de la première assemblée devait devenir le côté droit de la seconde. Après les constitutionnels, on y trouvait beaucoup d'hommes distingués, dont la révolution avait enflammé la tête et exagéré les désirs. Témoins des travaux de la constituante, et impatients comme ceux qui regardent faire, ils avaient trouvé qu'on n'avait pas encore assez fait; ils n'osaient pas s'avouer républicains, parce que, de toutes parts, on se recommandait d'être fidèle à la constitution; mais l'essai de république qu'on avait fait pendant le voyage de Louis XVI, les intentions suspectes de la cour, ramenaient sans cesse leurs esprits à cette idée; et l'état d'hostilité continuelle dans lequel ils se trouvaient vis-à-vis du gouvernement devait les y attacher chaque jour davantage.

Dans cette nouvelle génération de talents, on remarquait principalement les députés de la Gironde, d'où le parti entier, quoique formé par des hommes de tous les départements, se nomma *Girondin*. Condorcet, écrivain connu par une grande étendue d'idées, par une extrême rigueur d'esprit et de caractère, en était l'écrivain, et Vergniaud, improvisateur pur et entraînant, en était l'orateur. Ce parti, grossi sans cesse de tout ce qui désespérait de la cour, ne voulait pas la république qui lui échut en 1793; il la rêvait avec tous ses prestiges, avec ses vertus et ses mœurs sévères. L'enthousiasme et la véhémence devaient être ses principaux caractères.

Il devait aussi avoir ses extrêmes; c'étaient Bazire, Chabot, Merlin de Thionville et autres; inférieurs par le talent, ils surpassaient les autres girondins par l'audace; ils devinrent le parti de la Montagne, lorsque, après le renversement du trône, ils se séparèrent de la Gironde. Cette seconde assemblée avait enfin, comme la première, une masse moyenne, qui, sans engagement pris, votait tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Sous la constituante, lorsqu'une liberté réelle régnait encore, cette masse était restée indépendante; mais comme elle ne l'était point par énergie, mais par indifférence, dans les assemblées postérieures où régna la violence, elle devint lâche et méprisable et reçut le nom trivial et honteux de *ventre*.

Les clubs acquirent à cette époque une plus grande importance. Agitateurs sous la constituante, ils devinrent dominateurs sous la législative. L'assemblée nationale ne pouvant contenir toutes les ambitions, elles se réfugiaient dans les clubs, où elles trouvaient une tribune et des orages. C'était là que se rendait tout ce qui voulait parler, s'agiter, s'émouvoir, c'est-à-dire la nation presque entière. Le peuple courait à ce spectacle nouveau; il occupait les tribunes de toutes les assemblées, et y trouvait dès ce temps même un emploi lucratif, car on commençait à payer les applaudissements. Le ministre Bertrand avoue les avoir payés lui-même.

Le plus ancien des clubs, celui des jacobins, avait déjà une influence extraordinaire. Une église suffisait à peine à la foule de ses membres et de ses auditeurs. Un immense amphithéâtre s'élevait en forme de cirque, et occupait toute la grande nef de l'église des Jacobins. Un bureau se trouvait au centre; un président et des secrétaires l'occupaient. On y recueillait les voix; on y constatait les délibérations sur un registre. Une correspondance active entretenait le zèle des sociétés répan-

dues sur la surface entière de la France; on les nommait sociétés affiliées. Ce club, par son ancienneté et une violence soutenue, l'avait constamment emporté sur tous ceux qui avaient voulu se montrer plus modérés ou même plus véhéments. Les Lameth, avec tout ce qu'il renfermait d'hommes distingués, l'avaient abandonné après le voyage de Varennes, et s'étaient transportés aux Feuillants. C'était dans ce dernier que se trouvaient confondus tous les essais de clubs modérés, essais qui n'avaient jamais réussi, parce qu'ils allaient contre le besoin même qui faisait courir aux clubs, celui de l'agitation. C'est aux Feuillants que se réunissaient alors les constitutionnels ou partisans de la première révolution. Aussi le nom de feuillant devint-il un titre de proscription lorsque celui de modéré en fut un.

Un autre club, celui des cordeliers, avait voulu rivaliser de violence avec les jacobins. Camille Desmoulins en était l'écrivain, et Danton le chef. Ce dernier, n'ayant pas réussi au barreau, s'était fait adorer de la multitude, qu'il touchait vivement par ses formes athlétiques, sa voix sonore, et ses passions toutes populaires. Les cordeliers n'avaient pu, même avec de l'exagération, l'emporter sur leurs rivaux, chez lesquels l'habitude entretenait une immense affluence; mais ils étaient en même temps presque tous du club jacobin, et, lorsqu'il le fallait, ils s'y rendaient à la suite de Danton pour déterminer la majorité en sa faveur.

Robespierre, qu'on a vu pendant l'assemblée constituante se distinguer par le rigorisme de ses principes, était exclu de l'assemblée législative par le décret de non-réélection qu'il avait lui-même contribué à faire rendre. Il s'était retranché aux jacobins, où il dominait sans partage, par le dogmatisme de ses opinions, et par une réputation d'intégrité qui lui avait valu le nom d'incorruptible. Saisi d'effroi, comme on l'a vu, au moment de la révision, il s'était rassuré depuis, et il continuait l'œuvre de sa popularité. Robespierre avait trouvé deux rivaux qu'il commençait à haïr, c'étaient Brissot et Louvet. Brissot, mêlé à tous les hommes de la première assemblée, ami de Mirabeau et de Lafayette, connu pour républicain, et l'un des membres les plus distingués de la législative, était léger de caractère, mais remarquable par certaines qualités d'esprit. Louvet, avec une âme chaude, beaucoup d'esprit et une grande audace, était du nombre de ceux qui, ayant dépassé la constituante, rêvaient la république; il se trouvait par là naturellement jeté vers les girondins. Bientôt ses luttes avec Robespierre le leur attachèrent davantage. Ce parti de la Gironde, formé peu à peu, sans intention, par des hommes qui avaient trop de mérite pour s'allier à la populace, assez d'éclat pour être enviés par elle et par ses chefs, et qui étaient plutôt unis par leur situation que par un concert, ce parti dut être brillant mais faible, et périr devant les factions plus réelles qui s'élevaient autour de lui.

Tel est donc l'état de la France : les anciens privilégiés étaient retirés au delà du Rhin; les partisans de la constitution occupaient la droite de l'assemblée, la garde nationale, et le club des feuillants; les girondins avaient la majorité dans l'assemblée, mais non dans les clubs, où la basse violence l'emportait; enfin les exagérés de cette nouvelle époque, placés sur les bancs les plus élevés de l'assemblée, et à cause de cela nommés *la Montagne*, étaient tout puissants dans les clubs et sur la populace.

Lafayette, ayant déposé tout grade militaire, avait été accompagné dans ses terres par les hommages et les regrets de ses compagnons d'armes. Le commandement n'avait pas été délégué à un nouveau général, mais six chefs de légions commandaient alternativement la garde nationale tout entière. Bailly, le fidèle allié de Lafayette pendant ces trois années si pénibles, quitta aussi la mairie. Les voix des électeurs se partagèrent entre Lafayette et Pétion; mais la cour, qui ne voulait à aucun prix de Lafayette, dont cependant les dispositions lui étaient favorables, préféra Pétion, quoiqu'il fût républicain. Elle espéra davantage d'une espèce de froideur qu'elle prenait pour de la stupidité, mais qui n'en était pas, et elle dépensa beaucoup pour lui assurer la majorité. Il l'obtint en effet et fut nommé maire (17 novembre). Pétion, avec un esprit éclairé, une conviction froide, mais solide, avec assez d'adresse, servit constamment les républicains contre la cour, et se trouva lié à la Gironde par la conformité des vues, et par l'envie que sa nouvelle dignité excita chez les jacobins.

Cependant si, malgré ces dispositions des partis, on avait pu compter sur le roi, il est possible que les méfiances des girondins se fussent calmées, et que, le prétexte des troubles n'existant plus, les agitateurs n'eussent trouvé désormais aucun moyen d'ameuter la populace.

Les intentions du roi étaient formées; mais, grâce à sa faiblesse, elles n'étaient jamais irrévocables. Il fallait qu'il les prouvât avant qu'on y crût; et, en attendant la preuve, il était exposé à

Digitized by Google

plus d'un outrage. Son caractère, quoique bon, n'était pas sans une certaine disposition à l'humeur; ses résolutions devaient donc être facilement ébranlées par les premières fautes de l'assemblée. Elle se forma elle-même, et prêta serment avec pompe sur le livre de la constitution. Son premier décret, relatif au cérémonial, abolit les titres de *sire* et de *majesté* donnés ordinairement au roi. Elle ordonna de plus qu'en paraissant dans l'assemblée, il serait assis sur un fauteuil absolument semblable à celui du président*. C'étaient là les premiers effets de l'esprit républicain, et la fierté de Louis XVI en fut cruellement blessée. Pour se soustraire à ce qu'il regardait comme une humiliation, il résolut de ne pas se montrer à l'assemblée, et d'envoyer ses ministres ouvrir la session législative. L'assemblée, se repentant de cette première hostilité, révoqua son décret le lendemain, et donna ainsi un rare exemple de retour. Le roi s'y rendit alors et fut parfaitement accueilli. Malheureusement, on avait décrété que les députés, si le roi restait assis, pourraient également s'asseoir; c'est ce qu'ils firent, et Louis XVI y vit une nouvelle insulte. Les applaudissements dont il fut couvert ne purent guérir sa blessure. Il rentra pâle et les traits altérés. A peine fut-il seul avec la reine qu'il se jeta sur un siége en sanglotant. « Ah! » madame, s'écria-t-il, vous avez été témoin de » cette humiliation! Quoi! venir en France pour » voir... » La reine s'efforça de le consoler, mais son cœur était profondément blessé, et ses bonnes intentions durent en être ébranlées**.

Cependant si dès lors il ne songea plus qu'à recourir aux étrangers, les dispositions des puissances durent lui donner peu d'espoir. La déclaration de Pilnitz était demeurée sans effet, soit par défaut de zèle de la part des souverains, soit aussi à cause du danger que Louis XVI avait couru, étant depuis le retour de Varennes prisonnier de l'assemblée constituante. L'acceptation de la constitution était un nouveau motif d'attendre les résultats de l'expérience, avant d'agir. C'était l'avis de Léopold et du ministre Kaunitz. Aussi, lorque Louis XVI eut notifié à toutes les cours qu'il acceptait la constitution, et que son intention était de l'observer fidèlement, l'Autriche donna une réponse très-pacifique; la Prusse et l'Angleterre firent de même et protestèrent de leurs intentions amicales. Il est à observer que les puissances voisines agissaient avec plus de réserve que les puissances éloignées, telles que la Suède et la Russie, parce qu'elles étaient plus immédiatement compromises dans la guerre. Gustave, qui rêvait une entreprise brillante sur la France, répondit à la notification qu'il ne regardait pas le roi comme libre. La Russie différa de s'expliquer. La Hollande, les principautés italiennes, mais surtout la Suisse, firent des réponses satisfaisantes. Les électeurs de Trèves et de Mayence, dans les territoires desquels se trouvaient les émigrés, employèrent des expressions évasives. L'Espagne, assiégée par les émissaires de Coblentz, ne se prononça pas davantage, et prétendit qu'elle désirait du temps pour s'assurer de la liberté du roi; mais elle assura néanmoins qu'elle n'entendait pas troubler la tranquillité du royaume.

De telles réponses, dont aucune n'était hostile, la neutralité assurée de l'Angleterre, l'incertitude de Frédéric-Guillaume, les dispositions pacifiques et bien connues de Léopold, tout faisait prévoir la paix. Il est difficile de savoir ce qui se passait dans l'âme vacillante de Louis XVI, mais son intérêt évident, et les craintes mêmes que la guerre lui inspira plus tard, doivent porter à croire qu'il désirait aussi la conservation de la paix. Au milieu de ce concert général, les émigrés seuls s'obstinèrent à vouloir la guerre et à la préparer.

Ils se rendaient toujours en foule à Coblentz; ils y armaient avec activité, préparaient des magasins, passaient des marchés pour les fournitures, formaient les cadres qui à la vérité ne se remplissaient pas, car aucun d'eux ne voulait se faire soldat; ils instituaient des grades qui se vendaient; et, s'ils ne tentaient rien de véritablement dangereux, ils faisaient néanmoins de grands préparatifs, qu'eux-mêmes croyaient redoutables, et dont l'imagination populaire devait s'effrayer.

La grande question était de savoir si Louis XVI les favorisait ou non; et il était difficile de croire qu'il ne fût pas très-bien disposé en faveur de parents et de serviteurs qui s'armaient pour lui rendre ses anciens pouvoirs. Il ne fallait pas moins que la plus grande sincérité et de continuelles démonstrations pour persuader le contraire. Les lettres du roi aux émigrés portaient l'invitation et même l'ordre de rentrer; mais il avait, dit-on (26), une correspondance secrète qui démentait sa correspondance publique, et en détruisait l'effet. On ne peut sans doute contester les communications secrètes avec Coblentz, mais je ne crois pas que Louis XVI s'en soit servi pour contredire les in-

* Décret du 5 octobre.

** Voyez Mme Campan, tome II, page 129.

jonctions qu'il avait publiquement adressées aux émigrés. Son intérêt le plus évident voulait qu'ils rentrassent. Leur présence à Coblentz ne pouvait être utile qu'autant qu'ils avaient le projet de combattre; or Louis XVI redoutait la guerre civile par-dessus tout. Ne voulant donc pas employer leur épée sur le Rhin, il valait mieux qu'il les eût auprès de lui, afin de s'en servir au besoin, et de réunir leurs efforts à ceux des constitutionnels pour protéger sa personne et son trône. En outre, leur présence à Coblentz provoquait des lois sévères qu'il ne voulait pas sanctionner; son refus de sanction le compromettait avec l'assemblée, et on verra que c'est l'usage qu'il fit du *veto* qui le dépopularisa complétement en le faisant regarder comme complice des émigrés. Il serait étrange qu'il n'eût pas aperçu la justesse de ces raisons, que tous les ministres avaient sentie. Ceux-ci pensaient unanimement que les émigrés devaient retourner auprès de la personne du roi pour la défendre, pour faire cesser les alarmes et ôter tout prétexte aux agitateurs. C'était même l'opinion de Bertrand de Molleville, dont les principes n'étaient rien moins que constitutionnels. « Il fallait, dit-il, » employer tous les moyens possibles d'augmenter » la popularité du roi. Le plus efficace et le plus » utile de tous, dans ce moment, était de rappeler » les émigrés. Leur retour, généralement désiré, » aurait fait revivre en France le parti royaliste » que l'émigration avait entièrement désorganisé. » Ce parti, fortifié par le discrédit de l'assemblée » et recruté par les nombreux déserteurs du parti » constitutionnel, et par tous les mécontents, se- » rait bientôt devenu assez puissant pour rendre » décisive en faveur du roi l'explosion plus ou » moins prochaine à laquelle il fallait s'attendre. » (Tome VI, p. 42.)

Louis XVI, se conformant à cet avis des ministres, adressa des exhortations aux principaux chefs de l'armée et aux officiers de marine, pour leur rappeler leur devoir, et les retenir à leur poste. Cependant ses exhortations furent inutiles, et la désertion continua sans interruption. Le ministre de la guerre vint annoncer que dix-neuf cents officiers avaient déserté. L'assemblée ne put se modérer, et résolut de prendre des mesures vigoureuses. La constituante s'était bornée, en dernier lieu, à prononcer la destitution des fonctionnaires publics qui étaient hors du royaume, et à frapper les biens des émigrés d'une triple contribution, pour dédommager l'État des services dont ils le privaient par leur absence. L'assemblée nouvelle proposa des peines plus sévères.

Divers projets furent présentés. Brissot distingua trois classes d'émigrés : les chefs de la désertion, les fonctionnaires publics qui abandonnaient leurs fonctions, et enfin, ceux qui par crainte avaient fui le sol de leur patrie. Il fallait, disait-il, sévir contre les premiers, mépriser et plaindre les autres.

Il est certain que la liberté de l'homme ne permet pas qu'on l'enchaîne au sol; mais lorsque la certitude est acquise, par une foule de circonstances, que les citoyens qui abandonnent leur patrie vont se réunir au dehors pour lui déclarer la guerre, il est permis de prendre des précautions contre des projets aussi dangereux.

La discussion fut longue et opiniâtre. Les constitutionnels s'opposaient à toutes les mesures proposées, et soutenaient qu'il fallait mépriser d'inutiles tentatives, comme avaient toujours fait leurs prédécesseurs. Cependant, le parti opposé l'emporta, et un premier décret fut rendu, qui enjoignit à Monsieur, frère du roi, de rentrer sous deux mois, faute de quoi il perdrait son droit éventuel à la régence. Un second décret plus sévère fut porté contre les émigrés en général; il déclarait que les Français rassemblés au delà des frontières du royaume étaient suspects de conjuration contre la France; que si, au premier janvier prochain, ils étaient encore en état de rassemblement, ils seraient déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort; et que les revenus des contumaces seraient pendant leur vie perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes *.

L'action d'émigrer n'étant pas répréhensible en elle-même, il est difficile de caractériser le cas où elle le devient. Ce que pouvait faire la loi, c'était d'avertir d'avance qu'on allait devenir coupable à telle condition; et tous ceux qui ne voulaient pas l'être n'avaient qu'à obéir. Ceux qui, avertis du terme auquel l'absence du royaume devenait un crime, ne rentraient pas, consentaient par cela même à passer pour criminels. Ceux qui, sans motifs de guerre ou de politique, étaient hors du royaume, devaient se hâter de revenir; c'est en effet un sacrifice assez léger à la sûreté d'un État que d'abréger un voyage de plaisir ou d'intérêt.

Louis XVI, afin de satisfaire l'assemblée et

* Décrets du 28 octobre et du 9 novembre.

Digitized by Google

l'opinion publique, consentit au décret qui ordonnait à Monsieur de rentrer, sous peine de perdre son droit à la régence, mais il apposa son *veto* sur la loi contre les émigrés. Les ministres furent chargés de se rendre tous ensemble à l'assemblée, pour y annoncer les volontés du roi *. Ils lurent d'abord divers décrets auxquels la sanction était donnée. Quand arriva celui des émigrés, un silence profond se fit dans l'assemblée; et lorsque le garde des sceaux prononça la formule officielle, *le roi examinera*, un grand mécontentement se manifesta de tous côtés. Il voulut développer les formes du *veto;* mais une foule de voix s'élevèrent, et dirent au ministre que la constitution accordait au roi le droit de faire opposition, mais non celui de la motiver. Le ministre fut donc obligé de se retirer en laissant après lui une profonde irritation. Cette première résistance du roi à l'assemblée fut une rupture définitive; et quoiqu'il eût sanctionné le décret qui privait son frère de la régence, on ne put s'empêcher de voir dans son refus au second décret une marque d'affection pour les insurgés de Coblentz. On se rappela qu'il était leur parent, leur ami, et en quelque sorte leur coïntéressé; et on en conclut qu'il lui était impossible de ne pas faire cause commune avec eux contre la nation.

Dès le lendemain, Louis XVI fit publier une proclamation aux émigrés, et deux lettres particulières à chacun de ses frères. Les raisons qu'il leur présentait aux uns et aux autres étaient excellentes, et paraissaient données de bonne foi. Il les engageait à faire cesser, par leur retour, les méfiances que les malveillants se plaisaient à répandre; il les priait de ne pas le réduire à employer contre eux des mesures sévères; et quant à son défaut de liberté, sur lequel on s'appuyait pour ne pas lui obéir, il leur donnait pour preuve du contraire le *veto* qu'il venait d'apposer en leur faveur (27). Quoi qu'il en soit, ces raisons ne produisirent ni à Coblentz ni à Paris l'effet qu'elles étaient ou paraissaient destinées à produire. Les émigrés ne rentrèrent pas; et dans l'assemblée, on trouva le ton de la proclamation trop doux; on contesta même au pouvoir exécutif le droit d'en faire une. On était, en effet, trop irrité pour se contenter d'une proclamation, et surtout pour souffrir que le roi substituât une mesure inutile aux mesures vigoureuses qu'on venait de prendre.

* Séance du 12 novembre.

Une autre épreuve du même genre était au même instant imposée à Louis XVI, et amenait un résultat aussi malheureux. Les premiers troubles religieux avaient éclaté dans l'Ouest; l'assemblée constituante y avait envoyé deux commissaires, dont l'un était Gensonné, si célèbre plus tard dans le parti de la Gironde. Leur rapport avait été fait à l'assemblée législative, et, quoique très-modéré, ce rapport l'avait remplie d'indignation. On se souvient que l'assemblée constituante, en privant de leurs fonctions les prêtres qui refusaient de prêter le serment, leur avait cependant laissé une pension et la liberté d'exercer leur culte à part. Ils n'avaient cessé depuis lors d'exciter le peuple contre leurs confrères assermentés, de les lui montrer comme des impies dont le ministère était nul et dangereux. Ils traînaient les paysans à leur suite, à de longues distances, pour leur dire la messe. Ceux-ci s'irritaient de voir leur église occupée par un culte qu'ils croyaient mauvais, et d'être obligés d'aller chercher si loin celui qu'ils croyaient bon. Souvent ils s'en prenaient aux prêtres assermentés et à leurs partisans. La guerre civile était imminente (28). De nouveaux renseignements furent fournis par l'assemblée, et lui montrèrent le danger encore plus grand. Elle voulut alors prendre contre ces nouveaux ennemis de la constitution des mesures semblables à celles qu'elle avait prises contre les ennemis armés d'outre-Rhin, et faire un nouvel essai des dispositions du roi.

L'assemblée constituante avait ordonné à tous les prêtres le serment civique. Ceux qui refusaient de le prêter, en perdant la qualité de ministres du culte public et payé par l'État, conservaient leurs pensions de simples ecclésiastiques, et la liberté d'exercer privément leur ministère. Rien n'était plus doux et plus modéré qu'une répression pareille. L'assemblée législative exigea de nouveau le serment, et priva ceux qui le refuseraient de tout traitement. Comme ils abusaient de leur liberté en excitant la guerre civile, elle ordonna que, selon leur conduite, ils seraient transportés d'un lieu dans un autre, et même condamnés à une détention s'ils refusaient d'obéir. Enfin elle leur défendit le libre exercice de leur culte particulier, et voulut que les corps administratifs lui fissent parvenir une liste avec des notes sur le compte de chacun d'eux **.

Cette mesure, ainsi que celle qui venait d'être

** Décret du 29 novembre.

prise contre les émigrés, tenait à la crainte qui s'empare des gouvernements menacés, et qui les porte à s'entourer de précautions excessives. Ce n'est plus le fait réalisé qu'ils punissent, c'est l'attaque présumée qu'ils poursuivent, et leurs mesures deviennent souvent arbitraires et cruelles comme le soupçon.

Les évêques et les prêtres qui étaient demeurés à Paris et avaient conservé des relations avec le roi, lui adressèrent aussitôt un mémoire contre le décret. Déjà plein de scrupules, le roi, qui s'était reproché toujours d'avoir sanctionné le décret de la constituante, n'avait pas besoin d'encouragement pour refuser sa sanction. « Pour celui-ci, dit-il en parlant du nouveau projet, on m'ôtera plutôt la vie que de m'obliger à le sanctionner. » Les ministres partageaient à peu près cet avis. Barnave et Lameth, que le roi consultait quelquefois, lui conseillèrent de refuser sa sanction; mais à ce conseil, ils en ajoutaient d'autres que le roi ne pouvait se décider à suivre : c'était, en s'opposant au décret, de ne laisser aucun doute sur ses dispositions, et, pour cela, d'éloigner de sa personne tous les prêtres qui refusaient le serment, et de ne composer sa chapelle que d'ecclésiastiques constitutionnels. Mais, de tous les avis qu'on lui donnait, le roi n'adoptait que la partie qui concordait avec sa faiblesse ou sa dévotion. Duport-Dutertre, garde des sceaux et organe des constitutionnels dans le ministère, y fit approuver leur avis; et lorsque le conseil eut délibéré, à la grande satisfaction de Louis XVI, que le *veto* serait apposé, il ajouta comme avis, qu'il serait convenable d'entourer la personne du roi de prêtres non suspects. A cette proposition, Louis XVI, ordinairement si flexible, montra une invincible opiniâtreté, et dit que la liberté des cultes, décrétée pour tout le monde, devait l'être pour lui comme pour ses sujets, et qu'il devait avoir la liberté de s'entourer des prêtres qui lui convenaient. On n'insista pas; et, sans en donner connaissance encore à l'assemblée, le *veto* fut décidé.

Le parti constitutionnel, auquel le roi semblait se livrer en ce moment, lui prêta un nouveau secours; ce fut celui du directoire du département. Ce directoire était composé des membres les plus considérés de l'assemblée constituante; on y trouvait le duc de Larochefoucault, l'évêque d'Autun, Baumetz, Desmeuniers, Ansons, etc. Il fit une pétition au roi, non comme corps administratif, mais comme réunion de pétitionnaires, et provoqua l'apposition du *veto* au décret contre les prêtres.

« L'assemblée nationale, disait la pétition, a certainement voulu le bien; nous aimons à la venger ici de ses coupables détracteurs; mais un si louable dessein l'a poussée vers des mesures que la constitution, que la justice, que la prudence, ne sauraient admettre... Elle fait dépendre, pour tous les ecclésiastiques non fonctionnaires, le payement de leurs pensions de la prestation du serment civique, tandis que la constitution a mis expressément et littéralement ces pensions au rang des dettes nationales. Or le refus de prêter un serment quelconque peut-il détruire le titre d'une créance reconnue? L'assemblée constituante a fait ce qu'elle pouvait faire à l'égard des prêtres non assermentés; ils ont refusé le serment prescrit, et elle les a privés de leurs fonctions; en les dépossédant, elle les a réduits à une pension. L'assemblée législative veut que les ecclésiastiques qui n'ont point prêté le serment, ou qui l'ont rétracté, puissent, dans les troubles religieux, être éloignés provisoirement, et emprisonnés s'ils n'obéissent à l'ordre qui leur sera intimé. N'est-ce pas renouveler le système des ordres arbitraires, puisqu'il serait permis de punir de l'exil, et bientôt après de la prison, celui qui ne serait pas encore convaincu d'être réfractaire à aucune loi?... L'assemblée nationale refuse à tous ceux qui ne prêteraient pas le serment civique la libre profession de leur culte... Or cette liberté ne peut être ravie à personne; elle est consacrée à jamais dans la déclaration des droits... »

Ces raisons étaient sans doute excellentes, mais on n'apaise avec des raisonnements ni les ressentiments ni les craintes des partis. Comment persuader à une assemblée qu'on devait permettre à des prêtres obstinés d'exciter le trouble de la guerre civile? Le directoire fut injurié, et sa pétition au roi fut combattue par une foule d'autres adressées au corps législatif. Camille Desmoulins en présenta une très-hardie, à la tête d'une section. On pouvait y remarquer déjà la violence croissante du langage, et l'abjuration de toutes les convenances observées jusque-là envers les autorités et le roi. Desmoulins disait à l'assemblée qu'il fallait un grand exemple; que le directoire devait être mis en état d'accusation.....; que c'étaient les chefs qu'il fallait poursuivre...; qu'on devait frapper à la tête, et se servir de la foudre contre les conspirateurs...; que la puissance du *veto* royal avait un terme; et qu'on n'empêchait pas avec un *veto* la prise de la Bastille...

Louis XVI, décidé à refuser sa sanction, dif-

férait cependant de l'annoncer à l'assemblée. Il voulait d'abord par quelques actes se concilier l'opinion. Il prit ses ministres dans le parti constitutionnel. Montmorin, fatigué de sa laborieuse carrière sous la constituante, et de ses pénibles négociations avec tous les partis, n'avait pas voulu braver les orages d'une nouvelle législature, et s'était retiré malgré les instances du roi. Le ministère des affaires étrangères, refusé par divers personnages, fut accepté par Delessart, qui quitta celui de l'intérieur. Delessart, intègre et éclairé, était sous l'influence des constitutionnels ou feuillants; mais il était trop faible pour fixer la volonté du roi, pour imposer aux puissances étrangères et aux factions intérieures. Cahier de Gerville, patriote prononcé, mais plus roide qu'entraînant, fut placé à l'intérieur, pour satisfaire encore l'opinion publique. Narbonne, jeune homme plein d'activité et d'ardeur, constitutionnel zélé, et habile à se populariser, fut porté à l'administration de la guerre par le parti qui composait alors le ministère. Il aurait pu avoir une influence utile sur le conseil, et rattacher l'assemblée au roi, s'il n'avait eu pour adversaire Bertrand de Molleville, ministre contre-révolutionnaire, et préféré par la cour à tous les autres. Bertrand de Molleville détestait la constitution, s'enveloppait avec art dans le texte pour en attaquer l'esprit, et voulait franchement que le roi essayât de l'exécuter, « mais afin, disait-il, qu'elle fût démontrée inexécutable. » Le roi ne pouvait pas se résoudre à le renvoyer, et c'est avec ce ministère mêlé qu'il essaya de poursuivre sa route. Après avoir tenté de plaire à l'opinion par ses choix, il essaya d'autres moyens pour se l'attacher encore davantage, et il parut se prêter à toutes les mesures diplomatiques et militaires proposées contre les rassemblements formés sur le Rhin.

Les dernières lois répressives avaient été empêchées par le *veto*, et cependant tous les jours de nouvelles dénonciations apprenaient à l'assemblée les préparatifs et les menaces des émigrés. Les procès-verbaux des municipalités et des départements voisins de la frontière, les rapports des commerçants venant d'outre-Rhin, attestaient que le vicomte de Mirabeau, frère du célèbre constituant, était à la tête de six cents hommes dans l'évêché de Strasbourg; que, dans le territoire de l'électeur de Mayence et près de Worms, se trouvaient des corps nombreux de transfuges, sous les ordres du prince de Condé; qu'il en était de même à Coblentz et dans tout l'électorat de Trèves; que des excès et des violences avaient été commis sur des Français, et qu'enfin la proposition avait été faite au général Wimpfen de livrer Neuf-Brisach. Ces rapports, ajoutés à tout ce qu'on savait déjà par la notoriété publique, poussèrent l'assemblée au dernier degré d'irritation. Un projet de décret fut aussitôt proposé pour exiger des électeurs le désarmement des émigrés. On renvoya la décision à deux jours pour qu'elle ne parût pas trop précipitée. Ce délai expiré, la délibération fut ouverte.

Le député Isnard prit le premier la parole : il fit sentir la nécessité d'assurer la tranquillité du royaume, non pas d'une manière passagère, mais durable, d'en imposer par des mesures promptes et vigoureuses, qui attestassent à l'Europe entière les résolutions patriotiques de la France. « Ne craignez pas, disait-il, de provoquer contre vous la guerre des grandes puissances; l'intérêt a déjà décidé de leurs intentions, vos mesures ne les changeront pas, mais les obligeront à s'expliquer... Il faut que la conduite du Français réponde à sa nouvelle destinée. Esclave sous Louis XIV, il fut néanmoins intrépide et grand; aujourd'hui libre, serait-il faible et timide? On se trompe, dit Montesquieu, si l'on croit qu'un peuple en révolution est disposé à être conquis; il est prêt au contraire à conquérir les autres. (*Applaudissements.*)

» On vous propose des capitulations! on veut augmenter la prérogative royale, augmenter le pouvoir du roi, d'un homme dont la volonté peut paralyser celle de toute la nation, d'un homme qui reçoit trente millions, tandis que des milliers de citoyens meurent dans la détresse! (*Nouveaux applaudissements.*) On veut ramener la noblesse! Dussent tous les nobles de la terre nous assaillir, les Français, tenant d'une main leur or, et de l'autre leur fer, combattront cette race orgueilleuse, et la forceront d'endurer le supplice de l'égalité.

» Parlez aux ministres, au roi et à l'Europe, le langage qui convient aux représentants de la France. Dites aux ministres que jusqu'ici vous n'êtes pas très-satisfaits de leur conduite, et que par la responsabilité vous entendez la mort! (*Applaudissements prolongés.*) Dites à l'Europe que vous respecterez les constitutions de tous les empires, mais que, si on suscite une guerre des rois contre la France, vous susciterez une guerre des peuples contre les rois! » Les applaudissements se renouvelant encore : « Respectez, s'écrie l'orateur, respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté! Dites, ajoute-t-il, que les combats que se livrent

les peuples, par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité ! Si le jour vient à paraître, ils s'embrassent et se vengent de celui qui les trompait. De même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait * ! »

L'enthousiasme excité par ces paroles fut tel qu'on se pressait autour de l'orateur pour l'embrasser. Le décret qu'il appuyait fut adopté sur-le-champ. M. de Vaublanc fut chargé de le porter au roi, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres. Par ce décret, l'assemblée déclarait qu'elle regardait comme indispensable de requérir les électeurs de Trèves, Mayence, et autres princes de l'Empire, de mettre fin aux rassemblements formés sur la frontière. Elle suppliait en même temps le roi de hâter les négociations entamées pour les indemnités dues aux princes possessionnés en Alsace.

M. de Vaublanc accompagna ce décret d'un discours ferme et respectueux, fort applaudi par l'assemblée. « Sire, disait-il, si les Français chassés de leur patrie par la révocation de l'édit de Nantes s'étaient rassemblés en armes sur les frontières, s'ils avaient été protégés par des princes d'Allemagne, sire, nous vous le demandons, quelle eût été la conduite de Louis XIV? Eût-il souffert ces rassemblements? Ce qu'il eût fait pour son autorité, que Votre Majesté le fasse pour le maintien de la constitution ! »

Louis XVI, décidé, comme nous l'avons dit, à corriger l'effet du *veto* par des actes qui plussent à l'opinion, résolut de se rendre à l'assemblée, et de répondre lui-même à son message par un discours capable de la satisfaire.

Le 14 décembre, au soir, le roi s'y rendit après s'être annoncé le matin par un simple billet. Il fut reçu dans un profond silence. Il dit que le message de l'assemblée méritait une grande considération, et que, dans une circonstance où était compromis l'honneur français, il croyait devoir se présenter lui-même; que, partageant les intentions de l'assemblée, mais redoutant le fléau de la guerre, il avait essayé de ramener des Français égarés, que les insinuations amicales ayant été inutiles, il avait prévenu le message des représentants, et avait signifié aux électeurs que si, avant le 15 janvier, tout attroupement n'avait pas cessé, ils seraient considérés comme ennemis de la France; qu'il avait écrit à l'Empereur pour réclamer son intervention en qualité de chef de l'Empire, et que, dans le cas où satisfaction ne serait pas obtenue, il proposerait la guerre. Il finissait en disant qu'on chercherait vainement à environner de dégoûts l'exercice de son autorité, qu'il garderait fidèlement le dépôt de la constitution, et qu'il sentait profondément combien c'était beau d'être roi d'un peuple libre.

Des applaudissements succédèrent au silence, et dédommagèrent le roi de l'accueil qu'il avait reçu en entrant. L'assemblée, ayant décrété le matin qu'il lui serait répondu par un message, ne put lui exprimer sur-le-champ sa satisfaction, mais elle décida que son discours serait envoyé aux quatre-vingt-trois départements. Narbonne entra aussitôt après pour faire connaître les moyens qui avaient été pris pour assurer l'effet des injonctions adressées à l'Empire. Cent cinquante mille hommes devaient être réunis sur le Rhin, et ce n'était pas impossible, ajoutait-il. Trois généraux étaient nommés pour les commander, Luckner, Rochambeau et Lafayette. Les applaudissements couvrirent le dernier nom. Narbonne ajoutait qu'il allait partir pour visiter les frontières, s'assurer de l'état des places fortes, et donner la plus grande activité aux travaux de défense; que sans doute l'assemblée accorderait les fonds nécessaires et ne marchanderait pas la liberté. Non, non ! s'écria-t-on de toutes parts. Enfin il demanda si l'assemblée, bien que le nombre légal des maréchaux fût complet, ne permettrait pas au roi de conférer ce grade aux deux généraux Luckner et Rochambeau, chargés de sauver la liberté. Des acclamations témoignèrent le consentement de l'assemblée et la satisfaction que lui causait l'activité du jeune ministre. C'est par une conduite pareille que Louis XVI serait parvenu à se populariser, et à se concilier les républicains, qui ne voulaient de la république que parce qu'ils croyaient un roi incapable d'aimer et de défendre la liberté.

On profita de la satisfaction produite par ces mesures pour signifier le *veto* apposé sur le décret contre les prêtres. Le matin on eut soin de publier dans les journaux la destitution des anciens agents diplomatiques accusés d'aristocratie et la nomination des nouveaux. Grâce à ces précautions, le message fut accueilli sans murmure. Déjà l'assemblée s'y attendait, et la sensation ne fut pas aussi fâcheuse qu'on aurait pu le craindre. On voit quels

* Séance du 29 novembre.

ménagements infinis le roi était obligé de garder pour faire usage de sa prérogative, et quel danger il y avait pour lui à l'employer. Quand même l'assemblée constituante, qu'on a accusée de l'avoir perdu en le dépouillant, lui eût accordé le *veto* absolu, en eût-il été plus puissant pour cela? Le *veto* suspensif ne faisait-il pas ici tout l'effet du *veto* absolu? Était-ce la puissance légale qui manquait au roi, ou la puissance d'opinion? On le voit par le résultat même; ce n'est pas le défaut de prérogatives suffisantes qui a perdu Louis XVI, mais l'usage inconsidéré de celles qui lui restaient...

L'activité promise à l'assemblée ne se ralentit pas; les propositions pour les dépenses de guerre, pour la nomination des deux maréchaux Luckner et Rochambeau, se succédèrent sans interruption. Lafayette, arraché à la retraite où il était allé se délasser de trois années de fatigues, se présenta à l'assemblée où il fut parfaitement accueilli. Des bataillons de la garde nationale l'accompagnèrent à sa sortie de Paris; et tout lui prouva que le nom de Lafayette n'était pas oublié, et qu'on le regardait encore comme un des fondateurs de la liberté.

Cependant Léopold, naturellement pacifique, ne voulait pas la guerre, car il savait qu'elle ne convenait pas à ses intérêts; mais il désirait un congrès soutenu d'une force imposante, pour amener un accommodement et quelques modifications dans la constitution. Les émigrés ne voulaient pas la modifier, mais la détruire; plus sage et mieux instruit, l'Empereur savait qu'il fallait accorder beaucoup aux opinions nouvelles, et que ce qu'on pouvait désirer c'était tout au plus de rendre au roi quelques prérogatives, et de revenir sur la composition du corps législatif, en établissant deux chambres au lieu d'une (29). C'est surtout ce dernier projet qu'on redoutait le plus et qu'on reprochait souvent au parti feuillant et constitutionnel. Il est certain que si ce parti avait, dans les premiers temps de la constituante, repoussé la chambre haute, parce qu'il craignait avec raison de voir la noblesse s'y retrancher, ses craintes aujourd'hui n'étaient plus les mêmes; il avait au contraire la juste espérance de la remplir presqu'à lui seul. Beaucoup de constituants, replongés dans une nullité complète, y auraient trouvé une occasion de rentrer sur la scène politique. Si donc cette chambre haute n'était pas dans leurs vues, elle était du moins dans leurs intérêts. Il est certain que les journaux en parlaient souvent, et que ce bruit circulait partout. Combien avait été rapide la marche de la révolution! Le côté droit aujourd'hui était composé des membres de l'ancien côté gauche; et l'attentat redouté et reproché n'était plus le retour à l'ancien régime, mais l'établissement d'une chambre haute. Quelle différence avec 89! et combien une folle résistance n'avait-elle pas précipité les événements!

Léopold ne voyait donc pour Louis XVI que cette amélioration possible. En attendant, son but était de traîner les négociations en longueur, et, sans rompre avec la France, de lui imposer par de la fermeté. Mais il manqua son but par sa réponse. Cette réponse consistait à notifier les conclusions de la diète de Ratisbonne, qui refusait d'accepter aucune indemnité pour les princes possessionnés en Alsace. Rien n'était plus ridicule qu'une décision pareille, car tout le territoire compris sous une même domination doit relever des mêmes lois: si des princes de l'Empire avaient des terres en France, ils devaient subir l'abolition des droits féodaux, et l'assemblée constituante avait déjà beaucoup fait en leur accordant des indemnités. Plusieurs d'entre eux ayant déjà traité à cet égard, la diète annulait leurs conventions, et leur défendait d'accepter aucun arrangement. L'Empire prétendait ainsi ne pas reconnaître la révolution en ce qui le concernait. Quant à ce qui regardait les rassemblements d'émigrés, Léopold, sans s'expliquer sur leur dispersion, répondait à Louis XVI que l'électeur de Trèves pouvant, d'après les injonctions du gouvernement français, essuyer de prochaines hostilités, il avait été ordonné au général Bender de lui porter de prompts secours.

Cette réponse ne pouvait pas être plus mal calculée; elle obligeait Louis XVI, pour ne pas se compromettre, de prendre des mesures vigoureuses et de proposer la guerre. Delessart fut aussitôt envoyé à l'assemblée pour faire part de cette réponse, et témoigner l'étonnement que causait au roi la conduite de Léopold. Le ministre assura que probablement on avait trompé l'empereur, et qu'on lui avait faussement persuadé que l'électeur avait satisfait à tous les devoirs de bon voisinage. Delessart communiqua en outre la réplique faite à Léopold. On lui avait signifié que nonobstant sa réponse et les ordres donnés au maréchal Bender, si les électeurs n'avaient pas au terme prescrit, c'est-à-dire au 15 janvier, satisfait à la demande de la France, on emploierait contre eux la voie des armes. « Si cette déclaration, disait Louis XVI dans sa lettre du 31 décembre à l'assemblée, ne produit pas l'effet que je dois en espérer, si la destinée de la France est d'avoir à combattre ses

Digitized by Google

enfants et ses alliés, je ferai connaître à l'Europe la justice de notre cause; le peuple français la soutiendra par son courage, et la nation verra que je n'ai pas d'autre intérêt que les siens, et que je regarderai toujours le maintien de sa dignité et de sa sûreté comme le plus essentiel de mes devoirs. »

Ces paroles, où le roi semblait, dans le commun danger, s'unir à la nation, furent vivement applaudies. Les pièces furent livrées au comité diplomatique, pour en faire un prompt rapport à l'assemblée.

La reine fut encore applaudie une fois à l'Opéra comme dans les jours de son éclat et de sa puissance, et elle revint toute joyeuse dire à son époux qu'on l'avait accueillie comme autrefois. Mais c'étaient les derniers témoignages qu'elle recevait de ce peuple jadis idolâtre de ses grâces royales. Ce sentiment d'égalité, qui demeure si longtemps étouffé chez les hommes, et qui est si fougueux lorsqu'il se réveille, se manifestait déjà de toutes parts. On était à la fin de l'année 1791; l'assemblée abolit l'antique cérémonial du premier de l'an, et décida que les hommages portés au roi, dans ce jour solennel, ne le seraient plus à l'avenir. A peu près à la même époque une députation se plaignit de ce qu'on ne lui avait pas ouvert la porte du conseil à deux battants. La discussion fut scandaleuse, et l'assemblée, en écrivant à Louis XVI, supprima les titres de *sire* et de *majesté*. Un autre jour, un député entra chez le roi, le chapeau sur la tête et dans un costume peu convenable. Cette conduite était souvent provoquée par le mauvais accueil que les gens de la cour faisaient aux députés, et dans ces représailles, l'orgueil des uns et des autres ne voulait jamais rester en arrière.

Narbonne poursuivait sa tournée avec une rare activité. Trois armées furent établies sur la frontière menacée. Rochambeau, vieux général qui avait autrefois bien conduit la guerre, mais qui était aujourd'hui maladif, chagrin et mécontent, commandait l'armée placée en Flandre, et dite du Nord. Lafayette avait l'armée du centre, et campait vers Metz. Luckner, vieux guerrier, médiocre général, brave soldat, et très-popularisé dans les camps par ses mœurs toutes militaires, commandait le corps qui occupait l'Alsace. C'était là tout ce qu'une longue paix et une désertion générale nous avaient laissé de généraux.

Rochambeau, mécontent du nouveau régime, irrité de l'indiscipline qui régnait dans l'armée, se plaignait sans cesse et ne donnait aucune espérance au ministère. Lafayette, jeune, actif, jaloux de se distinguer bientôt en défendant la patrie, rétablissait la discipline dans ses troupes, et surmontait toutes les difficultés suscitées par la mauvaise volonté des officiers, qui étaient les aristocrates de l'armée. Il les avait réunis, et leur parlant le langage de l'honneur, il leur avait dit qu'ils devaient quitter le camp s'ils ne voulaient pas servir loyalement; que s'il en était qui voulussent se retirer, il se chargeait de leur procurer à tous ou des retraites en France, ou des passe-ports pour l'étranger; mais que s'ils persistaient à servir, il attendait de leur part zèle et fidélité. Il était ainsi parvenu à établir dans son armée un ordre meilleur que celui qui régnait dans toutes les autres. Quant à Luckner, dépourvu d'opinion politique et par conséquent facile pour tous les régimes, il promettait beaucoup à l'assemblée, et avait réussi en effet à s'attacher ses soldats.

Narbonne voyagea avec la plus grande célérité, et vint, le 11 janvier, rendre compte à l'assemblée de sa rapide expédition. Il annonça que la réparation des places fortes était déjà très-avancée; que l'armée, depuis Dunkerque jusqu'à Besançon, présentait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec l'artillerie nécessaire pour deux cent mille hommes, et des approvisionnements pour six mois. Il donna les plus grands éloges au patriotisme des gardes nationales volontaires, et assura que sous peu leur équipement allait être complet. Le jeune ministre cédait sans doute aux illusions du zèle, mais ses intentions étaient si nobles, ses travaux si prompts, que l'assemblée le couvrit d'applaudissements, offrit son rapport à la reconnaissance publique, et l'envoya à tous les départements, manière ordinaire de témoigner son estime à tout ce dont elle était satisfaite.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Division des partis sur la question de la guerre. — Rôle du duc d'Orléans et de son parti. — Les princes émigrés sont décrétés d'accusation. — Formation d'un ministère girondin. — Dumouriez, son caractère, son génie et ses projets ; détails sur les nouveaux ministres. — Entretien de Dumouriez avec la reine. — Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. — Premières opérations militaires. Déroutes de Quiévrain et de Tournay. Meurtre du général Dillon.

Au commencement de l'année 1792, la guerre était devenue la grande question du moment; c'était pour la révolution celle de l'existence même. Ses ennemis étant maintenant transportés au dehors, c'était là qu'il fallait les chercher et les vaincre. Le roi, chef des armées, agirait-il de bonne foi contre ses parents et ses anciens courtisans? Tel était le doute sur lequel il importait de rassurer la nation. Cette question de la guerre s'agitait aux Jacobins, qui n'en laissaient passer aucune sans la décider souverainement. Ce qui paraîtra singulier, c'est que les jacobins excessifs, et Robespierre leur chef, étaient portés pour la paix, et les jacobins modérés, ou les girondins, pour la guerre. Ceux-ci avaient à leur tête Brissot et Louvet. Brissot soutenait la guerre de son talent et de son influence. Il pensait avec Louvet et tous les girondins qu'elle convenait à la nation, parce qu'elle terminerait une dangereuse incertitude et dévoilerait les véritables intentions du roi. Ces hommes, jugeant du résultat d'après leur enthousiasme, ne pouvaient pas croire que la nation fût vaincue; et ils pensaient que si, par la faute du roi, elle éprouvait quelque échec passager, elle serait aussitôt éclairée et déposerait un chef infidèle. Comment se faisait-il que Robespierre et les autres jacobins ne voulussent pas d'une détermination qui devait amener un dénoûment si prompt et si décisif? C'est ce qu'on ne peut expliquer que par des conjectures. Le timide Robespierre s'effrayait-il de la guerre? ou bien ne la combattait-il que parce que Brissot, son rival aux Jacobins, la soutenait, et parce que le jeune Louvet l'avait défendue avec talent? Quoi qu'il en soit, il combattait pour la paix avec une extrême opiniâtreté. Ceux des cordeliers qui étaient en même temps jacobins se rendirent à la délibération et soutinrent Robespierre. Ils semblaient craindre surtout que la guerre ne donnât trop d'avantages à Lafayette, et ne lui procurât bientôt la dictature militaire; c'était là la crainte continuelle de Camille Desmoulins, qui ne cessait de se le figurer à la tête d'une armée victorieuse, écrasant, comme au Champ-de-Mars, jacobins et cordeliers. Louvet et les girondins supposaient un autre motif aux cordeliers, et croyaient qu'ils ne poursuivaient dans Lafayette que l'ennemi du duc d'Orléans auquel on les disait secrètement unis.

Ce duc d'Orléans, qu'on voit reparaître encore dans les soupçons de ses ennemis bien plus que dans la révolution, était alors presque éclipsé. On avait pu au commencement se servir de son nom, et lui-même avait pu fonder quelques espérances sur ceux auxquels il le prêtait, mais tout était bien changé depuis. Sentant lui-même combien il était déplacé dans le parti populaire, il avait essayé d'obtenir le pardon de la cour pendant les derniers temps de la constituante, et il avait été repoussé. Sous la législative, on le conserva au rang des amiraux, et il fit de nouvelles tentatives auprès du roi. Cette fois, il fut admis auprès de lui, eut un entretien assez long et ne fut pas mal accueilli. Il devait retourner au château; il s'y rendit. Le couvert de la reine était mis, et tous les courtisans s'y trouvaient en grand nombre. A peine l'eut-on aperçu que les mots les plus outrageants furent proférés. Prenez garde aux plats! s'écriait-on de toutes parts, comme si on avait redouté qu'il y jetât du poison. On le poussait, on lui marchait sur les pieds, et on l'obligea de se retirer. En descendant l'escalier, il reçut de nouveaux outrages, et sortit indigné, croyant que le roi et la reine lui avaient préparé cette scène humiliante. Cependant, le roi et la reine furent désespérés de cette imprudence des courtisans qu'ils ignoraient complétement (30). Ce prince dut être plus irrité que jamais, mais il n'en devint certainement ni plus actif, ni plus habile chef de parti qu'auparavant. Ceux de ses amis qui occupaient les Jacobins et l'assemblée durent faire sans doute un peu plus

Digitized by Google

de bruit; de là, on crut voir reparaître sa faction, et on pensa que ses prétentions et ses espérances renaissaient avec les dangers du trône.

Les girondins crurent que les cordeliers et les jacobins exagérés ne soutenaient la paix que pour priver Lafayette, rival du duc d'Orléans, des succès que la guerre pouvait lui valoir. Quoi qu'il en soit, la guerre, repoussée par les jacobins, mais soutenue par les girondins, dut l'emporter dans l'assemblée où ceux-ci dominaient. L'assemblée commença par mettre d'abord en accusation, dès le 1er janvier, Monsieur, frère du roi, le comte d'Artois, le prince de Condé, Calonne, Mirabeau jeune et Laqueuille, comme prévenus d'hostilités contre la France. Un décret d'accusation n'étant point soumis à la sanction, on n'avait pas cette fois à redouter le *veto*. Le séquestre des biens des émigrés et la perception de leurs revenus au profit de l'État, ordonnés par le décret non sanctionné, furent prescrits de nouveau par un autre décret auquel le roi ne mit aucune opposition. L'assemblée s'emparait des revenus à titre d'indemnités de guerre. Monsieur fut privé de la régence, en vertu de la décision précédemment rendue.

Le rapport sur le dernier office de l'Empereur fut enfin présenté, le 14 janvier, à l'assemblée, par Gensonné. Il fit remarquer que la France avait toujours prodigué ses trésors et ses soldats à l'Autriche, sans jamais en obtenir de retour; que le traité d'alliance conclu en 1756 avait été violé par la déclaration de Pilnitz et les suivantes, dont l'objet était de susciter une coalition armée des souverains; qu'il l'avait été encore par l'armement des émigrés, souffert et secondé même par les princes de l'Empire. Gensonné soutint de plus que, quoique des ordres eussent été récemment donnés pour la dispersion des rassemblements, ces ordres apparents n'avaient pas été exécutés; que la cocarde blanche n'avait pas cessé d'être portée au delà du Rhin, la cocarde nationale outragée, et les voyageurs français maltraités; qu'en conséquence, il fallait demander à l'Empereur une dernière explication sur le traité de 1756. L'impression et l'ajournement de ce rapport furent ordonnés.

Le même jour, Guadet monte à la tribune. « De tous les faits, dit-il, communiqués à l'assemblée, celui qui l'a le plus frappé, c'est le plan d'un congrès dont l'objet serait d'obtenir la modification de la constitution française, plan soupçonné depuis longtemps, et enfin dénoncé comme possible par les comités et les ministres. S'il est vrai, ajoute Guadet, que cette intrigue est conduite par des hommes qui croient y voir le moyen de sortir de la nullité politique dans laquelle ils viennent de descendre; s'il est vrai que quelques-uns des agents du pouvoir exécutif secondent de toute la puissance de leurs relations cet abominable complot; s'il est vrai qu'on veuille nous amener par les longueurs et le découragement à accepter cette honteuse médiation, l'assemblée nationale doit-elle fermer les yeux sur de pareils dangers? Jurons, s'écrie l'orateur, de mourir tous ici, plutôt... » — On ne le laisse pas achever, toute l'assemblée se lève en criant : *Oui, oui, nous le jurons!* Et d'enthousiasme, on déclare infâme et traître à la patrie tout Français qui pourrait prendre part à un congrès dont l'objet serait de modifier la constitution. C'était contre les anciens constituants et le ministre Delessart que ce décret était dirigé. C'est surtout ce dernier qu'on accusait de traîner les négociations en longueur. Le 17, la discussion sur le rapport de Gensonné fut reprise, et il fut décrété que le roi ne traiterait plus qu'au nom de la nation française, et qu'il requerrait l'Empereur de s'expliquer définitivement avant le 1er mars prochain. Le roi répondit que, depuis plus de quinze jours, il avait demandé des explications positives à Léopold.

Dans cet intervalle, on apprit que l'électeur de Trèves, effrayé de l'insistance du cabinet français, avait donné de nouveaux ordres pour la dispersion des rassemblements, pour la vente des magasins formés dans ses États, pour la prohibition des recrutements et des exercices militaires, et que ces ordres étaient en effet mis à exécution. Dans les dispositions où l'on était, une pareille nouvelle fut froidement accueillie. On ne voulut y voir que de vaines démonstrations sans résultat, et on persista à demander la réponse définitive de Léopold.

Des divisions existaient dans le ministère, entre Bertrand de Molleville et Narbonne. Bertrand était jaloux de la popularité du ministre de la guerre, et blâmait ses condescendances pour l'assemblée. Narbonne se plaignait de la conduite de Bertrand de Molleville, de ses dispositions inconstitutionnelles, et voulait que le roi le fît sortir du ministère. Cahier de Gerville tenait la balance entre eux, mais sans succès. On prétendit que le parti constitutionnel voulait porter Narbonne à la dignité de premier ministre; il paraît même que le roi fut trompé, qu'on l'effraya de la popularité et de l'ambition de Narbonne, qu'on lui montra en lui un jeune présomptueux qui voulait gouverner le ca-

Digitized by Google

binet. Les journaux furent instruits de ces divisions; Brissot et la Gironde défendirent ardemment le ministre menacé de disgrâce, et attaquèrent vivement ses collègues et le roi. Une lettre écrite par les trois généraux du Nord à Narbonne, et dans laquelle ils lui exprimaient leurs craintes sur sa destitution qu'on disait imminente, fut publiée. Le roi le destitua aussitôt; mais, pour combattre l'effet de cette destitution, il fit annoncer celle de Bertrand de Molleville. Cependant l'effet de la première n'en fut pas moins grand; une agitation extraordinaire éclata aussitôt; et l'assemblée voulut déclarer, d'après la formule employée autrefois pour Necker, que Narbonne emportait la confiance de la nation, et que le ministère entier l'avait perdue. On voulait cependant excepter de cette condamnation Cahier de Gerville, qui avait toujours combattu Bertrand de Molleville, et qui venait même d'avoir avec lui une dispute violente. Après bien des agitations, Brissot demanda à prouver que Delessart avait trahi la confiance de la nation. Ce ministre avait confié au comité diplomatique sa correspondance avec Kaunitz; elle était sans dignité, elle donnait même à Kaunitz une idée peu favorable de l'état de la France, et semblait avoir autorisé la conduite et le langage de Léopold. Il faut savoir que Delessart, et son collègue Duport-Dutertre, étaient les deux ministres qui appartenaient plus particulièrement aux feuillants, et auxquels on en voulait le plus, parce qu'on les accusait de favoriser le projet d'un congrès.

Dans une des séances les plus orageuses de l'assemblée, l'infortuné Delessart fut accusé par Brissot d'avoir compromis la dignité de la nation, de n'avoir pas averti l'assemblée du concert des puissances et de la déclaration de Pilnitz, d'avoir professé dans ses notes des doctrines inconstitutionnelles, d'avoir donné à Kaunitz une fausse idée de l'état de la France, d'avoir traîné la négociation en longueur et de l'avoir conduite d'une manière contraire aux intérêts de la patrie. Vergniaud se joignit à Brissot, et ajouta de nouveaux griefs à ceux qui étaient imputés à Delessart. Il lui reprocha d'avoir, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, gardé trop longtemps en portefeuille le décret qui réunissait le Comtat à la France, et d'être ainsi la cause des massacres d'Avignon. Puis Vergniaud ajouta : « De cette tribune où je vous parle, on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi que la constitution nous a donné; je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans l'esclavage... La terreur est souvent sortie, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elle y rentre aujourd'hui, au nom de la loi; qu'elle y pénètre tous les cœurs; que tous ceux qui l'habitent sachent que notre constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi. »

Le décret d'accusation fut aussitôt mis aux voix et adopté *; Delessart fut envoyé à la haute cour nationale, établie à Orléans, et chargée, d'après la constitution, de juger les crimes d'État. Le roi le vit partir avec la plus grande peine. Il lui avait donné sa confiance, et l'aimait beaucoup à cause de ses vues modérées et pacifiques. Duport-Dutertre, ministre du parti constitutionnel, fut aussi menacé d'une accusation; mais il la prévint, demanda à se justifier, fut absous par l'ordre du jour et immédiatement après donna sa démission. Cahier de Gerville la donna aussi, et de cette manière le roi se trouva privé du seul de ses ministres qui eût auprès de l'assemblée une réputation de patriotisme.

Séparé des ministres que les feuillants lui avaient donnés, et ne sachant sur qui s'appuyer au milieu de cet orage, Louis XVI, qui avait renvoyé Narbonne parce qu'il était trop populaire, songea à se lier à la Gironde, qui était républicaine. Il est vrai qu'elle ne l'était que par défiance du roi, qui pouvait, en se livrant à elle, réussir à se l'attacher; mais il fallait qu'il se livrât sincèrement, et cette éternelle question de la bonne foi s'élevait encore ici comme dans toutes les occasions. Sans doute Louis XVI était sincère quand il se confiait à un parti, mais ce n'était pas sans humeur et sans regrets. Aussi, dès que ce parti lui imposait une condition difficile mais nécessaire, il la repoussait; la défiance naissait aussitôt, l'aigreur s'ensuivait, et bientôt une rupture était la suite de ces alliances malheureuses entre des cœurs que des intérêts trop opposés occupaient exclusivement. C'est ainsi que Louis XVI, après avoir admis auprès de lui le parti feuillant, avait repoussé par humeur Narbonne, qui en était le chef le plus prononcé, et se trouvait réduit, pour apaiser l'orage, à s'abandonner à la Gironde. L'exemple de l'Angleterre, où le roi prend souvent ses ministres dans l'opposition, fut un des motifs de Louis XVI. La cour conçut alors une espérance, car on s'en fait toujours une, même dans les plus tristes conjonctures; elle se flatta que Louis XVI,

* Séance du 10 mars.

en prenant des démagogues incapables et ridicules, perdrait de réputation le parti dans lequel il les aurait choisis. Cependant il n'en fut point ainsi, et le nouveau ministère ne fut pas tel que l'aurait désiré la méchanceté des courtisans.

Depuis plus d'un mois, Delessart et Narbonne avaient appelé un homme dont ils avaient cru les talents précieux, et l'avaient placé auprès d'eux pour s'en servir : c'était Dumouriez, qui, tour à tour commandant en Normandie et dans la Vendée, avait montré partout une fermeté et une intelligence rares. Il s'était offert tantôt à la cour, tantôt à l'assemblée constituante, parce que tout parti lui était indifférent, pourvu qu'il pût exercer son activité et ses talents extraordinaires. Dumouriez, rapetissé par le siècle, avait passé une partie de sa vie dans les intrigues diplomatiques. Avec sa bravoure, son génie militaire et politique, et ses cinquante ans, il n'était encore, à l'ouverture de la révolution, qu'un brillant aventurier. Cependant, il avait conservé le feu et la hardiesse de la jeunesse. Dès qu'une guerre ou une révolution s'ouvrait, il faisait des plans, les adressait à tous les partis, prêt à agir pour tous, pourvu qu'il pût agir. Il s'était ainsi habitué à ne faire aucun cas de la nature d'une cause; mais quoique trop dépourvu de conviction, il était généreux, sensible, et capable d'attachement, sinon pour les principes, du moins pour les personnes. Cependant, avec son esprit si gracieux, si prompt, si vaste, son courage tour à tour calme ou impétueux, il était admirable pour servir, mais incapable de dominer. Il n'avait ni la dignité d'une conviction profonde, ni la fierté d'une volonté despotique, et il ne pouvait commander qu'à des soldats. Si avec son génie il avait eu les passions de Mirabeau, la volonté d'un Cromwell, ou seulement le dogmatisme d'un Robespierre, il eût dominé la révolution et la France.

Dumouriez, en arrivant près de Narbonne, forma tout de suite un vaste plan militaire. Il voulait à la fois la guerre offensive et défensive. Partout où la France s'étendait jusqu'à ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer, il voulait qu'on se bornât à la défensive. Mais dans les Pays-Bas, où notre territoire n'allait pas jusqu'au Rhin, dans la Savoie, où il n'allait pas jusqu'aux Alpes, il voulait qu'on attaquât sur-le-champ, et qu'arrivé aux limites naturelles on reprît la défensive. C'était concilier à la fois nos intérêts et les principes; c'était profiter d'une guerre qu'on n'avait pas provoquée, pour en revenir, en fait de limites, aux véritables lois de la nature. Il proposa en outre la formation d'une quatrième armée, destinée à occuper le Midi, et en demanda le commandement qui lui fut promis.

Dumouriez s'était concilié Gensonné, l'un des commissaires civils envoyés dans la Vendée par l'assemblée constituante, député depuis à la législative, et l'un des membres les plus influents de la Gironde. Ayant remarqué aussi que les jacobins étaient la puissance dominatrice, il s'était présenté dans leur club, y avait lu divers mémoires fort applaudis, et n'en avait pas moins continué sa vieille amitié avec Delaporte, intendant de la liste civile, et ami dévoué de Louis XVI. Tenant ainsi aux diverses puissances qui allaient s'allier, Dumouriez ne pouvait manquer de l'emporter et d'être appelé au ministère. Louis XVI lui fit offrir le portefeuille des affaires étrangères, rendu vacant par le décret d'accusation contre Delessart; mais encore attaché au ministre accusé, le roi ne l'offrit que par intérim. Dumouriez se sentant fortement appuyé, et ne voulant pas paraître garder la place pour un ministre feuillant, refusa le portefeuille avec cette condition, et l'obtint sans intérim. Il ne trouva au ministère que Cahier de Gerville et Degraves. Cahier de Gerville, quoique ayant donné sa démission, n'avait pas encore quitté les affaires. Degraves avait remplacé Narbonne; il était jeune, facile et inexpérimenté; Dumouriez sut s'en emparer, et il eut ainsi dans sa main les relations extérieures et l'administration militaire, c'est-à-dire les causes et l'organisation de la guerre. Il ne fallait pas moins à ce génie si entreprenant. A peine arrivé au ministère Dumouriez se coiffa chez les jacobins du bonnet rouge, parure nouvelle empruntée aux Phrygiens, et devenue l'emblème de la liberté. Il leur promit de gouverner pour eux et par eux. Présenté à Louis XVI, il le rassura sur sa conduite aux Jacobins; il détruisit les préventions que cette conduite lui avait inspirées; il eut l'art de le toucher par des témoignages de dévouement, et de dissiper sa sombre tristesse à force d'esprit. Il lui persuada qu'il ne recherchait la popularité qu'au profit du trône, et pour son raffermissement. Cependant, malgré toute sa déférence, il eut soin de faire sentir au prince que la constitution était inévitable, et tâcha de le consoler en cherchant à lui prouver qu'un roi pouvait encore être très-puissant avec elle. Ses premières dépêches aux puissances, pleines de raison et de fermeté, changèrent la

nature des négociations, donnèrent à la France une attitude toute nouvelle, mais rendirent la guerre imminente. Il était naturel que Dumouriez désirât la guerre, puisqu'il en avait le génie et qu'il avait médité trente-six ans sur ce grand art; mais il faut convenir aussi que la conduite du cabinet de Vienne et l'irritation de l'assemblée l'avaient rendue inévitable.

Dumouriez, par sa conduite aux Jacobins, par ses alliances connues avec la Gironde, devait même sans haine contre les feuillants, se brouiller avec eux; d'ailleurs il les déplaçait. Aussi fut-il dans une constante opposition avec tous les chefs de ce parti. Bravant du reste les railleries et les dédains qu'ils dirigeaient contre les jacobins et l'assemblée, il se décida à poursuivre sa carrière avec son assurance accoutumée.

Il fallait compléter le cabinet. Pétion, Gensonné et Brissot étaient consultés sur le choix à faire. On ne pouvait, d'après la loi, prendre les ministres dans l'assemblée actuelle, ni dans la précédente; les choix se trouvaient donc extrêmement bornés. Dumouriez proposa, pour la marine, un ancien employé de ce ministère, Lacoste, travailleur expérimenté, patriote opiniâtre, qui cependant s'attacha au roi, en fut aimé, et resta auprès de lui plus longtemps que tous les autres. On voulait donner le ministère de la justice à ce jeune Louvet, qui s'était récemment distingué aux Jacobins, et qui avait obtenu la faveur de la Gironde depuis qu'il avait si bien soutenu l'opinion de Brissot en faveur de la guerre; l'envieux Robespierre le fit dénoncer aussitôt. Louvet se justifia avec succès, mais on ne voulut pas d'un homme dont la popularité était contestée, et on fit venir Duranthon, avocat de Bordeaux, homme éclairé, droit, mais trop faible. Il restait à donner le ministère des finances et de l'intérieur. La Gironde proposa encore Clavière, connu par des écrits estimés sur les finances. Clavière avait beaucoup d'idées, toute l'opiniâtreté de la méditation, et une grande ardeur au travail. Le ministre placé à l'intérieur fut Roland, autrefois inspecteur des manufactures, connu par de bons écrits sur l'industrie et les arts mécaniques. Cet homme, avec des mœurs austères, des doctrines inflexibles, et un aspect froid et dur, cédait, sans s'en douter, à l'ascendant supérieur de sa femme. Madame Roland était jeune et belle. Nourrie, au fond de la retraite, d'idées philosophiques et républicaines, elle avait conçu des pensées supérieures à son sexe, et s'était fait, des principes qui régnaient alors, une religion sévère. Vivant dans une amitié intime avec son époux, elle lui prêtait sa plume, lui communiquait une partie de sa vivacité, et soufflait son enthousiasme non-seulement à son mari, mais à tous les girondins, qui, passionnés pour la liberté et la philosophie, adoraient en elle la beauté, l'esprit et leurs propres opinions.

Le nouveau ministère réunissait d'assez grandes qualités pour prospérer; mais il fallait qu'il ne déplût pas trop à Louis XVI, et qu'il maintînt son alliance avec la Gironde. Il pouvait alors suffire à sa tâche; mais il était à craindre que tout ne fût perdu le jour où à l'incompatibilité naturelle des partis viendraient se joindre quelques fautes des hommes, et c'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver bientôt. Louis XVI, frappé de l'activité de ses ministres, de leurs bonnes intentions, et de leur talent pour les affaires, fut charmé un instant; leurs réformes économiques surtout lui plaisaient, car il avait toujours aimé ce genre de bien, qui n'exigeait aucun sacrifice de pouvoir ni de principes. S'il avait pu être rassuré toujours comme il le fut d'abord, et se séparer des gens de cour, il eût supporté facilement la constitution. Il le répéta avec sincérité aux ministres, et parvint à convaincre les plus difficiles, Roland et Clavière. La persuasion fut entière de part et d'autre. La Gironde, qui n'était républicaine que par méfiance du roi, cessa de l'être alors, et Vergniaud, Gensonné, Guadet, entrèrent en correspondance avec Louis XVI, ce qui plus tard fut, contre eux, un chef d'accusation. L'inflexible épouse de Roland était seule en doute, et retenait ses amis, trop faciles, suivant elle, à se livrer. La raison de ses défiances est naturelle : elle ne voyait pas le roi. Les ministres au contraire l'entretenaient tous les jours, et d'honnêtes gens qui se rapprochent sont bientôt rassurés; mais cette confiance ne pouvait durer, parce que des questions inévitables allaient faire ressortir toute la différence de leurs opinions.

La cour cherchait à répandre du ridicule sur la simplicité un peu républicaine du nouveau ministère, et sur la rudesse sauvage de Roland, qui se présentait au château sans boucles aux souliers. Dumouriez rendait les sarcasmes, et mêlant la gaieté au travail le plus assidu, plaisait au roi, le charmait par son esprit, et peut-être aussi lui convenait mieux que les autres par la flexibilité de ses opinions. La reine, s'apercevant que, de tous ses collègues, il était le plus puissant sur l'esprit du monarque, voulut le voir. Il nous a con-

Digitized by Google

servé dans ses mémoires cet entretien singulier, qui peint les agitations de cette princesse infortunée, digne d'un autre règne, d'autres amis, et d'un autre sort.

« Introduit, dit-il, dans la chambre de la reine, » il la trouva seule, très-rouge, se promenant à » grands pas, avec une agitation qui présageait » une explication très-vive. Il alla se poster au » coin de la cheminée, douloureusement affecté » du sort de cette princesse, et des sensations » terribles qu'elle éprouvait. Elle vint à lui d'un » air majestueux et irrité, et lui dit : *Monsieur, » vous êtes tout-puissant dans ce moment, mais » c'est par la faveur du peuple, qui brise bien » vite ses idoles. Votre existence dépend de votre » conduite. On dit que vous avez beaucoup de » talents. Vous devez juger que ni le roi ni moi » ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés ni la » constitution. Je vous le déclare franchement; » prenez votre parti.*

» Il lui répondit : *Madame, je suis désolé de la » pénible confidence que vient de me faire Votre » Majesté. Je ne la trahirai pas : mais je suis » entre le roi et la nation, et j'appartiens à ma » patrie. Permettez-moi de vous représenter que » le salut du roi, le vôtre, celui de vos augustes » enfants, est attaché à la constitution, ainsi que » le rétablissement de son autorité légitime. Je » vous servirais mal et lui aussi, si je vous par- » lais différemment. Vous êtes tous les deux en- » tourés d'ennemis qui vous sacrifient à leur pro- » pre intérêt. La constitution, si une fois elle est » en vigueur, bien loin de faire le malheur du » roi, fera sa félicité et sa gloire; il faut qu'il » concoure à ce qu'elle s'établisse solidement et » promptement.* — L'infortunée reine, choquée » de ce que Dumouriez heurtait ses idées, lui dit » en haussant la voix, avec colère : *Cela ne du- » rera pas; prenez garde à vous.*

» Dumouriez répondit avec une fermeté mo- » deste : *Madame, j'ai plus de cinquante ans; » ma vie a été traversée de bien des périls, et en » prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la » responsabilité n'est pas le plus grand de mes » dangers.— Il ne manquait plus*, s'écria-t-elle » avec douleur, *que de me calomnier! Vous sem- » blez croire que je suis capable de vous faire » assassiner!* Et des larmes coulèrent de ses » yeux.

» Agité autant qu'elle-même : *Dieu me pré- » serve*, dit-il, *de vous faire une aussi cruelle » injure! Le caractère de Votre Majesté est grand » et noble, elle en a donné des preuves héroïques » que j'ai admirées, et qui m'ont attaché à elle.* » Dans le moment elle fut calmée, et s'approcha » de lui. Il continua : *Croyez-moi, madame, je » n'ai aucun intérêt à vous tromper, j'abhorre » autant que vous l'anarchie et les crimes. Croyez- » moi, j'ai de l'expérience. Je suis mieux placé » que Votre Majesté pour juger des événements. » Ceci n'est pas un mouvement populaire mo- » mentané, comme vous semblez le croire. C'est » l'insurrection presque unanime d'une grande » nation contre des abus invétérés. De grandes » factions attisent cet incendie; il y a dans toutes » des scélérats et des fous. Je n'envisage dans la » révolution que le roi et la nation entière; tout » ce qui tend à les séparer conduit à leur ruine » mutuelle : je travaille autant que je peux à » les réunir, c'est à vous à m'aider. Si je suis un » obstacle à vos desseins, si vous y persistez, » dites-le-moi; je porte sur-le-champ ma démis- » sion au roi, et je vais gémir dans un coin sur » le sort de ma patrie et sur le vôtre.*

» La fin de cette conversation établit entière- » ment la confiance de la reine. Ils parcoururent » ensemble les diverses factions; il cita des fautes » et des crimes de toutes; il lui prouva qu'elle » était trahie dans son intérieur; il lui cita des » propos tenus dans sa confidence la plus in- » time; cette princesse lui parut à la fin entière- » ment convaincue, et elle le congédia avec un » air serein et affable. Elle était de bonne foi, » mais ses entours et les horribles excès des » feuilles de Marat et des jacobins la replongèrent » bientôt dans ses funestes résolutions.

» Un autre jour, elle lui dit devant le roi : *Vous » me voyez désolée; je n'ose pas me mettre à la » fenêtre du côté du jardin. Hier au soir, pour » prendre l'air, je me suis montrée à la fenêtre » de la cour; un canonnier de garde m'a apos- » trophée d'une injure grossière, en ajoutant :* » Que j'aurais de plaisir à voir ta tête au bout de » ma baïonnette! *Dans cet affreux jardin, d'un » côté, on voit un homme monté sur une chaise, » lisant à haute voix des horreurs contre nous; » d'un autre côté, c'est un abbé qu'on traîne dans » un bassin, en l'accablant d'injures et de coups; » pendant ce temps-là, d'autres jouent au ballon » ou se promènent tranquillement. Quel séjour! » quel peuple!* » (Mém. de Dumouriez, livre III, chap. VI) (31).

Ainsi, par une espèce de fatalité, les intentions supposées du château excitaient la défiance et la

Digitized by Google

fureur du peuple, et les hurlements du peuple augmentaient les douleurs et les imprudences du château. Ainsi le désespoir régnait au dehors et au dedans. Mais pourquoi, se demande-t-on, une franche explication ne terminait-elle pas tant de maux? Pourquoi le château ne comprenait-il pas les craintes du peuple? Pourquoi le peuple ne comprenait-il pas les douleurs du château? — Mais pourquoi les hommes sont-ils hommes?..... A cette dernière question, il faut s'arrêter, se soumettre, se résigner à la nature humaine et poursuivre ces tristes récits.

Léopold II était mort; les dispositions pacifiques de ce prince étaient à regretter pour la tranquillité de l'Europe, et on ne pouvait pas espérer la même modération de son successeur et neveu, le roi de Bohême et de Hongrie. Gustave, le roi de Suède, venait d'être assassiné au milieu d'une fête. Les ennemis des jacobins leur attribuaient cet assassinat, mais il était bien prouvé qu'il fut le crime de la noblesse humiliée par Gustave, dans la dernière révolution de Suède. Ainsi la noblesse qui accusait en France les fureurs révolutionnaires du peuple, donnait dans le Nord un exemple de ce qu'elle avait jadis été elle-même, et de ce qu'elle était encore dans les pays où la civilisation était moins avancée. Quel exemple pour Louis XVI, et quelle leçon, si dans le moment il avait pu la comprendre! La mort de Gustave fit échouer l'entreprise qu'il avait méditée contre la France, entreprise à laquelle Catherine devait fournir des soldats et l'Espagne des subsides. Il est douteux cependant que la perfide Catherine eût fait ce qu'elle avait promis, et la mort de Gustave, dont on s'exagéra les conséquences, fut en réalité un événement peu important (32).

Delessart avait été mis en accusation pour la faiblesse de ses dépêches; il n'était ni dans les goûts ni dans les intérêts de Dumouriez de traiter faiblement avec les puissances. Les dernières dépêches avaient paru satisfaire Louis XVI, par leur convenance et leur fermeté. M. de Noailles, ambassadeur à Vienne, et serviteur peu sincère, envoya sa démission à Dumouriez, en disant qu'il n'espérait pas faire écouter au chef de l'Empire le langage qu'on venait de lui dicter. Dumouriez se hâta d'en prévenir l'assemblée, qui, indignée de cette démission, mit aussitôt M. de Noailles en accusation. Un autre ambassadeur fut envoyé sur-le-champ avec de nouvelles dépêches. Deux jours après, Noailles revint sur sa démission, et envoya la réponse catégorique qu'il avait exigée de la cour de Vienne. Cette note de M. de Cobentzel est, entre toutes les fautes des puissances, une des plus impolitiques qu'elles aient commises. M. de Cobentzel exigeait, au nom de sa cour, le rétablissement de la monarchie française sur les bases fixées par la déclaration royale du 23 juin 1789. C'était imposer le rétablissement des trois ordres, la restitution des biens du clergé, et celle du comtat Venaissin au pape. Le ministre autrichien demandait en outre la restitution aux princes de l'Empire des terres d'Alsace avec tous leurs droits féodaux. Il fallait ne connaître la France que par les passions de Coblentz, pour proposer des conditions pareilles. C'était exiger à la fois la destruction d'une constitution jurée par le roi et la nation, la révocation d'une grande détermination à l'égard d'Avignon, et enfin la banqueroute par la restitution des biens du clergé déjà vendus. D'ailleurs, de quel droit réclamer une pareille soumission? De quel droit intervenir dans nos affaires? Quelle plainte avait-on à élever pour les princes d'Alsace, puisque leurs terres étaient enclavées dans la souveraineté française et devaient en subir la loi?

Le premier mouvement du roi et de Dumouriez fut de courir à l'assemblée pour l'informer de cette note. L'assemblée fut indignée et devait l'être; il y eut un cri de guerre général. Ce que Dumouriez ne dit pas à l'assemblée, c'est que l'Autriche, qu'il avait menacée d'une nouvelle révolution à Liége, avait envoyé un agent pour traiter de cet objet avec lui; que le langage de cet agent était tout différent de celui du ministère autrichien, et que bien évidemment la dernière note était l'effet d'une résolution soudaine et suggérée. L'assemblée leva le décret d'accusation porté contre Noailles et exigea un prompt rapport. Le roi ne pouvait plus reculer; cette guerre fatale allait enfin être déclarée, et dans aucun cas, elle ne favorisait ses intérêts. Vainqueurs, les Français en devenaient plus exigeants et plus inexorables sur l'observation de la loi nouvelle; vaincus, ils allaient s'en prendre au gouvernement, et l'accuser d'avoir mal soutenu la guerre. Louis XVI sentait parfaitement ce double péril, et cette résolution fut une de celles qui lui coûtèrent le plus (33). Dumouriez rédigea son rapport avec sa célérité ordinaire, et le porta au roi qui le garda trois jours. Il s'agissait de savoir si le roi, réduit à prendre l'initiative auprès de l'assemblée, l'engagerait à déclarer la guerre, ou bien s'il se contenterait de la consulter à cet égard, ou

Digitized by Google

lui annonçant que, d'après les injonctions faites, la France *se trouvait en état de guerre*. Les ministres Roland et Clavière opinaient pour le premier avis. Les orateurs de la Gironde le soutenaient également, et voulaient dicter le discours du trône. Il répugnait à Louis XVI de déclarer la guerre, et il aimait mieux *déclarer l'état de guerre*. La différence était peu importante, cependant elle était préférable à son cœur. On pouvait avoir une telle condescendance pour sa situation. Dumouriez, plus facile, n'écouta aucun des ministres; et, soutenu par Degraves, Lacoste et Duranthon, fit adopter l'avis du roi. Ce fut là son premier différend avec la Gironde. Le roi composa lui-même son discours, et se rendit en personne à l'assemblée, le 20 avril, suivi de tous ses ministres. Une affluence considérable de spectateurs ajoutait à l'effet de cette séance qui allait décider du sort de la France et de l'Europe. Les traits du roi étaient altérés et annonçaient une préoccupation profonde. Dumouriez lut un rapport détaillé des négociations de la France avec l'Empire ; il démontra que le traité de 1756 était rompu par le fait, et que, d'après le dernier ultimatum, la France *se trouvait en état de guerre*. Il ajouta que le roi, pour consulter l'assemblée, n'ayant d'autre moyen légal que la *proposition formelle de guerre*, il se résignait à la consulter par cette voie. Louis XVI alors prit la parole avec dignité, mais avec une voix altérée. — « Messieurs, dit-il, vous venez d'entendre le résultat des négociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont été l'avis unanime de mon conseil : je les ai adoptées moi-même. Elles sont conformes au vœu que m'a manifesté plusieurs fois l'assemblée nationale, et aux sentiments que m'ont témoignés un grand nombre de citoyens des différentes parties du royaume; tous préfèrent la guerre à voir plus longtemps la dignité du peuple français outragée et la sûreté nationale menacée.

» J'avais dû préalablement épuiser tous les moyens de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux termes de la constitution, proposer à l'assemblée nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Le meilleur accueil fut fait à cette proposition; des cris de *vive le roi* retentirent de toutes parts. L'assemblée répondit à Louis XVI qu'elle allait délibérer, et qu'il serait instruit par un message du résultat de sa délibération. La discussion la plus orageuse commença alors et se prolongea bien avant dans la nuit. Les raisons déjà données pour et contre furent répétées ici; enfin le décret fut rendu et la guerre résolue à une grande majorité.

« Considérant, disait l'assemblée, que la cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles; qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française;

» Que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême *, a, par ses notes des 18 mars et 7 avril derniers, refusé de renoncer à ce concert;

« Que, malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792 de réduire de part et d'autre à l'état de paix les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté ses préparatifs hostiles;

» Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités;

» Qu'il a cherché à diviser les citoyens français, et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances;

» Considérant enfin que le refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre, etc., l'assemblée déclare qu'il y a urgence. »

Il faut en convenir, cette guerre cruelle, qui a si longtemps déchiré l'Europe, n'a pas été provoquée par la France, mais par les puissances étrangères. La France, en la déclarant, n'a fait que reconnaître par un décret l'état où on l'avait placée. Condorcet fut chargé de faire un exposé des motifs de la nation. L'histoire doit recueillir ce morceau, précieux modèle de raison et de mesure (34).

La nouvelle de la guerre causa une joie générale. Les patriotes y voyaient la fin des craintes que leur causaient l'émigration et la conduite incertaine du roi; les modérés, effrayés surtout du danger des divisions, espéraient que le péril commun y mettrait fin, et que les champs de bataille absorberaient tous ces hommes turbulents enfantés par la révolution. Quelques feuillants seulement, très-disposés à trouver des torts à l'assemblée, lui reprochaient d'avoir violé la constitution, d'après laquelle la France ne devait jamais être en état d'agression. Mais il est trop évident ici que la France n'atta-

* François Ier n'était pas encore élu empereur.

Digitized by Google

quait pas. Ainsi, à part le roi et quelques mécontents, la guerre était le vœu général.

Lafayette se prépara à servir bravement son pays, dans cette carrière nouvelle. C'était lui qui se trouvait particulièrement chargé de l'exécution du plan conçu par Dumouriez, et ordonné en apparence par Degraves. Dumouriez s'était flatté avec raison, et avait fait espérer à tous les patriotes, que l'invasion de la Belgique serait très-facile. Ce pays, récemment agité par une révolution que l'Autriche avait comprimée, devait être disposé à se soulever à la première apparition des Français; et alors devait se réaliser ce mot de l'assemblée aux souverains : *Si vous nous envoyez la guerre, nous vous renverrons la liberté.* C'était d'ailleurs l'exécution du plan conçu par Dumouriez, qui consistait à s'étendre jusqu'aux frontières naturelles. Rochambeau commandait l'armée le plus à portée d'agir, mais il ne pouvait être chargé de cette opération, à cause de ses dispositions chagrines et maladives, et surtout parce qu'il était moins capable que Lafayette d'une invasion moitié militaire, moitié populaire. On aurait voulu que Lafayette eût le commandement général, mais Dumouriez s'y refusa, sans doute par malveillance. Il allégua pour raison qu'on ne pouvait, en la présence d'un maréchal, donner le commandement en chef de cette expédition à un simple général. Il dit en outre, et cette raison était moins mauvaise, que Lafayette était suspect aux jacobins et à l'assemblée. Il est certain que jeune, actif, et le seul de tous les généraux qui fût aimé par son armée, Lafayette effrayait les imaginations exaltées, et donnait lieu par son influence aux calomnies des malveillants. Quoi qu'il en soit, il s'offrit de bonne grâce pour exécuter le plan du ministre diplomate et militaire à la fois; il demanda cinquante mille hommes, avec lesquels il proposa de se porter par Namur et la Meuse jusqu'à Liége, d'où il devait être maître des Pays-Bas. Ce plan fort bien entendu fut approuvé par Dumouriez; la guerre en effet n'étant déclarée que depuis quelques jours, l'Autriche n'avait pas eu le temps de couvrir ses possessions de la Belgique, et le succès semblait assuré. En conséquence, Lafayette eut l'ordre de se porter d'abord avec dix mille hommes de Givet sur Namur, et de Namur sur Liége ou Bruxelles; il devait être immédiatement suivi de toute son armée. Tandis qu'il exécutait ce mouvement, le lieutenant général Biron devait partir pour Valenciennes, avec dix mille hommes, et se diriger sur Mons. Un autre officier avait ordre de marcher sur Tournay et de l'occuper soudainement. Ces mouvements, opérés par des officiers de Rochambeau, n'avaient d'autre but que de soutenir et masquer la véritable attaque confiée à Lafayette.

L'exécution du plan fut fixée du 20 avril au 2 mai. Biron se mit en marche, sortit de Valenciennes, s'empara de Quiévrain, et trouva quelques détachements ennemis près de Mons. Tout à coup, deux régiments de dragons, sans même avoir l'ennemi en tête, s'écrient : *Nous sommes trahis!* ils prennent la fuite et entraînent toute l'armée après eux. En vain les officiers veulent les arrêter; ils menacent de les fusiller et continuent de fuir. Le camp est livré, et tous les effets militaires sont enlevés par les Impériaux. Tandis que cet événement se passait à Mons, Théobald Dillon, d'après le plan convenu, sort de Lille avec deux mille hommes d'infanterie et mille chevaux. A l'heure même où le désastre de Biron avait lieu, la cavalerie, à l'aspect de quelques troupes autrichiennes, se replie en criant qu'elle est trahie; elle entraîne l'infanterie, et tout le bagage est encore abandonné aux ennemis. Théobald Dillon, un officier du génie nommé Berthois, sont massacrés par les soldats et par le peuple de Lille, qui les accusent de trahison. Pendant ce temps, Lafayette, averti trop tard, était parvenu de Metz à Givet après des peines inouïes et par des chemins presque impraticables. Il ne devait qu'à l'ardeur de ses troupes d'avoir franchi en si peu de temps l'espace considérable qu'il avait à parcourir. Apprenant là le désastre des officiers de Rochambeau, il crut devoir s'arrêter. Ces fâcheux événements eurent lieu dans les derniers jours d'avril 1792.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Divisions dans le ministère girondin. — Le prétendu comité autrichien. — Décret pour la formation d'un camp de 20,000 hommes, près Paris. — Lettre de Roland au roi. — Renvoi des ministres girondins; démission de Dumouriez. Formation d'un ministère feuillant. — Projets du parti constitutionnel; lettre de Lafayette à l'assemblée. — Situation du parti populaire et de ses chefs; plans des députés méridionaux; rôle de Pétion dans les événements de juin. — Journée du 20 juin 1792; insurrection des faubourgs; scènes dans les appartements des Tuileries.

La nouvelle de la malheureuse issue des combats de Quiévrain et de Tournay, et du massacre du général Dillon, causa une agitation générale. Il était naturel de supposer que ces deux événements avaient été concertés, à en juger par leur concours et leur simultanéité. Tous les partis s'accusèrent. Les jacobins et les patriotes exaltés soutinrent qu'on avait voulu trahir la liberté. Dumouriez, n'accusant pas Lafayette, mais suspectant les feuillants, crut qu'on avait voulu faire échouer son plan, pour le dépopulariser. Lafayette se plaignit, mais moins amèrement que son parti, de ce qu'on l'avait averti fort tard de se mettre en marche, et de ce qu'on ne lui avait pas fourni les moyens nécessaires pour arriver. Les feuillants répandirent, en outre, que Dumouriez avait voulu perdre Rochambeau et Lafayette, en leur traçant un plan sans leur donner les moyens de l'exécuter. Une intention pareille n'était pas supposable, car Dumouriez, en faisant ainsi des plans de campagne, et en s'écartant à ce point de son rôle de ministre des relations extérieures, s'exposait gravement s'il ne réussissait pas. D'ailleurs, le projet de donner la Belgique à la France et à la liberté faisait partie d'un plan qu'il méditait depuis longtemps; comment supposer qu'il voulût en faire manquer le succès? Il était évident que ni les généraux, ni les ministres, n'avaient pu mettre ici de la mauvaise volonté, parce qu'ils étaient tous intéressés à réussir. Mais les partis mettent toujours les hommes à la place des circonstances, afin de pouvoir s'en prendre à quelqu'un des maux qui leur arrivent.

Degraves, effrayé du tumulte excité par ces derniers événements militaires, voulut se démettre d'une charge qui lui pesait depuis longtemps, et Dumouriez eut le tort de ne vouloir pas la subir. Louis XVI, toujours sous l'empire de la Gironde, donna ce ministère à Servan, ancien militaire, connu par ses opinions patriotiques. Ce choix donna de nouvelles forces à la Gironde, qui se trouva presque en majorité dans le conseil, ayant Servan, Clavière et Roland à sa disposition. Dès cet instant, la désunion commença d'éclater entre les ministres. La Gironde devenait de jour en jour plus méfiante, et par conséquent plus exigeante en témoignages de bonne foi de la part de Louis XVI. Dumouriez, que les opinions asservissaient peu, et que la confiance de Louis XVI avait touché, se rangeait toujours de son côté; et Lacoste, qui s'était fortement attaché au prince, faisait de même. Duranthon restait neutre et n'avait de préférence marquée que pour les partis les plus faibles. Servan, Clavière et Roland étaient inflexibles; tout pleins des craintes de leurs amis, ils se montraient tous les jours plus difficiles et plus inexorables au conseil. Une dernière circonstance acheva de brouiller Dumouriez avec les principaux membres de la Gironde. Il avait demandé, en entrant au ministère des affaires étrangères, six millions pour dépenses secrètes, et dont il ne serait pas tenu de rendre compte. Les feuillants s'y étaient opposés, mais la Gironde avait fait triompher sa demande, et les six millions furent accordés. Pétion ayant demandé des fonds pour la police de Paris, Dumouriez lui avait alloué trente mille francs par mois; mais, cessant d'être girondin, il ne consentit à les payer qu'une fois. D'autre part, on apprit ou on soupçonna qu'il venait de consacrer cent mille francs à ses plaisirs. Roland, chez lequel se réunissait la Gironde, en fut indigné avec tous les siens. Les ministres dînaient alternativement les uns chez les autres, pour s'entretenir des affaires publiques. Lorsqu'ils se réunissaient chez Roland, c'était en présence de sa femme et de tous ses amis; et on peut dire que le conseil était alors tenu par la Gironde elle-même. Ce fut dans une de ces réunions qu'on fit des remontrances à Dumouriez sur la nature de ses dépenses secrètes. D'abord il répondit

Digitized by Google

avec esprit et légèreté, prit de l'humeur ensuite, et se brouilla décidément avec Roland et les girondins. Il ne reparut plus aux réunions accoutumées, et il en donna pour motif qu'il ne voulait traiter des affaires publiques, ni devant une femme, ni devant les amis de Roland. Cependant, il retourna quelquefois encore chez celui-ci, mais sans s'entretenir d'affaires ou du moins très-peu. Une autre discussion acheva de le détacher des girondins. Guadet, le plus pétulant de son parti, fit lecture d'une lettre par laquelle il voulait que les ministres engageassent le roi à prendre pour directeur un prêtre assermenté. Dumouriez soutint que les ministres ne pouvaient intervenir dans les pratiques religieuses du roi. Il fut approuvé, il est vrai, par Vergniaud et Gensonné; mais la querelle n'en fut pas moins vive et la rupture devint définitive.

Les journaux commencèrent l'attaque contre Dumouriez. Les feuillants, qui déjà étaient conjurés contre lui, se virent alors aidés par les jacobins et les girondins. Dumouriez, attaqué de toutes parts, tint ferme contre l'orage et fit sévir contre quelques journalistes.

Déjà on avait lancé un décret d'accusation contre Marat, auteur de *l'Ami du peuple*, ouvrage effrayant où il demandait ouvertement le meurtre, et couvrait des plus audacieuses injures la famille royale et tous les hommes qui étaient suspects à son imagination délirante. Pour balancer l'effet de cette mesure, on mit en accusation Royau, rédacteur de *l'Ami du roi*, et qui poursuivait les républicains avec la même violence que Marat déployait contre les royalistes.

Depuis longtemps il était partout question d'un comité autrichien; les patriotes en parlaient à la ville, comme à la cour on parlait de la faction d'Orléans. On attribuait à ce comité une influence secrète et désastreuse, qui s'exerçait par l'intermédiaire de la reine. Si durant la constituante il avait existé quelque chose qui ressemblait à un comité autrichien, rien de pareil ne se passait sous la législative. Alors un grand personnage placé dans les Pays-Bas communiquait à la reine, et au nom de sa famille, des avis assez sages, auxquels l'intermédiaire français ajoutait encore de la prudence par ses commentaires. Mais sous la législative, ces communications particulières n'existaient plus; la famille de la reine avait continué sa correspondance avec elle, mais on ne cessait de lui conseiller la patience et la résignation. Seulement, Bertrand de Molleville et Montmorin se rendaient encore au château depuis leur sortie du ministère. C'est sur eux que se dirigeaient tous les soupçons, et ils étaient en effet les agents de toutes les commissions secrètes. Ils furent publiquement accusés par le journaliste Carra. Résolus de le poursuivre comme calomniateur, ils le sommèrent de produire les pièces à l'appui de sa dénonciation. Le journaliste se replia sur trois députés, et nomma Chabot, Merlin et Bazire, comme auteurs des renseignements qu'il avait publiés. Le juge de paix Larivière, qui, se dévouant à la cause du roi, poursuivait cette affaire avec beaucoup de courage, eut la hardiesse de lancer un mandat d'amener contre les trois députés désignés. L'assemblée, offensée qu'on osât porter atteinte à l'inviolabilité de ses membres, répondit au juge de paix par un décret d'accusation et envoya l'infortuné Larivière à Orléans.

Cette tentative malheureuse ne fit qu'augmenter l'agitation générale et la haine qui régnait contre la cour. La Gironde ne se regardait plus comme maîtresse de Louis XVI depuis que Dumouriez s'en était emparé, et elle était revenue à son rôle de violente opposition.

La nouvelle garde constitutionnelle du roi avait été récemment formée. On aurait dû, d'après la loi, composer aussi la maison civile; mais la noblesse n'y voulait pas entrer, pour ne pas reconnaître la constitution en occupant des emplois créés par elle. On ne voulait pas, d'autre part, la composer d'hommes nouveaux, et on y renonça. « Comment voulez-vous, madame, écrivait Barnave à la reine, parvenir à donner le moindre » doute à ces gens-ci sur vos sentiments? Lorsqu'ils vous décrètent une maison militaire et une » maison civile, semblable au jeune Achille parmi » les filles de Lycodème, vous saisissez avec empressement le sabre pour dédaigner de simples » ornements *. » Les ministres et Bertrand lui-même insistèrent de leur côté dans le même sens que Barnave, mais ils ne purent réussir; et la composition de la maison civile fut abandonnée.

La maison militaire, formée sur un plan proposé par Delessart, avait été composée d'un tiers de troupes de ligne, et de deux tiers de jeunes citoyens choisis dans les gardes nationales. Cette composition devait paraître rassurante. Mais les officiers et les soldats de ligne avaient été choisis de manière à alarmer les patriotes. Coalisés contre les jeunes gens pris dans les gardes nationales, ils les abreuvaient de dégoûts et même les forçaient à se retirer pour la plupart. Les démissionnaires

* Mémoires de Mme Campan, tome II, page 154.

étaient bientôt remplacés par des hommes sûrs. Enfin le nombre de ces gardes avait été singulièrement augmenté, car au lieu de dix-huit cents hommes fixés par la loi, il s'élevait, dit-on, à près de six mille. Dumouriez en avait averti le roi, qui répondait sans cesse que le vieux duc de Brissac, chef de cette troupe, ne pouvait pas être regardé comme un conspirateur. Cependant la conduite de la nouvelle garde était telle au château et ailleurs que les soupçons éclatèrent de toutes parts et que les clubs s'en occupèrent. A la même époque, douze Suisses arborèrent la cocarde blanche à Neuilly; des dépôts considérables de papier furent brûlés à Sèvres (35), et firent naître de graves soupçons. L'alarme devint alors générale; l'assemblée se déclare en permanence, comme si elle s'était trouvée aux jours où trente mille hommes menaçaient Paris. Il est vrai cependant que les troubles étaient universels; que les prêtres insermentés excitaient le peuple dans les provinces méridionales, et abusaient du secret de la confession pour réveiller le fanatisme; que le concert des puissances était manifeste; que la Prusse allait se joindre à l'Autriche; que les armées étrangères devenaient menaçantes; et que les derniers désastres de Lille et de Mons remplissaient tous les esprits. Il est encore vrai que la puissance du peuple excite peu de confiance, qu'on n'y croit jamais avant qu'il l'ait exercée, et que la multitude irrégulière, si nombreuse qu'elle soit, ne saurait contre-balancer la force de six mille hommes armés et enrégimentés. L'assemblée se hâta donc de se déclarer en permanence *, et elle fit faire un rapport exact sur la composition de la maison militaire du roi, sur le nombre, le choix et la conduite de ceux qui la composaient. Après avoir constaté que la constitution se trouvait violée, elle rendit un décret de licenciement contre la garde, un autre d'accusation contre le duc de Brissac, et envoya ces deux décrets à la sanction. Le roi voulait d'abord apposer son *veto*. Dumouriez lui rappela le renvoi de ses gardes du corps, bien plus anciens à son service que sa nouvelle maison militaire, et l'engagea à renouveler un sacrifice bien moins difficile. Il lui fit voir d'ailleurs les véritables torts de sa garde et obtint l'exécution du décret. Mais aussitôt il insista pour sa prompte recomposition, et le roi, soit qu'il revînt à sa première politique de paraître opprimé, soit qu'il comptât sur cette garde licenciée, à laquelle il conserva en secret ses appointements, refusa de la remplacer, et se trouva ainsi livré sans protection aux fureurs populaires.

La Gironde, désespérant de ses dispositions, poursuivit son attaque avec persévérance. Déjà elle avait rendu un nouveau décret contre les prêtres, pour suppléer à celui que le roi avait refusé de sanctionner. Les rapports se succédant sans interruption sur leur conduite factieuse, elle venait de les frapper de la déportation. La désignation des coupables étant difficile, et cette mesure, comme toutes celles de sûreté, reposant sur la suspicion, c'était en quelque sorte d'après la notoriété que les prêtres étaient atteints et déportés. Sur la dénonciation de vingt citoyens actifs, et sur l'approbation du directoire de district, le directoire de département prononçait la déportation : le prêtre condamné devait sortir du canton en vingt-quatre heures, du département en trois jours, et du royaume dans un mois. S'il était indigent, trois livres par jour lui étaient accordées jusqu'à la frontière. Cette loi sévère donnait la mesure de l'irritation croissante de l'assemblée **. Un autre décret suivit immédiatement celui-là. Le ministre Servan, sans en avoir reçu l'ordre du roi, et sans avoir consulté ses collègues, proposa, à l'occasion de la prochaine fédération du 14 juillet, de former un camp de vingt mille fédérés, qui serait destiné à protéger l'assemblée et la capitale. Il est facile de concevoir avec quel empressement ce projet fut accueilli par la majorité de l'assemblée, composée de girondins. Dans le moment, la puissance de ceux-ci était au comble. Ils gouvernaient l'assemblée, où les constitutionnels et les républicains étaient en minorité, et où les prétendus impartiaux n'étaient, comme de tout temps, que des indifférents, toujours plus soumis à mesure que la majorité devenait plus puissante. De plus, ils disposaient de Paris par le maire Pétion qui leur appartenait entièrement. Leur projet, par le moyen du camp proposé, était, sans ambition personnelle mais par ambition de parti et d'opinion, de se rendre maîtres du roi, et de se prémunir contre ses intentions suspectes.

A peine la proposition de Servan fut connue que Dumouriez lui demanda, en plein conseil et avec la plus grande force, à quel titre il avait fait une proposition pareille. Il répondit que c'était à titre d'individu. — « En ce cas, lui répliqua Du-

* Séance du 28 mai.

** Ce décret est du 27 mai ; le décret suivant, relatif au camp de 20,000 hommes, est du 8 juin.

mouriez, il ne fallait pas mettre à côté du nom de Servan le titre de ministre de la guerre. » La dispute fut si vive que, sans la présence du roi, le sang aurait pu couler dans le conseil. Servan offrit de retirer sa motion ; mais c'eût été inutile, car l'assemblée s'en était emparée, et le roi n'y aurait gagné que de paraître exercer une violence sur son ministre. Dumouriez s'y opposa donc ; la motion resta, et fut combattue par une pétition signée de huit mille gardes nationaux, qui s'offensaient de ce qu'on semblait croire leur service insuffisant pour protéger l'assemblée. Néanmoins elle fut décrétée et portée au roi. Il y avait ainsi deux décrets importants à sanctionner, et déjà on se doutait que le roi refuserait son adhésion. On l'attendait là pour rendre contre lui un arrêt définitif.

Dumouriez soutint en plein conseil que cette mesure serait fatale au trône, mais surtout aux girondins, parce que la nouvelle armée serait formée sous l'influence des jacobins les plus violents. Il ajouta néanmoins qu'elle devait être adoptée par le roi, parce que, s'il refusait de convoquer vingt mille hommes régulièrement choisis, quarante mille se lèveraient spontanément et envahiraient la capitale. Dumouriez assura d'ailleurs qu'il avait un moyen d'annuler cette mesure, et qu'il le ferait connaître en temps convenable. Il soutint aussi que le décret sur la déportation des prêtres devait être sanctionné, parce qu'ils étaient coupables, et que d'ailleurs la déportation les soustrairait aux fureurs de leurs adversaires. Louis XVI hésitait encore et répondit qu'il y réfléchirait mieux. Dans le même conseil, Roland voulut lire, à la face du roi, une lettre qu'il lui avait déjà adressée, et dont par conséquent il était inutile de faire une lecture directe, puisque le roi la connaissait déjà. Cette lettre avait été résolue à l'instigation de Mme Roland et rédigée par elle. On a vu qu'il avait été question d'en écrire une au nom de tous les ministres. Ceux-ci ayant refusé, Mme Roland avait insisté auprès de son mari, et ce dernier s'était décidé à faire la démarche en son nom. Vainement Duranthon, qui était faible, mais sage, lui objecta-t-il avec raison que le ton de sa lettre, loin de persuader le roi, l'aigrirait contre des ministres qui jouissaient de la confiance publique, et qu'il en résulterait une rupture funeste entre le trône et le parti populaire. Roland s'opiniâtra d'après l'avis de sa femme et de ses amis. La Gironde en effet voulait une explication, et préférait une rupture à l'incertitude.

Roland lut donc cette lettre au roi, et lui fit essuyer en plein conseil les plus dures remontrances.

Voici cette lettre fameuse :

« Sire, l'état actuel de la France ne peut subsister longtemps; c'est un état de crise dont la violence atteint le plus haut degré; il faut qu'il se termine par un éclat qui doit intéresser Votre Majesté autant qu'il importe à tout l'empire.

» Honoré de votre confiance, et placé dans un poste où je vous dois la vérité, j'oserai la dire tout entière; c'est une obligation qui m'est imposée par vous-même.

» Les Français se sont donné une constitution; elle a fait des mécontents et des rebelles : la majorité de la nation la veut maintenir; elle a juré de la défendre au prix de son sang, et elle a vu avec joie la guerre, qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant la minorité, soutenue par des espérances, a réuni tous ses efforts pour emporter l'avantage. De là, cette lutte intestine contre les lois, cette anarchie dont gémissent les bons citoyens, et dont les malveillants ont bien soin de se prévaloir pour calomnier le nouveau régime : de là cette division partout répandue et partout excitée, car nulle part il n'existe d'indifférence; on veut ou le triomphe ou le changement de la constitution; on agit pour la soutenir ou pour l'altérer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est par elle-même, pour considérer seulement ce que les circonstances exigent; et, me rendant étranger à la chose autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre et ce qu'il convient de favoriser.

» Votre Majesté jouissait de grandes prérogatives qu'elle croyait appartenir à la royauté; élevée dans l'idée de les conserver, elle n'a pu se les voir enlever avec plaisir : le désir de les faire rendre était aussi naturel que le regret de les voir anéantir. Ces sentiments, qui tiennent à la nature du cœur humain, ont dû entrer dans le calcul des ennemis de la révolution; ils ont donc compté sur une faveur secrète jusqu'à ce que les circonstances permissent une protection déclarée. Ces dispositions ne pouvaient échapper à la nation elle-même, et elles ont dû la tenir en défiance.

» Votre Majesté a donc été constamment dans l'alternative de céder à ses premières habitudes, à ses affections particulières, ou de faire des sacrifices dictés par la philosophie, exigés par

» la nécessité; par conséquent d'enhardir les re-
» belles en inquiétant la nation, ou d'apaiser celle-
» ci en vous unissant à elle. Tout a son temps, et
» celui de l'incertitude est enfin arrivé.

» Votre Majesté peut-elle aujourd'hui s'allier
» ouvertement avec ceux qui prétendent réformer
» la constitution, ou doit-elle généreusement se
» dévouer sans réserve à la faire triompher? Telle
» est la véritable question dont l'état actuel des
» choses rend la solution inévitable : quant à celle,
» très-métaphysique, de savoir si les Français sont
» mûrs pour la liberté, sa discussion ne fait rien
» ici, car il ne s'agit point de juger ce que nous
» serons devenus dans un siècle, mais de voir ce
» dont est capable la génération présente.

» Au milieu des agitations dans lesquelles nous
» vivons depuis quatre ans, qu'est-il arrivé? Des
» priviléges onéreux pour le peuple ont été abolis;
» les idées de justice et d'égalité se sont univer-
» sellement répandues; elles ont pénétré partout;
» l'opinion des droits du peuple a justifié le sen-
» timent de ses droits; la reconnaissance de ceux-
» ci, faite solennellement, est devenue une doc-
» trine sacrée; la haine de la noblesse, inspirée
» depuis longtemps par la féodalité, s'est exaspé-
» rée par l'opposition manifeste de la plupart des
» nobles à la constitution, qui la détruit.

» Durant la première année de la révolution,
» le peuple voyait dans ces nobles des hommes
» odieux par les priviléges oppresseurs dont ils
» avaient joui, mais qu'il aurait cessé de haïr
» après la destruction de ces priviléges, si la con-
» duite de la noblesse depuis cette époque n'avait
» fortifié toutes les raisons possibles de la redou-
» ter et de la combattre comme une irréconciliable
» ennemie.

» L'attachement pour la constitution s'est ac-
» cru dans la même proportion; non-seulement
» le peuple lui devait des bienfaits sensibles, mais
» il a jugé qu'elle lui en préparait de plus grands,
» puisque ceux qui étaient habitués à lui faire
» porter toutes les charges cherchaient si puis-
» samment à la détruire ou à la modifier.

» La déclaration des droits est devenu un évan-
» gile politique, et la constitution française une
» religion pour laquelle le peuple est prêt à périr.

» Aussi le zèle a-t-il été déjà quelquefois jus-
» qu'à suppléer à la loi, et lorsque celle-ci n'était
» pas assez réprimante pour contenir les pertur-
» bateurs, les citoyens se sont permis de les punir
» eux-mêmes.

» C'est ainsi que des propriétés d'émigrés ont
» été exposées aux ravages qu'inspirait la ven-
» geance; c'est pourquoi tant de départements se
» sont crus forcés de sévir contre les prêtres que
» l'opinion avait proscrits, et dont elle aurait fait
» des victimes.

» Dans ce choc des intérêts, tous les sentiments
» ont pris l'accent de la passion. La patrie n'est
» point un mot que l'imagination se soit complu
» d'embellir; c'est un être auquel on a fait des
» sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour da-
» vantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a
» créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu
» des inquiétudes, et qu'on aime par tout ce qu'il
» coûte autant que par ce qu'on en espère; toutes
» les atteintes qu'on lui porte sont des moyens
» d'enflammer l'enthousiasme pour elle. A quel
» point cet enthousiasme va-t-il monter à l'instant
» où les forces ennemies réunies au dehors se con-
» certent avec les intrigues intérieures pour por-
» ter les coups les plus funestes! La fermentation
» est extrême dans toutes les parties de l'empire;
» elle éclatera d'une manière terrible, à moins
» qu'une confiance raisonnée dans les intentions
» de Votre Majesté ne puisse enfin la calmer : mais
» cette confiance ne s'établira pas sur des protes-
» tations; elle ne saurait plus avoir pour base que
» des faits.

» Il est évident pour la nation française que sa
» constitution peut marcher, que le gouvernement
» aura toute la force qui lui est nécessaire du mo-
» ment où Votre Majesté, voulant absolument le
» triomphe de cette constitution, soutiendra le
» corps législatif de toute la puissance de l'exécu-
» tion, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du
» peuple, et tout espoir aux mécontents.

» Par exemple, deux décrets importants ont été
» rendus; tous deux intéressent essentiellement la
» tranquillité publique et le salut de l'État : le
» retard de leur sanction inspire des défiances;
» s'il est prolongé, il causera du mécontentement;
» et, je dois le dire, dans l'effervescence actuelle
» des esprits, les mécontentements peuvent mener
» à tout.

» Il n'est plus temps de reculer; il n'y a même
» plus de moyen de temporiser : la révolution est
» faite dans les esprits; elle s'achèvera au prix du
» sang, et sera cimentée par lui, si la sagesse ne
» prévient pas les malheurs qu'il est encore pos-
» sible d'éviter.

» Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout
» contenir par des mesures extrêmes; mais quand
» on aurait déployé la force pour contraindre l'as-

Digitized by Google

» semblée, quand on aurait répandu l'effroi dans » Paris, la division et la stupeur dans ses environs, » toute la France se lèverait avec indignation, et, » se déchirant elle-même dans les horreurs d'une » guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours » funeste à ceux qui l'ont provoquée.

» Le salut de l'État et le bonheur de Votre Majesté sont intimement liés; aucune puissance » n'est capable de les séparer : de cruelles angoisses et des malheurs certains environneront » votre trône, s'il n'est appuyé par vous-même sur » les bases de la constitution, et affermi dans la » paix que son maintien doit enfin nous procurer. » Ainsi la disposition des esprits, le cours des » choses, les raisons de la politique, l'intérêt de » Votre Majesté, rendent indispensable l'obligation de s'unir au corps législatif et de répondre » au vœu de la nation; ils font une nécessité de » ce que les principes présentent comme devoir. » Mais la sensibilité naturelle à ce peuple affectueux est prête à y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompé, sire, » quand on vous a inspiré de l'éloignement ou de » la méfiance pour ce peuple facile à toucher. C'est » en vous inquiétant perpétuellement qu'on vous » a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même : qu'il voie que vous êtes résolu à faire » marcher cette constitution, à laquelle il a attaché sa félicité, et bientôt vous deviendrez le sujet de ses actions de grâces!

» La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que fournissait le fanatisme » aux mécontents, ont fait porter une loi sage » contre les perturbateurs : que Votre Majesté lui » donne sa sanction; la tranquillité publique la » réclame, et le salut des prêtres la sollicite. Si » cette loi n'est mise en vigueur, les départements » seront forcés de lui substituer, comme ils font » de toute part, des mesures violentes, et le peuple irrité y suppléera par des excès.

» Les tentatives de nos ennemis, les agitations » qui se sont manifestées dans la capitale, l'extrême inquiétude qu'avait excitée la conduite de » votre garde, et qu'entretiennent encore les témoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner » par Votre Majesté, par une proclamation vraiment impolitique dans les circonstances; la situation de Paris, sa proximité des frontières, ont » fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage; cette mesure, dont la sagesse et l'urgence » ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore » que la sanction de Votre Majesté; pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, » lorsque la célérité lui mériterait la reconnaissance?

» Déjà les tentatives de l'état-major de la garde » nationale parisienne contre cette mesure, ont » fait soupçonner qu'il agissait par une inspiration » supérieure; déjà les déclamations de quelques » démagogistes outrés réveillent les soupçons de » leurs rapports avec les intéressés au renversement de la constitution; déjà l'opinion publique » compromet les intentions de Votre Majesté : encore quelque délai, et le peuple contristé croira » apercevoir dans son roi l'ami et le complice des » conspirateurs!

» Juste ciel! auriez-vous frappé d'aveuglement » les puissances de la terre? et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraîneront à leur » ruine?

» Je sais que le langage austère de la vérité est » rarement accueilli près du trône; je sais aussi » que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais » entendre, que les révolutions deviennent nécessaires; je sais surtout que je dois le tenir à Votre » Majesté, non-seulement comme citoyen soumis » aux lois, mais comme ministre honoré de sa confiance, ou revêtu de fonctions qui la supposent; » et je ne connais rien qui puisse m'empêcher de » remplir un devoir dont j'ai la conscience.

» C'est dans le même esprit que je réitérerai » mes représentations à Votre Majesté sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la loi qui prescrit » d'avoir un secrétaire au conseil. La seule existence de la loi parle si puissamment que l'exécution semblerait devoir suivre sans retardement; mais il importe d'employer tous les » moyens de conserver aux délibérations la gravité, la sagesse, la maturité nécessaires; et pour » les ministres responsables, il faut un moyen de » constater leurs opinions : si celui-là eût existé, » je ne m'adresserais pas par écrit en ce moment » à Votre Majesté.

» La vie n'est rien pour l'homme qui estime ses » devoirs au-dessus de tout : mais, après le bonheur de les avoir remplis, le seul bien auquel il » soit encore sensible est celui de penser qu'il l'a » fait avec fidélité, et cela même est une obligation » pour l'homme public.

» Paris, 10 juin 1792, l'an IV de la liberté.

» Signé ROLAND. »

Le roi écouta cette lecture avec une patience

Digitized by Google

extrême, et sortit en disant qu'il ferait connaître ses intentions.

Dumouriez fut appelé au château. Le roi et la reine étaient réunis. « Devons-nous, dirent-ils, supporter plus longtemps l'insolence de ces trois ministres? — Non, répondit Dumouriez. — Vous chargez-vous de nous en délivrer? reprit le roi. — Oui, sire, ajouta encore le hardi ministre; mais il faut pour y réussir que Votre Majesté consente à une condition. Je suis dépopularisé, je vais l'être davantage en renvoyant trois collègues, chefs d'un parti puissant. Il n'y a qu'un moyen de persuader au public qu'ils ne sont pas renvoyés à cause de leur patriotisme. — Lequel? demanda le roi. — C'est, répondit Dumouriez, de sanctionner les deux décrets. » Et il répéta les raisons qu'il avait déjà données en plein conseil. La reine s'écria que la condition était trop dure; mais Dumouriez s'efforça de lui faire entendre que les vingt mille hommes n'étaient pas à redouter; que le décret ne désignait pas le lieu où l'on devait les faire camper; qu'on pourrait, par exemple, les envoyer à Soissons; que là, on les occuperait à des exercices militaires, et qu'on les acheminerait ensuite peu à peu aux armées, lorsque le besoin s'en ferait sentir. « Mais alors, dit le roi, il faut que vous soyez ministre de la guerre. — Malgré la responsabilité, j'y consens, répondit Dumouriez; mais il faut que Votre Majesté sanctionne le décret contre les prêtres; je ne puis la servir qu'à ce prix. Ce décret, loin de nuire aux ecclésiastiques, les soustraira aux fureurs populaires; il fallait que Votre Majesté s'opposât au premier décret de l'assemblée constituante qui ordonnait le serment; maintenant elle ne peut plus reculer. — J'eus tort alors, s'écria Louis XVI; je ne dois pas avoir tort encore une fois. » La reine, qui ne partageait pas les scrupules religieux de son époux, s'unit à Dumouriez, et, pour un instant, le roi parut donner son adhésion.

Dumouriez lui indiqua les nouveaux ministres à nommer à la place de Servan, Clavière et Roland. C'étaient Mourgues pour l'intérieur, Beaulieu pour les finances. La guerre était confiée à Dumouriez, qui, pour le moment, réunissait deux ministères, en attendant que celui des affaires étrangères fût occupé. L'ordonnance fut aussitôt rendue, et, le 13 juin, Roland, Clavière et Servan reçurent leur démission officielle. Roland, qui avait toute la force nécessaire pour exécuter ce que l'esprit hardi de sa femme pouvait concevoir, se rendit aussitôt à l'assemblée, et fit lecture de la lettre qu'il avait écrite au roi, et pour laquelle il était renvoyé. Cette démarche était certainement permise, une fois les hostilités déclarées; mais après la promesse faite au roi de tenir la lettre secrète, il était peu généreux de la lire publiquement.

L'assemblée accueillit avec les plus grands applaudissements la lecture de Roland, ordonna que sa lettre fût imprimée et envoyée aux quatre-vingt-trois départements; elle déclara de plus que les trois ministres disgraciés emportaient la confiance de la nation. C'est dans ce moment même que Dumouriez, sans s'intimider, osa paraître à la tribune avec son nouveau titre de ministre de la guerre. Il avait préparé en toute hâte un rapport circonstancié sur l'état de l'armée, sur les fautes de l'administration et de l'assemblée. Il n'épargna pas la sévérité à ceux qu'il savait disposés à lui faire le plus mauvais accueil. A peine parut-il que les huées lui furent prodiguées par les jacobins; les feuillants observèrent le plus profond silence. Il rendit compte d'abord d'un léger avantage remporté par Lafayette, et de la mort de Gouvion, qui, officier, député, et homme de bien désespéré des malheurs de la patrie, avait volontairement cherché la mort. L'assemblée donna des regrets à la perte de ce généreux citoyen; elle écouta froidement ceux de Dumouriez, et surtout le désir qu'il exprima d'échapper aux mêmes calamités par le même sort. Mais quand il annonça son rapport comme ministre de la guerre, le refus d'écouter fut manifesté de toutes parts. Il réclama froidement la parole et finit par obtenir le silence. Ses remontrances irritèrent quelques députés. L'entendez-vous? s'écria Guadet, il nous donne des leçons. — Et pourquoi pas? répliqua tranquillement l'intrépide Dumouriez. Le calme se rétablit; il acheva sa lecture, et fut tour à tour hué et applaudi. A peine eut-il fini, qu'il replia son mémoire pour l'emporter. — Il fuit! s'écria-t-on. — Non! reprit-il, et il remit hardiment son mémoire sur le bureau, le signa avec assurance, et traversa l'assemblée avec un calme imperturbable. Comme on se pressait sur son passage, des députés lui dirent : Vous allez être envoyé à Orléans. — Tant mieux, répondit-il, j'y prendrai des bains et du petit-lait, dont j'ai besoin, et je me reposerai.

Sa fermeté rassura le roi, qui lui en témoigna sa satisfaction; mais le malheureux prince était déjà ébranlé et tourmenté de scrupules. Assiégé par de faux amis, il était déjà revenu sur ses déterminations, et ne voulait plus sanctionner les deux décrets.

Digitized by Google

Les quatre ministres réunis au conseil supplièrent le roi de donner sa double sanction, comme il semblait l'avoir promis. Le roi répondit sèchement qu'il ne pouvait consentir qu'au décret des vingt mille hommes; que quant à celui des prêtres, il était décidé à s'y opposer; que son parti était pris et que les menaces ne pourraient l'effrayer. Il lut la lettre par laquelle il annonçait sa détermination au président de l'assemblée. L'un de vous, dit-il à ses ministres, la contre-signera; et il prononça ces paroles d'un ton qu'on ne lui avait jamais connu.

Dumouriez alors lui écrivit pour lui demander sa démission. — Cet homme, s'écria le roi, m'a fait renvoyer trois ministres parce qu'ils voulaient m'obliger à adopter les décrets, et il veut maintenant que je les sanctionne! Ce reproche était injuste, car ce n'était qu'à la condition de la double sanction que Dumouriez avait consenti à survivre à ses collègues. Louis XVI le vit, lui demanda s'il persistait. Dumouriez fut inébranlable. — En ce cas, lui dit le roi, j'accepte votre démission. Tous les ministres l'avaient donnée aussi. Cependant le roi retint Lacoste et Duranthon, et les contraignit de rester. MM. Lajard, Chambonas et Terrier de Mont-Ciel, pris parmi les feuillants, occupèrent les ministères vacants.

« Le roi, dit Mme Campan, tomba à cette époque dans un découragement qui allait jusqu'à » l'abattement physique. Il fut dix jours de suite » sans articuler un mot, même au sein de sa famille, si ce n'est qu'à une partie de trictrac qu'il » faisait avec madame Élisabeth après son dîner, » il était obligé de prononcer les mots indispensables à ce jeu. La reine le tira de cette position, » si funeste dans un état de crise où chaque minute » amenait la nécessité d'agir, en se jetant à ses » pieds, en employant tantôt des images faites » pour l'effrayer, tantôt les expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il » devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que, » s'il fallait périr, ce devait être avec honneur, et » sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement *. »

Il est facile de présumer quelles durent être les dispositions d'esprit de Louis XVI en revenant à lui-même et au soin des affaires. Après avoir abandonné une fois le parti des feuillants pour se jeter vers celui des girondins, il ne pouvait revenir aux premiers avec beaucoup de goût et d'espoir. Il avait fait la double expérience de son incompatibilité avec les uns et les autres, et, ce qui était plus fâcheux, il la leur avait fait faire à tous. Dès lors, il dut plus que jamais songer à l'étranger et y mettre toutes ses espérances. Cette pensée devint évidente pour tout le monde, et alarma ceux qui voyaient dans l'envahissement de la France la chute de la liberté, le supplice de ses défenseurs, et peut-être le partage ou le démembrement du royaume. Louis XVI n'y voyait pas cela, car on se dissimule toujours l'inconvénient de ce qu'on désire. Épouvanté du tumulte produit par la déroute de Mons et de Tournay, il avait envoyé Mallet-du-Pan en Allemagne avec des instructions écrites de sa main. Il y recommandait aux souverains de s'avancer avec précaution, d'observer les plus grands ménagements envers les habitants des provinces qu'ils traverseraient, et de se faire précéder par un manifeste dans lequel ils attesteraient leurs intentions pacifiques et conciliatrices (36). Quelque modéré que fût ce projet, cependant ce n'en était pas moins l'invitation de s'avancer dans le pays; et d'ailleurs, si tel était le vœu du roi, celui des princes étrangers et rivaux de la France, celui des émigrés courroucés, était-il le même? Louis XVI était-il assuré de n'être pas entraîné au delà de ses intentions? Les ministres de Prusse et d'Autriche témoignèrent eux-mêmes à Mallet-du-Pan les méfiances que leur inspirait l'emportement de l'émigration, et il paraît qu'il eut quelque peine à les rassurer à cet égard (37). La reine s'en défiait tout autant; elle redoutait surtout Calonne comme le plus dangereux de ses ennemis (38); mais elle n'en conjurait pas moins sa famille d'agir avec la plus grande célérité pour sa délivrance. Dès cet instant, le parti populaire dut regarder la cour comme un ennemi d'autant plus à craindre qu'il disposait de toutes les forces de l'État, et le combat qui s'engageait devint un combat à mort. Le roi, en composant son nouveau ministère, ne choisit aucun homme prononcé. Dans l'attente de sa prochaine délivrance, il ne songeait qu'à passer quelques jours encore, et il lui suffisait pour cela du ministère le plus insignifiant.

Les feuillants cherchèrent à profiter de l'occasion pour se rattacher à la cour, moins, il faut le dire, par ambition personnelle de parti que par intérêt pour le roi. Ils ne comptaient nullement sur l'invasion; ils y voyaient pour la plupart un attentat, et de plus un péril aussi grand pour la cour que pour la nation. Ils prévoyaient avec raison que le roi aurait succombé avant que les secours pussent arriver; et, après l'invasion, ils re-

* Voyez Mme Campan, tome II, page 205.

doutaient des vengeances atroces, peut-être le démembrement du territoire, et certainement l'abolition de toute liberté.

Lally-Tolendal, qu'on a vu quitter la France dès que les deux chambres furent devenues impossibles; Malouet, qui les avait encore essayées lors de la révision; Duport, Lameth, Lafayette et autres, qui voulaient conserver ce qui était, se réunirent pour tenter un dernier effort. Ce parti, comme tous les partis, n'était pas très-d'accord avec lui-même, mais il se réunissait dans une seule vue, celle de sauver le roi de ses fautes, et de sauver la constitution avec lui. Tout parti obligé d'agir dans l'ombre est réduit à des démarches qu'on appelle intrigues quand elles ne sont pas heureuses. En ce sens, les feuillants intriguèrent. Dès qu'ils virent le renvoi de Servan, Clavière et Roland, opéré par Dumouriez, ils se rapprochèrent de celui-ci, et lui proposèrent leur alliance, à condition qu'il signerait le *veto* contre le décret sur les prêtres. Dumouriez, peut-être par humeur, peut-être par défaut de confiance dans leurs moyens, et sans doute aussi par l'engagement qu'il avait pris de faire sanctionner le décret, refusa cette alliance, et se rendit à l'armée, avec le désir, écrivait-il à l'assemblée, qu'un coup de canon réunît toutes les opinions sur son compte.

Il restait aux feuillants Lafayette, qui, sans prendre part à leurs secrètes menées, avait partagé leurs mauvaises dispositions contre Dumouriez, et voulait surtout sauver le roi, sans altérer la constitution. Leurs moyens étaient faibles. D'abord la cour, qu'ils cherchaient à sauver, ne voulait pas l'être par eux. La reine, qui se confiait volontiers en Barnave, avait toujours employé les plus grandes précautions pour le voir, et ne l'avait jamais reçu qu'en secret. Les émigrés et la cour ne lui eussent pas pardonné de voir les constitutionnels. On lui recommandait en effet de ne point traiter avec eux, et de leur préférer plutôt les jacobins, parce que, disait-on, il faudrait transiger avec les premiers, et qu'on ne serait tenu à rien envers les seconds (39). Qu'on ajoute à ces conseils, souvent répétés, la haine personnelle de la reine pour Lafayette, et on comprendra combien la cour était peu disposée à se laisser servir par les constitutionnels ou les feuillants. Outre ces répugnances de la cour à leur égard, il faut considérer encore la faiblesse des moyens qu'ils pouvaient employer contre le parti populaire. Lafayette, il est vrai, était adoré de ses soldats, et devait compter sur son armée; mais il avait l'ennemi en tête, et il ne pouvait découvrir la frontière pour se porter vers l'intérieur. Le vieux Luckner, sur lequel il s'appuyait, était faible, mobile, et facile à intimider, quoique fort brave sur les champs de bataille. Mais en comptant même sur leurs moyens militaires, les constitutionnels n'avaient aucuns moyens civils. La majorité de l'assemblée était à la Gironde. La garde nationale leur était dévouée en partie, mais elle était désunie et presque désorganisée. Les constitutionnels étaient donc réduits, pour user de leurs forces militaires, à marcher de la frontière sur Paris, c'est-à-dire à tenter une insurrection contre l'assemblée; et les insurrections, excellentes pour un parti violent qui prend l'offensive, sont funestes et inconvenantes pour un parti modéré qui résiste en s'appuyant sur les lois.

Cependant, on entoura Lafayette et on concerta avec lui le projet d'une lettre à l'assemblée. Cette lettre, écrite en son nom, devait exprimer ses sentiments envers le roi et la constitution, et sa désapprobation contre tout ce qui tendait à attaquer l'un ou l'autre. Ses amis étaient partagés; les uns excitaient, les autres retenaient son zèle. Mais, ne songeant qu'à ce qui pouvait servir le roi, auquel il avait juré fidélité, il écrivit la lettre et brava tous les dangers qui allaient menacer sa tête. Le roi et la reine, quoique résolus à ne pas se servir de lui, le laissèrent écrire, parce qu'ils ne voyaient dans cette démarche qu'un échange de reproches entre les amis de la liberté. La lettre arriva à l'assemblée le 18 juin. Lafayette, après avoir, en débutant, blâmé la conduite du dernier ministère, qu'il voulait, disait-il, dénoncer au moment où il avait appris son renvoi, continuait en ces termes :

« Ce n'est pas assez que cette branche du gou-
» vernement soit délivrée d'une funeste influence;
» la chose publique est en péril, le sort de la
» France repose principalement sur ses représen-
» tants; la nation attend d'eux son salut; mais
» en se donnant une constitution, elle leur a pres-
» crit l'unique route par laquelle ils doivent la
» sauver. »

Protestant ensuite de son inviolable attachement pour la loi jurée, il exposait l'état de la France, qu'il voyait placée entre deux espèces d'ennemis, ceux du dehors et ceux du dedans.

« Il faut détruire les uns et les autres; mais
» vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous
» serez constitutionnels et justes... Regardez au-

» tour de vous... pouvez-vous vous dissimuler » qu'une faction, et, pour éviter toute dénomination vague, que la faction jacobine a causé tant » de désordres? c'est elle que j'en accuse hautement! Organisée comme un empire à part, dans » sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, » cette secte forme une corporation distincte au » milieu du peuple français, dont elle usurpe les » pouvoirs en subjuguant ses représentants et ses » mandataires.

» C'est là que, dans les séances publiques, » l'amour des lois se nomme aristocratie et leur » infraction patriotisme; là les assaillants de Desilles reçoivent des triomphes, les crimes de » Jourdan trouvent des panégyristes; là, le récit » de l'assassinat qui a souillé la ville de Metz vient » encore d'exciter d'infernales acclamations!

» Croira-t-on échapper à ces reproches en se » targuant d'un manifeste autrichien, où ces sectaires sont nommés? Sont-ils devenus sacrés » parce que Léopold a prononcé leur nom? et parce » que nous devons combattre les étrangers qui » s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous » dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie » domestique? »

Rappelant ensuite ses anciens services pour la liberté, énumérant les garanties qu'il avait données à la patrie, le général répondait de lui et de son armée, et déclarait que la nation française, si elle n'était pas la plus vile de l'univers, pouvait et devait résister à la conjuration des rois qui s'étaient coalisés contre elle! « Mais, ajoutait-il, » pour que nous, soldats de la liberté, combattions avec fruit pour elle, il faut que le nombre » des défenseurs de la patrie soit promptement » proportionné à celui de ses adversaires; que les » approvisionnements de tous genres se multiplient » et facilitent nos mouvements; que le bien-être » des troupes, leurs fournitures, leurs payements, » les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales lenteurs... etc. » Suivaient d'autres conseils dont voici le principal et le dernier : « Que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse » place au règne de la loi, leurs usurpations à » l'exercice ferme et indépendant des autorités » constituées, leurs maximes désorganisatrices » aux vrais principes de la liberté, leur fureur » délirante au courage calme et constant d'une » nation qui connaît ses droits et les défend, enfin » leurs combinaisons sectaires aux véritables intérêts de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une » atroce jouissance et d'une infâme spéculation! »

C'était dire aux passions irritées : Arrêtez-vous; aux partis eux-mêmes : Immolez-vous de plein gré; à un torrent enfin : Ne coulez pas! Mais, quoique le conseil fût inutile, ce n'en était pas moins un devoir de le donner. La lettre fut fort applaudie par le côté droit. Le côté gauche se tut. A peine la lecture en était-elle achevée qu'il était déjà question de l'impression et de l'envoi aux départements.

Vergniaud demanda la parole et l'obtint. Selon lui, il importait à la liberté, que M. de Lafayette avait jusque-là si bien défendue, qu'on fît une distinction entre les pétitions des simples citoyens qui donnaient un avis ou réclamaient un acte de justice, et les leçons d'un général armé. Celui-ci ne devait s'exprimer que par l'organe du ministère, sans quoi la liberté était perdue. Il fallait en conséquence passer à l'ordre du jour. Thévenot répondit que l'assemblée devait recevoir de la bouche de M. de Lafayette les vérités qu'elle n'avait pas osé se dire à elle-même. Cette dernière observation excita un grand tumulte. Quelques membres nièrent l'authenticité de la lettre. « Quand elle ne serait pas signée, s'écria M. Coubé, il n'y a que M. de Lafayette qui ait pu l'écrire. » Guadet demanda la parole pour un fait, et soutint que la lettre ne pouvait pas être de M. de Lafayette, parce qu'il parlait de la démission de Dumouriez, qui n'avait eu lieu que le 16, et qu'elle était datée du 16 même. « Il serait donc impossible, ajoute-» t-il, que le signataire parlât d'un fait qui ne devait pas lui être connu. Ou la signature n'est pas » de lui, ou elle était ici en blanc, à la disposition » d'une faction qui devait en user à son gré. » Il se fit une grande rumeur à ces mots. Guadet, continuant, ajouta que M. de Lafayette était incapable, d'après ses sentiments connus, d'avoir écrit une lettre pareille. — Il doit savoir, dit-il, que lorsque Cromwell...— Le député Dumas, ne pouvant plus se contenir à ce dernier mot, demande la parole; une longue agitation éclate dans l'assemblée. Néanmoins Guadet se ressaisit de la tribune, et reprend : Je disais... On l'interrompt de nouveau. « Vous en étiez, lui dit-on, à Cromwell... — J'y reviendrai, réplique-t-il... Je disais que M. de Lafayette doit savoir que lorsque Cromwell tenait un langage pareil, la liberté était perdue en Angleterre. Il faut ou s'assurer qu'un lâche s'est couvert du nom de M. de Lafayette, ou bien prouver

par un grand exemple, au peuple français, que vous n'avez pas fait un vain serment en jurant de maintenir la constitution. »

Une foule de membres attestent qu'ils reconnaissent la signature de Lafayette, et malgré cela, sa lettre est renvoyée au comité des douze pour en constater l'authenticité. Elle est ainsi privée de l'impression et de l'envoi aux départements.

Cette généreuse démarche fut donc tout à fait inutile, et devait l'être dans l'état des esprits. Dès cet instant, le général fut presque aussi dépopularisé que la cour; et si les chefs de la Gironde, plus éclairés que le peuple, ne croyaient pas Lafayette capable de trahir son pays, parce qu'il avait attaqué les jacobins, la masse le croyait cependant, à force de l'entendre répéter dans les clubs, les journaux et les lieux publics.

Ainsi, aux alarmes que la cour avait inspirées au parti populaire, se joignirent celles que Lafayette provoqua par ses propres démarches. Alors ce parti désespéra tout à fait, et résolut de frapper la cour avant qu'elle pût mettre à exécution les complots dont on l'accusait.

On a déjà vu comment le parti populaire était composé. En se prononçant davantage, il se caractérisait mieux, et de nouveaux personnages s'y faisaient remarquer. Robespierre s'est déjà fait connaître aux Jacobins, et Danton aux Cordeliers. Les clubs, la municipalité et les sections renfermaient beaucoup d'hommes qui, par l'ardeur de leur caractère et de leurs opinions, étaient prêts à tout entreprendre. De ce nombre étaient Sergent et Panis, qui plus tard attachèrent leur nom à un événement formidable. Dans les faubourgs, on remarquait plusieurs chefs de bataillon qui s'étaient rendus redoutables; le principal d'entre eux était un brasseur de bière nommé Santerre. Par sa stature, sa voix et une certaine facilité de langage, il plaisait au peuple, et avait acquis une espèce de domination dans le faubourg Saint-Antoine, dont il commandait le bataillon. Santerre s'était déjà distingué à l'attaque de Vincennes, repoussée par Lafayette en février 1791; et, comme tous les hommes trop faciles, il pouvait devenir très-dangereux selon les inspirations du moment. Il assistait à tous les conciliabules qui se tenaient dans les faubourgs éloignés. Là, se réunissaient avec lui le journaliste Carra, poursuivi pour avoir attaqué Bertrand de Molleville et Montmorin; un nommé Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; un individu très-connu sous le nom de Fournier l'Américain; le boucher Legendre, qui fut depuis député à la Convention; un compagnon orfévre appelé Rossignol; et plusieurs autres qui, par leurs relations avec la populace, remuaient tous les faubourgs. Par les plus relevés d'entre eux, ils communiquaient avec les chefs du parti populaire, et pouvaient ainsi soumettre leurs mouvements à une direction supérieure.

On ne peut pas désigner d'une manière précise ceux des députés qui contribuaient à cette direction. Les plus distingués d'entre eux étaient étrangers à Paris, et n'y avaient d'autre influence que celle de leur éloquence. Guadet, Isnard, Vergniaud, tous provinciaux, communiquaient plus avec leurs départements qu'avec Paris même. D'ailleurs, très-ardents à la tribune, ils agissaient peu hors de l'assemblée, et n'étaient pas capables de remuer la multitude. Condorcet, Brissot, députés de Paris, n'avaient pas plus d'activité que les précédents, et par leur conformité d'opinion avec les députés de l'Ouest et du Midi, ils étaient devenus girondins. Roland, depuis le renvoi du ministère patriote, était rentré dans la vie privée; il habitait une demeure modeste et obscure dans la rue Saint-Jacques. Persuadé que la cour avait le projet de livrer la France et la liberté aux étrangers, il déplorait les malheurs de son pays avec quelques-uns de ses amis, députés à l'assemblée. Cependant il ne paraît pas que l'on travaillât dans sa société à attaquer la cour. Il favorisait seulement l'impression d'un journal-affiche, intitulé *la Sentinelle*, que Louvet, déjà connu aux Jacobins par sa controverse avec Robespierre, rédigeait dans un sens tout patriotique. Roland, pendant son ministère, avait alloué des fonds pour éclairer l'opinion publique par des écrits, et c'est avec un reste de ces fonds qu'on imprimait *la Sentinelle*.

Vers cette époque, il y avait à Paris un jeune Marseillais plein d'ardeur, de courage et d'illusions républicaines, et qu'on nommait l'Antinoüs, tant il était beau; il avait été député par sa commune à l'assemblée législative, pour réclamer contre le directoire de son département; car ces divisions entre les autorités inférieures et supérieures, entre les municipalités et les directoires de département, étaient générales dans toute la France. Ce jeune Marseillais se nommait Barbaroux. Ayant de l'intelligence, beaucoup d'activité, il pouvait devenir utile à la cause populaire. Il vit Roland, et déplora avec lui les catastrophes dont les patriotes étaient menacés. Ils convinrent que le péril devenant tous les jours plus grand dans le nord de la France, il faudrait, si on était ré-

Digitized by Google

duit à la dernière extrémité, se retirer dans le Midi, et y fonder une république, qu'on pourrait étendre un jour, comme Charles VII avait autrefois étendu son royaume de Bourges. Ils examinaient la carte de l'ex-ministre Servan, et se disaient que, battue sur le Rhin et au delà, la liberté devait se retirer derrière les Vosges et la Loire; que repoussée dans ces retranchements, il lui restait encore à l'est le Doubs, l'Ain, le Rhône; à l'ouest, la Vienne, la Dordogne; au centre, les rochers et les rivières du Limousin. « Plus loin » encore, ajoute Barbaroux lui-même, nous avions » l'Auvergne, ses buttes escarpées, ses ravins, ses » vieilles forêts, et les montagnes du Velay, jadis » embrasées par le feu, maintenant couvertes de » sapins; lieux sauvages où les hommes labourent » la neige, mais où ils vivent indépendants. Les » Cévennes nous offraient encore un asile trop cé» lèbre pour n'être pas redoutable à la tyrannie; » et à l'extrémité du Midi, nous trouvions pour » barrières l'Isère, la Durance, le Rhône depuis » Lyon jusqu'à la mer, les Alpes et les remparts » de Toulon. Enfin, si tous ces points avaient été » forcés, il nous restait la Corse, la Corse où les » Génois et les Français n'ont pu naturaliser la » tyrannie; qui n'attend que des bras pour être » fertile, et des philosophes pour l'éclairer *. »

Il était naturel que les habitants du Midi songeassent à se réfugier dans leurs provinces, si le Nord était envahi. Ils ne négligeaient cependant pas le Nord, car ils convinrent d'écrire dans leurs départements, pour qu'on formât spontanément le camp de vingt mille hommes, bien que le décret relatif à ce camp n'eût pas été sanctionné. Ils comptaient beaucoup sur Marseille, ville riche, considérablement peuplée, et singulièrement démocratique. Elle avait envoyé Mirabeau aux états généraux, et depuis elle avait répandu dans tout le Midi l'esprit dont elle était animée. Le maire de cette ville était ami de Barbaroux et partageait ses opinions. Barbaroux lui écrivit de s'approvisionner de grains, d'envoyer des hommes sûrs dans les départements voisins, ainsi qu'aux armées des Alpes, de l'Italie et des Pyrénées, afin d'y préparer l'opinion publique; de faire sonder Montesquiou, général de l'armée des Alpes, et d'utiliser son ambition au profit de la liberté; enfin de se concerter avec Paoli et les Corses, de manière à se préparer un dernier secours et un dernier asile. On recommanda en outre à ce même maire de retenir le produit des impôts pour en priver le pouvoir exécutif, et au besoin, pour en user contre lui. Ce que Barbaroux faisait pour Marseille, d'autres le faisaient pour leur département, et songeaient à s'assurer un refuge. Ainsi la méfiance changée en désespoir préparait l'insurrection générale, et dans ces préparatifs de l'insurrection, une différence s'établissait déjà entre Paris et les départements.

Le maire Pétion, lié avec tous les girondins, et plus tard, rangé et proscrit avec eux, se trouvait, à cause de ses fonctions, plus en rapport avec les agitateurs de Paris. Il avait beaucoup de calme, une apparence de froideur que ses ennemis prirent pour de la stupidité, et une probité qui fut exaltée par ses partisans, et que ses détracteurs n'ont jamais attaquée. Le peuple, qui donne des surnoms à tous ceux dont il s'occupe, l'appelait *la Vertu Pétion*. Nous avons déjà parlé de lui à l'occasion du voyage de Varennes, et de la préférence que la cour lui donna sur Lafayette, pour la mairie de Paris. La cour désira de le corrompre, et des escrocs promirent d'y réussir. Ils demandèrent une somme et la gardèrent pour eux, sans avoir même fait auprès de Pétion des ouvertures que son caractère connu rendait impossibles. La joie qu'éprouva la cour de se donner un soutien et de corrompre un magistrat populaire fut de courte durée; elle reconnut bientôt qu'on l'avait trompée, et que les vertus de ses adversaires n'étaient pas aussi vénales qu'elle l'avait imaginé.

Pétion avait été des premiers à penser que les penchants d'un roi, né absolu, ne se modifient jamais. Il était républicain avant même que personne songeât à la république; et dans la constituante, il fut par conviction ce que Robespierre était par l'âcreté de son humeur. Sous la législative, il se convainquit davantage encore de l'incorrigibilité de la cour; il se persuada qu'elle appelait l'étranger, et ayant été d'abord républicain par système, il le devint alors par raison de sûreté. Dès cet instant, il songea, dit-il, à favoriser une nouvelle révolution. Il arrêtait les mouvements mal dirigés, favorisait au contraire ceux qui l'étaient bien, et tâchait surtout de les concilier avec la loi, dont il était rigide observateur, et qu'il ne voulait violer qu'à l'extrémité.

Sans bien connaître la participation de Pétion aux mouvements qui se préparaient, sans savoir s'il consulta ses amis de la Gironde pour les favoriser, on peut dire, d'après sa conduite, qu'il ne fit rien pour y mettre obstacle. On prétend que, vers la fin de juin, il se rendit chez Santerre avec

* Mémoires de Barbaroux, pages 38 et 39.

Robespierre, Manuel, procureur syndic de la commune, Sillery, ex-constituant, et Chabot, ex-capucin et député; que celui-ci harangua la section des Quinze-Vingts, et lui dit que l'assemblée l'attendait. Quoi qu'il en soit de ces faits, il est certain qu'il fut tenu des conciliabules; et il n'est pas croyable, d'après leur opinion connue et leur conduite ultérieure, que les personnages qu'on vient de nommer se fissent un scrupule d'y assister (40). Dès cet instant, on parla dans les faubourgs d'une fête pour le 20 juin, anniversaire du serment du jeu de paume. Il s'agissait, disait-on, de planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, et d'adresser une pétition à l'assemblée ainsi qu'au roi. Cette pétition devait être présentée en armes. On voit assez par là que l'intention véritable de ce projet était d'effrayer le château par la vue de quarante mille piques.

Le 16 juin, une demande formelle fut adressée au conseil général de la commune pour autoriser les citoyens du faubourg Saint-Antoine à se réunir le 20 en armes, et à faire une pétition à l'assemblée et au roi. Le conseil général de la commune passa à l'ordre du jour, et ordonna que son arrêté serait communiqué au directoire et au corps municipal. Les pétitionnaires ne se tinrent pas pour condamnés et dirent hautement qu'ils ne s'en réuniraient pas moins. Le maire Pétion ne fit que le 18 les communications ordonnées le 16; de plus il ne les fit qu'au département et point au corps municipal.

Le 19, le directoire du département, qu'on a vu se signaler dans toutes les occasions contre les agitateurs, prit un arrêté qui défendait les attroupements armés, et qui enjoignait au commandant général et au maire d'employer les mesures nécessaires pour les dissiper. Cet arrêté fut signifié à l'assemblée par le ministre de l'intérieur, et on y agita aussitôt la question de savoir si lecture en serait faite.

Vergniaud s'opposait à ce qu'on l'entendît; cependant il ne réussit point; la lecture fut faite, et immédiatement suivie de l'ordre du jour.

Deux événements assez importants venaient de se passer à l'assemblée. Le roi avait signifié son opposition aux deux décrets, dont l'un était relatif aux prêtres insermentés, et l'autre à l'établissement d'un camp de vingt mille hommes. Cette communication avait été écoutée avec un profond silence. En même temps des Marseillais s'étaient présentés à la barre pour y lire une pétition. On vient de voir quelles relations Barbaroux entretenait avec eux. Excités par ses conseils, ils avaient écrit à Pétion pour lui offrir toutes leurs forces, et joint à cette offre une pétition destinée à l'assemblée. Ils y disaient entre autres choses :

« La liberté française est en danger, mais le patriotisme du Midi sauvera la France..... Le jour » de la colère du peuple est arrivé..... Législateurs! » la force du peuple est en vos mains; faites-en » usage; le patriotisme français vous demande à » marcher avec des forces plus imposantes vers la » capitale et les frontières..... Vous ne refuserez » pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent » périr pour la défendre. »

Cette lecture avait excité de longs débats dans l'assemblée. Les membres du côté droit soutenaient qu'envoyer cette pétition aux départements, c'était les inviter à l'insurrection. Néanmoins, l'envoi fut décrété, malgré ces réflexions fort justes sans doute, mais inutiles depuis qu'on s'était persuadé qu'une révolution nouvelle pouvait seule sauver la France et la liberté.

Tels furent les événements pendant la journée du 19. Les mouvements continuaient cependant dans les faubourgs, et Santerre, à ce qu'on prétend, disait à ses affidés un peu intimidés par l'arrêté du directoire : *Que craignez-vous? La garde nationale n'aura pas ordre de tirer, et M. Pétion sera là.*

A minuit, le maire, soit qu'il crût le mouvement irrésistible, soit qu'il crût devoir le favoriser comme il fit plus tard au 10 août, écrivit au directoire, et lui demanda de légitimer l'attroupement en permettant à la garde nationale de recevoir les citoyens des faubourgs dans ses rangs. Ce moyen remplissait parfaitement les vues de ceux qui, sans désirer aucun désordre, voulaient cependant imposer au roi; et tout prouve que c'étaient en effet les vues et de Pétion et des chefs populaires. Le directoire répondit à cinq heures du matin, 20 juin, qu'il persistait dans ses arrêtés précédents. Pétion alors ordonna au commandant général de service de tenir les postes au complet, et de doubler la garde des Tuileries; mais il ne fit rien de plus; et ne voulant ni renouveler la scène du Champ-de-Mars, ni dissiper l'attroupement, il attendit jusqu'à neuf heures du matin la réunion du corps municipal. Dans cette réunion, il laissa prendre une décision contraire à celle du directoire, et il fut enjoint à la garde nationale d'ouvrir ses rangs aux pétitionnaires armés. Pétion, en ne s'opposant pas à un arrêté qui violait la hiérarchie administrative, se mit par là dans une espèce de

contravention qui lui fut plus tard reprochée. Mais, quel que fût le caractère de cet arrêté, ses dispositions devinrent inutiles, car la garde nationale n'eut pas le temps de se former, et l'attroupement devint bientôt si considérable qu'il ne fut plus possible d'en changer ni la forme ni la direction.

Il était onze heures du matin. L'assemblée venait de se réunir dans l'attente d'un grand événement. Les membres du département se rendent dans son sein pour lui faire connaître l'inutilité de leurs efforts. Le procureur syndic Rœderer obtient la parole; il expose qu'un rassemblement extraordinaire de citoyens s'est formé malgré la loi, et malgré diverses injonctions des autorités; que ce rassemblement paraît avoir pour objet de célébrer l'anniversaire du 20 juin, et de porter un nouveau tribut d'hommages à l'assemblée; mais que si tel est le but du plus grand nombre, il est à craindre que des malintentionnés veuillent profiter de cette multitude pour appuyer une adresse au roi, qui ne doit en recevoir que sous la forme paisible de simple pétition. Rappelant ensuite les arrêtés du directoire et du conseil général de la commune, les lois décrétées contre les attroupements armés, et celles qui fixent à vingt le nombre de citoyens pouvant présenter une pétition, il exhorte l'assemblée à les faire exécuter; « car, ajoute-t-il, » aujourd'hui des pétitionnaires armés se portent » ici par un mouvement civique, mais demain il » peut se réunir une foule de malveillants, et » alors, je vous le demande, messieurs, qu'aurions-» nous à leur dire?... »

Au milieu des applaudissements de la droite et des murmures de la gauche, qui, en improuvant les alarmes et la prévoyance du département, approuvait évidemment l'insurrection, Vergniaud monte à la tribune, et fait observer que l'abus dont le procureur syndic s'effraye pour l'avenir est déjà établi; que plusieurs fois on a reçu des pétitionnaires armés, qu'on leur a permis de défiler dans la salle, qu'on a eu tort peut-être, mais que les pétitionnaires d'aujourd'hui auraient raison de se plaindre si on les traitait différemment des autres; que si, comme on le disait, ils voulaient présenter une adresse au roi, sans doute ils lui enverraient des pétitionnaires sans armes; et qu'au reste, si on redoutait quelque danger pour le roi, on n'avait qu'à l'entourer et lui envoyer une députation de soixante membres.

Dumolard admet tout ce qu'a soutenu Vergniaud, avoue l'abus établi, mais soutient qu'il faut le faire cesser, dans cette occasion surtout, si l'on ne veut pas que l'assemblée et le roi paraissent, aux yeux de l'Europe, les esclaves d'une faction dévastatrice. Il demande comme Vergniaud l'envoi d'une députation, mais il exige de plus que la municipalité et le département répondent des mesures prises pour le maintien des lois. Le tumulte s'accroît de plus en plus. On annonce une lettre de Santerre; elle est lue au milieu des applaudissements des tribunes. — Les habitants du faubourg Saint-Antoine, portait cette lettre, célèbrent le 20 juin; on les a calomniés, et ils demandent à être admis à la barre de l'assemblée pour confondre leurs détracteurs, et prouver qu'ils sont toujours les hommes du 14 juillet.

Vergniaud répond ensuite à Dumolard que si la loi a été violée, l'exemple n'est pas nouveau; que vouloir s'y opposer cette fois, ce serait renouveler la scène sanglante du Champ-de-Mars; et qu'après tout, les sentiments des pétitionnaires n'ont rien de répréhensible. Justement inquiets de l'avenir, ajoute Vergniaud, ils veulent prouver que, malgré toutes les intrigues ourdies contre la liberté, ils sont toujours prêts à la défendre.—Ici, comme on le voit, la pensée véritable du jour se découvrait, par un effet ordinaire de la discussion. Le tumulte continue. Ramond demande la parole, et il faut un décret pour la lui obtenir. Dans ce moment, on annonce que les pétitionnaires sont au nombre de huit mille. — Ils sont huit mille, dit Calvet, et nous ne sommes que sept cent quarante-cinq, retirons-nous. — A l'ordre! à l'ordre! s'écrie-t-on de toutes parts. Calvet est rappelé à l'ordre et on presse Ramond de parler, parce que huit mille citoyens attendent.—Si huit mille citoyens attendent, dit-il, vingt-quatre millions de Français ne m'attendent pas moins. Il renouvelle alors les raisons données par ses amis du côté droit. Tout à coup, les pétitionnaires se jettent dans la salle. L'assemblée indignée se lève, le président se couvre, et les pétitionnaires se retirent avec docilité. L'assemblée satisfaite consent alors à les recevoir.

Cette pétition, dont le ton était des plus audacieux, exprimait l'idée de toutes les pétitions de cette époque: « Le peuple est prêt; il n'attend que » vous; il est disposé à se servir de grands moyens » pour exécuter l'article 2 de la déclaration des » droits, *résistance à l'oppression*... Que le plus » petit nombre d'entre vous qui ne s'unit pas à vos » sentiments et aux nôtres, purge la terre de la » liberté, et s'en aille à Coblentz... Cherchez la » cause des maux qui nous menacent; si elle dérive » du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti !... »

Digitized by Google

Le président, après une réponse où il promet aux pétitionnaires la vigilance des représentants du peuple, et leur recommande l'obéissance aux lois, leur accorde au nom de l'assemblée la permission de défiler devant elle. Les portes s'ouvrent alors, et le cortége, qui était dans le moment de trente mille personnes au moins, traverse la salle. On se figure facilement tout ce que peut produire l'imagination du peuple livrée à elle-même. D'énormes tables portant la déclaration des droits précédaient la marche; des femmes, des enfants dansaient autour de ces tables en agitant des branches d'olivier et des piques, c'est-à-dire la paix ou la guerre, au choix de l'ennemi; ils répétaient en chœur le fameux *Ça ira*. Venaient ensuite les forts des halles, les ouvriers de toutes les classes, avec de mauvais fusils, des sabres et des fers tranchants placés au bout de gros bâtons. Santerre, et le marquis de Saint-Hurugues déjà signalé dans les journées des 5 et 6 octobre, marchaient le sabre nu à leur tête. Des bataillons de la garde nationale suivaient en bon ordre, pour contenir le tumulte par leur présence. Après, venaient encore des femmes, suivies d'autres hommes armés. Des banderoles flottantes portaient ces mots : *La constitution ou la mort*. Des culottes déchirées étaient élevées en l'air, aux cris de *vivent les sans-culottes!* Enfin un signe atroce vint ajouter la férocité à la bizarrerie du spectacle. Au bout d'une pique était porté un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate*. La douleur et l'indignation éclatèrent à cette vue : sur-le-champ l'emblème affreux disparut, mais pour reparaître encore aux portes des Tuileries. Les applaudissements des tribunes, les cris du peuple qui traversait la salle, les chants civiques, les rumeurs confuses, le silence plein d'anxiété de l'assemblée, composaient une scène étrange, et affligeante pour les députés mêmes qui voyaient un auxiliaire dans la multitude. Hélas! pourquoi faut-il que dans ces temps de discordes, la raison ne suffise pas! pourquoi ceux qui appelaient les barbares disciplinés du Nord obligeaient-ils leurs adversaires à appeler ces autres barbares indisciplinés, tour à tour gais ou féroces, qui pullulent au sein des villes, et croupissent au-dessous de la civilisation la plus brillante!

Cette scène dura trois heures. Enfin Santerre, reparaissant de nouveau pour faire à l'assemblée les remercîments du peuple, lui offrit un drapeau en signe de reconnaissance et de dévouement.

La multitude en ce moment voulait entrer dans le jardin des Tuileries dont les grilles étaient fermées. De nombreux détachements de la garde nationale entouraient le château, et, s'étendant en ligne depuis les Feuillants jusqu'à la rivière, présentaient un front imposant. Un ordre du roi fit ouvrir la porte du jardin. Le peuple, s'y précipitant aussitôt, défila sous les fenêtres du palais, et devant les rangs de la garde nationale, sans aucune démonstration hostile, mais en criant : *A bas le veto, vivent les sans-culottes!* Cependant quelques individus ajoutaient en parlant du roi.—Pourquoi ne se montre-t-il pas?... Nous ne voulons lui faire aucun mal. — Cet ancien mot, *on le trompe*, se faisait entendre quelquefois encore, mais rarement. Le peuple, prompt à recevoir l'opinion de ses chefs, avait désespéré comme eux.

La multitude sortit par la porte du jardin qui donne sur le Pont-Royal, remonta le quai, et vint, en traversant les guichets du Louvre, occuper la place du Carrousel. Cette place, aujourd'hui si vaste, était alors occupée par une foule de rues, qui formaient des espèces de chemins couverts. Au lieu de cette cour immense qui s'étend entre le château et la grille, et depuis une aile jusqu'à l'autre, se trouvaient de petites cours séparées par des murs et des habitations; d'antiques guichets leur donnaient ouverture sur le Carrousel. Le peuple inonda tous les alentours, et se présenta à la porte royale. L'entrée lui en fut défendue : des officiers municipaux le haranguèrent, et parurent le décider à se retirer. On prétend que, dans cet instant, Santerre, sortant de l'assemblée, où il était demeuré le dernier pour offrir un drapeau, ranima les dispositions du peuple déjà ralenties, et fit placer le canon devant la porte. Il était près de quatre heures : deux officiers municipaux levèrent tout à coup la consigne *; alors les forces qui étaient assez considérables sur ce point, et qui consistaient en bataillons de la garde nationale et en plusieurs détachements de gendarmerie, furent paralysées. Le peuple se précipita pêle-mêle dans la cour, et de là dans le vestibule du château. Santerre, menacé, dit-on, par deux témoins, d'être accusé de cette violation de la demeure royale, s'écria, en s'adressant aux assaillants : *Soyez témoins que je refuse de marcher dans les appartements du roi*. Cette interpellation n'arrêta pas la multitude, qui avait pris l'élan : elle se répandit dans toutes les parties du château, l'envahit par tous les escaliers, et trans-

* Tous les témoins entendus ont été d'accord sur ce fait, et n'ont varié que sur le nom des officiers municipaux.

Google

porta, à force de bras, une pièce de canon jusqu'au premier étage. Au même instant les assaillants se mirent à attaquer, à coups de sabre et de hache, les portes qui s'étaient fermées sur eux.

Louis XVI, dans ce moment, avait renvoyé un grand nombre de ses dangereux amis, qui, sans pouvoir le sauver, l'avaient compromis tant de fois. Ils étaient accourus, mais il les fit sortir des Tuileries, où leur présence ne pouvait qu'irriter le peuple sans le contenir. Il était resté avec le vieux maréchal de Mouchy, le chef de bataillon Acloque, quelques serviteurs de sa maison, et plusieurs officiers dévoués de la garde nationale. C'est alors qu'on entendit les cris du peuple et le bruit des coups de hache. Aussitôt les officiers de la garde nationale l'entourent, le supplient de se montrer, en lui promettant de mourir à ses côtés. Il n'hésite pas, et ordonne d'ouvrir. Au même instant, le panneau de la porte vient tomber à ses pieds sous un coup violent. On ouvre enfin, et on aperçoit une forêt de piques et de baïonnettes. — Me voici, dit Louis XVI, en se montrant à la foule déchaînée. Ceux qui l'entourent se pressent autour de lui, et lui font un rempart de leur corps. — Respectez votre roi, s'écrient-ils; et la multitude, qui n'avait certainement aucun but, et à laquelle on n'en avait indiqué d'autre qu'une invasion menaçante, ralentit son irruption. Plusieurs voix annoncent une pétition, et demandent qu'elle soit écoutée. Ceux qui entourent le roi l'engagent alors à passer dans une salle plus vaste, afin de pouvoir entendre cette lecture. Le peuple, satisfait de se voir obéi, suit le prince, qu'on a l'heureuse idée de placer dans l'embrasure d'une fenêtre. On le fait monter sur une banquette; on en dispose plusieurs devant lui; on y ajoute une table; tous ceux qui l'accompagnent se rangent autour. Des grenadiers de la garde, des officiers de la maison, viennent augmenter le nombre de ses défenseurs, et composent un rempart derrière lequel il peut écouter avec moins de danger ce terrible plébiscite. Au milieu du tumulte et des cris on entend ces mots souvent répétés : *Point de veto! point de prêtres! point d'aristocrates! le camp sous Paris!* Le boucher Legendre s'approche, et demande en un langage populaire la sanction du décret. — Ce n'est ni le lieu ni le moment, répond le roi avec fermeté; je ferai tout ce qu'exigera la constitution. — Cette résistance produit son effet. *Vive la nation! vive la nation!* s'écrient les assaillants. — Oui, reprend Louis XVI, *vive la nation!* je suis son meilleur ami. — Eh bien! faites-le voir, lui dit un de ces hommes, en lui présentant un bonnet rouge au bout d'une pique. Un refus était dangereux, et certes la dignité pour le roi ne consistait pas à se faire égorger en repoussant un vain signe, mais, comme il le fit, à soutenir avec fermeté l'assaut de la multitude. Il met le bonnet sur sa tête et l'approbation est générale. Comme il étouffait par l'effet de la saison et de la foule, l'un de ces hommes, à moitié ivre, qui tenait un verre et une bouteille, lui offre à boire. Le roi craignait depuis longtemps d'être empoisonné : cependant il boit sans hésiter, et il est vivement applaudi.

Pendant ce temps, madame Élisabeth, qui aimait tendrement son frère, et qui seule de la famille avait pu arriver jusqu'à lui, le suivait de fenêtre en fenêtre, pour partager ses dangers. Le peuple en la voyant la prit pour la reine. Les cris *Voilà l'Autrichienne*, retentirent d'une manière effrayante. Des grenadiers nationaux qui avaient entouré la princesse voulaient détromper le peuple. — Laissez-le, dit cette sœur généreuse, laissez-le dans son erreur, et sauvez la reine!

La reine, entourée de ses enfants, n'avait pu joindre son royal époux. Elle avait fui des appartements inférieurs, était accourue dans la salle du conseil, et ne pouvait parvenir jusqu'au roi, à cause de la foule qui obstruait tout le château. Elle voulait se réunir à lui, et demandait avec instance à être conduite dans la salle où il se trouvait. On était parvenu à l'en dissuader; et, rangée derrière la table du conseil avec quelques grenadiers, elle voyait défiler le peuple, le cœur plein d'effroi, et les yeux humides des larmes qu'elle retenait. A ses côtés, sa fille versait des pleurs; son jeune fils, effrayé d'abord, s'était rassuré bientôt, et souriait avec l'heureuse ignorance de son âge. On lui avait présenté un bonnet rouge, que la reine avait mis sur sa tête. Santerre, placé de ce côté, recommandait le respect au peuple, et rassurait la princesse : il lui répétait le mot accoutumé et malheureusement inutile : *Madame, on vous trompe, on vous trompe.* Puis, voyant le jeune prince qui était accablé sous le bonnet rouge : Cet enfant étouffe, dit-il; et il le délivra de cette ridicule coiffure.

En apprenant les dangers du château, des députés étaient accourus auprès du roi, et parlaient au peuple pour l'inviter au respect. D'autres s'étaient rendus à l'assemblée pour l'instruire de ce qui se passait; et l'agitation s'y était augmentée de l'indignation du côté droit, et des efforts du côté gauche pour excuser cette irruption dans le palais

du monarque. Une députation avait été décrétée sans contestation, et vingt-quatre membres étaient partis pour entourer le roi. La députation devait être renouvelée de demi-heure en demi-heure, pour tenir l'assemblée toujours instruite des événements. Les députés envoyés parlèrent tour à tour, en se faisant élever sur les épaules des grenadiers. Pétion parut ensuite, et fut accusé d'être arrivé trop tard. Il assura n'avoir été averti qu'à quatre heures et demie de l'invasion opérée à quatre; d'avoir mis une demi-heure pour arriver au château, et d'avoir eu ensuite tant d'obstacles à vaincre qu'il n'avait pu être rendu auprès du roi avant cinq heures et demie. Il s'approcha du prince. —Ne craignez rien, lui dit-il, vous êtes au milieu du peuple. Louis XVI, prenant alors la main d'un grenadier, la posa sur son cœur en disant : « Voyez s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. » Cette noble réponse fut fort applaudie. Pétion monta sur un fauteuil, et, s'adressant à la foule, lui dit qu'après avoir fait ses représentations au roi, il ne lui restait qu'à se retirer sans tumulte, et de manière à ne pas souiller cette journée. Quelques témoins prétendent que Pétion dit, ses *justes* représentations. Ces mots ne prouveraient au surplus que le besoin de ne pas blesser la multitude. Santerre joignit son influence à la sienne, et le château fut bientôt évacué. La foule se retira paisiblement et avec ordre. Il était environ sept heures du soir.

Aussitôt le roi, la reine, sa sœur, ses enfants, se réunirent en versant un torrent de larmes. Le roi, étourdi de cette scène, avait encore le bonnet rouge sur sa tête; il s'en aperçut pour la première fois depuis plusieurs heures, et il le rejeta avec indignation. Dans ce moment, de nouveaux députés arrivèrent pour s'informer de l'état du château. La reine, le parcourant avec eux, leur montrait les portes enfoncées, les meubles brisés, et s'exprimait avec douleur sur tant d'outrages. Merlin de Thionville, l'un des plus ardents républicains, était au nombre des députés présents; la reine aperçut des larmes dans ses yeux. « Vous pleurez, » lui dit-elle, de voir le roi et sa famille traités si » cruellement par un peuple qu'il a toujours voulu » rendre heureux. — Il est vrai, madame, répon- » dit Merlin, je pleure sur les malheurs d'une » femme belle, sensible et mère de famille; mais » ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de » mes larmes pour le roi ni pour la reine; je hais » les rois et les reines... * »

CHAPITRE X.

Suite de la journée du 20 juin. — Arrivée de Lafayette à Paris ; ses plaintes à l'assemblée. — Bruits de guerre ; invasion prochaine des Prussiens ; discours de Vergniaud. — Réconciliation de tous les partis dans le sein de l'assemblée, le 7 juillet. — La patrie est déclarée en danger. — Le département suspend le maire Pétion de ses fonctions. — Adresses menaçantes contre la royauté. — Lafayette propose au roi un projet de fuite. — Troisième anniversaire du 14 juillet ; description de la fête. — Préludes d'une nouvelle révolution. — Comité insurrectionnel. — Détails sur les plus célèbres révolutionnaires à cette époque : Camille Desmoulins, Marat, Robespierre, Danton. — Projets des amis du roi pour le sauver. — Démarches des députés girondins pour éviter une insurrection.

Le lendemain de cette journée insurrectionnelle du 20, dont nous venons de retracer les principales circonstances, Paris avait encore un aspect menaçant, et les divers partis s'agitèrent avec plus de violence. L'indignation dut être générale chez les partisans de la cour, qui la regardaient comme outragée, et chez les constitutionnels, qui considéraient cette invasion comme un attentat aux lois et à la tranquillité publique. Le désordre avait été grand, mais on l'exagérait encore : on supposait qu'il y avait eu projet d'assassiner le roi, et que le complot n'avait manqué que par un heureux hasard. Ainsi, par une réaction naturelle, la faveur du jour était toute pour la famille royale, exposée la veille à tant de dangers et d'outrages, et une extrême défaveur régnait contre les auteurs supposés de l'insurrection.

Les visages étaient mornes dans l'assemblée; quelques députés s'élevèrent avec force contre les événements de la veille. M. Bigot proposa une loi

* Voyez Mme Campan, tome II, page 215.

Digitized by Google

contre les pétitions armées, et contre l'usage de faire défiler des bandes dans la salle. Quoiqu'il existât déjà des lois à cet égard, on les renouvela par un décret. M. Daveirhoult voulait qu'on informât contre les perturbateurs. — Informer, lui disait-on, contre quarante mille hommes! — Eh bien, reprit-il, si on ne peut distinguer entre quarante mille hommes, punissez la garde qui ne s'est pas défendue; mais agissez de quelque manière. — Les ministres vinrent ensuite faire un rapport sur ce qui s'était passé, et une discussion s'éleva sur la nature des faits. Un membre de la droite, sur le motif que Vergniaud n'était pas suspect, et qu'il avait été témoin de la scène, voulut qu'il parlât sur ce qu'il avait vu. Mais Vergniaud ne se leva point à cet appel, et garda le silence. Cependant les plus hardis du côté gauche secouèrent cette contrainte, et reprirent courage vers la fin de la séance. Ils osèrent même proposer qu'on examinât si, dans les décrets de circonstance, le *veto* était nécessaire. Mais cette proposition fut repoussée par une forte majorité.

Vers le soir, on craignit une nouvelle scène semblable à celle de la veille. Le peuple se retirant avait dit qu'il reviendrait, et on crut qu'il voulait tenir sa promesse. Mais, soit que ce fût un reste de l'émotion de la veille, soit que, pour le moment, cette nouvelle tentative fût désapprouvée par les chefs du parti populaire, on l'arrêta très-facilement; et Pétion courut rapidement au château prévenir le roi que l'ordre était rétabli, et que le peuple, après lui avoir fait ses représentations, était calme et satisfait. — Cela n'est pas vrai, lui dit le roi. — Sire,.. — Taisez-vous. — Le magistrat du peuple n'a pas à se taire, quand il fait son devoir, et qu'il dit la vérité. — La tranquillité de Paris repose sur votre tête. — Je connais mes devoirs; je saurai les observer. — C'est assez : allez les remplir, retirez-vous.

Le roi, malgré une extrême bonté, était susceptible de mouvements d'humeur, que les courtisans appelaient *coups de boutoir*. La vue de Pétion, qu'on accusait d'avoir favorisé les scènes de la veille, l'irrita, et produisit la conversation que nous venons de rapporter. Tout Paris la connut bientôt. Deux proclamations furent immédiatement répandues, l'une du roi et l'autre de la municipalité; et il sembla que ces deux autorités entraient en lutte.

La municipalité disait aux citoyens de demeurer calmes, de respecter le roi, de respecter et de *faire respecter* l'assemblée nationale; de ne pas se réunir en armes, parce que les lois le défendaient, et surtout de se défier des malintentionnés qui tâchaient de les mettre de nouveau en mouvement.

On répandait en effet que la cour cherchait à soulever le peuple une seconde fois, pour avoir l'occasion de le mitrailler. Ainsi le château supposait le projet d'un assassinat, les faubourgs supposaient celui d'un massacre.

Le roi disait : « Les Français n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude égarée par » quelques factieux est venue à main armée dans » l'habitation du roi... Le roi n'a opposé aux me» naces et aux insultes des factieux que sa con» science et son amour pour le bien public.

» Il ignore quel sera le terme où ils voudront » s'arrêter, mais, à quelque excès qu'ils se por» tent, ils ne lui arracheront jamais un consente» ment à tout ce qu'il croira contraire à l'intérêt » public, etc...

» Si ceux qui veulent renverser la monarchie » ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le » commettre...

» Le roi ordonne à tous les corps administratifs » et municipalités de veiller à la sûreté des per» sonnes et des propriétés. »

Ces langages opposés répondaient aux deux opinions qui se formaient alors. Tous ceux que la conduite de la cour avait désespérés n'en furent que plus irrités contre elle, et plus décidés à déjouer ses projets par tous les moyens possibles. Les sociétés populaires, les municipalités, les hommes à piques, une portion de la garde nationale, le côté gauche de l'assemblée, comprirent la proclamation du maire de Paris, et se promirent de n'être prudents qu'autant qu'il le faudrait pour ne pas se faire mitrailler, sans résultat décisif. Incertains encore sur les moyens à employer, ils attendaient, pleins de la même méfiance et de la même aversion. Leur premier soin fut d'obliger les ministres à comparaître devant l'assemblée, pour rendre compte des précautions qu'ils avaient prises sur deux points essentiels :

1° Sur les troubles religieux, excités par les prêtres;

2° Sur la sûreté de la capitale, que le camp de vingt mille hommes, refusé par le roi, était destiné à couvrir.

Ceux qu'on appelait aristocrates, les constitutionnels sincères, une partie des gardes nationales, plusieurs provinces, et surtout les directoires de département, se prononcèrent dans cette occasion, et d'une manière énergique. Les lois ayant été

violées, ils avaient tout l'avantage de la parole, et ils en usèrent hautement. Une foule d'adresses arrivèrent au roi. A Rouen, à Paris, on prépara une pétition qui fut couverte de vingt mille signatures, et qui fut associée dans la haine du peuple à celle déjà signée par huit mille Parisiens, contre le camp sous Paris. Enfin une information fut ordonnée par le département contre le maire Pétion et le procureur de la commune Manuel, accusés tous deux d'avoir favorisé, par leur inertie, l'irruption du 20 juin. On parlait, dans ce moment, avec admiration, de la conduite du roi pendant cette fatale journée : il y avait un retour général de l'opinion sur son caractère qu'on se reprochait d'avoir soupçonné de faiblesse. Mais on vit bientôt que ce courage passif qui résiste, n'est pas cet autre courage actif, entreprenant, qui prévient les dangers, au lieu de les attendre avec résignation.

Le parti constitutionnel s'agita aussi avec la plus extrême activité. Tous ceux qui avaient entouré Lafayette pour concerter avec lui la lettre du 16 juin se réunirent encore, afin de tenter une grande démarche. Lafayette avait été indigné en apprenant ce qui s'était passé au château, et on le trouva parfaitement disposé. On lui fit arriver plusieurs adresses de ses régiments, qui témoignaient la même indignation. Que ces adresses fussent suggérées ou spontanées, il les interrompit par un ordre du jour, en promettant d'exprimer lui-même et en personne les sentiments de toute l'armée. Il résolut donc de venir répéter au corps législatif ce qu'il lui avait écrit le 16 juin. Il s'entendit avec Luckner, facile à conduire comme un vieux guerrier qui n'était jamais sorti de son camp. Il lui fit écrire une lettre destinée au roi, et exprimant les mêmes sentiments qu'il allait faire connaître de vive voix à la barre du corps législatif. Il prit ensuite toutes les mesures nécessaires pour que son absence ne pût nuire aux opérations militaires, et il s'arracha à l'amour de ses soldats, pour se rendre à Paris au milieu des plus grands dangers.

Lafayette comptait sur sa fidèle garde nationale, et sur un nouvel élan de sa part. Il comptait aussi sur la cour, dont il ne pouvait craindre l'inimitié, puisqu'il venait se sacrifier pour elle. Après avoir prouvé son amour chevaleresque pour la liberté, il voulait prouver son attachement sincère au roi, et dans son exaltation héroïque, il est probable que son cœur n'était pas insensible à la gloire de ce double dévouement. Il arriva le 28 juin au matin; le bruit s'en répandit rapidement, et partout on se disait avec étonnement et curiosité que le général Lafayette était à Paris.

Avant qu'il arrivât, l'assemblée avait été agitée par un grand nombre de pétitions contraires. Celles de Rouen, du Havre, de l'Ain, de Seine-et-Oise, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, s'élevaient contre les excès du 20 juin ; celles d'Arras, de l'Hérault, semblaient presque les approuver. On avait lu, d'une part, la lettre de Luckner pour le roi, et de l'autre des placards épouvantables contre lui. Ces diverses lectures avaient excité le trouble pendant plusieurs jours.

Le 28, une foule considérable s'était portée à l'assemblée, espérant que Lafayette, dont on ignorait encore les projets, pourrait y paraître. En effet, on annonce vers une heure et demie qu'il demande à être admis à la barre. Il y est accueilli par les applaudissements du côté droit, et par le silence des tribunes et du côté gauche.

« Messieurs, dit-il, je dois d'abord vous assurer » que, d'après les dispositions concertées entre le » maréchal Luckner et moi, ma présence ici ne » compromet aucunement ni le succès de nos ar- » mes, ni la sûreté de l'armée que j'ai l'honneur » de commander. »

Le général annonce ensuite les motifs qui l'amènent. On a soutenu que sa lettre n'était pas de lui; il vient l'avouer, et il sort pour faire cet aveu du milieu de son camp où l'entoure l'amour de ses soldats. Une raison plus puissante l'a porté à cette démarche : le 20 juin a excité l'indignation de son armée, qui lui a présenté une multitude d'adresses. Il les a interdites, et a pris l'engagement de se faire l'organe de ses troupes auprès de l'assemblée nationale. Déjà, ajoute-t-il, les soldats se demandent si c'est vraiment la cause de la liberté et de la constitution qu'ils défendent.

Il supplie l'assemblée nationale,

1° De poursuivre les instigateurs du 20 juin;

2° De détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité de ses projets;

3° Enfin de faire respecter les autorités, et de donner aux armées l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte au dedans, tandis qu'elles prodiguent leur sang pour la défendre au dehors.

Le président lui répond que l'assemblée sera fidèle à la loi jurée, et qu'elle examinera sa pétition. Il est invité aux honneurs de la séance.

Le général va s'asseoir sur les bancs de la droite.

Digitized by Google

Le député Kersaint observe que c'est au banc des pétitionnaires qu'il doit se placer. Oui! non! s'écrie-t-on de toutes parts. Le général se lève modestement et va se rendre au banc des pétitionnaires. Des applaudissements nombreux l'accompagnent à cette place nouvelle. Guadet prend le premier la parole, et, usant d'un détour adroit, il se demande si les ennemis sont vaincus, si la patrie est délivrée, puisque M. de Lafayette est à Paris. « Non, répond-il, la patrie n'est pas délivrée! notre situation n'a pas changé, et cependant le général de l'une de nos armées est à Paris! » — Il n'examinera pas, continue-t-il, si M. de Lafayette, qui ne voit dans le peuple français que des factieux entourant et menaçant les autorités, n'est pas lui-même entouré d'un état-major qui le circonvient; mais il fera observer à M. de Lafayette qu'il manque à la constitution en se faisant l'organe d'une armée légalement incapable de délibérer, et que probablement aussi, il a manqué à la hiérarchie des pouvoirs militaires, en venant à Paris sans l'autorisation du ministre de la guerre.

En conséquence, Guadet demande que le ministre déclare s'il a donné un congé à M. de Lafayette, et que, de plus, la commission extraordinaire fasse un rapport sur la question de savoir si un général pourra entretenir l'assemblée d'objets purement politiques.

Ramond se présente pour répondre à Guadet. Il commence par une observation bien naturelle et bien souvent applicable, c'est que, suivant les circonstances, on varie fort sur l'interprétation des lois. « Jamais, dit-il, on n'avait été si scrupuleux sur l'existence du droit de pétition. Lorsque récemment encore une foule armée se présenta, on ne lui demanda point quelle était sa mission; on ne lui reprocha point d'attenter, par l'appareil des armes, à l'indépendance de l'assemblée; et lorsque M. de Lafayette, qui, par sa vie entière, est pour l'Amérique et pour l'Europe l'étendard de la liberté, lorsqu'il se présente, les soupçons s'éveillent!... S'il y a deux poids et deux mesures, s'il y a deux manières de considérer les choses, qu'il soit permis de faire quelque acception de personne en faveur du fils aîné de la liberté!... »

Ramond vote ensuite pour le renvoi de la pétition à la commission extraordinaire, afin d'examiner, non la conduite de Lafayette, mais sa pétition elle-même. Après un grand tumulte, après un double appel, la motion de Ramond est décrétée. Lafayette sort de l'assemblée entouré d'un cortége nombreux de députés et de soldats de la garde nationale, tous ses partisans et ses anciens compagnons d'armes.

C'était le moment décisif pour lui, pour la cour et pour le parti populaire; il se rend au château. Les propos les plus injurieux circulent autour de lui, dans les groupes des courtisans. Le roi et la reine accueillent avec froideur celui qui venait se dévouer pour eux. Lafayette quitte le château, affligé, non pour lui-même, mais pour la famille royale, des dispositions qu'on vient de lui montrer. A sa sortie des Tuileries une foule nombreuse le reçoit, l'accompagne jusqu'à sa demeure aux cris de *vive Lafayette!* et vient même planter un *mai* devant sa porte. Ces témoignages d'un ancien dévouement touchaient le général et intimidaient les jacobins. Mais il fallait profiter de ces restes de dévouement, et les exciter davantage, pour les rendre efficaces. Quelques chefs de la garde nationale, particulièrement dévoués à la famille royale, s'adressèrent à la cour pour savoir ce qu'il fallait faire. Le roi et la reine furent tous deux d'avis qu'on ne devait pas seconder M. de Lafayette *. Il se trouva donc abandonné par la seule portion de la garde nationale sur laquelle on pût encore s'appuyer. Néanmoins, voulant servir le roi malgré lui-même, il s'entendit avec ses amis. Mais ceux-ci n'étaient pas mieux d'accord. Les uns, et particulièrement Lally-Tolendal, désiraient qu'il agît promptement contre les jacobins, et qu'il les attaquât de vive force dans leur club. Les autres, tous membres du département et de l'assemblée, s'appuyant sans cesse sur la loi, n'ayant de ressources qu'en elle, n'en voulaient pas conseiller la violation, et s'opposaient à toute attaque ouverte. Néanmoins Lafayette préféra le plus hardi de ces deux conseils: il assigna un rendez-vous à ses partisans pour aller avec eux chasser les jacobins de leur salle, et en murer les portes. Mais quoique le lieu de la réunion fût fixé, peu s'y rendirent, et Lafayette fut dans l'impossibilité d'agir. Cependant, tandis qu'il était désespéré de se voir si mal secondé, les jacobins, qui ignoraient la défection des siens, furent saisis d'une terreur panique, et abandonnèrent leur club. Ils coururent chez Dumouriez, qui n'était pas encore parti pour l'armée; ils le pressèrent de se mettre à leur tête et de marcher contre Lafayette; mais leur offre ne fut point acceptée. Lafayette resta encore un jour à Paris au milieu des dénonciations, des menaces et des projets d'assassinat, et partit enfin désespéré de

* Voyez Mme Campan, tome II, page 224, une lettre de M. de Lally au roi de Prusse, et tous les historiens.

l'inutilité de son dévouement, et du funeste entêtement de la cour. Et c'est ce même homme, si complétement abandonné lorsqu'il venait s'exposer aux poignards pour sauver le roi, qu'on a accusé d'avoir trahi Louis XVI! Les écrivains de la cour ont prétendu que ses moyens étaient mal combinés : sans doute il était plus facile et plus sûr, du moins en apparence, de se servir de quatre-vingt mille Prussiens; mais à Paris, et avec le projet de ne pas appeler l'étranger, que pouvait-on de plus que de se mettre à la tête de la garde nationale, et imposer aux jacobins en les dispersant?

Lafayette partit avec l'intention de servir encore le roi, et de lui ménager, s'il était possible, les moyens de quitter Paris. Il écrivit à l'assemblée une lettre où il répéta avec plus d'énergie encore tout ce qu'il avait dit lui-même contre ce qu'il appelait les factieux.

A peine le parti populaire fut-il délivré des craintes que lui avaient causées la présence et les projets du général, qu'il continua ses attaques contre la cour, et persista à demander un compte rigoureux des moyens qu'elle prenait pour préserver le territoire. On savait déjà, quoique le pouvoir exécutif n'en eût rien notifié à l'assemblée, que les Prussiens avaient rompu la neutralité, et qu'ils s'avançaient par Coblentz au nombre de quatre-vingt mille hommes, tous vieux soldats du grand Frédéric, et commandés par le duc de Brunswick, général célèbre. Luckner, ayant trop peu de troupes et ne comptant pas assez sur les Belges, avait été obligé de se retirer sur Lille et Valenciennes. Un officier avait brûlé, en se retirant de Courtray, les faubourgs de la ville, et on avait cru que le but de cette mesure cruelle était d'aliéner les Belges. Le gouvernement ne faisait rien pour augmenter la force de nos armées, qui n'était tout au plus, sur les trois frontières, que de deux cent trente mille hommes. Il ne prenait aucun de ces moyens puissants qui réveillent le zèle et l'enthousiasme d'une nation. L'ennemi enfin pouvait être dans six semaines à Paris.

La reine y comptait et en faisait la confidence à une de ses dames. Elle avait l'itinéraire des émigrés et du roi de Prusse. Elle savait que tel jour ils pouvaient être à Verdun, tel autre à Lille, et qu'on devait faire le siége de cette dernière place. Cette malheureuse princesse espérait, disait-elle, être délivrée dans un mois *. Hélas! que n'en croyait-elle plutôt les sincères amis qui lui représentaient les inconvénients des secours étrangers et inutiles; qu'ils arriveraient assez tôt pour la compromettre, mais trop tard pour la sauver! Que n'en croyait-elle ses propres craintes à cet égard, et les sinistres pressentiments qui l'assiégeaient quelquefois!

On a vu que le moyen auquel le parti national tenait le plus, c'était une réserve de vingt mille fédérés sous Paris. Le roi, comme on l'a dit, s'était opposé à ce projet. Il fut sommé, dans la personne de ses ministres, de s'expliquer sur les précautions qu'il avait prises pour suppléer aux mesures ordonnées par le décret non sanctionné. Il répondit en proposant un projet nouveau, qui consistait à diriger sur Soissons une réserve de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux, pour remplacer l'ancienne réserve qu'on venait d'épuiser en complétant les deux principales armées. C'était en quelque sorte le premier décret, à une différence près, que les patriotes regardaient comme très-importante, c'est que le camp de réserve serait formé entre Paris et la frontière, et non près de Paris même. Ce plan avait été accueilli par des murmures et renvoyé au comité militaire.

Depuis, plusieurs départements et municipalités, excités par leur correspondance avec Paris, avaient résolu d'exécuter le décret du camp de vingt mille hommes, quoiqu'il ne fût pas sanctionné. Les départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de l'Hérault, donnèrent le premier exemple et furent bientôt imités par d'autres. Tel fut le commencement de l'insurrection.

Dès que ces levées spontanées furent connues, l'assemblée, modifiant le projet des quarante-deux nouveaux bataillons, proposé par le roi, décréta que les bataillons qui, dans leur zèle, s'étaient déjà mis en marche avant d'avoir été légalement appelés, passeraient par Paris, pour s'y faire inscrire à la municipalité de cette ville; qu'ils seraient ensuite dirigés sur Soissons, pour y camper; enfin que ceux qui pourraient se trouver à Paris avant le 14 juillet, jour de la fédération, assisteraient à cette solennité nationale. Cette fête n'avait pas eu lieu en 91 à cause de la fuite à Varennes, et on voulait la célébrer en 92 avec éclat. L'assemblée ajouta qu'immédiatement après la célébration, les fédérés s'achemineraient vers le lieu de leur destination.

C'était là tout à la fois autoriser l'insurrection, et renouveler, à peu de chose près, le décret non sanctionné. La seule différence, c'est que les fédé-

* Voyez Mme Campan, tome II, page 250.

rés ne faisaient que passer à Paris. Mais l'important était de les y amener; et, une fois arrivés, mille circonstances pouvaient les y retenir. Le décret fut immédiatement envoyé au roi et sanctionné le lendemain.

A cette mesure importante, on en joignit une autre : on se défiait d'une partie des gardes nationales, et surtout des états-majors, qui, à l'exemple des directoires de département, en se rapprochant de la haute autorité par leurs grades, penchaient davantage en sa faveur. C'était surtout celui de la garde nationale de Paris qu'on voulait atteindre; mais ne pouvant pas le faire directement, on décréta que tous les états-majors, dans les villes de plus de cinquante mille âmes, seraient dissous et réélus *. L'état d'agitation où se trouvait la France, assurant aux hommes les plus ardents une influence toujours croissante, cette réélection devait amener des sujets dévoués au parti populaire et républicain.

C'étaient là de grandes mesures emportées de vive force sur le côté droit et la cour. Cependant rien de tout cela ne paraissait assez rassurant aux patriotes contre les dangers imminents dont ils se croyaient menacés. Quarante mille Prussiens, tout autant d'Autrichiens et de Sardes, s'avançant sur nos frontières; une cour probablement d'accord avec l'ennemi, n'employant aucun moyen pour multiplier les armées et exciter la nation, usant au contraire du *veto* pour déjouer les mesures du corps législatif, et de la liste civile pour se procurer des partisans à l'intérieur; un général qu'on ne supposait pas capable de s'unir à l'émigration pour livrer la France, mais qu'on voyait disposé à soutenir la cour contre le peuple : toutes ces circonstances effrayaient les esprits, et les agitaient profondément. *La patrie est en danger!* était le cri général. Mais comment prévenir ce danger? telle était la difficulté. On n'était pas même d'accord sur les causes. Les constitutionnels et les partisans de la cour, aussi terrifiés que les patriotes eux-mêmes, n'imputaient les dangers qu'aux factieux, ils ne tremblaient que pour la royauté, et ne voyaient de péril que dans la désunion. Les patriotes, au contraire, ne trouvaient le péril que dans l'invasion, et n'en accusaient que la cour, ses refus, ses lenteurs, ses secrètes menées. Les pétitions se croisaient : les unes attribuaient tout aux jacobins, les autres à la cour, désignée tour à tour sous les noms du *château*, du *pouvoir exécutif*, du *veto*. L'assemblée écoutait et renvoyait tout à la commission extraordinaire des douze, chargée depuis longtemps de chercher et de proposer des moyens de salut. Son plan était désiré avec impatience. En attendant, partout des placards menaçants couvraient les murs; les feuilles publiques, aussi hardies que les affiches, ne parlaient que d'abdication forcée et de déchéance. C'était l'objet de tous les entretiens, et on semblait ne garder quelque mesure que dans l'assemblée. Là, les attaques contre la royauté n'étaient encore qu'indirectes. On avait proposé, par exemple, de supprimer le *veto* pour les décrets de circonstance; plusieurs fois il avait été question de la liste civile, de son emploi coupable, et on avait parlé ou de la réduire, ou de l'assujettir à des comptes publics.

La cour n'avait jamais refusé de céder aux instances de l'assemblée, et d'augmenter matériellement les moyens de défense. Elle ne l'aurait pas pu sans se compromettre trop ouvertement; et d'ailleurs elle devait peu redouter l'augmentation numérique d'armées qu'elle croyait complétement désorganisées. Le parti populaire voulait, au contraire, de ces moyens extraordinaires qui annoncent une grande résolution, et qui souvent font triompher la cause la plus désespérée. Ce sont ces moyens que la commission des douze imagina enfin après un long travail, et proposa à l'asssemblée. Elle s'était arrêtée au projet suivant :

Lorsque le péril deviendrait extrême, le corps législatif devait le déclarer lui-même, par cette formule solennelle : *La patrie est en danger.*

A cette déclaration, toutes les autorités locales, les conseils des communes, ceux des districts et des départements, l'assemblée elle-même, comme la première des autorités, devaient être en permanence, et siéger sans interruption. Tous les citoyens, sous les peines les plus graves, seraient tenus de remettre aux autorités les armes qu'ils possédaient, pour qu'il en fût fait la distribution convenable. Tous les hommes, vieux et jeunes, en état de servir, devaient être enrôlés dans les gardes nationales. Les uns étaient mobilisés, et transportés au siége des diverses autorités de district et de département; les autres pourraient être envoyés partout où le besoin de la patrie l'exigerait, soit au dedans, soit au dehors. L'uniforme n'était pas exigé de ceux qui ne pourraient en faire les frais. Tous les gardes nationaux transportés hors de leur domicile recevraient la solde des volontaires. Les autorités étaient chargées de se pour-

* Décret du 2 juillet.

voir de munitions. Un signe de rébellion, arboré avec intention, était puni de mort. Toute cocarde, tout drapeau, étaient réputés séditieux, excepté la cocarde et le drapeau tricolores.

D'après ce projet, toute la nation était en éveil et en armes; elle avait le moyen de délibérer, de se battre partout et à tous les instants; elle pouvait se passer du gouvernement et suppléer à son inaction. Cette agitation sans but des masses populaires était régularisée et dirigée. Si enfin, après cet appel, les Français ne répondaient pas, on ne devait plus rien à une nation qui ne faisait rien pour elle-même. Une discussion des plus vives ne tarda pas, comme on le pense bien, à s'engager sur ce projet.

Le député Pastoret fit le rapport préliminaire le 30 juin.

Il ne satisfit personne, en donnant à tout le monde des torts, en les compensant les uns par les autres, et en ne fixant point, d'une manière positive, les moyens de parer aux dangers publics. Après lui, le député Jean de Bry motiva nettement et avec modération le projet de la commission. La discussion, une fois ouverte, ne fut bientôt qu'un échange de reproches. Elle donna essor aux imaginations bouillantes et précoces, qui vont droit aux moyens extrêmes. La grande loi du salut public, c'est-à-dire la dictature, c'est-à-dire le moyen de tout faire, avec la chance d'en user cruellement, mais puissamment, cette loi, qui ne devait être décrétée que dans la Convention, fut cependant proposée dans la législative.

M. Delaunay d'Angers proposa à l'assemblée de déclarer que, jusqu'après l'éloignement du danger, elle ne *consulterait que la loi impérieuse et suprême du salut public.*

C'était, avec une formule abstraite et mystérieuse, supprimer évidemment la royauté, et déclarer l'assemblée souveraine absolue. M. Delaunay disait que la révolution n'était pas achevée, qu'on se trompait si on le croyait, et qu'il fallait garder les lois fixes pour la révolution sauvée, et non pour la révolution à sauver; il disait en un mot tout ce qu'on dit ordinairement en faveur de la dictature, dont l'idée se présente toujours dans les moments de danger. La réponse des députés du côté droit était naturelle : On violait, suivant eux, les serments prêtés à la constitution, en créant une autorité qui absorbait les pouvoirs réglés et établis. Leurs adversaires répliquaient, en alléguant que l'exemple de la violation était donné, qu'il ne fallait pas se laisser prévenir et surprendre sans défense. — Mais prouvez donc, reprenaient les partisans de la cour, que cet exemple est donné, et qu'on a trahi la constitution. A ce défi on répondait par de nouvelles accusations contre la cour, et ces accusations étaient repoussées à leur tour par des reproches aux agitateurs. — Vous êtes des factieux. — Vous êtes des traîtres. — Tel était le reproche réciproque et éternel, telle était la question à résoudre.

M. de Jaucourt voulait renvoyer la proposition aux jacobins, tant il la trouvait violente. M. Isnard, à l'ardeur duquel elle convenait, demandait qu'elle fût prise en considération, et que le discours de M. Delaunay fût envoyé aux départements pour être opposé à celui de M. Pastoret, qui n'était qu'*une dose d'opium donnée à un agonisant.*

M. de Vaublanc réussit à se faire écouter, en disant que la constitution pouvait se sauver par la constitution; que le projet de M. Jean de Bry en était la preuve, et qu'il fallait imprimer le discours de M. Delaunay, si l'on voulait, mais au moins ne pas l'envoyer aux départements, et revenir à la proposition de la commission. La discussion fut en effet remise au 3 juillet.

Un député n'avait pas encore parlé, c'était Vergniaud. Membre de la Gironde, et son plus grand orateur, il en était néanmoins indépendant. Soit insouciance, soit véritable élévation, il semblait au-dessus des passions de ses amis; et en partageant leur ardeur patriotique, il ne partageait pas toujours leur préoccupation et leur emportement. Quand il se décidait dans une question, il entraînait, par son éloquence et par une certaine impartialité reconnue, cette partie flottante de l'assemblée que Mirabeau maîtrisait autrefois par sa dialectique et sa véhémence. Partout les masses incertaines appartiennent au talent et à la raison *.

On avait annoncé qu'il parlerait le 3 juillet; une foule immense était accourue pour entendre ce grand orateur sur une question qu'on regardait comme décisive.

Il prend en effet la parole **, et jette un premier coup d'œil sur la France. « Si on ne croyait, dit-il, à l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on douterait si la révolution rétrograde ou si elle

* C'est une justice que rendait à Vergniaud le *Journal de Paris*, alors si connu par son opposition à la majorité de l'assemblée, et par les grands talents qui présidaient à sa rédaction, notamment le malheureux et immortel André Chénier. (*Voyez la feuille du 4 juillet* 1792.)

** Il n'est pas nécessaire d'avertir que j'analyse ici, et que je ne donne pas textuellement le discours de Vergniaud.

arrive à son terme. Nos armées du Nord avançaient en Belgique, et tout à coup elles se replient; le théâtre de la guerre est reporté sur notre territoire, et il ne restera de nous chez les malheureux Belges que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite! Dans le même temps, une formidable armée de Prussiens menace le Rhin, quoiqu'on nous eût fait espérer que leur marche ne serait pas si prompte.

» Comment se fait-il qu'on ait choisi ce moment pour renvoyer les ministres populaires, pour rompre la chaîne de leurs travaux, livrer l'empire à des mains inexpérimentées, et repousser les mesures utiles que nous avons cru devoir proposer?... Serait-il vrai que l'on redoute nos triomphes?... Est-ce du sang de Coblentz, ou du vôtre, dont on est avare?... Veut-on régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés?... Où sommes-nous enfin?... Et vous, messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique?...

» Vous qu'on se flatte d'avoir intimidés; vous dont on se flatte d'alarmer les consciences en qualifiant votre patriotisme d'esprit de faction, comme si on n'avait pas appelé factieux ceux qui prêtèrent le serment du jeu de paume; vous qu'on a tant calomniés, parce que vous êtes étrangers à une caste orgueilleuse que la constitution a renversée dans la poussière; vous à qui on suppose des intentions coupables, comme si, investis d'une autre puissance que celle de la loi, vous aviez une liste civile; vous que, par une hypocrite modération, on voudrait refroidir sur les dangers du peuple; vous que l'on a su diviser, mais qui, dans ce moment de danger, déposerez vos haines, vos misérables discussions, et ne trouverez pas si doux de vous haïr que vous préfériez cette infernale jouissance au salut de la patrie; vous, enfin, écoutez-moi : quelles sont vos ressources? que vous commande la nécessité? que vous permet la constitution? »

Pendant ce début, de nombreux applaudissements ont couvert la voix de l'orateur. Il continue et découvre deux genres de dangers, les uns intérieurs, les autres extérieurs.

« Pour prévenir les premiers, l'assemblée a proposé un décret contre les prêtres, et, soit que le génie de Médicis erre encore sous les voûtes des Tuileries, soit qu'un Lachaise ou un Letellier trouble encore le cœur du prince, le décret a été refusé par le trône. Il n'est pas permis de croire, sans faire injure au roi, qu'il veuille les troubles religieux. Il se croit donc assez puissant, il a donc assez des anciennes lois pour assurer la tranquillité publique. Que ses ministres en répondent donc sur leur tête, puisqu'ils ont les moyens de l'assurer!

» Pour prévenir les dangers extérieurs, l'assemblée avait imaginé un camp de réserve : le roi l'a repoussé. Ce serait lui faire injure que de croire qu'il veut livrer la France; il doit donc avoir des forces suffisantes pour la protéger; ses ministres doivent nous répondre, sur leur tête, du salut de la patrie. »

Jusqu'ici l'orateur s'en tient, comme on voit, à la responsabilité ministérielle et se borne à la rendre plus menaçante. « Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas tout de jeter les ministres dans l'abîme que leur méchanceté ou leur impuissance aurait creusé..... Qu'on m'écoute avec calme, qu'on ne se hâte pas de me deviner... »

A ces mots l'attention redouble; un silence profond règne dans l'assemblée. « C'est au nom *du roi*, dit-il, que les princes français ont tenté de soulever l'Europe; c'est pour venger *la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz; c'est pour venir *au secours du roi* que le souverain de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, que la Prusse marche vers nos frontières. Or je lis dans la constitution : « Si le roi se met à la tête d'une » armée et en dirige les forces contre la nation, » ou s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à » telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il » sera censé avoir abdiqué la royauté. »

» Qu'est-ce qu'un acte formel d'opposition? Si cent mille Autrichiens marchaient vers la Flandre, cent mille Prussiens vers l'Alsace, et que le roi leur opposât dix ou vingt mille hommes, aurait-il fait un *acte formel* d'opposition?

» Si le roi, chargé de notifier les hostilités imminentes, instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'assemblée nationale; si un camp de réserve, nécessaire pour arrêter les progrès de l'ennemi dans l'intérieur, était proposé, et que le roi y substituât un plan incertain et très-long à exécuter; si le roi laissait le commandement d'une armée à un général intrigant et suspect à la nation; si un autre général, nourri loin de la corruption des cours et familier avec la victoire, demandait un renfort, et que, par un refus du roi, le roi lui dît : *Je te défends de vaincre;* pourrait-on dire que le roi a fait un *acte formel* d'opposition?

» J'ai exagéré plusieurs faits, reprend Vergniaud, pour ôter tout prétexte à des applications

Digitized by Google

purement hypothétiques, Mais si, tandis que la France nagerait dans le sang, le roi vous disait : Il est vrai que les ennemis prétendent agir pour moi, pour ma dignité, pour mes droits, mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice : j'ai mis des armées en campagne ; ces armées étaient trop faibles, mais la constitution ne fixe pas le degré de leurs forces : je les ai rassemblées trop tard, mais la constitution ne fixe pas le temps de leur réunion : j'ai arrêté un général qui allait vaincre, mais la constitution n'ordonne pas les victoires : j'ai eu des ministres qui trompaient l'assemblée et désorganisaient le gouvernement, mais leur nomination m'appartenait : l'assemblée a rendu des décrets utiles que je n'ai pas sanctionnés, mais j'en avais le droit : j'ai fait tout ce que la constitution m'a prescrit ; il n'est donc pas possible de douter de ma fidélité pour elle. »

De vifs applaudissements éclatent de toutes parts. « Si donc, reprend Vergniaud, le roi vous tenait ce langage, ne seriez-vous pas en droit de lui répondre : O roi! qui, comme le tyran Lysandre, avez cru que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, qui avez feint de n'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver, était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient?.... La constitution vous laisse-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire? Non! non! homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher.... vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi!...

» Mais non, reprend l'orateur, si nos armées ne sont point complètes, le roi n'en est sans doute pas coupable; sans doute il prendra les mesures nécessaires pour nous sauver, sans doute la marche des Prussiens ne sera pas aussi triomphante qu'ils l'espèrent; mais il fallait tout prévoir et tout dire, car la franchise peut seule nous sauver. »

Vergniaud finit en proposant un message à Louis XVI, ferme, mais respectueux, qui l'oblige à opter entre la France et l'étranger, et lui apprenne que les Français sont résolus à périr ou à triompher avec la constitution Il veut en outre qu'on déclare la patrie en danger, pour réveiller dans les cœurs ces grandes affections qui ont animé les grands peuples, et qui sans doute se retrouveront dans les Français; « car ce ne sera pas, dit-il, dans les Français régénérés de 89 que la nature se montrera dégradée. » Il veut enfin qu'on mette un terme à des dissensions dont le caractère devient sinistre, et qu'on réunisse ceux qui sont dans Rome et sur le mont Aventin.

En prononçant ces derniers mots, la voix de l'orateur était altérée, l'émotion générale. Les tribunes, le côté gauche, le côté droit, tout le monde applaudissait. Vergniaud quitte la tribune, et il est entouré par une foule empressée de le féliciter. Seul jusqu'alors il avait osé parler à l'assemblée de la déchéance dont tout le monde s'entretenait dans le public, mais il ne l'avait présentée que d'une manière hypothétique, et avec des formes encore respectueuses, quand on les compare au langage inspiré par les passions du temps.

Dumas veut répondre. Il essaye d'improviser après Vergniaud, et devant des auditeurs encore tout pleins de ce qu'ils venaient d'éprouver. Il réclame plusieurs fois le silence et une attention qui n'était plus pour lui. Il s'appesantit sur les reproches faits au pouvoir exécutif. « La retraite de Luckner est due, dit-il, au sort des batailles qu'on ne peut régler du fond des cabinets. Sans doute vous avez confiance en Luckner? » — Oui! oui! s'écrie-t-on ; et Kersaint demande un décret qui déclare que Luckner a conservé la confiance nationale. Le décret est rendu, et Dumas continue. Il dit avec raison que si on a confiance en ce général, on ne peut regarder l'intention de sa retraite comme coupable ou suspecte; que quant au défaut de forces dont on se plaint, le maréchal sait lui-même qu'on a réuni pour cette entreprise toutes les troupes alors disponibles; que d'ailleurs tout devait être déjà préparé par l'ancien ministère girondin, auteur de la guerre offensive, et que s'il n'y avait pas de moyens suffisants, la faute en était à ce ministère seul; que les nouveaux ministres n'avaient pas pu tout réparer avec quelques courriers, et qu'enfin ils avaient donné carte blanche à Luckner, et lui avaient laissé le pouvoir d'agir suivant les circonstances et le terrain.

« On a refusé le camp de vingt mille hommes, ajoute Dumas; mais d'abord les ministres ne sont

pas responsables du *veto*, et ensuite le projet qu'ils y ont substitué valait mieux que celui proposé par l'assemblée, parce qu'il ne paralysait pas les moyens de recrutement. On a refusé le décret contre les prêtres, mais il n'y a pas besoin de lois nouvelles pour assurer la tranquillité publique; il ne faut que du calme, de la sûreté, du respect pour la liberté individuelle et la liberté des cultes. Partout où ces libertés ont été respectées, les prêtres n'ont pas été séditieux. » Dumas justifie enfin le roi en objectant qu'il n'avait pas voulu la guerre, et Lafayette en rappelant qu'il avait toujours aimé la liberté.

Le décret proposé par la commission des douze, pour régler les formes d'après lesquelles on déclarerait la patrie en danger, fut rendu au milieu des plus vifs applaudissements. Mais on ajourna la déclaration du danger, parce qu'on ne crut pas devoir le proclamer encore. Le roi, sans doute excité par tout ce qui avait été dit, notifia à l'assemblée les hostilités imminentes de la Prusse, qu'il fonda sur la convention de Pilnitz, sur l'accueil fait aux rebelles, sur les violences exercées envers les commerçants français, sur le renvoi de notre ministre, et le départ de Paris de l'ambassadeur prussien; enfin, sur la marche des troupes prussiennes au nombre de cinquante-deux mille hommes. « Tout me prouve, ajoutait le message du roi, une alliance entre Vienne et Berlin. (On rit à ces mots.) Aux termes de la constitution, j'en donne avis au corps législatif. » — Oui, répliquent plusieurs voix, quand les Prussiens sont à Coblentz. — Le message fut renvoyé à la commission des douze.

La discussion sur les formes de la déclaration du *danger de la patrie* fut continuée. On décréta que cette déclaration serait considérée comme une simple proclamation, et que par conséquent elle ne serait pas soumise à la sanction royale, ce qui n'était pas trop juste, puisqu'elle renfermait des dispositions législatives. Mais déjà, sans avoir voulu la proclamer, on suivait la loi du salut public.

Les disputes devenaient tous les jours plus envenimées. Le vœu de Vergniaud, de réunir ceux qui étaient dans Rome et sur le mont Aventin, ne se réalisait pas; les craintes qu'on s'inspirait réciproquement se changeaient en une haine irréconciliable.

Il y avait dans l'assemblée un député nommé Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, qui n'avait jamais vu dans la liberté que le retour à la fraternité primitive, et qui s'affligeait autant qu'il s'étonnait des divisions de ses collègues. Il ne croyait à aucune haine véritable des uns à l'égard des autres, et ne leur supposait à tous que des méfiances injustes. Le 7 juillet, au moment où on allait continuer la discussion sur le danger de la patrie, il demanda la parole pour une motion d'ordre, et, s'adressant à ses collègues avec le ton le plus persuasif et la figure la plus noble, il leur dit que tous les jours on leur propose des mesures terribles pour faire cesser le danger de la patrie; que, pour lui, il croit à des moyens plus doux et plus efficaces. C'est la division des représentants qui cause tous les maux, et c'est à cette désunion qu'il faut apporter remède. « Oh! s'écrie le digne pasteur, celui qui réussirait à vous réunir, celui-là serait le véritable vainqueur de l'Autriche et de Coblentz. On dit tous les jours que votre réunion est impossible au point où sont les choses.... ah! j'en frémis!.... mais c'est là une injure : il n'y a d'irréconciliables que le crime et la vertu. Les gens de bien disputent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincère de leurs opinions, mais ils ne sauraient se haïr! Messieurs, le salut public est dans vos mains, que tardez-vous de l'opérer?...

» Que se reprochent les deux parties de l'assemblée? L'une accuse l'autre de vouloir modifier la constitution par la main des étrangers, et celle-ci accuse la première de vouloir renverser la monarchie pour établir la république. Eh bien, messieurs, foudroyez d'un même anathème et la république et les deux chambres; vouez-les à l'exécration commune par un dernier et irrévocable serment! jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons-nous fraternité éternelle! Que l'ennemi sache que ce que nous voulons, nous le voulons tous, et la patrie est sauvée! »

L'orateur avait à peine achevé ces derniers mots que les deux côtés de l'assemblée étaient debout, applaudissant à ses généreux sentiments, et pressés de décharger le poids de leurs animosités réciproques. Au milieu d'une acclamation universelle, on voue à l'exécration publique tout projet d'altérer la constitution par les deux chambres ou par la république, et on se précipite des bancs opposés pour s'embrasser. Ceux qui avaient attaqué et ceux qui avaient défendu Lafayette, le *veto*, la liste civile, les *factieux* et les *traîtres* sont dans les bras les uns des autres; toutes les distinctions sont confondues, et l'on voit s'embrassant MM. Pastoret et Condorcet, qui, la veille, s'étaient réciproquement maltraités dans les feuilles publiques. Il n'y

Digitized by G

a plus de côté droit ni de côté gauche, et tous les députés sont indistinctement assis les uns auprès des autres. Dumas est auprès de Bazire, Jaucourt auprès de Merlin, et Ramond auprès de Chabot.

On décide aussitôt qu'on informera les provinces, l'armée et le roi, de cet heureux événement; une députation, conduite par Lamourette, se rend au château. Lamourette retourne annonçant l'arrivée du roi qui vient, comme au 4 février 1790, témoigner sa satisfaction à l'assemblée, et lui dire qu'il était fâché d'attendre une députation, car il lui tardait bien d'accourir au milieu d'elle.

L'enthousiasme est porté au comble par ces paroles, et à en croire le cri unanime, la patrie est sauvée. Y avait-il là un roi et huit cents députés hypocrites qui, formant à l'improviste le projet de se tromper, feignaient l'oubli des injures pour se trahir ensuite avec plus de sûreté? Non, sans doute; un tel projet ne se forme pas chez un si grand nombre d'hommes, subitement, sans préméditation antérieure. Mais la haine pèse, il est si doux d'en décharger le poids! et d'ailleurs, à la vue des événements les plus menaçants, quel était le parti qui, dans l'incertitude de la victoire, n'eût consenti volontiers à garder le présent tel qu'il était, pourvu qu'il fût assuré? Ce fait prouve, comme tant d'autres, que la méfiance et la crainte produisaient toutes les haines, qu'un moment de confiance les faisait disparaître, et que le parti qu'on appelait républicain ne songeait pas à la république par système, mais par désespoir. Pourquoi, rentré dans son palais, le roi n'écrivait-il pas sur-le-champ à la Prusse et à l'Autriche? Pourquoi ne joignait-il pas à ces mesures secrètes quelque mesure publique et grande? Pourquoi ne disait-il pas comme son aïeul Louis XIV, à l'approche de l'ennemi : *Nous irons tous!*

Mais le soir, on annonça à l'assemblée le résultat de la procédure instruite par le département contre Pétion et Manuel; et ce résultat était la suspension de ces deux magistrats. D'après ce qu'on a su depuis, de la bouche de Pétion lui-même, il est probable qu'il aurait pu empêcher le mouvement du 20 juin, puisque plus tard il en empêcha d'autres. A la vérité, on l'ignorait alors, mais on présumait fortement sa connivence avec les agitateurs, et de plus, on avait à lui reprocher quelques infractions aux lois, comme, par exemple, d'avoir mis la plus grande lenteur dans ses communications aux diverses autorités, et d'avoir souffert que le conseil de la commune prît un arrêté contraire à celui du département, en décidant que les pétitionnaires seraient reçus dans les rangs de la garde nationale. La suspension prononcée par le département était donc légale et courageuse, mais impolitique. Après la réconciliation du matin, n'y avait-il pas en effet la plus grande imprudence à signifier, le soir même, la suspension de deux magistrats jouissant de la plus grande popularité? A la vérité, le roi s'en référait à l'assemblée; mais elle ne dissimula pas son mécontentement, et elle lui renvoya la décision pour qu'il se prononçât lui-même. Les tribunes recommencèrent leurs cris accoutumés; une foule de pétitions vinrent demander *Pétion ou la mort;* et le député Grangeneuve, dont la personne avait été insultée, exigea le rapport contre l'auteur de l'outrage : ainsi la réconciliation était déjà oubliée. Brissot, dont le tour était venu de parler sur la question du danger public, demandait du temps pour modifier les expressions de son discours, à cause de la réconciliation qui était survenue depuis; il ne put néanmoins s'empêcher de rappeler tous les faits de négligence et de lenteur reprochés à la cour; et, malgré la prétendue réconciliation, il finit par demander qu'on traitât solennellement la question de la déchéance, qu'on accusât les ministres pour avoir notifié si tard les hostilités de la Prusse, que l'on créât une commission secrète composée de sept membres, et chargée de veiller au salut public, qu'on vendît les biens des émigrés, qu'on accélérât l'organisation des gardes nationales, et qu'enfin on déclarât sans délai *la patrie en danger.*

On apprit en même temps la conspiration de Dussaillant, ancien noble, qui, à la tête de quelques insurgés, s'était emparé du fort de Bannes, dans le département de l'Ardèche, et qui menaçait de là toute la contrée environnante. Les dispositions des puissances furent aussi exposées à l'assemblée par le ministère. La maison d'Autriche, entraînant la Prusse, l'avait décidée à marcher contre la France; cependant les disciples de Frédéric murmuraient contre cette alliance impolitique. Les électorats étaient tous nos ennemis ouverts ou cachés. La Russie s'était déclarée la première contre la révolution, elle avait accédé au traité de Pilnitz, elle avait flatté les projets de Gustave et secondé les émigrés; tout cela, pour tromper la Prusse et l'Autriche, et les porter toutes deux sur la France, tandis qu'elle agissait contre la Pologne. Dans le moment, elle traitait avec MM. de Nassau et d'Esterhazy, chefs des émigrés; cependant, malgré ses fastueuses promesses, elle leur avait seulement accordé une frégate, pour se délivrer de

Digitized by Google

leur présence à Pétersbourg. La Suède était immobile depuis la mort de Gustave, et recevait nos vaisseaux. Le Danemark promettait une stricte neutralité. On pouvait se regarder comme en guerre avec la cour de Turin. Le pape préparait ses foudres. Venise était neutre, mais semblait vouloir protéger Trieste de ses flottes. L'Espagne, sans entrer ouvertement dans la coalition, ne semblait cependant pas disposée à exécuter le pacte de famille, et à rendre à la France les secours qu'elle en avait reçus. L'Angleterre s'engageait à la neutralité, et en donnait de nouvelles assurances. Les États-Unis auraient voulu nous aider de tous leurs moyens, mais ces moyens étaient nuls, à cause de leur éloignement et de la faiblesse de leur population.

A ce tableau, l'assemblée voulait déclarer de suite la patrie en danger; cependant la déclaration fut renvoyée à un nouveau rapport de tous les comités réunis. Le 11 juillet, après ces rapports entendus, au milieu d'un silence profond, le président prononça la formule solennelle : CITOYENS ! LA PATRIE EST EN DANGER !

Dès cet instant les séances furent déclarées permanentes; des coups de canon tirés de moment en moment annoncèrent cette grande crise; toutes les municipalités, tous les conseils de district et de département siégèrent sans interruption; toutes les gardes nationales se mirent en mouvement. Des amphithéâtres étaient élevés au milieu des places publiques, et des officiers municipaux y recevaient sur une table, portée par des tambours, le nom de ceux qui venaient s'enrôler volontairement : les enrôlements s'élevèrent jusqu'à quinze mille dans un jour.

La réconciliation du 7 juillet et le serment qui l'avait suivie n'avaient, comme on vient de voir, calmé aucune méfiance. On songeait toujours à se prémunir contre les projets du château, et l'idée de déclarer le roi déchu, ou de le forcer à abdiquer, se présentait à tous les esprits comme le seul remède possible aux maux qui menaçaient la France. Vergniaud n'avait fait qu'indiquer cette idée, et sous une forme hypothétique; d'autres, et surtout le député Torné, voulaient que l'on considérât comme une proposition positive la supposition de Vergniaud. Des pétitions de toutes les parties de la France vinrent prêter le secours de l'opinion publique à ce projet désespéré des députés patriotes.

Déjà la ville de Marseille avait fait une pétition menaçante, lue à l'assemblée le 19 juin, et rapportée plus haut. Au moment où la patrie fut déclarée en danger, il en arriva plusieurs autres encore. L'une proposait d'accuser Lafayette, de supprimer le *veto* dans certains cas, de réduire la liste civile, et de réintégrer Manuel et Pétion dans leurs fonctions municipales. Une autre demandait, avec la suppression du *veto*, la publicité des conseils. Mais la ville de Marseille, qui avait donné le premier exemple de ces actes de hardiesse, les porta bientôt au dernier excès : elle fit une adresse par laquelle elle engageait l'assemblée à abolir la royauté dans la branche régnante, et à ne lui substituer qu'une royauté élective et sans *veto*, c'est-à-dire une véritable *magistrature exécutive*, comme dans les républiques. La stupeur produite par cette lecture fut bientôt suivie des applaudissements des tribunes, et de la proposition d'imprimer faite par un membre de l'assemblée. Cependant l'adresse fut renvoyée à la commission des douze, pour recevoir l'application de la loi qui déclarait infâme tout projet d'altérer la constitution.

La consternation régnait à la cour; elle régnait aussi dans le parti patriote, que des pétitions hardies étaient loin de rassurer. Le roi croyait qu'on en voulait à sa personne; il s'imaginait que le 20 juin était un projet d'assassinat manqué; et c'était certainement une erreur, car rien n'eût été plus facile que l'exécution de ce crime, s'il eût été projeté. Craignant un empoisonnement, lui et sa famille prenaient leurs repas chez une dame de confiance de la reine, où ils mangeaient d'autres aliments que ceux qui étaient préparés dans les offices du château (41). Comme le jour de la fédération approchait, la reine avait fait préparer pour le roi un plastron composé de plusieurs doublures d'étoffe, et capable de résister à un premier coup de poignard. Cependant, à mesure que le temps s'écoulait, et que l'audace populaire augmentait, sans qu'aucune tentative d'assassinat eût lieu, le roi commençait à mieux comprendre la nature de ses dangers; il entrevoyait déjà que ce n'était plus un coup de poignard, mais une condamnation juridique qu'il avait à redouter; et le sort de Charles Ier obsédait continuellement son imagination souffrante.

Quoique rebuté par la cour, Lafayette n'en était pas moins résolu de sauver le roi : il lui fit donc offrir un projet de fuite très-hardiment combiné. Il s'était d'abord emparé de Luckner, et avait arraché à la facilité du vieux maréchal jusqu'à la promesse de marcher sur Paris. En consé-

quence, Lafayette voulait que le roi fît mander lui et Luckner, sous prétexte de les faire assister à la fédération. La présence de deux généraux lui semblait devoir imposer au peuple et prévenir tous les dangers qu'on redoutait pour ce jour-là. Le lendemain de la cérémonie, Lafayette voulait que Louis XVI sortît publiquement de Paris, sous prétexte d'aller à Compiègne faire preuve de sa liberté aux yeux de l'Europe. En cas de résistance, il ne demandait que cinq cavaliers dévoués pour l'arracher de Paris. De Compiègne, des escadrons préparés devaient le conduire au milieu des armées françaises, où Lafayette s'en remettait à sa probité, pour la conservation des institutions nouvelles. Enfin, dans le cas où aucun de ces moyens n'aurait réussi, le général était décidé à marcher sur Paris avec toutes ses troupes (42).

Soit que ce projet exigeât une trop grande hardiesse de la part de Louis XVI, soit aussi que la répugnance de la reine pour Lafayette l'empêchât d'accepter ses secours, le roi les refusa de nouveau et lui fit faire une réponse assez froide, et peu digne du zèle que le général lui témoignait : « Le » meilleur conseil, portait cette réponse, à donner » à M. de Lafayette, est de servir toujours d'épou- » vantail aux factieux, en remplissant bien son » métier de général (43). »

Le jour de la fédération approchait; le peuple et l'assemblée ne voulaient pas que Pétion manquât à la solennité du 14. Déjà le roi avait voulu se décharger sur l'assemblée du soin d'approuver ou d'improuver l'arrêt du département, mais l'assemblée, comme on l'a vu, l'avait contraint à s'expliquer lui-même : elle le pressait tous les jours de faire connaître sa décision, pour que cette question pût être terminée avant le 14. Le 12, le roi confirma la suspension. Cette nouvelle augmenta le mécontentement. L'assemblée se hâta de prendre un parti à son tour, et il est facile de deviner lequel. Le lendemain, c'est-à-dire le 13, elle réintégra Pétion. Mais, par un reste de ménagement, elle ajourna sa décision relativement à Manuel, qu'on avait vu se promener en écharpe au milieu du tumulte du 20 juin, sans faire aucun usage de son autorité.

Enfin le 14 juillet 1792 arriva : combien les temps étaient changés depuis le 14 juillet 1790! Ce n'était plus ni cet autel magnifique desservi par trois cents prêtres; ni ce vaste champ couvert de soixante mille gardes nationaux, richement vêtus et régulièrement organisés; ni ces gradins latéraux chargés d'une foule immense, ivre de joie et de plaisir; ni enfin ce balcon où les ministres, la famille royale et l'assemblée assistaient à la première fédération! Tout était changé : on se haïssait comme après une fausse réconciliation, et tous les emblèmes annonçaient la guerre. Quatre-vingt-trois tentes figuraient les quatre-vingt-trois départements. A côté de chacune était un peuplier, au sommet duquel flottaient des banderoles aux trois couleurs. Une grande tente était destinée à l'assemblée et au roi, une autre aux corps administratifs de Paris. Ainsi toute la France semblait camper en présence de l'ennemi. L'autel de la patrie n'était plus qu'une colonne tronquée, placée au sommet de ces gradins qui existaient encore dans le Champ-de-Mars, depuis la première cérémonie. D'un côté, on voyait un monument pour ceux qui étaient morts ou qui allaient mourir à la frontière; de l'autre, un arbre immense appelé l'arbre de la féodalité. Il s'élevait au milieu d'un vaste bûcher, et portait sur ses branches des couronnes, des cordons bleus, des tiares, des chapeaux de cardinaux, des clefs de Saint-Pierre, des manteaux d'hermine, des bonnets de docteurs, des sacs de procès, des titres de noblesse, des écussons, des armoiries, etc. Le roi devait être invité à y mettre le feu.

Le serment devait être prêté à midi. Le roi s'était rendu dans les appartements de l'École militaire; il y attendait le cortége national, qui était allé poser la première pierre d'une colonne qu'on voulait placer sur les ruines de l'ancienne Bastille. Le roi avait une dignité calme, la reine s'efforçait de surmonter une douleur trop visible. Sa sœur, ses enfants l'entouraient. On s'émut dans les appartements par quelques expressions touchantes; les larmes mouillèrent les yeux de plus d'un assistant; enfin le cortége arriva. Jusque-là, le Champ-de-Mars avait été presque vide, tout à coup la multitude fit irruption. Sous le balcon, où était placé le roi, on vit défiler pêle-mêle des femmes, des enfants, des hommes ivres, criant : *Vive Pétion! Pétion ou la mort!* et portant sur leurs chapeaux les mots qu'ils avaient à la bouche; des fédérés se tenant sous le bras les uns les autres, et transportant un relief de la Bastille, avec une presse qu'on arrêtait de temps en temps pour imprimer et répandre des chansons patriotiques. Après, venaient les légions de la garde nationale, les régiments de troupes de ligne, conservant avec peine la régularité de leurs rangs au milieu de cette populace flottante; enfin les autorités elles-mêmes et l'assemblée. Le roi descendit

alors, et, placé au milieu d'un carré de troupes, il s'achemina, avec le cortége, vers l'autel de la patrie. La foule était immense au milieu du Champ-de-Mars, et ne permettait d'avancer que lentement. Après beaucoup d'efforts de la part des régiments, le roi parvint jusqu'aux marches de l'autel. La reine, placée sur le balcon qu'elle n'avait pas quitté, observait cette scène avec une lunette. La confusion sembla s'augmenter un instant autour de l'autel, et le roi descendre d'une marche; à cette vue, la reine poussa un cri et jeta l'effroi autour d'elle. Cependant la cérémonie s'acheva sans accident. A peine le serment était prêté qu'on s'empressa de courir à l'arbre de la féodalité. On voulait y entraîner le roi pour qu'il y mît le feu; mais il s'en dispensa en répondant avec à-propos qu'il n'y avait plus de féodalité. Il reprit alors sa marche vers l'École militaire. Les troupes, joyeuses de l'avoir sauvé, poussèrent des cris réitérés de *vive le roi!* La multitude, qui éprouve toujours le besoin de sympathiser, répéta ces cris, et fut aussi prompte à le fêter qu'elle l'avait été à l'insulter quelques instants auparavant. L'infortuné Louis XVI parut aimé quelques heures encore : le peuple et lui-même le crurent un moment, mais les illusions même n'étaient plus faciles, et on commençait déjà à ne pouvoir plus se tromper. Le roi rentra au palais, satisfait d'avoir échappé à des périls qu'il croyait grands, mais très-alarmé encore de ceux qu'il entrevoyait dans l'avenir.

Les nouvelles qui arrivaient chaque jour de la frontière augmentaient les alarmes et l'agitation. La déclaration de *la patrie en danger* avait mis toute la France en mouvement, et avait provoqué le départ d'une foule de fédérés. Ils n'étaient que deux mille à Paris le jour de la fédération; mais ils y arrivaient incessamment, et leur manière de s'y conduire justifiait à la fois les craintes et les espérances qu'on avait conçues de leur présence dans la capitale. Tous volontairement enrôlés, ils composaient ce qu'il y avait de plus exalté dans les clubs de France. L'assemblée leur fit allouer trente sous par jour, et leur réserva exclusivement les tribunes. Bientôt ils lui firent la loi à elle-même par leurs cris et leurs applaudissements. Liés avec les jacobins, réunis dans un club qui, en quelques jours, surpassa la violence de tous les autres, ils étaient prêts à s'insurger au premier signal. Ils le déclarèrent même à l'assemblée par une adresse. Ils ne partiraient pas, disaient-ils, que les ennemis de l'intérieur ne fussent terrassés. Ainsi le projet de réunir à Paris une force insurrectionnelle était, malgré l'opposition de la cour, entièrement réalisé.

A ce moyen on en joignit d'autres. Les anciens soldats des gardes françaises étaient distribués dans les régiments; l'assemblée ordonna qu'ils seraient réunis en corps de gendarmerie. Leurs dispositions ne pouvaient être douteuses, puisqu'ils avaient commencé la révolution. On objecta vainement que ces soldats, presque tous sous-officiers dans l'armée, en composaient la principale force. L'assemblée n'écouta rien, redoutant l'ennemi du dedans beaucoup plus que l'ennemi du dehors. Après s'être composé des forces, il fallait décomposer celles de la cour; à cet effet, l'assemblée ordonna l'éloignement de tous les régiments. Jusque-là, elle était dans les termes de la constitution, mais, ne se contentant pas de les écarter, elle leur enjoignit de se rendre à la frontière, et en cela elle usurpa la disposition de la force publique appartenant au roi.

Le but de cette mesure était surtout d'éloigner les Suisses, dont la fidélité ne pouvait être douteuse. Pour parer ce coup, le ministre fit agir M. d'Affry, leur commandant. Celui-ci s'appuya sur ses capitulations pour refuser de quitter Paris. On parut prendre en considération les raisons qu'il présentait, mais on ordonna provisoirement le départ de deux bataillons suisses.

Le roi, il est vrai, avait son *veto* pour résister à ces mesures, mais il avait perdu toute influence et ne pouvait plus user de sa prérogative. L'assemblée elle-même ne pouvait pas toujours résister aux propositions faites par certains de ses membres, et constamment appuyées par les applaudissements des tribunes. Jamais elle ne manquait de se prononcer pour la modération quand c'était possible; et tandis qu'elle consentait d'une part aux mesures les plus insurrectionnelles, on la voyait de l'autre approuver et accueillir les pétitions les plus modérées.

Les mesures prises, les pétitions, le langage qu'on tenait dans toutes les conversations, annonçaient une révolution prochaine. Les girondins la prévoyaient et la désiraient, mais ils n'en distinguaient pas clairement les moyens, et ils en redoutaient l'issue. Au-dessous d'eux on se plaignait de leur inertie; on les accusait de mollesse et d'incapacité; tous les chefs de clubs et de sections, fatigués d'une éloquence sans résultat, demandaient à grands cris une direction active et unique, pour que les efforts populaires ne fussent pas infructueux. Il y

Digitized by Google

avait aux Jacobins une salle pour le travail des correspondances. On y avait établi un comité central des fédérés pour se concerter et s'entendre. Afin que les résolutions fussent plus secrètes et plus énergiques, on réduisit ce comité à cinq membres, et il reçut entre eux le nom de *comité insurrectionnel*. Ces cinq membres étaient les nommés Vaugeois, grand vicaire; Debessé, de la Drôme; Guillaume, professeur à Caen; Simon, journaliste à Strasbourg; Galissot, de Langres. Bientôt on y joignit Carra, Gorsas, Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin de Strasbourg, Santerre, Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau, un Polonais nommé Lazouski, capitaine des canonniers dans le bataillon de Saint-Marceau, un ex-constituant, Antoine, de Metz, deux électeurs, Lagrey et Garin. Manuel, Camille Desmoulins, Danton, s'y réunirent bientôt, et y exercèrent la plus grande influence (44). On s'entendit avec Barbaroux, qui promit la coopération de ses Marseillais, dont l'arrivée était impatiemment attendue. On se mit en communication avec le maire Pétion, et on obtint de lui la promesse de ne pas empêcher l'insurrection. On lui promit en retour de faire garder sa demeure et de l'y consigner, pour justifier son inaction par une apparence de contrainte, si l'entreprise ne réussissait pas. Le projet définitivement arrêté fut de se rendre en armes au château et de déposer le roi. Mais il fallait mettre le peuple en mouvement, et une circonstance extraordinaire était indispensable pour y réussir. On cherchait à la produire, et on s'en entretenait aux Jacobins. Le député Chabot s'étendait avec l'ardeur de son tempérament sur la nécessité d'une grande résolution, et disait que pour la déterminer il serait à désirer que la cour attentât aux jours d'un député. Grangeneuve, député lui-même, écoutait ce discours : c'était un homme d'un esprit médiocre, mais d'un caractère dévoué. Il prend Chabot à part. — Vous avez raison, lui dit-il; il faut qu'un député périsse; mais la cour est trop habile pour nous fournir une occasion aussi belle. Il faut y suppléer, et me tuer au plus tôt aux environs du château. Gardez le secret et préparez les moyens. — Chabot, saisi d'enthousiasme, lui offre de partager son sort. Grangeneuve accepte en lui disant que deux morts feront plus d'effet qu'une. Ils conviennent du jour, de l'heure, des moyens pour se tuer et ne pas *s'estropier*, disent-ils, et ils se séparent, résolus de s'immoler pour le succès de la cause commune. Grangeneuve, décidé à tenir parole, met ordre à ses affaires domestiques, et à dix heures et demie du soir, s'achemine au rendez-vous. Chabot n'y était pas. Il attend. Chabot ne venait pas, il imagine que sa résolution est changée, mais il espère que du moins l'exécution aura lieu pour lui-même. Il va et vient plusieurs fois, attendant le coup mortel, mais il est obligé de retourner sain et sauf, sans avoir pu s'immoler pour une calomnie.

On attendait donc impatiemment l'occasion qui ne se présentait pas, et on s'accusait réciproquement de manquer de force, d'habileté et d'ensemble. Les députés girondins, le maire Pétion, enfin tous les hommes en évidence, qui, soit à la tribune, soit dans leurs fonctions, étaient obligés de parler le langage de la loi, se mettaient toujours plus à l'écart, et condamnaient ces agitations continuelles qui les compromettaient sans amener un résultat. Ils reprochaient aux agitateurs subalternes d'épuiser leurs forces dans des mouvements partiels et inutiles, qui exposaient le peuple sans produire un événement décisif. Ceux-ci, au contraire, qui faisaient dans leurs cercles ce qu'ils pouvaient, reprochaient aux députés et au maire Pétion leurs discours publics, et les accusaient de retenir l'énergie du peuple. Ainsi les députés blâmaient la masse de n'être pas organisée, et celle-ci se plaignait à eux de ne pas l'être. On sentait surtout le besoin d'avoir un chef. Il faut un homme! était le cri général; mais lequel? On n'en voyait aucun parmi les députés. Ils étaient tous plus orateurs que conspirateurs; et d'ailleurs leur élévation et leur genre de vie les éloignaient trop de la multitude sur laquelle il fallait agir. Il en était de même de Roland, de Servan, de tous ces hommes dont le courage n'était pas douteux, mais que leur rang plaçait trop au-dessus du peuple. Pétion, par ses fonctions, aurait pu communiquer facilement avec la multitude; mais Pétion était froid, impassible, et plus capable de mourir que d'agir. Il avait pour système d'arrêter les petites agitations au profit d'une insurrection décisive; mais en le suivant à la rigueur, il contrariait les mouvements de chaque jour, et il perdait toute faveur auprès des agitateurs qu'il paralysait sans les dominer. Il leur fallait un chef qui, n'étant pas sorti encore du sein de la multitude, n'eût pas perdu tout pouvoir sur elle, et qui eût reçu de la nature le génie de l'entraînement.

Un vaste champ s'était ouvert dans les clubs, les sections et les journaux révolutionnaires. Beaucoup d'hommes s'y étaient fait remarquer, mais aucun n'avait encore acquis une supériorité marquée. Camille Desmoulins s'était distingué par sa verve, son cynisme, son audace, et par sa promp-

Digitized by Google

titude à attaquer tous les hommes qui semblaient se ralentir dans la carrière révolutionnaire. Il était connu des dernières classes: mais il n'avait ni les poumons d'un orateur populaire, ni l'activité et la force entraînante d'un chef de parti.

Un autre journaliste avait acquis une effrayante célébrité : c'était Marat, connu sous le nom de *l'Ami du peuple*, et devenu, par ses provocations au meurtre, un objet d'horreur pour tous les hommes qui conservaient encore quelque modération. Né à Neufchâtel, et livré à l'étude des sciences physiques et médicales, il avait attaqué avec audace les systèmes les mieux établis, et avait prouvé une activité d'esprit pour ainsi dire convulsive. Il était médecin dans les écuries du comte d'Artois lorsque la révolution commença. Il se précipita sans hésiter dans cette nouvelle carrière, et se fit bientôt remarquer dans sa section. Sa taille était médiocre, sa tête volumineuse, ses traits prononcés, son teint livide, son œil ardent, sa personne négligée. Il n'eût paru que ridicule ou hideux; mais tout à coup on entendit sortir de ce corps étrange des maximes bizarres et atroces, proférées avec un accent dur et une insolente familiarité. Il fallait abattre, disait-il, plusieurs mille têtes, et détruire tous les aristocrates qui rendaient la liberté impossible. L'horreur et le mépris s'amoncelèrent autour de lui. On le heurtait, on lui marchait sur les pieds, on se jouait de sa misérable personne; mais, habitué aux luttes scientifiques et aux assertions les plus étranges, il avait appris à mépriser ceux qui le méprisaient, et il les plaignait comme incapables de le comprendre. Il étala dès lors dans ses feuilles l'affreuse doctrine dont il était rempli. La vie souterraine à laquelle il était condamné pour échapper à la justice avait exalté son tempérament, et les témoignages de l'horreur publique l'enflammaient encore davantage. Nos mœurs polies n'étaient à ses yeux que des vices qui s'opposaient à l'égalité républicaine; et, dans sa haine ardente pour les obstacles, il ne voyait qu'un seul moyen de salut, l'extermination. Ses études et ses expériences sur l'homme physique avaient dû l'habituer à vaincre l'aspect de la douleur; et sa pensée ardente, ne se trouvant arrêtée par aucun instinct de sensibilité, allait directement à son but par des voies de sang. Cette idée même d'opérer par la destruction s'était peu à peu systématisée dans sa tête. Il voulait un dictateur, non pour lui procurer le plaisir de la toute-puissance, mais pour lui imposer la charge terrible d'épurer la société. Ce dictateur devait avoir un boulet aux pieds pour être toujours sous la main du peuple; il ne fallait lui laisser qu'une seule faculté, celle d'indiquer les victimes, et d'ordonner pour unique châtiment la mort. Murat ne connaissait que cette peine, parce qu'il ne punissait pas, mais supprimait l'obstacle.

Voyant partout des aristocrates conspirant contre la liberté, il recueillait çà et là tous les faits qui satisfaisaient sa passion; il dénonçait avec fureur, et avec une légèreté qui venait de sa fureur même, tous les noms qu'on lui désignait, et qui souvent n'existaient pas. Il les dénonçait sans haine personnelle, sans crainte et même sans danger pour lui-même, parce qu'il était hors de tous les rapports humains, et que ceux de l'outragé à l'outrageant n'existaient plus entre lui et ses semblables.

Décrété récemment avec Royou *l'Ami du roi*, il s'était caché chez un avocat obscur et misérable qui lui avait donné asile. Barbaroux fut appelé auprès de lui. Barbaroux s'était livré à l'étude des sciences physiques, et avait autrefois connu Marat. Il ne put se dispenser de se rendre à sa demande, et crut, en l'écoutant, que sa tête était dérangée. Les Français, à entendre cet homme effrayant, n'étaient que de mesquins révolutionnaires. « Donnez-moi, disait-il, deux cents Napolitains, armés de poignards et portant à leur bras gauche un manchon en guise de bouclier; avec eux je parcourrai la France, et je ferai la révolution. » Il voulait, pour signaler les aristocrates, que l'assemblée leur ordonnât de porter un ruban blanc au bras, et qu'elle permît de les tuer quand ils seraient trois réunis. Sous le nom d'aristocrates, il comprenait les royalistes, les feuillants, les girondins; et quand, par hasard, on lui parlait de la difficulté de les reconnaître: — Il n'y avait pas, disait-il, à s'y tromper; il fallait tomber sur ceux qui avaient des voitures, des valets, des habits de soie, et qui sortaient des spectacles : c'étaient sûrement des aristocrates.

Barbaroux sortit épouvanté. Marat, obsédé de son atroce système, s'inquiétait peu des moyens d'insurrection, et il était d'ailleurs incapable de les préparer. Dans ses rêves meurtriers, il se complaisait dans l'idée de se retirer à Marseille. L'enthousiasme républicain de cette ville lui faisait espérer d'y être mieux compris et mieux accueilli. Il songea donc à s'y réfugier, et voulait que Barbaroux l'y envoyât sous sa recommandation; mais celui-ci ne voulait pas faire un pareil présent à sa ville natale, et il laissa là cet insensé dont il ne prévoyait pas alors l'apothéose.

Le systématique et sanguinaire Marat n'était donc pas le chef actif qui aurait pu réunir ces masses éparses et fermentant confusément. Robespierre en aurait été plus capable, parce qu'il s'était fait aux Jacobins une clientèle d'auditeurs, ordinairement plus active qu'une clientèle de lecteurs; mais il n'avait pas non plus toutes les qualités nécessaires. Robespierre, médiocre avocat d'Arras, fut député par cette ville aux états généraux. Là, il s'était lié avec Pétion et Buzot, et soutenait avec âpreté les opinions que ceux-ci défendaient avec une conviction profonde et calme. Il parut d'abord ridicule par la pesanteur de son débit et la pauvreté de son éloquence; mais son opiniâtreté lui attira quelque attention, surtout à l'époque de la révision. Lorsque, après la scène du Champ-de-Mars, on répandit le bruit que le procès allait être fait aux signataires de la pétition des jacobins, sa terreur et sa jeunesse inspirèrent de l'intérêt à Buzot et à Roland, et on lui offrit un asile. Mais il se rassura bientôt; et l'assemblée s'étant séparée, il se retrancha chez les jacobins, où il continua ses harangues dogmatiques et ampoulées. Élu accusateur public, il refusa ces nouvelles fonctions, et il ne songea qu'à se donner la double réputation de patriote incorruptible et d'orateur éloquent.

Ses premiers amis, Pétion, Buzot, Brissot, Roland, le recevaient chez eux, et voyaient avec peine son orgueil souffrant qui se révélait dans ses regards et dans tous ses mouvements. On s'intéressait à lui, et on regrettait que, songeant si fort à la chose publique, il songeât aussi tant à lui-même. Cependant il était trop peu important pour qu'on lui en voulût de son orgueil, et on lui pardonnait en faveur de sa médiocrité et de son zèle. On remarquait surtout que, silencieux dans toutes les réunions, et donnant rarement son avis, il était le premier le lendemain à produire à la tribune les idées qu'il avait recueillies chez les autres. On lui en fit l'observation, sans lui adresser de reproches; et bientôt il détesta cette réunion d'hommes supérieurs, comme il avait détesté celle des constituants. Alors il se retira tout à fait aux Jacobins, où, comme on l'a vu, il différa d'avis avec Brissot et Louvet sur la question de la guerre, et les appela, peut-être même les crut mauvais citoyens, parce qu'ils pensaient autrement que lui et soutenaient leur avis avec éloquence. Était-il de bonne foi lorsqu'il soupçonnait sur-le-champ ceux qui l'avaient blessé, ou bien les calomniait-il sciemment? Ce sont là les mystères des âmes. Mais avec une raison étroite et commune, avec une extrême susceptibilité, il était très-disposé à s'irriter, et difficile à éclairer; et il n'était pas impossible qu'une haine d'orgueil ne se changeât chez lui en une haine de principes, et qu'il crût méchants tous ceux qui l'avaient offensé.

Quoi qu'il en soit, dans le cercle inférieur où il s'était placé, il excita l'enthousiasme par son dogmatisme et par sa réputation d'incorruptibilité. Il fondait ainsi sa popularité sur les passions aveugles et les esprits médiocres. L'austérité, le dogmatisme froid, captivent les caractères ardents, souvent même les intelligences supérieures. Il y avait en effet des hommes disposés à prêter à Robespierre une véritable énergie et des talents supérieurs aux siens. Camille Desmoulins l'appelait son Aristide et le trouvait éloquent.

D'autres, sans talents, mais subjugués par son pédantisme, allaient répétant que c'était l'homme qu'il fallait mettre à la tête de la révolution, et que, sans ce dictateur, elle ne pouvait marcher. Pour lui, permettant à ses partisans tous ces propos, il ne se montrait jamais dans les conciliabules des conjurés. Il se plaignit même d'être compromis, parce que l'un d'eux, habitant dans la même maison que lui, y avait réuni quelquefois le comité insurrectionnel. Il se tenait donc en arrière, laissant agir ses prôneurs Panis, Sergent, Osselin, et autres membres des sections et des conseils municipaux.

Marat, qui cherchait un dictateur, voulut s'assurer si Robespierre pouvait l'être. La personne négligée et cynique de Marat contrastait avec celle de Robespierre, qui était plein de réserve et de soins pour lui-même. Retiré dans un cabinet élégant, où son image était reproduite de toutes les manières, en peinture, en gravure, en sculpture, il s'y livrait à un travail opiniâtre, et relisait sans cesse Rousseau, pour y composer ses discours. Marat le vit, ne trouva en lui que de petites haines personnelles, point de grand système, point de cette audace sanguinaire qu'il puisait dans sa monstrueuse conviction, point de génie enfin; il sortit plein de mépris pour ce *petit homme*, le déclara incapable de sauver l'État, et se persuada d'autant plus qu'il possédait seul le grand système social.

Les partisans de Robespierre entourèrent Barbaroux, et voulurent le conduire chez lui, disant qu'il fallait *un homme*, et que Robespierre seul pouvait l'être. Ce langage déplut à Barbaroux, dont la fierté se pliait peu à l'idée de la dictature, et dont l'imagination ardente était déjà séduite par

la vertu de Roland et les talents de ses amis. Il alla cependant chez Robespierre. Il fut question, dans l'entretien, de Pétion, dont la popularité offusquait Robespierre, et qui, disait-on, était incapable de servir la révolution. Barbaroux répondit avec humeur aux reproches qu'on adressait à Pétion, et défendit vivement un caractère qu'il admirait. Robespierre parla de la révolution, et répéta, suivant son usage, qu'il en avait accéléré la marche. Il finit, comme tout le monde, par dire qu'il fallait un homme. Barbaroux répondit qu'il ne voulait ni dictateur ni roi. Fréron répliqua que Brissot voulait l'être. On se rejeta ainsi le reproche, et on ne s'entendit pas. Quand on se quitta, Panis, voulant corriger le mauvais effet de cette entrevue, dit à Barbaroux qu'il avait mal saisi la chose, qu'il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et que Robespierre était le seul homme auquel on pût la donner. Ce sont ces propos vagues, ces petites rivalités, qui persuadèrent faussement aux girondins que Robespierre voulait usurper. Une ardente jalousie fut prise en lui pour de l'ambition; mais c'était une de ces erreurs que le regard troublé des partis commet toujours. Robespierre, capable tout au plus de haïr le mérite, n'avait ni la force ni le génie de l'ambition, et ses partisans avaient pour lui des prétentions qu'il n'aurait pas osé concevoir lui-même.

Danton était plus capable qu'aucun autre d'être ce chef que toutes les imaginations désiraient pour mettre de l'ensemble dans les mouvements révolutionnaires. Il s'était jadis essayé au barreau, et n'y avait pas réussi. Pauvre et dévoré de passions, il s'était jeté dans les troubles politiques avec ardeur, et probablement avec des espérances. Il était ignorant, mais doué d'une intelligence supérieure et d'une imagination vaste. Ses formes athlétiques, ses traits écrasés et un peu africains, sa voix tonnante, ses images bizarres, mais grandes, captivaient l'auditoire des Cordeliers et des sections. Son visage exprimait tour à tour les passions brutales, la jovialité, et même la bienveillance. Danton ne haïssait et n'enviait personne, mais son audace était extraordinaire; et, dans certains moments d'entraînement, il était capable d'exécuter tout ce que l'atroce intelligence de Marat était capable de concevoir.

Une révolution dont l'effet imprévu, mais inévitable, avait été de soulever les basses classes de la société contre les classes élevées, devait réveiller l'envie, faire naître des systèmes, et déchaîner des passions brutales. Robespierre fut l'envieux; Marat, le systématique; et Danton fut l'homme passionné, violent, mobile, et tour à tour cruel ou généreux. Si les deux premiers, obsédés, l'un par une envie dévorante, l'autre par de sinistres systèmes, durent avoir peu de ces besoins qui rendent les hommes accessibles à la corruption, Danton, au contraire, plein de passions, avide de jouir, ne dut être rien moins qu'incorruptible. Sous prétexte de lui rembourser une ancienne charge d'avocat au conseil, la cour lui donna des sommes assez considérables; mais elle réussit à le payer et non à le gagner. Il n'en continua pas moins à haranguer et à exciter contre elle la multitude des clubs. Quand on lui reprochait de ne pas exécuter son marché, il répondait que, pour se conserver le moyen de servir la cour, il devait en apparence la traiter en ennemie.

Danton était donc le plus redoutable chef de ces bandes qu'on gagnait et conduisait par la parole. Mais audacieux, entraînant au moment décisif, il n'était pas propre à ces soins assidus qu'exige l'envie de dominer; et quoique très-influent sur les conjurés, il ne les gouvernait pas encore. Il était capable seulement, dans un moment d'hésitation, de les ranimer et de les porter au but par une impulsion décisive.

Les divers membres du comité insurrectionnel n'avaient pas encore pu s'entendre. La cour, instruite de leurs moindres mouvements, prenait de son côté quelques mesures pour se mettre à l'abri d'une attaque soudaine, et se donner le temps d'attendre en sûreté l'arrivée des puissances coalisées. Elle avait formé et établi près du château un club, appelé le club français, qui se composait d'ouvriers et de soldats de la garde nationale. Ils avaient tous leurs armes cachées dans le local même de leurs séances, et pouvaient, dans un cas pressant, courir au secours de la famille royale. Cette seule réunion coûtait à la liste civile 10,000 francs par jour. Un Marseillais, nommé Lieutaud, entretenait en outre une troupe qui occupait alternativement les tribunes, les places publiques, les cafés et les cabarets, pour y parler en faveur du roi, et pour résister aux continuelles émeutes des patriotes *. Partout en effet on disputait, et presque toujours des paroles on en venait aux coups; mais malgré tous les efforts de la cour, ses partisans étaient clair-semés, et la partie de la garde nationale qui lui était dévouée se trouvait réduite au plus grand découragement.

* Voyez Bertrand de Molleville; tomes VIII et IX.

Digitized by Google

Un grand nombre de serviteurs fidèles, éloignés jusque-là du trône, accouraient pour défendre le roi et lui faire un rempart de leurs corps. Leurs réunions étaient fréquentes et nombreuses au château, et elles augmentaient la méfiance publique. On les appelait chevaliers du poignard, depuis la scène de février 1791. On avait donné des ordres pour réunir secrètement la garde constitutionnelle, qui, quoique licenciée, avait toujours reçu ses appointements. Pendant ce temps, les conseils se croisaient autour du roi, et produisaient dans son âme faible et naturellement incertaine les perplexités les plus douloureuses. Des amis sages, et entre autres Malesherbes *, lui conseillaient d'abdiquer; d'autres, et c'était le plus grand nombre, voulaient qu'il prît la fuite; du reste, ils n'étaient d'accord ni sur les moyens, ni sur le lieu, ni sur le résultat de l'évasion. Pour mettre quelque ensemble dans ces divers plans, le roi voulut que Bertrand de Molleville s'entendît avec Duport le constituant. Le roi avait beaucoup de confiance en ce dernier, et il fut obligé de donner un ordre positif à Bertrand, qui prétendait ne vouloir entretenir aucune relation avec un constitutionnel tel que Duport. Dans ce comité se trouvaient encore Lally-Tolendal, Malouet, Clermont-Tonnerre, Gouvernet et autres, tous dévoués à Louis XVI, mais, hors ce point, différant assez d'opinion sur la part qu'il faudrait faire à la royauté, si on parvenait à la sauver. On y résolut la fuite du roi et sa retraite au château de Gaillon, en Normandie. Le duc de Liancourt, ami de Louis XVI, et jouissant de toute sa confiance, commandait cette province; il répondait de ses troupes et des habitants de Rouen, qui s'étaient prononcés par une adresse énergique contre le 20 juin. Il offrait de recevoir la famille royale, et de la conduire à Gaillon, ou de la remettre à Lafayette, qui la transporterait au milieu de son armée. Il donnait en outre toute sa fortune pour seconder l'exécution de ce projet, et ne demandait à réserver à ses enfants que cent louis de rente. Ce plan convenait aux membres constitutionnels du comité, parce qu'au lieu de mettre le roi dans les mains de l'émigration, il le plaçait auprès du duc de Liancourt et de Lafayette. Par le même motif, il répugnait aux autres, et risquait de déplaire à la reine et au roi. Le château de Gaillon avait le grand avantage de n'être qu'à trente-six lieues de la mer, et d'offrir, par la Normandie, province bien disposée, une fuite facile en Angleterre. Il en avait encore un autre, c'était de n'être qu'à vingt lieues de Paris. Le roi pouvait donc s'y rendre sans manquer à la loi constitutionnelle, et c'était beaucoup pour lui, car il tenait singulièrement à ne pas se mettre en état de contravention ouverte.

M. de Narbonne et la fille de Necker, madame de Staël, imaginèrent aussi un projet de fuite. L'émigration, de son côté, proposa le sien : c'était de transporter le roi à Compiègne, et de là sur les bords du Rhin, par la forêt des Ardennes. Chacun veut conseiller un roi faible, parce que chacun aspire à lui donner une volonté qu'il n'a pas. Tant d'inspirations contraires ajoutaient à l'indécision naturelle de Louis XVI; et ce prince malheureux, assiégé de conseils, frappé de la raison des uns, entraîné par la passion des autres, tourmenté de craintes sur le sort de sa famille, agité par les scrupules de sa conscience, hésitait entre mille projets, et voyait arriver le flot populaire sans oser ni le braver ni le fuir.

Les députés girondins, qui avaient si hardiment abordé la question de la déchéance, demeuraient cependant incertains à la veille d'une insurrection; quoique la cour fût presque désarmée, et que la toute-puissance se trouvât du côté du peuple, néanmoins l'approche des Prussiens, et la crainte qu'inspire toujours un ancien pouvoir, même après qu'il a été privé de ses forces, leur persuadèrent qu'il vaudrait encore mieux transiger avec la cour que de s'exposer aux chances d'une attaque. Dans le cas même où cette attaque serait heureuse, ils craignaient que l'arrivée très-prochaine des étrangers ne détruisît tous les résultats d'une victoire sur le château, et ne fît succéder de terribles vengeances à un succès d'un moment. Cependant, malgré cette disposition à traiter, ils n'ouvrirent point de négociations à ce sujet, et n'osèrent pas prendre l'initiative; mais ils écoutèrent un nommé Boze, peintre du roi, et très-lié avec Thierry, valet de chambre de Louis XVI. Le peintre Boze, effrayé des dangers de la chose publique, les engagea à écrire ce qu'ils croiraient propre, dans cette extrémité, à sauver le roi et la liberté. Ils firent donc une lettre qui fut signée par Guadet, Gensonné, Vergniaud, et qui commençait par ces mots : *Vous nous demandez, monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France...* Ce début prouve assez que l'explication avait été provoquée. Il n'était plus temps pour le roi, disaient à Boze les trois députés, de se rien dissimuler, et il s'abuserait étrangement s'il ne voyait pas que sa con-

* Voyez Bertrand de Molleville.

duite était la cause de l'agitation générale, et de cette violence des clubs dont il se plaignait sans cesse; de nouvelles protestations de sa part seraient inutiles et paraîtraient dérisoires; au point où se trouvaient les choses, il ne fallait pas moins que des démarches décisives pour rassurer le peuple : tout le monde, par exemple, croyait fermement qu'il était au pouvoir du roi d'écarter les armées étrangères; il fallait donc qu'il commençât par ordonner cet éloignement; il devait ensuite choisir un ministère patriote, congédier Lafayette qui, dans l'état des choses, ne pouvait plus servir utilement, rendre une loi pour l'éducation constitutionnelle du jeune dauphin, soumettre la liste civile à une comptabilité publique, et déclarer solennellement qu'il n'accepterait pour lui-même d'augmentation de pouvoir que du consentement libre de la nation. A ces conditions, ajoutaient les girondins, il était à espérer que l'irritation se calmerait, et qu'avec du temps et de la persévérance dans ce système, le roi recouvrerait la confiance qu'il avait aujourd'hui tout à fait perdue.

Certes, les girondins se trouvaient alors bien près d'atteindre leur but, si véritablement ils avaient conspiré jusqu'à cet instant et depuis longtemps pour la réalisation d'une république; et l'on voudrait qu'ils se fussent arrêtés tout à coup au moment de réussir, pour faire donner le ministère à trois de leurs amis! Voilà ce qui ne peut être; et il devient évident que la république ne fut désirée qu'en désespoir de la monarchie, que jamais elle ne fut un véritable projet, et que même, à la veille de l'obtenir, ceux qu'on accuse de l'avoir longuement préparée ne voulaient pas sacrifier la chose publique au triomphe de ce système, et consentaient à garder la monarchie constitutionnelle, pourvu qu'elle fût entourée d'assez de sécurité. Les girondins, en demandant l'éloignement des troupes, prouvaient assez que le danger actuel seul les occupait; l'attention qu'ils donnaient à l'éducation du dauphin prouve suffisamment encore que la monarchie n'était pas pour eux un avenir insupportable.

On a prétendu que Brissot, de son côté, avait fait des propositions pour empêcher la déchéance, et qu'il y avait mis la condition d'une somme très-forte. Cette assertion est de Bertrand de Molleville, qui a toujours calomnié par deux raisons : méchanceté de cœur et fausseté d'esprit. Mais il n'en donne aucune preuve; et la pauvreté connue de Brissot, sa conviction exaltée, doivent répondre pour lui. Il ne serait pas impossible sans doute que la cour eût donné de l'argent à l'adresse de Brissot, mais cela ne prouverait pas que l'argent eût été ou demandé ou reçu par lui. Le fait déjà rapporté plus haut sur la corruption de Pétion promise à la cour par des escrocs, ce fait et beaucoup d'autres du même genre montrent assez quelle confiance il faut ajouter à ces accusations de vénalité, si souvent et si facilement hasardées. D'ailleurs, quoi qu'il en puisse être de Brissot, les trois députés Gensonné, Guadet, Vergniaud, n'ont pas même été accusés, et ils furent les seuls signataires de la lettre remise à Boze.

Le cœur ulcéré du roi était moins capable que jamais d'écouter leurs sages avis. Thierry lui présenta la lettre, mais il la repoussa durement, et fit ses deux réponses accoutumées, que ce n'était pas lui, mais le ministère patriote qui avait provoqué la guerre; et que, quant à la constitution, il l'observait fidèlement, tandis que d'autres mettaient tous leurs soins à la détruire (45). Ces raisons n'étaient pas très-justes; car, bien qu'il n'eût pas provoqué la guerre, ce n'en était pas moins un devoir pour lui de bien la soutenir; et, quant à sa fidélité scrupuleuse à la lettre de la loi, c'était peu que l'observation du texte, il fallait encore ne pas compromettre la chose même en appelant l'étranger.

Il faut sans doute attribuer à l'espérance qu'avaient les girondins de voir leurs avis écoutés les ménagements qu'ils gardèrent, lorsqu'on voulut soulever dans l'assemblée la question de la déchéance, tous les jours agitée dans les clubs, dans les groupes et les pétitions. Chaque fois qu'ils venaient au nom de la commission des douze parler du danger de la patrie et des moyens d'y remédier, remontez *à la cause* du danger, leur disait-on; *à la cause*, répétaient les tribunes. Vergniaud, Brissot et les girondins répondaient que la commission avait les yeux *sur la cause*, et que lorsqu'il en serait temps on la dévoilerait; mais que pour le moment il fallait ne pas jeter encore un nouveau levain de discorde.

Mais il était décidé que tous les moyens et les projets de transactions échoueraient; et la catastrophe, prévue et redoutée, arriva bientôt, comme nous le verrons ci-après.

CHAPITRE XI.

Arrivée des Marseillais à Paris ; dîner et scènes sanglantes aux Champs-Élysées. — Manifeste du duc de Brunswick. — Les sections de Paris demandent la déchéance du roi. — Le roi refuse de fuir. — L'assemblée rejette la proposition d'accuser Lafayette. — Préparatifs de l'insurrection ; moyens de défense du château. — Insurrection du 10 août ; les faubourgs s'emparent des Tuileries après un combat sanglant ; le roi se retire à l'assemblée ; suspension du pouvoir royal ; convocation d'une convention nationale.

A la suite d'une fête donnée aux fédérés, le comité insurrectionnel décida qu'on partirait le matin, 26 juillet, sur trois colonnes, pour se rendre au château, et qu'on marcherait avec le drapeau rouge, et avec cette inscription : *Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ*. Le résultat devait être de constituer le roi prisonnier et de l'enfermer à Vincennes. On avait engagé la garde nationale de Versailles à seconder ce mouvement; mais on l'avait avertie si tard, et on était si peu d'accord avec elle, que ses officiers vinrent à la mairie de Paris, le matin même, pour savoir ce qu'il fallait faire. Le secret d'ailleurs fut si mal gardé que la cour était déjà avertie, toute la famille royale debout, et le château plein de monde. Pétion, voyant que les mesures avaient été mal prises, craignant quelque trahison, et considérant surtout que les Marseillais n'étaient point encore arrivés, se rendit en toute hâte aux faubourgs, pour arrêter un mouvement qui devait perdre le parti populaire, s'il ne réussissait pas.

Le tumulte était affreux dans les faubourgs; on y avait sonné le tocsin toute la nuit. Pour exciter le peuple, on avait répandu le bruit qu'il existait au château un amas d'armes qu'il fallait aller chercher. Pétion parvint avec beaucoup de peine à ramener l'ordre ; le garde des sceaux Champion de Cicé, qui s'y était rendu de son côté, y reçut des coups de sabre; enfin le peuple consentit à se retirer, et l'insurrection fut ajournée.

Les querelles, les contestations de détail par lesquelles on prélude d'ordinaire à une rupture définitive, continuèrent sans interruption. Le roi avait fait fermer le jardin des Tuileries depuis le 20 juin. La terrasse des Feuillants, aboutissant à l'assemblée, était seule ouverte, et des sentinelles avaient la consigne de ne laisser passer personne, de cette terrasse dans le jardin. D'Espréménil y fut rencontré s'entretenant vivement avec un député; il fut hué, poursuivi dans le jardin, et porté jusqu'au Palais-Royal, où il reçut plusieurs blessures. Les consignes qui empêchaient de pénétrer dans le jardin ayant été violées, il fut question d'y suppléer par un décret. Cependant le décret ne fut pas rendu ; on proposa seulement d'y mettre un écriteau portant ces mots : *Défense de passer sur le territoire étranger*. L'écriteau fut placé, et suffit pour empêcher le peuple d'y mettre les pieds, quoique le roi eût fait lever les consignes. Ainsi les procédés n'étaient déjà plus ménagés. Une lettre de Nancy, par exemple, annonçait plusieurs traits civiques qui avaient eu lieu dans cette ville ; sur-le-champ l'assemblée en envoya copie au roi.

Enfin le 30, les Marseillais arrivèrent. Ils étaient cinq cents, et comptaient dans leurs rangs tout ce que le Midi renfermait de plus exalté, et tout ce que le commerce amenait de plus turbulent dans le port de Marseille. Barbaroux se rendit au-devant d'eux à Charenton. A cette occasion, un nouveau projet fut concerté avec Santerre. Sous prétexte d'aller au-devant des Marseillais, on voulait réunir les faubourgs, se rendre ensuite en bon ordre au Carrousel, et y camper sans tumulte, jusqu'à ce que l'assemblée eût suspendu le roi, ou qu'il eût volontairement abdiqué. Ce projet plaisait aux philanthropes du parti, qui auraient voulu terminer cette révolution sans effusion de sang. Cependant il manqua, parce que Santerre ne réussit pas à réunir le faubourg, et ne put amener qu'un petit nombre d'hommes au-devant des Marseillais. Santerre leur offrit de suite un repas qui fut servi aux Champs-Élysées. Le même jour, et au même moment, une réunion de gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, et d'autres individus, écrivains ou militaires, tous dévoués à la cour, faisaient un repas auprès du

Digitized by Google

Digitized by Google

Arrivée des Marseillais à Paris

(30 juillet 1792.

lieu où étaient fêtés les Marseillais. Certainement ce repas n'avait pu être préparé à dessein pour troubler celui des Marseillais, puisque l'offre faite à ces derniers avait été inopinée; car au lieu d'un festin on avait médité une insurrection. Cependant il était impossible que des voisins si opposés d'opinion achevassent paisiblement leur repas. La populace insulta les royalistes, qui voulurent se défendre; les patriotes, appelés au secours de la populace, accoururent avec ardeur, et le combat s'engagea. Il ne fut pas long; les Marseillais, fondant sur leurs adversaires, les mirent en fuite, en tuèrent un et en blessèrent plusieurs. Dans un moment, le trouble se répandit dans Paris. Les fédérés parcouraient les rues, et arrachaient les cocardes de ruban, prétendant qu'il les fallait en laine.

Quelques-uns des fugitifs arrivèrent tout sanglants aux Tuileries, où ils furent accueillis avec empressement, et traités avec des soins bien naturels, puisqu'on voyait en eux des amis victimes de leur dévouement. Les gardes nationaux qui étaient de service au château rapportèrent ces détails, y ajoutèrent peut-être, et ce fut l'occasion de nouveaux bruits, de nouvelles haines contre la famille royale et les dames de la cour, qui avaient, disait-on, essuyé avec leurs mouchoirs la sueur et le sang des blessés. On en conclut même que la scène avait été préparée, et ce fut le motif d'une nouvelle accusation contre les Tuileries.

La garde nationale de Paris demanda aussitôt l'éloignement des Marseillais; mais elle fut huée par les tribunes, et sa pétition n'obtint aucun succès.

C'est au milieu de ces circonstances que fut répandu un écrit attribué au prince de Brunswick, et bientôt reconnu authentique. Nous avons déjà parlé de la mission de Mallet-du-Pan. Il avait donné, au nom du roi, l'idée et le modèle d'un manifeste; mais cette idée fut bientôt dénaturée. Un autre manifeste, inspiré par les passions de Coblentz, et revêtu du nom de Brunswick, fut publié au-devant de l'armée prussienne. Cette pièce était conçue en ces termes :

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse » m'ayant confié le commandement des armées » combinées qu'ils ont fait rassembler sur les » frontières de France, j'ai voulu annoncer aux » habitants de ce royaume les motifs qui ont dé» terminé les mesures des deux souverains, et les » intentions qui les guident.

» Après avoir supprimé arbitrairement les » droits et possessions des princes allemands en » Alsace et en Lorraine, troublé et renversé, » dans l'intérieur, le bon ordre et le gouverne» ment légitime, exercé contre la personne sacrée » du roi et contre son auguste famille des atten» tats et des violences qui sont encore perpétués » et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont » usurpé les rênes de l'administration ont enfin » comblé la mesure, en faisant déclarer une » guerre injuste à Sa Majesté l'empereur, et en » attaquant ses provinces situées en Pays-Bas; » quelques-unes des possessions de l'empire ger» manique ont été enveloppées dans cette op» pression, et plusieurs autres n'ont échappé » au même danger qu'en cédant aux menaces » impérieuses du parti dominant et de ses émis» saires.

» Sa Majesté le roi de Prusse, uni avec Sa » Majesté Impériale par les liens d'une alliance » étroite et défensive, et membre prépondérant » lui-même du corps germanique, n'a donc pu se » dispenser de marcher au secours de son allié et » de ses co-États; et c'est sous ce double rapport » qu'il prend la défense de ce monarque et de » l'Allemagne.

» A ces grands intérêts se joint encore un » but également important, et qui tient à cœur » aux deux souverains, c'est de faire cesser l'a» narchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter » les attaques portées au trône et à l'autel, de » rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la » sûreté et la liberté dont il est privé, et de le » mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui » lui est due.

» Convaincus que la partie saine de la nation » française abhorre les excès d'une faction qui » la subjugue, et que le plus grand nombre des » habitants attend avec impatience le moment » du secours pour se déclarer ouvertement contre » les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, » Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de » Prusse les appellent et les invitent à retourner » sans délai aux voies de la raison et de la justice, » de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que » moi, soussigné, général commandant en chef » les deux armées, déclare :

» 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par » des circonstances irrésistibles, les deux cours » alliées ne se proposent d'autre but que le bon» heur de la France, sans prétendre s'enrichir par » des conquêtes;

Digitized by Google

» 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans » le gouvernement intérieur de la France; mais » qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la » reine et la famille royale de leur captivité, et » procurer à Sa Majesté Très-Chrétienne la sûreté » nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, » sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à » propos, et travailler à assurer le bonheur de ses » sujets, suivant ses promesses et autant qu'il » dépendra d'elle;

» 3° Que les armées combinées protégeront les » villes, bourgs et villages, et les personnes et les » biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et » qu'elles concourront au rétablissement instan- » tané de l'ordre et de la police dans toute la » France;

» 4° Que les gardes nationales sont sommées » de veiller provisoirement à la tranquillité des » villes et des campagnes, à la sûreté des per- » sonnes et des biens de tous les Français jus- » qu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés » Impériale et Royale, ou jusqu'à ce qu'il en » soit autrement ordonné, sous peine d'en être » personnellement responsables; qu'au contraire, » ceux des gardes nationaux qui auront com- » battu contre les troupes des deux cours alliées, » et qui seront pris les armes à la main, seront » traités en ennemis, et punis comme rebelles » à leur roi et comme perturbateurs du repos » public;

» 5° Que les généraux, officiers, bas officiers » et soldats des troupes de ligne françaises sont » également sommés de revenir à leur ancienne » fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi, » leur légitime souverain;

» 6° Que les membres des départements, des » districts et des municipalités, seront également » responsables, sur leurs têtes et leurs biens, » de tous les délits, incendies, assassinats, pil- » lages et voies de fait qu'ils laisseront com- » mettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement » efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils » seront également tenus de continuer provisoi- » rement leurs fonctions jusqu'à ce que Sa Ma- » jesté Très-Chrétienne, remise en pleine liberté, » y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait » été autrement ordonné en son nom dans l'in- » tervalle;

» 7° Que les habitants des villes, bourgs et » villages, qui oseraient se défendre contre les » troupes de Leurs Majestés Impériale et Royale, » et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit » par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs » maisons, seront punis sur-le-champ suivant la » rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons » démolies ou brûlées. Tous les habitants, au » contraire, desdites villes, bourgs et villages, » qui s'empresseront de se soumettre à leur roi, » en ouvrant leurs portes aux troupes de Leurs » Majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde » immédiate; leurs personnes, leurs biens, leurs » effets, seront sous la protection des lois; et il » sera pourvu à la sûreté générale de tous et cha- » cun d'eux;

» 8° La ville de Paris et tous ses habitants, » sans distinction, seront tenus de se soumettre » sur-le-champ et sans délai au roi, de mettre » ce prince en pleine et entière liberté, et de lui » assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, » l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de » la nature et des gens oblige les sujets envers » les souverains; Leurs Majestés Impériale et » Royale rendant personnellement responsables » de tous les événements, sur leur tête, pour être » jugés militairement, sans espoir de pardon, » tous les membres de l'assemblée nationale, du » département, du district, de la municipalité » et de la garde nationale de Paris, les juges de » paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant » en outre Leurs dites Majestés, sur leur foi et » parole d'empereur et de roi, que si le château » des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est » fait la moindre violence, le moindre outrage à » Leurs Majestés le roi, la reine, et à la famille » royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à » leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, » elles en tireront une vengeance exemplaire, et » à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris » à une exécution militaire et à une subversion » totale, et les révoltés coupables d'attentats aux » supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés » Impériale et Royale promettent au contraire » aux habitants de la ville de Paris d'employer » leurs bons offices auprès de Sa Majesté Très- » Chrétienne pour obtenir le pardon de leurs » torts et de leurs erreurs, et de prendre les » mesures les plus vigoureuses pour assurer » leurs personnes et leurs biens, s'ils obéissent » promptement et exactement à l'injonction ci- » dessus.

» Enfin Leurs Majestés ne pouvant reconnaître » pour lois en France que celles qui émaneront du » roi, jouissant d'une liberté parfaite, protestent » d'avance contre l'authenticité de toutes les dé-

» clarations qui pourraient être faites au nom de Sa » Majesté Très-Chrétienne, tant que sa personne » sacrée, celle de la reine et de toute la famille » royale, ne seront pas en sûreté; à l'effet de quoi » Leurs Majestés Impériale et Royale invitent et » sollicitent Sa Majesté Très-Chrétienne de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses » frontières dans laquelle elle jugera à propos de » se retirer avec la reine et sa famille, sous une » bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée pour » cet effet, afin que Sa Majesté Très-Chrétienne » puisse en toute sûreté appeler auprès d'elles les » ministres et les conseillers qu'il lui plaira de » désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement » du bon ordre, et régler l'administration de son » royaume.

» Enfin, je déclare et m'engage encore, en mon » propre et privé nom, et en ma qualité susdite, » de faire observer partout aux troupes confiées à » mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et » modération les sujets bien intentionnés qui se » montreront paisibles et soumis, et de n'employer » la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté.

» C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitants du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne » pas s'opposer à la marche et aux opérations des » troupes que je commande, mais de leur accorder » plutôt partout une libre entrée et toute bonne » volonté, aide et assistance, que les circonstances » pourront exiger.

» Donné au quartier général de Coblentz, le » 25 juillet 1792.

» *Signé*, CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, » *duc de Brunswick-Lunebourg.* »

Ce qui parut surtout étonnant dans cette déclaration, c'est que, datée du 25 de Coblentz, elle se trouva le 28 à Paris, et fut imprimée dans tous les journaux royalistes. Elle produisit un effet extraordinaire. Cet effet fut celui des passions sur les passions. On se promit de toutes parts de résister à un ennemi dont le langage était si hautain et les menaces si terribles. Dans l'état des esprits, il était naturel que le roi et la cour fussent accusés de cette nouvelle faute. Louis XVI s'empressa de désavouer le manifeste par un message, et il le pouvait sans doute de très-bonne foi, puisque cette pièce était si différente du modèle qu'il avait proposé; mais il devait déjà voir par cet exemple combien sa volonté serait outre-passée par son parti, si ce parti était jamais vainqueur. Ni son désaveu, ni les expressions dont il l'accompagna, ne purent ramener l'assemblée. En parlant de ce peuple dont le bonheur lui avait toujours été cher, il ajoutait : « Que de chagrins pourraient être effacés par la » plus légère marque de son retour! »

Ces paroles touchantes n'excitèrent plus l'enthousiasme qu'elles avaient le don de produire autrefois; on n'y vit qu'une perfidie de langage, et beaucoup de députés appuyèrent l'impression pour rendre public, dirent-ils, le contraste qui existait entre les paroles et la conduite du roi. Dès ce moment, l'agitation ne cessa pas de croître, et les circonstances de s'aggraver. On eut connaissance d'un arrêté par lequel le département des Bouches-du-Rhône retenait les impôts pour payer les troupes qu'il avait envoyées contre les Savoisiens, et accusait d'insuffisance les mesures prises par l'assemblée. C'était un acte dû aux inspirations de Barbaroux. L'arrêté fut cassé par l'assemblée, sans que l'exécution en pût être empêchée. On répandit en même temps que les Sardes, qui s'avançaient, étaient au nombre de cinquante mille. Il fallut que le ministre des relations extérieures vînt assurer lui-même à l'assemblée que les rassemblements n'étaient tout au plus que de onze à douze mille hommes. A ce bruit en succéda un autre : on prétendit que le petit nombre des fédérés actuellement à Soissons avaient été empoisonnés avec du verre mêlé dans leur pain. On assurait même qu'il y avait déjà cent soixante morts et huit cents malades. On alla aux informations, et on apprit que les farines se trouvant dans une église, des vitres avaient été cassées, et que quelques morceaux de verre s'étaient trouvés dans le pain. Il n'y avait cependant ni morts ni malades.

Le 25 juillet, un décret avait rendu toutes les sections de Paris permanentes. Elles s'étaient réunies et avaient chargé Pétion de proposer en leur nom la déchéance de Louis XVI. Le 3 août au matin, le maire de Paris, enhardi par ce vœu, se présenta à l'assemblée pour faire une pétition au nom des quarante-huit sections de Paris. Il exposa la conduite de Louis XVI depuis l'ouverture de la révolution; il retraça, dans le langage du temps, les bienfaits de la nation envers le roi, et l'ingratitude du monarque. Il dépeignit les dangers dont toutes les imaginations étaient frappées, l'arrivée de l'étranger, la nullité des moyens de défense, la révolte d'un général contre l'assemblée,

l'opposition d'une foule de directoires de département, et les menaces terribles et absurdes faites au nom de Brunswick; en conséquence, il conclut à la déchéance du roi, et demanda à l'assemblée de mettre cette importante question à l'ordre du jour.

Cette grande proposition, qui n'avait encore été faite que par des clubs, des fédérés, des communes, venait d'acquérir un autre caractère en étant présentée au nom de Paris et par son maire. Elle fut accueillie plutôt avec étonnement qu'avec faveur dans la séance du matin. Mais le soir, la discussion s'ouvrit, et l'ardeur d'une partie de l'assemblée se déploya sans retenue. Les uns voulaient qu'on discutât la question sur-le-champ, les autres qu'on l'ajournât. On finit par la remettre au jeudi, 9 août, et on continua à recevoir et à lire des pétitions exprimant, avec plus d'énergie encore que celle du maire, le même vœu et les mêmes sentiments.

La section de Mauconseil, allant plus loin que les autres, ne se borna pas à demander la déchéance, mais la prononça de sa pleine autorité. Elle déclara qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI pour roi des Français, et qu'elle irait bientôt demander au corps législatif s'il voulait enfin sauver la France; de plus, elle invita toutes les sections de l'empire (qu'elle n'appelait déjà plus royaume) à imiter son exemple.

Comme on l'a déjà vu, l'assemblée ne suivait pas le mouvement insurrectionnel aussi vite que les autorités inférieures, parce que, chargée de veiller sur les lois, elle était obligée de les respecter davantage. Elle se trouvait ainsi fréquemment devancée par les corps populaires, et voyait le pouvoir s'échapper de ses mains. Elle cassa donc l'arrêté de la section de Mauconseil; Vergniaud et Cambon employèrent les expressions les plus sévères contre cet acte, qu'ils appelèrent une usurpation de la souveraineté du peuple. Il paraît cependant que dans cet acte, ils condamnaient moins la violation des principes que la précipitation des pétitionnaires, et surtout l'inconvenance de leur langage à l'égard de l'assemblée nationale.

Le terme de toutes les incertitudes approchait; le même jour on se réunissait en même temps dans le comité insurrectionnel des fédérés, et chez les amis du roi, qui préparaient sa fuite. Le comité remit l'insurrection au jour où l'on discuterait la déchéance, c'est-à-dire au 9 août au soir, pour le 10 au matin. De leur côté, les amis du roi délibéraient sur sa fuite, dans le jardin de M. de Montmorin. MM. de Liancourt et de Lafayette y renouvelaient leurs offres. Tout était disposé pour le départ. Cependant on manquait d'argent; Bertrand de Molleville avait inutilement épuisé la liste civile pour payer des clubs royalistes, des orateurs de tribunes, des orateurs de groupes, de prétendus séducteurs qui ne séduisaient personne, et gardaient pour eux les fonds de la cour. On suppléa au défaut d'argent par des prêts que des sujets généreux s'empressèrent de faire au roi. Les offres de M. de Liancourt ont déjà été rapportées, il donna tout l'or qu'il avait pu se procurer. D'autres personnes fournirent celui qu'elles possédaient. Des amis dévoués se préparèrent à suivre la voiture qui transporterait la famille royale, et, s'il le fallait, à périr à ses côtés. Tout étant disposé, les conseillers réunis chez Montmorin résolurent le départ, après un conciliabule qui dura toute une soirée. Le roi, qui les vit immédiatement après, donna son consentement à cette résolution, et ordonna qu'on s'entendît avec MM. de Monciel et de Sainte-Croix. Quelles que fussent les opinions des hommes qui s'étaient réunis pour cette entreprise, c'était une grande joie pour eux de croire un moment à la prochaine délivrance du monarque (46).

Mais le lendemain tout était changé; le roi fit répondre qu'il ne partirait point, parce qu'il ne voulait pas commencer la guerre civile. Tous ceux qui, avec des sentiments très-différents, s'intéressaient également à lui, furent consternés. Ils apprirent que le motif réel n'était pas celui qu'avait donné le roi. Le véritable était d'abord l'arrivée de Brunswick, annoncée comme très-prochaine; ensuite l'ajournement de l'insurrection, et surtout le refus de la reine de se confier aux constitutionnels. Elle avait énergiquement exprimé sa répugnance, en disant qu'il valait mieux périr que de se mettre dans les mains des gens qui leur avaient fait tant de mal *.

Ainsi, tous les efforts des constitutionnels et tous leurs dangers furent inutiles. Lafayette s'était gravement compromis. On savait qu'il avait décidé Luckner à marcher au besoin sur la capitale. Celui-ci, appelé auprès de l'assemblée, avait tout avoué au comité extraordinaire des douze. Le vieux Luckner était faible et mobile. Quand des mains d'un parti il passait dans celles d'un autre, il se laissait arracher l'aveu de tout ce qu'il avait entendu ou dit la veille, s'excusait ensuite de ses

* Voyez les Mémoires de Mme Campan, tome II, page 125.

Digitized by Google

aveux en disant qu'il ne savait pas la langue française, pleurait et se plaignait de n'être entouré que de factieux. Guadet eut l'adresse de lui faire confesser les propositions de Lafayette, et Bureau de Puzy, accusé d'en avoir été l'intermédiaire, fut mandé à la barre. C'était un des amis et des officiers de Lafayette; il nia tout avec assurance, et avec un ton qui persuada que les négociations de son général lui étaient inconnues. La question de savoir si on mettrait Lafayette en accusation fut encore ajournée.

On approchait du jour fixé pour la discussion de la déchéance; le plan de l'insurrection était arrêté et connu. Les Marseillais, quittant leur caserne trop éloignée, s'étaient transportés à la section des Cordeliers, où se tenait le club du même nom. Ils se trouvaient ainsi au centre de Paris, et très-près du lieu de l'action. Deux officiers municipaux avaient été assez hardis pour faire distribuer des cartouches aux conjurés; tout enfin était préparé pour le 10.

Le 8 on délibéra sur le sort de Lafayette. Une forte majorité le mit hors d'accusation. Quelques députés, irrités de l'acquittement, demandent l'appel nominal; et, à cette seconde épreuve, quatre cent quarante-six voix ont le courage de se prononcer pour le général, contre deux cent vingt-quatre. Le peuple, soulevé à cette nouvelle, se réunit à la porte de la salle, insulte les députés qui sortent, et maltraite particulièrement ceux qui étaient connus pour appartenir au côté droit de l'assemblée, tels que Vaublanc, Girardin, Dumas, etc. De tous côtés on s'indigne contre la représentation nationale, et on répète à haute voix qu'il n'y a plus de salut avec une assemblée qui vient d'absoudre *le traître Lafayette.*

Le lendemain 9 août, une agitation extraordinaire règne parmi les députés. Ceux qui avaient été insultés la veille se plaignent en personne ou par lettres. Lorsqu'on rapporte que M. Beaucaron allait être livré à la corde, un rire barbare éclate dans les tribunes. Quand on ajoute que M. de Girardin a été frappé, ceux mêmes qui le savaient le mieux lui demandent avec ironie où et comment. — Eh! ne sait-on pas, reprend noblement M. de Girardin, que les lâches ne frappent jamais que par derrière? — Enfin, un membre réclame l'ordre du jour. Cependant l'assemblée décide que le procureur-syndic de la commune, Rœderer, sera mandé à la barre pour être chargé de garantir, sous sa responsabilité personnelle, la sûreté et l'inviolabilité des membres de l'assemblée.

On propose d'interpeller le maire de Paris, et de l'obliger à déclarer par oui ou par non s'il peut assurer la tranquillité publique. Guadet réplique à cette proposition par celle d'interpeller aussi le roi, et de l'obliger à son tour à déclarer, par oui ou par non, s'il peut répondre de la sûreté et de l'inviolabilité du territoire.

Cependant, au milieu de ces propositions contraires, il était facile d'apercevoir que l'assemblée redoutait le moment décisif, et que les girondins eux-mêmes auraient mieux aimé obtenir la déchéance par une délibération que de recourir à une attaque douteuse et meurtrière. Rœderer arrive sur ces entrefaites, et annonce qu'une section a décidé de sonner le tocsin, et de marcher sur l'assemblée et sur les Tuileries, si la déchéance n'est pas prononcée. Pétion entre à son tour; il ne s'explique pas d'une manière positive, mais il avoue des projets sinistres; il énumère les précautions prises pour prévenir les mouvements dont on est menacé, et promet de se concerter avec le département pour adopter ses mesures, si elles lui paraissaient meilleures que celles de la municipalité.

Pétion, ainsi que tous ses amis girondins, préférait la déchéance prononcée par l'assemblée à un combat incertain contre le château. La majorité pour la déchéance étant presque assurée, il aurait voulu arrêter les projets du comité insurrectionnel. Il se présenta donc au comité de surveillance des jacobins, et engagea Chabot à suspendre l'insurrection, en lui disant que les girondins avaient résolu la déchéance et la convocation immédiate d'une convention nationale, qu'ils étaient sûrs de la majorité, et qu'il ne fallait pas s'exposer à une attaque dont le résultat serait douteux. Chabot répondit qu'il n'y avait rien à espérer d'une assemblée qui avait absous *le scélérat Lafayette;* que lui, Pétion, se laissait abuser par ses amis; que le peuple avait enfin pris la résolution de se sauver lui-même, et que le tocsin sonnerait le soir même dans les faubourgs.

« Vous aurez donc toujours *mauvaise tête?* reprit Pétion. Malheur à vous, si on s'insurge! Je connais votre influence, mais j'ai aussi la mienne, et je l'emploierai contre vous. — Vous serez arrêté, répliqua Chabot, et on vous empêchera d'agir. »

Les esprits étaient en effet trop excités pour que les craintes de Pétion pussent être comprises et que son influence pût s'exercer. Une agitation générale régnait dans Paris; le tambour battait le

rappel dans tous les quartiers; les bataillons de la garde nationale se réunissaient et se rendaient à leurs postes, avec des dispositions très-diverses. Les sections se remplissaient, non pas du plus grand nombre de citoyens, mais des plus ardents. Le comité insurrectionnel s'était formé sur trois points. Fournier et quelques autres étaient au faubourg Saint-Marceau; Santerre et Westermann occupaient le faubourg Saint-Antoine; Danton, enfin, Camille Desmoulins, Carra, étaient aux Cordeliers avec le bataillon de Marseille. Barbaroux, après avoir placé des éclaireurs à l'assemblée et au château, avait disposé des courriers prêts à prendre la route du Midi. Il s'était pourvu en outre d'une dose de poison, tant on était incertain du succès, et il attendait aux Cordeliers le résultat de l'insurrection. On ne sait où était Robespierre; Danton avait caché Marat dans une cave de la section, et s'était ensuite emparé de la tribune des Cordeliers. Chacun hésitait, comme à la veille d'une grande résolution; mais Danton, proportionnant l'audace à la gravité de l'événement, faisait retentir sa voix tonnante; il énumérait ce qu'il appelait les crimes de la cour; il rappelait la haine de celle-ci pour la constitution, ses paroles trompeuses, ses promesses hypocrites, toujours démenties par sa conduite, et enfin ses machinations évidentes pour amener l'étranger. « Le peuple, disait-il, ne peut plus recourir qu'à lui-même, car la constitution est insuffisante, et l'assemblée a absous Lafayette; il ne reste donc plus que vous pour vous sauver vous-mêmes. Hâtez-vous donc, car cette nuit même, des satellites cachés dans le château doivent faire une sortie sur le peuple, et l'égorger avant de quitter Paris pour rejoindre Coblentz. Sauvez-vous donc; aux armes! aux armes! »

Dans ce moment, un coup de fusil est tiré dans la cour du Commerce : le cri *aux armes* devient bientôt général, et l'insurrection est proclamée. Il était alors onze heures et demie. Les Marseillais se forment à la porte des Cordeliers, s'emparent des canons, et se grossissent d'une foule nombreuse qui se range à leurs côtés. Camille Desmoulins et d'autres se précipitent pour aller faire sonner le tocsin; mais ils ne trouvent pas la même ardeur dans les différentes sections. Ils s'efforcent de réveiller leur zèle; bientôt elles se réunissent et nomment des commissaires, qui doivent aller à l'hôtel de ville remplacer l'ancienne municipalité, et s'emparer de tous les pouvoirs. Enfin on court aux cloches, on s'en empare de vive force, et le tocsin commence à sonner. Ce bruit lugubre retentit dans l'immense étendue de la capitale; il se propage de rues en rues et d'édifices en édifices; il appelle les députés, les magistrats, les citoyens à leurs postes; il arrive enfin au château, et vient y annoncer que la nuit fatale approche; une nuit terrible, une nuit d'agitation et de sang, qui devait être pour le monarque la dernière passée dans le palais de ses pères!

Des émissaires de la cour venaient de lui apprendre qu'on touchait au moment de la catastrophe; ils avaient rapporté le mot du président des Cordeliers, qui avait dit à ses gens qu'il ne s'agissait plus, comme au 20 juin, d'une simple promenade civique; c'est-à-dire que si le 20 juin avait été la menace, le 10 août devait être le coup décisif. On n'en doutait plus en effet. Le roi, la reine, leurs deux enfants, leur sœur madame Élisabeth, ne s'étaient pas couchés, et, après le souper, avaient passé dans la salle du conseil, où se trouvaient tous les ministres et un grand nombre d'officiers supérieurs. On y délibérait, dans le trouble, sur les moyens de sauver la famille royale. Les moyens de résistance étaient faibles, ayant été presque anéantis, soit par les décrets de l'assemblée, soit par les fausses mesures de la cour elle-même.

La garde constitutionnelle, dissoute par un décret de l'assemblée, n'avait pas été remplacée par le roi, qui avait mieux aimé lui continuer ses appointements que d'en former une nouvelle : c'étaient dix-huit cents hommes de moins au château.

Les régiments dont les dispositions avaient paru favorables au roi, pendant la dernière fédération, avaient été éloignés de Paris par le moyen accoutumé des décrets.

Les Suisses n'avaient pu être éloignés, grâce à leurs capitulations; mais on les avait privés de leur artillerie; et la cour, lorsqu'elle fut un moment décidée à fuir dans la Normandie, y avait envoyé l'un de ces fidèles bataillons, sous le prétexte de veiller à l'arrivage des grains. Ce bataillon n'avait pas encore été rappelé. Quelques Suisses seulement, casernés à Courbevoie, étaient rentrés par l'autorisation de Pétion, et tous ensemble ne s'élevaient pas à plus de huit ou neuf cents hommes.

La gendarmerie venait d'être composée des anciens soldats des gardes françaises, auteurs du 14 juillet.

Enfin la garde nationale n'avait ni les mêmes

chefs, ni la même organisation, ni le même dévouement qu'au 6 octobre 1789. L'état-major, ainsi qu'on l'a vu, en avait été reconstitué. Une foule de citoyens s'étaient dégoûtés du service, et ceux qui n'avaient pas déserté leur poste étaient intimidés par la fureur de la populace. La garde nationale se trouvait donc, comme tous les corps de l'État, composée d'une nouvelle génération révolutionnaire. Elle se partageait, comme la France entière, en constitutionnels et républicains. Tout le bataillon des Filles-Saint-Thomas, et une partie de celui des Petits-Pères, étaient dévoués au roi; les autres étaient indifférents ou ennemis. Les canonniers surtout, qui composaient la principale force, étaient républicains décidés. Les fatigues qu'imposait l'arme de ces derniers en avaient éloigné la riche bourgeoisie; des serruriers, des forgerons, se trouvaient ainsi maîtres des canons, et ils partageaient les sentiments du peuple, puisqu'ils en faisaient partie.

Ainsi il restait au roi huit ou neuf cents Suisses, et un peu plus d'un bataillon de la garde nationale.

On se souvient que, depuis la retraite de Lafayette, le commandement de la garde nationale passait alternativement aux six chefs de légion. Il était échu ce jour-là au commandant Mandat, ancien militaire, mal vu à la cour à cause de ses opinions constitutionnelles, mais lui inspirant une entière confiance par sa fermeté, ses lumières et son attachement à ses devoirs. Mandat, général en chef pendant cette nuit fatale, avait fait à la hâte les seules dispositions possibles.

Déjà le plancher de la grande galerie qui joint le Louvre aux Tuileries, avait été coupé dans une certaine étendue, pour interdire le passage aux assaillants. Mandat ne songea donc pas à protéger cette aile du palais, et porta tous ses soins du côté des cours et du jardin. Malgré le rappel, peu de gardes nationaux s'étaient réunis. Les bataillons ne s'étaient pas complétés, et les plus zélés se rendaient individuellement au château, où Mandat les avait enrégimentés et distribués conjointement avec les Suisses, dans les cours, le jardin et les appartements. Il avait placé une pièce de canon dans la cour des Suisses, et trois dans celle des Princes.

Ces pièces étaient malheureusement confiées aux canonniers de la garde nationale, et l'ennemi se trouvait ainsi dans la place. Mais les Suisses, pleins d'ardeur et de fidélité, les observaient de l'œil, prêts, au premier mouvement, à s'emparer des canons, et à jeter les canonniers eux-mêmes hors de l'enceinte du château.

Mandat avait placé en outre quelques postes avancés de gendarmerie à la colonnade du Louvre et à l'hôtel de ville. Mais cette gendarmerie, comme nous venons de le dire, était composée des anciens gardes-françaises.

A ces défenseurs du château il faut joindre une foule de vieux serviteurs, que leur âge ou leur modération avait empêchés d'émigrer, et qui, au moment du danger, étaient accourus, les uns pour s'absoudre de n'être point allés à Coblentz, les autres pour mourir généreusement à côté de leur prince. Ils s'étaient pourvus à la hâte de toutes les armes qu'ils avaient pu se procurer au château; ils portaient de vieux sabres, des pistolets attachés à leur ceinture avec des mouchoirs; quelques-uns même avaient pris des pelles et les pincettes des cheminées : ainsi les plaisanteries ne furent pas oubliées dans ce sinistre moment, où la cour aurait dû être sérieuse au moins une fois. Cette affluence de personnes inutiles, loin de pouvoir servir, offusquait la garde nationale, qui s'en défiait, et ne faisait qu'ajouter à la confusion, déjà trop grande.

Tous les membres du directoire de département s'étaient rendus au château. Le vertueux duc de Larochefoucault s'y trouvait; Rœderer, le procureur-syndic, y était aussi; on avait mandé Pétion, qui y arriva avec deux officiers municipaux. On obligea Pétion à signer l'ordre de repousser la force par la force, et il le signa pour ne pas paraître le complice des insurgés. On s'était réjoui de le posséder au château, et de tenir en sa personne un otage cher au peuple. L'assemblée, avertie de ce dessein, l'appela à la barre par un décret; le roi, auquel on conseillait de le retenir, ne le voulut pas; il sortit ainsi des Tuileries sans aucun obstacle.

L'ordre de repousser la force par la force une fois obtenu, divers avis furent ouverts sur la manière d'en user. Dans cet état d'exaltation, plus d'un projet insensé dut s'offrir aux esprits. Il en était un assez hardi, et qui probablement aurait pu réussir; c'était de prévenir l'attaque en dissipant les insurgés qui n'étaient pas encore très-nombreux, et qui, avec les Marseillais, formaient tout au plus une masse de quelques mille hommes. Dans ce moment, en effet, le faubourg Saint-Marceau n'était pas encore réuni; Santerre hésitait au faubourg Saint-Antoine; Danton seul et les Marseillais avaient osé se rassembler aux Cordeliers,

et ils attendaient avec impatience au pont Saint-Michel l'arrivée des autres assaillants.

Une sortie vigoureuse aurait pu les dissiper; et, dans ce moment d'hésitation, un mouvement de terreur aurait infailliblement empêché l'insurrection. Mandat donna un autre plan plus sûr et plus légal; c'était d'attendre la marche des faubourgs, mais de les attaquer sur deux points décisifs dès qu'ils seraient en mouvement. Il voulait d'abord que lorsque les uns déboucheraient sur la place de l'hôtel de ville, par l'arcade Saint-Jean, on les chargeât à l'improviste, et qu'on fît de même au Louvre contre ceux qui viendraient par le Pont-Neuf, le long du quai des Tuileries. Il avait à cet effet ordonné à la gendarmerie, placée à la colonnade, de laisser défiler les insurgés, et de les charger ensuite en queue, quand la gendarmerie, placée au Carrousel, fondrait sur eux par les guichets du Louvre, et les attaquerait en tête. Le succès de pareils moyens était presque certain. Déjà les commandants des divers postes, et notamment celui de l'hôtel de ville, avaient reçu de Mandat les ordres nécessaires.

On a déjà vu qu'une nouvelle municipalité venait d'être formée à l'hôtel de ville. Danton et Manuel avaient été les seuls membres conservés. L'ordre de Mandat est montré à cette municipalité insurrectionnelle. Sur-le-champ elle somme le commandant de comparaître à l'hôtel de ville. La sommation est portée au château, où l'on ignorait la composition de la nouvelle commune. Mandat hésite; mais ceux qui l'entourent, et les membres eux-mêmes du département, ne sachant pas ce qui s'était passé, et pensant qu'il ne fallait pas encore enfreindre la loi par un refus de comparaître, l'engagent à obéir. Mandat se décide; il remet à son fils, qui était avec lui au château, l'ordre de repousser la force par la force, signé de Pétion, et il se rend à la sommation de la municipalité. Il était environ quatre heures du matin. A peine est-il arrivé à l'hôtel de ville, qu'il est surpris d'y trouver une autorité nouvelle. Aussitôt on l'entoure, on l'interroge sur l'ordre qu'il avait donné, on le renvoie ensuite, et en le renvoyant le président fait un geste sinistre qui devient un arrêt de mort. En effet, le malheureux commandant est à peine sorti, qu'on s'empare de lui, et qu'il est renversé d'un coup de pistolet. On le dépouille de ses vêtements, sans y trouver l'ordre remis à son fils, et son corps est jeté à la rivière, où tant d'autres cadavres allaient bientôt le suivre.

Cet acte sanglant paralysa tous les moyens de défense du château, détruisit toute unité, et empêcha l'exécution du plan de défense. Cependant tout n'était pas perdu encore, et l'insurrection n'était pas entièrement formée. Les Marseillais, après avoir attendu impatiemment le faubourg Saint-Antoine, qui n'arrivait pas, avaient cru un instant la journée manquée. Mais Westermann, portant l'épée sur la poitrine de Santerre, l'avait obligé à marcher. Les faubourgs étaient alors successivement arrivés, les uns par la rue Saint-Honoré, les autres par le Pont-Neuf, le Pont-Royal et les guichets du Louvre. Les Marseillais marchaient en tête des colonnes, avec les fédérés bretons, et ils avaient pointé leurs pièces sur le château. Au grand nombre des insurgés, qui grossissait à chaque instant, s'était jointe une multitude de curieux; et l'ennemi paraissait encore plus considérable qu'il ne l'était réellement. Tandis qu'on se portait au château, Santerre était accouru à l'hôtel de ville pour se faire nommer commandant en chef de la garde nationale, et Westermann était resté sur le champ de bataille pour diriger les assaillants. Il y avait donc partout une confusion extraordinaire, à tel point que Pétion qui, d'après le plan arrêté, aurait dû être gardé chez lui par une force insurrectionnelle, attendait encore la garde qui devait mettre sa responsabilité à couvert, par une contrainte apparente. Il envoya lui-même à l'hôtel de ville, et on plaça enfin quelques cents hommes à sa porte, pour qu'il parût en état d'arrestation.

Le château était en ce moment tout à fait assiégé. Les assaillants étaient sur la place; et à la faveur du jour naissant, on les voyait à travers les vieilles portes des cours, on les apercevait des fenêtres, on découvrait leur artillerie pointée sur le château; on entendait leurs cris confus et leurs chants menaçants. On avait voulu revenir au projet de les prévenir; mais quand on eut appris la mort de Mandat, les ministres et le département furent d'avis d'attendre l'attaque pour se laisser forcer dans les limites de la loi.

Rœderer venait de parcourir les rangs de cette garnison, et de faire aux Suisses et aux gardes nationaux la proclamation légale, qui leur défendait d'attaquer, mais qui leur enjoignait de repousser la force par la force. On engagea le roi à faire lui-même la revue des serviteurs qui se préparaient à le défendre. Ce malheureux prince avait passé la nuit à écouter les avis divers qui se croisaient autour de lui; et dans les rares moments de relâche, il avait prié le ciel pour sa royale

épouse, pour ses enfants et sa sœur, objets de toutes ses craintes. — Sire, lui dit la reine avec énergie, c'est le moment de vous montrer. — On assure même qu'arrachant un pistolet à la ceinture du vieux d'Affry, elle le présenta vivement au roi. Les yeux de la princesse étaient rouges de larmes, mais son front semblait relevé, sa narine était gonflée par la colère et la fierté. Quant au roi, il ne craignait rien pour sa personne, il montrait même un grand sang-froid dans ce péril extrême; mais il était alarmé pour sa famille, et la douleur de la voir si exposée avait altéré ses traits. Il se présenta néanmoins avec fermeté. Il avait un habit violet, il portait une épée, et sa coiffure, qui n'avait pas été réparée depuis la veille, était à moitié en désordre. En paraissant au balcon, il aperçut, sans être ému, une artillerie formidable pointée sur le château. Sa présence excita encore quelque reste d'enthousiasme; les bonnets des grenadiers furent tout à coup élevés sur la pointe des sabres et des baïonnettes; l'antique cri de *vive le roi* retentit une dernière fois sous les voûtes du château paternel. Un dernier reste de courage se ranima, les cœurs abattus se réchauffèrent; on eut encore un moment de confiance et d'espoir. C'est dans cet intant qu'arrivèrent quelques nouveaux bataillons de la garde nationale, formés plus tard que les autres, et qui se rendaient à l'ordre précédemment donné par Mandat. Ils entrèrent à l'instant où les cris de *vive le roi* retentissaient dans la cour. Les uns se joignirent à ceux qui saluaient ainsi la présence du monarque; les autres, qui n'étaient pas du même sentiment, se crurent en danger, et se rappelant toutes les fables populaires qu'on avait débitées, s'imaginèrent qu'ils allaient être livrés aux *chevaliers du poignard*. Ils s'écrièrent aussitôt que le scélérat de Mandat les avait trahis, et ils excitèrent une espèce de tumulte. Les canonniers, imitant cet exemple, tournèrent leurs pièces contre la façade du château. Une dispute s'engagea aussitôt avec les bataillons dévoués; les canonniers furent désarmés et remis à un détachement; on dirigea vers les jardins les nouveaux arrivants.

Le roi, dans cet instant, après s'être montré au balcon, descendait l'escalier pour faire la revue dans les cours. On annonce son arrivée : chacun reprend les rangs; il les traverse avec une contenance tranquille et en promenant sur tout le monde des regards expressifs qui pénétraient les cœurs. S'adressant aux soldats, il leur dit, avec une voix assurée, qu'il était touché de leur dévouement, qu'il serait à leurs côtés, et qu'en le défendant lui-même, ils défendaient leurs femmes et leurs enfants. Il passe ensuite sous le vestibule pour se rendre dans le jardin; mais au même instant il entend le cri *à bas le veto*, poussé par un des bataillons qui venaient d'entrer. Deux officiers, placés à côté de lui, veulent alors l'empêcher de faire la revue dans le jardin, d'autres l'engagent à aller visiter le poste du Pont-Tournant; il y consent avec courage. Mais il est obligé de passer le long de la terrasse des Feuillants, chargée de peuple. Pendant ce trajet, il n'est séparé de la foule furieuse que par un ruban tricolore; il s'avance cependant, et reçoit toutes sortes d'insultes et d'outrages; il voit même les bataillons défiler devant lui, parcourir le jardin, et en sortir sous ses yeux, pour aller se réunir aux assaillants sur la place du Carrousel.

Cette désertion, celle des canonniers, les cris *à bas le veto*, avaient ôté toute espérance au roi. Dans ce même moment, les gendarmes réunis à la colonnade du Louvre et ailleurs, s'étaient ou dispersés ou réunis au peuple. De son côté, la garde nationale qui occupait les appartements, et sur laquelle on croyait pouvoir compter, était mécontente de se trouver avec les gentilshommes, et paraissait se défier d'eux. La reine la rassura. « Grenadiers, s'écria-t-elle en montrant ces gen- » tilshommes, ce sont vos compagnons, ils vien- » nent mourir à vos côtés. » Cependant, malgré ce courage apparent, le désespoir était dans son âme. Cette revue avait tout perdu, et elle se plaignait que le roi n'eût montré aucune énergie. Il faut le répéter, ce malheureux prince ne craignait rien pour lui-même; il avait en effet refusé de se revêtir d'un plastron, comme au 14 juillet, disant qu'en un jour de combat, il devait être découvert comme le dernier de ses serviteurs. Le courage ne lui manquait donc pas, et depuis il en montra un assez noble, assez élevé; mais il lui manquait l'audace de l'offensive; il lui manquait d'être plus conséquent, et, par exemple, de ne pas craindre l'effusion du sang, lorsqu'il consentait à l'arrivée de l'étranger en France. Il est certain, comme on l'a souvent dit, que s'il fût monté à cheval, et qu'il eût chargé à la tête des siens, l'insurrection aurait été dissipée.

Dans ce moment, les membres du département voyant le désordre général du château, et désespérant du succès de la résistance, se présentèrent au roi, et lui conseillèrent de se retirer au sein de l'assemblée. Ce conseil, tant de fois calomnié,

Digitized by Google

comme tous ceux qu'on donne aux rois, et qui ne réussissent pas, était le seul convenable dans le moment. Par cette retraite, toute effusion de sang était prévenue, et la famille royale échappait à une mort presque certaine si le palais était pris d'assaut. Dans l'état où se trouvaient les choses, le succès de cet assaut n'était pas douteux, et l'eût-il été, le doute suffisait pour qu'on évitât de s'y exposer.

La reine s'opposa vivement à ce projet. — Madame, lui dit Rœderer, vous exposez la vie de votre époux et celle de vos enfants; songez à la responsabilité dont vous vous chargez. — L'altercation fut assez vive; enfin le roi se décida à se retirer dans l'assemblée; et d'un air résigné : Partons, dit-il à sa famille et à ceux qui l'entouraient. — Monsieur, dit la reine à Rœderer, vous répondez de la vie du roi et de mes enfants.—Madame, répliqua le procureur-syndic, je réponds de mourir à leurs côtés, mais je ne promets rien de plus.

On se mit alors en marche pour se rendre à l'assemblée, par le jardin, la terrasse des Feuillants et la cour du Manége. Tous les gentilshommes et les serviteurs du château se précipitaient pour suivre le roi, et ils pouvaient le compromettre en irritant le peuple et en indisposant l'assemblée par leur présence. Rœderer faisait de vains efforts pour les arrêter, et leur répétait de toutes ses forces qu'ils allaient faire égorger la famille royale. Il parvint enfin à en écarter un grand nombre, et on partit. Un détachement de Suisses et de gardes nationaux accompagnèrent la famille royale. Une députation de l'assemblée vint la recevoir pour la conduire dans son sein. Dans ce moment, l'affluence fut si grande que la foule était impénétrable. Un grenadier d'une haute taille se saisit du dauphin, et, l'élevant dans ses bras, traverse la multitude en le portant au-dessus de sa tête. La reine, à cette vue, croit qu'on lui enlève son fils, et pousse un cri; mais on la rassure; le grenadier entre, et vient déposer le royal enfant sur le bureau de l'assemblée.

Le roi et sa famille pénètrent alors, suivis de deux ministres. — Je viens, dit Louis XVI, pour éviter un grand crime, et je pense, messieurs, que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous.

Vergniaud présidait; il répond au monarque qu'il peut compter sur la fermeté de l'assemblée nationale, et que ses membres ont juré de mourir en défendant les autorités constituées.

Le roi s'assied à côté du président; mais sur l'observation de Chabot que sa présence peut nuire à la liberté des délibérations, on le place dans la loge du journaliste chargé de recueillir les séances. On en détruit la grille de fer, pour que, si la loge était envahie, il pût, avec sa famille, se précipiter sans obstacle dans l'assemblée. Le prince aide de ses mains à ce travail; la grille est renversée, et les outrages, les menaces peuvent arriver plus librement dans le dernier asile du monarque détrôné.

Rœderer fait alors le récit de ce qui s'est passé; il dépeint la fureur de la multitude, et les dangers auxquels est exposé le château, dont les cours ont déjà été envahies. L'assemblée ordonne que vingt de ses commissaires iront calmer le peuple. Les commissaires partent. Tout à coup on entend une décharge de canons. La consternation se répand dans la salle. — Je vous avertis, dit le roi, que je viens de défendre aux Suisses de tirer. — Mais les coups de canon sont entendus de nouveau; le bruit de la mousqueterie s'y joint; le trouble est à son comble. Bientôt on annonce que les commissaires députés par l'assemblée ont été dispersés. Au même instant la porte de la salle est attaquée, et retentit de coups effrayants; des citoyens armés se montrent à l'une des entrées.—Nous sommes forcés, s'écrie un officier municipal. Le président se couvre; une foule de députés se précipitent de leur siége pour écarter les assaillants; enfin le tumulte s'apaise, et au bruit non interrompu de la mousqueterie et du canon, les députés crient vive la nation, la liberté, l'égalité!

Le combat le plus meurtrier s'était engagé au château. Le roi l'ayant quitté, on avait cru naturellement que le peuple ne s'acharnerait plus contre une demeure abandonnée; d'ailleurs, le trouble où l'on était empêchait de s'en occuper, et on n'avait donné aucun ordre pour le faire évacuer. Seulement, on fit rentrer dans l'intérieur du palais toutes les troupes qui occupaient les cours, et elles se trouvèrent confusément répandues dans les appartements, avec les domestiques, les gentilshommes et les officiers. La foule était immense au château, et on pouvait à peine s'y mouvoir, malgré sa vaste étendue.

Le peuple, qui peut-être ignorait le départ du roi, après avoir attendu assez longtemps devant le guichet principal, attaque enfin la porte, l'enfonce à coups de hache, et se précipite dans la cour Royale. Il se forme alors en colonne, et tourne contre le château les pièces de canon imprudemment laissées dans la cour après la retraite des

Digitized by Google

PETION.

Journée du 10 août 1792

Digitized by Google

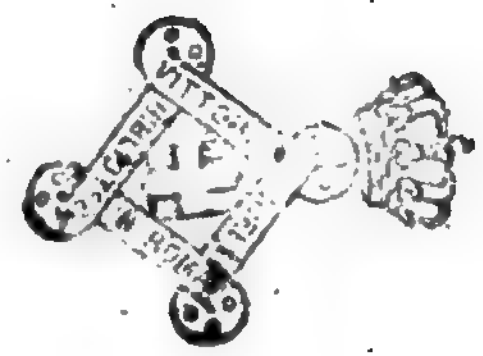

Digitized by Google

troupes. Cependant les assaillants n'attaquent pas encore. Ils font des démonstrations amicales aux soldats qui étaient aux fenêtres : — Livrez-nous le château, s'écrient-ils, et nous sommes amis. Les Suisses témoignent des intentions pacifiques, et jettent des cartouches par les fenêtres. Quelques assiégeants, plus hardis, se détachent des colonnes et s'avancent jusque sous le vestibule du château. Au pied du grand escalier on avait placé une pièce de bois en forme de barricade, derrière laquelle étaient retranchés, pêle-mêle, des Suisses et des gardes nationaux. Ceux qui, du dehors, étaient parvenus jusque-là, voulaient pénétrer plus loin et enlever la barrière. Après une contestation assez longue, qui cependant n'amène pas encore de combats, la barrière est enlevée. Alors les assaillants s'introduisent dans l'escalier, en répétant qu'il faut que le château leur soit livré. On assure que dans ce moment des hommes à piques, restés dans la cour, s'emparent avec des crochets des sentinelles suisses placées en dehors, et les égorgent; on ajoute qu'un coup de fusil est tiré contre les fenêtres, et que les Suisses, indignés, répondent en faisant feu. Aussitôt, en effet, une décharge terrible retentit dans le château, et ceux qui y avaient pénétré, fuient en criant qu'ils sont trahis. Il est difficile de bien savoir, au milieu de cette confusion, de quel côté sont partis les premiers coups. Les assaillants ont prétendu s'être avancés amicalement, et une fois engagés dans le château, avoir été surpris et fusillés par trahison; c'est peu vraisemblable, car les Suisses n'étaient pas dans une situation à provoquer le combat. N'ayant plus aucun devoir de se battre, depuis le départ du roi, ils ne devaient songer qu'à se sauver, et une trahison n'en était pas le moyen. D'ailleurs, quand même l'agression pourrait changer quelque chose au caractère moral de ces événements, il faudrait convenir que la première et réelle agression, c'est-à-dire l'attaque du château, venait des insurgés. Le reste n'était plus qu'un accident inévitable, et imputable au hasard seul. Quoi qu'il en soit, ceux qui s'étaient introduits dans le vestibule et dans le grand escalier, entendent tout à coup la décharge, et tandis qu'ils fuient, ils reçoivent dans l'escalier même une grêle de balles. Les Suisses descendent alors en bon ordre; et, arrivés aux dernières marches, ils débouchent par le vestibule dans la cour Royale. Là, ils s'emparent d'une des pièces de canon qui étaient dans la cour; et, malgré un feu terrible, ils la tournent et la déchargent sur les Marseillais, dont ils renversent un grand nombre. Les Marseillais se replient alors, et, le feu continuant, ils abandonnent la cour. La terreur se répand aussitôt parmi le peuple, qui fuit de tous côtés, et regagne les faubourgs. Si, dans ce moment, les Suisses avaient poursuivi leurs avantages, si les gendarmes placés au Louvre, au lieu de déserter leur poste, avaient chargé les assiégeants repoussés, c'en était fait, et la victoire restait au château.

Mais dans ce moment arriva l'ordre du roi, confié à M. d'Hervilly, et portant défense de faire feu. M. d'Hervilly parvient sous le vestibule au moment où les Suisses venaient de repousser les assiégeants. Il les arrête, et leur enjoint, de la part du roi, de le suivre à l'assemblée. Les Suisses alors, en assez grand nombre, suivent M. d'Hervilly aux Feuillants, au milieu des décharges les plus meurtrières. Le château se trouve ainsi privé de la majeure partie de ses défenseurs. Il reste cependant encore, soit dans l'escalier, soit dans les appartements, un assez grand nombre de malheureux Suisses, auxquels l'ordre n'est point parvenu, et qui bientôt vont être exposés, sans moyens de résistance, aux plus terribles dangers.

Pendant ce temps, les assiégeants s'étaient ralliés. Les Marseillais, unis aux Bretons, s'indignaient d'avoir cédé; ils se raniment et reviennent à la charge, pleins de fureur. Westermann, qui depuis montra des talents véritables, dirige leurs efforts avec intelligence; ils se précipitent avec ardeur, tombent en grand nombre, mais arrivent enfin sous le vestibule, franchissent l'escalier, et se rendent maîtres du château. La populace à piques s'y précipite à leur suite, et le reste de cette scène n'est bientôt plus qu'un massacre. Les malheureux Suisses implorent en vain leur grâce en jetant leurs armes; ils sont impitoyablement égorgés. Le feu est mis au château; les serviteurs qui le remplissent sont poursuivis; les uns fuient, les autres sont immolés. Dans le nombre, il y a des vainqueurs généreux : « Grâce aux femmes! » s'écrie l'un d'entre eux; ne déshonorez pas la » nation! » et il sauve des dames de la reine, qui étaient à genoux, en présence des sabres levés sur leur tête. Il y eut des victimes courageuses; il y en eut d'ingénieuses à se sauver, quand il n'y avait plus de courage à se défendre; il y eut même, chez ces vainqueurs furieux, des mouvements de probité; et l'or trouvé au château, soit vanité populaire, soit le désintéressement qui naît de l'exaltation, fut rapporté à l'assemblée.

Digitized by Google

L'assemblée était demeurée dans l'anxiété, attendant l'issue du combat. Enfin à onze heures, on entend les cris de victoire mille fois répétés. Les portes cèdent sous l'effort d'une multitude ivre de joie et de fureur. La salle est remplie des débris qu'on y apporte, des Suisses qu'on a faits prisonniers, et auxquels on accorde la vie, pour faire hommage à l'assemblée de cette clémence populaire. Pendant ce temps, le roi et sa famille, retirés dans l'étroite loge d'un journaliste, assistaient à la ruine de leur trône et à la joie de leurs vainqueurs. Vergniaud avait quitté un instant la présidence pour rédiger le décret de la déchéance; il rentre, et l'assemblée rend ce décret célèbre, d'après lequel,

Louis XVI est provisoirement suspendu de la royauté;

Un plan d'éducation est ordonné pour le prince royal;

Une convention nationale est convoquée.

Était-ce donc un projet longuement arrêté que celui de ruiner la monarchie, puisqu'on ne faisait que suspendre le roi, et qu'on préparait l'éducation du prince? Avec quelle crainte, au contraire, ne touchait-on pas à cet antique pouvoir! Avec quelle espèce d'hésitation n'approchait-on pas de ce vieux tronc, sous lequel les générations françaises avaient été tour à tour heureuses ou malheureuses, mais sous lequel enfin elles avaient vécu!

Cependant l'imagination publique est prompte; peu de temps lui devait suffire pour dépouiller les restes d'un antique respect; et la monarchie suspendue allait être bientôt la monarchie détruite. Elle allait périr, non dans la personne d'un Louis XI, d'un Charles IX, d'un Louis XIV, mais dans celle de Louis XVI, l'un des rois les plus honnêtes qui se soient assis sur le trône.

CHAPITRE XII.

Suite et fin de la journée du 10 août. — Rappel du ministère girondin; Danton est nommé ministre de la justice. — État de la famille royale. — Situation des partis dans l'assemblée et au dehors après le 10 août. — Organisation et influence de la commune; pouvoirs nombreux qu'elle s'arroge; son opposition avec l'assemblée. — Érection d'un tribunal criminel extraordinaire. — État des armées après le 10 août. Résistance de Lafayette au nouveau gouvernement. Décrété d'accusation, il quitte son armée et la France; il est mis aux fers par les Autrichiens. — Position de Dumouriez. — Dispositions des puissances, et situation réciproque des armées coalisées et des armées françaises. — Prise de Longwy par les Prussiens; agitation de Paris à cette nouvelle. — Mesures révolutionnaires prises par la commune; arrestation des suspects. — Massacres dans les prisons les 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. Principales scènes et circonstances de ces journées sanglantes.

Les Suisses avaient courageusement défendu les Tuileries, mais leur résistance fut inutile : le grand escalier avait été forcé, et le palais envahi. Le peuple, désormais vainqueur, pénétrait de toutes parts dans cette demeure de la royauté, où il avait toujours supposé des trésors extraordinaires, une félicité sans bornes, une puissance formidable, et des complots sinistres! Que de vengeance à exercer à la fois contre la richesse, la grandeur et le pouvoir!

Quatre-vingts grenadiers suisses, qui n'ont pas eu le temps de se retirer, défendent vigoureusement leur vie, et sont impitoyablement égorgés. La multitude se précipite dans les appartements, et s'acharne sur ces inutiles amis, accourus pour défendre le roi, et poursuivis sous le nom de *chevaliers du poignard* de toute la haine populaire. Leurs armes impuissantes ne servent qu'à irriter les vainqueurs, et rendre plus vraisemblables les projets imputés à la cour. Toute porte qui se ferme est abattue. Deux huissiers voulant interdire l'entrée du grand conseil, et s'immoler à l'étiquette, sont massacrés en un instant. Les nombreux serviteurs de la famille royale fuient tumultueusement à travers les vastes galeries, se précipitent des fenêtres, ou cherchent dans l'immensité du palais un réduit obscur qui protége leur vie. Les femmes de la reine se réfugient dans l'un de ses appartements, et s'attendent à chaque instant à être attaquées dans leur asile. La princesse de Tarente en fait ouvrir les portes pour ne pas augmenter l'irritation par la résistance. Les assaillants se présen-

Journée du 10 août 179[illegible]

Digitized by Google

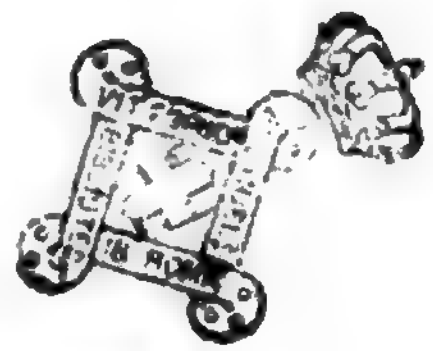

Digitized by Google

tent et se saisissent de l'une d'elles. Déjà le fer est levé sur sa tête.—*Grâce aux femmes!* s'écrie une voix; *ne déshonorez pas la nation!* — A ce mot, le fer s'abaisse, les femmes de la reine sont épargnées, protégées, conduites hors du château, par ces mêmes hommes qui allaient les immoler, et qui, avec toute la mobilité populaire, les escortent maintenant, et emploient pour les sauver le plus ingénieux dévouement. Après avoir massacré, on dévaste; on brise ces magnifiques ameublements, et on en disperse au loin les débris. Le peuple se répand dans les secrets appartements de la reine, et s'y livre à la gaieté la plus obscène; il pénètre dans les lieux les plus reculés, recherche tous les dépôts de papiers, brise toutes les fermetures, et satisfait le double plaisir de la curiosité et de la destruction. A l'horreur du meurtre et du sac se réunit celle de l'incendie. Déjà les flammes ayant dévoré les échoppes adossées aux cours extérieures, commencent à s'étendre à l'édifice, et menacent d'une ruine complète cet imposant séjour de la royauté. La désolation n'est pas bornée à cette triste enceinte; elle s'étend au loin. Les rues sont jonchées de débris et de cadavres. Quiconque fuit ou est supposé fuir est traité en ennemi et poursuivi à coups de fusil. Un bruit continuel de mousqueterie a succédé à celui du canon, et révèle à chaque instant de nouveaux meurtres. Que d'horreurs dans les suites d'une victoire, quels que soient les vaincus, les vainqueurs, et la cause pour laquelle on a combattu!

Le pouvoir exécutif étant dissous par la suspension de Louis XVI, il ne restait plus dans Paris que deux autorités, celle de la commune et celle de l'assemblée. Comme on l'a vu dans le récit du 10 août, des députés des sections, réunis à l'hôtel de ville, s'étaient emparés du pouvoir municipal, en expulsant les anciens magistrats, et avaient dirigé l'insurrection pendant toute la nuit et la journée du 10. Ils possédaient la véritable force de fait; ils avaient tout l'emportement de la victoire, et représentaient cette classe révolutionnaire, neuve et ardente, qui venait de lutter pendant toute la session contre l'inertie de cette autre classe d'hommes plus éclairés, mais moins actifs, dont se composait l'assemblée législative. Le premier soin des députés des sections fut de destituer toutes les hautes autorités, qui, plus rapprochées du pouvoir suprême, lui étaient plus attachées. Ils avaient suspendu l'état-major de la garde nationale, et désorganisé la défense des Tuileries en arrachant Mandat au château, et donné à Santerre le commandement de la garde nationale. Ils n'avaient pas mis moins d'empressement à suspendre l'administration du département, qui, de la haute région où elle était placée, contraria toujours les passions populaires qu'elle ne partageait pas. Quant à la municipalité, ils en avaient supprimé le conseil général, s'étaient substitués à son autorité, ne conservant que le maire Pétion, le procureur-syndic Manuel, et les seize administrateurs municipaux. Tout cela s'était fait pendant l'attaque du château. Danton avait audacieusement dirigé cette orageuse séance; et lorsque la mitraille des Suisses refoula la multitude le long des quais, et jusqu'à l'hôtel de ville, il était sorti en disant : « *Nos frères demandent du secours, allons leur en porter.* » Sa présence avait contribué à ramener le peuple sur le champ de bataille, et à décider la victoire. Le combat terminé, il fut question de délivrer Pétion de sa garde et de le remplacer dans ses fonctions de maire. Cependant, soit véritable intérêt pour sa personne, soit crainte de se donner un chef trop scrupuleux pour les premiers moments de l'insurrection, on avait décidé qu'il serait gardé un jour ou deux, sous le prétexte de mettre sa vie à couvert. En même temps, on avait enlevé de la salle du conseil général les bustes de Louis XVI, Bailly et Lafayette. La classe nouvelle qui s'élevait écartait ainsi les premières illustrations révolutionnaires, pour y substituer les siennes.

Les insurgés de la commune devaient chercher à se mettre en rapport avec l'assemblée. Ils lui reprochaient des hésitations et même du royalisme; mais ils voyaient toujours en elle la seule autorité souveraine actuellement existante, et n'étaient point du tout disposés à la méconnaître. Dans la matinée même du 10, une députation vint à sa barre lui annoncer la formation de la commune insurrectionnelle, et lui exposer ce qui avait été fait. Danton était au nombre des députés. « Le peuple qui » nous envoie vers vous, dit-il, nous a chargés de » vous déclarer qu'il vous croyait toujours dignes » de sa confiance, mais qu'il ne reconnaissait » d'autre juge des mesures extraordinaires aux- » quelles la nécessité l'a contraint de recourir que » le peuple français, notre souverain et le vôtre, » réuni dans les assemblées primaires. »

L'assemblée répondit à ces députés, par l'organe de son président, qu'elle approuvait tout ce qui avait été fait, et qu'elle leur recommandait l'ordre et la paix. Elle leur fit donner en outre communication des décrets rendus dans la journée, avec invitation de les répandre. Après cela,

elle rédigea une proclamation pour rappeler le respect dû aux personnes et aux propriétés, et chargea quelques-uns de ses membres d'aller la porter au peuple.

Son premier soin dans ce moment devait être de suppléer à la royauté détruite. Les ministres, réunis sous le nom de *conseil exécutif*, furent provisoirement chargés par elle des soins de l'administration et de l'exécution des lois. Le ministre de la justice, dépositaire du sceau de l'État, devait l'apposer sur les décrets, et les promulguer au nom de la puissance législative. Il fallait ensuite choisir les personnes qui composeraient le ministère. On songea tout d'abord à replacer Roland, Clavière et Servan, destitués pour leur attachement à la cause populaire, car la révolution nouvelle devait vouloir tout ce que n'avait pas voulu la royauté. Ces trois ministres furent donc unanimement réintégrés, Roland à l'intérieur, Servan à la guerre, et Clavière aux finances. Il y avait encore à nommer un ministre de la justice, des affaires étrangères, et de la marine. Ici le choix était libre, et les vœux formés autrefois pour le mérite obscur, ou pour le patriotisme ardent et désagréable à la cour, pouvaient être réalisés sans obstacle. Danton, si puissant sur la multitude, et si entraînant pendant les quarante-huit heures écoulées, fut jugé nécessaire; et, bien qu'il déplût aux girondins comme un élu de la populace, il fut nommé ministre de la justice à la majorité de 222 voix sur 284. Après avoir donné cette satisfaction au peuple, et accordé cette place à l'énergie, on songea à mettre un savant à la marine. Ce fut le mathématicien Monge, connu et apprécié par Condorcet, et adopté sur sa proposition. On porta enfin Lebrun aux affaires étrangères, et on récompensa dans sa personne l'un de ces hommes laborieux qui faisaient auparavant tout le travail dont les ministres avaient l'honneur.

Après avoir remplacé le pouvoir exécutif, l'assemblée déclara que tous les décrets sur lesquels Louis XVI avait apposé son *veto* recevraient force de loi. La formation d'un camp sous Paris, objet de l'un de ces décrets, et cause de si vives discussions, fut ordonnée sur-le-champ, et les canonniers reçurent l'autorisation, le jour même, de commencer des esplanades sur les hauteurs de Montmartre. Après avoir fait la révolution de Paris, il fallait en assurer le succès dans les départements, et surtout aux armées, où commandaient des généraux suspects. Des commissaires pris dans l'assemblée furent chargés de se rendre dans les provinces et les armées, pour les éclairer sur les événements du 10 août, et on leur donna des pouvoirs pour renouveler au besoin tous les chefs civils et militaires.

Quelques heures avaient suffi à tous ces décrets; et pendant que l'assemblée était occupée à les rendre, d'autres soins venaient sans cesse l'interrompre. Les effets précieux, enlevés aux Tuileries, étaient transportés dans son enceinte; les Suisses, les serviteurs du château, toutes les personnes arrêtées dans leur fuite, ou arrachées à la fureur du peuple, étaient conduites à sa barre comme dans un lieu d'asile. Une foule de pétitionnaires venaient les uns après les autres rapporter ce qu'ils avaient fait ou vu, et raconter leurs découvertes sur les complots supposés de la cour. Des accusations et des invectives de tous genres étaient proférées contre la famille royale, qui entendait tout cela du lieu étroit où on l'avait reléguée. Ce lieu était la loge du logographe. Louis XVI écoutait avec calme tous les discours, et s'entretenait par intervalles avec Vergniaud et d'autres députés, placés tout près de lui. Enfermé là depuis quinze heures, il avait demandé quelques aliments, qu'il partagea avec sa femme et ses enfants, et qui provoquaient d'ignobles observations sur le goût qu'on lui imputait pour la table! On sait si les partis victorieux épargnent le malheur! Le jeune dauphin, couché sur le sein de sa mère, y dormait profondément, accablé par une chaleur étouffante. La jeune princesse et madame Élisabeth, les yeux rouges de larmes, étaient à côté de la reine. Au fond de la loge se trouvaient quelques seigneurs dévoués qui n'avaient pas abandonné le malheur. Cinquante hommes pris dans la troupe qui avait escorté la famille royale du château à l'assemblée, servaient de garde à cette enceinte. C'est de là que le monarque déchu contemplait les dépouilles de ses palais, assistait au démembrement de son antique pouvoir, et en voyait distribuer les restes aux diverses autorités populaires.

Le tumulte continuait avec une extrême violence, et, au gré du peuple, ce n'était pas assez d'avoir suspendu la royauté, il fallait la détruire. Les pétitions se succédaient sur ce sujet; et, dans l'attente d'une réponse, la multitude s'agitait au dehors de la salle, en inondait les avenues, en assiégeait les portes, et deux ou trois fois elle les attaqua si violemment qu'on les crut enfoncées, et qu'on craignit pour la famille infortunée dont l'assemblée avait reçu le dépôt. Henri Larivière, envoyé avec d'autres commissaires pour calmer le

gitized by Google

peuple, rentra dans cet instant et s'écria avec force : « Oui, messieurs, je le sais, je l'ai vu, je » l'assure, la masse du peuple est décidée à périr » mille fois plutôt que de déshonorer la liberté » par aucun acte d'inhumanité; et à coup sûr, il » n'est pas une tête ici présente (et l'on doit m'en- » tendre, ajouta-t-il) qui ne puisse compter sur » la loyauté française. » Ces paroles rassurantes et courageuses furent applaudies. Vergniaud prit la parole à son tour, et répondit aux pétitionnaires qui demandaient qu'on changeât la suspension en déchéance : « Je suis charmé, dit-il, qu'on » me fournisse l'occasion d'expliquer l'intention » de l'assemblée en présence des citoyens. Elle a » décrété la suspension du pouvoir exécutif, et a » nommé une convention qui déciderait irrévoca- » blement la grande question de la déchéance. En » cela, elle s'est renfermée dans ses pouvoirs, qui » ne lui permettaient pas de se faire juge elle- » même de la royauté, et elle a pourvu au salut » de l'État, en mettant le pouvoir exécutif dans » l'impossibilité de nuire. Elle a satisfait ainsi à » tous les besoins en demeurant dans la limite de » ses attributions. » Ces paroles produisirent une impression favorable, et les pétitionnaires eux-mêmes, calmés par elles, se chargèrent d'éclairer et d'apaiser le peuple.

Il fallait mettre fin à cette séance si longue. Il fut donc ordonné que les effets enlevés au château seraient déposés à la commune; que les Suisses et toutes les personnes arrêtées seraient ou gardés aux Feuillants, ou transportés dans diverses maisons de détention; enfin que la famille royale serait gardée au Luxembourg jusqu'à la réunion de la convention nationale, mais qu'en attendant les préparatifs nécessaires pour l'y recevoir, elle logerait dans le local même de l'assemblée. A une heure du matin, le samedi 11, la famille royale fut transportée dans le logement qu'on lui destinait, et qui consistait en quatre cellules des anciens feuillants. Les seigneurs qui n'avaient pas quitté le roi s'établirent dans la première, le roi dans la seconde, la reine, sa sœur et ses enfants dans les deux autres. La femme du concierge servit les princesses, et remplaça le cortége nombreux des dames, qui, la veille encore, se disputaient le soin de leur service.

La séance fut suspendue à trois heures du matin. Le bruit régnait encore à Paris. Pour éviter les désordres, on avait illuminé les environs du château, et la plus grande partie des citoyens étaient sous les armes.

Telle avait été cette journée célèbre, et ses résultats immédiats. Le roi et sa famille étaient prisonniers aux Feuillants, et les trois ministres disgraciés replacés en fonctions; Danton, caché la veille dans un club obscur, se trouvait ministre de la justice; Pétion était consigné chez lui, mais à son nom proclamé avec enthousiasme on ajoutait celui de *Père du peuple*. Marat, sorti de l'obscure retraite où Danton l'avait caché pendant l'attaque, et maintenant armé d'un sabre, se promenait dans Paris à la tête du bataillon marseillais. Robespierre, qu'on n'a pas vu figurer pendant ces terribles scènes, Robespierre haranguait aux Jacobins, et entretenait quelques membres restés avec lui de l'usage à faire de la victoire, de la nécessité de remplacer l'assemblée actuelle et de mettre Lafayette en accusation.

Dès le lendemain, il fallut songer encore à calmer le peuple soulevé, et ne cessant de massacrer ceux qu'il prenait pour des aristocrates fugitifs. L'assemblée reprit sa séance le 11, à sept heures du matin. La famille royale fut replacée dans la loge du logographe, pour assister aux décisions qui allaient être prises et aux scènes qui allaient se passer dans le corps législatif. Pétion, délivré et escorté par un peuple nombreux, vint rendre compte de l'état de Paris, qu'il avait visité, et où il avait tâché de répandre le calme et l'esprit de paix. Des citoyens s'étaient faits ses gardiens pour veiller sur ses jours. Pétion fut parfaitement accueilli par l'assemblée, et repartit aussitôt pour continuer ses exhortations pacifiques. Les Suisses déposés la veille aux Feuillants étaient menacés. La multitude demandait leur mort à grands cris, en les appelant complices du château et assassins du peuple. On parvint à l'apaiser en annonçant que les Suisses seraient jugés, et qu'une cour martiale allait être formée pour punir ce qu'on appela *les conspirateurs du 10 août*. « Je de- » mande, s'écria le violent Chabot, qu'ils soient » conduits à l'Abbaye pour être jugés... Dans la » terre de l'égalité, la loi doit raser toutes les » têtes, même celles qui sont assises sur le trône. » Déjà les officiers avaient été transportés à l'Abbaye; les soldats le furent à leur tour. Il en coûta des peines infinies, et il fallut promettre au peuple de les juger promptement.

Comme on le voit, l'idée de se venger de tous les défenseurs de la royauté, et de punir en eux les dangers qu'on avait courus, s'emparait déjà des esprits, et bientôt allait faire naître de cruelles divisions. En suivant les progrès de l'insur-

rection, on a déjà remarqué les germes des dissentiments qui commençaient à s'élever dans le parti populaire. On a déjà vu l'assemblée, composée d'hommes cultivés et calmes, se trouver en opposition avec les clubs et les municipalités, où se réunissaient des hommes inférieurs en éducation, en talents, mais qui, par leur position même, leurs mœurs moins élevées, leur ambition ascendante, étaient portés à agir et à précipiter les événements; on a vu que la veille du 10 août, Chabot différa d'avis avec Pétion, qui, d'accord avec la majorité de l'assemblée, voulait qu'on préférât un décret de déchéance à une attaque de vive force. Ces hommes, qui avaient conseillé la plus grande énergie possible, se trouvaient donc le lendemain en présence de l'assemblée, fiers d'une victoire remportée presque malgré elle, et lui rappelant, avec les expressions d'un respect équivoque, qu'elle avait absous Lafayette, et qu'il ne fallait pas qu'elle compromît encore par sa faiblesse le salut du peuple. Ils remplissaient la commune, où ils étaient mêlés à des bourgeois ambitieux, à des agitateurs subalternes, à des clubistes; ils occupaient les Jacobins et les Cordeliers, et quelques-uns d'entre eux siégeaient sur les bancs extrêmes du corps législatif. Le capucin Chabot, le plus ardent de tous, passait tour à tour de la tribune de l'assemblée à celle des Jacobins, et menaçait toujours des piques et du tocsin.

L'assemblée avait prononcé la suspension, et ces hommes plus exigeants réclamaient la déchéance : en nommant un gouverneur pour le dauphin, elle avait supposé la royauté, et eux voulaient la république; elle pensait en majorité qu'on devait se défendre activement contre l'étranger, mais faire grâce aux vaincus; eux soutenaient au contraire qu'il fallait non-seulement résister à l'étranger, mais encore sévir contre ceux qui, retranchés dans le château, avaient voulu massacrer le peuple et amener les Prussiens à Paris. S'élevant dans leur ardeur aux idées les plus extrêmes, ils soutenaient que les corps électoraux n'étaient pas nécessaires pour former la nouvelle assemblée, mais que tous les citoyens devaient être jugés aptes à voter. Déjà même un jacobin proposait de donner des droits politiques aux femmes. Ils disaient hautement enfin qu'il fallait que le peuple se présentât en armes pour manifester ses volontés au corps législatif. Marat excitait ce débordement des esprits, et provoquait à la vengeance, parce qu'il pensait, dans son affreux système, qu'il convenait de purger la France. Robespierre, moins par système d'épuration, moins par disposition sanguinaire que par envie contre l'assemblée, élevait contre elle les reproches de faiblesse et de royalisme. Prôné par les jacobins, proposé avant le 10 août comme le dictateur nécessaire, il était proclamé aujourd'hui comme le défenseur le plus éloquent et le plus incorruptible des droits du peuple. Danton, ne songeant ni à se faire louer, ni à se faire écouter, et n'ayant jamais aspiré à la dictature, avait néanmoins décidé le 10 août par son audace. Maintenant encore, négligeant l'étalage, il ne songeait qu'à s'emparer du conseil exécutif, dont il était membre, en dominant ou entraînant ses collègues. Incapable de haine ou d'envie, il ne nourrissait aucun mauvais sentiment contre ces députés dont l'éclat offusquait Robespierre, mais il les négligeait comme inactifs, et leur préférait ces hommes énergiques des classes inférieures, sur lesquels il comptait davantage pour maintenir et achever la révolution.

Ces divisions n'étaient pas soupçonnées au dehors de Paris; tout ce que le public de la France avait pu voir, c'était la résistance de l'assemblée à des vœux trop ardents, et l'absolution de Lafayette prononcée malgré la commune et les jacobins. Mais on imputait tout à la majorité royaliste et feuillantine; on admirait toujours les girondins, on estimait également Brissot et Robespierre, on adorait surtout Pétion comme le maire si maltraité par la cour; et on ne s'informait pas si Pétion paraissait trop modéré à Chabot, s'il blessait l'orgueil de Robespierre, s'il était traité comme un honnête homme inutile par Danton, et comme un conspirateur sujet à l'épuration par Marat. Pétion était donc encore entouré des respects de la multitude; mais, comme Bailly après le 14 juillet, il allait bientôt devenir importun et odieux, en désapprouvant des débordements qu'il ne pouvait plus empêcher.

La principale coalition des nouveaux révolutionnaires s'était formée aux Jacobins et à la commune. Tous les projets se proposaient, se discutaient aux Jacobins; et les mêmes hommes venaient ensuite exécuter à l'hôtel de ville, au moyen de leurs pouvoirs municipaux, ce qu'ils n'avaient pu que projeter dans leur club. Le conseil général de la commune composait à lui seul une espèce d'assemblée, aussi nombreuse que le corps législatif, ayant ses tribunes, son bureau, ses applaudissements bien plus bruyants, et une force de fait bien plus considérable. Le maire en était le président, le procu-

Digitized by Google

reur-syndic l'orateur officiel, chargé de faire toutes les réquisitions nécessaires. Pétion ne s'y présentait déjà plus, et se bornait au soin des subsistances. Le procureur Manuel, se laissant porter plus loin par le flot révolutionnaire, y faisait tous les jours entendre sa voix. Mais l'homme qui dominait le plus cette assemblée, c'était Robespierre. Resté à l'écart pendant les trois premiers jours qui suivirent le 10 août, il s'y était rendu après que l'insurrection eut été consommée, et se présentant au bureau pour y faire vérifier ses pouvoirs, il avait semblé en prendre possession plutôt que venir y soumettre ses titres. Son orgueil, loin de déplaire, n'avait fait qu'augmenter les respects dont on l'entourait. Sa réputation de talents, d'incorruptibilité et de constance, en faisait un personnage grave et respectable, que ces bourgeois rassemblés étaient fiers de posséder au milieu d'eux. En attendant la réunion de la convention dont il ne doutait pas de faire partie, il venait exercer là un pouvoir plus réel que le pouvoir d'opinion dont il jouissait aux Jacobins.

Le premier soin de la commune fut de s'emparer de la police; car, en temps de guerre civile, arrêter, poursuivre ses ennemis, est le plus important et le plus envié des pouvoirs. Les juges de paix, chargés de l'exercer en partie, avaient indisposé l'opinion par leurs poursuites contre les agitateurs populaires, et se trouvaient ainsi, volontairement ou non, en hostilité avec les patriotes. On se souvenait surtout de celui qui, dans l'affaire de Bertrand de Molleville et du journaliste Carra, avait osé faire citer deux députés. Les juges de paix furent donc destitués, et on transporta aux autorités municipales toutes leurs attributions relatives à la police. D'accord ici avec la commune de Paris, l'assemblée décréta que la police, dite *de sûreté générale*, serait attribuée aux départements, districts et municipalités. Elle consistait à rechercher tous les délits menaçant la *sûreté intérieure et extérieure de l'État*, à faire le recensement des citoyens suspects par leur opinion ou leur conduite, à les arrêter provisoirement, à les disperser même et à les désarmer, s'il était nécessaire. C'étaient les conseils de municipalités qui remplissaient eux-mêmes ce ministère, et la masse entière des citoyens se trouvait ainsi appelée à observer, à dénoncer et à poursuivre le parti ennemi. On conçoit combien devait être active, mais rigoureuse et arbitraire, cette police démocratiquement exercée. Le conseil entier recevait la dénonciation, et un comité de *surveillance* l'examinait et faisait exécuter l'arrestation. Les gardes nationales étaient en réquisition permanente, et les municipalités de toutes les villes au-dessus de vingt mille âmes pouvaient ajouter des règlements particuliers à cette loi *de sûreté générale*. Certes, l'assemblée législative ne croyait pas préparer ainsi les sanglantes exécutions qui eurent lieu plus tard; mais, entourée d'ennemis au dedans et au dehors, elle appelait tous les citoyens à les surveiller, comme elle les avait tous appelés à administrer et à combattre.

La commune de Paris s'empressa d'user de ces pouvoirs nouveaux, et fit de nombreuses arrestations. C'étaient les vainqueurs irrités encore des dangers de la veille, et des dangers plus grands du lendemain, qui s'emparaient de leurs ennemis, abattus maintenant, mais pouvant bientôt se relever avec le secours des étrangers. Le comité de surveillance de la commune de Paris fut composé des hommes les plus violents. Marat, qui, dans la révolution, s'était si audacieusement attaqué aux personnes, fut le chef de ce comité, et de tous les hommes, c'était le plus redoutable dans de pareilles fonctions.

Outre ce comité principal, la commune de Paris en institua un particulier dans chaque section. Elle décida que les passe-ports ne seraient délivrés que sur la délibération des assemblées de sections; que les voyageurs seraient accompagnés, soit à la municipalité, soit aux portes de Paris, par deux témoins qui attesteraient l'identité de la personne qui avait demandé le passe-port avec celle qui s'en servait pour partir. Elle tâchait ainsi, par tous les moyens, d'empêcher l'évasion des suspects sous des noms supposés. Elle ordonna ensuite qu'il fût fait un tableau des ennemis de la révolution, et invita les citoyens, par une proclamation, à dénoncer les coupables du 10 août. Elle fit arrêter les écrivains qui avaient soutenu la cause royaliste, et donna leurs presses aux écrivains patriotes. Marat se fit restituer triomphalement quatre presses qui, disait-il, lui avaient été enlevées par les ordres du *traître Lafayette*. Des commissaires allèrent dans les prisons délivrer les détenus enfermés pour cris et propos contre la cour. Toujours prompte enfin à s'ingérer partout, la commune, à l'exemple de l'assemblée, envoya des députés pour éclairer et ramener l'armée de Lafayette, qui donnait des inquiétudes.

La commune fut chargée en outre d'une dernière mission non moins importante, celle de garder la famille royale. L'assemblée avait d'abord ordonné sa translation au Luxembourg, et sur l'ob-

servation que ce palais était difficile à garder, on se décida pour l'hôtel du ministère de la justice. Mais la commune, qui avait déjà la police de la capitale, et qui se croyait particulièrement chargée de la garde du roi, proposa le Temple, et déclara ne pouvoir répondre de ce dépôt que dans la tour de cette ancienne abbaye. L'assemblée y consentit, et confia les augustes prisonniers au maire et au commandant général Santerre, sous leur responsabilité personnelle *. Douze commissaires du conseil général devaient, sans interruption, veiller au Temple. Des travaux extérieurs en avaient fait une espèce de place d'armes. Des détachements nombreux de la garde nationale en formaient tour à tour la garnison, et on ne pouvait y pénétrer que sur une permission de la municipalité. L'assemblée décréta aussi que cinq cent mille francs seraient pris au trésor pour fournir à l'entretien de la famille royale jusqu'à la prochaine réunion de la convention nationale.

Les fonctions de la commune étaient, comme on le voit, très-étendues. Placée au centre de l'État, là où s'exercent les grands pouvoirs, et portée par son énergie à exécuter elle-même tout ce qui lui semblait fait trop mollement par les autres autorités, elle était conduite à empiéter sans cesse. L'assemblée, reconnaissant la nécessité de la contenir dans certaines limites, décréta la réélection d'un nouveau conseil de département, pour remplacer celui qui fut dissous le jour de l'insurrection. La commune, se voyant menacée du joug d'une autorité supérieure, qui probablement gênerait son essor, comme avait fait l'ancien département, s'irrita de ce décret, et ordonna aux sections de surseoir à l'élection déjà commencée. Le procureur-syndic Manuel fut aussitôt dépêché de l'hôtel de ville aux Feuillants pour présenter les réclamations de la municipalité. « Les délégués des ci-» toyens de Paris, dit-il, ont besoin de pouvoirs » sans limites; une autorité placée entre eux et » vous ne fera que jeter des germes de divisions. Il » faudra que le peuple, pour se délivrer de cette » puissance destructive de sa souveraineté, s'arme » encore une fois de sa vengeance. »

Tel était le langage menaçant que déjà on osait faire entendre à l'assemblée. Celle-ci accorda ce qu'on lui demandait; et, soit qu'elle crût impossible ou imprudent de résister, soit qu'elle regardât comme dangereux d'entraver dans le moment l'énergie de la commune, elle décida que le nouveau conseil n'aurait aucune autorité sur la municipalité, et ne serait qu'une simple commission de finances, chargée du soin des contributions publiques dans le département de la Seine.

Une autre question plus grave préoccupait les esprits, et devait faire ressortir bien plus fortement la différence de sentiment qui existait entre la commune et l'assemblée. On réclamait à grands cris la punition de ceux qui avaient tiré sur le peuple, et qui étaient prêts à se montrer dès que l'ennemi approcherait. On les appelait alternativement *les conspirateurs du 10 août*, ou *les traîtres*. La commission martiale, instituée dès le 11 pour juger les Suisses, ne semblait pas suffisante, parce que ses pouvoirs étaient bornés à la poursuite de ces militaires. Le tribunal criminel de la Seine paraissait soumis à des formalités trop lentes, et d'ailleurs on suspectait toutes les autorités antérieures à la journée du 10. La commune demanda donc, le 13, l'érection d'un tribunal spécial pour juger *les crimes du 10 août*, et qui eût assez de latitude pour atteindre tout ce qu'on appelait les *traîtres*. L'assemblée renvoya la pétition à sa commission extraordinaire, chargée, depuis le mois de juillet, de proposer les moyens de salut.

Le 14, une nouvelle députation de la commune arrive au corps législatif, pour demander le décret relatif au tribunal extraordinaire, déclarant que, s'il n'est pas encore rendu, elle est chargée de l'attendre. Le député Gaston adresse à cette députation quelques observations sévères et elle se retire. L'assemblée persiste à refuser la création d'un tribunal extraordinaire, et se borne à attribuer aux tribunaux établis *la connaissance des crimes du 10 août*.

A cette nouvelle, une rumeur violente se répand dans Paris. La section des Quinze-Vingts se présente au conseil général de la commune, et annonce que le tocsin sera sonné au faubourg Saint-Antoine, si le décret demandé n'est pas rendu sur-le-champ. Le conseil général envoie alors une nouvelle députation, à la tête de laquelle est Robespierre. Celui-ci prend la parole au nom de la municipalité, et fait aux députés les remontrances les plus insolentes. « La tranquillité du peuple, » leur dit-il, tient à la punition des coupables, et » cependant vous n'avez rien fait pour les atteindre. Votre décret est insuffisant. Il n'explique » point la nature et l'étendue des crimes à punir, » car il ne parle que des *crimes du 10 août*, et

* Le roi et sa famille furent conduits au Temple dans la soirée du 13 août.

» les crimes des ennemis de la révolution s'éten-
» dent bien au delà du 10 août et de Paris. Avec
» une expression pareille, le traître Lafayette
» échapperait aux coups de la loi! Quant à la
» forme du tribunal, le peuple ne peut pas tolérer
» davantage celle que vous lui avez conservée. Le
» double degré de juridiction cause des délais in-
» terminables; et d'ailleurs toutes les anciennes
» autorités sont suspectes; il en faut de nouvelles;
» il faut que le tribunal demandé soit composé par
» des députés pris dans les sections, et qu'il ait
» la faculté de juger les coupables souverainement
» et en dernier ressort. »

Cette pétition impérieuse parut plus dure encore par le ton de Robespierre. L'assemblée répondit au peuple de Paris par une adresse dans laquelle elle repoussa tout projet de commission extraordinaire et de chambre ardente, comme indigne de la liberté, et comme propre seulement au despotisme.

Ces raisonnables observations ne produisirent aucun effet; l'irritation n'en devint que plus grande. On ne parla dans tout Paris que du tocsin. et dès le lendemain, un représentant de la commune, se présentant à la barre, dit à l'assemblée: « Comme citoyen, comme magistrat du peuple,
» je viens vous annoncer que ce soir, à minuit,
» le tocsin sonnera, et la générale battra. Le peu-
» ple est las de n'être point vengé. Craignez qu'il
» ne se fasse justice lui-même. Je demande, ajouta
» l'audacieux pétitionnaire, que, sans désempa-
» rer, vous décrétiez qu'il sera nommé un citoyen
» par chaque section pour former un tribunal
» criminel. »

Cette menaçante apostrophe souleva l'assemblée, et particulièrement les députés Choudieu et Thuriot, qui réprimandèrent vivement l'envoyé de la commune. Cependant la discussion s'engagea, et la proposition de la commune, fortement appuyée par les membres ardents de l'assemblée, fut enfin convertie en décret. Un corps électoral dut se réunir pour élire les membres d'un tribunal extraordinaire, destiné à juger les crimes commis dans la journée du 10 août, *et autres crimes y relatifs, circonstances et dépendances.* Ce tribunal, divisé en deux sections, devait juger en dernier ressort et sans appel. Tel fut le premier essai du tribunal révolutionnaire, et la première accélération donnée par la vengeance aux formes de la justice. Ce tribunal fut appelé tribunal du 17 août.

On ignorait encore l'effet produit aux armées par la dernière révolution, et la manière dont avaient été accueillis les décrets du 10. C'était là le point le plus important, et duquel dépendait le sort de la révolution nouvelle. La frontière était toujours partagée en trois corps d'armée, celui du Nord, du Centre et du Midi. Luckner commandait au Nord, Lafayette au Centre et Montesquiou au Midi. Depuis les malheureuses affaires de Mons et de Tournay, Luckner, pressé par Dumouriez, avait encore essayé l'offensive sur les Pays-Bas, mais il s'était retiré, et, en évacuant Courtray, il avait brûlé les faubourgs, ce qui était devenu un grave motif d'accusation contre le ministère à la veille de la déchéance. Depuis, les armées étaient demeurées dans la plus complète inaction, vivant dans des camps retranchés, et se bornant à de légères escarmouches. Dumouriez, en quittant le ministère, s'était rendu comme lieutenant général auprès de Luckner, et avait été mal accueilli à l'armée, où dominait l'esprit du parti Lafayette. Luckner, tout à fait soumis dans le moment à cette influence, relégua Dumouriez dans l'un de ces camps, celui de Maulde, et l'y laissa, avec un petit nombre de troupes, s'occuper à des retranchements et à des escarmouches.

Lafayette, voulant, à cause des dangers du roi, se rapprocher de Paris, désirait prendre le commandement du Nord. Cependant il ne voulait point quitter ses troupes, dont il était très-aimé, et il convint avec Luckner de changer de position, chacun avec sa division, et de décamper tous les deux, l'un pour se porter au Nord, l'autre au centre. Ce déplacement des armées, en présence de l'ennemi, aurait pu avoir des dangers, si très-heureusement la guerre n'eût été complétement inactive. Luckner s'était donc rendu à Metz, et Lafayette à Sedan. Pendant ce mouvement croisé, Dumouriez, chargé de suivre avec son petit corps l'armée de Luckner, à laquelle il appartenait, s'arrêta tout à coup en présence de l'ennemi, qui avait fait menace de l'attaquer, et il fut obligé de demeurer dans son camp, sous peine d'ouvrir l'entrée de la Flandre au duc de Saxe-Teschen. Il réunit les autres généraux qui occupaient auprès de lui des camps séparés; il s'entendit avec Dillon, qui arrivait avec une portion de l'armée de Lafayette, provoqua un conseil de guerre à Valenciennes, pour justifier, par la nécessité, sa désobéissance à Luckner. Pendant ce temps, Luckner était arrivé à Metz, Lafayette à Sedan, et sans les événements du 10 août, Dumouriez allait peut-être subir une arrestation et un juge-

ment militaire, pour son refus de marcher en avant.

Telle était la situation des armées, lorsque la nouvelle du renversement du trône y fut connue. Le premier soin de l'assemblée législative fut d'y envoyer, comme on l'a vu, trois commissaires, pour porter ses décrets, et faire prêter le nouveau serment aux troupes. Les trois commissaires, arrivés à Sedan, furent reçus par la municipalité, qui tenait de Lafayette l'ordre de les arrêter. Le maire les interrogea sur la scène du 10 août, exigea le récit de tous les événements, et déclara, d'après les secrètes instructions de Lafayette, qu'évidemment l'assemblée législative n'était plus libre lorsqu'elle avait prononcé la suspension du roi, que ses commissaires n'étaient que les envoyés d'une troupe factieuse, et qu'ils allaient être enfermés au nom de la constitution. Ils furent en effet emprisonnés, et Lafayette, pour mettre à couvert les exécuteurs de cet ordre, le prit sous sa propre responsabilité. Immédiatement après, il fit renouveler dans son armée le serment de fidélité à la loi et au roi, et ordonna qu'il fût répété dans tous les corps soumis à son commandement. Il comptait sur soixante et quinze départements, qui avaient adhéré à sa lettre du 16 juin, et il se proposait de tenter un mouvement contraire à celui du 10 août. Dillon, qui était à Valenciennes sous les ordres de Lafayette, et qui avait un commandement supérieur à Dumouriez, obéit à son général en chef, fit prêter le serment de fidélité à la loi et au roi, et enjoignit à Dumouriez d'en faire de même dans son camp de Maulde. Dumouriez, jugeant mieux l'avenir, et d'ailleurs irrité contre les feuillants, sous l'empire desquels il se trouvait, saisit cette occasion de leur résister et de gagner la faveur du gouvernement nouveau, en refusant le serment pour lui et pour ses troupes.

Le 17, le jour même où le nouveau tribunal criminel fut si tumultueusement établi, on apprit, par une lettre, que les commissaires envoyés à l'armée de Lafayette avaient été arrêtés par ses ordres, et que l'autorité législative était méconnue. Cette nouvelle répandit encore plus d'irritation que d'alarme; les cris contre Lafayette retentirent avec plus de force que jamais. On demanda son accusation, et on reprocha à l'assemblée de ne pas l'avoir prononcée plus tôt. Sur-le-champ, un décret fut rendu contre le département des Ardennes; de nouveaux commissaires furent dépêchés avec les mêmes pouvoirs que les précédents, et avec la commission de faire élargir les trois prisonniers. On envoya aussi d'autres commissaires à l'armée de Dillon. Le 19 au matin, l'assemblée déclara Lafayette traître à la patrie, et lança contre lui un décret d'accusation.

La circonstance était grave, et, si cette résistance n'était pas vaincue, la nouvelle révolution se trouvait avortée. La France, partagée entre les républicains de l'intérieur et les constitutionnels de l'armée, demeurait divisée en présence de l'ennemi, également exposée à l'invasion et à une réaction terrible. Lafayette devait détester, dans la révolution du 10 août, l'abolition de la constitution de 91, l'accomplissement de toutes les prophéties aristocratiques, et la justification de tous les reproches que la cour adressait à la liberté. Il ne devait voir dans cette victoire de la démocratie qu'une anarchie sanglante et une confusion interminable. Pour nous, cette confusion a eu un terme, et le sol au moins a été défendu contre l'étranger; pour Lafayette, l'avenir était effrayant et inconnu; la défense du sol était peu praticable au milieu des convulsions politiques, et il devait éprouver le désir de résister à ce chaos, en s'armant contre les deux ennemis extérieur et intérieur. Mais sa position était difficile, et il n'eût été donné à aucun homme de la surmonter. Son armée lui était dévouée, mais les armées n'ont point de volonté personnelle, et ne peuvent avoir que celle qui leur est communiquée par l'autorité supérieure. Quand une révolution éclate avec la violence de 89, alors, entraînées aveuglément, elles manquent à l'ancienne autorité, parce que la nouvelle impulsion est la plus forte; mais il n'en était pas de même ici. Proscrit, frappé d'un décret, Lafayette ne pouvait, avec sa seule popularité militaire, soulever ses troupes contre l'autorité de l'intérieur, et, avec son impulsion personnelle, combattre l'impulsion révolutionnaire de Paris. Placé entre deux ennemis, et incertain sur ses devoirs, il ne pouvait qu'hésiter. L'assemblée, au contraire, n'hésitant pas, envoya décrets sur décrets, et, les appuyant par des commissaires énergiques, dut l'emporter sur l'hésitation du général et décider l'armée. En effet, les troupes de Lafayette s'ébranlèrent successivement et parurent l'abandonner. Les autorités civiles, intimidées, cédèrent aux nouveaux commissaires. L'exemple de Dumouriez, qui se déclara pour la révolution du 10 août, acheva de tout entraîner, et le général opposant demeura seul avec son état-major, composé d'officiers feuillants ou constitutionnels.

Digitized by Google

Bouillé, dont l'énergie n'était pas douteuse, Dumouriez, dont les grands talents ne sauraient être contestés, ne purent pas non plus agir autrement à des époques différentes, et se virent obligés de prendre la fuite. Lafayette ne devait pas être plus heureux. Écrivant aux diverses autorités civiles qui l'avaient secondé dans sa résistance, il prit sur lui la responsabilité des ordres donnés contre les commissaires de l'assemblée, et quitta son camp le 20 août, avec quelques officiers, ses amis et ses compagnons d'armes et d'opinion. Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, Lameth, l'accompagnaient. Ils abandonnèrent le camp, n'emportant avec eux qu'un mois de leur solde, et suivis de quelques domestiques. Lafayette laissa tout en ordre dans son armée, et eut soin de faire les dispositions nécessaires pour résister à l'ennemi, en cas d'attaque. Il renvoya quelques cavaliers qui l'escortaient, pour ne pas enlever à la France un seul de ses défenseurs, et le 21, il prit avec ses amis le chemin des Pays-Bas. Arrivés aux avant-postes autrichiens, après une route qui avait épuisé leurs chevaux, ces premiers émigrés de la liberté furent arrêtés, contre le droit des gens, et traités comme prisonniers de guerre. La joie fut grande quand le nom de Lafayette retentit dans le camp des coalisés, et qu'on le sut captif de la ligue aristocratique. Torturer l'un des premiers amis de la révolution, et pouvoir imputer à la révolution elle-même la persécution de ses premiers auteurs, voir se vérifier tous les excès qu'on avait prédits, c'était plus qu'il ne fallait pour répandre une satisfaction universelle dans l'aristocratie européenne.

Lafayette réclama, pour lui et pour ses amis, la liberté qui leur était due; mais ce fut en vain. On la lui offrit au prix d'une rétractation, non pas de toutes ses opinions, mais d'une seule, celle qui était relative à l'abolition de la noblesse. Il refusa, menaçant même, si on interprétait faussement ses paroles, de donner un démenti devant un officier public. Il accepta donc les fers pour prix de sa constance, et alors qu'il croyait la liberté perdue en Europe et en France, il n'éprouva aucun désordre d'esprit, et ne cessa pas de la regarder comme le plus précieux des biens. Il la professa encore, et devant les oppresseurs qui le tenaient dans les cachots, et devant ses anciens amis qui étaient demeurés en France. « Aimez, écrivait-il à ces derniers, aimez toujours la liberté, malgré ses orages; et servez votre pays. » Que l'on compare cette défection à celle de Bouillé, sortant de son pays pour y rentrer avec les souverains ennemis; à celle de Dumouriez, se brouillant, non par conviction, mais par humeur, avec la convention qu'il avait servie, et on rendra justice à l'homme qui n'abandonne la France que lorsque la vérité à laquelle il croit en est proscrite, et qui ne va point ni la maudire, ni la désavouer dans les armées ennemies, mais qui la professe et la soutient encore dans les cachots.

Cependant ne blâmons pas trop Dumouriez, dont on va bientôt apprécier les mémorables services. Cet homme flexible et habile avait parfaitement deviné la puissance naissante. Après s'être rendu presque indépendant par son refus d'obéir à Luckner et de quitter le camp de Maulde, après avoir refusé le serment ordonné par Dillon, il fut aussitôt récompensé de son dévouement par le commandement en chef des armées du Nord et du Centre. Dillon, brave, impétueux, mais aveugle, fut d'abord destitué pour avoir obéi à Lafayette; mais il fut réintégré dans son commandement par le crédit de Dumouriez, qui, voulant arriver à son but, et blesser, en y marchant, le moins d'hommes possible, s'empressa de l'appuyer auprès des commissaires de l'assemblée. Dumouriez se trouvait donc général en chef de toute la frontière, depuis Metz jusqu'à Dunkerque. Luckner était à Metz avec son armée autrefois du Nord. Inspiré d'abord par Lafayette, il avait paru résister au 10 août; mais cédant bientôt à son armée et aux commissaires de l'assemblée, il adhéra aux décrets, et, après avoir pleuré encore, obéit à la nouvelle impulsion qui lui était communiquée.

Le 10 août et l'avancement de la saison étaient des motifs pour décider la coalition à pousser enfin la guerre avec activité. Les dispositions des puissances n'étaient point changées à l'égard de la France. L'Angleterre, la Hollande, le Danemark et la Suisse promettaient toujours une stricte neutralité. La Suède, depuis la mort de Gustave, y revenait sincèrement : les principautés italiennes étaient fort malveillantes, pour nous, mais heureusement très-impuissantes. L'Espagne ne se prononçait pas encore, et demeurait livrée à des intrigues contraires. Restaient pour ennemis prononcés la Russie et les deux principales cours d'Allemagne. Mais la Russie s'en tenait encore à de mauvais procédés, et se bornait à renvoyer notre ambassadeur. La Prusse et l'Autriche portaient seules leurs armes sur nos frontières. Parmi les États allemands, il n'y avait que les trois électeurs ecclésiastiques, et les landgraves des deux

Hesses, qui eussent pris une part active à la coalition : les autres attendaient d'y être contraints. Dans cet état de choses, cent trente-huit mille hommes parfaitement organisés et disciplinés menaçaient la France, qui ne pouvait en opposer tout au plus que cent vingt mille, disséminés sur une frontière immense, ne formant sur aucun point une masse suffisante, privés de leurs officiers, n'ayant aucune confiance en eux-mêmes et dans leurs chefs, et jusque-là toujours battus dans la guerre de postes qu'ils avaient soutenue. Le projet de la coalition était d'envahir hardiment la France en pénétrant par les Ardennes, et en se portant par Châlons sur Paris. Les deux souverains de Prusse et d'Autriche s'étaient rendus en personne à Mayence. Soixante mille Prussiens, héritiers des traditions et de la gloire de Frédéric, s'avançaient en une seule colonne sur notre centre; ils marchaient par Luxembourg sur Longwy. Vingt mille Autrichiens, commandés par le général Clerfayt, les soutenaient à droite en occupant Stenay. Seize mille Autrichiens, sous les ordres du prince de Holenlohe-Kirchberg, et dix mille Hessois, flanquaient la gauche des Prussiens. Le duc de Saxe-Teschen occupait les Pays-Bas, et en menaçait les places fortes. Le prince de Condé, avec six mille émigrés français, s'était porté vers Philipsbourg. Plusieurs autres corps d'émigrés étaient répandus dans les diverses armées prussiennes et autrichiennes. Les cours étrangères, qui ne voulaient pas, en réunissant les émigrés, leur laisser acquérir trop d'influence, avaient d'abord eu le projet de les fondre dans les régiments allemands, et consentirent ensuite à les laisser exister en corps distincts, mais répartis entre les armées coalisées. Ces corps étaient pleins d'officiers qui s'étaient résignés à devenir soldats; ils formaient une cavalerie brillante, mais plus propre à déployer une grande valeur en un jour périlleux qu'à soutenir une longue campagne.

Les armées françaises étaient disposés de la manière la plus malheureuse pour résister à une telle masse de forces. Trois généraux, Beurnonville, Moreton et Duval, réunissaient trente mille hommes et trois camps séparés, à Maulde, Maubeuge et Lille. C'étaient là toutes les ressources françaises sur la frontière du Nord et des Pays-Bas. L'armée de Lafayette, désorganisée par le départ de son général, et livrée à la plus grande incertitude de sentiments, campait à Sedan, forte de vingt-trois mille hommes. Dumouriez allait en prendre le commandement. L'armée de Luckner, composée de vingt mille soldats, occupait Metz, et venait, comme toutes les autres, de recevoir un nouveau général, c'était Kellermann. L'assemblée, mécontente de Luckner, n'avait cependant pas voulu le destituer; et, en donnant son commandement à Kellermann, elle lui avait, sous le titre de généralissime, conservé le soin d'organiser la nouvelle armée de réserve, et la mission purement honorifique de conseiller les généraux. Restaient Custine, qui, avec quinze mille hommes, occupait Landau, et enfin Biron, qui, placé dans l'Alsace avec trente mille hommes, était trop éloigné du principal théâtre de la guerre pour influer sur le sort de la campagne.

Les deux seuls rassemblements placés sur la rencontre de la grande armée des coalisés étaient les vingt-trois mille hommes délaissés par Lafayette, et les vingt mille de Kellermann, rangés autour de Metz. Si la grande armée d'invasion, mesurant ses mouvements à son but, eût marché rapidement sur Sedan, tandis que les troupes de Lafayette, privées de général, livrées au désordre, et n'ayant pas encore été saisies par Dumouriez, étaient sans ensemble et sans direction, le principal corps défensif eût été enlevé, les Ardennes auraient été ouvertes, et les autres généraux se seraient vus obligés de se replier rapidement pour se réunir derrière la Marne. Peut-être n'auraient-ils pas eu le temps de venir de Lille et de Metz à Châlons et à Reims; alors Paris se trouvant découvert, il ne serait resté au nouveau gouvernement que l'absurde projet d'un camp sous Paris, ou la fuite au delà de la Loire.

Mais si la France se défendait avec tout le désordre d'une révolution, les puissances étrangères attaquaient avec toute l'incertitude et la divergence de vues d'une coalition. Le roi de Prusse, enivré de l'idée d'une conquête facile, flatté, trompé par les émigrés, qui lui présentaient l'invasion comme une simple *promenade militaire*, voulait l'expédition la plus hardie. Mais il y avait encore trop de prudence à ses côtés, dans le duc de Brunswick, pour que sa présomption eût au moins l'effet heureux de l'audace et de la promptitude. Le duc de Brunswick, qui voyait la saison très-avancée, le pays tout autrement disposé que ne le disaient les émigrés, qui d'ailleurs jugeait de l'énergie révolutionnaire par l'insurrection du 10 août, pensait qu'il valait mieux s'assurer une solide base d'opérations sur la Moselle, en faisant les siéges de Metz et de Thionville, et remettre à la saison prochaine le renouvellement des hosti-

lités, avec l'avantage des conquêtes précédentes. Cette lutte entre la précipitation du souverain et la prudence du général, la lenteur des Autrichiens, qui n'envoyaient, sous les ordres du prince de Hohenlohe, que dix-huit mille hommes au lieu de cinquante, empêchèrent tout mouvement décisif. Cependant l'armée prussienne continua de marcher vers le centre, et se trouva le 20 devant Longwy, l'une des places fortes les plus avancées de cette frontière.

Dumouriez, qui avait toujours cru qu'une invasion dans les Pays-Bas y ferait éclater une révolution, et que cette diversion sauverait la France des attaques de l'Allemagne, avait tout préparé pour se porter en avant, le jour même où il reçut sa commission de général en chef des deux armées. Déjà il allait prendre l'offensive contre le prince de Saxe-Teschen, lorsque Westermann, si actif au 10 août, et envoyé comme commissaire à l'armée de Lafayette, vint lui apprendre ce qui se passait sur le théâtre de la grande invasion. Le 22, Longwy avait ouvert ses portes aux Prussiens, après un bombardement de quelques heures. Le désordre de la garnison et la faiblesse du commandant en étaient la cause. Fiers de cette conquête et de la prise de Lafayette, les Prussiens penchaient, plus que jamais pour le projet d'une prompte offensive. L'armée de Lafayette était perdue si le nouveau général ne venait la rassurer par sa présence, et en diriger les mouvements d'une manière utile.

Dumouriez abandonna donc son projet favori, et, le 25 ou le 26, se rendit à Sedan, où sa présence n'inspira d'abord parmi les troupes que la haine et les reproches. Il était l'ennemi de Lafayette qu'on chérissait encore. On lui attribuait d'ailleurs cette guerre malheureuse, parce que c'est sous son ministère qu'elle avait été déclarée; enfin il était considéré comme un homme de plume, et point du tout comme un homme de guerre. Ces propos circulaient partout dans le camp, et arrivaient souvent jusqu'à l'oreille du général. Dumouriez ne se déconcerta pas. Il commença par rassurer les troupes, en affectant une contenance ferme et tranquille, et bientôt il leur fit sentir l'influence d'un commandement plus vigoureux. Cependant la situation de vingt-trois mille hommes désorganisés, en présence de quatre-vingt mille parfaitement disciplinés, était tout à fait désespérante. Les Prussiens, après avoir pris Longwy, avaient bloqué Thionville, et s'avançaient sur Verdun, qui était beaucoup moins capable de résister que la place de Longwy.

Les généraux, rassemblés par Dumouriez, pensaient tous qu'il ne fallait pas attendre les Prussiens à Sedan, mais se retirer rapidement derrière la Marne, s'y retrancher le mieux possible, pour y attendre la jonction des autres armées, et pour couvrir ainsi la capitale, qui n'était séparée de l'ennemi que par quarante lieues. Ils pensaient tous que, si on s'exposait à être battu en voulant résister à l'invasion, la déroute serait complète, que l'armée démoralisée ne s'arrêterait plus depuis Sedan jusqu'à Paris, et que les Prussiens y marcheraient directement et à pas de vainqueur. Telle était notre situation militaire, et l'opinion qu'en avaient nos généraux.

L'opinion qu'on s'en formait à Paris n'était pas meilleure, et l'irritation croissait avec le danger. Cependant cette immense capitale, qui n'avait jamais vu d'ennemi dans son sein, et qui se faisait de sa propre puissance une idée proportionnée à son étendue et à sa population, se figurait difficilement qu'on pût pénétrer dans ses murs; elle redoutait beaucoup moins le péril militaire qu'elle n'apercevait pas, et qui était encore loin d'elle, que le péril d'une réaction de la part des royalistes momentanément abattus. Tandis qu'à la frontière les généraux ne voyaient que les Prussiens, à l'intérieur on ne voyait que les aristocrates conspirant sourdement pour détruire la liberté.

On se disait que le roi était prisonnier, mais que son parti n'en existait pas moins, et qu'il conspirait, comme avant le 10 août, pour ouvrir Paris à l'étranger. On se figurait toutes les grandes maisons de la capitale remplies de rassemblements armés, prêts à en sortir au premier signal, à délivrer Louis XVI, à s'emparer de l'autorité, et à livrer la France, sans défense, au fer des émigrés et des coalisés. Cette correspondance entre l'ennemi *intérieur* et l'ennemi *extérieur* occupait tous les esprits. *Il faut*, disait-on, *se délivrer des traîtres*, et déjà se formait l'épouvantable idée d'immoler les vaincus, idée qui, chez le grand nombre, n'était qu'un mouvement d'imagination, et qui, chez quelques hommes, ou plus sanguinaires, ou plus ardents, ou plus à portée d'agir, pouvait se changer en un projet réel et médité.

On a déjà vu qu'il avait été question de venger le peuple des coups reçus dans la journée du 10; et qu'il s'était élevé entre l'assemblée et la commune une violente querelle au sujet du tribunal extraordinaire. Ce tribunal, qui avait déjà fait

Digitized by Google

tomber la tête de Dangremont et du malheureux Laporte, intendant de la liste civile, n'agissait point assez vite au gré d'un peuple furieux et exalté, qui voyait des ennemis partout. Il lui fallait des formes plus promptes pour punir les *traîtres*, et il demandait surtout le jugement des prévenus déférés à la haute cour d'Orléans. C'étaient, pour la plupart, des ministres et de hauts fonctionnaires, accusés, comme on sait, de prévarication. Delessart, le ministre des affaires étrangères, était du nombre. On se récriait de tous côtés contre la lenteur des procédures, on voulait la translation des prisonniers à Paris, et leur prompt jugement par le tribunal du 17 août. L'assemblée consultée à cet égard, ou plutôt sommée de céder au vœu général, et de rendre un décret de translation, avait fait une courageuse résistance. La haute cour nationale était, disait-elle, un établissement constitutionnel, qu'elle ne pouvait changer, parce qu'elle n'avait pas les pouvoirs constituants, et parce que le droit de tout accusé était de n'être jugé que d'après les lois antérieures. Cette question avait de nouveau soulevé des nuées de pétitionnaires, et l'assemblée eut à résister à la fois à une minorité ardente, à la commune, et aux sections déchaînées. Elle se contenta de rendre plus expéditives quelques formes de la procédure, mais elle décréta que les accusés auprès de la haute cour demeureraient à Orléans, et ne seraient pas distraits de la juridiction que la constitution leur avait assurée.

Il se formait ainsi deux opinions : l'une qui voulait qu'on respectât les vaincus, sans déployer pourtant moins d'énergie contre l'étranger, et l'autre qui voulait qu'on immolât d'abord les ennemis cachés, avant de se porter contre les ennemis armés qui s'avançaient sur Paris. Cette dernière pensée était moins une opinion, qu'un sentiment aveugle et féroce, composé de peur et de colère, et qui devait s'accroître avec le danger.

Les Parisiens étaient d'autant plus irrités que le péril était plus grand pour leur ville, foyer de toutes les insurrections, et but principal de la marche des armées ennemies. Ils accusaient l'assemblée, composée des députés des départements, de vouloir se retirer dans les provinces. Les girondins surtout, qui appartenaient pour la plupart aux provinces du Midi, et qui formaient cette majorité modérée, odieuse à la commune, les girondins étaient accusés de vouloir sacrifier Paris, par haine pour la capitale. On leur supposait ainsi des sentiments assez naturels, et que les Parisiens pouvaient croire avoir provoqués; mais ces députés aimaient trop sincèrement leur patrie et leur cause pour songer à abandonner Paris. Il est vrai qu'ils avaient toujours pensé que, le Nord perdu, on pourrait se replier sur le Midi; il est vrai que, dans le moment même, quelques-uns d'entre eux regardaient comme prudent de transporter le siége du gouvernement au delà de la Loire; mais le désir de sacrifier une cité odieuse, et de transporter le gouvernement dans les lieux où ils en seraient maîtres, n'était point dans leur cœur. Ils avaient trop d'élévation dans l'âme, ils étaient d'ailleurs encore trop puissants, et comptaient trop sur la réunion de la prochaine convention, pour songer déjà à se détacher de Paris.

On accusait donc à la fois leur indulgence pour les traîtres, et leur indifférence pour les intérêts de la capitale. Forcés de lutter contre les hommes les plus violents, ils devaient, même en ayant le nombre et la raison pour eux, céder à l'activité et à l'énergie de leurs adversaires. Dans le conseil exécutif, ils étaient cinq contre un, car, outre les trois ministres Servan, Clavière et Roland, pris dans leur sein, les deux autres, Monge et Lebrun, étaient aussi de leur choix. Mais le seul Danton, qui, sans être leur ennemi personnel, n'avait ni leur modération ni leurs opinions, le seul Danton dominait le conseil, et leur enlevait toute influence. Tandis que Clavière tâchait de réunir quelques ressources financières, que Servan se hâtait de procurer des renforts aux généraux, que Roland répandait les circulaires les plus sages pour éclairer les provinces, diriger les autorités locales, empêcher leurs empiétements de pouvoir, et arrêter les violences de toutes espèces, Danton s'occupait de placer dans l'administration toutes ses créatures. Il envoyait partout ses fidèles cordeliers, se procurait ainsi de nombreux appuis, et faisait partager à ses amis les profits de la révolution. Entraînant ou effrayant ses collègues, il ne trouvait d'obstacle que dans la rigidité inflexible de Roland, qui rejetait souvent ou les mesures ou les sujets qu'il proposait. Danton en était contrarié, sans rompre néanmoins avec Roland, et il tâchait d'emporter le plus de nominations ou de décisions possible.

Danton, dont la véritable domination était dans Paris, voulait la conserver, et il était bien décidé à empêcher toute translation au delà de la Loire.

Doué d'une audace extraordinaire, ayant proclamé l'insurrection la veille du 10 août, lorsque tout le monde hésitait encore, il n'était pas homme à reculer, et il pensait qu'il fallait s'ensevelir dans la capitale. Maître du conseil, lié avec Marat et le comité de surveillance de la commune, écouté dans tous les clubs, vivant enfin au milieu de la multitude comme dans un élément qu'il soulevait à volonté, Danton était l'homme le plus puissant de Paris; et cette puissance fondée sur un naturel violent, qui le mettait en rapport avec les passions du peuple, devait être redoutable aux vaincus. Dans son ardeur révolutionnaire, Danton penchait pour toutes les idées de vengeance que repoussaient les girondins. Il était le chef de ce parti parisien qui se disait : « Nous ne reculerons » pas, nous périrons dans la capitale et sous ses » ruines ; mais nos ennemis périront avant nous. » Ainsi se préparaient dans les âmes d'épouvantables sentiments, et des scènes horribles allaient en être l'affreuse conséquence.

Le 26, la nouvelle de la prise de Longwy se répandit avec rapidité et causa dans Paris une agitation générale. On disputa pendant toute la journée sur sa vraisemblance; enfin elle ne put être contestée, et on sut que la place avait ouvert ses portes après un bombardement de quelques heures. La fermentation fut si grande que l'assemblée décréta la peine de mort contre quiconque proposerait de se rendre dans une place assiégée. Sur la demande de la commune, on ordonna que Paris et les départements voisins fourniraient, sous quelques jours, trente mille hommes armés et équipés. L'enthousiasme qui régnait rendait cet enrôlement facile, et le nombre rassurait sur le danger. On ne se figurait pas que cent mille Prussiens pussent l'emporter sur quelques millions d'hommes qui voulaient se défendre. On travailla avec une nouvelle activité au camp sous Paris, et toutes les femmes se réunirent dans les églises pour contribuer à préparer les effets de campement.

Danton se rendit à la commune, et sur sa proposition, on eut recours aux moyens les plus extrêmes. On résolut de faire dans les sections le recensement de tous les indigents, de leur donner une paye et des armes ; on ordonna en outre le désarmement et l'arrestation des suspects, et on réputa tels tous les signataires de la pétition contre le 20 juin et contre le décret du camp sous Paris. Pour opérer ce désarmement et cette arrestation, on imagina les visites domiciliaires, qu'on organisa de la manière la plus effrayante. Les barrières devaient être fermées pendant quarante-huit heures, à partir du 29 août au soir, et aucune permission de sortir ne pouvait être délivrée pour aucun motif. Des pataches étaient placées sur la rivière, pour empêcher toute évasion par cette issue. Les communes environnantes étaient chargées d'arrêter quiconque serait surpris dans la campagne ou sur les routes. Le tambour devait annoncer les visites, et à ce signal, chaque citoyen était tenu de se rendre chez lui, sous peine d'être traité comme suspect de rassemblement, si on le trouvait chez autrui. Pour cette raison, toutes les assemblées de section, et le grand tribunal lui-même, devaient vaquer pendant ces deux jours. Des commissaires de la commune, assistés de la force armée, avaient la mission de faire les visites, de s'emparer des armes, et d'arrêter les suspects, c'est-à-dire les signataires de toutes les pétitions déjà désignés, les prêtres non assermentés, les citoyens qui mentiraient dans leurs déclarations, ceux contre lesquels il existait des dénonciations, etc., etc. A dix heures du soir, les voitures devaient cesser de circuler, et la ville être illuminée pendant toute la nuit.

Telles furent les mesures prises pour arrêter, dit-on, *les mauvais citoyens qui se cachaient depuis le 10 août.* Dès le 27 au soir, on commença ces visites, et un parti, livré à la dénonciation d'un autre, fut exposé à être jeté tout entier dans les prisons. Tout ce qui avait appartenu à l'ancienne cour, ou par les emplois, ou par le rang, ou par les assiduités au château, tout ce qui s'était prononcé pour elle lors des divers mouvements royalistes, tous ceux qui avaient de lâches ennemis capables de se venger par une dénonciation, furent jetés dans les prisons, au nombre de douze ou quinze mille individus. C'était le comité de surveillance de la commune qui présidait à ces arrestations et les faisait exécuter sous ses yeux. Ceux qu'on arrêtait étaient conduits d'abord de leur demeure au comité de leur section, et de ce comité à celui de la commune. Là, ils étaient brièvement questionnés sur leurs sentiments et sur les actes qui en prouvaient le plus ou moins d'énergie. Souvent un seul membre du comité les interrogeait, tandis que les autres membres, accablés de plusieurs jours de veille, dormaient sur les chaises ou sur les tables. Les individus arrêtés étaient d'abord déposés à l'hôtel de ville, et ensuite distribués dans les prisons où il restait encore quelque place. Là, se trouvaient enfermées toutes

Digitized by Google

les opinions qui s'étaient succédé jusqu'au 10 août, tous les rangs qui avaient été renversés, et les simples bourgeois déjà estimés aussi aristocrates que des ducs et des princes.

La terreur régnait dans Paris. Elle était chez les républicains, menacés par les armées prussiennes, et chez les royalistes, menacés par les républicains. Le comité *de défense générale*, établi dans l'assemblée, pour aviser aux moyens de résister à l'ennemi, se réunit le 30, et appela dans son sein le conseil exécutif, pour délibérer sur les moyens de salut public. La réunion était nombreuse, parce qu'aux membres du comité se joignirent une foule de députés qui voulaient assister à cette séance. Divers avis furent ouverts. Le ministre Servan n'avait aucune confiance dans les armées, et ne pensait pas que Dumouriez pût, avec les vingt-trois mille hommes que lui avait laissés Lafayette, arrêter les Prussiens. Il ne voyait entre eux et Paris aucune position assez forte pour tenir tête et arrêter leur marche. Chacun pensait comme lui à cet égard, et après avoir proposé de porter toute la population en armes sous les murs de Paris pour y combattre avec désespoir, on parla de se retirer au besoin à Saumur, pour mettre, entre l'ennemi et les autorités dépositaires de la souveraineté nationale, de nouveaux espaces et de nouveaux obstacles. Vergniaud, Guadet, combattirent l'idée de quitter Paris. Après eux, Danton prit la parole.

« On vous propose, dit-il, de quitter Paris. » Vous n'ignorez pas que, dans l'opinion des en- » nemis, Paris représente la France, et que leur » céder ce point, c'est leur abandonner la révolu- » tion. Reculer, c'est nous perdre. Il faut donc » nous maintenir ici par tous les moyens, et nous » sauver par l'audace.

» Parmi les moyens proposés, aucun ne m'a » semblé décisif. Il ne faut pas se dissimuler la » situation dans laquelle nous a placés le 10 août. » Il nous a divisés en républicains et en royalistes, » les premiers peu nombreux, et les seconds beau- » coup. Dans cet état de faiblesse, nous républi- » cains, nous sommes exposés à deux feux, celui » de l'ennemi, placé au dehors, et celui des roya- » listes placés au dedans. Il est un directoire royal » qui siége secrètement à Paris, et correspond » avec l'armée prussienne. Vous dire où il se réu- » nit, qui le compose, serait impossible aux mi- » nistres. Mais pour le déconcerter, et empêcher » sa funeste correspondance avec l'étranger, *il* » *faut... il faut faire peur aux royalistes...* »

A ces mots, accompagnés d'un geste exterminateur, l'effroi se peignit sur les visages. « Il faut, » vous dis-je, reprit Danton, faire peur aux » royalistes... C'est dans Paris surtout qu'il vous » importe de vous maintenir, et ce n'est pas en » vous épuisant dans des combats incertains que » vous y réussirez... » La stupeur se répandit aussitôt dans le conseil. Aucun mot ne fut ajouté à ces paroles, et chacun se retira sans prévoir précisément, sans oser même pénétrer ce que préparait le ministre.

Il se rendit immédiatement après au comité de surveillance de la commune, qui disposait souverainement de la personne de tous les citoyens, et où régnait Marat. Les collègues ignorants et aveugles de Marat étaient Panis et Sergent, déjà signalés au 20 juin et au 10 août, et les nommés Jourdeuil, Duplain, Lefort et Lenfant. Là, dans la nuit du jeudi 30 août au vendredi 31, furent médités d'horribles projets contre les malheureux détenus dans les prisons de Paris. Déplorable et terrible exemple des emportements politiques! Danton, que toujours on trouva sans haine contre ses ennemis personnels, et souvent accessible à la pitié, prêta son audace aux horribles rêveries de Marat : ils formèrent tous deux un complot dont plusieurs siècles ont donné l'exemple, mais qui, à la fin du dix-huitième, ne peut pas s'expliquer par l'ignorance des temps et la férocité des mœurs. On a vu, trois années auparavant, le nommé Maillard figurer à la tête des femmes soulevées dans les fameuses journées du 5 et du 6 octobre. Ce Maillard, ancien huissier, homme intelligent et sanguinaire, s'était composé une bande d'hommes grossiers et propres à tout oser, tels enfin qu'on les trouve dans les classes où l'éducation n'a pas épuré les penchants en éclairant l'intelligence. Il était connu comme maître de cette bande, et, s'il faut en croire une révélation récente, on l'avertit de se tenir prêt à agir au premier signal, de se placer d'une manière utile et sûre, de préparer des assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des victimes, de se procurer du vinaigre, des balais de houx, de la chaux vive, des voitures couvertes, etc.

Dès cet instant, le bruit d'une terrible exécution se répandit sourdement. Les parents des détenus étaient dans les angoisses, et le complot, comme celui du 10 août, du 20 juin et tous les autres, éclatait d'avance par des signes sinistres. De toutes parts on répétait qu'il fallait, par un exemple terrible, effrayer les conspirateurs qui, du fond des

prisons, s'entendaient avec l'étranger. On se plaignait de la lenteur du tribunal chargé de punir les coupables du 10 août, et on demandait à grands cris une prompte justice. Le 31, l'ancien ministre Montmorin est acquitté par le tribunal du 17 août, et on répand que la trahison est partout, et que l'impunité des coupables est assurée. Dans la même journée, on assure qu'un condamné a fait des révélations. Ces révélations portent que, dans la nuit, les prisonniers doivent s'échapper des cachots, s'armer, se répandre dans la ville, y commettre d'horribles vengeances, enlever ensuite le roi, et ouvrir Paris aux Prussiens. Cependant les détenus qu'on accusait tremblaient pour leur vie; leurs parents étaient consternés, et la famille royale n'attendait que la mort, au fond de la tour du Temple.

Aux Jacobins, dans les sections, au conseil de la commune, dans la majorité de l'assemblée, il était une foule d'hommes qui croyaient à ces complots supposés, et qui osaient déclarer légitime l'extermination des détenus. Certes la nature ne fait pas tant de monstres pour un seul jour, et l'esprit de parti seul peut égarer tant d'hommes à la fois. Triste leçon pour les peuples! on croit à des dangers, on se persuade qu'il faut les repousser; on le répète, on s'enivre, et tandis que certains hommes proclament avec légèreté qu'il faut frapper, d'autres frappent avec une audace sanguinaire.

Le samedi 1er septembre, les quarante-huit heures fixées pour la fermeture des barrières et l'exécution des visites domiciliaires étaient écoulées, et les communications furent rétablies. Mais tout à coup se répand, dans la journée, la prise de Verdun. Verdun n'est qu'investi, mais on croit que la place est emportée, et qu'une trahison nouvelle l'a livrée comme celle de Longwy. Danton fait aussitôt décréter par la commune que le lendemain, 2 septembre, on battra la générale, on sonnera le tocsin, on tirera le canon d'alarme, et que tous les citoyens disponibles se rendront en armes au Champ-de-Mars, y camperont pendant le reste de la journée, et partiront le lendemain pour se rendre sous les murs de Verdun. A ces terribles apprêts, il devient évident qu'il s'agit d'autre chose que d'une levée en masse. Des parents accourent et font des efforts pour obtenir l'élargissement des détenus. Manuel, le procureur-syndic, supplié par une femme généreuse, élargit, dit-on, deux prisonnières de la famille la Trémouille. Une autre femme, madame Fausse-Lendry, s'obstine à vouloir suivre dans sa captivité son oncle l'abbé de Rastignac, et Sergent lui répond : Vous faites une imprudence, *les prisons ne sont pas sûres.* »

Le lendemain, 2 septembre, était un dimanche, et l'oisiveté augmentait le tumulte populaire. Des attroupements nombreux se montraient partout, et on répandait que l'ennemi pouvait être à Paris sous trois jours. La commune informe l'assemblée des mesures qu'elle a prises pour la levée en masse des citoyens. Vergniaud, saisi d'un enthousiasme patriotique, prend aussitôt la parole, félicite les Parisiens de leur courage, les loue de ce qu'ils ont converti le zèle des motions en un zèle plus actif et plus utile, celui des combats. « Il paraît, » ajoute-il, que le plan de l'ennemi est de marcher droit sur la capitale, en laissant les places » fortes derrière lui. Eh bien! ce projet fera notre salut et sa perte. Nos armées, trop faibles » pour lui résister, seront assez fortes pour le harceler sur ses derrières; et tandis qu'il arrivera, » poursuivi par nos bataillons, il trouvera en sa » présence l'armée parisienne rangée en bataille » sous les murs de la capitale; et enveloppé là » de toutes parts, il sera dévoré par cette terre qu'il » avait profanée. Mais au milieu de ces espérances » flatteuses, il est un danger qu'il ne faut pas dissimuler, c'est celui des terreurs paniques. Nos » ennemis y comptent, sèment l'or pour les produire; et, vous le savez, il est des hommes pétris d'un limon si fangeux, qu'ils se décomposent à l'idée du moindre danger. Je voudrais » qu'on pût signaler cette espèce sans âme et à figure humaine, en réunir tous les individus dans » une même ville, à Longwy par exemple, qu'on » appellerait la ville des lâches, et là, devenus » l'objet de l'opprobre, ils ne sèmeraient plus l'épouvante chez leurs concitoyens, ils ne leur feraient plus prendre des nains pour des géants, » et la poussière qui vole devant une compagnie » de houlans pour des bataillons armés!

» Parisiens, c'est aujourd'hui qu'il faut déployer » une grande énergie! Pourquoi les retranchements du camp ne sont-ils pas plus avancés? Où » sont les bêches, les pioches qui ont élevé l'autel » de la fédération, et nivelé le Champ-de-Mars? » Vous avez manifesté une grande ardeur pour les » fêtes; sans doute vous n'en montrerez pas moins » pour les combats: vous avez chanté, célébré la » liberté, il faut la défendre! Nous n'avons plus à » renverser des rois de bronze, mais des rois vivants armés de leur puissance. Je demande donc » que l'assemblée nationale donne le premier » exemple, et envoie douze commissaires, non

Digitized by Google

» pour faire des exhortations, mais pour travailler » eux-mêmes et piocher de leurs mains, à la face » de tous les citoyens. »

Cette proposition est adoptée avec le plus grand enthousiasme. Danton succède à Vergniaud, il fait part des mesures prises et en propose de nouvelles. « Une partie du peuple, dit il, va se porter » aux frontières, une autre va creuser des retran- » chements, et la troisième avec des piques défen- » dra l'intérieur de nos villes. Mais ce n'est pas » assez : il faut envoyer partout des commissaires » et des courriers, pour engager la France entière » à imiter Paris ; il faut rendre un décret par le- » quel tout citoyen soit obligé, sous peine de mort, » de servir de sa personne, ou de remettre ses » armes. » — Danton ajoute : « Le canon que vous » allez entendre n'est point le canon d'alarme, c'est » le pas de charge sur les ennemis de la patrie. » Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il? » DE L'AUDACE, ENCORE DE L'AUDACE, ET TOUJOURS DE » L'AUDACE. »

Les paroles et l'action du ministre agitent profondément les assistants. Sa motion est adoptée, il sort, et se rend au comité de surveillance. Toutes les autorités, tous les corps, l'assemblée, la commune, les sections, les jacobins étaient en séance. Les ministres, réunis à l'hôtel de la marine, attendaient Danton, pour tenir conseil. La ville entière était debout. Une terreur profonde régnait dans les prisons. Au Temple, la famille royale, que chaque mouvement devait menacer plus que tous les autres prisonniers, demandait avec anxiété la cause de tant d'agitation. Dans les diverses prisons les geôliers semblaient consternés. Celui de l'Abbaye avait, dès le matin, fait sortir sa femme et ses enfants. Le dîner avait été servi aux prisonniers deux heures avant l'instant accoutumé; tous les couteaux avaient été retirés de leurs serviettes. Frappés de ces circonstances, ils interrogeaient avec instance leurs gardiens qui ne voulaient pas répondre. A deux heures enfin la générale commence à battre, le tocsin sonne, et le canon d'alarme retentit dans l'enceinte de la capitale. Des troupes de citoyens se rendent vers le Champ-de-Mars; d'autres entourent la commune, l'assemblée, et remplissent les places publiques.

Il y avait à l'hôtel de ville vingt-quatre prêtres qui, arrêtés à cause de leur refus de prêter serment, devaient être transférés de la salle du dépôt aux prisons de l'Abbaye. Soit intention, soit effet du hasard, on choisit ce moment pour leur translation. Ils sont placés dans six fiacres, escortés par des fédérés bretons et marseillais, et sont conduits au petit pas vers le faubourg Saint-Germain, en suivant les quais, le Pont-Neuf et la rue Dauphine. On les entoure et on les accable d'outrages. « Voilà, disent les fédérés, les conspirateurs qui devaient égorger nos femmes et nos enfants, tandis que nous serions à la frontière. » Ces paroles augmentent encore le tumulte. Les portières des voitures étaient ouvertes; les malheureux prêtres veulent les fermer pour se mettre à l'abri des mauvais traitements, mais on les en empêche, et ils sont obligés de souffrir patiemment les coups et les injures. Enfin ils arrivent dans la cour de l'Abbaye, où se trouvait déjà réunie une foule immense. Cette cour conduisait aux prisons, et communiquait avec la salle où le comité de la section des Quatre-Nations tenait ses séances. Le premier fiacre arrive devant la porte du comité, et se trouve entouré d'une foule d'hommes furieux. Maillard était présent. La portière s'ouvre ; le premier des prisonniers s'avance pour descendre et entrer au comité, mais il est aussitôt percé de mille coups. Le second se rejette dans la voiture, mais il en est arraché de vive force et immolé comme le précédent. Les deux autres le sont à leur tour, et les égorgeurs abandonnent la première voiture pour se porter sur les suivantes. Elles arrivent l'une après l'autre dans la cour fatale, et le dernier des vingt-quatre prêtres est égorgé, au milieu des hurlements d'une populace furieuse *.

Dans ce moment accourt Billaud-Varennes, membre du conseil de la commune, et le seul, entre les organisateurs de ces massacres, qui les ait constamment approuvés, et qui ait osé en soutenir la vue avec une cruauté intrépide. Il arrive revêtu de son écharpe, marche dans le sang et sur les cadavres, parle à la foule des égorgeurs, et lui dit : *Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir*. Une voix s'élève après celle de Billaud, c'est celle de Maillard : *Il n'y a plus rien à faire ici*, s'écria-t-il, *allons aux Carmes*. Sa bande le suit alors, et ils se précipitent tous ensemble vers l'église des Carmes, où deux cents prêtres avaient été enfermés. Ils pénètrent dans l'église, et égorgent les malheureux prêtres qui priaient le ciel, et s'embrassaient les uns les autres à l'approche de la mort. Ils demandent à grands cris l'archevêque d'Arles, le cherchent, le reconnaissent, et le tuent d'un coup de sabre sur

* Excepté un seul, l'abbé Sicard, qui fut sauvé par miracle.

Digitized by Google

le crâne. Après s'être servis de leurs sabres, ils emploient les armes à feu, et font des décharges générales dans le fond des salles, dans le jardin, sur les murs et sur les arbres, où quelques-unes des victimes cherchaient à se sauver.

Tandis que le massacre s'achève aux Carmes, Maillard revient à l'Abbaye, avec une partie des siens. Il était couvert de sang et de sueur; il entre au comité de la section des Quatre-Nations, et demande *du vin pour les braves travailleurs qui délivrent la nation de ses ennemis*. Le comité tremblant leur en accorde vingt-quatre pintes.

Le vin est servi dans la cour, et sur des tables entourées des cadavres égorgés dans l'après-midi. On boit, et tout à coup, montrant la prison, Maillard s'écrie : *A l'Abbaye!* A ces mots, on le suit, et on attaque la porte. Les prisonniers épouvantés entendent les hurlements, signal de leur mort. Le geôlier et sa femme s'évanouissent. Les portes sont ouvertes; les premiers détenus qui s'offrent sont saisis, traînés par les pieds et jetés tout sanglants dans la cour. Tandis qu'on immole sans distinction les premiers venus, Maillard et ses affidés demandent les écrous et les clefs des diverses prisons. L'un d'eux, s'avançant vers la porte du guichet, monte sur un tabouret, et prend la parole. « Mes amis, dit-il, vous voulez détruire les » aristocrates, qui sont les ennemis du peuple et » qui devaient égorger vos femmes et vos enfants » tandis que vous seriez à la frontière. Vous avez « raison, sans doute; mais vous êtes de bons ci- » toyens, vous aimez la justice, et vous seriez » désespérés de tremper vos mains dans le sang » innocent. — Oui! oui! s'écrient les exécuteurs. » — Eh bien! je vous le demande, quand vous » voulez, sans rien entendre, vous jeter comme » des tigres en fureur sur des hommes qui vous » sont inconnus, ne vous exposez-vous pas à con- » fondre les innocents avec les coupables? » Ces paroles sont interrompues par un des assistants, qui, armé d'un sabre, s'écrie à son tour : « Vou- » lez-vous, vous aussi, nous endormir? Si les » Prussiens et les Autrichiens étaient à Paris, » chercheraient-ils à distinguer les coupables? » J'ai une femme et des enfants que je ne peux » pas laisser en danger. Si vous voulez donner » des armes à ces *coquins*, nous les combattrons » à nombre égal, et, avant de partir, Paris en sera » purgé. — Il a raison, il faut entrer! » se disent les autres; ils poussent et s'avancent. Cependant on les arrête, et on les oblige à consentir à une espèce de jugement. Il est convenu qu'on prendra le registre des écrous, que l'un d'eux fera les fonctions de président, lira les noms, le motif de la détention, et prononcera à l'instant même sur le sort du prisonnier. — Maillard! Maillard président! s'écrient plusieurs voix; et il entre aussitôt en fonctions. Ce terrible président s'assied aussitôt devant une table, place sous ses yeux le registre des écrous, s'entoure de quelques hommes pris au hasard pour donner leur avis, en dispose quelques-uns dans la prison pour amener les prisonniers, et laisse les autres à la porte pour consommer le massacre. Afin de s'épargner des scènes de désespoir, il est convenu qu'il prononcera ces mots : *Monsieur à la Force*, et qu'alors, jeté hors du guichet, le prisonnier sera livré, sans s'en douter, aux sabres qui l'attendent.

On amène d'abord les Suisses détenus à l'Abbaye, et dont les officiers avaient été conduits à la Conciergerie. — C'est vous, leur dit Maillard, qui avez assassiné le peuple au 10 août. — Nous étions attaqués, répondent ces malheureux, et nous obéissions à nos chefs. — Au reste, reprend froidement Maillard, il ne s'agit que de vous conduire à la Force. — Mais les malheureux, qui avaient entrevu les sabres menaçants de l'autre côté du guichet, ne peuvent s'abuser. Il faut sortir, ils reculent, se rejettent en arrière. L'un d'eux, d'une contenance plus ferme, demande où il faut passer. On lui ouvre la porte, et il se précipite tête baissée au milieu des sabres et des piques. Les autres s'élancent après lui, et subissent le même sort.

Les exécuteurs retournent à la prison, entassent les femmes dans une même salle, et amènent de nouveaux prisonniers. Quelques prisonniers accusés de fabrication de faux assignats sont immolés les premiers. Vient après eux le célèbre Montmorin, dont l'acquittement avait causé tant de tumulte, et ne lui avait pas valu la liberté. Amené devant le sanglant président, il déclare que, soumis à un tribunal régulier, il n'en peut reconnaître d'autre. — Soit, répond Maillard, vous irez donc à la Force attendre un nouveau jugement. — L'ex-ministre trompé demande une voiture. On lui répond qu'il en trouvera une à la porte. Il demande encore quelques effets, s'avance vers la porte, et reçoit la mort.

On amène ensuite Thierry, valet de chambre du roi. *Tel maître tel valet*, dit Maillard; et le malheureux est assassiné. Viennent après les juges de paix Buob et Bocquillon, accusés d'avoir fait partie du comité secret des Tuileries. Ils sont

Digitized by Google

égorgés pour cette cause. La nuit s'avance ainsi, et chaque prisonnier, entendant les hurlements des assassins, croit toucher à sa dernière heure.

Que faisaient en ce moment les autorités constituées, tous les corps assemblés, tous les citoyens de Paris? Dans cette immense capitale, le calme, le tumulte, la sécurité, la terreur, peuvent régner ensemble, tant une partie est distante de l'autre. L'assemblée n'avait appris que très-tard les malheurs des prisons, et, frappée de stupeur, elle avait envoyé des députés pour apaiser le peuple et sauver les victimes. La commune avait délégué des commissaires pour délivrer les prisonniers pour dettes, et distinguer ce qu'elle appelait les *innocents* et les *coupables*. Enfin les jacobins, quoiqu'en séance, et instruits de ce qui se passait, semblaient observer un silence convenu. Les ministres, réunis à l'hôtel de la marine pour former le conseil, n'étaient pas encore avertis, et attendaient Danton qui se trouvait au comité de surveillance. Le commandant général Santerre avait, disait-il à la commune, donné des ordres, mais on ne lui obéissait pas, et presque tout son monde était occupé à la garde des barrières. Il est certain qu'il y avait des commandements inconnus et contradictoires, et que tous les signes d'une autorité secrète et opposée à l'autorité publique s'étaient manifestés. A la cour de l'Abbaye, se trouvait un poste de garde nationale, qui avait la consigne de laisser entrer et de ne pas laisser sortir. Ailleurs, des postes attendaient des ordres et ne les recevaient pas. Santerre avait-il perdu la raison comme au 10 août, ou bien était-il dans le complot? Tandis que des commissaires, publiquement envoyés par la commune, venaient conseiller le calme et arrêter le peuple, d'autres membres de la même commune se présentaient au comité des Quatre-Nations, qui siégeait à côté des massacres, et disaient : *Tout va-t-il bien ici comme aux Carmes? La commune nous envoie pour vous offrir des secours si vous en avez besoin.*

Les commissaires envoyés par l'assemblée et par la commune pour arrêter les meurtres furent impuissants. Ils avaient trouvé une foule immense qui assiégeait les environs de la prison, et assistait à cet affreux spectacle aux cris de *vive la nation!* Le vieux Dusaulx, monté sur une chaise, essaya de prononcer des mots de clémence sans pouvoir se faire entendre. Bazire, plus adroit, avait feint d'entrer dans le ressentiment de cette multitude, mais ne fut plus écouté dès qu'il voulut réveiller des sentiments de miséricorde. Manuel, le procureur de la commune, saisi de pitié, avait couru les plus grands dangers sans pouvoir sauver une seule victime. A ces nouvelles, la commune, un peu plus émue, dépêcha une seconde députation *pour calmer les esprits et éclairer le peuple sur ses véritables intérêts.* Cette députation, aussi impuissante que la première, ne put que délivrer quelques femmes et quelques débiteurs.

Le massacre continue pendant cette horrible nuit. Les égorgeurs se succèdent du tribunal dans les guichets, et sont tour à tour juges et bourreaux. En même temps ils boivent, et déposent sur une table leurs verres empreints de sang. Au milieu de ce carnage, ils épargnent cependant quelques victimes, et éprouvent en les rendant à la vie une joie inconcevable. Un jeune homme, réclamé par une section, et déclaré pur d'aristocratie, est acquitté aux cris de *vive la nation!* et porté en triomphe sur les bras sanglants des exécuteurs. Le vénérable Sombreuil, gouverneur des Invalides, est amené à son tour, et condamné à être transféré à la Force. Sa fille l'a aperçu du milieu de la prison; elle s'élance au travers des piques et des sabres, serre son père dans ses bras, s'attache à lui avec tant de force, supplie les meurtriers avec tant de larmes et un accent si déchirant que leur fureur étonnée est suspendue. Alors, comme pour mettre à une nouvelle épreuve cette sensibilité qui les touche : *Bois,* disent-ils à cette fille généreuse, *bois du sang des aristocrates!* et ils lui présentent un vase plein de sang : elle boit et son père est sauvé. La fille de Cazotte est parvenue aussi à envelopper son père dans ses bras; elle a prié comme la généreuse Sombreuil, a été irrésistible comme elle, et, plus heureuse, a obtenu le salut de son père, sans qu'un prix horrible ait été imposé à son amour. Des larmes coulent des yeux de ces hommes féroces; et ils reviennent encore demander des victimes! L'un d'entre eux retourne dans la prison pour conduire des prisonniers à la mort; il apprend que les malheureux qu'il venait égorger ont manqué d'eau pendant vingt-deux heures, et il veut aller tuer le geôlier. Un autre s'intéresse à un prisonnier qu'il traduit au guichet, parce qu'il lui a entendu parler la langue de son pays. — Pourquoi es-tu ici? dit-il à M. Journiac de Saint-Méard. Si tu n'es pas un traître, le président, *qui n'est pas un sot,* saura te rendre justice. Ne tremble pas, et réponds bien. — M. de Journiac est présenté à Maillard, qui regarde l'écrou. — Ah! dit

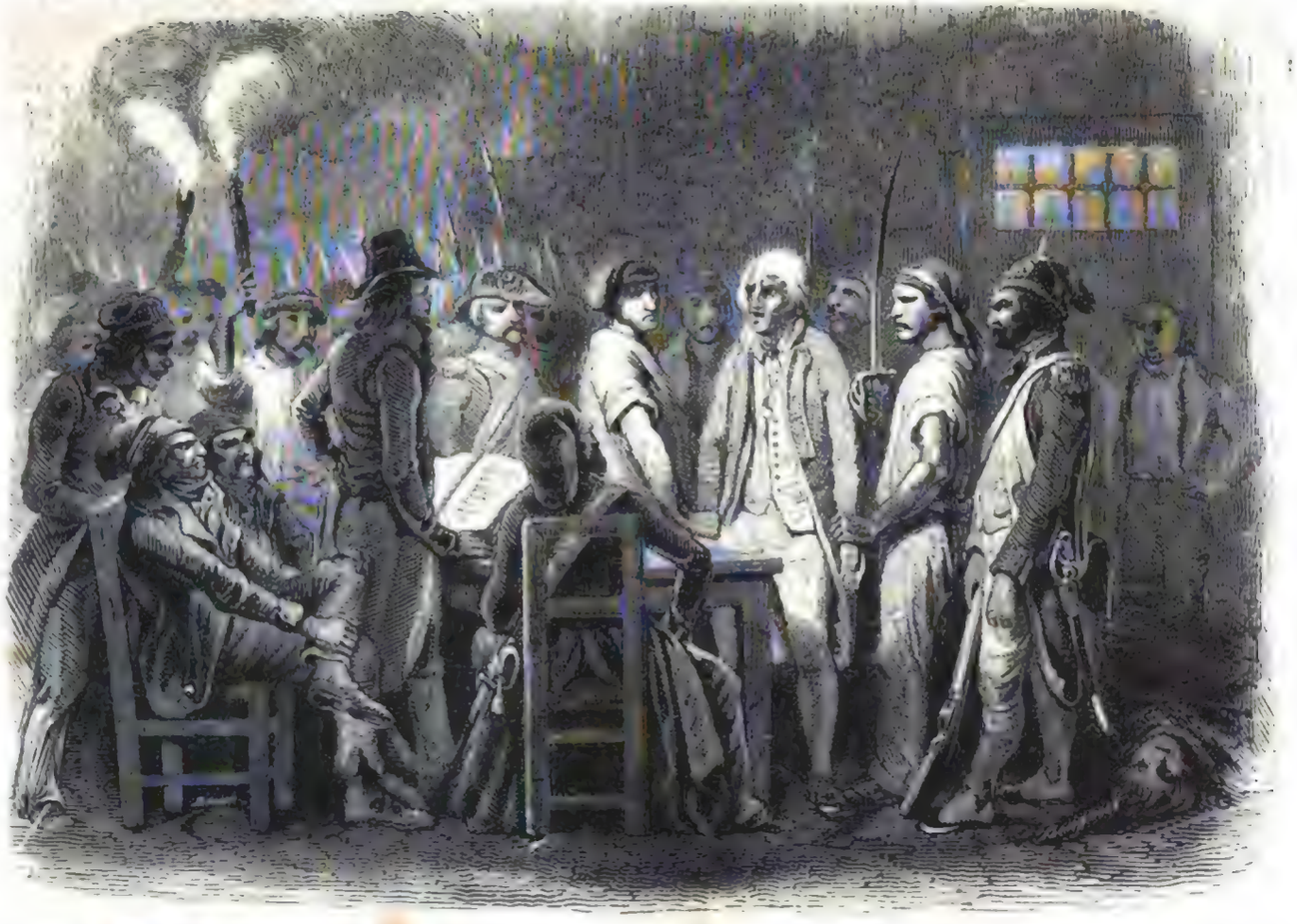

Journées des 2, 3 et 4 septembre 1792.

Digitized by Google

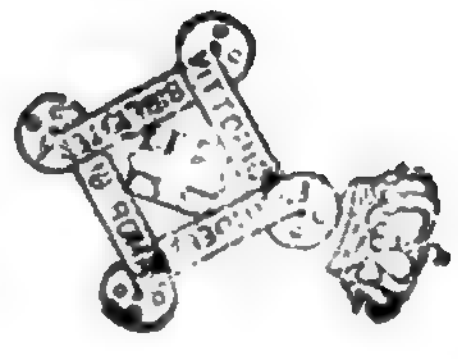

Maillard, c'est vous, M. Journiac, qui écriviez dans le *Journal de la cour et de la ville?* — Non, répond le prisonnier, c'est une calomnie; je n'y ai jamais écrit. — Prenez garde de nous tromper, reprend Maillard, car tout mensonge est ici puni de mort. Ne vous êtes-vous pas récemment absenté pour aller à l'armée des émigrés? — C'est encore une calomnie; j'ai un certificat attestant que, depuis vingt-trois mois, je n'ai pas quitté Paris. — De qui est le certificat? la signature en est-elle authentique? » Heureusement pour M. de Journiac, il y avait dans le sanguinaire auditoire un homme auquel le signataire du certificat était personnellement connu. La signature est en effet vérifiée et déclarée véritable. — Vous le voyez donc, reprend M. de Journiac, on m'a calomnié. — Si le calomniateur était ici, reprend Maillard, une justice terrible en serait faite. Mais répondez, n'avait-on aucun motif de vous enfermer? — Oui, reprend M. de Journiac, j'étais connu pour aristocrate. — Aristocrate! — Oui, aristocrate; mais vous n'êtes pas ici pour juger les opinions; vous ne devez juger que la conduite. La mienne est sans reproche; je n'ai jamais conspiré; mes soldats, dans le régiment que je commandais, m'adoraient, et ils me chargèrent à Nancy d'aller m'emparer de Malseigne. — Frappés de tant de fermeté, les juges se regardent, et Maillard donne le signal de grâce. Aussitôt des cris de *vive la nation!* retentissent de toutes parts. Le prisonnier est embrassé. Deux individus s'emparent de lui, et, le couvrant de leurs bras, le font passer sain et sauf à travers la haie menaçante des piques et des sabres. M. de Journiac veut leur donner de l'argent, mais ils refusent et ne demandent qu'à l'embrasser. Un autre prisonnier, sauvé de même, est reconduit chez lui avec le même empressement. Les exécuteurs, tout sanglants, demandent à être témoins de la joie de sa famille, et immédiatement après ils retournent au carnage. Dans cet état convulsif, toutes les émotions se succèdent dans le cœur de l'homme. Tour à tour animal doux et féroce, il pleure ou égorge. Plongé dans le sang, il est tout à coup touché par un beau dévouement, par une noble fermeté; il est sensible à l'honneur de paraître juste, à la vanité de paraître probe ou désintéressé. Si, dans ces déplorables journées de septembre, on vit quelques-uns de ces sauvages devenus meurtriers et voleurs à la fois, on en vit aussi qui venaient déposer sur le bureau du comité de l'Abbaye les bijoux sanglants trouvés sur les prisonniers.

Pendant cette affreuse nuit, la troupe s'était divisée, et avait porté le ravage dans les autres prisons de Paris. Au Châtelet, à la Force, à la Conciergerie, aux Bernardins, à Saint-Firmin, à la Salpêtrière, à Bicêtre, les mêmes massacres avaient été commis, et des flots de sang avaient coulé comme à l'Abbaye. Le lendemain, lundi 3 septembre, le jour éclaira l'affreux carnage de la nuit, et la stupeur régna dans Paris. Billaud-Varennes reparut à l'Abbaye, où la veille il avait encouragé ce qu'on appelait *les travailleurs*. Il leur adressa de nouveau la parole : « Mes amis, leur » dit-il, en égorgeant des scélérats, vous avez » sauvé la patrie. La France vous doit une reconnaissance éternelle, et la municipalité ne sait » comment s'acquitter envers vous. Elle vous offre » 24 livres à chacun, et vous allez être payés sur-» le-champ. » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements, et ceux auxquels elles s'adressaient suivirent alors Billaud-Varennes dans le comité, pour se faire délivrer le payement qui leur était promis. — Où voulez-vous, dit le président à Billaud, que nous trouvions des fonds pour payer? — Billaud, faisant alors un nouvel éloge des massacres, répondit au président que le ministre de l'intérieur devait en avoir pour cet usage. On courut chez Roland qui venait d'apprendre avec le jour les crimes de la nuit, et qui repoussa la demande avec indignation. Revenus au comité, les assassins demandèrent, sous peine de mort, le salaire de leurs affreux travaux, et chaque membre fut obligé de dépouiller ses poches pour les satisfaire. Enfin la commune acheva d'acquitter la dette, et on peut lire au registre de ses dépenses la mention de plusieurs sommes payées aux exécuteurs de septembre. On y verra en outre, à la date du 4 septembre, la somme de 1,463 livres affectée à cet emploi.

Le récit de tant d'horreurs s'était répandu dans Paris, et y avait produit la plus grande terreur. Les jacobins continuaient à se taire. A la commune on commençait à être touché; mais on ne manquait pas d'ajouter que le peuple avait été juste, qu'il n'avait frappé que des criminels, et que, dans sa vengeance, il n'avait eu que le tort de devancer le glaive des lois. Le conseil général avait envoyé de nouveaux commissaires *pour calmer l'effervescence, et ramener aux principes ceux qui étaient égarés*. Telles étaient les expressions des autorités publiques. Partout on rencontrait des gens qui, en s'apitoyant sur les souffrances des malheureux immolés, ajoutaient : « Si on les eût laissés vivre,

Digitized by Google

ils nous auraient égorgés dans quelques jours. » D'autres disaient : « Si nous sommes vaincus et massacrés par des Prussiens, ils auront du moins succombé avant nous. » Telles sont les épouvantables conséquences de la peur que les partis s'inspirent, et de la haine engendrée par la peur.

L'assemblée, au milieu de ces affreux désordres, était douloureusement affectée. Elle rendait décrets sur décrets pour demander compte à la commune de l'état de Paris, et la commune répondait qu'elle faisait tous ses efforts pour rétablir l'ordre et les lois. Cependant l'assemblée, composée de ces girondins qui poursuivirent si courageusement les assassins de septembre, et moururent si noblement pour les avoir attaqués, l'assemblée n'eut pas l'idée de se transporter tout entière dans les prisons, et de se mettre entre les meurtriers et les victimes. Si cette idée généreuse ne vint pas l'arracher à ses bancs et la porter sur le théâtre du carnage, il faut l'attribuer à la surprise, au sentiment de son impuissance, peut-être aussi à ce dévouement insuffisant qu'inspire le danger d'un ennemi, enfin à cette désastreuse opinion, partagée par quelques députés, que les victimes étaient autant de conjurés, desquels on aurait reçu la mort si on ne la leur avait donnée.

Un homme déploya en ce jour un généreux caractère, et s'éleva avec une noble énergie contre les assassins. Sous leur règne de trois jours, il réclama le second. Le lundi matin, à l'instant où il venait d'apprendre les crimes de la nuit, il écrivit au maire Pétion qui ne les connaissait point encore, il écrivit à Santerre qui n'agissait pas, et leur fit à tous deux les plus pressantes réquisitions. Il adressa dans le moment même à l'assemblée une lettre qui fut couverte d'applaudissements. Cet homme de bien, si indignement calomnié par les partis, était Roland. Dans sa lettre, il réclama contre tous les genres de désordres, contre les usurpations de la commune, contre les fureurs de la populace, et dit noblement qu'il saurait mourir au poste que la loi lui avait assigné. Cependant, si l'on veut se faire une idée de la disposition des esprits, de la fureur qui régnait contre ceux qu'on appelait les *traîtres*, et des ménagements qu'il fallait employer en parlant aux passions délirantes, on peut en juger par le passage suivant. Certes on ne peut pas douter du courage de l'homme qui, seul et publiquement, rendait toutes les autorités responsables des massacres, et cependant voici la manière dont il était obligé de s'exprimer à cet égard :

« Hier fut un jour sur les événements duquel il » faut peut-être jeter un voile. Je sais que le peu- » ple, terrible dans sa vengeance, y porte encore » une sorte de justice ; il ne prend pas pour vic- » time tout ce qui se présente à sa fureur ; il la » dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps » épargnés par le glaive de la loi, et que le péril » des circonstances lui persuade devoir être im- » molés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à » des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette » effervescence, et qu'il faut l'arrêter ; je sais que » nous devons à la France entière la déclaration, » que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empê- » cher ces excès ; je sais qu'il est du devoir des » autorités constituées d'y mettre un terme, ou » de se regarder comme anéanties. Je sais encore » que cette déclaration m'expose à la rage de quel- » ques agitateurs. Eh bien ! qu'ils prennent ma » vie, je ne veux la conserver que pour la liberté, » l'égalité. Si elles étaient violées, détruites, soit » par le règne des despotes étrangers, ou l'éga- » rement d'un peuple abusé, j'aurais assez vécu ; » mais jusqu'à mon dernier soupir j'aurai fait mon » devoir. C'est le seul bien que j'ambitionne, et » que nulle puissance sur la terre ne saurait m'en- » lever. »

L'assemblée couvrit cette lettre d'applaudissements, et, sur la motion de Lamourette, ordonna que la commune rendrait compte de l'état de Paris. La commune répondit encore que le calme était rétabli. En voyant le courage du ministre de l'intérieur, Marat et son comité s'irritèrent, et osèrent lancer contre lui un mandat d'arrêt. Telle était leur fureur aveugle qu'ils osaient attaquer un ministre, et un homme qui, dans le moment, jouissait encore de toute sa popularité. Danton, à cette nouvelle, se récria fortement contre ces membres du comité, qu'il appela des *enragés*. Quoique contrarié tous les jours par l'inflexibilité de Roland, il était loin de le haïr ; d'ailleurs il redoutait, dans sa terrible politique, tout ce qu'il croyait inutile, et il regardait comme une extravagance de saisir au milieu de ses fonctions le premier ministre de l'État. Il se rend à la mairie, court au comité, et s'emporte vivement contre Marat. Cependant on l'apaise, on le réconcilie avec Marat, et on lui remet le mandat d'arrêt, qu'il vient aussitôt montrer à Pétion, en lui racontant ce qu'il avait fait. — Voyez, dit-il au maire, de quoi sont capables ces *enragés !* mais je saurai les

Digitized by Google

mettre à la raison. — Vous avez eu tort, réplique froidement Pétion, cet acte n'aurait perdu que ses auteurs.

De son côté, Pétion, quoique plus froid que Roland, n'avait pas montré moins de courage. Il avait écrit à Santerre, qui, soit impuissance ou complicité, répondait qu'il avait le cœur déchiré, mais qu'il ne pouvait faire exécuter ses ordres. Il s'était ensuite rendu de sa personne sur les divers théâtres du carnage. A la Force, il avait arraché de leur siége sanglant deux officiers municipaux qui remplissaient, en écharpe, les fonctions que Maillard exerçait à l'Abbaye. Mais à peine était-il sorti pour se rendre en d'autres lieux que ces officiers municipaux étaient rentrés et avaient continué leurs exécutions. Pétion, partout impuissant, était retourné auprès de Roland que la douleur avait rendu malade. On n'était parvenu à garantir que le Temple, dont le dépôt excitait la fureur populaire. Cependant la force armée avait été ici plus heureuse, et un ruban tricolore, tendu entre les murs et la populace, avait suffi pour l'écarter et sauver la famille royale.

Les êtres monstrueux qui versaient le sang depuis le dimanche s'étaient acharnés à cette horrible tâche, et en avaient contracté une habitude qu'ils ne pouvaient plus interrompre. Ils avaient même établi une espèce de régularité dans leurs exécutions; ils les suspendaient pour transporter les cadavres et pour faire leurs repas. Des femmes même, portant des aliments, se rendaient aux prisons pour donner le dîner à leurs maris, *qui*, disaient-elles, *étaient occupés à l'Abbaye*.

A la Force, à Bicêtre, à l'Abbaye, les massacres se prolongèrent plus qu'ailleurs. C'était à la Force que se trouvait l'infortunée princesse de Lamballe, qui avait été célèbre à la cour par sa beauté et par ses liaisons avec la reine. On la conduit mourante au terrible guichet. — Qui êtes-vous? lui demandent les bourreaux en écharpe. — Louise de Savoie, princesse de Lamballe. — Quel était votre rôle à la cour? Connaissez-vous les complots du château? — Je n'ai connu aucun complot. — Faites serment d'aimer la liberté; faites serment de haïr le roi, la reine et la royauté. — Je ferai le premier serment; je ne puis faire le second, il n'est pas dans mon cœur.

— Jurez donc, lui dit un des assistants, qui voulait la sauver. Mais l'infortunée ne voyait et n'entendait plus rien. — Qu'on *élargisse* madame, dit le chef du guichet. — Ici, comme à l'Abbaye, on avait imaginé un mot pour servir de signal de mort. On emmène cette femme infortunée, qu'on n'avait pas, disent quelques narrateurs, l'intention de livrer à la mort, et qu'on voulait en effet élargir. Cependant elle est reçue à la porte par des furieux avides de carnage. Un premier coup de sabre porté sur le derrière de sa tête fait jaillir son sang. Elle s'avance encore soutenue par deux hommes, qui peut-être voulaient la sauver, mais elle tombe à quelques pas plus loin sous un dernier coup. Son beau corps est déchiré. Les assassins l'outragent, le mutilent, et s'en partagent les lambeaux. Sa tête, son cœur, d'autres parties du cadavre, portés au bout d'une pique, sont promenés dans Paris. Il faut, disent ces hommes dans leur langage atroce, *les porter au pied du trône*. On court au Temple, et on éveille avec des cris affreux les infortunés prisonniers, qui demandent avec effroi ce que c'est. Les officiers municipaux s'opposent à ce qu'ils voient l'horrible cortége passer sous leur fenêtre, et la tête sanglante qu'on y élevait au bout d'une pique. Un garde national dit enfin à la reine : « *C'est la tête de Lamballe qu'on veut vous empêcher de voir.* » A ces mots, la reine s'évanouit. Madame Élisabeth, le roi, le valet de chambre Cléry emportent cette princesse infortunée, et les cris de la troupe féroce retentissent longtemps encore autour des murs du Temple.

La journée du 3 et la nuit du 3 au 4 continuèrent d'être souillées par ces massacres. A Bicêtre surtout le carnage fut plus long et plus terrible qu'ailleurs. Il y avait là quelques mille prisonniers, enfermés, comme on sait, pour toute espèce de vices. Ils furent attaqués, voulurent se défendre, et on employa le canon pour les réduire. Un membre du conseil général de la commune osa même venir demander des forces pour réduire les prisonniers qui se défendaient. Il ne fut pas écouté. Pétion se rendit encore à Bicêtre, mais il n'obtint rien. Le besoin du sang animait cette multitude; la fureur de combattre et de massacrer avait succédé chez elle au fanatisme politique, et elle tuait pour tuer. Le massacre dura là jusqu'au mercredi 5 septembre.

Enfin presque toutes les victimes désignées avaient péri; les prisons étaient vides; les furieux demandaient encore du sang, mais les sombres ordonnateurs de tant de meurtres semblaient se montrer accessibles à quelque pitié. Les expressions de la commune commençaient à s'adoucir. Profondément touchée, disait-elle, des rigueurs exercées contre les prisonniers, elle donnait de

gitized by Google

nouveaux ordres pour les arrêter, et cette fois elle était mieux obéie. Cependant à peine restait-il quelques malheureux auxquels sa pitié pût être utile. L'évaluation du nombre des victimes diffère dans tous les rapports du temps; cette évaluation varie de six à douze mille dans les prisons de Paris (47).

Mais si les exécutions répandirent la stupeur, l'audace qu'on mit à les avouer et à en recommander l'imitation ne surprit pas moins que les exécutions mêmes. Le comité de surveillance osa répandre une circulaire à toutes les communes de France, que l'histoire doit conserver avec les sept signatures qui y furent apposées. Voici cette pièce monumentale :

Paris, 2 septembre 1792.

« Frères et amis, un affreux complot tramé par » la cour pour égorger tous les patriotes de l'em- » pire français, complot dans lequel un grand » nombre de membres de l'assemblée nationale » sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois der- » nier, la commune de Paris à la plus cruelle né- » cessité d'user de la puissance du peuple pour » sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien » mériter de la patrie. Après les témoignages que » l'assemblée nationale venait de lui donner elle- » même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux » complots se tramaient dans le silence, et qu'ils » éclataient dans le moment même où l'assemblée » nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer » que la commune de Paris avait sauvé la patrie, » s'empressait de la destituer pour prix de son » brûlant civisme? A cette nouvelle, les clameurs » publiques élevées de toutes parts ont fait sentir » à l'assemblée nationale la nécessité urgente de » s'unir au peuple, et de rendre à la commune, » par le rapport du décret de destitution, le pou- » voir dont elle l'avait investie.

» Fière de jouir de toute la plénitude de la con- » fiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de » plus en plus, placée au foyer de toutes les con- » spirations, et déterminée à périr pour le salut » public, elle ne se glorifiera d'avoir fait son de- » voir que lorsqu'elle aura obtenu votre approba- » tion, qui est l'objet de tous ses vœux, et dont » elle ne sera certaine qu'après que tous les dé- » partements auront sanctionné ses mesures pour » le salut public. Professant les principes de la » plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre » privilége que celui de se présenter la première » à la brèche, elle s'empressera de se soumettre » au niveau de la commune la moins nombreuse » de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à re- » douter.

» Prévenue que des hordes barbares s'avan- » çaient contre elle, la commune de Paris se hâte » d'informer ses frères de tous les départements » qu'une partie des conspirateurs féroces détenus » dans les prisons a été mise à mort par le peuple : » actes de justice qui lui ont paru indispensables » pour retenir par la terreur les légions des traî- » tres renfermés dans ses murs, au moment où » il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la » nation, après la longue suite de trahisons qui l'a » conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera » d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire; et » tous les Français se diront comme les Parisiens; » Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons » pas derrière nous des brigands pour égorger nos » femmes et nos enfants.

» *Signé :* Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, » Marat, Lefort, Jourdeuil, *administrateurs du* » *comité de surveillance constitué à la mairie.* »

La lecture de ce document peut faire juger à quel degré de fanatisme l'approche du danger avait poussé les esprits. Mais il est temps de reporter nos regards sur le théâtre de la guerre, où nous ne trouvons que de glorieux souvenirs.

CHAPITRE XIII.

Campagne de l'Argonne. — Plans militaires de Dumouriez. — Prise du camp de Grand-Pré par les Prussiens. — Victoire de Valmy. — Retraite des coalisés; bruits sur les causes de cette retraite.

Déjà, comme on l'a vu, Dumouriez avait tenu un conseil de guerre à Sedan. Dillon y avait émis l'opinion de se retirer à Châlons pour mettre la Marne devant nous, et en défendre le passage. Le

désordre des vingt-trois mille hommes laissés à Dumouriez, l'impuissance où ils étaient de résister à quatre-vingt mille Prussiens parfaitement aguerris et organisés, le projet attribué à l'ennemi de faire une invasion rapide sans s'arrêter aux places fortes, tels étaient les motifs qui portaient Dillon à croire qu'on ne pourrait pas arrêter les Prussiens, et qu'il fallait se hâter de se retirer devant eux, pour chercher des positions plus fortes, et suppléer ainsi à la faiblesse et au mauvais état de notre armée. Le conseil fut tellement frappé de ces raisons qu'il adhéra unanimement à l'avis de Dillon, et Dumouriez, à qui appartenait la décision, comme général en chef, répondit qu'il y réfléchirait.

C'était le 28 août au soir. Ici fut prise une résolution qui sauva la France. Plusieurs s'en disputent l'honneur : tout prouve qu'elle appartient à Dumouriez. L'exécution au reste la lui rend tout à fait propre, et doit lui en mériter toute la gloire. La France, comme on sait, est défendue à l'est par le Rhin et les Vosges, au nord par une suite de places fortes dues au génie de Vauban, et par la Meuse, la Moselle, et divers cours d'eau qui, combinés avec les places fortes, composent un ensemble d'obstacles suffisants pour protéger cette frontière. L'ennemi avait pénétré en France par le nord, et il avait tracé sa marche entre Sedan et Metz, laissant l'attaque des places fortes des Pays-Bas au duc de Saxe-Teschen, et masquant par un corps de troupes Metz et la Lorraine. D'après ce projet, il eût fallu marcher rapidement, profiter de la désorganisation des Français, les frapper de terreur par des coups décisifs, enlever même les vingt-trois mille hommes de Lafayette, avant qu'un nouveau général leur eût rendu l'ensemble et la confiance. Mais le combat entre la présomption du roi de Prusse et la prudence de Brunswick arrêtait toute résolution, et empêchait les coalisés d'être sérieusement ou audacieux ou prudents. La prise de Verdun excita davantage la vanité de Frédéric-Guillaume et l'ardeur des émigrés, mais ne donna pas plus d'activité à Brunswick, qui n'approuvait nullement l'invasion avec les moyens qu'il avait et avec les dispositions du pays envahi. Après la prise de Verdun, le 2 septembre, l'armée coalisée s'étendit pendant plusieurs jours dans les plaines qui bordent la Meuse, se borna à occuper Stenay, et ne fit pas un seul pas en avant. Dumouriez était à Sedan, et son armée campait dans les environs.

De Sedan à Passavant s'étend une forêt dont le nom doit être à jamais fameux dans nos annales ; c'est celle de l'Argonne, qui couvre un espace de treize à quinze lieues, et qui, par les inégalités du terrain, le mélange des bois et des eaux, est tout à fait impénétrable à une armée, excepté dans quelques passages principaux. C'est par cette forêt que l'ennemi devait pénétrer pour se rendre à Châlons, et prendre ensuite la route de Paris. Avec un projet pareil, il est étonnant qu'il n'eût pas songé encore à en occuper les principaux passages, et à y devancer Dumouriez, qui, à sa position de Sedan, en était éloigné de toute la longueur de la forêt. Le soir, après la séance du conseil de guerre, le général français considérait la carte avec un officier dans les talents duquel il avait la plus grande confiance : c'était Thouvenot. Lui montrant alors du doigt l'Argonne et les clairières dont elle est traversée : « Ce sont là, lui dit-il, les Thermopyles de la France : si je puis y être avant les Prussiens, tout est sauvé. »

Ce mot enflamma le génie de Thouvenot, et tous deux se mirent à détailler ce beau plan. Les avantages en étaient immenses : outre qu'on ne reculait pas, et qu'on ne se réduisait pas à la Marne pour dernière ligne de défense, on faisait perdre à l'ennemi un temps précieux; on l'obligeait à rester dans la Champagne Pouilleuse, dont le sol désolé, fangeux, stérile, ne pouvait suffire à l'entretien d'une armée; on ne lui cédait pas, comme en se retirant à Châlons, les Trois-Évêchés, pays riche et fertile, où il aurait pu hiverner très-heureusement, dans le cas même où il n'aurait pas forcé la Marne. Si l'ennemi, après avoir perdu quelque temps devant la forêt, voulait la tourner, et se portait vers Sedan, il trouvait devant lui les places fortes des Pays-Bas, et il n'était pas supposable qu'il pût les faire tomber. S'il remontait vers l'autre extrémité de la forêt, il rencontrait Metz et l'armée du centre ; on se mettait alors à sa poursuite, et, en se réunissant à l'armée de Kellermann, on pouvait former une masse de cinquante mille hommes, appuyée sur Metz et diverses places fortes. Dans tous les cas, on lui avait fait manquer sa marche et perdre cette campagne; car on était déjà en septembre, et à cette époque on faisait encore hiverner les armées. Ce projet était excellent; mais il fallait l'exécuter, et les Prussiens, rangés le long de l'Argonne, tandis que Dumouriez était à l'une de ses extrémités, pouvaient en avoir occupé les passages. Ainsi donc le sort de ce grand projet et de la France dépendait d'un hasard et d'une faute de l'ennemi.

Cinq défilés, dits du Chêne-Populeux, de la Croix-aux-Bois, de Grand-Pré, de la Chalade, et des Islettes, traversaient l'Argonne. Les plus importants étaient ceux de Grand-Pré et des Islettes, et malheureusement c'étaient les plus éloignés de Sedan et les plus rapprochés de l'ennemi. Dumouriez résolut de s'y porter lui-même avec tout son monde. En même temps, il ordonna au général Dubouquet de quitter le département du Nord pour venir occuper le passage du Chêne-Populeux, qui était fort important, mais très-rapproché de Sedan, et dont l'occupation était moins urgente. Deux routes s'offraient à Dumouriez pour se rendre à Grand-Pré et aux Islettes : l'une derrière la forêt, l'autre devant, et en face de l'ennemi. La première, passant derrière la forêt, était plus sûre, mais plus longue; elle révélait à l'ennemi nos projets, et lui donnait le temps de les prévenir. La seconde était plus courte, mais elle trahissait aussi notre but, et exposait notre marche aux coups d'une armée formidable. Il fallait en effet s'avancer le long des bois, et passer devant Stenay, où se trouvait Clerfayt avec ses Autrichiens. Dumouriez préféra cependant celle-ci, et conçut le plan le plus hardi. Il pensait qu'avec la prudence autrichienne, le général ne manquerait pas, à la vue des Français, de se retrancher dans l'excellent camp de Brouenne, et que, pendant ce temps, on lui échapperait pour se porter à Grand-Pré et aux Islettes.

Le 30, en effet, Dillon est mis en mouvement, et part avec huit mille hommes pour Stenay, marchant entre la Meuse et l'Argonne. Il trouve Clerfayt, qui occupait les deux bords de la rivière avec vingt-cinq mille Autrichiens. Le général Miaczinski attaque avec quinze cents hommes les avant-postes de Clerfayt, tandis que Dillon, placé en arrière, marche à l'appui avec toute sa division. Le feu s'engage avec vivacité, et Clerfayt, repassant aussitôt la Meuse, va se placer à Brouenne, comme l'avait très-heureusement prévu Dumouriez. Pendant ce temps, Dillon poursuit hardiment sa route entre la Meuse et l'Argonne. Dumouriez le suit immédiatement avec les quinze mille hommes qui composaient son corps de bataille, et ils s'avancent tous deux vers les postes qui leur étaient assignés. Le 2 septembre, Dumouriez était à Beffu, et n'avait plus qu'une marche à faire pour arriver à Grand-Pré. Dillon était le même jour à Pierremont et s'approchait toujours des Islettes avec une extrême hardiesse. Heureusement pour celui-ci, le général Galbaud, envoyé pour renforcer la garnison de Verdun, était arrivé trop tard, et s'était replié sur les Islettes, qu'il tenait ainsi d'avance. Dillon y arrive le 4 avec ses huit mille hommes, s'y établit, et fait garder de plus *la Chalade*, autre passage secondaire qui lui était confié. En même temps, Dumouriez parvient à Grand-Pré, trouve le poste vacant et s'en empare le 3. Ainsi le 3 et le 4, les passages étaient occupés par nos soldats, et le salut de la France était fort avancé.

Ce fut par cette marche audacieuse, et au moins aussi méritoire que l'idée d'occuper l'Argonne, que Dumouriez se mit en état de résister à l'invasion. Mais ce n'était pas tout : il fallait rendre ces passages inexpugnables, et pour cela faire encore une foule de dispositions dont le succès dépendait de beaucoup de hasards.

Dillon se retrancha aux Islettes; il fit des abatis, éleva d'excellents retranchements, et, disposant habilement de l'artillerie française, qui était nombreuse et excellente, plaça des batteries de manière à rendre le passage inabordable. Il occupa en même temps la Chalade, et se rendit ainsi maître des deux routes qui conduisent à Sainte-Menehould, et de Sainte-Menehould à Châlons. Dumouriez s'établit à Grand-Pré, dans un camp que la nature et l'art avaient rendu formidable. Des hauteurs, rangées en amphithéâtre, formaient le terrain sur lequel se trouvait l'armée. Au pied de ces hauteurs s'étendaient de vastes prairies, devant lesquelles l'Aire coulait en formant la tête du camp. Deux ponts étaient jetés sur l'Aire: deux avant-gardes très-fortes y étaient placés, et devaient, en cas d'attaque, se retirer en les brûlant. L'ennemi, après avoir déposté ces troupes avancées, avait à effectuer le passage de l'Aire, sans le secours des ponts, et sous le feu de toute notre artillerie. Après avoir franchi la rivière, il lui fallait traverser un bassin de prairies où se croisaient mille feux, et enlever enfin des retranchements escarpés et presque inaccessibles. Dans le cas où tant d'obstacles eussent été vaincus, Dumouriez, se retirant par les hauteurs qu'il occupait, descendait sur leur revers, trouvait à leur pied l'Aisne, autre cours d'eau qui les longeait par derrière, passait deux autres ponts qu'il détruisait, et pouvait mettre encore une rivière entre lui et les Prussiens. Ce camp pouvait être regardé comme inexpugnable, et là le général français était assez en sûreté pour s'occuper tranquillement de tout le théâtre de la guerre.

Le 7, le général Dubouquet occupa avec six

mille hommes le passage du Chêne-Populeux. Il ne restait plus de libre que le passage beaucoup moins important de la Croix-aux-Bois, situé entre le Chêne-Populeux et le Grand-Pré. Dumouriez, après avoir fait rompre la route et abattre les arbres, y posta un colonel avec deux bataillons et deux escadrons. Placé ainsi au centre de la forêt, et dans un camp inexpugnable, il en défendait le principal passage au moyen de quinze mille hommes; il avait à sa droite, et à quatre lieues de distance, Dillon, qui gardait les Islettes et la Chalade avec huit mille; à sa gauche Dubouquet, défendant le Chêne-Populeux avec six mille, et, dans l'intervalle du Chêne-Populeux à Grand-Pré, un colonel qui surveillait avec quelques compagnies la route de la Croix-aux-Bois, qu'on avait jugée d'une importance très-secondaire.

Toute sa défense se trouvant ainsi établie, il avait le temps d'attendre les renforts, et il se hâta de donner des ordres en conséquence. Il enjoignit à Beurnonville de quitter la frontière des Pays-Bas, où le duc de Saxe-Teschen ne tentait rien d'important, et d'être à Rethel le 13 septembre, avec dix mille hommes. Il fixa Châlons pour le dépôt de vivres et de munitions, pour le rendez-vous des recrues et des renforts qu'on lui envoyait. Il réunissait ainsi derrière lui tous les moyens de composer une résistance suffisante. En même temps, il manda au pouvoir exécutif qu'il avait occupé l'Argonne. « Grand-Pré et les Islettes, écrivait-il, sont nos Thermopyles; mais » je serai plus heureux que Léonidas. » Il demandait qu'on détachât quelques régiments de l'armée du Rhin, qui n'était pas menacée, et qu'on les joignît à l'armée du Centre, confiée désormais à Kellermann. Le projet des Prussiens étant évidemment de marcher sur Paris, puisqu'ils masquaient Montmédy et Thionville sans s'y arrêter, il voulait qu'on ordonnât à Kellermann de côtoyer leur gauche par Ligny et Bar-le-Duc, et de les prendre ainsi en flanc et en queue pendant leur marche offensive. D'après toutes ces dispositions, si les Prussiens, renonçant à forcer l'Argonne, remontaient plus haut, Dumouriez les précédait à Revigny, et là trouvait Kellermann arrivant de Metz avec l'armée du Centre. S'ils descendaient vers Sedan, Dumouriez les suivait encore, rencontrait là les dix mille hommes de Beurnonville, et attendait Kellermann sur les bords de l'Aisne; et, dans les deux cas, la jonction produisait une masse de soixante mille hommes, capables de se montrer en rase campagne.

Le pouvoir exécutif n'oublia rien pour seconder Dumouriez dans ses excellentes dispositions. Servan, le ministre de la guerre, quoique maladif, veillait sans relâche à l'approvisionnement des armées, au transport des effets et munitions, et à la réunion des nouvelles levées. Il partait tous les jours de Paris de quinze cents à deux mille volontaires. L'entraînement vers l'armée était général, et on y courait en foule. Les sociétés patriotiques, les conseils des communes, l'assemblée, étaient continuellement traversés par des compagnies levées spontanément, et marchant vers Châlons, rendez-vous général des volontaires. Il ne manquait à ces jeunes soldats que la discipline et l'habitude du champ de bataille, qu'ils n'avaient point encore, mais qu'ils pouvaient bientôt acquérir sous un général habile.

Les girondins étaient ennemis personnels de Dumouriez, et lui accordaient peu de confiance, depuis qu'il les avait chassés du ministère; ils avaient même voulu lui substituer dans le commandement général un officier nommé Grimoard. Mais ils s'étaient réunis à lui depuis qu'il semblait chargé des destinées de la patrie. Roland, le meilleur, le plus désintéressé d'entre eux, lui écrivit une lettre touchante pour l'assurer que tout était oublié, et que ses amis ne demandaient tous que d'avoir à célébrer ses victoires.

Dumouriez s'était donc vigoureusement emparé de cette frontière, et s'était fait le centre de vastes mouvements, jusque-là trop lents et trop désunis. Il avait heureusement occupé les défilés de l'Argonne, pris une position qui donnait aux armées le temps de se grouper et de s'organiser derrière lui; il faisait arriver successivement tous les corps pour composer une masse imposante; il mettait Kellermann dans la nécessité de venir recevoir ses ordres; il commandait avec vigueur, agissait avec célérité, et soutenait les soldats en se montrant au milieu d'eux, en leur témoignant beaucoup de confiance, et en s'efforçant de leur faire désirer une prochaine rencontre avec l'ennemi.

On était ainsi arrivé au 10 septembre. Les Prussiens parcoururent tous nos postes, escarmouchèrent sur le front de tous nos retranchements, et furent partout repoussés. Dumouriez avait pratiqué de secrètes communications dans l'intérieur de la forêt, et portait sur les points menacés des forces inattendues, qui, dans l'opinion de l'ennemi, doublaient les forces réelles de notre armée. Le 11, il y eut une tentative générale contre Grand-Pré; mais le général Miranda, placé à

Digitized by Google

Mortaume, et le général Stengel à Saint-Jouvin, repoussèrent toutes les attaques avec un plein succès. Sur plusieurs points, les soldats, rassurés par leur position et par l'attitude de leurs chefs, sautèrent au-dessus de leurs retranchements, et devancèrent à la baïonnette l'approche des assaillants. Ces combats occupaient l'armée, qui quelquefois manquait de vivres, à cause du désordre inévitable d'un service improvisé. Mais la gaieté du général, qui ne se soignait pas mieux que ses soldats, engageait tout le monde à se résigner; et malgré un commencement de dyssenterie, on se trouvait assez bien dans le camp de Grand-Pré. Les officiers supérieurs seulement, qui doutaient de la possibilité d'une longue résistance, le ministère qui n'y croyait pas davantage, parlaient d'une retraite derrière la Marne, et assiégeaient Dumouriez de leurs conseils; et lui, écrivait des lettres énergiques aux ministres, et imposait silence à ses officiers, en leur disant que, lorsqu'il voudrait des avis, il convoquerait un conseil de guerre.

Il faut toujours qu'un homme ait les inconvénients de ses qualités. L'extrême promptitude du génie de Dumouriez devait souvent l'emporter jusqu'à l'irréflexion. Dans son ardeur à concevoir, il lui était déjà arrivé de ne pas bien calculer les obstacles matériels de ses projets, notamment lorsqu'il ordonna à Lafayette de se porter de Metz à Givet. Il commit encore ici une faute capitale, qui, s'il avait eu moins de force d'esprit et de sang-froid, eût entraîné la perte de la campagne. Entre le Chêne-Populeux et Grand-Pré se trouvait, avons-nous dit, un passage secondaire, dont l'importance avait été jugée très-médiocre, et qui n'était défendu que par deux bataillons et deux escadrons. Accablé de soins immenses, Dumouriez n'était pas allé juger par ses propres yeux de ce passage. N'ayant d'ailleurs que peu de monde à y placer, il avait cru trop facilement que quelques cents hommes suffiraient à sa garde. Pour comble de malheur, le colonel qui y commandait lui persuada qu'on pouvait même retirer une partie des troupes qui s'y trouvaient, et qu'en brisant les routes, quelques volontaires suffiraient à y maintenir la défensive. Dumouriez se laissa tromper par le colonel, vieux militaire et jugé digne de confiance.

Pendant ce temps, Brunswick avait fait examiner nos divers postes, et il avait eu un moment le projet de longer la forêt jusqu'à Sedan, pour la tourner vers cette extrémité. Il paraît que, pendant ce mouvement, des espions révélèrent la négligence du général français. La Croix-aux-Bois fut attaquée par des Autrichiens et des émigrés commandés par le prince de Ligne. Les abatis avaient à peine été commencés, les routes n'étaient point brisées, et le passage fut occupé sans résistance dès le 13 au matin. A peine Dumouriez eut-il appris cette funeste nouvelle qu'il envoya le général Chasot, homme d'une grande bravoure, avec deux brigades, six escadrons et quatre pièces de huit, pour occuper de nouveau le passage et en chasser les Autrichiens. Il ordonna de les attaquer à la baïonnette avec la plus grande vivacité, et avant qu'ils eussent trouvé le temps de se retrancher. La journée du 13 s'écoula, et celle du 14 se passa encore sans que le général Chasot pût exécuter cet ordre. Le 15, enfin, il attaqua avec vigueur, repoussa l'ennemi, et lui fit perdre le poste, et son chef, le prince de Ligne. Mais attaqué deux heures après lui-même par des forces très-supérieures, et avant d'avoir pu se retrancher, il fut repoussé de nouveau et entièrement dépossédé de la Croix-aux-Bois. Chasot était en outre coupé de Grand-Pré, et ne pouvait se retirer vers l'armée principale, qui se trouvait ainsi affaiblie. Il se replia aussitôt sur Vouziers. Le général Dubouquet, commandant au Chêne-Populeux, et heureux jusque-là dans sa résistance, se voyant séparé de Grand-Pré, pensa qu'il ne fallait pas s'exposer à être enveloppé par l'ennemi, qui, ayant coupé la ligne à la Croix-aux-Bois, allait déboucher en masse. Il résolut de décamper, et de se retirer par Attigny et Somme-Puis sur Châlons. Ainsi le fruit de tant de combinaisons hardies et de hasards heureux était perdu; le seul obstacle qu'on pût opposer à l'invasion, l'Argonne, était franchi, et la route de Paris était ouverte.

Dumouriez, séparé de Chasot et de Dubouquet, n'avait plus que quinze mille hommes; et si l'ennemi, débouchant rapidement par la Croix-aux-Bois, tournait la position de Grand-Pré, et venait occuper les passages de l'Aisne, qui, avons-nous dit, servait d'issue aux derrières du camp, le général français était perdu. Ayant quarante mille Prussiens en tête, vingt-cinq mille Autrichiens sur ses derrières, enfermé ainsi avec quinze mille hommes par soixante-cinq mille, par deux cours d'eau et la forêt, il n'avait plus qu'à mettre bas les armes, ou à faire tuer inutilement jusqu'au dernier de ses soldats. La seule armée sur laquelle comptait la France était alors anéantie, et les coalisés pouvaient prendre la route de la capitale.

Digitized by Google

Dans cette situation désespérée, le général ne perdit pas courage, et conserva un sang-froid admirable. Son premier soin fut de songer le jour même à la retraite, car le plus pressant était de se soustraire aux Fourches Caudines. Il considéra que par sa droite il touchait à Dillon, maître encore des Islettes et de la route de Sainte-Menehould; qu'en se repliant sur les derrières de celui-ci, et appuyant son dos contre le sien, ils feraient tous deux face à l'ennemi, l'un aux Islettes, l'autre à Sainte-Menehould, et présenteraient ainsi un double front retranché. Là ils pourraient attendre la jonction des deux généraux Chasot et Dubouquet, détachés du corps de bataille, celle de Beurnonville, mandé de Flandre pour être le 13 à Rethel, celle enfin de Kellermann, qui, étant depuis plus de dix jours en marche, ne pouvait tarder d'arriver. Ce plan était le meilleur et le plus conséquent au système de Dumouriez, qui consistait à ne pas reculer à l'intérieur, vers un pays ouvert, mais à se tenir dans un pays difficile, à y temporiser, et à se mettre en position de faire sa jonction avec l'armée du Centre. Si, au contraire, il s'était replié sur Châlons, il était poursuivi comme fugitif; il exécutait avec désavantage une retraite qu'il aurait pu faire plus utilement dès l'origine, et surtout il se mettait dans l'impossibilité d'être rejoint par Kellermann. C'était une grande hardiesse, après un accident tel que celui de la Croix-aux-Bois, de persister dans son système, et il fallait, dans le moment, autant de génie que de vigueur pour ne pas s'abandonner au conseil, si répété, de se retirer derrière la Marne. Mais que de hasards heureux ne fallait-il pas encore pour réussir dans une retraite si difficile, si surveillée, et faite avec si peu de monde, en présence d'un ennemi si puissant!

Aussitôt, il ordonna à Beurnonville, déjà dirigé sur Rethel, à Chasot, dont il venait de recevoir des nouvelles rassurantes, à Dubouquet, retiré sur Attigny, de se rendre tous à Sainte-Menehould. En même temps, il manda de nouveau à Kellermann de continuer sa marche; car il pouvait craindre que Kellermann, apprenant la perte des défilés, ne voulût revenir sur Metz. Après avoir fait toutes ces dispositions, après avoir reçu un officier prussien qui demandait à parlementer, et lui avoir montré le camp dans le plus grand ordre, il fit détendre à minuit, et marcher en silence vers les deux ponts qui servaient d'issue au camp de Grand-Pré. Par bonheur pour lui, l'ennemi n'avait pas encore songé à pénétrer par la Croix-aux-Bois, et à déborder les positions françaises. Le ciel était orageux, et couvrait de ses ombres la retraite des Français. On marcha toute la nuit par les chemins les plus mauvais, et l'armée, qui heureusement n'avait pas eu le temps de s'alarmer, se retira sans connaître le motif de ce changement de position. Le lendemain 16, à huit heures du matin, toutes les troupes avaient traversé l'Aisne; Dumouriez s'était échappé, et il s'arrêtait en bataille sur les hauteurs d'Autry, à quatre lieues de Grand-Pré. Il n'était pas suivi, se croyait sauvé, et s'avançait à Dammartin-sur-Hans, afin d'y choisir un campement pour la journée, lorsque tout à coup il entend les fuyards accourir et crier que tout est perdu, que l'ennemi, se jetant sur nos derrières, a mis l'armée en déroute. Dumouriez accourt, retourne à son arrière-garde, et trouve le Péruvien Miranda et le vieux général Duval arrêtant les fuyards, rétablissant avec beaucoup de fermeté les rangs de l'armée, que des hussards prussiens avaient un instant surprise et troublée. L'inexpérience de ces jeunes troupes, et la crainte de la trahison, qui alors remplissait tous les esprits, rendaient les terreurs paniques très-faciles et très-fréquentes. Cependant tout fut réparé, grâce aux trois généraux Miranda, Duval et Stengel, placés à l'arrière-garde. On bivaqua à Dammartin, avec l'espérance de s'adosser bientôt aux Islettes et de terminer heureusement cette périlleuse retraite.

Dumouriez était depuis vingt heures à cheval. Il mettait pied à terre, à six heures du soir, lorsque tout à coup il entend encore des cris de *sauve qui peut*, des imprécations contre les généraux qui trahissaient, et surtout contre le général en chef, qui venait, dit-on, de passer à l'ennemi. L'artillerie avait attelé et voulait se réfugier sur une hauteur : toutes les troupes étaient confondues. Il fit allumer de grands feux, et ordonna qu'on restât sur place toute la nuit. On passa ainsi dix heures dans les boues et l'obscurité. Plus de quinze cents fuyards, s'échappant à travers les campagnes, allèrent répandre à Paris et dans toute la France que l'armée du Nord, le dernier espoir de la patrie, était perdue et livrée à l'ennemi.

Dès le lendemain tout était réparé. Dumouriez écrivait à l'assemblée nationale avec son assurance ordinaire : « J'ai été obligé d'abandonner le camp » de Grand-Pré. La retraite était faite, lorsqu'une » terreur panique s'est mise dans l'armée; dix » milie hommes ont fui devant quinze cents hus- » sards prussiens. La perte ne monte pas à plus

» de cinquante hommes et quelques bagages. Tout » est réparé, et je réponds de tout. » Il ne fallait pas moins que de telles assurances pour calmer les terreurs de Paris et du conseil exécutif, qui allait de nouveau presser le général de passer la Marne.

Sainte-Menehould, où marchait Dumouriez, est placée sur l'Aisne, l'une des deux rivières qui entouraient le camp de Grand-Pré. Dumouriez devait donc en remonter le cours, et, avant d'y parvenir, il avait à franchir trois ruisseaux assez profonds qui viennent s'y confondre, la Tourbe, la Bionne et l'Auve. Au delà de ces trois ruisseaux se trouvait le camp qu'il allait occuper. Au-devant de Sainte-Menehould s'élèvent circulairement des hauteurs de trois quarts de lieue. A leur pied s'étend un fond dans lequel l'Auve forme des marécages avant de se jeter dans l'Aisne. Ce fond est bordé à droite par les hauteurs de l'Hyron, en face par celles de la Lune, et à gauche par celles de Gisaucourt. Au centre du bassin se trouvent différentes élévations, inférieures cependant à celles de Sainte-Menehould. Le moulin de Valmy en est une, et il fait immédiatement face aux coteaux de la Lune. La grande route de Châlons à Sainte-Menehould passe à travers ce bassin, presque parallèlement au cours de l'Auve. C'est à Sainte-Menehould et au-dessus de ce bassin que se plaça Dumouriez. Il fit occuper autour de lui les positions les plus importantes, et appuya le dos contre Dillon, en lui recommandant de tenir ferme contre l'ennemi. Il occupait ainsi la grande route de Paris sur trois points : les Islettes, Sainte-Menehould et Châlons.

Cependant les Prussiens pouvaient, en pénétrant par Grand-Pré, le laisser à Sainte-Menehould et courir à Châlons. Dumouriez ordonna donc à Dubouquet, dont il avait appris l'heureuse arrivée à Châlons, de se placer, avec sa division, au camp de l'Épine, d'y réunir tous les volontaires nouvellement arrivés, afin de couvrir Châlons contre un coup de main. Il fut rejoint ensuite par Chasot, et enfin par Beurnonville. Celui-ci s'était porté le 15 à la vue de Sainte-Menehould. Voyant une armée en bon ordre, il avait supposé que c'était l'ennemi, car il ne pouvait croire que Dumouriez, qu'on disait battu, se fût sitôt et si bien tiré d'embarras. Dans cette idée, il s'était replié sur Châlons, et là, informé de la vérité, il était revenu, et avait pris position le 19 à Maffrecourt, sur la droite du camp. Il amenait ses dix mille braves que Dumouriez avait pendant un mois exercés, dans le camp de Maulde, à une continuelle guerre de postes. Renforcé de Beurnonville et de Chasot, Dumouriez pouvait compter trente-cinq mille hommes. Ainsi, grâce à sa fermeté et à sa présence d'esprit, il se retrouvait placé dans une position très-forte, et en état de temporiser encore assez longtemps. Mais si l'ennemi, plus prompt, le laissait en arrière, et courait en avant sur Châlons, que devenait son camp de Sainte-Menehould? C'était toujours la même crainte; et ses précautions, au camp de l'Épine, étaient loin de pouvoir prévenir un danger pareil.

Deux mouvements s'opéraient très-lentement autour de lui : celui de Brunswick, qui hésitait dans sa marche, et celui de Kellermann, qui, parti le 4 de Metz, n'était pas encore arrivé au point convenu, après quinze jours de route. Mais si la lenteur de Brunswick servait Dumouriez, celle de Kellermann le compromettait singulièrement. Kellermann, prudent et irrésolu, quoique très-brave, avait tour à tour avancé ou reculé, suivant les marches de l'armée prussienne; et le 17 encore, en apprenant la perte des défilés, il avait fait un mouvement en arrière. Cependant, le 19 au soir, il fit avertir Dumouriez qu'il n'était plus qu'à deux lieues de Sainte-Menehould. Dumouriez lui avait réservé les hauteurs de Gisaucourt, placées à sa gauche, et dominant la route de Châlons et le ruisseau de l'Auve. Il lui avait mandé que, dans le cas d'une bataille, il pourrait se déployer sur les hauteurs secondaires, et se porter sur Valmy, au delà de l'Auve. Dumouriez n'eut pas le temps d'aller placer son collègue. Kellermann, passant l'Auve le 19 dans la nuit, se porta à Valmy au centre du bassin, et négligea les hauteurs de Gisaucourt, qui formaient la gauche du camp de Sainte-Menehould, et dominaient celles de la Lune, sur lesquelles arrivaient les Prussiens.

Dans ce moment, en effet, les Prussiens, débouchant par Grand-Pré, étaient arrivés en vue de l'armée française, et, gravissant les hauteurs de la Lune, découvraient déjà le terrain dont Dumouriez occupait le sommet. Renonçant à une course rapide sur Châlons, ils étaient joyeux, dit-on, de trouver réunis les deux généraux français, afin de pouvoir les enlever d'un seul coup. Leur but était de se rendre maîtres de la route de Châlons, de se porter à Vitry, de forcer Dillon aux Islettes, d'entourer ainsi Sainte-Menehould de toutes parts, et d'obliger les deux armées de mettre bas les armes.

Le 20 au matin, Kellermann, qui, au lieu d'occuper les hauteurs de Gisaucourt, s'était porté au centre du bassin, sur le moulin de Valmy, se vit dominé en face par les hauteurs de la Lune, occupées par l'ennemi. D'un côté, il avait l'Hyron, que les Français tenaient en leur pouvoir, mais pouvaient perdre; de l'autre Gisaucourt, qu'il n'avait pas occupé, et où les Prussiens allaient s'établir. Dans le cas d'une défaite, il était rejeté dans les marécages de l'Auve, placés derrière le moulin de Valmy, et il pouvait être écrasé avant d'avoir rejoint Dumouriez, dans le fond de cet amphithéâtre. Aussitôt, il appela son collègue auprès de lui. Mais le roi de Prusse, voyant un grand mouvement dans l'armée française, et croyant que le projet des généraux était de se porter sur Châlons, voulut aussitôt en fermer le chemin, et ordonna l'attaque. L'avant-garde prussienne rencontra sur la route de Châlons l'avant-garde de Kellermann, qui se trouvait avec son corps de bataille sur la hauteur de Valmy. On s'aborda vivement, et les Français, repoussés d'abord, furent ramenés et soutenus ensuite par les carabiniers du général Valence. Des hauteurs de la Lune, la canonnade s'engagea avec le moulin de Valmy, et notre artillerie riposta vivement à celle des Prussiens.

Cependant la position de Kellermann était très-hasardée; ses troupes étaient toutes entassées confusément sur la hauteur de Valmy, et trop mal à l'aise pour y combattre. Des hauteurs de la Lune, on le canonnait; de celles de Gisaucourt, un feu établi par les Prussiens maltraitait sa gauche; l'Hyron, qui flanquait sa droite, était à la vérité occupé par les Français, mais Clerfayt, attaquant ce poste avec vingt-cinq mille Autrichiens, pouvait s'en emparer : alors, foudroyé de toutes parts, Kellermann pouvait être rejeté de Valmy dans l'Auve, sans que Dumouriez pût le secourir. Celui-ci envoya aussitôt le général Stengel avec une forte division pour maintenir les Français sur l'Hyron, et y garantir la droite de Valmy; il enjoignit à Beurnonville d'appuyer Stengel avec seize bataillons; il dépêcha Chasot avec neuf bataillons et huit escadrons sur la route de Châlons, pour occuper Gisaucourt et flanquer la gauche de Kellermann. Mais Chasot, arrivé près de Valmy, demanda les ordres de Kellermann au lieu de se porter sur Gisaucourt, et laissa aux Prussiens le temps de l'occuper et d'y établir un feu meurtrier pour nous. Cependant, appuyé de droite et de gauche, Kellermann pouvait se soutenir sur le moulin de Valmy. Malheureusement, un obus tombé sur un caisson le fit sauter et mit le désordre dans l'infanterie; le canon de la Lune l'augmenta encore, et déjà la première ligne commençait à plier. Kellermann, apercevant ce mouvement, accourut dans les rangs, les rallia et rétablit l'ordre. Dans cet instant, Brunswick pensa qu'il fallait gravir la hauteur, et culbuter avec la baïonnette les troupes françaises.

Il était midi. Un brouillard épais qui, jusqu'à ce moment, avait enveloppé les deux armées, était dissipé; elles s'apercevaient distinctement, et nos jeunes soldats voyaient les Prussiens s'avancer sur trois colonnes, avec l'assurance de troupes vieilles et aguerries. C'était pour la première fois qu'ils se trouvaient au nombre de cent mille hommes sur le champ de bataille, et qu'ils allaient croiser la baïonnette. Ils ne connaissaient encore ni eux ni l'ennemi, et ils se regardaient avec inquiétude. Kellermann entre dans les retranchements, dispose ses troupes par colonnes d'un bataillon de front, et leur ordonne, lorsque les Prussiens seront à une certaine distance, de ne pas les attendre, et de courir au-devant d'eux à la baïonnette. Puis il élève la voix et crie : *Vive la nation!* — On pouvait dans cet instant être brave ou lâche. Le cri de *vive la nation!* ne fait que des braves, et nos jeunes soldats, entraînés, marchent en répétant le cri de *vive la nation!* A cette vue, Brunswick, qui ne tentait l'attaque qu'avec répugnance, et avec une grande crainte du résultat, hésite, arrête ses colonnes, et finit par ordonner la rentrée au camp.

Cette épreuve fut décisive. Dès ce moment, on crut à la valeur de ces *savetiers*, de ces *tailleurs*, qui composaient l'armée française, d'après les émigrés. On avait vu des hommes équipés, vêtus et braves; on avait vu des officiers décorés et pleins d'expérience; un général Duval, dont la belle taille, les cheveux blanchis, inspiraient le respect; Kellermann, Dumouriez enfin, opposant tant de constance et d'habileté en présence d'un ennemi si supérieur. Dans ce moment, la révolution française fut jugée, et ce chaos, jusque-là ridicule, n'apparut plus que comme un terrible élan d'énergie.

A quatre heures, Brunswick essaya une nouvelle attaque. L'assurance de nos troupes le déconcerta encore, et il replia une seconde fois ses colonnes. Marchant de surprise en surprise, trouvant faux tout ce qu'on lui avait annoncé, le général prussien n'avançait qu'avec la plus grande

circonspection, et, quoiqu'on lui ait reproché de n'avoir pas poussé plus vivement l'attaque et culbuté Kellermann, les bons juges pensent qu'il a eu raison. Kellermann, soutenu de droite et de gauche par toute l'armée française, pouvait résister; et si Brunswick, enfoncé dans une gorge et dans un pays détestable, eût été battu une fois, il risquait d'être entièrement détruit. D'ailleurs il avait, par le résultat de la journée, occupé la route de Châlons; les Français se trouvaient coupés de leur dépôt, et il espérait les obliger à quitter leur position dans quelques jours. Il ne considérait pas que, maîtres de Vitry, ils en étaient quittes pour un détour plus long, et pour quelques délais dans l'arrivée de leurs convois.

Telle fut la célèbre journée du 20 septembre 1792, où furent tirés plus de vingt mille coups de canon, et appelée depuis Canonnade de Valmy. La perte fut égale des deux côtés, et s'éleva pour chaque armée à huit ou neuf cents hommes. Mais la gaieté et l'assurance régnaient dans le camp français, et les reproches, le regret, dans celui des Prussiens. On assure que, dans la soirée même, les émigrés reçurent les plus vives remontrances du roi de Prusse, et qu'on vit diminuer l'influence de Calonne, le plus présomptueux des ministres émigrés, et le plus fécond en promesses exagérées et en renseignements démentis.

Dans la nuit même, Kellermann repassa l'Auve à petit bruit, et vint camper sur les hauteurs de Gisaucourt qu'il aurait dû occuper dès l'origine, et dont les Prussiens avaient profité dans la journée. Les Prussiens demeurèrent sur les hauteurs de la Lune. Dans le fond opposé se trouvait Dumouriez, et à la gauche de celui-ci Kellermann, sur les hauteurs qu'il venait de reprendre. Dans cette position singulière, les Français, faisant face à la France, semblaient l'envahir, et les Prussiens, qui étaient appuyés contre elle, semblaient la défendre. C'est ici que commença, de la part de Dumouriez, une nouvelle suite d'actes pleins d'énergie et de fermeté, soit contre l'ennemi, soit contre ses propres officiers et contre l'autorité française. Avec près de soixante et dix mille hommes de troupes, dans un bon camp, ne manquant pas de vivres, ou du moins rarement, il pouvait attendre. Les Prussiens au contraire manquaient de subsistances; les maladies commençaient à ravager leur armée, et dans cette situation ils perdaient beaucoup à temporiser. Une saison affreuse, au milieu d'un terrain argileux et humide, ne leur permettait pas de séjourner longtemps. Si, reprenant trop tard l'énergie et la célérité de l'invasion, ils voulaient marcher sur Paris, Dumouriez était en force pour les suivre, et les envelopper lorsqu'ils seraient engagés plus avant.

Ces vues étaient pleines de justesse et de prudence. Mais dans le camp, où les officiers s'ennuyaient des privations, et où Kellermann était peu satisfait de subir une autorité supérieure; à Paris, où l'on se sentait séparé de la principale armée, et où l'on n'apercevait rien entre soi et les Prussiens, où l'on voyait même les hulans arriver à quinze lieues, depuis que la forêt de l'Argonne était ouverte, on ne pouvait approuver le plan de Dumouriez. L'assemblée, le conseil, se plaignaient de son entêtement, lui écrivaient les lettres les plus impératives pour lui faire abandonner sa position et repasser la Marne. Le camp à Montmartre, et une armée entre Châlons et Paris, étaient le double rempart qu'il fallait aux imaginations épouvantées. *Les hulans vous harcèlent*, écrivait Dumouriez, *eh bien! tuez-les; cela ne me regarde pas. Je ne changerai pas mon plan pour des housardailles.* Cependant, les instances et les ordres n'en continuaient pas moins. Dans le camp, les officiers ne cessaient pas de faire des observations. Les soldats seuls, soutenus par la gaieté du général, qui avait soin de parcourir leurs rangs, de les encourager, et de leur expliquer la position critique des Prussiens, les soldats supportaient patiemment les pluies et les privations. Une fois, Kellermann voulut partir, et il fallut que Dumouriez, comme Colomb demandant encore quelques jours à son équipage, promît de décamper si, dans un nombre de jours donné, les Prussiens ne battaient pas en retraite.

La belle armée des coalisés se trouvait en effet dans un état déplorable; elle périssait par la disette, et surtout par le cruel effet de la dyssenterie. Les dispositions de Dumouriez y avaient contribué puissamment. Les tirailleries sur le front du camp étant jugées inutiles parce qu'elles n'aboutissaient à aucun résultat, il fut convenu entre les deux armées de les suspendre; mais Dumouriez stipula que ce serait sur le front seulement. Aussitôt, il détacha toute sa cavalerie, surtout celle de nouvelle levée, dans les pays environnants, afin d'intercepter les convois de l'ennemi, qui, étant arrivé par la trouée de Grand-Pré, et ayant remonté l'Aisne pour suivre notre retraite, était obligé de faire suivre les mêmes détours à ses approvisionnements. Nos cavaliers avaient pris goût à cette guerre lucrative, et la poursuivaient avec un grand

succès. On était arrivé aux derniers jours de septembre; le mal devenait intolérable dans l'armée prussienne, et des officiers avaient été envoyés au camp français pour parlementer. D'abord il ne fut question que d'échanger des prisonniers; les Prussiens demandèrent aussi le bénéfice de l'échange pour les émigrés, mais on le leur refusa. Une grande politesse avait régné de part et d'autre. De l'échange des prisonniers, la conversation s'était reportée sur les motifs de la guerre, et, du côté des Prussiens, on avait presque avoué que la guerre était impolitique. Le caractère de Dumouriez reparut ici tout entier. N'ayant plus à combattre, il faisait des mémoires pour le roi de Prusse, et lui démontrait combien il lui était peu avantageux de s'unir à la maison d'Autriche contre la France. En même temps, il lui envoyait douze livres de café, les seules qui restassent dans les deux camps. Ses mémoires, qui ne pouvaient manquer d'être appréciés, furent néanmoins très-mal accueillis, et devaient l'être. Brunswick répondit au nom du roi de Prusse par une déclaration aussi arrogante que le premier manifeste, et toute négociation fut rompue. L'assemblée, consultée par Dumouriez, répondit, comme le sénat romain, qu'on ne traiterait avec l'ennemi que lorsqu'il serait sorti de France.

Ces négociations n'eurent d'autre effet que de faire calomnier le général, qu'on soupçonna dès lors d'avoir des relations secrètes avec l'étranger, et de lui attirer quelques dédains affectés de la part d'un monarque orgueilleux et humilié du résultat de la guerre. Mais tel était Dumouriez: avec tous les genres de courage, avec tous les genres d'esprit, il manquait de cette retenue, de cette dignité qui impose aux hommes, tandis que le génie ne fait que les saisir. Cependant, ainsi que l'avait prévu le général français, dès le 1er octobre, les Prussiens, ne pouvant plus résister à la disette et aux maladies, commencèrent à décamper. Ce fut en Europe un grand sujet d'étonnement, de conjectures, de fables, que de voir une armée si puissante, si vantée, se retirer humblement devant ces ouvriers et ces bourgeois soulevés, qui devaient être ramenés tambour battant dans leurs villes, et châtiés pour en être sortis. La faiblesse avec laquelle furent poursuivis les Prussiens, l'espèce d'impunité dont ils jouirent en repassant les défilés de l'Argonne, firent supposer des stipulations secrètes, et même un marché avec le roi de Prusse. Les faits militaires vont expliquer, mieux que toutes ces suppositions, la retraite des coalisés.

Rester dans une position aussi malheureuse n'était plus possible. Envahir était devenu intempestif par une saison aussi avancée et aussi mauvaise. La seule ressource était donc de se retirer vers le Luxembourg et la Lorraine, et de s'y faire une forte base d'opérations pour recommencer la campagne l'année suivante. D'ailleurs, on a lieu de croire qu'en ce moment Frédéric-Guillaume songeait à prendre sa part de la Pologne; car c'est alors que ce prince, après avoir excité les Polonais contre la Russie et l'Autriche, s'apprêtait à partager leurs dépouilles. Ainsi l'état de la saison et des lieux, le dégoût d'une entreprise manquée, le regret de s'être allié contre la France avec la maison d'Autriche, et enfin de nouveaux intérêts dans le Nord, étaient chez le roi de Prusse des motifs suffisants pour déterminer sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, car cet ennemi, qui consentait à partir, n'en était pas moins très-puissant. Vouloir lui fermer tout à fait la retraite, et l'obliger à s'ouvrir un passage par une victoire, eût été une imprudence que Dumouriez n'aurait pas commise. Il fallait se contenter de le harceler, et c'est ce qu'il fit avec trop peu d'activité, par sa faute et celle de Kellermann.

Le danger était passé, la campagne finie, et chacun était rendu à soi et à ses projets. Dumouriez songeait à son entreprise des Pays-Bas, Kellermann à son commandement de Metz, et la poursuite des Prussiens n'obtint plus des deux généraux l'attention qu'elle méritait. Dumouriez envoya le général d'Harville au Chêne-Populeux pour châtier les émigrés, ordonna au général Miaczinski de les attendre à Stenay, au sortir du passage, pour achever de les détruire; dépêcha Chasot du même côté pour occuper la route de Longwy, plaça les généraux Beurnonville, Stengel et Valence, avec plus de vingt-cinq mille hommes, sur les derrières de la grande armée, pour la poursuivre avec vigueur, et en même temps enjoignit à Dillon, qui s'était toujours maintenu aux Islettes avec le plus grand bonheur, de s'avancer sur Clermont et Varennes, afin de couper la route de Verdun. Ces dispositions étaient bonnes sans doute, mais elles auraient dû être exécutées par le général lui-même; il aurait dû, suivant le jugement très-juste et très-élevé de M. Jomini, fondre directement sur le Rhin, et le descendre ensuite avec toute son armée. Dans ce moment de succès, renversant tout devant lui, il aurait conquis la Belgique en une marche. Mais il songeait à venir à Paris pour préparer une invasion par Lille. De

leur côté, les trois généraux Stengel, Beurnonville et Valence, ne s'entendirent pas assez bien, et ne poursuivirent que faiblement les Prussiens. Valence, qui dépendait de Kellermann, reçut tout à coup l'ordre de revenir joindre son général à Châlons, afin de reprendre la route de Metz. Il faut convenir que le mouvement était singulièrement imaginé, puisqu'il ramenait Kellermann dans l'intérieur, pour reprendre ensuite la route de la frontière lorraine. La route naturelle était en avant, par Vitry ou Clermont, et elle se conciliait avec la poursuite des Prussiens telle que l'avait ordonnée Dumouriez. A peine celui-ci connut-il l'ordre donné à Valence qu'il lui enjoignit de poursuivre sa marche, disant que tant que durerait la jonction des armées du Nord et du Centre, le commandement supérieur lui appartiendrait à lui seul. Il s'en expliqua très-vivement avec Kellermann, qui revint sur sa première détermination, et consentit à prendre sa route par Sainte-Menehould et Clermont. Cependant la poursuite ne s'en fit pas moins avec beaucoup de mollesse. Dillon seul harcela les Prussiens avec une bouillante ardeur, et faillit même se faire battre en s'élançant trop vivement sur leurs traces.

Le désaccord des généraux, et leurs distractions personnelles après le danger, furent évidemment la seule cause qui procura une retraite si facile aux Prussiens. On a prétendu que leur départ avait été acheté, et qu'il avait été payé par le produit d'un grand vol dont nous allons parler; qu'il était convenu avec Dumouriez, et que l'une des stipulations du marché était la libre sortie des Prussiens; enfin que Louis XVI l'avait demandé du fond de sa prison. On vient de voir que cette retraite peut être suffisamment expliquée par des motifs naturels; mais bien d'autres raisons encore démontrent l'absurdité de ces suppositions. Ainsi il n'est pas croyable qu'un monarque, dont les vices n'étaient pas ceux d'une vile cupidité, se soit laissé acheter : on ne voit pas pourquoi, dans le cas d'une convention, Dumouriez ne se serait pas justifié, aux yeux des militaires, de n'avoir pas poursuivi l'ennemi, en avouant un traité qui n'avait rien de honteux pour lui : enfin le valet de chambre du roi, Cléry, assure que rien de semblable à la prétendue lettre adressée par Louis XVI à Frédéric-Guillaume, et transmise par le procureur de la commune, Manuel, n'a été écrit et donné à ce dernier. Tout cela n'est donc que mensonge, et la retraite des coalisés ne fut que l'effet naturel de la guerre. Dumouriez, malgré ses fautes, malgré ses distractions à Grand-Pré, malgré sa négligence au moment de la retraite, n'en fut pas moins le sauveur de la France, et d'une révolution qui a peut-être avancé l'Europe de plusieurs siècles. C'est lui qui, s'emparant d'une armée désorganisée, défiante, irritée, lui rendant l'ensemble et la confiance, établissant sur toute cette frontière l'unité et la vigueur, ne désespérant jamais au milieu des circonstances les plus désastreuses, donnant après la perte des défilés un exemple de sang-froid inouï, persistant dans ses premières idées de temporisation, malgré le péril, malgré son armée et son gouvernement, d'une manière qui prouve la vigueur de son jugement et de son caractère; c'est lui, disons-nous, qui sauva notre patrie de l'étranger et du courroux contre-révolutionnaire, et donna l'exemple si imposant d'un homme sauvant ses concitoyens malgré eux-mêmes. La conquête, si vaste qu'elle soit, n'est ni plus belle ni plus morale.

CHAPITRE XIV.

Nouveaux massacres des prisonniers à Versailles. — Abus de pouvoir et dilapidations de la commune. — Élections des députés à la convention. — Composition de la députation de Paris. — Position et projets des girondins; caractère des chefs de ce parti; du fédéralisme. — État du parti parisien et de la commune.

Tandis que les armées françaises arrêtaient la marche des coalisés, Paris était toujours dans le trouble et la confusion. On a déjà été témoin des débordements de la commune, des fureurs si prolongées de septembre, de l'impuissance des autorités et de l'inaction de la force publique pendant ces journées désastreuses : on a vu avec quelle audace le comité de surveillance avait avoué les mas-

sacres et en avait recommandé l'imitation aux autres communes de France. Cependant, les commissaires envoyés par la commune avaient été partout repoussés, parce que la France ne partageait pas les fureurs que le danger avait excitées dans la capitale. Mais dans les environs de Paris, tous les meurtres ne s'étaient pas bornés à ceux dont on a déjà lu le récit. Il s'était formé dans cette ville une troupe d'assassins que les massacres de septembre avaient familiarisés avec le sang, et qui avaient besoin d'en répandre encore. Déjà quelques cents hommes étaient partis pour extraire des prisons d'Orléans les accusés de haute trahison. Ces malheureux, par un dernier décret, devaient être conduits à Saumur. Cependant, leur destination fut changée en route, et ils furent acheminés vers Paris. Le 9 septembre, on apprit qu'ils devaient arriver le 10 à Versailles. Aussitôt, soit que de nouveaux ordres fussent donnés à la bande des égorgeurs, soit que la nouvelle de cette arrivée suffît pour réveiller leur ardeur sanguinaire, ils envahirent Versailles du 9 au 10. A l'instant, le bruit se répandit que de nouveaux massacres allaient être commis. Le maire de Versailles prit toutes les précautions pour empêcher de nouveaux malheurs. Le président du tribunal criminel courut à Paris avertir le ministre Danton du danger qui menaçait les prisonniers; mais il n'obtint qu'une réponse à toutes ses instances : « *Ces hommes-là sont bien coupables!* — Soit, ajouta le président Alquier, mais la loi seule doit en faire justice. — *Eh! ne voyez-vous pas*, reprit Danton d'une voix terrible, que je vous aurais déjà répondu d'une autre manière si je le pouvais. Que vous importent ces prisonniers? Retournez à vos fonctions et ne vous occupez plus d'eux... »

Le lendemain, les prisonniers arrivèrent à Versailles. Une foule d'hommes inconnus se précipitèrent sur les voitures, parvinrent à les entourer et à les séparer de l'escorte, renversèrent de cheval le commandant Fournier, enlevèrent le maire, qui voulait généreusement se faire tuer à son poste, et massacrèrent les infortunés prisonniers, au nombre de cinquante-deux. Là périrent Delessart et d'Abancour, mis en accusation comme ministres, et Brissac, comme chef de la garde constitutionnelle, licenciée sous la législative. Immédiatement après cette exécution, les assassins coururent aux prisons de la ville, et renouvelèrent les scènes des premiers jours de septembre, en employant les mêmes moyens, et en parodiant, comme à Paris, les formes judiciaires. Ce dernier événement, arrivé à cinq jours d'intervalle du premier, acheva de produire une terreur universelle. A Paris, le comité de surveillance ne ralentit point son action : tandis que les prisons venaient d'être vidées par la mort, il recommença à les remplir en lançant de nouveaux mandats d'arrêt. Ces mandats étaient en si grand nombre que le ministre de l'intérieur, Roland, dénonçant à l'assemblée ces nouveaux actes arbitraires, put en déposer cinq à six cents sur le bureau, les uns signés par une seule personne, les autres par deux ou trois au plus, la plupart dépourvus de motifs, et beaucoup fondés sur le simple soupçon d'*incivisme*.

Pendant que la commune exerçait sa puissance à Paris, elle envoyait des commissaires dans les départements pour y justifier sa conduite, y conseiller son exemple, y recommander aux électeurs des députés de son choix, et y décrier ceux qui la contrariaient dans l'assemblée législative. Elle se procurait ensuite des valeurs immenses, en saisissant les sommes trouvées chez le trésorier de la liste civile, Septeuil, en s'emparant de l'argenterie des églises et du riche mobilier des émigrés, en se faisant délivrer enfin par le trésor des sommes considérables, sous le prétexte de soutenir la caisse de secours, et de faire achever les travaux du camp. Tous les effets des malheureux massacrés dans les prisons de Paris et sur la route de Versailles avaient été séquestrés, et déposés dans les vastes salles du comité de surveillance. Jamais la commune ne voulut représenter ni les objets, ni leur valeur, et refusa même toute réponse à cet égard, soit au ministre de l'intérieur, soit au directoire du département, qui, comme on sait, avait été converti en simple commission de contributions. Elle fit plus encore, et elle se mit à vendre de sa propre autorité le mobilier des grands hôtels, sur lesquels les scellés étaient restés apposés depuis le départ des propriétaires. Vainement l'administration supérieure lui faisait-elle des défenses : toute la classe des subordonnés, chargée de l'exécution des ordres, ou appartenait à la municipalité, ou était trop faible pour agir. Les ordres ne recevaient ainsi aucune exécution.

La garde nationale, recomposée sous la dénomination de sections armées, et remplie d'hommes de toute espèce, était dans une désorganisation complète. Tantôt elle se prêtait au mal, tantôt elle le laissait commettre par négligence. Des postes étaient complétement abandonnés, parce que les hommes de garde, n'étant pas relevés, même après

Digitized by Google

quarante-huit heures, se retiraient épuisés de dégoût et de fatigue. Tous les citoyens paisibles avaient quitté ce corps, naguère si régulier, si utile; et Santerre, qui le commandait, était trop faible et trop peu intelligent pour le réorganiser.

La sûreté de Paris était donc livrée au hasard, et d'une part la commune, de l'autre la populace, y pouvaient tout entreprendre. Parmi les dépouilles de la royauté, les plus précieuses, et par conséquent les plus convoitées, étaient celles que renfermait le garde-meuble, riche dépôt de tous les effets qui servaient autrefois à la splendeur du trône. Depuis le 10 août, ce dépôt avait éveillé la cupidité de la multitude, et plus d'une circonstance excita la surveillance de l'inspecteur de l'établissement. Celui-ci avait fait réquisitions sur réquisitions pour obtenir une garde suffisante; mais soit désordre, soit difficulté de suffire à tous les postes, soit enfin négligence volontaire, on ne lui fournissait point les forces qu'il demandait. Pendant la nuit du 16 septembre, le garde-meuble fut volé, et la plus grande partie de ce qu'il contenait passa dans des mains inconnues que l'autorité fit depuis d'inutiles efforts pour découvrir. On attribua ce nouvel événement aux hommes qui avaient secrètement ordonné les massacres. Cependant, ils n'étaient plus excités ici ni par le fanatisme, ni par une politique sanguinaire; et, en leur supposant le motif du vol, ils avaient dans les dépôts de la commune de quoi satisfaire la plus grande ambition. On a dit à la vérité qu'on fit cet enlèvement pour payer la retraite du roi de Prusse, ce qui est absurde, et pour fournir aux dépenses du parti, ce qui est plus vraisemblable, mais ce qui n'est nullement prouvé. Au reste, le vol du garde-meuble doit peu influer sur le jugement qu'il faut porter de la commune et de ses chefs. Il n'en est pas moins vrai que, dépositaire de valeurs immenses, la commune n'en rendit jamais aucun compte; que les scellés apposés sur les armoires furent brisés, sans que les serrures fussent forcées, ce qui indique une soustraction et point un pillage populaire, et que tant d'objets précieux disparurent à jamais. Une partie fut impudemment volée par des subalternes, tels que Sergent, surnommé *Agathe*, à cause d'un bijou précieux dont il s'était paré; une autre partie servit aux frais du gouvernement extraordinaire qu'avait institué la commune. C'était une guerre faite à l'ancienne société, et toute guerre est souillée du meurtre et du pillage.

Telle était la situation de Paris, pendant qu'on faisait les élections pour la convention nationale. C'était de cette nouvelle assemblée que les citoyens honnêtes attendaient la force et l'énergie nécessaires pour ramener l'ordre; ils espéraient que les quarante jours de confusion et de crimes, écoulés depuis le 10 août, ne seraient qu'un accident de l'insurrection, accident déplorable mais passager. Les députés mêmes, siégeant avec tant de faiblesse dans l'assemblée législative, ajournaient l'énergie à la réunion de cette convention, espérance commune de tous les partis.

On s'agitait pour les élections dans la France entière. Les clubs exerçaient à cet égard une grande influence. Les jacobins de Paris avaient fait imprimer et répandre la liste de tous les votes émis pendant la session législative, afin qu'elle servit de documents aux électeurs. Les députés qui avaient voté contre les lois désignées par le parti populaire, et surtout ceux qui avaient absous Lafayette, étaient particulièrement désignés. Néanmoins, dans les provinces où les discordes de la capitale n'avaient pas encore pénétré, les girondins, même les plus odieux aux agitateurs de Paris, étaient nommés à cause de leurs talents reconnus. Presque tous les membres de l'assemblée actuelle étaient réélus. Beaucoup de constituants, que le décret de non-réélection avait exclus de la première législature, furent appelés à faire partie de cette convention. Dans le nombre on distinguait Buzot et Pétion. Parmi les nouveaux membres figuraient naturellement les hommes qui, dans leurs départements, s'étaient signalés par leur énergie et leur exaltation, ou les écrivains qui, comme Louvet, s'étaient fait connaître, par leurs talents, à la capitale et aux provinces.

A Paris, la faction violente qui avait dominé depuis le 10 août se rendit maîtresse des élections, et mit en avant tous les hommes de son choix. Robespierre, Danton furent les premiers nommés. Les jacobins, le conseil de la commune accueillirent cette nouvelle par des applaudissements. Après eux furent élus Camille Desmoulins, fameux par ses écrits; David, par ses tableaux; Fabre d'Églantine, par ses ouvrages comiques et une grande participation aux troubles révolutionnaires; Legendre, Panis, Sergent, Billaud-Varennes, par leur conduite à la commune. On y ajouta le procureur-syndic Manuel, Robespierre jeune, frère du célèbre Maximilien; Collot-d'Herbois, ancien comédien; le duc d'Orléans,

Digitized by Google

qui avait abdiqué ses titres, et s'appelait Philippe-Égalité. Enfin, après tous ces noms, on vit paraître avec étonnement le vieux Dusaulx, l'un des électeurs de 1789, qui s'était tant opposé aux fureurs de la multitude, qui avait tant versé de larmes sur ses excès, et qui fut réélu par un dernier souvenir de 89, et comme un être bon et inoffensif pour tous les partis. Il manquait à cette étrange réunion le cynique et sanguinaire Marat. Cet homme étrange avait, par l'audace de ses écrits, quelque chose de surprenant, même pour des gens qui venaient d'être témoins des journées de septembre. Le capucin Chabot, qui dominait aux Jacobins par sa verve, et y cherchait les triomphes qui lui étaient refusés dans l'assemblée législative, fut obligé de faire l'apologie de Marat; et, comme c'était chez les jacobins que toute chose se délibérait d'avance, son élection proposée chez eux fut bientôt consommée dans l'assemblée électorale. Marat, un autre journaliste, Fréron, et quelques individus obscurs, complétèrent cette députation fameuse, qui, renfermant des commerçants, un boucher, un comédien, un graveur, un peintre, un avocat, trois ou quatre écrivains, un prince déchu, représentait bien la confusion et la variété des existences qui s'agitaient dans l'immense capitale de la France.

Les députés arrivaient successivement à Paris, et à mesure que leur nombre devenait plus grand, et que les journées qui avaient produit une terreur si profonde s'éloignaient, on commençait à se rassurer et à se prononcer contre les désordres de la capitale. La crainte de l'ennemi était diminuée, par la contenance de Dumouriez dans l'Argonne : la haine des *aristocrates* se changeait en pitié, depuis l'horrible sacrifice qu'on en avait fait à Paris et à Versailles. Ces forfaits, qui avaient trouvé tant d'approbateurs égarés ou tant de censeurs timides, ces forfaits, devenus plus hideux par le vol qui venait de se joindre au meurtre, excitaient la réprobation générale. Les girondins, indignés de tant de crimes, et courroucés de l'oppression personnelle qu'ils avaient subie pendant un mois entier, devenaient plus fermes et plus énergiques. Brillants de talent et de courage aux yeux de la France, invoquant la justice et l'humanité, ils devaient avoir l'opinion publique pour eux, et déjà ils en menaçaient hautement leurs adversaires.

Cependant, si les girondins étaient également prononcés contre les excès de Paris, ils n'éprouvaient et n'excitaient pas tous ces ressentiments personnels qui enveniment les haines de parti. Brissot, par exemple, en ne cessant aux Jacobins de lutter d'éloquence avec Robespierre, lui avait inspiré une haine profonde. Avec des lumières, des talents, Brissot produisait beaucoup d'effet; mais il n'avait ni assez de considération personnelle, ni assez d'habileté pour être le chef du parti, et la haine de Robespierre le grandissait en lui imputant ce rôle. Lorsqu'à la veille de l'insurrection, les girondins écrivirent une lettre à Bose, peintre du roi, le bruit d'un traité se répandit, et on prétendit que Brissot, chargé d'or, allait partir pour Londres. Il n'en était rien, mais Marat, à qui les bruits les plus insignifiants, ou même les mieux démentis, suffisaient pour établir ses accusations, n'en avait pas moins lancé un mandat d'arrêt contre Brissot, lors de l'emprisonnement général des prétendus conspirateurs du 10 août. Une grande rumeur s'en était suivie, et le mandat d'arrêt ne fut pas exécuté. Mais les jacobins n'en disaient pas moins que Brissot était vendu à Brunswick; Robespierre le répétait et le croyait, tant sa fausse intelligence était portée à croire coupables ceux qu'il haïssait. Louvet lui avait inspiré tout autant de haine, en se faisant le second de Brissot aux Jacobins et dans le journal *la Sentinelle*. Louvet, plein de talent et de hardiesse, s'attaquait directement aux hommes. Ses personnalités virulentes, reproduites chaque jour par la voie d'un journal, en avaient fait l'ennemi le plus dangereux et le plus détesté du parti Robespierre.

Le ministre Roland avait déplu à tout le parti jacobin et municipal par sa courageuse lettre du 3 septembre, et par sa résistance aux empiétements de la commune; mais n'ayant rivalisé avec aucun individu, il n'inspirait qu'une colère d'opinion. Il n'avait offensé personnellement que Danton, en lui résistant dans le conseil, ce qui était peu dangereux, car de tous les hommes il n'y en avait pas dont le ressentiment fût moins à craindre que celui de Danton. Mais dans la personne de Roland c'était principalement sa femme qu'on détestait; sa femme, fière, sévère, courageuse, spirituelle, réunissant autour d'elle ces girondins si cultivés, si brillants, les animant de ses regards, les récompensant de son estime, et conservant dans son cercle, avec la simplicité républicaine, une politesse odieuse à des hommes obscurs et grossiers. Déjà ils s'efforçaient de répandre contre Roland un bas ridicule. Sa femme,

Digitized by Google

disaient-ils, gouvernait pour lui, dirigeait ses amis, les récompensait même de ses faveurs. Dans son ignoble langage, Marat l'appelait *la Circé* du parti.

Guadet, Vergniaud, Gensonné, quoiqu'ils eussent répandu un grand éclat dans la législative et qu'ils se fussent opposés au parti jacobin, n'avaient cependant pas éveillé encore toute la haine qu'ils excitèrent plus tard. Guadet même avait plu aux républicains énergiques, par ses attaques contre Lafayette et la cour. Guadet, vif, prompt à s'élancer en avant, passait du plus grand emportement au plus grand sang-froid; et, maître de lui à la tribune, il y brillait par l'à-propos et les mouvements. Aussi, devait-il, comme tous les hommes, aimer un exercice dans lequel il excellait, en abuser même, et prendre trop de plaisir à battre avec la parole un parti qui lui répondrait bientôt avec la mort.

Vergniaud n'avait pas aussi bien réussi que Guadet auprès des esprits violents, parce qu'il ne montra jamais autant d'ardeur contre la cour; mais il avait été moins exposé aussi à les blesser, parce que, dans son abandon et sa nonchalance, il heurtait moins les personnes que son ami Guadet. Les passions éveillaient peu ce tribun, le laissaient sommeiller au milieu des agitations de parti, et, ne le portant pas au-devant des hommes, ne l'exposaient guère à leur haine. Cependant il n'était point indifférent. Il avait un cœur noble, une belle et lucide intelligence, et le feu oisif de son être, s'y portant par intervalle, l'échauffait, l'élevait jusqu'à la plus sublime énergie. Il n'avait pas la vivacité des reparties de Guadet, mais il s'animait à la tribune, il y répandait une éloquence abondante, et, grâce à une souplesse d'organe extraordinaire, il rendait ses pensées avec une facilité, une fécondité d'expression qu'aucun homme n'a égalées. L'élocution de Mirabeau était, comme son caractère, inégale et forte; celle de Vergniaud, toujours élégante et noble, devenait avec les circonstances, grande et énergique. Mais toutes les exhortations de l'épouse de Roland ne réussissaient pas toujours à éveiller cet athlète souvent dégoûté des hommes, souvent opposé aux imprudences de ses amis, et peu convaincu surtout de l'utilité des paroles contre la force.

Gensonné, plein de sens et de probité, mais doué d'une facilité d'expression médiocre, et capable seulement de faire de bons rapports, avait peu figuré encore à la tribune. Cependant, des passions fortes, un caractère obstiné, devaient lui valoir chez ses amis beaucoup d'influence, et chez ses ennemis la haine qui atteint le caractère toujours plus que le talent.

Condorcet, autrefois marquis et toujours philosophe, esprit élevé, impartial, jugeant très-bien les fautes de son parti, peu propre aux terribles agitations de la démocratie, se mettait rarement en avant, n'avait encore aucun ennemi direct pour son compte, et se réservait pour tous les genres de travaux qui exigeaient des méditations profondes. Buzot, plein de sens, d'élévation d'âme, de courage, joignant à une belle figure une élocution ferme et simple, imposait aux passions par toute la noblesse de sa personne, et exerçait autour de lui le plus grand ascendant moral.

Barbaroux, élu par ses concitoyens, venait d'arriver du Midi avec un de ses amis député comme lui à la convention nationale. Cet ami se nommait Rebecqui. C'était un homme peu cultivé, mais hardi, entreprenant, en tout dévoué à Barbaroux. On se souvient que ce dernier idolâtrait Roland et Pétion; qu'il regardait Marat comme un fou atroce, Robespierre comme un ambitieux, surtout depuis que Panis le lui avait proposé comme un dictateur indispensable. Révoltés des crimes commis depuis son absence, il les imputait volontiers à des hommes qu'il détestait déjà, et il se prononça, dès son arrivée, avec une énergie qui rendit toute réconciliation impossible. Inférieur à ses amis par l'esprit, mais doué d'intelligence et de facilité, beau, héroïque, il se répandit en menaces, et en quelques jours, il obtint autant de haine que ceux qui, pendant toute la législative, n'avaient cessé de blesser les opinions et les hommes.

Le personnage autour duquel se rangeait tout le parti, et qui jouissait d'une considération universelle, était Pétion. Maire pendant la législative, il avait, par sa lutte avec la cour, acquis une popularité immense. A la vérité, il avait, le 9 août, préféré une délibération à un combat: depuis il s'était prononcé contre septembre, et s'était séparé de la commune, comme Bailly en 1790; mais cette opposition tranquille et silencieuse, sans le brouiller encore avec la faction, le lui avait rendu redoutable. Plein de lumières, de calme, parlant rarement, ne voulant jamais rivaliser de talent avec personne, il exerçait sur tout le monde, et sur Robespierre lui-même, l'ascendant d'une raison froide, équitable, et universellement respectée. Quoique réputé girondin, tous les partis voulaient son suffrage, tous le re-

doutaient, et, dans la nouvelle assemblée, il avait pour lui non-seulement le côté droit, mais toute la masse moyenne, et beaucoup même du côté gauche.

Telle était donc la situation des girondins en présence de la faction parisienne : ils avaient pour eux l'opinion générale, qui réprouvait les excès ; ils s'étaient emparés d'une grande partie des députés qui arrivaient chaque jour à Paris ; ils avaient tous les ministres, excepté Danton, qui souvent dominait le conseil, mais ne se servait pas de sa puissance contre eux; enfin ils montraient à leur tête le maire de Paris, l'homme le plus respecté du moment. Mais à Paris, ils n'étaient pas chez eux, ils se trouvaient au milieu de leurs ennemis, et ils avaient à redouter la violence des classes inférieures, qui s'agitaient au-dessous d'eux, et surtout la violence de l'avenir, qui allait croître avec les passions révolutionnaires.

Le premier reproche qu'on leur adressa fut de vouloir sacrifier Paris. Déjà on leur avait imputé de vouloir se réfugier dans les départements et au delà de la Loire. Les torts de Paris à leur égard étant plus grands depuis les 2 et 3 septembre, on leur supposa d'autant plus l'intention de l'abandonner, et on prétendit qu'ils avaient voulu réunir la convention ailleurs. Peu à peu, les soupçons s'arrangeant prirent une forme plus régulière. On leur reprochait de vouloir rompre l'unité nationale, et composer des quatre-vingt-trois départements quatre-vingt-trois états, tous égaux entre eux, et unis par un simple lien fédératif. On ajoutait qu'ils voulaient par là détruire la suprématie de Paris, et s'assurer une domination personnelle dans leurs départements respectifs. C'est alors que fut imaginée la calomnie du fédéralisme. Il est vrai que, lorsque la France était menacée par l'invasion des Prussiens, ils avaient songé, en cas d'extrémité, à se retrancher dans les départements méridionaux ; il est encore vrai qu'en voyant les excès et la tyrannie de Paris, ils avaient quelquefois reposé leur pensée sur les départements ; mais de là à un projet de régime fédératif, il y avait loin encore. Et d'ailleurs, entre un gouvernement fédératif et un gouvernement unique et central, toute la différence consistant dans le plus ou moins d'énergie des institutions locales, le crime d'une telle idée était bien vague, s'il existait. Les girondins, n'y voyant au reste rien de coupable, ne s'en défendaient pas, et beaucoup d'entre eux, indignés de l'absurdité avec laquelle on poursuivait ce système, demandaient si, après tout, la Nouvelle-Amérique, la Hollande, la Suisse, n'étaient pas heureuses et libres sous un régime fédératif, et s'il y aurait une grande erreur ou un grand forfait à préparer à la France un sort pareil. Buzot surtout soutenait souvent cette doctrine, et Brissot, grand admirateur des Américains, la défendait également, plutôt comme opinion philosophique que comme projet applicable à la France. Ces conversations divulgées, donnèrent plus de poids à la calomnie du fédéralisme. Aux Jacobins, on agita gravement la question du fédéralisme, et on souleva mille fureurs contre les girondins. On prétendit qu'ils voulaient détruire le faisceau de la puissance révolutionnaire, lui enlever cette unité qui en faisait la force, et cela, pour se faire rois dans leurs provinces.

Les girondins répondirent de leur côté par des reproches plus réels, mais qui malheureusement étaient exagérés aussi, et qui perdaient de leur force en perdant de leur vérité. Ils reprochaient à la commune de s'être rendue souveraine, d'avoir par ses usurpations empiété sur la souveraineté nationale, et de s'être arrogé à elle seule une puissance qui n'appartient qu'à la France entière. Ils lui reprochaient de vouloir dominer la convention, comme elle avait opprimé l'assemblée législative ; ils disaient qu'en siégeant auprès d'elle, les mandataires nationaux n'étaient pas en sûreté, et qu'ils siégeraient au milieu des assassins de septembre. Ils l'accusaient d'avoir déshonoré la révolution pendant les quarante jours qui suivirent le 10 août, et de n'avoir rempli la députation de Paris que d'hommes signalés pendant ces horribles saturnales. Jusque-là tout était vrai. Mais ils ajoutaient des reproches aussi vagues que ceux de fédéralisme dont eux-mêmes étaient l'objet. Ils accusaient hautement Marat, Danton et Robespierre, d'aspirer à la suprême puissance ; Marat, parce qu'il écrivait tous les jours qu'il fallait un dictateur pour purger la société des membres impurs qui la corrompaient ; Robespierre, parce qu'il avait dogmatisé à la commune, et parlé avec insolence à l'assemblée, et parce que, à la veille du 10 août, Panis l'avait proposé à Barbaroux comme dictateur; Danton enfin, parce qu'il exerçait sur le ministère, sur le peuple, et partout où il se montrait, l'influence d'un être puissant. On les nommait les triumvirs, et cependant il n'y avait guère d'union entre eux. Marat n'était qu'un systématique insensé; Robespierre n'était encore qu'un jaloux, mais il n'avait pas assez de

grandeur pour être un ambitieux; Danton enfin était un homme actif, passionné pour le but de la révolution, et qui portait la main sur toutes choses par ardeur plus que par ambition personnelle. Mais parmi ces hommes, il n'y avait encore ni un usurpateur, ni des conjurés d'accord entre eux, et il était imprudent de donner à des adversaires, déjà plus forts que soi, l'avantage d'être accusés injustement. Cependant, les girondins ménageaient plus Danton, parce qu'il n'y avait rien de personnel entre lui et eux, et ils méprisaient trop Marat pour l'attaquer directement; mais ils se déchaînaient impitoyablement contre Robespierre, parce que le succès de ce qu'on appelait sa vertu et son éloquence les irritait davantage : ils avaient pour lui le ressentiment qu'éprouve la véritable supériorité contre la médiocrité orgueilleuse et trop vantée.

Cependant, on essaya de s'entendre avant l'ouverture de la convention nationale, et il y eut diverses réunions dans lesquelles on proposa de s'expliquer franchement, et de terminer des disputes funestes. Danton s'y prêtait de très-bonne foi *, parce qu'il n'y apportait aucun orgueil, et qu'il souhaitait avant tout le succès de la révolution. Piéton montra beaucoup de froideur et de raison; mais Robespierre fut aigre comme un homme blessé; les girondins furent fiers et sévères comme des hommes innocents, indignés, et qui croient avoir dans les mains leur vengeance assurée. Barbaroux dit qu'il n'y avait aucune alliance possible *entre le crime et la vertu*, et de part et d'autre on se retira plus éloigné d'une reconciliation qu'avant de s'être vu. Tous les jacobins se rangèrent autour de Robespierre, les girondins et la masse sage et modérée autour de Pétion. L'avis de celui-ci et des hommes sensés était de cesser toute accusation, puisqu'il était impossible de saisir les auteurs des massacres de septembre et du vol du garde meuble; de ne plus parler des triumvirs, parce que leur ambition n'était ni assez prouvée ni assez manifeste pour être punie; de mépriser une vingtaine de mauvais sujets introduits dans l'assemblée par les élections de Paris; enfin de se hâter de remplir le but de la convention, en faisant une constitution et en décidant du sort de Louis XVI. Tel était l'avis des hommes froids; mais d'autres, moins calmes, firent comme d'usage des projets qui, ne pouvant être encore exécutés, avaient le danger d'avertir et d'irriter leurs adversaires. Ils proposèrent de casser la municipalité, de déplacer au besoin la convention, de transporter son siége ailleurs qu'à Paris, de la former en cour de justice, pour juger sans appel les conspirateurs, de lui composer enfin une garde particulière prise dans les quatre-vingt-trois départements. Ces projets n'eurent aucune suite et ne servirent qu'à irriter les passions. Les girondins s'en reposèrent sur la conscience publique, qui, suivant eux, allait se soulever aux accents de leur éloquence et au récit des crimes qu'ils devaient dénoncer. Ils se donnèrent rendez-vous à la tribune de la convention pour y écraser leurs adversaires.

* Voyez Durand-Maillanne, Dumouriez, Meilhan et tous les contemporains.

L'armée prussienne franchissant la frontière.

Adieux de Louis XVI à sa famille.

CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE XV.

Ouverture de la convention nationale, le 20 septembre 1792; abolition de la royauté; établissement de la république. — Première lutte des girondins et des montagnards; dénonciation de Robespierre et de Marat. — Déclaration de l'unité et de l'indivisibilité de la république. — Distribution et forces des partis dans la convention. — Changements dans le pouvoir exécutif. — Danton quitte son ministère. — Création de divers comités administratifs et du comité de constitution.

Le 20 septembre 1792, les députés à la convention se réunirent aux Tuileries pour constituer la nouvelle assemblée. Leur nombre étant suffisant, ils se constituèrent provisoirement, vérifièrent leurs pouvoirs, et procédèrent de suite à la nomination du bureau. Pétion fut presque à l'unanimité proclamé président. Brissot, Condorcet, Rabaud Saint-Étienne, Lasource, Vergniaud et Camus, furent élus secrétaires. Ces choix prouvent quelle était alors dans l'assemblée l'influence du parti girondin.

L'assemblée législative, qui depuis le 10 août avait été en permanence, fut informée, le 21 septembre, par une députation, que la convention nationale était formée, et que la législature était terminée. Les deux assemblées n'eurent qu'à se confondre l'une dans l'autre, et la convention alla occuper la salle de la législative.

Dès le 21, Manuel, procureur-syndic de la commune, suspendu après le 20 juin avec Pétion, devenu très-populaire à cause de cette suspension, enrôlé dès lors avec les furieux de la commune, mais depuis éloigné d'eux, et rapproché des girondins à la vue des massacres de l'Abbaye, Manuel

Digitized by Google

fait le jour même une proposition qui excite une grande rumeur parmi les ennemis de la Gironde : « Citoyens représentants, dit-il, il faut ici que tout » respire un caractère de dignité et de grandeur » qui en impose à l'univers. Je demande que le » *président de la France* soit logé dans le palais » national des Tuileries, qu'il soit précédé de la » force publique et des signes de la loi, et que les » citoyens se lèvent à son aspect. » A ces mots, le jacobin Chabot, le secrétaire de la commune Tallien, s'élèvent avec véhémence contre ce cérémonial, imité de la royauté. Chabot dit que les représentants du peuple doivent s'assimiler aux citoyens des rangs desquels ils sortent, aux sans-culottes, qui forment la majorité de la nation. Tallien ajoute qu'on ira chercher le président de la convention à un cinquième étage, et que c'est là que logent le génie et la vertu. La proposition de Manuel est donc rejetée, et les ennemis de la Gironde prétendent qu'elle a voulu décerner à son chef Pétion les honneurs souverains.

Après cette proposition, une foule d'autres se succèdent sans interruption. De toutes parts on veut constater par des déclarations authentiques les sentiments qui animent l'assemblée et la France. On demande que la nouvelle constitution ait pour base l'égalité absolue, que la souveraineté du peuple soit décrétée, que haine soit jurée à la royauté, à la dictature, au triumvirat, à toute autorité individuelle, et que la peine de mort soit décrétée contre quiconque en proposerait une pareille. Danton met fin à toutes les motions, en faisant décréter que la nouvelle constitution ne sera valable qu'après avoir été sanctionnée par le peuple. On ajoute que les lois existantes continueront provisoirement d'avoir leur effet, que les autorités non remplacées seront provisoirement maintenues, et que les impôts seront perçus comme par le passé, en attendant les nouveaux systèmes de contribution. Après ces propositions et ces décrets, Manuel, Collot-d'Herbois, Grégoire, entreprennent la question de la royauté, et demandent que son abolition soit prononcée sur-le-champ. Le peuple, disent-ils, vient d'être déclaré souverain, mais il ne le sera réellement que lorsque vous l'aurez délivré d'une autorité rivale, celle des rois. L'assemblée, les tribunes, se lèvent pour exprimer une approbation unanime contre la royauté. Cependant Bazire voudrait une discussion solennelle sur une question aussi importante. « Qu'est-il besoin » de discuter, reprend Grégoire, lorsque tout le » monde est d'accord? Les cours sont l'atelier du » crime, le foyer de la corruption; l'histoire des » rois est le martyrologe des nations. Dès que » nous sommes tous également pénétrés de ces » vérités, qu'est il besoin de discuter?

La discussion est en effet fermée. Il se fait un profond silence, et, sur la déclaration unanime de l'assemblée, le président déclare que la royauté est abolie en France. Ce décret est accueilli par des applaudissements universels; la publication en est ordonnée sur-le-champ, ainsi que l'envoi aux armées et à toutes les municipalités.

Lorsque cette institution de la république fut proclamée, les Prussiens menaçaient encore le territoire. Dumouriez, comme on l'a vu, s'était porté à Sainte-Menehould, et la canonnade du 21, si heureuse pour nos armées, n'était pas encore connue à Paris. Le lendemain 22, Billaud-Varennes proposa de dater, non plus de l'an IV de la liberté, mais de l'an Ier de la république. Cette proposition fut adoptée. L'année 1789 ne fut plus considérée comme ayant commencé la liberté, et la nouvelle ère républicaine s'ouvrit ce jour même, 22 septembre 1792.

Le soir on apprit la canonnade de Valmy, et la joie commença à se répandre. Sur la demande des citoyens d'Orléans, qui se plaignaient de leurs magistrats, il fut décrété que tous les membres des corps administratifs et des tribunaux seraient réélus, et que les conditions d'éligibilité fixées par la constitution de 91 seraient considérées comme nulles. Il n'était plus nécessaire de prendre les juges parmi les légistes, ni les administrateurs dans une certaine classe de propriétaires. Déjà l'assemblée législative avait aboli le marc d'argent, et attribué à tous les citoyens en âge de majorité la capacité électorale. La convention acheva d'effacer les dernières démarcations, en appelant tous les citoyens à toutes les fonctions les plus diverses. Ainsi fut commencé le système de l'égalité absolue.

Le 23, tous les ministres furent entendus. Le député Cambon fit un rapport sur l'état des finances. Les précédentes assemblées avaient décrété la fabrication de deux milliards sept cents millions d'assignats; deux milliards cinq cents millions avaient été dépensés, restait deux cents millions, dont cent soixante-seize étaient encore à fabriquer, et dont vingt-quatre se trouvaient en caisse. Les impôts étaient retenus par les départements pour les achats de grains ordonnés par la dernière assemblée; il fallait de nouvelles ressources extraordinaires. La masse des biens nationaux s'augmen-

tant tous les jours par l'émigration, on ne craignait pas d'émettre le papier qui la représentait, et on n'hésita pas à le faire : une nouvelle création d'assignats fut donc ordonnée.

Roland fut entendu sur l'état de la France et de la capitale. Aussi sévère et plus hardi qu'au 3 septembre, il exposa avec énergie les désordres de Paris, les causes et les moyens de les prévenir. Il recommanda l'institution prompte d'un gouvernement fort et vigoureux, comme la seule garantie d'ordre dans les États libres. Son rapport, entendu avec faveur, fut couvert d'applaudissements, et n'excita aucune explosion chez ceux qui se regardaient comme accusés dès qu'il s'agissait des troubles de Paris.

Mais à peine ce premier coup d'œil était-il jeté sur la situation de la France qu'on apprend la nouvelle de la propagation du désordre dans certains départements. Roland écrit une lettre à la convention pour lui dénoncer de nouveaux excès, et en demander la répression. Aussitôt cette lecture achevée, les députés Kersaint et Buzot s'élancent à la tribune pour dénoncer les violences de tous genres qui commencent à se commettre partout. — « Les assassinats, disent-ils, sont imités dans les départements. Ce n'est pas l'anarchie qu'il faut en accuser, mais des tyrans d'une nouvelle espèce qui s'élèvent sur la France à peine affranchie. C'est de Paris que partent tous les jours ces funestes inspirations du crime. Sur tous les murs de la capitale, on lit des affiches qui provoquent aux meurtres, aux incendies, aux pillages, et des listes de proscription où sont désignées chaque jour de nouvelles victimes. Comment préserver le peuple d'une affreuse misère, si tant de citoyens sont condamnés à cacher leur existence? Comment faire espérer à la France une constitution, si la convention, qui doit la décréter, délibère sous les poignards? Il faut, pour l'honneur de la révolution, arrêter tant d'excès, et distinguer entre la bravoure civique qui a bravé le despotisme au 10 août, et la cruauté servant, au 2 et 3 septembre, une tyrannie muette et cachée. »

En conséquence, les orateurs demandent l'établissement d'un comité chargé,

1° De rendre compte de l'état de la république et de Paris en particulier;

2° De présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat;

3° De rendre compte des moyens de donner à la convention nationale une force publique à sa disposition, prise dans les quatre-vingt-trois départements.

A cette proposition, tous les membres du côté gauche, où s'étaient rangés les esprits les plus ardents de la nouvelle assemblée, poussent des cris tumultueux. On exagère, suivant eux, les maux de la France. Les plaintes hypocrites qu'on vient d'entendre partent du fond des cachots où ont été justement plongés les suspects qui, depuis trois ans, appelaient la guerre civile sur leur patrie. Les maux dont on se plaint étaient inévitables; le peuple est en état de révolution, et il devait prendre des mesures énergiques pour son salut. Aujourd'hui, ces moments critiques sont passés, et les déclarations que vient de faire la convention suffiront pour apaiser les troubles. D'ailleurs, pourquoi une juridiction extraordinaire? Les anciennes lois existent et suffisent pour les provocations aux meurtres. Serait-ce encore une nouvelle loi martiale qu'on voudrait établir?...

Par une contradiction bien ordinaire chez les partis, ceux qui avaient demandé la juridiction extraordinaire du 17 août, ceux qui allaient demander le tribunal révolutionnaire, s'élevaient contre une loi qui, disaient-ils, était une loi de sang! — Une loi de sang, répond Kersaint, lorsque je veux au contraire en prévenir l'effusion! — Cependant l'ajournement est vivement demandé. — Ajourner la répression des meurtres, s'écrie Vergniaud, c'est les ordonner! Les ennemis de la France sont en armes sur notre territoire, et l'on veut que les citoyens français, au lieu de combattre, s'entr'égorgent comme les soldats de Cadmus!...

Enfin la proposition de Kersaint et Buzot est adoptée tout entière. On décrète qu'il sera préparé des lois pour la punition des provocateurs au meurtre, et pour l'organisation d'une garde départementale.

Cette séance du 24 septembre avait causé une grande émotion dans les esprits; cependant aucun nom n'avait été prononcé, et les accusations étaient restées générales. Le lendemain on s'aborde avec les ressentiments de la veille, et d'une part on murmure contre les décrets rendus, de l'autre on éprouve le regret de n'avoir pas assez dit contre la faction appelée *désorganisatrice*. Tandis qu'on attaque les décrets et qu'on les défend, Merlin, autrefois huissier et officier municipal à Thionville, puis député à la législative, où il se signala parmi les patriotes les plus prononcés, Merlin, fameux par son ardeur et sa bravoure, demande la parole. — « L'ordre du jour, dit-il, est d'éclaircir si,

comme Lasource me l'a assuré hier, il existe, au sein de la convention nationale, une faction qui veuille établir un triumvirat ou une dictature; il faut ou que les défiances cessent, ou que Lasource indique les coupables, et je jure de les poignarder en face de l'assemblée. » Lasource, si vivement sommé de s'expliquer, rapporte sa conversation avec Merlin, et désigne de nouveau, sans les nommer, les ambitieux qui veulent s'élever sur les ruines de la royauté détruite. — « Ce sont ceux qui ont provoqué le meurtre et le pillage, qui ont lancé des mandats d'arrêt contre des membres de la législative, qui désignent aux poignards les membres courageux de la convention, et qui imputent au peuple les excès qu'ils ordonnent eux-mêmes. Lorsqu'il en sera temps, il arrachera le voile qu'il ne fait que soulever, dût-il périr sous leurs coups. »

Cependant les triumvirs n'étaient pas nommés. Osselin monte à la tribune et désigne la députation de Paris, dont il est membre; il dit que c'est contre elle qu'on s'étudie à exciter des défiances, qu'elle n'est ni assez profondément ignorante, ni assez profondément scélérate, pour avoir conçu des projets de triumvirat et de dictature; qu'il fait serment du contraire, et demande l'anathème et la mort contre le premier qui serait surpris méditant de pareils projets. — Que chacun, ajoute-t-il, me suive à la tribune, et y fasse la même déclaration. — Oui, s'écrie Rebecqui, le courageux ami de Barbaroux; oui, ce parti accusé de projets tyranniques existe, et je le nomme : c'est le parti Robespierre. Marseille le connaît, et nous envoie ici pour le combattre.

Cette apostrophe hardie cause une grande rumeur dans l'assemblée. Les yeux se dirigent sur Robespierre. Danton se hâte de prendre la parole pour apaiser ces divisions, et écarter des accusations qu'il savait en partie dirigées contre lui-même. — C'est, dit-il, un beau jour pour la république que celui où une explication franche et fraternelle calmera toutes ces défiances. On parle de dictateurs, de triumvirs; mais cette accusation est vague, et doit être signée. — Moi je la signerai, s'écrie de nouveau Rebecqui, en s'élançant au bureau. — Soit, répond Danton; s'il est des coupables, qu'ils soient immmolés, fussent-ils les meilleurs de mes amis. Pour moi, ma vie est connue. Dans les sociétés patriotiques, au 10 août, au conseil exécutif, j'ai servi la cause de la liberté sans aucune vue personnelle, et avec l'*énergie de mon tempérament*. Je ne crains donc pas les accusations pour moi-même; mais je veux les épargner à tout le monde. Il est, j'en conviens, dans la députation de Paris, un homme qu'on pourrait appeler le *Royou* des républicains : c'est Marat. Souvent on m'a accusé d'être l'instigateur de ses placards; mais j'invoque le témoignage du président, et je lui demande de déclarer si, dans la commune et les comités, il ne m'a pas vu souvent aux prises avec Marat. Au reste, cet écrivain tant accusé a passé une partie de sa vie dans les souterrains et les cachots. La souffrance a altéré son humeur, il faut excuser ses emportements. Mais laissez là des discussions tout individuelles, et tâchez de les faire servir à la chose publique. Portez la peine de mort contre quiconque proposera la dictature ou le triumvirat. — Cette motion est couverte d'applaudissements. — Ce n'est pas tout, reprend Danton; il est une autre crainte répandue dans le public, et il faut la dissiper. On prétend qu'une partie des députés médite le régime fédératif, et la division de la France en une foule de sections. Il nous importe de former un tout. Déclarez donc, par un autre décret, l'unité de la France et de son gouvernement. Ces bases posées, écartons nos défiances, soyons unis et marchons à notre but.

Buzot répond à Danton que la dictature se prend, mais ne se demande pas, et que porter des lois contre cette demande est illusoire; que, quant au système fédératif, personne n'y a songé; que la proposition d'une garde départementale est un moyen d'unité, puisque tous les départements seront appelés à garder en commun la représentation nationale; qu'au reste, il peut être bon de faire une loi sur ce sujet, mais qu'elle doit être mûrement réfléchie, et qu'en conséquence, il faut renvoyer les propositions de Danton à la commission des six, décrétée la veille.

Robespierre, personnellement accusé, demande à son tour la parole. D'abord il annonce que ce n'est pas lui qu'il va défendre, mais la chose publique, attaquée dans sa personne. S'adressant à Rebecqui : « Citoyen, lui dit-il, qui n'avez pas craint de m'accuser, je vous remercie. Je reconnais à votre courage la cité célèbre qui vous a député. La patrie, vous et moi, nous gagnerons tous à cette accusation.

» On désigne, continue-t-il, un parti qui médite une nouvelle tyrannie, et c'est moi qu'on en nomme le chef. L'accusation est vague; mais grâce à tout ce que j'ai fait pour la liberté, il me sera facile d'y répondre. C'est moi qui, dans la

Digitized by Google

constituante, ai pendant trois ans combattu toutes les factions, quelque nom qu'elles empruntassent; c'est moi qui ai combattu contre la cour, dédaigné ses présents ; c'est moi... — Ce n'est pas la question, s'écrient plusieurs députés. — Il faut qu'il se justifie, répond Tallien. — Puisqu'on m'accuse, reprend Robespierre, de trahir la patrie, n'ai-je pas le droit d'opposer ma vie tout entière? » Il recommence alors l'énumération de ses doubles services contre l'aristocratie et contre les faux patriotes qui prenaient le masque de la liberté. En disant ces mots, il montrait le côté droit de la convention. Osselin lui-même, fatigué de cette énumération, interrompt Robespierre et lui demande de donner une explication franche. — Il ne s'agit pas de ce que tu as fait, dit Lecointe-Puyravaux, mais de ce qu'on t'accuse de faire aujourd'hui. — Robespierre se replie alors sur la liberté des opinions, sur le droit sacré de la défense, sur la chose publique, aussi compromise que lui-même dans cette accusation. On l'invite encore à être plus bref, mais il continue avec la même diffusion. Rappelant les fameux décrets qu'il a fait rendre contre la réélection des constituants et contre la nomination des députés à des places données par le gouvernement, il demande si ce sont là des preuves d'ambition. Récriminant ensuite contre ses adversaires, il renouvelle l'accusation de fédéralisme, et finit en demandant l'adoption des décrets proposés par Danton, et un examen sérieux de l'accusation intentée contre lui. Barbaroux, impatient, s'élance à la barre : « Barbaroux de Marseille, s'écrie-t-il, se présente » pour signer la dénonciation faite par Rebecqui » contre Robespierre. » Alors il raconte une histoire fort insignifiante et souvent répétée : c'est qu'avant le 10 août, Panis le conduisit chez Robespierre, et qu'en sortant de cette entrevue, Panis lui présenta Robespierre comme le seul homme, le seul dictateur capable de sauver la chose publique; et qu'à cela, lui, Barbaroux, répondit que jamais les Marseillais ne baisseraient la tête devant un roi ni devant un dictateur.

Déjà nous avons rapporté ces faits, et on a pu juger si ces vagues et insignifiants propos des amis de Robespierre pouvaient servir de base à une accusation. Barbaroux reprend une à une les imputations adressées aux girondins; il demande qu'on proscrive le fédéralisme par un décret; que tous les membres de la convention nationale jurent de se laisser bloquer dans la capitale, et d'y mourir plutôt que de la quitter. Après beaucoup d'applaudissements, Barbaroux reprend, et dit que, quant aux projets de dictature, on ne saurait les contester; que les usurpations de la commune, les mandats lancés contre les membres de la représentation nationale, les commissaires envoyés dans les départements, tout prouve un projet de domination; mais que la ville de Marseille veille à la sûreté de ses députés; que, toujours prompt à devancer les bons décrets, elle envoya le bataillon des fédérés, malgré le *veto* royal, et que maintenant encore elle envoie huit cents de ses citoyens, auxquels leurs pères ont donné deux pistolets, un sabre, un fusil, et un assignat de cinq cents livres; qu'elle y a joint deux cents hommes de cavalerie, bien équipés, et que cette force servira à commencer la garde départementale proposée pour la sûreté de la convention! « Pour Robespierre, ajoute Barbaroux, j'éprouve un vif regret de l'avoir accusé, car je l'aimais, je l'estimais autrefois. Oui, nous l'aimions, et nous » l'estimions tous, et cependant nous l'avons accusé. Mais qu'il reconnaisse ses torts, et nous » nous désistons. Qu'il cesse de se plaindre, car » s'il a sauvé la liberté par ses écrits, nous l'avons défendue de nos personnes. Citoyens, » quand le jour du péril sera arrivé, alors on » nous jugera, alors nous verrons si les faiseurs » de placards sauront mourir avec nous! » De nombreux applaudissements accompagnent Barbaroux jusqu'à sa place. Au mot de placards, Marat réclame la parole. Cambon la demande après lui et obtient la préférence. Il dénonce alors des placards où la dictature est proposée comme indispensable, et qui sont signés du nom de Marat. A ces mots, chacun s'éloigne de celui-ci, et il répond par un sourire aux mépris qu'on lui témoigne. A Cambon succédèrent d'autres accusateurs de Marat et de la commune. Marat fait de longs efforts pour obtenir la parole; mais Panis l'obtient encore avant lui, pour répondre aux allégations de Barbaroux. Panis nie maladroitement des faits vrais, mais peu probants, et qu'il valait mieux avouer, en se repliant sur leur peu de valeur. Il est alors interrompu par Brissot, qui lui demande raison du mandat d'arrêt lancé contre sa personne. Panis se replie sur les circonstances, qu'on a, dit-il, trop facilement oubliées, sur la terreur et le désordre qui régnait alors dans les esprits, sur la multitude des dénonciations contre les conspirateurs du 10 août, sur la force des bruits répandus contre Brissot, et sur la nécessité de les éclaircir.

Après ces longues explications, à tout moment

interrompues et reprises, Marat, insistant toujours pour avoir la parole, l'obtient enfin lorsqu'il n'est plus possible de la lui refuser. C'était la première fois qu'il paraissait à la tribune. Son aspect produit un mouvement d'indignation, et un bruit affreux s'élève contre lui. *A bas! à bas!* est le cri général. Négligemment vêtu, portant une casquette, qu'il dépose sur la tribune, et promenant sur son auditoire un sourire convulsif et méprisant : « J'ai, » dit-il, un grand nombre d'ennemis personnels » dans cette assemblée.... — Tous! tous! s'écrient » la plupart des députés. — J'ai dans cette assem- » blée, reprend Marat avec la même assurance, un » grand nombre d'ennemis personnels, je les rap- » pelle à la pudeur. Qu'ils s'épargnent les clameurs » furibondes contre un homme qui a servi la liberté » et eux-mêmes plus qu'ils ne pensent.

» On parle de triumvirat, de dictature, on en » attribue le projet à la députation de Paris; eh » bien! je dois à la justice de déclarer que mes col- » lègues, et notamment Robespierre et Danton, s'y » sont toujours opposés, et que j'ai toujours eu à » les combattre sur ce point. Moi le premier, et le » seul en France, entre tous les écrivains politi- » ques, j'ai songé à cette mesure, comme au seul » moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs. » C'est moi seul qu'il faut punir; mais avant de » punir il faut entendre. » Ici quelques applaudissements éclatent, mais peu nombreux. Marat reprend : « Au milieu des machinations éternelles » d'un roi perfide, d'une cour abominable, et de » faux patriotes qui, dans les deux assemblées, » vendaient la liberté publique, me reprochez- » vous d'avoir imaginé le seul moyen de salut, et » d'avoir appelé la vengeance sur les têtes crimi- » nelles? non, car le peuple vous désavouerait. Il » a senti qu'il ne lui restait plus que ce moyen, et » c'est en se faisant dictateur lui-même qu'il s'est » délivré des traîtres.

» J'ai frémi plus qu'un autre à l'idée de ces » mouvements terribles, et c'est pour qu'ils ne fus- » sent pas éternellement vains que j'aurais désiré » qu'ils fussent dirigés par une main juste et ferme! » Si, à la prise de la Bastille, on eût compris la » nécessité de cette mesure, cinq cents têtes scélé- » rates seraient tombées à ma voix, et la paix eût » été affermie dès cette époque. Mais faute d'avoir » déployé cette énergie aussi sage que nécessaire, » cent mille patriotes ont été égorgés, et cent mille » sont menacés de l'être! Au reste, la preuve que » je ne voulais point faire de cette espèce de dic- » tateur, de tribun, de triumvir (le nom n'y fait » rien), un tyran tel que la sottise pourrait l'ima- » giner, mais une victime dévouée à la patrie, » dont nul ambitieux n'aurait envié le sort, c'est » que je voulais en même temps que son autorité » ne durât que peu de jours, qu'elle fût bornée au » pouvoir de condamner les traîtres, et même qu'on » lui attachât durant ce temps un boulet au pied, » afin qu'il fût toujours sous la main du peuple. » Mais idées, quelques révoltantes qu'elles vous » parussent, ne tendaient qu'au bonheur public. » Si vous n'étiez point vous-mêmes à la hauteur » de m'entendre, tant pis pour vous! »

Le profond silence qui avait régné jusque-là est interrompu par quelques éclats de rire, qui ne déconcertent point l'orateur, beaucoup plus effrayant que risible. Il continue : « Telle était mon opi- » nion, écrite, signée, publiquement soutenue. Si » elle était fausse, il fallait la combattre, m'éclai- » rer, et ne point me dénoncer au despotisme.

» On m'a accusé d'ambition! mais voyez, et ju- » gez-moi. Si j'avais seulement voulu mettre un » prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je » suis pauvre! Poursuivi sans cesse, j'ai erré de » souterrains, en souterrains, et j'ai prêché la vé- » rité sur le billot!

» Pour vous, ouvrez les yeux; loin de consumer » votre temps en discussions scandaleuses, perfec- » tionnez la déclaration des droits, établissez la » constitution, et posez les bases du gouvernement » juste et libre qui est le véritable objet de vos » travaux. »

Une attention universelle avait été accordée à cet homme étrange, et l'assemblée, stupéfaite d'un système aussi effrayant et aussi calculé, avait gardé le silence. Quelques partisans de Marat, enhardis par ce silence, avaient applaudi; mais ils n'avaient pas été imités, et Marat avait repris sa place sans recevoir ni applaudissements, ni marques de colère.

Vergniaud, le plus pur, le plus sage des girondins, croit devoir prendre la parole pour réveiller l'indignation de l'assemblée. Il déplore le malheur d'avoir à répondre à un homme chargé de décrets!!!... Chabot, Tallien se récrient à ces mots, et demandent si ce sont les décrets lancés par le Châtelet pour avoir dévoilé Lafayette. Vergniaud insiste, et déplore d'avoir à répondre à un homme qui n'a pas purgé les décrets dont il est chargé, à un homme tout dégouttant de calomnies, de fiel et de sang! — Les murmures se renouvellent, mais il continue avec fermeté; et après avoir distingué dans la députation de Paris, David, Dusaulx et quelques autres membres, il prend en mains la

Digitized by Google

fameuse circulaire de la commune que nous avons déjà citée, et la lit tout entière. Cependant comme elle était déjà connue, elle ne produit pas autant d'effet qu'une autre pièce, dont le député Boileau fait à son tour la lecture. C'est une feuille imprimée par Marat, le jour même et dans laquelle il dit: « Une seule réflexion m'accable, c'est que tous » mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à » rien sans une nouvelle insurrection. A voir la » trempe de la plupart des députés à la convention » nationale, je désespère du salut public. Si dans » les huit premières séances les bases de la consti- » tution ne sont pas posées, n'attendez plus rien » de cette assemblée. Cinquante ans d'anarchie » vous attendent, et vous n'en sortirez que par un » dictateur, vrai patriote et homme d'État..... *O* » *peuple babillard! si tu savais agir!...* »

La lecture de cette pièce est souvent interrompue par des cris d'indignation. A peine est-elle achevée qu'une foule de membres se déchaînent contre Marat. Les uns le menacent et crient à l'Abbaye! à la guillotine! d'autres l'accablent de paroles de mépris. Il ne répond que par un nouveau sourire à toutes les attaques dont il est l'objet. Boileau demande un décret d'accusation, et la plus grande partie de l'assemblée veut aller aux voix. Marat insiste avec sang-froid pour être entendu. On ne veut l'écouter qu'à la barre; enfin il obtient la tribune. Selon son expression accoutumée, *il rappelle ses ennemis à la pudeur*. Quand aux décrets qu'on n'a pas rougi de lui opposer, il s'en fait gloire, parce qu'ils sont le prix de son courage. D'ailleurs le peuple, en l'envoyant dans cette assemblée nationale, a purgé les décrets et décidé entre ses accusateurs et lui. Quant à l'écrit dont on vient de faire la lecture, il ne le désavouera pas, car le mensonge, dit-il, n'approcha jamais de ses lèvres, et la crainte est étrangère à son cœur. « Me de- » mander une rétractation, ajoute-t-il, c'est exiger » que je ne voie pas ce que je vois, que je ne sente » pas ce que je sens, et il n'est aucune puissance » sous le soleil qui soit capable de ce renverse- » ment d'idées : je puis répondre de la pureté de » mon cœur, mais je ne puis changer mes pensées; » elles sont ce que la nature des choses me suggère. »

Marat apprend ensuite à l'assemblée que cet écrit, imprimé en placards, il y a dix jours, a été réimprimé, contre son gré, par son libraire; mais qu'il vient de donner, dans le premier numéro du *Journal de la République*, un nouvel exposé de ses principes, dont assurément l'assemblée sera satisfaite, si elle veut l'écouter.

On consent en effet à lire l'article, et l'assemblée, apaisée par les expressions modérées de Marat, dans cet article intitulé *Sa nouvelle marche*, le traite avec moins de rigueur; il obtient même quelques marques de satisfaction. Mais il remonte à la tribune avec son audace ordinaire, et prétend donner une leçon à ses collègues sur le danger de l'emportement et de la prévention. — Si son journal n'avait pas paru le jour même pour le disculper, on l'envoyait aveuglément dans les fers. « Mais, dit-il, en montrant un pistolet qu'il portait toujours dans sa poche, et qu'il s'applique sur le front, j'avais de quoi rester libre, et si vous m'aviez décrété d'accusation, je me brûlais la cervelle à cette tribune même. Voilà le fruit de mes travaux, de mes dangers, de mes souffrances! Eh bien, je resterai parmi vous, pour braver vos fureurs! » A ce dernier mot de Marat, ses collègues, rendus à leur indignation, s'écrient que c'est un fou, un scélérat, et se livrent à un long tumulte.

La discussion avait duré plusieurs heures, et cependant qu'avait-on appris?... rien sur le projet prétendu d'une dictature au profit d'un triumvirat, mais beaucoup sur le caractère des partis, et sur leur force respective. On avait vu Danton, facile et plein de bonne volonté pour ses collègues, à condition qu'on ne l'inquiéterait pas sur sa conduite; Robespierre, plein de fiel et d'orgueil; Marat, étonnant de cynisme et d'audace, repoussé même par son parti, mais tâchant d'habituer les esprits à ses atroces systèmes : tous trois enfin réussissant dans la révolution par des facultés et des vices différents, n'étant point d'accord les uns avec les autres, se désavouant réciproquement, et n'ayant évidemment que ce goût pour l'influence, naturel à tous les hommes, et qui n'est point encore un projet de tyrannie. On s'accorda avec les girondins pour proscrire septembre et ses horreurs; on leur décerna l'estime due à leurs talents et à leur probité; mais on trouva leurs accusations exagérées et imprudentes, et on ne put s'empêcher de voir dans leur indignation quelques sentiments personnels. Dès ce moment, l'assemblée se distribua en côté droit et côté gauche, comme dans les premiers jours de la constituante. Au côté droit se placèrent tous les girondins, et ceux qui, sans être aussi personnellement liés à leur sort, partageaient cependant leur indignation généreuse. Au centre s'accumulèrent, en nombre considérable, tous les députés honnêtes, mais paisibles, qui, n'étant portés ni par leur caractère, ni

par leur talent, à prendre part à la lutte des partis autrement que par leur vote, cherchaient, en se confondant dans la multitude, l'obscurité et la sécurité. Leur grand nombre dans l'assemblée, le respect encore très-grand qu'on avait pour elle, l'empressement que le parti jacobin et municipal mettait à se justifier à ses yeux, tout les rassurait. Ils aimaient à croire que l'autorité de la convention suffirait, avec le temps, pour dompter les agitateurs; ils n'étaient pas fâchés d'ajourner l'énergie, et de pouvoir dire aux girondins que leurs accusations étaient hasardées. Ils ne se montraient encore que raisonnables et impartiaux, parfois un peu jaloux de l'éloquence trop fréquente et trop brillante du côté droit; mais bientôt, en présence de la tyrannie, ils allaient devenir faibles et lâches. On les nomma *la Plaine*, et par opposition on appela *Montagne* le côté gauche, où tous les jacobins s'étaient amoncelés les uns au-dessus des autres. Sur les degrés de cette Montagne, on voyait les députés de Paris et ceux des départements qui devaient leur nomination à la correspondance des clubs, ou qui avaient été gagnés depuis leur arrivée par l'idée qu'il ne fallait faire aucun quartier aux ennemis de la révolution. On y comptait aussi quelques esprits distingués, mais exacts, rigoureux, positifs, auxquels les théories et la philanthropie des girondins déplaisaient comme de vaines abstractions. Cependant les montagnards étaient peu nombreux encore. La plaine, unie au côté droit, composait une majorité immense, qui avait donné la présidence à Pétion, et qui approuvait les attaques des girondins contre septembre, sauf les personnalités qui semblaient trop précoces et trop peu fondées (48).

On avait passé à l'ordre du jour sur les accusations réciproques des deux partis; mais on avait maintenu le décret de la veille, et trois objets demeuraient arrêtés : 1° demander au ministère de l'intérieur un compte exact et fidèle de l'état de Paris; 2° rédiger un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et au pillage; 3° aviser au moyen de réunir autour de la convention une garde départementale. Quant au rapport sur l'état de Paris, on savait avec quelle énergie et dans quel sens il serait fait, puisqu'il était confié à Roland : la commission chargée des deux projets contre les provocations écrites et pour la composition d'une garde ne donnait pas moins d'espoir, puisqu'elle était toute composée de girondins. Buzot, Lasource, Kersaint, en faisaient partie.

C'est surtout contre ces deux derniers projets que les montagnards étaient le plus soulevés. Ils demandaient si on voulait renouveler la loi martiale et les massacres du Champ-de-Mars, si la convention voulait se faire des satellites et des gardes du corps, comme le dernier roi. Ils renouvelaient ainsi, comme le disaient les girondins, toutes les raisons données par la cour contre le camp sous Paris.

Beaucoup des membres du côté gauche, et même les plus ardents, étaient, en leur qualité de membres de la convention, très-prononcés contre les usurpations de la commune; et, à part les députés de Paris, aucun ne la défendait lorsqu'elle était attaquée, ce qui avait lieu tous les jours. Aussi les décrets se succédèrent-ils vivement. Comme la commune tardait à se renouveler, en exécution du décret qui prescrivait la réélection de tous les corps administratifs, on ordonna au conseil exécutif de veiller à son renouvellement, et d'en rendre compte à l'assemblée sous trois jours. Une commission de six membres fut nommée pour recevoir la déclaration, signée de tous ceux qui avaient déposé des effets à l'hôtel de ville, et pour rechercher l'existence de ces effets, ou vérifier l'emploi qu'en avait fait la municipalité. Le directoire du département, que la commune insurrectionnelle avait réduit au titre et aux fonctions de simple commission administrative, fut réintégré dans toutes ses attributions, et reprit son titre de directoire. Les élections communales pour la nomination du maire, de la municipalité, et du conseil général, que les jacobins avaient récemment imaginé de faire à haute voix, pour intimider les faibles, furent de nouveau rendues secrètes par une confirmation de la loi existante. Les élections déjà opérées d'après ce mode illégal furent annulées, et les sections se soumirent à les recommencer dans la forme prescrite. On décréta enfin que tous les prisonniers enfermés sans mandat d'arrêt seraient élargis sur-le-champ. C'était là un grand coup porté au comité de surveillance, acharné surtout contre les personnes.

Tous ces décrets avaient été rendus dans les premiers jours d'octobre, et la commune, vivement poussée, se voyait obligée à plier sous l'ascendant de la convention. Cependant, le comité de surveillance n'avait pas voulu se laisser battre sans résistance. Ses membres s'étaient présentés à l'assemblée, disant qu'ils venaient confondre leurs ennemis. Dépositaires des papiers trouvés chez Laporte, intendant de la liste civile, et condamné, comme on s'en souvient, par le tribunal du 17 août,

ils avaient découvert, disaient-ils, une lettre où il était parlé de ce qu'avaient coûté certains décrets, rendus dans les précédentes assemblées. Ils venaient démasquer les députés vendus à la cour, et prouver la fausseté de leur patriotisme. — Nommez-les, s'était écriée l'assemblée avec indignation. — Nous ne pouvons les désigner encore, avaient répondu les membres du comité. Sur-le-champ, pour repousser la calomnie, il fut nommé une commission de vingt-quatre députés, étrangers à la constituante et à la législative, chargés de vérifier ces papiers et d'en faire leur rapport. Marat, inventeur de cette ressource, publia dans son journal qu'il avait rendu aux *Rolandistes*, accusateurs de la commune, la *monnaie de leur pièce;* et il annonça la prétendue découverte d'une trahison des girondins. Cependant les papiers examinés, aucun des députés actuels ne se trouva compromis, et le comité de surveillance fut déclaré calomniateur. Les papiers étant trop volumineux pour que les vingt-quatre députés en continuassent l'examen à l'hôtel de ville, on les transporta dans l'un des comités de l'assemblée. Marat, se voyant ainsi privé de riches matériaux pour ses accusations journalières, s'en irrita beaucoup, et prétendit, dans son journal, qu'on avait voulu détruire la preuve de toutes les trahisons.

Après avoir ainsi réprimé les débordements de la commune, l'assemblée s'occupa du pouvoir exécutif, et décida que les ministres ne pourraient plus être pris dans son sein. Danton, obligé d'opter entre les fonctions de ministre de la justice et de membre de la convention, préféra, comme Mirabeau, celles qui lui assuraient la tribune, et quitta le ministère sans rendre compte des dépenses secrètes, disant qu'il avait rendu ce compte au conseil. Ce fait n'était pas très-exact; mais on n'y regarda pas de plus près, et on passa outre. Sur le refus de François de Neufchâteau, Garat, écrivain distingué, idéologue spirituel, et devenu fameux par l'excellente rédaction du *Journal de Paris*, occupa la place de ministre de la justice. Servan, fatigué d'une administration laborieuse et au-dessus, non de ses facultés, mais de ses forces, préféra le commandement de l'armée d'observation qu'on formait le long des Pyrénées. Le ministre Lebrun fut provisoirement chargé d'ajouter le portefeuille de la guerre à celui des affaires étrangères. Roland enfin offrit aussi sa démission, fatigué qu'il était d'une anarchie si contraire à sa probité et à son inflexible amour de l'ordre. Les girondins proposèrent à l'assemblée de l'inviter à garder le portefeuille. Les montagnards, et particulièrement Danton, qu'il avait beaucoup contrarié, s'opposèrent à cette démarche comme peu digne de l'assemblée. Danton se plaignit de ce qu'il était faible et gouverné par sa femme; on répondit à ce reproche de faiblesse par la lettre du 3 septembre, et on aurait pu répondre encore en citant l'opposition que lui, Danton, avait rencontrée dans le conseil. Cependant on passa à l'ordre du jour. Pressé par les girondins et tous les gens de bien, Roland demeura au ministère. « J'y reste, » écrivit-il noblement à l'assemblée, puisque la » calomnie m'y attaque, puisque des dangers m'y » attendent, puisque la convention a paru désirer que j'y fusse encore. Il est trop glorieux, » ajouta-t-il en finissant sa lettre, qu'on n'ait eu » à me reprocher que mon union avec le courage » et la vertu. »

L'assemblée se partagea ensuite en divers comités. Elle créa un comité de surveillance composé de trente membres; un second de la guerre, de vingt-quatre; un troisième des comptes, de quinze; un quatrième de législation criminelle et civile, de quarante-huit; un cinquième des assignats, monnaies et finances, de quarante-deux. Un sixième comité, plus important que tous les autres, fut chargé du principal objet pour lequel la convention était réunie, c'est-à-dire, de préparer un projet de constitution. On le composa de neuf membres diversement célèbres, et presque tous choisis dans les intérêts du côté droit. La philosophie y eut ses représentants dans la personne de Sieyes, de Condorcet, et de l'Américain Thomas Payne, récemment élu citoyen français et membre de la convention nationale; la Gironde y fut particulièrement représentée par Gensonné, Vergniaud, Pétion et Brissot; le centre par Barrère, et la Montagne par Danton. On est sans doute étonné de voir ce tribun si remuant, mais si peu spéculatif, placé dans ce comité tout philosophique, et il semble que le caractère de Robespierre, sinon ses talents, aurait dû lui valoir ce rôle. Il est certain que Robespierre ambitionnait bien davantage cette distinction, et qu'il fut profondément blessé de ne pas l'obtenir. On l'accorda de préférence à Danton, que son esprit naturel rendait propre à tout, et qu'aucun ressentiment profond ne séparait encore de ses collègues. Ce fut cette composition du comité qui fit renvoyer si longtemps le travail de la constitution.

Après avoir pourvu de la sorte au rétablisse-

ment de l'ordre dans la capitale, à l'organisation du pouvoir exécutif, à la distribution des comités et aux préparatifs de la constitution, il restait un dernier objet à régler, l'un des plus graves dont l'assemblée eût à s'occuper, le sort de Louis XVI et de sa famille. Le plus profond silence avait été observé à cet égard dans l'assemblée, et on en parlait partout, aux Jacobins, à la commune, dans tous les lieux particuliers ou publics, excepté seulement à la convention. Des émigrés avaient été saisis les armes à la main, et on les conduisait à Paris pour leur appliquer les lois criminelles. A ce sujet, une voix s'éleva (c'était la première), et demanda si, au lieu de s'occuper de ces coupables subalternes, on ne songerait pas à ces coupables élevés renfermés au Temple. A ce mot, un profond silence régna dans l'assemblée. Barbaroux prit le premier la parole, et demanda qu'avant de savoir si la convention jugerait Louis XVI, on décidât si la convention serait corps judiciaire, car elle avait d'autres coupables à juger que ceux du Temple. En élevant cette question, Barbaroux faisait allusion au projet d'instituer la convention en cour extraordinaire, pour juger elle-même *les agitateurs, les triumvirs*, etc. Après quelques débats, la proposition fut renvoyée au comité de législation, pour examiner les questions auxquelles elle donnait naissance.

CHAPITRE XVI.

Situation militaire à la fin d'octobre 1792. — Bombardement de Lille par les Autrichiens; prise de Worms et de Mayence par Custine. — Faute de nos généraux. — Mauvaises opérations de Custine. — Armée des Alpes. Conquête de la Savoie et de Nice. — Dumouriez se rend à Paris; sa position à l'égard des partis. — Influence et organisation du club des jacobins. — État de la société française; salons de Paris. — Entrevue de Marat et de Dumouriez. Anecdote. — Seconde lutte des girondins avec les montagnards; Louvet dénonce Robespierre; réponse de Robespierre; l'assemblée ne donne pas suite à son accusation. — Premières propositions sur le procès de Louis XVI.

Dans ce moment, la situation militaire de la France était bien changée. On touchait à la mi-octobre; déjà l'ennemi était repoussé de la Champagne et de la Flandre, et le sol étranger envahi sur trois points, le Palatinat, la Savoie et le comté de Nice.

On a vu les Prussiens se retirant du camp de la Lune, reprenant la route de l'Argonne, jonchant les défilés de morts et de malades, et n'échappant à une perte totale que par la négligence de nos généraux qui poursuivaient chacun un but différent. Le duc de Saxe-Teschen n'avait pas mieux réussi dans son attaque sur les Pays-Bas. Tandis que les Prussiens marchaient sur l'Argonne, ce prince, ne voulant pas rester en arrière, avait cru devoir essayer quelque entreprise éclatante. Cependant, quoique notre frontière du Nord fût dégarnie, ses moyens n'étaient pas beaucoup plus grands que les nôtres, et il put à peine réunir quinze mille hommes, avec un matériel médiocre. Feignant alors de fausses attaques sur toute la ligne des places fortes, il provoqua la déroute de l'un de nos petits camps, et se porta tout à coup sur Lille, pour essayer un siége que les plus grands généraux n'avaient pu exécuter avec de puissantes armées et un matériel considérable. Il n'y a que la possibilité du succès qui justifie à la guerre les entreprises cruelles. Le duc ne put aborder qu'un point de la place, et y établit des batteries d'obusiers qui la bombardèrent pendant six jours consécutifs, et incendièrent plus de deux cents maisons. On dit que l'archiduchesse Christine voulut assister elle-même à ce spectable horrible. S'il en est ainsi, elle ne put être témoin que de l'héroïsme des assiégés, et de l'inutilité des barbaries autrichiennes. Les Lillois, résistant avec une noble obstination, ne consentirent jamais à se rendre; et, le 8 octobre, tandis que les Prussiens abandonnaient l'Argonne, le duc Albert était obligé de quitter Lille. Le général Labourdonnaie, arrivant de Soissons, Bournonville, revenant de la Champagne, le forcèrent à s'éloigner rapidement de nos frontières, et la résistance des Lillois, publiée par toute la France, ne fit qu'augmenter l'enthousiasme général.

A peu près à la même époque, Custine tentait

dans le Palatinat des entreprises hardies, mais d'un résultat plus brillant que solide. Attaché à l'armée de Biron, qui campait le long du Rhin, il était placé avec dix-sept mille hommes à quelque distance de Spire. La grande armée d'invasion n'avait que faiblement protégé ses derrières, en s'avançant dans l'intérieur de la France. De faibles détachements couvraient Spire, Worms et Mayence, Custine s'en aperçut, marcha sur Spire, et y entra sans résistance le 30 septembre. Enhardi par le succès, il pénétra le 5 octobre dans Worms, sans rencontrer plus de difficultés, et obligea une garnison de deux mille sept cents hommes à mettre bas les armes. Il prit ensuite Franckenthal, et songea sur-le-champ à l'importance place de Mayence, qui était le point de retraite le plus important pour les Prussiens, et dans lequel ils avaient eu l'imprudence de ne laisser qu'une médiocre garnison. Custine avec dix-sept mille hommes et sans matériel, ne pouvait tenter un siége; mais il essaya d'un coup de main. Les idées qui avaient soulevé la France agitaient toute l'Allemagne, et particulièrement les villes à université. Mayence en était une, et Custine y pratiqua des intelligences. Il s'approcha des murs, s'en éloigna sur la fausse nouvelle de l'arrivée d'un corps autrichien, s'y reporta de nouveau, et faisant de grands mouvements, trompa l'ennemi sur la force de son armée. On délibéra dans la place. Le projet de capitulation fut fortement appuyé par les partisans des Français, et le 21 octobre les portes furent ouvertes à Custine. La garnison mit bas les armes, excepté huit cents Autrichiens, qui rejoignirent la grande armée. La nouvelle de ces succès se répandit avec éclat, et causa une sensation extraordinaire. Ils avaient sans doute bien peu coûté; ils étaient bien peu méritoires, comparés à la constance des Lillois, et au magnanime sang-froid déployé à Sainte-Menehould; mais on était enchanté de passer de la simple résistance à la conquête. Jusque-là tout était bien de la part de Custine, si, appréciant sa position, il eût su terminer la campagne par un mouvement, qui était possible et décisif.

En cet instant, les trois armées de Dumouriez, de Kellermann et de Custine, étaient, par la plus heureuse rencontre, placées de manière à détruire les Prussiens et à conquérir par une seule marche toute la ligne du Rhin jusqu'à la mer. Si Dumouriez, moins préoccupé d'une autre idée, eût gardé Kellermann sous ses ordres, et eût poursuivi les Prussiens avec ses quatre-vingt mille hommes; si en même temps Custine, descendant le Rhin de Mayence à Coblentz, se fût jeté sur leurs derrières, on les aurait accablés infailliblement. Suivant ensuite le cours du Rhin jusqu'en Hollande, on prenait le duc Albert à revers, on l'obligeait à déposer les armes où à se faire jour, et tous les Pays-Bas étaient soumis. Trèves et Luxembourg, compris dans la ligne que nous avions décrite, tombaient nécessairement; tout était France jusqu'au Rhin, et la campagne se trouvait terminée en un mois. Le génie abondait chez Dumouriez, mais ses idées avaient pris un autre cours. Brûlant de retourner en Belgique, il ne songeait qu'à y marcher directement, pour secourir Lille et pousser de front le duc Albert. Il laissa donc Kellermann seul à la poursuite des Prussiens. Celui-ci pouvait encore se porter sur Coblentz, en passant entre Luxembourg et Trèves, tandis que Custine descendrait de Mayence. Mais Kellermann, peu entreprenant, ne présuma pas assez de ses troupes, qui paraissaient harassées, et se cantonna autour de Metz. Custine, de son côté, voulant se rendre indépendant et faire des incursions brillantes, n'avait aucune envie de se joindre à Kellermann et de se renfermer dans la limite du Rhin. Il ne pensa donc jamais à venir à Coblentz. Ainsi fut négligé ce beau plan, si bien saisi et développé par le plus grand de nos historiens militaires *.

Custine, avec de l'esprit, était hautain, emporté et inconséquent. Il tendait surtout à se rendre indépendant de Biron et de tout autre général, et il eut l'idée de conquérir autour de lui. Prendre Manheim l'exposait à violer la neutralité de l'électeur palatin, ce qui lui était défendu par le conseil exécutif; il songea donc à désemparer le Rhin pour s'avancer en Allemagne. Francfort, placé sur le Mein, lui sembla une proie digne d'envie, et il résolut de s'y porter. Cependant cette ville libre, commerçante, toujours neutre dans les diverses guerres, et bien disposée pour les Français, ne méritait pas cette fâcheuse préférence. N'étant point défendue, il était facile d'y entrer, mais difficile de s'y maintenir, et par conséquent inutile de l'occuper. Cette excursion ne pouvait avoir qu'un but, celui de frapper des contributions, et il n'y avait aucune justice à les imposer à un peuple habituellement neutre, comptant tout au plus par ses vœux, et par ses vœux mêmes méritant la bienveillance de la France,

* Jomini.

Digitized by Google

dont il approuvait les principes et souhaitait les succès, Custine commit la faute d'y entrer. Ce fut le 27 octobre. Il leva des contributions, indisposa les habitants, dont il fit des ennemis pour les Français, et s'exposa, en se jetant ainsi sur le Mein, à être coupé du Rhin, ou par les Prussiens s'ils fussent remontés jusqu'à Bingen, ou par l'électeur palatin, si, rompant la neutralité, il fût sorti de Manheim.

La nouvelle de ces courses sur le territoire ennemi continua de causer une grande joie à la France qui était tout étonnée de conquérir, quelques jours après avoir tant craint d'être conquise elle-même. Les Prussiens alarmés jetèrent un pont volant sur le Rhin, pour remonter le long de la rive droite, et chasser les Français. Heureusement pour Custine, ils mirent douze jours à passer le fleuve. Le découragement, les maladies et la séparation des Autrichiens avaient réduit cette armée à cinquante mille hommes. Clerfayt, avec ses dix-huit mille Autrichiens, avait suivi le mouvement général de nos troupes vers la Flandre, et se portait au secours du duc Albert. Le corps des émigrés avait été licencié, et cette brillante milice s'était réunie au corps de Condé ou avait passé à la solde étrangère.

Tandis que ces événements se passaient à la frontière du Nord et du Rhin, nous remportions d'autres avantages sur la frontière des Alpes. Montesquiou, placé à l'armée du Midi, envahissait la Savoie et faisait occuper le comté de Nice par un de ses lieutenants. Ce général, qui avait fait voir dans la constituante toutes les lumières d'un homme d'État, et qui n'eut pas le temps de montrer les qualités d'un militaire, dont on assure qu'il était doué, avait été mandé à la barre de la législative pour rendre compte de sa conduite, accusée de trop de lenteur. Il était parvenu à convaincre ses accusateurs que ses retards tenaient au défaut de moyens, et non au manque de zèle, et il était retourné aux Alpes. Cependant il appartenait à la première génération révolutionnaire, et se trouvait ainsi incompatible avec la nouvelle. Mandé encore une fois, il allait être destitué, lorsqu'on apprit enfin son entrée en Savoie. Sa destitution fut alors suspendue, et on lui laissa continuer sa conquête.

D'après le plan conçu par Dumouriez, lorsqu'en qualité de ministre des affaires étrangères il régissait à la fois la diplomatie et la guerre, la France devait pousser ses armées jusqu'à ses frontières naturelles, le Rhin et la haute chaîne des Alpes. Pour cela, il fallait conquérir la Belgique, la Savoie et Nice. La France avait ainsi l'avantage, en rentrant dans les principes naturels de sa politique, de ne dépouiller que les deux seuls ennemis qui lui fissent la guerre, la maison d'Autriche et la cour de Turin. C'est de ce plan, manqué en avril dans la Belgique, et différé jusqu'ici dans la Savoie, que Montesquiou allait exécuter sa partie. Il donna une division au général Anselme, pour passer le Var et se porter sur Nice à un signal donné; il marcha lui-même, avec la plus grande partie de son armée, de Grenoble sur Chambéry; il fit menacer les troupes sardes par Saint-Geniès, et s'avançant lui-même du fort Barraux sur Montmélian, il parvint à les diviser et à les rejeter dans les vallées. Tandis que ses lieutenants les poursuivaient, il se porta sur Chambéry, le 28 septembre, et y fit son entrée triomphale, à la grande satisfaction des habitants, qui aimaient la liberté en vrais enfants des montagnes, et la France comme des hommes qui parlent la même langue, ont les mêmes mœurs et appartiennent au même bassin. Il forma aussitôt une assemblée de Savoisiens, pour y faire délibérer sur une question qui ne pouvait pas être douteuse, celle de la réunion à la France.

Au même instant, Anselme, renforcé de six mille Marseillais qu'il avait demandés comme auxiliaires, s'était approché du Var, torrent inégal, comme tous ceux qui descendent des hautes montagnes, tour à tour immense ou desséché, et ne pouvant pas même recevoir un pont fixe. Anselme passa très-hardiment le Var, et occupa Nice que le comte Saint-André venait d'abandonner, et où les magistrats l'avaient pressé d'entrer pour arrêter les désordres de la populace, qui se livrait à d'affreux pillages. Les troupes sardes se rejetèrent vers les hautes vallées; Anselme les poursuivit; mais il s'arrêta devant un poste redoutable, celui de Saorgio, dont il ne put jamais chasser les Piémontais. Pendant ce temps, l'escadre de l'amiral Truguet, combinant ses mouvements avec ceux du général Anselme, avait obtenu la reddition de Villefranche, et s'était portée devant la petite principauté d'Oneille. Beaucoup de corsaires trouvaient ordinairement un asile dans ce port, et par cette raison, il n'était pas inutile de le réduire. Mais, tandis qu'un canot français s'avançait pour parlementer, plusieurs hommes furent, en violation du droit des gens, tués par une décharge générale. L'amiral, embossant alors ses vaisseaux devant le port, l'écrasa de ses feux, y débarqua ensuite quelques troupes, qui saccagèrent la ville et firent un grand

Digitized by Google

carnage des moines qui s'y trouvaient en grand nombre, et qui étaient, dit-on, les instigateurs de ce manque de foi. Telle est la rigueur des lois militaires, et la malheureuse ville d'Oneille les subit sans aucune miséricorde. Après cette expédition, l'escadre française retourna devant Nice, où Anselme, separé par les crues du Var du reste de son armée, se trouvait dangereusement compromis. Cependant, en se gardant bien contre le poste de Saorgio, et en ménageant les habitants plus qu'il ne le faisait, sa position était tenable, et il pouvait conserver sa conquête.

Sur ces entrefaites, Montesquiou s'avançait de Chambéry sur Genève, et allait se trouver en présence de la Suisse, très-diversement disposée pour les Français, et qui prétendait voir dans l'invasion de la Savoie un danger pour sa neutralité.

Les sentiments des cantons étaient très-partagés à notre égard. Toutes les républiques aristocratiques condamnaient notre révolution. Berne surtout, et son avoyer Stinger, la détestaient profondément, et d'autant plus que le pays de Vaud, si opprimé, la chérissait davantage. L'aristocratie helvétique, excitée par l'avoyer Stinger et par l'ambassadeur anglais, demandait la guerre contre nous, et faisait valoir le massacre des gardes suisses au 10 août, le désarmement d'un régiment à Aix, et enfin l'occupation des gorges du Porentruy, qui dépendaient de l'évêché de Bâle, et que Biron avait fait occuper pour fermer le Jura. Le parti modéré l'emporta néanmoins, et on résolut une neutralité armée. Le canton de Berne, plus irrité et plus défiant, porta un corps d'armée à Nyon, et, sous le prétexte d'une demande des magistrats de Genève, plaça garnison dans cette ville. D'après les anciens traités, Genève en cas de guerre entre la France et la Savoie, ne devait recevoir garnison ni de l'une ni de l'autre puissance. Notre envoyé en sortit aussitôt, et le conseil exécutif, poussé par Clavière, autrefois exilé de Genève, et jaloux d'y faire entrer la révolution, ordonna à Montesquiou de faire exécuter les traités. De plus, on lui enjoignit de mettre lui-même garnison dans la place, c'est-à-dire d'imiter la faute reprochée aux Bernois. Montesquiou sentait d'abord qu'il n'avait pas actuellement les moyens de prendre Genève, et ensuite qu'en rompant la neutralité et en se mettant en guerre avec la Suisse, on ouvrait l'est de la France, et on découvrait le flanc droit de notre défensive. Il résolut d'un côté d'intimider Genève, tandis que de l'autre il tâcherait de faire entendre raison au conseil exécutif. Il demanda donc hautement la sortie des troupes bernoises, et essaya de persuader au ministère français qu'on ne pouvait exiger davantage. Son projet était, en cas d'extrémité, de bombarder Genève, et de se porter par une marche hardie sur le canton de Vaud, pour le mettre en révolution. Genève consentit à la sortie des troupes bernoises, à condition que Montesquiou se retirerait à dix lieues, ce qu'il exécuta sur-le-champ. Cependant cette concession fut blâmée à Paris, et Montesquiou, placé à Carouge, où l'entouraient les exilés genevois qui voulaient rentrer dans leur patrie, se trouvait là entre la crainte de brouiller la France avec la Suisse, et la crainte de désobéir au conseil exécutif, qui méconnaissait les vues militaires et politiques les plus sages. Cette négociation, prolongée par la distance des lieux, n'était pas encore près de finir, quoiqu'on fût à la fin d'octobre.

Tel était donc, en octobre 1792, depuis Dunkerque jusqu'à Bâle, et depuis Bâle jusqu'à Nice, l'état de nos armes. La frontière de la Champagne était délivrée de la grande invasion; les troupes se portaient de cette province vers la Flandre, pour secourir Lille et envahir la Belgique. Kellermann prenait ses quartiers en Lorraine. Custine, échappé des mains de Biron, maître de Mayence, et courant imprudemment dans le Palatinat et jusqu'au Mein, réjouissait la France par ses conquêtes, effrayait l'Allemagne, et s'exposait imprudemment à être coupé par les Prussiens, qui remontaient la rive droite du Rhin, en troupes malades et battues, mais nombreuses, et capables encore d'envelopper la petite armée française. Biron campait toujours le long du Rhin. Montesquiou, maître de la Savoie par la retraite des Piémontais au delà des Alpes, et préservé de nouvelles attaques par les neiges, avait à décider la question de la neutralité suisse ou par les armes ou par des négociations. Enfin Anselme, maître de Nice, et soutenu par une escadre, pouvait résister dans sa position, malgré les crues du Var, et malgré les Piémontais groupés au-dessus de lui dans le poste da Saorgio.

Tandis que la guerre allait se transporter de la Champagne dans la Belgique, Dumouriez avait demandé la permission de se rendre à Paris pour deux ou trois jours seulement afin de concerter avec les ministres l'invasion des Pays-Bas, et le plan général de toutes les opérations militaires. Ses ennemis répandirent qu'il venait se faire applaudir, et qu'il quittait le soin de son commandement pour une frivole satisfaction de vanité. Ces reproches étaient exagérés, car le commandement

de Dumouriez ne souffrait pas de cette absence, et de simples marches de troupes pouvaient se faire sans lui. Sa présence au contraire devait être fort utile au conseil pour la détermination d'un plan général, et d'ailleurs, on pouvait lui pardonner une impatience de gloire, si générale chez les hommes, et si excusable quand elle ne nuit pas à des devoirs.

Il arriva le 11 octobre à Paris. Sa position était embarrassante, car il ne pouvait se trouver bien avec aucun des deux partis. La violence des jacobins lui répugnait, et il avait rompu avec les girondins, en les expulsant quelques mois auparavant du ministère. Cependant, fort bien accueilli dans toute la Champagne, il le fut encore mieux à Paris, surtout par les ministres et par Roland lui-même, qui mettait ses ressentiments personnels au néant, quand il s'agissait de la chose publique. Il se présenta le 12 à la convention. A peine l'eut-on annoncé, que des applaudissements mêlés d'acclamations s'élevèrent de toutes parts. Il prononça un discours simple, énergique, où était brièvement retracée toute la campagne de l'Argonne, et où ses troupes et Kellermann lui-même étaient traités avec les plus grands éloges. Son état-major présenta ensuite un drapeau pris sur les émigrés, et l'offrit à l'assemblée comme un monument de la vanité de leurs projets. Aussitôt après, les députés se hâtèrent de l'entourer, et on leva la séance pour donner un libre cours aux félicitations. Ce furent surtout les nombreux députés de la Plaine, les *impartiaux* comme on les appelait, qui, n'ayant à lui reprocher ni rupture ni tiédeur révolutionnaire, lui témoignèrent le plus vif et le plus sincère empressement. Les girondins ne restèrent pas en arrière; cependant, soit par la faute de Dumouriez, soit par la leur, la réconciliation ne fut pas entière, et on put apercevoir entre eux un reste de froideur. Les montagnards, qui lui avaient reproché un moment d'attachement pour Louis XVI, et qui le trouvaient, par ses manières, son mérite et son élévation, déjà trop semblable aux girondins, lui surent mauvais gré des témoignages qu'il obtint de leur part, et supposèrent ces témoignages plus significatifs qu'ils ne l'étaient réellement.

Après la convention, restait à visiter les jacobins, et cette puissance était alors devenue si imposante que le général victorieux ne pouvait se dispenser de lui rendre hommage. C'est là que l'opinion en fermentation formait tous ses projets, et rendait tous ses arrêts. S'agissait-il d'une loi importante, d'une haute question politique, d'une grande mesure révolutionnaire, les jacobins, toujours plus prompts, se hâtaient d'ouvrir la discussion et de donner leur avis. Immédiatement après, ils se répandaient dans la commune, dans les sections, ils écrivaient à tous les clubs affiliés; et l'opinion qu'ils avaient émise, le vœu qu'ils avaient formé, revenaient sous forme d'adresse de tous les points de la France, et sous forme de pétition armée, de tous les quartiers de Paris. Lorsque, dans les conseils municipaux, dans les sections, et dans toutes les assemblées revêtues d'une autorité quelconque, on hésitait encore sur une question, par un dernier respect de légalité, les jacobins, qui s'estimaient aussi libres que la pensée, la tranchaient hardiment, et toute insurrection était proposée chez eux longtemps à l'avance. Ils avaient pendant tout un mois délibéré sur celle du 10 août. Outre cette initiative dans chaque question, ils s'arrogeaient encore, dans tous les détails du gouvernement, une inquisition inexorable. Un ministre, un chef de bureau, un fournisseur, étaient-ils accusés, des commissaires partaient des Jacobins, se faisaient ouvrir les bureaux, et demandaient des comptes rigoureux, qu'on leur rendait sans hauteur, sans dédain et sans impatience. Tout citoyen qui croyait avoir à se plaindre d'un acte quelconque n'avait qu'à se présenter à la société, et il y trouvait des défenseurs officieux pour lui faire rendre justice. Un jour, c'étaient des soldats qui se plaignaient de leurs officiers, des ouvriers de leurs entrepreneurs; un autre jour, on voyait une actrice réclamer contre son directeur; une fois même, un jacobin vint demander réparation de l'adultère commis avec sa femme par l'un de ses collègues.

Chacun s'empressait de se faire inscrire sur les registres de la société, pour faire preuve de zèle patriotique. Presque tous les députés nouvellement arrivés à Paris s'étaient hâtés de s'y présenter; on en avait compté cent treize dans une semaine, et ceux même qui n'avaient pas l'intention de suivre les séances ne laissaient pas que de demander leur admission. Les sociétés affiliées écrivaient du fond des provinces, pour s'informer si les députés de leurs départements s'étaient fait recevoir, et s'ils étaient assidus. Les riches de la capitale tâchaient de se faire pardonner leur opulence en allant aux Jacobins se couvrir du bonnet rouge, et leurs équipages encombraient la porte de ce séjour de l'égalité. Tandis que la salle était remplie du grand nombre de ses membres, que les tribunes regorgeaient de peuple, une foule

Digitized by Google

immense, mêlée aux équipages, attendait à la porte, et demandait à grands cris à être introduite. Quelquefois cette multitude s'irritait, lorsque la pluie, si fréquente sous le ciel de Paris, ajoutait aux ennuis de l'attente, et alors quelque membre demandait l'admission du *bon peuple*, qui souffrait aux portes de la salle. Marat avait souvent réclamé dans de pareilles occasions; et quand l'admission était accordée, quelquefois même avant, une multitude immense d'hommes et de femmes venaient inonder la société et se mêler à ses membres. C'était à la fin du jour qu'on s'assemblait. La colère, excitée et contenue à la convention, venait faire là une libre explosion. La nuit, la multitude des assistants, tout contribuait à échauffer les têtes; souvent la séance, se prolongeant, dégénérait en un tumulte épouvantable, et les agitateurs y puisaient, pour le lendemain, le courage des plus audacieuses tentatives. Cependant cette société, si avancée en démagogie, n'était pas encore ce qu'elle devint plus tard. On y souffrait encore à la porte les équipages de ceux qui venaient abjurer l'inégalité des conditions. Quelques membres avaient fait de vains efforts pour y parler le chapeau sur la tête, et on les avait obligés à se découvrir. Brissot, à la vérité, venait d'en être exclu par une décision solennelle; mais Pétion continuait d'y présider, au milieu des applaudissements. Chabot, Collot-d'Herbois, Fabre d'Églantine, y étaient les orateurs favorisés. Marat y paraissait étrange encore, et Chabot disait, en langage du lieu, que Marat était un *porc-épic qu'on ne pouvait saisir d'aucun côté.*

Dumouriez fut reçu par Danton, qui présidait la séance. De nombreux applaudissements l'accueillirent, et en le voyant on lui pardonna l'amitié supposée des girondins. Il prononça quelques mots convenables à la situation, et promit, *avant la fin du mois, de marcher à la tête de soixante mille hommes, pour attaquer les rois, et sauver les peuples de la tyrannie.*

Danton répondant en style analogue, lui dit que, en ralliant les Français au camp de Sainte-Menehould, il avait bien mérité de la patrie, mais qu'une nouvelle carrière s'ouvrait; qu'il devait faire tomber les couronnes devant le bonnet rouge dont la société l'avait honoré, et que son nom figurerait alors parmi les plus beaux noms de la France. Collot-d'Herbois le harangua ensuite, et lui tint un discours qui montre et la langue de l'époque, et les dispositions du moment à l'égard du général.

« Ce n'est pas un roi qui t'a nommé, ô Dumouriez, ce sont tes concitoyens. Souviens-toi qu'un » général de la république ne doit jamais servir » qu'elle seule. Tu as entendu parler de Thémistocle, il venait de sauver la Grèce à Salamine; » mais, calomnié par ses ennemis, il se vit obligé » de chercher un asile chez les tyrans. On lui offrit » de servir contre sa patrie : pour toute réponse, » il s'enfonça son épée dans le cœur. Dumouriez, » tu as des ennemis, tu seras calomnié, souviens-» toi de Thémistocle !

» Des peuples esclaves t'attendent pour les secourir : bientôt tu les délivreras. Quelle glorieuse » mission !..... Il faut cependant te défendre de » quelques excès de générosité envers tes ennemis. » *Tu as reconduit le roi de Prusse un peu trop* » *à la manière française*.... Mais, nous l'espérons, » l'Autriche payera double.

» Tu iras à Bruxelles, Dumouriez... je n'ai rien » à te dire... Cependant, si tu y trouvais une » femme exécrable, qui, sous les murs de Lille, » est venue repaître sa férocité du spectacle des » boulets rouges!... Mais cette femme ne t'attend » pas...

» A Bruxelles, la liberté va renaître sous tes » pas... citoyens, filles, femmes, enfants, se » presseront autour de toi; de quelle félicité tu » vas jouir, Dumouriez?... Ma femme... est de » Bruxelles, elle t'embrassera aussi (49) ! »

Danton sortit ensuite avec Dumouriez, dont il s'était emparé, et auquel il faisait en quelque sorte les honneurs de la république. Danton ayant montré à Paris, une contenance aussi ferme que Dumouriez à Sainte-Menehould, on les regardait l'un et l'autre comme les deux sauveurs de la révolution, et on les applaudissait ensemble dans tous les spectacles où ils se montraient. Un certain instinct rapprochait ces deux hommes, malgré la différence de leurs habitudes. C'étaient les corrompus des deux régimes qui s'unissaient avec un même génie, un même goût pour les plaisirs, mais avec une corruption différente. Danton avait celle du peuple, et Dumouriez celle des cours; mais plus heureux que son collègue, ce dernier n'avait servi que généreusement et les armes à la main, et Danton avait eu le malheur de souiller un grand caractère par les atrocités de septembre.

Ces salons si brillants, où les hommes célèbres jouissaient autrefois de la gloire, où, pendant tout le dernier siècle, on avait écouté et applaudi Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau, ces sa-

Digitized by Google

lons n'existaient plus. Il restait la société simple et choisie de madame Roland, où se réunissaient tous les girondins, le beau Barbaroux, le spirituel Louvet, le grave Buzot, le brillant Guadet, l'entraînant Vergniaud, et où régnaient encore une langue pure, des entretiens pleins d'intérêt, et des mœurs élégantes et polies. Les ministres s'y réunissaient deux fois la semaine et on y faisait un repas composé d'un seul service. Telle était la nouvelle société républicaine, qui joignait aux grâces de l'ancienne France le sérieux de la nouvelle, et qui allait bientôt disparaître devant la grossièreté démagogique. Dumouriez assista à l'un de ces festins si simples, éprouva d'abord quelque gêne à l'aspect de ces anciens amis qu'il avait chassés du ministère, de cette femme qui lui semblait trop sévère, et à laquelle il paraissait trop licencieux; mais il soutint cette situation avec son esprit accoutumé, et fut touché surtout de la cordialité sincère de Roland. Après la société des girondins, celle des artistes était la seule qui eût survécu à la dispersion de l'ancienne aristocratie. Presque tous les artistes avaient embrassé chaudement une révolution qui les vengeait des dédains nobiliaires, et qui ne promettait de faveur qu'au génie. Ils accueillirent Dumouriez à leur tour, et lui donnèrent une fête, où furent réunis tous les talents que renfermait la capitale. Mais au milieu même de la fête, une scène étrange vint l'interrompre, et causer autant de dégoût que de surprise.

Marat, toujours prompt à devancer les méfiances révolutionnaires, n'était point satisfait du général. Dénonciateur acharné de tous les hommes entouré de la faveur publique, il avait toujours provoqué, par ses dégoûtantes invectives, les disgrâces encourues par les chefs populaires. Mirabeau, Bailly, Lafayette, Pétion, les girondins, avaient été accablés de ses outrages, lorsqu'ils jouissaient encore de toute leur popularité. Depuis le 10 août surtout, il s'était livré à tous les désordres de son esprit; et, quoique révoltant pour les hommes raisonnables et honnêtes, et étrange au moins pour les révolutionnaires emportés, il avait été encouragé par un commencement de succès. Aussi ne manquait-il pas de se regarder en quelque sorte comme un homme public, essentiel au nouvel ordre de choses. Il passait une partie de sa vie à recueillir des bruits, à les répandre dans sa feuille, et à parcourir les bureaux pour y redresser les torts des administrateurs envers le peuple. Faisant au public la confidence de sa vie, il disait un jour, dans l'un de ses numéros *, que ses occupations étaient accablantes; que sur les vingt-quatre heures de la journée, il n'en donnait que deux au sommeil, et une seule à la table et aux soins domestiques; qu'en outre des heures consacrées à ses devoirs de député, il en employait régulièrement six à recueillir et à faire valoir les plaintes d'une foule de malheureux et d'opprimés; qu'il consacrait les heures restantes à lire une multitude de lettres et à y répondre, à écrire ses observations sur les événements, à recevoir des dénonciations, à s'assurer de la véracité des dénonciateurs, enfin à faire sa feuille, et à veiller à l'impression d'un grand ouvrage. Depuis trois années il n'avait pas pris, disait-il, un quart d'heure de récréation; et on tremble en se figurant ce que peut produire dans une révolution une intelligence aussi désordonnée, servie par cette activité dévorante.

Marat prétendait ne voir dans Dumouriez qu'un aristocrate de mauvaises mœurs, dont il fallait se défier. Par surcroît de motifs, il apprit que Dumouriez venait de sévir avec la plus grande rigueur contre deux bataillons de volontaires qui avaient égorgé des déserteurs émigrés. Sur-le-champ, il se rend aux Jacobins, dénonce le général à leur tribune, et demande deux commissaires pour aller l'interroger sur sa conduite. On lui adjoint aussitôt les nommés Montaut et Bentabolle, et sur l'heure il se met en marche avec eux. Dumouriez n'était point à sa demeure. Marat court aux divers spectacles, et enfin apprend que Dumouriez assistait à une fête que lui donnaient les artistes chez mademoiselle Candeille, femme célèbre alors. Marat n'hésite pas à s'y rendre, malgré son dégoûtant costume. Les équipages, les détachements de la garde nationale qu'il trouve à la porte du lieu où se donnait la fête, la présence du commandant Santerre, d'une foule de députés, les apprêts d'un festin, irritent son humeur. Il s'avance hardiment et demande Dumouriez. Une espèce de rumeur s'élève à son approche. Son nom prononcé fait disparaître une foule de visages, qui, disait-il, fuyaient ses regards accusateurs. Marchant droit vers Dumouriez, il l'interpelle vivement, et lui demande compte des traitements exercés envers les deux bataillons. Le général le regarde, puis lui dit avec une curiosité méprisante : — Ah! c'est vous qu'on appelle Marat! —

* *Journal de la République française*, no 99, mercredi 9 janvier 1793.

Digitized by Google

Il le considère encore des pieds à la tête, et lui tourne le dos, sans lui adresser une parole. Cependant, les jacobins qui accompagnaient Marat paraissant plus doux et plus honnêtes, Dumouriez leur donne quelques explications et les renvoie satisfaits. Marat, qui ne l'était pas, pousse de grands cris dans les antichambres, gourmande Santerre, qui fait, dit-il, auprès du général le métier d'un laquais; déclame contre les gardes nationaux qui contribuaient à l'éclat de la fête, et se retire en menaçant de sa colère tous les aristocrates composant la réunion. Aussitôt, il court, transcrire dans son journal cette scène ridicule, qui peint si bien la situation de Dumouriez, les fureurs de Marat et les mœurs de cette époque (50).

Dumouriez avait passé quatre jours à Paris, et, pendant ce temps, il n'avait pu s'entendre avec les girondins, quoiqu'il eût parmi eux un ami intime dans la personne de Gensonné. Il s'était borné à conseiller à ce dernier de se réconcilier avec Danton, comme avec l'homme le plus puissant, et celui qui, malgré ses vices, pouvait deviner le plus utile aux gens de bien. Dumouriez ne s'était pas mieux entendu avec les jacobins, dont il était dégoûté, et auxquels il était suspect, à cause de son amitié supposée avec les girondins. Son séjour à Paris l'avait donc peu servi auprès des deux partis, mais lui avait été plus utile sous le rapport militaire.

Suivant son usage, il avait conçu un plan général, adopté par le conseil exécutif. D'après ce plan, Montesquiou devait se maintenir le long des Alpes, et s'assurer la grande chaîne pour limite, en achevant la conquête de Nice, et en s'efforçant de conserver la neutralité suisse. Biron devait être renforcé, afin de garder le Rhin depuis Bâle jusqu'à Landau. Un corps de douze mille hommes, aux ordres du général Meusnier, était destiné à se porter sur les derrières de Custine, afin de couvrir ses communications. Kellermann avait ordre de quitter ses quartiers, de passer rapidement entre Luxembourg et Trèves, pour courir à Coblentz, et de faire ainsi ce qu'on lui avait déjà conseillé, et ce que lui et Custine auraient dû exécuter depuis longtemps. Prenant enfin l'offensive lui-même avec quatre-vingt mille hommes, Dumouriez devait compléter le territoire français par l'acquisition projetée de la Belgique. Gardant ainsi la défensive sur toutes les frontières protégées par la nature du sol, on n'attaquait hardiment que sur la frontière ouverte, celle des Pays-Bas, là où, comme le disait Dumouriez, on ne pouvait SE DÉFENDRE QU'EN GAGNANT DES BATAILLES.

Il obtint, par le crédit de Santerre, que l'absurde idée du camp sous Paris serait abandonnée; que tous les rassemblements qu'on avait faits en hommes, en artillerie, en munitions, en effets de campement, seraient reportés en Flandre, pour servir à son armée qui manquait de tout, qu'on y ajouterait des souliers, des capotes, et six millions de numéraire pour fournir le prêt aux soldats; en attendant l'entrée dans les Pays-Bas, après laquelle il espérait se suffire à lui-même. Il partit, vers le 16 octobre, un peu désabusé de ce qu'on appelle reconnaissance publique, un peu moins d'accord avec les partis qu'auparavant, et tout au plus dédommagé de son voyage par quelques arrangements militaires, faits avec le conseil exécutif.

Pendant cet intervalle, la convention avait continué d'agir contre la commune en pressant son renouvellement, et en surveillant tous ses actes. Pétion avait été nommé maire à une majorité de treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf voix, tandis que Robespierre n'en avait obtenu que vingt-trois, Billaud-Varennes quatorze, Panis quatre-vingts, et Danton onze. Cependant, il ne faut point mesurer la popularité de Robespierre et de Pétion d'après cette différence dans le nombre des voix, parce qu'on avait l'habitude de voir dans l'un un maire, et dans l'autre un député, et qu'on ne songeait pas à faire autre chose de chacun d'eux; mais cette immense majorité prouve la popularité dont jouissait encore le principal chef du parti girondin. Il ne faut pas oublier de dire que Bailly obtint deux voix, singulier souvenir donné à ce vertueux magistrat de 1789. Pétion refusa la mairie, fatigué qu'il était des convulsions de la commune, et préférant les fonctions de député à la convention nationale.

Les trois mesures principales projetées dans la fameuse séance du 24 septembre étaient, une loi contre les provocations au meurtre, un décret sur la formation d'une garde départementale, et enfin un compte exact de l'état de Paris. Les deux premières, confiées à la commission des neuf, excitaient un cri continuel aux Jacobins, à la commune et dans les sections. La commission des neuf n'en continuait pas moins ses travaux, et de divers départements, entre autres de Marseille et du Calvados, arrivaient spontanément, et comme avant le 10 août, des bataillons qui devançaient le décret sur la garde départementale. Roland, chargé

de la troisième mesure, c'est-à-dire du rapport sur l'état de la capitale, le fit sans faiblesse et avec une rigoureuse vérité. Il peignit et excusa la confusion inévitable de la première insurrection; mais il retraça avec énergie et frappa de réprobation les crimes ajoutés par le 2 septembre à la révolution du 10 août; il montra tous les débordements de la commune, ses abus de pouvoir, ses emprisonnements arbitraires, et ses immenses dilapidations. Il finit par ces mots :

« Département sage, mais peu puissant; com-
» mune active et despote; peuple excellent, mais
» dont une partie saine est intimidée ou contrainte;
» tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs
» et enflammée par la calomnie; confusion des
» pouvoirs, abus et mépris des autorités; force
» publique faible ou nulle par un mauvais com-
» mandement, voilà Paris! * »

Son rapport fut couvert d'applaudissements par la majorité ordinaire, bien que, pendant la lecture, certains murmures eussent éclaté vers la Montagne. Cependant, une lettre écrite par un particulier à un magistrat, communiquée par ce magistrat au conseil exécutif, et dévoilant le projet d'un nouveau 2 septembre contre une partie de la convention, excita une grande agitation. Une phrase de cette lettre, relative aux conspirateurs, disait : *Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre.* A ce mot tous les regards se dirigèrent sur lui; les uns lui témoignaient de l'indignation, les autres l'excitaient à prendre la parole. Il la prit pour s'opposer à l'impression du rapport de Roland, qu'il qualifia de roman diffamatoire, et il soutint qu'on ne devait pas donner de publicité à ce rapport, avant que ceux qui s'y trouvaient accusés, et lui-même particulièrement, eussent été entendus. S'étendant alors sur ce qui lui était personnel, il commença à se justifier; mais il ne pouvait se faire entendre, à cause du bruit qui régnait dans la salle. — Parle, lui disait Danton, parle; les bons citoyens sont là qui t'entendent. Robespierre, parvenant à dominer le bruit, recommence son apologie, et défie ses adversaires de l'accuser en face, et de produire contre lui une seule preuve positive. A ce défi, Louvet s'élance : — C'est moi, lui dit-il, moi qui t'accuse. Et en achevant ces mots, il occupait déja le pied de la tribune, et Barbaroux, Rebecqui, l'y suivaient pour soutenir l'accusation. A cette vue, Robespierre est ému, et son visage paraît altéré; il demande que son accusateur soit entendu, et que lui-même le soit ensuite. Danton, lui succédant à la tribune, se plaint du système de calomnie organisé contre la commune et la députation de Paris, et répète sur Marat, qui était la principale cause de toutes les accusations, ce qu'il avait déjà déclaré; c'est-à-dire qu'il ne l'aimait pas, qu'il avait fait l'expérience de son *tempérament volcanique et insociable*, et que toute idée d'une coalition triumvirale était absurde. Il finit en demandant qu'on fixe un jour pour discuter ce projet. L'assemblée en décrète l'impression, mais elle en ajourne la distribution aux départements jusqu'à ce qu'on ait entendu Louvet et Robespierre.

Louvet était plein de hardiesse et de courage; son patriotisme était sincère; mais, dans sa haine contre Robespierre, entrait le ressentiment d'une lutte personnelle commencée aux Jacobins, continuée dans *la Sentinelle*, renouvelée dans l'assemblée électorale, et devenue plus violente depuis qu'il se trouvait face à face avec son jaloux rival dans la convention nationale. A une extrême pétulance de caractère, Louvet joignait une imagination romanesque et crédule qui l'égarait, et lui faisait supposer un concert et des complots là où il n'y avait que l'effet spontané des passions. Il croyait à ses propres suppositions, et voulait forcer ses amis à y ajouter la même foi. Mais il rencontrait dans le froid bon sens de Pétion et de Roland, dans l'indolente impartialité de Vergniaud, une opposition qui le désolait. Buzot, Barbaroux, Guadet, sans être aussi crédules, sans supposer des trames aussi compliquées, croyaient à la méchanceté de leurs adversaires, et secondaient les attaques de Louvet par indignation et par courage. Salles, député de la Meurthe, ennemi opiniâtre des anarchistes dans la constituante et dans la convention, Salles, doué d'une imagination sombre et violente, était seul accessible à toutes les suggestions de Louvet, et croyait, comme lui, à de vastes complots tramés dans la commune et aboutissant à l'étranger. Amis passionnés de la liberté, Louvet et Salles ne pouvaient consentir à lui imputer tant de maux, et ils aimaient mieux croire que les montagnards, surtout Marat, étaient stipendiés par l'émigration et l'Angleterre, pour pousser la révolution au crime, au déshonneur et à la confusion générale. Plus incertains sur le compte de Robespierre, ils voyaient au moins en lui un tyran dévoré d'orgueil et d'ambition, et marchant par tous les moyens au suprême pouvoir.

Louvet, résolu d'attaquer hardiment Robespierre et de ne lui laisser aucun repos, tenait son discours

* Séance du 29 octobre.

Digitized by Google

tout prêt, et s'en était muni le jour où Roland devait faire son rapport : aussi fut-il tout préparé à soutenir l'accusation lorsqu'on lui donna la parole. Il la prit sur-le-champ, et immédiatement après Roland.

Déjà les girondins avaient assez de penchant à mal juger les événements, et à supposer des projets criminels là où il n'y avait que des passions emportées : mais, pour le crédule Louvet, la conspiration était encore bien plus évidente et plus fortement combinée. Dans l'exagération croissante des jacobins, dans le succès que la morgue de Robespierre y avait obtenu pendant 1792, il voyait un complot tramé par l'ambitieux tribun. Il le montra, s'entourant de satellites à la violence desquels il livrait ses contradicteurs; se rendant lui-même l'objet d'un culte idolâtre, faisant dire partout, avant le 10 août, que lui seul pouvait sauver la liberté et la France, et, le 10 août arrivé, se cachant à la lumière, reparaissant deux jours après le danger, marchant alors droit à la commune, malgré la promesse de ne jamais accepter de place, et, de sa pleine autorité, s'asseyant lui-même au bureau du conseil général; là, s'emparant d'une bourgeoisie aveugle, la poussant à son gré à tous les excès, allant insulter pour elle l'assemblée législative, et exigeant de cette assemblée des décrets, sous peine du tocsin; ordonnant, sans jamais paraître, les massacres et les vols de septembre, pour appuyer l'autorité municipale par la terreur, envoyant ensuite par toute la France des émissaires qui allaient conseiller les mêmes crimes, et engager les provinces à reconnaître la supériorité et l'autorité de Paris. Robespierre, ajoute Louvet, voulait détruire la représentation nationale pour lui substituer la commune dont il disposait, et nous donner le gouvernement de Rome, où, sous le nom de municipes, les provinces étaient soumises à la souveraineté de la métropole. Maître ainsi de Paris, qui l'eût été de la France, il aurait succédé à la royauté détruite. Cependant, voyant approcher le moment de la réunion d'une nouvelle assemblée, il avait passé du conseil général à l'assemblée électorale, et avait dirigé ses choix par la terreur, afin d'être maître de la convention par la députation de Paris.

C'est lui, Robespierre, qui avait désigné aux électeurs cet homme de sang dont les placards incendiaires remplissaient la France de surprise et d'épouvante. Ce libelliste, du nom duquel Louvet ne voulait pas, disait-il, souiller ses lèvres, n'était que l'enfant perdu de l'assassinat, doué, pour prêcher le crime et calomnier les citoyens les plus purs, d'un courage qui manquait au cauteleux Robespierre. Quant à Danton, Louvet le séparait de l'accusation, et s'étonnait même qu'il se fût élancé à la tribune pour repousser une attaque qui ne se dirigeait pas contre lui. Cependant il ne le séparait pas de septembre, parce que, dans ces jours malheureux, lorsque toutes les autorités, l'assemblée, les ministres, le maire, parlaient en vain pour arrêter les massacres, le ministre seul de la justice *ne parlait pas;* parce qu'enfin, dans les fameux placards, il était excepté seul des calomnies répandues contre les plus purs des citoyens. « Et » puisses-tu, s'écriait Louvet, puisses-tu, ô Dan» ton, te laver aux yeux de la postérité de cette » déshonorante exception! » Des applaudissements avaient accueilli ces paroles aussi généreuses qu'imprudentes.

Cette accusation, constamment applaudie, n'avait cependant pas été entendue sans beaucoup de murmures; mais un mot souvent répété pendant la séance les avait arrêtés. Assurez-moi du silence, avait dit Louvet au président, *car je vais toucher le mal,* et on criera. — Appuie, avait dit Danton, touche le mal. Et chaque fois que s'élevaient des murmures : *silence!* criait-on, *silence, les blessés!*

Louvet résume enfin son accusation. « Robes» pierre, s'écrie-t-il, je t'accuse d'avoir calomnié » les plus purs citoyens, et de l'avoir fait le jour » où les calomnies étaient des proscriptions; je » t'accuse de t'être produit toi-même comme un » objet d'idolâtrie, et d'avoir fait répandre que » tu étais le seul homme capable de sauver la » France; je t'accuse d'avoir avili, insulté et » persécuté la représentation nationale, d'avoir » tyrannisé l'assemblée électorale de Paris, et » d'avoir marché au suprême pouvoir par la ca» lomnie, la violence et la terreur; et je demande » un comité pour examiner ta conduite. » Louvet propose une loi qui condamne au bannissement quiconque aura fait de son nom un sujet de division entre les citoyens. Il veut qu'aux mesures dont la commission des neuf prépare le projet, on en ajoute une nouvelle, c'est de mettre la force armée à la disposition du ministre de l'intérieur. « Enfin, dit-il, je demande sur l'heure un décret » d'accusation contre Marat!... Dieux! s'écrie-t-il, » dieux! je l'ai nommé! »

Robespierre, étourdi des applaudissements prodigués à son adversaire, veut prendre la parole. Au milieu du bruit et des murmures qu'excite sa présence, il hésite, ses traits et sa voix sont altérés; il se fait entendre cependant, et demande

un délai pour préparer sa défense. Le délai lui est accordé, et la défense est ajournée au 5 novembre. Le renvoi était heureux pour l'accusé, car, excitée par Louvet, l'assemblée ressentait ce jour-là une vive indignation.

Le soir, vive rumeur aux Jacobins, où se faisait le contrôle de toutes les séances de la convention. Une foule de membres accoururent éperdus pour raconter la *conduite horrible* de Louvet, et pour demander sa radiation. Il avait calomnié la société, inculpé Danton, Santerre, Robespierre et Marat; il avait demandé une accusation contre les deux derniers, proposé des lois sanguinaires, attentatoires à la liberté de la presse, et enfin proposé *l'ostracisme d'Athènes*. Legendre dit que c'était *un coup monté*, puisque Louvet avait son discours tout prêt, et que bien évidemment le rapport de Roland n'avait eu d'autre objet que de fournir une occasion à cette diatribe.

Fabre d'Églantine se plaint de ce que le scandale augmente tous les jours, de ce qu'on s'évertue à calomnier Paris et les patriotes. — « On lie, dit-il, de petites conjectures à de petites suppositions, on en fait sortir une vaste conspiration, et on ne veut nous dire ni où elle est, ni quels en sont les agents et les moyens. S'il y avait un homme qui eût tout vu, tout apprécié dans l'un et l'autre parti, vous ne pourriez douter que cet homme, ami de la vérité, ne fût très-propre à la faire connaître. Cet homme, c'est Pétion. Forcez sa vertu à dire tout ce qu'il a vu, et à prononcer sur les crimes imputés aux patriotes. Quelque condescendance qu'il puisse avoir pour ses amis, j'ose dire que les intrigues ne l'ont point corrompu. Pétion est toujours pur et sincère; il voulait parler aujourd'hui, forcez-le à s'expliquer (51). »

Merlin s'oppose à ce qu'on fasse Pétion juge entre Robespierre et Louvet; car c'est violer l'égalité que d'instituer ainsi un citoyen juge suprême des autres. D'ailleurs Pétion est respectable, sans doute; mais s'il venait à dévier! n'est-il pas homme? Pétion n'est-il pas ami de Brissot, de Roland? Pétion ne reçoit-il pas Lasource, Vergniaud, Barbaroux, tous les intrigants qui compromettent la liberté?

La motion de Fabre est abandonnée, et Robespierre jeune, prenant un ton lamentable, comme faisaient à Rome les parents des accusés, exprime sa douleur, et se plaint de n'être pas calomnié comme son frère. « C'est le moment, dit-il, des » plus grands dangers, tout le peuple n'est pas » pour nous. Il n'y a que les citoyens de Paris » qui soient suffisamment éclairés; les autres ne » le sont que très-imparfaitement... Il serait donc » possible que l'innocence succombât lundi!..... » car la convention a entendu tout entier le long » mensonge de Louvet. Citoyens, s'écrie-t-il, j'ai » eu un grand effroi; il me semblait que des assas- » sins allaient poignarder mon frère. J'ai entendu » des hommes dire qu'il ne périrait que de leurs » mains; un autre m'a dit qu'il voulait être son » bourreau. » A ces mots, plusieurs membres se lèvent, et déclarent qu'eux aussi ont été menacés, qu'ils l'ont été par Barbaroux, par Rebecqui et par plusieurs citoyens des tribunes; que ceux qui les menaçaient leur ont dit : Il faut se débarrasser de Marat et de Robespierre. On entoure alors Robespierre jeune, on lui promet de veiller sur son frère, et on décide que tous ceux qui ont des amis ou des parents dans les départements écriront pour éclairer l'opinion. Robespierre jeune, en quittant la tribune, ne manque pas d'ajouter une calomnie. Anacharsis Clootz, dit-il, lui avait assuré que tous les jours il rompait, chez Roland, des lances contre le fédéralisme.

Vient à son tour le fougueux Chabot. Ce qui le blesse surtout dans le discours de Louvet, c'est qu'il s'attribue le 10 août à lui et à ses amis, et le 2 septembre à deux cents assassins. « Moi, » dit Chabot, je me souviens que je m'adressai, » le 9 août au soir, à messieurs du côté droit, » pour leur proposer l'insurrection, et qu'ils me » répondirent par un sourire du bout des lèvres. » Je ne vois donc pas quel droit ils ont de s'attri- » buer le 10 août. Quant au 2 septembre, l'auteur » en est encore ce même peuple qui a fait le » 10 août malgré eux, et qui après la victoire a » voulu se venger. Louvet dit qu'il n'y avait pas » deux cents assassins, et moi j'assure que j'ai » passé avec les commissaires de la législative » sous une voûte de dix mille sabres. J'ai reconnu » plus de cent cinquante fédérés. Il n'y a point » de crimes en révolutions. Marat, tant accusé, » n'est poursuivi que pour des faits de révolution. » Aujourd'hui on accuse Marat, Danton, Robes- » pierre; demain ce sera Santerre, Chabot, Mer- » lin, etc. »

Excité par ces audacieuses paroles, un fédéré présent à la séance fait ce qu'aucun homme n'avait encore publiquement osé : il déclare qu'il *agissait* avec grand nombre de ses camarades aux prisons, et qu'il avait cru n'égorger que des conspirateurs, des fabricateurs de faux assignats, et

Digitized by Google

sauver Paris du massacre et de l'incendie; il ajoute qu'il remercie la société de la bienveillance qu'elle leur a témoignée à tous, qu'ils partent le lendemain pour l'armée, et n'emportent qu'un regret, c'est de laisser les patriotes dans d'aussi grands périls.

Cette affreuse déclaration termina la séance. Robespierre n'avait point paru, et il ne parut pas de toute cette semaine, préparant sa réponse, et laissant ses partisans disposer l'opinion. Pendant ce temps, la commune de Paris persistait dans sa conduite et son système. On disait qu'elle avait enlevé jusqu'à dix millions dans la caisse de Septeuil, trésorier de la liste civile; et, dans le moment même, elle faisait répandre une pétition aux quarante-huit municipalités contre le projet de donner une garde à la convention. Barbaroux proposa aussitôt quatre décrets formidables et parfaitement conçus :

Par le premier, la capitale devait perdre le droit de posséder la représentation nationale, quand elle n'aurait pas su la protéger contre les insultes ou les violences;

Par le second, les fédérés et les gendarmes nationaux devaient, concurremment avec les sections armées de Paris, garder la représentation nationale et les établissements publics;

Par le troisième, la convention devait se constituer en cour de justice pour juger les conspirateurs;

Par le quatrième enfin, la convention cassait la municipalité de Paris.

Ces quatre décrets étaient parfaitement adaptés aux circonstances, et convenaient aux vrais dangers du moment; mais, pour les rendre, il aurait fallu avoir toute la puissance qui ne pouvait résulter que des décrets mêmes. Pour se créer des moyens d'énergie, il faut l'énergie, et tout parti modéré qui veut arrêter un parti violent est dans un cercle vicieux dont il ne peut jamais sortir. Sans doute la majorité, penchant pour les girondins, aurait pu rendre les décrets, mais c'était sa modération qui la faisait pencher pour eux, et sa modération même lui conseillait d'attendre, de temporiser, de se faire à l'avenir, et d'écarter tout moyen trop énergique. L'assemblée repoussa même un décret beaucoup moins rigoureux; c'était le premier de ceux dont on avait confié la rédaction à la commission des neuf. Buzot le proposait, et il était relatif aux provocateurs au meurtre et à l'incendie. Toute provocation directe était punie de mort, et la provocation indirecte punie de dix ans de fers. L'assemblée trouva la provocation directe trop sévèrement punie, et la provocation indirecte trop vaguement définie et trop difficile à atteindre. Buzot dit en vain qu'il fallait des mesures révolutionnaires, et par conséquent arbitraires, contre les adversaires qu'on voulait combattre; il ne fut pas écouté, et il ne pouvait pas l'être en s'adressant à une majorité qui condamnait dans le parti violent les mesures révolutionnaires mêmes, et qui par conséquent était peu propre à les employer contre lui. La loi fut donc ajournée; et la commission des neuf, instituée pour aviser aux moyens de maintenir le bon ordre, devint pour ainsi dire inutile.

L'assemblée cependant montrait un peu plus d'énergie, dès qu'il s'agissait de réprimer les écarts de la commune. Alors elle semblait défendre son autorité avec une espèce de jalousie et de force. Le conseil général de la commune, mandé à la barre à cause de la pétition contre le projet d'une garde départementale, vint se justifier. Il n'était plus, dit-il, celui du 10 août. Quelques prévaricateurs s'étaient rencontrés parmi ses membres, on avait eu raison de les dénoncer, mais ils ne se trouvaient plus dans son sein. Ne confondez pas, ajoutait-il, les innocents et les coupables. Rendez-nous la confiance dont nous avons besoin. Nous voulons ramener le calme nécessaire à la convention pour l'établissement des bonnes lois. Quant à l'envoi de cette pétition, ce sont les sections qui l'ont voulu, nous ne sommes que leurs mandataires; mais on les engagera à s'en désister.

Cette soumission désarma les girondins eux-mêmes, et, à la requête de Gensonné, les honneurs de la séance furent accordés au conseil général. Cette docilité des administrateurs pouvait bien satisfaire l'orgueil de l'assemblée, mais elle ne pouvait rien quant aux véritables dispositions de Paris. Le tumulte augmentait à mesure qu'on approchait du 5 novembre, jour fixé pour entendre Robespierre. La veille, il y eut des rumeurs en sens divers. Des bandes parcoururent Paris, les unes en criant : A la guillotine, Robespierre, Danton, Marat! les autres en criant : A la mort, Roland, Lasource, Guadet! On s'en plaignit aux Jacobins, où il ne fut parlé que des cris poussés contre Robespierre, Danton et Marat. On accusait de ces cris des dragons et des fédérés, qui alors étaient encore dévoués à la convention. Robespierre jeune parut de nouveau à la tribune, se lamenta sur les dangers de l'innocence, repoussa

un projet de conciliation proposé par un membre de la société, en disant que le parti opposé était décidément contre-révolutionnaire, et qu'on ne devait garder avec lui ni paix ni trêve; que sans doute l'innocence périrait dans la lutte, mais qu'il fallait qu'elle se sacrifiât, et qu'on laissât succomber Maximilien Robespierre, parce que la perte d'un seul homme n'entraînerait pas celle de la liberté. Tous les jacobins applaudirent à ces beaux sentiments, en assurant au jeune Robespierre qu'il n'en serait rien, et que son frère ne périrait pas.

Des plaintes toutes différentes furent proférées à l'assemblée, et là, on dénonça les cris poussés contre Roland, Lasource, Guadet, etc. Roland se plaignit de l'inutilité de ses réquisitions au département et à la commune pour obtenir la force armée. On discuta beaucoup, on échangea des reproches, et la journée s'écoula sans prendre aucune mesure. Le lendemain, 5 novembre, Robespierre parut enfin à la tribune.

Le concours était général, et on attendait avec impatience le résultat de cette discussion solennelle. Le discours de Robespierre était volumineux et préparé avec soin. Ses réponses aux accusations de Louvet furent celles qu'on ne manque jamais de faire en pareil cas : « Vous m'accusez, » dit-il, d'aspirer à la tyrannie; mais, pour y parvenir, il faut des moyens, et où sont mes trésors et mes armées? Vous prétendez que j'ai » élevé dans les jacobins l'édifice de ma puissance. Mais que prouve cela? c'est que j'y étais » plus écouté, que je m'adressais peut-être mieux » que vous à la raison de cette société, et que vous » ne voulez ici venger que les disgrâces de votre » amour-propre. Vous prétendez que cette société » célèbre est dégénérée; mais demandez un décret d'accusation contre elle, alors je prendrai » le soin de la justifier, et nous verrons si vous » serez plus heureux ou plus persuasif que Léopold et Lafayette. Vous prétendez que je n'ai » paru à la commune que deux jours après le » 10 août, et qu'alors je me suis moi-même installé au bureau. Mais d'abord je n'y ai pas été » appelé plus tôt; et, quand je me suis présenté » au bureau, ce n'était pas pour m'y installer, » mais pour faire vérifier mes pouvoirs. Vous » ajoutez que j'ai insulté l'assemblée législative, » que je l'ai menacée du tocsin : le fait est faux. » Quelqu'un, placé près de moi, m'accusa de » sonner le tocsin; je répondis à l'interlocuteur » que les sonneurs de tocsin étaient ceux qui, par » l'injustice, aigrissaient les esprits; et alors l'un » de mes collègues, moins réservé, ajouta qu'on » le sonnerait. Voilà le fait unique sur lequel mon » accusateur a bâti cette fable. Dans l'assemblée » électorale, j'ai pris la parole, mais on était » convenu de la prendre; j'y ai présenté quelques » observations, et plusieurs ont usé du même » droit. Je n'ai accusé ni recommandé personne. » Cet homme dont vous m'inputez de me servir, » Marat, ne fut jamais ni mon ami ni mon recommandé. Si je jugeais de lui par ceux qui l'attaquent, il serait absous, mais je ne prononce » pas. Je dirai seulement qu'il me fut constamment étranger; qu'une fois il vint chez moi, que » je lui adressai quelques observations sur ses » écrits, sur leur exagération, et sur le regret » qu'éprouvaient les patriotes de lui voir compromettre notre cause par la violence de ses opinions; mais il me trouva politique à vues étroites, et le publia le lendemain. C'est donc une » calomnie que de me supposer l'instigateur et » l'allié de cet homme. » De ces accusations personnelles passant aux accusations générales dirigées contre la commune, Robespierre répète avec tous ses défenseurs que le 2 septembre a été la suite du 10 août; qu'on ne peut après coup marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire; que sans doute les exécutions étaient illégales, mais que sans mesures illégales on ne pouvait secouer le despotisme; qu'il fallait faire ce même reproche à toute la révolution; car tout y était illégal, et la chute du trône, et la prise de la Bastille! Il peint ensuite les dangers de Paris, l'indignation de ses concitoyens, leur concours autour des prisons, leur irrésistible fureur en songeant qu'ils laissaient derrière eux des conspirateurs qui égorgeraient leurs familles. « On assure qu'un innocent » a péri, s'écrie l'orateur avec emphase, un seul; » c'est beaucoup trop, sans doute, citoyens! pleurez cette méprise cruelle! nous l'avons pleurée » dès longtemps; c'était un bon citoyen, c'était » un de nos amis! Pleurez même les victimes qui » devaient être réservées à la vengeance des lois, » et qui sont tombées sous le glaive de la justice » populaire! Mais que votre douleur ait un terme » comme toutes les choses humaines. Gardons » quelques larmes pour des calamités plus touchantes : pleurez cent mille patriotes immolés » pour la tyrannie! pleurez nos citoyens expirant » sous leurs toits embrasés, et les fils des citoyens massacrés au berceau ou dans les bras » de leurs mères! pleurez donc l'humanité abat-

» tus sous le joug des tyrans... Mais consolez-
» vous, si, imposant silence à toutes les viles pas-
» sions, vous voulez assurer le bonheur de votre
» pays, et préparer celui du monde.

» La sensibilité qui gémit presque exclusive-
» ment pour les ennemis de la liberté m'est sus-
» pecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe
» sanglante du tyran, ou je croirai que vous vou-
« lez remettre Rome dans les fers! »

C'est avec ce mélange de logique astucieuse et de déclamation révolutionnaire que Robespierre parvint à captiver son auditoire, et à obtenir des applaudissements unanimes. Tout ce qui lui était personnel était juste, et il y avait de l'imprudence de la part des girondins à signaler un projet d'usurpation là où il n'y avait encore qu'une ambition d'influence, rendue odieuse par un caractère envieux; il y avait de l'imprudence à vouloir trouver dans les actes de la commune la preuve d'une vaste conspiration, lorsqu'il n'existait que les effets naturels du débordement des passions populaires. Les girondins fournissaient ainsi à l'assemblée l'occasion de leur donner tort contre leurs adversaires. Flattée pour ainsi dire de voir le prétendu chef des conspirateurs réduit à se justifier, charmée de voir tous les crimes expliqués par une insurrection désormais impossible, et de rêver un meilleur avenir, la convention crut plus digne, plus prudent de mettre toutes ces personnalités au néant. On proposa donc l'ordre du jour. Aussitôt Louvet s'élance pour le combattre et demande à répliquer. Une foule d'orateurs se présentent, et veulent parler pour, sur, ou contre l'ordre du jour. Barbaroux, désespérant de se faire entendre, s'élance à la barre pour être écouté au moins comme pétitionnaire. Lanjuinais propose qu'on engage la discussion sur les importantes questions que renferme le rapport de Roland. Enfin Barrère parvient à obtenir la parole : « Citoyens, dit-il,
» s'il existait dans la république un homme né
» avec le génie de César ou l'audace de Cromwell,
» un homme qui, avec le talent de Sylla, en au-
» rait les dangereux moyens; s'il existait ici quel-
» que gislateur d'un grand génie, d'une ambition
» vaste, d'un caractère profond; un général, par
» exemple, le front ceint de lauriers, et revenant
» au milieu de vous pour vous commander des
» lois ou insulter aux droits du peuple, je propo-
» serais contre lui un décret d'accusation. Mais
» que vous fassiez cet honneur à des hommes d'un
» jour, à de petits entrepreneurs d'émeute, à
» ceux dont les couronnes civiques sont mêlées
» de cyprès, voilà ce que je ne puis concevoir! »

Ce singulier médiateur proposa de motiver ainsi l'ordre du jour : *Considérant que la convention nationale ne doit s'occuper que des intérêts de la république...* — « Je ne veux pas de votre ordre
» du jour, s'écrie Robespierre, s'il renferme un
» préambule qui me soit injurieux. » L'assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

On courut aux Jacobins célébrer cette victoire, et Robespierre y fut reçu en triomphateur. A peine parut-il qu'on le couvrit d'applaudissements. Un membre demanda qu'on lui laissât la parole pour faire le récit de la journée. Un autre assura que sa modestie l'en empêcherait, et qu'il ne voudrait pas parler. Robespierre, jouissant en silence de cet enthousiasme, laissa à un autre le soin d'un récit adulateur. Il fut appelé Aristide. Son éloquence *naïve et mâle* fut louée avec une affectation qui prouve combien était connu son goût pour la louange littéraire. La convention fut réhabilitée, l'estime de la société lui revint, et on prétendit que le triomphe de la vérité commençait et qu'il ne fallait plus désespérer du salut de la république.

Barrère fut interpellé pour qu'il s'expliquât sur la manière dont il s'était exprimé à l'égard des *petits faiseurs d'émeute;* et il se peignit tout entier en déclarant qu'il avait voulu, par ces mots, désigner non les chauds patriotes accusés avec Robespierre, mais leurs adversaires.

Ainsi finit cette célèbre accusation. Elle fut une véritable imprudence. Toute la conduite des girondins se caractérise par cette démarche. Ils éprouvaient une généreuse indignation; ils l'exprimaient avec talent; mais il s'y mêlait assez de ressentiments personnels, assez de fausses conjectures, de suppositions chimériques, pour donner à ceux qui aimaient à s'abuser, une raison de ne pas les croire, à ceux qui redoutaient un acte d'énergie, un motif de l'ajourner, à ceux enfin qui affectaient l'impartialité, un prétexte pour ne pas adopter leurs conclusions, et ces trois classes composaient toute la Plaine. Un d'entre ces membres, cependant, le sage Pétion, ne partagea point leurs exagérations; il fit imprimer le discours qu'il avait préparé, et où toutes choses étaient sagement appréciées. Vergniaud, que sa raison et son indolence dédaigneuse mettaient au-dessus des passions, était exempt aussi de leurs travers, et il garda un profond silence. Dans le moment, l'accusation des girondins n'eût d'autre résultat que de rendre définitivement toute réconciliation impossible, d'avoir même usé dans un combat inutile le plus puissant et le seul

de leurs moyens, la parole et l'indignation; et d'avoir augmenté la haine et la fureur de leurs ennemis, sans s'être donné une ressource de plus.

Malheur aux vaincus lorsque les vainqueurs se divisent! Ceux-ci font diversion à leurs propres querelles, ils cherchent surtout à se surpasser en zèle, en écrasant leurs ennemis abattus. Au Temple étaient des prisonniers sur lesquels allait se décharger toute la fougue des passions révolutionnaires. La monarchie, l'aristocratie, tout le passé enfin contre lequel la révolution luttait avec fureur, se trouvaient comme personnifiés dans le malheureux Louis XVI. Et la manière dont on traiterait le prince déchu devait, pour chacun, servir à prouver la manière dont on haïssait la contre-révolution. La législative, trop rapprochée de la constitution qui déclarait le roi inviolable, n'avait pas osé décider de son sort; elle l'avait suspendu et enfermé au Temple; elle n'avait pas même aboli la royauté, elle avait légué à une convention le soin de juger le matériel et le personnel de la vieille monarchie. La royauté abolie, la république décrétée, et le travail de la constitution confié aux méditations des esprits les plus distingués de l'assemblée, il restait à s'occuper du sort de Louis XVI. Un mois et demi s'était écoulé, et des soins infinis, la direction des approvisionnements, la surveillance des armées, le soin des subsistances qui manquaient alors comme dans tous les temps de troubles, la police et tous les détails du gouvernement qu'on n'avait transmis, après la chute de la royauté, à un conseil exécutif qu'avec une extrême défiance, enfin des querelles violentes, empêchèrent d'abord de s'occuper des prisonniers du Temple. Une fois, il en avait été question, et, comme on l'a vu, la proposition fut renvoyée au comité de législation. En attendant, on en parlait partout. Aux Jacobins, on demandait chaque jour le jugement de Louis XVI, et on accusait les girondins de l'écarter par des querelles, auxquelles cependant chacun prenait autant de part et d'intérêt qu'eux-mêmes. Le 1er novembre, dans l'intervalle de l'accusation de Robespierre à son apologie, une section s'étant plainte de nouveaux placards provoquant au meurtre et à la sédition, on réclama, comme on le faisait toujours, le jugement de Marat. Les girondins prétendaient que lui et quelques-uns de ses collègues étaient la cause de tout le désordre, et à chaque fait nouveau ils proposaient de les poursuivre. Leurs ennemis au contraire disaient que la cause des troubles était au Temple, que la nouvelle république ne serait fondée, et que le calme et la sécurité n'y régneraient, que quand le ci-devant roi aurait été immolé, et que par ce coup terrible toute espérance aurait été enlevée aux conspirateurs. Jean de Bry, ce député qui, à la législative, avait voulu qu'on ne suivît pour règle de conduite que *la loi du salut public*, prit la parole à ce sujet, et proposa de juger à la fois Marat et Louis XVI. « Marat, dit-il, a mérité le » titre de mangeur d'hommes; il serait digne d'être » roi. Il est la cause des troubles dont Louis XVI » est le prétexte : jugeons-les tous les deux, et as- » surons le repos public par ce double exemple. » En conséquence, la convention ordonna que le rapport sur les dénonciations contre Marat lui serait fait séance tenante, et que, sous huit jours au plus tard, le comité de législation donnerait son avis sur les formes à observer dans le jugement de Louis XVI. Si après huit jours, le comité n'avait pas présenté son travail, tout membre aurait le droit de se présenter à la tribune pour y traiter cette grande question. De nouvelles querelles et de nouveaux soins empêchèrent le rapport sur Marat, qui ne fut même présenté que longtemps après, et le comité de législation prépara le sien sur l'auguste et malheureuse famille enfermée au Temple.

L'Europe avait en ce moment les yeux sur la France. On regardait avec étonnement ces sujets d'abord jugés si faibles, maintenant devenus victorieux et conquérants, et assez audacieux pour faire un défi à tous les trônes. On observait avec inquiétude ce qu'ils allaient faire, et on espérait encore que leur audace aurait bientôt un terme. Cependant des événements militaires se préparaient, qui allaient doubler leur enivrement, et ajouter à la surprise et à l'effroi du monde.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Suite des opérations militaires de Dumouriez. — Modifications dans le ministère. Pache ministre de la guerre. — Victoire de Jemmapes. — Situation morale et politique de la Belgique; conduite politique de Dumouriez. — Prise de Gand, de Mons, de Bruxelles, de Namur, d'Anvers; conquête de la Belgique jusqu'à la Meuse. — Changements dans l'administration militaire; mésintelligence de Dumouriez avec la convention et les ministres. — Notre position aux Alpes et aux Pyrénées.

Dumouriez était parti pour la Belgique à la fin d'octobre, et le 25 il se trouvait à Valenciennes. Son plan général fut réglé d'après l'idée qui le dominait, et qui consistait à pousser l'ennemi de front, en profitant de la grande supériorité numérique qu'on avait sur lui. Dumouriez aurait pu, en suivant la Meuse, avec la plus grande partie de ses forces, empêcher la jonction de Clerfayt, qui arrivait de la Champagne, prendre le duc Albert à revers, et exécuter ainsi ce qu'il avait eu le tort de ne pas faire d'abord, en négligeant de courir sur le Rhin, et de suivre ce fleuve jusqu'à Clèves; mais son plan était autre, et il préférait à une marche savante une action éclatante qui redoublât le courage des soldats, déjà très-relevé par la canonnade de Valmy, et qui détruisît l'opinion établie en Europe, depuis cinquante ans, que les Français, excellents pour des coups de main, étaient incapables de gagner une bataille rangée. La supériorité du nombre lui permettait une tentative pareille, et cette idée avait sa profondeur, aussi bien que les manœuvres qu'on lui a reproché de n'avoir pas employées. Cependant il ne négligea pas de tourner l'ennemi et de le séparer de Clerfayt. Valence, placé à cet effet le long de la Meuse, devait marcher de Givet sur Namur et sur Liége, avec l'armée des Ardennes, forte de dix-huit mille hommes. D'Harville, avec douze mille, avait ordre de se mouvoir entre la grande armée et Valence, pour tourner l'ennemi de plus près. Telles étaient les dispositions de Dumouriez à sa droite. A sa gauche, Labourdonnaie devait, en partant de Lille, parcourir la côte de la Flandre, et s'emparer de toutes les places maritimes. Arrivé à Anvers, il lui avait été prescrit de longer la frontière hollandaise, et de joindre la Meuse à Ruremonde. La Belgique se trouvant ainsi enfermée dans un cercle, Dumouriez en occupait le centre avec une masse de quarante mille hommes; et pouvait accabler les ennemis sur le premier point où ils voudraient tenir tête aux Français.

Impatient d'entrer en campagne et de s'ouvrir la vaste carrière où s'élançait son ardente imagination, Dumouriez pressait l'arrivée des approvisionnements qu'on lui avait promis à Paris, et qui auraient dû être rendus le 25 à Valenciennes. Servan avait quitté le ministère de la guerre, préférant aux chaos de l'administration les fonctions moins agitées d'un commandement d'armée. Il rétablissait sa tête et sa santé dans son camp des Pyrénées. Roland avait proposé et fait accepter pour son successeur, Pache, homme simple, éclairé, laborieux, qui, ayant autrefois quitté la France pour aller vivre en Suisse, était revenu à l'époque de la révolution, avait rendu le brevet d'une pension qu'il recevait du maréchal de Castries, et s'était distingué dans les bureaux de l'intérieur par un esprit et une application rares. Portant dans sa poche un morceau de pain, et ne quittant pas même le ministère pour manger, il travaillait pendant des journées entières, et avait charmé Roland par ses mœurs et son zèle. Servan avait demandé à le posséder pendant sa difficile administration d'août et de septembre; et Roland ne le lui avait cédé qu'avec regret et en considération de l'importance des travaux de la guerre. Pache rendit dans ce nouveau poste les mêmes services que dans le premier; et, lorsque la place de ministre de la guerre vint à vaquer, il fut aussitôt proposé pour la remplir, comme un de ces êtres obscurs, mais précieux, auxquels la justice et l'intérêt public devaient assurer une faveur rapide. Pache, doux et modeste, plaisait à tout le monde, et ne pouvait manquer d'être accepté : les girondins comptaient naturellement sur la modération politique d'un homme aussi calme, aussi sage, et qui d'ailleurs leur devait sa fortune. Les jacobins, qui le trouvaient plein de déférence

pour eux, exaltaient sa modestie, et l'opposaient à ce qu'ils appelaient l'orgueil et la dureté de Roland. Dumouriez, de son côté, fut charmé d'un ministre qui paraissait plus maniable que les girondins, et plus disposé à suivre ses vues. Il avait en effet de nouveaux griefs contre Roland. Celui-ci lui avait écrit, au nom du conseil, une lettre dans laquelle il lui reprochait de vouloir trop imposer ses plans au ministère, et lui temoignait d'autant plus de défiance qu'on lui supposait plus de talents. Roland était loyal, et ce qu'il disait dans le secret de la correspondance, il l'eût combattu en public. Dumouriez, méconnaissant l'intention honnête de Roland, avait fait ses plaintes à Pache, qui les avait reçues, et qui l'avait consolé, par ses flatteries, des défiances de ses collègues. Tel était le nouveau ministre de la guerre : placé entre les jacobins, les girondins et Dumouriez, écoutant les plaintes des uns contre les autres, il les gagnait tous par ses paroles et sa déférence, et leur faisait espérer à tous un second et un ami.

Dumouriez attribua au renouvellement des bureaux les retards qu'essuyait l'approvisionnement de son armée. Il n'y avait d'arrivé que la moitié des fournitures promises, et il se mit en marche sans attendre le reste, écrivant à Pache qu'il lui fallait indispensablement trente mille paires de souliers, vingt-cinq mille couvertures, des effets de campement pour quarante mille hommes, et surtout deux millions de numéraire pour fournir le prêt aux soldats, qui, entrant dans un pays où les assignats n'avaient pas cours, devaient payer en argent tout ce qu'ils achèteraient. On promit tout, et Dumouriez, excitant l'ardeur de ses troupes, les encourageant par la perspective d'une conquête prochaine et assurée, les porta en avant, quoique dépourvues de ce qui était nécessaire pour une campagne d'hiver et sous un climat rigoureux.

La marche de Valence, retardée par une diversion sur Longwy, et par le dénûment de tous les effets militaires qui n'arrivèrent qu'en novembre, permit à Clerfayt de passer sans obstacle du Luxembourg dans la Belgique, et de joindre le duc Albert avec douze mille hommes. Dumouriez, renonçant pour le moment à se servir de Valence, rapprocha de lui la division du général d'Harville, et portant ses troupes entre Quarouble et Quiévrain, se hâta de joindre l'armée ennemie. Le duc Albert, fidèle au système autrichien, avait formé un cordon de Tournay jusqu'à Mons, et, quoiqu'il eût trente mille hommes, il n'en réunissait guère que vingt devant la ville de Mons. Dumouriez le serrant de près, arriva le 3 novembre devant le moulin de Boussu, et ordonna à son avant-garde, commandée par le brave Beurnonville, de chasser l'ennemi posté sur les hauteurs. L'attaque réussit d'abord, mais repoussée ensuite, notre avant-garde fut obligée de se retirer. Dumouriez sentant combien il importait de ne pas reculer au début, reporta Beurnonville en avant, fit enlever tous les postes ennemis, et, le 3 au soir, se trouva en présence des Autrichiens, retranchés sur les hauteurs qui bordent la ville de Mons,

Les hauteurs, disposées circulairement en avant de la place, portent trois villages, Jemmapes, Cuesmes et Berthaimont. Les Autrichiens, qui s'attendaient à y être attaqués, avaient formé l'imprudente résolution de s'y maintenir, et avaient mis dès longtemps le plus grand soin à s'y rendre inexpugnables. Clerfayt occupait Jemmapes et Cuesmes; un peu plus loin, Beaulieu campait au-dessus de Berthaimont. Des pentes rapides, des bois, des abatis, quatorze redoutes, une artillerie formidable rangée en étages, et vingt mille hommes, protégeaient ces positions et en rendaient l'abord presque impossible. Des chasseurs tyroliens remplissaient les bois qui s'étendaient au-dessous des hauteurs. La cavalerie, placée dans l'intervalle des coteaux, et surtout dans la trouée qui séparait Jemmapes et Cuesmes, était prête à déboucher et à fondre sur nos colonnes, dès qu'elles seraient ébranlées par le feu des batteries.

C'est en présence de ce camp si fortement retranché que s'établit Dumouriez. Il forma son armée en demi-cercle, parallèlement aux positions de l'ennemi. Le général d'Harville, qui venait d'opérer sa jonction avec le corps de bataille, dans la soirée du 5, fut destiné à manœuvrer sur l'extrême droite de notre ligne. Dès le 6 au matin, il devait, longeant les positions de Beaulieu, s'efforcer de les tourner, et occuper ensuite les hauteurs en arrière de Mons, seule retraite des Autrichiens. Beurnonville, formant la droite même de notre attaque, avait ordre de marcher sur le village de Cuesmes. Le duc de Chartres, qui servait dans notre armée avec le grade de général, et qui ce jour-là commandait au centre, devait aborder Jemmapes de front, et tâcher en même temps de pénétrer par la trouée qui séparait Jemmapes de Cuesmes. Enfin le général Ferrand, revêtu du commandement de la gauche, était chargé de traverser un petit village nommé Quaregnon, et de se porter sur le flanc de Jemmapes. Toutes ces

Digitized by Google

Bataille de Jemmapes.

(6 novembre 1792.)

attaques devaient s'exécuter en colonnes par bataillons; la cavalerie était prête à les soutenir par derrière et sur les côtés. Notre artillerie fut disposée de manière à battre chaque redoute en flanc, et à éteindre ses feux s'il était possible. Une réserve d'infanterie et de cavalerie attendait l'événement derrière le ruisseau de Wasme.

Pendant la nuit du 5 ou 6, le général Beaulieu ouvrit l'avis de sortir des retranchements et de fondre inopinément sur les Français, pour les déconcerter par une attaque brusque et nocturne. Cet avis énergique ne fut pas suivi, et le 6, à huit heures du matin, les Français étaient en bataille, pleins de courage et d'espérance, quoique sous un feu meurtrier et à la vue de retranchements presque inabordables. Soixante mille hommes couvraient le champ de bataille, et cent bouches à feu retentissaient sur le front des deux armées.

La canonnade fut engagée dès le matin; Dumouriez ordonna aux généraux Ferrand et Beurnonville de commencer l'attaque, l'un à gauche et l'autre à droite, tandis que lui-même attendrait au centre le moment d'agir, et que d'Harville, longeant les positions de Beaulieu, irait fermer la retraite. Ferrand attaqua mollement, et Beurnonville ne parvint pas à éteindre le feu des Autrichiens. Il était onze heures, et l'ennemi n'était pas assez ébranlé sur les côtés pour qu'on pût l'aborder de front. Alors Dumouriez envoya son fidèle Thouvenot à l'aile gauche pour décider le succès. Thouvenot, faisant cesser une inutile canonnade, traverse Quaregnon, tourne Jemmapes, et marchant tête baissée, la baïonnette au bout du fusil, gravit la hauteur par côté, et arrive sur le flanc des Autrichiens. Dumouriez apprenant ce mouvement, se résout à commencer l'attaque de front, et porte le centre directement contre Jemmapes. Il fait avancer son infanterie en colonnes, et dispose des hussards et des dragons pour couvrir la trouée entre Jemmapes et Cuesmes, d'où la cavalerie ennemie allait s'élancer. Nos troupes s'ébranlent et traversent sans hésiter l'espace intermédiaire. Cependant une brigade, voyant déboucher par la trouée la cavalerie autrichienne, chancelle, recule, et découvre le flanc de nos colonnes. Dans cet instant, le jeune Baptiste Renard, simple domestique de Dumouriez, cédant à une inspiration de courage et d'intelligence, court au général de cette brigade, lui reproche sa faiblesse, lui signale le danger et le ramène à la trouée. Un certain ébranlement s'était manifesté dans tout le centre, et nos bataillons commençaient à tourbillonner sous le feu des batteries. Le duc de Chartres se jette au milieu des rangs, les rallie, forme autour de lui un bataillon qu'il appelle *bataillon de Jemmapes*, et le porte vigoureusement à l'ennemi. Le combat est ainsi rétabli, et Clerfayt, déjà pris en flanc, menacé de front, résiste néanmoins avec une fermeté héroïque.

Dumouriez, témoin de tous ces mouvements, mais incertain du succès, court à la droite, où le combat ne se décidait point, malgré les efforts de Beurnonville. Son intention était de terminer brusquement l'attaque, ou bien de replier son aile droite, et de s'en servir pour protéger la retraite du centre, si un mouvement rétrograde devenait nécessaire.

Beurnonville avait fait de vains efforts contre le village de Cuesmes, et il allait se replier, lorsque Dampierre, qui commandait un point de l'attaque, prend avec lui quelques compagnies, et s'élance audacieusement au milieu d'une redoute. Dumouriez arrive à l'instant même où Dampierre exécutait cette courageuse tentative; il trouve le reste de ses bataillons sans chef, exposés à un feu terrible, et hésitant en présence des hussards impériaux qui se préparaient à les charger. Ces bataillons étaient ceux qui, au camp de Maulde, s'étaient si fortement attachés à Dumouriez. Il les rassure, et les dispose à tenir ferme contre la cavalerie ennemie. Une décharge à bout portant arrête cette cavalerie, et les hussards de Berchini, lancés à propos sur elle, achèvent de la mettre en fuite. Alors Dumouriez, se mettant à la tête de ces bataillons, et entonnant avec eux l'hymne des Marseillais, les entraîne à sa suite, les porte sur les retranchements, renverse tout devant lui, et enlève le village de Cuesmes.

Cet exploit à peine terminé, Dumouriez, toujours inquiet pour le centre, repart au galop, suivi de quelques escadrons. Mais tandis qu'il accourt, le jeune duc de Montpensier arrive à sa rencontre, pour lui annoncer la victoire du centre, due principalement à son frère le duc de Chartes. Ainsi, Jemmapes, étant envahi par côté et par devant, et Cuesmes emporté, Clerfayt ne pouvait plus opposer de résistance et devait se retirer. Il cède donc le terrain après une belle défense, et abandonne à Dumouriez une victoire chèrement disputée. Il était deux heures; nos troupes, harassées de fatigue, demandaient un instant de repos: Dumouriez le leur accorde, et fait halte sur les hauteurs mêmes de Jemmapes et de Cuesmes. Il comptait, pour la poursuite de l'ennemi, sur d'Harville, qui

était chargé de tourner Berthaimont et d'aller couper les derrières des Autrichiens. Mais, l'ordre n'étant pas assez clair et ayant été mal compris, d'Harville s'était tenu en présence de Berthaimont, et en avait inutilement canonné les hauteurs. Clerfayt se retira donc sous la protection de Beaulieu, qui n'avait pas été entamé, et tous deux prirent la route de Bruxelles, que d'Harville ne leur fermait pas.

La bataille avait coûté aux Autrichiens quinze cents prisonniers, quatre mille cinq cents morts ou blessés, et à peu près autant aux Français. Dumouriez déguisa sa perte, et n'avoua que quelques cents hommes. On lui a reproché de n'avoir pas, en marchant sur sa droite, tourné l'ennemi, pour le prendre ainsi par derrière, au lieu de s'obstiner à l'attaque de gauche et du centre. Il en avait eu l'idée en ordonnant à d'Harville de longer Berthaimont, mais il ne s'y attacha pas assez. Sa vivacité, qui souvent empêchait la réflexion, et le désir d'une action éclatante, lui firent préférer à Jemmapes, comme dans toute la campagne, une attaque de front. Au reste, plein de présence d'esprit et d'ardeur au milieu de l'action, il avait enlevé nos troupes, et leur avait communiqué un courage héroïque. L'éclat de cette grande action fut prodigieux. La victoire de Jemmapes remplit en un instant la France de joie, et l'Europe d'une nouvelle surprise. Il fut question partout de cette artillerie bravée avec tant de sang-froid, de ces redoutes escaladées avec tant d'audace; on exagéra même le péril et la victoire, et, par toute l'Europe, la faculté de remporter de grandes batailles fut de nouveau reconnue aux Français.

A Paris, tous les républicains sincères eurent une grande joie de cette nouvelle, et préparèrent des fêtes. Le domestique de Dumouriez, le jeune Baptiste Renard, fut présenté à la convention, et gratifié par elle d'une couronne civique et d'une épaulette d'officier. Les girondins, par patriotisme, par justice, applaudirent aux succès du général. Les jacobins, quoique le suspectant, applaudirent aussi par le besoin d'admirer les succès de la révolution. Marat seul, reprochant à tous les Français leur engouement, prétendit que Dumouriez avait dû mentir sur le nombre de ses morts, qu'on n'attaquait pas une montagne à si peu de frais, qu'il n'avait pris ni bagage ni artillerie, que les Autrichiens s'en allaient tranquillement, que c'était une retraite plutôt qu'une défaite, que Dumouriez aurait pu prendre l'ennemi autrement; mêlant à cette sagacité une atroce fureur de calomnie, il ajoutait que cette attaque de front n'avait eu lieu que pour immoler les braves bataillons de Paris; que ses collègues à la convention, aux Jacobins, tous les Français enfin, si prompts à admirer, étaient des étourdis; et que pour lui, il déclarerait Dumouriez un bon général, quand toute la Belgique serait soumise, sans qu'un seul Autrichien s'en échappât; et un bon patriote, lorsque la Belgique serait profondément révolutionnée et rendue tout à fait libre. — Vous autres Français, disait-il, avec cette disposition à tout admirer sur-le-champ, vous êtes exposés à revenir aussi promptement. Un jour vous proscrivez Montesquiou; on vous apprend qu'il a conquis la Savoie, vous l'applaudissez: vous le proscrivez de nouveau, et vous devenez la risée générale par ces allées et venues. « Pour moi, je » me défie, et j'accuse toujours; et quant aux in- » convénients de cette disposition, ils sont incom- » parablement moindres que ceux de la disposition » contraire, car jamais ils ne compromettent le » salut public. Sans doute ils peuvent m'exposer à » me méprendre sur le compte de quelques indi- » vidus; mais, vu la corruption du siècle, et la » multitude d'ennemis par éducation, par prin- » cipes et par intérêt, pour toute liberté, il y a » mille à parier contre un que je ne prendrai pas » le change, en les considérant d'emblée comme » des intrigants et des fripons publics tout prêts » à machiner. Je suis donc mille fois moins exposé » à être trompé sur le compte des fonctionnaires » publics; et, tandis que la funeste confiance que » l'on a en eux les met à même de tramer contre » la patrie avec autant d'audace que de sécurité, » la défiance éternelle dont le public les environ- » nerait, d'après mes principes, ne leur permet- » trait pas de faire un pas sans trembler d'être » démasqués ou punis *. »

Cette bataille venait d'ouvrir la Belgique aux Français; mais là, d'étranges difficultés se présentaient à Dumouriez, et deux tableaux frappants vont s'offrir : sur le territoire conquis, la révolution française agissant sur les révolutions voisines pour les hâter ou se les assimiler; et dans notre armée, la démagogie pénétrant dans les administrations, et les désorganisant pour les épurer.

Il y avait en Belgique plusieurs partis : le premier, celui de la domination autrichienne, n'existait que dans les armées impériales chassées par Dumouriez; le second, composé de toute la nation,

* *Journal de la République française*, par Marat, l'Ami du peuple, n° 43, du lundi 12 novembre 1792.

nobles, prêtres, magistrats, peuple, repoussait unanimement le joug étranger, et voulait l'indépendance de la nation belge; mais celui-ci se sous-divisait en deux autres : les prêtres et les privilégiés voulaient conserver les anciens états, les anciennes institutions, les démarcations de classes et de provinces, tout enfin, excepté la domination autrichienne, et ils avaient pour eux une partie de la population, encore très-superstitieuse et très-attachée au clergé : enfin les démagogues ou jacobins belges voulaient une révolution complète, et la souveraineté du peuple. Ceux-ci demandaient le niveau français et l'égalité absolue. Ainsi chacun adoptait de la révolution ce qui lui convenait; les privilégiés n'y cherchaient que leur ancien état; les plébéiens voulaient la démagogie et le règne de la multitude. Entre les divers partis, on conçoit que Dumouriez, par ses goûts, devait garder un milieu. Repoussant l'Autriche qu'il combattait avec ses soldats, condamnant les prétentions exclusives des privilégiés, il ne voulait cependant pas transporter à Bruxelles les jacobins de Paris, et y faire naître des Chabot et des Marat. Son but était donc, en ménageant l'ancienne organisation du pays, de réformer ce qu'elle avait de trop féodal. La partie éclairée de la population se prêtait bien à ces vues; mais il était difficile d'en faire un ensemble, à cause du peu d'union des villes et des provinces; et, de plus, en la formant en assemblée, on l'exposait à être vaincue par le parti violent. Dans le cas où il pourrait réussir, Dumouriez songeait, soit par une alliance, soit par une réunion, à rattacher la Belgique à l'empire français, et à compléter ainsi notre territoire. Il aurait désiré surtout empêcher les dilapidations, s'assurer les immenses ressources de la contrée pour la guerre, et n'indisposer aucune classe, pour ne pas faire dévorer son armée par une insurrection. Il songeait principalement à ménager le clergé, qui avait encore une grande influence sur l'esprit du peuple. Il voulait enfin des choses que l'expérience des révolutions démontre impossibles, et auxquelles tout le génie administratif et politique doit renoncer d'avance avec une entière résignation. On verra plus tard se développer ses plans et ses projets.

En entrant en Belgique, il promit, par une proclamation, de respecter les propriétés, les personnes et l'indépendance nationale. Il ordonna que tout fût maintenu, que les autorités demeurassent en fonctions, que les impôts continuassent d'être perçus, et que sur-le-champ des assemblées primaires fussent réunies, pour former une convention nationale qui déciderait du sort de la Belgique.

Des difficultés bien autrement graves se préparaient pour lui. Des motifs de polique, de bien public, d'humanité, pouvaient lui faire désirer en Belgique une révolution prudente et mesurée, mais il avait à faire vivre son armée, et c'était ici son affaire personnelle. Il était général, et avant tout obligé d'être victorieux. Pour cela il lui fallait de la discipline et des ressources. Entré à Mons le 7 novembre au matin, au milieu de la joie des Brabançons qui lui décernèrent une couronne, ainsi qu'au brave Dampierre, il se trouva dans les plus grands embarras. Ses commissaires des guerres étaient à Valenciennes; rien de ce qu'on lui avait promis n'arrivait. Il lui fallait des vêtements pour ses soldats, à moitié nus, des vivres, des chevaux pour son artillerie, des charrois très-actifs pour seconder le mouvement de l'invasion, surtout dans un pays où les transports étaient extrêmement difficiles; enfin du numéraire pour payer les troupes, parce qu'en Belgique on n'acceptait pas volontiers les assignats. Les émigrés en avaient répandu une grande quantité de faux et les avaient ainsi discrédités; d'ailleurs, aucun peuple n'aime à participer aux embarras d'un autre, en acceptant le papier qui représente ses dettes.

L'impétuosité du caractère de Dumouriez, portée jusqu'à l'imprudence, ne permet pas de croire qu'il fût demeuré depuis le 7 jusqu'au 11 à Mons, et qu'il eût laissé le duc de Saxe-Teschen se retirer tranquillement, si des détails d'administration ne l'eussent retenu malgré lui, et n'eussent absorbé son attention qui aurait dû être exclusivement fixée sur les détails militaires. Il forma un plan très-bien conçu; c'était de passer lui-même des marchés avec les Belges, pour les vivres, fourrages et approvisionnements. Il y avait à cela une foule d'avantages. Les objets à consommer étaient sur les lieux, et on n'avait pas à craindre les retards. Ces achats intéressaient beaucoup de Belges à la présence des armées françaises. En payant les vendeurs en assignats, ceux-ci étaient obligés d'en favoriser eux-mêmes la circulation; on se dispensait ainsi de rendre cette circulation forcée, chose importante, car chaque individu à qui arrive une monnaie forcée se regarde comme volé par l'autorité qui l'impose, et c'est le moyen de blesser le plus universellement un peuple. Dumouriez avait en outre songé à faire des emprunts au clergé, avec la garantie de la France. Ces emprunts lui fournissaient des fonds et du numéraire; et le

clergé, quoique frappé momentanément, se sentait rassuré sur son existence et ses biens, puisqu'on traitait avec lui. Enfin la France ayant à demander aux Belges des indemnités pour les frais d'une guerre libératrice, on eût affecté ses indemnités au payement des emprunts, et, moyennant un léger appoint, toute la guerre eût été payée, et Dumouriez, comme il l'avait annoncé, aurait vécu aux frais de la Belgique, sans la vexer ni la désorganiser. Mais c'étaient là des plans de génie, et, en temps de révolution, il semble que le génie devrait prendre un parti décidé : il devrait ou prévoir les désordres et les violences qui vont suivre, et se retirer sur-le-champ; ou, en les prévoyant, s'y résigner, et consentir à être violent pour continuer d'être utile à la tête des armées ou de l'État. Aucun homme n'a été assez détaché des choses de ce monde, pour essayer du premier parti; il en est un qui a été grand, et qui a su demeurer pur en suivant le second. C'est celui qui, placé au comité du salut public, sans participer à ses actes politiques, se renferma dans les soins de la guerre, et *organisa la victoire*, chose pure, permise, et toujours patriotique sous tous les régimes.

Dumouriez s'était servi pour ses marchés et ses opérations financières de Malus, commissaire des guerres, qu'il estimait beaucoup parce qu'il le trouvait habile et actif, sans trop s'inquiéter s'il était modéré ou non dans ses gains; il avait employé aussi le nommé d'Espagnac, ancien abbé libertin, et l'un de ces corrompus spirituels de l'ancien régime, qui faisaient tous les métiers avec beaucoup de grâce et d'habileté, et laissaient dans tous une réputation équivoque. Dumouriez le dépêcha au ministère pour expliquer ses plans, et faire ratifier tous les engagements qu'il avait pris. Il donnait déjà bien assez de prise sur lui par l'espèce de dictature administrative qu'il s'arrogeait, et par la modération révolutionnaire qu'il montrait à l'égard des Belges, sans se compromettre encore par son association avec des hommes déjà suspects, et qui, ne le fussent-ils pas, allaient bientôt le devenir. Dans ce moment en effet une rumeur générale s'élevait contre les anciennes administrations, qui étaient remplies, disait-on, de fripons et d'aristocrates.

Après avoir donné ses soins à l'entretien de ses soldats, Dumouriez s'occupa d'accélérer la marche de Labourdonnaie. Ce général, après s'être obstiné à demeurer en arrière, n'était entré à Tournay que fort tard, et là, il provoquait des scènes dignes des jacobins, et levait de fortes contributions. Dumouriez lui ordonna de marcher rapidement sur Gand et l'Escaut, pour se rendre à Anvers et achever ensuite le circuit du pays jusqu'à la Meuse. Valence, enfin arrivé en ligne après des retards involontaires, eut ordre d'être le 13 ou le 14 à Nivelles. Dumouriez, croyant que le duc de Saxe-Teschen se retirerait derrière le canal de Vilvorde, voulait que Valence, tournant la forêt de Soignes, se portât derrière ce canal, et y reçut le duc au passage de la Dyle.

Le 11, il partit de Mons, ne joignit que lentement l'armée ennemie, qui elle-même se retirait avec ordre, mais avec une extrême lenteur. Mal servi par ses transports, il ne put pas arriver assez promptement pour se venger des retards qu'il avait été obligé de subir. Le 13, s'avançant lui-même avec une simple avant-garde, il donna au milieu de l'ennemi à Anderlecht, et faillit être enveloppé; mais, avec son adresse et sa fermeté ordinaires, il déploya sa petite troupe, usa avec beaucoup d'appareil de quelques pièces d'artillerie, et persuada aux Autrichiens qu'il était sur le champ de bataille avec toute son armée. Il parvint ainsi à les contenir, et eut le temps d'être secouru par ses soldats, qui, apprenant sa position critique, accouraient en toute hâte pour le dégager.

Il entra le 14 dans Bruxelles, et y fut arrêté de nouveau par des embarras administratifs, n'ayant ni numéraire ni aucune des ressources nécessaires à l'entretien de ses troupes. Il apprit là que le ministère avait refusé de consentir ses derniers marchés, excepté un seul, et que toutes les anciennes administrations militaires étaient renouvelées et remplacées par un comité dit *des achats*. Ce comité avait seul, à l'avenir, le droit d'acheter pour l'entretien des armées, sans qu'il fût permis aux généraux de s'en mêler aucunement. C'était là le commencement d'une révolution qui se préparait dans les administrations, et qui allait les livrer pour un temps à une désorganisation complète.

Les administrations qui exigent une longue pratique ou une application spéciale sont ordinairement celles où une révolution pénètre le plus tard, parce qu'elles excitent moins l'ambition, et que d'ailleurs la nécessité d'y conserver des sujets capables les garantit de la fureur des renouvellements. Ainsi on n'avait opéré presque aucun changement dans les états-majors, dans les corps savants de l'armée, dans les bureaux des divers ministères, dans les anciennes régies des vivres, et surtout dans la marine, qui est de toutes les

Google

parties de l'art militaire celle qui exige les connaissances les plus spéciales. Aussi ne manquait-on pas de crier contre les aristocrates dont ces corps étaient remplis; et on reprochait au conseil exécutif de ne pas les renouveler. L'administration qui soulevait le plus d'irritation était celle des vivres. On adressait de justes reproches aux fournisseurs, qui, par disposition d'état, et surtout à la faveur de ce moment de désordre, exigeant dans tous leurs marchés des prix exorbitants, donnaient les plus mauvaises marchandises aux troupes, et volaient l'État avec impudence. Il n'y avait qu'un cri de toutes parts contre leurs exactions. Ils avaient surtout un adversaire inexorable dans le député Cambon de Montpellier. Passionné pour les matières de finances et d'économie publique, ce député s'était acquis un grand ascendant dans les discussions de ce genre, et jouissait de toute la confiance de l'assemblée. Quoique démocrate prononcé, il n'avait cessé de tonner contre les exactions de la commune, et il surprenait ceux qui ne comprenaient pas qu'il poursuivît comme financier les désordres qu'il aurait peut-être excusés comme jacobin. Il se déchaînait avec une plus grande énergie encore contre les fournisseurs, et les poursuivait avec toute la fougue de son caractère. Chaque jour, il dénonçait de nouvelles fraudes, en réclamait la répression, et tout le monde à cet égard était d'accord avec lui. Les hommes honnêtes voulaient punir des fripons, les jacobins voulaient persécuter des aristocrates, et les intrigants rendre des places vacantes.

On eut donc l'idée de former un comité composé de quelques individus chargés de faire tous les achats pour le compte de la république. On pensa que ce comité, unique et responsable, épargnerait à l'État les fraudes de cette multitude de fournisseurs isolés, et qu'achetant seul pour toutes les administrations, il ne ferait plus hausser les prix par la concurrence, comme il arrivait lorsque chaque ministère, chaque armée, traitaient individuellement, pour leurs besoins respectifs. Cette institution fut établie de l'avis de tous les ministres, et Cambon surtout en était le plus grand partisan, parce que cette forme nouvelle et simple convenait à son esprit absolu. On signifia donc à Dumouriez qu'il n'aurait plus aucun marché à passer, et on lui ordonna d'annuler ceux qu'il venait de signer. On supprima en même temps les caisses des régisseurs, et on poussa la rigueur de l'exécution jusqu'à faire des difficultés pour acquitter à la trésorerie nationale, un prêt qu'un négociant belge avait fait à l'armée sur un bon de Dumouriez.

Cette révolution dans l'administration des vivres, dont le motif était louable, concourait malheureusement avec des circonstances qui allaient en rendre les effets désastreux. Pendant son ministère, Servan avait cru pourvoir aux premiers besoins des troupes hâtivement rassemblées dans la Champagne, et c'était beaucoup d'avoir suffi aux embarras du premier moment. Mais, après la campagne de l'Argonne, les approvisionnements faits avec tant de peine se trouvaient épuisés; les volontaires, partis de chez eux avec un seul habit, étaient presque nus, de sorte qu'il fallait fournir un équipement complet à chacune des armées, et suffire à ce renouvellement de tout le matériel, au milieu de l'hiver et malgré la rapidité de l'invasion en Belgique. Le successeur de Servan, Pache, était donc chargé d'une tâche immense, et malheureusement, avec beaucoup d'esprit et d'application, il avait un caractère souple et faible qui, le portant à plaire à tout le monde, surtout aux jacobins, l'empêchait de commander à personne, et de communiquer à une vaste administration le nerf nécessaire. Si on joint donc à l'urgence, à l'immensité des besoins, aux difficultés de la saison, et à la nécessité d'une grande promptitude, la faiblesse d'un nouveau ministère, le désordre général de l'État et par-dessus tout une révolution dans le système administratif, on concevra la confusion du premier moment, le dénûment des armées, leurs plaintes amères, et la violence des reproches entre les généraux et les ministres.

A la nouvelle de ces changements administratifs, Dumouriez s'emporta vivement. En attendant l'organisation du nouveau système, il voyait son armée exposée à périr de misère, si ses marchés n'étaient pas maintenus et exécutés. Il prit donc sur lui de les maintenir, et ordonna à ses agents, Malus, d'Espagnac, et à un troisième nommé Petit-Jean, de continuer leurs opérations sous sa propre responsabilité. Il écrivit en même temps au ministre avec une hauteur qui allait le rendre plus suspect encore à des démagogues défiants, ombrageux, mécontents déjà de sa tiédeur révolutionnaire, et de sa dictature administrative. Il déclara qu'il exigeait, pour continuer ses services, qu'on lui laissât pourvoir lui-même aux besoins de son armée; il soutint que le comité des achats était une absurdité, parce qu'il exporterait laborieusement et de loin ce qu'on trouverait plus fa-

cilement sur les lieux; que les transports exposeraient à des frais énormes et à des retards, pendant lesquels les armées mourraient de faim, de froid et de misère; que les Belges perdraient tout intérêt à la présence des Français, ne seconderaient plus la circulation des assignats; que le pillage des fournisseurs continuerait tout de même, parce que la facilité de voler l'État dans les fournitures avait toujours fait et ferait toujours des voleurs, et que rien n'empêcherait les membres du comité des achats de se faire entrepreneurs et acheteurs, quoique la loi le leur défendît; qu'ainsi c'était là un vain rêve d'économie, qui, ne fût-il pas chimérique, amènerait pour le moment une désastreuse interruption dans les services. Ce qui ne contribuait pas peu à irriter Dumouriez contre le comité des achats, c'est qu'il voyait dans les membres qui le composaient des créatures du ministre Clavière, et croyait apercevoir dans cette innovation un résultat de la défiance des girondins contre lui. Cependant, c'était une création faite de bonne foi, et approuvée par tous les côtés, sans aucune intention de parti.

Pache, en ministre patriote et ferme, aurait dû chercher à satisfaire le général pour le conserver à la république. Pour cela, il aurait fallu examiner ses demandes, voir ce qu'il y avait de juste, y faire droit, repousser le reste, et conduire toute chose avec autorité et vigueur, de manière à empêcher les reproches, les disputes et la confusion. Loin de là, Pache, accusé déjà par les girondins de faiblesse, et mal disposé pour eux, laissa se heurter entre eux le général, les girondins et la convention. Au conseil, il faisait part des lettres irréfléchies où Dumouriez se plaignait ouvertement des défiances des ministres girondins, à son égard; à la convention, il faisait connaître les demandes impérieuses à la suite desquelles Dumouriez offrait sa démission en cas de refus. Ne blâmant rien, mais n'expliquant rien, et affectant dans ses rapports une fidélité scrupuleuse, il laissa produire à chaque chose ses plus fâcheux effets. Les girondins, la convention, les jacobins, chacun fut irrité à sa manière de la hauteur du général. Cambon tonna contre Malus, d'Espagnac et Petit-Jean, cita les prix de leurs marchés, qui étaient excessifs, peignit le luxe désordonné de d'Espagnac, les anciennes malversations de Petit-Jean, et les fit décréter tous trois par l'assemblée. Il prétendit que Dumouriez était entouré d'intrigants dont il fallait le délivrer; il soutint que le comité des achats était une excellente institution : que prendre les objets de consommation sur le théâtre de la guerre, c'était priver les ouvriers français de travail, et les exposer aux mutineries de l'oisivité; que, quant aux assignats, il n'était nullement nécessaire d'user d'adresse pour les faire circuler; que le général avait tort de ne pas les faire recevoir d'autorité, et de ne pas transporter en Belgique la révolution tout entière avec son régime, ses systèmes et ses monnaies; et que les Belges, auxquels on donnait la liberté, devaient en accepter les avantages et les inconvénients. A la tribune de la convention, Dumouriez ne fut guère considéré que comme dupé par ses agents; mais, aux Jacobins, et dans la feuille de Marat, il fut dit tout uniment qu'il était d'accord avec eux, et qu'il recevait une part des bénéfices, ce dont on n'avait d'autre preuve que l'exemple assez fréquent des généraux.

Dumouriez fut donc obligé de livrer les trois commissaires, et on lui fit l'affront de les faire arrêter malgré la garantie qu'il leur avait donnée. Pache lui écrivit, avec sa douceur accoutumée, qu'on examinerait ses demandes, qu'on pourvoirait à ses besoins, et que le comité des achats ferait pour cela des acquisitions considérables; il lui annonçait en même temps de nombreux arrivages, qui n'avaient pas lieu. Dumouriez, qui ne les recevait pas, se plaignait sans cesse; de manière qu'à lire d'une part les lettres du ministre, on aurait cru que tout abondait, et à lire celles du général, on devait croire à un dénûment absolu. Dumouriez eut recours à des expédients, à des emprunts sur les chapitres des églises; il vécut avec un marché de Malus, qu'on lui avait permis de maintenir, vu l'urgence, et il fut encore retenu du 14 au 19 à Bruxelles.

Dans cet intervalle, Stengel, détaché avec l'avant-garde, avait pris Malines : c'était une prise importante, à cause des munitions en poudre et en armes de toute espèce que cette place renfermait, et qui en faisaient l'arsenal de la Belgique. Labourdonnaie était entré le 18 à Anvers, organisait les clubs, indisposait les Belges en encourageant les agitateurs populaires, et malgré tout cela ne mettait aucune vigueur dans le siége du château. Dumouriez, ne pouvant plus s'accommoder d'un lieutenant si fort occupé des clubs, et si peu de la guerre, le remplaça par Miranda, Péruvien plein de bravoure, qui était venu en France à l'époque de la révolution, et avait obtenu un haut grade par l'amitié de Pétion. Labourdonnaie, privé de son armée et ramené dans le

département du Nord, vint y exciter le zèle des jacobins contre *César Dumouriez*. C'était là le nom que déjà on commençait à donner au général.

L'ennemi avait songé d'abord à se placer derrière le canal de Vilvorde, et à se tenir en relation avec Anvers. Il commettait ainsi la même faute que Dumouriez, en cherchant à se rapprocher de l'Escaut, au lieu de courir sur la Meuse, comme ils auraient dû le faire tous deux, l'un pour se retirer, l'autre pour empêcher la retraite. Enfin Clerfayt, qui avait pris le commandement, sentit la nécessité de repasser promptement la Meuse, et d'abandonner Anvers à son sort. Dumouriez alors reporta Valence de Nivelles sur Namur, pour en faire le siége, et il eut le tort très-grave de ne pas le jeter au contraire le long de la Meuse, pour fermer la retraite des Autrichiens. La défaite de l'armée défensive eût amené naturellement la reddition de la place. Mais l'exemple des grandes manœuvres stratégiques n'avait pas encore été donné, et d'ailleurs Dumouriez manqua ici, comme dans une foule d'occasions, de la réflexion nécessaire. Il partit de Bruxelles le 19. Le 20, il traversa Louvain; le 22, il joignit l'ennemi à Tirlemont, et lui tua trois ou quatre cents hommes. Là, encore retenu par un dénûment absolu, il ne repartit que le 26. Le 27, il arriva devant Liége, et eut à soutenir un fort engagement à Varoux, contre l'arrière-garde ennemie. Le général Starai, qui la commandait, se défendit glorieusement, et reçut une blessure mortelle. Enfin, le 28 au matin, Dumouriez entra dans Liége, aux acclamations du peuple, qui était là dans les dispositions les plus révolutionnaires. Miranda avait pris la citadelle d'Anvers le 29, et pouvait achever le circuit de la Belgique, en marchant jusqu'à Ruremonde. Valence occupa Namur le 2 décembre. Clerfayt se porta vers la Roër, et Beaulieu vers le Luxembourg.

Dans ce moment toute la Belgique était occupée jusqu'à la Meuse; mais il restait à conquérir le pays jusqu'au Rhin, et de grands obstacles se présentaient encore à Dumouriez. Soit la difficulté des transports, soit la négligence des bureaux, rien n'arrivait à son armée; et quoiqu'il y eût d'assez grands approvisionnements à Valenciennes, tout manquait sur la Meuse. Pache, pour satisfaire les jacobins leur avait ouvert ses bureaux, et la plus grande désorganisation y régnait. On y négligeait le travail, on y donnait, par inattention, les ordres les plus contradictoires. Tout service devenait ainsi presque impossible, et tandis que le ministre, croyait les transports effectués, ils ne l'étaient pas. L'institution du comité des achats avait encore augmenté le désordre. Le nouveau commissaire nommé Ronsin, qui avait remplacé Malus et d'Espagnac, en les dénonçant, était dans le plus grand embarras. Fort mal accueilli à l'armée, il avait été effrayé de sa tâche, et, sur l'ordre de Dumouriez, continua les achats sur les lieux, malgré les dernières décisions. Par ce moyen, l'armée avait eu du pain et de la viande, mais les vêtements, les moyens de transport, le numéraire et les fourrages manquaient absolument, et tous les chevaux mourraient de faim. Une autre calamité affligeait cette armée, c'était la désertion. Les volontaires, qui dans le premier enthousiasme avaient couru en Champagne, s'étaient refroidis depuis que le moment du péril était passé. D'ailleurs, ils étaient dégoûtés par les privations de tous genres qu'ils essuyaient, et ils désertaient en foule. Le seul corps de Dumouriez en avait perdu au moins dix mille, et chaque jour il en perdait davantage. Les levées belges ne s'effectuaient pas, parce qu'il était presque impossible d'organiser un pays où les diverses classes de la population et les diverses provinces du territoire n'étaient nullement disposées à s'entendre. Liége abondait dans le sens de la révolution; mais le Brabant et la Flandre voyaient avec défiance surgir les jacobins dans les clubs qu'on avait essayé d'établir à Gand, Anvers, Bruxelles, etc. Le peuple belge n'était pas trop d'accord avec nos soldats qui voulaient payer en assignats; nulle part on ne consentait à recevoir notre papier-monnaie, et Dumouriez refusait de lui donner une circulation forcée. Ainsi, quoique victorieuse et maîtresse de la campagne, l'armée se trouvait dans une situation malheureuse à cause de la disette, de la désertion, et de la disposition incertaine et presque défavorable des habitants. La convention, assiégée des rapports contradictoires du général qui se plaignait avec hauteur, et du ministre qui certifiait avec modestie, mais avec assurance, que les envois les plus abondants avaient été faits, dépêcha quatre commissaires pris dans son sein, pour aller s'assurer par leurs yeux du véritable état des choses. Ces quatre commissaires étaient Danton, Camus, Lacroix et Cossuin.

Tandis que Dumouriez avait employé le mois de novembre à occuper la Belgique jusqu'à la Meuse, Custine, courant toujours aux environs de Francfort et du Mein, était menacé par les Prussiens

Digitized by Google

qui remontaient la Lahn. Il aurait voulu que tout le versement de la guerre eût lieu de son côté, pour couvrir ses derrières, et assurer ses folles incursions en Allemagne. Aussi ne cessait-il de se plaindre contre Dumouriez, qui n'arrivait pas à Cologne, et contre Kellermann, qui ne se portait pas sur Coblentz. On vient de voir les difficultés qui empêchaient Dumouriez d'avancer plus vite; et pour rendre le mouvement de Kellermann possible, il aurait fallu que Custine, renonçant à des incursions qui faisaient retentir d'acclamations la tribune des jacobins et les journaux, se renfermât dans la limite du Rhin, et que, fortifiant Mayence, il voulût descendre lui-même à Coblentz. Mais il désirait qu'on fît tout derrière lui, pour avoir l'honneur de prendre l'offensive en Allemagne. Pressé de ses sollicitations et de ses plaintes, le conseil exécutif rappela Kellermann, le remplaça par Beurnonville, et donna à ce dernier la mission tardive de prendre Trèves, dans une saison très-avancée, au milieu d'un pays pauvre et difficile à occuper. Il n'y avait jamais eu qu'une bonne voie pour exécuter cette entreprise, c'était, dans l'origine, de marcher entre Luxembourg et Trèves, et d'arriver ainsi à Coblentz, tandis que Custine s'y porterait par le Rhin. On aurait alors écrasé les Prussiens, encore abattus de leur défaite en Champagne, et donné la main à Dumouriez, qui devait être à Cologne, ou qu'on aurait aidé à s'y porter s'il n'y avait pas été. De cette manière, Luxembourg et Trèves, qu'il était impossible de prendre de vive force, tombaient par famine et par défaut de secours; mais Custine ayant persisté dans ses courses en Wétéravie, l'armée de la Moselle étant restée dans ses cantonnements, il n'était plus temps de marcher sur ces places à la fin de novembre, pour y soutenir Custine contre les Prussiens ranimés et remontant le Rhin. Beurnonville fit valoir ces raisons; mais on était en disposition de conquérir, on voulait punir l'électeur de Trèves de sa conduite envers la France, et Beurnonville eut ordre de tenter une attaque qu'il essaya avec autant d'ardeur que s'il l'avait approuvée. Après quelques combats brillants et opiniâtres, il fut obligé d'y renoncer et de se replier vers la Lorraine. Dans cette situation, Custine se sentait compromis sur les bords du Mein; mais il ne voulait pas, en se retirant, avouer sa témérité et le peu de solidité de sa conquête, il persistait à s'y maintenir sans aucune espérance fondée de succès. Il avait placé dans Francfort une garnison de deux mille quatre cents hommes, et quoique cette force fût tout à fait insuffisante dans une place ouverte et au milieu d'une population indisposée par des contributions injustes, il ordonnait au commandant de s'y maintenir; et lui, posté à Ober-Usel et Hombourg un peu au-dessous de Francfort, affectait une constance et une fierté ridicules. Telle était la situation de l'armée sur ce point, à la fin de novembre et au commencement de décembre.

Rien ne s'était donc encore effectué le long du Rhin. Aux Alpes, Montesquiou qu'on a vu négociant avec la Suisse et tâchant à la fois de faire entendre raison à Genève et au ministère français, Montesquiou avait été obligé d'émigrer. Une accusation avait été dirigée contre lui, pour avoir compromis, disait-on, la dignité de la France, en laissant insérer dans le projet de convention un article par lequel nos troupes devaient s'éloigner, et surtout en exécutant cet article du projet. Un décret fut lancé contre lui, et il se réfugia dans Genève. Mais son ouvrage était garanti par sa modération, et tandis qu'on le mettait en accusation, on transigeait avec Genève d'après les bases qu'il avait fixées. Les troupes bernoises se retiraient, les troupes françaises se cantonnaient sur les limites convenues, la précieuse neutralité suisse était assurée à la France, et l'un de ses flancs était garanti pour plusieurs années. Cet important service avait été méconnu, grâce aux inspirations de Clavière, et grâce aussi à une susceptibilité de parvenus que nous devions à nos victoires de la veille.

Dans le comté de Nice, on avait glorieusement repris le poste de Sospello, que les Piémontais nous avaient arraché pour un instant, et qu'ils avaient perdu de nouveau après un échec considérable. Ce succès était dû à l'habileté du général Brunet. Nos flottes, qui dominaient dans le Méditerranée, allaient à Gênes, à Naples, où régnaient des branches de la maison de Bourbon, et enfin dans tous les États d'Italie, faire reconnaître la nouvelle république française. Après une canonnade devant Naples, on avait obtenu la reconnaissance de la république, et nos flottes revenaient fières des aveux arrachés par elles. Aux Pyrénées, régnait une parfaite immobilité, et Servan, faute de moyens, avait la plus grande peine à recomposer l'armée d'observation. Malgré des dépenses énormes de cent quatre-vingt, de deux cents millions par mois, toutes les armées des Pyrénées, des Alpes, de la Moselle, étaient dans la même détresse, par la désorganisation des services, et par la confusion qui régnait au ministère de la guerre. Au milieu

de cette misère, nous n'en avions pas moins l'ivresse et l'orgueil de la victoire. Dans ce moment, les esprits exaltés par Jemmapes, par la prise de Francfort, par l'occupation de la Savoie et de Nice, par le subit retour de l'opinion européenne en notre faveur, crurent entendre s'ébranler les monarchies, et s'imaginèrent un instant que les peuples allaient renverser les trônes et se former en républiques. « Ah! s'il était vrai, s'écriait un membre » des Jacobins, à propos de la réunion de la Savoie » à la France, s'il était vrai que le réveil des » peuples fût arrivé; s'il était vrai que le renver- » sement de tous les trônes dût être la suite pro- » chaine du succès de nos armées et du volcan » révolutionnaire; s'il était vrai que les vertus » républicaines vengeassent enfin le monde de tous » les crimes couronnés; que chaque région, deve- » nue libre, forme alors un gouvernement con- » forme à l'étendue plus ou moins grande que la » nature lui aura fixée, et que de toutes ces con- » ventions nationales, un certain nombre de dé- » putés extraordinaires forment au centre du globe » une convention universelle, qui veille sans cesse » au maintien des droits de l'homme, à la liberté » générale du commerce et à la paix du genre hu- » main!.... * »

Dans ce moment, la convention apprenant les vexations commises par le duc de Deux-Ponts contre quelques sujets de sa dépendance, rendit, dans un élan d'enthousiasme, le décret suivant :

« La convention nationale déclare qu'elle accor- » dera secours et fraternité à tous les peuples qui » voudront recouvrer leur liberté, et elle charge » le pouvoir exécutif de donner des ordres aux » généraux des armées françaises, pour secourir » les citoyens qui auraient été ou qui seraient » vexés pour la cause de la liberté.

» La convention nationale ordonne aux généraux » des armées françaises de faire imprimer et affi- » cher le présent décret dans tous les lieux où ils » porteront les armes de la république.

» Paris, le 19 novembre 1792. »

CHAPITRE XVIII.

État des partis au moment du procès de Louis XVI. — Caractère et opinions des membres du ministère à cette époque, Roland, Pache, Lebrun, Garat, Monge et Clavière. — Détails sur la vie intérieure de la famille royale dans la tour du Temple. — Commencement de la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI ; résumé des débats ; opinion de Saint-Just. — État fâcheux des subsistances ; détails et questions d'économie politique. — Discours de Robespierre sur le jugement du roi. — La convention décrète que le roi sera jugé par elle. — Papiers trouvés dans l'*armoire de fer*. — Premier interrogatoire de Louis XVI à la convention. — Choc des opinions et des intérêts pendant le procès; inquiétudes des jacobins. — Position du duc d'Orléans ; on propose son bannissement.

Le procès de Louis XVI allait enfin commencer, et les partis s'attendaient ici pour mesurer leurs forces, pour découvrir leurs intentions, et se juger définitivement. On observait surtout les girondins, pour surprendre chez eux le moindre mouvement de pitié, et les accuser de royalisme si la grandeur déchue parvenait à les toucher.

Le parti des jacobins, qui poursuivait dans la personne de Louis XVI la monarchie tout entière, avait fait des progrès sans doute, mais il trouvait une opposition encore assez forte à Paris, et surtout dans le reste de la France. Il dominait dans la capitale par son club, par la commune, par les sections, mais la classe moyenne reprenait courage, et lui opposait encore quelque résistance. Pétion ayant refusé la mairie, le médecin Chambon avait obtenu une grande majorité de suffrages, et avait accepté à regret des fonctions qui convenaient peu à son caractère modéré et nullement ambitieux. Ce choix prouve la puissance que possédait encore la bourgeoisie dans Paris même. Et elle en avait une bien plus grande dans le reste de la France. Les propriétaires, les commerçants, toutes les classes moyennes enfin n'avaient déserté ni les conseils municipaux, ni les conseils des départements, ni les sociétés populaires, et envoyaient des adresses à la majorité de la convention, dans le sens des lois et de la modération. Beaucoup de sociétés affiliées aux jacobins improuvaient la société mère,

* Discours de Milhaud, député du Cantal, prononcé aux Jacobins, en novembre 1792.

et lui demandaient hautement la radiation de Marat, quelques-unes même celle de Robespierre. Enfin, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, du Finistère, de la Gironde, partaient de nouveaux fédérés, qui, devançant les décrets comme au 10 août, venaient protéger la convention et assurer son indépendance.

Les jacobins ne possédaient pas encore les armées; les états-majors et l'organisation militaire continuaient de les en repousser. Ils avaient cependant envahi un ministère, celui de la guerre. Pache le leur avait ouvert par faiblesse, et il avait remplacé par des membres du club tous ses anciens employés. On se tutoyait dans ses bureaux, on y allait en sale costume, on y faisait des motions, et il s'y trouvait quantité de prêtres mariés, introduits par Audouin, gendre de Pache, et prêtre marié lui-même. L'un des chefs de ce ministère était Hassenfratz, autrefois habitant de Metz, expatrié pour cause de banqueroute, et, comme tant d'autres, parvenu à de hautes fonctions en déployant beaucoup de zèle démagogique. On renouvelait ainsi les administrations de l'armée, et autant que possible, on remplissait l'armée elle-même d'une nouvelle classe et d'une nouvelle opinion. Aussi, tandis que Roland était voué à la haine des jacobins, Pache était chéri, loué par eux. On vantait sa douceur, sa modestie, sa grande capacité, et on les opposait à la sévérité de Roland, qu'on appelait de l'orgueil. Roland en effet n'avait donné aux jacobins aucun accès dans son ministère de l'intérieur. Observer les rapports des corps constitués, ramener dans les limites ceux qui s'en écartaient, maintenir la tranquillité publique, surveiller les sociétés populaires, pourvoir aux subsistances, protéger le commerce et les propriétés, c'est-à-dire veiller à toute l'administration intérieure de l'État, telles étaient ses immenses fonctions, et il les remplissait avec une rare énergie. Tous les jours, il dénonçait la commune, poursuivait ses excès de pouvoir, ses dilapidations, ses envois de commissaires; il arrêtait ses correspondances, ainsi que celles des jacobins, et substituait à leurs écrits violents d'autres écrits pleins de modération, qui produisaient partout le meilleur effet. Il veillait à toutes les propriétés d'émigrés échues à l'État, donnait un grand soin aux subsistances, réprimait les désordres dont elles étaient l'occasion, et se multipliait en quelque sorte pour opposer aux passions révolutionnaires la loi et la force quant il le pouvait. On conçoit quelle différence les jacobins devaient mettre entre Pache et Roland. Les familles des deux ministres contribuaient elles-mêmes à rendre cette différence plus sensible. La femme, les filles de Pache allaient dans les clubs, dans les sections, paraissaient même dans les casernes des fédérés, qu'on voulait gagner à la cause, et se distinguaient par un bas jacobinisme de cette épouse de Roland, polie et fière, et surtout entourée de ces orateurs si brillants et si odieux.

Pache et Roland étaient donc les deux hommes autour desquels on se rangeait dans le conseil. Clavière, aux finances, quoiqu'il fût souvent brouillé avec tous les autres, par l'extrême irascibilité de son caractère, revenait toujours à Roland quand il était apaisé. Lebrun, faible, mais attaché aux girondins par ses lumières, travaillait beaucoup avec Brissot; et les jacobins, appelant ce dernier un intrigant, disaient qu'il était maître de tout le gouvernement, parce qu'il aidait Lebrun dans les travaux de la diplomatie. Garat, en contemplant les partis d'une hauteur métaphysique, se contentait de les juger, et ne se croyait pas tenu de les combattre. Il semblait se croire dispensé de soutenir les girondins, parce qu'il leur découvrait des torts, et se faisait de son inertie une véritable sagesse. Cependant, les jacobins acceptaient la neutralité d'un esprit aussi distingué, comme un précieux avantage, et le payaient de quelques éloges. Monge enfin, esprit mathématique, patriote prononcé, peu disposé pour les théories un peu vagues des girondins, suivait l'exemple de Pache, laissait envahir son ministère par les jacobins, et sans désavouer les girondins auxquels il devait son élévation, recevait les éloges de leurs adversaires, et partageait la popularité du ministre de la guerre.

Ainsi, trouvant deux complaisants dans Pache et Monge, un idéologue indifférent dans Garat, mais un adversaire inexorable dans Roland, qui ralliait à lui Lebrun et Clavière, et souvent ramenait les autres, le parti jacobin n'avait pas encore le gouvernement de l'État, et répétait partout qu'il n'y avait qu'un roi de moins dans le nouvel ordre de choses, mais qu'à part cela, c'était le même despotisme, les mêmes intrigues et les mêmes trahisons. Il disait que la révolution ne serait complète et sans retour que lorsqu'on aurait détruit l'auteur secret de toutes les machinations et de toutes les résistances, enfermé au Temple.

On voit quelles étaient les forces respectives des partis, et l'état de la révolution à l'instant où fut commencé le procès de Louis XVI. Ce prince avec sa famille habitait la grande tour du Temple. La

commune, ayant la disposition de la force armée et le soin de la police dans la capitale, avait aussi la garde du Temple, et c'est à son autorité ombrageuse, inquiète et peu généreuse, que la famille royale était soumise. Cette famille infortunée étant gardée par une classe d'hommes bien inférieure à celle dont se composait la convention, ne devait s'attendre ni à la modération ni aux égards que l'éducation et des mœurs polies inspirent toujours pour le malheur. Elle avait d'abord été placée dans la petite tour; mais elle fut ensuite transportée dans la grande, parce qu'on jugea que la surveillance en serait plus facile et plus sûre. Le roi occupait un étage, et les princesses avec les enfants en occupaient un autre. On les réunissait pendant le jour, et on leur permettait de passer ensemble les tristes instants de leur captivité. Un seul domestique avait obtenu la permission de les suivre dans leur prison : c'était le fidèle Cléry, qui, échappé aux massacres du 10 août, était rentré au milieu de Paris, pour servir dans leur infortune ceux qu'il avait servis jadis dans l'éclat de leur toute-puissance. Il était levé dès le commencement du jour, et se multipliait pour remplacer auprès de ses maîtres les nombreux serviteurs qui les entouraient autrefois. On déjeunait à neuf heures dans la chambre du roi. A dix heures, toute la famille se réunissait chez la reine. Louis XVI s'occupait alors de l'éducation de son fils. Il lui faisait apprendre quelques vers de *Racine* et de *Corneille*, et ensuite il lui donnait les premières notions de la géographie, science qu'il avait cultivée lui-même avec beaucoup d'ardeur et de succès. La reine, de son côté, travaillait à l'éducation de sa fille, et puis s'occupait avec sa sœur à des ouvrages de tapisserie. A une heure, quand le temps était beau, la famille tout entière était conduite dans les jardins pour y respirer l'air, et y faire une courte promenade. Plusieurs municipaux et officiers de garde l'accompagnaient, et, suivant les occasions, elle trouvait quelquefois des visages humains et attendris, quelquefois durs et méprisants. Les hommes peu cultivés sont peu généreux, et chez eux, la grandeur n'est pas pardonnée aussitôt qu'elle est abattue. Qu'on se figure des artisans grossiers, sans lumières, maîtres de cette famille dont ils se reprochaient d'avoir si longtemps souffert le pouvoir et alimenté le luxe, et on concevra quelles basses vengeances ils devaient quelquefois exercer sur elle! Souvent le roi et la reine entendaient de cruels propos, et retrouvaient, sur les murs des cours et des corridors, l'expression d'une haine que l'ancien gouvernement avait fréquemment méritée, mais que Louis XVI ni son épouse n'avaient rien fait pour inspirer. Cependant, ils trouvaient parfois un soulagement dans de furtives expressions d'intérêt, et ils continuaient ces promenades douloureuses à cause de leurs enfants, auxquels l'exercice était nécessaire. Tandis qu'ils parcouraient tristement cette cour du Temple, ils apercevaient aux fenêtres des maisons voisines une foule d'anciens sujets encore attachés à leurs maîtres, et qui venaient contempler l'espace étroit où était enfermé le monarque déchu. A deux heures, la promenade finissait, et on servait le dîner. Après le dîner, le roi prenait quelque repos; pendant son sommeil, son épouse, sa sœur et sa fille travaillaient en silence, et Cléry, dans une autre salle, exerçait le jeune prince à des jeux de son âge. On faisait ensuite une lecture en commun, on soupait, et chacun rentrait dans son appartement, après un adieu pénible, car ils ne se quittaient jamais sans douleur. Le roi lisait encore pendant plusieurs heures. Montesquieu, Buffon, l'historien Hume, l'*Imitation de Jésus-Christ*, quelques classiques latins et italiens formaient ses lectures habituelles. Il avait achevé environ deux cent cinquante volumes à sa sortie du Temple.

Telle était la vie de ce monarque pendant sa triste captivité. Rendu à la vie privée, il était rendu à toutes ses vertus, et devenait digne de l'estime de tous les cœurs honnêtes. Ses ennemis eux-mêmes, en le voyant si simple, si calme, si pur, n'auraient pu se défendre d'une émotion involontaire, et auraient, en faveur des vertus de l'homme, pardonné aux torts du prince.

La commune, extrêmement méfiante, employait les plus gênantes précautions. Des officiers municipaux ne perdaient jamais de vue aucune des personnes de la famille royale, et, au moment seul du coucher, ils consentaient à en être séparés par une porte fermée. Alors ils plaçaient un lit à l'entrée de chaque appartement, de manière à en fermer la sortie, et y passaient la nuit. Santerre, avec son état-major, faisait chaque jour une visite générale dans toute la tour, et en rendait un compte régulier. Les officiers municipaux de garde formaient une espèce de conseil permanent, qui, placé dans une salle de la tour, était chargé de donner des ordres, et de répondre à toutes les demandes des prisonniers. D'abord on avait laissé dans la prison, encre, papier et plumes; mais bientôt on enleva tous ces objets, ainsi que tous les instruments tranchants, comme couteaux, ra-

soirs, ciseaux, canifs, et on fit les recherches les plus minutieuses et les plus offensantes pour découvrir ceux de ces instruments qui auraient pu être cachés. Ce fut une grande peine pour les princesses, qui dès lors furent privées de leurs ouvrages de couture, et ne purent plus réparer leurs vêtements, déjà dans un assez mauvais état, n'ayant pas été renouvelés depuis la translation au Temple. Dans le sac du château, presque tout ce qui tenait à l'usage personnel de la famille royale avait été détruit. L'épouse de l'ambassadeur d'Angleterre envoya du linge à la reine, et la commune, sur la demande du roi, en fit faire pour toute la famille. Quant aux habits et vêtements, ni le roi ni la reine ne songèrent à en demander; ils en auraient sans doute obtenu s'ils en avaient exprimé le désir. Quant à l'argent, on leur remit en septembre une somme de 2000 fr. pour leurs menues dépenses; mais on ne voulut plus leur en donner depuis, parce qu'on craignait l'usage qu'ils en pourraient faire. Une somme était déposée dans les mains de l'administrateur du Temple, et sur la demande des prisonniers, on achetait les divers objets dont ils avaient besoin.

Il ne faut pas exagérer les torts de la nature humaine, et supposer que, joignant une exécrable bassesse aux fureurs du fanatisme, les gardiens de la famille prisonnière lui imposassent à plaisir d'indignes privations, et voulussent ainsi lui rendre plus pénible le souvenir de sa grandeur passée. La méfiance était seule cause de certains refus. Ainsi, tandis que la crainte des complots et des communications empêchait qu'on leur accordât plus d'un serviteur dans l'intérieur de la prison, un nombreux domestique était employé à préparer leurs aliments. Treize officiers de bouche remplissaient la cuisine, placée à quelque distance de la tour. Les rapports de la dépense du Temple, où la plus grande décence est observée, où les prisonniers sont qualifiés avec égard, où leur sobriété est vantée, où Louis XVI est justifié du bas reproche de trop se livrer au goût du vin, ces rapports non suspects portent la dépense de la table à 28,745 livres en deux mois. Tandis que treize domestiques occupaient la cuisine, un seul pouvait pénétrer dans la prison, et aidait Cléry à servir les prisonniers à table. Eh bien, tant est ingénieuse la captivité! c'était par ce domestique, dont Cléry avait intéressé la sensibilité, que les nouvelles extérieures pénétraient quelquefois au Temple. On avait toujours laissé ignorer aux malheureux prisonniers les événements du dehors. Les représentants de la commune s'étaient contentés de leur communiquer les journaux qui mentionnaient les victoires de la république, et qui leur ôtaient ainsi tout espoir.

Cléry avait imaginé, pour les tenir au courant, un moyen adroit, et qui lui réussissait assez bien. Par le moyen des communications qu'il s'était ménagées au dehors, il avait fait choisir et payer un crieur public, qui venait se placer sous les fenêtres du Temple, et sous prétexte de vendre des journaux, en rapportait les principaux détails de toute la force de sa voix. Cléry, qui était convenu de l'heure, se plaçait auprès de la même fenêtre, recueillait ce qu'il entendait, et le soir, se penchant sur le lit du roi, à l'instant où il lui en fermait les rideaux, il lui rapportait ce qu'il avait appris. Telle était la situation de la famille infortunée tombée du trône dans les fers, et la manière dont le zèle industrieux d'un serviteur fidèle luttait avec la défiance ombrageuse de ses gardiens.

Les comités avaient enfin présenté leur travail sur le procès de Louis XVI. Dufriche-Valazé avait fait un premier rapport sur les faits reprochés au monarque et sur les pièces qui pouvaient les constater. Ce rapport, trop long pour être entendu jusqu'au bout, fut imprimé par ordre de la convention, et distribué à chacun de ses membres. Le 7 novembre, le député Maille, parlant au nom du comité de législation, présenta le rapport sur les grandes questions auxquelles le procès donnait naissance :

Louis XVI peut-il être jugé?

Quel tribunal prononcera le jugement?

Telles étaient les deux questions essentielles qui allaient occuper les esprits, et qui devaient les agiter profondément. L'impression du rapport fut ordonnée sur-le-champ. Traduit dans toutes les langues, distribué à un nombre considérable d'exemplaires, il remplit bientôt la France et l'Europe. La discussion fut ajournée au 13, malgré Billaud-Varennes, qui voulait qu'on décidât par acclamation la question de la mise en jugement.

Ici allait se livrer la dernière lutte entre les idées de l'assemblée constituante et les idées de la convention; et cette lutte devait être d'autant plus violente que la vie ou la mort d'un roi allait en être le résultat. L'assemblée constituante était démocratique par ses idées, et monarchique par ses sentiments. Ainsi, tandis qu'elle constituait l'État tout entier en république, par un reste d'affection et de ménagement par Louis XVI, elle conservait

la royauté avec les attributs qu'on est convenu de lui attribuer, dans le système de la monarchie féodale régularisée. Hérédité, pouvoir exécutif, participation au pouvoir législatif, et surtout inviolabilité, telles sont les prérogatives que l'on reconnaît au trône dans les monarchies modernes, et que la première assemblée avait laissées à la maison régnante. La participation au pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont des fonctions qui peuvent varier dans leur étendue, et qui ne constituent pas aussi essentiellement la royauté moderne que l'hérédité et l'inviolabilité. De ces deux dernières, l'une assure la transmission perpétuelle et naturelle de la royauté, la seconde la met hors de toute atteinte dans la personne de chaque héritier; toutes deux enfin en font quelque chose de perpétuel qui ne s'interrompt pas, et quelque chose d'inaccessible qu'aucune pénalité ne peut atteindre. Condamnés à n'agir que par des ministres qui répondent de ses actions, la royauté n'est accessible que dans ses agents, et on a ainsi un point pour la frapper sans l'ébranler. Telle est la monarchie féodale, successivement modifiée par le temps, et conciliée avec le degré de liberté auquel sont parvenus les peuples modernes.

Cependant l'assemblée constituante avait été portée à mettre une restriction à cette inviolabilité royale. La fuite à Varennes, les entreprises des émigrés, l'amenèrent enfin à penser que la responsabilité ministérielle ne garantirait pas une nation de toutes les fautes de la royauté. Elle avait en conséquence prévu le cas où un monarque se mettrait à la tête d'une armée ennemie pour attaquer la constitution de l'État, ou bien ne s'opposerait pas, par un *acte formel*, à une entreprise de cette nature faite en son nom. Dans ce cas, elle avait déclaré le monarque non point justiciable des lois ordinaires contre la félonie, mais déchu; il était *censé avoir abdiqué la royauté*. Tel est le langage textuel de la loi qu'elle avait rendue. La proposition d'accepter la constitution, faite par elle au roi, et l'acceptation de la part du roi, avaient rendu le contrat irrévocable, et l'assemblée avait pris le solennel engagement de tenir comme sacrée la personne des monarques.

C'est en présence d'un engagement pareil que se trouvait la convention, en décidant du sort de Louis XVI. Mais ces nouveaux constituants, réunis sous le nom de constitutionnels, ne se prétendaient pas plus engagés par les institutions de leurs prédécesseurs, que ceux-ci ne s'étaient crus engagés par les vieilles institutions de la féodalité. Les esprits avaient subi un entraînement si rapide que les lois de 1791 paraissaient aussi absurdes à la génération de 1792, que celles du XIIIe siècle l'avaient paru à la génération de 1789. Les conventionnels ne se croyaient donc pas liés par une loi qu'ils jugeaient absurdes, et se déclaraient en insurrection contre elle, comme les états généraux contre celle des trois ordres.

On vit donc, dès l'ouverture de la discussion, le 13 novembre, se prononcer deux systèmes opposés : les uns soutenaient l'inviolabilité, les autres la rejetaient absolument. Les idées avaient tellement changé, qu'aucun membre de la convention n'osait défendre l'inviolabilité comme bonne en elle-même, et ceux mêmes qui étaient pour elle ne la défendaient que comme disposition antérieure, dont le bénéfice était acquis au monarque, et qu'on ne pouvait lui contester sans manquer à un engagement national. Encore n'y avait-il que très-peu de députés qui la soutinssent à ce titre d'engagement pris, et les girondins la condamnaient même sous ce rapport. Cependant ils demeuraient hors du débat, et observaient froidement la discussion élevée entre les rares partisans de l'inviolabilité et ses nombreux adversaires.

« — D'abord, disaient les adversaires de l'inviolabilité, pour qu'un engagement soit valable, il faut que celui qui s'engage ait le droit de s'engager. Or la souveraineté nationale est inaliénable, et ne peut pas se lier pour l'avenir. La nation peut bien, en stipulant l'inviolabilité, avoir rendu le pouvoir exécutif inaccessible aux coups du pouvoir législatif; c'est une précaution politique dont on conçoit le motif, dans le système de l'assemblée constituante; mais, si elle a rendu le roi inviolable pour tous les corps constitués, elle n'a pu le rendre inviolable pour elle-même, car elle ne peut jamais renoncer à la faculté de tout faire et de tout vouloir en tout temps; cette faculté constitue sa toute-puissance, qui est inaliénable; la nation n'a donc pu s'engager envers Louis XVI, et on ne peut lui opposer un engagement qu'elle n'a pas pu prendre.

» Secondement, il aurait fallu, même en supposant l'engagement possible, qu'il fût réciproque. Or il ne l'a jamais été du côté de Louis XVI. Cette constitution, sur laquelle il veut maintenant s'appuyer, il ne l'a jamais voulue, il a toujours protesté contre elle, et n'a jamais cessé de travailler à la détruire, non-seulement par des conspirations

Digitized by Google

intérieures, mais par le fer des ennemis. Quel droit a-t-il donc de s'en prévaloir?

» Qu'on admette même l'engagement comme possible et comme réciproque, il faut encore qu'il ne soit pas absurde, pour avoir quelque valeur. Ainsi on conçoit l'inviolabilité qui s'applique à tous les actes ostensibles dont un ministre répond à la place du roi. Pour tous les actes de ce genre, il existe une garantie dans la responsabilité ministérielle, et l'inviolabilité, n'étant pas l'impunité, cesse d'être absurde. Mais pour tous les actes secrets, comme les trames cachées, les intelligences avec l'ennemi, les trahisons enfin, un ministre est-il là pour contre-signer et répondre? Et ces derniers actes cependant resteraient impunis, quoique les plus graves et les plus coupables de tous! Voilà ce qui est inadmissible, et il faut reconnaître que le roi, inviolable pour les actes de son administration, cesse de l'être pour les actes secrets et criminels qui attaquent la sûreté publique. Ainsi un député, inviolable pour ses fonctions législatives, un ambassadeur pour ses fonctions diplomatiques, ne le sont plus pour tous les autres faits de leur vie privée. L'inviolabilité a donc des bornes, et il est des points sur lesquels la personne du roi cesse d'être inattaquable. Dira-t-on que la déchéance est la peine prononcée contre les perfidies dont un ministre ne répond pas? C'est-à-dire que la simple privation du pouvoir serait la seule peine qu'on infligerait au monarque, pour en avoir si horriblement abusé! Le peuple qu'il aurait trahi, livré au fer étranger, et à tous les fléaux à la fois, se bornerait à lui dire : Retirez-vous. Ce serait là une justice illusoire, et une nation ne peut pas se manquer ainsi à elle-même en laissant impuni le crime commis contre son existence et sa liberté.

» Il faut, ajoutaient les mêmes orateurs, il faut à la vérité une peine connue, renfermée dans une loi antérieure, pour pouvoir l'appliquer à un délit. Mais n'y a-t-il pas les peines ordinaires contre la trahison? Ces peines ne sont-elles pas les mêmes dans tous les codes? Le monarque n'était-il pas averti, par la morale de tous les temps et de tous les lieux, que la trahison est un crime; et par la législature de tous les peuples, que ce crime est puni du plus terrible des châtiments? Il faut, outre une loi pénale, un tribunal. Mais voici la nation souveraine qui réunit en elle tous les pouvoirs, celui de juger comme celui de faire les lois, de faire la paix ou la guerre; elle est ici avec sa toute-puissance, avec son universalité, et il n'est aucune fonction qu'elle ne soit capable de remplir; cette nation, c'est la convention qui la représente, avec mandat de tout faire pour elle, de la venger, de la constituer, de la sauver. La convention est donc compétente pour juger Louis XVI; elle a des pouvoirs suffisants; elle est le tribunal le plus indépendant, le plus élevé, qu'un accusé puisse choisir; et, à moins qu'il ne lui faille des partisans, ou des stipendiés de l'ennemi, pour obtenir justice, le monarque ne peut pas désirer d'autres juges. A la vérité, il aura les mêmes hommes pour accusateurs et juges. Mais si, dans les tribunaux ordinaires, exposés dans une sphère inférieure à des causes individuelles et particulières d'erreur, on sépare les fonctions, et on empêche que l'accusation ait pour arbitres ceux qui l'ont soutenue, dans le conseil général de la nation, qui est placé au-dessus de tous les intérêts, de tous les motifs individuels, les mêmes précautions ne sont plus nécessaires. *La nation ne saurait errer*, et les députés qui la représentent partagent son infaillibilité et ses pouvoirs.

» Ainsi, continuaient les adversaires de l'inviolabilité, l'engagement contracté en 1791 ne pouvant lier la souveraineté nationale, cet engagement étant sans aucune réciprocité, et renfermant d'ailleurs une clause absurde, celle de laisser la trahison impunie, est tout à fait nul, et Louis XVI peut être mis en cause. Quant à la peine, elle a été connue de tout temps, elle s'est trouvée dans toutes les lois. Quant au tribunal, il est dans la convention revêtue de tous les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Ces orateurs demandaient donc, avec le comité : que Louis XVI fût jugé; qu'il le fût par la convention nationale; qu'un acte énonciatif des faits à lui imputés fût dressé par des commissaires choisis; qu'il comparût en personne pour y répondre; que des conseils lui fussent accordés pour se défendre; et qu'immédiatement après l'avoir entendu, la convention prononçât son jugement, par appel nominal. »

Les défenseurs de l'inviolabilité n'avaient laissé aucune de ces raisons sans réponse, et avaient réfuté tout le système de leurs adversaires.

« — On prétend, disaient-ils, que la nation n'a pas pu aliéner sa souveraineté et s'interdire le droit de punir un attentat commis contre elle-même; que l'inviolabilité prononcée en 1791 ne liait que le corps législatif, mais point la nation elle-même. D'abord, s'il est vrai que la souveraineté nationale ne puisse pas s'aliéner, et s'inter-

dire de renouveler ses lois, il est vrai aussi qu'elle ne peut rien sur le passé; ainsi elle ne saurait faire que ce qui a été ne soit pas; elle ne peut point empêcher que les lois qu'elle avait portées aient eu leur effet, et que ce qu'elles absolvaient soit absous; elle peut bien pour l'avenir déclarer que les monarques ne seront plus inviolables, mais pour le passé, elle ne peut pas empêcher qu'ils le soient, puisqu'elle les a déclarés tels; elle ne peut surtout rompre les engagements pris avec des tiers, pour lesquels elle devenait simple partie en traitant avec eux. Ainsi donc la souveraineté nationale a pu se lier pour un temps; elle l'a voulu d'une manière absolue, non-seulement pour le corps législatif, auquel elle interdisait toute action judiciaire contre le roi, mais pour elle-même, car le but politique de l'inviolabilité eût été manqué si la royauté n'eût pas été mise hors de toute atteinte quelconque, de la part des autorités constituées comme de la part de la nation elle-même.

» Quant au défaut de réciprocité dans l'exécution de l'engagement, tout a été prévu. Le manque de fidélité à l'engagement a été prévu par l'engagement même. Toutes les manières d'y manquer sont comprises dans une seule, la plus grave de toutes, la guerre à la nation, et sont punies de la déchéance, c'est-à-dire de la résolution du contrat existant entre la nation et le roi. Le défaut de réciprocité n'est donc pas une raison qui puisse délier la nation de la promesse de l'inviolabilité.

» L'engagement était donc réel et absolu, commun à la nation comme au corps législatif; le défaut de réciprocité était prévu, et ne peut être une cause de nullité; on va voir enfin que, dans le système de la monarchie, cet engagement n'était point déraisonnable, et qu'il ne peut périr pour cause d'absurdité. En effet, cette inviolabilité ne laissait, quoi qu'on ait dit, aucun crime impuni. La responsabilité ministérielle atteignait tous les actes, parce qu'un roi ne peut pas plus conspirer que gouverner sans agents, et ainsi la justice publique avait toujours prise. Enfin ces crimes secrets, différents des délits ostensibles d'administration, étaient prévus et punis de la déchéance, car toute faute de la part du roi se réduisait, dans cette législation, à la cessation de ses fonctions. On a opposé à cela que la déchéance n'était pas une peine, qu'elle n'était que la privation de l'instrument dont le monarque avait abusé. Mais, dans un système où la personne royale devait être inattaquable, la sévérité de la peine n'était pas ce qui importait le plus; l'essentiel était son résultat politique, et ce résultat se trouvait atteint par la privation du pouvoir. D'ailleurs n'est-ce donc pas une peine que la perte du premier trône de l'univers? Est-ce donc sans une affreuse douleur que l'on perd une couronne qu'en naissant on trouva sur sa tête, avec laquelle on a vécu, sous laquelle on a été adoré vingt années? Sur des cœurs nourris dans le rang suprême, ce supplice n'est-il pas égal à celui de la mort? D'ailleurs, la peine fût-elle trop douce, elle est telle d'après une stipulation expresse, et une insuffisance de peine ne peut être dans une loi une cause de nullité. Il est convenu en législation criminelle que toutes les fautes de la législation doivent profiter à l'accusé, parce qu'il ne faut pas faire porter au faible désarmé les erreurs du fort. Ainsi donc l'engagement, démontré valable et absolu, ne renfermait rien d'absurde; aucune impunité n'y était stipulée, et la trahison y trouvait son châtiment. Il n'est donc besoin de recourir ni au droit naturel, ni à la nation, puisque la déchéance est déjà prononcée par une loi antérieure. Cette peine, le roi l'a subie, sans un tribunal qui la prononçât, et d'après la seule forme possible, celle d'une insurrection nationale. Détrôné en ce moment, hors de toute possibilité d'agir, la France ne peut plus rien contre lui que de prendre des mesures de police pour sa sûreté. Qu'elle le bannisse hors de son territoire pour sa propre sécurité, qu'elle le détienne même, si elle veut, jusqu'à la paix, ou qu'elle le laisse dans son sein redevenir homme par l'exercice de la vie privée : voilà tout ce qu'elle doit, et tout ce qu'elle peut. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un tribunal, d'examiner la compétence de la convention : le 10 août, tout fut fini pour Louis XVI; le 10 août il cessa d'être roi; le 10 août, il fut mis en cause, jugé, déposé, et tout fut consommé entre lui et la nation.»

Telle était la réponse que les partisans de l'inviolabilité opposaient à leurs adversaires. La souveraineté nationale entendue comme on l'entendait alors, leurs réponses étaient victorieuses, et tous les raisonnements du comité de législation n'étaient que de laborieux sophismes, sans franchise et sans vérité.

On vient de lire ce qui se disait de part et d'autre dans la discussion régulière. Mais, de l'exaltation des esprits et des passions naissaient un autre système et une autre opinion. Aux Jacobins, dans les rangs de la Montagne, on se demandait déjà s'il était nécessaire d'une discussion, d'un jugement, de formes enfin, pour se délivrer de ce

Digitized by Google

qu'on appelait un tyran, pris les armes à la main en versant le sang de la nation. Cette opinion eut un organe terrible dans le jeune Saint-Just, fanatique austère et froid, qui, à vingt ans, méditait une société tout idéale, où régnerait l'égalité absolue, la simplicité, l'austérité et une force indestructible. Longtemps avant le 10 août, il rêvait, dans les profondeurs de sa sombre intelligence, cette société surnaturelle, et il était arrivé, par fanatisme, à cette extrémité des opinions humaines à laquelle Robespierre n'était parvenu qu'à force de haine. Neuf au milieu de la révolution, dans laquelle il entrait à peine, étranger encore à toutes les luttes, à tous les torts, à tous les crimes, rangé dans le parti des montagnards par ses opinions violentes, charmant les jacobins par l'audace de son esprit, captivant la convention par ses talents, il n'avait cependant pas encore acquis une renommée populaire. Ses idées toujours bien accueillies, mais pas toujours comprises, n'avaient tout leur effet que lorsqu'elles étaient devenues, par les plagiats de Robespierre, plus communes, plus claires et plus déclamatoires.

Il parla après Morisson, le plus zélé des défenseurs de l'inviolabilité, et, sans employer les personnalités contre ses adversaires, parce qu'il n'avait pas encore eu le temps de contracter des haines personnelles, il ne parut s'indigner d'abord que des petitesses de l'assemblée, et des arguties de la discussion *. « Quoi! dit-il, vous, le comité, » ses adversaires, vous cherchez péniblement des » formes pour juger le ci-devant roi! vous vous » efforcez d'en faire un citoyen, de l'élever à cette » qualité, pour trouver des lois qui lui soient ap- » plicables! Et moi, au contraire, je dis que le » roi n'est pas un citoyen, qu'il doit être jugé en » ennemi, que nous avons moins à le juger qu'à le » combattre, et que n'étant pour rien dans le con- » trat qui unit les Français, les formes de la pro- » cédure ne sont point dans la loi civile, mais dans » la loi *du droit des gens*..... »

Ainsi donc Saint-Just ne voit pas dans le procès une question de justice, mais une question de guerre. « Juger un roi comme un citoyen! Ce mot, » dit-il, étonnera la postérité. Juger, c'est appli- » quer la loi; une loi est un rapport de justice : » quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'hu- » manité et les rois?

» Régner seulement est un attentat, une usurpa- » tion que rien ne peut absoudre, qu'un peuple » est coupable de souffrir, et contre laquelle chaque » homme a un droit tout personnel. On ne peut » régner innocemment, la folie en est trop grande. » Il faut traiter cette usurpation comme les rois eux- » mêmes traitent celle de leur prétendue autorité. » Ne fit-on pas le procès à la mémoire de Cromwell » pour avoir usurpé l'autorité de Charles Ier? Et » certes, l'un n'était pas plus usurpateur que l'au- » tre; car lorsqu'un peuple est assez lâche pour se » laisser dominer par des tyrans, la domination » est le droit du premier venu, et n'est pas plus » sacrée, pas plus légitime sur la tête de l'un que » sur celle de l'autre! »

Passant à la question des formes, Saint-Just n'y voit que de nouvelles et inconséquentes erreurs. Les formes dans le procès ne sont que de l'hypocrisie; ce n'est point la manière de procéder qui a justifié toutes les vengeances connues des peuples contre les rois, c'est le droit de la force contre la force...

« Un jour, s'écrie-t-il, on s'étonnera qu'au XVIIIe » siècle on ait été moins avancé que du temps de » César : là, le tyran fut immolé en plein sénat, » sans autre formalité que vingt-trois coups de poi- » gnard, et sans autre loi que la liberté de Rome. » Et aujourd'hui, on fait avec respect le procès » d'un homme assassin d'un peuple, pris en fla- » grant délit!... »

Envisageant la question sous un autre rapport, tout étranger à Louis XVI, Saint-Just s'élève contre la subtilité et la finesse des esprits, qui nuisent, dit-il, aux grandes choses. La vie de Louis XVI n'est rien, c'est l'esprit dont ses juges vont faire preuve qui l'inquiète; c'est la mesure qu'ils vont donner d'eux-mêmes qui le frappe. « Les hommes » qui vont juger Louis ont une république à fon- » der, et ceux qui attachent quelque importance » au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais » une république..... Depuis le rapport, une cer- » taine incertitude s'est manifestée. Chacun rap- » proche le procès du roi de ses vues particulières : » les uns semblent craindre de porter plus tard la » peine de leur courage; les autres n'ont point » renoncé à la monarchie; ceux-ci craignent un » exemple de vertu qui serait un lien d'unité...

» Nous nous jugeons tous avec sévérité, je dirai » même avec fureur; nous ne songeons qu'à modi- » fier l'énergie du peuple et de la liberté, tandis » qu'on accuse à peine l'ennemi commun, et que » tout le monde, ou rempli de faiblesse, ou en- » gagé dans le crime, se regarde avant de frapper » le premier coup!

* Séance du 15 novembre.

» Citoyens, si le peuple romain, après six cents » ans de vertu et de haine contre les rois, si la » Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit re- » naître les rois malgré son énergie, que ne doi- » vent pas craindre parmi nous les bons citoyens, » amis de la liberté, en voyant la hache trembler » dans nos mains, et un peuple, dès le premier » jour de sa liberté, respecter le souvenir de ses » fers? Quelle république voulez-vous établir au » milieu de nos combats particuliers et de nos fai- » blesses communes?... Je ne perdrai jamais de » vue que l'esprit avec lequel on jugera le roi sera » le même que celui avec lequel on établira la ré- » publique... La mesure de votre philosophie dans » ce jugement sera aussi la mesure de votre li- » berté dans la constitution! »

Il était pourtant des esprits qui, moins fanatisés que Saint-Just, s'efforçaient de se placer dans des rapports plus vrais, et tâchaient d'amener l'assemblée à considérer les choses sous un point de vue plus juste. « Voyez, avait dit Rouzet (séance » du 15 novembre), la véritable situation du roi » dans la constitution de 1791. Il était placé en » présence de la représentation nationale pour ri- » valiser avec elle. N'était-il pas naturel qu'il cher- » chât à recouvrer le plus possible du pouvoir qu'il » avait perdu? N'était-ce pas vous qui lui aviez » ouvert cette lice, et qui l'aviez appelé à y lutter » avec la puissance législative? Eh bien! dans » cette lice, il a été vaincu; il est seul, désarmé, » abattu aux pieds de vingt-cinq millions d'hommes, » et ces vingt-cinq millions d'hommes auraient » l'inutile lâcheté d'immoler le vaincu! D'ailleurs, » ajoutait Rouzet, cet éternel penchant à dominer, » penchant qui remplit le cœur de tous les hommes, » Louis XVI ne l'avait-il pas réprimé dans le sien » plus qu'aucun souverain du monde? N'a-t-il pas » fait en 1789 un sacrifice volontaire d'une partie » de son autorité? N'a-t-il pas renoncé à une partie » des droits que ses prédécesseurs s'étaient permis » d'exercer? N'a-t-il pas aboli la servitude dans » ses domaines? N'a-t-il pas appelé dans ses con- » seils les ministres philosophes, et jusqu'à ces » empiriques que la voix publique lui désignait? » N'a-t-il pas convoqué les états généraux, et » rendu au tiers état une partie de ses droits? »

Faure, député de la Seine-Inférieure, avait montré plus de hardiesse encore. Se rappelant la conduite de Louis XVI, il avait osé en réveiller le souvenir. « La volonté du peuple, avait-il dit, » aurait pu sévir contre Titus, aussi bien que » contre Néron, et elle aurait pu lui trouver des » crimes, ne fût-ce que ceux commis devant Jéru- » salem. Mais où sont ceux que vous imputez à » Louis XVI? J'ai mis toute mon attention aux » pièces lues contre lui : je n'y ai trouvé que la » faiblesse d'un homme qui se laisse aller à toutes » les espérances qu'on lui donne de recouvrer son » ancienne autorité; et je soutiens que tous les mo- » narques morts dans leur lit étaient plus coupa- » bles que lui. Le bon Louis XII même, en sacri- » fiant en Italie cinquante mille Français pour sa » querelle particulière, était mille fois plus cri- » minel! Liste civile, véto, choix de ses ministres, » femmes, parents, courtisans, voilà les séducteurs » de Capet! et quels séducteurs! J'invoque Aris- » tide, Épictète : qu'ils me disent si leur fermeté » eût tenu à de telles épreuves. C'est sur le cœur » des débiles mortels que je fonde mes principes » ou mes erreurs. Élevez-vous donc à toute la gran- » deur de la souveraineté nationale; concevez tout » ce qu'une telle puissance doit comporter de ma- » gnanime. Appelez Louis XVI, non comme un » coupable, mais comme un Français, et dites-lui : » Ceux qui t'avaient jadis élevé sur le pavois, et » nommé leur roi, te déposent aujourd'hui : tu » avais promis d'être leur père, et tu ne le fus » pas..... Répare, par tes vertus comme citoyen, » la conduite que tu as tenue comme roi. »

Dans l'extraordinaire exaltation des esprits, chacun était conduit à envisager la question sous des rapports différents. Fauchet, ce prêtre constitutionnel qui s'était rendu célèbre en 1789 pour avoir porté dans la chaire le langage de la révolution, avait demandé si la société avait le droit de porter la peine de mort *. « La société, avait-il » dit, a-t-elle le droit d'arracher à un homme la » vie qu'elle ne lui a pas donnée? Sans doute elle » doit se conserver; mais est-il vrai qu'elle ne le » puisse que par la mort du coupable? Et si elle le » peut par d'autres moyens, n'a-t-elle pas le droit » de les employer? Dans cette cause, ajoutait-il, » plus que dans aucune autre, cette vérité est sur- » tout applicable. Quoi! c'est pour l'intérêt public, » c'est pour l'affermissement de la république nais- » sante que vous allez immoler Louis XVI! Mais » sa famille entière mourra-t-elle du même coup » qui le frappera lui-même? D'après le système de » l'hérédité, un roi ne succède-t-il pas immédiate- » ment à un autre? Êtes-vous débarrassés, par la » mort de Louis XVI, des droits qu'une famille » entière croit avoir reçus d'une possession de

* Séance du 15 novembre.

Digitized by Google

» plusieurs siècles? La destruction d'un seul est » donc inutile. Au contraire, laissez subsister le » chef actuel qui ferme tout accès aux autres; laissez-le exister avec la haine qu'il inspire à tous » les aristocrates pour ses incertitudes, ses concessions; laissez-le exister avec sa réputation de » faiblesse, avec l'avilissement de sa défaite, et » vous aurez moins à le craindre que tout autre. » Laissez ce roi détrôné errer dans le vaste sein » de votre république, sans ce cortége de grandeur qui l'entourait; montrez combien un roi » est peu de chose réduit à lui-même; témoignez » un profond dédain pour le souvenir de ce qu'il » fut, et ce souvenir ne sera plus à craindre; vous » aurez donné une grande leçon aux hommes; vous » aurez fait pour la république, sa sûreté et son » instruction, plus qu'en versant un sang qui ne » vous appartient pas. Quant au fils de Louis XVI, » ajoute Fauchet, s'il peut devenir un homme, » nous en ferons un citoyen, comme le jeune » Égalité. Il combattra pour la république, et nous » n'aurons pas peur qu'un seul soldat de la liberté le seconde jamais s'il avait la démence de » vouloir devenir un traître à la patrie. Montrons » ainsi aux peuples que nous ne craignons rien; » engageons-les à nous imiter; que tous ensemble » ils forment un congrès européen, qu'ils déposent leurs souverains, qu'ils envoient ces êtres » chétifs traîner leur vie obscure le long des républiques, et qu'ils leur donnent même de petites » pensions, car ces êtres-là sont si dénués de facultés que le besoin même ne leur apprendrait » pas à gagner du pain. Donnez donc ce grand » exemple de l'abolition d'une peine barbare. Supprimez ce moyen inique de l'effusion du sang, et » surtout guérissez le peuple du besoin qu'il a de » le répandre. Tâchez d'apaiser en lui cette soif » que des hommes pervers voudraient exciter pour » s'en servir à bouleverser la république. Songez » que des hommes barbares vous demandent encore cent cinquante mille têtes, et qu'après leur » avoir accordé celle du ci-devant roi, vous ne » pourrez leur en refuser aucune. Empêchez des » crimes qui agiteraient pour longtemps le sein de » la république, déshonoreraient la liberté, ralentiraient ses progrès, et nuiraient à l'accélération du bonheur du monde. »

Cette discussion avait duré depuis le 13 jusqu'au 30 novembre, et avait excité une agitation générale. Ceux dont le nouvel ordre de choses n'avait pas entièrement saisi l'imagination, et qui conservaient quelque souvenir de 1789, de la bonté du monarque, de l'amour qu'on lui porta, ne pouvaient comprendre que ce roi, tout à coup transformé en tyran, fût dévoué à l'échafaud. En admettant même ses intelligences avec l'étranger, ils imputaient cette faute à sa faiblesse, à ses entours, à cet invincible amour du pouvoir héréditaire, et l'idée d'un supplice infâme les révoltait. Cependant, ils n'osaient pas prendre ouvertement la défense de Louis XVI. Le péril récent auquel nous venions d'être exposés par l'invasion des Prussiens, l'opinion généralement répandue que la cour était la cause secrète de cet envahissement de nos frontières, avaient excité une irritation qui retombait sur l'infortuné monarque, et contre laquelle on n'osait pas s'élever. On se contentait de résister d'une manière générale contre ceux qui demandaient des vengeances; on les peignait comme des instigateurs de troubles, comme des septembriseurs, qui voulaient couvrir la France de sang et de ruines. Sans défendre nommément Louis XVI, on demandait la modération envers les ennemis vaincus. On se recommandait d'être en garde contre une énergie hypocrite, qui, en paraissant défendre la république par des supplices, ne cherchait qu'à l'asservir par la terreur, ou à la compromettre envers l'Europe. Les girondins n'avaient pas encore pris la parole. On supposait, plutôt qu'on ne connaissait leur opinion, et la Montagne, pour avoir occasion de les accuser, prétendait qu'ils voulaient sauver Louis XVI. Cependant ils étaient incertains dans cette cause. D'une part, rejetant l'inviolabilité, et regardant Louis XVI comme complice de l'invasion étrangère; de l'autre, émus en présence d'une grande infortune, et portés en toute occasion à s'opposer à la violence de leurs adversaires, ils ne savaient quel parti prendre, et ils gardaient un silence équivoque et menaçant.

Une autre question agitait en ce moment les esprits, et ne produisait pas moins de troubles que la précédente : c'était celle des subsistances, qui avaient été une grande cause de discorde à toutes les époques de la révolution.

On a déjà vu combien d'inquiétudes et de peines elles avaient causé à Bailly et à Necker, pendant les premiers temps de 1789. Les mêmes difficultés se présentaient plus grandes encore à la fin de 1792, accompagnées des mouvements les plus dangereux. La suspension du commerce pour tous les objets qui ne sont pas de première nécessité, peut bien faire souffrir l'industrie, et à la longue agir sur les classes ouvrières; mais quand le blé, premier aliment, vient à manquer, le trouble et le désordre

Digitized by Google

s'ensuivent immédiatement. Aussi l'ancienne police avait-elle rangé le soin des subsistances au rang de ses attributions, comme un des objets qui intéressaient le plus la tranquillité publique.

Les blés ne manquaient pas en 1792; mais la récolte avait été retardée par la saison, et en outre le battage des grains avait été différé par le défaut de bras. Cependant la plus grande cause de disette était ailleurs. En 1792 comme en 1789, le défaut de sûreté, la crainte du pillage sur les routes, et des vexations dans les marchés, empêchaient les fermiers d'apporter leurs denrées. On avait crié aussitôt à l'accaparement. On s'était élevé surtout contre ces riches fermiers qu'on appelait des aristocrates, et dont les fermages trop étendus devaient, disait-on, être divisés. Plus on s'irritait contre eux, moins ils étaient disposés à se montrer dans les marchés, et plus la disette augmentait. Les assignats avaient aussi contribué à la produire. Beaucoup de fermiers, qui ne vendaient que pour amasser, ne voulaient pas accumuler un papier variable, et préféraient garder leurs grains. En outre, comme le blé devenait chaque jour plus rare et les assignats plus abondants, la disproportion entre le signe et la chose s'était constamment accrue et le renchérissement augmentait d'une manière de plus en plus sensible. Par un accident ordinaire dans toutes les disettes, la prévoyance était éveillée par la crainte, chacun voulait faire des approvisionnements; les familles, les municipalités, le gouvernement, faisaient des achats considérables, et rendaient ainsi la denrée encore plus rare et plus chère. A Paris surtout, la municipalité commettait un abus très-grave et très-ancien : elle achetait des blés dans les départements voisins, et les vendait au-dessous du prix, dans la double intention de soulager le peuple et de se populariser encore davantage. Il résultait de cela que les marchands, écrasés par la rivalité, se retiraient du marché, et que la population des campagnes, attirée par le bas prix, venait absorber une partie des subsistances rassemblées à grands frais par la police. Ces mauvaises mesures, inspirées par de fausses idées économiques et par une ambition de popularité excessive, tuaient le commerce, nécessaire surtout à Paris, où il faut accumuler sur un petit espace une quantité de grains plus grande que nulle autre part. Les causes de la disette étaient donc très-multipliées : d'abord la terreur des fermiers qui s'éloignaient des marchés, le renchérissement provenant des assignats, la fureur de s'approvisionner, et enfin l'intervention de la municipalité parisienne, qui troublait le commerce par sa puissante concurrence.

Dans des difficultés pareilles, il est facile de deviner quel parti devaient prendre les deux classes d'hommes qui se partageaient la souveraineté de la France. Les esprits violents qui avaient jusqu'ici voulu écarter toute opposition en détruisant les opposants; qui, pour empêcher les conspirations, avaient immolé tous ceux qu'ils suspectaient de leur être contraires, de tels esprits ne concevaient, pour terminer la disette, qu'un moyen, c'était toujours la force. Ils voulaient qu'on arrachât les fermiers à leur inertie, qu'on les obligeât à se rendre dans les marchés; que là ils fussent contraints de vendre leurs denrées à un prix fixé par les communes; que les grains ne quittassent pas les lieux, et n'allassent pas s'accumuler dans les greniers de ce qu'on appelait les accapareurs. Ils demandaient donc la présence forcée des commerçants dans les marchés, la taxe des prix ou *maximum*, la prohibition de toute circulation, enfin l'obéissance du commerce à leurs désirs, non par l'attrait ordinaire du gain, mais par la crainte des peines et de la mort.

Les esprits modérés désiraient au contraire qu'on laissât le commerce reprendre son cours, en dissipant les craintes des fermiers, en les laissant libres de fixer leurs prix, en leur présentant l'attrait d'un échange libre, sûr et avantageux, en permettant la circulation d'un département à l'autre, pour pouvoir secourir ceux qui ne produisaient pas de blé. Ils proscrivaient aussi la taxe, les prohibitions de toute espèce, et réclamaient avec les économistes l'entière liberté du commerce des grains, dans l'étendue de la France. D'après l'avis de Barbaroux, assez versé dans ces matières, ils demandaient que l'exportation à l'étranger fût soumise à un droit qui augmenterait quand les prix viendraient à s'élever, et qui rendrait ainsi la sortie plus difficile quand la présence de la denrée serait plus nécessaire. Ils n'admettaient l'intervention administrative que pour l'établissement de certains marchés, destinés aux cas extraordinaires. Ils ne voulaient employer la sévérité que contre les perturbateurs qui violenteraient les fermiers sur les routes ou dans les marchés; ils rejetaient enfin l'emploi des châtiments à l'égard du commerce, car la crainte peut être un moyen de répression, mais elle n'est jamais un moyen d'action; elle paralyse, mais elle n'anime pas les hommes.

Digitized by Google

Quand un parti devient maître dans un État, il se fait gouvernement, et bientôt forme les vœux et contracte les préjugés ordinaires de tout gouvernement; il veut à tout prix faire avancer toutes choses, et employer la force comme moyen universel. C'est ainsi que les ardents amis de la liberté avaient pour les systèmes prohibitifs la prédilection de tous les gouvernements, et qu'ils trouvaient pour adversaires ceux qui, plus modérés, voulaient non-seulement la liberté dans le but, mais dans les moyens, et réclamaient sûreté pour leurs ennemis, lenteur dans les formes de la justice, et liberté absolue du commerce.

Les girondins faisaient donc valoir tous les systèmes imaginés par les esprits spéculatifs contre la tyrannie administrative; mais ces nouveaux économistes, au lieu de rencontrer, comme autrefois, un gouvernement honteux de lui-même, et toujours condamné par l'opinion, trouvaient des esprits enivrés de l'idée du salut public, et qui croyaient que la force employée pour ce but n'était que l'énergie du bien.

Cette discussion amenait un autre sujet de graves reproches : Roland accusait tous les jours la commune de malverser dans les subsistances, et de les faire renchérir à Paris, en réduisant les prix par une vaine ambition de popularité. Les montagnards répondaient à Roland, en l'accusant lui-même d'abuser des sommes considérables affectées à son ministère pour l'achat des grains, d'être le chef des accapareurs, et de se faire le véritable dictateur de la France, en s'emparant des subsistances.

Tandis que pour ce sujet on disputait dans l'assemblée, on se révoltait dans certains départements, et particulièrement dans celui d'Eure-et-Loir. Le peuple des campagnes, excité par le défaut de pain, par les instigations des curés, reprochait à la convention d'être la cause de tous ses maux; et tandis qu'il se plaignait de ce qu'elle ne voulait pas taxer les grains, il l'accusait en même temps de vouloir détruire la religion. C'est Cambon qui était cause de ce dernier reproche. Passionné pour les économies qui ne portaient pas sur la guerre, il avait annoncé qu'on supprimerait les frais du culte, et que ceux qui *voudraient la messe la payeraient*. Aussi les insurgés ne manquaient pas de dire que la religion était perdue, et, par une contradiction singulière, ils reprochaient à la convention, d'une part la modération en matière de subsistances, et de l'autre la violence à l'égard du culte. Deux membres, envoyés par l'assemblée, trouvèrent aux environs de Courville un rassemblement de plusieurs mille paysans armés de fourches et de fusils de chasse, et ils furent obligés, sous peine d'être assassinés, de signer la taxe des grains. Ils y consentirent, et la convention les désapprouva. Elle déclara qu'ils auraient dû mourir, et abolit la taxe qu'ils avaient signée. On envoya la force armée pour dissiper les rassemblements. Ainsi commençaient les troubles de l'Ouest, par la misère et l'attachement au culte.

Sur la proposition de Danton, l'assemblée, pour apaiser le peuple de l'Ouest, déclara que son intention n'était pas d'abolir la religion; mais elle persista à repousser le *maximum*. Ainsi, ferme encore au milieu des orages, et conservant une suffisante liberté d'esprit, la majorité conventionnelle se déclarait pour la liberté du commerce contre les systèmes prohibitifs. Si on considère donc ce qui se passait dans les armées, dans les administrations, dans le procès de Louis XVI, on verra un spectacle terrible et singulier. Les hommes ardents s'exaltent, et veulent recomposer en entier les armées et les administrations pour en écarter les tièdes et les suspects; ils veulent employer la force contre le commerce pour l'empêcher de s'arrêter, et déployer des vengeances terribles pour effrayer tout ennemi. Les hommes modérés, au contraire, craignent de désorganiser les armées en les renouvelant, de tuer le commerce en usant de contrainte, de soulever les esprits en employant la terreur; mais leurs adversaires s'irritent même de ces craintes, et s'exaltent d'autant plus dans le projet de tout renouveler, de tout forcer, de tout punir. Tel était le spectacle donné en ce moment par le côté gauche contre le côté droit de la convention.

La séance du 30 avait été fort agitée par les plaintes de Roland contre les fautes de la municipalité, en matière de subsistances, et par le rapport des commissaires envoyés dans le département d'Eure-et-Loir. Tout se rappelle à la fois quand on commence le compte de ses maux. D'une part, on avait rappelé les massacres, les écrits incendiaires; de l'autre, les incertitudes, les restes du royalisme, les lenteurs opposées à la vengeance nationale. Marat avait parlé et excité une rumeur générale. Robespierre prend la parole au milieu du bruit, et vient proposer, dit-il, un moyen plus puissant que tous les autres pour rétablir la tranquillité publique, un moyen qui ramènera au sein

ed by Google

de l'assemblée l'impartialité et la concorde, qui confondra les ennemis de la convention nationale, qui imposera silence à tous les libellistes, à tous les auteurs de placards, et déjouera leurs calomnies. — Quel est, s'écrie-t-on, quel est ce moyen? — Robespierre reprend : « C'est de condamner » demain le tyran des Français à la peine de ses » crimes, et de détruire ainsi le point de ralliement de tous les conspirateurs. Après-demain, » vous statuerez sur les subsistances, et le jour » suivant vous poserez les bases d'une constitution » libre. »

Cette manière tout à la fois emphatique et astucieuse d'annoncer les moyens de salut, et de les faire consister dans une mesure combattue par le côté droit, excite les girondins, et les oblige à s'expliquer sur la grande question du procès. « Vous parlez du roi, dit Buzot; la faute des troubles est à ceux qui voudraient le remplacer. » Lorsqu'il sera temps de s'expliquer sur son sort, » je saurai le faire avec la sévérité qu'il a méritée; » mais il ne s'agit pas de cela ici; il s'agit des troubles, et ils viennent de l'anarchie; l'anarchie » vient de l'inexécution des lois. Cette inexécution » subsistera tant que la convention n'aura rien fait » pour assurer l'ordre. » Legendre succède aussitôt à Buzot, conjure ses collègues d'écarter toute personnalité, de ne s'occuper que de la chose publique et des séditions qui, n'ayant d'autre objet que de sauver le roi, cesseront quand il ne sera plus. Il propose donc à l'assemblée d'ordonner que les opinions préparées sur le procès soient déposées sur le bureau, imprimées, distribuées à tous les membres, et qu'on décide ensuite si Louis XVI doit être jugé, sans perdre le temps à entendre de trop longs discours. Jean-Bon-Saint-André s'écrie qu'il n'est pas même besoin de ces questions préliminaires, et qu'il ne s'agit que de prononcer sur-le-champ la condamnation et la forme du supplice. La convention décrète enfin la proposition de Legendre, et l'impression de tous les discours. La discussion est ajournée au 3 décembre.

Le 3, on réclame de toutes parts la mise en cause, la rédaction de l'acte d'accusation, et la détermination des formes d'après lesquelles le procès doit s'instruire. Robespierre demande la parole, et quoiqu'il eût été décidé que toutes les opinions seraient imprimées et non lues, il obtient d'être entendu, parce qu'il voulait parler, non sur le procès, mais contre le procès lui-même, et pour une condamnation sans jugement.

Il soutient qu'instruire un procès, c'est ouvrir une délibération; que permettre de délibérer, c'est permettre le doute, et une solution même favorable à l'accusé. Or mettre le crime de Louis XVI en problème, c'est accuser les Parisiens, les fédérés, tous les patriotes enfin, qui ont fait la révolution du 10 août; c'est absoudre Louis XVI, les aristocrates, les puissances étrangères et leurs manifestes; c'est, en un mot, déclarer la royauté innocente et la république coupable.

« Voyez aussi, continue Robespierre, quelle » audace ont acquise les ennemis de la liberté depuis que vous avez proposé ce doute! Dans le » mois d'août dernier, les partisans du roi se cachaient. Quiconque eût osé entreprendre son » apologie, eût été puni comme un traître... Aujourd'hui, ils relèvent impunément un front » audacieux; aujourd'hui, des écrits insolents » inondent Paris et les départements; des hommes » armés et appelés dans ces murs à votre insu, » contre les lois, ont fait retentir cette cité de cris » séditieux, et demandent l'impunité de Louis XVI! » Il ne vous reste plus qu'à ouvrir cette enceinte à » ceux qui briguent déjà l'honneur de le défendre! » Que dis-je! aujourd'hui, Louis partage les » mandataires du peuple! On parle pour ou contre » lui! Il y a deux mois, qui eût pu soupçonner » qu'ici ce serait une question, s'il était inviolable! Mais, ajoute Robespierre, depuis que le » citoyen Pétion a présenté comme une question » sérieuse, et qui devait être traitée à part, celle » de savoir si le roi pouvait être jugé, les doctrines de l'assemblée constituante ont reparu ici. » O crime! ô honte! la tribune du peuple français » a retenti du panégyrique de Louis XVI! Nous » avons entendu vanter les vertus et les bienfaits » du tyran! Tandis que nous avons eu la plus » grande peine pour arracher les meilleurs citoyens à l'injustice d'une décision précipitée, » la cause seule du tyran est tellement sacrée » qu'elle ne peut être ni assez longuement ni assez librement discutée! Si nous en croyons ses » apologistes, le procès durera plusieurs mois : il » atteindra l'époque du printemps prochain, où » les despotes doivent nous livrer une attaque générale. Et quelle carrière ouverte aux conspirateurs! quel aliment donné à l'intrigue et à l'aristocratie!

» Juste ciel! les hordes féroces du despotisme » s'apprêtent à déchirer de nouveau le sein de notre » patrie au nom de Louis XVI! Louis combat encore contre nous du fond de sa prison, et l'on

» doute s'il est coupable, s'il est permis de le » traiter en ennemi! On demande quelles sont les » lois qui le condamnent! On invoque en sa faveur » la constitution!..... La constitution vous défen- » dait ce que vous avez fait; s'il ne pouvait être » puni que de la déchéance, vous ne pouviez la » prononcer sans avoir instruit son procès; vous » n'aviez point le droit de le retenir en prison: il a » celui de demander des dommages et intérêts et » son élargissement : la constitution vous con- » damne; allez aux pieds de Louis invoquer sa clé- » mence! »

Ces déclamations pleines de fiel, qui ne renfermaient rien que Saint-Just n'eût déjà dit, produisirent cependant une profonde sensation sur l'assemblée, qui voulut statuer séance tenante. Robespierre avait demandé que Louis XVI fût jugé sur-le-champ; cependant plusieurs membres et Pétion s'obstinèrent à proposer qu'avant de fixer la forme du jugement, on prononçât au moins la mise en jugement; car c'était là, disaient-ils, un préliminaire indispensable, quelque célérité qu'on voulût mettre dans cette procédure. Robespierre veut parler encore, et semble exiger la parole; mais on s'irrite de son insolence, et on lui interdit la tribune. L'assemblée rend enfin le décret suivant:

« La convention nationale déclare que Louis XVI » sera jugé par elle. » (3 décembre.)

Le 4, on met en discussion les formes du procès. Buzot, qui avait entendu beaucoup parler de royalisme, réclame la parole pour une motion d'ordre; et pour écarter, dit-il, tout soupçon, il demande la peine de mort contre quiconque proposerait en France le rétablissement de la royauté. Ce sont là des moyens que prennent souvent les partis pour prouver qu'ils sont incapables de ce dont on les accuse. Des applaudissements nombreux accueillent cette inutile proposition; mais les montagnards, qui, dans leur système, n'auraient pas dû l'empêcher, s'y opposent par humeur, et Bazire demande à la combattre. On crie : *Aux voix! aux voix!* Philippeaux, s'unissant à Bazire, propose de ne s'occuper que de Louis XVI, et de tenir une séance permanente jusqu'à ce qu'il ait été jugé. On demande alors quel intérêt porte les opposants à repousser la proposition de Buzot, car il n'est personne qui puisse regretter la royauté. Lejeune réplique que c'est remettre en question ce qui a été décidé en abolissant la royauté. « Mais, dit » Rewbel, il s'agit d'ajouter une disposition pé- » nale au décret d'abolition; ce n'est donc pas » remettre en question une chose déjà décrétée. » Merlin, plus maladroit que ses prédécesseurs, veut un amendement, et propose de mettre une exception à l'application de la peine de mort, dans le cas où la proposition de rétablir la royauté serait faite dans les assemblées primaires. — A ces mots, des cris s'élèvent de toutes parts. Voilà, dit-on, le mystère découvert! On veut un roi, mais sorti des assemblées primaires, de ces assemblées d'où se sont élevés Marat, Robespierre et Danton. — Merlin cherche à se justifier en disant qu'il a voulu rendre hommage à la souveraineté du peuple. On lui impose silence en le traitant de royaliste, et on propose de le rappeler à l'ordre. Guadet alors, avec une mauvaise foi que les hommes les plus honnêtes apportent quelquefois dans une discussion envenimée, soutient qu'il faut respecter la liberté des opinions, à laquelle on doit d'avoir découvert un secret important, et qui donne la clef d'une grande machination. — « L'assemblée, dit-il, ne doit pas regretter d'avoir entendu cet amendement qui lui démontre qu'un nouveau despotisme doit succéder au despotisme détruit, et on doit remercier Merlin, loin de le rappeler à l'ordre. » Une explosion de murmures couvre la voix de Guadet. Bazire, Merlin, Robespierre, crient à la calomnie; et il est vrai que le reproche de vouloir substituer un roi plébéien au roi détrôné était aussi absurde que celui de fédéralisme adressé aux girondins. L'assemblée décrète enfin la peine de mort contre quiconque voudrait rétablir en France la royauté, sous quelque dénomination que ce puisse être.

On revient aux formes du procès et à la proposition d'une séance permanente. Robespierre demande de nouveau que le jugement soit prononcé sur-le-champ. Pétion, victorieux encore par l'appui de la majorité, fait décider que la séance ne sera pas permanente, ni le jugement instantané, mais que l'assemblée s'en occupera tous les jours, et toute affaire cessante, de onze heures du matin à six heures du soir.

Les jours suivants furent employés à la lecture des pièces trouvées chez Laporte, et d'autres trouvées plus récemment au château dans une armoire secrète que le roi avait fait construire dans l'épaisseur d'une muraille. La porte en était en fer, d'où elle fut connue depuis sous le nom d'*armoire de fer*. L'ouvrier, employé à la construire, la dénonça à Roland, qui, empressé de vérifier le fait, eut l'imprudence de s'y rendre précipitamment, sans se faire accompagner de témoins pris dans l'assemblée, ce qui donna lieu à ses ennemis de dire

qu'il avait soustrait une partie des papiers. Roland y trouva toutes les pièces relatives aux communications de la cour avec les émigrés et avec divers membres des assemblées. Les transactions de Mirabeau y furent connues, et la mémoire du grand orateur allait être proscrite, lorsqu'à la demande de Manuel, son admirateur passionné, on chargea le comité d'instruction publique de faire de ces documents un plus ample examen *. On nomma ensuite une commission pour faire, d'après ces pièces, un acte énonciatif, des faits imputés à Louis XVI. Cet acte énonciatif, une fois rédigé, devait être approuvé par l'assemblée. Louis XVI devait ensuite comparaître en personne à la barre de la convention, et être interrogé par le président sur chaque article de l'acte énonciatif. Après sa comparution, deux jours lui étaient accordés pour se défendre, et le lendemain de sa défense, le jugement devait être prononcé par appel nominal. Le pouvoir exécutif était chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique pendant la translation du roi à l'assemblée. Ces dispositions avaient été décrétées le 9.

Le 10, l'acte énonciatif fut présenté à l'assemblée, et la comparution de Louis XVI fut arrêtée pour le lendemain 11 décembre.

Ce monarque infortuné allait donc comparaître en présence de la convention nationale, et y subir un interrogatoire sur tous les actes de son règne. La nouvelle du procès et de l'ordre de comparution avait pénétré jusqu'à Cléry, par les secrets moyens de correspondance qu'il s'était ménagés au dehors, et il ne l'avait transmise qu'en tremblant à cette famille désolée. N'osant la donner au roi lui-même, il la communiqua à Mme Élisabeth, et lui apprit en outre que, pendant le procès, la commune avait résolu de séparer Louis XVI de sa famille. Il convint avec la princesse d'un moyen de correspondre pendant cette séparation; ce moyen consistait dans l'envoi d'un mouchoir que Cléry, destiné à rester auprès du roi, devait faire parvenir aux princesses si Louis XVI était malade. Voilà tout ce que les malheureux prisonniers avaient la prétention de se communiquer les uns aux autres. Le roi fut averti par sa sœur de sa prochaine comparution, et de la séparation qu'on devait lui faire subir pendant le procès. Il reçut cette nouvelle avec une parfaite résignation, et se prépara à subir avec fermeté cette scène douloureuse.

La commune avait ordonné que, dès le 11 au matin, tous les corps administratifs seraient en séance, que toutes les sections seraient armées, que la garde de tous les lieux publics, caisses, dépôts, etc., serait augmentée de deux cents hommes par poste, que des réserves nombreuses seraient placées sur divers points, avec une forte artillerie, et qu'une escorte d'élite accompagnerait la voiture.

Dès le 11 au matin, la générale annonça dans Paris cette scène si triste et si nouvelle. Des troupes nombreuses entouraient le Temple, et le bruit des armes et des chevaux arrivait jusqu'aux prisonniers, qui feignaient d'ignorer la cause de cette agitation. A neuf heures du matin, la famille, suivant l'usage, se rendit chez le roi, pour y déjeuner. Les officiers municipaux, plus vigilants que jamais, empêchaient par leur présence le moindre épanchement. Enfin on les sépara. Le roi demanda en vain qu'on lui laissât son fils encore quelques instants. Malgré sa prière, le jeune enfant lui fut enlevé, et il demeura seul environ deux heures. Alors le maire de Paris et le procureur de la commune arrivèrent, et lui communiquèrent l'arrêt de la convention qui le mandait à sa barre, sous le nom de Louis Capet. — Capet, reprit le prince, est le nom de l'un de mes ancêtres, et n'est pas le mien. Il se leva ensuite, et se rendit dans la voiture du maire, qui l'attendait. Six cents hommes d'élite entouraient la voiture. Elle était précédée de trois pièces de canon et suivie de trois autres. Une nombreuse cavalerie formait l'avant-garde et l'arrière-garde. Une foule immense contemplait en silence ce triste cortége, et souffrait cette rigueur comme elle avait souffert si longtemps celles de l'ancien gouvernement. Il y eut quelques cris, mais fort rares. Le prince n'en fut point ému, et s'entretint paisiblement des objets qui étaient sur la route. Dès qu'on fut rendu aux Feuillants, on le déposa dans une salle, en attendant les ordres de l'assemblée.

Pendant ce temps, on faisait diverses motions relativement à la manière de recevoir Louis XVI. On proposait qu'aucune pétition ne pût être entendue, qu'aucun député ne pût prendre la parole, qu'aucun signe d'improbation ou d'approbation ne pût être donné au roi. « Il faut, dit Legendre, l'effrayer par le silence des tombeaux. » Un murmure condamna ces paroles cruelles. Defermont demanda qu'on disposât un siége pour l'accusé. La

* Cette révélation eut lieu dans la séance du 5 décembre. On voulait briser immédiatement le buste de Mirabeau, et ordonner que ses cendres fussent enlevées du Panthéon; mais on se contenta ce jour-là de voiler son buste.

proposition fut trouvée trop juste pour être mise aux voix, et on plaça un siége à la barre. Par une vanité ridicule, Manuel proposa de discuter la question à l'ordre du jour, pour n'avoir pas l'air de ne s'occuper que du roi, dût-on, ajouta-t-il, le faire attendre à la porte. On se mit donc à discuter une loi sur les émigrés.

Santerre annonce enfin l'arrivée de Louis XVI. Barrère est président. « Citoyens, dit-il, l'Europe » vous regarde. La postérité vous jugera avec une » sévérité inflexible; conservez donc la dignité et » l'impassibilité qui conviennent à des juges. Sou- » venez-vous du silence terrible qui accompagna » Louis, ramené de Varennes. »

Louis paraît à la barre vers deux heures et demie. Le maire et les généraux Santerre et Wittengoff sont à ses côtés. Un silence profond règne dans l'assemblée. La dignité de Louis, sa contenance tranquille, dans une aussi grande infortune, touchent tout le monde. Les députés du milieu sont émus. Les girondins éprouvent un profond attendrissement. Saint-Just, Robespierre, Marat, sentent défaillir eux-mêmes leur fanatisme, et s'étonnent de trouver un homme dans le roi dont ils demandent le supplice.

— Asseyez-vous, dit Barrère à Louis, et répondez aux questions qui vont vous être adressées. Louis s'assied, et entend la lecture de l'acte énonciatif, article par article. Là, toutes les fautes de la cour étaient rappelées et rendues personnelles à Louis XVI. On lui reprochait l'interruption des séances le 20 juin 1789; le lit de justice tenu le 23 du même mois; la conspiration aristocratique déjouée par l'insurrection du 14 juillet; le repas des gardes du corps; les outrages faits à la cocarde nationale; le refus de sanctionner la déclaration des droits ainsi que les divers articles constitutionnels; tous les faits enfin qui manifestaient une nouvelle conspiration en octobre, et qui furent suivis des scènes des 5 et 6; les discours de réconciliation qui avaient suivi toutes ces scènes, et qui promettaient un retour qui n'était pas sincère; le faux serment prêté à la fédération du 14 juillet; les menées de Talon et de Mirabeau pour opérer une contre-révolution; l'argent donné pour corrompre une foule de députés; la réunion des chevaliers du poignard le 28 février 1791; la fuite à Varennes; la fusillade du Champ-de-Mars; le silence gardé sur la convention de Pilnitz; le retard apporté à la promulgation du décret qui réunissait Avignon à la France; les mouvements de Nîmes, Montauban, Mende, Jallès; la continuation de paye accordée aux gardes du corps émigrés et à la garde constitutionnelle licenciée; la correspondance secrète avec les princes émigrés; l'insuffisance des armées réunies sur la frontière; le refus de sanctionner le décret pour le camp de vingt mille hommes; le désarmement de toutes les places fortes; l'annonce tardive de la marche des Prussiens; l'organisation de compagnies secrètes, dans l'intérieur de Paris; la revue des Suisses et des troupes qui formaient la garnison du château le matin du 10 août; le doublement de cette garde; la convocation du maire aux Tuileries; enfin l'effusion du sang, qui avait été la suite de ces dispositions militaires.

Si l'on n'admettait pas comme naturel le regret de son ancienne puissance, tout dans la conduite du roi pouvait être tourné à crime; car sa conduite n'était qu'un long regret, mêlé de quelques efforts timides pour recouvrer ce qu'il avait perdu. A chaque article, le président s'arrêtait en disant: *Qu'avez-vous à répondre?* Le roi, répondant toujours d'une voix assurée, avait nié une partie des faits, rejeté l'autre partie sur ses ministres, et s'était appuyé constamment sur la constitution, de laquelle il assurait ne s'être jamais écarté. Ses réponses avaient toujours été mesurées. Mais à cette interpellation, *Vous avez fait couler le sang du peuple au 10 août*, il s'écria d'une voix forte: Non, monsieur, non, ce n'est pas moi!

On lui montra ensuite toutes les pièces, et, usant d'un respectable privilége, il refusa d'en avouer une partie, et il contesta l'existence de l'armoire de fer. Cette dénégation produisit un effet défavorable, et elle était impolitique, car le fait était démontré. Il demanda ensuite une copie de l'acte d'accusation ainsi que des pièces, et un conseil pour l'aider dans sa défense.

Le président lui signifia qu'il pouvait se retirer. On lui fit prendre quelques rafraîchissements dans la salle voisine, et, le faisait remonter en voiture, on le ramena au Temple. Il y arriva à six heures et demie, et son premier soin fut de demander à revoir sa famille; on le lui refusa, en disant que la commune avait ordonné la séparation pendant la durée de la procédure. A huit heures et demie, lorsqu'on lui annonça le moment du souper, il demanda de nouveau à embrasser ses enfants. Les ombrages de la commune rendaient tous les gardiens barbares, et on lui refusa encore cette consolation.

Pendant ce temps l'assemblée était livrée au tumulte, par suite de la demande d'un conseil que

Louis XVI avait faite. Treilhard, Pétion, insistaient avec force pour que cette demande fût accordée : Tallien, Billaud-Varennes, Chabot, Merlin, s'y opposaient, en disant qu'on allait encore différer le jugement par des chicanes. Enfin l'assemblée accorda un conseil. Une députation fut chargée d'aller l'apprendre à Louis XVI, et de lui demander sur qui tomberait son choix. Le roi désigna Target, ou à son défaut Tronchet, et tous deux s'il était possible. Il demanda en outre qu'on lui donnât de l'encre, des plumes et du papier, pour travailler à sa défense, et qu'on lui permît de voir sa famille. La convention décida sur-le-champ qu'on lui donnerait tout ce qui était nécessaire pour écrire, qu'on avertirait les deux défenseurs dont il avait fait choix, qu'il lui serait permis de communiquer librement avec eux, et qu'il pourrait voir sa famille.

Target refusa la commission dont le chargea Louis XVI, en donnant pour raison que depuis 1785 il ne pouvait plus se livrer à la plaidoirie. Tronchet écrivit sur-le-champ qu'il était prêt à accepter la défense qui lui était confiée; et, tandis qu'on s'occupait à désigner un nouveau conseil, on reçut une lettre écrite par un citoyen de soixante-dix ans, par le vénérable Malesherbes, ami et compagnon de Turgot, et le magistrat le plus respecté de la France. Le noble vieillard écrivait au président : « J'ai été appelé deux fois au conseil « de celui qui fut mon maître, dans le temps que » cette fonction était ambitionnée par tout le » monde : je lui dois le même service lorsque c'est » une fonction que bien des gens trouvent dange- » reuse. »

Il priait le président d'avertir Louis XVI qu'il était prêt à se dévouer à sa défense.

Beaucoup d'autres citoyens firent la même offre, et on en instruisit le roi. Il les remercia tous, et n'accepta que Tronchet et Malesherbes. La commune décida que les deux défenseurs seraient fouillés jusque dans les endroits les plus secrets, avant de pénétrer auprès de leur client. La convention, qui avait ordonné *la libre communication*, renouvela son ordre, et ils purent entrer librement dans le Temple. En voyant Malesherbes, le roi courut au-devant de lui : le vénérable vieillard tomba à ses pieds en fondant en larmes. Le roi le releva, et ils demeurèrent longtemps embrassés. Ils commencèrent aussitôt à s'occuper de la défense. Des commissaires de l'assemblée apportaient tous les jours au Temple les pièces, et avaient ordre de les communiquer, sans jamais s'en dessaisir. Le roi les compulsaient avec beaucoup d'attention, et avec un calme qui chaque fois étonnait davantage les commissaires.

La seule consolation qu'il eût demandée, celle de voir sa famille, ne lui était point accordée, malgré le décret de la convention. La commune, y mettant toujours obstacle, avait demandé le rapport de ce décret. — Vous aurez beau l'ordonner, dit Tallien à la convention, si la commune ne le veut pas, cela ne sera pas. Ces insolentes paroles excitèrent un grand tumulte. Cependant l'assemblée, modifiant son décret, ordonna que le roi pourrait avoir ses deux enfants auprès de lui, mais à condition que les enfants ne retourneraient plus auprès de leur mère pendant tout le procès. Le roi, sentant qu'ils étaient plus nécessaires à leur mère, ne voulut pas les lui enlever, et se soumit à cette nouvelle douleur avec une résignation qu'aucun événement ne pouvait altérer.

A mesure que le procès s'avançait, on sentait davantage l'importance de la question. Les uns comprenaient que procéder par le régicide envers l'ancienne royauté, c'était s'engager dans un système inexorable de vengeance et de cruautés, et déclarer une guerre à mort à l'ancien ordre des choses; ils voulaient bien abolir cet ancien ordre des choses, mais ils ne voulaient pas le détruire d'une manière aussi violente. Les autres au contraire désiraient cette guerre à mort, qui n'admettait plus ni faiblesse ni retour, et creusait un abîme entre la monarchie et la révolution. La personne du roi disparaissait presque dans cette immense question, et on n'examinait plus qu'une chose, savoir s'il fallait ou s'il ne fallait pas rompre entièrement avec le passé par un acte éclatant et terrible. On ne voyait que le résultat, et on perdait de vue la victime sur laquelle allait tomber le coup.

Les girondins, constants à poursuivre les jacobins, leur rappelaient sans cesse les crimes de septembre, et les présentaient comme des anarchistes qui voulaient dominer la convention par la terreur, et immoler le roi pour le remplacer par les triumvirs. Guadet réussit presque à les expulser de la convention, en faisant décréter que les assemblées électorales de toute la France seraient convoquées pour confirmer ou révoquer leurs députés. Cette proposition décrétée et rapportée en quelques minutes avait singulièrement effrayé les jacobins. D'autres circonstances les inquiétaient bien plus encore. Les fédérés continuaient d'arriver de toutes parts. Les municipalités envoyaient une multitude d'adresses dans lesquelles, en approuvant la répu-

blique et en félicitant l'assemblée de l'avoir instituée, elles condamnaient les crimes et les excès de l'anarchie. Les sociétés affiliées reprochaient toujours à la société mère d'avoir dans son sein des hommes de sang qui pervertissaient la morale publique, et voulaient attenter à la sûreté de la convention. Quelques-unes reniaient leur mère, déclaraient ne plus vouloir de l'affiliation, et annonçaient qu'au premier signal elles voleraient à Paris pour soutenir l'assemblée. Toutes demandaient surtout la radiation de Marat, et quelques-unes celle de Robespierre lui-même.

Les jacobins désolés avouaient que l'opinion se corrompaient en France; ils se recommandaient de se tenir unis, de ne pas perdre de temps pour écrire dans les provinces, et éclairer leurs frères égarés; ils accusaient le traître Roland d'arrêter leur correspondance, et d'y substituer des écrits hypocrites qui pervertissaient les esprits. Ils proposaient un don volontaire pour répandre les bons écrits, et particulièrement les *admirables* discours de Robespierre, et ils cherchaient les moyens de les faire parvenir malgré Roland, qui violait, disaient-ils, la liberté des postes. Cependant, ils convenaient d'une chose, c'est que Marat les compromettait par la violence de ses écrits; et il fallait, suivant eux, que la société mère apprît à la France quelle différence elle mettait entre Marat, que son tempérament enflammé emportait au delà des bornes, et le sage, le vertueux Robespierre, qui, toujours dans la véritable limite, voulait sans faiblesse, mais sans exagération, ce qui était juste et possible. Une forte dispute s'était engagée sur ces deux hommes. On avait reconnu que Marat était une tête forte et hardie, mais trop emportée. Il avait été utile, disait-on, à la cause du peuple, mais il ne savait pas s'arrêter. Les partisans de Marat avaient répondu qu'il ne croyait pas nécessaire d'exécuter tout ce qu'il avait dit, et qu'il sentait mieux que personne le terme où il fallait s'arrêter. Ils citaient diverses paroles de lui. Marat avait dit : « *Il ne faut qu'un* » *Marat dans la république. — Je demande le* » *plus pour obtenir le moins. — Ma main sèche-* » *rait plutôt que d'écrire, si je croyais que le peuple* » *exécutât à la lettre tout ce que je lui conseille.* » — *Je surfais au peuple, parce que je sais qu'il* » *me marchande.* » Les tribunes avaient appuyé cette justification de Marat par leurs applaudissements. Pourtant la société avait résolu de faire une adresse, dans laquelle, décrivant le caractère de Marat et de Robespierre, elle montrerait quelle différence elle faisait entre la sagesse de l'un et la véhémence de l'autre (52). Après cette mesure, on en proposa plusieurs autres, et surtout on se promit de demander continuellement le départ des fédérés pour la frontière. Si on apprenait en effet que l'armée de Dumouriez s'affaiblissait par la désertion, les jacobins s'écriaient que le renfort des fédérés lui était indispensable. Marat écrivait que depuis plus d'un an on retenait les volontaires qui étaient partis les premiers, et qu'il était temps de les remplacer par ceux qui séjournaient à Paris; on venait d'apprendre que Custine avait été obligé d'abandonner Francfort, que Beurnonville avait inutilement attaqué l'électorat de Trèves, et les jacobins soutenaient que, si ces deux généraux avaient eu avec eux les fédérés qui remplissaient inutilement la capitale, ils n'eussent pas essuyé cet échec.

Les diverses nouvelles de l'inutile tentative de Beurnonville et de l'échec de Custine avaient singulièrement agité l'opinion. Elles étaient faciles à prévoir, car Beurnonville, attaquant par une mauvaise saison, et sans moyens suffisants, des positions inabordables, ne pouvait réussir; et Custine, s'obstinant à ne pas reculer spontanément sur le Rhin, pour ne pas avouer sa témérité, devait infailliblement être réduit à une retraite à Mayence. Les malheurs publics sont pour les partis une occasion de reproche. Les jacobins, qui n'aimaient pas les généraux suspects d'aristocratie, déclamèrent contre eux, et les accusèrent d'être feuillants et girondins. Marat ne manqua pas de s'élever de nouveau contre la fureur des conquêtes, qu'il avait, disait-il, toujours blâmée, et qui n'était qu'une ambition déguisée des généraux pour arriver à un degré de puissance redoutable. Robespierre, dirigeant le reproche selon les inspirations de sa haine, soutint que ce n'étaient pas les généraux qu'il fallait accuser, mais la faction infâme qui dominait l'assemblée, et le pouvoir exécutif. Le perfide Roland, l'intrigant Brissot, les scélérats Louvet, Gaudet, Vergniaud, étaient les auteurs de tous les maux de la France. Il demandait à être le premier assassiné par eux; mais il voulait avant tout avoir le plaisir de les dénoncer. Dumouriez et Custine, ajoutait-il, les connaissaient et se gardaient bien de se ranger avec eux : mais tout le monde les craignait parce qu'ils disposaient de l'or, des places et de tous les moyens de la république. Leur intention était de l'asservir, et pour cela ils enchaînaient tous les vrais patriotes, ils empêchaient le développement de leur énergie, et exposaient ainsi la France à être vaincue par ses ennemis. Leur

Digitized by Google

intention était principalement de détruire la société des jacobins, et de poignarder quiconque aurait le courage de résister. « Et pour moi, s'écriait Robespierre, moi je demande à être assassiné par Roland! » (*Séance des Jacobins du 12 décembre.*)

Cette haine furibonde, se communiquant à toute la société, la soulevait comme une mer orageuse. On se promettait un combat à mort contre la faction; on repoussait d'avance toute idée de réconciliation, et comme il avait été question d'un nouveau projet de transaction, on s'engageait à refuser à jamais le *baiser Lamourette.*

Les mêmes scènes se reproduisaient dans l'assemblée pendant le délai qu'il avait été accordé à Louis XVI pour préparer sa défense. On ne manquait pas d'y répéter que partout les royalistes menaçaient les patriotes, et répandaient des pamphlets en faveur du roi. Thuriot proposa un moyen, c'était de punir de mort quiconque méditerait de rompre l'unité de la république ou d'en détacher quelque partie. C'était là un décret contre la fable du fédéralisme, c'est-à-dire contre les girondins. Buzot se hâte de répondre par un autre projet de décret, et demande l'exil de la famille d'Orléans. Les partis échangent les faussetés, et se vengent des calomnies par d'autres calomnies. Tandis que les jacobins accusaient les girondins de fédéralisme, ceux-ci reprochaient aux premiers de destiner le duc d'Orléans au trône, et de ne vouloir immoler Louis XVI que pour rendre la place vacante.

Le duc d'Orléans existait à Paris, s'efforçant en vain de se faire oublier dans le sein de la convention. Cette place sans doute ne lui convenait pas au milieu de furieux démagogues; mais où fuir? En Europe, l'émigration l'attendait, et les outrages, peut-être même les supplices, menaçaient ce parent de la royauté, qui avait répudié sa naissance et son rang. En France, il s'efforçait de cacher son rang sous les titres les plus humbles, et il se nommait *Égalité.* Mais il restait l'ineffaçable souvenir de son ancienne existance, et le témoignage toujours présent de ses immenses richesses. A moins de prendre les haillons, de se rendre méprisable à force de cynisme, comment échapper aux soupçons? Dans les rangs girondins, il eût été perdu dès le premier jour, et tous les reproches de royalisme qu'on leur faisait eussent été justifiés. Dans ceux des jacobins, il avait la violence de Paris pour appui; mais il ne pouvait pas échapper aux accusations des girondins, et c'est ce qui lui arriva en effet. Ceux-ci, ne lui pardonnant pas de se ranger avec leurs ennemis, supposaient que, pour se rendre supportable, il prodiguait ses trésors aux anarchistes, et leur fournissait le secours de sa puissante fortune.

L'ombrageux Louvet croyait mieux, et s'imaginait sincèrement qu'il nourrissait toujours l'espoir de la royauté. Sans partager cette opinion, mais pour combattre la sortie de Thuriot par une autre, Buzot monte à la tribune : « Si le décret proposé » par Thuriot doit ramener la confiance, je vais, » dit-il, vous en proposer un qui ne la ramènera » pas moins. La monarchie est renversée, mais » elle vit encore dans les habitudes, dans les souvenirs de ses anciennes créatures. Imitons les » Romains; ils ont chassé Tarquin et sa famille : » comme eux, chassons la famille des Bourbons. » Une partie de cette famille est dans les fers, » mais il en est une autre bien plus dangereuse, » parce qu'elle fut plus populaire, c'est celle » d'Orléans. Le buste d'Orléans fut promené dans » Paris; ses fils, bouillants de courage, se distinguent dans nos armées, et les mérites mêmes » de cette famille la rendent dangereuse pour la » liberté. Qu'elle fasse un dernier sacrifice à la » patrie en s'exilant de son sein; qu'elle aille » porter ailleurs le malheur d'avoir approché du » trône, et le malheur plus grand encore de porter un nom qui nous est odieux, et dont l'oreille » d'un homme libre ne peut manquer d'être blessée. » Louvet, succédant à Buzot, et s'adressant à d'Orléans lui-même, lui cite l'exil volontaire de Collatin, et l'engage à l'imiter. Lanjuinais rappelle les élections de Paris dont Égalité faisait partie, et qui se firent sous le poignard de la faction anarchique; il rappelle les efforts qu'on a tentés pour nommer ministre de la guerre un chancelier de la maison d'Orléans, l'influence que les fils de cette famille ont acquise dans les armées; et, par toutes ces raisons, il demande le bannissement des Bourbons. Bazire, Saint-Just, Chabot s'y refusent, plutôt par opposition aux girondins que par intérêt pour d'Orléans. Ils soutiennent que ce n'est pas le moment de sévir contre le seul des Bourbons qui se soit loyalement conduit envers la nation; qu'il faut d'abord punir le Bourbon prisonnier, faire ensuite la constitution, et qu'après on s'occupera des citoyens devenus dangereux; qu'au reste, envoyer d'Orléans hors de France, c'est l'envoyer à la mort, et qu'il faut au moins ajourner cette cruelle mesure. Néanmoins, le bannissement est décrété par acclamation. Il ne s'agit plus que de décider l'époque

du bannissement, en rédigeant le décret. — Puisque vous employez l'ostracisme contre Égalité, dit Merlin, employez-le contre tous les hommes dangereux, et tout d'abord je le demande contre le pouvoir exécutif. — Contre Roland! s'écrie Albitte. — Contre Roland et Pache! ajoute Barrère, qui sont devenus une cause de division parmi nous. Qu'ils soient bannis l'un et l'autre du ministère, pour nous rendre le calme et l'union. — Cependant Kersaint craint que l'Angleterre ne profite de cette désorganisation du ministère pour nous faire une guerre désastreuse, comme elle le fit en 1757, lorsque d'Argenson et Machau furent disgraciés.

Rewbel demande si on peut bannir un représentant du peuple, et si Philippe Égalité n'appartient pas à ce titre à la nation qui l'a nommé. Ces diverses observations arrêtent le mouvement des esprits. On s'interrompt, on revient, et sans révoquer le décret de bannissement contre les Bourbons, on ajourne la discussion à trois jours, pour se calmer, et pour réfléchir plus mûrement à la question de savoir si on pouvait bannir Égalité, et destituer sans danger les deux ministres de l'intérieur et de la guerre.

Après cette discussion, on devine quel désordre dut régner dans les sections, à la commune et aux Jacobins. On cria de toutes parts à l'ostracisme, et les pétitions se préparèrent pour la reprise de la discussion. Les trois jours écoulés, la discussion recommença; le maire vint à la tête des sections demander le rapport du décret. L'assemblée passa à l'ordre du jour après la lecture de l'adresse; mais Pétion, voyant quel tumulte excitait cette question, en demanda l'ajournement après le jugement de Louis XVI. Cette espèce de transaction fut adoptée, et on se jeta de nouveau sur la victime contre laquelle s'acharnaient toutes les passions. Le célèbre procès fut donc aussitôt repris.

CHAPITRE XIX.

Continuation du procès de Louis XVI. Sa défense. — Débats tumultueux à la convention — Les girondins proposent l'appel au peuple; opinion du député Salles; discours de Robespierre; discours de Vergniaud. — Position des questions. — Louis XVI est déclaré coupable et condamné à mort, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. Détails sur les débats et les votes émis. — Assassinat du député Lepelletier Saint-Fargeau. Agitation dans Paris. — Louis XVI fait ses adieux à sa famille; ses derniers moments dans la prison et sur l'échafaud.

Le temps accordé à Louis XVI pour préparer sa défense était à peine suffisant pour compulser les immenses matériaux sur lesquels elle devait être établie. Ses deux défenseurs demandèrent à s'en adjoindre un troisième, plus jeune et plus actif, qui rédigerait et prononcerait la défense, tandis qu'ils en chercheraient et prépareraient les moyens. Ce jeune adjoint était l'avocat Desèze, qui avait défendu Besenval après le 14 juillet. La convention, ayant accordé la défense, ne refusa pas un nouveau conseil, et M. Desèze eut, comme Malesherbes et Tronchet, la faculté de pénétrer au Temple. Une commission y portait tous les jours les pièces, les montrait à Louis XVI, qui les recevait avec beaucoup de sang-froid et comme si ce procès *eût regardé un autre*, disait un rapport de la commune. Il montrait aux commissaires la plus grande politesse, et leur faisait servir à manger quand les séances avaient été trop longues. Pendant qu'il s'occupait ainsi de son procès, il avait trouvé un moyen de correspondre avec sa famille. Il écrivait au moyen du papier et des plumes qu'on lui avait donnés pour travailler à sa défense, et les princesses traçaient leur réponse sur du papier avec des piqûres d'épingle. Quelquefois on pliait les billets dans des pelotons de fil, qu'un garçon de l'office, en servant les repas, jetait sous la table; quelquefois on les faisait descendre par une ficelle d'un étage à un autre. Les malheureux prisonniers se donnaient ainsi des nouvelles de leur santé, et trouvaient une grande consolation à apprendre qu'ils n'étaient point malades.

Enfin M. Desèze avait terminé sa défense en y travaillant nuit et jour. Le roi lui fit retrancher tout ce qui était trop oratoire, et voulut s'en tenir

Digitized by Google

à la simple discussion des moyens qu'il avait à faire valoir. Le 26, à neuf heures et demie du matin, toute la force armée était en mouvement pour le conduire du Temple aux Feuillants, avec les mêmes précautions et dans le même ordre que lors de sa première comparution. Monté dans la voiture du maire, il s'entretint avec lui pendant le trajet avec la même tranquillité que de coutume; on parla de Sénèque, de Tite-Live, des hôpitaux; il adressa même une plaisanterie assez fine à un des municipaux, qui avait, dans la voiture, le chapeau sur la tête. Arrivé aux Feuillants, il montra beaucoup de sollicitude pour ses défenseurs, il s'assit à leurs côtés dans l'assemblée, regarda avec beaucoup de calme les bancs où siégeaient ses accusateurs et ses juges, sembla rechercher sur leur visage l'impression que produisait la plaidoirie de M. Desèze, et plus d'une fois il s'entretint en souriant avec Tronchet et Malesherbes. L'assemblée accueillit sa défense avec un morne silence, et ne témoigna aucune improbation.

Le défenseur s'occupa d'abord des principes du droit, et en second lieu des faits imputés à Louis XVI. Bien que l'assemblée, en décidant que le roi serait jugé par elle, eût implicitement décrété que l'inviolabilité ne pouvait être invoquée, M. Desèze démontra fort bien que rien ne pouvait limiter la défense, et qu'elle demeurait entière, même après le décret; que, par conséquent, si Louis jugeait l'inviolabilité soutenable, il avait le droit de la faire valoir. Il fut d'abord obligé de reconnaître la souveraineté du peuple; et, avec tous les défenseurs de la constitution de 1791, il soutint que la souveraineté, bien que maîtresse absolue, pouvait s'engager; qu'elle l'avait voulu à l'égard de Louis XVI, en stipulant l'inviolabilité; qu'elle n'avait pas voulu une chose absurde dans le système de la monarchie; que par conséquent l'engagement devait être exécuté; et que tous les crimes possibles, le roi en eût-il commis, ne pouvaient être punis que de la déchéance. Il dit que, sans cela, la constitution de 1791 serait un piége barbare tendu à Louis XVI, puisqu'on lui aurait promis avec l'intention secrète de ne pas tenir; que, si on refusait à Louis ses droits de roi, il fallait lui laisser au moins ceux de citoyen, et il demanda où étaient les formes conservatrices que tout citoyen avait droit de réclamer, telles que la distinction entre le jury d'accusation et celui de jugement, la faculté de récusation, la majorité des deux tiers, le vote secret, et le silence des juges pendant que leur opinion se formait. Il ajouta, avec une hardiesse qui ne rencontra qu'un silence absolu, qu'il cherchait partout des juges et ne trouvait que des accusateurs.

Il passa ensuite à la discussion des faits, qu'il rangea sous deux divisions, ceux qui avaient précédé et ceux qui avaient suivi l'acceptation de l'acte constitutionnel. Les premiers étaient couverts par l'acceptation de cet acte, les autres par l'inviolabilité. Cependant il ne refusait pas de les discuter, et il le fit avec avantage parce qu'on avait amassé une foule de faits insignifiants, à défaut de la preuve précise des intelligences avec l'étranger, crime dont on était persuadé, mais dont la preuve positive manquait encore. Il repoussa victorieusement l'accusation d'avoir versé le sang français au 10 août. Dans ce jour, en effet, l'agresseur n'était pas Louis XVI, mais le peuple. Il était légitime que Louis XVI, attaqué, cherchât à se défendre, et qu'il prît les précautions nécessaires. Les magistrats eux-mêmes l'avaient approuvé, et avaient donné aux troupes l'ordre formel de repousser la force par la force. Malgré cela, disait M. Desèze, le roi n'avait pas voulu faire usage de cette autorisation, qu'il tenait et de la nature et de la loi, et il s'était retiré dans le sein du corps législatif pour éviter toute effusion de sang. Le combat qui avait suivi ne le regardait plus, devait même lui valoir des actions de grâces plutôt que des vengeances, puisque c'était sur un ordre de sa main que les Suisses avaient abandonné la défense du château et de leur vie. Il y avait donc une criante injustice à reprocher à Louis XVI d'avoir versé le sang français, et sur ce point il avait été irréprochable; il s'était montré au contraire plein de délicatesse et de vertu.

Le défenseur termina par ces mots si courts, si justes, et les seuls où il fût question des vertus de Louis XVI.

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et » à vingt ans il donna sur le trône l'exemple des » mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable » ni aucune passion corruptrice; il y fut économe, » juste, sévère, et il s'y montra toujours l'ami » constant du peuple. Le peuple désirait la des- » truction d'un impôt désastreux qui pesait sur » lui, il le détruisit : le peuple demandait l'aboli- » tion de la servitude, il commença par l'abolir » lui-même dans ses domaines : le peuple sollici- » tait des réformes dans la législation criminelle » pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit » ces réformes : le peuple voulait que des milliers » de Français, que la rigueur de nos usages avait

Digitized by Google

» privés jusqu'alors des droits qui appartiennent » aux citoyens, acquissent ces droits ou les recou- » vrassent, il les en fit jouir par ses lois : le peu- » ple voulut la liberté, et il la lui donna ! Il vint » même au-devant de lui par ses sacrifices, et ce- » pendant c'est au nom de ce même peuple qu'on » demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève » pas... je m'arrête devant l'histoire : songez » qu'elle jugera votre jugement, et que le sien » sera celui des siècles ? »

Louis XVI, prenant la parole immédiatement après son défenseur, prononça quelques mots qu'il avait écrits. « On vient, dit-il, de vous exposer » mes moyens de défense ; je ne les renouvellerai » point ; en vous parlant peut-être pour la dernière » fois, je vous déclare que ma conscience ne me » reproche rien, et que mes défenseurs vous ont » dit la vérité.

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût exa- » minée publiquement, mais mon cœur est déchiré » de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation » d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, » et surtout que les malheurs du 10 août me soient » attribués !

» J'avoue que les preuves multipliées que j'a- » vais données, dans tous les temps, de mon amour » pour le peuple, et la manière dont je m'étais » toujours conduit, me paraissaient devoir prou- » ver que je ne craignais pas de m'exposer pour » épargner son sang, et éloigner à jamais de moi » une pareille imputation. »

Le président demande ensuite à Louis XVI s'il ne lui reste plus rien à dire pour sa défense. Louis XVI ayant déclaré qu'il a tout dit, le président lui annonce qu'il peut se retirer. Conduit dans une salle voisine, avec ses défenseurs, il s'occupe avec sollicitude du jeune Desèze, qui paraît fatigué d'une longue plaidoirie. Ramené ensuite en voiture, il parle avec la même sérénité à ceux qui l'escortent, et arrive au Temple à cinq heures.

A peine avait-il quitté la convention qu'un orage violent s'y était élevé. Les uns voulaient qu'on ouvrît la discussion ; les autres, se plaignant des délais éternels qu'on apportait à la décision de ce procès, demandaient sur-le-champ l'appel nominal, en disant que dans tout tribunal, après avoir ouï l'accusé, on passait aux voix. Lanjuinais nourrissait depuis le commencement du procès une indignation que son caractère impétueux ne lui permettait plus de contenir. Il s'élance à la tribune, et au milieu des cris qu'excite sa présence, il demande, non pas un délai pour la discussion, mais l'annulation même de la procédure ; il s'écrie que le temps des hommes féroces est passé, qu'il ne faut pas déshonorer l'assemblée en lui faisant juger Louis XVI ; que personne n'en a le droit en France, et que l'assemblée particulièrement n'a aucun titre pour le faire ; que si elle veut agir comme corps politique, elle ne peut prendre que des mesures de sûreté contre le ci-devant roi, mais que si elle agit comme tribunal, elle est hors de tous les principes, car c'est faire juger le vaincu par le vainqueur lui-même ; puisque la plupart des membres présents se sont déclarés les conspirateurs du 10 août. — Au mot de *conspirateurs*, un tumulte épouvantable s'élève de toutes parts. On crie *à l'ordre ! à l'Abbaye ! à bas de la tribune !* — Lanjuinais veut en vain justifier le mot de *conspirateurs*, en disant qu'il doit être pris ici dans un sens favorable, et que le 10 août fut une conspiration glorieuse : il continue au milieu du bruit, et finit en déclarant qu'il aimerait mieux périr mille fois que de condamner, contre toutes les lois, le tyran même le plus abominable !

Une foule d'orateurs lui succèdent, et le tumulte ne fait que s'accroître. On ne veut plus rien entendre, on quitte sa place, on se mêle, on se forme par groupes, on s'injurie, on se menace, et le président est obligé de se couvrir. Après une heure d'agitation, le calme se rétablit enfin, et l'assemblée, adoptant l'avis de ceux qui demandaient la discussion sur le procès de Louis XVI, déclare que la discussion est ouverte, et qu'elle sera continuée, toutes affaires cessantes, jusqu'à ce que l'arrêt soit rendu.

La discussion est donc reprise le 27 ; la foule des orateurs déjà entendus reparaît à la tribune. Saint-Just s'y montre de nouveau. La présence de Louis XVI, humilié, vaincu, et serein encore dans l'infortune, a fait naître quelques objections dans son esprit. Mais il répond à ces objections en appelant Louis un tyran modeste et souple, qui a opprimé avec modestie, qui se défend avec modestie, et contre la douceur insinuente duquel il faut se prémunir avec le plus grand soin. Il a appelé les états généraux, mais c'était pour humilier la noblesse et régner en divisant ; aussi, quand il a vu la puissance des états s'élever si rapidement, il a voulu la détruire. Au 14 juillet, aux 5 et 6 octobre, on l'a vu amasser secrètement des moyens pour accabler le peuple ; mais chaque fois que ses conspirations étaient déjouées par l'énergie nationale, il feignait de revenir lui-même, il montrait de sa défaite et de la victoire du peuple une joie

hypocrite et qui n'était pas naturelle. Depuis, ne pouvant plus faire usage de la force, il corrompait les défenseurs de la liberté, il complotait avec l'étranger, il désespérait les ministres, dont l'un était obligé de lui écrire : *Vos relations secrètes m'empêchent d'exécuter les lois, et je me retire.* Enfin, il avait employé tous les moyens de la plus profonde perfidie jusqu'au 10 août, et maintenant encore il affectait une feinte douceur pour ébranler ses juges et leur échapper.

C'est ainsi que les incertitudes si naturelles de Louis XVI se peignaient dans un esprit violent, qui voyait une perfidie forte et calculée là où il n'y avait que faiblesse et regrets du passé. D'autres orateurs succèdent à Saint-Just, et on attend avec impatience que les girondins prennent la parole. Ils ne s'étaient pas prononcés encore, et il était temps qu'ils s'expliquassent. On a déjà vu quelles étaient et leurs incertitudes, et leurs dispositions à s'émouvoir, et leur penchant à excuser dans Louis XVI une résistance qu'ils étaient plus capables de comprendre que leurs adversaires. Vergniaud convint, devant quelques amis, de l'attendrissement qu'il éprouvait. Sans être aussi touchés peut-être, les autres étaient tous disposés à s'intéresser à la victime; et, dans cette situation, ils imaginèrent un moyen qui décèle leur émotion et l'embarras de leur position : ce moyen était l'appel au peuple. Se décharger d'une responsabilité dangereuse, et rejeter sur la nation le reproche de barbarie si le roi était condamné, ou celui de royalisme s'il était absous, tel était le but des girondins, et c'était un acte de faiblesse. Puisqu'ils étaient touchés à la vue de la profonde infortune de Louis XVI, ils devaient avoir le courage de le défendre eux-mêmes, et ne devaient pas provoquer la guerre civile en renvoyant aux quarante-quatre mille sections qui partageaient la France une question qui allait infailliblement mettre tous les partis en présence, et soulever les passions les plus furieuses. Il fallait se saisir fortement de l'autorité, avoir le courage d'en user soi-même, sans se décharger sur la multitude d'un soin dont elle était incapable, et qui eût exposé le pays à une confusion épouvantable. Ici, les girondins donnèrent à leurs adversaires un avantage immense, en les autorisant à répandre qu'ils fomentaient la guerre civile, et en faisant suspecter leur courage et leur franchise. Aussi ne manqua-t-on pas de dire, chez les jacobins, que ceux qui voulaient absoudre Louis XVI étaient plus francs et plus estimables que ceux qui voulaient en appeler au peuple. Mais telle est l'ordinaire conduite des partis modérés : se conduisant ici comme aux 2 et 3 septembre, les girondins hésitaient à se compromettre pour un roi qu'ils regardaient comme un ennemi, et qui, dans leur persuasion, avait voulu les détruire par le fer étranger; cependant, émus à la vue de cet ennemi vaincu, ils essayaient de le défendre, ils s'indignaient de la violence commise à son égard, et ils faisaient assez pour se perdre eux-mêmes sans faire assez pour le sauver.

Salles, celui de tous qui se prêtait le mieux aux imaginations de Louvet, et qui même le surpassait dans la supposition de complots imaginaires; Salles proposa et soutint le premier le système de l'appel au peuple, dans la séance du 27. Livrant à tout le blâme des républicains la conduite de Louis XVI, et avouant qu'elle méritait toute la sévérité qu'on pourrait déployer, il fit observer cependant que ce n'était point une vengeance, mais un grand acte de politique que l'assemblée devait exercer; il soutint donc que c'était sous le point de vue de l'intérêt public que la question devait être jugée. Or, dans les deux cas de l'absolution et de la condamnation, il voyait des inconvénients énormes. L'absolution serait une cause éternelle de discorde, et le roi deviendrait le point de ralliement de tous les partis. Le souvenir de ses attentats serait constamment rappelé à l'assemblée pour lui reprocher son indulgence : cette impunité serait un scandale public qui provoquerait peut-être des révoltes populaires, et qui servirait de prétexte à tous les agitateurs. Les hommes atroces qui avaient déjà bouleversé l'État par leurs crimes ne manqueraient pas de s'autoriser de cet acte de clémence pour commettre de nouveaux attentats, comme ils s'étaient autorisés de la lenteur des tribunaux pour exécuter les massacres de septembre. De toutes parts, enfin, on accuserait la convention de n'avoir pas eu le courage de terminer tant d'agitations, et de fonder la république par un exemple énergique et terrible.

Condamné, le roi lèguerait à sa famille toutes les prétentions de sa race, et les lèguerait à des frères plus dangereux, parce qu'ils étaient moins déconsidérés par leur faiblesse. Le peuple, ne voyant plus les crimes, mais le supplice, viendrait peut-être à s'apitoyer sur le sort du roi, et les factieux trouveraient encore dans cette disposition un moyen de l'irriter contre la convention nationale. Les souverains de l'Europe gardaient un morne silence, dans l'attente d'un événement

Digitized by Google

qu'ils espéraient devoir soulever une indignation générale; mais dès que la tête du roi serait tombée, tous, profitant de ce prétexte, fondraient à la fois sur la France pour la déchirer. Peut-être alors la France, aveuglée par ses souffrances, reprocherait à la convention un acte qui lui aurait valu une guerre cruelle et désastreuse.

Telle est, disait Salles, la funeste alternative offerte à la convention nationale. Dans une situation pareille, c'est à la nation elle-même à se décider, et à fixer son sort en fixant celui de Louis XVI. Le danger de la guerre civile est chimérique, car la guerre civile n'a pas éclaté en convoquant les assemblées primaires pour nommer une convention qui devait décider du sort de la France, et on ne paraît pas la redouter davantage dans une occasion tout aussi grave, puisqu'on défère à ces mêmes assemblées primaires la sanction de la constitution. On objecte vainement les longueurs et les difficultés d'une nouvelle délibération dans quarante-quatre mille assemblées; car il ne s'agit pas de délibérer, mais de choisir sans discussion entre les deux propositions présentées par la convention. On posera ainsi la question aux assemblées primaires : Louis XVI sera-t-il puni de mort, ou détenu jusqu'à la paix? Et elles répondront par ces mots : *détenu* ou *mis à mort*. Avec des courriers extraordinaires, la réponse peut être arrivée en quinze jours des extrémités les plus éloignées de la France.

Cette opinion avait été écoutée avec des dispositions très-diverses. Serres, député des Hautes-Alpes, se rétracte de sa première opinion, qui était pour le jugement, et demande l'appel au peuple. Barbaroux combat la justification de Louis XVI, sans prendre de conclusions, car il n'osait absoudre contre le vœu de ses commettants, ni condamner contre celui de ses amis. Buzot se prononce pour l'appel au peuple; toutefois il modifie l'opinion de Salles, et demande que la convention prenne elle-même l'initiative en votant pour la mort, et en n'exigeant des assemblées primaires que la simple sanction de ce jugement. Rabaut Saint-Étienne, ce ministre protestant déjà distingué par ses talents dans la constituante, s'indigne de cette cumulation de pouvoirs qu'exerce la convention. « Quant à moi, dit-il, je suis las » de ma portion de despotisme; je suis fatigué, » harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce » pour ma part, et je soupire après le moment où » vous aurez créé un tribunal qui me fasse perdre » les formes et la contenance d'un tyran... Vous » cherchez des raisons de politique; ces raisons » sont dans l'histoire... Ce peuple de Londres, qui » avait tant pressé le supplice du roi, fut le pre- » mier à maudire ses juges et à se prosterner de- » vant son successeur. Lorsque Charles II monta » sur le trône, la ville lui donna un superbe repas, » le peuple se livra à la joie la plus extravagante, » et il courut assister au supplice de ces mêmes » juges que Charles immola depuis aux mânes de » son père. Peuple de Paris, parlement de France, » m'avez-vous entendu?... »

Faure demande le rapport de tous les décrets portant la mise en jugement. Le sombre Robespierre paraît enfin, tout plein de colère et d'amertume. « Lui aussi, dit-il, avait été touché et » avait senti chanceler dans son cœur la vertu ré- » publicaine, en présence du coupable humilié » devant la puissance souveraine. Mais la dernière » preuve de dévouement qu'on devait à la patrie, » c'était d'étouffer tout mouvement de sensibi- » lité » Il répète alors tout ce qui a été dit sur la compétence de la convention, sur les délais éternels apportés à la vengeance nationale, sur les ménagements gardés envers le tyran, tandis qu'on attaque sans aucune espèce de réserve les plus chauds amis de la liberté; il prétend que cet appel au peuple n'est qu'une ressource semblable à celle qu'avait imaginée Guadet, et demandant le scrutin épuratoire; que cette ressource perfide avait pour but de remettre tout en question, et la députation actuelle, et le 10 août, et la république elle-même. Ramenant toujours la question à lui-même et à ses ennemis, il compare la situation actuelle à celle de juillet 1791, lorsqu'il s'agissait de juger Louis XVI pour sa fuite à Varennes. Robespierre y avait joué un rôle important. Il rappelle et ses dangers, et les efforts heureux de ses adversaires pour replacer Louis XVI sur le trône, et la fusillade du Champ-de-Mars qui s'en était suivie, et les périls que Louis XVI, replacé sur le trône, avait fait courir à la chose publique. Il signale perfidement ses adversaires d'aujourd'hui comme étant les mêmes que ses adversaires d'autrefois; il se présente comme exposé, et la France avec lui, au même danger qu'alors, et toujours par les intrigues de ces fripons qui s'appellent exclusivement les honnêtes gens. « Au- » jourd'hui, ajoute Robespierre, ils se taisent sur » les plus grands intérêts de la patrie; ils s'ab- » stiennent de prononcer leur opinion sur le der- » nier roi; mais leur sourde et pernicieuse activité » produit tous les troubles qui agitent la patrie;

Digitized by Google

» et pour égarer la majorité saine, mais souvent » trompée, ils poursuivent les plus chauds patriotes, sous le titre de minorité factieuse. La minorité, s'écrie-t-il, se changea souvent en majorité, en éclairant les assemblées trompées. La » vertu fut toujours en minorité sur la terre! Sans » cela la terre serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hampden et Sidney étaient de la minorité, car ils expirèrent sur un échafaud. Les » Critias, les Anitus, les César, les Clodius, » étaient de la majorité, mais Socrate était de la » minorité, car il avala la ciguë; Caton était de la » minorité, car il déchira ses entrailles. » Robespierre recommande ensuite le calme au peuple pour ôter tout prétexte à ses adversaires, qui présentent de simples applaudissements donnés à ses députés fidèles pour une rébellion. « Peuple, » s'écrie-t-il, garde tes applaudissements, fuis le » spectacle de nos débats! Loin de tes yeux nous » n'en combattrons pas moins. » Il termine enfin en demandant que Louis XVI soit sur-le-champ déclaré coupable et condamné à mort.

Les orateurs se succèdent le 28, le 29, et jusqu'au 31. Vergniaud prend enfin la parole pour la première fois, et on écoute avec un empressement extraordinaire les girondins s'exprimant par la bouche de leur plus grand orateur, et rompant un silence dont Robespierre n'était pas le seul à les accuser.

Vergniaud développe d'abord le principe de la souveraineté du peuple, et distingue les cas où les représentants doivent s'adresser à elle. Il serait trop long, trop difficile de recourir à un grand peuple pour tous les actes législatifs; mais pour certains actes d'une haute importance, il en est tout autrement. La constitution, par exemple, a été d'avance destinée à la sanction nationale. Mais cet objet n'est pas le seul qui mérite une sanction extraordinaire. Le jugement de Louis a de si graves caractères, soit par la cumulation de pouvoirs qu'exerce l'assemblée, soit par l'inviolabilité qui avait été constitutionnellement accordée au monarque, soit enfin par les effets politiques qui doivent résulter d'une condamnation, qu'on ne saurait contester sa haute importance et la nécessité de le soumettre au peuple lui-même. Après avoir développé ce système, Vergniaud, qui réfute particulièrement Robespierre, arrive enfin aux inconvénients politiques de l'appel au peuple et touche à toutes les grandes questions qui divisent les deux partis.

Il s'occupe d'abord des discordes qu'on redoute de voir éclater si on renvoie au peuple la sanction du jugement du roi. Il reproduit les raisons données par d'autres girondins, et soutient que si l'on ne craignait pas la guerre civile en réunissant les assemblées primaires pour sanctionner la constitution, il ne voyait pas pourquoi on la redouterait en les réunissant pour sanctionner le jugement du roi. Cette raison, souvent répétée, était de peu de valeur, car la constitution n'était pas la véritable question de la révolution; elle ne pouvait être que le règlement détaillé d'une institution déjà décrétée et consentie, la république. Mais la mort du roi étant une question formidable, il s'agissait de savoir si, en procédant par la voie de mort contre la royauté, la révolution romprait sans retour avec le passé, et marcherait par les vengeances et une énergie inexorable au but qu'elle se proposait. Or, si une question aussi terrible divisait déjà si fortement la convention et Paris, il y avait le plus grand danger à la proposer encore aux quarante-quatre mille sections du territoire français. Dans tous les théâtres, dans toutes les sociétés populaires, on disputait tumultueusement, et il fallait que la convention eût la force de décider elle-même la question, pour ne pas la livrer à la France, qui l'eût peut-être résolue par les armes.

Vergniaud, partageant à cet égard l'opinion de ses amis, soutient que la guerre civile n'est pas à craindre. Il dit que, dans les départements, les agitateurs n'ont pas acquis la prépondérance qu'une lâche faiblesse leur a laissé usurper à Paris; qu'ils ont bien parcouru la surface de la république, mais qu'ils n'y ont trouvé partout que le mépris, et qu'on a donné le plus grand exemple d'obéissance à la loi, en respectant le sang impur qui coulait dans leurs veines. Il réfute ensuite les craintes qu'on a exprimées sur la véritable majorité qu'on a dit être composée d'intrigants, de royalistes, d'aristocrates; il s'élève contre cette orgueilleuse assertion, que la vertu était en minorité sur la terre. « Citoyens, s'écrie-t-il, Catilina fut en minorité dans le sénat romain, et si cette minorité » eût prévalu, c'en était fait de Rome, du sénat » et de la liberté. Dans l'assemblée constituante, » Maury, Cazalès, furent en minorité, et s'ils » avaient prévalu, c'en était fait de vous! Les rois » aussi sont en minorité sur la terre; et pour enchaîner les peuples, ils disent aussi que la vertu » est en minorité! Ils disent aussi que la majorité » des peuples est composée d'intrigants auxquels » il faut imposer silence par la terreur, si l'on

Digitized by Google

» veut préserver les empires d'un bouleversement » général. »

Vergniaud demande si, pour faire une majorité conforme aux vœux de certains hommes, il faut employer le bannissement et la mort, changer la France en désert, et la livrer ainsi aux conceptions de quelques scélérats.

Après avoir vengé la majorité de la France, il se venge lui-même et ses amis, qu'il montre résistant toujours, et avec un égal courage, à tous les despotismes, celui de la cour et celui des brigands de septembre. Il les montre, pendant la journée du 10 août, siégeant au bruit du canon du château, prononçant la déchéance avant la victoire du peuple, tandis que ces Brutus, si pressés aujourd'hui d'égorger les tyrans abattus, cachaient leurs frayeurs dans les entrailles de la terre, et attendaient ainsi l'issue du combat incertain que la liberté livrait au despotisme.

Il rejette ensuite sur ses adversaires le reproche de provoquer à la guerre civile : « Oui, dit-il, ils » veulent la guerre civile ceux qui, en prêchant » l'assassinat contre les partisans de la tyrannie, » appliquent ce nom à toutes les victimes que leur » haine veut immoler; ceux qui appellent les poi- » gnards sur les représentants du peuple, et de- » mandent la dissolution du gouvernement et de » la convention; ceux qui veulent que la minorité » devienne arbitre de la majorité, qu'elle puisse » légitimer ses jugements par des insurrections, » et que les Catilina soient appelés à régner dans » le sénat. Ils veulent la guerre civile, ceux qui » prêchent ces maximes dans tous les lieux pu- » blics, et pervertissent le peuple en accusant la » raison de *feuillantisme*, la justice de pusillani- » mité, et la sainte humanité de conspiration.

» La guerre civile, s'écrie l'orateur, pour avoir » invoqué la souveraineté du peuple!... Cependant » en juillet 1791 vous étiez plus modestes, vous » ne vouliez pas la paralyser et régner à sa place. » Vous faisiez courir une pétition pour consulter » le peuple sur le jugement à rendre contre Louis » revenu de Varennes! Alors vous vouliez de la » souveraineté du peuple, et vous ne pensiez pas » que l'invoquer pût exciter la guerre civile! Se- » rait-ce qu'alors elle favorisait vos vues secrètes, » et qu'aujourd'hui elle les contrarie? »

L'orateur passe ensuite à d'autres considérations. On a dit que l'assemblée devait montrer assez de grandeur et de courage pour faire exécuter elle-même son jugement sans s'appuyer de l'avis du peuple. « Du courage, dit-il, il en fallait » pour attaquer Louis XVI dans sa toute-puissance; » en faut-il tant pour envoyer au supplice Louis » vaincu et désarmé? Un soldat cimbre entre dans » la prison de Marius pour l'égorger; effrayé à » l'aspect de la victime, il s'enfuit sans oser la » frapper. Si ce soldat avait été membre du sénat, » doutez-vous qu'il eût hésité à voter la mort du » tyran? Quel courage trouvez-vous à faire un acte » dont un lâche serait capable? »

Il parle ensuite d'un autre genre de courage, celui qu'il faut déployer contre les puissances étrangères. « Puisqu'on parle continuellement, » dit-il, d'un grand acte politique, il n'est pas » inutile d'examiner la question sous ce rapport. » Il n'est pas douteux que les puissances n'atten- » dent ce dernier prétexte pour fondre toutes en- » semble contre la France. On les vaincra sans » doute; l'héroïsme des soldats français en est un » sûr garant : mais ce sera un surcroît de dépenses, » d'efforts de tous genres. Si la guerre force à de » nouvelles émissions d'assignats, qui feront croî- » tre dans une proportion effrayante le prix des » denrées de première nécessité; si elle porte de » nouvelles et mortelles atteintes au commerce; » si elle fait verser des torrents de sang sur le » continent et sur les mers, quels si grands ser- » vices aurez-vous rendus à l'humanité? Quelle » reconnaissance vous devra la patrie pour avoir » fait en son nom, et au mépris de sa souveraineté » méconnue, un acte de vengeance devenu la cause » ou seulement le prétexte d'événements si cala- » miteux? J'écarte, s'écrie l'orateur, toute idée de » revers, mais oserez-vous lui vanter vos services? » Il n'y aura pas une famille qui n'ait à pleurer » ou son père ou son fils; l'agriculture manquera » bientôt de bras; les ateliers seront abandonnés; » vos trésors écoulés appelleront de nouveaux im- » pôts; le corps social, fatigué des assauts que lui » livreront au dehors les ennemis armés, au de- » dans les factions soulevées, tombera dans une » langueur mortelle. Craignez qu'au milieu de ces » triomphes la France ne ressemble à ces monu- » ments fameux qui, dans l'Égypte, ont vaincu le » temps : l'étranger qui passe s'étonne de leur » grandeur; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il? » Des cendres inanimées et le silence des tom- » beaux. »

Après ces craintes, il en est d'autres qui se présentent encore à l'esprit de Vergniaud; elles lui sont suggérées par l'histoire anglaise, et par la conduite de Cromwell, auteur principal, mais caché de la mort de Charles Ier. Celui-ci poussant

toujours les peuples, d'abord contre le roi, puis contre le parlement lui-même, brisa ensuite son faible instrument, et s'assit au suprême pouvoir. « N'avez-vous pas, ajoute Vergniaud, n'avez-vous » pas entendu, dans cette enceinte et ailleurs, » des hommes crier : *Si le pain est cher, la cause » en est au Temple; si le numéraire est rare, si » nos armées sont mal approvisionnées, la cause » en est au Temple; si nous avons à souffrir » chaque jour du spectacle de l'indigence, la » cause en est au Temple!*

» Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent pas » cependant que la cherté du pain, le défaut de » circulation dans les subsistances, la mauvaise » administration dans les armées, et l'indigence » dont le spectacle nous afflige, tiennent à d'autres » causes que celle du Temple. Quels sont donc » leurs projets? Qui me garantira que ces mêmes » hommes qui s'efforcent continuellement d'avilir » la convention, et qui peut-être y auraient réussi » si la majesté du peuple, qui réside en elle, pou- » vait dépendre de leurs perfidies; que ces mêmes » hommes qui proclament partout qu'une nouvelle » révolution est nécessaire, qui font déclarer telle » ou telle section en état d'insurrection perma- » nente, qui disent à la commune que lorsque la » convention a succédé à Louis on n'a fait que » changer de tyrans, et qu'il faut une autre jour- » née du 10 août; que ces mêmes hommes qui ne » parlent que de complots, de mort, de traîtres, » de proscriptions; qui publient dans les assem- » blées de section et dans leurs écrits qu'il faut » nommer un *défenseur* à la république, qu'il n'y » a qu'un chef qui puisse la sauver; qui me ga- » rantira, dis-je, que ces mêmes hommes ne crie- » ront pas, après la mort de Louis, avec la plus » grande violence : *Si le pain est cher, la cause en » est dans la convention; si le numéraire est rare, » si nos armées sont mal approvisionnées, la cause » en est dans la convention; si la machine du » gouvernement se traîne avec peine, la cause en » est dans la convention chargée de la diriger; si » les calamités de la guerre se sont accrues par » les déclarations de l'Angleterre et de l'Espagne, » la cause en est dans la convention qui a provo- » qué ces déclarations par la condamnation pré- » cipitée de Louis!*

» Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la » turbulence anarchique, ne viendront pas se ral- » lier l'aristocratie avide de vengeance, la misère » avide de changement, et jusqu'à la pitié que des » préjugés invétérés auront excitée sur le sort de » Louis? Qui me garantira que cette tempête, où » l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs » du 2 septembre, on ne vous présentera pas tout » couvert de sang, et comme un libérateur, ce *dé- » fenseur*, ce chef qu'on dit être si nécessaire? » Un chef! ah! si telle était leur audace, il ne pa- » raîtrait que pour être à l'instant percé de mille » coups! Mais à quelles horreurs ne serait pas livré » Paris; Paris, dont la postérité admirera le cou- » rage héroïque contre les rois, et ne concevra ja- » mais l'ignominieux asservissement à une poignée » de brigands, rebut de l'espèce humaine, qui s'a- » gitent dans son sein et le déchirent en tous sens » par les mouvements convulsifs de leur ambition » et de leur fureur! Qui pourrait habiter une cité » où régneraient la terreur et la mort! Et vous, » citoyens industrieux, dont le travail fait toute » la richesse, et pour qui les moyens de travail » seraient détruits, vous qui avez fait de si grands » sacrifices à la révolution, et à qui l'on enlèverait » les derniers moyens d'existence, vous dont les » vertus, le patriotisme ardent et la bonne foi ont » rendu la séduction si facile, que deviendriez- » vous? quelles seraient vos ressources? quelles » mains essuieraient vos larmes et porteraient des » secours à vos familles désespérées?

» Iriez-vous trouver ces faux amis, ces perfides » flatteurs qui vous auraient précipités dans l'a- » bîme? Ah! fuyez-les plutôt! redoutez leur » réponse! je vais vous l'apprendre. Vous leur » demanderiez du pain; ils vous diraient : *Allez » dans les carrières disputer à la terre quelques » lambeaux sanglants des victimes que vous avez » égorgées!* Ou *Voulez-vous du sang? Prenez, en » voici du sang et des cadavres, nous n'avons pas » d'autre nourriture à vous offrir!...* Vous frémis- » sez, citoyens! O ma patrie, je demande acte à » mon tour des efforts que je fais pour te sauver » de cette crise déplorable. »

L'improvisation de Vergniaud avait produit sur ses auditeurs de tous les côtés une impression profonde, et une admiration générale. Robespierre avait été atterré sous cette franche et entraînante éloquence. Cependant Vergniaud avait ébranlé mais n'avait pas entraîné l'assemblée, qui hésitait entre les deux partis. Plusieurs orateurs furent successivement entendus, pour ou contre l'appel au peuple. Brissot, Gensonné, Pétion, le soutinrent à leur tour. Enfin un orateur eut sur la question une influence décisive; ce fut Barrère. Par sa souplesse, son éloquence évasive et froide, il était le modèle et l'oracle du milieu. Il parla longuement

sur le procès, l'envisagea sous tous les rapports, des faits, des lois et de la politique, et fournit des motifs de condamnation à tous les faibles qui ne demandaient que des raisons spécieuses pour céder. Sa médiocre argumentation servit de prétexte à tous ceux qui tremblaient, et dès cet instant le malheureux roi fut condamné. La discussion s'était prolongée jusqu'au 7 janvier 1793, et déjà personne ne voulait plus entendre cette éternelle répétition des mêmes faits et des mêmes raisonnements. La clôture fut prononcée sans opposition; mais la proposition d'un nouvel ajournement excita un soulèvement des plus violents, et fut enfin décidée par un décret qui fixa la position des questions et l'appel nominal au 14 janvier.

Ce jour fatal arrivé, un concours extraordinaire de spectateurs entourait l'assemblée et remplissait les tribunes. Une foule d'orateurs se pressent pour proposer différentes manières de poser les questions. Enfin, après de longs débats, la convention renferme toutes les questions dans les trois suivantes :

Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État?

Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple!

Quelle peine lui sera-t-il infligé?

Toute la journée du 14 avait été employée à poser les questions. Celle du 15 fut réservée à l'appel nominal. L'assemblée décida d'abord que chaque membre prononcerait son vote à la tribune; que ce vote pourrait être motivé, et serait écrit et signé; que les absents sans cause seraient censurés, mais que ceux qui rentreraient pourraient émettre leur vœu, même après l'appel nominal. Enfin ce fatal appel commence sur la première question. Huit membres sont absents pour cause de maladie, vingt par commission de l'assemblée. Trente-sept, en motivant leurs votes de diverses manières, reconnaissent Louis XVI coupable, mais se déclarent incompétents pour prononcer un jugement, et ne demandent contre lui que des mesures de sûreté générale. Enfin six cent quatre-vingt-trois membres déclarent sans explication Louis XVI coupable. L'assemblée se composait de sept cent quarante-neuf membres.

Le président, au nom de la convention nationale, déclare Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'État.

L'appel nominal recommence sur la seconde question, celle de l'appel au peuple. Vingt-neuf membres sont absents. Quatre, lesquels sont Lafon, Waudelaincourt, Morisson et Lacroix, refusent de voter. Le nommé Noël se récuse. Onze donnent leur opinion avec différentes conditions. Deux cent quatre-vingt-un votent pour l'appel au peuple; quatre cent vingt-trois le rejettent. Le président déclare, au nom de la convention nationale, que *le jugement de Louis Capet ne sera pas envoyé à la ratification du peuple.*

La journée du 15 avait été absorbée tout entière par ces deux appels nominaux; le troisième fut renvoyé à la séance du lendemain.

L'agitation augmentait dans Paris à mesure que l'instant décisif s'approchait. Aux théâtres, des voix favorables à Louis XVI s'étaient fait entendre à l'occasion de la pièce de *l'Ami des Lois.* La commune avait ordonné la suspension de tous les spectacles; mais le conseil exécutif avait révoqué cette mesure comme attentatoire à la liberté de la presse, dans laquelle on comprenait la liberté du théâtre. Dans les prisons il régnait une consternation profonde. On avait répandu que les épouvantables journées de septembre devaient s'y renouveler, et les prisonniers, leurs parents, assiégeaient les députés de supplications, pour qu'on les arrachât à la mort. Les jacobins, de leur côté, disaient que de toutes parts on conspirait pour soustraire Louis XVI au supplice, et pour rétablir la royauté. Leur colère, excitée par les délais et les obstacles, en devenait plus menaçante et les deux partis s'effrayaient ainsi l'un l'autre, en se supposant des projets sinistres. La séance du 16 avait excité un concours encore plus considérable que les précédentes. C'était la séance décisive, car la déclaration de la culpabilité n'était rien si Louis XVI était condamné au simple bannissement, et le but de ceux qui voulaient son salut était rempli, puisque tout ce qu'ils pouvaient attendre dans le moment c'était de l'arracher à l'échafaud. Les tribunes avaient été envahies de bonne heure par les jacobins, et leurs regards étaient fixés sur le bureau où chaque membre allait paraître pour déposer son vote. Une grande partie du jour est consacrée à des mesures d'ordre public, à appeler les ministres, à les entendre, à provoquer des explications de la part du maire, sur la clôture des barrières qu'on disait avoir été fermées pendant la journée. La convention décrète qu'elles resteront ouvertes, et que les fédérés présents à Paris partageront avec les Parisiens le service de la ville et de tous les établissements publics. Comme la

Digitized by Google

journée était avancée, on décide que la séance sera permanente jusqu'à la fin de l'appel nominal. A l'instant où l'appel nominal allait commencer, on demande à fixer à quel nombre de voix l'arrêt doit être rendu. Lehardy propose les deux tiers des voix, comme dans les tribunaux criminels. Danton, qui venait d'arriver de Belgique, s'y oppose fortement, et requiert la simple majorité, c'est-à-dire la moitié des voix plus une. Lanjuinais s'expose à de nouveaux orages, en demandant qu'après tant de violations des formes de la justice, on observe au moins celle qui exige les deux tiers des suffrages. — Nous votons, s'écrie-t-il, sous le poignard et le canon des factieux. — A ces mots, de nombreux cris s'élèvent, et la convention termine le débat, en déclarant que la forme de ses décrets est unique, et que d'après cette forme, ils sont tous rendus à la simple majorité.

Il est sept heures et demie du soir, et l'appel nominal commence pour durer toute la nuit. Les uns prononcent simplement la mort; les autres se déclarent pour la détention, et le bannissement à la paix; un certain nombre vote la mort avec une restriction, c'est d'examiner s'il ne serait pas convenable de surseoir à l'exécution. Mailhe était l'auteur de cette restriction, qui pouvait sauver Louis XVI, car le temps était tout ici, et un délai équivalait à une absolution. Un assez grand nombre de députés s'étaient rangés à cet avis. L'appel continue au milieu du tumulte. Dans ce moment, l'intérêt qu'avait inspiré Louis XVI était parvenu à son comble, et beaucoup de membres étaient arrivés avec l'intention de voter en sa faveur; mais d'autre part aussi, l'acharnement de ses ennemis s'était accru, et le peuple avait fini par identifier la cause de la république avec la mort du dernier roi, et à regarder la république comme condamnée, et la royauté comme rétablie, si Louis XVI était sauvé. Effrayés de la fureur que soulevait cette conviction populaire, beaucoup de membres redoutaient la guerre civile, et, quoique fort émus du sort de Louis XVI, étaient épouvantés des suites d'un acquittement. Cette crainte devenait plus grande à la vue de l'assemblée et de la scène qui s'y passait. A mesure que chaque député montait l'escalier du bureau, on se taisait pour l'entendre; mais après son vote, les mouvements d'approbation ou d'improbation s'élevaient aussitôt, et accompagnaient son retour. Les tribunes accueillaient par des murmures tout vote qui n'était point pour la mort; souvent elles adressaient à l'assemblée elle-même des gestes menaçants. Les députés y répondaient dans l'intérieur de la salle, et il en résultait un échange tumultueux de menaces et de paroles injurieuses. Cette scène sombre et terrible avait ébranlé toutes les âmes, et changé bien des résolutions. Lecointre de Versailles, dont le courage n'était pas douteux, et qui n'avait cessé de gesticuler contre les tribunes, arrive au bureau, hésite, et laisse tomber de sa bouche le mot inattendu et terrible : *la mort*. Vergniaud, qui avait paru profondément touché du sort de Louis XVI, et qui avait déclaré à des amis que jamais il ne pourrait condamner ce malheureux prince, Vergniaud, à l'aspect de cette scène désordonnée, croit voir la guerre civile en France, et prononce un arrêt de mort, en y ajoutant néanmoins l'amendement de Mailhe. On l'interroge sur son changement d'opinion, et il répond qu'il a cru voir la guerre civile prête à éclater, et qu'il n'a pas osé mettre en balance la vie d'un individu avec le salut de la France.

Presque tous les girondins adoptèrent l'amendement de Mailhe. Un député dont le vote excita surtout une vive sensation fut le duc d'Orléans. Obligé de se rendre supportable aux jacobins ou de périr, il prononça la mort de son parent, et retourna à sa place au milieu de l'agitation causée par son vote. Cette triste séance dura toute la nuit du 16 et toute la journée du 17, jusqu'à sept heures du soir. On attendait le recensement des voix avec une impatience extraordinaire. Les avenues étaient remplies d'une foule immense, au milieu de laquelle on se demandait de proche en proche le résultat du scrutin. Dans l'assemblée on était incertain encore, et on croyait avoir entendu les mots de *reclusion* ou de *bannissement* proférés aussi souvent que celui de *la mort*. Suivant les uns, il manquait un suffrage pour la condamnation; suivant les autres, la majorité existait, mais elle n'était que d'une seule voix. De toutes parts enfin, on disait qu'un seul avis pouvait décider la question, et on regardait avec anxiété si un votant nouveau n'arrivait pas. En ce moment paraît à la tribune un homme qui s'avance avec peine, et dont la tête enveloppée annonce un malade. C'est Duchastel, député des Deux-Sèvres, qui s'est arraché de son lit pour venir donner son vote. A cette vue, des cris tumultueux s'élèvent. On prétend que les machinateurs sont allés le chercher pour sauver Louis XVI. On veut l'interroger, mais l'assemblée s'y refuse, et lui donne la faculté de voter en vertu de la décision qui admettait le suffrage après l'ap-

pel nominal. Duchastel monte avec fermeté à la tribune, et au milieu de l'attente universelle prononce le bannissement.

De nouveaux incidents se succèdent. Le ministre des affaires étrangères demande la parole pour communiqner une note du chevalier d'Ocariz, ambassadeur d'Espagne. Il offrait la neutralité de l'Espagne, et sa médiation auprès de toutes les puissances, si on laissait la vie à Louis XVI. Les montagnards impatients prétendent que c'est un incident combiné pour faire naître de nouveaux obstacles, et demandent l'ordre du jour. Danton veut que sur-le-champ on déclare la guerre à l'Espagne. L'assemblée adopte l'ordre du jour. On annonce ensuite une nouvelle demande : ce sont les défenseurs de Louis XVI qui veulent paraître devant l'assemblée pour lui faire une communication. Nouveaux cris du côté de la Montagne. Robespierre prétend que toute défense est terminée, que les conseils n'ont plus rien à faire entendre à la convention, que l'arrêt est rendu, et qu'il faut le prononcer. On décide que les défenseurs ne seront introduits qu'après la prononciation de l'arrêt.

Vergniaud présidait. « Citoyens, dit-il, je vais » proclamer le résultat du scrutin. Vous garderez, » je l'espère, un profond silence. Quand la justice » a parlé, l'humanité doit avoir son tour. »

L'assemblée était composée de sept cent quarante-neuf membres : quinze étaient absents par commission, huit par maladie, cinq n'avaient pas voulu voter, ce qui réduisait le nombre des députés présents à sept cent vingt et un, et la majorité absolue à trois cent soixante et une voix. Deux cent quatre-vingt-six avaient voté pour la détention ou le bannissement avec différentes conditions. Deux avaient voté pour les fers; quarante-six pour la mort avec sursis, soit jusqu'à la paix, soit jusqu'à la ratification de la constitution. Vingt-six s'étaient prononcés pour la mort, mais comme Mailhe, ils avaient demandé qu'il fût examiné s'il ne serait pas utile de surseoir à l'exécution. Leur vote était néanmoins indépendant de cette dernière clause. Trois cent soixante et un avaient voté pour la mort sans condition.

Le président, avec l'accent de la douleur, déclare au nom de la convention *que la peine prononcée contre Louis Capet est la mort.*

Dans ce moment, on introduit à la barre les défenseurs de Louis XVI. M. Desèze prend la parole, et dit qu'il est envoyé par son client pour interjeter appel auprès du peuple du jugement rendu par la convention. Il s'appuie sur le petit nombre de voix qui ont décidé la condamnation, et soutient que, puisque de tels doutes se sont élevés dans les esprits, il convient d'en référer à la nation elle-même. Tronchet ajoute que le code pénal ayant été suivi quant à la sévérité de la peine, on aurait dû le suivre au moins quant à l'humanité des formes; et que celle qui exige les deux tiers de voix n'aurait pas dû être négligée. Le vénérable Malesherbes parle à son tour, et, d'une voix entrecoupée par les sanglots : « Citoyens, dit-il, je » n'ai pas l'habitude de la parole..... Je vois avec » douleur qu'on me refuse le temps de rallier mes » idées sur la manière de compter les voix... J'ai » beaucoup d'observations à vous communiquer.... » mais... Citoyens... pardonnez mon trouble.... » accordez-moi jusqu'à demain pour vous présen- » ter mes idées. »

L'assemblée est émue à la vue des larmes et des cheveux blanchis de ce vénérable vieillard. « Ci- » toyens, dit Vergniaud aux trois défenseurs, la » convention a entendu vos réclamations; elles » étaient pour vous un devoir sacré. Veut on, » ajoute-t-il en s'adressant à l'assemblée, décerner » les honneurs de la séance aux défenseurs de » Louis? » — Oui, oui, s'écrie-t-on à l'unanimité.

Robespierre prend aussitôt la parole, et rappelant le décret rendu contre l'appel au peuple, repousse la demande des défenseurs. Guadet veut que, sans admettre l'appel au peuple, on accorde vingt-quatre heures à Malesherbes. Merlin de Douai soutient qu'il n'y a rien à dire sur la manière de compter les voix, car, si le code pénal qu'on invoque exige les deux tiers des voix pour la déclaration du fait, il n'exige que la simple majorité pour l'application de la peine. Or, dans le cas actuel, la culpabilité a été déclarée à la presque unanimité des voix; et dès lors peu importe que pour la peine on n'ait obtenu que la simple majorité.

D'après ces diverses observations, la convention passe à l'ordre du jour sur les réclamations des défenseurs, déclare nul l'appel de Louis, et renvoie au lendemain la question du sursis. Le lendemain 18, on prétend que l'énumération des votes ne s'est pas faite exactement, et on demande qu'elle soit recommencée. Toute la journée se passe en contestations; enfin le calcul est reconnu exact, et on est obligé de remettre au jour suivant la question du sursis.

Le 19 enfin, on agite cette dernière question. C'était remettre en problème tout le procès, car

un délai était pour Louis XVI la vie même. Aussi, après avoir épuisé toutes les raisons, en discutant la peine et l'appel, les girondins et ceux qui voulaient sauver Louis XVI ne savaient plus quels moyens employer; ils alléguèrent encore des raisons politiques; mais on leur répondit que si Louis XVI était mort, on s'armerait pour le venger; que s'il était vivant et détenu, on s'armerait de même pour le délivrer, et que par conséquent les résultats seraient les mêmes. Barrère prétendit qu'il était indigne de promener ainsi une tête dans les cours étrangères, et de stipuler la vie ou la mort d'un condamné comme un article de traité. Il ajouta que ce serait une cruauté pour Louis XVI lui-même, qui mourrait à chaque mouvement des armées. L'assemblée, fermant aussitôt la discussion, décida que chaque membre voterait par *oui* ou par *non* sans désemparer. Le 20 janvier, à trois heures du matin, l'appel nominal est terminé, et le président déclare, à la majorité de trois cent quatre-vingts voix sur trois cent dix, qu'il ne sera pas sursis à l'exécution de Louis Capet.

Dans cet instant il arrive une lettre de Kersaint. Ce député donne sa démission. Il ne peut plus, dit-il à l'assemblée, supporter la honte de s'asseoir dans son enceinte avec des hommes de sang, alors que leur avis, précédé de la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien, alors que Marat l'emporte sur Pétion. Cette lettre cause une rumeur extraordinaire. Gensonné prend la parole et choisit cette occasion de se venger sur les septembriseurs du décret de mort qu'on venait de rendre. « Ce n'était rien, disait-il, que d'avoir puni » les attentats de la tyrannie, si on ne punissait » d'autres attentats plus redoutables. On n'avait » rempli que la moitié de sa tâche si on ne pu- » nissait pas les forfaits de septembre, et si on » n'ordonnait pas une instruction contre leurs au- » teurs. » A cette proposition, la plus grande partie de l'assemblée se lève avec acclamation. — Marat et Tallien s'opposent à ce mouvement. « Si vous punissez, s'écrient-ils, les auteurs de » septembre, punissez aussi les conspirateurs qui » étaient retranchés au château dans la journée » du 10 août. » Aussitôt l'assemblée, accueillant toutes ces demandes, ordonne au ministre de la justice de poursuivre tout à la fois les auteurs des brigandages commis dans les premiers jours de septembre, les individus trouvés les armes à la main dans le château pendant la nuit du 9 au 10, et les fonctionnaires qui avaient quitté leur poste pour revenir à Paris conspirer avec la cour.

Louis XVI était définitivement condamné; aucun sursis ne pouvait différer le moment de la sentence, et tous les moyens imaginés pour reculer l'instant fatal étaient épuisés. Tous les membres du côté droit, les royalistes secrets comme les républicains, étaient également consternés et de cette sentence cruelle et de l'ascendant que venait d'acquérir la Montagne. Dans Paris régnait une stupeur profonde; l'audace du nouveau gouvernement avait produit l'effet ordinaire de la force sur les masses; elle avait paralysé, réduit au silence le plus grand nombre, et excité seulement l'indignation de quelques âmes plus fortes. Il y avait encore quelques anciens serviteurs de Louis XVI, quelques jeunes seigneurs, quelques gardes du corps, qui se proposaient, dit-on, de voler au secours du monarque et de l'arracher au supplice. Mais se voir, s'entendre, se concerter au milieu de la terreur profonde des uns, et de la surveillance si active des autres, était impraticable, et tout ce qui était possible, c'était de tenter quelques actes isolés de désespoir. Les jacobins, charmés de leur triomphe, en étaient cependant étonnés, et ils se recommandaient de se tenir serrés pendant les dernières vingt-quatre heures, d'envoyer des commissaires à toutes les autorités, à la commune, à l'état-major de la garde nationale, au département, au conseil exécutif, pour réveiller leur zèle et assurer l'exécution de l'arrêt. Ils se disaient que cette exécution aurait lieu, qu'elle était infaillible; mais, au soin qu'ils mettaient à le répéter, on voyait qu'ils n'y croyaient pas entièrement. Ce supplice d'un roi, au sein d'un pays qui, trois années auparavant, était par les mœurs, les usages et les lois, une monarchie absolue, paraissait encore douteux, et ne devenait croyable qu'après l'événement.

Le conseil exécutif était chargé de la douloureuse mission de faire exécuter la sentence. Tous les ministres étaient réunis dans la salle de leurs séances et frappés de consternation. Garat, comme ministre de la justice, était chargé du plus pénible de tous les rôles, celui d'aller signifier à Louis XVI les décrets de la convention. Il se rend au Temple, accompagné de Santerre, d'une députation de la commune et du tribunal criminel, et du secrétaire du conseil exécutif. Louis XVI attendait depuis quatre jours ses défenseurs, et demandait en vain à les voir. Le 20 janvier, à deux heures après midi, il les attendait encore, lorsque tout à coup il entend le bruit d'un cortége nombreux; il s'avance, et aperçoit les envoyés du conseil exécutif.

Il s'arrête avec dignité sur la porte de sa chambre, et ne paraît point ému. Garat lui dit alors avec tristesse qu'il est chargé de lui communiquer les décrets de la convention. Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, en fait la lecture. Le premier déclare Louis XVI coupable d'attentat contre la sûreté générale de l'État, le second le condamne à mort, le troisième rejette tout appel au peuple, le quatrième enfin ordonne l'exécution sous vingt-quatre heures. Louis, promenant sur tous ceux qui l'entouraient un regard tranquille, prend l'arrêt des mains de Grouvelle, l'enferme dans sa poche, et lit à Garat une lettre dans laquelle il demandait trois jours pour se préparer à mourir, un confesseur pour l'assister dans ses derniers moments, la faculté de voir sa famille, et la permission pour elle de sortir de France. Garat prit la lettre, en promettant d'aller la remettre de suite à la convention. Le roi lui donna en même temps l'adresse de l'ecclésiastique dont il désirait recevoir les derniers secours.

Louis XVI rentra avec beaucoup de calme, demanda à dîner, et mangea comme à l'ordinaire. On avait retiré les couteaux, et on refusait de les lui donner. « Me croit-on assez lâche, dit-il avec » dignité, pour attenter à ma vie? Je suis inno- » cent, et je mourrai sans crainte. » Il fut obligé de se passer de couteau; il acheva son repas, rentra dans son appartement, et attendit avec sang-froid la réponse à sa lettre.

La convention refusa le sursis, mais accorda toutes les autres demandes. Garat envoya chercher M. Edgeworth de Firmont, l'ecclésiastique dont Louis XVI avait fait choix; il le fit monter dans sa voiture, et le conduisit lui-même au Temple. Il arriva à six heures, et se présenta dans la grande tour accompagné de Santerre. Il apprit au roi que la convention lui permettait d'appeler un ministre du culte, et de voir sa famille sans témoins, mais qu'elle rejetait la demande d'un sursis.

Garat ajouta que M. Edgeworth était arrivé, qu'il était dans la salle du conseil, et qu'on allait l'introduire. Garat se retira, toujours plus surpris et plus touché de la tranquille magnanimité du prince.

A peine introduit auprès du roi, M. Edgeworth voulut se jeter à ses pieds, mais le roi le releva aussitôt et versa avec lui des larmes d'attendrissement. Il lui demanda ensuite, avec une vive curiosité, des nouvelles du clergé de France, de plusieurs évêques, et surtout de l'archevêque de Paris, et le pria d'assurer ce dernier qu'il mourait fidèlement attaché à sa communion. Huit heures étant sonnées, il se leva, pria M. Edgeworth d'attendre, et sortit avec émotion, en disant qu'il allait voir sa famille. Les municipaux, ne voulant pas perdre de vue la personne du roi, même pendant qu'il serait avec sa famille, avaient décidé qu'il la verrait dans la salle à manger, qui était fermée par une porte vitrée, et dans laquelle on pouvait apercevoir tous ses mouvements sans entendre ses paroles. Le roi s'y rendit, et fit placer de l'eau sur une table pour secourir les princesses, si elles en avaient besoin. Il se promenait avec anxiété, attendant le moment douloureux où paraîtraient les êtres qui lui étaient si chers. A huit heures et demie, la porte s'ouvrit; la reine, tenant le dauphin par la main, madame Élisabeth, madame royale, se précipitèrent dans les bras de Louis XVI, en poussant des sanglots. La porte fut fermée, et les municipaux, Cléry, M. Edgeworth, se placèrent devant le vitrage pour être témoins de cette entrevue déchirante. Ce ne fut pendant le premier moment qu'une scène de confusion et de désespoir. Les cris, les lamentations empêchaient de rien distinguer. Enfin les larmes tarirent, la conversation devint plus tranquille, et les princesses tenant toujours le roi embrassé, lui parlèrent quelque temps à voix basse. Après un entretien assez long, mêlé de silence et d'abattement, il se leva pour se soustraire à cette situation douloureuse, et promit de les revoir le lendemain matin à huit heures. — Nous le promettez-vous? demandèrent avec instance les princesses. — Oui, oui, répondit le roi avec douleur. Dans ce moment, la reine l'avait saisi par le bras, madame Élisabeth par l'autre; madame royale tenait son père embrassé par le milieu du corps, et le jeune prince, devant lui, donnait la main à sa mère et à sa tante. Au moment de sortir, madame royale tomba évanouie; on l'emporta aussitôt, et le roi retourna auprès de M. Edgeworth, accablé de cette scène cruelle. Après quelques instants, il parvint à se remettre et recouvra tout son calme.

M. Edgeworth lui offrit alors de lui dire la messe, qu'il n'avait pas entendue depuis longtemps. Après quelques difficultés, la commune consentit à cette cérémonie, et on fit demander à l'église voisine les ornements nécessaires pour le lendemain matin. Le roi se coucha vers minuit, en recommandant à Cléry de l'éveiller avant cinq heures. M. Edgeworth se jeta sur un lit; Cléry resta debout près le chevet de son maître, contemplant le

Digitized by Google

sommeil paisible dont il jouissait à la veille de l'échafaud.

Pendant que ceci se passait au Temple, une scène épouvantable avait eu lieu dans Paris. Quelques âmes indignées fermentaient çà et là, tandis que la masse, ou indifférente ou terrifiée, demeurait immobile. Un garde du corps, nommé Pâris, avait résolu de venger la mort de Louis XVI sur l'un de ses juges. Lepelletier-Saint-Fargeau avait, comme beaucoup d'hommes de son rang, voté la mort, pour faire oublier sa naissance et sa fortune. Il avait excité plus d'indignation chez les royalistes, à cause même de la classe à laquelle il appartenait. Le 20 au soir, chez un restaurateur du Palais-Royal, on le montra au garde du corps Pâris, tandis qu'il se mettait à table. Le jeune homme, revêtu d'une grande houppelande, se présente et lui dit : — C'est toi, scélérat de Lepelletier, qui as voté la mort du roi? — Oui, répond celui-ci, mais je ne suis pas un scélérat, j'ai voté selon ma conscience. — Tiens, reprend Pâris, voilà pour ta récompense! Et il lui enfonce son sabre dans le flanc. Lepelletier tombe, et Pâris disparaît sans qu'on ait le temps de s'emparer de sa personne.

La nouvelle de cet événement se répand aussitôt de toutes parts. On le dénonce à la convention, aux Jacobins, à la commune; et cette nouvelle donne plus de consistance aux bruits d'une conspiration des royalistes, tendant à massacrer le côté gauche et à délivrer le roi au pied de l'échafaud. Les jacobins se déclarent en permanence, et envoient de nouveaux commissaires à toutes les autorités, à toutes les sections, pour réveiller le zèle et mettre la population entière sous les armes.

Le lendemain, 21 janvier, cinq heures avaient sonné au Temple. Le roi s'éveille, appelle Cléry, lui demande l'heure, et s'habille avec beaucoup de calme. Il s'applaudit d'avoir retrouvé ses forces dans le sommeil. Cléry allume du feu, transporte une commode dont il fait un autel. M. Edgeworth se revêt des ornements pontificaux, et commence à célébrer la messe; Cléry la sert, et le roi l'entend à genoux avec le plus grand recueillement. Il reçoit ensuite la communion des mains de M. Edgeworth, et après la messe, il se relève plein de force, et attend avec calme le moment d'aller à l'échafaud. Il demande des ciseaux pour couper ses cheveux lui-même, et se soustraire à cette humiliante opération faite de la main des bourreaux; mais la commune les lui refuse par défiance.

Dans ce moment, le tambour battait dans la capitale. Tous ceux qui faisaient partie des sections armées se rendaient à leur compagnie avec une complète soumission; ceux qu'aucune obligation n'appelait à figurer dans cette terrible journée se cachaient chez eux. Les portes, les fenêtres étaient fermées, et chacun attendait chez soi la fin de ce triste événement. On disait que quatre ou cinq cents hommes dévoués devaient fondre sur la voiture et enlever le roi. La convention, la commune, le conseil exécutif, les jacobins, étaient en séance.

A huit heures du matin, Santerre, avec une députation de la commune, du département et du tribunal criminel, se rend au Temple. Louis XVI, en entendant le bruit, se lève et se dispose à partir. Il n'avait pas voulu revoir sa famille pour ne pas renouveler la triste scène de la veille. Il charge Cléry de faire pour lui ses adieux à sa femme, à sa sœur et à ses enfants; il lui donne un cachet, des cheveux et divers bijoux, avec commission de les leur remettre. Il lui serre ensuite la main en le remerciant de ses services. Après cela, il s'adresse à l'un des municipaux en le priant de transmettre son testament à la commune. Ce municipal était un ancien prêtre, nommé Jacques Roux, qui lui répond brutalement qu'il est chargé de le conduire au supplice et non de faire ses commissions. Un autre s'en charge, et Louis, se retournant vers le cortége, donne avec assurance le signal du départ.

Des officiers de gendarmerie étaient placés sur le devant de la voiture; le roi et M. Edgeworth étaient assis dans le fond. Pendant la route, qui fut assez longue, le roi lisait, dans le bréviaire de M. Edgeworth, les prières des agonisants, et les deux gendarmes étaient confondus de sa piété et de sa résignation tranquille. Ils avaient, dit-on, la commission de le frapper si la voiture était attaquée. Cependant aucune démonstration hostile n'eut lieu depuis le Temple jusqu'à la place de la Révolution. Une multitude armée bordait la haie : la voiture s'avançait lentement et au milieu d'un silence universel. Sur la place de la Révolution, un grand espace avait été laissé vide autour de l'échafaud. Des canons environnaient cet espace; les fédérés les plus exaltés étaient placés autour de l'échafaud, et la vile populace toujours prête à outrager le génie, la vertu, le malheur, quand on lui en donne le signal, se pressait derrière les rangs des fédérés, et donnait seule quelques signes extérieurs de satisfaction, tandis que partout on ensevelissait au fond de son cœur les sen-

timents qu'on éprouvait. A dix heures dix minutes, la voiture s'arrête, Louis XVI, se levant avec force, descend sur la place. Trois bourreaux se présentent; il les repousse et se déshabille lui-même. Mais, voyant qu'ils voulaient lui lier les mains, il éprouve un mouvement d'indignation et semble prêt à se défendre. M. Edgeworth, dont toutes les paroles furent alors sublimes, lui adresse un dernier regard, et lui dit : « Souffrez cet outrage » comme une dernière ressemblance avec le Dieu » qui va être votre récompense. » A ces mots, la victime résignée et soumise se laisse lier et conduire à l'échafaud. Tout à coup, Louis fait un pas, se sépare des bourreaux, et s'avance pour parler au peuple. « Français, dit-il d'une voix forte, je » meurs innocent des crimes qu'on m'impute; je » pardonne aux auteurs de ma mort, et je demande » que mon sang ne retombe pas sur la France. » Il allait continuer, mais aussitôt l'ordre de battre est donné aux tambours; leur roulement couvre la voix du prince, les bourreaux s'en emparent, et M. Edgeworth lui dit ces paroles : *Fils de saint Louis, montez au ciel!* — A peine le sang avait-il coulé, que des furieux y trempent leur piques et leurs mouchoirs, se répandent dans Paris en criant *vive la république! vive la nation!* et vont jusqu'aux portes du Temple montrer la brutale et fausse joie que la multitude manifeste à la naissance, à l'avénement et à la chute de tous les princes.

CHAPITRE XX.

Position des partis après la mort de Louis XVI. — Changements dans le pouvoir exécutif. Retraite de Roland; Beurnonville est nommé ministre de la guerre, en remplacement de Pache. — Situation de la France à l'égard des puissances étrangères; rôle de l'Angleterre; politique de Pitt. — État de nos armées dans le Nord; anarchie dans la Belgique par suite du gouvernement révolutionnaire. — Dumouriez vient encore à Paris; son opposition aux jacobins. — Deuxième coalition contre la France; plans de défense générale proposés par Dumouriez. — Levée de trois cent mille hommes. Invasion de la Hollande par Dumouriez; détails des plans et des opérations militaires. — Pache est nommé maire de Paris. — Agitation des partis dans la capitale; leur physionomie, leur langage et leurs idées dans la commune, dans les Jacobins et dans les sections. — Troubles à Paris à l'occasion des subsistances; pillage des boutiques des épiciers. — Continuation de la lutte des girondins et des montagnards; leurs forces, leurs moyens. — Revers de nos armées dans le Nord. Décrets révolutionnaires pour la défense du pays. — Établissement du *tribunal criminel extraordinaire*; orageuses discussions dans l'assemblée à ce sujet; événements de la soirée du 10 mars; le projet d'attaque contre la convention échoue.

La mort de l'infortuné Louis XVI avait causé en France une terreur profonde, et en Europe un mélange d'étonnement et d'indignation. Comme l'avaient prévu les révolutionnaires les plus clairvoyants, la lutte se trouvait engagée sans retour, et toute retraite était irrévocablement fermée. Il fallait donc combattre la coalition des trônes et la vaincre, ou périr sous ses coups. Aussi, dans l'assemblée, aux Jacobins, partout, on disait qu'on devait s'occuper uniquement de la défense extérieure, et dès cet instant, les questions de guerre et de finances furent constamment à l'ordre du jour.

On a vu quelle crainte s'inspiraient l'un à l'autre les deux partis intérieurs. Les jacobins croyaient voir un dangereux reste de royalisme dans cette résistance opposée à la condamnation de Louis XVI, et dans cette horreur qu'inspirait à beaucoup de départements les excès commis depuis le 10 août. Aussi doutèrent-ils de leur victoire jusqu'au dernier moment; mais la facile exécution du 21 janvier les avait enfin rassurés. Depuis lors, ils commençaient à croire que la cause de la révolution pouvait être sauvée, et ils préparaient des adresses pour éclairer les départements et achever leur conversion. Les girondins, au contraire, déjà touchés du sort de la victime, et alarmés en outre de la victoire de leurs adversaires, commençaient à découvrir dans l'événement du 21 janvier le prélude de longues et sanglantes fureurs, et le premier fait du système inexorable qu'ils combattaient. On leur avait bien accordé la poursuite des auteurs de septembre, mais c'était là une concession sans résultat. En abandonnant Louis XVI, ils avaient voulu prouver qu'ils n'étaient pas royalistes; en leur abandonnant les septembriseurs, on voulait leur prouver qu'on ne protégeait pas le

Digitized by Google

Mort de Louis XVI

(21 janvier 1793.)

Digitized by Google

Digitized by Google

crime; mais cette double preuve n'avait satisfait ni rassuré personne. On voyait toujours en eux de faibles républicains et presque des royalistes, et ils voyaient toujours dans leurs adversaires des ennemis altérés de sang et de carnage. Roland, complétement découragé, non par le danger, mais par l'impossibilité manifeste d'être utile, donna sa démission le 23 janvier. Les jacobins s'en applaudirent, mais s'écrièrent aussitôt qu'il restait encore au ministère les traîtres Clavière et Lebrun, dont l'intrigant Brissot s'était rendu maître; que le mal n'était pas entièrement détruit; qu'il ne fallait pas se ralentir, mais au contraire redoubler de zèle jusqu'à ce qu'on eût écarté du gouvernement les *intrigants*, les *girondins*, les *rolandins*, les *brissotins*, etc... Sur-le-champ, les girondins demandèrent la réorganisation du ministère de la guerre, que Pache, par sa faiblesse envers les jacobins, avait mis dans l'état le plus déplorable. Après de violentes discussions, Pache fut renvoyé comme incapable. Ainsi les deux chefs qui partageaient le ministère, et dont les noms étaient devenus les deux points opposés de ralliement, furent exclus du gouvernement. La majorité de la convention crut avoir fait par là quelque chose pour la paix, comme si, en supprimant les noms dont se servaient les passions ennemies, ces passions elles-mêmes n'eussent pas dû survivre pour trouver des noms nouveaux et continuer de se combattre. Beurnonville, l'ami de Dumouriez, et surnommé l'*Ajax français*, fut appelé à l'administration de la guerre. Il n'était connu encore des partis que par sa bravoure; mais son attachement à la discipline allait bientôt le mettre en opposition avec le génie désordonné des jacobins. Après ces mesures, on mit à l'ordre du jour les questions de finances, qui étaient les plus importantes dans ce moment suprême où la révolution avait à lutter avec toute l'Europe. En même temps, on décida que dans quinze jours au plus tard le comité de constitution ferait son rapport, et qu'immédiatement après on s'occuperait de l'instruction publique. Un grand nombre d'hommes, qui ne comprenaient pas la cause des troubles révolutionnaires, se figuraient que c'était le défaut de loi qui amenait tous les malheurs de l'État, et que la constitution remédierait à tous les désordres. Aussi une grande partie des girondins et tous les membres de la Plaine ne cessaient de demander la constitution, et de se plaindre des retards qu'on y apportait, en disant que leur mission était de constituer. Ils le croyaient en effet; ils s'imaginaient tous qu'ils n'avaient été appelés que pour ce but, et que cette tâche pouvait être terminée en quelque mois. Ils n'avaient pas encore compris qu'ils étaient appelés, non à constituer, mais à combattre; que leur terrible mission était de défendre la révolution contre l'Europe et la Vendée; que bientôt, de corps délibérant qu'ils étaient, ils allaient se changer en une dictature sanglante, qui tout à la fois proscrirait les ennemis intérieurs, livrerait des batailles à l'Europe et aux provinces révoltées, et se défendrait en tous sens par la violence; que leurs lois, passagères comme une crise, ne seraient considérées que comme des mouvements de colère; et que de leur œuvre, la seule chose qui devait subsister, c'était la gloire de la défense, unique et terrible mission qu'ils avaient reçue de la destinée, et qu'ils ne jugeaient pas eux-mêmes encore devoir être la seule.

Cependant, soit l'accablement causé par une longue lutte, soit l'unanimité des avis sur les questions de guerre, tout le monde étant d'accord pour se défendre, et même pour provoquer l'ennemi, un peu de calme succéda aux horribles agitations produites par le procès de Louis XVI, et on applaudit encore Brissot dans ses rapports diplomatiques contre les puissances.

Telle était la situation intérieure de la France et l'état des partis qui la divisaient. Sa situation à l'égard de l'Europe était effrayante. C'était une rupture générale avec toutes les puissances. Jusqu'ici la France n'avait eu encore que trois ennemis déclarés, le Piémont, l'Autriche et la Prusse. La révolution, partout approuvée des peuples selon le degré de leurs lumières, partout odieuse aux gouvernements selon le degré de leurs craintes, venait cependant de produire des sensations toutes nouvelles sur l'opinion du monde, par les terribles événements du 10 août, des 2 et 3 septembre, et du 21 janvier. Moins dédaignée depuis qu'elle s'était si énergiquement défendue, mais moins estimée depuis qu'elle s'était souillée par des crimes, elle avait cessé d'intéresser aussi vivement les peuples, et d'être considérée avec autant de mépris par les gouvernements.

La guerre allait donc devenir générale. On a vu l'Autriche, se laissant, par des liaisons de famille, engager dans une guerre peu utile à ses intérêts; on a vu la Prusse, dont l'intérêt naturel était de s'allier avec la France contre le chef de l'Empire, se portant, par les raisons les plus frivoles, au delà du Rhin, et compromettant ses armées dans l'Argonne; on a vu Catherine, autrefois philosophe,

Digitized by Google

désertant comme tous les gens de cour la cause qu'elle avait d'abord embrassée par vanité, poursuivre la révolution à la fois par mode et par politique, exciter enfin Gustave, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour les distraire de la Pologne et les rejeter sur l'Occident; on a vu le Piémont attaquant la France contre ses intérêts, mais par des raisons de parenté et de haine contre la révolution; les petites cours d'Italie, détestant notre nouvelle république, mais n'osant l'attaquer, la reconnaissant même à la vue de notre pavillon; la Suisse gardant une parfaite neutralité; la Hollande et la diète germanique ne s'expliquant pas encore, mais laissant apercevoir une malveillance profonde, l'Espagne observant une neutralité prudente sous l'influence du sage comte d'Aranda; et enfin l'Angleterre laissant la France se déchirer elle-même, le continent s'épuiser, les colonies se dévaster, et abandonnant ainsi le soin de sa vengeance aux désordres inévitables des révolutions.

La nouvelle impétuosité révolutionnaire allait déconcerter toutes ces neutralités calculées. Jusqu'ici Pitt avait raisonné sa conduite d'une manière assez juste. Dans sa patrie, une demi-révolution, qui n'avait régénéré qu'à moitié l'état social, avait laissé subsister une foule d'institutions féodales, qui devaient être un objet d'attachement pour l'aristocratie et pour la cour, et un objet de réclamations pour l'opposition. Pitt avait un double but: premièrement, de modérer la haine aristocratique, de contenir l'esprit de réforme, et de conserver ainsi son ministère en dominant les deux partis; secondement, d'accabler la France sous ses propres désastres et sous la haine de tous les gouvernements européens; il voulait en un mot rendre sa patrie maîtresse du monde, et être maître de sa patrie; c'était là le double objet qu'il poursuivait, avec l'égoïsme et la force d'esprit d'un grand homme d'État. La neutralité servait à merveille ses projets. En empêchant la guerre, il contenait la haine aveugle de sa cour pour la liberté; en laissant se développer sans obstacle tous les excès de la révolution française, il faisait tous les jours de sanglantes réponses aux apologistes de cette révolution, réponses qui ne prouvaient rien, mais qui produisaient un effet certain. Au célèbre Fox, l'homme le plus éloquent de l'opposition et de l'Angleterre, il répondait en citant les crimes de la France réformée. Burke, déclamateur véhément, était chargé d'énumérer ces crimes, et s'acquittait de ce soin avec une violence absurde; un jour même, il alla jusqu'à jeter de la tribune un poignard qui, disait-il, était fabriqué par les propagandistes jacobins. Tandis qu'à Paris on accusait Pitt de payer des troubles, à Londres il accusait les révolutionnaires français de répandre l'argent pour exciter des révolutions, et nos émigrés accréditaient encore ces bruits en les répétant. Tandis que par cette logique machiavélique il désenchantait les Anglais de la liberté française, il soulevait l'Europe contre nous, et ses envoyés disposaient toutes les puissances à la guerre. En Suisse, il n'avait pas réussi; mais à La Haye, le docile stathouder, éprouvé par une première révolution, se défiant toujours de son peuple, et n'ayant d'autre appui que les flottes anglaises, lui avait donné toute espèce de satisfaction, et témoignait, par une foule de démonstrations hostiles, sa malveillance pour la France. C'est surtout en Espagne que Pitt employait le plus d'intrigues pour décider cette puissance à la plus grande faute qu'elle ait jamais commise, celle de se réunir à l'Angleterre contre la France, sa seule alliée maritime. Les Espagnols avaient été peu émus par notre révolution; et c'étaient moins des raisons de sûreté et de politique que des raisons de parenté et des répugnances communes à tous les gouvernements qui indisposaient le cabinet de Madrid contre la république française. Le sage comte d'Aranda, résistant aux intrigues des émigrés, à l'humeur de l'aristocratie espagnole, et aux suggestions de Pitt, avait eu soin de ménager la susceptibilité de notre nouveau gouvernement. Renversé néanmoins en dernier lieu, et remplacé par don Manuel Godoï, depuis prince de la Paix, il laissait sa malheureuse patrie en proie aux plus mauvais conseils. Jusque-là le cabinet de Madrid avait refusé de s'expliquer à l'égard de la France; au moment du jugement définitif de Louis XVI, il offrit la reconnaissance politique et sa médiation auprès de toutes les puissances, si on laissait au monarque détrôné la vie sauve. Pour toute réponse, Danton avait proposé la guerre, et l'assemblée adopta l'ordre du jour. Depuis ce temps, la disposition à la guerre ne fut plus douteuse. La Catalogne se remplissait de troupes. Dans tous les ports on armait avec activité, et une prochaine attaque était résolue. Pitt triomphait donc, et sans se déclarer encore, sans se compromettre trop précipitamment, il se donnait le temps d'élever sa marine à un état redoutable, il satisfaisait son aristocratie par ses préparatifs, il dépopularisait notre révolution par les déclamations qu'il payait; et tandis qu'il se renforçait ainsi en silence, il nous préparait une

ligue accablante qui, en occupant toutes nos forces, ne nous permettrait ni de secourir nos colonies, ni d'arrêter les succès de la puissance anglaise dans l'Inde.

Jamais à aucune époque on ne vit l'Europe être saisie d'un pareil aveuglement, et commettre autant de fautes contre elle-même. Dans l'Occident, en effet, on voyait l'Espagne, la Hollande, toutes les puissances maritimes, égarées par les passions aristocratiques, s'armer avec leur ennemie l'Angleterre contre la France leur seule alliée. On voyait encore la Prusse, par une inconcevable vanité, s'unir au chef de l'Empire contre cette France dont le grand Frédéric avait toujours recommandé l'alliance. Le petit roi de Sardaigne tombait dans la même faute par des motifs à la vérité plus naturels, ceux de la parenté. Dans l'Orient et le Nord, on laissait Catherine commettre un crime contre la Pologne, un attentat contre la sûreté de l'Allemagne, pour le frivole avantage d'acquérir quelques provinces, et pour pouvoir encore déchirer la France sans distraction. On méconnaissait donc à la fois toutes les anciennes et utiles amitiés, et on cédait aux perfides suggestions des deux dominations les plus redoutables, pour s'armer contre notre malheureuse patrie, ancienne protectrice ou alliée de ceux qui l'attaquaient aujourd'hui. Tout le monde y contribuait, tout le monde se prêtait aux vues de Pitt et de Catherine; d'imprudents Français parcouraient l'Europe pour hâter ce funeste renversement de la politique et de la prudence, et pour attirer sur leur pays le plus affreux des orages. Et quels étaient les motifs d'une aussi étrange conduite? On livrait la Pologne à Catherine, parce qu'elle avait voulu régulariser son antique liberté ; on livrait la France à Pitt, parce qu'elle avait voulu se donner la liberté qu'elle n'avait pas encore! Sans doute la France avait commis des excès; mais ces excès devaient s'accroître encore avec la violence de la lutte, et on allait, sans parvenir à immoler cette liberté détestée, préparer trente ans de la guerre la plus meurtrière, provoquer de vastes invasions, faire naître un conquérant, amener des désordres immenses, et finir par l'établissement des deux colosses qui dominent aujourd'hui l'Europe sur les deux éléments, l'Angleterre et la Russie.

Au milieu de cette conjuration générale, le Danemark seul, conduit par un ministre habile, et la Suède, délivrée des rêves présomptueux de Gustave, gardaient une sage réserve que la Hollande et l'Espagne auraient dû imiter en se réunissant au système de la neutralité armée. Le gouvernement français avait parfaitement jugé ces dispositions générales, et l'impatience qui le caractérisait dans ce moment ne lui permettait pas d'attendre les déclarations de guerre, mais le portait au contraire à les provoquer. Depuis le 10 août, il n'avait cessé de demander à être reconnu, mais il avait gardé encore quelque mesure à l'égard de l'Angleterre, dont la neutralité était précieuse à cause des ennemis qu'on avait déjà à combattre. Mais après le 21 janvier, il avait mis toutes les considérations de côté, et il était décidé à une guerre universelle. Voyant que les hostilités cachées n'étaient pas moins dangereuses que les hostilités ouvertes, il se hâta de faire déclarer ses ennemis; aussi, dès le 22 janvier, la convention nationale passa en revue tous les cabinets, ordonna des rapports sur la conduite de chacun d'eux à l'égard de la France, et se prépara à leur déclarer la guerre s'ils tardaient à s'expliquer d'une manière catégorique.

Depuis le 10 août, l'Angleterre avait retiré son ambassadeur de Paris, et n'avait souffert l'ambassadeur français à Londres, M. de Chauvelin, que comme envoyé de la royauté renversée. Toutes ces subtilités diplomatiques n'avaient d'autre but que de satisfaire aux convenances à l'égard du roi enfermé au Temple, et en même temps de différer les hostilités qu'il ne convenait pas de commencer encore. Cependant Pitt feignit de demander un envoyé secret, pour expliquer ses griefs contre le gouvernement français. On envoya le citoyen Maret, dans le mois de décembre. Il eut avec Pitt un entretien particulier. Après de mutuelles protestations, pour déclarer que l'entrevue n'avait rien d'officiel, qu'elle était tout amicale, et qu'elle n'avait d'autre motif que le désir bienveillant de contribuer à éclairer les deux nations sur leurs griefs réciproques, Pitt se plaignit de ce que la France menaçait les alliés de l'Angleterre, attaquait même leurs intérêts, et en preuve il cita la Hollande. Le grief principalement allégué fut l'ouverture de l'Escaut, mesure peut-être imprudente, mais généreuse, que les Français avaient prise en entrant dans les Pays-Bas. Il était absurde en effet que, pour procurer aux Hollandais le monopole de la navigation, les Pays-Bas, que traverse l'Escaut, ne pussent pas faire usage de ce fleuve. L'Autriche n'avait pas osé abolir cette servitude, mais Dumouriez le fit par ordre de son gouvernement, et les habitants d'Anvers virent avec joie des navires remonter l'Escaut jusque dans leur ville. La ré-

ponse était facile; car la France, en respectant les droits des voisins neutres, n'avait pas promis de consacrer des iniquiétés politiques, parce que les neutres y seraient intéressés. D'ailleurs, le gouvernement hollandais s'était montré assez malveillant pour qu'on ne lui dût pas de si grands ménagements. Le second grief allégué était le décret du 15 novembre, par lequel la convention nationale promettait secours à tous les peuples qui secoueraient le joug de la tyrannie. Ce décret, imprudent peut-être, rendu dans un moment d'enthousiasme, ne signifiait pas, comme le prétendait Pitt, qu'on invitait tous les peuples à la révolte, mais que dans tous les pays en guerre avec la révolution, on prêterait secours aux peuples contre leurs gouvernements. Pitt se plaignait enfin des menaces et des déclamations continuelles qui partaient des Jacobins contre tous les gouvernements; et sous ce rapport, les gouvernements n'étaient pas en reste avec les jacobins, et on ne se devait rien en fait d'injures.

Cet entretien n'amena rien, et laissa voir seulement que l'Angleterre cherchait des longueurs pour différer la guerre, qu'elle voulait sans doute, mais qu'il ne lui convenait pas encore de déclarer. Cependant le célèbre procès du mois de janvier précipita les événements; le parlement anglais fut soudainement réuni et avant le terme ordinaire. Une loi inquisitoriale fut rendue contre les Français qui voyageaient en Angleterre; la Tour de Londres fut armée, on ordonna la levée des milices; des préparatifs et des proclamations annoncèrent une guerre imminente. On excita la populace de Londres; on réveilla cette aveugle passion qui, en Angleterre, fait regarder une guerre contre la France comme un grand service national; on arrêta enfin des vaisseaux chargés de grains qui venaient dans nos ports; et à la nouvelle du 21 janvier, l'ambassadeur français, que jusque-là on avait refusé en quelque sorte de reconnaître, reçut l'ordre de sortir sous huit jours du royaume. La convention nationale ordonna aussitôt un rapport sur la conduite du gouvernement anglais envers la France, sur ses intelligences avec le stathouder des Provinces-Unies; et le 1er février, après avoir entendu Brissot qui, pour un moment, réunit les applaudissements des deux partis, elle déclara solennellement la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. La guerre avec le gouvernement espagnol était imminente, et sans être encore déclarée, on la regardait comme telle. La France avait ainsi l'Europe tout entière pour ennemie, et la condamnation du 21 janvier fut l'acte par lequel elle avait rompu avec tous les trônes, et s'était engagée irrévocablement dans la carrière de la révolution.

Il fallait soutenir l'assaut terrible de tant de puissances conjurées, et quelque riche que fût la France en population et en matériel, il était difficile qu'elle pût résister à l'effort universel dirigé contre elle. Cependant, ces chefs n'en étaient pas moins remplis de confiance et d'audace. Les succès inespérés de la république dans l'Argonne et dans la Belgique leur avaient persuadé que tout homme, surtout le Français, pouvait devenir un soldat en six mois. Le mouvement qui agitait la France leur faisait croire en outre que la population entière pouvait être transportée sur les champs de bataille, et qu'ainsi il était possible de réunir jusqu'à trois ou quatre millions d'hommes, qui seraient bientôt des soldats, et surpasser de la sorte tout ce que pourraient faire tous les souverains de l'Europe ensemble. — Voyez, disaient-ils, tous les royaumes; c'est une petite quantité d'hommes, recrutés avec effort, qui remplissent les cadres des armées; la population entière y est étrangère, et on voit une petite poignée d'individus enrégimentés décider du sort des empires les plus vastes. Mais supposez, au contraire, une nation tout entière arrachée à la vie privée, et s'armant pour sa défense, ne doit-elle pas détruire tous les calculs ordinaires? Qu'y a-t-il d'impossible à *vingt-cinq millions d'hommes qui exécutent?* Quant aux dépenses, elles ne les inquiétaient pas davantage. Le capital des biens nationaux s'augmentait chaque jour par l'émigration, et il excédait de beaucoup la dette. Dans le moment, ce capital n'avait pas de valeur par le défaut d'acheteurs, mais les assignats en tenaient la place, et leur valeur fictive suppléait à la valeur future des biens qu'ils représentaient. Au cours, ils étaient réduits à un tiers de leur valeur nominale; mais ce n'était qu'un tiers à ajouter à la circulation, et ce capital était si énorme, qu'il suffisait au delà à l'excédant qu'il fallait émettre. Après tout, ces hommes qu'on allait transporter sur le champ de bataille vivaient bien dans leurs foyers, beaucoup même vivaient avec luxe, pourquoi ne vivraient-ils pas en campagne? la terre et le vivre peuvent-ils manquer à des hommes, quelque part qu'ils se trouvent? D'ailleurs, l'ordre social tel qu'il existait avait des richesses plus qu'il n'en fallait pour suffire au besoin de tous; il n'y avait qu'à en faire une meilleure distribution; et pour cela, on se proposait d'imposer les riches et de leur faire supporter les frais de la guerre. Enfin,

les États dans lesquels on allait pénétrer, ayant aussi un ancien ordre social à renverser, des abus à détruire, pourraient réaliser des profits immenses sur le clergé, la noblesse, la royauté, et ils devaient payer à la France le secours qu'on leur fournissait.

C'est ainsi que raisonnait l'ardente imagination de Cambon, et ces idées envahissaient toutes les têtes. L'ancienne politique des cabinets calculait autrefois sur cent et deux cent mille soldats, payés avec quelques taxes ou quelques revenus de domaine; maintenant c'est tout une masse d'hommes qui se levait elle-même, et se disait : *Je composerai les armées;* qui regardait à la somme générale des richesses, et se disait encore : *Cette somme est suffisante, et, partagée entre tous, elle suffira au besoin de tous.* Sans doute ce n'était pas la nation entière qui tenait ce langage, mais c'était la portion la plus exaltée qui formait ces résolutions, et qui allait, par tous les moyens, les imposer à la masse de la nation.

Avant de montrer la distribution des ressources imaginées par les révolutionnaires français, il faut se porter sur nos frontières, et y voir comment s'était achevée la dernière campagne. Son début avait été brillant, mais un premier succès, mal soutenu, n'avait servi qu'à étendre notre ligne d'opérations, et à provoquer de la part de l'ennemi un effort plus grand et plus décisif. Ainsi notre défense était devenue plus difficile, parce qu'elle était plus étendue; l'ennemi battu devait réagir avec énergie, et son effort redoublé allait concourir avec une désorganisation presque générale de nos armées. Ajoutez que le nombre des coalisés était doublé, car les Anglais sur nos côtes, les Espagnols sur les Pyrénées, les Hollandais vers le nord des Pays-Bas, nous menaçaient de nouvelles attaques.

Dumouriez s'était arrêté sur les bords de la Meuse, et n'avait pu pousser jusqu'au Rhin, par des raisons qui n'ont pas été assez appréciées, parce qu'on n'a pu s'expliquer les lenteurs qui avaient suivi la rapidité de ses premières opérations. Arrivé à Liége, la désorganisation de son armée était complète. Les soldats étaient presque nus; faute de chaussure, ils s'enveloppaient les pieds avec du foin; ils n'avaient, avec quelque abondance, que la viande et le pain, grâce à un marché que Dumouriez avait maintenu d'autorité. Mais l'argent manquait pour leur fournir le prêt, et ils pillaient les paysans, ou se battaient avec eux pour leur faire recevoir des assignats. Les chevaux mouraient de faim faute de fourrages, et ceux de l'artillerie avaient péri presque tous. Les privations, le ralentissement de la guerre, ayant dégoûté les soldats, tous les volontaires partaient en bandes, s'appuyant sur un décret qui déclarait que la patrie avait cessé d'être en danger. Il fallut un autre décret de la convention pour empêcher la désertion, et quelque sévère qu'il fût, la gendarmerie placée sur les routes suffisait à peine à arrêter les fuyards. L'armée était réduite d'un tiers. Ces causes réunies empêchèrent de poursuivre les Autrichiens avec toute la vivacité nécessaire. Clerfayt avait eu le temps de se retrancher sur les bords de l'Erft, Beaulieu du côté de Luxembourg; et il était impossible à Dumouriez, avec une armée réduite à trente ou quarante mille hommes, de chasser devant lui un ennemi retranché dans des montagnes et des bois, et appuyé sur Luxembourg, l'une des plus fortes places du monde. Si, comme on le répétait sans cesse, Custine, au lieu de faire des courses en Allemagne, se fût rabattu sur Coblentz, s'il s'était joint à Beurnonville pour prendre Trèves, et que tous deux eussent ensuite descendu le Rhin, Dumouriez s'y serait porté de son côté, par Cologne; tous trois se donnant ainsi la main, Luxembourg se serait trouvé investi, et serait tombé par défaut de communications. Mais rien de tout cela n'avait eu lieu; Custine, voulant attirer la guerre de son côté, ne fit que provoquer inutilement une déclaration de la diète impériale, qu'irriter la vanité du roi de Prusse, et l'engager davantage dans la coalition; Beurnonville, réduit à ses propres forces, n'avait pu faire tomber Trèves; et l'ennemi s'était maintenu à la fois dans l'électorat de Trèves et dans le duché de Luxembourg. En cet état de choses, Dumouriez, en s'avançant vers le Rhin, aurait découvert son flanc droit et ses derrières, et n'aurait pu d'ailleurs, dans la situation où se trouvait son armée, envahir le pays immense qui s'étend de la Meuse jusqu'au Rhin et jusqu'aux frontières de la Hollande, pays difficile, sans moyens de transport, coupé de bois, de montagnes, et occupé par un ennemi encore respectable. Certes Dumouriez, s'il en avait eu les moyens, aurait bien mieux aimé faire des conquêtes sur le Rhin que venir solliciter à Paris pour Louis XVI. Le zèle pour la royauté, qu'il s'est attribué à Londres pour se faire valoir, et que les jacobins lui ont imputé à Paris pour le perdre, n'était pas assez grand pour le faire renoncer à des victoires, et venir se compromettre au milieu

des factions de la capitale. Il ne quitta le champ de bataille que parce qu'il n'y pouvait plus rien faire, et parce qu'il voulait, par sa présence auprès du gouvernement, terminer les difficultés qu'on lui avait suscitées en Belgique.

On a déjà vu au milieu de quels embarras allait le placer sa conquête. Le pays conquis désirait une révolution, mais ne la voulait pas entière et radicale comme la révolution de France. Dumouriez, par goût, par politique, par raison de prudence militaire, devait se prononcer naturellement pour les penchants modérés des pays qu'il occupait. Déjà, on l'a vu en lutte pour épargner aux Belges les inconvénients de la guerre, pour les faire participer au profit des approvisionnements, enfin pour leur insinuer plutôt que leur imposer les assignats. Il n'était payé de tant de soins que par les invectives des jacobins. Cambon avait préparé une autre contrariété à Dumouriez en faisant rendre le décret du 15 décembre. « Il faut, avait dit » Cambon au milieu des plus vifs applaudisse- » ments, nous déclarer *pouvoir révolutionnaire* » dans les pays où nous entrons. Il est inutile de » nous cacher; les despotes savent ce que nous » voulons; il faut donc le proclamer hautement » puisqu'on le devine, et que d'ailleurs la justice » en peut être avouée. Il faut que, partout où nos » généraux entreront, ils proclament la souve- » raineté du peuple, l'abolition de la féodalité, » de la dîme, de tous les abus; que toutes les » anciennes autorités soient dissoutes, que de » nouvelles administrations locales soient provi- » soirement formées, sous la direction de nos » généraux; que ces administrations gouvernent » le pays et avisent aux moyens de former des » conventions nationales qui décideront de son » sort; que sur-le-champ les biens de nos ennemis, » c'est-à-dire les biens des nobles, des prêtres, » des communautés, laïques ou religieuses, des » églises, etc., soient séquestrés et mis sous la » sauvegarde de la nation française, pour qu'il en » soit tenu compte aux administrations locales, » et pour qu'ils servent de gages aux frais de la » guerre, dont les pays délivrés devront supporter » une partie, puisque cette guerre a pour but de » les affranchir. Il faut qu'après la campagne on » entre en compte. Si la république a reçu en » fournitures plus qu'il ne faut pour la portion » de frais qu'on lui devra, elle payera le surplus, » sinon on le lui payera à elle. Il faut que nos » assignats, fondés sur la nouvelle distribution de » la propriété, soient reçus dans les pays conquis, » et que leur champ s'étende avec les principes » qui les ont produits; qu'enfin le pouvoir exé- » cutif envoie des commissaires pour s'entendre » avec ces administrations provisoires, pour fra- » terniser avec elles, tenir les comptes de la ré- » publique, et exécuter le séquestre décrété. Point » de demi-révolution, ajoutait Cambon. Tout » peuple qui ne voudra pas ce que nous proposons » ici sera notre ennemi, et méritera d'être traité » comme tel. Paix et fraternité à tous les amis » de la liberté, guerre aux lâches partisans du » despotisme; *guerre aux châteaux, paix aux* » *chaumières!* »

Ces dispositions avaient été sur-le-champ consacrées par un décret, et mises à exécution dans toutes les provinces conquises. Aussitôt une nuée d'agents, choisis par le pouvoir exécutif dans les jacobins, s'étaient répandus dans la Belgique. Les administrations provisoires avaient été formées sous leur influence, et ils les poussaient à la plus excessive démagogie. Le bas peuple, excité par eux contre les classes moyennes, commettait les plus grands désordres. C'était l'anarchie de 93, qui, amenée progressivement chez nous par quatre années de troubles, se produisait là tout à coup, et sans aucune transition de l'ancien au nouvel ordre de choses. Ces proconsuls, revêtus de pouvoirs presque absolus, faisaient emprisonner, séquestrer hommes et biens; en faisant enlever toute l'argenterie des églises, ils avaient fort indisposé les malheureux Belges, très-attachés à leur culte, et surtout donné lieu à beaucoup de malversations. Ils avaient formé des espèces de conventions pour décider du sort de chaque contrée, et, sous leur despotique influence, la réunion à la France fut votée à Liége, à Bruxelles, à Mons, etc... C'étaient là des malheurs inévitables, et d'autant plus grands, que la violence révolutionnaire se joignait, pour les produire, à la brutalité militaire. Des divisions d'un autre genre éclataient encore dans ce malheureux pays. Les agents du pouvoir exécutif prétendaient asservir à leurs ordres les généraux qui se trouvaient dans l'étendue de leur commissariat; et si ces généraux n'étaient pas jacobins, comme il arrivait souvent, c'était une nouvelle occasion de querelles et de luttes qui contribuaient à augmenter le désordre général. Dumouriez, indigné de voir ses conquêtes compromises, et par la désorganisation de son armée, et par la haine qu'on inspirait aux Belges, avait déjà traité durement quelques-uns de ces proconsuls, et était venu à Paris exprimer son indignation, avec la vivacité de son

Digitized by Google

caractère et la hauteur d'un général victorieux, qui se croyait nécessaire à la république.

Telle était notre situation sur le principal théâtre de la guerre. Custine, rejeté dans Mayence, y déclamait contre la manière dont Beurnonville avait exécuté sa tentative sur Trèves, Kellermann se maintenait aux Alpes, à Chambéry et à Nice. Servan s'efforçait en vain de composer une armée aux Pyrénées; et Monge, aussi faible pour les jacobins que l'était Pache, avait laissé décomposer l'administration de la marine. Il fallait donc porter toute l'attention publique sur la défense des frontières. Dumouriez avait passé la fin de décembre et le mois de janvier à Paris, où il s'était compromis par quelques mots en faveur de Louis XVI, par son absence aux Jacobins, où on l'annonçait sans cesse et où il ne paraissait jamais, enfin par ses liaisons avec son ami Gensonné. Il avait rédigé quatre mémoires, l'un sur le décret du 15 décembre, l'autre sur l'organisation de l'armée, le troisième sur les fournitures, et le dernier sur le plan de campagne pour l'année qui s'ouvrait. Au bas de chacun de ses mémoires se trouvait sa démission, si on refusait d'admettre ce qu'il proposait.

L'assemblée avait, outre son comité diplomatique et son comité militaire, établi un troisième comité extraordinaire, dit de *défense générale*, chargé de s'occuper universellement de tout ce qui intéressait la défense de la France. Il était fort nombreux, et tous les membres de l'assemblée pouvaient même, s'il leur plaisait, assister à ses séances. L'objet qu'on avait eu en le formant était de concilier les membres des partis opposés, et de les rassurer sur leurs intentions en les faisant travailler ensemble au salut commun. Robespierre, irrité d'y voir les girondins, y paraissait peu; ceux-ci étaient au contraire fort assidus. Dumouriez y comparut avec ses plans, ne fut pas toujours compris, déplut souvent par sa hauteur, et abandonna ses mémoires à leur sort. Il se retira donc à quelque distance de Paris, peu disposé à se démettre de son généralat, quoiqu'il en eût menacé la convention, et attendant le moment d'ouvrir la campagne.

Il était entièrement dépopularisé aux Jacobins, et calomnié tous les jours dans les feuilles de Marat, pour avoir soutenu la demi-révolution en Belgique, et y avoir affiché une grande sévérité contre les démagogues. On l'accusait d'avoir volontairement laissé échapper les Autrichiens de la Belgique; et, remontant même plus haut, on assurait publiquement qu'il avait ouvert les portes de l'Argonne à Frédéric-Guillaume, qu'il aurait pu détruire. Cependant les membres du conseil et des comités, qui cédaient moins aveuglément aux passions démagogiques, sentaient son utilité et le ménageaient encore. Robespierre même le défendait, en rejetant tous ces torts sur ses prétendus amis les girondins. On se mit ainsi d'accord pour lui donner toutes les satisfactions possibles, sans déroger cependant aux décrets rendus et aux principes rigoureux de la révolution. On lui rendit ses deux commissaires-ordonnateurs Malus et Petit-Jean, on lui accorda de nombreux renforts, on lui promit des approvisionnements suffisants, on adopta ses idées pour le plan général de campagne; mais on ne fit aucune concession quant au décret du 15 décembre et à la nouvelle administration de l'armée. La nomination de Beurnonville, son ami, au ministère de la guerre, fut un nouvel avantage pour lui, et il put espérer de la part de l'administration le plus grand zèle à le pourvoir de tout ce dont il aurait besoin.

Il crut un moment que l'Angleterre le prendrait pour médiateur entre elle et la France, et il était parti pour Anvers avec cette espérance flatteuse. Mais la convention, fatiguée des perfidies de Pitt, avait, comme on l'a vu, déclaré la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. Cette déclaration le trouva donc à Anvers, et voici ce qui fut résolu, en partie d'après ses plans pour la défense du territoire. On convint de porter les armées à cinq cent deux mille hommes, et on trouvera que c'était peu, si on songe à l'idée qu'on s'était faite de la puissance de la France, et comparativement à la force à laquelle on les éleva plus tard. On devait garder la défensive à l'Est et au Midi; demeurer en observation le long des Pyrénées et des côtes, et déployer toute l'audace de l'offensive dans le Nord, où, comme l'avait dit Dumouriez, « on ne » pouvait se défendre que par des batailles. » Pour exécuter ce plan, cent cinquante mille hommes devaient occuper la Belgique et couvrir la frontière de Dunkerque à la Meuse; cinquante mille devaient garder l'espace compris entre la Meuse et la Sarre; cent cinquante mille s'étendre le long du Rhin et des Vosges, de Mayence à Besançon et à Gex. Enfin une réserve était préparée à Châlons, avec le matériel nécessaire pour se rendre partout où le besoin l'exigerait. On faisait garder la Savoie et Nice par deux armées de soixante-dix mille hommes chacune; les Pyrénées par une de quarante mille; on plaçait sur les côtes de l'Océan et de la Bretagne quarante-six mille hommes, dont partie servirait à l'embarquement, s'il était nécessaire. Sur ces cinq cent deux mille hommes, il y

en avait cinquante de cavalerie, et vingt d'artillerie. Telle était la force projetée; mais la force effective était bien moindre, et se réduisait à deux cent soixante-dix mille hommes, dont cent mille dans les diverses parties de la Belgique, vingt-cinq mille sur la Moselle, quarante-cinq mille à Mayence, sous les ordres de Custine, trente mille sur le haut Rhin, quarante mille en Savoie et à Nice, et trente mille au plus dans l'intérieur. Mais pour arriver au complet, l'assemblée décréta que le recrutement se ferait dans les gardes nationales; que tout membre de cette garde, non marié, ou marié sans enfants, ou veuf sans enfants, était à la disposition du pouvoir exécutif, depuis dix-huit ans jusqu'à quarante-cinq. Elle ajouta que trois cent mille hommes étaient encore nécessaires pour résister à la coalition, et que le recrutement ne s'arrêterait que lorsque ce nombre serait atteint *. En même temps, on ordonna l'émission de huit cent millions d'assignats, et la coupe des bois de la Corse pour les constructions de la marine.

En attendant l'accomplissement de ces projets, on entra en campagne avec deux cent soixante-dix mille hommes. Dumouriez en avait trente mille sur l'Escaut, et environ soixante-dix mille sur la Meuse. Envahir rapidement la Hollande était un projet audacieux qui fermentait dans toutes les têtes, et auquel Dumouriez était forcément entraîné par l'opinion générale. Plusieurs plans furent proposés. L'un, imaginé par les réfugiés bataves sortis de leur patrie après la révolution de 1787, consistait à envahir la Zélande avec quelques mille hommes, et à s'emparer du gouvernement, qui voulait s'y retirer. Dumouriez avait feint de se prêter à ce plan, mais il le trouvait stérile, parce que c'était se réduire à l'occupation d'une partie peu considérable et d'ailleurs peu importante de la Hollande. Le second lui appartenait; il consistait à descendre la Meuse par Venloo jusqu'à Grave, à se rabattre de Grave sur Nimègue, et à fondre ensuite sur Amsterdam. Ce projet eût été le plus sûr, si on avait pu prévoir l'avenir. Mais, placé à Anvers, Dumouriez en conçut un troisième, plus hardi, plus prompt, plus convenable à l'imagination révolutionnaire, et plus fécond en résultats décisifs, s'il eût réussi. Tandis que ses lieutenants, Miranda, Valence, Dampierre et autres, descendraient la Meuse, en occupant Maestricht, dont on n'avait pas voulu s'emparer l'année précédente, et Venloo, qui ne devait pas résister longtemps, Dumouriez avait le projet de prendre avec lui vingt-cinq mille hommes, et de se porter furtivement entre Berg-op-Zoom et Bréda, d'arriver ainsi au Moerdyk, de traverser la petite mer du Bielbos, et de courir par les embouchures des fleuves jusqu'à Leyde et Amsterdam. Ce plan audacieux n'était pas moins fondé que beaucoup d'autres qui ont réussi, et, s'il était hasardeux, il offrait cependant de bien plus grands avantages que celui d'attaquer directement par Venloo et Nimègue. En prenant ce dernier parti, Dumouriez attaquait de front les Hollandais, qui avaient déjà fait tous leurs préparatifs entre Grave et Gorkum, et il leur donnait même le temps de se renforcer d'Anglais et de Prussiens. Au contraire, en passant par l'embouchure des fleuves, il pénétrait par l'intérieur de la Hollande, qui n'était pas défendu, et s'il surmontait l'obstacle des eaux, la Hollande était à lui. En revenant d'Amsterdam, il prenait les défenses à revers, et faisait tout tomber entre lui et ses lieutenants, qui devaient le joindre par Nimègue et Utrecht.

Il était naturel qu'il prît le commandement de l'armée d'expédition, parce que c'était là qu'il fallait le plus de promptitude, d'audace et d'habileté. Ce projet avait le danger de tous les plans d'offensive, c'était de s'exposer soi-même à l'invasion en se découvrant. Ainsi la Meuse restait ouverte aux Autrichiens; mais, dans le cas d'une offensive réciproque, l'avantage reste à celui qui résiste le mieux au danger et cède le moins vite à la terreur de l'invasion.

Dumouriez envoya sur la Meuse Thouvenot, dans lequel il avait toute confiance; il fit connaître à ses lieutenants, Valence et Miranda, les projets qu'il leur avait cachés jusque-là; il leur enjoignit de hâter les siéges de Maestricht et de Venloo, et, en cas de retard, de se succéder devant ces places, de manière à faire toujours des progrès vers Nimègue. Il leur recommanda encore de fixer des points de ralliement autour de Liége et d'Aix-la-Chapelle, afin de réunir les quartiers dispersés, et de pouvoir résister à l'ennemi, s'il venait en forces troubler les siéges qu'on devait exécuter sur la Meuse.

Dumouriez partit aussitôt d'Anvers avec dix-huit mille hommes réunis à la hâte. Il divisa sa petite armée en plusieurs corps, qui avaient ordre de faire des sommations aux diverses places fortes, sans cependant s'arrêter à commencer des siéges. Son avant-garde devait se hâter d'enlever les bateaux et les moyens de transport, tandis que lui, avec un gros de troupes, se tiendrait à portée de

* Décret du 24 février.

donner secours à ceux de ses lieutenants qui en auraient besoin. Le 17 février 1793, il pénétra sur le territoire hollandais en publiant une proclamation, où il promettait amitié aux Bataves, et guerre seulement au stadhouder et à l'influence anglaise. On s'avança en laissant le général Leclerc devant Berg-op-Zoom, en portant le général Berneron devant Klundert et Willemstadt, et en donnant à l'excellent ingénieur d'Arçon la mission de feindre une attaque sur l'importante place de Breda. Dumouriez était avec l'arrière-garde à Sevenberghe. Le 25, le général Berneron s'empara du fort de Klundert, et se porta devant Willemstadt. Le général d'Arçon lança quelques bombes sur Bréda. Cette place était réputée très-forte; la garnison était suffisante, mais mal commandée, et, après quelques heures, elle se rendit à une armée d'assiégeants qui n'était guère plus forte qu'elle-même. Les Français entrèrent dans Bréda le 27, et s'emparèrent d'un matériel considérable, consistant en deux cent cinquante bouches à feu, trois cents milliers de poudre, et cinq mille fusils. Après avoir laissé garnison dans Bréda, le général d'Arçon se rendit le 1er mars devant Gertruydenberg, place très-forte aussi, et s'empara le même jour de tous les travaux avancés. Dumouriez s'était rendu au Moerdyk, et réparait les retards de son avant-garde. Cette suite de surprises si heureuses, sur des places capables d'une longue résistance, jetait beaucoup d'éclat sur le début de cette tentative; mais des retards imprévus contrariaient le passage du bras de mer, opération la plus difficile de ce projet. Dumouriez avait d'abord espéré que son avant-garde, agissant plus promptement, s'emparerait de quelques bateaux, traverserait promptement le Bielbos, occuperait l'île de Dort, gardée tout au plus par quelques cents hommes, et s'emparant d'une nombreuse flottille, la ramènerait sur l'autre bord, pour transporter l'armée. Des délais inévitables empêchèrent l'exécution de cette partie du plan. Dumouriez tâcha d'y suppléer en s'emparant de tous les bateaux qu'il pût trouver, et en réunissant des charpentiers pour se composer une flottille. Cependant il avait besoin de se hâter, car l'armée hollandaise se réunissait à Gorkum, au Stry et à l'île de Dort; quelques chaloupes ennemies et une frégate anglaise menaçaient son embarquement, et canonnaient son camp, appelé par nos soldats le camp des castors. Ils avaient en effet construit des huttes de paille, et, encouragés par la présence de leur général, ils bravaient le froid, les privations, les dangers, l'avenir d'une entreprise aussi audacieuse, et ils attendaient avec impatience le moment de passer sur la rive opposée. Le 3 mars, le général Deflers arriva avec une nouvelle division; le 4, Gertruydenberg ouvrit ses portes, et tout fut préparé pour opérer le passage du Bielbos.

Pendant ce temps, la lutte continuait entre les deux partis de l'intérieur. La mort de Lepelletier avait déjà donné occasion aux montagnards de se dire menacés dans leurs personnes, et on n'avait pu leur refuser de renouveler dans l'assemblée le comité de surveillance. Ce comité avait été composé de montagnards qui, pour premier acte, firent arrêter Gorsas, député et journaliste attaché aux intérêts de la Gironde. Les jacobins avaient encore obtenu un autre avantage, c'était la suspension des poursuites décrétées, le 20 janvier, contre les auteurs de septembre. A peine ces poursuites avaient-elles été commencées qu'on découvrit des preuves accablantes contre les principaux révolutionnaires, et contre Danton lui-même. Alors les jacobins s'étaient soulevés, avaient soutenu que tout le monde était coupable dans ces journées, parce que tout le monde les avait crues nécessaires et les avait souffertes; ils osèrent même dire que le seul tort de ces journées était d'être restées incomplètes; et ils demandèrent la suspension des procédures dont on se servait pour attaquer les plus purs révolutionnaires. Conformément à leurs demandes, les procédures furent suspendues, c'est-à-dire abolies, et une députation de jacobins s'était aussitôt rendue auprès du ministre de la justice, pour qu'il dépêchât des courriers extraordinaires à l'effet d'arrêter les poursuites déjà commencées contre les *frères de Meaux*.

On a déjà vu que Pache avait été obligé de quitter le ministère, et que Roland avait donné volontairement sa démission. Cette concession réciproque ne calma point les haines. Les jacobins, peu satisfaits, demandaient qu'on instruisit le procès de Roland. Ils disaient qu'il avait ravi à l'État des sommes énormes, et placé à Londres plus de douze millions; que ces richesses étaient employées à pervertir l'opinion par des écrits, et à exciter des séditions, en accaparant les grains; ils voulaient qu'on instruisit aussi contre Clavière, Lebrun et Beurnonville, tous traîtres, suivant eux, et complices des intrigues des girondins. En même temps, ils préparaient un dédommagement bien autrement précieux à leur complaisant destitué. Chambon, le successeur de Pétion dans la mairie de Paris, avait abdiqué des fonctions trop

au-dessus de sa faiblesse. Les jacobins songèrent aussitôt à Pache, auquel ils trouvèrent le caractère sage et impassible d'un magistrat. Ils s'applaudirent de cette idée, la communiquèrent à la commune, aux sections, à tous les clubs, et les Parisiens entraînés par eux vengèrent Pache de sa disgrâce en le nommant leur maire. Pourvu que Pache fût aussi docile à la mairie qu'au ministère de la guerre, la domination des jacobins était assurée dans Paris, et dans ce choix ils avaient consulté autant leur utilité que leurs passions.

La difficulté des subsistances et les embarras du commerce étaient toujours des sujets continuels de désordre et de plaintes, et de décembre en février, le mal s'était considérablement accru. La crainte des troubles et du pillage, la répugnance des cultivateurs à recevoir du papier, la cherté des prix provenant de la grande abondance du numéraire fictif, étaient, comme nous l'avons dit, les causes qui empêchaient le facile commerce des grains, et produisaient la disette. Cependant, les efforts administratifs des communes suppléaient, jusqu'à un certain point, à l'activité du commerce, et les denrées ne manquaient pas dans les marchés, mais elles y étaient d'un prix exorbitant. La valeur des assignats diminuant chaque jour en raison de leur masse, il en fallait toujours davantage pour acquérir la même somme d'objets, et c'est ainsi que les prix devenaient excessifs. Le peuple, ne recevant que la même valeur nominale pour son travail, ne pouvait plus atteindre aux objets de ses besoins, et se répandait en plaintes et en menaces. Le pain n'était pas la seule chose dont le prix fût successivement augmenté ; le sucre, le café, la chandelle, le savon, avaient doublé de valeur. Les blanchisseuses étaient venues se plaindre à la convention de payer trente sous le savon, qu'elles ne payaient autrefois que quatorze. En vain on disait au peuple d'augmenter le prix de son travail, pour rétablir la proportion entre ses salaires et sa consommation : il ne pouvait se concerter pour y parvenir, et il criait contre les riches, contre les accapareurs, contre l'aristocratie marchande; il demandait enfin le moyen le plus simple, la taxe forcée et le *maximum*.

Les jacobins, les membres de la commune, qui étaient peuple par rapport à l'assemblée, mais qui, par rapport au peuple lui-même, étaient des assemblées presque éclairées, sentaient les inconvénients de la taxe. Quoique plus portés que la convention à l'admettre, ils résistaient cependant, et on entendait aux Jacobins, Dubois de Crancé, les deux Robespierre, Thuriot et autres montagnards, s'élever tous les jours contre le projet du *maximum*. Chaumette et Hébert faisaient de même à la commune, mais les tribunes murmuraient, et leur répondaient quelquefois par des huées. Souvent les députations des sections venaient reprocher à la commune sa modération et sa connivence avec les accapareurs. C'était dans ces assemblées de sections que se réunissaient les dernières classes des agitateurs, et on y voyait régner un fanatisme révolutionnaire encore plus ignorant et plus emporté qu'à la commune et aux jacobins. Coalisées avec les cordeliers, où se rendaient tous les hommes d'exécution, les sections produisaient tous les troubles de la capitale. Leur infériorité et leur obscurité, en les exposant à plus d'agitations, les exposaient aussi à des menées en sens contraires ; et c'était là que les restes de l'aristocratie osaient se montrer, et faire quelques essais de résistance. Les anciennes créatures de la noblesse, les anciens domestiques des émigrés, tous les oisifs turbulents qui, entre les deux causes opposées, avaient préféré la cause aristocratique, se rendaient dans quelques sections où une bourgeoisie honnête persévérait en faveur des girondins, et se cachaient derrière cette opposition raisonnable et sage pour combattre les montagnards, et travailler en faveur de l'étranger et de l'ancien régime. Dans ces luttes, la bourgeoisie honnête se retirait le plus souvent; les deux classes extrêmes d'agitateurs restaient alors en présence, et se combattaient dans cette région inférieure avec une violence effrayante. Tous les jours d'horribles scènes avaient lieu pour des pétitions à faire à la commune, aux jacobins ou à l'assemblée. Suivant le résultat de la lutte, il sortait de ces orages des adresses contre septembre et le *maximum*, ou des adresses contre les appelants, les aristocrates et les accapareurs.

La commune repoussait les pétitions incendiaires des sections, et les engageait à se défier des agitateurs secrets qui voulaient y introduire le désordre. Elle remplissait, par rapport aux sections, le rôle que la convention remplissait à son égard. Les jacobins n'ayant pas comme la commune des fonctions déterminées à exercer, s'occupant en revanche à raisonner sur tous les sujets, avaient de grandes prétentions philosophiques, et aspiraient à mieux comprendre l'économie sociale que les sections et le club des cordeliers. Ils affectaient donc en beaucoup de choses de ne pas partager les pas-

Digitized by Google

sions vulgaires de ces assemblées subalternes, et ils condamnaient la taxe comme dangereuse pour la liberté du commerce. Mais, pour substituer un autre moyen à celui qu'ils repoussaient, ils proposaient de faire prendre les assignats au pair, et de punir de mort quiconque refuserait de les recevoir selon la valeur portée sur leur titre, comme si ce n'eût pas été là une autre manière d'attaquer la liberté du commerce. Ils voulaient encore qu'on s'engageât réciproquement à ne plus prendre ni sucre, ni café, pour en faire baisser forcément la valeur; enfin, ils avaient imaginé d'arrêter la création des assignats, et d'y suppléer par des emprunts sur les riches, emprunts forcés, et répartis d'après le nombre des domestiques, des chevaux, etc... Toutes ces propositions n'empêchaient pas le mal de s'accroître et de rendre une crise inévitable. En attendant qu'elle éclatât, on se reprochait réciproquement les malheurs publics. On accusait les girondins de s'entendre avec les riches et les accapareurs, pour affamer le peuple, pour le porter à des émeutes et pour en prendre occasion de porter de nouvelles lois martiales; on les accusait même de vouloir amener l'étranger par des désordres, reproche absurde, mais qui devint mortel. Les girondins répondaient par les mêmes accusations. Ils reprochaient à leurs adversaires de causer la disette et les troubles par les craintes qu'ils inspiraient au commerce, et de vouloir arriver par les troubles à l'anarchie, par l'anarchie au pouvoir, et peut-être à la domination étrangère.

Déjà la fin de février approchait, et la difficulté de se procurer les denrées avait poussé l'irritation du peuple au dernier terme. Les femmes, apparemment plus touchées de ce genre de souffrance, étaient dans une extrême agitation. Elles se présentèrent aux jacobins le 22, pour demander qu'on leur prêtât la salle, où elles voulaient délibérer sur la cherté des subsistances, et préparer une pétition à la convention nationale. On savait que le but de cette pétition serait de proposer le *maximum*, et la demande fut refusée. Les tribunes traitèrent alors les jacobins comme elles traitaient quelquefois l'assemblée; *à bas les accapareurs! à bas les riches!* fut le cri général. Le président fut obligé de se couvrir pour apaiser le tumulte, et on expliqua ce manque de respect en disant qu'il y avait des aristocrates déguisés dans la salle des séances. Robespierre, Dubois de Crancé, s'élevèrent de nouveau contre le projet de la taxe, recommandèrent au peuple de se tenir tranquille, pour ne pas donner prétexte à ses adversaires de le calomnier, et ne pas leur fournir l'occasion de rendre des lois meurtrières.

Marat, qui avait la prétention d'imaginer toujours les moyens les plus simples et les plus prompts, écrivit dans sa feuille, le 25 au matin, que jamais l'accaparement ne cesserait, si on n'employait des moyens plus sûrs que tous ceux qu'on avait proposés jusque-là. S'élevant contre *les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles*, que les infidèles mandataires du peuple encourageaient au crime par l'impunité, il ajoutait : « Dans tout pays » où les droits du peuple ne seraient pas de vains » titres, consignés fastueusement dans une simple » déclaration, le pillage de quelques magasins, à » la porte desquels on pendrait les accapareurs, » mettrait bientôt fin à ces malversations, qui » réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, » et qui en font périr des milliers de misère. Les » députés du peuple ne sauront-ils donc jamais » que bavarder sur ses maux sans en proposer le » remède *? »

C'était le 25 au matin que ce fou orgueilleux écrivait ces paroles. Soit qu'elles eussent réellement agi sur le peuple, soit que l'irritation portée à son comble ne pût déjà plus se contenir, une multitude de femmes s'assemblèrent en tumulte devant les boutiques des épiciers. D'abord on se plaignit du prix des denrées, et on en demanda tumultueusement la réduction. La commune n'avait pas été prévenue; le commandant Santerre était allé à Versailles pour organiser un corps de cavalerie, et aucun ordre n'était donné pour mettre la force publique en mouvement. Aussi les perturbateurs ne trouvèrent aucun obstacle, et purent passer des menaces aux violences et au pillage. Le rassemblement commença dans les rues de la Vieille-Monnaie, des Cinq-Diamants et des Lombards. On exigea d'abord que tous les objets fussent réduits à moitié prix; le savon à seize sous, le sucre à vingt-cinq, la cassonade à quinze, la chandelle à treize. Une grande quantité de denrées furent forcément arrachées, à ce taux, et le prix en fut compté par les acheteurs aux épiciers. Mais bientôt on ne voulut plus payer, et on enleva les marchandises sans donner en échange aucune partie de leur valeur. La force armée accourue sur ce point fut repoussée, et on cria de tous côtés *à bas les baïonnettes!* L'assemblée, la commune, les jacobins étaient en séance. L'assemblée écou-

* *Journal de la République*, numéro du 23 février 1793.

Digitized by Google

tait un rapport sur ce sujet; le ministre de l'intérieur lui démontrait que les denrées abondaient dans Paris, mais que le mal provenait de la disproportion entre la valeur du numéraire et celle des denrées elles-mêmes. Aussitôt l'assemblée, voulant parer aux difficultés du moment, alloua de nouveaux fonds à la commune, pour faire délivrer des subsistances à meilleur prix. Dans le même instant, la commune, partageant ses sentiments et son zèle, se faisait rapporter les événements, et ordonnait des mesures de police. A chaque nouveau fait qu'on venait lui dénoncer, les tribunes criaient *tant mieux!* A chaque moyen proposé, elles criaient *à bas!* Chaumette et Hébert étaient hués pour avoir proposé de battre la générale et de requérir la force armée. Cependant il fut arrêté que deux fortes patrouilles, précédées de deux officiers municipaux, seraient envoyées pour rétablir l'ordre et que vingt-sept autres officiers municipaux iraient faire des proclamations dans les sections.

Le désordre s'était propagé; on pillait dans différentes rues, et on proposait même de passer des épiciers chez les marchands. Pendant ce temps, des gens de tous les partis saisissaient l'occasion de se reprocher ce désordre et les maux qui en étaient la cause. — Quand vous aviez un roi, disaient dans les rues les partisans du régime aboli, vous n'étiez pas réduits à payer les choses aussi cher, ni exposés à des pillages. — Voilà, disaient les partisans des girondins, où nous conduira le système de la violence, et l'impunité des excès révolutionnaires!

Les montagnards en étaient désolés, et soutenaient que c'étaient des aristocrates déguisés, des fayettistes, des rolandins, des brissotins, qui, dans les groupes, excitaient le peuple à ces pillages. Ils assuraient avoir trouvé dans la foule des femmes de haut rang, des gens à poudre, des domestiques de grands seigneurs, qui distribuaient des assignats pour entraîner le peuple dans les boutiques. Enfin, après plusieurs heures, la force armée se trouva réunie; Santerre revint de Versailles, les ordres nécessaires furent donnés; le bataillon des Brestois, présent à Paris déploya, beaucoup de zèle et d'assurance, et on parvint à dissiper les pillards.

Le soir, il y eut une vive discussion aux jacobins. On déplora ces désordres, malgré les cris des tribunes et malgré leurs démentis. Collot-d'Herbois, Thuriot, Robespierre, furent unanimes pour conseiller la tranquillité et rejeter les excès sur les aristocrates et les girondins. Robespierre fit sur ce sujet un long discours où il soutint que le peuple était *impeccable*, qu'il ne pouvait jamais avoir tort, et que, si on ne l'égarait pas, il ne commettrait jamais aucune faute. Il soutint que, dans ces groupes de pillards, on plaignait le roi mort, qu'on y disait du bien du côté droit de l'assemblée, qu'il l'avait entendu lui-même, et que par conséquent il ne pouvait pas y avoir de doute sur les véritables instigateurs qui avaient égaré le peuple. Marat lui-même vint conseiller le bon ordre, condamner les pillages qu'il avait prêchés le matin dans sa feuille, et les imputer aux girondins et aux royalistes.

Le lendemain, les plaintes accoutumées et toujours inutiles retentirent dans l'assemblée. Barrère s'éleva avec force contre les crimes de la veille. Il fit remarquer les retards apportés par les autorités dans la répression du désordre. Les pillages en effet avaient commencé à dix heures du matin, et à cinq heures du soir la force armée n'était pas encore réunie. Barrère demanda que le maire et le commandant général fussent mandés pour expliquer les motifs de ce retard. Une députation de la section du Bon-Conseil appuyait cette demande. Salles prend alors la parole; il propose un acte d'accusation contre l'instigateur des pillages, contre Marat, et lit l'article inséré la veille dans sa feuille. Souvent on avait demandé une accusation contre les provocateurs au désordre, et particulièrement contre Marat; l'occasion ne pouvait être plus favorable pour les poursuivre, car jamais le désordre n'avait suivi de plus près la provocation. Marat, sans se déconcerter, soutient à la tribune qu'il est tout naturel que le peuple se fasse justice des accapareurs, puisque les lois sont insuffisantes, et qu'il faut *envoyer aux Petites-Maisons ceux qui proposent de l'accuser*. Buzot demande l'ordre du jour sur la proposition d'accuser *monsieur* Marat. « La loi est précise, dit-il, mais *monsieur* Marat incidentera sur ses expressions, le » jury sera embarrassé, et il ne faut pas préparer » un triomphe à *monsieur* Marat, en présence de » la justice elle-même. » Un membre demande que la convention déclare à la république qu'hier matin Marat a conseillé le pillage, et qu'hier soir on a pillé. Une foule de propositions se succèdent; enfin on s'arrête à celle de renvoyer sans distinction tous les auteurs des troubles aux tribunaux ordinaires. — « Eh bien! s'écrie alors Marat, rendez » un acte d'accusation contre moi-même, afin que » la convention prouve qu'elle a perdu toute pu-

» deur. » — A ces mots, un grand tumulte s'élève; sur-le-champ, la convention renvoie devant les tribunaux Marat et tous les auteurs des délits commis dans la journée du 25. La proposition de Barrère est adoptée. Santerre et Pache sont mandés à la barre. De nouvelles dispositions sont prises contre les agents supposés de l'étranger et de l'émigration. Dans le moment, cette opinion d'une influence étrangère s'accréditait de toutes parts. La veille, on avait ordonné de nouvelles visites domiciliaires dans toute la France, pour arrêter les émigrés et les voyageurs suspects; ce même jour, on renouvela l'obligation des passe-ports, on enjoignit à tous les aubergistes ou logeurs de déclarer les étrangers logés chez eux; on ordonna enfin un nouveau recensement de tous les citoyens des sections.

Marat devait être enfin accusé, et le lendemain, il écrivit dans sa feuille les lignes suivantes :

« Indigné de voir les ennemis de la chose publique machiner éternellement contre le peuple; » révolté de voir les accapareurs en tous genres se » coaliser pour le réduire au désespoir par la détresse et la faim; désolé de voir que les mesures » prises par la convention pour arrêter ces conjurations n'atteignaient pas le but; excédé des » gémissements des infortunés qui viennent chaque matin me demander du pain, en accusant la » convention de les laisser périr de misère, je » prends la plume pour ventiler les meilleurs » moyens de mettre enfin un terme aux conspirations des ennemis publics, et aux souffrances » du peuple. Les idées les plus simples sont celles » qui se présentent les premières à un esprit bien » fait, qui ne veut que le bonheur général sans » aucun retour sur lui-même : je me demande donc » pourquoi nous ne ferions pas tourner contre des » brigands publics les moyens qu'ils emploient » pour ruiner le peuple et détruire la liberté. En » conséquence, j'observe que dans un pays où les » droits du peuple ne seraient pas de vains titres, » consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins à la porte » desquels on pendrait les accapareurs, mettrait » bientôt fin à leurs malversations! Que font les » meneurs de la faction des hommes d'État? ils » saisissent avidement cette phrase, puis ils se hâtent d'envoyer des émissaires parmi les femmes » attroupées devant les boutiques des boulangers, » pour les pousser à enlever, à prix coûtant, du » savon, des chandelles et du sucre, de la boutique des épiciers détaillistes, tandis que ces » émissaires pillent eux-mêmes les boutiques des » pauvres épiciers patriotes : puis ces scélérats » gardent le silence tout le jour, ils se concertent » la nuit dans un conciliabule nocturne, tenu rue » de Rohan, chez la catin du contre-révolutionnaire Valazé, et ils viennent le lendemain me » dénoncer à la tribune comme provocateur des » excès dont ils sont les premiers auteurs! »

La querelle devenait chaque jour plus acharnée. On se menaçait déjà ouvertement; beaucoup de députés ne marchaient qu'avec des armes, et on commençait à dire, avec autant de liberté que dans les mois de juillet et d'août de l'année précédente, qu'il faillait se sauver par l'insurrection, et supprimer la partie *gangrenée* de la représentation nationale. Les girondins se réunissaient le soir en grand nombre chez l'un d'eux, Valazé, et là, ils étaient fort incertains sur ce qu'ils avaient à faire. Les uns croyaient, les autres ne croyaient pas à des périls prochains. Certains d'entre eux, comme Salles et Louvet, supposaient des conspirations imaginaires, et en appelant l'attention sur des chimères, la détournaient du danger véritable. Errants de projets en projets, placés au milieu de Paris sans aucune force à leur disposition, et ne comptant que sur l'opinion des départements, immense il est vrai, mais inerte, ils pouvaient tous les jours succomber sous un coup de main. Ils n'avaient pas réussi à composer une force départementale; les troupes de fédérés, spontanément arrivées à Paris depuis la réunion de la convention, étaient en partie gagnées, en partie rendues aux armées; et ils ne pouvaient guère compter que sur quatre cents Brestois, dont la ferme contenance avait arrêté les pillages. A défaut de garde départementale, ils avaient essayé en vain de transporter la direction de la force publique de la commune au ministère de l'intérieur. La Montagne, furieuse, avait intimidé la majorité, et l'avait empêchée de voter une pareille mesure. Déjà même on ne comptait plus que sur quatre-vingts députés, inaccessibles à la crainte et fermes dans les délibérations. Dans cet état de choses, il ne restait aux girondins qu'un moyen, aussi impraticable que tous les autres, celui de dissoudre la convention. Ici encore les fureurs de la Montagne les empêchaient d'obtenir une majorité. Dans ces incertitudes, qui provenaient, non pas de faiblesse, mais d'impuissance, ils se reposaient sur la constitution. Par le besoin d'espérer quelque chose, ils se flattaient que le joug des lois enchaînerait les passions, et mettrait fin à tous les orages. Les esprits spéculatifs aimaient surtout à se reposer sur cette idée.

Digitized by Google

Condorcet avait lu son rapport au nom du comité de constitution, et il avait excité un soulèvement général. Condorcet, Pétion, Sieyes, furent chargés d'imprécations aux Jacobins. On ne vit dans leur république qu'une aristocratie toute faite pour quelques talents orgueilleux et despotiques. Aussi les montagnards ne voulaient plus qu'on s'en occupât, et beaucoup de membres de la convention, sentant déjà que leur occupation ne serait pas de constituer, mais de défendre la révolution, disaient hardiment qu'il fallait renvoyer la constitution à l'année suivante, et pour le moment ne songer qu'à gouverner et se battre. Ainsi le long règne de cette orageuse assemblée commençait à s'annoncer; elle cessait déjà de croire à la brièveté de sa mission législative; et les girondins voyaient s'évanouir leur dernière espérance, celle d'enchaîner promptement les factions avec des lois.

Leurs adversaires n'étaient au reste pas moins embarrassés. Ils avaient bien pour eux les passions violentes; ils avaient les jacobins, la commune, la majorité des sections; mais ils ne possédaient pas les ministères, ils redoutaient les départements, où les deux opinions s'agitaient avec une extrême fureur, et où la leur avait un désavantage évident; ils craignaient enfin l'étranger, et quoique les lois ordinaires des révolutions assurassent la victoire aux passions violentes, ces lois, à eux inconnues, ne pouvaient les rassurer. Leurs projets étaient aussi vagues que ceux de leurs adversaires. Attaquer la représentation nationale était un acte d'audace difficile, et ils ne s'étaient pas encore habitués à cette idée. Il y avait bien une trentaine d'agitateurs qui osaient et proposaient tout dans les sections, mais ces projets étaient désapprouvés par les jacobins, par la commune, par les montagnards, qui, tous les jours accusés de conspirer, s'en justifiant tous les jours, sentaient que des propositions de cette espèce les compromettaient aux yeux de leurs adversaires et des départements. Danton, qui avait pris peu de part aux querelles des partis, ne songeait qu'à deux choses : à se garantir de toute poursuite pour ses actes révolutionnaires, et à empêcher la révolution de rétrograder et de succomber sous les coups de l'ennemi. Marat lui-même, si léger et si atroce quand il s'agissait des moyens, Marat hésitait; et Robespierre, malgré sa haine contre les girondins, contre Brissot, Roland, Guadet, Vergniaud, n'osait songer à une attaque contre la représentation nationale; il ne savait à quel moyen s'arrêter, il était découragé, il doutait du salut de la révolution, et disait à Garat qu'il croyait qu'on tramait la perte de tous les défenseurs de la république (53).

Tandis qu'à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, les deux partis s'agitaient avec violence, la proposition de se défaire des *appelants*, et de les exclure de la convention, partit des jacobins de Marseille, luttant avec les partisans des girondins. Cette proposition, portée aux jacobins de Paris, y fut discutée. Desfieux soutint que cette demande était appuyée pas assez de sociétés affiliées pour être convertie en pétition, et la présenter à la convention nationale. Robespierre, qui craignait qu'une demande pareille n'entraînât tout le renouvellement de l'assemblée, et que dans la lutte des élections la Montagne ne fût battue, s'y opposa fortement, et réussit à l'écarter par les raisons ordinairement données contre tous les projets de dissolution.

Nos revers militaires vinrent précipiter les événements. Nous avons laissé Dumouriez campant sur les bords du Bielbos, et préparant un débarquement hasardeux, mais possible, en Hollande. Tandis qu'il faisait les préparatifs de son expédition, deux cent soixante mille combattants marchaient contre la France, depuis le haut Rhin, jusqu'en Hollande. Cinquante-six mille Prussiens, vingt-quatre mille Autrichiens, vingt-cinq mille Hessois, Saxons, Bavarois, menaçaient le Rhin depuis Bâle jusqu'à Mayence et Coblentz. De ce point jusqu'à la Meuse, trente mille hommes occupaient le Luxembourg. Soixante mille Autrichiens et dix mille Prussiens marchaient vers nos quartiers de la Meuse, pour interrompre les siéges de Maestricht et de Venloo. Enfin quarante mille Anglais, Hanovriens et Hollandais, demeurés encore en arrière, s'avançaient du fond de la Hollande sur notre ligne d'opération. Le projet de l'ennemi était de nous ramener de la Hollande sur l'Escaut, de nous faire repasser la Meuse, et ensuite de s'arrêter sur cette rivière en attendant que la place de Mayence eût été reprise. Son plan était de marcher ainsi peu à peu, de s'avancer également sur tous les points à la fois, et de ne pénétrer vivement sur aucun, afin de ne pas exposer ses flancs. Ce plan timide et méthodique aurait pu nous permettre de pousser beaucoup plus loin et plus activement l'entreprise offensive de la Hollande, si des fautes ou des accidents malheureux, ou trop de précipitation à s'alarmer, ne nous eussent obligés d'y renoncer. Le prince de Cobourg, qui s'était distingué dans la dernière campagne contre les Turcs, commandait les Autrichiens, qui

Digitized by Google

se dirigeaient sur la Meuse. Le désordre régnait dans nos quartiers, dispersés entre Maestricht, Aix-la-Chapelle, Liége et Tongres. Dans les premiers jours de mars, le prince de Cobourg passa la Roër, et s'avança par Duren et Aldenhoven sur Aix-la-Chapelle. Nos troupes, attaquées subitement, se retirèrent en désordre vers Aix-la-Chapelle, et en abandonnèrent même les portes à l'ennemi. Miaczinsky résista quelque temps; mais après un combat assez meurtrier dans les rues de la ville, il fut obligé de céder et de faire retraite vers Liége. Dans ce moment, Stengel et Neuilly, séparés par ce mouvement, étaient rejetés dans le Limbourg. Miranda, qui assiégeait Maestricht, et qui pouvait être encore isolé du principal corps d'armée retiré à Liége, abandonna même la rive gauche, et se retira sur Tongres. Les Impériaux entrèrent aussitôt dans Maestricht, et l'archiduc Charles, poussant hardiment les poursuites au delà de la Meuse, se porta jusqu'à Tongres, et y obtint un avantage. Alors Valence, Dampierre et Miaczinsky, réunis à Liége, pensèrent qu'il fallait se hâter de rejoindre Miranda, et marchèrent sur Saint-Trond, où Miranda se rendait de son côté. La retraite fut si précipitée. qu'on perdit une partie du matériel. Cependant, après de grands dangers, on parvint à se rejoindre à Saint-Trond. Lamarlière et Champmorin, placés à Ruremonde, eurent le temps de se rendre par Diest au même point. Stengel et Neuilly, tout à fait séparés de l'armée et rejetés vers le Limbourg, furent recueillis à Namur par la division du général d'Harville. Enfin, ralliées à Tirlemont, nos troupes reprirent un peu de calme et d'assurance, et attendirent l'arrivée de Dumouriez qu'on redemandait à grands cris.

A peine avait-il appris cette première déroute, qu'il avait ordonné à Miranda de rallier tout son monde à Maestricht, et d'en continuer tranquillement le siége avec soixante-dix mille hommes. Il était persuadé que les Autrichiens n'oseraient pas livrer bataille, et que l'invasion de la Hollande ramènerait bientôt les coalisés en arrière. Cette opinion était juste, et fondée sur cette idée vraie, que, dans le cas d'une offensive réciproque, la victoire reste à celui qui sait attendre davantage. Le plan si timide des Impériaux, qui ne voulaient percer sur aucun point, justifiait pleinement cette manière de voir; mais l'insouciance des généraux, qui ne s'étaient pas concentrés assez tôt, leur trouble après l'attaque, l'impossibilité où ils étaient de se rallier en présence de l'ennemi, et surtout l'absence d'un homme supérieur en autorité et en influence, rendaient impossible l'exécution de l'ordre donné par Dumouriez. On lui écrivit donc lettres sur lettres pour le faire revenir de Hollande. La terreur était devenue générale; plus de dix mille déserteurs avaient déjà abandonné l'armée, et s'étaient répandus vers l'intérieur. Les commissaires de la convention coururent à Paris, et firent intimer à Dumouriez l'ordre de laisser à un autre l'expédition tentée sur la Hollande, et de revenir au plus tôt se mettre à la tête de la grande armée de la Meuse. Il reçut cet ordre le 8 mars, et partit le 9, avec la douleur de voir tous ses projets renversés. Il revint, plus disposé que jamais à tout critiquer dans le système révolutionnaire introduit en Belgique, et à s'en prendre aux jacobins du mauvais succès de ses plans de campagne. Il trouva en effet matière à se plaindre et à blâmer. Les agents du pouvoir exécutif en Belgique exerçaient une autorité despotique et vexatoire. Ils avaient partout soulevé la populace, et surtout employé la violence dans les assemblées où se décidait la réunion à la France. Ils s'étaient emparés de l'argenterie des églises, ils avaient séquestré les revenus du clergé, confisqué les biens nobles, et avaient excité la plus vive indignation chez toutes les classes de la nation belge. Déjà une insurrection contre les Français commençait à éclater du côté de Grammont.

Il n'était pas besoin de faits aussi graves pour disposer Dumouriez à traiter sévèrement les commissaires du gouvernement. Il commença par en faire arrêter deux, et par les faire traduire sous escorte à Paris. Il parla aux autres avec la plus grande hauteur, les fit rentrer dans leurs fonctions, leur défendit de s'immiscer dans les dispositions militaires des généraux, et de donner des ordres aux troupes qui étaient dans l'étendue de leur commissariat. Il destitua le général Moreton, qui avait fait cause commune avec eux. Il ferma les clubs, il fit rendre aux Belges une partie du mobilier pris dans les églises, et joignit à ces mesures une proclamation pour désavouer, au nom de la France, les vexations qu'on venait de commettre. Il qualifia du nom de *brigands* ceux qui en étaient les auteurs et déploya une dictature qui, tout en lui rattachant la Belgique, et en rendant le séjour du pays plus sûr pour l'armée française, excita au plus haut point la colère des jacobins. Il eut en effet avec Camus une discussion fort vive, s'exprima avec mépris sur le gouvernement du jour; et, oubliant le sort de Lafayette, comptant trop légèrement sur la puissance militaire, il se conduisit en général

certain de pouvoir, s'il le voulait, ramener la révolution en arrière, et disposé à le vouloir, si on le poussait à bout. Le même esprit s'était communiqué à son état-major : on y parla avec dédain de cette populace qui gouvernait Paris, des imbéciles conventionnels qui se laissaient opprimer par elle; on maltraitait, on éloignait tous ceux qui étaient soupçonnés de jacobinisme; et les soldats, joyeux de revoir leur général au milieu d'eux, affectaient, en présence des commissaires de la convention, d'arrêter son cheval, et de baiser ses bottes, en l'appelant leur père.

Ces nouvelles excitèrent à Paris le plus grand tumulte, provoquèrent de nouveaux cris contre les traîtres et les contre-révolutionnaires. Sur-le-champ, le député Choudieu en profita pour réclamer, comme on l'avait fait souvent, le renvoi des fédérés séjournant à Paris. A chaque nouvelle fâcheuse des armées, on redemandait la même chose. Barbaroux voulut prendre la parole sur ce sujet, mais sa présence excita un soulèvement encore inconnu. Buzot voulut en vain faire valoir la fermeté des Brestois pendant les pillages; Boyer-Fonfrède obtint seul, par une espèce d'accommodement, que les fédérés des départements maritimes iraient compléter l'armée encore trop faible des côtes de l'Océan. Les autres conservèrent la faculté de rester à Paris.

Le lendemain 8 mars, la convention ordonna à tous les officiers de rejoindre leurs corps sur-le-champ, Danton proposa de fournir encore aux Parisiens l'occasion de sauver la France. « Demandez-leur trente mille hommes, dit-il, envoyez-les » à Dumouriez, et la Belgique nous est assurée, la » Hollande est conquise. » Trente mille hommes en effet n'étaient pas difficiles à trouver à Paris, ils étaient d'un grand secours à l'armée du Nord, et donnaient une nouvelle importance à la capitale. Danton proposa en outre d'envoyer des commissaires de la convention dans les départements et les sections, pour accélérer le recrutement par tous les moyens possibles. Toutes ces propositions furent adoptées. Les sections eurent ordre de se réunir dans la soirée; des commissaires furent nommés pour s'y rendre; on ferma les spectacles pour empêcher toute distraction, et le drapeau noir fut arboré à l'hôtel de ville en signe de détresse.

Le soir en effet la réunion eut lieu; les commissaires furent parfaitement reçus dans les sections. Les imaginations étaient ébranlées, et la proposition de se rendre sur-le-champ aux armées fut partout bien accueillie. Mais il arriva ici ce qui était arrivé déjà aux 2 et 3 septembre : on demanda avant de partir que les traîtres fussent punis. On avait adopté depuis cette époque, une phrase toute faite : « On ne voulait pas, disait-on, laisser derrière soi des conspirateurs prêts à égorger les familles des absents. » Il fallait donc, si l'on voulait éviter de nouvelles exécutions populaires, organiser des exécutions légales et terribles, qui atteignissent sans lenteur, sans appel, les contre-révolutionnaires, les conspirateurs cachés, qui menaçaient au dedans la révolution déjà menacée au dehors. Il fallait suspendre le glaive sur la tête des généraux, des ministres, des députés infidèles, qui compromettaient le salut public. Il n'était pas juste en outre que les riches égoïstes qui n'aimaient pas le régime de l'égalité, à qui peu importait d'appartenir à la convention ou à Brunswick, et qui par conséquent ne se présentaient pas pour remplir les cadres de l'armée, il n'était pas juste qu'ils restassent étrangers à la chose publique, et ne fissent rien pour elle. En conséquence, tous ceux qui avaient au-dessus de quinze cents livres de rente, devaient payer une taxe proportionnée à leurs moyens, et suffisante pour dédommager ceux qui se dévoueraient de tous les frais de la campagne. Ce double vœu d'un nouveau tribunal érigé contre le parti ennemi, et d'une contribution des riches en faveur des pauvres qui allaient se battre fut presque général dans les sections. Plusieurs d'entre elles vinrent l'exprimer à la commune; les jacobins l'émirent de leur côté, et le lendemain la convention se trouva en présence d'une opinion universelle et irrésistible.

Le jour suivant en effet (le 9 mars), tous les députés montagnards étaient présents à la séance. Les jacobins remplissaient les tribunes. Ils en avaient chassé toutes les femmes, *parce qu'il fallait*, disaient-ils, *faire une expédition*. Plusieurs d'entre eux portaient des pistolets. Le député Gamon voulut s'en plaindre, mais ne fut pas écouté. La Montagne et les tribunes, fortement résolues, intimidaient la majorité, et paraissaient décidées à ne souffrir aucune résistance. Le maire se présente avec le conseil de la commune, confirme le rapport des commissaires de la convention sur le dévouement des sections, mais répète leur vœu d'un tribunal extraordinaire et d'une taxe sur les riches. Une foule de sections succèdent à la commune, et demandent encore le tribunal et la taxe. Quelques-unes y ajoutent la demande d'une loi contre les accapareurs, d'un *maximum* dans le prix des

denrées, et de l'abrogation du décret qui qualifiait marchandises la monnaie métallique, et permettait qu'elle circulât à un prix différent du papier. Après toutes ces pétitions, on insiste pour la mise aux voix des mesures proposées. On veut d'abord voter sur-le-champ le principe de l'établissement d'un tribunal extraordinaire. Quelques députés s'y opposent. Lanjuinais prend la parole, et demande au moins que, si l'on veut absolument consacrer l'iniquité d'un tribunal sans appel, on borne cette calamité au seul département de Paris. Guadet, Valazé, font de vains efforts pour appuyer Lanjuinais : ils sont brutalement interrompus par la Montagne. Quelques députés demandent même que ce tribunal porte le nom de *révolutionnaire*. Mais la convention, sans souffrir une plus longue discussion, « décrète l'établissement d'un tri» bunal *criminel extraordinaire*, pour juger sans » appel, et sans recours au tribunal de cassa» tion, les conspirateurs et les contre-révolution» naires, et charge son comité de législation » de lui présenter demain un projet d'organisa» tion. »

Immédiatement après ce décret, on en rend un second qui frappe les riches d'une taxe extraordinaire de guerre; un troisième qui organise quarante et une commissions, de deux députés chacune, chargés de se rendre dans les départements, pour y accélérer le recrutement par tous les moyens possibles, pour y désarmer ceux qui ne partent pas, pour faire arrêter les suspects, pour s'emparer des chevaux de luxe, pour y exercer enfin la dictature la plus absolue. A ces mesures on en ajoute d'autres encore. Les bourses des colléges n'appartiendront à l'avenir qu'aux fils de ceux qui seront partis pour les armées; tous les célibataires travaillant dans les bureaux seront remplacés par des pères de famille; la contrainte par corps sera abolie. Le droit de tester l'avait été quelques jours auparavant. Toutes ces mesures furent prises sur la proposition de Danton, qui connaissait parfaitement l'art de rattacher les intérêts à la cause de la révolution.

Les jacobins, satisfaits de cette journée, coururent s'applaudir chez eux du zèle qu'ils avaient montré, de la manière dont ils avaient composé les tribunes, et de l'imposante réunion que présentaient les rangs serrés de la Montagne. Ils se recommandèrent de continuer, et d'être tous présents à la séance du lendemain où devait s'organiser le tribunal extraordinaire. Robespierre, se disaient-ils, nous l'a bien recommandé. Cependant ils n'étaient pas satisfaits encore de ce qu'ils avaient obtenu : l'un d'eux proposa de rédiger une pétition où ils demanderaient le renouvellement des comités et du ministère, l'arrestation de tous les fonctionnaires à l'instant même de leur destitution, et celle de tous les administrateurs des postes, et des journalistes contre-révolutionnaires. Sur-le-champ on veut faire la pétition; cependant le président objecte que la société ne peut faire d'acte collectif, et on convient d'aller chercher un autre local, pour s'y réunir en qualité de simples pétitionnaires. On se répand alors dans Paris. Le tumulte y régnait. Une centaine d'individus, promoteurs ordinaires de tous les désordres, conduits par Lasouski, s'étaient rendus chez le journaliste Gorsas, armés de pistolets et de sabres, et avaient brisé ses presses. Gorsas s'était enfui, et n'était parvenu à se sauver qu'en se défendant avec beaucoup de courage et de présence d'esprit. Ils avaient fait de même chez l'éditeur de la *Chronique*, dont ils avaient aussi ravagé l'imprimerie.

La journée du lendemain 10 menaçait d'être encore plus orageuse. C'était un dimanche. Un repas était préparé à la section de la Halle-aux-Blés, pour y fêter les enrôlés qui devaient partir pour l'armée; l'oisiveté du peuple, jointe à l'agitation d'un festin, pouvait conduire aux plus mauvais projets. La salle de la convention fut aussi remplie que la veille. Dans les tribunes, à la Montagne, les rangs étaient aussi serrés et aussi menaçants. La discussion s'ouvre sur plusieurs objets de détail. On s'occupe d'une lettre de Dumouriez. Robespierre appuie les propositions du général, et demande la mise en accusation de Lanoue et Stengel, tous deux commandant à l'avant-garde, lors de la dernière déroute. L'accusation est aussitôt portée. Il s'agit ensuite de faire partir les députés commissaires pour le recrutement. Cependant leur vote étant nécessaire pour assurer l'établissement du tribunal extraordinaire, on décide de l'organiser dans la journée, et de dépêcher les commissaires le lendemain. Cambacérès demande aussitôt et l'organisation du tribunal extraordinaire, et celle du ministère. Buzot s'élance alors à la tribune, et il est interrompu par des murmures violents. — « Ces murmures s'écrie» t-il, m'apprennent ce que je savais déjà qu'il y a » du courage à s'opposer au despotisme qu'on nous » prépare. » — Nouvelle rumeur. Il continue : — « Je vous abandonne ma vie, mais je veux sauver » ma mémoire du déshonneur, en m'opposant au

» despotisme de la convention nationale. On veut » que vous confondiez dans vos mains tous les pou- » voirs. » — Il faut agir et non bavarder, s'écrie une voix. — « Vous avez raison, reprend Buzot; » les publicistes de la monarchie ont dit aussi » qu'il fallait agir, et que par conséquent le gou- » vernement despotique d'un seul était le meil- » leur.....» — Un nouveau bruit s'élève, la confusion règne dans l'assemblée; enfin on convient d'ajourner l'organisation du ministère, et de ne s'occuper actuellement que du tribunal extraordinaire. On demande le rapport du comité. Ce rapport n'est pas fait, mais à défaut on demande le projet dont on est convenu. Robert Lindet en fait la lecture en déplorant sa sévérité. Voici ce qu'il propose du ton de la douleur la plus vive: le tribunal sera composé de neuf juges, nommés par la convention, indépendants de toute forme, acquérant la conviction par tous les moyens, divisés en deux sections toujours permanentes, poursuivant à la requête de la convention ou directement ceux qui, par leur conduite, ou la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple, ceux qui, par les places qu'ils occupaient sous l'ancien régime, rappellent des prérogatives usurpées par les despostes.

A la lecture de ce projet épouvantable, les applaudissements éclatent à gauche, une violente agitation se manifeste à droite. — Plutôt mourir, s'écrie Vergniaud, que de consentir à l'établissement de cette inquisition vénitienne! — Il faut au peuple, répond Amar, ou cette mesure de salut ou l'insurrection. — « Mon goût pour le pouvoir ré- » volutionnaire, dit Cambon, est assez connu; » mais si le peuple s'est trompé dans les élections, » nous pourrions nous tromper dans le choix de ces » neuf juges, et ce seraient alors d'insupportables » tyrans que nous nous serions imposés à nous- » mêmes! » — Ce tribunal, s'écrie Duhem, est encore trop bon pour des scélérats et des contre-révolutionnaires! — Le tumulte se prolonge, et le temps se consume en menaces, en outrages, en cris de toute espèce. Nous le voulons, s'écrient les uns; nous ne le voulons pas, répondent les autres. Barrère demande des jurés, et en soutient la nécessité avec force. Turreau demande qu'ils soient pris à Paris; Boyer-Fonfrède, dans toute la république, parce que le nouveau tribunal aura à juger des crimes commis dans les départements, les armées, et partout. La journée s'écoule, et déjà la nuit s'approche. Le président Gensonné résume les diverses propositions, et se dispose à les mettre aux voix. L'assemblée accablée de fatigue semble prête à céder à tant de violence. Les membres de la Plaine commencent à se retirer, et la Montagne, pour achever de les intimider, demande qu'on vote à haute voix. — « Oui, s'écrie Féraud » indigné, oui, votons à haute voix, pour faire con- » naître au monde les hommes qui veulent assas- » siner l'innocence, à l'ombre de la loi! » — Cette véhémente apostrophe ranime le côté droit et le centre, et, contre toute apparence, la majorité déclare: 1° qu'il y aura des jurés; 2° que ces jurés seront pris en nombre égal dans les départements; 3° qu'ils seront nommés par la convention.

Après l'admission de ces trois propositions, Gensonné croit devoir accorder une heure de répit à l'assemblée, qui était accablée de fatigue. Les députés se lèvent pour se retirer. — Je somme, s'écrie Danton, les bons citoyens de rester à leurs places! — Chacun se rassied aux éclats de cette voix terrible. « Quoi! reprend Danton, c'est à » l'instant où Miranda peut être battu, et Dumou- » riez, pris par derrière, obligé de mettre bas » les armes, que vous songeriez à délaisser votre » poste *! Il faut terminer l'établissement de ces » lois extraordinaires destinées à épouvanter vos » ennemis intérieurs. Il les faut arbitraires, parce » qu'il est impossible de les rendre précises; parce » que, si terribles qu'elles soient, elles seront pré- » férables encore aux exécutions populaires, qui, » aujourd'hui comme en septembre, seraient la » suite des lenteurs de la justice. Après ce tribu- » nal, il faut organiser un pouvoir exécutif éner- » gique, qui soit en contact immédiat avec vous, » et qui puisse mettre en mouvement tous vos » moyens en hommes et en argent. Aujourd'hui » donc le tribunal extraordinaire, demain le pou- » voir exécutif, et après-demain le départ de vos » commissaires pour les départements. Qu'on me » calomnie si l'on veut, que ma mémoire périsse, » mais que la république soit sauvée! »

Malgré cette violente exhortation, la suspension d'une heure est accordée, et les députés vont prendre un repos indispensable. Il était environ sept heures du soir. L'oisiveté du dimanche, les repas donnés dans la journée, la question qui s'agitait dans l'assemblée, tout contribuait à augmenter l'agitation populaire. Sans qu'il y eût de complot formé d'avance, comme le crurent les girondins,

* Dans ce moment, on ne savait pas encore que Dumouriez avait quitté la Hollande pour revenir sur la Meuse.

en était amené par la seule disposition des esprits à une scène éclatante. On était assemblé aux Jacobins; Bentabole était accouru pour y faire le rapport sur la séance de la convention, et se plaindre des patriotes qui n'avaient pas été aussi énergiques ce jour-là que la veille. Le conseil général de la commune siégeait pareillement. Les sections, abandonnées par les citoyens paisibles, étaient livrées à quelques furieux, qui prenaient des arrêtés incendiaires. Dans celle des Quatre-Nations, dix-huit forcenés avaient décidé que le département de la Seine devait en ce moment exercer la souveraineté, et que le corps électoral de Paris devait s'assembler sur-le-champ pour retrancher de la convention nationale les députés infidèles, qui conspiraient avec les ennemis de la révolution. Ce même arrêté fut pris par le club des cordeliers, et une députation de la section et du club se rendait en ce moment à la commune pour lui en donner communication. Des perturbateurs, suivant l'usage ordinaire dans tous les mouvements, couraient pour faire fermer les barrières.

Dans ce même instant, les cris d'une populace furieuse retentissaient dans les rues; les enrôlés qui avaient dîné à la Halle-aux-Blés, remplis de fureur et de vin, munis de pistolets et de sabres, s'avançaient vers la salle des jacobins, en faisant entendre des chants épouvantables. Ils y arrivaient à l'instant même où Bentabole achevait son rapport sur la séance de la journée. Parvenus à la porte, ils demandent à défiler dans la salle. Ils la traversent au milieu des applaudissements. L'un d'eux prend la parole et dit : « Citoyens, au mo» ment du danger de la patrie, les vainqueurs du » 10 août se lèvent pour exterminer les ennemis » de l'extérieur et de l'intérieur. — Oui, leur ré» pond le président Collot-d'Herbois, malgré les » intrigants, nous sauverons avec vous la liberté. » — Desfieux prend alors la parole, dit que Miranda est la créature de Pétion, et qu'il trahit; que Brissot a fait déclarer la guerre à l'Angleterre pour perdre la France. Il n'y a qu'un moyen, ajoute-t-il, de se sauver, c'est de se débarrasser de tous ces traîtres, de mettre tous les *appelants* en état d'arrestation chez eux, et de faire nommer d'autres députés par le peuple. Un homme vêtu d'un habit militaire, et sorti de la foule qui venait de défiler, soutient que ce n'est pas assez que l'arrestation, et qu'il faut des vengeances. — Qu'est-ce que l'inviolabilité? dit-il. Je la mets sous les pieds..... A ces mots, Dubois de Crancé arrive et veut s'opposer à ces propositions. Sa résistance cause un tumulte affreux. On propose de se diviser en deux colonnes, dont l'une ira chercher les frères cordeliers, et l'autre se rendra à la convention pour défiler dans la salle, et lui faire entendre tout ce qu'on exige d'elle. On hésite à décider le départ, mais les tribunes envahissent la salle, on éteint les lumières, les agitateurs l'emportent, et on se divise en deux corps pour se rendre à la convention et aux Cordeliers.

Dans ce moment, l'épouse de Louvet, logée avec lui dans la rue Saint-Honoré, près des Jacobins, avait entendu les vociférations partant de cette salle, et s'y était rendue pour s'instruire de ce qui s'y passait. Elle assiste à cette scène; elle accourt en avertir Louvet, qui, avec beaucoup d'autres membres du côté droit, avait quitté la séance de la convention, où l'on disait qu'ils devaient être assassinés. Louvet, armé comme on l'était ordinairement, profite de l'obscurité de la nuit, court de porte en porte avertir ses amis, et leur assigne un rendez-vous dans un lieu caché où ils pourront se soustraire aux coups des assassins. Il les trouve chez Pétion, délibérant paisiblement sur des décrets à rendre. Il s'efforce de leur communiquer ses alarmes, et ne réussit pas à troubler l'impassible Pétion, qui, regardant le ciel et voyant tomber la pluie, dit froidement : *Il n'y aura rien cette nuit.* Cependant un rendez-vous est fixé, et l'un d'eux, nommé Kervélégan, se rend en toute hâte à la caserne du bataillon de Brest, pour le faire mettre sous les armes. Pendant ce temps, les ministres réunis chez Lebrun, n'ayant aucune force à leur disposition, ne savaient quel moyen prendre pour défendre la convention et eux-mêmes, car ils étaient aussi menacés. L'assemblée, plongée dans l'effroi, attendait un dénoûment terrible; et, à chaque bruit, à chaque cri, se croyait au moment d'être envahie par des assassins. Quarante membres seulement étaient restés au côté droit, et s'attendaient à voir leur vie attaquée; ils avaient des armes, et tenaient leurs pistolets préparés. Ils étaient convenus entre eux de se précipiter sur la Montagne au premier mouvement, et d'en égorger le plus de membres qu'ils pourraient. Les tribunes et la Montagne étaient dans la même attitude, et des deux côtés on s'attendait à une scène sanglante et terrible.

Mais il n'y avait pas encore assez d'audace pour qu'un 10 août contre la convention fût exécuté : ce n'était ici qu'une scène préliminaire, ce n'était qu'un 20 juin. La commune n'osa pas favoriser un mouvement auquel les esprits n'étaient pas assez

Digitized by Google

préparés, elle s'en indigna même très-sincèrement. Le maire, à l'instant où les deux députations des cordeliers et des Quatre-Nations se présentèrent, les repoussa sans vouloir les entendre. Complaisant des jacobins, il n'aimait pas les girondins sans doute; peut-être même il désirait leur chute, mais il pouvait croire un mouvement dangereux; il était d'ailleurs, comme Pétion au 20 juin et au 10 août, arrêté par l'illégalité, et voulait qu'on lui fît violence pour céder. Il repoussa donc les deux députations. Hébert et Chaumette, procureurs de la commune, le soutinrent. On envoya des ordres pour tenir les barrières ouvertes, on rédigea une adresse aux sections, une autre aux jacobins pour les ramener à l'ordre. Santerre fit le discours le plus énergique à la commune, et s'éleva contre ceux qui demandaient une nouvelle insurrection. Il dit que, le tyran étant renversé, cette seconde insurrection ne pouvait se diriger que contre le peuple, qui actuellement régnait seul; que s'il y avait de mauvais députés, il fallait les souffrir, comme on avait souffert Maury et Cazalès; que Paris n'était pas toute la France et devait accepter les députés des départements; que, quant au ministre de la guerre, s'il avait fait des destitutions, il en avait le droit, puisqu'il était responsable pour ses agents... Qu'à Paris, quelques hommes ineptes et égarés croyaient pouvoir gouverner, et désorganisaient tout; qu'enfin il allait mettre la force sur pied, et ramener les malveillants à l'ordre.....

De son côté, Beurnonville, dont l'hôtel était cerné, franchit les murailles de son jardin, réunit le plus de monde qu'il put, se mit à la tête du bataillon de Brest, et imposa aux agitateurs. La section des Quatre-Nations, les cordeliers, les jacobins, rentrèrent chez eux. Ainsi la résistance de la commune, la conduite de Santerre, le courage de Beurnonville et des Brestois, peut-être aussi la pluie qui tombait avec abondance, empêchèrent les progrès de l'insurrection. D'ailleurs, la passion n'était pas encore assez forte contre ce qu'il y avait de plus noble, de plus généreux dans la république naissante. Pétion, Condorcet, Vergniaud, allaient montrer quelque temps encore dans la convention leur courage, leurs talents et leur entraînante éloquence. Tout se calma. Le maire, appelé à la barre de la convention, la rassura, et dans cette nuit même on acheva paisiblement le décret qui organisait le tribunal révolutionnaire. Ce tribunal était composé d'un jury, de cinq juges, d'un accusateur public et de deux adjoints tous nommés par la convention. Les jurés devaient être choisis avant le mois de mai, et provisoirement ils pouvaient être pris dans le département de Paris et les quatre départements voisins. Les jurés devaient opiner à haute voix.

La conséquence de l'événement du 10 mars fut de réveiller l'indignation des membres du côté droit, et de causer de l'embarras à ceux du côté gauche, compromis par ces démonstrations prématurées. De toutes parts on désavouait ce mouvement comme illégal, comme attentatoire à la représentation nationale. Ceux mêmes qui ne désapprouvaient pas l'idée d'une nouvelle insurrection, condamnaient celle-ci comme mal conduite, et recommandaient de se garder des désorganisateurs payés par l'émigration et l'Angleterre pour provoquer des désordres. Les deux côtés de l'assemblée semblaient conspirer pour établir cette opinion; tous deux supposaient une influence secrète, et s'accusaient réciproquement d'en être complices. Une scène étrange confirma encore cette opinion générale. La section Poissonnière, en présentant des volontaires, demanda un acte d'accusation contre Dumouriez, le général sur qui reposait dans le moment toute l'espérance de l'armée française. A cette pétition, lue par le président de la section, un cri général d'indignation s'élève. — C'est un aristocrate, s'écrie-t-on, payé par les Anglais. — Au même instant, on regarde le drapeau que portait la section, et on s'aperçoit avec étonnement que la cravate en est blanche, et qu'il est surmonté par des fleurs de lis. Des cris de fureur éclatent à cette vue, on déchire les fleurs de lis et la cravate, et on les remplace par un ruban tricolore qu'une femme jette des tribunes. Isnard prend aussitôt la parole pour demander un acte d'accusation contre le président de cette section. Plus de cent voix appuient cette motion, et dans le nombre, celle qui fixe le plus d'attention est celle de Marat : « Cette pétition, dit-il, est un complot, » il faut la lire tout entière : on verra qu'on y » demande la tête de Vergniaud, Guadet, Gen» sonné... et autres; vous sentez, ajoute-t-il, quel » triomphe ce serait pour nos ennemis qu'un tel » massacre! ce serait la désolation de la conven» tion... » Ici des applaudissements universels interrompent Marat; il reprend, dénonce lui-même l'un des principaux agitateurs, nommé Fournier, et demande son arrestation. Sur-le-champ elle est ordonnée; toute l'affaire est renvoyée au comité de sûreté générale; et l'assemblée ordonne qu'il soit envoyé à Dumouriez copie du procès-verbal,

pour lui prouver qu'elle ne partage pas à son égard les torts des calomniateurs.

Le jeune Varlet, ami et compagnon de Fournier, accourt aux Jacobins pour demander justice de son arrestation, et proposer d'aller le délivrer. « Fournier, dit-il, n'est pas le seul menacé; Lasouski, Desfieux, moi-même enfin, le sommes » encore. Le tribunal révolutionnaire qu'on vient » d'établir va tourner contre les patriotes comme » celui du 10 août, et les frères qui m'entendent » ne sont plus jacobins s'ils ne me suivent. » Il veut ensuite accuser Dumouriez, et ici un trouble extraordinaire éclate dans la société; le président se couvre, et dit qu'on veut perdre les jacobins. Billaud-Varennes lui-même monte à la tribune, se plaint de ces propositions incendiaires, justifie Dumouriez, qu'il n'aime pas, dit-il, mais qui fait maintenant son devoir, et qui a prouvé qu'il voulait se battre vigoureusement. Il se plaint d'un projet tendant à désorganiser la convention nationale par des attentats; il déclare comme très-suspects Varlet, Fournier, Desfieux, et appuie le projet d'un scrutin épuratoire pour délivrer la société de tous les ennemis secrets qui veulent la compromettre. La voix de Billaud-Varennes est écoutée; des nouvelles satisfaisantes, telles que le ralliement de l'armée par Dumouriez, et la reconnaissance de la république par la Porte, achèvent de ramener le calme.

Ainsi Marat, Billaud-Varennes et Robespierre, qui parla aussi dans le même sens, se prononçaient tous contre les agitateurs, et semblaient s'accorder à croire qu'ils étaient payés par l'ennemi. C'est là une incontestable preuve qu'il n'existait pas, comme le crurent les girondins, un complot secrètement formé. Si ce complot eût existé, assurément Billaud-Varennes, Marat et Robespierre en auraient plus ou moins fait partie; ils auraient été obligés de se taire, comme le côté gauche de l'assemblée législative après le 20 juin, et certainement ils n'auraient pas pu demander l'arrestation de l'un de leurs complices. Mais ici le mouvement n'était que l'effet d'une effervescence populaire, et on pouvait le désavouer s'il était trop précoce ou trop mal combiné. D'ailleurs Marat, Robespierre, Billaud-Varennes, quoique désirant la chute des girondins, craignaient sincèrement les intrigues de l'étranger, redoutaient une désorganisation en présence de l'ennemi victorieux, appréhendaient l'opinion des départements, étaient embarrassés des accusations auxquelles ces mouvements les exposaient, et probablement ne songeaient encore qu'à s'emparer de tous les ministères, de tous les comités, et à chasser les girondins du gouvernement, sans les exclure violemment de la législature.

Un seul homme, Danton, aurait pu être soupçonné, quoiqu'il fût le moins acharné des ennemis des girondins. Il avait toute influence sur les cordeliers, auteurs du mouvement; il n'en voulait pas aux membres du côté droit, mais à leur système de modération, qui, à son gré, ralentissait l'action du gouvernement; il exigeait à tout prix un tribunal extraordinaire, et un comité suprême investi d'une dictature irrésistible, parce qu'il voulait par-dessus tout le succès de la révolution; et il est possible qu'il eût conduit secrètement les agitateurs du 10 mars, pour intimider les girondins et vaincre leur résistance. Il est certain du moins qu'il ne s'empressa pas de désavouer les auteurs du trouble, et qu'on le vit au contraire renouveler ses instances pour qu'on organisât le gouvernement d'une manière prompte et terrible.

Quoiqu'il en soit, il fut convenu que les aristocrates étaient les provocateurs secrets de ces mouvements; tout le monde le crut ou feignit de le croire. Vergniaud, dans un discours d'une entraînante éloquence, où il dénonça toute la conspiration, le supposa ainsi : il fut blâmé à la vérité par Louvet, qui aurait voulu qu'on attaquât plus directement les jacobins; mais il obtint que le premier soin du tribunal extraordinaire serait de poursuivre les auteurs du 10 mars. Le ministre de la justice, chargé de faire un rapport sur les événements, déclara qu'il n'avait trouvé nulle part le comité révolutionnaire auquel on les attribuait, qu'il n'avait aperçu que des emportements de clubs, et des propositions faites dans un mouvement d'enthousiasme. Tout ce qu'il avait découvert de plus précis était une réunion, au café Corrazza, de quelques membres des Cordeliers. Ces membres des Cordeliers étaient Lasouski, Fournier, Gusman, Desfieux, Varlet, agitateurs ordinaires des sections. Ils se réunissaient après les séances pour s'entretenir de sujets politiques. Personne n'attacha d'importance à cette révélation; et, comme on supposait des trames bien plus profondes, la réunion au café Corrazza de quelques individus aussi subalternes ne parut que ridicule.

CHAPITRE XXI.

Suite de nos revers militaires; défaite de Neerwinden. — Premières négociations de Dumouriez avec l'ennemi; ses projets de contre-révolution; il traite avec l'ennemi. — Évacuation de la Belgique. — Premiers troubles de l'Ouest, mouvements insurrectionnels dans la Vendée. — Décrets révolutionnaires. Désarmement des *suspects*. — Entretien de Dumouriez avec des émissaires des jacobins. Il fait arrêter et livre aux Autrichiens les commissaires de la convention. — Décret contre les Bourbons. Mise en arrestation du duc d'Orléans et de sa famille. — Dumouriez, abandonné de son armée après sa trahison, se réfugie dans le camp des Impériaux. Opinion sur ce général. — Changements dans les commandements des armées du Nord et du Rhin. Bouchotte est nommé ministre de la guerre à la place de Beurnonville destitué.

On a vu, dans le précédent chapitre, dans quel état d'exaspération se trouvaient les partis de l'intérieur, et les mesures extraordinaires que le gouvernement révolutionnaire avait prises pour résister à la coalition étrangère et aux factions du dedans. C'est au milieu de ces circonstances, de plus en plus imminentes, que Dumouriez, revenu de Hollande, rejoignit son armée à Louvain. Nous l'avons vu déployant son autorité contre les commissaires du pouvoir exécutif, et repoussant de toutes ses forces le jacobinisme qui tâchait de s'introduire en Belgique. A toutes ces démarches il en ajouta une plus hardie encore, et qui devait le conduire à la même fin que Lafayette. Il écrivit, le 12 mars, une lettre à la convention, dans laquelle, revenant sur la désorganisation des armées opérée par Pache et les jacobins, sur le décret du 15 décembre, sur les vexations exercées contre les Belges, il imputait tous les maux présents à l'esprit désorganisateur qui se répandait de Paris sur la France, et de la France dans les pays affranchis par nos armées. Cette lettre, pleine d'expressions audacieuses, et surtout de remontrances, qu'il n'appartenait pas à un général de faire, arriva au comité de sûreté générale, au moment même où de si nombreuses accusations s'élevaient contre Dumouriez, et où l'on faisait de continuels efforts pour lui conserver la faveur populaire, et l'attacher lui-même à la république. Cette lettre fut tenue secrète, et sur-le-champ on lui envoya Danton pour l'engager à la rétracter.

Dumouriez rallia son armée en avant de Louvain, ramena ses colonnes dispersées, jeta un corps vers sa droite pour garder la Campine, et pour lier ses opérations avec les derrières de l'armée hasardée en Hollande. Aussitôt après, il se décida à reprendre l'offensive pour rendre la confiance à ses soldats. Le prince de Cobourg, après s'être emparé du cours de la Meuse depuis Liége jusqu'à Maestrich, et s'être porté au delà jusqu'à Saint-Trond, avait fait occuper Tirlemont par un corps avancé. Dumouriez fut reprendre cette ville; et, voyant que l'ennemi n'avait pas songé à garder la position importante de Goidsenhoven, laquelle domine tout le terrain entre les deux Gettes, il y dirigea quelques bataillons, qui s'y établirent sans difficulté. Le lendemain, 16 mars, l'ennemi voulut recouvrer cette position perdue, et l'attaqua avec une grande vigueur. Dumouriez, qui s'y attendait, la fit soutenir, et s'attacha à ranimer ses troupes par ce combat. Les Impériaux repoussés, après avoir perdu sept à huit cents hommes, repassèrent la petite Gette, et allèrent se poster entre les villages de Neerlanden, Landen, Neerwinden, Overwinden et Racour. Les Français, encouragés par cet avantage, se placèrent de leur côté en avant de Tirlemont et dans plusieurs villages situés à la gauche de la petite Gette, devenue la ligne de séparation des deux armées.

Dumouriez résolut dès lors de donner une grande bataille, et cette pensée était aussi sage que hardie. La guerre méthodique ne convenait pas à ses troupes peu disciplinées encore. Il fallait redonner de l'éclat à nos armes, rassurer la convention, s'attacher les Belges, ramener l'ennemi au delà de la Meuse, le fixer là pour un temps, ensuite voler de nouveau en Hollande, pénétrer dans une capitale de la coalition, et y porter la révolution. A ces projets, Dumouriez ajoutait encore, dit-il, le rétablissement de la constitution de 1791, et le renversement des démagogues, avec le secours des Hollandais et de son armée. Mais cette addition était une folie, ici comme au moment où il était sur le Moerdyk : ce qu'il y avait de sage, de pos-

Digitized by Google

sible et de vrai dans son plan, c'était de recouvrer son influence, de rétablir nos armes, et d'être rendu à ses projets militaires par une bataille gagnée. L'ardeur renaissante de son armée, sa position militaire, tout lui donnait une espérance fondée de succès; d'ailleurs il fallait beaucoup hasarder dans sa situation, et il ne devait pas hésiter.

Notre armée s'étendait sur un front de deux lieues, et bordait la petite Gette, de Neer-Heylissem à Leaw. Dumouriez résolut un mouvement de conversion qui ramènerait l'ennemi entre Leaw et Saint-Trond. Sa gauche était appuyée à Leaw comme sur un pivot, sa droite devait tourner par Neer-Heylissem, Racour et Landen, et obliger les Autrichiens à reculer devant elle jusqu'à Saint-Trond. Pour cela, il fallait traverser la petite Gette, franchir ses rives escarpées, prendre Leaw, Orsmaël, Neerwinden, Overwinden et Racour. Ces trois derniers villages, faisant face à notre droite, qui devait les parcourir dans son mouvement de conversion, formaient le principal point d'attaque. Dumouriez, divisant sa droite en trois colonnes aux ordres de Valence, leur enjoignit de passer la Gette au pont de Neer-Heylissem : l'une devait déborder l'ennemi, l'autre prendre vivement la tombe élevée de Middelwinden, foudroyer de cette hauteur le village d'Overwinden et s'en emparer; la troisième attaquer le village de Neerwinden par sa droite. Le centre, confié au duc de Chartres, et composé de deux colonnes, avait ordre de passer au pont d'Esemaël, de traverser Laer, et d'attaquer le front Neerwinden, déjà menacé sur son premier flanc par la troisième colonne. Enfin la gauche, aux ordres de Miranda, devait se diviser en deux et trois colonnes, occuper Leaw et Orsmaël, et s'y maintenir, tandis que le centre et la droite, marchant en avant après la victoire, opéreraient le mouvement de conversion, qui était le but de la bataille.

Ces dispositions furent arrêtés le 17 mars au soir. Le lendemain 18, dès 9 heures du matin, toute l'armée s'ébranla avec ordre et ardeur. La Gette fut traversée sur tous les points. Miranda fit occuper Leaw par Champmorin, il s'empara lui-même d'Orsmaël, engagea une canonnade avec l'ennemi, qui s'était retiré sur les hauteurs de Halle et s'y était fortement retranché. Le but se trouvait atteint sur ce point. Au centre et à la droite, le mouvement s'opéra à la même heure; les deux parties de l'armée traversèrent Elissem, Esemaël, Neer-Heylissem, et, malgré un feu meurtrier, franchirent avec beaucoup de courage les hauteurs escarpées qui bordaient la Gette. La colonne de l'extrême droite traversa Racour, déborda dans la plaine, et au lieu de s'y étendre, comme elle en avait l'ordre, commit la faute de se replier sur Overwinden pour chercher l'ennemi. La seconde colonne de la droite, après avoir été retardée dans sa marche, se lança avec une impétuosité héroïque sur la tombe élevée de Middelwinden, et en chassa les Impériaux; mais, au lieu de s'y établir fortement; elle ne fit que la traverser, et s'empara d'Overwinden. La troisième colonne entra dans Neerwinden, et commit une autre faute par l'effet d'un malentendu, celle de s'étendre trop tôt hors du village, et de s'exposer par là à en être expulsée par un retour des Impériaux. L'armée française touchait cependant à son but; mais le prince de Cobourg ayant d'abord commis la faute de ne pas attaquer nos troupes à l'instant où elles traversaient la Gette, et gravissaient ses bords escarpés, la reparait en donnant un ordre général de reprendre les positions abandonnées. Des forces supérieures étaient portées sur notre gauche contre Miranda. Clerfayt, profitant de ce que la première colonne n'avait pas persisté à le déborder; de ce que la seconde ne s'était pas établie sur la tombe de Middelwinden; de ce que la troisième et les deux composant le centre s'étaient accumulées confusément dans Neerwinden, traversait la plaine de Landen, reprenait Racour, la tombe de Middelwinden, Overwinden et Neerwinden. Dans ce moment, les Français étaient dans une position désastreuse. Chassés de tous les points qu'ils avaient occupés, rejetés sur le penchant des hauteurs, débordés par leur droite, foudroyés sur leur front par une artillerie supérieure, menacés par deux corps de cavalerie, et ayant une rivière à dos, ils pouvaient être détruits, et l'auraient été certainement, si l'ennemi, au lieu de porter la plus grande partie de ses forces sur leur gauche, eût poussé plus vivement leur centre et leur droite. Dumouriez, accourant alors sur ce point menacé, rallie ses colonnes, fait reprendre la tombe de Middelwinden, et marche lui-même sur Neerwinden, déjà pris deux fois par les Français, et repris deux fois aussi par les Impériaux. Dumouriez y rentre pour la troisième fois, après un horrible carnage. Ce malheureux village était encombré d'hommes et de chevaux, et dans la confusion de l'attaque, nos troupes s'y étaient accumulées et débandées. Dumouriez, sentant le danger, abandonne ce champ embarrassé de débris humains,

et recompose ses colonnes à quelque distance du village. Là, il s'entoure d'artillerie, et se dispose à se maintenir sur ce champ de bataille. Dans ce moment, deux colonnes de cavalerie fondent sur lui, l'une de Neerwinden, l'autre d'Overwinden. Valence prévient la première à la tête de la cavalerie française, la charge impétueusement, la repousse, et, couvert de glorieuses blessures, est obligé de céder son commandement au duc de Chartres. Le général Thouvenot reçoit la seconde avec calme, la laisse s'engager au sein de notre infanterie, dont il fait ouvrir les rangs, puis il ordonne tout à coup une double décharge de mitraille et de mousqueterie qui, faite à bout portant, accable la cavalerie impériale et la détruit presque entièrement. Dumouriez reste ainsi maître du champ de bataille, et s'y établit pour achever le lendemain son mouvement de conversion.

La journée avait été sanglante, mais le plus difficile semblait exécuté. La gauche, établie dès le matin à Leaw et Orsmaël, devait n'avoir plus rien à faire, et le feu avait cessé à deux heures après midi. Dumouriez croyait qu'elle avait conservé son terrain. Il se regardait comme victorieux, puisqu'il occupait tout le champ de bataille. Cependant la nuit approchait, la droite et le centre allumaient leurs feux, et aucun officier n'était venu apprendre à Dumouriez, de la part de Miranda, ce qui se passait sur son flanc gauche. Alors il conçoit des doutes, et bientôt des inquiétudes. Il part à cheval avec deux officiers et deux domestiques, et trouve le village de Laer abandonné par Dampierre, qui commandait sous le duc de Chartres l'une des deux colonnes du centre. Dumouriez apprend là que la gauche, entièrement débandée, avait repassé la Gette, et avait fui jusqu'à Tirlemont; et que Dampierre, se voyant alors découvert, s'était reporté en arrière, au poste qu'il occupait le matin avant la bataille. Il part aussitôt ventre à terre, accompagné de ses deux domestiques et de ses deux officiers, manque d'être pris par les hulans autrichiens, arrive vers minuit à Tirlemont, et trouve Miranda qui s'était replié à deux lieues du champ de bataille, et que Valence, transporté là par suite de ses blessures, engageait vainement à se reporter en avant. Miranda, entré à Orsmaël dès le matin, avait été attaqué au moment où les Impériaux reprenaient toutes leurs positions. La plus grande partie des forces de l'ennemi avait porté sur son aile, qui, formée en partie des volontaires nationaux, s'était débandée et avait fui jusqu'à Tirlemont. Miranda, entraîné, n'avait eu ni le temps ni la force de rallier ses soldats, quoique Miaczinsky fût venu à son secours avec un corps de troupes fraîches; il ne songea même pas à en faire prévenir le général en chef. Quant à Champmorin, placé à Leaw avec la dernière colonne, il s'y était maintenu jusqu'au soir, et n'avait songé à rentrer à Bingen, son point de départ, que vers la fin de la journée.

L'armée française se trouva ainsi détachée, partie en arrière de la Gette, partie en avant; et si l'ennemi, moins intimidé par une action aussi opiniâtre, eût voulu pousser ses avantages, il pouvait couper notre ligne, anéantir notre droite campée à Neerwinden, et mettre en fuite la gauche déjà repliée. Dumouriez, sans s'épouvanter, se décide froidement à la retraite, et dès le lendemain matin il se prépare à l'exécuter. Pour cela, il s'empare de l'aile de Miranda, tâche de lui rendre quelque courage, et veut la reporter en avant pour arrêter l'ennemi sur la gauche de la ligne, tandis que le centre et la droite, faisant leur retraite, essayeront de repasser la Gette. Mais cette portion de l'armée, abattue par sa défaite de la veille, n'avance qu'avec peine. Heureusement Dampierre, qui avait repassé la Gette le jour même avec une colonne du centre, appuye le mouvement de Dumouriez, et se conduit avec autant d'intelligence que de courage. Dumouriez, toujours au milieu de ses bataillons, les soutient, et veut les conduire sur la hauteur de Wommersem qu'ils avaient occupés la veille avant le commencement de la bataille. Les Autrichiens y avaient placé des batteries, et faisaient de ce point un feu meurtrier. Dumouriez se met à la tête de ces soldats abattus, leur fait sentir qu'il vaut mieux tenter l'attaque que de recevoir un feu continu, qu'ils en seront quittes pour une charge, bien moins meurtrière pour eux que cette froide immobilité en présence d'une artillerie foudroyante. Deux fois il les ébranle, et deux fois, comme découragés par le souvenir de la veille, ils s'arrêtent; et tandis qu'ils supportent avec une constance héroïque le feu des hauteurs de Wommersem, ils n'ont pas le courage beaucoup plus facile de charger à la baïonnette. Dans cet instant, un boulet emporte le cheval de Dumouriez; il est renversé et couvert de terre. Ses soldats épouvantés sont prêts à fuir à cette vue; mais il se relève avec une extrême promptitude, remonte à cheval, et continue à les maintenir sur le champ de bataille.

Pendant ce temps, le duc de Chartres opérait la retraite de la droite et de la moitié du centre.

Digitized by Google

Conduisant ses quatre colonnes, avec autant d'intrépidité que d'intelligence, il se retire froidement en présence d'un ennemi formidable, et traverse les trois ponts de la Gette sans avoir été entamé. Dumouriez replie alors son aile gauche, ainsi que la colonne de Dampierre, et rentre dans les positions de la veille, en présence d'un ennemi saisi d'admiration pour sa belle retraite. Le 19, l'armée se trouvait, comme le 17, entre Hackendoven et Goidsenhoven, mais avec une perte de quatre mille morts, avec une désertion de plus de dix mille fuyards, qui couraient déjà vers l'intérieur, et avec le découragement d'une bataile perdue.

Dumouriez, dévoré de chagrins, agité de sentiments contraires, songeait tantôt à se battre à outrance contre les Autrichiens, tantôt à détruire la faction des jacobins, auxquels il attribuait la désorganisation et les revers de son armée. Dans les accès de sa violente humeur, il parlait tout haut contre la tyrannie de Paris, et ses propos, répétés par son état-major, circulaient dans toute l'armée. Néanmoins, quoique livré à un singulier désordre d'esprit, il ne perdit pas le sang-froid nécessaire dans une retraite, et il fit les meilleures dispositions pour occuper longtemps la Belgique par les places fortes, s'il était obligé de l'évacuer avec ses armées. En conséquence, il ordonna au général d'Harville de jeter une forte garnison dans le château de Namur, et de s'y maintenir avec une division. Il envoya le général Ruault à Anvers pour recueillir les vingt mille hommes de l'expédition de Hollande, et garder l'Escaut, tandis que de bonnes garnisons occuperaient Breda et Gertruydenberg. Son but était de former ainsi un demi-cercle de places fortes, passant par Namur, Mons, Tournay, Courtray, Anvers, Breda et Gertruydenberg; de se placer au centre de ce demi-cercle, et d'y attendre les renforts nécessaires pour agir plus énergiquement. Le 22, il livra devant Louvain un combat de position aux Impériaux, qui fut aussi grave que celui de Goidsenhoven, et leur coûta autant de monde. Le soir, il eut une entrevue avec le colonel Mack, officier ennemi qui exerçait une grande influence sur les opérations des coalisés, par la réputation dont il jouissait en Allemagne. Ils convinrent de ne plus livrer de combats décisifs, de se suivre lentement et en bon ordre, pour épargner le sang des soldats et ménager les pays qui étaient le théâtre de la guerre. Cette espèce d'armistice, toute favorable aux Français, qui se seraient débandés s'ils avaient été attaqués vivement, convenait aussi parfaitement au timide système de la coalition, qui, après avoir recouvré la Meuse, ne voulait plus rien tenter de décisif avant la prise de Mayence. Telle fut la première négociation de Dumouriez avec l'ennemi. La politesse du colonel Mack, ses manières engageantes, purent disposer l'esprit si agité du général à recourir à des secours étrangers. Il commençait à ne plus apercevoir d'avenir dans la carrière où il se trouvait engagé : si quelques mois auparavant il prévoyait succès, gloire, influence, en commandant les armées françaises, et si cette espérance le rendait plus indulgent pour les violences révolutionnaires, aujourd'hui battu, dépopularisé, attribuant la désorganisation de son armée à ces mêmes violences, il voyait avec horreur des désordres qu'il avait pu autrefois ne considérer qu'avec indifférence. Élevé dans les cours, ayant vu de ses yeux quelle machine fortement organisée il fallait pour assurer la durée d'un État, il ne pouvait concevoir que des bourgeois soulevés pussent suffire à une opération aussi compliquée que celle du gouvernement. Dans une telle situation, si un général, administrateur et guerrier à la fois, tient la force dans ses mains, il est difficile que l'idée ne lui vienne pas de l'employer, pour terminer des désordres qui épouvantent sa pensée et menacent même sa personne. Dumouriez était assez hardi pour concevoir une pareille idée; et, ne voyant plus d'avenir en servant la révolution par des victoires, il songea à s'en former un autre en ramenant cette révolution à la constitution de 1791, et en la réconciliant à ce prix avec toute l'Europe. Dans ce plan, il fallait un roi, et les hommes importaient assez peu à Dumouriez pour qu'il ne s'inquiétât pas beaucoup du choix. On lui reprocha alors de vouloir placer sur le trône la maison d'Orléans. Ce qui porta à le croire, c'est son affection pour le duc de Chartres, auquel il avait ménagé à l'armée le rôle le plus brillant. Mais cette preuve était fort insignifiante, car le jeune duc avait mérité tout ce qu'il avait obtenu, et d'ailleurs rien ne prouvait dans sa conduite un concert avec Dumouriez. Une autre considération persuada tous les esprits : c'est que, dans le moment, il n'y avait pas d'autre choix possible, si on voulait créer une dynastie nouvelle. Le fils du roi mort était trop jeune, et d'ailleurs le régicide n'admettait pas une réconciliation aussi prompte avec la dynastie. Les oncles étaient en état d'hostilité; et il ne restait que la branche d'Orléans, aussi compromise dans la révolution que les jacobins eux-mêmes, et seule capable d'écarter toutes les craintes des révolu-

tionnaires. Si l'esprit agité de Dumouriez s'arrêta à un choix, il ne put en former d'autre alors et ce fut cette nécessité qui le fit accuser de songer à mettre la famille d'Orléans sur le trône. Il le nia dans l'émigration; mais cette dénégation intéressée ne prouve rien, et il ne faut pas plus le croire sur ce point que sur la date antérieure qu'il a prétendu donner à ses desseins. Il a voulu dire en effet que son projet de résistance contre les jacobins était plus ancien; mais ce fait est faux. Ce n'est qu'alors, c'est-à-dire lorsque la carrière des succès lui fut fermée, qu'il songea à s'en ouvrir une autre. Dans ce projet, il entrait du ressentiment personnel, du chagrin de ses revers, enfin une indignation sincère, mais tardive, contre les désordes sans issue qu'il prévoyait maintenant sans aucune illusion.

Le 22, il trouva à Louvain Danton et Lacroix qui venaient lui demander raison de la lettre écrite le 12 mars à la convention, et tenue secrète par le comité de sûreté générale. Danton, avec lequel il sympathisait, espérait le ramener à des sentiments plus calmes, et le rattacher à la cause commune. Mais Dumouriez traita les deux commissaires, et Danton lui-même, avec beaucoup d'humeur, et leur laissa découvrir les plus sinistres dispositions. Il se répandit en nouvelles plaintes contre la convention et les jacobins, et ne voulut pas rétracter sa lettre. Seulement, il consentit à écrire deux mots, pour dire qu'il en donnerait plus tard l'explication. Danton et Lacroix partirent sans avoir rien pu obtenir, et le laissant dans la plus violente agitation.

Le 23, après une résistance assez vive pendant toute la journée, plusieurs corps abandonnèrent leurs postes, et il fut obligé de quitter Louvain en désordre. Heureusement l'ennemi n'aperçut rien de ce mouvement, et n'en profita pas pour achever de jeter la confusion dans notre armée, en la poursuivant. Dumouriez sépara alors la troupe de ligne des volontaires, la réunit à l'artillerie, et en composa un corps d'élite de quinze mille hommes, avec lequel il se plaça lui-même à l'arrière-garde. Là, se montrant au milieu de ses soldats, escarmouchant tous les jours avec eux, il parvint à donner à sa retraite une attitude plus ferme. Il fit évacuer Bruxelles avec beaucoup d'ordre, traversa cette ville le 25, et le 27 vint camper à Ath. Là, il eut de nouvelles conférences avec le colonel Mack, en fut traité avec beaucoup de délicatesse et d'égards; et cette entrevue, qui n'avait pour objet que de régler les détails de l'armistice, se changea bientôt en une négociation plus importante. Dumouriez confia tous ses ressentiments au colonel étranger, et lui découvrit ses projets de renverser la convention nationale. Ici, abusé par le ressentiment, s'exaltant sur l'idée d'une désorganisation générale, le sauveur de la France dans l'Argonne obscurcit sa gloire en traitant avec un ennemi dont l'ambition devait rendre toutes les intentions suspectes, et dont la puissance était alors la plus dangereuse pour nous. Il n'y a, comme nous l'avons déjà dit, qu'un choix pour l'homme de génie dans ces situations : ou se retirer et abdiquer toute influence, pour ne pas être le complice d'un système qu'il désapprouve; ou s'isoler du mal qu'il ne peut empêcher, et faire une chose, toujours morale, toujours glorieuse, travailler à la défense de son pays.

Dumouriez convint avec le colonel Mack qu'il y aurait une suspension d'armes entre les deux armées; que les Impériaux n'avanceraient pas sur Paris, pendant qu'il y marcherait lui-même, et que l'évacuation de la Belgique serait le prix de cette condescendance; il fut aussi stipulé que la place de Condé serait temporairement donnée en garantie, et que, dans le cas où Dumouriez aurait besoin des Autrichiens, ils seraient à ses ordres. Les places fortes devaient recevoir des garnisons composées d'une moitié d'Impériaux et d'une moitié de Français, mais sous le commandement de chefs français, et à la paix toutes les places seraient rendues. Telles furent les coupables conventions faites par Dumouriez avec le prince de Cobourg, par l'intermédiaire du colonel Mack.

On ne connaissait encore à Paris que la défaite de Neerwinden et l'évacuation successive de la Belgique. La perte d'une grande bataille, une retraite précipitée, concourant avec les nouvelles qu'on avait reçues de l'Ouest, y causèrent la plus grande agitation. Un complot avait été découvert à Rennes, et il paraissait tramé par les Anglais, les seigneurs bretons et les prêtres non assermentés. Déjà des mouvements avaient éclaté dans l'Ouest, à l'occasion de la cherté des subsistances et de la menace de ne plus payer le culte; maintenant c'était dans le but avoué de défendre la cause de la monarchie absolue. Des rassemblements de paysans, demandant le rétablissement du clergé et des Bourbons, s'étaient montrés aux environs de Rennes et de Nantes. Orléans était en pleine insurrection, et le représentant Bourdon avait manqué d'y être assassiné. Les révoltés s'élevaient déjà à plusieurs milliers d'hommes. Il ne fallait rien moins que des armées et des généraux pour les réduire. Les

grandes villes dépêchaient leurs gardes nationales; le général Labourdonnaie avançait avec son corps, et tout annonçait une guerre civile des plus sanglantes. Ainsi, d'une part, nos armées se retiraient devant la coalition, de l'autre la Vendée se levait, et jamais la fermentation ordinaire produite par le danger n'avait dû être plus grande.

A peu près à cette époque et à la suite du 10 mars, on avait imaginé de réunir les chefs des deux opinions au comité de sûreté générale, pour qu'ils pussent s'y expliquer sur les motifs de leurs divisions. C'est Danton qui avait provoqué l'entrevue. Les querelles de tous les jours ne satisfaisaient point des haines qu'il n'avait pas, l'exposaient à une discussion de conduite qu'il redoutait, et arrêtaient l'œuvre de la révolution qui lui était si chère. Il en désirait donc la fin. Il avait montré une grande bonne foi dans les différents entretiens, et s'il prenait l'initiative, s'il accusait les girondins, c'était pour écarter les reproches dont il aurait pu être l'objet. Les girondins, tels que Buzot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, avec leur délicatesse accoutumée, se justifiaient comme si l'accusation eût été sérieuse, et prêchaient un converti en argumentant avec Danton. Il n'en était pas de même avec Robespierre : on l'irritait en voulant le convaincre, et on cherchait à lui démontrer ses torts, comme si cette démonstration avait dû l'apaiser. Pour Marat, qui s'était cru nécessaire à ses conférences, personne n'avait daigné lui donner une explication, et ses amis mêmes, pour n'avoir pas à se justifier de cette alliance, ne lui adressaient jamais la parole. De pareilles conférences devaient aigrir plutôt que radoucir les chefs opposés : fussent-ils parvenus à se prouver réciproquement leurs torts, une telle démonstration ne les eût certainement pas réconciliés. Les choses en étaient à ce point, lorsque les événements de la Belgique furent connus à Paris.

Sur-le-champ on s'accusa de part et d'autre; on se reprocha de contribuer aux désastres publics, les uns en désorganisant le gouvernement, les autres en voulant ralentir son action. On demanda des explications sur la conduite de Dumouriez. On lut la lettre du 12 mars, qui avait été tenue secrète, et à cette lecture on s'écria que Dumouriez trahissait, que bien évidemment il tenait la conduite de Lafayette, et qu'à son exemple, il commençait sa trahison par des lettres insolentes à l'assemblée. Une seconde lettre, écrite le 17 mars, et plus hardie que celle du 12, excita encore davantage les soupçons. De tous côtés on pressa Danton d'expliquer ce qu'il savait de Dumouriez. Personne n'ignorait que ces deux hommes avaient du goût l'un pour l'autre, que Danton avait insisté pour tenir secrète la lettre du 12 mars, et qu'il était parti pour aller en obtenir la rétractation. On disait même qu'ils avaient malversé ensemble dans la riche Belgique. Aux Jacobins, dans le comité de défense générale, dans l'assemblée, on somma Danton de s'expliquer. Celui-ci, embarrassé des soupçons des girondins et des doutes des montagnards eux-mêmes, éprouva pour la première fois quelque peine à répondre. Il dit que les grands talents de Dumouriez avaient paru mériter des ménagements; qu'on avait cru convenable de le voir, avant de le dénoncer, afin de lui faire sentir ses torts, et de le ramener, s'il était possible, à de meilleurs sentiments; que jusqu'ici les commissaires n'avaient vu dans sa conduite que l'effet de mauvaises suggestions et surtout le chagrin de ses derniers revers; mais qu'ils avaient cru, et qu'ils croyaient encore pouvoir conserver ses talents à la république.

Robespierre dit que, s'il en était ainsi, il ne fallait pas le ménager, et qu'il était inutile de garder tant de mesure avec lui. Il renouvela en outre la motion que Louvet avait faite contre les Bourbons restés, en France, c'est-à-dire contre les membres de la famille d'Orléans; et il parut étrange que Robespierre, qui, en janvier, les avait si fortement défendus contre les girondins, les attaquât maintenant avec tant de fureur. Mais son âme soupçonneuse avait tout de suite supposé de sinistres complots. Il s'était dit : Un ancien prince du sang ne peut se résigner à son nouvel état, et bien qu'il s'appelle *Égalité*, son sacrifice ne peut être sincère; il conspire donc, et en effet tous nos généraux lui appartiennent : Biron, qui commande aux Alpes, est son intime; Valence, général de l'armée des Ardennes, est gendre de son confident Sillery; ses deux fils occupent le premier rang dans l'armée de Belgique; Dumouriez enfin leur est ouvertement dévoué, et il les élève avec un soin particulier : les girondins ont attaqué en janvier la famille d'Orléans, mais c'est une feinte de leur part qui n'avait d'autre but que d'écarter tout soupçon de connivence : Brissot, ami de Sillery, est l'intermédiaire de la conspiration : voilà le complot découvert : le trône est relevé et la France perdue si on ne s'empresse de proscrire les conjurés. — Telles étaient les conjectures de Robespierre; et, ce qu'il y a de plus effrayant dans cette manière de raisonner, c'est que Robespierre, inspiré par

Digitized by Google

la haine, croyait à ses calomnies. La Montagne étonnée repoussa sa proposition. — Donnez donc des preuves, lui disaient ceux qui étaient assis à ses côtés. — Des preuves, répondait-il, des preuves! je n'en ai pas, mais j'ai la *conviction morale!*

Sur-le-champ on songea, comme on le faisait toujours dans les moments de danger, à accélérer l'action du pouvoir exécutif, et celle des tribunaux, pour se garantir à la fois de ce qu'on appelait l'ennemi extérieur et intérieur.

On fit donc partir à l'instant même les commissaires nommés pour le recrutement, et on examina la question de savoir si la convention ne devait pas *prendre une plus grande part à l'exécution des lois.* La manière dont le pouvoir exécutif était organisé paraissait insuffisante. Des ministres placés hors de l'assemblée, agissant de leur chef et sous sa surveillance très-éloignée, un comité chargé de faire des rapports sur toutes les mesures de sûreté générale, toutes ces autorités se contrôlant les unes les autres, délibérant éternellement sans agir, paraissaient très-au-dessous de l'immense tâche qu'elles avaient à remplir. D'ailleurs, ce ministère, ces comités, étaient composés de membres suspects parce qu'ils étaient modérés; et dans ce temps où la promptitude, la force, étaient des conditions indispensables de succès, toute lenteur, toute modération était suspecte de conspiration. On songea donc à établir un comité qui réunirait à la fois les fonctions du comité diplomatique, du comité militaire, du comité de sûreté générale, qui pourrait au besoin ordonner et agir de son chef, et arrêter ou suppléer l'action ministérielle. Divers projets d'organisation furent présentés pour remplir cet objet, et confiés à une commission chargée de les discuter. Immédiatement après, on s'occupa des moyens d'atteindre l'ennemi intérieur, c'est-à-dire *les aristocrates*, *les traîtres*, dont on se disait entouré. La France, s'écriait-on, est pleine de prêtres réfractaires, de nobles, de leurs anciennes créatures, de leurs anciens domestiques, et cette clientèle, encore considérable, nous entoure, nous trahit, et nous menace aussi dangereusement que les baïonnettes ennemies. Il faut les découvrir, les signaler, et les entourer d'une lumière qui les empêche d'agir. Les jacobins avaient donc proposé, et la convention avait décrété que, d'après une coutume empruntée à la Chine, le nom de toutes les personnes habitant une maison serait inscrit sur leurs portes *. On avait ensuite ordonné le désarmement de tous les citoyens *suspects*, et on avait qualifiés tels les prêtres non assermentés, les nobles, les ci-devant seigneurs, les fonctionnaires destitués, etc. Le désarmement devait s'opérer par la voie des visites domiciliaires; et le seul adoucissement apporté à cette mesure fut que les visites ne pouvaient avoir lieu la nuit. Après s'être ainsi assuré le moyen de poursuivre et d'atteindre tous ceux qui donnaient le moindre ombrage, on avait enfin ajouté celui de les frapper de la manière la plus prompte, en installant le tribunal révolutionnaire. C'est sur la proposition de Danton que ce terrible instrument de la défiance révolutionnaire fut mis en exercice. Cet homme redoutable en avait compris l'abus, mais avait tout sacrifié au but. Il savait que frapper vite, c'est examiner moins attentivement; qu'examiner moins attentivement, c'est s'exposer à se tromper, surtout en temps de parti; et que se tromper, c'est commettre une atroce injustice. Mais, à ses yeux, la révolution était la société accélérant son action en toutes choses, en matière de justice, d'administration et de guerre. — En temps calme, la société aime mieux, disait-il, laisser échapper le coupable que frapper l'innocent, parce que le coupable est peu dangereux; mais à mesure qu'il le devient davantage, elle tend davantage aussi à le saisir; et lorsqu'il devient si dangereux qu'il pourrait la faire périr, ou du moins quand elle le croit ainsi, elle frappe tout ce qui excite ses soupçons, et préfère alors atteindre un innocent que laisser échapper un coupable. Telle est la dictature, c'est-à-dire l'action violente dans les sociétés menacées; elle est rapide, arbitraire, fautive, mais irrésistible.

Ainsi la concentration des pouvoirs dans la convention, l'installation du tribunal révolutionnaire, le commencement de l'inquisition contre les suspects, un redoublement de haine contre les députés qui résistaient à ces moyens extraordinaires, furent le résultat de la bataille de Neerwinden, de la retraite de la Belgique, des menaces de Dumouriez, et des mouvements de la Vendée.

L'humeur de Dumouriez s'était accrue avec ses revers. Il venait d'apprendre que l'armée de Hollande se retirait en désordre, abandonnait Anvers et l'Escaut, en laissant dans Breda et Gertruydenberg les deux garnisons françaises; que d'Harville n'avait pu garder le château de Namur, et se repliait sur Givet et Maubeuge; que Neuilly enfin, loin de pouvoir se maintenir à Mons, s'était vu obligé de se retirer sur Condé et Valenciennes,

* Décret du 29 mars.

parce que sa division, au lieu de prendre position sur les hauteurs de Nimy, avait pillé les magasins et pris la fuite. Ainsi, par suite des désordres de cette armée, il voyait s'évanouir le projet de former en Belgique un demi-cercle de places fortes, qui aurait passé de Namur en Flandre et en Hollande, et au centre duquel il se serait placé pour agir avant plus d'avantage. Il n'avait bientôt plus rien à offrir en échange aux Impériaux, et il tombait sous leur dépendance en s'affaiblissant. Sa colère augmentait en approchant de la France, en voyant les désordres de plus près, en entendant les cris qui s'élevaient contre lui. Déjà il ne se cachait plus; et ses paroles, proférées en présence de son état-major, et répétées dans l'armée, annonçaient les projets qui fermentaient dans sa tête. La sœur du duc d'Orléans et Mme de Sillery, fuyant les proscriptions qui les menaçaient, s'étaient rendues en Belgique pour chercher une protection auprès de leurs frères. Elles étaient à Ath, et ce fut un nouvel aliment donné aux soupçons.

Trois envoyés jacobins, un nommé Dubuisson, réfugié de Bruxelles, Proly, fils naturel de Kaunitz, et Pereyra, juif portugais, se rendirent à Ath, sous le prétexte faux ou vrai d'une mission de Lebrun. Ils se transportèrent auprès du général en espions du gouvernement, et n'eurent aucune peine à découvrir des projets que Dumouriez ne cachait plus. Ils le trouvèrent entouré du général Valence et des fils d'Orléans, furent fort mal reçus, et entendirent les paroles les moins flatteuses pour les jacobins et la convention. Cependant, le lendemain, ils revinrent et obtinrent un entretien secret. Cette fois Dumouriez se décela entièrement: il commença par leur dire qu'il était assez fort pour se battre devant et derrière; que la convention était composée de deux cents brigands et de six cents imbéciles, et qu'il se moquait de ses décrets, qui bientôt n'auraient plus de valeur que dans la banlieue de Paris. — « Quant au tribunal révolutionnaire, ajouta-t-il avec une indignation croissante, je saurai l'empêcher, et tant que j'aurai trois pouces de fer à mes côtés, cette horreur n'existera jamais. » — Ensuite il s'emporta contre les volontaires, qu'il appelait des lâches; il dit qu'il ne voulait plus que des troupes de ligne, et qu'avec elles il irait mettre fin à tous les désordres de Paris. — « Vous ne voulez donc pas de constitution? lui demandent alors les trois interlocuteurs. — La nouvelle constitution imaginée par Condorcet est trop sotte. — Et que mettrez-vous à la place? — L'ancienne de 1791, toute mauvaise qu'elle est. — Mais il vous faudra un roi, et le nom de Louis fait horreur. — Qu'il s'appelle Louis ou Jacques, peu importe. — Ou Philippe, reprend l'un des envoyés. Mais comment remplacerez-vous l'assemblée actuelle? — Dumouriez cherche un moment, puis ajoute : Il y a des administrations locales, toutes choisies par la confiance de la nation; et les cinq cents présidents de districts seront les cinq cents représentants. — Mais avant leur réunion, qui aura l'initiative de cette révolution? — Les mameluks, c'est-à-dire mon armée. Elle émettra ce vœu, les présidents de district le feront confirmer, et je ferai la paix avec la coalition, qui, si je ne m'y oppose, est à Paris dans quinze jours. »

Les trois envoyés, soit, comme l'a cru Dumouriez, qu'ils vinssent le sonder dans l'intérêt des jacobins, soit qu'ils voulussent l'engager à se dévoiler davantage, lui suggèrent alors une idée. Pourquoi, lui disent-ils, ne mettrait-il pas les jacobins, qui sont un corps délibérant tout préparé, à la place de la convention? Une indignation mêlée de mépris éclate à ces mots sur le visage du général, et ils retirent leur proposition. Ils lui parlent alors du danger auquel son projet exposerait les Bourbons qui sont détenus au Temple, et auxquels il paraît s'intéresser. Dumouriez réplique aussitôt que, périraient-ils tous jusqu'au dernier, à Paris et à Coblentz, la France trouverait un chef et serait sauvée; qu'au reste, si Paris commettait de nouvelles barbaries sur les infortunés prisonniers du Temple, il y serait sur-le-champ, et qu'avec douze mille hommes il en serait le maître. Il n'imiterait pas l'imbécile de Broglie, qui, avec trente mille hommes, avait laissé prendre la Bastille; mais avec deux postes, à Nogent et à Pont-Saint-Maxence, il ferait mourir les Parisiens de faim. — « Au reste, ajoute-t-il, vos jacobins peuvent expier tous leurs crimes; qu'ils sauvent les infortunés prisonniers, et chassent les sept cent cinquante-cinq tyrans de la convention, et ils sont pardonnés. »

Ses interlocuteurs lui parlent alors de ses dangers. — « Il me reste toujours, dit-il, un temps de galop vers les Autrichiens. — Vous voulez donc partager le sort de Lafayette? — Je passerai à l'ennemi autrement que lui, et d'ailleurs, les puissances ont une autre opinion de mes talents, et ne me reprochent pas les 5 et 6 octobre. »

Dumouriez avait raison de ne pas redouter le sort de Lafayette; on estimait trop ses talents, et on n'estimait pas assez la fermeté de ses principes,

Digitized by Google

pour l'enfermer à Olmutz. Les trois envoyés le quittèrent en lui disant qu'ils allaient sonder Paris et les jacobins sur ce sujet.

Dumouriez, tout en croyant ses interlocuteurs de purs jacobins, ne s'en était pas exprimé avec moins d'audace. Dans ce moment en effet ses projets devenaient évidents. Les troupes de ligne et les volontaires s'observaient avec défiance, et tout annonçait qu'il allait lever le drapeau de la révolte.

Le pouvoir exécutif avait reçu des rapports alarmants, et le comité de sûreté générale avait proposé et fait rendre un décret par lequel Dumouriez était mandé à la barre. Quatre commissaires, accompagnés du ministre de la guerre, étaient chargés de se transporter à l'armée pour notifier le décret et amener le général à Paris. Ces quatre commissaires étaient Bancal, Quinette, Camus et Lamarque. Beurnonville s'était joint à eux, et son rôle était difficile à cause de l'amitié qui l'unissait à Dumouriez.

Cette commission partit le 30 mars. Le même jour, Dumouriez se porta au champ de Bruille, d'où il menaçait à la fois les trois places importantes de Lille, Condé et Valenciennes. Il était fort incertain sur le parti qu'il devait prendre, car son armée était partagée. L'artillerie, la troupe de ligne, la cavalerie, tous les corps organisés lui paraissaient dévoués; mais les volontaires nationaux commençaient à murmurer et à se séparer des autres. Dans cette situation, il ne lui restait qu'une ressource, c'était de désarmer les volontaires. Mais il s'exposait à un combat, et l'épreuve était difficile, parce que les troupes de ligne pouvaient avoir de la répugnance à égorger des compagnons d'armes. D'ailleurs, parmi ces volontaires, il y en avait qui s'étaient fort bien battus, et qui paraissaient lui être attachés. Hésitant sur cette mesure de rigueur, il songea à s'emparer des trois places au centre desquelles il s'était porté. Par leur moyen, il se procurait des vivres, et il avait un point d'appui contre l'ennemi dont il se défiait toujours. Mais l'opinion était divisée dans ces trois places. Les sociétés populaires, aidées des volontaires, s'y étaient soulevées contre lui, et menaçaient la troupe de ligne. A Valenciennes et à Lille, les commissaires de la convention excitaient le zèle des républicains, et dans Condé seulement l'influence de la division Neuilly donnait l'avantage à ses partisans. Parmi les généraux de division, Dampierre se conduisait à son égard, comme lui-même avait fait à l'égard de Lafayette après le 10 août; et plusieurs autres, sans se déclarer encore, étaient prêts à l'abandonner.

Le 31, six volontaires, portant sur leur chapeau ces mots écrits avec de la craie : *République ou la mort*, l'abordèrent dans son camp, et firent mine de vouloir s'emparer de sa personne. Aidé de son fidèle Baptiste, il les repoussa et les livra à ses hussards. Cet événement causa une grande rumeur dans l'armée; les divers corps lui firent dans la journée des adresses qui ranimèrent sa confiance. Il leva aussitôt l'étendard, et détacha Miaczinsky avec quelques mille hommes pour marcher sur Lille. Miaczinsky s'avança sur cette place, et confia au mulâtre Saint-George qui commandait un régiment de la garnison, le secret de son entreprise. Celui-ci engagea Miaczinski à se présenter dans la place avec une légère escorte. Le malheureux général se laissa entraîner, et une fois entré dans Lille, il fut entouré et livré aux autorités. Les portes furent fermées, et la division erra sans général sur les glacis de Lille. Dumouriez envoya aussitôt un aide de camp pour la rallier. Mais l'aide de camp fut pris aussi, et la division dispersée, fut perdue pour lui. Après cette tentative malheureuse, il en essaya une pareille sur Valenciennes, où commandait le général Ferrand, qu'il croyait très-bien disposé en sa faveur. Mais l'officier chargé de surprendre la place trahit ses projets, s'unit à Ferrand et aux commissaires de la convention, et il perdit encore Valenciennes. Il ne lui restait donc plus que Condé. Placé entre la France et l'étranger, il n'avait que ce dernier point d'appui. S'il le perdait, il fallait qu'il se soumît aux Impériaux, qu'il se remît entièrement dans leurs mains, et qu'il s'exposât à indigner son armée, en les faisant marcher avec elle.

Le 1er avril, il transporta son quartier général aux boues de Saint-Amand, pour être plus rapproché de Condé. Il fit arrêter le fils de Lecointre, député de Versailles, et l'envoya comme otage à Tournay, en priant l'Autrichien Clerfayt de le faire garder en dépôt dans la citadelle. Le 2 au soir, les quatre députés de la convention, précédés de Beurnonville, arrivèrent chez Dumouriez. Les hussards de Berchiny étaient en bataille devant sa porte, et tout son état-major était rangé autour de lui. Dumouriez embrassa d'abord son ami Beurnonville, et demanda aux députés l'objet de leur mission. Ils refusèrent de s'expliquer devant cette foule d'officiers dont les dispositions leur paraissaient peu rassurantes, et ils voulurent passer dans un appartement voisin. Dumouriez y consen-

tit, mais les officiers exigèrent que la porte en restât ouverte. Camus lui lut alors le décret, en lui enjoignant de s'y soumettre. Dumouriez répondit que l'état de son armée exigeait sa présence, et que lorsqu'elle serait réorganisée, il verrait ce qu'il aurait à faire. Camus insista avec force; mais Dumouriez répondit qu'il ne serait pas assez dupe pour se rendre à Paris, et se livrer au tribunal révolutionnaire; que des tigres demandaient sa tête, mais qu'il ne voulait pas la leur donner. Les quatre commissaires l'assurèrent en vain qu'on n'en voulait pas à sa personne, qu'ils répondraient de lui, que cette démarche satisferait la convention, et qu'il serait bientôt rendu à son armée. Il ne voulait rien entendre, il les pria de ne pas le pousser à l'extrémité, et leur dit qu'ils feraient mieux de prendre un arrêté modéré, par lequel ils déclareraient que, dans le moment, le général Dumouriez leur avait paru trop nécessaire pour l'arracher à son armée. Il sortit en achevant ces mots, et leur enjoignit de se décider. Il repassa alors avec Beurnonville dans la salle où se trouvait l'état-major, et attendit au milieu de ses officiers l'arrêté des commissaires. Ceux-ci, avec une noble fermeté, sortirent un instant après, et lui réitérèrent leur sommation. — « Voulez-vous obéir à la convention? lui dit Camus. — Non, répliqua le général. — Eh bien! reprit Camus, vous êtes suspendu de vos fonctions; vos papiers vont être saisis et votre personne arrêtée. — C'est trop fort, s'écria Dumouriez; à moi, hussards! — Les hussards accoururent. Arrêtez ces gens-là, leur dit-il en allemand; mais qu'on ne leur fasse aucun mal. — Beurnonville le pria de lui faire partager leur sort. — Oui, lui répondit-il, et je crois vous rendre un véritable service; je vous arrache au tribunal révolutionnaire. »

Dumouriez leur fit donner à manger, et les envoya ensuite à Tournay, pour être gardés en otage par les Autrichiens, Dès le lendemain matin, il monta à cheval, fit une proclamation à l'armée et à la France, et trouva dans ses soldats, surtout ceux de la ligne, les dispositions en apparence les plus favorables.

Toutes ces nouvelles étaient successivement arrivées à Paris. On y avait connu l'entrevue de Dumouriez avec Proly, Dubuisson et Pereyra, ses tentatives sur Lille et Valenciennes, et enfin l'arrestation des quatre commissaires. Sur-le-champ la convention, les assemblées municipales, les sociétés populaires, s'étaient déclarées permanentes, la tête du Dumouriez avait été mise à prix, tous les parents des officiers de son armée avaient été mis en arrestation pour servir d'otages. On ordonna dans Paris et les villes voisines la levée d'un corps de quarante mille hommes pour couvrir la capitale, et Dampierre reçut le commandement général de l'armée de la Belgique. A ces mesures d'urgence se joignirent, comme toujours, des calomnies. Partout on rangeait ensemble Dumouriez, d'Orléans, les girondins, et on les déclarait complices. Dumouriez était, disait-on, un de ces aristocrates militaires, un membre de ces anciens états-majors dont on ne cessait de dévoiler les mauvais principes; d'Orléans était le premier de ces grands qui avaient feint pour la liberté un faux attachement, et qui se démasquait après une hypocrisie de quelques années; les girondins enfin n'étaient que des députés devenus infidèles comme tous les membres de tous les côtés droits, et qui abusaient de leurs mandats pour perdre la liberté. Dumouriez ne faisait, un peu plus tard, que ce que Bouillé et Lafayette avaient fait plus tôt; d'Orléans tenait la même conduite que les autres membres de la famille des Bourbons, et il avait seulement persisté dans la révolution un peu plus longtemps que le comte de Provence: les girondins, comme Maury et Cazalès dans la constituante, comme Vaublanc, Pastoret dans la législative, trahissaient leur patrie aussi visiblement, mais seulement à des époques différentes. Ainsi, Dumouriez, d'Orléans, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, etc., tous complices, étaient les traîtres de cette année.

Les girondins répondaient en disant qu'ils avaient toujours poursuivi d'Orléans, et que c'étaient les montagnards qui l'avaient défendu; qu'ils étaient brouillés avec Dumouriez et sans relation avec lui, et qu'au contraire ceux qui avaient été envoyés auprès de lui dans la Belgique, ceux qui l'avaient suivi dans toutes ses expéditions, ceux qui s'étaient toujours montrés ses amis, et qui avaient même pallié sa conduite, étaient des montagnards. Lasource, poussant la hardiesse plus loin, eut l'imprudence de désigner Lacroix et Danton, et de les accuser d'avoir arrêté le zèle de la convention, en déguisant la conduite de Dumouriez. Ce reproche de Lasource réveillait les soupçons élevés déjà sur la conduite de Lacroix et de Danton dans la Belgique. On disait en effet qu'ils avaient échangé d'indulgence avec Dumouriez; qu'il avait supporté leurs rapines, et qu'ils avaient excusé sa défection. Danton, qui ne demandait aux girondins que le silence, fut rempli

de fureur, s'élança à la tribune, leur jura une guerre à mort. — « Plus de paix ni de trève, s'é- » cria-t-il, entre vous et nous! » Agitant son visage effrayant, menaçant du poing le côté droit de l'assemblée. « Je me suis retranché, dit-il, dans la » citadelle de la raison; j'en sortirai avec le canon » de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui » ont voulu m'accuser. »

Le résultat de ces accusations réciproques fut : 1° la nomination d'une commission chargée d'examiner la conduite des commissaires envoyés dans la Belgique; 2° l'adoption d'un décret qui devait avoir des conséquences funestes, et qui portait que, sans avoir égard à l'inviolabilité des représentants, ils seraient mis en accusation dès qu'ils seraient fortement présumés de complicité avec les ennemis de l'État; 3° enfin, la mise en arrestation et la translation dans les prisons de Marseille de Philippe d'Orléans et de toute sa famille*. Ainsi, la destinée de ce prince, jouet de tous les partis, tour à tour suspect aux jacobins et aux girondins, et accusé de conspirer avec tout le monde parce qu'il ne conspirait avec personne, était la preuve qu'aucune grandeur passée ne pouvait subsister au milieu de la révolution actuelle, et que le plus profond et le plus volontaire abaissement ne pourrait ni calmer les défiances, ni conjurer l'échafaud.

Dumouriez ne crut pas devoir perdre un moment. Voyant Dampierre et plusieurs généraux de division l'abandonner, d'autres n'attendre que le moment favorable, et une foule d'émissaires travailler ses troupes, il pensa qu'il fallait les mettre en mouvement, pour entraîner ses officiers et ses soldats, et les soustraire à toute autre influence que la sienne. D'ailleurs, le temps pressait, il fallait agir. En conséquence, il fit fixer un rendez-vous avec le prince de Cobourg, pour le 4 avril au matin, afin de régler définitivement avec lui et le colonel Mack les opérations qu'il méditait. Le rendez-vous devait avoir lieu près de Condé. Son projet était d'entrer ensuite dans la place, de purger la garnison, et se portant avec toute son armée sur Orchies, de menacer Lille, et de tâcher de la réduire en déployant toutes ses forces.

Le 4 au matin, il partit pour se rendre au lieu du rendez-vous, et de là à Condé. Il n'avait commandé qu'une escorte de cinquante chevaux, et comme elle tardait d'arriver, il se mit en route, ordonnant qu'on l'envoyât à sa suite. Thouvenot, les fils d'Orléans, quelques officiers et un certain nombre de domestiques l'accompagnaient. A peine arrivé sur le chemin de Condé, il rencontre deux bataillons de volontaires, qu'il est fort étonné d'y trouver. N'ayant pas ordonné leur déplacement, il veut mettre pied à terre auprès d'une maison, pour écrire l'ordre de les faire retourner, lorsqu'il entend pousser des cris et tirer des coups de fusil. Ces bataillons en effet se divisent, et les uns le poursuivent en criant *arrêtez!* les autres veulent lui couper la fuite vers un fossé. Il s'élance alors avec ceux qui l'accompagnaient, et devance les volontaires courant à sa poursuite. Arrivé sur le bord du fossé, et son cheval se refusant à le franchir, il se jette dedans, arrive à l'autre bord, au milieu d'une grêle de coups de fusil, et, acceptant le cheval d'un domestique, s'enfuit à toute bride vers Bury. Après avoir couru toute la journée, il y arrive le soir, et est rejoint par le colonel Mack, averti de ce qui s'était passé. Il emploie toute la nuit à écrire, et à convenir avec le colonel Mack et le prince de Cobourg de toutes les conditions de leur alliance, et il les étonne par le projet de retourner au milieu de son armée après ce qui venait d'arriver.

Dès le matin en effet, il remonta à cheval, et, accompagné par des cavaliers impériaux, il rentra par Maulde au milieu de son armée. Quelques troupes de ligne l'entourèrent et lui donnèrent encore des démonstrations d'attachement; cependant beaucoup de visages étaient mornes. La nouvelle de sa fuite à Bury, au milieu des armées ennemies, et la vue des dragons impériaux, avaient produit une impression funeste pour lui, honorable pour nos soldats, et heureuse pour la fortune de la France. On lui apprit en effet que l'artillerie, sur la nouvelle qu'il avait passé aux Autrichiens, venait de quitter le camp, et que la retraite de cette portion de l'armée si influente avait découragé le reste. Des divisions entières se rendaient à Valenciennes, et se ralliaient à Dampierre. Il se vit alors obligé de quitter définitivement son armée, et de repasser aux Impériaux. Il y fut suivi par un nombreux état-major, dans lequel se trouvaient les deux jeunes d'Orléans et Thouvenot, et par les hussards de Berchiny, dont le régiment tout entier voulut l'accompagner.

Le prince de Cobourg et le colonel Mack, dont il était devenu l'ami, le traitèrent avec beaucoup d'égards, et on voulut renouveler avec lui les projets de la veille, en le faisant le chef d'une nouvelle émigration qui serait autre que celle de Coblentz. Mais, après deux jours, il dit au prince autrichien

* Décret du 6 avril.

Digitized by Google

que c'était avec les soldats de la France, et en acceptant les Impériaux seulement comme auxiliaires, qu'il avait cru exécuter ses projets contre Paris; mais que sa qualité de Français ne lui permettait pas de marcher à la tête des étrangers. Il demanda des passe-ports pour se retirer en Suisse. On les lui accorda sur-le-champ. Le grand cas qu'on faisait de ses talents, et le peu de cas qu'on faisait de ses principes politiques, lui valurent des égards que n'avait pas obtenus Lafayette, qui, dans ce moment, expiait dans les cachots d'Olmutz sa constance héroïque. Ainsi finit la carrière de cet homme supérieur, qui avait montré tous les talents, ceux du diplomate, de l'administrateur, du capitaine; tous les courages, celui de l'homme civil qui résiste aux orages de la tribune, celui du soldat qui brave le boulet ennemi, celui du général qui affronte et les situations désespérées, et les hasards des entreprises les plus audacieuses; mais qui, sans principes, sans l'ascendant moral qu'ils procurent, sans autre influence que celle du génie, bientôt usée dans cette rapide succession de choses et d'hommes, essaya fortement de lutter avec la révolution, et prouva par un éclatant exemple qu'un individu ne prévaut contre une passion nationale que lorsqu'elle est épuisée. En passant à l'ennemi, Dumouriez n'eut pour excuse ni l'entêtement aristocratique de Bouillé, ni la délicatesse de principes de Lafayette, car il avait toléré tous les désordres, jusqu'au moment où ils avaient contrarié ses projets. Par sa défection, il put s'attribuer d'avoir accéléré la chute des girondins et la grande crise révolutionnaire. Cependant il ne faut pas oublier que cet homme, sans attachement pour aucune cause, avait pour la liberté une préférence de raison; il ne faut pas oublier qu'il chérissait la France; que, lorsque personne ne croyait à la possibilité de résister à l'étranger, il l'essaya, et crut en nous plus que nous-mêmes; qu'à Sainte-Menehould, il nous apprit à envisager l'ennemi de sang-froid; qu'à Jemmapes, il nous enflamma, et nous replaça au rang des premières puissances; il ne faut pas oublier enfin que, s'il nous abandonna, il nous avait sauvés. D'ailleurs, il a tristement vieilli loin de sa patrie, et on ne peut se défendre d'un profond regret, à la vue d'un homme dont cinquante années se passèrent dans les intrigues de cour, trente dans l'exil, et dont trois seulement furent employées sur un théâtre digne de son génie.

Dampierre reçut le commandement en chef de l'armée du Nord, et retrancha ses troupes au camp de Famars, de manière à secourir celles de nos places qui seraient menacées. La force de cette position et le plan de campagne même des coalisés, d'après lequel ils ne devaient pas pénétrer plus avant jusqu'à ce que Mayence fût repris, retardaient nécessairement de ce côté les événements de la guerre. Custine, qui, pour excuser ses fautes, n'avait pas cessé d'accuser ses collègues et les ministres, fut écouté avec faveur en parlant contre Beurnonville, que l'on regardait comme complice de Dumouriez, quoique livré par lui aux Autrichiens; et il obtint tout le commandement du Rhin, depuis les Vosges et la Moselle jusqu'à Huningue. Comme la défection de Dumouriez avait commencé par des négociations, on décréta la peine de mort contre le général qui écouterait des propositions de l'ennemi, sans que préalablement la souveraineté du peuple et la république eussent été reconnues. On nomma ensuite Bouchotte ministre de la guerre, et Monge, quoique très-agréable aux jacobins par sa complaisance, fut remplacé comme ne pouvant suffire à tous les détails de son immense ministère. Il fut décidé encore que trois commissaires de la convention résideraient constamment auprès des armées, et que chaque mois il y en aurait un de renouvelé.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

Établissement du *comité de salut public*. — L'irritation des partis augmente à Paris. Réunion démagogique de l'évêché; projets de pétitions incendiaires. — Renouvellement de la lutte entre les deux côtés de l'assemblée. — Discours et accusation de Robespierre contre les complices de Dumouriez et les girondins. — Réponse de Vergniaud. — Marat est décrété d'accusation et envoyé devant le tribunal révolutionnaire. — Pétition des sections de Paris demandant l'expulsion de 22 membres de la convention. — Résistance de la commune à l'autorité de l'assemblée. Accroissement de ses pouvoirs. — Marat est acquitté et porté en triomphe. — État des opinions et marche de la révolution dans les provinces. Dispositions des principales villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen. — Position particulière de la Bretagne et de la Vendée. Description de ces pays; causes qui amenèrent et entretinrent la guerre civile. Premiers succès des Vendéens; leurs principaux chefs.

La défection de Dumouriez, le fâcheux état de nos armées, et les dangers imminents où se trouvaient exposés et la révolution et le territoire, nécessitèrent toutes les mesures violentes dont nous venons de parler, et obligèrent la convention à s'occuper enfin du projet si souvent renouvelé de donner plus de force à l'action du gouvernement, en la concentrant dans l'assemblée. Après divers plans, on s'arrêta à celui d'un comité dit *de salut public*, et composé de neuf membres. Ce comité devait délibérer en secret. Il était chargé de surveiller et d'accélérer l'action du pouvoir exécutif, il pouvait même suspendre ses arrêtés quand il les croirait contraires à l'intérêt général, sauf à en instruire la convention. Il était autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, des mesures de défense intérieure et extérieure, et les arrêtés signés de la majorité de ses membres devaient être exécutés sur-le-champ par le pouvoir exécutif. Il n'était institué que pour un mois, et ne pouvait délivrer de mandat d'amener que contre les agents d'exécution *.

Les membres désignés pour en faire partie étaient : Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton de Morveau, Treilhard, Lacroix d'Eure-et-Loir **. Ce comité, quoiqu'il ne réunît pas encore tous les pouvoirs, avait cependant une influence immense : il correspondait avec les commissaires de la convention, leur donnait leurs instructions, pouvait substituer aux mesures des ministres toutes celles qu'il lui plaisait d'imaginer. Par Cambon il avait les finances, et avec Danton il devait acquérir l'audace et l'influence de ce puissant chef de parti. Ainsi, par l'effet croissant du danger, on marchait vers la dictature.

Revenus de la terreur causée par la désertion de Dumouriez, les partis songeaient maintenant à s'en imputer la complicité, et le plus fort devait nécessairement accabler le plus faible. Les sections, les sociétés populaires, par lesquelles tout commençait ordinairement, prenaient l'initiative et dénonçaient les girondins par des pétitions et des adresses.

Il s'était formé, d'après une doctrine de Marat, une nouvelle réunion plus violente encore que toutes les autres. Marat avait dit que jusqu'à ce jour on n'avait fait que *bavarder* sur la souveraineté du peuple; que d'après cette doctrine bien entendue chaque section était souveraine dans son étendue, et pouvait à chaque instant révoquer les pouvoirs qu'elle avait donnés. Les plus forcenés agitateurs, s'emparant de ce principe, s'étaient en effet prétendus députés par les sections, pour vérifier l'usage qu'on faisait de leurs pouvoirs, et aviser au salut de la chose publique. Ils s'étaient réunis à l'évêché, et se disaient autorisés à correspondre avec toutes les municipalités de la république. Aussi se nommaient-ils *comité central de salut public*. C'est de là que partaient les propositions les plus incendiaires. On y avait résolu d'aller en corps, à la convention, lui demander si elle avait des moyens de sauver la patrie. Cette réunion, qui avait fixé les regards de l'assemblée, attira aussi ceux de la commune et des jacobins. Robespierre, qui sans doute désirait le résultat de l'insurrection, mais qui redoutait l'emploi de ce

* Le comité de salut public fut décrété dans la séance du 6 avril.

** Il fut adjoint à ces membres trois suppléants, Robert-Lindet, Isnard et Cambacérès.

moyen, et qui avait eu peur à la veille de chaque mouvement, s'éleva contre les résolutions violentes discutées dans ces réunions inférieures, et persista dans sa politique favorite, qui consistait à diffamer les députés prétendus infidèles, et à les perdre dans l'opinion, avant d'employer contre eux aucune autre mesure. Aimant l'accusation, il redoutait l'usage de la force, et préférait aux insurrections les luttes des tribunes, qui étaient sans danger, et dont il avait tout l'honneur. Marat, qui avait parfois la vanité de la modération, comme toutes les autres, dénonça la réunion de l'évêché quoiqu'il eût fourni les principes d'après lesquels on l'avait formée. On envoya des commissaires pour s'assurer si les membres qui la composaient étaient des hommes d'un zèle outré, ou bien des agitateurs payés. Après s'être convaincue que ce n'étaient que des patriotes trop ardents, la société des jacobins, ne voulant pas les exclure de son sein, comme on l'avait proposé, fit dresser une liste de leurs noms pour pouvoir les surveiller, et elle proposa une désapprobation publique de leur conduite, parce que, suivant elle, il ne devait pas y avoir d'autre centre de salut public qu'elle-même. Ainsi s'était préparée, et avait été critiquée d'avance l'insurrection du 10 août. Tous ceux qui n'ont pas l'audace d'agir, tous ceux qui sont fâchés de se voir devancés, désapprouvent les premières tentatives, tout en désirant leur résultat. Danton seul gardait sur ces mouvements un profond silence, et ne désavouait ni ne désapprouvait les agitateurs subalternes. Il n'aimait point à triompher à la tribune par de longues accusations, et il préférait les moyens d'action qui, dans ses mains, étaient immenses, car il avait à sa disposition tout ce que Paris renfermait de plus immoral et de plus turbulent. On ne sait cependant s'il agissait secrètement, mais il gardait un silence menaçant.

Plusieurs sections condamnèrent la réunion de l'évêché; et celle du Mail fit, à ce sujet, une pétition énergique à la convention. Celle de Bonne-Nouvelle vint, au contraire, lire une adresse dans laquelle elle dénonçait, comme amis et complices de Dumouriez, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, etc., et demandait qu'on les frappât du glaive des lois. Après de vives agitations, en sens contraires, les pétitionnaires reçurent les honneurs de la séance; mais il fut déclaré qu'à l'avenir l'assemblée n'entendrait plus d'accusation contre ses membres, et que toute dénonciation de ce genre serait déposée au comité de salut public.

La section de la Halle-aux-Blés, qui était l'une des plus violentes, fit une nouvelle pétition, sous la présidence de Marat, et l'envoya aux jacobins, aux sections et à la commune, pour qu'elle reçût leur approbation, et que, sanctionnée ainsi par toutes les autorités de la capitale, elle fût solennellement présentée par le maire Pache à la convention. Dans cette pétition, colportée de lieux en lieux, et universellement connue, on disait qu'une partie de la convention était corrompue, qu'elle conspirait avec les accapareurs, qu'elle était complice de Dumouriez, et qu'il fallait la remplacer par les suppléants. Le 10 avril, tandis que cette pétition circulait de section en section, Pétion, indigné, demande la parole pour une motion d'ordre. Il s'élève, avec une véhémence qui ne lui est pas ordinaire, contre les calomnies dont une partie de la convention est l'objet, et il demande des mesures de répression. Danton, au contraire, réclame une mention honorable en faveur de la pétition qui se prépare. Pétion, révolté, veut qu'on envoie ses auteurs au tribunal révolutionnaire. Danton répond que de vrais représentants, forts de leur conscience, ne doivent pas craindre la calomnie, qu'elle est inévitable dans une république, et que d'ailleurs on n'a encore ni repoussé les Autrichiens, ni fait une constitution, et que par conséquent il est douteux que la convention ait mérité des éloges. Il insiste ensuite pour qu'on cesse de s'occuper de querelles particulières, et pour que ceux qui se croient calomniés s'adressent aux tribunaux. On écarte donc la question; mais Fonfrède la ramène, et on l'écarte encore. Robespierre, passionné pour les querelles personnelles, la reproduit de nouveau, et demande à déchirer le voile. On lui accorde la parole, et il commence contre les girondins la plus amère, la plus atroce diffamation qu'il se fût encore permise. Il faut s'arrêter à ce discours, qui montre comment la conduite de ses ennemis se peignait dans sa sombre intelligence *.

Suivant lui, il existait au-dessous de la grande aristocratie, dépossédée en 1789, une aristocratie bourgeoise, aussi vaniteuse et aussi despotique que la précédente, et dont les trahisons avaient succédé à celles de la noblesse. La franche révolution ne lui convenait pas, et il lui fallait un roi avec la constitution de 1791, pour assurer sa domination. Les girondins en étaient les chefs. Sous la législative, ils s'étaient emparés des ministères par Roland,

* Voyez la note 53 à la fin du volume, à laquelle nous avons renvoyé déjà une fois, et qui peint le caractère de Robespierre.

Digitized by Google

Clavière et Servan; après les avoir perdus, ils avaient voulu se venger par le 20 juin; et à la veille du 10 août, ils traitaient avec la cour, et offraient la paix à condition qu'on leur rendrait le pouvoir. Le 10 août même, ils se contentaient de suspendre le roi, n'abolissaient pas la royauté, et nommaient un gouverneur au prince royal. Après le 10 août, ils s'emparaient encore des ministères, et calomniaient la commune pour ruiner son influence et s'assurer une domination exclusive. La convention formée, ils envahissaient les comités, continuaient de calomnier Paris, de présenter cette ville comme le foyer de tous les crimes, pervertissaient l'opinion publique par le moyen de leurs journaux et des sommes immenses que Roland consacrait à la distribution des écrits les plus perfides. En janvier, enfin, ils s'opposaient à la mort du tyran, non par intérêt pour sa personne, mais par intérêt pour la royauté. — « Cette faction, continuait Robespierre, est seule cause de la guerre désastreuse que nous soutenons maintenant. Elle l'a voulue pour nous exposer à l'invasion de l'Autriche, qui promettait un congrès avec la constitution bourgeoise de 1791. Elle l'a dirigée avec perfidie, et après s'être servie du traître Lafayette; elle s'est servie depuis du traître Dumouriez, pour arriver au but qu'elle poursuit depuis si longtemps. D'abord, elle a feint d'être brouillée avec Dumouriez, mais la brouillerie n'était pas sérieuse, car autrefois elle l'a porté au ministère par Gensonné son ami, et elle lui a fait allouer six millions de dépenses secrètes. Dumouriez, s'entendant avec la faction, a sauvé les Prussiens dans l'Argonne, tandis qu'il aurait pu les anéantir. En Belgique, à la vérité, il a remporté une grande victoire, mais il lui fallait un grand succès pour obtenir la confiance publique, et dès qu'il a eu cette confiance, il en a abusé de toutes les manières. Il n'a pas envahi la Hollande, qu'il aurait pu occuper dès la première campagne ; il a empêché la réunion à la France des pays conquis, et le comité diplomatique, d'accord avec lui, n'a rien négligé pour écarter les députés belges qui demandaient la réunion. Ces envoyés du pouvoir exécutif, que Dumouriez avait si mal traités parce qu'ils vexaient les Belges, ont tous été choisis par les girondins, et ils étaient convenus d'envoyer des désorganisateurs contre lesquels on sévirait publiquement pour déshonorer la cause républicaine. Dumouriez, après avoir tardivement attaqué la Hollande, revient en Belgique, perd la bataille de Necrwinden, et c'est Miranda, l'ami de Pétion et sa créature, qui, par sa retraite, décide la perte de cette bataille. Dumouriez se replie alors, et lève l'étendard de la révolte, au moment même où la faction excitait les soulèvements du royalisme dans l'Ouest. Tout était donc préparé pour ce moment. Un ministre perfide avait été placé à la guerre pour cette circonstance importante; le comité de sûreté générale, composé de tous les girondins, excepté sept à huit députés fidèles qui n'y allaient pas, ce comité ne faisait rien pour prévenir les dangers publics. Ainsi rien n'avait été négligé pour le succès de la conspiration. Il fallait un roi, mais les généraux appartenaient tous à Égalité. La famille *Égalité* était rangée autour de Dumouriez; ses fils, sa fille, et jusqu'à l'intrigante Sillery, se trouvaient auprès de lui. Dumouriez commence par des manifestes, et que dit-il? tout ce que les orateurs et les écrivains de la faction disaient à la tribune et dans les journaux : que la convention était composée de scélérats, à part une petite portion saine; que Paris était le foyer de tous les crimes; que les jacobins étaient des désorganisateurs qui répandaient le trouble et la guerre civile, etc. »

Telle est la manière dont Robespierre explique et la défection de Dumouriez, et l'opposition des girondins. Après avoir longuement développé cet artificieux tissu de calomnies, il propose d'envoyer au tribunal révolutionnaire les complices de Dumouriez, tous les d'Orléans et leurs amis. « Quant » aux députés Guadet, Gensonné, Vergniaud, etc., » ce serait, dit-il avec une méchante ironie, un » sacrilége que d'accuser d'aussi honnêtes gens, » et sentant mon impuissance à leur égard, je m'en » remets à la sagesse de l'assemblée. »

Les tribunes et la Montagne applaudirent leur *vertueux* orateur. Les girondins étaient indignés de cet infâme système, auquel une haine perfide avait autant de part qu'une défiance naturelle de caractère, car il y avait dans ce discours un art singulier à rapprocher les faits, à prévenir les objections, et Robespierre avait montré dans cette lâche accusation plus de véritable talent que dans toutes ses déclamations ordinaires. Vergniaud s'élance à la tribune, le cœur oppressé, et demande la parole avec tant de vivacité, d'instance, de résolution, qu'on la lui accorde, et que les tribunes et la Montagne finissent par la lui laisser sans trouble. Il oppose au discours médité de Robespierre un discours improvisé avec la chaleur du plus éloquent et du plus innocent des hommes.

« Il osera, dit-il, répondre à monsieur Robes-

igitized by Google

» pierre, et il n'emploiera ni temps ni art pour » répondre, car il n'a besoin que de son âme. Il » ne parlera pas pour lui, car il sait que dans les » temps de révolution la lie des nations s'agite et » domine un instant les hommes de bien, mais » pour éclairer la France. Sa voix, qui plus d'une » fois a porté la terreur dans ce palais, d'où elle » a concouru à précipiter la tyrannie, la portera » aussi dans l'âme des scélérats qui voudraient » substituer leur propre tyrannie à celle de la » royauté. »

Alors il répond à chaque inculpation de Robespierre ce que chacun y peut répondre d'après la simple connaissance des faits. Il a provoqué la déchéance par son discours de juillet. Un peu avant le 10 août, doutant du succès de l'insurrection, ne sachant même pas si elle aurait lieu, il a indiqué à un envoyé de la cour ce qu'elle devait faire pour se réconcilier avec la nation et sauver la patrie. Le 10 août, il a siégé au bruit du canon, tandis que monsieur Robespierre était dans une cave. Il n'a pas fait prononcer la déchéance, parce que le combat était douteux, et il a proposé de nommer un gouverneur au dauphin, parce que, dans le cas où la royauté eût été maintenue, une bonne éducation donnée au jeune prince assurait l'avenir de la France. Lui et ses amis ont fait déclarer la guerre, parce qu'elle l'était déjà de fait, et qu'il valait mieux la déclarer ouvertement, et se défendre, que la souffrir sans la faire. Lui et ses amis ont été portés au ministère et dans les comités par la voix publique. Dans la commission des vingt et un de l'assemblée législative, ils se sont opposés à ce qu'on quittât Paris, et ils ont préparé les moyens que la France a déployés dans l'Argonne. Dans le comité de sûreté générale de la convention, ils ont travaillé constamment, et à la face de leurs collègues qui pouvaient assister à leurs travaux. Lui, Robespierre, a déserté le comité et n'y a jamais paru. Ils n'ont pas calomnié Paris; mais combattu les assassins qui usurpaient le nom de Parisiens, et déshonoraient Paris et la république. Ils n'ont pas perverti l'opinion publique, car, pour sa part, il n'a pas écrit une seule lettre, et ce que Roland a répandu est connu de tout le monde. Lui et ses amis ont demandé l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, parce qu'ils ne croyaient pas que, dans une question aussi importante, on pût se passer de l'adhésion nationale. Pour lui personnellement, il connaît à peine Dumouriez, et ne l'a vu que deux fois; la première à son retour de l'Argonne, la seconde à son retour de la Belgique; mais Danton, Santerre, le voyaient, le félicitaient, le couvraient de caresses, et le faisaient dîner tous les jours avec eux. Quant à Égalité, il ne le connaît pas davantage. Les montagnards seuls l'ont connu et fréquenté; et, lorsque les girondins l'attaquaient, les montagnards l'ont constamment défendu. Ainsi, que peut-on reprocher à lui et ses amis?... D'être des meneurs, des intrigants? Mais ils ne courent pas les sections pour les agiter; ils ne remplissent pas les tribunes pour arracher des décrets par la terreur; ils n'ont jamais voulu laisser prendre les ministres dans les assemblées dont ils étaient membres. Des modérés?.. Mais ils ne l'étaient pas au 10 août, lorsque Robespierre et Marat se cachaient; ils l'étaient en septembre, lorsqu'on assassinait les prisonniers et qu'on pillait le garde-meuble.

« Vous savez, dit en finissant Vergniaud, si » j'ai dévoré en silence les amertumes dont on » m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à » ma patrie les plus justes ressentiments; vous » savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de » m'avouer coupable, sous peine de compromettre » le peu de bien qu'il m'est encore permis de » faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout » leur jour les impostures et la méchanceté de » Robespierre. Puisse cette journée être la der- » nière que nous perdions en débats scandaleux! » Vergniaud demande ensuite qu'on mande la section de la Halle-aux-Blés, et qu'on se fasse apporter ses registres.

Le talent de Vergniaud avait captivé jusqu'à ses ennemis. Sa bonne foi, sa touchante éloquence, avaient intéressé et entraîné la grande majorité de l'assemblée, et on lui prodiguait de toutes parts les plus vifs témoignages. Guadet demande la parole; mais à sa vue, la Montagne silencieuse s'ébranle, et pousse des cris affreux. La séance fut suspendue, et ce ne fut que le 12 que Guadet obtint à son tour la faculté de répondre à Robespierre, et il le fit de manière à exciter les passions bien plus vivement que Vergniaud. Personne, selon lui, n'avait conspiré; mais les apparences, s'il y en avait, étaient bien plus contre les montagnards et les jacobins qui avaient eu des relations avec Dumouriez et Égalité, que contre les girondins qui étaient brouillés avec tous deux. « Qui » était, s'écrie Guadet, qui était avec Dumouriez, » aux Jacobins, aux spectacles? Votre Danton. » — Ah! tu m'accuses, s'écrie Danton; tu ne con- » nais pas ma force! »

La fin du discours de Guadet est remise au len-

Digitized by

demain. Il continue à rejeter toute conspiration, s'il y en a une, sur les montagnards. Il lit, en finissant, une adresse qui, comme celle de la Halle-aux-Blés, était signée par Marat. Elle était des jacobins, et Marat l'avait signée comme président de la société. Elle renfermait ces paroles que Guadet lit à l'assemblée : *Citoyens, armons-nous! La contre-révolution est dans le gouvernement, elle est dans le sein de la convention. Citoyens, marchons-y, marchons!*

« Oui, s'écrie Marat de sa place, oui, marchons! » A ce mot, l'assemblée se soulève, et demande le décret d'accusation contre Marat. Danton s'y oppose, en disant que des deux côtés de l'assemblée on paraissait d'accord pour accuser la famille d'Orléans, qu'il fallait donc l'envoyer devant les tribunaux, mais qu'on ne pouvait accuser Marat pour un cri jeté au milieu d'une discussion orageuse. On répond à Danton que les d'Orléans ne doivent plus être jugés à Paris, mais à Marseille. Il veut parler encore; mais, sans l'écouter, on donne la priorité au décret d'accusation contre Marat, et Lacroix demande qu'il soit mis sur-le-champ en arrestation. — « Puisque mes ennemis, » s'écrie Marat, ont perdu toute pudeur, je de» mande une chose: le décret est fait pour exciter » un mouvement; faites-moi donc accompagner » par deux gendarmes aux Jacobins, pour que » j'aille leur recommander la paix. » —Sans écouter ces ridicules boutades, il est mis en arrestation, et on ordonne la rédaction de l'acte d'accusation pour le lendemain à midi.

Robespierre courut aux Jacobins exprimer son indignation, célébrer l'énergie de Danton, la modération de Marat, et leur recommander d'être calmes, afin qu'on ne pût pas dire que Paris s'était insurgé pour délivrer un jacobin.

Le lendemain, l'acte d'accusation fut lu et approuvé par l'assemblée, et l'accusation, tant de fois proposée contre Marat, fut sérieusement poursuivie devant le tribunal révolutionnaire.

C'était le projet d'une pétition contre les girondins qui avait amené ces violentes explications entre les deux côtés de l'assemblée; mais il ne fut rien statué à cet égard, et on ne pouvait rien statuer en effet, puisque l'assemblée n'avait pas la force d'arrêter les mouvements que produisaient les pétitions. On suivit avec activité le projet d'une adresse générale de toutes les sections, et on convint d'une rédaction uniforme; sur quarante-trois sections, trente-cinq y avaient adhéré; le conseil général de la commune l'approuva, et le 13 avril, les commissaires des trente-cinq sections, ayant le maire Pache à leur tête, s'étaient présentés à la barre. C'était en quelque sorte le manifeste par lequel la commune de Paris déclarait ses intentions, et menaçait de l'insurrection en cas de refus. Ainsi elle avait fait avant le 10 août, ainsi elle faisait à la veille du 31 mai. L'orateur de la députation, Rousselin, en fit la lecture. Après avoir retracé la conduite criminelle d'un certain nombre de députés, la pétition demandait leur expulsion de la convention, et les énumérait l'un après l'autre. Ils étaient vingt-deux : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Louvet, Lehardy, Gorsas, Fauchet, Lanthénas, Lasource, Valady, Chambon.

Les tribunes applaudissent à la lecture de ces noms. Le président avertit les pétitionnaires que la loi les oblige à signer leur pétition. Ils s'empressent de le faire. Pache, seul, essayant de prolonger sa neutralité, demeure en arrière. On lui demande sa signature; il répond qu'il n'est pas du nombre des pétitionnaires, et qu'il a seulement été chargé par le conseil général de les accompagner. Mais voyant qu'il ne peut pas reculer, il s'avance et signe la pétition. Les tribunes l'en récompensent par de bruyants applaudissements.

Boyer-Fonfrède se présente aussitôt à la tribune, et dit que si la modestie n'était pas un devoir, il demanderait à être ajouté à la glorieuse liste des vingt-deux députés. La majorité de l'assemblée, saisie d'un mouvement généreux, s'écrie : « Qu'on nous inscrive tous, tous! » Aussitôt on accourt auprès des vingt-deux députés, on leur donne les témoignages les plus expressifs d'intérêt, on les embrasse, et la discussion, interrompue par cette scène, est renvoyée aux jours suivants.

La discussion s'engage à l'époque fixée. Les reproches et les justifications recommencent entre les deux côtés de l'assemblée. Des députés du centre, profitant de quelques lettres écrites sur l'état des armées, proposent de s'occuper des intérêts généraux de la république, et de négliger les querelles particulières. On y consent, mais le 18 une nouvelle pétition contre le côté droit ramène à celle des trente-cinq sections. On dénonce en même temps divers actes de la commune : par l'un, elle se déclare en état continuel de révolution; et par un autre, elle établit dans son sein un comité de correspondance avec toutes les munici-

Digitized by Google

palités du royaume. Depuis longtemps elle cherchait en effet à donner à son autorité toute locale un caractère de généralité, qui lui permît de parler au nom de la France, et de rivaliser d'autorité avec la convention. Le comité de l'évêché, dissous de l'avis des jacobins, avait aussi eu pour objet de mettre Paris en communication avec les autres villes; et maintenant la commune y voulait suppléer en organisant cette correspondance dans son propre sein. Vergniaud prend la parole, et attaquant à la fois la pétition des trente-cinq sections, les actes qu'on impute à la commune, et les projets que sa conduite décèle, demande que la pétition soit déclarée calomnieuse, et que la municipalité soit tenue d'apporter ses registres à l'assemblée pour faire connaître les arrêtés qu'elle a pris. Ces propositions sont admises, malgré les tribunes et le côté gauche. Dans ce moment, le côté droit, soutenu par la Plaine, commençait à emporter toutes les décisions. Il avait fait nommer pour président Lasource, l'un de ses membres les plus chauds; et il avait encore la majorité, c'est-à-dire la légalité, faible ressource contre la force, et qui sert tout au plus à l'irriter davantage.

Les officiers municipaux, mandés à la barre, viennent hardiment soumettre leurs registres des délibérations, et semblent attendre l'approbation de leurs arrêtés. Ces registres portaient, 1° que le conseil général se déclarait en état de révolution, tant que les subsistances ne seraient pas assurées; 2° que le comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités serait composé de neuf membres, et mis incessamment en activité; 3° que douze mille exemplaires de la pétition contre les vingt-deux seraient imprimés et distribués par le comité de correspondance; 4° enfin, que le conseil général se regarderait comme frappé, lorsqu'un de ses membres, ou bien un président, un secrétaire de section ou de club, seraient poursuivis pour leurs opinions. Ce dernier arrêté avait été pris pour garantir Marat, qui était accusé pour avoir signé, en qualité de président de section, une adresse séditieuse.

La commune, comme on le voit, résistait pied à pied à l'assemblée, et sur chaque point débattu prenait une décision contraire à la sienne. S'agissait-il des subsistances, elle se constituait en révolution, si les moyens violents étaient refusés. S'agissait-il de Marat, elle le couvrait de son égide. S'agissait-il des vingt-deux, elle en appelait aux quarante-quatre mille municipalités, et se mettait en correspondance avec elles pour leur demander en quelque sorte des pouvoirs généraux contre la convention. L'opposition était complète sur tous les points, et de plus accompagnée de préparatifs d'insurrection.

A peine la lecture des registres est-elle achevée, que Robespierre jeune demande aussitôt les honneurs de la séance pour les officiers municipaux. Le côté droit s'y oppose; la Plaine hésite, et dit qu'il serait peut-être dangereux de déconsidérer les magistrats aux yeux du peuple, en leur refusant un honneur banal qu'on ne refusait pas même au plus simples pétitionnaires. Au milieu de ces débats tumultueux, la séance se prolonge jusqu'à onze heures du soir; le côté droit, la Plaine, se retirent, et cent quarante-trois membres restent seuls à la Montagne pour admettre aux honneurs de la séance la municipalité parisienne. Dans le même jour, déclarée calomniatrice, repoussée par la majorité, et admise seulement aux honneurs de la séance par la Montagne et les tribunes, elle devait être profondément irritée, et devenir le point de ralliement de tous ceux qui voulaient briser l'autorité de la convention.

Marat avait été enfin déféré au tribunal révolutionnaire, et ce fut l'énergie du côté droit, qui, en entraînant la Plaine, décida son accusation. Tout mouvement d'énergie honore un parti qui lutte contre un mouvement supérieur, mais hâte sa chute. Les girondins, en poursuivant courageusement Marat, n'avaient fait que lui préparer un triomphe. L'acte portait en substance, que Marat ayant dans ses feuilles provoqué le meurtre, le carnage, l'avilissement et la dissolution de la convention nationale, et l'établissement d'un pouvoir destructeur de la liberté, il était décrété d'accusation et déféré au tribunal révolutionnaire. Les jacobins, les cordeliers, tous les agitateurs de Paris, s'étaient mis en mouvement pour ce *philosophe austère, formé*, disaient-ils, *par le malheur et la méditation; joignant à une âme de feu une grande sagacité, une profonde connaissance du cœur humain, et sachant pénétrer les traîtres sur leur char de triomphe, dans le moment où le stupide vulgaire les encensait encore! — Les traîtres*, s'écriaient-ils, *les traîtres passeront, et la réputation de Marat commence!*

Quoique le tribunal révolutionnaire ne fût pas composé alors comme il le fut plus tard, néanmoins Marat n'y pouvait être condamné. La discussion dura à peine quelques instants. L'accusé fut absous à l'unanimité, aux applaudissements d'une foule nombreuse accourue pour assister à

Digitized by Google

son jugement. C'était le 24 avril. Il est aussitôt entouré par un cortége nombreux composé de femmes, de sans-culottes à piques, et de détachements des sections armées. On se saisit de lui, et on se rend à la convention pour le replacer sur son siége de député. Deux officiers municipaux ouvrent la marche. Marat, élevé sur les bras de quelques sapeurs, le front ceint d'une couronne de chêne, est porté en triomphe au milieu de la salle. Un sapeur se détache du cortége, se présente à la barre et dit : « Citoyen président, nous vous amenons le » brave Marat. Marat a toujours été l'ami du peu- » ple, et le peuple sera toujours l'ami de Marat ! » S'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du » sapeur tombera avant la sienne. » En disant ces mots, l'horrible pétitionnaire agitait sa hache, et les tribunes applaudissaient avec un affreux tumulte. Il demande, pour le cortége, la permission de défiler dans la salle. — « Je vais consulter l'assemblée, » répond le président Lasource, consterné de cette scène hideuse. Mais on ne veut pas attendre qu'il ait consulté l'assemblée, et de toutes parts la foule se précipite dans la salle. Des femmes, des hommes, se répandent dans l'enceinte, occupent les places vacantes par le départ des députés révoltés de ce spectacle. Marat arrive enfin, transmis de mains en mains et couvert d'applaudissements. Des bras des pétitionnaires il passe dans ceux de ses collègues de la Montagne, et on l'embrasse avec les plus grandes démonstrations de joie. Il s'arrache enfin du milieu de ses collègues, court à la tribune, et déclare aux législateurs qu'il vient leur offrir un cœur pur, un nom justifié, et qu'il est prêt à mourir pour défendre la liberté et les droits du peuple.

De nouveaux honneurs l'attendaient aux Jacobins. Les femmes avaient préparé une grande quantité de couronnes. Le président lui en offre une. Un enfant de quatre ans, monté sur le bureau, lui en place une autre sur la tête. Marat écarte les couronnes avec un dédain insolent. « Ci- » toyens, s'écrie-t-il, indigné de voir une faction » scélérate trahir la république, j'ai voulu la dé- » masquer, et *lui mettre la corde au cou*. Elle » m'a résisté en me frappant d'un décret d'accu- » sation. Je suis sorti victorieux. La faction est » humiliée, mais n'est pas écrasée. Ne vous oc- » cupez point de décerner des triomphes, défen- » dez-vous d'enthousiasme. Je dépose sur le bureau » les deux couronnes que l'on vient de m'offrir, et » j'invite mes concitoyens à attendre la fin de ma » carrière pour se décider. »

De nombreux applaudissements accueillent cette impudente modestie. Robespierre était présent à ce triomphe, dont il dédaignait sans doute le caractère trop populaire et trop bas. Cependant, il allait subir comme tout autre la vanité du triomphateur. Les réjouissances achevées, on se hâte de revenir à la discussion ordinaire, c'est-à-dire aux moyens de purger le gouvernement, et d'en chasser les traîtres, les rolandins, les brissotins, etc... On propose pour cela de composer une liste des employés de toutes les administrations, et de désigner ceux qui ont mérité leur renvoi. « Adres- » sez-moi cette liste, dit Marat, je ferai le choix » de ceux qu'il faut renvoyer ou conserver, et je » le signifierai aux ministres. » Robespierre fait une observation; il dit que les ministres sont presque tous complices des coupables, qu'ils n'écouteront pas la société, qu'il vaut mieux s'adresser au comité de salut public, placé par ses fonctions au-dessus du conseil exécutif, et que d'ailleurs la société ne peut sans se compromettre communiquer avec des ministres prévaricateurs. « Ces rai- » sons sont frivoles, réplique Marat avec dédain ; » un patriote aussi pur que moi *pourrait commu- » niquer avec le diable ;* je m'adresserai aux minis- » tres, et je les sommerai de nous satisfaire au » nom de la société. »

Une considération respectueuse entourait toujours *le vertueux, l'éloquent* Robespierre; mais l'audace, le cynisme insolent de Marat, étonnaient et saisissaient toutes les têtes ardentes. Sa hideuse familiarité lui attachait quelques forts des halles, qui étaient flattés de cette intimité avec *l'ami du peuple*, et qui étaient tout disposés à prêter à sa chétive personne le secours de leurs bras et de leur influence dans les places publiques.

La colère de la Montagne provenait des obstacles qu'elle rencontrait, mais ces obstacles étaient bien plus grands encore dans les provinces qu'à Paris, et les contrariétés qu'allaient éprouver sur leur route ses commissaires envoyés pour presser le recrutement devaient bientôt pousser son irritation au dernier terme. Toutes les provinces étaient parfaitement disposées pour la révolution, mais toutes ne l'avaient pas embrassée avec autant d'ardeur, et ne s'étaient pas signalées par autant d'excès que la ville de Paris. Ce sont les ambitions oisives, les esprits ardents, les talents supérieurs, qui les premiers s'engagent dans les révolutions : une capitale en renferme toujours beaucoup plus que les provinces, parce qu'elle est le rendez-vous de tous les hommes qui, par indépendance ou

Digitized by Google

Triomphe de Marat

(24 avril 1793)

Digitized by Google

Digitized by Google

ambition, abandonnent le sol, la profession et les traditions de leurs pères. Paris devait donc produire les plus grands révolutionnaires. Placée en outre à peu de distance des frontières, but de tous les coups de l'ennemi, cette ville avait couru plus de danger qu'aucune cité de la France : siége des autorités, elle avait vu s'agiter dans son sein toutes les grandes questions. Ainsi le danger, la dispute, tout s'était réuni pour produire chez elle l'emportement et les excès. Les provinces, qui n'étaient pas soumises aux mêmes causes d'agitation, avaient vu ces excès avec effroi, et partageaient les sentiments du côté droit et de la Plaine. Mécontentes surtout des traitements essuyés par leurs députés, elles croyaient voir dans la capitale, outre l'exagération révolutionnaire, l'ambition de dominer la France, comme Rome dominait les provinces conquises. Telles étaient les dispositions de la masse calme, industrieuse, modérée, à l'égard des révolutionnaires de Paris. Cependant ces dispositions étaient plus ou moins prononcées suivant les circonstances locales. Chaque province, chaque cité avait aussi ses révolutionnaires emportés, parce qu'en tous lieux se trouvent des esprits aventureux, des caractères ardents. Presque tous les hommes de cette espèce s'étaient emparés des municipalités, et ils avaient profité pour cela du renouvellement général des autorités, ordonné par la législative après le 10 août. La masse inactive et modérée cède toujours le pas aux plus empressés, et il était naturel que les individus les plus violents s'emparassent des fonctions municipales, les plus difficiles de toutes, et qui exigeaient le plus de zèle et d'activité. Les citoyens paisibles, qui forment le grand nombre, s'étaient retirés dans les sections, où ils allaient donner quelquefois leurs votes, et exercer leurs droits civiques. Les fonctions départementales avaient été conférées aux notables les plus riches et les plus considérés, et par cela même les moins actifs et les moins énergiques des hommes. Ainsi tous les chauds révolutionnaires étaient retranchés dans les municipalités, tandis que la masse moyenne et riche occupait les sections et les fonctions départementales.

La commune de Paris, sentant cette position, avait voulu se mettre en correspondance avec toutes les municipalités. Mais, comme on l'a vu, elle en avait été empêchée par la convention. La société mère des jacobins y avait suppléé par sa propre correspondance, et la relation qui n'avait pas pu s'établir encore de municipalité à municipalité, existait de club à club, ce qui revenait à peu près au même, car les mêmes hommes qui délibéraient dans les clubs jacobins allaient agir ensuite dans les conseils généraux des communes. Ainsi tout le parti jacobin de la France, réuni dans les municipalités et dans les clubs, correspondant d'un bout du territoire à l'autre, se trouvait en présence de la masse moyenne, masse immense, mais divisée dans une multitude de sections, n'exerçant pas de fonctions actives, ne correspondant pas de ville en ville, formant ça et là quelques clubs modérés, et se réunissant quelquefois dans les sections ou dans les conseils de département pour donner un vote incertain et timide.

C'est cette différence de position qui pouvait faire espérer aux révolutionnaires de dominer la masse de la population. Cette masse admettait la république, mais la voulait pure d'excès, et dans le moment elle avait encore l'avantage dans toutes les provinces. Depuis que les municipalités, armées d'une police terrible, ayant la faculté de faire des visites domiciliaires, de rechercher les étrangers, de désarmer les suspects, pouvaient vexer impunément les citoyens paisibles, les sections avaient essayé de réagir, et elles s'étaient réunies pour imposer aux municipalités. Dans presque toutes les villes de France, elles avaient pris un peu de courage, elle étaient en armes, résistaient aux municipalités, s'élevaient contre leur police inquisitoriale, soutenaient le côté droit, et réclamaient avec lui l'ordre, la paix, le respect des personnes et des propriétés. Les municipalités et les clubs jacobins demandaient, au contraire, de nouvelles mesures de police, et l'institution de tribunaux révolutionnaires dans les départements. Dans certaines villes, on était prêt à en venir aux mains pour ces questions. Cependant les sections étaient si fortes par le nombre, qu'elles dominaient l'énergie des municipalités. Les députés montagnards, envoyés pour presser le recrutement et ranimer le zèle révolutionnaire, s'effrayaient de cette résistance, et remplissaient Paris de leurs alarmes.

Telle était la situation de presque toute la France, et la manière dont elle était partagée. La lutte se montrait plus ou moins vive, et les partis plus ou moins menaçants, selon la position et les dangers de chaque ville. Là où les dangers de la révolution paraissaient plus grands, les jacobins étaient plus portés à employer des moyens violents, et par conséquent la masse modérée plus disposée à leur résister. Mais ce qui exaspérait surtout les

passions révolutionnaires, c'était le danger des trahisons intérieures, plus encore que le danger de la guerre étrangère. Ainsi, sur la frontière du Nord, menacée par les armées ennemies, et peu travaillée par l'intrigue, on était assez d'accord; les esprits se réunissaient dans le vœu de la défense commune, et les commissaires, envoyés depuis Lille jusqu'à Lyon, avaient fait à la convention des rapports assez satisfaisants. Mais à Lyon, où des menées secrètes concouraient avec la position géographique et militaire de cette ville pour y rendre le péril plus grand, on avait vu s'élever des orages aussi terribles que ceux de Paris. Par sa position à l'est, et par son voisinage du Piémont, Lyon avait toujours fixé les regards de la contre-révolution. La première émigration de Turin voulut y opérer un mouvement en 1790, et y envoyer même un prince français. Mirabeau en avait aussi projeté un à sa manière. Depuis que la grande émigration s'était transportée à Coblentz, un agent avait été laissé en Suisse pour correspondre avec Lyon, et par Lyon, avec le camp de Jallès et les fanatiques du Midi. Ces menées provoquèrent une réaction de jacobinisme, et les royalistes firent naître à Lyon des montagnards. Ceux-ci occupaient un club appelé *club central*, et composé des envoyés de tous les clubs du quartier. A leur tête se trouvait un Piémontais qu'une inquiétude naturelle avait entraîné de pays en pays, et fixé enfin à Lyon, où il avait dû à son ardeur révolutionnaire d'être nommé successivement officier municipal, et président du tribunal civil. Son nom était *Chalier*. Il tenait dans le *club central* un langage qui, chez les jacobins de Paris, l'aurait fait accuser par Marat de tendre au bouleversement, et d'être payé par l'étranger. Outre ce club, les montagnards lyonnais avaient toute la municipalité, excepté le maire Nivière, ami et disciple de Roland, et chef à Lyon du parti girondin. Fatigué de tant d'orages, Nivière avait comme Pétion donné sa démission, et comme Pétion il avait été aussi réélu par les sections, plus puissantes et plus énergiques à Lyon que dans tout le reste de la France. Sur onze mille votants, neuf mille avaient obligé Nivière à reprendre la mairie, mais il s'était démis de nouveau, et cette fois la municipalité montagnarde avait réussi à se compléter en nommant un maire de son choix. A cette occasion, on en était venu aux mains; la jeunesse des sections avait chassé Chalier du *club central*, et dévasté la salle où il exhalait son fanatisme. Le département effrayé avait appelé des commissaires de la convention, qui, en se prononçant d'abord contre les sections, puis contre les excès de la commune, déplurent à tous les partis, se firent dénoncer par les jacobins et rappeler par la convention. Leur tâche s'était bornée à recomposer le *club central*, à l'affilier aux jacobins, et, en conservant son énergie, à le délivrer de quelques membres trop impurs. Au mois de mai, l'irritation était arrivée au plus haut degré. D'un côté, la commune, composée entièrement de jacobins, et le *club central* présidé par Chalier, demandaient pour Lyon un tribunal révolutionnaire, et promenaient sur les places publiques une guillotine envoyée de Paris, et qu'on exposait aux regards publics pour effrayer les *traîtres* et les aristocrates, etc.; de l'autre côté, les sections en armes étaient prêtes à réprimer la municipalité, et à empêcher l'établissement du sanglant tribunal que les girondins n'avaient pu épargner à la capitale. Dans cet état de choses, les agents secrets du royalisme, répandus à Lyon, attendaient le moment favorable pour profiter de l'indignation des Lyonnais, prête à éclater.

Dans tout le reste du Midi jusqu'à Marseille, l'esprit républicain modéré régnait d'une manière plus égale, et les girondins possédaient l'attachement général de la contrée. Marseille jalousait la suprématie de Paris, était irritée des outrages faits à son député chéri, Barbaroux, et prête à se soulever contre la convention, si on attaquait la représentation nationale. Quoique riche, elle n'était pas située d'une manière favorable pour les contre-révolutionnaires du dehors, car elle ne touchait qu'à l'Italie, où rien ne se tramait, et son port n'intéressait pas les Anglais comme celui de Toulon. Les menées secrètes n'y avaient donc pas autant effarouché les esprits qu'à Lyon et Paris, et la municipalité, faible et menacée, était près d'être destituée par les sections toutes-puissantes. Le député Moïse Bayle, assez mal reçu, avait trouvé là beaucoup d'ardeur pour le recrutement, mais un dévouement absolu pour la Gironde.

A partir du Rhône, et de l'Est à l'Ouest jusqu'aux bords de l'Océan, cinquante ou soixante départements manifestaient les mêmes dispositions. A Bordeaux enfin, l'unanimité était complète. Là, les sections, la municipalité, le club principal, tout le monde était d'accord pour combattre la violence montagnarde, et pour soutenir cette glorieuse députation de la Gironde, à laquelle on était si fier d'avoir donné le jour. Le parti contraire n'avait trouvé d'asile que dans une

seule section, et partout ailleurs il se trouvait impuissant et condamné au silence. Bordeaux ne demandait ni taxe, ni denrées, ni tribunal révolutionnaire, et préparait à la fois des pétitions contre la commune de Paris, et des bataillons pour le service de la république.

Mais le long des côtes de l'Océan, en tirant de la Gironde à la Loire, et de la Loire aux bouches de la Seine, se présentaient des opinions bien différentes et des dangers bien plus grands. Là, l'implacable Montagne ne rencontrait pas seulement pour obstacle le républicanisme clément et généreux des girondins, mais le royalisme constitutionnel de 89, qui repoussait la république comme illégale, et le fanatisme des temps féodaux, qui était armé contre la révolution de 93, contre la révolution de 89, et qui ne connaissait que l'autorité temporelle des châteaux, et l'autorité spirituelle des églises.

Dans la Normandie, et particulièrement à Rouen, qui en était la principale ville, on avait voué un grand attachement à Louis XVI, et la constitution de 1790 avait réuni tous les vœux qu'on formait pour la liberté et pour le trône. Depuis l'abolition de la royauté et de la constitution de 1790, c'est-à-dire depuis le 10 août, il régnait en Normandie un silence improbateur et menaçant. La Bretagne offrait des dispositions encore plus hostiles, et le peuple y était dominé par l'influence des prêtres et des seigneurs. Plus près des rives de la Loire, cet attachement allait jusqu'à l'insurrection, et enfin sur la rive gauche de ce fleuve, dans le Bocage, le Loroux, la Vendée, l'insurrection était complète, et de grandes armées de dix et vingt mille hommes tenaient la campagne.

C'est ici le lieu de faire connaître ce pays singulier, couvert d'une population si obstinée, si héroïque, si malheureuse, et si fatale à la France qu'elle manqua perdre par une funeste diversion, et dont elle aggrava les maux en irritant au dernier point la dictature révolutionnaire.

Sur les deux rives de la Loire, ce peuple avait conservé un grand attachement pour son ancienne manière d'être, et particulièrement pour ses prêtres et pour son culte. Lorsque, par l'effet de la constitution civile, les membres du clergé se trouvèrent partagés, un véritable schisme s'établit. Les curés qui refusaient de se soumettre à la nouvelle circonscription des églises, et de prêter serment, furent préférés par le peuple; et lorsque, dépossédés de leurs cures, ils furent obligés de se retirer, les paysans les suivirent dans les bois, et se regardèrent comme persécutés eux et leur culte. Ils se réunirent par petites bandes, poursuivirent les curés constitutionnels comme intrus, et commirent les plus graves excès à leur égard. Dans la Bretagne, aux environs de Rennes, il y eut des révoltes plus générales et plus imposantes, qui avaient pour cause la cherté des subsistances, et la menace de détruire le culte, contenue dans ces paroles de Cambon : *Ceux qui voudront la messe la payeront.* Cependant le gouvernement était parvenu à réprimer ces mouvements partiels de la rive droite de la Loire, et il n'avait à redouter que leur communication avec la rive gauche, où s'était formée la grande insurrection.

C'est particulièrement sur cette rive gauche, dans l'Anjou, le bas et le haut Poitou, qu'avait éclaté la fameuse guerre de la Vendée. C'était la partie de la France où le temps avait le moins fait sentir son influence, et le moins altéré les anciennes mœurs. Le régime féodal s'y était empreint d'un caractère tout patriarcal, et la révolution, loin de produire une réforme utile dans ce pays, y avait blessé les plus douces habitudes, et y fut reçue comme une persécution. Le Bocage et le Marais composent un pays singulier, qu'il faut décrire pour faire comprendre les mœurs et l'espèce de société qui s'y étaient formées. En partant de Nantes et Saumur, et en s'étendant depuis la Loire jusqu'aux Sables d'Olonne, Luçon, Fontenay et Niort, on trouve un sol inégal, ondulant, coupé de ravins, et traversé d'une multitude de haies, qui servent de clôture à chaque champ, et qui ont fait appeler cette contrée le *Bocage*. En se rapprochant de la mer, le terrain s'abaisse, se termine en marais salants, et se trouve coupé partout d'une multitude de petits canaux, qui en rendent l'accès presque impossible. C'est ce qu'on a appelé le *Marais*. Les seuls produits abondants dans ce pays sont les pâturages, et par conséquent les bestiaux. Les paysans y cultivaient seulement la quantité de blé nécessaire à leur consommation, et se servaient du produit de leurs troupeaux comme moyen d'échange. On sait que rien n'est plus simple que les populations vivant de ce genre d'industrie. Peu de grandes villes s'étaient formées dans ces contrées; on n'y trouvait que de gros bourgs de deux à trois mille âmes. Entre les deux grandes routes qui conduisent l'une de Tours à Poitiers, et l'autre de Nantes à la Rochelle, s'étend un espace de trente lieues de largeur, où il n'y avait alors que des chemins de traverse, abou-

tissant à des villages et à des hameaux. Les terres étaient divisées en une multitude de petites métairies de cinq à six cents francs de revenu, confiées chacune à une seule famille, qui partageait avec le maître de la terre le produit des bestiaux. Par cette division du fermage, les seigneurs avaient à traiter avec chaque famille, et entretenaient avec toutes des rapports continuels et faciles. La vie la plus simple régnait dans les châteaux : on s'y livrait à la chasse à cause de l'abondance du gibier; les seigneurs et les paysans la faisaient en commun, et tous étaient célèbres par leur adresse et leur vigueur. Les prêtres, d'une grande pureté de mœurs, y exerçaient un ministère tout paternel. La richesse n'avait ni corrompu leur caractère, ni provoqué la critique sur leur compte. On subissait l'autorité du seigneur, on croyait les paroles du curé, parce qu'il n'y avait ni oppression, ni scandale. Avant que l'humanité se jette dans la route de la civilisation, il y a pour elle une époque de simplicité, d'ignorance et de pureté, au milieu de laquelle on voudrait l'arrêter, si son sort n'était pas de marcher à travers le mal vers tous les genres de perfectionnement.

Lorsque la révolution, si bienfaisante ailleurs, atteignit ce pays avec son niveau de fer, elle y causa un trouble profond. Il aurait fallu qu'elle s'y modifiât, mais c'était impossible. Ceux qui l'ont accusée de ne pas s'adapter aux localités, de ne pas varier avec elles, n'ont pas compris l'impossibilité des exceptions et la nécessité d'une règle uniforme et absolue dans les grandes réformes sociales. On ne savait donc, au milieu de ces campagnes, presque rien de la révolution; on savait seulement ce que le mécontentement des seigneurs et des curés en avait appris au peuple. Quoique les droits féodaux fussent abolis, on ne cessa pas de les payer. Il fallut se réunir, nommer des maires; et on pria les seigneurs de l'être. Mais lorsque la destitution des prêtres non assermentés priva les paysans des curés qui jouissaient de leur confiance, ils furent fort irrités, et, comme dans la Bretagne, ils coururent dans les bois, et allèrent à de grandes distances assister aux cérémonies du culte seul véritable à leurs yeux. Dès ce moment une haine violente s'alluma dans les âmes, et les prêtres n'oublièrent rien pour l'exciter davantage. Le 10 août rejeta dans leurs terres quelques nobles poitevins; le 21 janvier les révolta; et ils communiquèrent leur indignation autour d'eux. Cependant ils ne conspirèrent pas, comme on l'a cru; mais les dispositions connues du pays inspirèrent à des hommes qui lui étaient étrangers des projets de conspiration. Il s'en était tramé un en Bretagne, mais aucun dans le Bocage; il n'y avait là aucun plan arrêté; on s'y laissait pousser à bout. Enfin la levée des trois cent mille hommes excita au mois de mars une insurrection générale. Au fond, peu importait aux paysans du bas Poitou ce qui se faisait en France; mais la dispersion de leur clergé, et surtout l'obligation de se rendre aux armées, les exaspéra. Dans l'ancien régime, le contingent du pays n'était fourni que par ceux que leur inquiétude naturelle portait à quitter la terre natale : mais aujourd'hui la loi les frappait tous, quels que fussent leurs goûts personnels. Obligés de prendre les armes, ils préférèrent se battre contre la république que pour elle. Presque en même temps, c'est-à-dire au commencement de mars, le tirage fut l'occasion d'une révolte dans le haut Bocage et dans le Marais. Le 10 mars, le tirage devait avoir lieu à Saint-Florent, près d'Ancenis en Anjou : les jeunes gens s'y refusèrent. La garde voulut les y obliger; le commandant militaire fit pointer une pièce sur les mutins. Ils s'élancèrent alors avec leurs bâtons, s'emparèrent de la pièce, désarmèrent la garde, et furent cependant assez étonnés de leur témérité. Un voiturier, nommé Cathelineau, homme très-considéré dans les montagnes, très-brave, très-persuasif, quitta sa ferme à cette nouvelle, accourut au milieu d'eux, les rallia, leur rendit le courage, et donna quelque consistance à l'insurrection en sachant la maintenir. Le jour même, il voulut attaquer un poste républicain, composé de quatre-vingts hommes. Les paysans le suivirent avec leurs bâtons et leurs fusils. Après une première décharge, dont chaque coup portait parce qu'ils étaient grands tireurs, ils s'élancèrent sur le poste, le désarmèrent et se rendirent maîtres de la position. Le lendemain, Cathelineau se porta sur Chemillé, et l'enleva encore malgré deux cents républicains et trois pièces de canon. Un garde-chasse du château de Maulevrier, nommé Stofflet, et un jeune paysan du village de Chanzeau, avaient réuni de leur côté une troupe de paysans. Ils vinrent se joindre à Cathelineau, qui osa concevoir le projet d'attaquer Chollet, la ville la plus considérable du pays, chef-lieu de district, et gardée par cinq cents républicains. Leur manière de combattre fut la même. Profitant des haies, des inégalités du terrain, ils entourèrent le bataillon ennemi, et se mirent à tirailler à couvert et à coup sûr. Après avoir ébranlé les républicains par ce feu terrible,

Digitized by Google

ils profitèrent du premier moment d'hésitation qui se manifesta parmi eux, s'élancèrent en poussant de grands cris, renversèrent leurs rangs, les désarmèrent, et les assommèrent avec leurs bâtons. Telle fut depuis toute leur tactique militaire; la nature la leur avait indiquée, et c'était la mieux adaptée au pays. Les troupes qu'ils attaquaient, rangées en ligne et à découvert, recevaient un feu auquel il leur était impossible de répondre, parce qu'elles ne pouvaient ni faire usage de leur artillerie, ni marcher à la baïonnette contre des ennemis dispersés. Dans cette situation, si elles n'étaient pas vieillies à la guerre, elles devaient être bientôt ébranlées par un feu si continu, et si juste que jamais les feux réguliers des troupes de ligne n'ont pu l'égaler. Lorsqu'elles voyaient surtout fondre sur elles ces furieux, poussant de grands cris, il leur était difficile de ne pas s'intimider et de ne pas se laisser rompre. Alors elles étaient perdues, car la fuite, si facile aux gens du pays, était impraticable pour la troupe de ligne. Il aurait donc fallu les soldats les plus intrépides pour lutter contre tant de désavantages, et ceux qui dans le premier moment furent opposés aux rebelles, étaient des gardes nationaux de nouvelle levée, qu'on prenait dans les bourgs, presque tous très-républicains, et que leur zèle conduisait pour la première fois au combat.

La troupe victorieuse de Cathelineau entra donc dans Chollet, s'empara de toutes les armes qu'elle y trouva, et fit des cartouches avec les gargousses des canons. C'est toujours ainsi que les Vendéens se sont procurés des munitions. Leurs défaites ne donnaient rien à l'ennemi, parce qu'ils n'avaient rien qu'un fusil ou un bâton qu'ils emportaient à travers les champs, et chaque victoire leur valait toujours un matériel de guerre considérable. Les insurgés, victorieux, célébrèrent leur succès avec l'argent qu'ils trouvèrent, et ensuite brûlèrent tous les papiers des administrations dans lesquelles ils voyaient un instrument de tyrannie. Ils rentrèrent ensuite dans leurs villages et dans leurs fermes, qu'ils ne voulaient jamais quitter pour longtemps.

Une autre révolte bien plus générale avait éclaté dans le Marais et le département de la Vendée. A Machecoul et à Challans, le recrutement fut l'occasion d'un soulèvement universel. Un nommé Gaston, perruquier, tua un officier, prit son uniforme, se mit à la tête des mécontents, et s'empara de Challans, puis de Machecoul, où sa troupe brûla tous les papiers des administrations et commit des massacres dont le Bocage n'avait pas donné l'exemple. Trois cents républicains furent fusillés par bandes de vingt et trente. Les insurgés les faisaient confesser d'abord, et les conduisaient ensuite au bord d'une fosse, à côté de laquelle ils les fusillaient, pour n'avoir pas la peine de les ensevelir. Nantes envoya sur-le-champ quelques cents hommes à Saint-Philibert; mais, apprenant qu'il y avait du mouvement à Savenay, elle rappela ses troupes et les insurgés de Machecoul restèrent maîtres du pays conquis.

Dans le département de la Vendée, c'est-à-dire vers le midi du théâtre de cette guerre, l'insurrection prit encore plus de consistance.

Les gardes nationales de Fontenay, sorties pour marcher sur Chantonnay, furent repoussées et battues. Chantonnay fut pillé. Le général Verteuil, qui commandait la onzième division militaire, apprenant cette défaite, envoya le général Marcé avec douze cents hommes, partie de troupes de ligne, partie de gardes nationales. Les rebelles, rencontrés à Saint-Vincent, furent repoussés. Le général Marcé eut le temps d'ajouter encore à sa petite armée douze cents hommes et neuf pièces de canon. En marchant sur Saint-Fulgent, il rencontra de nouveau les Vendéens dans un fond, et s'arrêta pour rétablir un pont qu'ils avaient détruit. Vers les quatre heures de l'après midi, le 18 mars, les Vendéens, prenant l'initiative, vinrent l'attaquer. Profitant des avantages du sol, ils commencèrent à tirailler avec leur supériorité ordinaire, cernèrent peu à peu l'armée républicaine, étonnée de ce feu si meurtrier, et réduite à l'impuissance d'atteindre un ennemi caché, dispersé dans tous les replis du terrain. Enfin ils l'assaillirent, répandirent le désordre dans ses rangs, et s'emparèrent de l'artillerie, des munitions et des armes que les soldats jetaient en se retirant, pour être plus légers dans leur fuite.

Ces succès, plus prononcés dans le département de la Vendée proprement dit, valurent aux insurgés le nom de *Vendéens*, qu'ils conservèrent depuis, quoique la guerre fût bien plus active hors de la Vendée. Les brigandages commis dans le Marais leur firent donner le nom de *brigands*, quoique le plus grand nombre ne méritât pas ce titre. L'insurrection s'étendait dans le Marais, depuis les environs de Nantes jusqu'aux Sables, et dans l'Anjou et le Poitou, jusqu'aux environs de Vihiers et de Parthenay. La cause des succès des Vendéens était dans le pays, dans sa configuration, dans leur adresse et leur courage à profiter de ces

Digitized by Google

avantages naturels, enfin dans l'inexpérience et l'imprudente ardeur des troupes républicaines, qui, levées à la hâte, venaient les attaquer précipitamment, et leur procurer ainsi des victoires, et tout ce qui en est la suite, c'est-à-dire des munitions, de la confiance et du courage.

La pâque avait ramené tous les insurgés dans leurs demeures, d'où ils ne consentaient jamais à s'éloigner longtemps. La guerre était pour eux une espèce de chasse de quelques jours; ils y portaient du pain pour le temps nécessaire, et revenaient ensuite enflammer leurs voisins par leurs récits. Il y eut des rendez-vous donnés pour le mois d'avril. L'insurrection fut alors générale, et s'étendit sur toute la surface du pays. On pourrait comprendre ce théâtre de la guerre dans une ligne qui, en partant de Nantes, passerait par Pornic, l'île de Noirmoutiers, les Sables, Luçon, Fontenay, Niort, Parthenay, et reviendrait par Airvault, Thouars, Doué et Saint-Florent jusqu'à la Loire. L'insurrection, commencée par des hommes qui n'étaient supérieurs aux paysans qu'ils commandaient que par leurs qualités naturelles, fut continuée bientôt par des hommes d'un rang supérieur. Les paysans allèrent dans les châteaux, et forcèrent les nobles à se mettre à leur tête. Tout le Marais voulut être commandé par Charette. Il était d'une famille d'armateurs de Nantes; il avait servi dans la marine, où il était devenu lieutenant de vaisseau, et à la paix il s'était retiré dans un château appartenant à un oncle, où il passait sa vie à chasser. D'une complexion faible et délicate, il semblait peu propre aux fatigues de la guerre : mais, vivant dans les bois, où il passait des mois entiers, couchant à terre avec les chasseurs, il s'était renforcé, avait acquis une parfaite habitude du pays, et s'était fait connaître de tous les paysans par son adresse et son courage. Il hésita d'abord à accepter le commandement, en faisant sentir aux insurgés les dangers de l'entreprise. Cependant il se rendit à leurs instances, et en leur laissant commettre tous les excès, il les compromit et les engagea irrévocablement à son service. Habile, rusé, d'un caractère dur et d'une opiniâtreté indomptable, il devint le plus terrible des chefs vendéens. Tout le Marais lui obéissait, et avec quinze et quelquefois vingt mille hommes, il menaçait les Sables et Nantes. A peine tout son monde fut-il réuni qu'il s'empara de l'île de Noirmoutiers, île importante, dont il pouvait faire sa place de guerre, et son point de communication avec les Anglais.

Dans le Bocage, les paysans s'adressèrent à MM. de Bonchamps, d'Elbée, de Larochejacquelein, et les arrachèrent de leurs châteaux pour les mettre à leur tête. M. de Bonchamps avait autrefois servi sous M. de Suffren, était devenu officier habile, et réunissait à une grande intrépidité un caractère noble et élevé. Il commandait tous les révoltés de l'Anjou et des bords de la Loire; M. d'Elbée avait servi aussi, et joignait à une dévotion excessive un caractère obstiné, et une grande intelligence de ce genre de guerre. C'était dans le moment le chef le plus accrédité de cette partie du Bocage. Il commandait les paroisses autour de Chollet et de Beaupréau. Cathelineau et Stofflet gardèrent leur commandement dû à la confiance qu'ils avaient inspirée, et se réunirent à MM. de Bonchamps et d'Elbée, pour marcher sur Bressuire, où se trouvait le général Quétineau. Celui-ci avait fait enlever du château de Clisson la famille de Lescure qu'il soupçonnait de conspiration, et la détenait à Bressuire. Henri de Larochejacquelein, jeune gentilhomme autrefois enrôlé dans la garde du roi, et maintenant retiré dans le Bocage, se trouvait à Clisson chez son cousin de Lescure. Il s'évada, souleva les Aubiers, où il était né, et toutes les paroisses autour de Châtillon. Il se joignit ensuite aux autres chefs, et avec eux força le général Quétineau à s'éloigner de Bressuire. M. de Lescure fut alors délivré avec sa famille. C'était un jeune homme de l'âge de Henri de Larochejacquelein. Il était calme, prudent, d'une bravoure froide mais inébranble, et joignait à ces qualités un rare esprit de justice. Henri, son cousin, avait une bravoure héroïque et souvent emportée : il était bouillant et généreux. M. de Lescure se mit alors à la tête de ses paysans, qui vinrent se réunir à lui, et tous ensemble se rassemblèrent à Bressuire pour marcher sur Thouars. Les femmes de tous les chefs distribuaient des cocardes et des drapeaux ; on s'exaltait par des chants, on marchait comme à une croisade. L'armée ne traînait point avec elle de bagages; les paysans, qui ne voulaient jamais rester longtemps absents, portaient avec eux le pain nécessaire à la durée de chaque expédition, et dans les cas extraordinaires, les paroisses averties préparaient des vivres pour ceux qui en manquaient. Cette armée se composait d'environ trente mille hommes, et fut appelée la grande armée royale et catholique. Elle faisait face à Angers, Saumur, Doué, Thouars et Parthenay. Entre cette armée et celle du Marais, commandée par Charette, se trou-

vaient divers rassemblements intermédiaires, dont le principal, sous les ordres de M. de Royrand, pouvait s'élever à dix ou douze mille hommes.

Le grand rassemblement commandé par MM. de Bonchamps, d'Elbée, de Lescure, de Larochejacquelein, Cathelineau, Stofflet, arriva devant Thouars le 3 mai, et se prépara à l'attaquer dès le 4 au matin. Il fallait traverser le Thoué, qui entoure la ville de Thouars presque de toutes parts. Le général Quétineau fit défendre les passages. Les Vendéens canonnèrent quelque temps avec l'artillerie qu'ils avaient prise aux républicains, et tiraillèrent sur la rive avec leur succès accoutumé. M. de Lescure, voulant alors décider le passage, s'avance au milieu des balles, dont son habit est criblé, et ne peut entraîner qu'un seul paysan. Mais Larochejacquelein accourt, ses gens le suivent; on passe le pont et les républicains sont refoulés dans la place. Il fallait pratiquer une brèche, mais on manquait des moyens nécessaires. Henri de Larochejacquelein se fait élever sur les épaules de ses soldats, et commence à atteindre les remparts. M. d'Elbée attaque vigoureusement de son côté, et Quétineau, ne pouvant résister, consent à se rendre pour éviter des malheurs à la ville. Les Vendéens, grâce à leurs chefs, se conduisirent avec modération; aucun excès ne fut commis envers les habitants, et on se contenta de brûler l'arbre de la liberté et les papiers des administrations. Le généreux Lescure rendit à Quétineau les égards qu'il en avait reçus pendant sa détention à Bressuire et voulut l'engager à rester dans l'armée vendéenne pour le soustraire aux sévérités du gouvernement, qui, ne lui tenant pas compte de l'impossibilité de la résistance, le punirait peut-être de s'être rendu. Quétineau refusa généreusement et voulut retourner aux républicains pour demander des juges.

CHAPITRE XXIII.

Levée d'une armée parisienne de 12,000 hommes; emprunt forcé; nouvelles mesures révolutionnaires contre les suspects. — Effervescence croissante des jacobins à la suite des troubles des départements. — Custine est nommé général en chef de l'armée du Nord. — Accusations et menaces des jacobins; violente lutte des deux côtés de la convention. — Formation d'une commission de douze membres, destinée à examiner les actes de la commune. — Assemblée insurrectionnelle à la mairie. Motions et complots contre la majorité de la convention et contre la vie des députés girondins; mêmes projets dans le club des cordeliers. — La convention prend des mesures pour sa sûreté. — Arrestation d'Hébert, substitut du procureur de la commune. — Pétitions impérieuses de la commune. Tumulte et scènes de désordres dans toutes les sections. — Événements principaux des 28, 29 et 30 mai 1793. Dernière lutte des montagnards et des girondins. — Journées du 31 mai et du 2 juin. Détails et circonstances de l'insurrection dite du 31 mai. — Vingt-neuf représentants girondins sont mis en arrestation. — Caractère et résultats politiques de cette journée. Coup d'œil sur la marche de la révolution. Jugement sur les girondins.

Les nouvelles des désastres de la Vendée concourant avec celles venues du Nord qui annonçaient les revers de Dampierre, avec celles venues du Midi, qui portaient que les Espagnols devenaient menaçants sur les Pyrénées, avec tous les renseignements arrivant de plusieurs provinces, où se manifestaient les dispositions les moins favorables, ces nouvelles répandirent la plus grande fermentation. Plusieurs départements voisins de la Vendée, en apprenant les succès des insurgés, se crurent autorisés à envoyer des troupes pour les combattre. Le département de l'Hérault leva six millions et six mille hommes, et envoya une adresse au peuple de Paris, pour l'engager à en faire autant. La convention encourageant cet enthousiasme, approuva la conduite du département de l'Hérault, et autorisa par là toutes les communes de France à faire des actes de souveraineté, en levant des hommes et de l'argent.

La commune de Paris ne resta point en arrière. Elle prétendait que c'était au peuple parisien à sauver la France, et elle se hâta de prouver son zèle et de déployer son autorité en organisant une armée. Elle arrêta que, d'après *l'approbation solennelle donnée par la convention à la conduite du département de l'Hérault*, il serait levé dans l'enceinte de Paris une armée de douze mille hommes, pour marcher contre la Vendée. A l'exem-

Digitized by Google

ple de la convention, la commune choisit, dans le conseil général, des commissaires pour accompagner cette armée. Ces douze mille hommes devaient être pris dans les compagnies des sections armées, et sur chaque compagnie de cent vingt-six il devait en partir quatorze. Suivant la coutume révolutionnaire, une espèce de pouvoir dictatorial était laissé au comité révolutionnaire de chaque section pour désigner les hommes dont le départ était sujet à moins d'inconvénients. — « En conséquence, disait l'arrêté de la commune, tous les commis non mariés de tous les bureaux existant à Paris, excepté les chefs et sous-chefs, les clercs de notaires et d'avoués, les commis de banquiers et de négociants, les garçons marchands, les garçons de bureaux, etc....., pourront être requis d'après les proportions ci-après : sur deux il en partira un; sur trois, deux; sur quatre, deux; sur cinq, trois; sur six, trois; sur sept, quatre; sur huit, quatre; et ainsi de suite. Ceux des commis des bureaux qui partiront conserveront leurs places, et le tiers de leurs appointements. Nul ne pourra refuser de partir. Les citoyens requis feront connaître au comité de leur section ce qui manque à leur équipement, et il y sera pourvu sur-le-champ. Ils se réuniront immédiatement après pour nommer leurs officiers, et se rendront tout de suite à leurs ordres. »

Mais ce n'était pas tout que de lever une armée, et de la former aussi violemment, il fallait pourvoir aux dépenses de son entretien; et pour cela, il fut convenu de s'adresser aux riches. Les riches, disait-on, ne voulaient rien faire pour la défense du pays et de la révolution; ils vivaient dans une heureuse oisiveté, et laissaient au peuple le soin de verser son sang pour la patrie; il fallait les obliger à contribuer au moins de leurs richesses au salut commun. Pour cela, on imagina un emprunt forcé, fourni par les citoyens de Paris, suivant la quotité de leurs revenus. Depuis le revenu de mille francs jusqu'à celui de cinquante mille, ils devaient fournir une somme proportionnelle qui s'élevait depuis trente francs jusqu'à vingt mille. Tous ceux dont le revenu dépassait cinquante mille francs devaient s'en réserver trente mille, et abandonner tout le reste. Les meubles et immeubles de ceux qui n'auraient point satisfait à cette patriotique contribution devaient être saisis et vendus à la réquisition des comités révolutionnaires, et leurs personnes regardées comme suspectes.

De telles mesures, qui atteignaient toutes les classes, soit en s'adressant aux personnes pour les obliger à prendre les armes, soit en s'adressant aux fortunes pour les faire contribuer, devaient éprouver une forte résistance dans les sections. On a déjà vu qu'il existait entre elles des divisions, et qu'elles étaient plus ou moins agitées suivant la proportion dans laquelle s'y trouvait le bas peuple. Dans quelques-unes, et notamment celles des Quinze-Vingts, des Gravilliers, de la Halle-aux-Blés, on déclara qu'on ne partirait pas tant qu'il resterait à Paris des fédérés et des troupes soldées, lesquelles servaient, disaient-on, de *gardes du corps* à la convention. Celles-ci résistaient par esprit de jacobinisme, mais beaucoup d'autres résistaient pour une cause contraire. La population des clercs, des commis, des garçons de boutique, reparut dans les sections, et montra une forte opposition aux deux arrêtés de la commune. Les anciens serviteurs de l'aristocratie en fuite, qui contribuaient beaucoup à agiter Paris, se réunirent à eux; on se rassembla dans les rues et sur les places publiques, on cria *A bas les jacobins! à bas la Montagne!* et les mêmes obstacles que le système révolutionnaire rencontrait dans les provinces, il les rencontra cette fois à Paris.

Ce fut alors un cri général contre l'aristocratie des sections. Marat dit que MM. les épiciers, les procureurs, les commis, conspiraient avec MM. du côté droit, et avec MM. les riches, pour combattre la révolution; qu'il fallait les arrêter tous comme suspects, et les réduire à la classe des sans-culottes, *en ne pas leur laissant de quoi se couvrir le derrière.*

Chaumette, procureur de la commune, fit un long discours où il déplora les malheurs de la patrie, provenant, disait-il, de la perfidie des gouvernants, de l'égoïsme des riches, de l'ignorance du peuple, de la fatigue et du dégoût de beaucoup de citoyens pour la chose publique. Il proposa donc et fit arrêter qu'on demanderait à la convention des moyens d'instruction publique, des moyens de vaincre l'égoïsme des riches, et de venir au secours des pauvres; qu'on formerait une assemblée composée des présidents des comités révolutionnaires des sections, et des députés de tous les corps administratifs; que cette assemblée se réunirait les dimanches et jeudis à la commune, pour aviser aux dangers de la chose publique; qu'enfin on inviterait tous les bons citoyens à se rendre dans les assemblées de section, pour y faire prévaloir le patriotisme.

Digitized by Google

Danton, toujours prompt à trouver des ressources dans les moments difficiles, imagina de composer deux armées de sans-culottes, dont l'une marcherait sur la Vendée, tandis que l'autre resterait dans Paris pour contenir l'aristocratie; de les solder toutes deux aux dépens des riches; et enfin, pour s'assurer la majorité dans les sections, il proposa de payer les citoyens qui perdraient leur temps pour assister à leurs séances. Robespierre, empruntant les idées de Danton, les développa aux jacobins, et proposa en outre de former de nouvelles classes de suspects, de ne plus les borner aux ci-devant nobles, ou prêtres ou financiers, mais à tous les citoyens qui avaient de quelque manière fait preuve d'incivisme; de les enfermer jusqu'à la paix; d'accélérer encore l'action du tribunal révolutionnaire, et de contre-balancer par de nouveaux moyens de communication l'effet des mauvais journaux. Avec toutes ces ressources, on pouvait, disait-il, sans moyen illégal, sans violation des lois, résister au côté droit et à ses machinations

Toutes les idées se dirigeaient donc vers un but, qui était d'armer le peuple, d'en placer une partie au dedans, d'en porter une autre au dehors; de l'équiper aux frais des riches, de le faire même assister à leurs dépens à toutes les assemblées délibérantes; d'enfermer tous les ennemis de la révolution sous le nom de *suspects*, bien plus largement défini qu'il ne l'avait été jusqu'ici; d'établir entre la commune et les sections un moyen de correspondance, et pour cela de créer une nouvelle assemblée révolutionnaire qui prit des moyens nouveaux de salut, c'est-à-dire l'insurrection. L'assemblée de l'évêché, précédemment dissoute, et maintenant renouvelée, sur la proposition de Chaumette, et avec un caractère bien plus imposant, était évidemment destinée à ce but.

Du 8 au 10 mai, des nouvelles alarmantes se succèdent. Dampierre a été tué à l'armée du Nord. Dans l'intérieur, les provinces continuent de se révolter. La Normandie tout entière semble prête à se joindre à la Bretagne. Les insurgés de la Vendée se sont avancés de Thouars vers Loudun et Montreuil, ont pris ces deux villes, et ont ainsi presque atteint les bords de la Loire. Les Anglais débarquant sur les côtes de la Bretagne vont, dit-on, se joindre à eux et attaquer la république au cœur. Des citoyens de Bordeaux, indignés des accusations portées contre leurs députés, et montrant l'attitude la plus menaçante, ont désarmé une section où s'étaient retirés les jacobins. A Marseille, les sections sont en pleine insurrection. Révoltées des excès commis sous le prétexte du désarmement des suspects, elles se sont réunies, ont destitué la commune, transporté ses pouvoirs à un comité, dit comité central des sections, et institué un tribunal populaire, pour rechercher les auteurs des meurtres et des pillages. Après s'être ainsi conduites dans leur cité, elles ont envoyés des députés aux sections de la ville d'Aix, et s'efforcent de propager leur exemple dans tout le département. Ne respectant même pas les commissaires de la convention, elles ont saisi leurs papiers et les ont sommés de se retirer. A Lyon, le désordre est aussi grave. Les corps administratifs, unis aux jacobins, ayant ordonné, à l'imitation de Paris, une levée de six millions et de six mille hommes, ayant en outre voulu exécuter le désarmement des suspects, et instituer un tribunal révolutionnaire, les sections se sont révoltées et sont prêtes à en venir aux mains avec la commune. Ainsi, tandis que l'ennemi avance vers le Nord, l'insurrection, partant de la Bretagne et de la Vendée, et soutenue par les Anglais, peut faire le tour de la France par Bordeaux, Rouen, Nantes, Marseille et Lyon. Ces nouvelles arrivant l'une après l'autre, dans l'espace de deux ou trois jours, du 12 au 15 mai, font naître les plus sinistres présages dans l'esprit des montagnards et des jacobins. Les propositions déjà faites se renouvellent encore avec plus de fureur; on veut que tous les garçons des cafés et des traiteurs, que tous les domestiques partent sur-le-champ; que les sociétés populaires marchent tout entières; que des commissaires de l'assemblée se rendent aussitôt dans les sections pour les décider à fournir leur contingent; que trente mille hommes partent en poste dans les voitures de luxe; que les riches contribuent sans délai et donnent le dixième de leur fortune; que les suspects soient enfermés et gardés en otage; que la conduite des ministres soit examinée; que le comité de salut public soit chargé de rédiger une instruction pour les citoyens dont l'opinion est égarée; que toute affaire civile cesse, que l'activité des tribunaux civils soit suspendue, que les spectacles soient fermés, que le tocsin sonne, et que le canon d'alarme soit tiré.

Danton, pour apporter quelque assurance au milieu de ce trouble général, fait deux remarques: la première, c'est que la crainte de dégarnir Paris des bons citoyens qui sont nécessaires à sa sûreté, ne doit pas empêcher le recrutement, car

Digitized by Google

il restera toujours à Paris cent cinquante mille hommes, prêts à se lever, et à exterminer les aristocrates qui oseraient s'y montrer; la seconde, c'est que l'agitation des guerres civiles, loin d'être un sujet d'espoir, doit être au contraire un sujet de terreur pour les ennemis extérieurs. « Montesquieu, dit-il, l'a déjà remarqué en parlant des Romains; un peuple dont tous les bras » sont armés et exercés, dont toutes les âmes » sont aguerries, dont tous les esprits sont exaltés, dont toutes les passions sont changées en » fureur de combattre, un tel peuple n'a rien à » craindre du courage froid et mercenaire des » soldats étrangers. Le plus faible des deux partis » que la guerre civile mettrait aux prises, serait » toujours assez fort pour détruire des automates » à qui la discipline ne tient pas lieu de vie et » de feu. »

Il est ordonné aussitôt que quatre-vingt-seize commissaires se rendront dans les sections pour obtenir leur contingent, et que le comité de salut public continuera ses fonctions pendant un mois de plus. Custine est nommé général de l'armée du Nord, Houchard de celle du Rhin. On fait la distribution des armées autour des frontières. Cambon présente un projet d'emprunt forcé d'un milliard, qui sera rempli par les riches et hypothéqué sur les biens des émigrés. — « C'est un moyen, dit-il, d'obliger les riches à prendre part à la révolution, en les réduisant à acquérir une partie des biens nationaux, s'ils veulent se payer de leur créance sur le gage lui-même. »

La commune, de son côté, arrête qu'une seconde armée de sans-culottes sera formée dans Paris pour contenir l'aristocratie, tandis que la première marchera contre les rebelles; qu'il sera fait un emprisonnement général de tous les suspects, et que l'assemblée centrale des sections, composée des autorités administratives, des présidents des sections, des membres des comités révolutionnaires, se réunira au plus tôt pour faire la répartition de l'emprunt forcé, et pour rédiger les listes des suspects, etc.

Le trouble était au comble. D'une part, on disait que les aristocrates du dehors et ceux du dedans étaient d'accord; que les conspirateurs de Marseille, de la Vendée, de la Normandie, se concertaient entre eux; que les membres du côté droit dirigeaient cette vaste conjuration, et que le tumulte des sections n'était que le résultat de leurs intrigues dans Paris : d'autre part, on attribuait à la Montagne tous les excès commis sur tous les points, et on lui imputait le projet de bouleverser la France, et d'assassiner vingt-deux députés. Des deux côtés, on se demandait comment on sortirait de ce péril, et ce qu'on ferait pour sauver la république. Les membres du côté droit s'excitaient au courage, et se conseillaient quelque acte d'une grande énergie. Certaines sections, telles que celles du Mail, de la Butte-des-Moulins, et plusieurs autres, les appuyaient fortement, et refusaient d'envoyer des commissaires à l'assemblée centrale formée à la mairie. Elles refusaient aussi de souscrire à l'emprunt forcé, disant qu'elles pourvoiraient à l'entretien de leurs volontaires, et s'opposaient à de nouvelles listes de suspects, disant encore que leur comité révolutionnaire suffisait pour faire la police dans leur ressort. Les montagnards, au contraire, criaient à la trahison, répétaient en tous lieux qu'il fallait en finir, qu'on devait se réunir, s'entendre, et sauver la république de la conspiration des vingt-deux. Aux Cordeliers, on disait ouvertement qu'il fallait les enlever et les égorger. Dans une assemblée où se réunissaient des femmes furieuses, on proposait de saisir l'occasion du premier tumulte à la convention, et de les poignarder. Ces forcénées portaient des poignards, faisaient tous les jours grand bruit dans les tribunes, et disaient qu'elles sauveraient elles-mêmes la république. On parlait partout du nombre de ces poignards, dont un seul armurier du faubourg Saint-Antoine avait fabriqué plusieurs centaines. De part et d'autre, on marchait en armes, et avec tous les moyens d'attaquer et de se défendre. Il n'y avait encore aucun complot arrêté, mais les passions en étaient à ce point d'exaltation, où le moindre événement suffit pour amener une explosion. Aux Jacobins, on proposait des moyens de toute espèce. On prétendait que les actes d'accusation dirigés par la commune contre les vingt-deux ne les empêchaient pas de siéger encore, et que, par conséquent, il fallait un acte d'énergie populaire; que les citoyens destinés à la Vendée ne devaient pas partir avant d'avoir sauvé la patrie; que le peuple pouvait la sauver, mais qu'il était nécessaire de lui en indiquer les moyens, et que pour cela il fallait nommer un comité de cinq membres, auquel la société permettrait d'avoir des secrets pour elle. D'autres répondaient qu'on pouvait tout dire dans la société, qu'il était inutile de vouloir rien cacher, et qu'il était temps d'agir à découvert. Robespierre, qui trouvait ces déclarations imprudentes, s'opposait à ces moyens illégaux; il demandait si on avait épuisé tous les

moyens utiles et plus sûrs qu'il avait proposés. « Avez-vous organisé, leur disait-il, votre armée » révolutionnaire? Avez-vous fait ce qu'il fallait » pour payer les sans-culottes appelés aux armes » ou siégeant dans les sections? Avez-vous arrêté » les suspects? Avez-vous couvert vos places pu- » bliques de forges et d'ateliers? Vous n'avez donc » employé aucune des mesures sages et naturelles » qui ne compromettraient pas les patriotes, et » vous souffrez que des hommes qui n'entendent » rien à la chose publique vous proposent des me- » sures qui sont la cause de toutes les calomnies » répandues contre vous! Ce n'est qu'après avoir » épuisé tous les moyens légaux qu'il faut recou- » rir aux moyens violents, et encore ne faut-il » pas les proposer dans une société qui doit être » sage et politique. Je sais, ajoutait Robespierre, » qu'on m'accusera de *modérantisme*, mais je suis » assez connu pour ne pas craindre de telles im- » putations. »

Ici, comme avant le 10 août, on sentait le besoin de prendre un parti, on errait de projets en projets, on parlait d'un lieu de réunion pour parvenir à s'entendre. L'assemblée de la mairie avait été formée; mais le département n'y était pas présent; un seul de ses membres, le jacobin Dufourny, s'y était rendu; plusieurs sections y manquaient; le maire n'y avait pas encore paru, et on s'était ajourné au dimanche 19 mai, pour s'y occuper de l'objet de la réunion. Malgré le but, en apparence assez circonscrit, que l'arrêté de la commune fixait à cette assemblée, on y avait tenu les propos qui se tenaient partout, et on y avait dit, comme ailleurs, qu'il fallait un nouveau 10 août. Cependant on s'était borné à de mauvais propos, à des exagérations de club; il s'y était trouvé des femmes mêlées aux hommes, et ce tumultueux rassemblement n'avait offert que le même désordre d'esprit et de langage que présentaient tous les lieux publics.

Le 15, le 16 et le 17 mai se passent en agitations, et tout devient une occasion de querelles et de tumulte dans l'assemblée. Les Bordelais envoient une adresse, dans laquelle ils annoncent qu'ils vont se lever pour soutenir leurs députés; ils déclarent qu'une partie d'entre eux marchera sur la Vendée, pour combattre les rebelles, tandis que l'autre marchera sur Paris, pour exterminer les anarchistes qui oseraient attenter à la représentation nationale. Une lettre de Marseille annonce que les sections de cette ville persistent dans leur résistance. Une pétition de Lyon réclame du secours pour quinze cents détenus, enfermés sous le nom de suspects, et menacés du tribunal révolutionnaire par Chalier et les jacobins. Ces pétitions exitent un tumulte épouvantable. Dans l'assemblée, dans les tribunes, on semble prêt à en venir aux mains. Cependant le côté droit, s'animant par le danger, communique son courage à la Plaine, et on décrète, à une grande majorité, que la pétition des Bordelais est un modèle de patriotisme; on casse tout tribunal révolutionnaire érigé par des autorités locales, et on autorise les citoyens qu'on voudrait y traduire à repousser la force par la force. Ces décisions exaltent à la fois l'indignation de la Montagne et le courage du côté droit. Le 18, l'irritation est portée au comble. La Montagne, privée d'un grand nombre de ses membres, envoyés comme commissaires dans les départements et les armées, crie à l'oppression. Guadet demande aussitôt la parole, pour une application historique aux circonstances présentes, et il semble prophétiser d'une manière effrayante la destinée des partis. « Lorsqu'en Angleterre, » dit-il, une majorité généreuse voulut résister » aux fureurs d'une minorité factieuse, cette mi- » norité cria à l'oppression, et parvint avec ce cri » à mettre en oppression la majorité elle-même. » Elle appela à elle les patriotes *par excellence*. » C'est ainsi que se qualifiait une multitude égarée, » à laquelle on promettait le pillage et le partage » des terres. Cet appel continuel aux patriotes *par* » *excellence*, contre l'oppression de la majorité, » amena l'attentat connu sous le nom de *purga-* » *tion du parlement*, attentat dont *Pride*, qui de » boucher était devenu colonel, fut l'auteur et le » chef. Cent cinquante membres furent chassés du » parlement, et la minorité, composée de cin- » quante ou soixante membres, resta maîtresse de » l'État.

» Qu'en arriva-t-il? Ces patriotes par excellence, » instruments de Cromwell, et auxquels il fit faire » folies sur folies, furent chassés à leur tour. » Leurs propres crimes servirent de prétexte à » l'usurpateur. » Ici Guadet, montrant le boucher Legendre, Danton, Lacroix, et tous les autres députés accusés de mauvaises mœurs et de dilapidations, ajoute : « Cromwell entra un jour au par- » lement, et s'adressant à ces mêmes membres, » qui seuls, à les entendre, étaient capables de » sauver la patrie, il les en chassa en disant à l'un : » Toi, tu es un voleur; à l'autre : toi, tu es un » ivrogne; à celui-ci : toi, tu es gorgé des deniers » publics; à celui-là : toi, tu es un coureur de

Digitized by Google

» filles et de mauvais lieux. Fuyez donc, dit-il à » tous, cédez la place à des hommes de bien. Ils » la cédèrent, et Cromwell la prit. »

Cette allusion grande et terrible touche profondément l'assemblée, qui demeure silencieuse. Guadet continue, et, pour prévenir cette *purgation pridienne*, propose divers moyens de police que l'assemblée adopte au milieu des murmures. Mais, tandis qu'il regagne sa place, une scène scandaleuse éclate dans les tribunes. Une femme veut en enlever un homme pour le mettre hors de la salle ; on la seconde de toutes parts, et le malheureux qui résiste est près d'être accablé par toute la population des tribunes. La garde fait de vains efforts pour rétablir le calme. Marat s'écrie que cet homme qu'on veut chasser est un aristocrate... L'assemblée s'indigne contre Marat de ce qu'il augmente le danger de ce malheureux, exposé a être assassiné. Il répond qu'on ne sera tranquille que lorsqu'on sera délivré des aristocrates, des complices de Dumouriez, des *hommes d'État*... c'est ainsi qu'il nommait les membres du côté droit, à cause de leur réputation de talent.

Aussitôt le président Isnard se découvre, et demande à faire une déclaration importante, Il est écouté avec le plus grand silence, et, du ton de la plus profonde douleur, il dit : « On m'a révélé » un projet de l'Angleterre que je dois faire con- » naître. Le but de Pitt est d'armer une partie du » peuple contre l'autre, en le poussant à l'insur- » rection. Cette insurrection doit commencer par » les femmes ; on se portera contre plusieurs dé- » putés, on les égorgera, on dissoudra la conven- » tion nationale, et ce moment sera choisi pour » faire une descente sur nos côtes.

» Voilà, dit Isnard, la déclaration que je devais » à mon pays. »

La majorité applaudit Isnard. On ordonne l'impression de sa déclaration ; on décrète de plus que les députés ne se sépareront point, et que tous les dangers leur seront communs. On s'explique en suite sur le tumulte des tribunes. On dit que ces femmes qui les troublent appartiennent à une société dite de *la Fraternité*, qu'elles viennent occuper la salle, en exclure les étrangers, les fédérés des départements, et y troubler les délibérations par leurs huées. Il est question alors des sociétés populaires, et les murmures éclatent aussitôt. Marat, qui n'a cessé de parcourir les corridors et de passer d'un banc de la salle à l'autre, parlant toujours des *hommes d'État*, désigne l'un des membres du côté droit, en lui disant: *Tu en es un, toi, mais le peuple fera justice de toi et des autres.* Guadet s'élance alors à la tribune, pour provoquer au milieu de ce danger une détermination courageuse. Il rappelle tous les troubles dont Paris est le théâtre, les propos tenus dans les assemblées populaires, les affreux discours proférés aux Jacobins, les projets exprimés dans l'assemblée réunie à la mairie; il dit que le tumulte dont on est témoin n'a pour but que d'amener une scène de confusion, au milieu de laquelle on exécutera les assassinats qu'on médite. A chaque instant interrompu, il parvint néanmoins à se faire entendre jusqu'au bout, et propose deux mesures d'une énergie héroïque mais impossible.

« Le mal, dit-il, est dans les autorités anarchi- » ques de Paris ; je vous propose donc de les cas- » ser, et de les remplacer par tous les présidents » de section.

» La convention n'étant plus libre, il faut réunir » ailleurs une autre assemblée, et décréter que » tous les suppléants se réuniront à Bourges, et » seront prêts à s'y constituer en convention, au » premier signal que vous leur donnerez, ou au » premier avis qu'ils recevront de la dissolution » de la convention. »

A cette double proposition, un désordre épouvantable éclate dans l'assemblée. Tous les membres du côté droit se lèvent en criant que c'est là le seul moyen de salut, et semblent remercier l'audacieux génie de Guadet, qui a su le découvrir. Le côté gauche se lève de son côté, menace ses adversaires, crie à son tour que la conspiration est enfin découverte que les conjurés se dévoilent, et que leurs projets contre l'unité de la république sont avoués. Danton veut se précipiter à la tribune, mais on l'arrête, et on laisse Barrère l'occuper au nom du comité de salut public.

Barrère, avec sa finesse insinuante et son ton conciliateur, dit que si on l'avait laissé parler, il aurait depuis plusieurs jours révélé beaucoup de faits sur l'état de la France. Il rapporte alors que partout on parle d'un projet de dissoudre la convention, que le président de sa section a recueilli de la bouche du procureur Chaumette des propos qui annonçaient cette intention ; qu'à l'évêché, et dans une autre assemblée de la mairie, il a été question du même objet; que pour arriver à ce but, on a projeté d'exciter un tumulte, de se servir des femmes pour le faire naître, et d'enlever vingt-deux têtes à la faveur du désordre. Barrère ajoute que le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'intérieur doivent s'être procuré à cet

égard des renseignements, et qu'il faut les entendre. Passant ensuite aux mesures proposées, il est, ajoute-t-il, de l'avis de Guadet sur les autorités de Paris; il y trouve un département faible, des sections agissant en souveraines, une commune excitée à tous les débordements par son procureur Chaumette, ancien moine, et suspect comme tous les ci-devant prêtres et nobles; mais il croit que la dissolution de ces autorités causerait un tumulte anarchique. Quant à la réunion des suppléants, à Bourges, elle ne sauverait pas la convention, et ne pourrait pas la suppléer. Il y a, suivant lui, un moyen de parer à tous les dangers réels dont on est entouré, sans se jeter dans de trop grands inconvénients: c'est de nommer une commission composée de douze membres, qui sera chargée de vérifier les actes de la commune depuis un mois, de rechercher les complots tramés dans l'intérieur de la république, et les projets formés contre la représentation nationale; de prendre auprès de tous les comités, de tous les ministres, de toutes les autorités, les renseignements dont elle aura besoin, et autorisée enfin à disposer de tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la personne des conspirateurs.

Le premier élan d'enthousiasme et de courage passé, la majorité est trop heureuse d'adopter le projet conciliateur de Barrère. Rien n'était plus ordinaire que de nommer des commissions: à chaque événement, à chaque danger, pour chaque besoin, on créait un comité chargé d'y pourvoir, et dès que des individus étaient nommés pour exécuter une chose, l'assemblée semblait croire que la chose serait exécutée, et que des comités auraient pour elle ou du courage, ou des lumières, ou des forces. Celui-ci devait ne pas manquer d'énergie, et il était composé de députés appartenant presque tous au côté droit. On y comptait entre autres Boyer-Fonfrède, Rabaut Saint-Étienne, Kervélégan, Henri Larivière, tous membres de la Gironde. Mais l'énergie même de ce comité allait lui être funeste. Institué pour mettre la convention à couvert des mouvements des jacobins, il allait les exciter davantage, et augmenter le danger même qu'il était destiné à écarter. Les jacobins avaient menacé les girondins par leurs cris; les girondins rendaient la menace en instituant une commission, et à cette menace les jacobins allaient répondre enfin par un coup fatal, en faisant le 31 mai et le 2 juin.

A peine cette commission fut-elle instituée que les sociétés populaires et les sections crièrent, comme d'usage, à l'inquisition et à la loi martiale. L'assemblée de la mairie, ajournée au dimanche 19, se réunit en effet, et fut plus nombreuse que dans les séances précédentes. Cependant le maire n'y était pas, et un administrateur de police présidait. Quelques sections manquaient au rendez-vous, et il n'y en avait guère que trente-cinq qui eussent envoyé leurs commissaires. L'assemblée se qualifiait de *comité central révolutionnaire*. On y convient d'abord de ne rien écrire, et de tenir aucun registre, et d'empêcher quiconque voudra se retirer de sortir avant la fin de la séance. On songe ensuite à fixer les objets dont il faut s'occuper. L'objet réel et annoncé était l'emprunt, et la liste des sucpects; néanmoins, dès les premières paroles, on commence à dire que les patriotes de la convention sont impuissants pour sauver la chose publique, qu'il est nécessaire de suppléer à leur impuissance, et qu'il faut pour cela rechercher les hommes suspects, soit dans les administrations, soit dans les sections, soit dans la convention elle-même, et s'emparer d'eux pour les mettre dans l'impossibilité de nuire. Un membre, parlant froidement et lentement, dit qu'il ne connaît de suspects que dans la convention, et que c'est là qu'il faut frapper. Il propose donc un moyen fort simple: c'est d'enlever vingt-deux députés, de les transporter dans une maison des faubourgs, de les égorger, et de supposer des lettres pour faire accroire qu'ils ont émigré. « Nous ne ferons pas cela » nous-mêmes, ajoute cet homme, mais en payant, » il nous sera facile de trouver des exécuteurs. » Un autre membre répond aussitôt que cette mesure est inexécutable, et qu'il faut attendre que Marat et Robespierre aient proposé aux Jacobins leurs moyens d'insurrection, qui sans doute vaudront mieux. — Silence! s'écrient plusieurs voix, on ne doit nommer personne. — Un troisième membre, député de la section de 92, représente qu'il ne convient pas d'assassiner, et qu'il y a des tribunaux pour juger les ennemis de la révolution. A cette observation, un grand tumulte s'élève; on se récrie contre la doctrine de celui qui vient de parler; on dit qu'il ne faut souffrir que des hommes qui soient à la hauteur des circonstances, et que chacun doit dénoncer son voisin s'il en suspecte l'énergie. Sur-le-champ, celui qui a voulu parler des lois et des tribunaux est chassé de l'assemblée. On s'aperçoit en même temps qu'un membre de la section de la Fraternité, section assez mal disposée pour les jacobins, prenait des notes, et il est expulsé comme le précédent. On continue

sur le même ton à s'occuper de la proscription des députés, du lieu à choisir pour cette *septembrisation*, et pour l'emprisonnement des autres suspects, soit de la commune, soit des sections. Un membre veut que l'exécution se fasse cette nuit même; on lui répond que ce n'est pas possible; il réplique qu'on a des hommes tout prêts, et il ajoute qu'à minuit Coligny était à la cour et qu'à une heure il était mort.

Cependant le temps s'écoule; on renvoie au lendemain l'examen de ces divers objets, et on convient de s'occuper de trois choses : 1° de l'enlèvement des députés; 2° de la liste des suspects; 3° de l'épurement de tous les bureaux et comités. On s'ajourne au lendemain, six heures du soir.

Le lendemain lundi 20, l'assemblée se réunit de nouveau. Cette fois Pache était présent; on lui présente plusieurs listes portant des noms de toute espèce. Il observe qu'on ne doit pas les nommer autrement que listes de suspects, ce qui était légal, puisque les listes étaient ordonnées. Quelques membres observent qu'il ne faut pas que l'écriture d'aucun membre soit connue, et qu'il faut faire recopier les listes. D'autres disent que des républicains ne doivent rien craindre. Pache ajoute que peu lui importe qu'on le sache muni de ces listes, car elles concernent la police de Paris, dont il est chargé. Le caractère fin et réservé de Pache ne se démentait pas, et il voulait faire entrer tout ce qu'on exigeait de lui dans la limite des lois et de ses fonctions.

Un membre, voyant ces précautions, lui dit alors que sans doute il n'est pas instruit de ce qui s'est passé dans la séance de la veille, qu'il ne connaît pas l'ordre des questions, qu'il faut le lui faire connaître, et que la première a pour objet l'enlèvement de vingt-deux députés. Pache fait observer alors que la personne de tous les députés est confiée à la ville de Paris; que porter atteinte à leur sûreté serait compromettre la capitale avec les départements, et provoquer la guerre civile. On lui demande alors comment il se fait qu'il ait signé la pétition présentée le 15 avril au nom des quarante-huit sections de Paris, contre les vingt-deux. Pache répond qu'alors il fit son devoir en signant une pétition qu'on l'avait chargé de présenter, mais qu'aujourd'hui la question proposée sort des attributions de l'assemblée, réunie pour s'occuper de l'emprunt et des suspects, et qu'il sera obligé de lever la séance si on persiste à s'occuper de pareilles discussions. Sur de telles observations, il s'élève une grande rumeur; et comme on ne peut rien faire en présence de Pache, et qu'on n'a aucun goût à s'occuper de simples listes de suspects, on se sépare sans ajournement fixe.

Le mardi 21, il ne se trouva qu'une douzaine de membres présents à l'assemblée. Les uns ne voulaient plus se rendre dans une réunion aussi tumultueuse et aussi violente; les autres trouvaient qu'il n'était pas possible d'y délibérer avec assez d'énergie.

Ce fut aux Cordeliers qu'alla se décharger, le lendemain 22, toute la fureur des conjurés. Femmes et hommes poussèrent d'horribles vociférations. C'était une prompte insurrection qu'il fallait, et il ne suffisait plus du sacrifice de vingt-deux députés; on en demandait maintenant trois cents. Une femme, parlant avec l'emportement de son sexe, proposa d'assembler tous les citoyens sur la place de la Réunion; d'aller porter en corps une pétition à la convention, et de ne pas désemparer qu'on ne lui eût arraché les décrets indispensables au salut public. Le jeune Varlet, qui se montrait depuis si longtemps dans toutes les émeutes, présenta en quelques articles un projet d'insurrection. Il proposait de se rendre à la convention, en portant les droits de l'homme voilés d'un crêpe, d'enlever tous les députés ayant appartenu aux assemblées législative et constituante, de supprimer tous les ministres, de détruire tout ce qui restait de la famille des Bourbons, etc. Legendre se hâte de le remplacer à la tribune pour s'opposer à ces propositions. Toute la force de sa voix put à peine couvrir les cris et les huées qui s'élevaient contre lui, et il parvint avec la plus grande peine à combattre les motions incendiaires du jeune Varlet. Cependant on voulait assigner un terme fixe à l'insurrection, et prendre jour pour aller exiger de la convention ce qu'on désirait d'elle; mais la nuit étant déjà avancée, chacun finit par se retirer sans aucune décision prise.

Tout Paris était déjà instruit de ce qui s'était dit, soit dans les deux réunions de la mairie, le 19 et le 20, soit dans la séance des Cordeliers du 22. Une foule de membres du *comité central révolutionnaire* avaient eux-mêmes dénoncé les propos qui s'y étaient tenus, les propositions qu'on y avait faites, et le bruit d'un complot contre un grand nombre de citoyens et de députés était universellement répandu. La commission des douze en était informée avec le plus grand détail, et se

Digitized by Google

préparait à agir contre les auteurs désignés des propositions les plus violentes.

La section de la Fraternité les dénonça formellement, le 24, par une adresse à la convention; elle rapporta tout cè qui s'était dit et fait dans l'assemblée de la mairie, et accusa hautement le maire d'y avoir assisté. Le côté droit couvrit d'applaudissements cette courageuse dénonciation, et demanda que Pache fût appelé à la barre. Marat répondit que les membres du côté droit étaient eux-mêmes les seuls conspirateurs; que Valazé, chez lequel ils se réunissaient tous les jours, leur avait donné avis de s'armer, et qu'ils s'étaient rendus à la convention avec des pistolets. — Oui, réplique Valazé, j'ai donné cet avis, parce qu'il devenait nécessaire de défendre notre vie, et certainement nous l'aurions défendue. — Oui, oui, s'écrient énergiquement tous les membres du côté droit. — Lasource ajoute un fait des plus graves, c'est que les conjurés, croyant apparemment que l'exécution était fixée pour la nuit dernière, s'étaient rendus chez lui pour l'enlever.

Dans ce moment on apprend que la commission des douze est munie de tous les renseignements nécessaires pour découvrir le complot, et en poursuivre les auteurs, et on annonce un rapport de sa part pour le lendemain. La convention déclare en attendant que la section de la Fraternité a bien mérité de la patrie.

Le soir du même jour, grand tumulte à la municipalité contre la section de la Fraternité, qui a, dit-on, calomnié le maire et les patriotes, en supposant qu'ils veulent égorger la représentation nationale. De ce que le projet n'avait été qu'une proposition, combattue d'ailleurs par le maire, Chaumette et la commune induisaient que c'était une calomnie que de supposer une conspiration réelle. Sans doute ce n'en était pas une dans le vrai sens du mot, ce n'était pas une de ces conspirations profondément et secrètement ourdies comme on les fait dans les palais; mais c'était une de ces conspirations telle que la multitude d'une grande ville en peut former; c'était le commencement de ces mouvements populaires, tumultueusement proposés, et tumultueusement exécutés par la foule entraînée, comme au 14 juillet et au 10 août. En ce sens, il s'agissait d'une véritable conspiration. Mais celles-là, il est inutile de vouloir les arrêter; car elles ne surprennent pas l'autorité ignorante et endormie, mais elles emportent ouvertement et à la face du ciel l'autorité avertie et éveillée.

Le lendemain 24, deux autres sections, celles des Tuileries et de la Butte-des-Moulins, se joignirent à celle de la Fraternité pour dénoncer les mêmes faits. « Si la raison ne peut l'emporter, » disait la Butte-des-Moulins, faites un appel aux » bons citoyens de Paris, et d'avance nous pouvons » vous assurer que notre section ne contribuera » pas peu à faire rentrer dans la poussière ces » royalistes déguisés qui prennent insolemment le » titre de *sans-culottes*. » Le même jour, le maire écrivit à l'assemblée pour expliquer ce qui s'était passé à la mairie. « Ce n'était pas, disait-il, un » complot, c'était une simple délibération sur la » composition de la liste des suspects. Quelques » *mauvaises têtes* avaient bien interrompu la dé- » libération par quelques propositions déraison- » nables; mais lui, Pache, avait rappelé à l'ordre » ceux qui s'en écartaient, et ces mouvements » d'imagination n'avaient eu aucune suite. » On tint peu de compte de la lettre de Pache, et on écouta la commission des douze qui se présenta pour proposer un décret de sûreté générale. Ce décret mettait la représentation nationale et les dépôts renfermant le trésor public sous la sauvegarde des bons citoyens. Tous devaient, à l'appel du tambour, se rendre au lieu du rassemblement de la compagnie du quartier, et marcher au premier signal qui leur serait donné. Aucun ne pouvait manquer au rendez-vous; et en attendant la nomination d'un commandant général, en remplacement de Santerre, parti pour la Vendée, le plus ancien chef de légion devait avoir le commandement supérieur. Les assemblées de section devaient être fermées à dix heures du soir; les présidents étaient rendus responsables de l'exécution de cet article. Le projet de décret fut adopté en totalité, malgré quelques débats, et malgré Danton, qui dit qu'en mettant ainsi l'assemblée et les établissements publics sous la sauve-garde des citoyens de Paris, on *décrétait la peur*.

Immédiatement après avoir proposé ce décret, la commission des douze fit arrêter à la fois les nommés Marino et Michel, administrateurs de police, accusés d'avoir fait à l'assemblée de la mairie les propositions qui causaient tant de rumeur. Elle fit arrêter, en outre, le substitut du procureur de la commune, Hébert, lequel écrivait, sous le nom de *père Duchêne*, une feuille encore plus ordurière que celle de Marat, et mise, par un langage hideux et dégoûtant, à la portée de la plus basse populace. Hébert dans cette feuille, imprimait ouvertement tout ce que les nommés Marino

et Michel étaient accusés d'avoir verbalement proposé à la mairie. La commission crut donc devoir poursuivre à la fois et ceux qui prêchaient et ceux qui voulaient exécuter une nouvelle insurrection. A peine l'ordre d'arrestation était-il lancé contre Hébert qu'il se rendit en toute hâte à la commune pour annoncer ce qui lui arrivait, et montrer au conseil le mandat d'arrêt dont il était frappé. On l'arrachait, disait-il, à ses fonctions, mais il allait obéir. La commune ne devait pas oublier le serment qu'elle avait fait de se regarder comme frappée lorsqu'un de ses membres le serait. Il n'invoquait pas ce serment pour lui, car il était prêt à porter sa tête sur l'échafaud, mais pour ses concitoyens menacés d'un nouvel esclavage. De nombreux applaudissements accueillent Hébert. Chaumette, le procureur en chef, l'embrasse; le président lui donne l'accolade au nom de tout le conseil. La séance est déclarée permanente jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles d'Hébert. Les membres du conseil sont invités à porter des consolations et des secours aux femmes et aux enfants de tous ceux qui sont ou seront détenus.

La séance fut permanente, et d'heure en heure on envoyait à la commission des douze pour avoir des nouvelles du magistrat arraché, disait-on, à ses fonctions. A deux heures et demie de la nuit, on apprit qu'il subissait un interrogatoire, et que Varlet avait été arrêté aussi. A quatre heures, on annonça qu'Hébert avait été mis en état d'arrestation à l'Abbaye. A cinq heures, Chaumette se rendit dans sa prison pour le voir; mais il ne put être introduit. Le matin, le conseil général rédigea une pétition à la convention, et la fit porter par des cavaliers dans les sections, afin d'avoir leur adhésion. Presque dans toute les sections on se battait; on voulait changer à chaque instant les bureaux et les présidents, empêcher ou faire des arrestations, adhérer ou s'opposer au système de la commune, signer ou rejeter la pétition qu'elle proposait. Enfin cette pétition, approuvée par un grand nombre de sections, fut présentée dans la journée du 25 à la convention. La députation de la commune se plaignait des calomnies répandues contre les magistrats du peuple; elle demandait que la pétition de la section de la Fraternité fût remise à l'accusateur public, pour que les coupables, s'il en existait, ou les calomniateurs, fussent punis. Elle demandait enfin justice de la commission des douze, qui avait commis un attentat sur la personne d'un magistrat du peuple, en le faisant enlever à ses fonctions, et enfermer à l'Abbaye. Isnard présidait en ce moment, et devait répondre à la députation. « Magistrats du peuple, » dit-il d'un ton grave et sévère, il est urgent que » vous entendiez des vérités importantes. La » France a confié ses représentants à la ville de » Paris, et elle veut qu'ils y soient en sûreté. Si » la représentation nationale était violée par une » de ces conspirations dont nous avons été entou- » rés depuis le 10 mars, et dont les magistrats » ont été les derniers à nous avertir, je le déclare » au nom de la république, Paris éprouverait la » vengeance de la France, et serait rayé de la liste » des cités. » Cette réponse solennelle et grande produisit sur l'assemblée une impression profonde. Une foule de voix en demandait l'impression. Danton soutint qu'elle était faite pour augmenter la division qui commençait à éclater entre Paris et les départements, et qu'il ne fallait rien faire qui pût accroître ce malheur. La convention, croyant que c'était assez de l'énergie de la réponse, et de l'énergie de la commission des douze, passa à l'ordre du jour, sans ordonner l'impression proposée.

Les députés de la commune furent donc congédiés sans avoir rien obtenu. Tout le reste de la journée du 25, et toute la journée du lendemain 26, se passèrent en scènes tumultueuses dans les sections. On se battait de toutes parts, et les deux opinions avaient alternativement le dessus, suivant l'heure du jour, et suivant le nombre variable des membres de chaque parti. La commune continuait d'envoyer des députés pour s'enquérir de l'état d'Hébert. Une fois on l'avait trouvé reposant; une autre fois, il avait prié la commune d'être tranquille sur son compte. On se plaignit qu'il fût sur un misérable grabat. Des sections le prenaient sous leur protection; d'autres se préparaient à demander de nouveau son élargissement, et avec plus d'énergie que ne l'avait fait la municipalité; enfin des femmes, courant les carrefours avec un drapeau, voulaient entraîner le peuple à l'Abbaye pour délivrer son magistrat chéri.

Le 27, le tumulte fut poussé à son comble. On se portait d'une section à l'autre pour y décider l'avantage en se battant à coups de chaise. Enfin vers le soir, à peu près vingt-huit sections avaient concouru à émettre le vœu de l'élargissement d'Hébert, et à rédiger une pétition impérative à la convention. La commission des douze, voyant quel désordre se préparait, avait signifié au commandant de service de requérir la force armée de trois sections, et elle avait eu soin de désigner les

sections de la Butte-des-Moulins, de Lepelletier et du Mail, qui étaient les plus dévouées au côté droit, et prêtes même à se battre pour lui. Ces trois sections s'empressèrent d'accourir, et se placèrent vers les six heures du soir, 27 mai, dans les cours du Palais-National, du côté du Carrousel, avec leurs armes, et leurs canons, mèches allumées. Elles composaient ainsi une force imposante, et capable de protéger la représentation nationale. Mais la foule qui se pressait autour de leurs rangs et aux diverses portes du palais, le tumulte qui régnait, la difficulté qu'on avait à pénétrer dans la salle, donnaient à cette scène les apparences d'un siége. Quelques députés avaient eu de la peine à entrer, avaient même essuyé quelques insultes au milieu de cette populace, et ils étaient venus répandre le trouble dans l'assemblée, en disant qu'elle était assiégée. Il n'en était rien pourtant, et si les portes étaient obstruées, elles n'étaient pourtant pas interdites. Cependant les apparences suffisaient aux imaginations irritées, et le désordre régnait dans l'assemblée. Isnard présidait. La section de la Cité se présente, et demande la liberté de son président, nommé Dobsen, arrêté par ordre de la commission des douze, pour avoir refusé de communiquer les registres de sa section. Elle demande en outre la liberté des autres détenus, la suppression de la commission des douze et la mise en accusation des membres qui la composent.—« La convention, répond Isnard, pardonne à » votre jeunesse; elle ne se laissera jamais influen- » cer par aucune portion du peuple. » La convention approuve la réponse. Robespierre veut au contraire la blâmer. Le côté droit s'y oppose, une lutte des plus vives s'engage, et le bruit du dedans, celui du dehors, concourent à produire un tumulte épouvantable. Dans ce moment, le maire et le ministre de l'intérieur arrivent à la barre, croyant, comme on le disait dans Paris, que la convention était assiégée. A la vue du ministre de l'intérieur, un cri général s'élève de tous côtés pour lui demander compte de l'état de Paris et des environs de la salle. La situation de Garat était embarrassante, car il fallait se prononcer entre les deux partis, ce qui ne convenait pas plus à la douceur de son caractère qu'à son scepticisme politique. Cependant ce scepticisme provenant d'une véritable impartialité d'esprit, il eût été heureux qu'on pût, dans le moment, l'écouter et le comprendre. Il prend la parole et remonte à la cause des troubles. La première cause, selon lui, est le bruit qui s'est répandu d'un conciliabule formé à la mairie pour comploter contre la représentation nationale. Garat répète alors, d'après Pache, que ce conciliabule n'était point une réunion de conspirateurs, mais une réunion légale, ayant un but connu; que si, en l'absence du maire, quelques esprits ardents avaient fait des propositions coupables, ces propositions, repoussées avec indignation lorsque le maire était présent, n'avaient eu aucune suite, et qu'on ne pouvait voir là un véritable complot; que l'institution de la commission des douze pour la poursuite de ce prétendu complot, et les arrestations qu'elle avait faites, étaient devenues la cause du trouble actuel; qu'il ne connaissait pas Hébert; qu'il n'avait reçu aucun renseignement défavorable sur son compte; qu'il savait seulement qu'Hébert était l'auteur d'un genre d'écrit méprisable sans doute, mais regardé à tort comme dangereux; que la constituante et l'assemblée législative dédaignèrent toujours les écrits dégoûtants répandus contre elles, et que la rigueur exercée contre Hébert avait dû paraître nouvelle et peut-être intempestive; que la commission des douze, composée d'hommes de bien et d'excellents patriotes, était dans de singulières préventions, et qu'elle paraissait trop dominée du désir de montrer une grande énergie.—Ces paroles sont fort applaudies par le côté gauche et la Montagne. Garat, arrivant ensuite à la situation présente, assure que la convention n'est point en danger, que les citoyens qui l'entourent sont pleins de respect pour elle. — A ces mots, un député l'interrompt, en disant qu'il a été insulté.—« Soit re- » prend Garat, je ne réponds pas de ce qui peut » arriver à un individu, au milieu d'une foule » renfermant des hommes de toute espèce; mais » que la convention tout entière se montre à la » porte, et je réponds pour elle que tout le peuple » s'ouvrira devant elle avec respect, qu'il saluera » sa présence et obéira à sa voix. »

Garat termine en présentant quelques vues conciliatoires, et en indiquant, avec le plus d'adresse possible, que c'est en voulant réprimer les violences des jacobins qu'on s'exposait à les exciter davantage. Garat avait raison, sans doute; c'est en voulant se mettre en défense contre un parti qu'on l'irrite d'avantage, et qu'on précipite la catastrophe; mais quand la lutte est inévitable, faut-il succomber sans résistance?... Telle était la situation des girondins; leur institution de la commission des douze était une imprudence, mais une imprudence inévitable et généreuse.

Garat, après avoir achevé, se place noblement

au côté droit, qui était réputé en danger, et la convention vote l'impression et la distribution de son rapport. Pache est entendu après Garat. Il présente les choses à peu près sous le même jour; il rapporte que l'assemblée était gardée par trois sections dévouées, et convoquées par la commission des douze elle-même; il indique aussi qu'en cela la commission des douze avait transgressé ses pouvoirs, car elle n'avait pas le droit de requérir la force armée; il ajoute qu'un fort détachement avait mis les prisons de l'Abbaye à l'abri de toute infraction des lois, que tout danger était dissipé, et que l'assemblée pouvait se regarder comme entièrement en sûreté. Il demande en finissant que la convention veuille bien entendre des citoyens qui demandent l'élargissement des détenus.

A ces mots, il s'élève une grande rumeur dans l'assemblée. — Il est dix heures, s'écrie-t-on à droite; président, levez la séance. — Non, non, répondent des voix de gauche, écoutez les pétitionnaires. — Henri Larivière s'obstine à occuper la tribune. — Si vous voulez, dit-il, entendre quelqu'un, il faut écouter votre commission des douze, que vous accusez de tyrannie, et qui doit vous faire connaître ses actes pour vous mettre à même de les apprécier. — De grands murmures couvrent sa voix. Isnard, ne pouvant plus tenir à ce désordre, quitte le fauteuil, et il est remplacé par Hérault-Séchelles, qui est accueilli par les applaudissements des tribunes. Il consulte l'assemblée, qui, entraînée par les menaces et le bruit, vote, au milieu de cette confusion, que la séance sera continuée.

On introduit les orateurs à la barre; ils sont suivis d'une nuée de pétitionnaires. Ils demandent insolemment la suppression d'une commission odieuse et tyrannique, l'élargissement des détenus et *le triomphe de la vertu*. — Citoyens, leur répond Hérault-Séchelles, *la force de la raison et la force du peuple sont la même chose*. — De bruyants applaudissements accueillent cette dogmatique absurdité. — Vous demandez justice, ajoute-t-il, la justice est notre premier devoir, elle vous sera rendue.

D'autres pétitionnaires succèdent aux précédents. Divers orateurs prennent ensuite la parole, et on rédige un projet de décret, par lequel les citoyens incarcérés par la commission des douze sont élargis, la commission des douze est dissoute, et sa conduite livrée à l'examen du comité de sûreté générale. La nuit était avancée; les pétitionnaires s'étaient introduits en foule et obstruaient sa salle. La nuit, les cris, le tumulte, la foule, tout contribuait à augmenter la confusion. Le décret est mis aux voix, et il est rendu sans qu'on puisse savoir s'il a été voté. Les uns disent que le président n'a pas été entendu, d'autres, que les votes n'ont pas été en nombre suffisant, d'autres enfin, que les pétitionnaires ont pris la place des députés absents, et que le décret est nul. Néanmoins il est proclamé, et les tribunes et les pétitionnaires s'échappent, et vont annoncer à la commune, aux sections, aux Jacobins, aux Cordeliers, que les prisonniers sont élargis, et que la commission est cassée.

Cette nouvelle répandit une grande joie populaire et un moment de calme dans Paris. Le visage même du maire sembla respirer un contentement sincère de voir les troubles apaisés! Cependant les girondins, décidés à combattre en désespérés, et à ne pas céder la victoire à leurs adversaires, se réunissent le lendemain avec la plus brûlante indignation. Lanjuinais surtout, qui n'avait pris aucune part aux haines d'orgueil qui divisaient les deux côtés de la convention, et à qui on pardonnait son opiniâtreté, parce qu'aucun ressentiment personnel ne semblait l'animer, Lanjuinais arrive plein de chaleur et de résolution pour faire honte à l'assemblée de sa faiblesse de la veille. A peine Osselin a-t-il demandé la lecture du décret et sa rédaction définitive, pour qu'on puisse élargir sur-le-champ les détenus, que Lanjuinais s'élance à la tribune, et demande la parole pour soutenir que le décret est nul et n'a pas été rendu. Des murmures violents l'interrompent. « Accordez-moi du » silence, dit-il à la gauche, car je suis décidé à » rester ici, jusqu'à ce que vous m'ayez entendu. » On ne veut entendre Lanjuinais que sur la rédaction du décret; cependant, après des épreuves douteuses, il est décidé que, dans le doute, il sera entendu. Il s'explique alors, et soutient que la question qui s'agite est l'une des plus importantes pour la sûreté générale. « Pas de cinquante mille » citoyens, dit-il, ont été enfermés dans toute la » France par vos commissaires; on a fait plus d'ar- » restations arbitraires en un mois que sous l'an- » cien régime dans un siècle, et vous vous plaignez » de ce qu'on ait enfermé deux ou trois hommes » qui prêchent le meurtre et l'anarchie a deux sous » la feuille! Vos commissaires sont des proconsuls » qui agissent loin de vos yeux, et que vous laissez » agir, et votre commission, placée à côté de vous, » sous votre surveillance immédiate, vous vous en » défiez, vous la supprimez! Dimanche dernier,

» on a proposé dans la jacobinière de faire un » massacre dans Paris, on recommence ce soir la » même délibération à l'évêché, on vous en fournit » les preuves, on vous les offre, et vous les re- » poussez! Vous protégez des hommes de sang! » — Le trouble éclate à ces paroles et couvre la voix de Lanjuinais. On ne peut plus délibérer, s'écrie Chambon, il n'y a plus qu'à nous retirer dans nos département. — On assiége vos portes, reprend Lanjuinais. — C'est faux, crie la gauche. — Hier, ajoute Lanjuinais de toutes ses forces, vous n'étiez pas libres, vous étiez maîtrisés par les prédicateurs du meurtre. — Legendre, de sa place, élevant alors la voix, dit : On veut nous faire perdre la séance; je déclare que si Lanjuinais continue à mentir, je vais le jeter à bas de la tribune. — A cette scandaleuse menace, l'assemblée se soulève, et les tribunes applaudissent. Aussitôt Guadet demande que les paroles de Legendre soient conservées dans le procès-verbal, et connues de toute la France, pour qu'elle sache comment sont traités ses députés. Lanjuinais continuant, soutient que le décret de la veille n'a pas été rendu, car les pétitionnaires ont voté avec les députés, ou que s'il a été rendu, il doit être rapporté, parce que l'assemblée n'était pas libre. — Quand vous êtes libres, ajoute Lanjuinais, vous ne votez pas l'impunité du crime. — A gauche, on affirme que Lanjuinais altère les faits; que les pétitionnaires n'ont pas voté, qu'ils se sont retirés dans les couloirs. A droite, on assure le contraire; et, sans s'être entendu à cet égard, on met aux voix le rapport du décret. A une majorité de cinquante et une voix, le décret est rapporté. « Vous avez fait, dit alors Danton, un » grand acte de justice, et j'espère qu'il sera re- » produit avant la fin de la séance; mais si la » commission que vous venez de réintégrer, con- » serve ses pouvoirs tyranniques, si les magistrats » du peuple ne sont pas remis à la liberté et à » leurs fonctions, alors je vous déclare qu'après » avoir prouvé que nous passons nos ennemis en » prudence et en sagesse, nous *prouverons que* » *nous les passons en audace et en vigueur révo-* » *lutionnaire.* » On met alors aux voix l'élargissement provisoire des détenus, et il est prononcé à l'unanimité. Rabaut Saint-Étienne veut être entendu au nom de la commission des douze, invoque l'attention au nom du salut public, et ne peut se faire écouter; enfin il donne sa démission.

Le décret avait été ainsi rapporté, et la majorité revenue au côté droit, semblait prouver que les décrets n'appartiendraient au côté gauche que dans quelques moments de faiblesse. Quoique les magistrats réclamés eussent été élargis, quoique Hébert fût rendu à la commune, où il recevait des couronnes, néanmoins le rapport du décret avait soulevé toutes les passions, et l'orage, qui semblait s'être dissipé un moment, allait enfin éclater d'une manière plus terrible.

Le jour même, l'assemblée qui s'était tenue à la mairie, et qui ne s'y réunissait plus depuis que le maire avait interdit les propositions dites de *salut public*, fut renouvelée à l'évêché, dans le club électoral, où se rendaient parfois quelques électeurs. Elle fut composée de commissaires des sections, choisis dans les comités de surveillance, de commissaires de la commune, du département, et des divers clubs. Les femmes mêmes y étaient représentées, et sur cinq cents personnes, on comptait cent femmes, à la tête desquelles s'en trouvait une, fameuse par ses emportements politiques et son éloquence populaire. Le premier jour, il ne parut à cette réunion que les envoyés de trente-six sections; il en restait douze qui n'avaient pas député de commissaires, et on leur adressa une nouvelle convocation. On s'occupa ensuite de nommer une commission de six membres, chargée d'imaginer et de présenter le lendemain les moyens de salut public. On se sépara après cette mesure préliminaire, et on s'ajourna pour le lendemain 29.

Le même soir, grand tumulte dans les sections. Malgré le décret de la convention qui les ferme à dix heures, elles se prolongent bien après, se constituent à cette heure en *sociétés patriotiques*, et, sous ce nouveau titre, continuent leur séance fort avant la nuit. Dans les unes, on prépare de nouvelles adresses contre la commission des douze; dans les autres, on fait des pétitions à l'assemblée, pour lui demander l'explication de ces paroles d'Isnard : *Paris sera rayé de la liste des cités.*

A la commune, long discours de Chaumette sur la conspiration évidente qui se trame contre la liberté, sur les ministres, sur le côté droit, etc. Hébert arrive, raconte sa détention, reçoit une couronne qu'il dépose sur le buste de J. J. Rousseau, et retourne ensuite à sa section, accompagné par des commissaires de la commune, qui ramènent en triomphe le magistrat délivré de ses fers.

Le lendemain 29, la convention est affligée de deux nouvelles fâcheuses venant des deux points militaires les plus importants, le Nord et la Vendée. L'armée du Nord a été repoussée entre Bouchain et Cambrai; Valenciennes et Cambrai sont

Digitized by Google

privées de toute communication. A Fontenay, les troupes républicaines ont été complétement battues par M. de Lescure, qui s'est emparé de Fontenay même. Ces nouvelles répandent la plus grande consternation, et rendent plus dangereuse la situation du parti modéré. Les sections se succèdent, avec des bannières portant ces mots : *Résistance à l'oppression*. Les unes demandent, comme elles l'avaient annoncé la veille, l'explication des paroles d'Isnard ; les autres déclarent qu'il n'y a plus d'autre inviolabilité que celle du peuple, que par conséquent les députés qui ont cherché à armer les départements contre Paris doivent être mis en accusation, que la commission des douze doit être cassée, qu'une armée révolutionnaire doit être organisée, etc.

Aux Jacobins, la séance n'était pas moins significative. De toutes parts, on disait que le moment était arrivé, qu'il fallait enfin sauver le peuple; et dès qu'un membre se présentait pour détailler les moyens à employer, on le renvoyait à la commission des six, nommée au club central. Celle-là, disait-on, est chargée de pourvoir à tout, et de rechercher les moyens de salut public. Legendre, voulant parler sur les dangers du jour, et sur la nécessité d'épuiser les moyens légaux, avant de recourir aux moyens extrêmes, fut traité d'*endormeur*. Robespierre, ne s'expliquant pas, dit que c'était à la commune *à s'unir intimement au peuple;* que, pour lui, il était incapable de prescrire les moyens de salut; que cela n'était pas donné à un seul homme, et moins encore à lui qu'à tout autre, épuisé qu'il était par quatre ans de révolution, et consumé d'une fièvre lente et mortelle.

Ces paroles du tribun firent un grand effet, provoquèrent de vifs applaudissements. Elles indiquaient assez qu'il s'en remettait, comme tout le monde, à ce que feraient les autorités municipales à l'évêché. Cette assemblée de l'évêché s'était encore réunie, et, comme la veille, elle avait été mêlée de beaucoup de femmes. On s'occupa d'abord de rassurer les propriétaires, en jurant respect aux propriétés. L'on a respecté, s'écria-t-on, les propriétés au 10 août et au 14 juillet; et sur-le-champ on prêta le serment de les respecter au 31 mai 1793. Après quoi, Dufourny, membre de la commission des six, dit que, sans un commandant général de la garde parisienne, il était impossible de répondre d'aucun résultat, et qu'il fallait demander à la commune d'en nommer un sur-le-champ. Une femme, la célèbre Lacombe, prenant la parole, insista sur la proposition de Dufourny, et déclara que, sans des mesures promptes et vigoureuses, il était impossible de se sauver. Aussitôt on fit partir des commissaires pour la commune, et celle-ci répondit, à la manière de Pache, que le mode pour la nomination d'un commandant général étant fixé par les décrets de la convention, et que ce mode lui interdisant de le nommer elle-même, il ne lui restait que des vœux à former à ce sujet. C'était inviter le club à ranger cette nomination au nombre des mesures extraordinaires de salut public, dont il devait se charger. L'assemblée résolut ensuite d'inviter tous les cantons du département à s'unir à elle, et envoya des députés à Versailles. Une confiance aveugle fut demandée au nom des six, et on exigea la promesse d'exécuter sans examen tout ce qu'ils proposeraient. Le silence fut prescrit sur tout ce qui regardait la grande question *des moyens*, et on s'ajourna au lendemain matin neuf heures, pour commencer une séance permanente, qui devait être décisive.

La commission des douze avait été instruite de tout dans la soirée même; le comité de salut public l'avait été aussi, et il soupçonna en outre, d'après un placard imprimé dans la journée, qu'il y avait à Charenton des conciliabules où se trouvaient Danton, Marat et Robespierre. Le comité de salut public, profitant d'un moment où Danton était absent de son sein, ordonna au ministre de l'intérieur de faire les perquisitions les plus actives pour découvrir ce conciliabule secret. Rien ne fut découvert, et tout prouve que le bruit était faux. Il paraît que tout se faisait dans l'assemblée de la commune. Robespierre désirait vivement une révolution manifestement dirigée contre ses antagonistes, les girondins, mais il n'avait pas besoin de se compromettre pour la produire; il lui suffisait de ne plus s'y opposer, comme il l'avait fait plusieurs fois, pendant le mois de mai. En effet, son discours aux jacobins, où il avait dit que la commune devait s'unir au peuple et trouver les moyens que lui ne pouvait pas découvrir, était un véritable consentement à l'insurrection (54). Cette approbation était suffisante, et il y avait assez d'ardeur au club central, sans qu'il s'en mêlât. Pour Marat, il favorisait le mouvement par ses feuilles, par ses scènes de tous les jours à la convention, mais il n'était pas membre de la commission des six, véritablement chargée de l'insurrection. Le seul homme qu'on pourrait croire l'auteur caché de ce mouvement, c'est Danton;

Digitized by Google

mais il était incertain; il désirait l'abolition de la commission des douze, et cependant il n'aurait pas voulu qu'on touchât encore à la représentation nationale. Meilhan, le rencontrant dans la journée au comité de salut public, l'aborda, l'entretint amicalement, lui fit sentir quelle différence les girondins mettaient entre lui et Robespierre, quelle considération ils avaient pour ses grands moyens, et finit par lui dire qu'il pourrait jouer un grand rôle en usant de sa puissance au profit du bien, et pour le soutien des honnêtes gens. Danton, que ces paroles touchaient, releva brusquement sa tête, et dit à Meilhan : — Vos girondins n'ont point de confiance en moi. — Meilhan voulut insister de nouveau; — ils n'ont point de confiance, répéta Danton, et il s'éloigna sans vouloir prolonger l'entretien. Ces paroles peignent parfaitement les dispositions de cet homme. Il méprisait cette populace municipale, il n'avait aucun goût pour Robespierre ni pour Marat, et il eût bien mieux aimé se mettre à la tête des girondins, mais ils n'avaient point de confiance en lui. Une conduite et des principes différents les séparaient entièrement. D'ailleurs, Danton ne trouvait, ni dans leur caractère, ni dans leur opinion, l'énergie nécessaire pour sauver la révolution, grand but qu'il chérissait par-dessus toutes choses. Danton, indifférent pour les personnes, ne cherchait qu'à distinguer celui des deux partis qui devait assurer à la révolution les progrès les plus sûrs et les plus rapides. Maître des cordeliers et de la commission des six, il est présumable qu'il avait une grande part au mouvement qui se préparait, et il paraît qu'il voulait d'abord renverser la commission des douze, sauf à voir ensuite ce qu'il faudrait faire à l'égard des girondins.

Enfin le projet d'insurrection fut arrêté dans la tête des conjurés du club central révolutionnaire. Ils ne voulaient pas, suivant leur expression, faire une insurrection *physique*, mais *toute morale*, respecter les personnes, les propriétés, violer enfin avec le plus grand ordre les lois, et la liberté de la convention. Leur but était de constituer la commune en insurrection, de convoquer en son nom toute la force armée, qu'elle avait le droit de requérir, d'en entourer la convention, et de lui présenter une adresse qui, en apparence, ne serait qu'une pétition, et qui en réalité serait un ordre véritable. Ils voulaient en un mot prier le fer à la main.

Le jeudi 30, en effet, les commissaires des sections s'assemblent à l'évêché, et ils forment ce qu'ils appellent l'*union républicaine*. Revêtus des pleins pouvoirs de toutes les sections, ils se déclarent en insurrection pour sauver la chose publique, menacée par *la faction aristocratique et oppressive de la liberté*. Le maire, persistant dans ses ménagements ordinaires, fait quelques représentations sur le caractère de cette mesure, s'y oppose doucement, et finit par obéir aux insurgés, qui lui ordonnent de se rendre à la commune pour annoncer ce qu'ils viennent de décider. Il est ensuite résolu que les quarante-huit sections seront réunies pour émettre, dans la journée même, leur vœu sur l'insurrection, et qu'immédiatement après, le tocsin sonnera, les barrières seront fermées, et la générale battra dans toutes les rues. Les sections se réunissent en effet, et la journée se passe à recueillir tumultueusement le vœu de l'insurrection. Le comité de salut public, la commission des douze, mandent les autorités pour obtenir des renseignements. Le maire fait connaître, avec un regret du moins apparent, le plan arrêté à l'évêché. L'Huillier, procureur-syndic du département, déclare ouvertement, et avec une assurance tranquille, le projet d'une insurrection *toute morale*, et il se retire paisiblement auprès de ses collègues.

La journée s'achève ainsi, et dès le commencement de la nuit le tocsin retentit, la générale se bat dans toutes les rues, les barrières sont fermées, et les citoyens étonnés se demandent si de nouveaux massacres vont ensanglanter la capitale. Tous les députés de la Gironde, les ministres menacés, passent la nuit hors de leur demeure. Roland va se cacher chez un ami; Buzot, Louvet, Barbaroux, Guadet, Bergoing, Rabaut Saint-Étienne, se retranchant dans une chambre écartée, munis de bonnes armes, et prêts, en cas d'attaque, à se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. A cinq heures du matin, ils en sortent pour se rendre à la convention, où, à la faveur du jour naissant, se réunissaient déjà quelques membres, appelés par le tocsin. Leurs armes, qui étaient apparentes, les font respecter de quelques groupes qu'ils traversent, et ils arrivent à la convention, où se trouvaient déjà quelques montagnards, et où Danton s'entretenait avec Garat. — Vois, dit Louvet à Guadet, quel horrible espoir brille sur ces visages! — Oui, répond Guadet, c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron.—De son côté, Garat, étonné de voir Danton rendu si matin à l'assemblée, l'observait avec attention.—

Digitized by Google

Pourquoi tout ce bruit, lui dit Garat, et que veut-on? — Ce ne sera rien, répond froidement Danton. Il faut leur laisser briser quelques presses, et les renvoyer avec cela. — Vingt-huit députés étaient présents. Fermont occupe momentanément le fauteuil; Guadet siége courageusement comme secrétaire. Le nombre des députés augmente, et on attend le moment d'ouvrir la séance.

Dans cet instant, l'insurrection se consommait à la commune. Les envoyés du comité central révolutionnaire, ayant à leur tête le président Dobsen, se présentent à l'hôtel de ville, munis de pleins pouvoirs révolutionnaires. Dobsen prend la parole, et déclare au conseil général que le peuple de Paris, blessé dans ses droits, vient annuler toutes les autorités constituées. Le vice-président du conseil demande à connaître les pouvoirs du comité. Il les vérifie, et y trouvant exprimé le vœu de trente-trois sections de Paris, il déclare que la majorité des sections annule les autorités constituées. En conséquence, le conseil général, le bureau, se retirent. Dobsen, avec les commissaires, prend la place vacante aux cris de *vive la république!* Il consulte ensuite la nouvelle assemblée, et lui propose de réintégrer la municipalité et le conseil général dans leurs fonctions, vu que l'un et l'autre n'ont jamais manqué à leurs devoirs envers le peuple. Aussitôt en effet on réintègre l'ancienne municipalité avec l'ancien conseil général, au milieu des plus vifs applaudissements. Ces formalités apparentes n'avaient d'autre but que de renouveler les pouvoirs municipaux, et de les rendre illimités et suffisants pour l'insurrection. Immédiatement après, on désigne un nouveau commandant général provisoire : c'est le nommé Henriot, homme grossier, dévoué à la commune, et commandant du bataillon des sans-culottes. Pour s'assurer ensuite le secours du peuple, et le maintenir sous les armes pendant ces moments d'agitation, on arrête qu'il sera donné quarante sous par jour à tous les citoyens peu aisés qui seront de service, et que ces quarante sous seront pris immédiatement sur le produit de l'emprunt forcé, sur les riches. C'était un moyen assuré d'appeler au secours de la commune, et contre la bourgeoisie des sections, tous les ouvriers qui aimaient mieux gagner quarante sous en prenant part à des mouvements révolutionnaires que d'en gagner trente en se livrant à leurs travaux accoutumés.

Pendant qu'on prenait toutes ces déterminations à la commune, les citoyens de la capitale se réunissaient au bruit du tocsin, et se rendaient en armes autour du drapeau, placé à la porte de chaque capitaine de section. Un grand nombre étaient incertains de ce qu'il fallait penser de ces mouvements; beaucoup d'entre eux même se demandaient pourquoi on les réunissait, et ignoraient les mesures prises la nuit dans les sections et à la commune. Dans cette disposition, ils étaient incapables d'agir et de résister à ce qui se ferait contre leur opinion, et ils devaient, tout en désapprouvant l'insurrection, la seconder de leur présence. Plus de quatre-vingt mille hommes en armes parcouraient Paris avec la plus grande tranquillité, et se laissaient conduire avec docilité par l'autorité audacieuse qui avait pris le commandement. Les seules sections de la Butte-des-Moulins, du Mail, et des Champs Élysées, prononcées depuis longtemps contre la commune et la Montagne, et un peu encouragées par l'appui des girondins dont elles partageaient les dangers, étaient prêtes à résister. Elles s'étaient réunies en armes, et attendaient l'événement, dans l'attitude de gens menacés et prêts à se défendre. Les jacobins, les sans-culottes, effrayés de ces dispositions, et se les exagérant, couraient dans le faubourg Saint-Antoine, disant que ces sections révoltées allaient arborer la cocarde et le drapeau blanc, et qu'il fallait courir au centre de Paris pour arrêter une explosion des royalistes. Pour exciter un mouvement plus général, on voulait faire tirer le canon d'alarme. Il était placé au Pont-Neuf, et il y avait peine de mort contre celui qui le tirerait sans un décret de la convention. Henriot avait ordonné de tirer, mais le commandant du poste avait résisté à cet ordre, et demandait un décret. Les envoyés d'Henriot étaient revenus en force, avaient vaincu la résistance du poste, et dans le moment, le bruit du canon d'alarme se joignait à celui du tocsin et de la générale.

La convention, réunie dès le matin, comme on l'a vu, avait mandé sur-le-champ toutes les autorités, pour savoir qu'elle était la situation de Paris. Garat, présent dans la salle, et occupé à observer Danton, paraît le premier à la tribune, et rapporte ce que tout le monde connaît, c'est qu'une assemblée a été tenue à l'évêché, qu'elle demande une réparation des injures faites à Paris, et l'abolition de la commission des douze. A peine Garat a-t-il achevé de parler, que les nouveaux commissaires, se qualifiant administration du département de la Seine, se présentent à la barre, et déclarent qu'il ne s'agit que d'une insurrection *toute morale*, ayant pour but la réparation des outrages

Digitized by Google

faits à la ville de Paris. Ils ajoutent que le plus grand ordre est observé, que chaque citoyen a juré de respecter les personnes et les propriétés, que les sections armées parcourent la ville avec calme, et que toutes les autorités réunies viendront dans la journée faire à la convention leur profession de foi et leurs demandes.

Le président Mallarmé fait immédiatement connaître un billet du commandant de poste au Pont-Neuf, rapportant la contestation qui s'est élevée à l'occasion du canon d'alarme. Dufriche-Valazé demande aussitôt qu'on s'enquière des auteurs de ce mouvement, qu'on recherche les coupables qui ont sonné le tocsin, et qu'on arrête le commandant général, assez audacieux pour faire tirer le canon d'alarme sans décret de la convention. A cette demande, les tribunes et le côté gauche poussent les cris auxquels il était naturel de s'attendre. Valazé ne se décourage pas; il dit qu'on ne le fera pas renoncer à son caractère, qu'il est le représentant de vingt-cinq millions d'hommes, et qu'il fera son devoir jusqu'au bout; il demande enfin qu'on entende sur-le-champ cette commission des douze si calomniée, et qu'on écoute son rapport, car ce qui arrive est la preuve des complots qu'elle n'a cessé de dénoncer. Thuriot veut répondre à Valazé, la lutte s'engage et le tumulte commence. Mathieu et Cambon tâchent de se porter pour médiateurs; ils réclament le silence des tribunes, la modération des orateurs de la droite, et s'efforcent de faire sentir que, dans le moment actuel, un combat dans la capitale serait mortel pour la cause de la révolution; que le calme est le seul moyen de maintenir la dignité de la convention, et que la dignité est pour elle le seul moyen de se faire respecter par les malveillants. Vergniaud, disposé comme Mathieu et Cambon à employer les moyens conciliatoires, dit qu'il regarde aussi comme mortel à la liberté et à la révolution le combat prêt à s'engager; il se borne donc à reprocher modérément à Thuriot d'avoir aggravé les dangers de la commission des douze, en la peignant comme le fléau de la France, dans un moment où tous les mouvements populaires sont dirigés contre elle. Il pense qu'il faut la dissoudre si elle a commis des actes arbitraires, mais l'entendre auparavant; et, comme son rapport serait inévitablement de nature à exciter les passions, il demande qu'on en renvoie l'audition et la discussion à un jour plus calme. C'est, selon lui, le seul moyen de maintenir la dignité de l'assemblée et de prouver sa liberté. Pour le moment, il importe avant tout de savoir qui a donné dans Paris l'ordre de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme; on ne peut donc se dispenser de mander à la barre le commandant général provisoire. « Je » vous répète, s'écria Vergniaud en finissant, que, » quelle que fût l'issue du combat qui s'engagerait » aujourd'hui, il amènerait la perte de la liberté; » jurons donc de rester fermes à notre devoir, et » de mourir tous à notre poste plutôt que d'aban» donner la chose publique. » On se lève aussitôt avec des acclamations, et on prête le serment proposé par Vergniaud. On dispute ensuite sur la proposition de mander le commandant général à la barre. Danton, sur lequel tous les regards étaient fixés dans cet instant, et à qui les girondins et les montagnards semblaient demander s'il était l'auteur des mouvements de la journée, se présente à la tribune, et obtient aussitôt une profonde attention. « Ce qu'il faut avant tout, dit-il, » c'est supprimer la commission des douze. Ceci » est bien autrement important que de mander à la » barre le commandant général. C'est aux hommes » doués de quelques vues politiques que je m'a» dresse. Mander Henriot ne fera rien à l'état des » choses, car il ne faut pas s'adresser à l'instru» ment, mais à la cause des troubles. Or la cause » est cette commission des douze. Je ne prétends » pas juger sa conduite et ses actes; ce n'est pas » comme ayant commis des arrestations arbitrai» res que je l'attaque, c'est comme impolitique » que je vous demande de la supprimer. — Im» politique! s'écrie-t-on à droite, nous ne com» prenons pas cela! — Vous ne le comprenez pas, » reprend Danton; il faut donc vous l'expliquer. » Cette commission n'a été instituée que pour ré» primer l'énergie populaire; elle n'a été conçue » que dans cet esprit de *modérantisme* qui perdra » la révolution et la France. Elle s'est attachée à » poursuivre des magistrats énergiques dont tout » le tort était de réveiller l'ardeur du peuple. Je » n'examine pas encore si elle a dans ses pour» suites obéi à des ressentiments personnels, mais » elle a montré des dispositions qu'aujourd'hui » nous devons condamner. Vous-mêmes, sur le » rapport de votre ministre de l'intérieur, dont » le caractère est si doux, dont l'esprit est si im» partial, si éclairé, vous avez élargi les hommes » que la commission des douze avait renfermés. » Que faites-vous donc de la commission elle» même, puisque vous annulez ses actes?... Le » canon a tonné, le peuple s'est soulevé, mais il » faut remercier le peuple de son énergie, dans

» l'intérêt de la cause même que nous défendons; » et, si vous êtes *législateurs politiques*, vous » applaudirez vous-mêmes à son ardeur, vous ré» formerez vos propres erreurs, et vous abolirez » votre commission. Je ne m'adresse, répète encore » Danton, qu'à ces hommes qui ont quelque in» telligence de notre situation, et non à ces êtres » stupides qui, dans ces grands mouvements, ne » savent écouter que leurs passions. N'hésitez donc » pas à satisfaire ce peuple... » — Quel peuple ? s'écrie-t-on à droite. — « Ce peuple, répond » Danton, ce peuple immense qui est notre senti» nelle avancée, qui hait fortement la tyrannie et » le lâche *modérantisme* qui doit la ramener. » Hâtez-vous de le satisfaire, sauvez-le des aris» tocrates, sauvez-le de sa propre colère ; et si, » lorsqu'il sera satisfait, des hommes pervers, » n'importe à quel parti ils appartiennent, vou» laient prolonger un mouvement devenu inutile, » Paris lui même les ferait rentrer dans le néant. »

Rabaut Saint-Étienne veut justifier la commission des douze sous le rapport politique, et s'attache à prouver que rien n'était plus politique que de créer une commission pour découvrir les complots de Pitt et de l'Autriche, qui payent tous les désordres de la France. — A bas! s'écrie-t-on; ôtez la parole à Rabaut. — Non, s'écrie Bazire, laissez-la lui, c'est un menteur; je prouverai que sa commission a organisé dans Paris la guerre civile. — Rabaut veut continuer; Marat demande qu'on introduise une députation de la commune. — Laissez-moi donc achever, dit Rabaut. — La commune! — La commune! La commune! s'écrie-t-on dans les tribunes et à la Montagne. — Je déclarerai, reprend Rabaut, que, lorsque j'ai voulu dire la vérité, vous m'avez interrompu. — Eh bien! concluez, lui dit-on. Rabaut finit par demander que la commission soit supprimée, si l'on veut, mais que le comité de salut public soit immédiatement chargé de poursuivre toutes les recherches qu'elle avait commencées.

La députation de la commune insurrectionnelle est introduite. « Un grand complot a été formé, » dit-elle, mais il est découvert. Le peuple, qui » s'est soulevé au 14 juillet et au 10 août pour ren» verser la tyrannie, se lève de nouveau pour arrê» ter la contre-révolution. Le conseil général nous » envoie pour vous faire connaître les mesures » qu'il a prises. La première a été de mettre les » propriétés sous la sauvegarde des républicains; » la seconde de donner quarante sous par jour aux » républicains qui resteront en armes; la troisième » de former une commission qui corresponde avec » la convention, dans ce moment d'agitation. Le » conseil général vous demande de fixer à cette » commission une salle voisine de la vôtre, où elle » puisse siéger et se concerter avec vous. »

A peine la députation a-t-elle cessé de parler que Guadet se présente pour répondre à ses demandes. Ce n'était pas celui des girondins dont la vue était le plus propre à calmer les passions. « La commune, dit-il en prétendant qu'elle a » découvert un complot, ne s'est trompée que d'un » mot c'est qu'elle l'a exécuté. « Les cris des tribunes l'interrompent. Vergniaud demande qu'elles soient évacuées. Un horrible tumulte s'élève, et pendant longtemps on n'entend que des cris confus. Le président Mallarmé répète en vain que, si la convention n'est pas respectée, il usera de l'autorité que la loi lui donne. Guadet occupe toujours la tribune, et parvient à peine à faire entendre une phrase, puis une autre, dans les intervalles de ce grand désordre Enfin il demande que la convention interrompe ses délibérations jusqu'à ce que sa liberté soit assurée, et que la commission des douze soit chargée de poursuivre sur-le-champ ceux qui ont sonné le tocsin et tiré le canon d'alarme. Une telle proposition n'était pas faite pour apaiser le tumulte. Vergniaud veut reparaître à la tribune pour ramener un peu de calme, mais une nouvelle députation de la municipalité vient reproduire les réclamations déjà faites. La convention pressée de nouveau ne peut plus résister, et décrète que les ouvriers requis pour veiller au respect de l'ordre public et des propriétés recevront quarante sous par jour, et qu'une salle sera donnée aux commissaires des autorités de Paris pour se concerter avec le comité de salut public.

Après ce décret, Couthon veut répondre à Guadet, et la journée déjà fort avancée se consume en discussions sans résultat. Toute la population de Paris, réunie sous les armes, continue de parcourir la ville avec le plus grand ordre, et dans la même incertitude. La commune s'occupe à rédiger de nouvelles adresses relatives à la commission des douze, et l'assemblée ne cesse pas de s'agiter pour ou contre cette commission. Vergniaud, qui venait de sortir un moment de la salle, et qui avait été témoin du singulier spectacle de tout une population ne sachant quel parti prendre et obéissant aveuglément à la première autorité qui s'en emparait, pense qu'il faut profiter de ces dispositions, et il fait une motion qui a pour but d'établir

Digitized by Google

une distinction entre les agitateurs et le peuple parisien, et de s'attacher celui-ci par un témoignage de confiance. « Je suis loin, dit-il à l'assem» blée, d'accuser la majorité ni la minorité des » habitants de Paris; ce jour servira à faire voir » combien Paris aime la liberté. Il suffit de par» courir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les » nombreuses patrouilles qui y circulent; il suffit » de voir ce beau spectacle pour décréter que Paris » a bien mérité de la patrie! » — A ces mots, toute l'assemblée se lève et déclare par acclamations que Paris a bien mérité de la patrie. La Montagne et les tribunes applaudissent, surprises de voir une telle proposition sortir de la bouche de Vergniaud. Cette motion était fort adroite sans doute, mais ce n'était pas avec un témoignage flatteur qu'on pouvait réveiller le zèle des sections, rallier celles qui désapprouvaient la commune, et leur donner le courage et l'ensemble nécessaires pour résister à l'insurrection.

Dans ce moment, la section du faubourg Saint-Antoine, excitée par les émissaires qui étaient venus lui dire que la Butte-des-Moulins avait arboré la cocarde blanche, descend dans l'intérieur de Paris avec ses canons, et s'arrête à quelques pas du Palais-Royal, où la section de la Butte-des-Moulins s'était retranchée. Celle-ci s'était mise en bataille dans le jardin, avait fermé toutes les grilles, et se tenait prête, avec ses canons, à soutenir un siége en cas d'attaque. Au dehors on continuait à répandre le bruit qu'elle avait la cocarde et le drapeau blancs, et on excitait la section du faubourg Saint-Antoine à l'attaquer. Cependant quelques officiers de cette dernière représentent qu'avant d'en venir à des extrémités, il faut s'assurer des faits et tâcher de s'entendre. Ils se présentent aux grilles et demandent à parler aux officiers de la Butte-des-Moulins. On les reçoit, et ils ne trouvent partout que des couleurs nationales. Alors on s'explique, on s'embrasse de part et d'autre. Les officiers retournent à leurs bataillons, et bientôt les deux sections réunis se confondent et parcourent ensemble les rues de Paris.

Ainsi la soumission devenait de plus en plus générale, et on laissait la nouvelle commune poursuivre ses débats avec la convention. Dans ce moment, Barrère, toujours prêt à fournir les projets moyens, proposait, au nom du comité de salut public, d'abolir la commission des douze, mais, en même temps, de mettre la force armée à la disposition de la convention. — Tandis qu'il développe son projet, une nouvelle députation vient, pour la troisième fois, exprimer ses dernières intentions à l'assemblée, au nom du département, de la commune, et des commissaires des sections extraordinairement réunis à l'évêché.

Le procureur-syndic du département, l'Huillier, a la parole. « Législateurs, dit-il, depuis long» temps la ville et le département de Paris sont » calomniés aux yeux de l'univers. Les mêmes » hommes qui ont voulu perdre Paris dans l'opi» nion publique sont les fauteurs des massacres » de la Vendée; ce sont eux qui flattent et sou» tiennent les espérances de nos ennemis; ce sont » eux qui avilissent les autorités constituées, qui » cherchent à égarer le peuple pour avoir le droit » de s'en plaindre; ce sont eux qui vous dénoncent » des complots imaginaires pour en créer de réels; » ce sont eux qui vous ont demandé le comité des » douze pour opprimer la liberté du peuple; ce » sont eux enfin qui, par une fermentation crimi» nelle, par des adresses controuvées, par leur » correspondance, entretiennent les haines et les » divisions dans votre sein, et privent la patrie » du plus grand des bienfaits, d'une bonne con» stitution qu'elle a achetée par tant de sacri» fices. »

Après cette véhémente apostrophe, l'Huillier dénonce des projets de fédéralisme; déclare que la ville de Paris veut périr pour le maintien de l'unité républicaine, et demande justice des paroles fameuses d'Isnard, *Paris sera rayé de la liste des cités.*

« Législateurs, s'écrie-t-il, le projet de détruire » Paris serait-il bien formé! voudriez-vous dissou» dre ce dépôt sacré des arts et des connaissances » humaines! » Après ces lamentations affectées, il demande vengeance contre Isnard, contre les douze, et contre *beaucoup d'autres coupables*, tels que Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Roland, Lebrun, Clavière, etc.

Le côté droit garde le silence, le côté gauche et les tribunes applaudissent. Le président Grégoire répond à l'Huillier par des éloges emphatiques de Paris, et invite la députation aux honneurs de la séance. Les pétitionnaires qui la composaient étaient mêlés à une foule de gens du peuple. Trop nombreux pour rester tous à la barre, ils vont se placer du côté de la Montagne, qui les accueille avec empressement et leur ouvre ses rangs. Alors une multitude inconnue se répand dans la salle, et se confond avec l'assemblée. Les tribunes, à ce spectacle de *fraternité* entre les représentants et le peuple retentissent d'applaudissements. Os-

Digitized by Google

selin demande aussitôt que la pétition soit imprimée, et qu'on délibère sur son contenu, rédigé en projet par Barrère. — Président, s'écrie Vergniaud, consultez l'assemblée pour savoir si elle veut délibérer dans l'état où elle se trouve! — Aux voix le projet de Barrère! s'écrie-t-on à gauche. — Nous protestons, s'écrie-t-on à droite, contre toute délibération. — La convention n'est pas libre, dit Doulcet. — Eh bien! reprend Levasseur, que les membres du côté gauche se portent vers la droite; et alors la convention sera distincte des pétitionnaires, et pourra délibérer. A cette proposition, la Montagne s'empresse de passer à droite. Pour un moment, les deux côtés se confondent, et les bancs de la Montagne sont entièrement abandonnés aux pétitionnaires. On met aux voix l'impression de l'adresse, et elle est décrétée. — Aux voix, répète-t-on ensuite, le projet de Barrère! — Nous ne sommes pas libres, répondent plusieurs membres de l'assemblée. — Je demande, s'écrie Vergniaud, que la convention aille se réunir à la force armée qui l'entoure, pour y chercher protection contre la violence qu'elle subit. En achevant ces mots, il sort suivi d'un grand nombre de ses collègues. La Montagne et les tribunes applaudissent avec ironie au départ du côté droit; la Plaine reste indécise et effrayée. « Je demande, dit aussi Chabot, qu'on » fasse l'appel nominal, pour signaler les absents » qui désertent leur poste. » Dans ce moment, Vergniaud et ceux qui l'avaient suivi rentrent avec un air de douleur et comme tout à fait accablés, car cette démarche, qui pouvait être grande, si elle eût été secondée, devenait petite et ridicule en ne l'étant pas. Vergniaud essaye de parler, mais Robespierre ne veut pas lui céder la tribune qu'il occupait. Il y reste, et réclame des mesures promptes et énergiques pour satisfaire le peuple; il demande qu'à la suppression de la commission des douze on joigne des mesures sévères contre ses membres; il s'étend ensuite longuement sur la rédaction du projet de Barrère, et s'oppose à l'article qui attribuait la disposition de la force armée à la convention. — « Concluez donc, lui dit Vergniaud impatient. — Oui, reprend Robespierre, » je vais conclure, et contre vous! Contre vous, » qui, après la révolution du 10 août, avez voulu » conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite! contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris! contre vous, qui avez voulu » sauver le tyran! contre vous, qui avez conspiré » avec Dumouriez!.... Ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre tous les complices de » Dumouriez, et contre ceux désignés par les pétitionnaires. »

Après de longs et nombreux applaudissements, un décret est rédigé, mis au voix, et adopté au milieu d'un tumulte qui permet à peine de distinguer s'il a réuni un nombre suffisant de suffrages. Il porte: que la commission des douze est supprimée; que ses papiers seront saisis pour en être fait le rapport sous trois jours; que la force armée est en réquisition permanente; que les autorités constituées rendront compte à la convention des moyens pris pour assurer la tranquillité publique; que les complots dénoncés seront poursuivis, et qu'une proclamation sera faite pour donner à la France une juste idée de cette journée, que les malveillants chercheront sans doute à défigurer.

Il était dix heures du soir, et déjà les jacobins, la commune, se plaignaient de ce que la journée s'écoulait sans produire de résultat. Ce décret rendu, quoiqu'il ne décide encore rien quant à la personne des girondins, est un premier succès dont on se réjouit, et dont on force la convention opprimée à se réjouir aussi. La commune ordonne aussitôt d'illuminer la ville entière; on fait une promenade civique aux flambeaux; les sections marchent confondues, celle du faubourg Saint-Antoine avec celles de la Butte-des-Moulins et du Mail. Des députés de la Montagne et le président sont obligé d'assister à ce cortége, et les vainqueurs forcent les vaincus eux-mêmes à célébrer leur victoire.

Le caractère de la journée était assez évident. Les insurgés avaient prétendu faire toutes choses avec des formes. Ils ne voulaient pas dissoudre la convention, mais en obtenir ce qu'ils exigeaient, en paraissant lui conserver leur respect. Les faibles membres de la Plaine se prêtaient volontiers à ce mensonge, qui tendait à les faire regarder encore comme libres, quoique en fait ils obéissent. On avait en effet aboli la commission des douze, et renvoyé l'examen de sa conduite à trois jours, afin de ne pas avoir l'air de céder. On n'avait pas attribué à la convention la disposition de la force armée, mais on avait décidé qu'il lui serait rendu compte des mesures prises, pour lui conserver ainsi les apparences de la souveraineté. On ordonnait enfin une proclamation, pour répéter officiellement que la convention n'avait pas peur, et qu'elle était parfaitement libre.

Le lendemain, Barrère fut chargé de rédiger la proclamation, et il travestit les événements du 31 mai avec cette rare dextérité qui le faisait tou-

Digitized by Google

jours rechercher quand il s'agissait de fournir aux faibles un prétexte honnête de céder aux forts. Des mesures trop rigoureuses avaient excité, disait-il, du mécontentement; le peuple s'était levé avec énergie, mais avec calme, s'était montré toute la journée couvert de ses armes, avait proclamé le respect des propriétés, avait respecté la liberté de la convention, la vie de chacun de ses membres, et demandé une justice qu'on s'était empressé de lui rendre. C'est ainsi que Barrère s'exprimait à l'égard de l'abolition de cette commission des douze, dont il était lui-même l'auteur.

Le 1er juin, la tranquillité était loin d'être rétablie; la réunion à l'évêché continuait ses délibérations; le département, la commune, toujours convoqués extraordinairement, étaient en séance; le bruit n'avait pas cessé dans les sections; et de toutes parts on disait qu'on n'avait obtenu que la moitié de ce qu'on désirait, puisque les vingt-deux siégeaient encore dans la convention. Le trouble régnait donc toujours dans Paris, et on s'attendait à de nouvelles scènes pour le lendemain dimanche, 2 juin.

Toute la force positive et matérielle se trouvait dans la réunion insurrectionnelle de l'évêché, et la force légale dans le comité de salut public revêtu de tous les pouvoirs extraordinaires de la convention. Une salle avait été assignée dans la journée du 31, pour que les autorités constituées y vinssent correspondre avec le comité de salut public. Pendant toute la journée du 1er juin, le comité de salut public ne cessa de mander les membres de l'assemblée insurrectionnelle, pour savoir ce que voulait encore cette commune révoltée. Ce qu'elle voulait était trop évident: c'était ou l'arrestation ou la destitution des députés qui lui avaient si courageusement résisté. Tous les membres du comité de salut public étaient profondément affectés de ce projet. Delmas, Treilhard, Bréard, s'en affligeaient sincèrement. Cambon, grand partisan, comme il le disait toujours, *du pouvoir révolutionnaire*, mais scrupuleusement attaché à la légalité, s'indignait de l'audace de la commune, et disait à Bouchotte, successeur de Beurnonville, et, comme Pache, complaisant des jacobins: « Ministre de la » guerre, nous ne sommes pas aveugles; je vois » très-bien que des employés de vos bureaux sont » parmi les chefs et les meneurs de tout ceci. » Barrère, malgré ses ménagements accoutumés, commençait aussi à s'indigner, et à le dire. « Il » faudra voir, répétait-il dans cette triste jour- » née, si c'est la commune de Paris, qui repré- » sente la république française, ou si c'est la con- » vention. » Le jacobin Lacroix, ami et lieutenant de Danton, paraissait embarrassé, aux yeux de ses collègues, de l'attentat qui se préparait contre les lois et la représentation nationale. Danton, qui s'était borné à approuver et à désirer fortement l'abolition de la commission des douze, parce qu'il ne voulait rien de ce qui arrêtait l'énergie populaire, Danton aurait souhaité qu'on respectât la représentation nationale; mais il prévoyait de la part des girondins de nouveaux éclats et une nouvelle résistance à la marche de la révolution, et il eût désiré trouver un moyen de les éloigner sans les proscrire. Garat lui en offrit un, qu'il saisit avec empressement. Tous les ministres étaient présents au comité; Garat s'y trouvait avec ses collègues. Profondément affligé de la situation où se trouvaient, les uns à l'égard des autres, les chefs de la révolution, il conçut une idée généreuse, qui aurait pu ramener la concorde. « Sou- » venez-vous, dit-il aux membres du comité, et » particulièrement à Danton, des querelles de » Thémistocle et d'Aristide, de l'obstination de » l'un à refuser ce qui était proposé par l'autre, » et des dangers qu'ils firent courir à leur patrie. » Souvenez-vous de la générosité d'Aristide, qui, » profondément pénétré des maux qu'ils causaient » tous deux à leur pays, eut la magnanimité de » s'écrier: O Athéniens, vous ne pourrez être » tranquilles et heureux, que lorsque vous nous » aurez jetés, Thémistocle et moi, dans le Bara- » thre! Eh bien! ajoute Garat, que les chefs des » deux côtés de l'assemblée se répètent les paroles » d'Aristide, et qu'ils s'exilent volontairement, et » en nombre égal, de l'assemblée. Dès ce jour, » les discordes se calmeront; il restera dans l'as- » semblée assez de talents pour sauver la chose » publique, et la patrie bénira, dans leur magni- » fique ostracisme, ces hommes qui se seront an- » nulés pour la pacifier. » A cette idée généreuse, tous les membres du comité sont émus. Delmas, Barrère, le chaud Cambon, sont enchantés de ce projet. Danton, qui était ici le premier sacrifié, Danton, se lève, les larmes aux yeux; et dit à Garat: « Vous avez raison, je vais à la convention » proposer cette idée, et je m'offrirai à me rendre » le premier en otage à Bordeaux. » On se sépare tout pleins de ce noble projet, pour aller le communiquer aux chefs des deux partis. On s'adresse particulièrement à Robespierre, à qui une telle abnégation ne pouvait convenir, et qui répond que ce n'est là qu'un piége tendu à la Montagne pour

Digitized by Google

écarter ses plus courageux défenseurs. De ce projet il ne reste plus alors qu'une seule partie exécutable, c'est l'exil volontaire des girondins, les montagnards refusant de s'y soumettre eux-mêmes. C'est Barrère qui est chargé, au nom du comité de salut public, de proposer aux uns un sacrifice que les autres n'avaient pas la générosité d'accepter. Barrère rédige donc un projet pour proposer aux vingt-deux et aux membres de la commission des douze, de se démettre volontairement de leurs fonctions.

Dans ce moment, le projet définitif de la seconde insurrection s'arrêtait à l'assemblée de l'évêché. On se plaignait là, ainsi qu'aux Jacobins, de ce que l'énergie de Danton s'était ralentie depuis l'abolition de la commission des douze. Marat proposait d'aller exiger de la convention la mise en accusation des vingt-deux, et conseillait de l'exiger par force. On rédigeait même une pétition courte et énergique pour cet objet. On arrêtait le plan de l'insurrection, non dans l'assemblée, mais dans le comité d'exécution, chargé de ce qu'on appelait *les moyens de salut public*, et composé des Varlet, des Dobsen, des Gusman, et de tous ces hommes qui s'étaient constamment agités depuis le 21 janvier. Ce comité décida de faire entourer la convention par la force armée, et de consigner ses membres dans la salle, jusqu'à ce qu'elle eût rendu le décret exigé. Pour cela, on devait faire rentrer dans Paris les bataillons destinés pour la Vendée, qu'on avait eu soin de retenir, sous divers prétextes, dans les casernes de Courbevoie. On croyait pouvoir obtenir de ces bataillons, et de quelques autres dont on disposait, ce qu'on n'aurait peut-être pas obtenu de la garde des sections. En entourant le Palais-National de ces hommes dévoués, et en maintenant, comme au 31 mai, le reste de la force armée dans la docilité et l'ignorance, on devait facilement venir à bout de la résistance de la convention. C'est Henriot qui fut encore chargé de commander les troupes autour du Palais-National.

C'était là ce qu'on s'était promis pour le lendemain dimanche 2 juin ; mais dans la soirée du samedi, on voulait voir si une dernière démarche ne suffirait pas, et essayer quelques nouvelles sommations. Dans cette soirée, en effet, on fait battre la générale et sonner le tocsin, et le comité de salut public s'empresse de convoquer la convention, pour siéger au milieu de cette nouvelle tempête.

Dans ce moment, les girondins, réunis une dernière fois, dînaient ensemble, pour se consulter sur ce qui leur restait à faire. Il était évident à leur yeux que l'insurrection actuelle ne pouvait plus avoir pour objet ni *des presses à briser*, comme avait dit Danton, ni une commission à supprimer, et qu'il s'agissait définitivement de leurs personnes. Les uns conseillaient de rester fermes à leur poste, et de mourir sur la chaise curule, en défendant jusqu'au bout le caractère dont ils étaient revêtus. Pétion, Buzot, Gensonné, penchaient pour cette grave et magnanime résolution. Barbaroux, sans calculer les résultats, ne suivant que les inspirations de son âme héroïque, voulait aller braver ses ennemis par sa présence et son courage. D'autres enfin, et Louvet était le plus ardent à soutenir cette dernière opinion, proposaient d'abandonner sur-le-champ la convention, où ils n'avaient plus rien à faire d'utile, où la Plaine n'avait plus assez de courage pour leur donner ses suffrages, et où la Montagne et les tribunes étaient résolues à couvrir leurs voix par des huées. Ils voulaient se retirer dans leurs départements, fomenter l'insurrection déjà presque déclarée, et revenir en force à Paris venger les lois et la représentation nationale. Chacun soutenait son avis, et on ne savait auquel s'arrêter. Le bruit du tocsin et de la générale oblige les infortunés convives à quitter la table, et à chercher un asile avant d'avoir pris une résolution. Ils se rendent alors chez l'un deux, moins compromis que les autres, et non inscrit sur la fameuse liste des vingt-deux, chez Meilhan, qui les avait déjà reçus, et qui habitait, rue des Moulins, un logement vaste, où ils pouvaient se réunir en armes. Ils s'y rendent en hâte, à part quelques-uns qui avaient d'autres moyens de se mettre à couvert.

La convention s'était réunie au bruit du tocsin. Très-peu de membres étaient présents, et tous ceux du côté droit manquaient. Lanjuinais seul, empressé de braver tous les dangers, s'y était rendu pour dénoncer le complot, dont la révélation n'apprenait rien à personne. Après une séance assez orageuse et assez courte, la convention répondit aux pétitionnaires de l'évêché, que, vu le décret qui enjoignait au comité de salut public de lui faire un rapport sur les vingt-deux, elle n'avait pas à statuer sur la nouvelle demande de la commune. On se sépara en désordre, et les conjurés envoyèrent au lendemain matin l'exécution définitive de leur projet.

La générale et le tocsin se firent entendre toute la nuit du samedi au dimanche matin, 2 juin 1793.

Digitized by Google

Le canon d'alarme gronda, et toute la population de Paris fut en armes dès la pointe du jour. Près de quatre-vingt mille hommes étaient rangés autour de la convention, mais plus de soixante-quinze mille ne prenaient aucune part à l'événement, et se contentaient d'y assister l'arme au bras. Quelques bataillons dévoués de canonniers étaient rangés sous le commandement de Henriot, autour du Palais-National. Ils avaient cent soixante-trois bouches à feu, des caissons, des grils à rougir les boulets, des mèches allumées, et tout l'appareil militaire capable d'imposer aux imaginations. Dès le matin, on avait fait rentrer dans Paris les bataillons dont le départ pour la Vendée avait été retardé; on les avait irrités en leur persuadant qu'on venait de découvrir des complots dont les chefs étaient dans la convention, et qu'il fallait les en arracher. On assure qu'à ces raisons on ajouta des assignats de cent sous. Ces bataillons ainsi entraînés, marchèrent des Champs Élysées à la Madelaine, de la Madelaine au boulevard, et du boulevard au Carrousel, prêts à exécuter tout ce que les conjurés voudraient leur prescrire.

Ainsi la convention, serrée à peine par quelques mille forcenés, semblait assiégée par quatre-vingt mille hommes. Mais quoiqu'elle ne fût réellement pas assiégée, elle n'en courait pas moins de danger, car les quelques mille hommes qui l'entouraient étaient disposés à se livrer contre elle aux derniers excès.

Les députés de tous les côtés se trouvaient à la séance. La Montagne, la Plaine, le côté droit, occupaient leurs bancs. Les députés proscrits, réunis en grande partie chez Meilhan, où ils avaient passé la nuit, voulaient se rendre aussi à leur poste, Buzot faisait des efforts pour se détacher de ceux qui le retenaient, et aller expirer au sein de la convention. Cependant on était parvenu à l'en empêcher. Barbaroux seul, réussissant à s'échapper, vint à la convention pour déployer dans cette journée un sublime courage. On engagea les autres à rester unis dans leur asile, en attendant l'issue de cette séance terrible.

La séance de la convention commence, et Lanjuinais, résolu, aux derniers efforts pour faire respecter la représentation nationale, Lanjuinais, que ni les tribunes, ni la Montagne, ni l'imminence du danger, ne peuvent intimider, est le premier à demander la parole. A sa demande, les murmures les plus violents retentissent. « Je viens, » dit-il, vous occuper des moyens d'arrêter les » nouveaux mouvements qui vous menacent! » — « A bas! à bas! s'écrie-t-on, il veut amener la » guerre civile. » — « Tant qu'il sera permis, re- » prend Lanjuinais, de faire entendre ici sa voix, » je ne laisserai pas avilir dans ma personne le » caractère de représentant du peuple! Jusqu'ici, » vous n'avez rien fait, vous avez tout souffert; » vous avez sanctionné tout ce qu'on a exigé de » vous. Une assemblée insurrectionnelle se réu- » nit, elle nomme un comité chargé de préparer » la révolte, un commandant provisoire chargé de » commander les révoltés; et cette assemblée, ce » comité, ce commandant, vous souffrez tout cela! » Des cris épouvantables interrompent à chaque instant les paroles de Lanjuinais; enfin la colère qu'il inspire devient telle que plusieurs députés de la Montagne, Drouet, Robespierre jeune, Julien, Legendre, se lèvent de leurs bancs, courent à la tribune, et veulent l'en arracher. Lanjuinais résiste et s'y attache de toutes ses forces. Le désordre est dans toutes les parties de l'assemblée, et les hurlements des tribunes achèvent de rendre cette scène la plus effrayante qu'on eût encore vue. Le président se couvre et parvient à faire entendre sa voix. « La scène qui vient d'a- » voir lieu, dit-il, est des plus affligeantes. La li- » berté périra si vous continuez à vous conduire » de même; je vous rappelle à l'ordre, vous qui » vous êtes ainsi portés à cette tribune! » Un peu de calme se rétablit, et Lanjuinais, qui ne craignait pas les propositions chimériques, quand elles étaient courageuses, demande qu'on casse les autorités révolutionnaires de Paris, c'est-à-dire que ceux qui sont désarmés sévissent contre ceux qui sont en armes. A peine a-t-il achevé que les pétitionnaires de la commune se présentent de nouveau. Leur langage est plus bref et plus énergique que jamais. *Les citoyens de Paris n'ont point quitté les armes depuis quatre jours. Depuis quatre jours, ils réclament auprès de leurs mandataires leurs droits indignement violés, et depuis quatre jours leurs mandataires se rient de leur calme et de leur inaction... Il faut qu'on mette les conspirateurs en état d'arrestation provisoire, il faut qu'on sauve le peuple sur-le-champ, ou il va se sauver lui-même!* A peine les pétitionnaires ont-ils achevé de parler que Billaud-Varennes et Tallien demandent le rapport sur cette pétition, séance tenante et sans désemparer. — D'autres en grand nombre demandent l'ordre ju jour. Enfin, au milieu du tumulte, l'assemblée, animée par le danger, se lève, et vote l'ordre du jour, sur le motif qu'un rapport a été ordonné au comité de

Digitized by Google

salut public sous trois jours. A cette décision, les pétitionnaires sortent en poussant des cris, en faisant des menaces, et en laissant apercevoir des armes cachées. Tous les hommes qui étaient dans les tribunes se retirent comme pour aller exécuter un projet, et il n'y reste que les femmes. Un grand bruit se fait au dehors, et on entend crier *aux armes! aux armes!* Dans ce moment plusieurs députés veulent représenter à l'assemblée que la détermination qu'elle a prise est imprudente, qu'il faut terminer une crise dangereuse, en accordant ce qui est demandé, et en mettant en arrestation provisoire les vingt-deux députés accusés. « Nous irons tous, tous en prison! » s'écrie Laréveillère-Lépeaux. Cambon annonce alors que, dans une demi-heure, le comité de salut public fera son rapport. Le rapport était ordonné sous trois jours, mais le danger, toujours plus pressant, avait engagé le comité à se hâter. Barrère se présente en effet à la tribune, et propose l'idée de Garat, qui la veille avait ému tous les membres du comité, que Danton avait embrassée avec chaleur, que Robespierre avait repoussée, et qui consistait en un exil volontaire et réciproque des chefs des deux partis. Barrère, ne pouvant pas la proposer aux montagnards, la propose aux vingt-deux. « Le comité, dit-il, n'a » eu le temps d'éclaircir aucun fait, d'entendre » aucun témoin ; mais, vu l'état politique et moral » de la convention, il croit que la suspension vo- » lontaire des députés désignés produirait le plus » heureux effet, et sauverait la république d'une » crise funeste, dont l'issue est effrayante à pré- » voir. »

A peine a-t-il achevé de parler qu'Isnard se rend le premier à la tribune, et dit que, dès qu'on mettra en balance un homme et la patrie, il n'hésitera jamais, et que non-seulement il renonce à ses fonctions, mais à la vie, s'il le faut. Lanthenas imite l'exemple d'Isnard, et abdique ses fonctions. Fauchet offre sa démission et sa vie à la république. Lanjuinais, qui ne pensait pas qu'il fallût céder, se présente à la tribune, et dit : « Je crois » que jusqu'à ce moment j'ai montré assez d'éner- » gie pour que vous n'attendiez de moi ni sus- » pension, ni démission... » A ces mots, des cris éclatent dans l'assemblée. Il promène un regard assuré sur ceux qui l'interrompent. « Le sacrifi- » cateur, s'écrie-t-il, qui traînait jadis une victime » à l'autel, la couvrait de fleurs et de bandelettes, » et ne l'insultait pas... On veut le sacrifice de » nos pouvoirs, mais les sacrifices doivent être » libres, et nous ne le sommes pas! On ne peut » ni sortir d'ici, ni se mettre aux fenêtres; les ca- » nons sont braqués, on ne peut émettre aucun » vœu, et je me tais. » Barbaroux succède à Lanjuinais, et refuse avec autant de courage la démission qu'on lui demande. « Si la convention, » dit-il, ordonne ma démission, je me soumettrai; » mais comment puis-je me démettre de mes pou- » voirs, lorsqu'une foule de départements m'écri- » vent et m'assurent que j'en ai bien usé, et » m'engagent à en user encore? J'ai juré de mou- » rir à mon poste, et je tiendrai mon serment. » Dusaulx offre sa démission. « Quoi! s'écrie Marat, » doit-on donner à des coupables l'honneur du » dévouement! Il faut être pur pour offrir des sa- » crifices à la patrie; c'est à moi, vrai martyr, » à me dévouer; j'offre donc ma suspension du » moment que vous aurez ordonné la mise en » arrestation des députés accusés. Mais, ajoute » Marat, la liste est mal faite; au lieu du vieux » radoteur Dusaulx, du pauvre d'esprit Lanthe- » nas, et de Ducos, coupable seulement de quel- » ques opinions erronées, il faut y placer Fermont » et Valazé, qui méritent d'y être et qui n'y » sont pas. »

Dans le moment, un grand bruit se fait entendre aux portes de la salle. Lacroix entre tout agité, et poussant des cris; il dit lui-même qu'on n'est plus libre, qu'il a voulu sortir de la salle, et qu'il ne l'a pas pu. Quoique montagnard et partisan de l'arrestation des vingt-deux, Lacroix était indigné de l'attentat de la commune, qui faisait consigner les députés dans le Palais-National.

Depuis le refus de statuer sur la pétition de la commune, la consigne avait été donnée, à toutes les portes, de ne plus laisser sortir un seul député. Plusieurs avaient vainement essayé de s'évader; Gorsas seul était parvenu à s'échapper, et il était allé engager les girondins, restés chez Meilhan, à se cacher où ils pourraient, et à ne pas se rendre à l'assemblée. Tous ceux qui essayèrent de sortir furent forcément retenus. Boissy-d'Anglas se présente à une porte, reçoit les plus mauvais traitements, et rentre en montrant ses vêtements déchirés. A cette vue, toute l'assemblée s'indigne, et la Montagne elle-même s'étonne. On mande les auteurs de cette consigne, et on rend un décret illusoire qui appelle à la barre le commandant de la force armée.

Barrère prenant alors la parole, et s'exprimant avec une énergie qui ne lui était pas ordinaire,

dit que l'assemblée n'est pas libre, qu'elle délibère sous l'empire de tyrans cachés, que dans le comité insurrectionnel se trouvent des hommes dont on ne peut pas répondre, des étrangers suspects, tels que l'Espagnol Gusman et autres; qu'à la porte de la salle on distribue des assignats de cinq livres aux bataillons destinés pour la Vendée, et qu'il faut s'assurer si la convention est respectée encore ou ne l'est plus. En conséquence, il propose à l'assemblée de se rendre tout entière au milieu de la force armée, pour s'assurer qu'elle n'a rien à craindre, et que son autorité est encore reconnue. Cette proposition, déjà faite par Garat le 25 mai, renouvelée par Vergniaud le 31, est aussitôt adoptée. Hérault-Séchelles, dont on se servait dans toutes les occasions difficiles, est mis à la tête de l'assemblée comme président, et tout le côté droit et la Plaine se lèvent pour le suivre. La Montagne seule reste à sa place. Alors les derniers députés de la droite reviennent, et lui reprochent de ne pas partager le danger commun. Les tribunes au contraire engagent avec des signes les montagnards à rester sur leurs bancs, comme si un grand péril les menaçait au dehors. Cependant les montagnards cèdent par un sentiment de pudeur, et toute la convention, ayant à sa tête Hérault-Séchelles, se présente dans les cours du Palais-National, et du côté du Carrousel. Les sentinelles s'écartent et laissent passer l'assemblée. Elle arrive en présence des canonniers, à la tête desquels se trouvait Henriot. Le président lui signifie d'ouvrir passage à l'assemblée. —Vous ne sortirez pas, leur dit Henriot, que vous n'ayez livré les vingt-deux. — Saisissez ce rebelle, dit le président aux soldats. — Alors Henriot faisant reculer son cheval, et s'adressant à ses canonniers, leur dit : Canonniers, à vos pièces! — Quelqu'un aussitôt saisit fortement Hérault-Séchelles par le bras, et le ramène d'un autre côté. On se rend dans le jardin pour renouveler la même expérience. Quelques groupes criaient *vive la nation!* d'autres *vive la convention! vive Marat! à bas le côté droit!* — Hors du jardin, des bataillons, autrement disposés que ceux qui entouraient le Carrousel, faisaient signe aux députés de venir les joindre. La convention, pour s'y rendre, s'avance vers le Pont-Tournant, mais là elle trouve un nouveau bataillon qui lui ferme la sortie du jardin. Dans ce moment, Marat, entouré de quelques enfants qui criaient *vive Marat!* s'approche du président, et lui dit : Je somme les députés qui ont abandonné leur poste d'y retourner.

L'assemblée en effet, dont ces épreuves répétées ne faisaient que prolonger l'humiliation, rentre dans la salle de ses séances, et chacun reprend sa place. Couthon monte alors à la tribune. « Vous » voyez bien, dit-il avec une assurance qui con- » fond l'assemblée, que vous êtes respectés, obéis » par le peuple; vous voyez que vous êtes libres, » et que vous pouvez voter sur la question qui » vous est soumise; hâtez-vous donc de satisfaire » aux vœux du peuple. » Legendre propose de retrancher de la liste des vingt-deux ceux qui ont offert leur démission, et d'excepter de la liste des douze, Boyer-Fonfrède et Saint-Martin, qui se sont opposés aux arrestations arbitraires; il propose de les remplacer par Lebrun et Clavière. Marat insiste pour qu'on raye de la liste Lanthenas, Ducos et Dusaulx, et qu'on y ajoute Fermont et Valazé. Ces propositions sont adoptées, et on est prêt à passer aux voix. La Plaine intimidée commençait à dire qu'après tout, les députés mis en arrestation chez eux ne seraient pas tant à plaindre, et qu'il fallait mettre fin à cette scène terrible. Le côté droit demande l'appel nominal pour faire honte aux membres du *ventre* de leur faiblesse; mais l'un d'eux fournit à ses collègues un moyen honnête pour sortir de cette situation difficile. Il ne vote pas, dit-il, parce qu'il n'est pas libre. A son exemple, les autres refusent de voter. Alors la Montagne seule, et quelques autres membres, décrètent la mise en arrestation des députés dénoncés par la commune.

Tel fut le célèbre événement du 2 juin, plus connu sous le nom du 31 mai. Ce fut contre la représentation nationale un vrai 10 août; car, les députés une fois en arrestation chez eux, il ne restait plus qu'à les faire monter sur l'échafaud, et c'était peu difficile. Il finit une ère principale de la révolution, qui a servi de préparation à la plus terrible et à la plus grande de toutes, et dont il faut se rappeler l'ensemble pour la bien apprécier.

Au 10 août, la révolution, ne contenant plus ses défiances, attaque le palais du monarque pour se délivrer de craintes devenues insupportables. La première idée qu'on a, c'est de suspendre Louis XVI, et d'ajourner son sort à la réunion de la prochaine convention nationale. Le monarque suspendu, et le pouvoir restant aux mains des différentes autorités populaires, naît la question de savoir comment on usera de ce pouvoir. Alors les divisions qui s'étaient déjà prononcées entre les partisans de la modération et ceux d'une éner-

gie inexorable, éclatent sans ménagement : la commune, composée de tous les hommes ardents, attaque la législative, et l'insulte en la menaçant du tocsin. Dans ce moment, la coalition, ranimée par le 10 août, se presse d'avancer; le danger augmente, provoque de plus en plus la violence, décrie la modération, et pousse les passions aux plus grands excès. Longwy, Verdun, tombent au pouvoir de l'ennemi. En voyant approcher Brunswick, on devance les cruautés qu'il annonce dans ses manifestes, et on frappe de terreur ses partisans cachés, par les épouvantables journées de septembre. Bientôt, sauvée par le beau sang-froid de Dumouriez, la France a le temps de s'agiter encore pour cette grande question de l'usage modéré ou impitoyable du pouvoir. Septembre devient un pénible sujet de reproche : les modérés s'indignent; les violents veulent qu'on se taise sur des maux qu'ils disent inévitables et irréparables. De cruelles personnalités ajoutent les haines individuelles aux haines d'opinion; la discorde est excitée au plus haut point. Alors arrive le moment de statuer sur le sort de Louis XVI. On fait sur sa personne l'application des deux systèmes; celui de la modération est vaincu, celui de la violence l'emporte; et, en immolant le roi, la révolution rompt définitivement avec la royauté et avec tous les trônes.

La coalition, ranimée encore par le 21 janvier, comme elle l'avait été déjà par le 10 août, réagit de nouveau et nous fait essuyer des revers. Dumouriez, arrêté dans ses progrès par des circonstances contraires et par le désordre de toutes les administrations, s'irrite contre les jacobins, auxquels il impute ses revers, sort alors de son indifférence politique, se prononce tout à coup pour la modération, la compromet en employant pour elle son épée et l'étranger, et échoue enfin contre la révolution, après avoir mis la république dans le plus grand péril. Dans ce même moment la Vendée se lève; les départements, tous modérés, deviennent menaçants; jamais le danger ne fut plus grand pour la révolution. Des revers, des trahisons, fournissent aux jacobins un prétexte pour calomnier les républicains modérés, et un motif pour demander la dictature judiciaire et exécutive. Ils proposent un essai de tribunal révolutionnaire et de comité de salut public. Vive dispute à ce sujet. Les deux partis en viennent, sur ces questions, aux dernières extrémités; ils ne peuvent plus demeurer en présence. Au 10 mars, les jacobins tentent de frapper les chefs des girondins, mais leur tentative, trop prématurée, échoue. Alors ils se préparent mieux; ils provoquent des pétitions, soulèvent les sections et s'insurgent légalement. Les girondins résistent en instituant une commission chargée de poursuivre les complots de leurs adversaires; cette commission agit contre les jacobins, les soulève, et est emportée dans un orage. Replacée le lendemain, elle est emportée de nouveau dans l'horrible tempête du 31 mai. Enfin, le 2 juin, ses membres et les députés qu'elle devait défendre, sont enlevés du sein de la représentation nationale, et, comme Louis XVI, la décision de leur sort est ajournée à une époque où la violence sera suffisante pour les conduire à l'échafaud.

Tel est donc l'espace que nous avons parcouru depuis le 10 août jusqu'au 31 mai. C'est une longue lutte entre les deux systèmes sur l'emploi des moyens. Le danger toujours croissant a rendu la dispute toujours plus vive, plus envenimée : et la généreuse députation de la Gironde, épuisée pour avoir voulu venger septembre, pour avoir voulu empêcher le 21 janvier, le tribunal révolutionnaire et le comité de salut public, expire lorsque le danger plus grand a rendu la violence plus urgente et la modération moins admissible. Maintenant, toute légalité étant vaincue, toute réclamation étouffée avec la suspension des girondins, et le péril devenant plus effrayant que jamais par l'insurrection même qui s'efforcera de venger la Gironde, la violence va se déployer sans obstacle et sans mesure, et la terrible dictature du tribunal révolutionnaire et du comité de salut public va se compléter. Ici commencent des scènes plus grandes et plus horribles cent fois que toutes celles qui ont indigné les girondins. Pour eux leur histoire est finie; il ne reste plus à y ajouter que le récit de leur mort héroïque. Leur opposition a été dangereuse, leur indignation impolitique; ils ont compromis la révolution, la liberté et la France; ils ont compromis même la modération en la défendant avec aigreur, et en mourant, ils ont entraîné dans leur chute tout ce qu'il y avait de plus généreux et de plus éclairé en France. Cependant, qui ne voudrait avoir rempli leur rôle? qui ne voudrait avoir commis leurs fautes? Est-il possible, en effet, de laisser couler le sang sans résistance et sans indignation?

Digitized by Google

MARAT.

Journée du 2 juin 1793.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

Projets des jacobins après le 31 mai. — Renouvellement des comités et du ministère. — Dispositions des départements après le 31 mai. Les girondins proscrits vont les soulever contre la convention. — Décrets de la convention contre les départements insurgés. — Assemblées et armées insurrectionnelles en Bretagne et en Normandie. — Événements militaires sur le Rhin et au Nord. Envahissement des frontières de l'Est par les coalisés ; retraite de Custine. Siége de Mayence par les Prussiens. — Échecs de l'armée des Alpes. Situation de l'armée des Pyrénées. — Les Vendéens s'emparent de Fontenay et de Saumur. — Dangers imminents de la république à l'intérieur et à l'extérieur. — Travaux administratifs de la convention ; constitution de 1793. — Échecs des insurgés fédéralistes à Évreux. — Défaite des Vendéens devant Nantes. — Victoire contre les Espagnols dans le Roussillon. — Marat est assassiné par Charlotte Corday ; honneurs funèbres rendus à sa mémoire ; jugement et exécution de Charlotte Corday.

Le décret rendu le 2 juin contre les vingt-deux députés du côté droit, et contre les membres de la commission des *douze*, portait qu'ils seraient détenus chez eux, et gardés à vue par des gendarmes. Quelques-uns se soumirent volontairement à ce décret et se constituèrent en état d'arrestation, pour faire preuve d'obéissance à la loi, et pour provoquer un jugement qui démontrât leur innocence. Gensonné, Valazé, pouvaient très-facilement se soustraire à la surveillance de leurs gardiens; mais ils se refusèrent constamment à chercher leur salut dans la fuite. Ils restèrent prisonniers avec leurs collègues Guadet, Pétion, Vergniaud, Biroteau, Gardien, Boileau, Bertrand, Mollevaut et Gommaire. Quelques autres, ne croyant devoir aucune obéissance à une loi arrachée par la force, et n'espérant aucune justice, s'éloignèrent de Paris, ou s'y cachèrent en attendant de pouvoir en sortir. Leur projet était de se rendre dans les départements, pour exciter un soulèvement contre la capitale. Ceux qui prirent cette résolution étaient Brissot, Gorsas, Salles, Louvet, Chambon, Buzot, Lydon, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Grangeneuve, Lesage, Vigée, Larivière et Bergoing. Les deux ministres Lebrun et Clavière, destitués immédiatement après le 2 juin, furent frappés d'un mandat d'arrêt par la commune. Lebrun parvint à s'y soustraire. La même mesure fut prise contre Roland, qui, démissionnaire depuis le 21 janvier, demandait en vain à rendre ses comptes. Il échappa aux recherches de la commune, et alla se cacher à Rouen. Madame Roland, poursuivie aussi, ne songea qu'à favoriser l'évasion de son mari, remettant ensuite sa fille aux mains d'un ami sûr, elle se livra avec une noble indifférence au comité de sa section, et fut jetée dans les prisons avec une multitude d'autres victimes du 31 mai.

La joie était grande aux Jacobins. On s'y félicitait de l'énergie du peuple, de sa belle conduite dans les dernières journées, et du renversement de tous les obstacles que le côté droit n'avait cessé d'opposer à la marche de la révolution. On convint en même temps, comme c'était l'usage d'après tous les grands événements, de la manière dont on présenterait la dernière insurrection. — Le peuple, dit Robespierre, a confondu tous ses calomniateurs par sa conduite. Quatre-vingt mille hommes ont été debout pendant une semaine, sans qu'une propriété ait été violée, sans qu'une goutte de sang ait été répandue, et ils ont fait voir par là si leur but était comme on le disait, de profiter du désordre pour se livrer au meurtre et au pillage. Leur insurrection a été spontanée, parce qu'elle était l'effet de la conviction générale; et la Montagne elle-même, faible, étonnée en voyant ce mouvement, a prouvé qu'elle n'avait pas concouru à le produire. Ainsi cette insurrection a été *toute morale* et toute populaire.

C'était là tout à la fois donner une couleur favorable à l'insurrection, adresser une censure indirecte à la Montagne, qui avait montré quelque hésitation le 2 juin, repousser le reproche de conspiration adressé aux meneurs du côté gauche, et flatter agréablement le parti populaire qui avait tout fait, et si bien, par lui-même. Après cette interprétation, reçue avec acclamation par les jacobins, et depuis répétée par tous les échos du parti victorieux, on se hâta de demander compte à Marat d'un mot qui faisait beaucoup de bruit. Marat, qui ne trouvait jamais qu'un moyen de terminer les

hésitations révolutionnaires, la dictature, Marat voyant qu'on tergiversait encore le 2 juin, avait répété, ce jour-là comme tous les autres : *Il nous faut un chef.* Sommé d'expliquer ce propos, il le justifia à sa manière, et les jacobins s'en contentèrent bien vite, satisfaits d'avoir prouvé leurs scrupules et la sévérité de leurs principes républicains. On présenta aussi quelques observations sur la tiédeur de Danton, qui semblait s'être amolli depuis la suppression de la commission des douze, et dont l'énergie soutenue jusqu'au 31 mai n'était pas allée jusqu'au 2 juin. Danton était absent; Camille Desmoulins, son ami, le défendit chaudement, et on se hâta de mettre fin à cette explication, par ménagement pour un personnage aussi important, et pour éviter des discussions trop délicates; car, bien que l'insurrection fût consommée, elle était loin d'être universellement approuvée dans le parti victorieux. On savait en effet que le comité de salut public, et beaucoup de montagnards, avaient vu avec effroi ce coup d'État populaire. La chose faite, il fallait en profiter, sans la remettre en discussion. On s'occupa donc aussitôt d'user promptement et utilement de la victoire.

Il y avait pour cela différentes mesures à prendre. Renouveler les comités où s'étaient placés tous les partisans du côté droit, s'emparer par les comités de la direction des affaires, changer les ministres, surveiller la correspondance, arrêter à la poste les écrits dangereux, ne laisser arriver dans les provinces que les écrits reconnus utiles (car, disait Robespierre, la liberté de la presse doit être entière, sans doute, mais ne pas être employée à perdre la liberté), former sur-le-champ l'armée révolutionnaire dont l'institution avait été décrétée, et dont l'intervention était indispensable pour faire exécuter à l'intérieur les décrets de la convention, effectuer l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches : tels furent les moyens proposés et adoptés unanimement par les jacobins. Mais une mesure dernière fut jugée plus nécessaire encore que toutes les autres, c'était la rédaction, sous huit jours, de la constitution républicaine. Il importait de prouver que l'opposition des girondins avait seule empêché l'accomplissement de cette grande tâche, de rassurer la France par de bonnes lois, et de lui présenter un pacte d'union autour duquel elle pût se rallier tout entière. Tel fut le vœu émis à la fois par les jacobins, les cordeliers, les sections et la commune.

La convention, docile à ce vœu irrésistible et répété sous tant de formes, renouvela tous ses comités de sûreté générale, des finances, de la guerre, de législation, etc. Le comité de salut public, déjà chargé de trop d'affaires, qui n'était point encore assez suspect pour qu'on osât en destituer brusquement tous les membres, fut seul maintenu. Le brun fut remplacé aux relations extérieures par Deforgues, et Clavière aux finances par Destournelles. On regarda comme non avenu le projet de constitution présenté par Condorcet, d'après les vues des girondins; le comité de salut public dut en effet en présenter un autre sous huit jours. On lui adjoignit cinq membres pour ce travail. Enfin il reçut ordre de préparer un mode d'exécution pour l'emprunt forcé, et un projet d'organisation pour l'armée révolutionnaire.

Les séances de la convention avaient un aspect tout nouveau depuis le 31 mai. Elles étaient silencieuses, et presque tous les décrets étaient adoptés sans discussion. Le côté droit et une partie du centre ne votaient plus; ils semblaient protester par leur silence contre toutes les discussions prises depuis le 2 juin, et attendre les nouvelles des départements. Marat avait cru devoir par justice se suspendre lui-même, jusqu'à ce que ses adversaires les girondins fussent jugés. En attendant, il renonçait, disait-il, à ses fonctions, et se bornait à éclairer la convention dans sa feuille. Les deux députés Doulcet et Fonfrède de Bordeaux, rompirent seuls le silence de l'assemblée. Doulcet dénonça le comité d'insurrection, qui n'avait pas cessé de se réunir à l'évêché, et qui, arrêtant les paquets à la poste, les décachetait, et les renvoyait décachetés à leur adresse, avec son timbre, portant ces mots : *Révolution du 31 mai.* La convention passa à l'ordre du jour. Fonfrède, membre de la commission des douze, mais excepté du décret d'arrestation, parce qu'il s'était opposé aux mesures de cette commission, Fonfrède monta à la tribune, et demanda l'exécution du décret qui ordonnait sous trois jours le rapport sur les détenus, Cette réclamation excita quelque tumulte. — « Il faut, dit Fonfrède, prouver au plus tôt l'innocence de nos collègues. Je ne suis resté ici que pour la défendre, et je vous déclare qu'une force armée s'avance de Bordeaux pour venger les attentats commis contre eux. » — De grands cris s'élevèrent à ces paroles, l'ordre du jour repoussa la proposition de Fonfrède, et on retomba aussitôt dans un silence profond.—Ce sont, dirent les jacobins, *les derniers cris des crapauds du marais.*

La menace faite par Fonfrède du haut de la tribune n'était point vaine, et non-seulement les Bordelais, mais les habitants de presque tous les

Google

départements étaient prêts à prendre les armes contre la convention. Leur mécontentement datait de plus loin que le 2 juin; il avait commencé avec les querelles entre les montagnards et les girondins. On doit se souvenir que, dans toute la France, les municipalités et les sections étaient divisées. Les partisans du système montagnard occupaient les municipalités et les clubs; les républicains modérés, qui, au milieu des crises de la révolution, voulaient conserver l'équité ordinaire, s'étaient tous retirés, au contraire, dans les sections. Déjà la rupture avait éclaté dans plusieurs villes. A Marseille, les sections avaient dépouillé la municipalité de ses pouvoirs, pour les transporter à un *comité central;* elles avaient en outre institué de leur chef un tribunal populaire, pour juger les patriotes accusés d'excès révolutionnaires. Les commissaires Bayle et Boisset cassèrent en vain ce comité et ce tribunal; leur autorité fut toujours méconnue, et les sections étaient restées en insurrection permanente contre la révolution. A Lyon, il y avait eu un combat sanglant. Il s'agissait de savoir si un arrêté municipal, portant l'institution d'une armée révolutionnaire et d'une taxe de guerre sur les riches, serait exécuté. Les sections qui s'y refusaient s'étaient déclarées en permanence : la municipalité avait voulu les dissoudre; mais, aidées du directoire de département, elles avaient résisté. Le 29 mai, on en était venu aux mains, malgré la présence des deux commissaires de la convention, qui firent de vains efforts pour empêcher le combat. Les sections victorieuses, après avoir pris d'assaut l'arsenal et l'hôtel de ville, avaient destitué la municipalité, fermé le club jacobin, où Chalier excitait les plus grands orages, et s'étaient emparées de la souveraineté de Lyon. Il y avait eu quelques centaines de morts dans ce combat. Les représentants Nioche et Gauthier restèrent détenus tout un jour; délivrés ensuite, il se retirèrent auprès de leurs collègues Albite et Dubois-Crancé, qui, comme eux, avaient une mission pour l'armée des Alpes.

Telle était la situation de Lyon et du Midi dans les derniers jours de mai. Bordeaux n'offrait pas un aspect plus rassurant. Cette ville, avec toutes celles de l'Ouest, de la Bretagne et de la Normandie, attendait pour agir que les menaces, si longtemps répétées, contre les députés des provinces, fussent réalisées. C'est dans ces dispositions que les départements apprirent les événements de la fin de mai. La journée du 27, où la commission des douze avait été supprimée une première fois, causa déjà beaucoup d'irritation, et de toutes parts il fut question de prendre des arrêtés improbateurs de ce qui se passait à Paris. Mais le 31 mai, le 2 juin, mirent le comble à l'indignation. La renommée, qui grossit toutes choses, exagéra les faits. On répandit que trente-deux députés avaient été massacrés par la commune; que les caisses publiques étaient livrées au pillage; que les brigands de Paris s'étaient emparés du pouvoir, et allaient le transmettre ou à l'étranger ou à Marat, ou à d'Orléans. On s'assembla pour faire des pétitions, er pour se disposer à prendre les armes contre la capitale. Dans ce moment, les députés fugitifs vinrent rapporter eux-mêmes ce qui s'était passé, et donner plus de consistance aux mouvements qui éclataient de toutes parts.

Outre ceux qui s'étaient déjà évadés, plusieurs échappèrent encore aux gendarmes; d'autres même quittèrent l'assemblée pour aller fomenter l'insurrection. Gensonné, Valazé, Vergniaud, s'obstinèrent à demeurer, disant que, s'il était bon qu'une partie d'entre eux allât réveiller le zèle des départements, il était utile aussi que les autres restassent en otages dans les mains de leurs ennemis, pour y faire éclater par un procès, et au péril de leur tête, l'innocence de tous. Buzot, qui n'avait jamais voulu se soumettre au décret du 2 juin, se transporta dans son département de l'Eure, pour y exciter un mouvement parmi les Normands; Gorsas l'y suivit dans la même intention. Brissot se rendit à Moulins. Meilhan, qui n'était point arrêté, mais qui avait donné asile à ses collègues dans les nuits du 31 mai au 2 juin, Duchatel, que les montagnards appelaient le revenant du 21 janvier, parce qu'il était sorti de son lit pour voter en faveur de Louis XVI, quittèrent la convention pour aller remuer la Bretagne. Biroteau échappa aux gendarmes, et alla avec Chasset diriger les mouvements des Lyonnais. Rebecqui, devançant Barbaroux, qui était encore retenu, se rendit dans les Bouches-du-Rhône. Rabaut Saint-Étienne accourut à Nîmes, pour faire concourir le Languedoc au mouvement général contre les oppresseurs de la convention.

Dès le 13 juin, le département de l'Eure s'assembla, et donna le premier signal de l'insurrection. La convention, disait-il, n'étant pas libre, et le devoir de tous les citoyens étant de lui rendre la liberté, il arrêtait qu'une force de quatre mille hommes serait levée pour marcher sur Paris, et que des commissaires envoyés à tous les départements voisins, iraient les engager à imiter cet

Digitized by Google

exemple, et à concerter leurs opérations. Le département du Calvados, séant à Caen, fit arrêter les deux députés, Rome et Prieur de la Côte-d'Or, envoyés par la convention pour presser l'organisation de l'armée des côtes de Cherbourg. Il fut convenu que les départements de la Normandie s'assembleraient extraordinairement à Caen pour se fédérer. Tous les départements de la Bretagne, tels que ceux des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, et de la Loire-Inférieure, prirent des arrêtés semblables, et députèrent des commissaires à Rennes, pour y établir l'autorité centrale de la Bretagne. Les départements du bassin de la Loire, excepté ceux qui étaient occupés par les Vendéens, suivirent l'exemple général, et proposèrent même d'envoyer des commissaires à Bourges, d'y former une convention composée de deux députés de chaque département, et d'aller détruire la convention usurpatrice ou opprimée, siégeant à Paris.

A Bordeaux, la sensation fut extrêmement vive. Toutes les autorités constituées se réunirent en assemblée, dite *commission populaire de salut public*, déclarèrent que la convention n'était plus libre, et qu'il fallait lui rendre la liberté; en conséquence, elles arrêtèrent qu'une force armée serait levée sur-le-champ, et qu'en attendant, une pétition serait adressée à la convention nationale, pour qu'elle s'expliquât et fît connaître la vérité sur les journées de juin. Elles dépêchèrent ensuite des commissaires à tous les départements, pour les inviter à une coalition générale. Toulouse, ancienne ville parlementaire, où beaucoup de partisans de l'ancien régime se cachaient derrière les girondins, avait déjà institué une force départementale de mille hommes. Ses administrations déclarèrent, en présence des commissaires envoyés à l'armée des Pyrénées, qu'elles ne reconnaissaient plus la convention : elles élargirent beaucoup d'individus emprisonnés, et firent incarcérer beaucoup d'autres accusés d'être montagnards, et annoncèrent ouvertement qu'elles étaient prêtes à se fédérer avec les départements du Midi. Les départements supérieurs du Tarn, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Hérault, suivirent l'exemple de Toulouse et de Bordeaux. Nîmes se déclara en état de résistance; Marseille rédigea une pétition foudroyante, remit en activité son tribunal populaire, commença une procédure contre les *tueurs*, et prépara une force de six mille hommes. A Grenoble, les sections furent convoquées, et leurs présidents, réunis aux autorités constituées, s'emparèrent de tous les pouvoirs, envoyèrent des députés à Lyon, et voulaient faire arrêter Dubois-Crancé et Gauthier, commissaires de la convention à l'armée des Alpes. Le département de l'Ain adopta la même marche. Celui du Jura, qui avait déjà levé un corps de cavalerie et une force départementale de 800 hommes, protesta de son côté contre l'autorité de la convention. A Lyon enfin, où les sections régnaient en souveraines depuis le combat du 29 mai, on reçut et on envoya des députés pour se concerter avec Marseille, Bordeaux et Caen; on instruisit sur-le-champ une procédure contre Chalier, président du club jacobin, et contre plusieurs autres montagnards. Il ne restait donc sous l'autorité de la convention que les départements du Nord, et ceux qui composaient le bassin de la Seine. Les départements insurgés s'élevaient à soixante ou soixante-dix, et Paris devait, avec quinze ou vingt, résister à tous les autres, et continuer la guerre avec l'Europe.

A Paris, les avis étaient partagés sur les moyens à prendre dans ce péril. Les membres du comité de salut public, Cambon, Barrère, Bréard, Treilhard, Mathieu, patriotes accrédités, quoiqu'ils eussent improuvé le 2 juin, auraient voulu qu'on employât les voies de conciliation. Il fallait, suivant eux, prouver la liberté de la convention par des mesures énergiques contre les agitateurs, et, au lieu d'irriter les départements par des décrets sévères, les ramener en leur montrant le danger d'une guerre civile en présence de l'étranger. Barrère proposa, au nom du comité de salut public, un projet de décret tout à fait conçu dans cet esprit. D'après ce projet, les comités révolutionnaires, qui s'étaient rendus si redoutables par leurs nombreuses arrestations, devaient être cassés dans toute la France, ou ramenés au but de leur institution, qui était la surveillance des étrangers suspects; les assemblées primaires devaient être réunies à Paris pour nommer un autre commandant de la force armée, à la place d'Henriot, qui était de la nomination des insurgés; enfin, trente députés devaient être envoyés aux départements comme otages. Ces mesures semblaient propres à calmer et à rassurer les départements. La suppression des comités révolutionnaires mettait un terme à l'inquisition exercée contre les suspects; le choix d'un bon commandant assurait l'ordre à Paris; les trente députés envoyés devaient servir à la fois d'otages et de conciliateurs. Mais la Montagne n'était pas du tout disposée à négocier. Usant avec hauteur

Digitized by Google

de ce qu'elle appelait l'autorité nationale, elle repoussa tous les moyens de conciliation. Robespierre fit ajourner le projet du comité. Danton, élevant encore sa voix dans cette circonstance périlleuse, rappela les crises fameuses de la révolution, les dangers de septembre au moment de l'invasion de la Champagne et de la prise de Verdun; les dangers de janvier, avant que la condamnation du dernier roi fût décidée; enfin les dangers bien plus grands d'avril, alors que Dumouriez marchait sur Paris, et que la Vendée se soulevait. La révolution, suivant lui, avait surmonté tous ces périls; elle était sortie victorieuse de toutes ces crises, elle sortirait victorieuse encore de la dernière. « C'est au moment, s'écria-t-il, d'une grande pro- » duction que les corps politiques, comme les » corps physiques, paraissent toujours menacés » d'une destruction prochaine. Eh bien! la foudre » gronde, et c'est au milieu de ses éclats que le » grand œuvre, qui établira le bonheur de vingt- » quatre millions d'hommes, sera produit. » Danton voulait que, par un décret commun à tous les départements, il leur fût enjoint de se rétracter vingt-quatre heures après sa réception, sous peine d'être mis hors la loi. La voix puissante de Danton, qui n'avait jamais retenti dans les grands périls sans ranimer les courages, produisit son effet accoutumé. La convention, quoiqu'elle n'adoptât pas exactement les mesures proposées, rendit néanmoins les décrets les plus énergiques. Premièrement, elle déclara, quant au 31 mai et au 2 juin, que le peuple de Paris, en s'insurgeant, avait bien mérité de la patrie *; que les députés, qui d'abord devaient être mis en arrestation chez eux, et dont quelques-uns s'étaient évadés, seraient transférés dans une maison de force, pour y être détenus comme les prisonniers ordinaires; qu'un appel de tous les députés serait fait, et que les absents sans commission ou sans autorisation seraient déchus et remplacés par leurs suppléants; que les autorités départementales ou municipales ne pourraient ni se déplacer, ni se transporter d'un lieu dans un autre; qu'elles ne pourraient correspondre entre elles, et que tous commissaires envoyés de département à département, dans le but de se coaliser, devaient être saisis sur-le-champ par les bons citoyens, et envoyés à Paris sous escorte. Après ces mesures générales, la convention cassa l'arrêté du département de l'Eure; elle mit en accusation les membres du département du Calvados, qui avaient arrêté deux de ses commissaires; elle se conduisit de même à l'égard de Buzot, instigateur de la révolte des Normands; elle fit partir deux députés, Mathieu et Treilhard, pour les départements de la Gironde, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, qui demandaient des explications avant de s'insurger. Elle manda les autorités de Toulouse, cassa le tribunal et le comité central de Marseille, décréta Barbaroux, et mit les patriotes incarcérés sous la sauvegarde de la loi. Enfin, elle envoya Robert Lindet à Lyon, pour aller y prendre connaissance des faits, et y faire un rapport sur l'état de cette ville.

Ces décrets, rendus successivement dans le courant de juin, ébranlèrent beaucoup de départements, peu habitués à lutter avec l'autorité centrale. Intimidés, incertains, ils résolurent d'attendre l'exemple que leur donneraient des départements plus puissants, ou plus engagés dans la querelle.

Les administrations de la Normandie, excitées par la présence des députés qui s'étaient joints à Buzot, tels que Barbaroux, Guadet, Louvet, Salles, Pétion, Bergoing, Lesage, Cussy, Kervélégan, poursuivirent leurs premières démarches, et fixèrent à Caen le siége d'un comité central des départements. L'Eure, le Calvados, l'Orne, y envoyèrent des commissaires. Les départements de la Bretagne, qui s'étaient d'abords confédérés à Rennes, décidèrent qu'ils se joindraient à l'assemblée centrale de Caen, et qu'ils y dépêcheraient des députés. Le 30 juin, en effet, les envoyés du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, réunis à ceux du Calvados, de l'Eure et de l'Orne, se constituent en *assemblée centrale de résistance à l'oppression*, promettent de maintenir l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la république, mais jurent haine aux anarchistes, et s'engagent à n'employer leurs pouvoirs que pour assurer le respect des personnes, des propriétés et de la souveraineté du peuple. Après s'être ainsi constitués, ils décident qu'il sera fourni des contingents par chaque département, pour composer une force armée suffisante pour aller à Paris rétablir la représentation nationale dans son intégrité. Félix Wimpffen, général de l'armée qui devait s'organiser le long des côtes de Cherbourg, est nommé commandant de l'armée départementale. Il accepte, et se revêt aussitôt du titre qu'il vient de recevoir. Mandé à Paris par le ministre de la guerre, il répond qu'il n'y a qu'un moyen de faire la paix, c'est de révoquer tous les

* Décret du 13 juin.

décrets rendus depuis le 31 mai ; qu'à ce prix les départements fraterniseront avec la capitale ; mais que, dans le cas contraire, il ne peut aller à Paris qu'à la tête de soixante mille Normands et Bretons.

Le ministre, en même temps qu'il appelait Wimpffen à Paris, ordonnait au régiment des dragons de la Manche, stationné dans la Normandie, de partir sur-le-champ pour se rendre à Versailles. A cette nouvelle, tous les fédérés déjà rassemblés à Évreux se mirent en bataille ; la garde nationale se joignit à eux, et on ferma aux dragons le chemin de Versailles. Ceux-ci, ne voulant pas en venir aux mains, promirent de ne pas partir, et fraternisèrent en apparence avec les fédérés. Les officiers écrivirent secrètement à Paris qu'ils ne pouvaient obéir sans commencer la guerre civile. On leur permit alors de rester.

L'assemblée de Caen décida que les bataillons bretons déjà arrivés seraient dirigés de Caen sur Évreux, rendez-vous général de toutes les forces. On expédia sur ce point des vivres, des armes, des munitions, des fonds pris dans les caisses publiques. On y envoya des officiers gagnés à la cause du fédéralisme, et beaucoup de royalistes cachés qui se jetaient dans tous les soulèvements, et prenaient le masque du républicanisme pour combattre la révolution. Parmi les contre-révolutionnaires de cette espèce était le nommé Puisaye, qui affichait un grand zèle pour la cause des girondins, et que Wimpffen, royaliste déguisé, nomma général de brigade, et chargea du commandement de l'avant-garde déjà réunie à Évreux. Cette avant-garde pouvait s'élever à cinq ou six mille hommes, et s'augmentait tous les jours de nouveaux contingents. Les braves Bretons accouraient de toutes parts, et annonçaient d'autres bataillons qui devaient les suivre en plus grand nombre. Une circonstance les empêchait de venir tous en masse, c'était la nécessité de garder les côtes de l'Océan contre les flottes anglaises, et d'envoyer des bataillons contre la Vendée, qui débordait déjà jusqu'à la Loire, et semblait prêt à la franchir. Quoique les Bretons des campagnes fussent dévoués au clergé, ceux des villes étaient républicains sincères, et, tout en combattant Paris, ils n'en voulaient pas moins continuer une guerre opiniâtre contre la Vendée.

Telle était la situation des choses dans la Bretagne et la Normandie vers les premiers jours de juillet. Dans les départements voisins de la Loire, on s'était ralenti ; des commissaires de la convention, qui se trouvaient alors sur les lieux pour diriger les nouvelles levées sur la Vendée, avaient engagé les administrateurs à attendre les événements avant de se compromettre davantage. Là, pour le moment, on ne songeait plus à envoyer des députés à Bourges, et on observait une grande réserve.

A Bordeaux, l'insurrection était permanente et énergique. Les députés Treilhard et Mathieu furent gardés à vue dès leur arrivée, et il fut question d'abord de les arrêter comme otages : cependant, sans en venir à cette extrémité, on les somma de comparaître devant la commission populaire, où les bourgeois, qui les regardaient comme des envoyés *maratistes*, les accueillirent assez mal. On les interrogea sur ce qui s'était passé à Paris ; et, après les avoir entendus, la commission déclara que, d'après leur déposition même, la convention n'avait pas été libre au 2 juin, ne l'était plus depuis cette époque ; qu'ils n'étaient eux-mêmes que les envoyés d'une assemblée sans caractère légal, et qu'en conséquence ils n'avaient qu'à sortir du département. Ils furent en effet reconduits sur les limites, et immédiatement après, on décréta à Bordeaux les mesures qui venaient d'être prises à Caen. On prépara des subsistances et des armes ; on détourna les fonds publics, et une avant-garde fut portée à Langon, en attendant le corps principal qui devait partir sous peu de jours. Ceci se passait encore dans les derniers jours de juin et les premiers de juillet.

Les députés Mathieu et Treilhard, trouvant moins de résistance, et pouvant mieux se faire entendre dans les départements de la Dordogne, de la Vienne, de Lot-et-Garonne, parvinrent à calmer les esprits, et réussirent, par leur caractère conciliateur, à empêcher des mesures hostiles, et à gagner du temps dans l'intérêt de la convention. Mais, dans les départements plus élevés, dans les montagnes de la Haute-Loire, et sur leurs revers, dans l'Hérault, le Gard, sur tous les bords du Rhône, l'insurrection fut générale : le Gard et l'Hérault mirent leurs bataillons en marche, et les envoyèrent au Pont-Saint-Esprit, pour y occuper les passages du Rhône, et faire leur jonction avec les Marseillais qui devaient remonter ce fleuve. Les Marseillais, en effet, refusant d'obtempérer aux décrets de la convention ; maintinrent leur tribunal, n'élargirent point les patriotes incarcérés, et firent même commencer les exécutions. Ils formèrent une armée de six mille hommes, qui s'avança d'Aix sur Avignon, et qui, se liant aux Languedociens réunis au Pont-Saint-

Digitized by Google

Esprit, devait soulever dans sa marche les rives du Rhône, de l'Isère et de la Drôme, et se coaliser enfin avec les Lyonnais, et avec les montagnards de l'Ain et du Jura. A Grenoble, les administrations fédéralisées luttaient contre Dubois-Crancé, et menaçaient même de l'arrêter. N'osant encore lever des troupes, elles avaient envoyé des députés pour fraterniser avec Lyon. Dubois-Crancé, avec l'armée désorganisée des Alpes, se trouvait au milieu d'une ville presque révoltée, qui lui disait chaque jour que le Midi pouvait se passer du Nord; il avait à garder la Savoie, où les illusions inspirées d'abord par la liberté et par la domination française étaient dissipées, où l'on se plaignait des levées d'hommes et des assignats, et où l'on ne comprenait rien à cette révolution si agitée et si différente de ce qu'on l'avait crue d'abord. Il avait sur ses côtés la Suisse, où les émigrés s'agitaient, et où Berne voulait de nouveau envoyer garnison à Genève; et sur ses derrières enfin Lyon, qui interceptait sa correspondance avec le comité de salut public.

A Lyon, on avait reçu Robert Lindet; mais on avait prêté en sa présence même le serment fédéraliste : UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE; HAINE AUX ANARCHISTES, ET REPRÉSENTATION NATIONALE TOUT ENTIÈRE. Loin d'envoyer à Paris les patriotes arrêtés, on avait continué les procédures commencées contre eux. Une nouvelle autorité, composée des députés des communes et des membres des corps constitués, s'était formée sous le titre de *Commission populaire et républicaine de salut public de Rhône-et-Loire*. Cette assemblée venait de décréter l'organisation d'une force départementale, pour se coaliser avec les frères du Jura, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et du Calvados. Cette force était déjà toute prête; on avait décidé en outre la levée d'un subside; et là, comme dans tous les autres départements, on n'attendait plus qu'un signal pour se mettre en mouvement. Dans le Jura, dès qu'on apprit la nouvelle que les deux députés Bassal et Garnier de Troyes, envoyés pour rétablir l'obéissance envers la convention, avaient réuni à Dôle quinze cents hommes de troupes de ligne, plus de quatorze mille montagnards avaient pris les armes, et se disposaient à les envelopper.

Si l'on considère l'état de la France dans les premiers jours de juillet 93, on verra qu'une colonne sortie de la Bretagne et de la Normandie, et portée jusqu'à Évreux, ne se trouvait qu'à quelques lieues de Paris; qu'une autre s'avançait de Bordeaux, et pouvait entraîner à sa suite tous les départements du bassin de la Loire, encore incertaines; que six mille Marseillais, postés à Avignon, attendant les Languedociens au Pont-Saint-Esprit, occupé déjà par huit cents Nîmois, étaient à portée de se réunir à Lyon avec tous les fédérés de Grenoble, de l'Ain et du Jura, pour fondre, à travers la Bourgogne, sur Paris. En attendant cette jonction générale, les fédéralistes prenaient tous les fonds dans les caisses, interceptaient les subsistances et les munitions envoyées aux armées, et remettaient en circulation les assignats rentrés par la vente des biens nationaux *. Une circonstance remarquable, et qui caractérise bien l'esprit des partis, c'est que les deux factions s'adressaient les mêmes reproches, et s'attribuaient le même but. Le parti de Paris et de la Montagne imputait aux fédéralistes de vouloir perdre la république en la divisant, et de s'entendre avec les Anglais pour faire un roi, qui serait ou le duc d'Orléans, ou Louis XVII, ou le duc d'York. De son côté, le parti des départements et des fédéralistes accusait la Montagne de vouloir amener la contre-révolution par l'anarchie, et disait que Marat, Robespierre, Danton, étaient vendus à l'Angleterre ou à d'Orléans. Ainsi des deux côtés, c'était la république qu'on prétendait sauver, et la monarchie dont on croyait combattre le retour. Déplorable et ordinaire aveuglement des partis!

Mais ce n'était là qu'une portion des dangers de notre malheureuse patrie. L'ennemi du dedans n'était à craindre qu'à cause de l'ennemi du dehors, devenu plus redoutable que jamais. Tandis que des armées de Français s'avançaient des provinces vers le centre, des armées d'étrangers entouraient de nouveau la France et la menaçaient d'une invasion presque inévitable. Depuis la bataille de Neerwinden et la défection du Dumouriez, une suite effrayante de revers nous avait fait perdre nos conquêtes et notre frontière du Nord. On se souvient que Dampierre, nommé général en chef, avait rallié l'armée sous les murs de Bouchain, et lui avait rendu là un peu d'ensemble et de courage. Heureusement pour la révolution, les coalisés, fidèles au plan méthodique arrêté au commencement de la campagne, ne voulaient percer sur aucun point, et ne devaient pénétrer en France que lorsque le roi de Prusse, après avoir pris Mayence, pourrait s'avancer dans le cœur de nos

* Rapport de Cambon sur les travaux du comité de salut public, depuis le 10 avril jusqu'au 10 juillet.

provinces. S'il s'était trouvé chez les généraux de la coalition un peu de génie ou un peu d'union, la cause de la révolution était perdue. Après Neerwinden et la défection de Dumouriez, ils auraient dû marcher en avant, ne laisser aucun repos à notre armée battue, divisée et trahie; et, soit qu'on la fît prisonnière, soit qu'on la rejetât dans les places fortes, nos campagnes restaient ouvertes à l'ennemi victorieux. Mais les alliés tinrent un congrès à Anvers, pour régler les opérations ultérieures de la guerre. Le duc d'York, le prince de Cobourg, le prince d'Orange et divers généraux, décidèrent entre eux ce qu'il convenait de faire. On résolut de prendre Condé et Valenciennes, pour donner à la maison d'Autriche de nouvelles places fortes dans les Pays-Bas, et de s'emparer de Dunkerque, pour assurer à l'Angleterre ce port si désiré sur le continent. Ces conventions faites, on recommença les opérations. Les Anglais, les Hollandais étaient arrivés en ligne. Le duc d'York commandait vingt mille Autrichiens et Hanovriens; le prince d'Orange, quinze mille Hollandais; le prince de Cobourg avait quarante-cinq mille Autrichiens et huit mille Hessois. Le prince de Hohenlohe occupait avec trente mille Autrichiens Namur et Luxembourg, et liait l'armée coalisée des Pays-Bas avec l'armée prussienne chargée du siége de Mayence. Ainsi quatre-vingt ou quatre-vingt-dix mille hommes menaçaient le Nord.

Déjà les coalisés faisaient le blocus de Condé, et la plus grande ambition du gouvernement français était de débloquer cette place. Dampierre, brave, mais se défiant de ses soldats, n'osait pas attaquer ces masses formidables. Cependant, pressé par les commissaires de la convention, il ramène notre armée au camp de Famars sous Valenciennes, et le 1er mai, il attaque sur plusieurs colonnes les Autrichiens retranchés dans les bois de Vicogne et de Saint-Amant. Les combinaisons militaires étaient timides encore; former une masse, saisir le point faible de l'ennemi, et le frapper hardiment, était une tactique inconnue des deux partis. Dampierre se jette avec bravoure, mais en petites masses, sur un ennemi divisé lui-même, et qu'il eût été facile d'accabler sur un point; puni de sa faute, il est repoussé après un combat acharné. Le 9 mai, il recommence l'attaque; il était moins divisé que la première fois, mais les ennemis avertis l'étaient moins aussi; et, tandis qu'il fait des efforts héroïques pour décider de la prise d'une redoute qui devait déterminer la jonction de deux de ses colonnes, il est atteint d'un boulet de canon, et blessé à mort. Le général Lamarche, revêtu du commandement provisoire, ordonne la retraite, et ramène l'armée dans le camp de Famars.

Le camp de Famars, situé sous les murs de Valenciennes, et lié à cette place, empêchait d'en faire le siége. Les coalisés résolurent de l'attaquer le 23 mai. Ils éparpillèrent leurs troupes, suivant leur méthode accoutumée, en dispersèrent inutilement une partie sur une foule de points que la prudence autrichienne voulait tous garder, et n'attaquèrent pas le camp avec toute la puissance qu'ils auraient pu déployer. Arrêtés une journée entière par l'artillerie, honneur de l'armée française, ils ne passèrent que vers le soir la Ronelle, qui défendait le front du camp. Lamarche décampa la nuit en bon ordre, et vint se poster au camp de César, qui se liait à la place de Bouchain, comme celui de Famars à Valenciennes. Ici encore, il fallait nous poursuivre et nous disperser; mais l'égoïsme et la méthode fixèrent les coalisés autour de Valenciennes. Une partie de leur armée, disposée en corps d'observation, se plaça entre Valenciennes et Bouchain, et fit face au camp de César. Une autre division entreprit le siége de Valenciennes, et le reste continua le blocus de Condé, qui manquait de vivres, et qu'on espérait réduire sous peu de jours. Le siége régulier de Valenciennes fut commencé. Cent quatre-vingts bouches à feu venaient de Vienne, et cent autres de Hollande; quatre-vingt-treize mortiers étaient déjà préparés. Ainsi en juin et en juillet on affamait Condé, on incendiait Valenciennes, et nos généraux occupaient le camp de César avec une armée battue et désorganisée. Condé et Valenciennes réduits, tout devenait à craindre.

L'armée de la Moselle, liant l'armée du Nord à celle du Rhin, avait passé sous les ordres de Ligneville, quand Beurnonville fut nommé ministre de la guerre. Elle se trouvait en présence du prince de Hohenlohe, et n'en avait rien à craindre, car ce prince occupant à la fois Namur, Luxembourg et Trèves, avec trente mille hommes au plus, ayant devant lui les places de Metz et Thionville, ne pouvait rien tenter de dangereux. On venait de l'affaiblir encore en détachant sept à huit mille hommes de son corps, pour les joindre à l'armée prussienne. Dès lors, il devenait plus facile et plus convenable que jamais de joindre l'armée active de la Moselle à celle du Haut-Rhin, pour tenter des opérations importantes.

Sur le Rhin, la campagne précédente s'était

Digitized by Google

terminée à Mayence. Custine, après ses ridicules démonstrations autour de Francfort, avait été contraint de se replier et de s'enfermer à Mayence, où il avait rassemblé une artillerie assez considérable, tirée de nos places fortes, et particulièrement de Strasbourg. Là, il formait mille projets; tantôt il voulait prendre l'offensive, tantôt garder Mayence, tantôt même abandonner cette place. Enfin il fut résolu qu'il la garderait, et il contribua même à décider le conseil exécutif à prendre cette détermination. Le roi de Prusse se vit alors forcé d'en faire le siége, et c'était la résistance qu'ils rencontraient sur ce point qui empêchait les coalisés d'avancer au Nord.

Le roi de Prusse passa le Rhin à Bacharach, un peu au-dessous de Mayence; Wurmser, avec quinze mille Autrichiens et quelques mille hommes de Condé, le franchit un peu au-dessus : le corps hessois de Schœnfeld resta sur la rive droite devant le faubourg de Cassel. L'armée prussienne n'était pas encore aussi forte qu'elle devait l'être, d'après les engagements qu'avait pris Frédéric-Guillaume. Ayant envoyé un corps considérable en Pologne, il ne lui restait que cinquante-cinq mille hommes, en y comprenant les différents contingents, Hessois, Saxons et Bavarois. Ainsi, en comptant les sept à huit mille Autrichiens de Wurmser, les cinq ou six mille émigrés de Condé, et les cinquante-cinq mille hommes du roi de Prusse, on peut évaluer à près de quatre-vingt mille soldats l'armée qui menaçait la frontière de l'Est. Nos places fortes du Rhin renfermaient à peu près trente-huit mille hommes de garnison; l'armée active était de quarante à quarante-cinq mille hommes, celle de la Moselle de trente, et si l'on avait réuni ces deux dernières sous un seul commandement, et avec un point d'appui comme celui de Mayence, on aurait pu aller chercher le roi de Prusse lui-même et l'occuper au delà du Rhin.

Les deux généraux de la Moselle et du Rhin auraient dû au moins s'entendre; ils auraient pu disputer, empêcher même le passage du fleuve, mais ils n'en firent rien. Dans le courant du mois de mars, le roi de Prusse traversa impunément le Rhin, et ne rencontra sur ses pas que des avant-gardes, qu'il repoussa sans peine. Pendant ce temps, Custine était à Worms. Il n'avait pris soin de défendre ni les bords du Rhin, ni les revers des Vosges, qui, formant le pourtour de Mayence, auraient pu arrêter la marche des Prussiens. Il accourut, mais s'alarma subitement des échecs essuyés par ses avant-gardes; il crut avoir cent cinquante mille hommes sur les bras; il se figura surtout que Wurmser, qui devait déboucher par le Palatinat et au-dessus de Mayence, était sur ses derrières, et allait le séparer de l'Alsace; il demanda des secours à Ligneville, qui, tremblant de son côté, n'osa pas déplacer un régiment; alors il se mit à fuir, se retira tout d'un trait sur Landau, puis sur Wissembourg, et songea même à chercher une protection sous le canon de Strasbourg. Cette inconcevable retraite ouvrit tous les passages aux Prussiens, qui vinrent se grouper sous Mayence, et l'investirent sur les deux rives.

Vingt mille hommes s'étaient enfermés dans la place, et si c'était beaucoup pour la défense, c'était beaucoup trop pour l'état des vivres, qui ne pouvaient pas suffire à une garnison aussi considérable. L'incertitude de nos plans militaires avait empêché de prendre aucune mesure pour l'approvisionnement de la ville. Heureusement elle renfermait deux représentants du peuple, Rewbell et l'héroïque Merlin de Thionville, les généraux Kléber, Aubert-Dubayet et l'ingénieur Meunier, enfin une garnison qui avait toutes les vertus guerrières, la bravoure, la sobriété, la constance. L'investissement commença en avril. Le général Kalkreuth formait le siége avec un corps prussien. Le roi de Prusse et Wurmser étaient en observation au pied des Vosges, et faisaient face à Custine. La garnison renouvelait fréquemment ses sorties et étendait fort loin sa défense. Le gouvernement français, sentant la faute qu'il avait commise en séparant les deux armées de la Moselle et du Rhin, les réunit sous Custine. Ce général, disposant de soixante à soixante et dix mille hommes, ayant les Prussiens et les Autrichiens éparpillés devant lui, et au delà Mayence, gardée par vingt mille Français, ne songeait pas à fondre sur le corps d'observation, à le disperser, et à venir joindre la brave garnison qui lui tendait la main. Vers le milieu de mai, sentant le danger de son inaction, il fit une tentative mal combinée, mal secondée, et qui dégénéra en une déroute complète. Suivant son usage, il se plaignit des subordonnés, et fut transporté à l'armée du Nord pour rendre l'organisation et le courage aux troupes retranchées au camp de César. Ainsi la coalition, qui faisait les siéges de Valenciennes et de Mayence, pouvait, après deux places prises, avancer sur notre centre, et effectuer sans obstacle l'invasion.

Du Rhin aux Alpes et aux Pyrénées, une chaîne de révoltes menaçait les derrières de nos armées, et interrompait leurs communications. Les Vosges,

le Jura, l'Auvergne, la Lozère, forment, du Rhin aux Pyrénées, une masse presque continue de montagnes de différente étendue et de diverse hauteur. Les pays de montagnes sont, pour les institutions, les mœurs et les habitudes, des lieux de conservation. Dans presque toutes celles que nous venons de désigner, la population gardait un reste d'attachement pour son ancienne manière d'être, et, sans être aussi fanatisée que la Vendée, elle était néanmoins assez disposée à s'insurger. Les Vosges, à moitié allemandes, étaient travaillées par les nobles, par les prêtres, et montraient des dispositions d'autant plus menaçantes, que l'armée du Rhin chancelait davantage. Le Jura était tout entier insurgé pour la Gironde; et si dans sa rébellion il montrait plus d'esprit de liberté, il n'en était pas moins dangereux, car quinze à vingt mille montagnards se rassemblaient autour de Lons-le-Saulnier, et se liaient aux révoltés de l'Ain et du Rhône. On a vu dans quel état se trouvait Lyon. Les montagnes de la Lozère, qui séparent la haute Loire du Rhône, se remplissaient de révoltés à la manière des Vendéens. Commandés par un ex-constituant nommé Charrier, ils s'élevaient déjà au nombre de trente mille, et pouvaient se joindre par la Loire à la Vendée. Après, venaient les insurgés fédéralistes du Midi. Ainsi, de vastes révoltes, différentes de but et de principes, mais également formidables, menaçaient les derrières des armées du Rhin, des Alpes et des Pyrénées.

Le long des Alpes, les Piémontais étaient en armes, et voulaient reprendre sur nous la Savoie et le comté de Nice. Les neiges empêchaient le commencement des hostilités le long du Saint-Bernard, et chacun gardait ses postes dans les trois vallées de Sallenche, de la Tarentaise et de la Maurienne. Aux Alpes maritimes et à l'armée dite d'Italie, il en était autrement. Là, les hostilités avaient été reprises de bonne heure, et dès le mois de mai on avait recommencé à se disputer le poste si important de Saorgio, duquel dépendait la tranquille possession de Nice. En effet, ce poste une fois occupé, les Français étaient maîtres du col de Tende, et tenaient la clef de la grande chaîne. Aussi les Piémontais avaient mis autant d'énergie à le défendre que nous à l'attaquer. Ils avaient, tant en Savoie que du côté de Nice, quarante mille hommes, renforcés par huit mille Autrichiens auxiliaires. Leurs troupes, disséminées en plusieurs corps d'égale force depuis le col de Tende jusqu'au Grand Saint-Bernard, avaient suivi, comme toutes celles de la coalition, le système des cordons, et gardaient toutes les vallées. L'armée française d'Italie était dans le plus déplorable état; composée de quinze mille hommes au plus, dénuée de tout, faiblement commandée, il n'était pas possible d'en obtenir de grands efforts. Le général Biron, qui l'avait commandée un instant, l'augmenta de cinq mille hommes, mais il ne put la pourvoir de tout ce qui lui était nécessaire. Si une de ces grandes pensées qui nous auraient perdu au Nord s'était élevée au Midi, notre ruine n'eût pas été moins certaine de ce côté. Les Piémontais pouvaient, à la faveur des glaces qui paralysaient forcément toute action du côté des grandes Alpes, transporter toutes leurs forces aux Alpes du Midi, et, débouchant sur Nice avec une masse de trente mille hommes, culbuter notre armée d'Italie, la refouler sur les départements insurgés, la disperser entièrement, favoriser le soulèvement des deux rives du Rhône, s'avancer peut-être jusqu'à Grenoble et Lyon, prendre là par derrière notre armée engagée dans les vallées de la Savoie, et envahir ainsi toute une partie de la France. Mais il n'y avait pas plus un Amédée chez eux, qu'un Eugène chez les Autrichiens, ou qu'un Marlborough chez les Anglais. Ils s'étaient donc bornés à la défense de Saorgio.

Brunet, qui succéda à Anselme, avait fait, sur le poste de Saorgio, les mêmes efforts que Dampierre du côté de Condé. Après plusieurs combats inutiles et sanglants, on en livra enfin un dernier, le 12 juin, qui fut suivi d'une déroute complète. Alors encore, si l'ennemi eût puisé dans son succès un peu d'audace, il aurait pu nous disperser, nous faire évacuer Nice et repasser le Var. Kellermann était accouru de son quartier général des Alpes, avait rallié l'armée au camp de Donjon, fixé des positions défensives, et ordonné, en attendant de nouvelles forces, une inaction absolue. Une circonstance rendait encore plus dangereuse la situation de cette armée, c'était l'apparition dans la Méditerranée de l'amiral anglais Hood, sorti de Gibraltar avec trente-sept vaisseaux, et de l'amiral Langara, venu avec des forces à peu près égales des ports d'Espagne. Des troupes de débarquement pouvaient occuper la ligne du Var et prendre les Français par derrière. La présence des escadres empêchait en outre les approvisionnements par mer, favorisait la révolte du Midi, et encourageait la Corse à se jeter dans les bras des Anglais. Nos flottes réparaient dans Toulon les dommages qu'elles avaient essuyés dans l'ex-

pédition si malheureuse de Sardaigne, et osaient à peine protéger les caboteurs qui apportaient des grains d'Italie. La Méditerranée n'était plus à nous, et le commerce du Levant passait de Marseille aux Grecs et aux Anglais. Ainsi l'armée d'Italie avait en face les Piémontais victorieux en plusieurs combats, et à dos la révolte du Midi et deux escadres.

Aux Pyrénées, la guerre avec l'Espagne, déclarée le 7 mars, à la suite de la mort de Louis XVI, venait à peine de commencer. Les préparatifs avaient été longs des deux côtés, parce que l'Espagne, lente, paresseuse et misérablement administrée, ne pouvait se hâter davantage, et parce que la France avait sur les bras d'autres ennemis qui occupaient toute son attention. Servan, général aux Pyrénées, avait passé plusieurs mois à organiser son armée, et à accuser Pache avec autant d'amertume que le faisait Dumouriez. Les choses étaient restées dans le même état sous Bouchotte, et, lorsque la campagne s'ouvrit, le général se plaignit encore du ministre, qui, disait-il, le laissait manquer de tout. Les deux pays communiquent l'un avec l'autre par deux points, Perpignan et Bayonne. Porter vigoureusement un corps d'invasion sur Bayonne et Bordeaux, et aboutir ainsi à la Vendée, était une tentative trop hardie pour ce temps-là; d'ailleurs l'ennemi nous supposait de ce côté de plus grands moyens de résistance; il lui aurait fallu traverser les Landes, la Garonne et la Dordogne, et de pareilles difficultés auraient suffi pour détourner de ce plan, si on y avait songé. La cour de Madrid préféra une attaque par Perpignan, parce qu'elle avait de ce côté une base plus solide en places fortes, parce qu'elle comptait sur les royalistes du Midi, d'après les promesses des émigrés, parce qu'enfin elle n'avait pas oublié ses anciennes prétentions sur le Roussillon. Quatre ou cinq mille hommes furent laissés à la garde de l'Aragon; quinze ou dix-huit mille, moitié de troupes réglées et moitié de milices, durent guerroyer, sous le général Caro, dans les Pyrénées occidentales; enfin le général Ricardos, avec vingt-quatre mille hommes, fut chargé d'attaquer sérieusement le Roussillon.

Deux vallées principales, celle du Tech et celle de la Tet, se détachent de la chaîne des Pyrénées, et, débouchant vers Perpignan, forment nos deux premières lignes défensives. Perpignan est placé sur la seconde, celle de la Tet. Ricardos, instruit de la faiblesse de nos moyens, débute par une pensée hardie. Il masque les forts Bellegarde et les Bains, situés sur la première ligne, et s'avance hardiment avec le projet de faire tomber tous nos détachements épars dans les vallées, en les dépassant. Cette tentative lui réussit. Il débouche le 15 avril, bat les détachements envoyés sous le général Willot pour l'arrêter, et répandu ne terreur panique sur toute la frontière. En avançant avec dix mille hommes, il était maître de Perpignan, mais il n'avait pas assez d'audace; d'ailleurs tous ses préparatifs n'étaient pas faits, et il laissa aux Français le temps de se reconnaître.

Le commandement, qui paraissait trop vaste, fut divisé. Servan eut les Pyrénées occidentales, et le général Deflers, qu'on a vu employé à l'expédition de Hollande, les Pyrénées orientales. Celui-ci rallia l'armée en avant de Perpignan dans une position dite *le Mas d'Eu*. Le 19 mai, Ricardos, étant parvenu à réunir dix-huit mille hommes, attaqua le camp français. Le combat fut sanglant. Le brave général Dagobert, conservant dans un âge avancé toute la fougue d'un jeune homme, et joignant à son courage une grande intelligence, réussit à se maintenir sur le champ de bataille. Deflers arriva avec dix-huit cents hommes de réserve, et le terrain fut conservé. La fin du jour approchait, et le combat paraissait devoir être heureux, mais, vers la nuit, nos soldats, accablés par la fatigue d'une longue résistance, cèdent tout à coup le terrain et se réfugient en désordre sous Perpignan. La garnison effrayée ferme les portes et tire sur nos troupes, qu'elle prend pour des Espagnols. C'était encore le cas de fondre hardiment sur Perpignan et de s'emparer de cette place, qui n'eût pas résisté; mais Ricardos, qui n'avait fait que masquer Bellegarde et les Bains, ne crut pas devoir pousser la hardiesse plus loin, et revint faire le siége de ces deux petites forteresses. Il s'en empara vers la fin de juin, et se porta de nouveau en présence de nos troupes, ralliées à peu près dans les mêmes positions qu'auparavant. Ainsi, en juillet, un combat malheureux pouvait nous faire perdre le Roussillon.

Nous voyons les calamités s'augmenter en nous approchant d'un autre théâtre de guerre, plus sanglant, plus terrible que tous ceux qu'on a déjà parcourus. La Vendée, en feu et en sang, allait vomir au delà de la Loire une colonne formidable. Nous avons laissé les Vendéens enflammés par des succès inespérés, maîtres de la ville de Thouars, qu'ils avaient prise sur Quétineau, et commençant à méditer de plus grands projets. Au lieu de mar-

Digitized by Google

cher sur Doué et Saumur, ils s'étaient rabattus au sud du théâtre de la guerre, et avaient voulu dégager le pays du côté de Fontenay et de Niort. MM. de Lescure et de Larochejacquelein, chargés de cette expédition, s'étaient portés sur Fontenay le 16 mai. Repoussés d'abord par le général Sandos, ils se replièrent à quelque distance; bientôt, profitant de la confiance aveugle que le général républicain venait de concevoir d'un premier succès, ils reparurent au nombre de quinze à vingt mille, s'emparèrent de Fontenay, malgré les efforts que le jeune Marceau déploya dans cette journée, et obligèrent Chalbos et Sandos à se retirer à Niort dans le plus grand désordre. Là, ils trouvèrent des armes, des munitions en grande quantité, et s'enrichirent de nouvelles ressources, qui, jointes à celles qu'ils s'étaient procurées à Thouars, leur permettaient de pousser la guerre avec l'espérance de nouveaux succès. Lescure fit une proclamation aux habitants, et les menaça des plus terribles peines, s'ils donnaient des secours aux républicains. Après quoi, les Vendéens se séparèrent suivant leur coutume, pour retourner aux travaux de la moisson, et un rendez-vous fut fixé pour le 1er juin dans les environs de Doué.

Dans la basse Vendée, où Charette dominait seul, sans lier encore ses mouvements avec ceux des autres chefs, les succès avaient été balancés. Canclaux, commandant à Nantes, s'était maintenu à Machecoul, mais avec peine; le général Boulard, qui commandait aux Sables, grâce à ses bonnes dispositions et à la discipline de son armée, avait occupé pendant deux mois la basse Vendée, et même conservé des postes très-avancés jusqu'aux environs de Palluau. Le 17 mai cependant, il fut obligé de se retirer à la Motte-Achart, très-près des Sables, et il se trouvait dans le plus grand embarras, parce que ses deux meilleurs bataillons, tout composés de citoyens de Bordeaux, voulaient se retirer, soit pour retourner à leurs affaires, qu'ils avaient quittées, soit par mécontentement du 31 mai.

Les travaux des champs avaient amené quelque repos dans la basse comme dans la haute Vendée, et, pour quelques jours, la guerre fut un peu moins active, et ajournée au commencement de juin.

Le général Berruyer, dont les ordres s'étendaient dans l'origine sur tout le théâtre de la guerre, avait été remplacé, et son commandement se trouvait divisé entre plusieurs généraux. Saumur, Niort, les Sables, composèrent l'armée dite des côtes de la Rochelle, qui fut confiée à Biron; Angers, Nantes et la Loire-Inférieure, formèrent l'armée dite des côtes de Brest, qu'on remit à Canclaux, général à Nantes. Enfin les côtes de Cherbourg avaient été données à Wimpffen, devenu ensuite, comme on l'a vu, général des insurgés du Calvados.

Biron, transporté de la frontière du Rhin à celle d'Italie, et de cette dernière en Vendée, ne se rendit qu'avec répugnance sur ce théâtre de dévastations, et devait s'y perdre par son aversion à partager les fureurs de la guerre civile. Il arriva le 27 mai à Niort, et trouva l'armée dans un désordre affreux. Elle était composée de levées en masse, faites par force ou par entraînement dans les contrées voisines, et confusément jetées sur la Vendée, sans instruction, sans discipline, sans approvisionnements. Formées de paysans et de bourgeois industrieux des villes, qui avaient quitté à regret leurs occupations, elles étaient prêtes à se dissoudre au premier accident. Il eût beaucoup mieux valu les renvoyer pour la plupart, car elles faisaient faute dans les campagnes et dans les villes, encombraient inutilement le pays insurgé, l'affamaient par leur masse, y répandaient le désordre, les terreurs paniques, et entraînaient souvent dans leur fuite des bataillons organisés, qui, livrés à eux-mêmes, auraient beaucoup mieux résisté. Toutes ces bandes arrivaient avec leur chef, nommé dans la localité, qui se disait général, parlait de son armée, ne voulait pas obéir et contrariait toutes les dispositions des chefs supérieurs. Du côté d'Orléans, on formait des bataillons, connus dans cette guerre sous le nom de *bataillons d'Orléans*. On les composait avec des commis, des garçons de boutique, des domestiques, avec tous les jeunes gens enfin recueillis dans les sections de Paris, et envoyés à la suite de Santerre. On les amalgamait avec des troupes tirées de l'armée du Nord, dont on avait détaché cinquante hommes par bataillon. Mais il fallait associer ces éléments hétérogènes, trouver des armes et des vêtements. Tout manquait, la paye même ne pouvait être fournie, et comme elle était inégale entre la troupe de ligne et les volontaires, elle occasionnait souvent des révoltes.

Pour organiser cette multitude, la convention envoyait commissaires sur commissaires. Il y en avait à Tours, à Saumur, à Niort, à la Rochelle, à Nantes. Ils se contrariaient entre eux et contrariaient les généraux. Le conseil exécutif y entretenait aussi des agents, et le ministre Bouchotte

Digitized by Google

avait inondé le pays de ses affidés, choisis tous parmi les jacobins et les cordeliers. Ceux-ci se croisaient avec les représentants, croyaient faire preuve de zèle en accablant le pays de réquisitions, et accusaient de despotisme et de trahison les généraux qui voulaient arrêter l'insubordination des troupes, ou empêcher des vexations inutiles. Il résultait de ce conflit d'autorités un chaos d'accusations et un désordre de commandement effroyables. Biron ne pouvait se faire obéir, et il n'osait mettre en marche son armée, de peur qu'elle ne se débandât au premier mouvement, ou pillât tout sur son passage. Tel est le tableau exact des forces que la république avait à cette époque dans la Vendée.

Biron se rendit à Tours, arrêta un plan éventuel avec les représentants, qui consistait, dès qu'on aurait un peu réorganisé cette multitude confuse, à porter quatre colonnes de dix mille hommes chacune, de la circonférence au centre. Les quatre points de départ étaient les ponts de Cé, Saumur, Chinon et Niort. En attendant, il alla visiter la basse Vendée, où il supposait le danger plus grand que partout ailleurs. Biron craignait avec raison que des communications ne s'établissent entre les Vendéens et les Anglais. Des munitions et des troupes débarquées dans le Marais pouvaient aggraver le mal, et rendre la guerre interminable. Une flotte de dix voiles avait été signalée, et on savait que les émigrés bretons avaient reçu l'ordre de se rendre dans les îles de Jersey et Guernesey. Ainsi tout justifiait les craintes de Biron et sa visite dans la basse Vendée.

Sur ces entrefaites, les Vendéens s'étaient réunis le 1er juin. Ils avaient introduit quelque régularité chez eux, et nommé un conseil pour gouverner le pays occupé par leurs armées. Un aventurier, qui se faisait passer pour évêque d'Agra et envoyé du pape, présidait ce conseil, et, en bénissant des drapeaux, en célébrant des messes solennelles, excitait l'enthousiasme des Vendéens, et leur rendait ainsi son imposture très-utile. Ils n'avaient pas encore choisi un généralissime; mais chaque chef commandait les paysans de son quartier, et il était convenu qu'ils se concerteraient entre eux dans toutes leurs opérations. Ces chefs avaient fait une proclamation au nom de Louis XVII et du comte de Provence, régent du royaume en la minorité du jeune prince, et ils s'appelaient *commandants des armées royales et catholiques*. Ils projetèrent d'abord d'occuper la ligne de la Loire, et de s'avancer sur Doué et Saumur. L'entreprise était hardie, mais facile en l'état des choses. Le 7 ils entrèrent à Doué, et arrivèrent le 9 devant Saumur. Dès que leur marche fut connue, le général Salomon, qui était à Thouars avec trois mille hommes de bonnes troupes, reçut l'ordre de marcher sur leurs derrières. Salomon obéit, mais les trouva trop en force; il n'aurait pu essayer de les entamer sans se faire écraser; il revint à Thouars, et de Thouars à Niort. Les troupes de Saumur avaient pris position aux environs de la ville, sur le chemin de Fontevrault, dans les retranchements de Nantilly, et sur les hauteurs de Bournan. Les Vendéens s'approchent, attaquent la colonne de Berthier, sont repoussés par une artillerie bien dirigée, mais reviennent en force, et font plier Berthier, qui est blessé. Les gendarmes à pied, deux bataillons d'Orléans, et les cuirassiers résistent encore; mais ceux-ci perdent leur colonel; alors la défaite commence, et tous sont ramenés dans la place, où les Vendéens pénètrent à leur suite. Il restait encore en dehors le général Coustard, commandant les bataillons postés sur les hauteurs de Bournan. Il se voit séparé des troupes républicaines, qui avaient été refoulées dans Saumur, et forme la résolution hardie d'y rentrer, en prenant les Vendéens par derrière. Il fallait traverser un pont où les vainqueurs venaient de placer une batterie. Le brave Coustard ordonne à un corps de cuirassiers qu'il avait à ses ordre, de charger sur la batterie. — Où nous envoyez-vous? disent ceux-ci. — A la mort, répond Coustard; le salut de la république l'exige. — Les cuirassiers s'élancent, mais les bataillons d'Orléans se débandent, et abandonnent le général et les cuirassiers qui chargent la batterie. La lâcheté des uns rend inutile l'héroïsme des autres, et Coustard, ne pouvant rentrer dans Saumur, se retire à Angers.

Saumur fut occupé le 8 juin, et le lendemain le château se rendit. Les Vendéens, étant maîtres du cours de la Loire, pouvaient marcher ou sur Nantes, ou sur la Flèche, le Mans et Paris. La terreur les précédait, et tout devait céder devant eux. Pendant ce temps, Biron était dans la basse Vendée, où il croyait, en s'occupant des côtes, parer aux dangers les plus réels et les plus graves.

Tous les périls nous menaçaient à la fois. Les coalisés faisant les siéges de Valenciennes, de Condé, de Mayence, étaient à la veille de prendre ces places, boulevards de nos frontières. Les Vosges en mouvement, le Jura révolté, ouvraient l'accès le plus facile à l'invasion du côté du Rhin. L'armée d'Italie, repoussée par les Piémontais,

avait à dos la révolte du Midi et les escadres anglaises. Les Espagnols, en présence du camp français sous Perpignan, menaçaient de l'enlever par une attaque, et de se rendre maîtres du Roussillon. Les révoltés de la Lozère étaient prêts à donner la main aux Vendéens le long de la Loire, et c'était le projet de l'auteur de cette révolte. Les Vendéens, maîtres de Saumur et du cours de la Loire, n'avaient qu'à vouloir, et possédaient tous les moyens d'exécuter les plus hardies tentatives sur l'intérieur. Enfin les fédéralistes, marchant de Caen, de Bordeaux et de Marseille, se disposaient à soulever la France sur leurs pas.

Notre situation, dans le mois de juillet 1793, était d'autant plus désespérante qu'il y avait sur tous les points un coup mortel à porter à la France. Les coalisés du Nord, en négligeant les places fortes, n'avaient qu'à marcher sur Paris, et ils auraient rejeté la convention sur la Loire, où elle aurait été reçue par les Vendéens. Les Autrichiens et les Piémontais pouvaient exécuter une invasion par les Alpes maritimes, anéantir notre armée et remonter tout le Midi en vainqueurs. Les Espagnols étaient en position de s'avancer par Bayonne et d'aller joindre la Vendée, ou bien, s'ils préféraient le Roussillon, de marcher hardiment vers la Lozère, peu distante de la frontière, et de mettre le Midi en feu. Enfin les Anglais, au lieu de croiser dans la Méditerranée, avaient le moyen de débarquer des troupes dans la Vendée, et de les conduire de Saumur à Paris.

Mais les ennemis extérieurs et intérieurs de la convention n'avaient point ce qui assure la victoire dans une guerre de révolution. Les coalisés agissaient sans union, et, sous les apparences d'une guerre sainte, cachaient les vues les plus personnelles. Les Autrichiens voulaient Valenciennes; le roi de Prusse, Mayence; les Anglais, Dunkerque; les Piémontais aspiraient à recouvrer Chambéry et Nice; les Espagnols, les moins intéressés de tous, songeaient néanmoins quelque peu au Roussillon; les Anglais enfin pensaient plutôt à couvrir la Méditerranée de leurs flottes, et à y gagner quelque port, que de porter d'utiles secours dans la Vendée. Outre cet égoïsme universel qui empêchait les coalisés d'étendre leur vue au delà de leur utilité immédiate, ils étaient tous méthodiques et timides à la guerre, et défendaient avec la vieille routine militaire les vieilles routines politiques pour lesquelles ils s'étaient armés. Quant aux Vendéens, insurgés en hommes simples contre le génie de la révolution, ils combattaient en tirailleurs braves, mais bornés. Les fédéralistes, répandus sur tout le sol de la France, ayant à s'entendre à de grandes distances pour concerter leurs opérations, ne se soulevant qu'avec timidité contre l'autorité centrale, et n'étant animés que de passions médiocres, ne pouvaient agir qu'avec incertitude et lenteur. D'ailleurs, ils se faisaient un reproche secret, celui de compromettre leur patrie par une diversion coupable. Ils commençaient à sentir qu'il était criminel de discuter s'il fallait être révolutionnaire comme Pétion et Vergniaud, ou comme Robespierre et Danton, dans un moment où toute l'Europe fondait sur nous; et ils s'apercevaient que, dans de telles circonstances, il n'y avait qu'une bonne manière de l'être, c'est-à-dire la plus énergique. Déjà en effet toutes les factions, surgissant autour d'eux, les avertissaient de leur faute. Ce n'étaient pas seulement les constituants, c'étaient des agents de l'ancienne cour, les sectateurs de l'ancien clergé, tous les partisans, en un mot, du pouvoir absolu, qui se levaient à la fois, et il devenait évident pour eux que toute opposition à la révolution tournait au profit des ennemis de toute liberté et de toute nationalité.

Telles étaient les causes qui rendaient les coalisés si malhabiles et si timides, les Vendéens si bornés, les fédéralistes si incertains, et qui devaient assurer le triomphe de la convention sur les révoltes intérieures et sur l'Europe. Les montagnards, animés seuls d'une passion forte, d'une pensée unique, le salut de la révolution, éprouvant cette exaltation d'esprit qui découvre les moyens les plus neufs et les plus hardis, qui ne les croit jamais ni trop hasardeux, ni trop coûteux, s'ils sont salutaires, devaient déconcerter, par une défense imprévue et sublime, des ennemis lents, routiniers, décousus, et étouffer des factions qui voulaient de l'ancien régime à tous les degrés, de la révolution à tous les degrés, et qui n'avaient ni accord, ni but déterminé.

La convention, au milieu des circonstances extraordinaires où elle était placée, n'éprouva pas un seul instant de trouble. Pendant que des places fortes ou des camps retranchés arrêtaient un moment les ennemis sur les différentes frontières, le comité de salut public travaillait jour et nuit à réorganiser les armées, à les compléter au moyen de la levée de trois cent mille hommes décrétée en mars, à envoyer des instructions aux généraux, à dépêcher des fonds et des munitions. Il parlementait avec toutes les administrations locales qui voulaient retenir, au profit de la cause fédéraliste,

les approvisionnements destinés aux armées, et parvenait à les faire désister par la grande considération du salut public.

Pendant que ces moyens étaient employés à l'égard de l'ennemi du dehors, la convention n'en prenait pas de moins efficaces à l'égard de l'ennemi du dedans. La meilleure ressource contre un adversaire qui doute de ses droits et de ses forces, c'est de ne pas douter des siens. C'est ainsi que se conduisit la convention. On a déjà vu les décrets énergiques qu'elle avait rendus au premier mouvement de révolte. Beaucoup de villes n'ayant pas voulu céder, l'idée ne lui vint pas un instant de transiger avec celles dont les actes prenaient le caractère décidé de la rébellion. Les Lyonnais ayant refusé d'obéir et de renvoyer à Paris les patriotes incarcérés, elle ordonna à ses commissaires près l'armée des Alpes d'employer la force, sans s'inquiéter ni des difficultés, ni des périls que ces commissaires couraient à Grenoble, où ils avaient les Piémontais en face, et tous les révoltés de l'Isère et du Rhône sur leurs derrières. Elle leur prescrivit de faire rentrer Marseille dans le devoir. Elle ne laissa que trois jours à toutes les administrations pour rétracter leurs arrêtés équivoques, et enfin elle envoya à Vernon quelques gendarmes et quelques mille citoyens de Paris, pour soumettre sur-le-champ les insurgés du Calvados, les plus rapprochés de la capitale.

La grande ressource de la constitution ne fut pas négligée, et huit jours suffirent pour achever cet ouvrage, qui était plutôt un moyen de ralliement qu'un véritable plan de législation. Hérault-Séchelles en avait été le rédacteur. D'après ce projet, tout Français âgé de vingt et un ans était citoyen, et pouvait exercer ses droits politiques, sans aucune condition de fortune ni de propriété. Les citoyens réunis nommaient un député par cinquante mille âmes. Les députés, composant une seule assemblée, ne pouvaient siéger qu'un an. Ils faisaient des décrets pour tout ce qui concernait les besoins pressants de l'État, et ces décrets étaient exécutoires sur-le-champ. Ils faisaient des lois pour tout ce qui concernait les matières d'un intérêt général et moins urgent, et ces lois n'étaient sanctionnées que lorsque, dans un délai donné, les assemblées primaires n'avaient pas réclamé. Le premier jour de mai, les assemblées primaires se formaient de droit et sans convocation, pour renouveler la députation. Les assemblées primaires pouvaient demander des conventions pour modifier l'acte constitutionnel. Le pouvoir exécutif était confié à vingt-quatre membres nommés par des électeurs, et c'était la seule élection médiate. Les assemblées primaires nommaient les électeurs, ces électeurs nommaient des candidats et le corps législatif réduisait par élimination les candidats à vingt-quatre. Ces vingt-quatre membres du conseil choisissaient les généraux, les ministres, les agents de toute espèce, et les prenaient hors de leur sein. Ils devaient les diriger, les surveiller, et ils étaient continuellement responsables. Le conseil exécutif se renouvelait tous les ans par moitié. Enfin, cette constitution si courte, si démocratique, où le gouvernement se réduisait à un simple commissariat temporaire, respectait cependant un seul vestige de l'ancien régime, les communes, et n'en changeait ni la circonscription ni les attributions. L'énergie dont elles avaient fait preuve leur avait valu d'être conservées sur cette table rase, où ne subsistait pas une seule trace du passé. Presque sans discussion, et en huit jours, cette constitution fut adoptée *, et à l'instant où l'ensemble en fut voté, le canon retentit dans Paris, et des cris d'allégresse s'élevèrent de toutes parts. Elle fut imprimée à des milliers d'exemplaires, pour être envoyée à toute la France. Elle n'essuya qu'une seule contradiction, ce fut de la part de quelques-uns des agitateurs qui avaient préparé le 31 mai.

On se souvient du jeune Varlet, pérorant sur les places publiques; du jeune Lyonnais Leclerc, si violent dans ses discours aux Jacobins, et suspect même à Marat par ses emportements; de ce Jacques Roux, si dur envers l'infortuné Louis XVI, qui voulait lui remettre son testament : tous ces hommes s'étaient signalés dans la dernière insurrection, et avaient une grande influence au comité de l'évêché et aux Cordeliers. Ils trouvèrent mauvais que la constitution ne renfermât rien contre les accapareurs; ils rédigèrent une pétition, la firent signer dans les rues, et coururent soulever les cordeliers en disant que la constitution était incomplète, puisqu'elle ne contenait aucune disposition contre les plus grands ennemis du peuple. Legendre voulut en vain résister à ce mouvement; on le traita de modéré, et la pétition, adoptée par la Société, fut présentée par elle à la convention. A cette nouvelle, toute la Montagne fut indignée. Robespierre, Collot-d'Herbois, s'emportèrent, firent repousser la pétition, et se rendirent aux Jacobins pour montrer le danger de ces exagéra-

* Elle fut décrétée le 24 juin. Le projet avait été présenté le 10.

tions perfides, qui ne tendaient, disaient-ils, qu'à égarer le peuple, et ne pouvaient être que l'ouvrage d'hommes payés par les ennemis de la république. « La constitution la plus populaire qui » ait jamais été, dit Robespierre, vient de sortir » d'une assemblée jadis contre-révolutionnaire, » mais purgée maintenant des hommes qui con- » trariaient sa marche et mettaient obstacle à ses » opérations. Aujourd'hui pure, cette assemblée » a produit le plus bel ouvrage, le plus populaire » qui ait jamais été donné aux hommes; et un in- » dividu couvert du manteau du patriotisme, qui » se vante d'aimer le peuple plus que nous, » ameute des citoyens de tout état, et veut prou- » ver qu'une constitution qui doit rallier toute la » France ne leur convient pas? Défiez-vous de » telles manœuvres, défiez-vous de ces ci-devant » prêtres coalisés avec les Autrichiens! Prenez » garde au nouveau masque dont les aristocrates » vont se couvrir! J'entrevois un nouveau crime » dans l'avenir, qui n'est peut-être pas loin d'é- » clater; mais nous le dévoilerons, et nous écra- » serons les ennemis du peuple sous quelque » forme qu'ils puissent se présenter. » Collot-d'Herbois parla aussi vivement que Robespierre; il soutint que les ennemis de la république voulaient pouvoir dire aux départements : « *Vous » voyez, Paris approuve le langage de Jacques » Roux!* »

Des acclamations unanimes accueillirent les deux orateurs. Les jacobins, qui se piquaient de réunir la politique à la passion révolutionnaire, la prudence à l'énergie, envoyèrent une députation aux cordeliers. Collot-d'Herbois en était l'orateur. Il fut reçu aux Cordeliers avec la considération qui était due à l'un des membres les plus renommés des jacobins et de la Montagne. On professa pour la société qui l'envoyait un respect profond. La pétition fut rétractée, Jacques Roux et Leclerc furent exclus, Varlet n'obtint son pardon qu'en raison de son âge, et Legendre reçut des excuses pour les paroles peu convenables qu'on lui avait adressées dans la séance précédente. La constitution ainsi vengée fut envoyée à la France pour être sanctionnée par toutes les assemblées primaires.

Ainsi la convention présentait aux départements, d'une main la constitution, de l'autre le décret qui ne leur donnait que trois jours pour se décider. La constitution justifiait la Montagne de tout projet d'usurpation, fournissait un prétexte de se rallier à une autorité justifiée; et le décret de trois jours ne donnait pas le temps d'hésiter, et obligeait à préférer le parti de l'obéissance.

Beaucoup de départements en effet cédèrent, et d'autres persistèrent dans leurs premières démarches. Mais ceux-ci, échangeant des adresses, s'envoyant des députations, semblaient s'attendre les uns les autres pour agir. Les distances ne permettaient pas de correspondre rapidement et de former un ensemble. En outre, le défaut de génie révolutionnaire empêchait de trouver les ressources nécessaires pour réussir. Quelque bien disposées que soient les masses, elles ne sont jamais prêtes à tous les sacrifices si des hommes passionnés ne les y obligent pas. Il aurait fallu des moyens violents pour soulever les bourgeois modérés des villes, pour les obliger à marcher, à contribuer, à se hâter. Mais les girondins, qui condamnaient tous ces moyens chez les montagnards, ne pouvaient les employer eux-mêmes. Les négociants bordelais croyaient avoir beaucoup fait quand ils avaient parlé avec un peu de vivacité dans les sections, mais ils n'étaient pas sortis de leurs murs. Les Marseillais, un peu plus prompts, avaient envoyé six mille hommes à Avignon, mais ils ne composaient pas eux-mêmes cette petite armée; ils s'étaient fait remplacer par des soldats payés. Les Lyonnais attendaient la jonction des Provençaux et des Languedociens; les Normands paraissaient un peu refroidis; les Bretons seuls ne s'étaient pas démentis, et avaient remplis eux-mêmes les cadres de leurs bataillons.

On s'agitait beaucoup à Caen, centre principal de l'insurrection. C'étaient les colonnes parties de ce point qui devaient rencontrer les premières les troupes de la convention, et ce premier engagement ne pouvait qu'avoir une grande importance. Les députés proscrits et assemblés autour de Wimpffen se plaignaient de ses lenteurs, et croyaient entrevoir en lui un royaliste. Wimpffen, pressé de toutes parts, ordonna enfin à Puisaye de porter, le 13 juillet, son avant-garde à Vernon, et annonça qu'il allait marcher lui-même avec toutes ses forces. Le 13, en effet, Puisaye s'avança vers Pacy, et rencontra les levées de Paris, accompagnées de quelques centaines de gendarmes. Quelques coups de fusil furent tirés de part et d'autre dans les bois. Le lendemain 14, les fédéralistes occupèrent Pacy et parurent avoir un léger avantage. Mais le jour suivant les troupes de la convention se montrèrent avec du canon. A la première décharge, la terreur se répandit dans les rangs des fédéralistes; ils se dispersèrent et s'enfuirent confusément à Évreux. Les Bretons,

Digitized by Google

Défaite des Vendéens devant Nantes.

28 juin 1793

Digitized by Google

plus fermes, se retirèrent avec moins de désordre, mais ils furent entraînés dans le mouvement rétrograde des autres. A cette nouvelle, la consternation se répandit dans le Calvados, et toutes les administrations commencèrent à se repentir de leurs imprudentes démarches. Dès qu'on apprit cette déroute à Caen, Wimpffen assembla les députés, leur proposa de se retrancher dans cette ville, et d'y faire une résistance opiniâtre. Wimpffen, s'ouvrant ensuite davantage, leur dit qu'il ne voyait qu'un moyen de soutenir cette lutte, c'était de se ménager un allié puissant, et que, s'ils voulaient, il leur en procurerait un; il leur laissa même deviner qu'il s'agissait du cabinet anglais. Il ajouta qu'il croyait la république impossible, et qu'à ses yeux le retour à la monarchie ne serait pas un malheur. Les girondins repoussèrent avec force toute offre de ce genre, et témoignèrent la plus franche indignation. Quelques-uns commencèrent à sentir alors l'imprudence de leur tentative, et le danger de lever un étendard quelconque, puisque toutes les factions venaient s'y rallier pour renverser la république. Ils ne perdirent cependant pas tout espoir, et songèrent à se retirer à Bordeaux, où quelques-uns croyaient pouvoir opérer un mouvement sincèrement républicain, et plus heureux que celui du Calvados et de la Bretagne. Ils partirent donc avec les bataillons bretons qui retournaient chez eux, et projetèrent d'aller s'embarquer à Brest. Ils prirent l'habit de soldat, et se confondirent dans les rangs du bataillon du Finistère. Ils avaient besoin de se cacher depuis l'échec de Vernon, parce que toutes les administrations, empressées de se soumettre et de donner des preuves de zèle à la convention, auraient pu les faire arrêter. Ils parcoururent ainsi une partie de la Normandie et de la Bretagne au milieu de dangers continuels et de souffrances affreuses, et vinrent se cacher aux environs de Brest, pour se rendre ensuite à Bordeaux. Barbaroux, Pétion, Salles, Louvet, Meilhan, Guadet, Kervélégan, Gorsas, Girey-Dupré, collaborateur de Brissot, Marchenna, jeune Espagnol qui était venu chercher la liberté en France, Riouffe, jeune homme attaché par enthousiasme aux girondins, composaient cette troupe d'illustres fugitifs, poursuivis comme traîtres à la patrie, quoique tout prêts cependant à donner leur vie pour elle, et croyant même encore la servir alors qu'ils la compromettaient par la plus dangereuse diversion.

Dans la Bretagne, dans les départements de l'Ouest et du bassin supérieur de la Loire, les administrations s'empressèrent de se rétracter pour éviter d'être mises hors la loi. La constitution, transportée en tous lieux, était le prétexte d'une soumission universelle. La convention, disait-on, n'entendait ni s'éterniser, ni s'emparer du pouvoir, puisqu'elle donnait une constitution; cette constitution devait terminer bientôt le règne des factions, et paraissait contenir le gouvernement le plus simple qu'on eût jamais vu. Pendant ce temps, les municipalités montagnardes, les clubs jacobins, redoublaient d'énergie, et les honnêtes partisans de la Gironde cédaient devant une révolution qu'ils n'avaient pas assez de force pour combattre, et qu'ils n'auraient pas eu assez de force pour défendre. Dès ce moment, Toulouse chercha à se justifier. Les Bordelais, plus prononcés, ne se soumirent pas formellement, mais ils firent rentrer leur avant-garde, et cessèrent d'annoncer leur marche sur Paris. Deux autres événements importants vinrent terminer les dangers de la convention dans l'Ouest et le Midi : ce fut la défense de Nantes, et la dispersion des rebelles de la Lozère.

On a vu les Vendéens à Saumur, maîtres du cours de la Loire, et pouvant, s'ils avaient apprécié leur position, faire sur Paris une tentative qui eût peut-être réussi, car la Flèche et le Mans étaient sans aucun moyen de résistance. Le jeune Bonchamps, qui portait seul ses vues au delà de la Vendée, aurait voulu qu'on fît une incursion en Bretagne, pour se donner un port sur l'Océan, et marcher ensuite sur Paris. Mais il n'y avait pas assez de génie chez ses compagnons d'armes pour qu'il fût compris. La véritable capitale sur laquelle il fallait marcher, selon eux, c'était Nantes : ni leur esprit ni leurs vœux n'allaient au delà. Il y avait cependant plusieurs raisons d'en agir ainsi; car Nantes ouvrait les communications avec la mer, assurait la possession de tout le pays, et rien n'empêchait les Vendéens, après la prise de cette ville, de tenter des projets plus hardis : d'ailleurs, ils n'arrachaient pas leurs soldats de chez eux, considération importante avec des paysans qui ne voulaient jamais perdre leur clocher de vue. Charette, maître de la basse Vendée, après avoir fait une fausse démonstration sur les Sables, s'était emparé de Machecoul, et se trouvait aux portes de Nantes. Il ne s'était jamais concerté avec les chefs de la haute Vendée, mais il offrait cette fois de s'entendre avec eux. Il promettait d'attaquer Nantes par la rive gauche, tandis que la grande

armée l'attaquerait par la rive droite, et il semblait difficile de ne pas réussir avec un tel concours de moyens.

Les Vendéens évacuèrent donc Saumur, descendirent vers Angers, et se disposèrent à marcher d'Angers sur Nantes, en filant le long de la rive droite de la Loire. Leur armée était fort diminuée, parce que beaucoup de paysans ne voulaient pas s'engager dans une expédition aussi longue; cependant elle se composait encore de trente mille hommes à peu près. Ils nommèrent un généralissime, et firent choix du voiturier Cathelineau, pour flatter les paysans et se les attacher davantage. M. de Lescure, blessé, dut rester dans l'intérieur du pays pour faire de nouveaux rassemblements, pour tenir les troupes de Niort en échec, et empêcher que le siége de Nantes ne fût troublé.

Pendant ce temps, la commission des représentants séant à Tours demandait des secours à tout le monde, et pressait Biron, qui visitait la côte, de se porter en toute hâte sur les derrières des Vendéens. Ne se contentant même pas de rappeler Biron, elle ordonnait des mouvements en son absence, et faisait marcher vers Nantes toutes les troupes qu'on avait pu réunir à Saumur. Biron répondit aussitôt aux instances de la commission. Il consentait, disait-il, au mouvement exécuté sans ses ordres, mais il était obligé de garder les Sables et la Rochelle, villes plus importantes à ses yeux que Nantes; les bataillons de la Gironde, les meilleurs de l'armée, allaient le quitter, et il fallait qu'il les remplacât; il lui était impossible de mouvoir son armée sans la voir se débander et se livrer au pillage, tant elle était indisciplinée; il pouvait donc tout au plus en détacher trois mille hommes organisés, et il y aurait de la folie, ajoutait-il, à marcher sur Saumur et à s'enfoncer dans le pays avec des forces si peu considérables. Biron écrivit en même temps au comité de salut public qu'il donnait sa démission, puisque les représentants voulaient ainsi s'arroger le commandement. Le comité lui répondit qu'il avait toute raison, que les représentants pouvaient conseiller ou proposer certaines opérations, mais ne devaient pas les ordonner, et que c'était à lui seul à prendre les mesures qu'il croirait convenables pour conserver Nantes, la Rochelle et Niort. Biron n'en fit pas moins tous ses efforts pour se composer une petite armée plus mobile, et avec laquelle il pût aller au secours de la ville assiégée.

Les Vendéens, dans cet intervalle, quittèrent Angers le 27, et se trouvèrent le 28 en vue de Nantes. Ils firent une sommation menaçante qui ne fut pas même écoutée, et se préparèrent à l'attaque. Elle devait avoir lieu sur les deux rives, le 29, à deux heures du matin. Canclaux n'avait, pour garder un espace immense, coupé par plusieurs bras de la Loire, que cinq mille hommes de troupes réglées, et à peu près autant de gardes nationales. Il fit les meilleures dispositions, et communiqua le plus grand courage à la garnison. Le 29, Charette attaqua, à l'heure convenue, du côté des ponts; mais Cathelineau, qui agissait par la rive droite, et avait la partie la plus difficile de l'entreprise, fut arrêté par le poste de Niort, où quelques cents hommes firent la résistance la plus héroïque. L'attaque retardée de ce côté en devint plus difficile. Cependant les Vendéens se répandirent derrière les haies et les jardins, et serrèrent la ville de très-près. Canclaux, général en chef, et Beysser, commandant de la place, maintinrent partout les troupes républicaines. De son côté, Cathelineau redoubla d'efforts; déjà il s'était fort avancé dans un faubourg, lorsqu'une balle vint le frapper mortellement. Ses soldats se retirèrent consternés, en l'emportant sur leurs épaules. Dès ce moment l'attaque se ralentit. Après dix-huit heures de combat, les Vendéens se dispersèrent, et la place fut sauvée.

Tout le monde dans cette journée avait fait son devoir. La garde nationale avait rivalisé avec les troupes de ligne, et le maire lui-même reçut une blessure. Le lendemain, les Vendéens se jetèrent dans des barques, et rentrèrent dans l'intérieur du pays. Dès ce moment, l'occasion des grandes entreprises fut perdue pour eux: ils ne devaient plus aspirer à exécuter rien d'important, et pouvaient espérer tout au plus d'occuper leur propre pays. Dans ce moment, Biron, se hâtant de secourir Nantes, arrivait à Angers avec ce qu'il avait pu réunir de troupes, et Westermann se rendait dans la Vendée avec sa légion germanique.

Nantes était à peine délivrée, que l'administration, toute disposée en faveur des girondins, voulut se réunir aux insurgés du Calvados. Elle rendit en effet un arrêté hostile contre la convention. Canclaux s'y opposa de toutes ses forces, et réussit à ramener les Nantais à l'ordre.

Les dangers les plus graves étaient donc surmontés de ce côté. Un événement non moins important se passait dans la Lozère; c'était la soumission de trente mille révoltés, qui auraient pu communiquer avec les Vendéens, ou avec les Espagnols par le Roussillon.

Digitized by Google

Par une circonstance des plus heureuses, le député Fabre, envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, se trouvait sur les lieux au moment de la révolte; il y déploya l'énergie qui plus tard lui fit chercher et trouver la mort aux Pyrénées. Il s'empara des administrations, mit la population entière sous les armes, appela à lui toutes les forces des environs en gendarmerie et troupes réglées; il souleva le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, et les révoltés, frappés dès le premier moment, poursuivis de toutes parts, furent dispersés, rejetés dans les bois, et leur chef, l'ex constituant Charrier, tomba lui-même au pouvoir des vainqueurs. On acquit, par ses papiers, la preuve que son projet était lié à la grande conspiration découverte six mois auparavant en Bretagne, et dont le chef, La Rouarie, était mort sans pouvoir réaliser ses projets. Dans les montagnes du Centre et du Midi, la tranquillité était donc assurée, les derrières de l'armée des Pyrénées étaient garantis, et la vallée du Rhône n'avait plus l'un de ses flancs couvert par des montagnes insurgées.

Une victoire inattendue sur les Espagnols dans le Roussillon achevait d'assurer la soumission du Midi. On les a vus, après leur première marche dans les vallées du Tech et de la Tet, rétrograder pour prendre Bellegarde et les Bains, et revenir ensuite se placer devant le camp français. Après l'avoir lontemps observé, ils l'attaquèrent le 17 juillet. Les Français avaient à peine douze mille jeunes soldats : les Espagnols au contraire comptaient quinze ou seize mille hommes parfaitement aguerris. Ricardos, dans l'intention de nous envelopper, avait trop divisé son attaque. Nos jeunes volontaires, soutenus par le général Barbantane et le brave Dagobert, tenaient ferme dans leurs retranchements, et après des efforts inouïs, les Espagnols parurent décidés à se retirer. Dagobert, qui attendait ce moment, se précipite sur eux, mais un de ses bataillons se débande tout à coup et se laisse ramener en désordre. Heureusement, à cette vue, Deflers, Barbantane, viennent au secours de Dagobert, et tous s'élancent avec tant de violence, que l'ennemi est culbuté au loin. Ce combat du 17 juillet releva le courage de nos soldats, et, suivant le témoignage d'un historien, produisit aux Pyrénées l'effet que Valmy avait produit dans la Champagne l'année précédente.

Du côté des Alpes, Dubois-Crancé, placé entre la Savoie mécontente, la Suisse incertaine, Grenoble et Lyon révoltés, se conduisait avec autant de force que de bonheur. Tandis que les autorités sectionnaires prêtaient devant lui le serment fédéraliste, il faisait prêter le serment opposé au club et à son armée, et attendait le premier mouvement favorable pour agir. Ayant saisi en effet la correspondance des autorités, il y trouva la preuve qu'elles cherchaient à se coaliser avec Lyon; alors il les dénonça au peuple de Grenoble comme voulant amener la dissolution de la république par une guerre civile, et profitant d'un moment de chaleur, il les fit destituer, et rendit tous les pouvoirs à l'ancienne municipalité. Dès ce moment, tranquille sur Grenoble, il s'occupa de réorganiser l'armée des Alpes, afin de conserver la Savoie et de faire exécuter les décrets de la convention contre Lyon et Marseille. Il changea tous les états-majors, rétablit l'ordre dans ses bataillons, incorpora les recrues provenant de la levée de trois cent mille hommes; et quoique les départements de la Lozère, de la Haute-Loire, eussent employé leur contingent à étouffer la révolte de leurs montagnes, il tâcha d'y suppléer par des réquisitions. Après ces premiers soins, il fit partir le général Carteaux avec quelques mille hommes d'infanterie, et avec la légion levée en Savoie sous le nom de légion des Allobroges, pour se rendre à Valence, y occuper le cours du Rhône, et empêcher la jonction des Marseillais avec les Lyonnais. Carteaux, parti dans les premiers jours de juillet, se porta rapidement sur Valence, et de Valence sur le Saint-Esprit, où il enleva le corps des Nîmois, dispersa les uns, s'incorpora les autres, et s'assura les deux rives du Rhône. Il se jeta immédiatement après sur Avignon, où les Marseillais s'étaient établis quelque temps auparavant.

Tandis que ces événements se passaient à Grenoble, Lyon affectant toujours la plus grande fidélité à la république, promettant de maintenir son *unité*, son *indivisibilité*, n'obéissait pourtant pas au décret de la convention, qui évoquait au tribunal révolutionnaire de Paris les procédures intentées contre divers patriotes. Sa commission et son état-major se remplissaient de royalistes cachés. Rambaud, président de la commission, Précy, commandant la force départementale, étaient secrètement dévoués à la cause de l'émigration. Égarés par de dangereuses suggestions, les malheureux Lyonnais allaient se compromettre avec la convention, qui, désormais obéie et victorieuse, devait faire tomber sur la dernière ville restée en révolte tout le châtiment réservé au fédéralisme vaincu. En attendant, ils s'armaient à Saint-Étienne, réunissaient des déserteurs de toute espèce; mais, cher-

Digitized by Google

chant toujours à ne pas se montrer en révolte ouverte, ils laissaient passer les convois destinés aux frontières, et ordonnaient l'élargissement des députés Noël-Pointe, Santeyra et Lesterpt-Beauvais, arrêtés par les communes environnantes.

Le Jura était un peu calmé; les représentants Bassal et Garnier, qu'on y a vus avec quinze cents hommes enveloppés par quinze mille, avaient éloigné leurs forces trop insuffisantes et tâché de négocier. Ils réussirent, et les administrations révoltées leur avaient promis de mettre fin à ce mouvement par l'acceptation de la constitution.

Près de deux mois s'étaient écoulés depuis le 2 juin (car on touchait à la fin de juillet); Valenciennes et Mayence étaient toujours menacées; mais la Normandie, la Bretagne et presque tous les départements de l'Ouest étaient rentrés sous l'obéissance. Nantes venait d'être délivrée des Vendéens, les Bordelais n'osaient pas sortir de leurs murs; la Lozère était soumise, les Pyrénées se trouvaient garanties pour le moment, Grenoble était pacifiée, Marseille était isolée de Lyon par les succès de Carteaux, et Lyon, quoique refusant d'obéir aux décrets, n'osait cependant pas déclarer la guerre. L'autorité de la convention était donc à peu près rétablie dans l'intérieur. D'une part, la lenteur des fédéralistes, leur défaut d'ensemble, leurs demi-moyens; de l'autre, l'énergie de la convention, l'unité de sa puissance, sa position centrale, son habitude du commandement, sa politique tour à tour facile et forte, avaient décidé le triomphe de la Montagne sur ce dernier effort des girondins. Applaudissons-nous de ce résultat, car dans un moment où la France était attaquée de toutes parts, le plus digne de commander c'était le plus fort. Les fédéralistes vaincus se condamnaient par leurs propres paroles : Les honnêtes gens, disaient-ils, n'ont jamais su avoir de l'énergie.

Mais, tandis que les fédéralistes succombaient de tous côtés, un dernier accident allait exciter contre eux les plus grandes fureurs.

A cette époque, vivait dans le Calvados une jeune fille, âgée de vingt-cinq ans, réunissant à une grande beauté un caractère ferme et indépendant. Elle se nommait Charlotte Corday d'Armans. Ses mœurs étaient pures, mais son esprit était actif et inquiet. Elle avait quitté la maison paternelle pour aller vivre avec plus de liberté chez une de ses amies à Caen. Son père avait autrefois, par quelques écrits, réclamé les priviléges de sa province, à l'époque où la France était réduite encore à réclamer des priviléges de villes et de provinces. La jeune Corday s'était enflammée pour la cause de la révolution, comme beaucoup de femmes de son temps, et, de même que madame Roland, elle était enivrée de l'idée d'une république soumise aux lois et féconde en vertus. Les girondins lui paraissaient vouloir réaliser son rêve; les montagnards semblaient seuls y apporter des obstacles; et, à la nouvelle du 31 mai, elle résolut de venger ses orateurs chéris. La guerre du Calvados commençait; elle crut que la mort du chef des anarchistes, concourant avec l'insurrection des départements, assurerait la victoire de ces derniers; elle résolut donc de faire un grand acte de dévouement, et de consacrer à sa patrie une vie dont un époux, des enfants, une famille, ne faisaient ni l'occupation ni le charme. Elle trompa son père, et lui écrivit que les troubles de la France devenant tous les jours plus effrayants, elle allait chercher le calme et la sécurité en Angleterre. Tout en écrivant cela, elle s'acheminait vers Paris. Avant son départ, elle voulut voir à Caen les députés, objet de son enthousiasme et de son dévouement. Pour parvenir jusqu'à eux, elle imagina un prétexte, et demanda à Barbaroux une lettre de recommandation auprès du ministre de l'intérieur, ayant, disait-elle, des papiers à réclamer pour une amie, ancienne chanoinesse. Barbaroux lui en donna une pour le député Duperret, ami de Garat. Ses collègues, qui la virent comme lui, et comme lui l'entendirent exprimer sa haine contre les montagnards, et son enthousiasme pour une république pure et régulière, furent frappés de sa beauté et touchés de ses sentiments. Tous ignoraient ses projets,

Arrivée à Paris, Charlotte Corday songea à choisir sa victime. Danton et Robespierre étaient assez célèbres dans la Montagne pour mériter ses coups, mais Marat était celui qui avait paru le plus effrayant aux provinces, et qu'on regardait comme le chef des anarchistes. Elle voulait d'abord frapper Marat au faîte même de la Montagne et au milieu de ses amis, mais elle ne le pouvait plus, car Marat se trouvait dans un état qui l'empêchait de siéger à la convention. On se rappelle sans doute qu'il s'était suspendu volontairement pendant quinze jours; mais, voyant que le procès des girondins ne pouvait être vidé encore, il mit fin à cette ridicule comédie, et reparut à sa place. Bientôt une de ces maladies inflammatoires qui, dans les révolutions, terminent ces existences orageuses que ne termine pas l'échafaud, l'obligea à se retirer et à rentrer dans sa demeure. Là, rien ne pouvait calmer sa dévorante activité; il passait

Digitized by Google

CHARLOTTE CORDAY.

Assassinat de Marat.

Digitized by Google

une partie du jour dans son bain, entouré de plumes et de papier, écrivant sans cesse, rédigeant son journal, adressant des lettres à la convention, et se plaignant de ce qu'on ne leur donnait pas assez d'attention. Il en écrivit une dernière, disant que, si on ne la lisait pas, il allait se faire transporter malade à la tribune, et la lire lui-même. Dans cette lettre, il dénonçait deux généraux, Custine et Biron. « Custine, disait-il, transporté du Rhin au Nord, y faisait comme Dumouriez, il médisait des *anarchistes*, il composait ses états-majors à sa fantaisie, armait certains bataillons, désarmait certains autres, et les distribuait conformément à ses plans, qui, sans doute, étaient ceux d'un conspirateur. » (On se souvient que Custine profitait du siége de Valenciennes pour réorganiser l'armée du Nord au camp de César.) « Quant à Biron, c'était un ancien valet de cour; il affectait une grande crainte des Anglais pour se tenir dans la basse Vendée, et laisser à l'ennemi la possession de la Vendée supérieure. Évidemment il n'attendait qu'une descente, pour lui-même se réunir aux Anglais et leur livrer notre armée. La guerre de la Vendée aurait dû être déjà finie. Un homme judicieux, après avoir vu les Vendéens se battre une fois, devait trouver le moyen de les détruire. Pour lui, qui possédait aussi la science militaire, il avait imaginé une manœuvre infaillible, et si son état de santé n'avait pas été aussi mauvais, il se serait fait transporter sur les bords de la Loire pour mettre lui-même ce plan à exécution. Custine et Biron étaient les deux Dumouriez du moment; et, après les avoir arrêtés, il fallait prendre une dernière mesure qui répondrait à toutes les calomnies, et engagerait tous les députés sans retour dans la révolution; c'était de mettre à mort les Bourbons prisonniers, et de mettre à prix la tête des Bourbons fugitifs. De cette manière, on n'accuserait plus les uns de destiner Orléans au trône, et on empêcherait les autres de faire leur paix avec la famille des Capet. »

C'était toujours, comme on le voit, la même vanité, la même fureur, et la même promptitude à devancer les craintes populaires. Custine et Biron, en effet, allaient devenir les deux objets de la fureur générale, et c'était Marat qui, malade et mourant, avait encore eu l'honneur de l'initiative.

Charlotte Corday, pour l'atteindre, était donc obligée d'aller le chercher chez lui. D'abord elle remit la lettre qu'elle avait pour Duperret, remplit sa commission auprès du ministre de l'intérieur, et se prépara à consommer son projet. Elle demanda à un cocher de fiacre la demeure de Marat, s'y rendit et fut refusée. Alors elle lui écrivit, et lui dit qu'arrivée du Calvados, elle avait d'importantes choses à lui apprendre. C'était assez pour obtenir son introduction. Le 13 juillet, en effet, elle se présente à huit heures du soir. La gouvernante de Marat, jeune femme de 27 ans, avec laquelle il vivait maritalement, lui oppose quelques difficultés; Marat, qui était dans son bain, entend Charlotte Corday, et ordonne qu'on l'introduise. Restée seule avec lui, elle rapporte ce qu'elle a vu à Caen, puis l'écoute, le considère avant de le frapper. Marat demande avec empressement le nom des députés présents à Caen; elle les nomme, et lui, saisissant un crayon, se met à les écrire, en ajoutant : C'est bien, ils iront tous à la guillotine. — A la guillotine !... reprend la jeune Corday indignée; alors elle tire un couteau de son sein, frappe Marat sous le teton gauche, et enfonce le fer jusqu'au cœur. — *A moi !* s'écrie-t-il, *à moi, ma chère amie !* — Sa gouvernante s'élance à ce cri; un commissionnaire qui ployait des journaux accourt de son côté; tous deux trouvent Marat plongé dans son sang, et la jeune Corday calme, sereine, immobile. Le commissionnaire la renverse d'un coup de chaise, la gouvernante la foule aux pieds. Le tumulte attire du monde, et bientôt tout le quartier est en rumeur. La jeune Corday se relève, et brave avec dignité les outrages et les fureurs de ceux qui l'entourent. Des membres de la section, accourus à ce bruit, et frappés de sa beauté, de son courage, du calme avec lequel elle avoue son action, empêchent qu'on ne la déchire, et la conduisent en prison, où elle continue à tout confesser avec la même assurance.

Cet assassinat, comme celui de Lepelletier, causa une rumeur extraordinaire. On répandit sur-le-champ que c'étaient les girondins qui avaient armé Charlotte Corday. On avait dit la même chose pour Lepelletier, et on le répétera dans toutes les occasions semblables. Une opinion opprimée se signale presque toujours par un coup de poignard; ce n'est qu'une âme plus exaspérée qui a conçu et exécuté l'acte, on l'impute cependant à tous les partisans de la même opinion, et on s'autorise ainsi à exercer sur eux de nouvelles vengeances, et à faire un martyr. On était embarrassé de trouver des crimes aux députés détenus; la révolte départementale fournit un premier prétexte de les immoler, en les déclarant complices des députés

Digitized by Google

fugitifs; la mort de Marat servit de complément à leurs crimes supposés, et aux raisons qu'on voulait se procurer pour les envoyer à l'échafaud.

La Montagne, les jacobins, et surtout les cordeliers, qui se faisaient gloire d'avoir possédé Marat les premiers, d'être demeurés plus particulièrement liés avec lui, et de ne l'avoir jamais désavoué, témoignèrent une grande douleur. Il fut convenu qu'il serait enterré dans leur jardin, et sous les arbres mêmes où le soir il lisait sa feuille au peuple. La convention décida qu'elle assisterait en corps à ses funérailles. Aux Jacobins, on proposa de lui décerner des honneurs extraordinaires; on voulut lui donner le Panthéon, bien que la loi ne permît d'y transporter un individu que vingt ans après sa mort. On demandait que toute la Société se rendît en masse à son convoi; que les presses de *l'Ami du Peuple* fussent achetées par la Société, pour qu'elles ne tombassent pas en des mains indignes; que son journal fût continué par des successeurs capables, sinon de l'égaler, du moins de rappeler son énergie et de remplacer sa vigilance. Robespierre, qui s'attachait à rendre les jacobins toujours plus imposants, en s'opposant à toutes leurs vivacités, et qui d'ailleurs voulait ramener à lui l'attention, trop fixée sur le martyr, prit la parole dans cette circonstance. « Si je parle » aujourd'hui, dit-il, c'est que j'ai le droit de le » faire. Il s'agit des poignards, ils m'attendent, je » les ai mérités, et c'est l'effet du hasard si Marat » a été frappé avant moi. J'ai donc le droit d'in» tervenir dans la discussion, et je le fais pour » m'étonner que votre énergie s'épuise ici en de » vaines déclamations, et que vous ne songiez qu'à » de vaines pompes. Le meilleur moyen de venger » Marat, c'est de poursuivre impitoyablement ses » ennemis. La vengeance qui cherche à se satis» faire en vains honneurs funéraires s'apaise bien» tôt, et ne songe plus à s'exercer d'une manière » plus réelle et plus utile. Renoncez donc à d'inu» tiles discussions, et vengez Marat d'une manière » plus digne de lui. » Toute discussion fut écartée par ces paroles, et on ne songea plus aux propositions qui avaient été faites. Néanmoins, les jacobins, la convention, les cordeliers, toutes les sociétés populaires et les sections se préparèrent à lui décerner des honneurs magnifiques. Son corps resta exposé pendant plusieurs jours; il était découvert, et on voyait la blessure qu'il avait reçue. Les sociétés populaires, les sections venaient processionnellement jeter des fleurs sur son cercueil. Chaque président prononçait un discours. La section de la république vient la première : « Il est » mort, s'écrie le président, il est mort l'ami du » peuple... il est mort assassiné!... Ne prononçons » point son éloge sur ses dépouilles inanimées. » Son éloge, c'est sa conduite, ses écrits, sa plaie » sanglante, et sa mort!... Citoyennes, jetez des » fleurs sur le corps pâle de Marat! Marat fut no» tre ami, il fut l'ami du peuple, c'est pour le » peuple qu'il a vécu, c'est pour le peuple qu'il » est mort. » Après ces paroles, des jeunes filles font le tour du cercueil, et jettent des fleurs sur le corps de Marat. L'orateur reprend : « Mais c'est » assez se lamenter; écoutez la grande âme de » Marat qui se réveille et vous dit : Républicains, » mettez un terme à vos pleurs... Les républicains » ne doivent verser qu'une larme, et songer en» suite à la patrie. Ce n'est pas moi qu'on a voulu » assassiner, c'est la république : ce n'est pas moi » qu'il faut venger, c'est la république, c'est le » peuple, c'est vous. »

Toutes les sociétés, toutes les sections vinrent ainsi l'une après l'autre autour du cercueil de Marat; et si l'histoire rappelle de pareilles scènes, c'est pour apprendre aux hommes à réfléchir sur l'effet des préoccupations du moment, et pour les engager à bien s'examiner eux-mêmes, lorsqu'ils pleurent les puissants ou maudissent les vaincus du jour.

Pendant ce temps, le procès de la jeune Corday s'instruisait avec la rapidité des formes révolutionnaires. On avait impliqué dans son affaire deux députés; l'un était Duperret, avec lequel elle avait eu des rapports, et qui l'avait conduite chez le ministre de l'intérieur; l'autre était Fauchet, ancien évêque, devenu suspect à cause de ses liaisons avec le côté droit, et qu'une femme, ou folle ou méchante, prétendait faussement avoir vu aux tribunes avec l'accusée.

Charlotte Corday, conduite en présence du tribunal, conserve le même calme. On lui lit son acte d'accusation, après quoi on procède à l'audition des témoins. — Corday interrompt le premier témoin, et ne lui laissant pas le temps de commencer sa déposition : C'est moi, dit-elle, qui ai tué Marat. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat? lui demande le président. — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs dont il est cause depuis la révolution. — Qui sont ceux qui vous ont engagée à cette action? — Moi seule, reprend fièrement la jeune fille. Je l'avais résolu depuis longtemps; et je n'aurais jamais pris conseil des autres pour une pa-

reille action. J'ai voulu donner la paix à mon pays. — Mais croyez-vous avoir tué tous les Marat? — Non, reprend tristement l'accusée, non. Elle laisse ensuite achever les témoins, et, après chaque déposition, elle répète chaque fois : « C'est vrai, le déposant a raison. » Elle ne se défend que d'une chose, c'est de sa prétendue complicité avec les girondins. Elle ne dément qu'un seul témoin, c'est la femme qui implique Duperret et Fauchet dans la cause; puis elle se rassied et écoute le reste de l'instruction avec une parfaite sérénité. « Vous le voyez, dit pour toute défense son avocat Chauveau-Lagarde, l'accusée avoue tout avec une inébranlable assurance. Ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne peuvent s'expliquer que par le fanatisme politique le plus exalté. C'est à vous de juger de quel poids cette considération morale doit être dans la balance de la justice. »

Charlotte Corday est condamnée à la peine de mort. Son beau visage n'en paraît pas ému; elle rentre dans sa prison avec le sourire sur les lèvres; elle écrit à son père pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie; elle écrit à Barbaroux, auquel elle raconte son voyage et son action dans une lettre charmante, pleine de grâce, d'esprit et d'élévation; elle lui dit que ses amis ne doivent pas la regretter, car une imagination vive, un cœur sensible, promettent une vie bien orageuse à ceux qui en sont doués. Elle ajoute qu'elle s'est bien vengée de Pétion, qui à Caen suspecta un moment ses sentiments politiques. Enfin elle le prie de dire à Wimpffen qu'elle l'a aidé à gagner plus d'une bataille. Elle termine par ces mots : « Quel triste » peuple pour former une république! il faut au » moins fonder la paix; le gouvernement viendra » comme il pourra. »

Le 15, Charlotte Corday subit son jugement avec le calme qui ne l'avait pas quittée. Elle répondit par l'attitude la plus modeste et la plus digne aux outrages de la vile populace. Cependant tous ne l'outrageaient pas; beaucoup plaignaient cette fille si jeune, si belle, si désintéressée dans son action, et l'accompagnaient à l'échafaud d'un regard de pitié et d'admiration.

Marat fut transporté en grande pompe au jardin des Cordeliers. « Cette pompe, disait le rapport de » la commune, n'avait rien que de simple et de » patriotique : le peuple, rassemblé sous les ban- » nières des sections, suivait paisiblement. Un dés- » ordre en quelque sorte imposant, un silence res- » pectueux, une consternation générale, offraient » le spectacle le plus touchant. La marche a duré » depuis six heures du soir jusqu'à minuit; elle » était formée de citoyens de toutes les sections, » des membres de la convention, de ceux de la » commune et du département, des électeurs et des » sociétés populaires. Arrivé dans le jardin des » Cordeliers, le corps de Marat a été déposé sous » les arbres, dont les feuilles, légèrement agitées, » réfléchissaient et multipliaient une lumière douce » et tendre. Le peuple environnait le cercueil en » silence. Le président de la convention a d'abord » fait un discours éloquent, dans lequel il a an- » noncé que le temps arriverait bientôt où Marat » serait vengé; mais qu'il ne fallait pas, par des » démarches hâtives et inconsidérées, s'attirer des » reproches des ennemis de la patrie. Il a ajouté » que la liberté ne pouvait périr, et que la mort de » Marat ne ferait que la consolider. Après plusieurs » discours qui ont été vivement applaudis, le corps » de Marat a été déposé dans la fosse. Les larmes » ont coulé, et chacun s'est retiré l'âme navrée de » douleur. »

Le cœur de Marat, disputé par plusieurs sociétés, resta aux cordeliers. Son buste, répandu partout avec celui de Lepelletier et de Brutus, figura dans toutes les assemblées et les lieux publics. Le scellé mis sur ses papiers fut levé; on ne trouva chez lui qu'un assignat de cinq francs, et sa pauvreté fut un nouveau sujet d'admiration. Sa gouvernante, qu'il avait, selon les paroles de Chaumette, prise pour épouse, *un jour de beau temps, à la face du soleil*, fut appelée sa veuve, et nourrie aux frais de l'État.

Telle fut la fin de cet homme, le plus étrange de cette époque si féconde en caractères. Jeté dans la carrière des sciences, il voulut renverser tous les systèmes; jeté dans les troubles politiques, il conçut tout d'abord une pensée affreuse, une pensée que les révolutions réalisent chaque jour, à mesure que leurs dangers s'accroissent, mais qu'elles ne s'avouent jamais, la destruction de tous leurs adversaires. Marat, voyant que, tout en les condamnant, la révolution n'en suivait pas moins ses conseils, que les hommes qu'il avait dénoncés étaient dépopularisés et immolés au jour qu'il avait prédit, se regarda comme le plus grand politique des temps modernes, fut saisi d'un orgueil et d'une audace extraordinaires, et resta toujours horrible pour ses adversaires, et au moins étrange pour ses amis eux-mêmes. Il finit par un accident aussi singulier que sa vie, et succomba au moment

Digitized by Google

même où les chefs de la république, se concentrant pour former un gouvernement cruel et sombre, ne pouvaient plus s'accommoder d'un collègue maniaque, systématique et audacieux, qui aurait dérangé tous leurs plans par ses saillies. Incapable, en effet, d'être un chef actif et entraînant, il fut l'apôtre de la révolution, et lorsqu'il ne fallait plus d'apostolat, mais de l'énergie et de la tenue, le poignard d'une jeune fille indignée vint à propos en faire un martyr, et donner un saint au peuple, qui, fatigué de ses anciennes images, avait besoin d'en créer de nouvelles.

CHAPITRE XXV.

Distribution des partis, depuis le 31 mai, dans la convention ; le comité de salut public et la commune. — Divisions dans la Montagne. Discrédit de Danton. — Politique de Robespierre. — Événements en Vendée. Défaites de Westermann à Châtillon, et du général Labarolière à Vihiers. — Siége et prise de Mayence par les Prussiens et les Autrichiens. Prise de Valenciennes. — Dangers extrêmes de la république en août 1793. — État financier. Discrédit des assignats. Établissement du *maximum*. Détresse publique. Agiotage.

Des triumvirs si fameux, il ne restait plus que Robespierre et Danton. Pour se faire une idée de leur influence, il faut voir comment s'étaient distribués les pouvoirs, et quelle marche avaient suivie les esprits depuis la suppression du côté droit.

Dès le jour même de son institution, la convention fut en réalité saisie de tous les pouvoirs. Elle ne voulut cependant pas les garder ostensiblement dans ses mains, afin d'éviter les apparences du despotisme; elle laissa donc exister hors de son sein un fantôme de pouvoir exécutif, et conserva des ministres. Mécontente de leur administration, dont l'énergie n'était pas proportionnée aux circonstances, elle établit, immédiatement après la défection de Dumouriez, un comité de salut public, qui entra en fonctions le 10 avril, et qui eut sur le gouvernement une inspection supérieure. Il pouvait suspendre l'exécution des mesures prises par les ministres, y suppléer quand il les jugeait insuffisantes, ou les révoquer lorsqu'il les croyait mauvaises. Il rédigeait les instructions des représentants envoyés en mission, et pouvait seul correspondre avec eux. Placé de cette manière au-dessus des ministres et des représentants, qui étaient eux-mêmes placés au-dessus des fonctionnaires de toute espèce, il avait sous sa main le gouvernement tout entier. Quoique, d'après son titre, cette autorité ne fût qu'une simple inspection, en réalité elle devenait l'action même; car un chef d'État n'exécute jamais rien lui-même, et se borne à tout faire faire sous s yeux, à choisir les agents, à diriger les opérations. Or, par son seul droit d'inspection, le comité pouvait tout cela, et il l'accomplit. Il régla les opérations militaires, commanda les approvisionnements, ordonna les mesures de sûreté, nomma les généraux et les agents de toute espèce, et les ministres tremblants se trouvaient trop heureux de se décharger de toute responsabilité en se réduisant au rôle de simples commis. Les membres qui composaient le comité de salut public étaient Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Robert Lindet, Danton, Guyton-Morveau, Mathieu et Ramel. Ils étaient reconnus pour des hommes habiles et laborieux, et quoiqu'ils fussent suspects d'un peu de modération, on ne les suspectait pas au point de les croire, comme les girondins, complices de l'étranger. En peu de temps, ils réunirent dans leurs mains toutes les affaires de l'État, et bien qu'ils n'eussent été nommés que pour un mois, on ne voulut pas les interrompre dans leurs travaux, et on les prorogea de mois en mois, du 10 avril au 10 mai, du 10 mai au 10 juin, du 10 juin au 10 juillet. Au-dessous de ce comité, le comité de sûreté générale exerçait la haute police, chose si importante en temps de défiance; mais, dans ses fonctions mêmes, il dépendait du comité de salut public, qui, chargé en général de tout ce qui intéressait le salut de l'État, devenait compétent pour rechercher les complots contre la république.

Ainsi, par ses décrets la convention avait la volonté suprême; par ses représentants et son

comité, elle avait l'exécution; de manière que, tout en ne voulant pas réunir les pouvoirs dans ses mains, elle y avait été invinciblement conduite par les circonstances, et par le besoin de faire exécuter, sous ses yeux et par ses propres membres, ce qu'elle croyait mal fait par des agents étrangers.

Cependant, quoique toute l'autorité s'exerçât dans son sein, elle ne participait aux opérations du gouvernement que par son approbation, et ne les discutait plus. Les grandes questions d'organisation sociale étaient résolues par la constitution, qui établissait la démocratie pure. La question de savoir si on emploierait, pour se sauver, les moyens les plus révolutionnaires, et si on s'abandonnerait à tout ce que la passion pourrait inspirer, était résolue par le 31 mai. Ainsi la constitution de l'État et la morale politique se trouvaient fixées. Il ne restait donc plus à examiner que des mesures administratives, financières et militaires. Or les sujets de cette nature peuvent rarement être compris par une nombreuse assemblée, et sont livrés à l'arbitraire des hommes qui s'en occupent spécialement. La convention s'en remettait volontiers à cet égard aux comités qu'elle avait chargés des affaires. Elle n'avait à soupçonner ni leur probité, ni leurs lumières, ni leur zèle. Elle était donc réduite à se taire; et la dernière révolution, en lui ôtant le courage de discuter, lui en avait enlevé l'occasion. Elle n'était plus qu'un conseil d'État, où des comités, chefs de travaux, venaient rendre des comptes toujours applaudis, et proposer des décrets toujours adoptés. Les séances, devenues silencieuses, sombres et assez courtes, ne se prolongeaient plus, comme auparavant, pendant les journées et les nuits.

Au-dessous de la convention, qui s'occupait des matières générales du gouvernement, la commune s'occupait du régime municipal et y faisait une véritable révolution. Ne songeant plus, depuis le 31 mai, à conspirer et à se servir de la force locale de Paris contre la convention, elle s'occupait de la police, des subsistances, des marchés, des cultes, des spectacles, des filles publiques même, et rendait, sur tous ces objets de régime intérieur et privé, des arrêtés qui devenaient bientôt modèles dans toute la France. Chaumette, procureur général de la commune, était, par ses réquisitoires toujours écoutés et applaudis par le peuple, le rapporteur de cette législature municipale. Cherchant sans cesse de nouvelles matières à régler, envahissant continuellement sur la liberté privée, ce législateur des halles et des marchés devenait chaque jour plus importun et plus redoutable. Pache, toujours impassible, laissait tout faire sous ses yeux, donnait son approbation aux mesures proposées, et abandonnait à Chaumette les honneurs de la tribune municipale.

La convention laissait agir librement ses comités, et la commune étant exclusivement occupée de ses attributions, la discussion sur les matières de gouvernement était restée aux jacobins; seuls, ils discutaient, avec leur audace accoutumée, les opérations du gouvernement, et la conduite de chacun de ses agents. Depuis longtemps, comme on l'a vu, ils avaient acquis une très-grande importance par leur nombre, par l'illustration et le haut rang de la plupart de leurs membres, par le vaste cortége de leurs sociétés affiliées, enfin par leur ancienneté et leur longue influence sur la révolution. Mais depuis le 31 mai, ayant fait taire le côté droit de l'assemblée, et fait prédominer le système d'une énergie sans bornes, ils avaient acquis une puissance d'opinion immense, et avaient hérité de la parole abdiquée en quelque sorte par la convention. Ils poursuivaient les comités d'une surveillance continuelle, examinaient leur conduite ainsi que celle des représentants, des ministres, des généraux, avec cette fureur de personnalités qui leur était propre; ils exerçaient ainsi sur tous les agents une censure inexorable, souvent inique, mais toujours utile par la terreur qu'elle inspirait et le dévouement qu'elle imposait à tous. Les autres sociétés populaires avaient aussi leur liberté et leur influence, mais se soumettaient cependant à l'autorité des jacobins. Les cordeliers, par exemple, plus turbulents, plus prompts à agir, reconnaissaient néanmoins la supériorité de raison de leurs aînés, et se laissaient ramener par leurs conseils, quand il leur arrivait de devancer le moment d'une proposition, par excès d'impatience révolutionnaire. La pétition de Jacques Roux contre la constitution, rétractée par les cordeliers à la voix des jacobins, était une preuve de cette déférence.

Telle était, depuis le 31 mai, la distribution des pouvoirs et des influences : on voyait à la fois un comité gouvernant, une commune occupée de règlements municipaux, et des jacobins exerçant sur le gouvernement une censure continuelle et rigoureuse.

Deux mois ne s'étaient pas écoulés sans que l'opinion ne s'exerçât sévèrement contre l'administration actuelle. Les esprits ne pouvaient pas

s'arrêter au 31 mai; leur exigence devait aller au delà, et il était naturel qu'ils demandassent toujours et plus d'énergie, et plus de célérité, et plus de résultats. Dans la réforme générale des comités, réclamée le 2 juin, on avait épargné le comité de salut public, rempli d'hommes laborieux, étrangers à tous les partis, et chargés de travaux qu'il était dangereux d'interrompre; mais on se souvenait qu'il avait hésité au 31 mai et au 2 juin, qu'il avait voulu négocier avec les départements, et leur envoyer des otages, et on ne tarda pas à le trouver insuffisant pour les circonstances. Institué dans le moment le plus difficile, on lui imputait des défaites qui étaient le malheur de notre situation, et non sa faute. Centre de toutes les opérations, il était encombré d'affaires, et on lui reprochait de s'ensevelir dans les papiers, de s'absorber dans les détails, d'être en un mot usé et incapable. Établi cependant au moment de la défection de Dumouriez, lorsque toutes les armées étaient désorganisées, lorsque la Vendée se levait, et que l'Espagne commençait la guerre, il avait réorganisé l'armée du Nord et celle du Rhin, il avait créé celles des Pyrénées et de la Vendée, qui n'existaient pas, et approvisionné cent vingt-six places ou forts; et quoiqu'il restât encore beaucoup à faire pour mettre nos forces sur le pied nécessaire, c'était beaucoup d'avoir exécuté de pareils travaux en si peu de temps et à travers les obstacles de l'insurrection départementale. Mais la défiance publique exigeait toujours plus qu'on ne faisait, plus qu'on ne pouvait faire, et c'est en cela même qu'elle provoquait une énergie si grande et proportionnée au danger. Pour augmenter la force du comité, et remonter son énergie révolutionnaire, on avait adjoint à ses membres Saint-Just, Jean-Bon-Saint-André et Couthon; néanmoins, on n'était pas satisfait encore, et on disait que les derniers venus étaient excellents sans doute, mais que leur influence était neutralisée par les autres.

L'opinion ne s'exerçait pas moins sévèrement contre les ministres. Celui de l'intérieur, Garat, d'abord assez bien vu à cause de sa neutralité entre les girondins et les jacobins, n'était plus qu'un modéré depuis le 2 juin. Chargé de préparer un écrit pour éclairer les départements sur les derniers événements, il avait fait une longue dissertation, où il expliquait et compensait tous les torts avec une impartialité très-philosophique sans doute, mais peu appropriée aux dispositions du moment. Robespierre, auquel il communiqua cet écrit beaucoup trop sage, le repoussa. Les jacobins en furent bientôt instruits, et ils reprochèrent à Garat de n'avoir rien fait pour combattre le poison répandu par Roland. Il en était de même du ministre de la marine, d'Albarade, qu'on accusait de laisser, dans les états-majors des escadres, tous les anciens aristocrates. Il est vrai, en effet, qu'il en avait conservé beaucoup, et les événements de Toulon le prouvèrent bientôt; mais les épurations étaient plus difficiles dans les armées de mer que dans celles de terre, parce que les connaissances spéciales qu'exige la marine ne permettaient pas de remplacer les vieux officiers par de nouveaux, et de faire, en six mois, d'un paysan un soldat, un sous-officier, un général. Le ministre de la guerre, Bouchotte, s'était seul conservé en faveur, parce que, à l'exemple de Pache, son prédécesseur, il avait livré ses bureaux aux jacobins et aux cordeliers, et avait calmé leur défiance en les appelant eux-mêmes dans son administration. Presque tous les généraux étaient accusés, et particulièrement les nobles; mais deux surtout étaient devenus l'épouvantail du jour : Custine au Nord, et Biron à l'Ouest. Marat, comme on l'a vu, les avait dénoncés quelques jours avant sa mort; et depuis cette accusation, tous les esprits se demandaient pourquoi Custine restait au camp de César sans débloquer Valenciennes? pourquoi Biron, inactif dans la basse Vendée, avait laissé prendre Saumur et assiéger Nantes?

La même défiance régnait à l'intérieur : la calomnie errait sur toutes les têtes et s'égarait sur les meilleurs patriotes. Comme il n'y avait plus de côté droit auquel on pût tout attribuer, comme il n'y avait plus un Roland, un Brissot, un Guadet, à qui on pût, à chaque crainte, imputer une trahison, le reproche menaçait les républicains les plus décidés. Il régnait une fureur incroyable de soupçons et d'accusations. La vie révolutionnaire la plus longue et la mieux soutenue n'était plus une garantie, et on pouvait en un jour, en une heure, être assimilé aux plus grands ennemis de la république. Les imaginations ne pouvaient pas se désenchanter sitôt de ce Danton, dont l'audace et l'éloquence avaient soutenu les courages dans toutes les circonstances décisives; mais Danton portait dans la révolution la passion la plus violente pour le but, sans aucune haine contre les individus, et ce n'était pas assez. L'esprit d'une révolution se compose de passion pour le but, et de haine pour ceux qui font obstacle : Danton n'avait que l'un de ces deux sentiments. En fait de mesures

révolutionnaires tendant à frapper les riches, à mettre en action les indifférents, et à développer les ressources de la nation, il n'avait rien ménagé, et avait imaginé les moyens les plus hardis et les plus violents; mais, tolérant et facile pour les individus, il ne voyait pas des ennemis dans tous; il y voyait des hommes divers de caractère, d'esprit, qu'il fallait ou gagner, ou accepter avec le degré de leur énergie. Il n'avait pas pris Dumouriez pour un perfide, mais pour un mécontent poussé à bout. Il n'avait pas vu dans les girondins les complices de Pitt, mais d'honnêtes gens incapables, et il aurait voulu qu'on les écartât sans les immoler. On disait même qu'il s'était offensé de la consigne donnée par Henriot le 2 juin. Il touchait la main à des généraux nobles, dînait avec des fournisseurs, s'entretenait familièrement avec les hommes de tous les partis, recherchait les plaisirs, et en avait beaucoup pris dans la révolution. On savait tout cela, et on répandait sur son énergie et sa probité les bruits les plus équivoques. Un jour, on disait que Danton ne paraissait plus aux Jacobins; on parlait de sa paresse, de ses continuelles distractions, et on disait que la révolution n'avait pas été une carrière sans jouissances pour lui. Un autre jour, un jacobin disait à la tribune: « Danton m'a quitté pour aller toucher la main à un général. » Quelquefois on se plaignait des individus qu'il avait recommandés aux ministres. N'osant pas toujours l'attaquer lui-même, on attaquait ses amis. Le boucher Legendre, son collègue dans la députation de Paris, son lieutenant dans les rues et les faubourgs, et l'imitateur de son éloquence brute et sauvage, était traité de modéré par Hébert et les autres turbulents des Cordeliers. — « Moi un modéré! s'écriait Legendre aux Jacobins, » quand je me fais quelquefois des reproches d'exa- » gération; quand on écrit de Bordeaux que j'ai » assommé Guadet; quand on met dans tous les » journaux que j'ai saisi Lanjuinais au collet, et » que je l'ai traîné sur le pavé! » On traitait encore de modéré un autre ami de Danton, patriote aussi connu et aussi éprouvé, Camille Desmoulins, l'écrivain à la fois le plus naïf, le plus comique et le plus éloquent de la révolution. Camille connaissait beaucoup le général Dillon, qui, placé par Dumouriez au poste des Islettes dans l'Argonne, y avait déployé tant de fermeté et de bravoure. Camille s'était convaincu par lui-même que Dillon n'était qu'un brave homme sans opinion politique, mais doué d'un grand instinct guerrier, et ne demandant qu'à servir la république. Tout à coup, par l'effet de cette incroyable défiance qui régnait, on répand que Dillon va se mettre à la tête d'une conspiration pour rétablir Louis XVII sur le trône. Le comité de salut public le fait aussitôt arrêter. Camille, qui s'était convaincu par ses yeux qu'un tel bruit n'était qu'une fable, veut défendre Dillon devant la convention. — Alors de toutes parts on lui dit : Vous dînez avec les aristocrates. — Billaud-Varennes, en lui coupant la parole, s'écrie : Qu'on ne laisse pas Camille se déshonorer! — On me coupe la parole, répond alors Camille, eh bien! à moi mon écritoire! — Et il écrit aussitôt un pamphlet intitulé, *Lettre à Dillon*, plein de grâce et de raison, où il frappe dans tous les sens et sur toutes les têtes. Il dit au comité de salut public : « Vous avez usurpé tous les pouvoirs, amené toutes les affaires à vous, et vous n'en terminez aucune. Vous étiez trois, chargés de la guerre; l'un est absent, l'autre malade, et le troisième n'y entend rien; vous laissez à la tête de nos armées les Custine, les Biron, les Menou, les Berthier, tous aristocrates, ou fayettistes, ou incapables. » Il dit à Cambon : « Je n'entends rien à ton système de finances, mais ton papier ressemble fort à celui de Law, et court aussi vite de mains en mains. » Il dit à Billaud-Varennes : « Tu en veux à Arthur Dillon, parce qu'étant commissaire à son armée, il te mena au feu; » — à Saint-Just : « Tu te respectes, et portes ta tête comme un *saint sacrement;* » — à Bréard, à Delmas, à Barère et autres : « Vous avez voulu donner votre démission le 2 juin, parce que vous ne pouviez pas considérer cette révolution de sang-froid, tant elle vous paraissait affreuse. » Il ajoute que Dillon n'est ni républicain, ni fédéraliste, ni aristocrate, qu'il est soldat, et qu'il ne demande qu'à servir; qu'il vaut en patriotisme le comité de salut public et tous les états-majors conservés à la tête des armées; que du moins il est grand militaire; qu'on est trop heureux d'en pouvoir conserver quelques-uns, et qu'il ne faut pas s'imaginer que tout sergent puisse être général. « Depuis, ajoute-t-il, qu'un officier inconnu, Dumouriez, a vaincu malgré lui à Jemmapes, et a pris possession de toute la Belgique et de Bréda, comme un maréchal des logis *avec de la craie*, les succès de la république nous ont donné la même ivresse que les succès de son règne donnèrent à Louis XIV. Il prenait ses généraux dans son antichambre, et nous croyons pouvoir prendre les nôtres dans les rues; nous sommes même allés jusqu'à dire que nous avions trois millions de généraux! »

Digitized by Google

On voit, à ce langage, à ces attaques croisées, que la confusion régnait dans la Montagne. Cette situation est ordinairement celle de tout parti qui vient de vaincre, qui va se diviser, mais dont les fractions ne sont pas encore clairement détachées. Il ne s'était pas formé encore de nouveau parti dans le parti vainqueur. L'accusation de modéré ou d'exagéré planait sur toutes les têtes, sans se fixer positivement sur aucune. Au milieu de ce désordre d'opinions, une réputation restait toujours inaccessible aux attaques, c'était celle de Robespierre. Il n'avait certainement jamais eu de l'indulgence pour les individus; il n'avait aimé aucun proscrit, ni frayé avec aucun général, avec aucun financier ou député. On ne pouvait l'accuser d'avoir pris aucun plaisir dans la révolution, car il vivait obscurément chez un menuisier, et entretenait, dit-on, avec l'une de ses filles, un commerce tout à fait ignoré. Sévère, réservé, intègre, il était et passait pour incorruptible. On ne pouvait lui reprocher que l'orgueil, espèce de vice qui ne souille pas comme la corruption, mais qui fait de grands maux dans les discordes civiles, et qui devient terrible chez les hommes austères, chez les dévots religieux ou politiques, parce qu'étant leur seule passion, ils la satisfont sans distraction et sans pitié.

Robespierre était le seul individu qui pût réprimer certains mouvements d'impatience révolutionnaire, sans qu'on imputât sa modération à des liaisons de plaisir ou d'intérêt. Sa résistance, quand il en opposait, n'était jamais attribuée qu'à de la raison. Il sentait cette position, et il commença alors pour la première fois à se faire un système. Jusque-là, tout entier à sa haine, il n'avait songé qu'à pousser la révolution sur les girondins; maintenant, voyant dans un nouveau débordement des esprits un danger pour les patriotes, il pensa qu'il fallait maintenir le respect pour la convention et le comité de salut public, parce que toute l'autorité résidait en eux, et ne pouvait passer en d'autres mains sans une confusion épouvantable. D'ailleurs il était dans cette convention, il ne pouvait manquer d'être bientôt dans le comité de salut public, et, en les défendant, il soutenait à la fois une autorité indispensable, et une autorité dont il allait faire partie. Comme toute opinion se formait d'abord aux Jacobins, il songea à s'en emparer toujours davantage, à les rattacher autour de la convention et des comités, sauf à les déchaîner ensuite s'il le jugeait nécessaire. Toujours assidu chez eux seuls, il les flattait de sa présence; ne prenant plus que rarement la parole à la convention, où, comme nous l'avons dit, on ne parlait presque plus, il se faisait souvent entendre à leur tribune, et ne laissait jamais passer une proposition importante sans la discuter, la modifier ou la repousser. En cela, sa conduite était bien mieux calculée que celle de Danton. Rien ne blesse les hommes et ne favorise les bruits équivoques comme l'absence. Danton, négligent comme un génie ardent et passionné, était trop peu chez les jacobins. Quand il reparaissait, il était réduit à se justifier, à assurer qu'il serait toujours bon patriote, à dire que « si quelquefois » il usait de certains ménagements pour ramener » des esprits faibles, mais excellents, on pouvait » être assuré que son énergie n'en était pas dimi- » nuée; qu'il veillait toujours avec la même ar- » deur aux intérêts de la république, et qu'elle » serait victorieuse. » Vaines et dangereuses excuses! Dès qu'on s'explique, dès qu'on se justifie, on est dominé par ceux auxquels on s'adresse. Robespierre, au contraire, toujours présent, toujours prêt à écarter les insinuations, n'était jamais réduit à se justifier; il prenait au contraire le ton accusateur; il gourmandait ses fidèles jacobins, et il avait justement saisi ce point où la passion qu'on inspire étant bien prononcée, on ne fait que l'augmenter par des rigueurs.

On a vu de quelle manière il traita Jacques Roux, qui avait proposé une pétition contre l'acte constitutionnel; il faisait de même dans toutes les circonstances où il s'agissait de la convention. Cette assemblée était épurée, disait-il; elle ne méritait que des respects; quiconque l'accusait était un mauvais citoyen. Le comité de salut public n'avait sans doute pas fait tout ce qu'il devait faire (car tout en les défendant, Robespierre ne manquait pas de censurer ceux qu'il défendait); mais ce comité était dans une meilleure voie; l'attaquer, c'était détruire le centre nécessaire de toutes les autorités, affaiblir l'énergie du gouvernement, et compromettre la république. Quand on voulait fatiguer le comité ou la convention de pétitions trop répétées, il s'y opposait en disant qu'on usait l'influence des jacobins, et qu'on faisait perdre le temps aux dépositaires du pouvoir. Un jour, on voulait que les séances du comité fussent publiques; il s'emporta contre cette proposition; il dit qu'il y avait des ennemis cachés, qui, sous le masque du patriotisme, faisaient les propositions les plus incendiaires, et il commença à soutenir que l'étranger payait deux espèces de con-

spirateurs en France : les exagérés, qui poussaient tout au désordre, et les modérés, qui voulaient tout paralyser par la mollesse.

Le comité de salut public avait été prorogé trois fois; le 10 juillet, il devait être prorogé une quatrième, ou renouvelé. Le 8, grande séance aux Jacobins. De toutes parts, on dit que les membres du comité doivent être changés, et qu'il ne faut pas les proroger de nouveau, comme on l'a fait trois mois de suite. — « Sans doute, dit Bourdon, le comité a de bonnes intentions, je ne veux pas l'inculper; mais un malheur attaché à l'espèce humaine est de n'avoir d'énergie que quelques jours seulement. Les membres actuels du comité ont déjà passé cette époque ; ils sont usés : changeons-les. Il nous faut aujourd'hui des hommes révolutionnaires, des hommes à qui nous puissions confier le sort de la république, et qui nous en répondent corps pour corps. »

L'ardent Chabot succède à Bourdon. « Le comité, dit-il, doit être renouvelé, et il ne faut pas souffrir une nouvelle prorogation. Lui adjoindre quelques membres de plus, reconnus bon patriotes, ne suffirait pas, car on en a la preuve dans ce qui est arrivé. Couthon, Saint-Just, Jean-Bon-Saint-André, adjoints récemment, sont annulés par leurs collègues. Il ne faut pas non plus qu'on renouvelle le comité au scrutin secret, car le nouveau ne vaudrait pas mieux que l'ancien, qui ne vaut rien du tout. J'ai entendu Mathieu, poursuit Chabot, tenir les discours les plus inciviques à la société des femmes révolutionnaires. Ramel a écrit à Toulouse que les propriétaires pourraient seuls sauver la chose publique, et qu'il fallait se garder de remettre les armes aux mains des sans-culottes. Cambon est un fou qui voit tous les objets trop gros, et s'en effraye cent pas à l'avance. Guyton-Morveau est un honnête homme, un quaker qui tremble toujours. Delmas, qui avait la partie des nominations, n'a fait que de mauvais choix, et a rempli l'armée de contre-révolutionnaires; enfin ce comité était ami de Lebrun, et il est ennemi de Bouchotte. »

Robespierre s'empresse de répondre à Chabot. « A chaque phrase, à chaque mot, dit-il, du discours de Chabot, je sens respirer le patriotisme le plus pur; mais j'y vois aussi le patriotisme trop exalté qui s'indigne que tout ne tourne pas au gré de ses désirs, qui s'irrite de ce que le comité de salut public n'est pas parvenu dans ses opérations à une perfection impossible, et que Chabot ne trouvera nulle part.

» Je le crois comme lui, ce comité n'est pas composé d'hommes également éclairés, également vertueux; mais quel corps trouvera-t-il composé de cette manière? Empêchera-t-il les hommes d'être sujets à l'erreur? N'a-t-il pas vu la convention, depuis qu'elle a vomi de son sein les traîtres qui la déshonoraient, reprendre une nouvelle énergie, une grandeur qui lui avait été étrangère jusqu'à ce jour, un caractère plus auguste dans sa représentation? Cet exemple ne suffit-il pas pour prouver qu'il n'est pas toujours nécessaire de détruire, et qu'il est plus prudent quelquefois de s'en tenir à réformer?

» Oui, sans doute, il est dans le comité de salut public des hommes capables de remonter la machine et de donner une nouvelle force à ses moyens. Il ne faut que les y encourager. Qui oubliera les services que ce comité a rendus à la chose publique, les nombreux complots qu'il a découverts, les heureux aperçus que nous lui devons, les vues sages et profondes qu'il nous a développées?

» L'assemblée n'a point créé un comité de salut public pour l'influencer elle-même, ni pour diriger ses décrets; mais ce comité lui a été utile pour démêler, dans les mesures proposées, ce qui était bon d'avec ce qui, présenté sous une forme séduisante, pouvait entraîner les conséquences les plus dangereuses; mais il a donné les premières impulsions à plusieurs déterminations essentielles qui ont sauvé peut-être la patrie; mais il lui a sauvé les inconvénients d'un travail pénible, souvent infructueux, en lui présentant les résultats, heureusement trouvés, d'un travail qu'elle ne connaissait qu'à peine, et qui ne lui était pas assez familier.

» Tout cela suffit pour prouver que le comité de salut public n'a pas été d'un si petit secours qu'on voudrait avoir l'air de le croire. Il a fait des fautes sans doute, est-ce à moi de les dissimuler? Pencherais-je vers l'indulgence, moi qui crois qu'on n'a point assez fait pour la patrie quand on n'a pas tout fait? Oui, il a fait des fautes, et je veux les lui reprocher avec vous; mais il serait impolitique en ce moment d'appeler la défaveur du peuple sur un comité qui a besoin d'être investi de toute sa confiance, qui est chargé de grands intérêts, et dont la patrie attend de grands secours; et, quoiqu'il n'ait pas l'agrément des citoyennes républicaines révolutionnaires, je ne le crois pas moins propre à ses importantes opérations. »

Toute discussion fut fermée après les réflexions de Robespierre. Le surlendemain, le comité fut renouvelé et réduit à neuf individus, comme dans

l'origine. Ses nouveaux membres étaient Barère, Jean-Bon-Saint-André, Gasparin, Couthon, Hérault-Séchelles, Saint-Just, Thuriot, Robert Lindet, Prieur de la Marne. Tous les membres accusés de faiblesse étaient congédiés, excepté Barère, à qui sa grande facilité à rédiger des rapports et à se plier aux circonstances avait fait pardonner le passé. Robespierre n'y était pas encore, mais avec quelques jours de plus, avec un peu plus de danger sur les frontières et de terreur dans la convention, il allait y arriver.

Robespierre eut encore plusieurs autres occasions d'employer sa nouvelle politique. La marine commençant à donner des inquiétudes, on ne cessait de se plaindre du ministre d'Albarade, de son prédécesseur Monge, de l'état déplorable de nos escadres, qui, revenues de Sardaigne dans les chantiers de Toulon, ne se réparaient pas, et qui étaient commandées par de vieux officiers presque tous aristocrates. On se plaignait même de quelques individus nouvellement agrégés au bureau de la marine. On accusait beaucoup entre autres un nommé Peyron, envoyé pour réorganiser l'armée à Toulon. Il n'avait pas fait, disait-on, ce qu'il aurait dû faire : on en rendait le ministre responsable, et le ministre rejetait la responsabilité sur un grand patriote, qui lui avait recommandé Peyron. On désignait avec affectation ce patriote célèbre, sans oser le nommer. — Son nom, s'écrient plusieurs voix ! — Eh bien, reprend le dénonciateur, ce patriote célèbre, c'est Danton ! — A ces mots, des murmures éclatent. Robespierre accourt : « Je demande, dit-il, que la farce cesse et que la séance commence..... On accuse d'Albarade; je ne le connais que par la voix publique, qui le proclame un ministre patriote; mais que lui reproche-t-on ici? une erreur. Quel homme n'en est pas capable? Un choix qu'il a fait n'a pas répondu à l'attente générale ! Bouchotte et Pache aussi ont fait des choix défectueux, et cependant ce sont deux vrais républicains, deux sincères amis de la patrie. Un homme est en place, il suffit, on le calomnie. Eh ! quand cesserons-nous d'ajouter foi aux contes ridicules ou perfides dont on nous accable de toutes parts?

» Je me suis aperçu qu'on avait joint à cette dénonciation assez générale du ministre une dénonciation particulière contre Danton. Serait-ce lui qu'on voudrait vous rendre suspect? Mais, si, au lieu de décourager les patriotes en leur cherchant avec tant de soin des crimes où il existe à peine une erreur légère, on s'occupait un peu des moyens de leur faciliter leurs opérations, de rendre leur travail plus clair et moins épineux, cela serait plus honnête, et la patrie en profiterait. On a dénoncé Bouchotte, on a dénoncé Pache, car il était écrit que les meilleurs patriotes seraient dénoncés. Il est bien temps de mettre fin à ces scènes ridicules et affligeantes; je voudrais que la société des jacobins s'en tînt à une série de matières qu'elle traiterait avec fruit ; qu'elle restreignît le grand nombre de celles qui s'agitent dans son sein, et qui, pour la plupart, sont aussi futiles que dangereuses. »

Ainsi, Robespierre, voyant le danger d'un nouveau débordement des esprits, qui aurait anéanti tout gouvernement, s'efforçait de rattacher les jacobins autour de la convention, des comités et des vieux patriotes. Tout était profit pour lui dans cette politique louable et utile. En préparant la puissance des comités, il préparait la sienne propre; en défendant les patriotes de même date et de même énergie que lui, il se garantissait, et empêchait l'opinion de faire des victimes à ses côtés; il plaçait fort au-dessous de lui ceux dont il devenait le protecteur ; enfin il se faisait, par sa sévérité même, adorer des jacobins, et se donnait une haute réputation de sagesse. En cela, Robespierre ne mettait d'autre ambition que celle de tous les chefs révolutionnaires, qui jusque-là avaient voulu arrêter la révolution au point où ils s'arrêtaient eux-mêmes; et cette politique, qui les avait tous dépopularisés, ne devait pas le dépopulariser lui, parce que la révolution approchait du terme de ses dangers et de ses excès.

Les députés détenus avaient été mis en accusation immédiatement après la mort de Marat, et on préparait leur jugement. On disait déjà qu'il fallait faire tomber les têtes des Bourbons qui restaient encore, quoique ces têtes fussent celles de deux femmes, l'une épouse, l'autre sœur du dernier roi ; et celle de ce duc d'Orléans, si fidèle à la révolution, et aujourd'hui prisonnier à Marseille, pour prix de ses services.

On avait ordonné une fête pour l'acceptation de la constitution. Toutes les assemblées primaires devaient envoyer des députés qui viendraient exprimer leur vœu, et se réuniraient au champ de la fédération dans une fête solennelle. La date n'en était plus fixée au 14 juillet, mais au 10 août, car la prise des Tuileries avait amené la république, tandis que la prise de la Bastille, laissant subsister la monarchie, n'avait aboli que la féodalité. Aussi les républicains et les royalistes constitutionnels se distinguaient-ils, en ce que les uns célébraient le 10 août, et les autres le 14 juillet.

Digitized by Google

Le fédéralisme expirait, et l'acceptation de la constitution était générale. Bordeaux gardait toujours la plus grande réserve, ne faisait aucun acte décisif ni de soumission ni d'hostilité, mais acceptait la constitution. Lyon poursuivait les procédures évoquées au tribunal révolutionnaire; mais, rebelle en ce point seul, il se soumettait quant aux autres, et adhérait aussi à la constitution. Marseille seule refusait son adhésion. Mais sa petite armée, déjà séparée de celle du Languedoc, venait, dans les derniers jours de juillet, d'être chassée d'Avignon, et de repasser la Durance. Ainsi le fédéralisme était vaincu, et la constitution triomphante. Mais le danger s'aggravait sur les frontières; il devenait imminent dans la Vendée, sur le Rhin et dans le Nord; de nouvelles victoires dédommageaient les Vendéens de leur échec devant Nantes; et Mayence, Valenciennes, étaient pressées plus vivement que jamais par l'ennemi.

Nous avons interrompu notre récit des événements militaires au moment où les Vendéens, repoussés de Nantes, rentrèrent dans leur pays, et nous avons vu Biron arriver à Angers, après la délivrance de Nantes, et convenir d'un plan avec le général Canclaux. Pendant ce temps, Westermann s'était rendu à Niort avec la légion germanique, et avait obtenu de Biron la permission de s'avancer dans l'intérieur du pays. Westermann était ce même Alsacien qui s'était distingué au 10 août, et avait décidé le succès de cette journée; qui, ensuite, avait servi glorieusement sous Dumouriez, s'était lié avec lui et avec Danton, et fut enfin dénoncé par Marat, qu'il avait bâtonné, dit-on, pour diverses injures. Il était du nombre de ces patriotes dont on reconnaissait les grands services, mais auxquels on commençait à reprocher les plaisirs qu'ils avaient pris dans la révolution, et dont on se dégoûtait déjà, parce qu'ils exigeaient de la discipline dans les armées, des connaissances dans les officiers, et ne voulaient pas exclure tout général noble, ni qualifier de traître tout général battu. Westermann avait formé une légion dite *germanique*, de quatre ou cinq mille hommes, renfermant infanterie, cavalerie et artillerie. A la tête de cette petite armée, dont il s'était rendu maître, et où il maintenait une discipline sévère, il avait déployé la plus grande audace et fait des exploits brillants. Transporté dans la Vendée avec sa légion, il l'avait réorganisée de nouveau, et en avait chassé les lâches qui étaient allés le dénoncer. Il témoignait un mépris très-haut pour ces bataillons informes qui pillaient et désolaient le pays; il affichait les mêmes sentiments que Biron, et était rangé avec lui parmi les aristocrates militaires. Le ministre de la guerre Bouchotte avait, comme on l'a vu, répandu ses agents jacobins et cordeliers dans la Vendée. Là, ils rivalisaient avec les représentants et les généraux, autorisaient les pillages et les vexations sous le titre de réquisitions de guerre, et l'indiscipline sous prétexte de défendre le soldat contre le despotisme des officiers. Le premier commis de la guerre, sous Bouchotte, était Vincent, jeune cordelier frénétique, l'esprit le plus dangereux et le plus turbulent de cette époque; il gouvernait Bouchotte, faisait tous les choix, et poursuivait les généraux avec une rigueur extrême. Ronsin, cet ordonnateur envoyé à Dumouriez, lorsque ses marchés furent annulés, était l'ami de Vincent et de Bouchotte, et le chef de leurs agents dans la Vendée, sous le titre d'adjoint-ministre. Sous lui se trouvaient les nommés Monmoro, imprimeur, Grammont, comédien, et plusieurs autres qui agissaient dans le même sens et avec la même violence. Westermann, déjà peu d'accord avec eux, se les aliéna tout à fait par un acte d'énergie. Le nommé Rossignol, ancien ouvrier orfévre, qui s'était fait remarquer au 20 juin et au 10 août, et qui commandait l'un des bataillons de la formation d'Orléans, était du nombre de ces nouveaux officiers favorisés par le ministère cordelier. Étant un jour à boire avec des soldats de Westermann, il disait que les soldats ne devaient pas être les esclaves des officiers, que Biron était un *ci-devant*, un traître, et que l'on devait chasser les bourgeois des maisons pour y loger les troupes. Westermann le fit arrêter, et le livra aux tribunaux militaires. Ronsin se hâta de le réclamer, et envoya tout de suite à Paris une dénonciation contre Westermann.

Westermann, sans s'inquiéter de cet événement, se mit en marche avec sa légion pour pénétrer jusqu'au cœur même de la Vendée. Partant du côté opposé à la Loire, c'est-à-dire du midi du théâtre de la guerre, il s'empara d'abord de Parthenay, puis entra dans Amaillou, et mit le feu dans ce dernier bourg, pour user de représailles envers M. de Lescure. Celui-ci, en effet, en entrant à Parthenay, avait exercé des rigueurs contre les habitants, qui étaient accusés d'esprit révolutionnaire. Westermann fit enlever tous les habitants d'Amaillou et les envoya à ceux de Parthenay, comme dédommagement; il brûla ensuite le château de Clisson, appartenant à Lescure, et répandit

partout la terreur par sa marche rapide et le bruit exagéré de ses exécutions militaires. Westermann n'était pas cruel, mais il commença ces désastreuses représailles qui ruinèrent les pays neutres, accusés par chaque parti d'avoir favorisé le parti contraire. Tout avait fui jusqu'à Châtillon, où s'étaient réunis les familles des chefs vendéens et les débris de leurs armées. Le 3 juillet, Westermann, ne craignant pas de se hasarder au centre du pays insurgé, entra dans Châtillon, et en chassa le conseil supérieur et l'état-major, qui y siégeaient comme dans leur capitale. Le bruit de cet exploit audacieux se répandit au loin; mais la position de Westermann était hasardée. Les chefs vendéens s'étaient repliés, avaient sonné le tocsin, rassemblé une armée considérable, et se disposaient à surprendre Westermann du côté où il s'y attendait le moins. Il avait placé sur un moulin et hors de Châtillon un poste qui commandait tous les environs. Les Vendéens, s'avançant à la dérobée, suivant leur tactique ordinaire, entourent ce poste et se mettent à l'assaillir de toutes parts. Westermann, averti un peu tard, s'empresse de le faire soutenir, mais les détachements qu'il envoie sont repoussés et ramenés dans Châtillon. L'alarme se répand alors dans l'armée républicaine; elle abandonne Châtillon en désordre; et Westermann lui-même, après avoir fait des prodiges de bravoure, est emporté dans la fuite, et obligé de se sauver à la hâte, en laissant derrière lui un grand nombre d'hommes morts ou prisonniers. Cet échec causa autant de découragement dans les esprits, que la témérité et le succès de l'expédition avaient causé de présomption et d'espérance.

Pendant que ces choses se passaient à Châtillon, Biron venait de convenir d'un plan avec Canclaux. Ils devaient descendre tous deux jusqu'à Nantes, balayer la rive gauche de la Loire, tourner ensuite vers Machecoul, donner la main à Boulard, qui partirait des Sables, et, après avoir ainsi séparé les Vendéens de la mer, marcher vers la haute Vendée pour soumettre tout le pays. Les représentants ne voulurent pas de ce plan; ils prétendirent qu'il fallait partir du point même où l'on était, pour pénétrer dans le pays, marcher en conséquence sur les ponts de Cé avec les troupes réunies à Angers, et se faire appuyer vis-à-vis par une colonne qui s'avancerait de Niort. Biron, se voyant contrarié, donna sa démission. Mais, dans ce moment même, on apprit la déroute de Châtillon, et on imputa tout à Biron. On lui reprocha d'avoir laissé assiéger Nantes, et de n'avoir pas secondé Westermann. Sur la dénonciation de Ronsin et de ses agents, il fut mandé à la barre: Westermann fut mis en jugement, et Rossignol élargi sur-le-champ. Tel était le sort des généraux dans la Vendée, au milieu des agents jacobins.

Le général Labarolière prit le commandement des troupes laissées à Angers par Biron, et se disposa, selon le vœu des représentants, à s'avancer dans le pays par les ponts de Cé. Après avoir laissé quatorze cents hommes à Saumur, et quinze cents aux ponts de Cé, il se porta vers Brissac, où il plaça un poste pour assurer ses communications. Cette armée indisciplinée commit les plus affreuses dévastations sur un pays dévoué à la république. Le 15 juillet, elle fut attaquée au camp de Fline par vingt mille Vendéens. L'avant-garde, composée de troupes régulières, résista avec vigueur. Cependant le corps de bataille allait céder, lorsque les Vendéens, plus prompts à lâcher le pied, se retirèrent en désordre. Les nouveaux bataillons montrèrent alors un peu plus d'ardeur; et, pour les encourager, on leur donna des éloges qui n'étaient mérités que par l'avant-garde. Le 17, on s'avança près de Vihiers; et une nouvelle attaque, reçue et soutenue avec la même vigueur par l'avant-garde, avec la même hésitation par la masse de l'armée, fut repoussée de nouveau. On arriva dans le jour à Vihiers même. Plusieurs généraux, pensant que ces bataillons d'Orléans étaient trop mal organisés pour tenir la campagne, et qu'on ne pouvait pas, avec une telle armée, rester au milieu du pays, étaient d'avis de se retirer. Labarolière décida qu'il fallait attendre à Vihiers, et se défendre si on y était attaqué. Le 18, à une heure après midi, les Vendéens se présentent; l'avant-garde républicaine se conduit avec la même valeur; mais le reste de l'armée chancelle à la vue de l'ennemi, et se replie malgré les efforts des généraux. Les bataillons de Paris, aimant mieux crier à la trahison que de se battre, se retirent en désordre. La confusion devient générale; Santerre, qui s'était jeté dans la mêlée avec le plus grand courage, manque d'être pris. Le représentant Bourbotte court le même danger, et l'armée fuit si vite qu'elle est en quelques heures à Saumur. La division de Niort, qui allait se mettre en mouvement, s'arrêta; et le 20, il fut décidé qu'elle attendrait la réorganisation de la colonne de Saumur. Comme il fallait que quelqu'un répondît de la défaite, Ronsin et ses agents dénoncèrent le chef d'état-major Berthier, et le général Menou, qui passaient tous deux pour être aristo-

crates, parce qu'ils recommandaient la discipline. Berthier et Menou furent aussitôt mandés à Paris, comme l'avaient été Biron et Westermann.

Tel avait été jusqu'à cette époque l'état de cette guerre. Les Vendéens se levant tout à coup en avril et en mai avaient pris Thouars, Loudun, Doué, Saumur, grâce à la mauvaise qualité des troupes composées de nouvelles recrues. Descendus jusqu'à Nantes en juin, ils avaient été repoussés de Nantes par Canclaux, des Sables par Boulard, deux généraux qui avaient su introduire parmi leurs soldats l'ordre et la discipline. Westermann, agissant avec audace, et ayant quelques bonnes troupes, avait pénétré jusqu'à Châtillon vers les premiers jours de juin; mais, trahi par les habitants, surpris par les insurgés, il avait essuyé une déroute; enfin la colonne de Tours, voulant s'avancer dans le pays, avec les bataillons d'Orléans, avait éprouvé le sort ordinaire aux armées désorganisées. A la fin de juillet, les Vendéens dominaient donc dans toute l'étendue de leur territoire. Quant au brave et malheureux Biron, accusé de n'être pas à Nantes tandis qu'il visitait la basse Vendée, de n'être pas auprès de Westermann, tandis qu'il arrêtait un plan avec Canclaux, contrarié, interrompu dans toutes ses opérations, il venait d'être enlevé à l'armée, sans avoir eu le temps d'agir, et n'y avait paru que pour y être continuellement accusé. Canclaux restait à Nantes; mais le brave Boulard ne commandait plus aux Sables, et les deux bataillons de la Gironde venaient de se retirer. Tel est donc le tableau de la Vendée en juillet : déroute de toutes les colonnes dans le haut pays; plaintes, dénonciations des agents ministériels contre les généraux prétendus aristocrates, et plaintes des généraux contre les désorganisateurs envoyés par le ministère et les jacobins.

A l'Est et au Nord, les siéges de Mayence et de Valenciennes faisaient des progrès alarmants.

Mayence, placée sur la rive gauche du Rhin, du côté de France, et vis-à-vis l'embouchure du Mein, forme un grand arc de cercle dont le Rhin peut être considéré comme la corde. Un faubourg considérable, celui de Cassel, jeté sur l'autre rive, communique avec la place par un pont de bateaux. L'île de Petersau, située au-dessous de Mayence, remonte dans le fleuve, et sa pointe s'avance assez haut pour battre le pont de bateaux, et prendre les défenses de la place à revers. Du côté du fleuve, Mayence n'est protégée que par une muraille en briques; mais, du côté de la terre, elle est extrêmement fortifiée. En partant de la rive, à la hauteur de la pointe de Petersau, elle est défendue par une enceinte et par un fossé, dans lequel le ruisseau de Zalbach coule pour se rendre dans le Rhin. A l'extrémité de ce fossé, le fort de Haupstein prend le fossé en long, et joint la protection de ses feux à celle des eaux. A partir de ce point, l'enceinte continue et va rejoindre le cours supérieur du Rhin; mais le fossé se trouve interrompu, et il est remplacé par une double enceinte parallèle à la première. Ainsi, de ce côté, deux rangs de murailles exigent un double siége. La citadelle, liée à la double enceinte, vient encore en augmenter la force.

Telle était Mayence en 1793, avant même que les fortifications en eussent été perfectionnées. La garnison s'élevait à vingt mille hommes, parce que le général Schaal, qui devait se retirer avec une division, avait été rejeté dans la place et n'avait pu rejoindre l'armée de Custine. Les vivres n'étaient pas proportionnés à cette garnison. Dans l'incertitude de savoir si on garderait ou non Mayence, on s'était peu hâté de l'approvisionner. Custine en avait enfin donné l'ordre. Les juifs s'étaient présentés, mais ils offraient un marché astucieux; ils voulaient que tous les convois arrêtés en route par l'ennemi leur fussent payés. Rewbell et Merlin refusèrent ce marché, de crainte que les juifs ne fissent eux-mêmes enlever les convois. Néanmoins les grains ne manquaient pas, mais on prévoyait que si les moulins placés sur le fleuve étaient détruits, la mouture deviendrait impossible. La viande était en petite quantité, et les fourrages surtout étaient absolument insuffisants pour les trois mille chevaux de la garnison. L'artillerie se composait de cent trente pièces en bronze, et de soixante en fer, qu'on avait trouvées, et qui étaient fort mauvaises; les Français en avaient apporté quatre-vingts en bon état. Les pièces de rempart existaient donc en assez grand nombre, mais la poudre n'était pas en quantité suffisante. Le savant et héroïque Meunier, qui avait exécuté les travaux de Cherbourg, fut chargé de défendre Cassel et les postes de la rive droite; Doyré dirigeait les travaux dans le corps de la place; Aubert-Dubayet et Kléber commandaient les troupes; les représentants Merlin et Rewbell animaient la garnison de leur présence. Elle campait dans l'intervalle des deux enceintes, et occupait au loin des postes très-avancés. Elle était animée du meilleur esprit, avait grande confiance dans la place, dans ses chefs, dans ses forces; et,

Digitized by Google

de plus, elle savait qu'elle avait à défendre un point très-important pour le salut de la France.

Le général Schœnfeld, campé sur la rive droite, cernait Cassel avec dix mille Hessois. Les Autrichiens et les Prussiens réunis faisaient la grande attaque de Mayence. Les Autrichiens occupaient la droite des assiégeants. En face de la double enceinte, les Prussiens formaient le centre de Marienbourg; là se trouvait le quartier général du roi de Prusse. La gauche, composée encore de Prussiens, campait en face du Haupstein, et du fossé inondé par les eaux du ruisseau de Zalbach. Cinquante mille hommes à peu près composaient cette armée de siége. Le vieux Kalkreuth la dirigeait. Brunswick commandait le corps d'observation du côté des Vosges, où il s'entendait avec Wurmser pour protéger cette grande opération. La grosse artillerie de siége manquant, on négocia avec les états de Hollande, qui vidèrent encore une partie de leurs arsenaux, pour aider les progrès de leurs voisins les plus redoutables.

L'investissement commença en avril. En attendant les convois d'artillerie, l'offensive appartint à la garnison, qui ne cessa de faire les sorties les plus vigoureuses. Le 11 avril, et quelques jours après l'investissement, nos généraux résolurent d'essayer une surprise contre les dix mille Hessois, qui s'étaient trop étendus sur la rive droite. Le 11, dans la nuit, ils sortirent de Cassel sur trois colonnes. Meunier marcha devant lui sur Hochein; les deux autres colonnes descendirent la rive droite vers Biberik; mais un coup de fusil, parti à l'improviste dans la colonne du général Schaal, répandit la confusion. Les troupes, toutes neuves encore, n'avaient pas l'aplomb qu'elles acquirent bientôt sous leurs généraux. Il fallut se retirer. Kléber, avec sa colonne, protégea la retraite de la manière la plus imposante. Cette sortie valut aux assiégés quarante bœufs ou vaches, qui furent salés.

Le 16, les généraux ennemis voulaient faire enlever le poste de Weissenau, qui, placé près du Rhin et à la droite de leur attaque, les inquiétait beaucoup. Les Français, malgré l'incendie du village, se retranchèrent dans un cimetière; le représentant Merlin s'y plaça avec eux, et, par des prodiges de valeur, ils conservèrent le poste.

Le 26, les Prussiens dépêchèrent un faux parlementaire, qui se disait envoyé par le général de l'armée du Rhin pour engager la garnison à se rendre. Les généraux, les représentants, les soldats déjà attachés à la place, et convaincus qu'ils rendaient un grand service en arrêtant l'armée du Rhin sur la frontière, repoussèrent toute proposition. Le 3 mai, le roi de Prusse voulut faire prendre un poste de la rive droite vis-à-vis Cassel, celui de Kostein. Meunier le défendait. L'attaque, tentée le 3 mai avec une grande opiniâtreté, et recommencée le 8, fut repoussée avec une perte considérable pour les assiégeants. Meunier, de son côté, essaya l'attaque des îles placées à l'embouchure du Mein; il les prit, les perdit ensuite, et déploya à chaque occasion la plus grande audace.

Le 30 mai, les Français résolurent une sortie générale sur Marienbourg, où était le roi Frédéric-Guillaume. Favorisés par la nuit, six mille hommes pénétrèrent à travers la ligne ennemie, s'emparèrent des retranchements, et arrivèrent jusqu'au quartier général. Cependant l'alarme répandue leur mit toute l'armée sur les bras; ils rentrèrent après avoir perdu beaucoup de leurs braves. Le lendemain, le roi de Prusse, courroucé, fit couvrir la place de feux. Ce même jour, Meunier faisait une nouvelle tentative sur l'une des îles du Mein. Blessé au genou, il expira, moins de sa blessure que de l'irritation qu'il éprouvait d'être obligé de quitter les travaux du siége. Toute la garnison assista à ses funérailles; le roi de Prusse fit suspendre le feu pendant qu'on rendait les derniers honneurs à ce héros, et le fit saluer d'une salve d'artillerie. Le corps fut déposé à la pointe du bastion de Cassel, qu'il avait fait élever.

Les grands convois étaient arrivés de Hollande. Il était temps de commencer les travaux du siége. Un officier prussien conseillait de s'emparer de l'île de Petersau, dont la pointe remontait entre Cassel et Mayence, d'y établir des batteries, de détruire le pont de bateaux et les moulins, et de donner l'assaut à Cassel, une fois qu'on l'aurait isolé et privé des secours de la place. Il proposait ensuite de se diriger vers le fossé où coulait la Zalbach, de s'y jeter sous la protection des batteries de Petersau qui enfileraient ce fossé, et de tenter un assaut sur ce front, qui n'était formé que d'une seule enceinte. Le projet était hardi et périlleux, car il fallait débarquer à Petersau, puis se jeter dans un fossé au milieu des eaux et sous le feu du Haupstein; mais aussi les résultats devaient être très-prompts. On aima mieux ouvrir la tranchée du côté de la double enceinte, et vis-à-vis la citadelle, sauf à faire un double siége.

Le 16 juin, une première parallèle fut tracée à huit cents pas de la première enceinte. Les assiégés mirent le désordre dans les travaux; il fallut

reculer. Le 18, une autre parallèle fut tracée beaucoup plus loin, c'est-à-dire à quinze cents pas, et cette distance excita les sarcasmes de ceux qui avaient proposé l'attaque hardie par l'île de Petersau. Du 24 au 25, on se rapprocha; on s'établit à huit cents pas, et on éleva des batteries. Les assiégés interrompirent encore les travaux et enclouèrent les canons; mais ils furent enfin repoussés et accablés de feux continuels. Le 28 et le 29, deux cents pièces étaient dirigées sur la place, et la couvraient de projectiles de toute espèce. Des batteries flottantes, placées sur le Rhin, incendiaient l'intérieur de la ville par le côté le plus ouvert, et lui causaient un dommage considérable.

Cependant la dernière parallèle n'était pas encore ouverte, la première enceinte n'était pas encore franchie, et la garnison pleine d'ardeur ne songeait point à se rendre. Pour se délivrer des batteries flottantes, de braves Français se jetaient à la nage, et allaient couper les câbles des bateaux ennemis. On en vit un amener à la nage un bateau chargé de quatre-vingts soldats, qui furent faits prisonniers.

Mais la détresse était au comble. Les moulins avaient été incendiés, et il avait fallu recourir, pour moudre le grain, à des moulins à bras. Encore les ouvriers ne voulaient-ils pas y travailler, parce que l'ennemi, averti, ne manquait pas d'accabler d'obus le lieu où ils étaient placés. D'ailleurs on manquait presque tout à fait de blé; depuis longtemps on n'avait plus que de la chair de cheval; les soldats mangeaient des rats, et allaient sur les bords du Rhin pêcher les chevaux morts que le fleuve entraînait. Cette nourriture devint funeste à plusieurs d'entre eux; il fallut la leur défendre, et les empêcher même de la rechercher, en plaçant des gardes au bord du Rhin. Un chat valait six francs; la chair de cheval mort quarante-cinq sous la livre. Les officiers ne se traitaient pas mieux que les soldats, et Aubert-Dubayet, invitant à dîner son état-major, lui fit servir, comme régal, un chat flanqué de douze souris. Ce qu'il y avait de plus douloureux pour cette malheureuse garnison, c'était la privation absolue de toute nouvelle. Les communications étaient si bien interceptées, que depuis trois mois elle ignorait absolument ce qui se passait en France. Elle avait essayé de faire connaître sa détresse, tantôt par une dame qui allait voyager en Suisse, tantôt par un prêtre qui avait pris le chemin des Pays-Bas, tantôt enfin par un espion qui devait traverser le camp ennemi. Mais aucune de ces dépêches n'était parvenue. Espérant que peut-être on songeait à leur envoyer des nouvelles du haut Rhin, au moyen de bouteilles jetées dans le fleuve, les assiégés y placèrent des filets. Ils les levaient chaque jour, mais ils n'y trouvaient jamais rien. Les Prussiens, qui avaient pratiqué toute espèce de ruses, avaient fait imprimer à Francfort de faux *Moniteurs*, portant que Dumouriez avait renversé la convention, et que Louis XVII régnait avec une régence. Les Prussiens placés aux avant-postes transmettaient ces faux *Moniteurs* aux soldats de la garnison; et cette lecture répandait les plus grandes inquiétudes, et ajoutait aux souffrances qu'on endurait déjà la douleur de défendre peut-être une cause perdue. Cependant on attendait en se disant : L'armée du Rhin va bientôt arriver. Quelquefois on disait : Elle arrive. Pendant une nuit, on entend une canonnade vigoureuse très-loin de la place. On s'éveille avec joie, on court aux armes, et on s'apprête à marcher vers le canon français, et à mettre l'ennemi entre deux feux. Vain espoir! le bruit cesse, et l'armée libératrice ne paraît pas. Enfin la détresse était devenue si insupportable que deux mille habitants demandèrent à sortir. Aubert-Dubayet le leur permit; mais ils ne furent pas reçus par les assiégeants, restèrent entre deux feux, et périrent en partie sous les murs de la place. Le matin, on vit les soldats rapporter dans leurs manteaux des enfants blessés.

Pendant ce temps, l'armée du Rhin et de la Moselle ne s'avançait pas. Custine l'avait commandée jusqu'au mois de juin. Encore tout abattu de sa retraite, il n'avait cessé d'hésiter pendant les mois d'avril et de mai. Il disait qu'il n'était pas assez fort; qu'il avait besoin de beaucoup de cavalerie pour soutenir, dans les plaines du Palatinat, les efforts de la cavalerie ennemie; qu'il n'avait point de fourrages pour nourrir ses chevaux; qu'il lui fallait attendre que les seigles fussent assez avancés pour en faire du fourrage, et qu'alors il marcherait au secours de Mayence *. Beauharnais, son successeur, hésitant comme lui, perdit l'occasion de sauver la place. La ligne des Vosges, comme on sait, longe le Rhin, et vient finir non loin de Mayence. En occupant les deux versants de la chaîne et ses principaux passages, on a un avantage immense, parce qu'on peut se porter ou tout d'un côté ou tout d'un autre, et accabler l'ennemi de ses masses réunies. Telle était la position des Français. L'ar-

* Voyez le procès de Custine.

mée du Rhin occupait le revers oriental, et celle de la Moselle le revers occidental; Brunswick et Wurmser étaient disséminés, à la terminaison de la chaîne, sur un cordon fort étendu. Disposant des passages, les deux armées françaises pouvaient se réunir sur l'un ou l'autre des versants, accabler ou Brunswick ou Wurmser, venir prendre les assiégeants par derrière, et sauver Mayence. Beauharnais, brave, mais peu entreprenant, ne fit que des mouvements incertains, et ne secourut pas la garnison.

Les représentants et les généraux enfermés dans Mayence, pensant qu'il ne fallait pas pousser les choses au pire; que si on attendait huit jours de plus, on pourrait manquer de tout, et être obligé de rendre la garnison prisonnière; qu'au contraire, en capitulant, on obtiendrait la libre sortie avec les honneurs de la guerre, et qu'on conserverait vingt mille hommes, devenus les plus braves soldats du monde sous Kléber et Dubayet, décidèrent qu'il fallait rendre la place. Sans doute, avec quelques jours de plus, Beauharnais pouvait la sauver, mais après avoir attendu si longtemps, il était permis de ne plus penser à son secours, et les raisons de se rendre étaient déterminantes. Le roi de Prusse fut facile sur les conditions; il accorda la sortie avec armes et bagages, et n'imposa qu'une condition, c'est que la garnison ne servirait pas d'une année contre les coalisés. Mais il restait assez d'ennemis à l'intérieur pour utiliser ces admirables soldats, nommés depuis les *Mayençais*. Ils étaient tellement attachés à leur poste, qu'ils ne voulaient pas obéir à leurs généraux lorsqu'il fallut sortir de la place : singulier exemple de l'esprit de corps qui s'établit sur un point, et de l'attachement qui se forme pour un lieu qu'on a défendu quelques mois! Cependant la garnison céda; et, tandis qu'elle défilait, le roi de Prusse, plein d'admiration pour sa valeur, appelait par leur nom les officiers qui s'étaient distingués pendant le siége, et les complimentait avec une courtoisie chevaleresque. L'évacuation eut lieu le 25 juillet.

On a vu les Autrichiens bloquant la place de Condé, et faisant le siége régulier de Valenciennes. Ces opérations, conduites simultanément avec celles du Rhin, approchaient de leur terme. Le prince de Cobourg, à la tête du corps d'observation, faisait face au camp de César; le duc d'York commandait le corps du siége. L'attaque, d'abord projetée sur la citadelle, fut ensuite dirigée entre le faubourg de Marly et la porte de Mons. Ce front présentait beaucoup de développement, mais il était moins défendu, et fut préféré comme plus accessible. On se proposa de battre les ouvrages pendant le jour, et d'incendier la ville pendant la nuit, afin d'augmenter la désolation des habitants et de les ébranler plus tôt. La place fut sommée le 14 juin. Le général Ferrand et les représentants Cochon et Briest répondirent avec la plus grande dignité. Ils avaient réuni une garnison de sept mille hommes, inspiré de très-bonnes dispositions aux habitants, dont ils organisèrent une partie en compagnies de canonniers, qui rendirent les plus grands services.

Deux parallèles furent successivement ouvertes dans les nuits des 14 et 19 juin, et armées de batteries formidables. Elles causèrent dans la place des ravages affreux. Les habitants et la garnison répondirent à la vigueur de l'attaque, et détruisirent plusieurs fois les travaux des assiégeants. Le 25 juin surtout fut terrible. L'ennemi incendia la place jusqu'à midi, sans qu'elle répondît de son côté; mais à cette heure un feu terrible, parti des remparts, plongea dans les tranchées, y mit la confusion, et y reporta la terreur et la mort qui avaient régné dans la ville. Le 28 juin, une troisième parallèle fut tracée, et le courage des habitants commença à s'ébranler. Déjà une partie de cette ville opulente était incendiée. Les enfants, les vieillards et les femmes avaient été mis dans les souterrains. La reddition de Condé, qui venait d'être pris par la famine, augmentait encore le découragement des assiégés. Des émissaires avaient été envoyés pour les travailler. Des rassemblements commencèrent à se former et à demander une capitulation. La municipalité partageait les dispositions des habitants et s'entendait secrètement avec eux. Les représentants et le général Ferrand répondirent avec la plus grande vigueur aux demandes qui leur furent adressées; et avec le secours de la garnison, dont le courage était parvenu au plus haut degré d'exaltation, ils dissipèrent les rassemblements.

Le 25 juillet, les assiégeants préparèrent leurs mines et se disposèrent à l'assaut du chemin couvert. Par bonheur pour eux, trois globes de compression éclatèrent au moment même où les mines de la garnison allaient jouer, et détruire leurs ouvrages. Ils s'élancèrent alors sur trois colonnes, franchirent les palissades, et pénétrèrent dans le chemin couvert. La garnison effrayée se retirait, abandonnant déjà ses batteries; mais le général Ferrand la ramena sur les remparts. L'artillerie,

Digitized by Google

qui avait fait des prodiges pendant tout le siége, causa encore de grands dommages aux assiégeants, et les arrêta presque aux portes de la place. Le lendemain 26, le duc d'York somma le général Ferrand de se rendre; il annonça qu'après la journée écoulée, il n'écouterait plus aucune proposition, et que la garnison et les habitants seraient passés au fil de l'épée. A cette menace, les attroupements devinrent considérables; une multitude, où se trouvaient en grand nombre des hommes armés de pistolets et de poignards, entoura la municipalité. Douze individus prirent la parole pour tous, et firent la réquisition formelle de rendre la place. Le conseil de guerre se tenait au milieu du tumulte; aucun des membres ne pouvait en sortir, et ils étaient tous consignés jusqu'à ce qu'ils eussent décidé la reddition. Deux brèches, des habitants mal disposés, un assiégeant vigoureux, ne permettaient plus de résister. La place fut rendue le 28 juillet. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, fut contrainte de déposer les armes, mais put rentrer en France, avec la seule condition de ne pas servir d'un an contre les coalisés. C'étaient encore sept mille braves soldats qui pouvaient rendre de grands services contre les ennemis de l'intérieur. Valenciennes avait essuyé quarante et un jours de bombardement, et avait été accablée de quatre-vingt-quatre mille boulets, de vingt mille obus, et quarante-huit mille bombes. Le général et la garnison avaient fait leur devoir, et l'artillerie s'était couverte de gloire.

Dans ce même moment, la guerre du fédéralisme se réduisait à ses deux calamités réelles : la révolte de Lyon d'une part, celle de Marseille et de Toulon de l'autre.

Lyon consentait bien à reconnaître la convention, mais refusait d'obtempérer à deux décrets, celui qui évoquait à Paris les procédures commencées contre les patriotes, et celui qui destituait les autorités et ordonnait la formation d'une nouvelle municipalité provisoire. Les aristocrates cachés dans Lyon effrayaient cette ville du retour de l'ancienne municipalité montagnarde, et, par la crainte de dangers incertains, l'entraînaient dans les dangers réels d'une révolte ouverte. Le 15 juillet, les Lyonnais firent mettre à mort les deux patriotes Chalier et Riard, et dès ce jour ils furent déclarés en état de rébellion. Les deux girondins Chasset et Biroteau, voyant surgir le royalisme, se retirèrent. Cependant le président de la commission populaire, qui était dévoué aux émigrés, ayant été remplacé, les déterminations étaient devenues un peu moins hostiles. On reconnaissait la constitution, et on offrait de se soumettre, mais toujours à condition de ne pas exécuter les deux principaux décrets. Dans cet intervalle, les chefs fondaient des canons, accaparaient des munitions, et les difficultés ne semblaient devoir se terminer que par la voie des armes.

Marseille était beaucoup moins redoutable. Ses bataillons, rejetés au delà de la Durance par Carteaux, ne pouvaient opposer une longue résistance; mais elle avait communiqué à la ville de Toulon, jusque-là si républicaine, son esprit de révolte. Ce port, l'un des premiers du monde, et le premier de la Méditerranée, faisait envie aux Anglais, qui croisaient devant ses rivages. Des émissaires de l'Angleterre y intriguaient sourdement, et y préparaient une trahison infâme. Les sections s'y étaient réunies le 13 juillet, et, procédant comme toutes celles du Midi, avaient destitué la municipalité et fermé le club jacobin. L'autorité, transmise aux mains des fédéralistes, risquait de passer successivement, de factions en factions, aux émigrés et aux Anglais. L'armée de Nice, dans son état de faiblesse, ne pouvait prévenir un tel malheur. Tout devenait donc à craindre; et ce vaste orage, amoncelé sur l'horizon du Midi, s'était fixé sur deux points, Lyon et Toulon.

Depuis deux mois, la situation s'était donc expliquée, et le danger moins universel, moins étourdissant, était mieux déterminé et plus grave. A l'Ouest, c'était la plaie dévorante de la Vendée; à Marseille, une sédition obstinée; à Toulon, une trahison sourde; à Lyon, une résistance ouverte et un siége. Au Rhin et au Nord c'était la perte de deux boulevards qui avaient si longtemps arrêté la coalition, et empêché l'ennemi de marcher sur la capitale. En septembre 1792, lorsque les Prussiens marchaient sur Paris et avaient pris Longwy et Verdun; en avril 1793, après la retraite de la Belgique, après la défaite de Neerwinden, la défection de Dumouriez et le premier soulèvement de la Vendée; au 31 mai 1793, après l'insurrection universelle des départements, l'invasion du Roussillon par les Espagnols, et la perte du camp de Famars; à ces trois époques, les dangers avaient été effrayants, sans doute, mais jamais peut-être aussi réels qu'à cette quatrième et dernière crise de la révolution. La France était moins ignorante et moins neuve à la guerre qu'en septembre 1792, moins effrayée de trahisons qu'en avril 1793, moins embarrassée d'insurrections qu'au 31 mai et au 12 juin; mais, si elle était plus aguerrie et

Digitized by Google

mieux obéie, elle était envahie à la fois sur tous les points, au Nord, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées.

Cependant on ne connaîtrait pas encore tous les maux qui affligeaient alors la république, si on se bornait à considérer les cinq ou six champs de bataille sur lesquels ruisselait le sang humain. L'intérieur offrait un spectacle tout aussi déplorable. Les grains étaient toujours chers et rares. On se battait à la porte des boulangers pour obtenir une modique quantité de pain. On se disputait en vain avec les marchands pour leur faire accepter les assignats en échange des objets de première nécessité. La souffrance était au comble. Le peuple se plaignait des accapareurs qui retenaient les denrées, des agioteurs qui les faisaient renchérir, et qui discréditaient les assignats par leur trafic. Le gouvernement, tout aussi malheureux que le peuple, n'avait, pour exister aussi, que les assignats, qu'il fallait donner en quantité trois ou quatre fois plus considérable pour payer les mêmes services, et qu'on n'osait plus émettre de peur de les avilir encore davantage. On ne savait donc plus comment faire vivre ni le peuple ni le gouvernement.

La production générale n'avait pourtant pas diminué. Bien que la nuit du 4 août n'eût pas encore produit ses immenses effets, la France ne manquait ni de blé, ni de matières premières, ni de matières ouvrées; mais la distribution égale et paisible en était devenue impossible, par les effets du papier-monnaie. La révolution qui, en abolissant la monarchie, avait voulu néanmoins payer sa dette; qui, en détruisant la vénalité des offices, s'était engagée à en rembourser la valeur; qui, en défendant enfin le nouvel ordre de choses contre l'Europe conjurée, était obligée de faire les frais d'une guerre universelle, avait, pour suffire à toutes ces charges, les biens nationaux enlevés au clergé et aux émigrés. Pour mettre en circulation la valeur de ces biens elle avait imaginé les assignats, qui en étaient la représentation, et qui, par le moyen des achats, devaient rentrer au trésor et être brûlés. Mais comme on doutait du succès de la révolution et du maintien des ventes, on n'achetait pas les biens. Les assignats restaient dans la circulation, comme une lettre de change non acceptée, et s'avilissaient par le doute et par la quantité.

Le numéraire seul restait toujours comme mesure réelle des valeurs; et rien ne nuit à une monnaie contestée, comme la rivalité d'une monnaie certaine et incontestée. L'une se resserre et refuse de se donner, tandis que l'autre s'offre en abondance, et se discrédite en s'offrant. Tel était le sort des assignats par rapport au numéraire. La révolution, condamnée à des moyens violents, ne pouvait plus s'arrêter. Elle avait mis en circulation *forcée* la valeur anticipée des biens nationaux; elle devait essayer de la soutenir par des moyens *forcés*. Le 11 avril, malgré les girondins qui luttaient généreusement, mais imprudemment, contre la fatalité de cette situation révolutionnaire, la convention punit de six ans de fers quiconque vendrait du numéraire, c'est-à-dire échangerait une certaine quantité d'argent ou d'or contre une quantité nominale plus grande d'assignats. Elle punit de la même peine quiconque stipulerait pour les marchandises un prix différent, suivant que le payement se ferait en numéraire ou en assignats.

Ces moyens n'empêchaient pas la différence de se prononcer rapidement. En juin, un franc métal valait trois francs assignats; et en août, deux mois après, un franc argent valait six francs assignats. Le rapport de diminution, qui était de un à trois, s'était donc élevé de un à six.

Dans une pareille situation, les marchands refusaient de donner leurs marchandises au même prix qu'autrefois, parce que la monnaie qu'on leur offrait n'avait plus que le cinquième ou le sixième de sa valeur. Ils les resserraient donc et les refusaient aux acheteurs. Sans doute, cette diminution de valeur eût été pour les assignats un inconvénient absolument nul, si tout le monde, ne les recevant que pour ce qu'ils valaient réellement, les avait pris et donné au même taux. Dans ce cas, ils auraient toujours pu faire les fonctions de signe dans les échanges, et servir à la circulation comme toute autre monnaie; mais les capitalistes qui vivaient de leurs revenus, les créanciers de l'État qui recevaient ou une rente annuelle ou le remboursement d'un office, étaient obligés d'accepter le papier suivant sa valeur nominale. Tous les débiteurs s'empressaient de se libérer, et les créanciers, forcés de prendre une valeur fictive, ne touchaient que le quart, le cinquième ou le sixième de leur capital. Enfin le peuple ouvrier, toujours obligé d'offrir ses services, de les donner à qui veut les accepter, ne sachant pas se concerter pour faire augmenter les salaires du double, du triple, à mesure que les assignats diminuaient dans la même proportion, ne recevait qu'une partie de ce qui lui était nécessaire pour obtenir en échange les objets de ses besoins. Le capitaliste, à moitié

Digitized by Google

ruiné, était mécontent et silencieux; mais le peuple furieux appelait accapareurs les marchands qui ne voulaient pas lui vendre au prix ordinaire, et demandait qu'on envoyât les accapareurs à la guillotine.

Cette fâcheuse situation était un résultat nécessaire de la création des assignats, comme les assignats eux-mêmes furent amenés par la nécessité de payer des dettes anciennes, des offices et une guerre ruineuse; et, par les mêmes causes, le *maximum* devait bientôt résulter des assignats. Peu importait en effet qu'on eût rendu cette monnaie forcée, si le marchand, en élevant ses prix, parvenait à se soustraire à la nécessité de la recevoir. Il fallait rendre le taux des marchandises forcé comme celui de la monnaie. Dès que la loi avait dit : le papier vaut six francs, elle devait dire : telle marchandise ne vaut que six francs; car autrement le marchand, en la portant à douze, échappait à l'échange.

Il avait donc fallu encore, malgré les girondins, qui avaient donné d'excellentes raisons puisées dans l'économie ordinaire des choses, établir le *maximum* des grains. La plus grande souffrance pour le peuple, c'est le défaut de pain. Les blés ne manquaient pas, mais les fermiers, qui ne voulaient pas affronter le tumulte des marchés, ni livrer leur blé au taux des assignats, se cachaient avec leurs denrées. Le peu de grain qui se montrait était enlevé rapidement par les communes, et par les individus que la peur engageait à s'approvisionner. La disette se faisait encore plus sentir à Paris que dans aucune autre ville de France, parce que les approvisionnements pour cette cité immense étaient plus difficiles, les marchés plus tumultueux, la peur des fermiers plus grande. Les 3 et 4 mai, la convention n'avait pu s'empêcher de rendre un décret par lequel tous les fermiers ou marchands de grains étaient obligés de déclarer la quantité de blés qu'ils possédaient, de faire battre ceux qui étaient en gerbe, de les porter dans les marchés, et exclusivement dans les marchés, et de les vendre à un prix moyen fixé par chaque commune, et basé sur les prix antérieurs du 1er janvier au 1er mai. Personne ne pouvait acheter pour suffire à ses besoins au delà d'un mois; ceux qui avaient vendu ou acheté à un prix au-dessus du *maximum*, ou menti dans leurs déclarations, étaient punis de la confiscation et d'une amende de 300 à 1,000 francs. Des visites domiciliaires étaient ordonnées pour vérifier la vérité; de plus, le tableau de toutes les déclarations devait être envoyé par les municipalités au ministre de l'intérieur, pour faire une statistique générale des subsistances de la France. La commune de Paris, ajoutant ses arrêtés de police aux décrets de la convention, avait réglé en outre la distribution du pain dans les boulangeries. On ne pouvait s'y présenter qu'avec des cartes de sûreté. Sur cette carte, délivrée par les comités révolutionnaires, était désignée la quantité de pain qu'on pouvait demander, et cette quantité était proportionnée au nombre d'individus dont se composait chaque famille. On avait réglé jusqu'à la manière dont on devait *faire queue* à la porte des boulangers. Une corde était attachée à leur porte; chacun la tenait par la main, de manière à ne pas perdre son rang et à éviter la confusion. Cependant de méchantes femmes coupaient souvent la corde; un tumulte épouvantable s'ensuivait, et il fallait la force armée pour rétablir l'ordre. On voit à combien d'immenses soucis est condamné un gouvernement, et à quelles mesures vexatoires il se trouve entraîné, dès qu'il est obligé de tout voir pour tout régler. Mais dans cette situation, chaque chose s'enchaînait à une autre. Forcer le cours des assignats avait conduit à forcer les échanges, à forcer les prix, à forcer même la quantité, l'heure, le mode des achats; le dernier fait résultait du premier, et le premier avait été inévitable comme la révolution elle-même.

Cependant le renchérissement des subsistances, qui avait amené le *maximum*, s'étendait à toutes les marchandises de première nécessité. Viandes, légumes, fruits, épices, matières à éclairer et à brûler, boissons, étoffes pour vêtement, cuirs pour la chaussure, tout avait augmenté à mesure que les assignats avaient baissé, et le peuple s'obstinait chaque jour davantage à voir des accapareurs là où il n'y avait que des marchands qui refusaient une monnaie sans valeur. On se souvient qu'en février il avait pillé chez les épiciers d'après l'avis de Marat. En juillet, il avait pillé des bateaux de savon qui arrivaient par la Seine à Paris. La commune indignée avait rendu les arrêtés les plus sévères, et Pache imprima cet avis simple et laconique :

« Le maire Pache a ses concitoyens.

» Paris contient sept cent mille habitants : le sol de Paris ne produit rien pour leur nourriture, leur habillement, leur entretien; il faut donc que

Paris tire tout des autres départements et de l'étranger.

» Lorsqu'il arrive des denrées et des marchandises à Paris, si les habitants les pillent, on cessera d'en envoyer.

» Paris n'aura plus rien pour la nourriture, l'habillement, l'entretien de ses nombreux habitants.

» Et sept cent mille hommes dépourvus de tout s'entre-dévoreront. »

Le peuple n'avait plus pillé; mais il demandait toujours des mesures terribles contre les marchands, et on a vu le prêtre Jacques Roux ameuter les cordeliers, pour faire insérer dans la constitution un article relatif aux accapareurs. On se déchaînait beaucoup aussi contre les agioteurs, qui faisaient, disait-on, augmenter les marchandises, en spéculant sur les assignats, l'or, l'argent et le papier étranger.

L'imagination populaire se créait des monstres et partout voyait des ennemis acharnés, tandis qu'il n'y avait que des joueurs avides, profitant du mal, mais ne le produisant pas, et n'ayant certainement pas la puissance de le produire. L'avilissement des assignats tenait à une foule de causes : leur quantité considérable; l'incertitude de leur gage qui devait disparaître si la révolution succombait; leur comparaison avec le numéraire qui ne perdait pas sa réalité, et avec les marchandises qui, conservant leur valeur, refusaient de se donner contre une monnaie qui n'avait plus la sienne. Dans cet état de choses, les capitalistes ne voulaient pas garder leurs fonds sous forme d'assignats, parce que sous cette forme ils dépérissaient tous les jours. D'abord ils avaient cherché à se procurer de l'argent; mais six ans de gêne effrayaient les vendeurs et les acheteurs de numéraire. Ils avaient alors songé à acheter des marchandises; mais elles offraient un placement passager, parce qu'elles ne pouvaient se garder longtemps, et un placement dangereux, parce que la fureur contre les accapareurs était au comble. On cherchait donc des sûretés dans les pays étrangers. Tous ceux qui avaient des assignats s'empressaient de se procurer des lettres de change sur Londres, sur Amsterdam, sur Hambourg, sur Genève, sur toutes les places de l'Europe; ils donnaient, pour obtenir ces valeurs étrangères, des valeurs nationales énormes, et avilissaient ainsi les assignats en les abandonnant. Quelques-unes de ces lettres de change étaient réalisées hors de France, et la valeur en était touchée par les émigrés. Des meubles magnifiques, dépouilles de l'ancien luxe, consistant en ébénisterie, horlogerie, glaces, bronzes dorés, porcelaines, tableaux, éditions précieuses, payaient ces lettres de change qui s'étaient transformées en guinées ou en ducats. Mais on ne cherchait à en réaliser que la plus petite partie. Recherchées par des capitalistes effrayés qui ne voulaient point émigrer, mais seulement donner une garantie solide à leur fortune, elles restaient presque toutes sur la place, où les plus alarmés se les transmettaient les uns aux autres. Elles formaient ainsi une masse particulière de capitaux, garantie par l'étranger, et rivale de nos assignats. On a lieu de croire que Pitt avait engagé les banquiers anglais à signer une grande quantité de ce papier, et leur avait même ouvert un crédit considérable pour en augmenter la masse, et contribuer, de cette manière, toujours davantage au discrédit des assignats.

On mettait encore beaucoup d'empressement à se procurer les actions des compagnies de finances, qui semblaient hors des atteintes de la révolution et de la contre-révolution, et qui offraient en outre un placement avantageux. Celles de la compagnie d'escompte avaient une grande faveur; mais celles de la compagnie des Indes étaient surtout recherchées avec la plus grande avidité, parce qu'elles reposaient en quelque sorte sur un gage insaisissable, leur hypothèque consistant en vaisseaux, et en magasins situés sur tout le globe. Vainement les avait-on assujetties à un droit de transfert considérable : les administrateurs échappaient à la loi en abolissant les actions, et en les remplaçant par une simple inscription sur les registres de la compagnie, qui se faisait sans formalité. Ils fraudaient ainsi l'État d'un revenu considérable, car il s'opérait plusieurs milliers de transmissions par jour, et ils rendaient inutiles les précautions prises pour empêcher l'agiotage. Vainement encore, pour diminuer l'attrait de ces actions, avait-on frappé leur produit d'un droit de cinq pour cent: les dividendes étaient distribués aux actionnaires comme remboursement d'une partie du capital; et par ce stratagème les administrateurs échappaient encore à la loi. Aussi de 600 francs ces actions s'élevèrent à 1,000, 1,200, et même 2,000 francs. C'étaient autant de valeurs qu'on opposait à la monnaie révolutionnaire, et qui servaient à la discréditer.

On opposait encore aux assignats non-seulement toutes ces espèces de fonds, mais certaines

parties de la dette publique, et même d'autres assignats particuliers. Il existait en effet des emprunts souscrits à toutes les époques, et sous toutes les formes. Il y en avait qui remontaient jusqu'à Louis XIII. Parmi les derniers souscrits sous Louis XIV, il y en avait de différentes créations. On préférait généralement ceux qui étaient antérieurs à la monarchie constitutionnelle à ceux qui avaient été ouverts pour le besoin de la révolution. Tous étaient opposés aux assignats hypothéqués sur les biens du clergé et des émigrés. Enfin, entre les assignats eux-mêmes, on faisait des différences. Sur cinq milliards environ émis depuis la création, un milliard était rentré par les achats de biens nationaux, quatre milliards à peu près restaient en circulation; et sur ces quatre milliards, on en pouvait compter cinq cent millions créés sous Louis XVI, et portant l'effigie royale. Les derniers seraient mieux traités, disait-on, en cas de contre-révolution, et admis pour une partie au moins de leur valeur. Aussi gagnaient-ils 10 ou 15 pour cent sur les autres. Les assignats républicains, seule ressource du gouvernement, seule monnaie du peuple, étaient donc tout à fait discrédités, et luttaient à la fois contre le numéraire, les marchandises, les papiers étrangers, les actions des compagnies de finances, les diverses créances sur l'État, et enfin contre les assignats royaux.

Le remboursement des offices, le payement des grandes fournitures faites à l'État pour les besoins de la guerre, l'empressement de beaucoup de débiteurs à se libérer, avaient produit de grands amas de fonds dans quelques mains. La guerre, la crainte d'une révolution terrible, avaient interrompu beaucoup d'opérations commerciales, amené de grandes liquidations, et augmenté encore la masse des capitaux stagnants et cherchant des sûretés. Ces capitaux, ainsi accumulés, étaient livrés à un agiot perpétuel sur la bourse de Paris, et se changeaient tour à tour en or, argent, denrées, lettres de change, actions de compagnies, vieux contrats sur l'État, etc. Là, comme d'usage, intervenaient ces joueurs aventureux, qui se jettent dans toutes les espèces de hasard, qui spéculent sur les accidents du commerce, sur l'approvisionnement des armées, sur la bonne foi des gouvernements, etc. Placés en observation à la bourse, ils faisaient leur profit de toutes les hausses sur la baisse constante des assignats. La baisse de l'assignat commençait d'abord à la bourse, par rapport au numéraire et à toutes les valeurs mobiles. Elle avait lieu ensuite par rapport aux marchandises, qui renchérissaient dans les boutiques et les marchés. Cependant les marchandises ne montaient pas aussi rapidement que le numéraire, parce que les marchés sont éloignés de la bourse, parce qu'ils ne sont pas aussi sensibles, et que d'ailleurs les marchands ne peuvent pas se donner le mot aussi rapidement que des agioteurs réunis dans une salle. La différence, déterminée d'abord à la bourse, ne se prononçait donc ailleurs qu'après un temps plus ou moins long; l'assignat de 5 francs, qui déjà n'en valait plus que 2 à la bourse, en valait encore 3 dans les marchés, et les agioteurs avaient ainsi l'intervalle nécessaire pour spéculer. Ayant leurs capitaux tout prêts, ils prenaient du numéraire avant la hausse; dès qu'il montait par rapport aux assignats, ils l'échangeaient contre ceux-ci; ils en avaient une plus grande quantité, et, comme la marchandise n'avait pas eu le temps de monter encore, avec cette plus grande quantité d'assignats ils se procuraient une plus grande quantité de marchandises, et la revendaient quand le rapport s'était établi. Leur rôle consistait à occuper le numéraire et la marchandise pendant que l'un et l'autre s'élevaient par rapport à l'assignat. Leur profit n'était donc que le profit constant de la hausse de toutes choses sur l'assignat, et il était naturel qu'on leur en voulût de ce bénéfice toujours fondé sur une calamité publique. Leur jeu s'étendait sur la variation de toutes les espèces de valeurs, telles que le papier étranger, les actions de compagnies, etc. Ils profitaient de tous les accidents qui pouvaient produire des différences, tels qu'une défaite, une motion, une fausse nouvelle. Ils formaient une classe assez considérable. On y comptait des banquiers étrangers, des fournisseurs, des usuriers, d'anciens prêtres ou nobles, de récents parvenus révolutionnaires, et quelques députés qui, pour l'honneur de la convention, n'étaient que cinq ou six, et qui avaient l'avantage perfide de contribuer à la variation des valeurs par des motions faites à propos. Ils vivaient dans les plaisirs avec des actrices, des ci-devant religieuses ou comtesses, qui, du rôle de maîtresses, passaient quelquefois à celui de négociatrices d'affaires. Les deux principaux députés engagés dans ces intrigues étaient Julien de Toulouse et Delaunay d'Angers, qui vivaient, le premier avec la comtesse de Beaufort, le second avec l'actrice Descoings. On prétend que Chabot, dissolu comme un ex-capucin, et s'occupant quelquefois des questions financières,

se livrait à cet agiotage, de compagnie avec deux frères, nommés Frey, expulsés de Moravie pour leurs opinions révolutionnaires, et venus à Paris pour y faire le commerce de la banque. Fabre d'Églantine s'en mêlait aussi, et on accusait Danton, mais sans aucune preuve, de n'y être pas étranger.

L'intrigue la plus honteuse fut celle qui lia le baron de Batz, banquier et financier habile, avec Julien de Toulouse et Delaunay d'Angers, les députés les plus décidés à faire fortune. Ils avaient le projet de dénoncer les malversations de la compagnie des Indes, de faire baisser ses actions, de les acheter aussitôt, de les relever ensuite au moyen de motions plus douces, et de réaliser ainsi les profits de la hausse. D'Espagnac, cet abbé délié, qui fut fournisseur de Dumouriez dans la Belgique, qui avait obtenu depuis l'entreprise générale des charrois, et dont Julien protégeait les marchés auprès de la convention, devait fournir en reconnaissance les fonds de l'agiotage. Julien se proposait d'entraîner encore dans cette intrigue Fabre, Chabot et autres, qui pouvaient devenir utiles comme membres de divers comités.

La plupart de ces hommes étaient attachés à la révolution, et ne cherchaient pas à la desservir; mais, à tout événement, ils voulaient s'assurer des jouissances et de la fortune. On ne connaissait pas toutes leurs trames secrètes; mais, comme ils spéculaient sur le discrédit des assignats, on leur imputait le mal dont ils profitaient. Comme ils avaient dans leurs rangs beaucoup de banquiers étrangers, on les disait agents de Pitt et de la coalition; et on croyait encore voir ici une influence mystérieuse, et si redoutée, du ministre anglais. On était, en un mot, également indigné contre les agioteurs et les accapareurs, et on demandait contre les uns et les autres les mêmes supplices.

Ainsi, tandis que le Nord, le Rhin, le Midi, la Vendée, étaient envahis par nos ennemis, nos moyens de finances consistaient dans une monnaie non acceptée, dont le gage était incertain comme la révolution elle-même, et qui, à chaque accident, diminuait d'une valeur proportionnée au péril. Telle était cette situation singulière : à mesure que le danger augmentait et que les moyens auraient dû être plus grands, ils diminuaient au contraire : les munitions s'éloignaient du gouvernement, et les denrées du peuple. Il fallait donc à la fois créer des soldats, des armes, une monnaie pour l'État et pour le peuple, et après tout cela s'assurer des victoires.

CHAPITRE XXVI.

Arrivée et réception à Paris des commissaires des assemblées primaires. — Retraite du camp de César par l'armée du Nord. — Fête de l'anniversaire du 10 août et inauguration de la constitution de 1793. — Mesures extraordinaires de salut public. Décret ordonnant la levée en masse. Moyens employés pour en assurer l'exécution. — Institution du *Grand-Livre*; nouvelle organisation de la dette publique. — Emprunt forcé. Détails sur les opérations financières à cette époque. — Nouveaux décrets sur le *maximum*. — Décret contre la Vendée, contre les étrangers et contre les Bourbons.

Les commissaires envoyés par les assemblées primaires pour célébrer l'anniversaire du 10 août, et accepter la constitution au nom de toute la France, venaient d'arriver à Paris. On voulait saisir ce moment pour exciter un mouvement d'enthousiasme, réconcilier les provinces avec la capitale, et provoquer des résolutions héroïques. On prépara une réception brillante. Les marchands furent appelés de tous les environs. On amassa des subsistances considérables pour qu'une disette ne vînt pas troubler ces fêtes, et que les commissaires jouissent à la fois du spectacle de la paix, de l'abondance et de l'ordre; on poussa les égards jusqu'à ordonner à toutes les administrations des voitures publiques de leur céder des places, même celles qui seraient déjà retenues par des voyageurs. L'administration du département qui, avec celle de la commune, rivalisait d'austérité dans son langage et ses proclamations, fit une adresse *aux frères* des assemblées primaires. « Ici, leur di-
» sait-elle, des hommes couverts du masque du
» patriotisme vous parleront avec enthousiasme de

» liberté, d'égalité, de république une et indivi-
» sible, tandis qu'au fond de leur cœur, ils n'as-
» pirent et ne travaillent qu'au rétablissement de
» la royauté et au déchirement de leur patrie.
» Ceux-là sont les riches; et les riches dans tous
» les temps ont abhorré les vertus et tué les
» mœurs. Là, vous trouverez des femmes per-
» verses, trop séduisantes par leurs attraits, qui
» s'entendront avec eux pour vous entraîner dans
» le vice... Craignez, craignez surtout le ci-devant
» Palais-Royal; c'est dans ce jardin que vous trou-
» verez ces perfides. Ce fameux jardin, berceau
» de la révolution, naguère l'asile des amis de la
» liberté, de l'égalité, n'est plus aujourd'hui, mal-
» gré notre active surveillance, que l'égout fangeux
» de la société, le repaire des scélérats, l'antre de
» tous les conspirateurs... Fuyez ce lieu empoi-
» sonné; préférez au spectacle dangereux du luxe
» et de la débauche les utiles tableaux de la vertu
» laborieuse; visitez les faubourgs, fondateurs de
» notre liberté; entrez dans les ateliers, où des
» hommes actifs, simples et vertueux comme vous,
» comme vous prêts à défendre la patrie, vous
» attendent depuis longtemps pour serrer les liens
» de la fraternité. Venez surtout dans nos sociétés
» populaires. Unissons-nous, ranimons-nous aux
» nouveaux dangers de la patrie, et jurons pour
» la dernière fois la mort et la destruction des
» tyrans! »

Le premier soin fut de les entraîner aux Jacobins, qui les reçurent avec le plus grand empressement, et leur offrirent leur salle pour s'y réunir. Les commissaires acceptèrent cette offre, et il fut convenu qu'ils délibéreraient dans le sein même de la société, et se confondraient avec elle pendant leur séjour. De cette manière, il n'y avait à Paris que quatre cents jacobins de plus. La société, qui siégeait tous les deux jours, voulut alors se réunir tous les jours, pour délibérer avec les commissaires des départements sur les mesures de salut public. On disait que, dans le nombre de ces commissaires, quelques-uns penchaient pour l'indulgence, et qu'ils avaient la mission de demander une amnistie générale le jour de l'acceptation de la constitution. En effet, quelques personnes songeaient à ce moyen de sauver les girondins prisonniers, et tous les autres détenus pour cause politique. Mais les jacobins ne voulaient aucune composition, et il leur fallait à la fois énergie et vengeance. On avait calomnié les commissaires des assemblées primaires, dit *Hassenfratz*, en répandant qu'ils voulaient proposer une amnistie; ils en étaient incapables, et s'uniraient aux jacobins pour demander, avec les mesures urgentes de salut public, la punition de tous les traîtres. Les commissaires se tinrent pour avertis, et si quelques-uns, du reste peu nombreux, songeaient à une amnistie, aucun n'osa plus en faire la proposition.

Le 7 août, au matin, ils furent conduits à la commune, et de la commune à l'évêché, où se tenait le club des électeurs, et où s'était préparé le 31 mai. C'est là que devait s'opérer la réconciliation des départements avec Paris, puisque c'était de là qu'était partie l'attaque contre la représentation nationale. Le maire Pache, le procureur Chaumette et toute la municipalité, marchant à leur tête, introduisent les commissaires à l'évêché. De part et d'autre, on s'adresse des discours; les Parisiens déclarent qu'ils n'avaient jamais voulu ni méconnaître ni usurper les droits des départements; les commissaires reconnaissent à leur tour qu'on a calomnié Paris; ils s'embrassent alors les uns et les autres, et se livrent au plus vif enthousiasme. Tout à coup, l'idée leur vient d'aller à la convention pour lui faire part de cette réconciliation. Ils s'y rendent en effet, et sont introduits sur-le-champ. La discussion est interrompue, l'un des commissaires prend la parole : « Citoyens re-
» présentants, dit-il, nous venons vous faire part
» de la scène attendrissante qui vient de se passer
» dans la salle des électeurs, où nous sommes allés
» donner le baiser de paix à nos frères de Paris.
» Bientôt, nous l'espérons, la tête des calomnia-
» teurs de cette cité républicaine tombera sous le
» glaive de la loi. Nous sommes tous montagnards,
» vive la Montagne! » Un autre demande que les représentants donnent aux commissaires le baiser fraternel. Aussitôt les membres de l'assemblée quittent leurs places, et se jettent dans les bras des commissaires des départements. Après quelques instants d'une scène d'attendrissement et d'enthousiasme, les commissaires défilent dans la salle, en poussant les cris de Vive la Montagne! vive la république! et en chantant :

La Montagne nous a sauvés
En congédiant Gensonné...
La Montagne nous a sauvés
En congédiant Gensonné.
Au diable les Buzot,
Les Vergniaud, les Brissot!
Dansons la carmagnole, etc.

Ils se rendent ensuite aux Jacobins, où ils rédigent, au nom de tous les envoyés des assemblées primaires, une adresse pour déclarer aux départe-

ments que Paris a été calomnié. « Frères et amis, écrivent-ils, calmez, calmez vos inquiétudes. Nous n'avons tous ici qu'un sentiment. Toutes nos âmes sont confondues, et la liberté triomphante ne promène plus ses regards que sur des jacobins, des frères et des amis. *Le Marais* n'est plus. Nous ne formons ici qu'une énorme et terrible MONTAGNE qui va vomir ses feux sur tous les royalistes et les partisans de la tyrannie. Périssent les libellistes infâmes qui ont calomnié Paris!.... Nous veillons tous ici jour et nuit, et nous travaillons, de concert avec nos frères de la capitale, au salut commun... Nous ne rentrerons dans nos foyers que pour vous annoncer que la France est libre, et que la patrie est sauvée. » Cette adresse, lue, applaudie avec enthousiasme, est envoyée à la convention pour qu'elle soit insérée sur-le-champ dans le bulletin de la séance. L'ivresse devient générale; une foule d'orateurs se précipitent à la tribune du club, les têtes commencent à s'égarer. Robespierre, en voyant ce trouble, demande aussitôt la parole. Chacun la lui cède avec empressement. Jacobins, commissaires, tous applaudissent le célèbre orateur, que quelques-uns n'avaient encore ni vu ni entendu.

Il félicite les départements qui viennent de sauver la France. « Ils la sauvèrent, dit-il, une première fois en 89, en s'armant spontanément; une seconde fois, en se rendant à Paris pour exécuter le 10 août; une troisième, en venant donner au milieu de la capitale le spectacle de l'union et de la réconciliation générale. Dans ce moment, de sinistres événements ont affligé la république, et mis son existence en danger; mais des républicains ne doivent rien craindre, et ils ont à se défier d'une émotion qui pourrait les entraîner à des désordres. On voudrait dans le moment produire une disette factice et amener un tumulte; on voudrait porter le peuple à l'arsenal, pour en disperser les munitions, ou y mettre le feu, comme il vient d'arriver dans plusieurs villes; enfin, on ne renonce pas à causer encore un événement dans les prisons, pour calomnier Paris, et rompre l'union qui vient d'être jurée. Défiez-vous de tant de piéges, ajoute Robespierre, soyez calmes et fermes; envisagez sans crainte les malheurs de la patrie, et travaillons tous à la sauver. »

On se calme à ces paroles, et on se sépare après avoir salué le sage orateur d'applaudissements réitérés.

Aucun désordre ne vint troubler Paris pendant les jours suivants, mais rien ne fut oublié pour ébranler les imaginations et les disposer à un généreux enthousiasme. On ne cachait aucun danger, on ne dérobait aucune nouvelle sinistre à la connaissance du peuple; on publiait successivement les déroutes de la Vendée, les nouvelles toujours plus alarmantes de Toulon, le mouvement rétrograde de l'armée du Rhin, qui se repliait devant les vainqueurs de Mayence, et enfin le péril extrême de l'armée du Nord, qui était retirée au camp de César, et que les Impériaux, les Anglais, les Hollandais, maîtres de Condé, de Valenciennes, et formant une masse double, pouvaient enlever en un coup de main. Entre le camp de César et Paris, il y avait tout au plus quarante lieues, et pas un régiment, pas un obstacle qui pût arrêter l'ennemi. L'armée du Nord enlevée, tout était perdu, et on recueillait avec anxiété les moindres bruits arrivant de cette frontière.

Les craintes étaient fondées, et dans ce moment, en effet, le camp de César se trouvait dans le plus grand péril. Le 7 août, au soir, les coalisés y étaient arrivés, et le menaçaient de toutes parts. Entre Cambrai et Bouchain, s'étend une ligne de hauteurs. L'Escaut les protége en les parcourant. C'est là ce qu'on appelle le camp de César, appuyé sur deux places, et bordé par un cours d'eau. Le 7, au soir, le duc d'York, chargé de tourner les Français, débouche en vue de Cambrai, qui formait la droite du camp de César. Il somme la place; le commandant répond en fermant ses portes et en brûlant les faubourgs. Le même soir, Cobourg, avec une masse de quarante mille hommes, arrive sur deux colonnes aux bords de l'Escaut, et bivaque en face de notre camp. Une chaleur étouffante paralyse les forces des hommes et des chevaux; plusieurs soldats, frappés des rayons du soleil, ont expiré dans la journée. Kilmaine, nommé pour remplacer Custine, et n'ayant voulu accepter le commandement que par intérim, ne croit pas pouvoir tenir dans une position aussi périlleuse. Menacé, vers sa droite, d'être tourné par le duc d'York, ayant à peine trente-cinq mille hommes découragés à opposer à soixante et dix mille hommes victorieux, il croit plus prudent de songer à la retraite, et de gagner du temps en allant chercher un autre poste. La ligne de la Scarpe, placée derrière celle de l'Escaut, lui paraît bonne à occuper. Entre Arras et Douai, des hauteurs bordées par la Scarpe forment un camp semblable au camp de César, et, comme celui-ci, appuyé par deux places et bordé par un cours d'eau. Kilmaine prépare sa retraite pour le lendemain matin 8.

Digitized by Google

Son corps d'armée traversera la Cense, petite rivière longeant les derrières du terrain qu'il occupe, et lui-même se portera, avec une forte arrière-garde, vers la droite, où le duc d'York est tout près de déboucher. Le lendemain, en effet, à la pointe du jour, la grosse artillerie, les bagages et l'infanterie se mettent en mouvement, traversent la Cense, et détruisent tous les passages. Une heure après, Kilmaine avec quelques batteries d'artillerie légère, et une forte division de cavalerie, se porte vers la droite, pour protéger la retraite contre les Anglais. Il ne pouvait arriver plus à propos. Deux bataillons, égarés dans leur route, se trouvaient engagés dans le petit village de Marquion, et faisaient une forte résistance contre les Anglais. Malgré leurs efforts, ils étaient prêts d'être enveloppés. Kilmaine, arrivant aussitôt, place son artillerie légère sur le flanc des ennemis, lance sur eux sa cavalerie, et les force à reculer. Les bataillons sont alors dégagés, et peuvent rejoindre le reste de l'armée. Dans ce moment, les Anglais et les Impériaux, débouchant à la fois sur la droite et sur le front du camp de César, le trouvent entièrement évacué. Enfin, vers la chute du jour, les Français sont réunis au camp de Gavarelle, appuyés sur Arras et Douai, et ayant la Scarpe devant eux.

Ainsi, le 8 août, le camp de César est évacué comme l'avait été celui de Famars; Cambrai et Bouchain sont abandonnés à leurs propres forces, comme Valenciennes et Condé. La ligne de la Scarpe, placée derrière celle de l'Escaut, n'est pas, comme on sait, entre Paris et l'Escaut, mais entre l'Escaut et la mer. Kilmaine vient donc de marcher sur le côté, au lieu de marcher en arrière; et une partie de la frontière se trouve ainsi découverte.

Les coalisés peuvent se répandre dans tout le département du Nord. Que feront-ils? Iront-ils, marchant une journée de plus, attaquer le camp de Gavarelle, et enlever l'ennemi qui leur a échappé? Marcheront-ils sur Paris, ou reviendront-ils à leur ancien projet sur Dunkerque? En attendant, ils poussent des partis jusqu'à Péronne et Saint-Quentin, et l'alarme se communique à Paris, où l'on répand avec effroi que le camp de César est perdu, comme celui de Famars; que Cambrai est livré comme Valenciennes. De toutes parts, on se déchaîne contre Kilmaine, oubliant le service immense qu'il vient de rendre par sa belle retraite.

La fête solennelle du 10 août, destinée à électriser tous les esprits, se prépare au milieu de ces bruits sinistres. Le 9, on fait à la convention le rapport sur le recensement des votes. Les quarante-quatre mille municipalités ont accepté la constitution. Il ne manque dans le nombre des votes que ceux de Marseille, de la Corse et de la Vendée. Une seule commune, celle de Saint-Tonnant, département des Côtes-du-Nord, a osé demander le rétablissement des Bourbons sur le trône.

Le 10, la fête commence avec le jour. Le célèbre peintre David a été chargé d'en être l'ordonnateur. A quatre heures du matin, le cortége est réuni sur la place de la Bastille. La convention, les envoyés des assemblées primaires, parmi lesquels on a choisi les quatre-vingt-six doyens d'âge, pour représenter les quatre-vingt-six départements, les sociétés populaires, et toutes les sections armées, se rangent autour d'une grande fontaine, dite de la *Régénération*. Cette fontaine est formée par une grande statue de la Nature qui, de ses mamelles, verse l'eau dans un vaste bassin. Dès que le soleil a doré le faîte des édifices, on le salue en chantant des strophes sur l'air de la *Marseillaise*. Le président de la convention prend une coupe, verse sur le sol l'eau de la régénération, en boit ensuite, et transmet la coupe aux doyens des départements, qui boivent chacun à son tour. Après cette cérémonie, le cortége s'achemine le long des boulevards. Les sociétés populaires, ayant une bannière où est peint l'œil de la Surveillance, s'avancent les premières. Vient ensuite la convention tout entière. Chacun de ses membres tient un bouquet d'épis et de blé, et huit d'entre eux, placés au centre, portent sur une arche l'acte constitutionnel et les Droits de l'homme. Autour de la convention, les doyens d'âge forment une chaîne, et marchent unis par un cordon tricolore. Ils tiennent dans leurs mains un rameau d'olivier, signe de la réconciliation des provinces avec Paris, et une pique destinée à faire partie du faisceau national formé par les quatre-vingt-six départements. A la suite de cette portion du cortége, viennent des groupes de peuple, avec les instruments des divers métiers. Au milieu d'eux, s'avance une charrue qui porte un vieillard et sa vieille épouse, et qui est traînée par leurs jeunes fils. Cette charrue est immédiatement suivie d'un char de guerre sur lequel repose l'urne des soldats morts pour la patrie. Enfin la marche est fermée par des tombereaux chargés de sceptres, de couronnes, d'armoiries et de tapis à fleurs de lis.

Le cortége parcourt les boulevards et s'ache-

mine vers la place de la Révolution. En passant au boulevard Poissonnière, le président de la convention donne une branche de laurier aux héroïnes des 5 et 6 octobre, assises sur leurs canons. Sur la place de la Révolution, il s'arrête de nouveau, et met le feu à tous les insignes de la royauté et de la noblesse traînés dans les tombereaux. Ensuite il déchire un voile jeté sur une statue, qui, apparaissant à tous les yeux, laisse voir les traits de la Liberté. Des salves d'artillerie marquent l'instant de son inauguration; et, au même moment, des milliers d'oiseaux, portant de légères banderoles, sont délivrés, et semblent annoncer, en s'élançant dans les airs, que la terre est affranchie.

On se rend ensuite au Champ-de-Mars par la place des Invalides, et on défile devant une figure colossale représentant le peuple français qui terrasse le fédéralisme et l'étouffe dans la fange d'un marais. Enfin on arrive au champ même de la fédération. Là, le cortége se divise en deux colonnes, qui s'allongent autour de l'autel de la patrie. Le président de la convention et les quatre-vingt-six doyens occupent le sommet de l'autel; les membres de la convention et la masse des envoyés des assemblées primaires en occupent les degrés. Chaque groupe de peuple vient déposer alternativement autour de l'autel les produits de son métier, des étoffes, des fruits, des objets de toute espèce. Le président de la convention, recueillant ensuite les actes sur lesquels les assemblées primaires ont inscrit leurs votes, les dépose sur l'autel de la patrie. Une décharge générale d'artillerie retentit aussitôt; un peuple immense joint ses cris aux éclats du canon, et on jure, avec le même enthousiasme qu'au 14 juillet 1790 et 1792, de défendre la constitution : serment bien vain, si on considère la lettre de la constitution, mais bien héroïque et bien observé, si on ne considère que le sol et la révolution elle-même! Les constitutions en effet ont passé, mais le sol et la révolution furent défendus avec une constance héroïque.

Après cette cérémonie, les quatre-vingt-six doyens d'âge remettent leurs piques au président; celui-ci en forme un faisceau, et le confie, avec l'acte constitutionnel, aux députés des assemblées primaires, en leur recommandant de réunir toutes leurs forces autour de l'arche de la nouvelle alliance. On se sépare ensuite; une partie du cortége accompagne l'urne cinéraire des Français morts pour la patrie, dans un temple destiné à la recevoir; le reste va déposer l'arche de la constitution dans un lieu où elle doit rester en dépôt jusqu'au lendemain, pour être rapportée ensuite dans la salle de la convention. Une grande représentation, figurant le siége et le bombardement de Lille, et la résistance héroïque de ses habitants, occupe le reste de la journée, et dispose l'imagination du peuple aux scènes guerrières.

Telle fut cette troisième fédération de la France républicaine. On n'y voyait pas, comme en 1790, toutes les classes d'un grand peuple, riches et pauvres, nobles et roturiers, confondus un instant dans une même ivresse, et fatigués de se haïr, se pardonnant pour quelques heures leurs différences de rang et d'opinion; on y voyait un peuple immense, ne parlant plus de pardon, mais de danger, de dévouement, de résolutions désespérées, et jouissant avec ivresse de ces pompes gigantesques, en attendant de courir le lendemain sur les champs de bataille. Une circonstance relevait le caractère de cette scène, et couvrait ce que les esprits dédaigneux ou hostiles pourraient y trouver de ridicule, c'est le danger et l'entraînement avec lequel on le bravait. Au premier 14 juillet 1790, la révolution était innocente encore et bienveillante, mais elle pouvait n'être pas sérieuse, et être mise à fin, comme une farce ridicule, par les baïonnettes étrangères; en août 1793, elle était tragique, mais grande, signalée par des victoires et des défaites, et sérieuse comme une résolution irrévocable et héroïque.

Le moment de prendre de grandes mesures était arrivé. De toutes parts fermentaient les idées les plus extraordinaires : on proposait d'exclure tous les nobles des emplois, de décréter l'emprisonnement général des suspects, contre lesquels il n'existait pas encore de loi assez précise, de faire lever la population en masse, de s'emparer de toutes les subsistances, de les transporter dans les magasins de la république, qui en ferait elle-même la distribution à chaque individu; on cherchait enfin, sans savoir l'imaginer, un moyen qui fournît sur-le-champ des fonds suffisants. On exigeait surtout que la convention restât en fonctions, qu'elle ne cédât pas ses pouvoirs à la nouvelle législature qui devait lui succéder, et que la constitution fût voilée comme la statue de la Loi, jusqu'à la défaite générale des ennemis de la république.

C'est aux Jacobins que furent successivement proposées toutes ces idées. Robespierre ne cherchant plus à modérer l'élan de l'opinion, l'excitant

Digitized by Google

au contraire, insista particulièrement sur la nécessité de maintenir la convention nationale dans ses fonctions; et il donnait là un sage conseil. Dissoudre dans ce moment une assemblée qui était saisie du gouvernement tout entier, dans le sein de laquelle les divisions avaient cessé, et la remplacer par une assemblée neuve, inexpérimentée, et qui serait livrée encore aux factions, était un projet désastreux. Les députés des provinces, entourant Robespierre, s'écrièrent qu'ils avaient juré de rester réunis jusqu'à ce que la convention eût pris des mesures de salut public, et ils déclarèrent qu'ils l'obligeraient de rester en fonctions. Audoin, gendre de Pache, parla ensuite, et proposa de demander la levée en masse et l'arrestation générale des suspects. Aussitôt, les commissaires des assemblées primaires rédigent une pétition, et, le lendemain 12, viennent la présenter à la convention. Ils demandent que la convention se charge de sauver elle-même la patrie, qu'aucune amnistie ne soit accordée, que les suspects soient arrêtés, qu'ils soient envoyés les premiers à l'ennemi, et que le peuple levé en masse marche derrière eux. Une partie de ces propositions est adoptée. L'arrestation des suspects est décrétée en principe; mais le projet d'une levée en masse, qui paraissait trop violent, est renvoyé à l'examen du comité de salut public. Les jacobins, peu satisfaits, insistent, et continuent de répéter dans leur club qu'il ne faut pas un mouvement partiel, mais universel.

Les jours suivants, le comité fait son rapport, et propose un décret trop vague, et des proclamations trop froides.

« Le comité, s'écrie Danton, n'a pas tout dit : il n'a pas dit que si la France est vaincue, que si elle est déchirée, les riches seront les premières victimes de la rapacité des tyrans; il n'a pas dit que les patriotes vaincus déchireront et incendieront cette république plutôt que de la voir passer aux mains de leurs insolents vainqueurs! Voilà ce qu'il faut apprendre à ces riches égoïstes. » — « Qu'es» pérez-vous, ajoute Danton, vous qui ne voulez » rien faire pour sauver la république? Voyez quel » serait votre sort si la liberté succombait! Une » régence dirigée par un imbécile, un roi enfant » dont la minorité serait longue, enfin le morcel» lement de nos provinces et un déchirement » épouvantable! Oui, riches, on vous imposerait, » on vous pressurerait davantage et mille fois da» vantage que vous n'aurez à dépenser pour sau» ver votre pays et éternaiser la liberté!... La con» vention, ajoute Danton, a dans les mains les » foudres populaires; qu'elle en fasse usage et les » lance à la tête des tyrans. Elle a les commis» saires des assemblées primaires, elle a ses pro» pres membres; qu'elle envoie les uns et les au» tres exécuter un armement général. »

Les projets de loi sont encore renvoyés au comité. Le lendemain, les jacobins dépêchent de nouveau les commissaires des assemblées primaires à la convention. Ceux-ci viennent demander encore une fois, non un recrutement partiel, mais la levée en masse, parce que, disent-ils, les demi-mesures sont mortelles, parce que la nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de ses citoyens! « Si vous demandez, ajoutent-ils, » cent mille soldats, ils ne se trouveront point; » mais des millions d'hommes répondront à un » appel général. Qu'il n'y ait aucune dispense » pour le citoyen physiquement constitué pour les » armes, quelques fonctions qu'il exerce; que l'a» griculture seule conserve les bras indispensa» bles pour tirer de la terre les productions ali» mentaires : que le cours du commerce soit » arrêté momentanément; que toute affaire cesse; » que la grande, l'unique et universelle affaire » des Français, soit de sauver la république. »

La convention ne peut plus résister à une sommation aussi pressante. Partageant elle-même l'entraînement des pétitionnaires, elle enjoint à son comité de se retirer pour rédiger, dans l'instant même, le projet de la levée en masse. Le comité revient quelques minutes après, et présente le projet suivant, qui est adopté au milieu d'un transport universel :

Art. 1er. Le peuple français déclare, par l'organe de ses représentants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de sa liberté, de sa constitution, et pour délivrer enfin son territoire de ses ennemis.

2. Le comité de salut public présentera demain le mode d'organisation de ce grand mouvement national.

Par d'autres articles, il était nommé dix-huit représentants chargés de se répandre sur toute la France, et de diriger les envoyés des assemblées primaires dans leurs réquisitions d'hommes, de chevaux, de munitions, de subsistances. Cette grande impulsion donnée, tout devenait possible. Une fois qu'il était déclaré que la France entière, hommes et choses, appartenait au gouvernement, ce gouvernement, suivant le danger, ses lumières et son énergie croissante, pouvait tout ce qu'il ju-

gerait utile et indispensable. Sans doute il ne fallait pas lever la population en masse, et interrompre la production, et jusqu'au travail nécessaire à la nutrition; mais il fallait que le gouvernement pût tout exiger, sauf à n'exiger que ce qui serait suffisant pour les besoins du moment.

Le mois d'août fut l'époque des grands décrets qui mirent toute la France en mouvement, toutes ses ressources en activité, et qui terminèrent à l'avantage de la révolution sa dernière et sa plus terrible crise.

Il fallait à la fois mettre la population debout, la pourvoir d'armes, et fournir, par une nouvelle mesure financière, à la dépense de ce grand déplacement; il fallait mettre en rapport le papier-monnaie avec le prix des subsistances et des denrées; il fallait distribuer les armées, les généraux, d'une manière appropriée à chaque théâtre de guerre; et, enfin, satisfaire la colère révolutionnaire par de grandes et terribles exécutions. On va voir ce que fit le gouvernement pour suffire à la fois et à ces besoins urgents et à ces mauvaises passions, qu'il devait subir, puisqu'elles étaient inséparables de l'énergie qui sauve un peuple en danger.

Exiger de chaque localité un contingent déterminé en hommes ne convenait pas aux circonstances; c'eût été douter de l'enthousiasme des Français en ce moment, et on devait supposer cet enthousiasme pour l'inspirer. Cette manière germanique d'imposer à chaque contrée les hommes comme l'argent était d'ailleurs en contradiction avec le principe de la levée en masse. Un recrutement général par voie de tirage ne convenait pas davantage. Tout le monde n'étant pas appelé, chacun aurait songé alors à s'exempter, et se serait plaint du sort qui l'eût obligé à servir. La levée en masse exposait, il est vrai, la France à un désordre universel, et excitait les railleries des modérés et des contre-révolutionnaires. Le comité de salut public imagina le moyen le plus convenable à la circonstance, ce fut de mettre toute la population en disponibilité, de la diviser par générations, et de faire partir ces générations par rang d'âge, au fur et à mesure des besoins. « Dès » ce moment, portait le décret *, jusqu'à celui où » les ennemis auront été chassés du territoire de » la république, tous les Français seront en ré» quisition permanente pour le service des ar» mées. Les jeunes gens iront au combat; les » hommes mariés forgeront les armes et transpor» teront les subsistances; les femmes feront des » tentes, des habits, et serviront dans les hôpi» taux; les enfants mettront le vieux linge en » charpie; les vieillards se feront porter sur les » places publiques pour exciter le courage des » guerriers, prêcher la haine des rois et l'amour » de la république. »

Tous les jeunes gens non mariés, ou veufs sans enfants, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 25 ans, devaient composer la première levée, dite la *première réquisition*. Ils devaient se réunir sur-le-champ, non dans des chefs-lieux de département, mais dans ceux de district, car, depuis le fédéralisme, on craignait ces grandes réunions par départements, qui leur donnaient le sentiment de leurs forces et l'idée de la révolte. D'ailleurs, il y avait un autre motif pour agir ainsi, c'était la difficulté d'amasser dans les chefs-lieux des subsistances et des approvisionnements suffisants pour de grandes masses. Les bataillons formés dans les chefs-lieux de district devaient commencer sur-le-champ les exercices militaires, et se tenir prêts à partir au premier jour. La génération de vingt-cinq à trente était avertie de se préparer, et, en attendant, elle était chargée de faire le service de l'intérieur. Le reste enfin, de trente jusqu'à soixante, était disponible au gré des représentants envoyés pour opérer cette levée graduelle. Malgré ces dispositions, la levée en masse et instantanée de toute la population était ordonnée de droit dans certains lieux plus menacés, comme la Vendée, Lyon, Toulon, le Rhin, etc.

Les moyens employés pour armer les levées, les loger, les nourrir, étaient analogues aux circonstances. Tous les chevaux et bêtes de somme dont l'agriculture et les fabriques pouvaient se passer étaient requis et mis à la disposition des ordonnateurs des armées. Les armes de calibre devaient être données à la génération qui partait; les armes de chasse et les piques étaient réservées au service de l'intérieur. Dans les départements où des manufactures d'armes pouvaient être établies, les places, les promenades publiques, les grandes maisons comprises dans les biens nationaux, devaient servir à construire des ateliers. Le principal établissement se trouvait à Paris. On plaçait les forges dans les jardins du Luxembourg, les machines à forer les canons sur les bords de la Seine. Tous les ouvriers armuriers étaient requis, ainsi que les ouvriers en horlogerie, qui, dans le moment, avaient peu de travail, et qui pouvaient

* 23 août.

Digitized by Google

être employés à certaines parties de la fabrication des armes. Trente millions étaient mis, pour cette seule manufacture, à la disposition du ministre de la guerre. Ces moyens extraordinaires seraient employés jusqu'à ce qu'on eût porté la fabrication à mille fusils par jour. On plaçait ce grand établissement à Paris, parce que là, sous les yeux du gouvernement et des jacobins, toute négligence devenait impossible, et tous les prodiges de rapidité et d'énergie étaient assurés. Cette manufacture ne tarda pas en effet à remplir sa destination.

Le salpêtre manquant, on songea à l'extraire du sol des caves. On imagina donc de les faire visiter toutes, pour juger si la terre dans laquelle elles étaient creusées en contenait quelques parties. En conséquence, chaque particulier dut souffrir la visite et la fouille des caves, pour en lessiver la terre lorsqu'elle contiendrait du salpêtre. Les maisons devenues nationales furent destinées à servir de casernes et de magasins.

Pour procurer les subsistances à ces grandes masses armées, on prit diverses mesures qui n'étaient pas moins extraordinaires que les précédentes. Les jacobins auraient voulu que la république, faisant achever le tableau général des subsistances, les achetât toutes, et s'en fît ensuite la distributrice, soit en les donnant aux soldats armés pour elle, soit en les vendant aux autres citoyens à un prix modéré. Ce penchant à vouloir tout faire, à suppléer la nature elle-même, quand elle ne marche pas à notre gré, ne fut point aussi aveuglément suivi que l'auraient désiré les jacobins. Cependant, il fut ordonné que les tableaux des subsistances, déjà commandés aux municipalités, seraient promptement terminés, et envoyés au ministère de l'intérieur, pour faire la statistique générale des besoins et des ressources; que le battage des grains serait achevé là où il ne l'était pas, et que les municipalités les feraient battre elles-mêmes si les particuliers s'y refusaient; que les fermiers ou propriétaires de grains payeraient en nature leurs contributions arriérées, et les deux tiers de celles de l'année 1793; qu'enfin les fermiers et régisseurs des biens devenus nationaux en déposeraient les revenus aussi en nature.

L'exécution de ces mesures extraordinaires ne pouvait être qu'extraordinaire aussi. Des pouvoirs limités, confiés à des autorités locales qui auraient été à chaque instant arrêtées par des résistances, qui, d'ailleurs, n'auraient pas eu toutes la même énergie et le même dévouement, ne convenaient ni à la nature des mesures décrétées ni à leur urgence. La dictature des commissaires de la convention était encore ici le seul moyen dont on pût faire usage. Ils avaient été employés déjà pour la première levée des trois cent mille hommes, décrétée en mars, et ils avaient promptement et complétement rempli leur mission. Envoyés aux armées, ils surveillaient les généraux et leurs opérations, quelquefois contrariaient des militaires consommés, mais partout ranimaient le zèle, et communiquaient une grande vigueur de volonté. Enfermés dans les places fortes, ils avaient soutenu des siéges héroïques à Valenciennes et à Mayence; répandus dans l'intérieur, ils avaient puissamment contribué à étouffer le fédéralisme. Ils furent donc encore employés ici, et reçurent des pouvoirs illimités, pour exécuter cette réquisition des hommes et des choses. Ayant sous leurs ordres les commissaires des assemblées primaires, pouvant les diriger à leur gré, leur confier une partie de leurs pouvoirs, ils tenaient sous leur main des hommes dévoués parfaitement instruits de l'état de chaque localité, et n'ayant d'autorité que ce qu'ils leur en donneraient eux-mêmes pour le besoin de ce service extraordinaire.

Il y avait déjà différents représentants dans l'intérieur, soit dans la Vendée, soit à Lyon et à Grenoble, pour détruire les restes du fédéralisme; il en fut nommé encore dix-huit, chargés de se partager la France, et de se concerter avec ceux qui étaient déjà en mission pour faire mettre en marche les jeunes gens de la première réquisition, pour les armer, les approvisionner, et les diriger sur les points convenables, d'après l'avis et les demandes des généraux. Ils devaient en outre achever la complète soumission des administrations fédéralistes.

Il fallait à ces mesures militaires joindre des mesures financières pour fournir aux dépenses de la guerre. On connaît l'état de la France sous ce rapport. Une dette en désordre, composée de dettes de toute espèce, de toutes dates, et qui étaient opposées aux dettes contractées sous la république; des assignats discrédités, auxquels on opposait le numéraire, le papier étranger, les actions des compagnies financières, et qui ne pouvaient plus servir au gouvernement pour payer les services publics, ni au peuple pour acheter les marchandises dont il avait besoin : telle était alors notre situation. Que faire dans de pareilles conjonctures? Fallait-il emprunter, ou émettre des assignats? Emprunter était impossible dans le désordre où se trouvait la dette, et avec le peu de confiance qu'inspiraient

itized by

les engagements de la république. Émettre des assignats était facile, et il suffisait pour cela de l'imprimerie nationale. Mais, pour fournir aux moindres dépenses, il fallait émettre des quantités énormes de papier, c'est-à-dire cinq à six fois plus que sa valeur nominale, et par là on augmentait nécessairement la grande calamité de son discrédit et on amenait un nouveau renchérissement dans les marchandises. On va voir ce que le génie inspira aux hommes qui s'étaient chargés du salut de la France.

La première et la plus indispensable mesure était de mettre de l'ordre dans la dette, et d'empêcher qu'elle ne fût divisée en contrats de toutes les formes, de toutes les époques, et qui, par leurs différences d'origine et de nature, donnaient lieu à un agiotage dangereux et contre-révolutionnaire. La connaissance de ces vieux titres, leur vérification, leur classement, exigeaient une science particulière, et introduisaient une effrayante complication dans la comptabilité. Ce n'était qu'à Paris que chaque rentier pouvait se faire payer, et quelquefois la division de sa créance en plusieurs portions l'obligeait à se présenter chez vingt payeurs différents. Il y avait la dette constituée, la dette exigible à terme fixe, la dette exigible provenant de la liquidation; et, de cette manière, le trésor était exposé tous les jours à des échéances, et obligé de se procurer des capitaux pour rembourser les sommes échues. « Il faut uniformiser et républicaniser la dette, » dit Cambon, et il proposa de convertir tous les contrats des créanciers de l'État en une inscription sur un grand livre, qui serait appelé *Grand-Livre de la dette publique*. Cette inscription et l'extrait qu'on en délivrerait aux créanciers, seraient désormais leurs seuls titres. Pour les rassurer sur la conservation de ce livre, il devait en être déposé un double aux archives de la trésorerie; et, du reste, le feu et les autres accidents ne le menaçaient pas plus que les registres des notaires. Les créanciers devaient donc, dans un délai déterminé, remettre leurs titres pour qu'ils fussent inscrits et brûlés ensuite. Les notaires avaient ordre d'apporter tous les titres dont ils étaient dépositaires, et on les punissait de dix ans de fers si, avant la remise, ils en gardaient ou délivraient des copies. Si le créancier laissait écouler six mois pour se faire inscrire, il perdait les intérêts; s'il laissait écouler un an, il était déchu, et perdait le capital. « De cette manière, disait Cambon, la dette con» tractée par le despotisme ne pourra plus être » distinguée de celle qui a été contractée depuis » la révolution; et je défie *monseigneur le despotisme*, s'il ressuscite, de reconnaître son ancienne dette lorsqu'elle sera confondue avec la » nouvelle. Cette opération faite, vous verrez le » capitaliste, qui désire un roi parce qu'il a un » roi pour débiteur, et qui craint de perdre sa » créance si son débiteur n'est pas rétabli, désirer » la république qui sera devenue sa débitrice, » parce qu'il craindra de perdre son capital en la » perdant. »

Ce n'était pas là le seul avantage de cette institution; elle en avait d'autres encore tout aussi grands, et elle commençait le système du crédit public. Le capital de chaque créance était converti en une rente perpétuelle, au taux de cinq pour cent. Ainsi le créancier d'une somme de 1,000 francs se trouvait inscrit sur le grand-livre pour une rente de 50 francs. De cette manière, les anciennes dettes, dont les unes portaient des intérêts usuraires, dont les autres étaient frappées de retenues injustes, ou grevées de certains impôts, étaient ramenées à un intérêt uniforme et équitable. L'État, changeant sa dette en une rente perpétuelle, n'était plus exposé à des échéances, et ne pouvait jamais être obligé à rembourser le capital, pourvu qu'il servît les intérêts. Il trouvait en outre un moyen facile et avantageux de s'acquitter, c'était de racheter la rente sur la place, lorsqu'elle viendrait à baisser au-dessous de sa valeur : ainsi, quand une rente de 50 livres de revenu et de 1,000 francs de capital ne vaudrait que neuf ou huit cents livres, l'État gagnerait, disait Cambon, un dixième, ou un cinquième du capital en rachetant sur la place. Ce rachat n'était pas encore organisé au moyen d'un amortissement fixe, mais le moyen était entrevu, et la science du crédit public commençait à se former.

Ainsi l'inscription sur le grand-livre simplifiait la forme des titres, rattachait l'existence de la dette à l'existence de la république, et changeait les créances en une rente perpétuelle, dont le capital était non remboursable, et dont l'intérêt était le même pour toutes les portions d'inscriptions. Cette idée était simple et empruntée en partie aux Anglais, mais il fallait un grand courage d'exécution pour l'appliquer à la France, et il y avait un grand mérite d'à-propos à le faire dans le moment. Sans doute, on peut trouver quelque chose de forcé à une opération destinée à changer ainsi brusquement la nature des titres et des créances, à ramener l'intérêt à un taux unique, et

Digitized by Google

à frapper de déchéance les créanciers qui se refuseraient à cette conversion; mais, pour un État, la justice est le meilleur ordre possible; et cette grande et énergique uniformisation de la dette convenait à une révolution hardie, complète, qui avait pour but de tout soumettre au droit commun.

Le projet de Cambon joignait à cette hardiesse un respect scrupuleux pour les engagements pris à l'égard des étrangers, qu'on avait promis de rembourser à des époques fixes. Il portait que les assignats n'ayant pas cours hors de France, les créanciers étrangers seraient payés en numéraire, et aux époques déterminées. En outre, les communes ayant contracté des dettes particulières, et faisant souffrir leurs créanciers qu'elles ne payaient pas, l'État se chargeait de leurs dettes, et ne s'emparait de leurs propriétés que jusqu'à concurrence des sommes employées au remboursement. Ce projet fut adopté* en entier, et aussi bien exécuté qu'il était bien conçu. Le capital de la dette ainsi uniformisée fut converti en une masse de rentes de 200 millions par an. On crut devoir, pour remplacer les anciens impôts de différente espèce dont elle était grevée, la frapper d'une imposition foncière d'un cinquième, ce qui réduisait le service des intérêts à 160 millions. De cette manière tout était simplifié, éclairci; une grande source d'agiotage se trouvait détruite, et la confiance renaissait, parce qu'une banqueroute partielle, à l'égard de telle ou telle espèce de créance, ne pouvait plus avoir lieu, et qu'une banqueroute générale pour toute la dette n'était pas supposable.

Dès ce moment, il devenait plus facile de recourir à un emprunt. On va voir de quelle manière on se servit de cette mesure pour soutenir les assignats.

La valeur dont la révolution disposait pour ses dépenses extraordinaires consistait toujours uniquement dans les biens nationaux. Cette valeur, représentée par les assignats, flottait dans la circulation. Il fallait favoriser les ventes pour faire rentrer les assignats, et les relever en les rendant plus rares. Des victoires étaient le meilleur moyen, mais non le plus facile, de hâter les ventes. Pour y suppléer, on imagina divers expédients. Par exemple, on avait permis aux acquéreurs de diviser leurs payements en plusieurs années. Mais cette mesure, inventée pour favoriser les paysans et les rendre propriétaires, était plus propre à provoquer des ventes qu'à faire rentrer des assignats. Afin de diminuer plus sûrement leur quantité circulante, on avait décidé de faire le remboursement des offices, partie en assignats, partie en *reconnaissances de liquidation*. Les remboursements s'élevant à moins de 3,000 fr., devaient être soldés en assignats; les autres devaient l'être en *reconnaissances de liquidation*, qui n'avaient pas cours de monnaie, qui ne pouvaient pas être divisées en sommes moindres de 10,000 livres, ni autrement transmises que les autres effets au porteur, et qui étaient reçues en payement des biens nationaux. De cette manière, on diminuait la portion des biens nationaux convertis en monnaie forcée; tout ce qui était transformé en *reconnaissances de liquidation* consistait en sommes peu divisées, difficilement transmissibles, fixées dans les mains des riches, et éloignées de la circulation et de l'agiotage.

Pour contribuer encore à la vente des biens nationaux, on déclara, en créant le grand-livre, que les inscriptions des rentes seraient reçues pour moitié dans le payement de ces biens. Cette facilité devait amener de nouvelles ventes et de nouvelles rentrées d'assignats.

Mais tous ces moyens ne suffisaient pas, et la masse de papier-monnaie était encore beaucoup trop considérable. L'assemblée constituante, l'assemblée législative, et la convention, avaient décrété successivement la création de 5 milliards et 100 millions d'assignats : 484 millions n'avaient pas encore été émis et restaient dans les caisses; il n'avait donc été mis en circulation que 4 milliards 616 millions. Une partie était rentrée par les ventes; les acheteurs pouvant prendre des termes pour le payement, il était dû encore, pour les acquisitions faites, 12 à 15 millions. Il était rentré en tout 840 millions d'assignats qui avaient été brûlés : il en restait donc en circulation, au mois d'août 1793, 3 milliards 776 millions.

Le premier soin fut de démonétiser les assignats à effigie royale, qui étaient accaparés, et nuisaient aux assignats républicains par la confiance supérieure qu'ils inspiraient. Quoique démonétisés, ils ne cessèrent pas d'avoir une valeur; ils furent transformés en effets au porteur, et purent être reçus ou en payement des contributions, ou en payement des domaines nationaux, jusqu'au 1er janvier suivant. Passé cette époque, ils ne devaient plus avoir aucune espèce de valeur. Ces assignats s'élevaient à 558 millions. Cette mesure les faisait nécessairement disparaître de la circulation avant quatre mois; et comme on les savait tous dans les

* 24 août.

mains des spéculateurs contre-révolutionnaires, on faisait preuve de justice en ne les annulant pas et en les obligeant seulement à rentrer au trésor.

On se souvient que, pendant le mois de mai, lorsqu'il fut déclaré en principe qu'il y aurait des armées dites révolutionnaires, on décréta en même temps qu'il serait établi un emprunt forcé d'un milliard sur les riches, pour subvenir aux frais d'une guerre dont ils étaient, comme aristocrates, réputés les auteurs, et à laquelle ils ne voulaient consacrer ni leurs personnes, ni leurs fortunes. Cet emprunt, réparti comme on va le voir, fut consacré, d'après le projet de Cambon, à faire rentrer un milliard d'assignats en circulation. Pour laisser le choix aux citoyens de meilleure volonté, et leur assurer quelques avantages, il était ouvert un emprunt volontaire; ceux qui se présentaient pour le remplir recevaient une inscription de rente au taux déjà décrété de 5 pour cent, et obtenaient ainsi un intérêt de leurs fonds. Ils pouvaient, avec cette inscription, s'exempter de contribuer à l'emprunt forcé, ou du moins jusqu'à concurrence de la valeur placée dans le prêt volontaire. Les riches de mauvaise volonté, qui attendaient l'exécution de l'emprunt forcé, recevaient un titre qui ne portait aucun intérêt, et qui n'était, comme l'inscription de rente, qu'un titre républicain avec 5 pour cent de moins. Enfin, comme, d'après la nouvelle loi, les inscriptions pouvaient servir pour moitié dans le payement des biens nationaux, les prêteurs volontaires, recevant une inscription de rente, avaient la facilité de se rembourser immédiatement en biens nationaux; tandis qu'au contraire les certificats de l'emprunt forcé ne devaient être pris en payement des domaines acquis que deux ans après la paix. Il fallait, disait le projet, intéresser les riches à la prompte fin de la guerre et à la pacification de l'Europe.

L'emprunt forcé ou volontaire devait faire rentrer un milliard d'assignats qui seraient brûlés. Il devait en rentrer, en outre, par les contributions arriérées, 700 millions, dont 558 millions en assignats royaux déjà démonétisés, et reçus seulement pour le payement des impôts. On était donc assuré, en deux ou trois mois, d'avoir enlevé à la circulation, d'abord le milliard de l'emprunt, puis 700 millions de contributions. La somme flottante de 3 milliards 776 millions se trouvait donc réduite à 2 milliards 76 millions. En supposant, ce qui était probable, que la faculté de changer les inscriptions de la dette en biens nationaux amènerait de nouvelles acquisitions, on pouvait par cette voie faire rentrer peut-être 5 à 600 millions. La masse totale se trouverait donc encore peut-être réduite par là à 15 ou 16 cents millions. Ainsi, pour le moment, en réduisant la masse flottante de plus de moitié, on rendait aux assignats leur valeur; les 484 millions restant en caisse devenaient disponibles. Les 700 millions rentrés par les impôts, et dont 558 devaient recevoir l'effigie républicaine et être remis en circulation, recouvraient aussi leur valeur, et pouvaient être employés l'année suivante. On avait donc relevé les assignats pour le moment, et c'était là l'essentiel. Si l'on parvenait à se sauver, la victoire les relèverait tout à fait, permettrait de faire de nouvelles émissions, et de réaliser le reste des biens nationaux, reste qui était considérable et s'augmentait chaque jour par l'émigration.

Le mode d'exécution de cet emprunt forcé était, de sa nature, prompt et nécessairement arbitraire. Comment évaluer les fortunes sans erreur, sans injustice, même à des époques de calme, en prenant le temps nécessaire, et en consultant toutes les probabilités? Or ce qui n'est pas possible, même avec les circonstances les plus propices, devait l'être bien moins encore, dans un temps de violence et de précipitation. Mais lorsqu'on était obligé de troubler tant d'existences, de frapper tant de têtes, pouvait-on s'inquiéter beaucoup d'une méprise sur les fortunes, et de quelques inexactitudes de répartition? On institua donc pour l'emprunt forcé, comme pour les réquisitions, une espèce de dictature, et on l'attribua aux communes. Chaque individu était obligé de déclarer l'état de ses revenus. Dans chaque commune, le conseil général nommait des vérificateurs; ces vérificateurs décidaient, d'après leurs connaissances des localités, si les déclarations étaient vraisemblables; et s'ils les supposaient fausses, ils avaient le droit de les porter au double. Dans le revenu de chaque famille, il était prélevé 1,000 francs par individu, mari, femme et enfants; tout ce qui excédait constituait le revenu superflu, et, comme tel, imposable. De 1,000 fr. à 10,000 fr. de revenu imposable, la taxe était d'un dixième. 1,000 fr. de superflu payaient 100 fr.; 2,000 fr. de superflu payaient 200 fr., et ainsi de suite. Tout revenu superflu excédant 10,000 fr. était imposé d'une somme égale à sa valeur. De cette manière, toute famille qui, outre les 1,000 fr. accordés par individu, et les 10,000 fr. de superflu frappés d'un dixième, jouissait encore d'un revenu supérieur, devait donner à l'emprunt tout cet excédant. Ainsi,

Digitized by Google

une famille composée de cinq individus, et riche à 50,000 livres de rentes, avait 5,000 fr. réputés nécessaires, 10,000 fr. imposés d'un dixième, et réduits à neuf, ce qui faisait en tout quatorze; et elle devait pour cette année abandonner les 36,000 fr. restants à l'emprunt forcé ou volontaire. Prendre une année de superflu à toutes les classes opulentes n'était certainement pas une si grande rigueur, lorsque tant d'individus allaient expirer sur les champs de bataille; et cette somme, que du reste on aurait pu prendre sans condition, comme taxe indispensable de guerre, on l'échangeait contre un titre républicain, conversible ou en rentes sur l'État, ou en portions de biens nationaux *.

Cette grande opération consistait donc à tirer de la circulation un milliard d'assignats en le prenant aux riches; d'ôter à ce milliard sa qualité de monnaie et de valeur circulante, et d'en faire une simple délégation sur les biens nationaux, que les riches échangeraient ou non en une portion correspondante de ces biens. De cette manière, on les obligeait à devenir acquéreurs, ou du moins à fournir la même somme d'assignats qu'ils auraient fournie s'ils l'étaient devenus. C'était, en un mot, le placement forcé d'un milliard d'assignats.

A ces mesures, destinées à soutenir le papier-monnaie, on en joignit d'autres encore. Après avoir détruit la rivalité des anciens contrats sur l'État, celle des assignats à l'effigie royale, il fallait détruire la rivalité des actions des compagnies de finances. On décréta donc l'abolition de la compagnie d'assurances à vie, de la compagnie de la caisse d'escompte, de toutes celles enfin dont le fonds consistait en actions au porteur, en effets négociables, en inscriptions sur un livre, et transmissibles à volonté. Il fut décidé que leur liquidation serait faite dans un court délai, et que le gouvernement pourrait seul à l'avenir créer de ces sortes d'établissements. On ordonna un prompt rapport sur la compagnie des Indes, qui, par son importance, exigeait un examen particulier. On ne pouvait pas empêcher l'existence des lettres de change sur l'étranger, mais on déclara traîtres à la patrie les Français qui plaçaient leurs fonds sur les banques ou comptoirs des pays avec lesquels la république était en guerre. Enfin on eut recours à de nouvelles sévérités contre le numéraire et le commerce qui s'en faisait. Déjà on avait puni de six ans de gêne quiconque vendrait ou achèterait du numéraire, c'est-à-dire qui le recevrait ou le donnerait pour une somme différente d'assignats; on avait de même soumis à une amende tout vendeur ou acheteur de marchandises, qui traiterait à un prix différent, suivant que le payement serait stipulé en numéraire ou en assignats. De pareils faits étant difficiles à atteindre, on s'en vengea en augmentant la peine. Tout individu convaincu d'avoir refusé en payement des assignats, de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, fut condamné à une amende de 3,000 livres, et à six mois de détention pour la première fois; et en cas de récidive, à une amende double et à vingt ans de fers. Enfin, comme la monnaie de billon était indispensable dans les marchés, et ne pouvait être facilement suppléée, on ordonna que les cloches seraient employées à fabriquer des décimes, des demi-décimes, etc., valant deux sous, un sou, etc.

Mais quelques moyens qu'on employât pour faire remonter les assignats et détruire les rivalités qui leur étaient si nuisibles, on ne pouvait pas espérer de les remettre au niveau du prix des marchandises, et il fallait forcément rabaisser le prix de celles-ci. D'ailleurs le peuple croyait à de la malveillance de la part des marchands; il croyait à des accaparements, et quelle que fût l'opinion des législateurs, ils ne pouvaient modérer, sous ce rapport, un peuple qu'ils déchaînaient sous tous les autres. Il fallut donc faire pour toutes les marchandises ce qu'on avait déjà fait pour le blé. On rendit un décret qui rangeait l'accaparement au nombre des crimes capitaux, et le punissait de mort. Etait considéré comme accapareur *celui qui dérobait à la circulation les marchandises de première nécessité*, sans qu'il les mît publiquement en vente. Les marchandises déclarées *de première nécessité* étaient le pain, le vin, la viande, les grains, la farine, les légumes, les fruits, les charbons, le bois, le beurre, le suif, le chanvre, le lin, le sel, le cuir, les boissons, les salaisons, les draps, la laine, et toutes les étoffes, excepté les soieries. Les moyens d'exécution, pour un pareil décret, étaient nécessairement inquisitoriaux et vexatoires. Il devait être fait par chaque marchand des déclarations préalables de ce qu'il possédait en magasin. Ces déclarations devaient être vérifiées au moyen des visites domiciliaires. Toute fraude ou complicité était, comme le fait lui-même, punie de mort. Des commissaires, nommés par les communes, étaient chargés de faire exhiber les factures, et, d'après ces factures, de fixer un prix qui, en laissant un profit modique au marchand, n'excédât pas les moyens du peuple.

* Le décret sur l'emprunt forcé est du 3 septembre.

Si pourtant, ajoutait le décret, le haut prix des factures rendait le profit des marchands impossible, la vente n'en serait pas moins effectuée à un prix auquel l'acheteur pût atteindre. Ainsi, dans ce décret, comme dans celui qui ordonnait la déclaration des blés et leur *maximum*, on laissait aux communes le soin de taxer les prix, suivant l'état des choses, dans chaque localité. Bientôt on allait être conduit à généraliser encore ces mesures, et à les rendre plus violentes en les étendant davantage.

Les opérations militaires, administratives et financières de cette époque étaient donc aussi habilement conçues que la situation le permettait, et aussi vigoureuses que l'exigeait le danger. Toute la population, divisée en générations, était à la disposition des représentants, et pouvait être appelée, soit à fabriquer des armes, soit à panser les blessés. Toutes les anciennes dettes, converties en une seule dette républicaine, étaient exposées à partager le même sort, et à n'avoir pas plus de valeur que les assignats. On détruisait les rivalités multipliées des anciens contrats, des assignats royaux, des actions des compagnies; on empêchait les capitaux de se retirer sur ces valeurs privilégiées, en les assimilant toutes; les assignats ne rentrant pas, on en prenait un milliard sur les riches, qu'on faisait passer de l'état de monnaie à l'état d'une simple délégation sur les biens nationaux. Enfin, pour établir un rapport forcé entre les monnaies et les marchandises de première nécessité, on laissait aux communes le soin de rechercher toutes les subsistances, toutes les marchandises, et de les faire vendre à un prix convenable dans chaque localité. Jamais aucun gouvernement ne prit à la fois des mesures ni plus vastes ni plus hardiment imaginées; et pour accuser leurs auteurs de violence, il faudrait oublier le danger d'une invasion universelle, et la nécessité de vivre sur les biens nationaux sans acheteurs. Tout le système des moyens forcés dérivait de ces deux causes. Aujourd'hui, une génération superficielle et ingrate critique ces opérations, trouve les unes violentes, les autres contraires aux bons principes d'économie, et joint le tort de l'ingratitude à l'ignorance du temps et de la situation. Qu'on revienne aux faits, et qu'enfin on soit juste pour des hommes auxquels il en a coûté tant d'efforts et de périls pour nous sauver.

Après ces mesures générales de finances et d'administration, il en fut pris d'autres plus spécialement appropriées à chaque théâtre de la guerre. Les moyens extraordinaires, depuis longtemps résolus à l'égard de la Vendée, furent enfin décrétés. Le caractère de cette guerre était maintenant bien connu. Les forces de la rébellion ne consistaient pas dans des troupes organisées qu'on pût détruire par des victoires, mais dans une population qui, en apparence paisible et occupée de ses travaux agricoles, se levait tout à coup à un signal donné, accablait de sa masse, surprenait de son attaque imprévue les troupes républicaines, et, en cas de défaite, se cachait dans ses bois, dans ses champs, et reprenait ses travaux sans qu'on pût distinguer celui qui avait été soldat de celui qui n'avait pas cessé d'être paysan. Une lutte opiniâtre de plus de six mois, des soulèvements qui avaient été quelquefois de cent mille hommes, des actes de la plus grande témérité, une renommée formidable, et l'opinion établie que le plus grand danger de la révolution était dans cette guerre civile dévorante, devaient appeler toute l'attention du gouvernement sur la Vendée, et provoquer à son égard les mesures les plus énergiques et les plus grandes colères. Depuis longtemps on disait que le seul moyen de soumettre ce malheureux pays, était non de le combattre, mais de le détruire, puisque ses armées n'étaient nulle part et se trouvaient partout. Ces vœux furent exaucés par un décret formidable *, où la Vendée, les derniers Bourbons, les étrangers, étaient frappés tous à la fois d'extermination. En conséquence de ce décret, il fut ordonné au ministre de la guerre d'envoyer dans les départements révoltés des matières combustibles pour incendier les bois, les taillis et les genêts. « Les forêts, était-il dit, seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par des compagnies d'ouvriers, les bestiaux seront saisis, et le tout transporté hors du pays. Les vieillards, les femmes, les enfants, seront conduits hors de la contrée, et il sera pourvu à leur subsistance avec les égards dus à l'humanité. » Il était enjoint en outre aux généraux et aux représentants en mission de faire tout autour de la Vendée les approvisionnements nécessaires pour nourrir de grandes masses, et, aussitôt après, de provoquer dans les départements environnants, non pas une levée graduelle, comme dans les autres parties de la France, mais une levée subite et générale, et de verser ainsi toute une population sur une autre. Le choix des hommes répondit à la nature de ces mesures. On a vu Biron, Berthier, Menou, Wester-

* 1er août.

Digitized by Google

mann, compromis et destitués pour avoir soutenu le système de la discipline, et Rossignol, infracteur de cette discipline, tiré de prison par les agents du ministère. Le triomphe du système jacobin fut complet. Rossignol, de simple chef de bataillon, fut tout à coup nommé général en chef de l'armée des côtes de la Rochelle. Ronsin, le chef de ces agents du ministère, qui portaient dans la Vendée toutes les passions des jacobins, et soutenaient qu'il ne fallait pas des généraux expérimentés, mais des généraux franchement républicains; non pas une guerre régulière, mais exterminatrice; que tout homme de nouvelle levée était soldat, que tout soldat pouvait être général; Ronsin, le chef de ces agents, fut fait en quatre jours capitaine, chef d'escadron, général de brigade, et fut adjoint à Rossignol avec tous les pouvoirs du ministre lui-même, pour présider à l'exécution de ce nouveau système de guerre. On ordonna en même temps que la garnison de Mayence fût conduite en poste du Rhin dans la Vendée. La méfiance était si grande que les généraux de cette brave garnison avaient été mis en arrestation pour avoir capitulé. Heureusement, le brave Merlin, toujours écouté avec la considération due à un caractère héroïque, vint rendre témoignage de leur dévouement et de leur bravoure. Kléber, Aubert-Dubayet, furent rendus à leurs soldats, qui voulaient les délivrer de vive force, et ils se rendirent dans la Vendée, où ils devaient par leur habileté réparer les désastres causés par les agents du ministère. Il est une vérité qu'il faut répéter toujours : la passion n'est jamais ni sage, ni éclairée, mais c'est la passion seule qui peut sauver les peuples dans les grandes extrémités. La nomination de Rossignol était une hardiesse étrange, mais elle annonçait un parti bien pris; elle ne permettait plus les demi-mesures dans cette funeste guerre de la Vendée, et elle obligeait toutes les administrations locales, qui étaient encore incertaines, à se prononcer. Ces jacobins fougueux, répandus dans les armées, les troublaient souvent; mais ils y communiquaient cette énergie de résolution sans laquelle il n'y aurait eu ni armement, ni approvisionnement, ni moyens d'aucune espèce. Ils étaient d'une injustice inique envers les généraux, mais ils ne permettaient à aucun de faiblir ni d'hésiter. On verra bientôt leur folle ardeur, se combinant avec la prudence d'hommes plus calmes, produire les plus grands et les plus heureux résultats. Kilmaine, auteur de la belle retraite qui avait sauvé l'armée du Nord, fut aussitôt remplacé par Houchard, ci-devant général de l'armée de la Moselle, et jouissant d'une assez grande réputation de bravoure et de zèle. Dans le comité de salut public, quelques changements eurent lieu. Thuriot et Gasparin, malades, donnèrent leur démission. L'un d'eux fut remplacé par Robespierre, qui pénétra enfin dans le gouvernement, et dont la puissance immense fut enfin reconnue et subie par la convention, qui jusqu'ici ne l'avait nommé d'aucun comité. L'autre eut pour successeur le célèbre Carnot, qui, déjà envoyé à l'armée du Nord, avait donné de lui l'idée d'un militaire savant et habile.

A toutes ces mesures administratives et militaires furent ajoutées des mesures de vengeance, suivant l'usage de faire suivre les actes d'énergie par des actes de cruauté. On a déjà vu que, sur la demande des envoyés des assemblées primaires, une loi avait été résolue contre les suspects. Il restait à en présenter le projet. On le demandait chaque jour, parce que ce n'était pas assez, disait-on, du décret du 27 mars, qui mettait les aristocrates hors la loi. Ce décret exigeait un jugement, et on en souhaitait un qui permît d'enfermer, sans les juger et seulement pour s'assurer de leur personne, les citoyens suspects par leurs opinions. En attendant ce décret, on décida que les biens de tous ceux qui étaient mis hors la loi appartiendraient à la république. On exigea ensuite des dispositions plus sévères envers les étrangers. Déjà ils avaient été mis sous la surveillance des comités qui s'étaient intitulés révolutionnaires, mais on voulait davantage. L'idée d'une conspiration étrangère, dont Pitt était supposé le moteur, remplissait plus que jamais tous les esprits. Un portefeuille trouvé sur les murs de l'une de nos villes frontières renfermait des lettres qui étaient écrites en anglais, et que des agents anglais en France s'adressaient entre eux. Il était question dans ces lettres de sommes considérables envoyées à des agents secrets répandus dans nos camps, nos places fortes et nos principales villes. Les uns étaient chargés de se lier avec les généraux pour les séduire, de prendre des renseignements exacts sur l'état de nos forces, de nos places et de nos approvisionnements; les autres avaient mission de s'introduire dans les arsenaux, dans les magasins, avec des mèches phosphoriques, et d'y mettre le feu. « Faites hausser, disaient encore ces lettres, » le change jusqu'à deux cents livres pour une » livre sterling. Il faut discréditer le plus possible » les assignats, et refuser tous ceux qui ne porte- » ront pas l'effigie royale. Faites hausser le prix

Digitized by Google

» de toutes les denrées. Donnez les ordres à vos » marchands d'accaparer tous les objets de pre- » mière nécessité. Si vous pouvez persuader à » Cott...ti d'acheter le suif et la chandelle à tout » prix, faites-la payer au public jusqu'à cinq » francs la livre. Milord est très-satisfait pour la » manière dont B.t.z. a agi. Nous espérons que » les assassinats se feront avec prudence. Les pré- » tres déguisés et les femmes sont les plus propres » à cette opération. »

Ces lettres prouvaient seulement que l'Angleterre avait quelques espions militaires dans nos armées, quelques agents dans nos places de commerce pour y aggraver quelques inconvénients de la disette, et que peut-être quelques-uns se faisaient donner de l'argent sous prétexte de commettre à propos des assassinats. Mais tous ces moyens étaient fort peu redoutables, et étaient certainement exagérés par la vanterie ordinaire des agents employés à ce genre de manœuvres. Il est vrai que des incendies avaient éclaté à Douai, à Valenciennes, à la voilerie de Lorient, à Bayonne, et dans les parcs d'artillerie près Chemillé et Saumur. Il est possible que ces agents fussent les auteurs de ces incendies; mais certainement ils n'avaient dirigé ni le poignard du garde du corps Pâris contre Lepelletier, ni celui de Charlotte Corday contre Marat; et s'ils agiotaient sur le papier étranger et les assignats, s'ils achetaient quelques marchandises moyennant les crédits ouverts à Londres par Pitt, ils n'avaient qu'une médiocre influence sur notre situation commerciale et financière, qui tenait à des causes bien plus générales et plus majeures que ces viles intrigues. Cependant, ces lettres, concourant avec quelques incendies, deux assassinats, et l'agiotage du papier étranger, excitèrent une indignation universelle. La convention, par un décret, dénonça le gouvernement anglais à tous les peuples, et déclara Pitt l'ennemi du genre humain. En même temps, elle ordonna que tous les étrangers domiciliés en France, depuis le 14 juillet 1789, seraient sur-le-champ mis en état d'arrestation. (Décret du 1er août.)

Enfin on décréta le prompt achèvement du procès de Custine. On mit en jugement Biron et Lamarche. L'acte d'accusation des girondins fut pressé de nouveau, et ordre fut donné au tribunal révolutionnaire de se saisir de leur procès dans le plus bref délai. Enfin la colère se reporta sur les restes des Bourbons, et sur la famille infortunée qui déplorait dans la tour du Temple la mort du dernier roi. Il fut décrété que tous les Bourbons qui restaient en France seraient déportés, excepté ceux qui étaient sous le glaive des lois *; que le duc d'Orléans, qui avait été transféré dans le mois de mai à Marseille, et que les fédéralistes n'avaient pas voulu faire juger, serait reconduit à Paris, pour y comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Sa mort devait servir de réponse à ceux qui accusaient la Montagne de vouloir en faire un roi. L'infortunée Marie-Antoinette, malgré son sexe, fut, comme son époux, vouée à l'échafaud. Elle passait pour l'instigatrice de tous les complots de l'ancienne cour, et était regardée comme beaucoup plus coupable que Louis XVI. Elle avait le malheur surtout d'être fille de l'Autriche, qui était dans ce moment la plus redoutable de toutes les puissances ennemies. Suivant la coutume de braver plus audacieusement l'ennemi le plus dangereux, on voulut, au moment même où les armées impériales s'avançaient sur notre territoire, faire tomber la tête de Marie-Antoinette. Elle fut donc transférée à la Conciergerie, pour être jugée, comme une accusée ordinaire, par le tribunal révolutionnaire. Madame Élisabeth, destinée à la déportation, fut retenue pour déposer contre sa sœur. Les deux enfants devaient être élevés et gardés par la république, qui jugerait, à l'époque de la paix, ce qu'il conviendrait de statuer à leur égard. Jusqu'alors, la dépense du Temple avait été faite avec une certaine somptuosité qui rappelait le rang de la famille prisonnière. Il fut décrété qu'elle serait réduite au nécessaire. Enfin, pour consommer tous ces actes de la vengeance révolutionnaire, on décréta que les tombes royales de Saint-Denis seraient détruites.

Telles furent les mesures que les dangers imminents du mois d'août 1793 provoquèrent pour la défense et pour la vengeance de la révolution.

* 1er août.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

Mouvement des armées en août et septembre 1793. — Investissement de Lyon par l'armée de la convention. — Trahison de Toulon qui se livre aux Anglais. — Défaite de 40,000 Vendéens à Luçon. Plan général de campagne contre la Vendée. Divisions des généraux républicains sur ce théâtre de la guerre. — Opérations militaires dans le Nord. Siége de Dunkerque par le duc d'York. — Victoire de Hondtschoote. Joie universelle qu'elle cause en France. — Nouveaux revers. Déroutes à Menin, à Pirmasens, à Perpignan, et à Torfou dans la Vendée. Retraite de Canclaux sur Nantes. — Attaques contre le comité de salut public. — Établissement du *gouvernement révolutionnaire*. — Décret qui organise une armée révolutionnaire de 6,000 hommes. — Loi des suspects. — Concentration du pouvoir dictatorial dans le comité de salut public. — Procès de Custine ; sa condamnation et son supplice. — Décret d'accusation contre les girondins, arrestation de soixante-trois membres de la convention.

Après la retraite des Français du camp de César au camp de Gavarelle, les alliés auraient dû encore poursuivre une armée démoralisée, qui avait toujours été malheureuse depuis l'ouverture de la campagne. Dès le mois de mars, en effet, battue à Aix-la-Chapelle et à Neerwinden, elle avait perdu la Flandre hollandaise, la Belgique, les camps de Famars et de César, les places de Condé et de Valenciennes. L'un de ses généraux avait passé à l'ennemi, l'autre avait été tué. Ainsi, depuis la bataille de Jemmapes, elle n'avait fait que des retraites, fort méritoires, il est vrai, mais peu encourageantes. Sans concevoir même le projet trop hardi d'une marche directe sur Paris, les coalisés pouvaient détruire ce noyau d'armée, et alors ils étaient libres de prendre toutes les places qu'il convenait à leur égoïsme d'occuper. Mais aussitôt la prise de Valenciennes, les Anglais, en vertu des conventions faites à Anvers, exigèrent le siége de Dunkerque. Alors, tandis que le prince de Cobourg, restant dans les environs de son camp d'Hérin, entre la Scarpe et l'Escaut, croyait occuper les Français, et songeait à prendre encore le Quesnoy, le duc d'York, marchant avec l'armée anglaise et hanovrienne par Orchies, Menin, Dixmude et Furnes, vint s'établir devant Dunkerque, entre le Langmoor et la mer. Deux siéges à faire nous donnaient donc encore un peu de répit. Houchard, envoyé à Gavarelle, y réunissait en hâte toutes les forces disponibles, afin de voler au secours de Dunkerque. Interdire aux Anglais un port sur le continent, battre individuellement nos plus grands ennemis, les priver de tout avantage dans cette guerre, et fournir de nouvelles armes à l'opposition anglaise contre Pitt, telles étaient les raisons qui faisaient considérer Dunkerque comme le point le plus important de tout le théâtre de la guerre. « Le salut de la république est là, » écrivait à Houchard le comité de salut public; et Carnot, sentant parfaitement que les troupes réunies contre la frontière du Nord et celle du Rhin, c'est-à-dire dans la Moselle, y étaient inutiles, fit décider qu'on en retirerait un renfort pour l'envoyer en Flandre. Vingt ou vingt-cinq jours s'écoulèrent ainsi en préparatifs, délai très-convenable du côté des Français, qui avaient à réunir leurs troupes dispersées à de grandes distances, mais inconcevable de la part des Anglais, qui n'avaient que quatre ou cinq marches à faire pour se porter sous les murs de Dunkerque.

Nous avons laissé nos deux armées de la Moselle et du Rhin essayant de s'avancer, mais trop tard, vers Mayence, et n'empêchant pas la prise de cette place. Depuis, elles s'étaient repliées sur Saarbruck, Hornbach et Wissembourg. Il faut donner une idée du théâtre de la guerre pour faire comprendre ces divers mouvements. La frontière française est assez singulièrement découpée au nord et à l'est. L'Escaut, la Meuse, la Moselle, la chaîne des Vosges, le Rhin, courent vers le nord en formant des lignes presque parallèles. Le Rhin, arrivé à l'extrémité des Vosges, tourne subitement, cesse de couler parallèlement à ces lignes, et les termine en tournant le pied des Vosges, et en recevant dans son cours la Moselle et la Meuse. Les coalisés, sur la frontière du Nord, s'étaient avancés entre l'Escaut et la Meuse; entre la Meuse et la Moselle, ils n'avaient point fait de progrès, parce que le faible corps laissé par eux entre Luxembourg et Trèves n'avait rien pu tenter, mais ils pouvaient davantage entre la Moselle, les Vosges et le Rhin. On a vu qu'ils s'étaient placés à cheval

sur les Vosges, partie sur le versant oriental, et partie sur le versant occidental. Le plan à suivre, comme nous l'avons dit précédemment, était assez simple. En considérant l'arête des Vosges comme une rivière dont il fallait couper les passages, on pouvait porter toutes ses masses sur une rive, accabler l'ennemi d'un côté, puis revenir l'accabler de l'autre. Ni les Français, ni les coalisés, n'en avaient eu l'idée; et depuis la prise de Mayence, les Prussiens, placés sur le revers occidental, faisaient face à l'armée du Rhin. Nous étions retirés dans les fameuses lignes de Wissembourg. L'armée de la Moselle, au nombre de vingt mille hommes, était postée à Saarbruck, sur la Sarre; le corps des Vosges, au nombre de douze mille, se trouvait à Hornbach et Kettrick, et se liait dans les montagnes à l'extrême gauche de l'armée du Rhin. L'armée du Rhin, forte de vingt mille hommes, gardait la Lauter, de Wissembourg à Lauterbourg. Telles sont les lignes de Wissembourg; la Sarre coule des Vosges à la Moselle, la Lauter des Vosges dans le Rhin, et toutes les deux forment une seule ligne, qui coupe presque perpendiculairement la Moselle, les Vosges et le Rhin. On en devient maître en occupant Saarbruck, Hornbach, Kettrick, Wissembourg et Lauterbourg. C'est ce que nous avions fait. Nous n'avions guère plus de soixante mille hommes sur toute cette frontière, parce qu'il avait fallu porter des secours à Houchard. Les Prussiens avaient mis deux mois à s'approcher de nous, et s'étaient enfin portés à Pirmasens. Renforcés de quarante mille hommes qui venaient de terminer le siége à Mayence, et réunis aux Autrichiens, ils auraient pu nous accabler sur l'un ou l'autre des deux versants; mais la désunion régnait entre la Prusse et l'Autriche, à cause du partage de la Pologne. Frédéric-Guillaume, qui se trouvait encore au camp des Vosges, ne secondait pas l'impatiente ardeur de Wurmser. Celui-ci, plein de fougue, malgré ses années, faisait tous les jours de nouvelles tentatives sur les lignes de Wissembourg; mais ses attaques partielles étaient demeurées sans succès, et n'avaient abouti qu'à faire tuer inutilement des hommes. Tel était encore, dans les premiers jours de septembre, l'état des choses sur le Rhin.

Dans le Midi, les événements avaient achevé de se développer. La longue incertitude des Lyonnais s'était terminée enfin par une résistance ouverte, et le siége de leur ville était devenu inévitable. On a vu qu'ils offraient de se soumettre et de reconnaître la constitution, mais sans s'expliquer sur les décrets qui leur enjoignaient d'envoyer à Paris les patriotes détenus, et de dissoudre la nouvelle autorité sectionnaire. Bientôt même, ils avaient enfreint ces décrets de la manière la plus éclatante, en envoyant Chalier et Riard à l'échafaud, en faisant tous les jours des préparatifs de guerre, en prenant l'argent des caisses, et en retenant les convois destinés aux armées. Beaucoup de partisans de l'émigration s'étaient introduits parmi eux, et les effrayaient du rétablissement de l'ancienne municipalité montagnarde. Ils les flattaient, en outre, de l'arrivée des Marseillais, qui, disaient-ils, remontaient le Rhône, et de la marche des Piémontais, qui allaient déboucher des Alpes avec soixante mille hommes. Quoique les Lyonnais, franchement fédéralistes, portassent une haine égale à l'étranger et aux émigrés, la Montagne et l'ancienne municipalité leur causaient un tel effroi, qu'ils étaient prêts à s'exposer plutôt au danger et à l'infamie de l'alliance étrangère qu'aux vengeances de la convention.

La Saône coulant entre le Jura et la Côte-d'Or, le Rhône venant du Valais entre le Jura et les Alpes, se réunissent à Lyon. Cette riche ville est placée sur leur confluent. En remontant la Saône du côté de Mâcon, le pays était entièrement républicain, et les députés Laporte et Reverchond, ayant réuni quelques mille réquisitionnaires, coupaient la communication avec le Jura. Dubois-Crancé, avec la réserve de l'armée de Savoie, venait du côté des Alpes, et gardait le cours supérieur du Rhône. Mais les Lyonnais étaient entièrement maîtres du cours inférieur du fleuve et de sa rive droite, jusqu'aux montagnes de l'Auvergne. Ils dominaient dans tout le Forez, y faisaient des incursions fréquentes, et allaient s'approvisionner d'armes à Saint-Étienne. Un ingénieur habile avait élevé autour de leur ville d'excellentes fortifications; un étranger leur avait fondu des pièces de rempart. La population était divisée en deux portions : les jeunes gens suivaient le commandant Précy dans ses excursions; les hommes mariés, les pères de famille gardaient la ville et ses retranchements. Enfin, le 8 août, Dubois-Crancé, qui avait apaisé la révolte fédéraliste de Grenoble, se disposa à marcher sur Lyon, conformément au décret qui lui enjoignait de ramener à l'obéissance cette ville rebelle. L'armée des Alpes se composait tout au plus de vingt-cinq mille hommes, et bientôt elle allait avoir sur les bras les Piémontais, qui, profitant enfin du mois d'août, se préparaient à déboucher par la grande

Digitized by Google

chaîne. Cette armée venait de s'affaiblir, comme on l'a vu, de deux détachements, envoyés, l'un pour renforcer l'armée d'Italie, et l'autre pour réduire les Marseillais. Le Puy-de-Dôme, qui devait fournir ses recrues, les avait gardées pour étouffer la révolte de la Lozère, dont il a déjà été question. Houchard avait retenu la légion du Rhin, qui était destinée aux Alpes, et le ministère promettait sans cesse un renfort de mille chevaux qui n'arrivaient pas. Cependant Dubois-Crancé détacha cinq mille hommes de troupes réglées, et leur joignit sept ou huit mille jeunes réquisitionnaires. Il vint avec ces forces se placer entre la Saône et le Rhône, de manière à occuper leur cours supérieur, à enlever aux Lyonnais les approvisionnements qui leur arrivaient par eau, à conserver ses communications avec l'armée des Alpes, et à couper celles des assiégés avec la Suisse et la Savoie. Par ces dispositions, il laissait toujours le Forez aux Lyonnais, et surtout les hauteurs importantes de Fourvières; mais sa situation le voulait ainsi. L'essentiel était d'occuper les deux cours d'eau et de couper Lyon de la Suisse et du Piémont. Dubois-Crancé attendait, pour compléter le blocus, les nouvelles forces qui lui avaient été promises et le matériel de siége qu'il était obligé de tirer de nos places des Alpes. Le transport de ce matériel exigeait l'emploi de cinq mille chevaux.

Le 8 août, il somma la ville; il imposa pour conditions le désarmement absolu de tous les citoyens, la retraite de chacun d'eux dans leurs maisons, la reddition de l'arsenal et la formation d'une municipalité provisoire. Mais dans ce moment, les émigrés cachés dans la commission et l'état-major continuaient de tromper les Lyonnais, en les effrayant du retour de la municipalité montagnarde, et en leur disant que soixante mille Piémontais allaient déboucher sur leur ville. Un engagement qui eut lieu entre deux postes avancés, et qui fut terminé à l'avantage des Lyonnais, les exalta au plus haut point, et décida leur résistance et leurs malheurs. Dubois-Crancé commença le feu du côté de la Croix-Rousse, entre les deux fleuves, où il avait pris position, et dès le premier jour son artillerie exerça de grands ravages. Ainsi, l'une de nos plus importantes villes manufacturières était réduite aux horreurs du bombardement, et nous avions à exécuter ce bombardement en présence des Piémontais, qui allaient descendre des Alpes.

Pendant ce temps, Carteaux avait marché sur Marseille, et avait franchi la Durance dans le mois d'août. Les Marseillais s'étaient retirés d'Aix sur leur ville, et avaient formé le projet de défendre les gorges de Septèmes, à travers lesquelles passe la route d'Aix à Marseille. Le 24, le général Doppet les attaqua avec l'avant-garde de Carteaux; l'engagement fut assez vif, mais une section, qui avait toujours été en opposition avec les autres, passa du côté des républicains, et décida le combat en leur faveur. Les gorges furent emportées, et, le 25, Carteaux entra dans Marseille avec sa petite armée.

Cet événement en décida un autre, le plus funeste qui eût encore affligé la république. La ville de Toulon, qui avait toujours paru animée du plus violent républicanisme tant que la municipalité y avait été maintenue, avait changé d'esprit sous la nouvelle autorité des sections, et allait bientôt changer de domination. Les jacobins, réunis à la municipalité, étaient déchaînés contre les officiers aristocrates de la marine; ils ne cessaient de se plaindre de la lenteur des réparations faites à l'escadre, de son immobilité dans le port, et ils demandaient à grands cris la punition des officiers, auxquels ils attribuaient le mauvais résultat de l'expédition de Sardaigne. Les républicains modérés répondaient là comme partout, que les vieux officiers étaient seuls capables de commander les escadres, que les vaisseaux ne pouvaient pas se réparer plus promptement, que les faire sortir contre les flottes espagnole et anglaise réunies serait fort imprudent, et qu'enfin les officiers dont on demandait la punition n'étaient point des traîtres, mais des guerriers malheureux. Les modérés l'emportèrent dans les sections. Aussitôt une foule d'agents secrets, intriguant pour le compte des émigrés et des Anglais, s'introduisirent dans Toulon, et conduisirent les habitants plus loin qu'ils ne se proposaient d'aller. Ces agents communiquaient avec l'amiral Hood, et s'étaient assurés que les escadres coalisées seraient, dans les parages voisins, prêtes à se présenter au premier signal. D'abord, à l'exemple des Lyonnais, ils firent juger et mettre à mort le président du club jacobin, nommé Sévestre. Ensuite ils rétablirent le culte des prêtres réfractaires; ils firent déterrer et porter en triomphe les ossements de quelques malheureux qui avaient péri dans les troubles pour la cause royaliste. Le comité de salut public ayant ordonné à l'escadre d'arrêter les vaisseaux destinés à Marseille, afin de détruire cette ville, ils ne permirent pas l'exécution de cet ordre, et s'en fi-

rent un mérite auprès des sections de Marseille. Ensuite ils commencèrent à parler des dangers auxquels on était exposé en résistant à la convention, de la nécessité de s'assurer un secours contre ses fureurs, et de la possibilité d'obtenir celui des Anglais en proclamant Louis XVII. L'ordonnateur de la marine était, à ce qu'il paraît, le principal instrument de la conspiration ; il accaparait l'argent des caisses, envoyait chercher les fonds par mer jusque dans le département de l'Hérault, écrivait à Gênes pour faire retenir les subsistances et rendre ainsi la situation de Toulon plus critique. On avait changé les états-majors ; on avait tiré de prison un officier de marine compromis dans l'expédition de Sardaigne, pour lui donner le commandement de la place ; on avait mis à la tête de la garde nationale un ancien garde du corps, et confié les forts à des émigrés rentrés ; on s'était assuré enfin de l'amiral Trogoff, étranger que la France avait comblé de faveurs. On ouvrit une négociation avec l'amiral Hood, sous prétexte d'un échange de prisonniers, et, au moment où Carteaux venait d'entrer dans Marseille, où la terreur était au comble dans Toulon, et où huit ou dix mille Provençaux, les plus contre-révolutionnaires de la contrée, venaient s'y réfugier, on osa faire aux sections la honteuse proposition de recevoir les Anglais, qui prendraient la place en dépôt au nom de Louis XVII. La marine, indignée, envoya une députation aux sections pour s'opposer à l'infamie qui se préparait. Mais les contre-révolutionnaires toulonnais et marseillais, plus audacieux que jamais, repoussèrent les réclamations de la marine, et firent accepter la proposition le 29 août. Aussitôt, on donna le signal aux Anglais. L'amiral Trogoff, se mettant à la tête de ceux qui voulaient livrer le port, appela à lui l'escadre, en arborant le drapeau blanc. Le brave contre-amiral Saint-Julien, déclarant Trogoff un traître, hissa à son bord le pavillon de commandement, et voulut réunir la marine fidèle. Mais, dans ce moment, les traîtres, déjà en possession des forts, menacèrent de brûler Saint-Julien avec ses vaisseaux : il fut alors obligé de fuir avec quelques officiers et quelques matelots ; les autres furent entraînés, sans trop savoir ce qu'on allait faire d'eux ; l'amiral Hood, qui avait longtemps hésité, parut enfin, et sous prétexte de prendre le port de Toulon en dépôt pour le compte de Louis XVII, le reçut pour l'incendier et le détruire.

Pendant ce temps, aucun mouvement ne s'était opéré aux Pyrénées ; dans l'Ouest, on se préparait à exécuter les mesures décrétées par la convention.

Nous avons laissé toutes les colonnes de la haute Vendée se réorganisant à Angers, à Saumur et à Niort. Les Vendéens s'étaient, dans cet intervalle, emparés des ponts de Cé, et, dans la crainte qu'ils inspirèrent, on mit Saumur en état de siége. La colonne de Luçon et des Sables était seule capable d'agir offensivement. Elle était commandée par le nommé Tuncq, l'un des généraux réputés appartenir à l'aristocratie militaire, et dont Ronsin demandait la destitution au ministère. Auprès de lui se trouvaient les deux représentants Bourdon de l'Oise et Goupilleau de Fontenay, animés des mêmes dispositions et opposés à Ronsin et à Rossignol. Goupilleau surtout, né dans le pays, était porté, par ses relations de famille et d'amitié, à ménager les habitants, et à leur épargner les rigueurs que Ronsin et les siens auraient voulu exercer.

Les Vendéens, que la colonne de Luçon inquiétait, résolurent de diriger contre elle leurs forces partout victorieuses. Ils voulaient surtout donner du secours à la division de M. de Royrand, qui, placée devant Luçon, et isolée entre les deux grandes armées de la haute et de la basse Vendée, agissait avec ses seules ressources, et avait besoin d'être appuyée. Dans les premiers jours d'août, en effet, ils portèrent quelques rassemblements du côté de Luçon, et furent complétement repoussés par le général Tuncq. Alors ils résolurent de tenter un effort plus décisif. MM. d'Elbée, de Lescure, de Larochejacquelein, Charette, se réunirent avec quarante mille hommes, et, le 14 août, se présentèrent de nouveau aux environs de Luçon. Tuncq n'en avait guère que six mille. M. de Lescure, se fiant sur la supériorité du nombre, donna le funeste conseil d'attaquer en plaine l'armée républicaine. MM. de Lescure et Charette prirent le commandement de la gauche, M. d'Elbée celui du centre, M. de Larochejacquelein celui de la droite. MM. de Lescure et Charette agirent avec une grande vigueur à la droite ; mais au centre, les soldats, obligés de lutter en plaine contre des troupes régulières, montrèrent de l'hésitation ; M. de Larochejacquelein, égaré dans sa route, n'arriva pas à temps vers la gauche. Alors le général Tuncq, faisant agir à propos son artillerie légère sur le centre ébranlé, y répandit le désordre, et, en peu d'instants, mit en fuite tous les Vendéens au nombre de quarante mille. Aucun événement n'avait été plus funeste pour ces derniers. Ils per-

Digitized by Google

dirent toute leur artillerie, et rentrèrent dans le pays, frappés de consternation.

Dans ce même moment arrivait la destitution du général Tuncq, demandée par Ronsin. Bourdon et Goupilleau, indignés, le maintinrent dans son commandement, écrivirent à la convention pour faire révoquer la décision du ministre, et adressèrent de nouvelles plaintes contre le parti désorganisateur de Saumur, qui répandait, disaient-ils, la confusion, et voulait remplacer tous les généraux instruits par d'ignorants démagogues. Dans ce moment, Rossignol, faisant l'inspection des diverses colonnes de son commandement, arriva à Luçon. Son entrevue avec Tuncq, Goupilleau et Bourdon, ne fut qu'un échange de reproches; malgré deux victoires, il fut mécontent de ce que l'on avait livré des combats contre sa volonté : car il pensait, du reste avec raison, qu'il fallait éviter tout engagement avant la réorganisation générale des différentes armées. On se sépara, et immédiatement après, Bourdon et Goupilleau, apprenant quelques actes de rigueur exercés par Rossignol dans le pays, eurent la hardiesse de prendre un arrêté pour le destituer. Aussitôt, les représentants qui étaient à Saumur, Merlin, Bourbotte, Choudieu et Rewbell, cassèrent l'arrêté de Goupilleau et Bourdon, et réintégrèrent Rossignol. L'affaire fut portée devant la convention : Rossignol, confirmé de nouveau, l'emporta sur ses adversaires. Bourdon et Goupilleau furent rappelés, et Tuncq suspendu.

Telle était la situation des choses, lorsque la garnison de Mayence arriva dans la Vendée. Il s'agissait de savoir quel plan on suivrait, et de quel côté on ferait agir cette brave garnison. Serait-elle attachée à l'armée de la Rochelle et mise sous les ordres de Rossignol, ou à l'armée de Brest et confiée à Canclaux? Telle était la question. Chacun voulait la posséder parce qu'elle devait décider le succès partout où elle agirait. On était d'accord pour envelopper le pays d'attaques simultanées, qui, dirigées de tous les points de la circonférence, viendraient aboutir au centre. Mais, comme la colonne qui posséderait les Mayençais devait prendre une offensive plus décisive, et refouler les Vendéens sur les autres colonnes, il s'agissait de savoir sur quel point il était le plus utile de rejeter l'ennemi. Rossignol et les siens soutenaient que le meilleur parti à prendre était de faire marcher les Mayençais par Saumur, pour rejeter les Vendéens sur la mer et sur la basse Loire, où on les détruirait entièrement; que les colonnes d'Angers, de Saumur, trop faibles, avaient besoin de l'appui des Mayençais pour agir; que, réduites à elles-mêmes, elles seraient dans l'impossibilité de s'avancer en campagne pour donner la main aux autres colonnes de Niort et de Luçon; qu'elles ne pourraient même pas arrêter les Vendéens refoulés, ni les empêcher de se répandre dans l'intérieur; qu'enfin, en faisant avancer les Mayençais par Saumur, on ne perdrait point de temps, tandis que, par Nantes, ils étaient obligés de faire un circuit considérable, et de perdre dix ou quinze jours. Canclaux était frappé au contraire du danger de laisser la mer ouverte aux Vendéens. Une escadre anglaise venait d'être signalée dans les parages de l'Ouest, et on ne pouvait pas croire que les Anglais ne songeassent pas à une descente dans le Marais. C'était alors la pensée générale, et, quoiqu'elle fût erronée, elle occupait tous les esprits. Cependant les Anglais venaient à peine d'envoyer un émissaire dans la Vendée. Il était arrivé déguisé, et demandait le nom des chefs, leurs intentions et leur but précis : tant on ignorait en Europe les événements intérieurs de la France! Les Vendéens avaient répondu par une demande d'argent et de munitions, et par la promesse de porter cinquante mille hommes sur le point où on voudrait opérer un débarquement. Tout projet de ce genre était donc encore bien éloigné; mais de toutes parts on le croyait prêt à se réaliser. Il fallait donc, disait Canclaux, faire agir les Mayençais par Nantes, couper ainsi les Vendéens de la mer, et les refouler vers le haut pays. Se répandraient-ils dans l'intérieur, ajoutait Canclaux, ils seraient bientôt détruits, et quant au temps perdu, ce n'était pas une considération à faire valoir : car l'armée de Saumur était dans un état à ne pouvoir pas agir avant dix ou douze jours, même avec les Mayençais. Une raison qu'on ne donnait pas, c'est que l'armée de Mayence, déjà faite au métier de la guerre, aimait mieux servir avec les gens du métier, et préférait Canclaux, général expérimenté, à Rossignol, général ignorant, et l'armée de Brest, signalée par des faits glorieux, à celle de Saumur, connue seulement par des défaites. Les représentants, attachés au parti de la discipline, partageaient aussi cet avis, et craignaient de compromettre l'armée de Mayence, en la plaçant au milieu des soldats jacobins et désordonnés de Saumur.

Philippeaux, le plus ardent adversaire du parti Ronsin parmi les représentants, se rendit à Paris, et obtint un arrêté du comité de salut public en faveur du plan de Canclaux. Ronsin fit révoquer

Digitized by Google

l'arrêté, et il fut convenu alors qu'un conseil de guerre tenu à Saumur déciderait de l'emploi des forces. Le conseil eut lieu le 2 septembre. On y comptait beaucoup de représentants et de généraux. Les avis se trouvèrent partagés. Rossignol, qui mettait une grande bonne foi dans ses opinions, offrit à Canclaux de lui résigner le commandement, s'il voulait laisser agir les Mayençais par Saumur. Cependant l'avis de Canclaux l'emporta; les Mayençais furent attachés à l'armée de Brest, et la principale attaque dut être dirigée de la basse sur la haute Vendée. Le plan de campagne fut signé, et on promit de partir, à un jour donné, de Saumur, Nantes, les Sables et Niort.

La plus grande humeur régnait dans le parti de Saumur. Rossignol avait de l'ardeur, de la bonne foi, mais point d'instruction, point de santé, et quoique franchement dévoué, il était incapable de servir d'une manière utile. Il conçut, de la décision adoptée, moins de ressentiment que ses partisans eux-mêmes, tels que Ronsin, Momoro et tous les agents ministériels. Ceux-ci écrivirent sur-le-champ à Paris pour se plaindre du mauvais parti qu'on venait de prendre, des calomnies répandues contre les généraux sans-culottes, des préventions qu'on avait inspirées à l'armée de Mayence, et ils montrèrent ainsi des dispositions qui ne devaient pas faire espérer de leur part un grand zèle à seconder le plan délibéré à Saumur. Ronsin poussa même la mauvaise volonté jusqu'à interrompre les distributions de vivres faites à l'armée de Mayence, sous prétexte que, ce corps passant de l'armée de la Rochelle à celle de Brest, c'était aux administrateurs de cette dernière à l'approvisionner. Les Mayençais partirent aussitôt pour Nantes, et Canclaux disposa toutes choses pour faire exécuter le plan convenu dans les premiers jours de septembre.

Telle avait été la marche générale des choses sur les divers théâtres de la guerre, pendant les mois d'août et de septembre. Il faut suivre maintenant les grandes opérations qui succédèrent à ces préparatifs.

Le duc d'York était arrivé devant Dunkerque avec vingt et un mille Anglais et Hanovriens, et douze mille Autrichiens. Le maréchal Freytag était à Ost-Capelle avec seize mille hommes; le prince d'Orange à Menin avec quinze mille Hollandais. Ces deux derniers corps étaient placés là en armée d'observation. Le reste des coalisés, dispersés autour du Quesnoy et jusqu'à la Moselle, s'élevait à environ cent mille hommes. Ainsi cent soixante ou cent soixante-dix mille hommes étaient répartis sur cette ligne immense, occupés à y faire des siéges et y garder tous les passages. Carnot, qui commençait à diriger les opérations des Français, avait entrevu déjà qu'il ne s'agissait pas de batailler sur tous les points, mais d'employer à propos une masse sur un point décisif. Il avait donc conseillé de transporter trente-cinq mille hommes, de la Moselle et du Rhin au Nord. Son conseil avait été adopté, mais il ne put en arriver que douze mille en Flandre. Néanmoins, avec ce renfort et les divers camps placés à Gavarelle, à Lille, à Cassel, les Français auraient pu former une masse de soixante mille hommes, et, dans l'état de dispersion où se trouvait l'ennemi, frapper les plus grands coups. Il ne faut, pour s'en convaincre, que jeter les yeux sur le théâtre de la guerre. En suivant le rivage de la Flandre pour entrer en France, on trouve Furnes d'abord, et puis Dunkerque. Ces deux villes, baignées d'un côté par l'Océan, de l'autre par les vastes marais de la Grande-Moër, ne peuvent communiquer entre elles que par une étroite langue de terre. Le duc d'York arrivant par Furnes, qui se présente la première en venant du dehors, s'était placé, pour assiéger Dunkerque, sur cette langue de terre, entre la Grande-Moër et l'Océan. Le corps d'observation de Freytag ne s'était pas établi à Furnes de manière à protéger les derrières de l'armée de siége; il était au contraire assez loin de cette position, en avant des marais et de Dunkerque, de manière à couper les secours qui pouvaient venir de l'intérieur de la France. Les Hollandais du prince d'Orange, postés à Menin, à trois journées de ce point, devenaient tout à fait inutiles. Une masse de soixante mille hommes, marchant rapidement entre les Hollandais et Freytag, pouvait se porter à Furnes, derrière le duc d'York, et, manœuvrant ainsi entre les trois corps ennemis, accabler successivement Freytag, le duc d'York et le prince d'Orange. Il fallait pour cela une masse unique et des mouvements rapides. Mais alors on ne songeait qu'à se pousser de front, en opposant à chaque détachement un détachement pareil. Cependant le comité de salut public avait à peu près conçu le plan dont nous parlons. Il avait ordonné de former un seul corps et de marcher sur Furnes. Houchard comprit un moment cette pensée, mais ne s'y arrêta pas, et songea tout simplement à marcher contre Freytag, à replier ce dernier sur les derrières du duc d'York, et à tâcher ensuite d'inquiéter le siége.

Pendant que Houchard hâtait ses préparatifs,

Digitized by Google

Dunkerque faisait une vigoureuse résistance. Le général Souham, secondé par le jeune Hoche, qui se comporta à ce siége d'une manière héroïque, avait déjà repoussé plusieurs attaques. L'assiégeant ne pouvait pas ouvrir facilement la tranchée dans un terrain sablonneux, au fond duquel on trouvait l'eau en creusant seulement à trois pieds. La flottille qui devait descendre la Tamise pour bombarder la place, n'arrivait pas, et au contraire une flottille française, sortie de Dunkerque et embossée le long du rivage, harcelait les assiégeants enfermés sur leur étroite langue de terre, manquant d'eau potable et exposés à tous les dangers. C'était le cas de se hâter et de frapper des coups décisifs. On était arrivé aux derniers jours d'août. Suivant l'usage de la vieille tactique, Houchard commença par une démonstration sur Menin, qui n'aboutit qu'à un combat sanglant et inutile. Après avoir donné cette alarme préliminaire, il s'avança, en suivant plusieurs routes, vers la ligne de l'Yser, petit cours d'eau qui le séparait du corps d'observation de Freytag. Au lieu de venir se placer entre le corps d'observation et le corps de siége, il confia à Hédouville le soin de marcher sur Rousbrugghe, pour inquiéter seulement la retraite de Freytag sur Furnes, et il alla lui-même donner de front sur Freytag, en marchant avec toute son armée par Houtkercke, Herséele et Bambèke. Freytag avait disposé son corps sur une ligne assez étendue, et il n'en avait qu'une partie autour de lui, lorsqu'il reçut le premier choc de Houchard. Il résista à Herséele; mais, après un combat assez vif, il fut obligé de repasser l'Yser, et de se replier sur Bambèke, et successivement de Bambèke sur Rexpœde et Killem. En reculant de la sorte au delà de l'Yser, il laissait ses ailes compromises en avant. La division Walmoden se trouvait jetée loin de lui, à sa droite, et sa propre retraite était menacée vers Rousbrugghe par Hédouville.

Freytag veut alors, dans la même journée, se reporter en avant, et reprendre Rexpœde, afin de rallier à lui la division de Walmoden. Il arrive à Rexpœde au moment où les Français y entraient. Un combat des plus vifs s'engage : Freytag est blessé et fait prisonnier. Cependant la fin du jour s'approche; Houchard, craignant une attaque de nuit, se retire hors du village, et n'y laisse que trois bataillons. Walmoden, qui se repliait avec sa division compromise, arrive dans cet instant, et se décide à attaquer vivement Rexpœde, afin de se faire jour. Un combat sanglant se livre au milieu de la nuit; le passage est franchi, Freytag est délivré, et l'ennemi se retire en masse sur le village de Hondtschoote. Ce village, situé contre la Grande-Moër et sur la route de Furnes, était un des points par lesquels il fallait passer en se retirant sur Furnes. Houchard avait renoncé à l'idée essentielle de manœuvrer vers Furnes, entre le corps de siége et le corps d'observation; il ne lui restait donc plus qu'à pousser toujours de front le maréchal Freytag, et à se ruer contre le village de Hondtschoote. La journée du 7 se passa à observer les positions de l'ennemi, défendues par une artillerie très-forte, et, le 8, l'attaque décisive fut résolue. Dès le matin, l'armée française se porte sur toute la ligne pour attaquer de front. La droite, sous les ordres d'Hédouville, s'étend entre Killem et Béveren; le centre, commandé par Jourdan, marche directement de Killem sur Hondtschoote; la gauche attaque entre Killem et le canal de Furnes. L'action s'engage dans les taillis qui couvraient le centre. De part et d'autre, les plus grandes forces sont dirigées sur ce même point. Les Français reviennent plusieurs fois à l'attaque des positions, et enfin ils s'en rendent maîtres. Tandis qu'ils triomphent au centre, les retranchements sont emportés à la droite, et l'ennemi prend le parti de se retirer sur Furnes par les routes de Houthem et de Hoghestade.

Tandis que ces choses se passaient à Hondtschoote, la garnison de Dunkerque faisait, sous la conduite de Hoche, une sortie vigoureuse, et mettait les assiégeants dans le plus grand péril. Le lendemain du combat, ceux-ci tinrent un conseil de guerre; se sentant menacés sur leurs derrières, et ne voyant pas arriver les armements maritimes qui devaient servir à bombarder la place, ils résolurent de lever le siége, et de se retirer sur Furnes, où venaient d'arriver Freytag. Ils y furent réunis le 9 septembre au soir.

Telles furent ces trois journées, qui eurent pour but et pour résultat de replier le corps d'observation sur les derrières du corps de siége, en suivant une marche directe. Le dernier combat donna son nom à cette opération, et la bataille d'Hondtschoote fut considérée comme le salut de Dunkerque. Cette opération, en effet, rompait la longue chaîne de nos revers au Nord, faisait essuyer un échec personnel aux Anglais, trompait le plus cher de leurs vœux, sauvait la république du malheur qui lui eût été le plus sensible, et donnait un grand encouragement à la France.

La victoire d'Hondtschoote produisit à Paris une grande joie, inspira plus d'ardeur à toute la jeu-

nesse, et fit espérer que notre énergie pourrait être heureuse. Peu importent, en effet, les revers, pourvu que des succès viennent s'y mêler, et rendre au vaincu l'espérance et le courage. L'alternative ne fait qu'augmenter l'énergie et exalter l'enthousiasme de la résistance.

Pendant que le duc d'York s'était porté à Dunkerque, Cobourg avait résolu l'attaque du Quesnoy. Cette place manquait de tous les moyens nécessaires à sa défense, et Cobourg la serrait de très-près. Le comité de salut public, ne négligeant pas plus cette partie de la frontière que les autres, avait ordonné sur-le-champ que des colonnes sortissent de Landrecies, Cambrai et Maubeuge. Malheureusement, ces colonnes ne purent agir en même temps : l'une fut renfermée dans Landrecies; l'autre, entourée dans la plaine d'Avesnes, et formée en bataillon carré, fut rompue après une résistance des plus honorables. Enfin le Quesnoy fut obligé de capituler le 11 septembre. Cette perte était peu de chose à côté de la délivrance de Dunkerque; mais elle mêlait quelque amertume à la joie produite par cet événement.

Houchard, après avoir forcé le duc d'York à se concentrer à Furnes avec Freytag, n'avait plus rien d'heureux à tenter sur ce point; il ne lui restait qu'à se ruer avec des forces égales sur des soldats mieux aguerris, sans aucune de ces circonstances, ou favorables, ou pressantes, qui font hasarder une bataille douteuse. Dans cette situation, il n'avait rien de mieux à faire qu'à tomber sur les Hollandais, disséminés en plusieurs détachements, autour de Menin, Halluin, Roncq, Werwike et Ypres. Houchard, procédant avec prudence, ordonna au camp de Lille de faire une sortie sur Menin, tandis qu'il agirait lui-même par Ypres. On se disputa pendant deux jours les postes avancés de Werwike, de Roncq et d'Halluin. De part et d'autre, on se comporta avec une grande bravoure et une médiocre intelligence. Le prince d'Orange, quoique pressé de tous côtés, et ayant perdu ses postes avancés, résista opiniâtrément, parce qu'il avait appris la reddition du Quesnoy et l'approche de Beaulieu, qui lui amenait des secours. Enfin, il fut obligé, le 13 septembre, d'évacuer Menin, après avoir perdu, dans ces différentes journées, deux à trois mille hommes et quarante pièces de canon. Quoique notre armée n'eût pas tiré de sa position tout l'avantage possible, et que, manquant aux instructions du comité de salut public, elle eût agi par masses trop divisées, cependant elle occupait Menin. Le 15, elle était sortie de Menin et marchait sur Courtray. A Bisseghem, elle rencontre Beaulieu. Le combat s'engage avec avantage de notre côté; mais tout à coup l'apparition d'un corps de cavalerie sur les ailes répand une alarme qui n'était fondée sur aucun danger réel. Tout s'ébranle et fuit jusqu'à Menin. Là, cette inconcevable déroute ne s'arrête pas; la terreur se communique à tous les camps, à tous les postes, et l'armée en masse vient chercher un refuge sous le canon de Lille. Cette terreur panique, dont l'exemple n'était pas nouveau, qui provenait de la jeunesse et de l'inexpérience de nos troupes, peut-être aussi d'un perfide *sauve qui peut*, nous fit perdre les plus grands avantages, et nous ramena sous Lille. La nouvelle de cet événement, portée à Paris, y causa la plus funeste impression, y fit perdre à Houchard les fruits de sa victoire, souleva contre lui un déchaînement violent, dont il rejaillit quelque chose contre le comité de salut public lui-même. Une nouvelle suite d'échecs vint aussitôt nous rejeter dans la position périlleuse d'où nous venions de sortir un moment par la victoire d'Hondtschoote.

Les Prussiens et les Autrichiens, placés sur les deux versants des Vosges, en face de nos deux armées de la Moselle et du Rhin, venaient enfin de faire quelques tentatives sérieuses. Le vieux Wurmser, plus ardent que les Prussiens, et sentant l'avantage des passages des Vosges, voulut occuper le poste important de Bodenthal, vers la haute Lauter. Il hasarda en effet un corps de quatre mille hommes, qui, passant à travers d'affreuses montagnes, parvint à occuper Bodenthal. De leur côté, les représentants à l'armée du Rhin, cédant à l'impulsion générale, qui déterminait partout un redoublement d'énergie, résolurent une sortie générale des lignes de Wissembourg pour le 12 septembre. Les trois généraux Desaix, Dubois et Michaud, lancés à la fois contre les Autrichiens, firent des efforts inutiles, et furent ramenés dans les lignes. Les tentatives dirigées surtout contre le corps autrichien jeté à Bodenthal, furent complétement repoussées. Cependant on prépara une nouvelle attaque pour le 14. Tandis que le général Ferrette marcherait sur Bodenthal, l'armée de la Moselle, agissant sur l'autre versant, devait attaquer Pirmasens, qui correspond à Bodenthal, et où Brunswick se trouvait posté avec une partie de l'armée prussienne. L'attaque du général Ferrette réussit parfaitement; nos soldats assaillirent les positions des Autrichiens avec une héroïque témé-

rité, s'en emparèrent, et recouvrèrent l'important défilé de Bodenthal. Mais il n'en fut pas de même sur le versant opposé. Brunswick sentait l'importance de Pirmasens, qui fermait les défilés; il possédait des forces considérables, et se trouvait dans des positions excellentes. Pendant que l'armée de la Moselle faisait face sur la Sarre au reste de l'armée prussienne, douze mille hommes furent jetés de Hornbach sur Pirmasens. Le seul espoir des Français était d'enlever Pirmasens par une surprise; mais, aperçus et mitraillés dès leur première approche, il ne leur restait plus qu'à se retirer. C'est ce que voulait le général; mais les représentants s'y opposèrent, et ils ordonnèrent l'attaque sur trois colonnes, et par trois ravins qui aboutissaient à la hauteur sur laquelle est situé Pirmasens. Déjà nos soldats, grâce à leur bravoure, s'étaient fort avancés; la colonne de droite était même prête à franchir le ravin dans lequel elle marchait, et à tourner Pirmasens, lorsqu'un double feu, dirigé sur les flancs, vient l'accabler inopinément. Nos soldats résistent d'abord, mais le feu redouble, et ils sont enfin ramenés le long du ravin où ils s'étaient engagés. Les autres colonnes sont repliées de même, et toutes fuient le long des vallées, dans le plus grand désordre. L'armée fut obligée de se reporter au poste d'où elle était partie. Très-heureusement, les Prussiens ne songèrent pas à la poursuivre, et ne firent pas même occuper son camp d'Hornbach, qu'elle avait quitté pour marcher sur Pirmasens. Nous perdîmes à cette affaire vingt-deux pièces de canon, et quatre mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Cet échec du 14 septembre pouvait avoir une grande importance. Les coalisés, ranimés par le succès, songeaient à user de toutes leurs forces; ils se disposaient à marcher sur la Sarre et la Lauter, et à nous enlever ainsi les lignes de Wissembourg.

Le siége de Lyon se poursuivait avec lenteur. Les Piémontais, en débouchant par les hautes Alpes dans les vallées de la Savoie, avaient fait diversion, et obligé Dubois-Crancé et Kellermann à diviser leurs forces. Kellermann s'était porté en Savoie. Dubois-Crancé, resté devant Lyon avec des moyens insuffisants, faisait inutilement pleuvoir le fer et le feu sur cette malheureuse cité, qui, résolue à tout souffrir, ne pouvait plus être réduite par les désastres du blocus et du bombardement, mais seulement par une attaque de vive force.

Aux Pyrénées, nous venions d'éprouver un sanglant échec. Nos troupes étaient restées depuis les derniers événements aux environs de Perpignan; les Espagnols se trouvaient dans leur camp du Mas-d'Eu. Nombreux, aguerris, et commandés par un général habile, ils étaient pleins d'ardeur et d'espérance. Nous avons déjà décrit le théâtre de la guerre. Les deux vallées presque parallèles du Tech et de la Tet partent de la grande chaîne et débouchent vers la mer; Perpignan est dans la seconde de ces vallées. Ricardos avait franchi la première ligne du Tech, puisqu'il se trouvait au Mas-d'Eu, et il avait résolu de passer la Tet fort au-dessus de Perpignan, de manière à tourner cette place, et à forcer notre armée à l'abandonner. Dans ce but, il songea d'abord à s'emparer de Villefranche. Cette petite forteresse, placée sur le cours supérieur de la Tet, devait assurer son aile gauche contre le brave Dagobert, qui, avec trois mille hommes, obtenait des succès en Cerdagne. En conséquence, vers les premiers jours d'août, il détacha le général Crespo avec quelques bataillons. Celui-ci n'eut qu'à se présenter devant Villefranche; le commandant lui en ouvrit lâchement les portes. Crespo y laissa garnison, et vint rejoindre Ricardos. Pendant ce temps, Dagobert, avec un très-petit corps, parcourut toute la Cerdagne, replia les Espagnols jusqu'à la Seu-d'Urgel, et songea même à les pousser jusqu'à Campredon. Cependant, la faiblesse du détachement de Dagobert, et la forteresse de Villefranche, rassurèrent Ricardos contre les succès des Français sur son aile gauche. Ricardos persista donc dans son offensive. Le 31 août, il fit menacer notre camp sous Perpignan, et passa la Tet au-dessus de Soler, en chassant devant lui notre aile droite, qui vint se replier à Salces, à quelques lieues en arrière de Perpignan et tout près de la mer. Dans cette position, les Français, les uns enfermés dans Perpignan, les autres acculés sur Salces, ayant la mer à dos, se trouvaient dans une position des plus dangereuses. Dagobert, il est vrai, remportait de nouveaux avantages dans la Cerdagne, mais trop peu importants pour alarmer Ricardos. Les représentants Fabre et Cassaigne, retirés avec l'armée à Salces, résolurent d'appeler Dagobert en remplacement de Barbantane, afin de ramener la fortune sous nos drapeaux. En attendant l'arrivée du nouveau général, ils projetèrent un mouvement combiné entre Salces et Perpignan, pour sortir de cette situation périlleuse. Ils ordonnèrent à une colonne de s'avancer de Perpignan, et d'attaquer les Espagnols par derrière, tandis qu'eux-mêmes, quittant leur position, les attaqueraient de front. En effet, le 15 septembre, le général

Davoust sort de Perpignan avec six ou sept mille hommes, tandis que Pérignon se dirige de Salces sur les Espagnols. Au signal convenu, on se jette des deux côtés sur le camp ennemi; les Espagnols, pressés de toutes parts, sont obligés de fuir derrière la Tet, en abandonnant vingt-six pièces de canon. Ils viennent aussitôt se replacer au camp du Mas-d'Eu, d'où ils étaient partis pour exécuter cette offensive hardie, mais malheureuse.

Dagobert arriva sur ces entrefaites, et ce guerrier âgé de soixante et quinze ans, réunissant la fougue d'un jeune homme à la prudence consommée d'un vieux général, se hâta de signaler son arrivée par une tentative sur le camp du Mas-d'Eu. Il divisa son attaque en trois colonnes : l'une, partant de notre droite et marchant par Thuir sur Sainte-Colombe, devait tourner les Espagnols; la seconde, agissant au centre, était chargée de les attaquer de front et de les culbuter; enfin la troisième, opérant vers la gauche, devait se placer dans un bois et leur fermer la retraite. Cette dernière, commandée par Davoust, attaqua à peine, et s'enfuit en désordre. Les Espagnols purent alors diriger toutes leurs forces sur les deux autres colonnes du centre et de la droite. Ricardos, jugeant que tout le danger était à droite, y porta ses plus grandes forces, et parvint à repousser les Français. Au centre seul, Dagobert, animant tout de sa présence, emporta les retranchements qui étaient devant lui, et allait même décider la victoire, lorsque Ricardos, revenant avec les troupes victorieuses à la gauche et à la droite, accabla son ennemi de toutes ses forces réunies. Cependant le brave Dagobert résistait encore, lorsqu'un bataillon met bas les armes, en criant : *Vive le roi !* Dagobert indigné dirige deux pièces sur les traîtres, et tandis qu'il les foudroie, il rallie autour de lui un petit nombre de braves restés fidèles, et se retire avec quelques cents hommes, sans que l'ennemi, intimidé par sa fière contenance, ose le poursuivre.

Certainement ce brave général n'avait mérité que des lauriers par sa fermeté au milieu d'un tel revers, et si sa colonne de gauche eût mieux agi, si ses bataillons du centre ne se fussent pas débandés, ses dispositions auraient été suivies d'un plein succès. Néanmoins, la défiance ombrageuse des représentants lui imputa ce désastre. Blessé de cette injustice, il retourna prendre le commandement subalterne de la Cerdagne. Notre armée se trouva donc encore refoulée sur Perpignan, et exposée à perdre l'importante ligne de la Tet.

Le plan de campagne du 2 septembre avait été mis à exécution dans la Vendée. La division de Mayence devait, comme on l'a vu, agir par Nantes. Le comité de salut public, qui recevait des nouvelles alarmantes sur les projets des Anglais sur l'Ouest, approuva tout à fait l'idée de porter les principales forces vers les côtes. Rossignol et son parti en conçurent beaucoup d'humeur, et écrivirent au ministère des lettres qui ne faisaient attendre d'eux qu'une faible coopération aux plans convenus. La division de Mayence marcha donc sur Nantes, où elle fut reçue avec de grandes démonstrations de joie, et au milieu des fêtes. Un banquet était préparé, et avant de s'y rendre, on préluda au festin par une vive escarmouche avec les partis ennemis répandus sur les bords de la Loire. Si la colonne de Nantes était joyeuse d'être réunie à la célèbre armée de Mayence, celle-ci n'était pas moins satisfaite de servir sous le brave Canclaux et avec sa division, déjà signalée par la défense de Nantes et par une foule de faits honorables. D'après le plan concerté, des colonnes partant de tous les points du théâtre de la guerre devaient se réunir au centre, et y écraser l'ennemi. Canclaux, général de l'armée de Brest, partant de Nantes, devait descendre la rive gauche de la Loire, tourner autour du vaste lac de Grand-Lieu, balayer la Vendée inférieure, remonter ensuite vers Machecoul, et se trouver à Léger le 11 ou le 13. Son arrivée sur ce dernier point était le signal du départ pour les colonnes de l'armée de la Rochelle, chargées d'assaillir le pays par le midi et l'est. On se souvient que l'armée de la Rochelle, sous les ordres de Rossignol, général en chef, se composait de plusieurs divisions; celle des Sables était commandée par Mieszkousky, celle de Luçon par Beffroy, celle de Niort par Chalbos, celle de Saumur par Santerre, celle d'Angers par Duhoux. A l'instant où Canclaux arriverait à Léger, la colonne des Sables avait ordre de se mettre en mouvement, de se trouver le 13 à Saint-Fulgent, le 14 aux Herbiers, et le 16, enfin, d'être avec Canclaux à Mortagne. Les colonnes de Luçon, de Niort, devaient, en se donnant la main, avancer vers Bressuire et Argenton, et avoir atteint cette hauteur le 14; enfin, les colonnes de Saumur et d'Angers, partant de la Loire, devaient arriver aussi le 14 aux environs de Vihiers et Chemillé. Ainsi, d'après ce plan, tout le pays devait être parcouru du 14 au 16, et les rebelles allaient être enfermés par les colonnes républicaines entre Mortagne, Bressuire, Argenton, Vihiers et Che-

millé. Leur destruction devenait alors inévitable.

On a déjà vu que, deux fois repoussés de Luçon, avec un dommage considérable, les Vendéens avaient fort à cœur de prendre une revanche. Ils se réunirent en force avant que les républicains eussent exécuté leurs projets; et tandis que Charette assiégeait le camp des Naudières du côté de Nantes, ils attaquèrent la division de Luçon qui s'était avancée jusqu'à Chantonay. Ces deux tentatives eurent lieu le 5 septembre. Celle de Charette sur les Naudières fut repoussée; mais l'attaque sur Chantonay, imprévue et bien dirigée, jeta les républicains dans le plus grand désordre. Le jeune et brave Marceau fit des prodiges pour éviter un désastre; mais sa division, après avoir perdu ses bagages et son artillerie, se retira pêle-mêle à Luçon. Cet échec pouvait nuire au plan projeté, parce que la désorganisation de l'une des colonnes laissait un vide entre la division des Sables et celle de Niort; mais les représentants firent les efforts les plus actifs pour la réorganiser, et on envoya des courriers à Rossignol, afin de le prévenir de l'événement.

Tous les Vendéens étaient dans ce moment réunis aux Herbiers, autour du généralissime d'Elbée. La division était parmi eux comme chez leurs adversaires, car le cœur humain est partout le même, et la nature ne réserve pas le désintéressement et les vertus pour un parti, en laissant exclusivement à l'autre l'orgueil, l'égoïsme et les vices. Les chefs vendéens se jalousaient entre eux comme les chefs républicains. Les généraux avaient peu de considération pour le conseil supérieur, qui affectait une espèce de souveraineté. Possédant la force réelle, ils n'étaient nullement disposés à céder le commandement à un pouvoir qui ne devait qu'à eux-mêmes sa fictive existence. Ils enviaient d'ailleurs le généralissime d'Elbée, et prétendaient que Bonchamps eût été mieux fait pour leur commander à tous. Charette, de son côté, voulait rester seul maître de la basse Vendée. Ils étaient donc peu disposés à s'entendre et à concerter un plan en opposition à celui des républicains. Une dépêche interceptée venait de leur faire connaître les projets de leurs ennemis. Bonchamps fut le seul qui proposa un projet hardi et qui révélait des pensées profondes. Il pensait qu'il ne serait pas possible de résister longtemps aux forces de la république réunies dans la Vendée; qu'il était pressant de s'arracher de ces bois, de ces ravins, où l'on serait éternellement enseveli, sans connaître les coalisés et sans être connu d'eux; en conséquence, il soutint qu'au lieu de s'exposer à être détruit, il valait mieux sortir en colonne serrée de la Vendée, et s'avancer en Bretagne où l'on était désiré, et où la république ne s'attendait pas à être frappée. Il conseilla de marcher jusques aux côtes de l'Océan, de s'emparer d'un port, de communiquer avec les Anglais, d'y recevoir un prince émigré, de se reporter de là sur Paris, et de faire ainsi une guerre offensive et décisive. Cet avis, qu'on prête à Bonchamps, ne fut pas suivi des Vendéens, dont les vues étaient toujours aussi bornées, et qui avaient toujours une aussi grande répugnance à quitter leur sol. Leurs chefs ne songèrent qu'à se partager le pays en quatre portions, pour y régner individuellement. Charette eut la basse Vendée, M. de Bonchamps les bords de la Loire du côté d'Angers, M. de Larochejacquelein le reste du haut Anjou, M. de Lescure toute la partie insurgée du Poitou. M. d'Elbée conserva son titre inutile de généralissime, et le conseil supérieur son autorité fictive.

Le 9, Canclaux se mit en mouvement, laissa au camp des Naudières une forte réserve sous les ordres de Grouchy et d'Haxo, pour protéger Nantes, et achemina la colonne de Mayence vers Léger. Pendant ce temps, l'ancienne armée de Brest, sous les ordres de Beysser, faisant le circuit de la basse Vendée par Pornic, Bourneuf et Machecoul, devait se rejoindre à Léger avec la colonne de Mayence.

Ces mouvements, dirigés par Canclaux, s'exécutèrent sans obstacles. La colonne de Mayence, dont Kléber commandait l'avant-garde, et Aubert-Dubayet le corps de bataille, chassa tous les ennemis devant elle. Kléber, à l'avant-garde, aussi loyal qu'héroïque, faisait camper ses troupes hors des villages pour empêcher les dévastations. « » passant, dit-il, devant le beau lac de Gr[illegible] » Lieu, nous avions des paysages charmants, et » des échappées de vue aussi agréables que mul- » tipliées. Sur une prairie immense erraient au » hasard de nombreux troupeaux abandonnés à » eux-mêmes. Je ne pus m'empêcher de gémir sur » le sort de ces infortunés habitants, qui, égarés » et fanatisés par leurs prêtres, repoussaient les » bienfaits d'un nouvel ordre de choses, pour » courir à une destruction certaine. » Kléber fit des efforts continuels pour protéger le pays contre les soldats, et réussit le plus souvent. Une commission civile avait été jointe à l'état-major pour faire exécuter le décret du 1er août, qui ordonnait

Digitized by Google

de ruiner le sol et d'en transporter la population ailleurs. Il était défendu aux soldats de mettre le feu, et ce n'était que d'après les ordres des généraux et de la commission civile que les moyens de destruction devaient être employés.

On était arrivé le 14 à Léger, et la colonne de Mayence s'y était réunie à celle de Brest, commandée par Beysser. Pendant ce temps, la colonne des Sables, sous les ordres de Mieszkousky, s'était avancée à Saint-Fulgent, suivant le plan convenu, et donnait déjà la main à l'armée de Canclaux. Celle de Luçon, retardée un moment par sa défaite à Chantonay, était demeurée en arrière; mais, grâce au zèle des représentants qui lui avaient donné un nouveau général, Beffroy, elle s'était reportée en avant. Celle de Niort se trouvait à la Châtaigneraie. Ainsi, quoique le mouvement général eût été retardé d'un jour ou deux sur tous les points, et que Canclaux ne fût arrivé que le 14 à Léger, où il aurait dû se trouver le 12, le retard était commun à toutes les colonnes, l'ensemble n'en était pas détruit, et on pouvait poursuivre l'exécution du plan de campagne. Mais, dans cet intervalle de temps, la nouvelle de la défaite essuyée par la division de Luçon était arrivée à Saumur; Rossignol, Ronsin et tout l'état-major avaient pris l'alarme; et, craignant qu'il n'arrivât de semblables accidents aux deux autres colonnes de Niort et des Sables, dont ils suspectaient la force, ils décidèrent de les faire rentrer sur-le-champ dans leurs premiers postes. Cet ordre était des plus imprudents; cependant il n'était pas donné de mauvaise foi et dans l'intention de découvrir Canclaux et d'exposer ses ailes; mais on avait peu de confiance en son plan, on était très-disposé, au moindre obstacle, à le juger impossible, et à l'abandonner. C'est là sans doute ce qui détermina l'état-major de Saumur à ordonner le mouvement rétrograde des colonnes de Niort, de Luçon et des Sables.

Canclaux, poursuivant sa marche, avait fait de nouveaux progrès; il avait attaqué Montaigu sur trois points : Kléber, par la route de Nantes, Aubert-Dubayet, par celle de Roche-Servière, et Beysser, par celle de Saint-Fulgent, s'y étaient précipités à la fois, et en avaient bientôt délogé l'ennemi. Le 17, Canclaux prit Clisson; et, ne voyant pas encore agir Rossignol, il résolut de s'arrêter et de se borner à des reconnaissances, en attendant de nouveaux renseignements.

Canclaux s'établit donc aux environs de Clisson, laissa Beysser à Montaigu, et porta Kléber avec l'avant-garde à Torfou. On était là le 8. Le contre-ordre donné de Saumur était arrivé à la division de Niort, et avait été communiqué aux deux autres divisions de Luçon et des Sables; sur-le-champ elles s'étaient retirées, et avaient jeté, par leur mouvement rétrograde, les Vendéens dans l'étonnement, et Canclaux dans le plus grand embarras. Les Vendéens étaient environ cent mille sous les armes. Un nombre immense d'entre eux se trouvait du côté de Vihiers et de Chemillé, en face des colonnes de Saumur et d'Angers; un nombre plus considérable encore du côté de Clisson et de Mortagne, sur Canclaux. Les colonnes d'Angers et de Saumur, en les voyant si nombreux, disaient que c'était l'armée de Mayence qui les leur rejetait sur les bras, et se plaignaient de ce plan qui les exposait à recevoir un ennemi si formidable. Cependant il n'en était rien, et les Vendéens étaient partout debout en assez grand nombre pour occuper les républicains sur tous les points. Ce jour même, loin de se jeter sur les colonnes de Rossignol, ils marchaient sur Canclaux : d'Elbée et Lescure quittaient la haute Vendée pour joindre l'armée de Mayence.

Par une singulière complication d'événements, Rossignol, en apprenant les succès de Canclaux, qui avait pénétré jusqu'au centre de la Vendée, contremande ses premiers ordres de retraite, et enjoint à ses colonnes de se reporter en avant. Les colonnes de Saumur et d'Angers, placées à sa portée, agissent les premières, et escarmouchent, l'une à Doué, l'autre aux ponts de Cé. Les avantages sont balancés. Le 18, celle de Saumur, commandée par Santerre, veut s'avancer de Vihiers à un petit village nommé Coron. Artillerie, cavalerie, infanterie, se trouvent, par de mauvaises dispositions, accumulées confusément dans les rues de ce village qui était dominé. Santerre veut réparer cette faute et faire reculer les troupes pour les mettre en bataille sur une hauteur; mais Ronsin, qui, en l'absence de Rossignol, s'attribuait une autorité supérieure, reproche à Santerre d'ordonner la retraite, et s'y oppose. Dans ce moment, les Vendéens fondent sur les républicains, un horrible désordre se communique à toute la division. Il s'y trouvait beaucoup d'hommes du nouveau contingent levé avec le tocsin; ceux-ci se débandent; tout est entraîné et fuit confusément, de Coron à Vihiers, à Doué et à Saumur. Le lendemain 19, les Vendéens marchent contre la division d'Angers, commandée par Duboux. Aussi heureux que la veille, ils repoussent les

Digitized by Google

républicains jusqu'au delà d'Érigné, et s'emparent de nouveau des ponts de Cé.

Du côté de Canclaux, on se bat avec la même activité. Le même jour, vingt mille Vendéens, placés aux environs de Torfou, fondent sur l'avant-garde de Kléber, composée tout au plus de deux mille hommes. Kléber se place au milieu de ses soldats, et les soutient contre cette foule d'assaillants. Le terrain sur lequel il se bat est un chemin dominé par des hauteurs; malgré le désavantage de la position, il ne se retire qu'avec ordre et fermeté. Cependant, une pièce d'artillerie ayant été démontée, un peu de confusion se répand dans ses bataillons, et ces braves plient pour la première fois. A cette vue, Kléber, pour arrêter l'ennemi, place un officier avec quelques soldats auprès d'un pont, et leur dit : *Mes amis, vous vous ferez tuer.* Ils exécutent cet ordre avec un admirable héroïsme. Sur ces entrefaites, le corps de bataille arrive, et rétablit le combat; les Vendéens sont enfin repoussés bien loin, et punis de leur avantage passager.

Tous ces événements s'étaient passés le 19; l'ordre de se reporter en avant, qui avait si mal réussi aux deux divisions de Saumur et d'Angers, n'était pas encore parvenu, à cause des distances, aux colonnes de Luçon et de Niort. Beysser était toujours à Montaigu, formant la droite de Canclaux et se trouvant découvert. Canclaux, voulant mettre Beysser à l'abri, lui ordonna de quitter Montaigu et de se rapprocher du corps de bataille. Il enjoignit à Kléber de s'avancer du côté de Beysser pour protéger son mouvement. Beysser, trop négligent, avait laissé sa colonne mal gardée dans Montaigu. MM. de Lescure et Charette la surprirent, et l'auraient anéantie sans la bravoure de deux bataillons qui, par leur opiniâtreté, arrêtèrent la rapidité de la poursuite et de la retraite. L'artillerie et les bagages furent perdus, et les débris de cette colonne coururent à Nantes, où ils furent reçus par la brave réserve laissée pour protéger la place. Canclaux résolut alors de rétrograder, pour ne pas rester en flèche dans le pays, exposé à tous les coups des Vendéens. Il se replia en effet sur Nantes avec ses braves Mayençais, qui ne furent pas entamés, grâce à leur attitude imposante, et au refus de Charette, qui ne voulut pas se réunir à MM. d'Elbée et de Bonchamps dans la poursuite des républicains.

La cause qui empêcha le succès de cette nouvelle expédition sur la Vendée est évidente. L'état-major de Saumur avait été mécontent du plan qui adjugeait la colonne de Mayence à Canclaux; l'échec du 5 septembre fut pour lui un prétexte suffisant de se décourager, et de renoncer à ce plan. Un contre-ordre fut aussitôt donné aux colonnes des Sables, de Luçon et de la Rochelle. Canclaux, qui s'était avancé avec succès, se trouva ainsi découvert, et l'échec de Torfou rendit sa position encore plus difficile. Cependant l'armée de Saumur, en apprenant ses progrès, marcha de Saumur et d'Angers à Vihiers et Chemillé, et si elle ne s'était pas sitôt débandée, il est probable que la retraite des ailes n'aurait pas empêché le succès définitif de l'entreprise. Ainsi, trop de promptitude à renoncer au plan proposé, la mauvaise organisation des nouvelles levées, et la puissance des Vendéens, qui étaient plus de cent mille sous les armes, furent les causes de ces nouveaux revers. Mais il n'y avait ni trahison de la part de l'état-major de Saumur, ni de vice dans le plan de Canclaux. L'effet de ces revers était funeste, car la nouvelle résistance de la Vendée réveillait toutes les espérances des contre-révolutionnaires, et aggravait singulièrement les périls de la république. Enfin, si les armées de Brest et de Mayence n'en étaient pas ébranlées, celle de la Rochelle se trouvait encore une fois désorganisée, et tous les contingents, provenant de la levée en masse, rentraient dans leurs foyers, en y portant le plus grand découragement.

Les deux partis de l'armée s'empressèrent aussitôt de s'accuser. Philippeaux, toujours plus ardent, écrivit au comité de salut public une lettre bouillante d'indignation, où il attribua à une trahison le contre-ordre donné aux colonnes de l'armée de la Rochelle. Choudieu et Richard, commissaires à Saumur, écrivirent des réponses injurieuses, et Ronsin courut auprès du ministre et du comité de salut public pour dénoncer les vices du plan de campagne. Canclaux, dit-il, faisant agir des masses trop fortes dans la basse Vendée, avait rejeté sur la haute Vendée toute la population insurgée, et avait amené la défaite des colonnes de Saumur et d'Angers. Enfin, rendant calomnies pour calomnies, Ronsin répondit au reproche de trahison par celui d'aristocratie, et dénonça à la fois les deux armées de Brest et de Mayence comme remplies d'hommes suspects et malintentionnés. Ainsi s'envenimait toujours davantage la querelle du parti jacobin contre le parti qui voulait la discipline et la guerre régulière.

L'inconcevable déroute de Menin, l'inutile et meurtrière tentative sur Pirmasens, les défaites

Digitized by Google

aux Pyrénées orientales, la fâcheuse issue de la nouvelle expédition sur la Vendée, furent connues à Paris presque en même temps, et y causèrent la plus funeste impression. Ces nouvelles se répandirent successivement du 18 au 25 septembre, et, suivant l'usage, la crainte excita la violence. On a déjà vu que les plus ardents agitateurs se réunissaient aux Cordeliers, où l'on s'imposait encore moins de réserve qu'aux Jacobins, et qu'ils régnaient au ministère de la guerre sous le faible Bouchotte. Vincent était leur chef à Paris, comme Ronsin dans la Vendée; et ils saisirent cette occasion de renouveler leurs plaintes accoutumées. Placés en-dessous de la convention, ils auraient voulu écarter son autorité incommode, qu'ils rencontraient aux armées dans la personne des représentants, et à Paris dans le comité de salut public. Les représentants en mission ne leur laissaient pas exécuter les mesures révolutionnaires avec toute la violence qu'ils désiraient y mettre; le comité de salut public, réglant souverainement toutes les opérations suivant des vues plus élevées et plus impartiales, les contrariait sans cesse, et il était de tous les obstacles celui qui les gênait le plus; aussi leur venait-il souvent à l'esprit de faire établir le nouveau pouvoir exécutif, d'après le mode adopté par la constitution.

La mise en vigueur de la constitution, souvent et méchamment demandée par les aristocrates, avait de grands périls. Elle exigeait de nouvelles élections, remplaçait la convention par une autre assemblée, nécessairement inexpérimentée, inconnue au pays, et renfermant toutes les factions à la fois. Les révolutionnaires enthousiastes, sentant ce danger, ne demandaient pas le renouvellement de la représentation nationale, mais réclamaient l'exécution de la constitution en ce qui convenait à leurs vues. Placés presque tous dans les bureaux, ils voulaient seulement la formation du ministère constitutionnel, qui devait être indépendant du pouvoir législatif, et par conséquent du comité de salut public. Vincent eut donc l'audace de faire rédiger une pétition aux Cordeliers, pour demander l'organisation du ministère constitutionnel et le rappel des députés en mission. L'agitation fut des plus vives. Legendre, ami de Danton, et déjà rangé parmi ceux dont l'énergie semblait se ralentir, s'y opposa vainement, et la pétition fut adoptée, à un article près, celui qui demandait le rappel des représentants en mission. L'utilité de ces représentants était si évidente, et il y avait dans cette clause quelque chose de si personnel contre les membres de la convention, qu'on n'osa pas y persister. Cette pétition provoqua beaucoup de tumulte à Paris, et compromit sérieusement l'autorité naissante du comité de salut public.

Outre ces adversaires violents, ce comité en avait encore d'autres, parmi les nouveaux modérés, qu'on accusait de reproduire le système des girondins, et de contrarier l'énergie révolutionnaire. Fortement prononcés contre les cordeliers, les jacobins, les désorganisateurs des armées, ils ne cessaient de faire leurs plaintes au comité, et lui reprochaient même de ne pas se déclarer assez fortement contre les anarchistes.

Le comité avait donc contre lui les deux nouveaux partis qui commençaient à se former. Suivant l'usage, ces partis profitèrent des événements malheureux pour l'accuser, et tous deux d'accord pour condamner ses opérations, les critiquèrent chacun à sa manière.

La déroute du 15 à Menin était déjà connue; les derniers revers de la Vendée commençaient à l'être confusément. On parlait vaguement d'une défaite à Coron, à Torfou, à Montaigu. Thuriot, qui avait refusé d'être membre du comité de salut public, et qu'on accusait d'être l'un des nouveaux modérés, s'éleva, au commencement de la séance, contre les intrigants, les désorganisateurs, qui venaient de faire, au sujet des subsistances, de nouvelles propositions extrêmement violentes. « Nos comités » et le conseil exécutif, dit-il, sont harcelés, cer- » nés par un ramas d'intrigants qui n'affichent le » patriotisme que parce qu'il leur est productif. » Oui, le temps est venu où il faut chasser ces » hommes de rapine et d'incendie, qui croient que » la révolution s'est faite pour eux, tandis que » l'homme probe et pur ne la soutient que pour le » bonheur du genre humain. » Les propositions combattues par Thuriot sont repoussées. Drieu, l'un des commissaires envoyés à Valenciennes, lit alors un mémoire critique sur les opérations militaires; il soutient qu'on n'a jamais fait qu'une guerre lente et peu convenable au génie français, qu'on s'est toujours battu en détail, par petites masses, et que c'est dans ce système qu'il faut chercher la cause des revers qu'on a essuyés. Ensuite, sans attaquer ouvertement le comité de salut public, il paraît insinuer que ce comité n'a pas tout fait connaître à la convention, et que, par exemple, il y avait eu près de Douai un corps de six mille Autrichiens, qui aurait pu être enlevé et qui ne l'avait pas été. La convention, après avoir entendu

Digitized by Google

Briez, l'adjoint au comité de salut public. Dans ce moment, arrivent les nouvelles détaillées de la Vendée, contenues dans une lettre de Montaigu. Ces détails alarmants excitent un élan général. « Au lieu de nous intimider, s'écrie un des mem- » bres, jurons de sauver la république. » A ces mots, l'assemblée entière se lève, et jure encore une fois de sauver la république, quels que soient les périls qui la menacent. Les membres du comité de salut public, qui n'étaient point encore arrivés, entrent dans ce moment. Barère, le rapporteur ordinaire, prend la parole. « Tout soupçon, dit-il, » dirigé contre le comité de salut public, serait » une victoire remportée par Pitt. Il ne faut pas » donner à nos ennemis le trop grand avantage de » déconsidérer nous-mêmes le pouvoir chargé de » nous sauver. » Barère fait ensuite connaître les mesures prises par le comité. « Depuis plusieurs » jours, continue-t-il, le comité avait lieu de soup- » çonner que de graves fautes avaient été commises » à Dunkerque, où l'on aurait pu exterminer jus- » qu'au dernier des Anglais, et à Menin, où aucun » effort n'avait été fait pour arrêter les étranges » effets de la terreur panique. Le comité a destitué » Houchard, ainsi que le général divisionnaire » Hédouville, qui n'a pas fait à Menin ce qu'il » devait; et on examinera sur-le-champ la conduite » de ces deux généraux; le comité va ensuite faire » épurer tous les états-majors et toutes les admi- » nistrations des armées; il a mis les flottes sur un » pied qui leur permettra de se mesurer avec nos » ennemis; il vient de lever dix-huit mille hommes; » il vient d'ordonner un nouveau système d'atta- » que en masse; enfin, c'est dans Rome même qu'il » veut attaquer Rome, et cent mille hommes, dé- » barquant en Angleterre, iront étouffer à Londres » le système de Pitt. C'est donc à tort que l'on a » accusé le comité de salut public, il n'a pas cessé » de mériter la confiance que la convention lui a » jusqu'ici témoignée. »

Robespierre prend alors la parole. « Depuis » longtemps, dit-il, on s'attache à diffamer la con- » vention et le comité dépositaire de sa puissance. » Briez, qui aurait dû mourir à Valenciennes, en » est lâchement sorti pour venir à Paris servir » Pitt et la coalition en déconsidérant le gouverne- » ment. Ce n'est pas assez, ajoute-t-il, que la con- » vention nous continue sa confiance, il faut qu'elle » le proclame solennellement, et qu'elle rapporte » sa décision à l'égard de Briez qu'elle vient de » nous adjoindre. » Des applaudissements accueil- lent cette demande; on décide que Briez ne sera pas joint au comité de salut public, et on déclare par acclamation que ce comité conserve toute la confiance de la convention nationale.

Les modérés étaient dans la convention, et ils venaient d'être repoussés; mais les adversaires les plus redoutables du comité, c'est-à-dire les révolutionnaires ardents, se trouvaient aux Jacobins et aux Cordeliers. C'était surtout de ces derniers qu'il fallait se défendre. Robespierre se rendit aux Jacobins, et usa de son ascendant sur eux : il développa la conduite du comité, il le justifia des doubles attaques des modérés et des exagérés, et fit sentir le danger des pétitions tendant à demander la formation du ministère constitutionnel. « Il faut, » dit-il, qu'un gouvernement quelconque succède » à celui que nous avons détruit : le système d'or- » ganiser en ce moment le ministère constitution- » nel n'est autre chose que celui de chasser la con- » vention elle-même, et de décomposer le pouvoir » en présence des armées ennemies. Pitt peut seul » être l'auteur de cette idée. Ses agents l'ont pro- » pagée, ils ont séduit les patriotes de bonne foi, » et le peuple crédule et souffrant, toujours enclin » à se plaindre du gouvernement, qui ne peut re- » médier à tous ses maux, est devenu l'écho fidèle » de leurs calomnies et de leurs propositions. » Vous, jacobins, s'écrie Robespierre, trop sin- » cères pour être gagnés, trop éclairés pour être » séduits, vous défendrez la Montagne qu'on atta- » que; vous soutiendrez le comité de salut public » qu'on veut calomnier pour vous perdre, et c'est » ainsi qu'avec vous il triomphera de toutes les » menées des ennemis du peuple. »

Robespierre fut applaudi, et tout le comité dans sa personne. Les cordeliers furent ramenés à l'ordre, leur pétition oubliée; et l'attaque de Vincent, repoussée victorieusement, n'eut aucune conséquence.

Cependant il devenait urgent de prendre un parti à l'égard de la nouvelle constitution. Céder la place à de nouveaux révolutionnaires, équivoques, inconnus, probablement divisés parce qu'ils seraient issus de toutes les factions vivantes au-dessous de la convention, était dangereux. Il fallait donc déclarer à tous les partis qu'on allait s'emparer du pouvoir, et qu'avant d'abandonner la république à elle-même et à l'action des lois qu'on lui avait données, on la gouvernerait révolutionnairement jusqu'à ce qu'elle fût sauvée. De nombreuses pétitions avaient déjà engagé la convention à rester à son poste. Le 10 octobre, Saint-Just, portant la parole au nom du comité de salut public, proposa

Digitized by Google

de nouvelles mesures de gouvernement. Il fit le tableau le plus triste de la France; il chargea ce tableau des plus sombres couleurs de son imagination mélancolique; et, avec le secours de son grand talent, et de faits d'ailleurs très-vrais, il produisit une espèce de terreur dans les esprits. Il présenta donc et fit adopter un décret qui renfermait les dispositions suivantes. Par le premier article, le gouvernement de la France était déclaré *révolutionnaire* jusqu'à la paix; ce qui signifiait que la constitution était momentanément suspendue, et qu'une dictature extraordinaire était instituée jusqu'à l'expiration de tous les dangers. Cette dictature était conférée à la convention et au comité de salut public. « Le conseil exécutif, disait le dé» cret, les ministres, les généraux, les corps con» stitués sont placés sous la surveillance du co» mité de salut public, qui en rendra compte tous » les huit jours à la convention. » Nous avons déjà expliqué comment la surveillance se changeait en autorité suprême, parce que les ministres, les généraux, les fonctionnaires, obligés de soumettre leurs opérations au comité, avaient fini par ne plus oser agir de leur propre mouvement, et par attendre tous les ordres du comité lui-même. On disait ensuite : « Les lois révolutionnaires doivent être » exécutées rapidement. L'inertie du gouverne» ment étant la cause des revers, les délais pour » l'exécution de ces lois seront fixés. La violation » des délais sera punie comme un attentat à la li» berté. » Des mesures sur les subsistances étaient ajoutées à ces mesures de gouvernement, car le pain est le droit du peuple, avait dit Saint-Just. Le tableau général des subsistances, définitivement achevé, devait être envoyé à toutes les autorités. Le nécessaire des départements devait être approximativement évalué et garanti; quant au superflu de chacun d'eux, il était soumis aux réquisitions, soit pour les armées, soit pour les provinces qui n'avaient pas le nécessaire. Ces réquisitions étaient réglées par une commission des subsistances. Paris devait être comme une place de guerre approvisionnée pour un an, à l'époque du 1er mars suivant. Enfin on décrétait qu'il serait institué un tribunal, pour vérifier la conduite et la fortune de tous ceux qui avaient manié les deniers publics.

Par cette grande et importante déclaration, le gouvernement, composé du comité de salut public, du comité de sûreté générale, du tribunal extraordinaire, se trouvait complété et maintenu pendant la durée du danger. C'était déclarer la révolution en état de siége, et lui appliquer les lois extraordinaires de cet état pendant tout le temps qu'il durerait. On ajouta à ce gouvernement extraordinaire diverses institutions réclamées depuis longtemps, et devenues inévitables. On demandait une armée révolutionnaire, c'est-à-dire une force chargée spécialement de faire exécuter les ordres du gouvernement dans l'intérieur. Elle était décrétée depuis longtemps; elle fut enfin organisée par un nouveau décret (3 septembre). On la composa de six mille hommes et de douze cents canonniers. Elle devait se déplacer, et se rendre de Paris dans les villes où sa présence serait nécessaire, et y demeurer en garnison aux dépens des habitants les plus riches. Les cordeliers en voulaient une par département; mais on s'y opposa, en disant que ce serait revenir au fédéralisme que de donner à chaque département une force individuelle. Les mêmes cordeliers demandaient en outre qu'on fît suivre les détachements de l'armée révolutionnaire d'une guillotine portée sur des roues. Toutes les idées surgissent dans l'esprit du peuple quand il se donne carrière. La convention repoussa toutes ces demandes, et s'en tint à son décret. Bouchotte, chargé de composer cette armée, la recruta dans tout ce que Paris renfermait de gens sans aveu, et prêts à se faire les satellites du pouvoir dominant. Il remplit l'état-major de jacobins, mais surtout de cordeliers; il arracha Ronsin à la Vendée et à Rossignol, pour le mettre à la tête de cette armée révolutionnaire. Il soumit la liste de cet état-major aux jacobins, et fit subir à chaque officier l'épreuve du scrutin. Aucun d'eux, en effet, ne fut confirmé par le ministre sans avoir été approuvé par la société.

A l'institution de l'armée révolutionnaire, on ajouta enfin la loi des suspects, si souvent demandée, et résolue en principe le même jour que la levée en masse. Le tribunal extraordinaire, quoique organisé de manière à frapper sur de simples probabilités, ne rassurait pas assez l'imagination révolutionnaire. On souhaitait pouvoir enfermer ceux qu'on ne pourrait pas envoyer à la mort, et on demandait des dispositions qui permissent de s'assurer de leurs personnes. Le décret qui mettait les aristocrates hors la loi était trop vague, et exigeait un jugement. On voulait que, sur la simple dénonciation des comités révolutionnaires, un individu déclaré suspect pût être sur-le-champ jeté en prison. On décréta, en effet, l'arrestation provisoire, jusqu'à la paix, de tous les individus suspects *.

* Ce décret célèbre fut rendu le 17 septembre. Il est connu sous le nom de *loi des suspects*.

Google

Étaient considérés comme tels : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourraient pas justifier, de la manière prescrite par la loi du 20 mars dernier, de leurs moyens d'exister, et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il avait été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la convention nationale et par ses commissaires ; 5° les ci-devant nobles, les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6° ceux qui avaient émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 9 avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans les délais déterminés.

Les détenus devaient être enfermés dans les maisons nationales, et gardés à leurs frais. On leur accordait la faculté de transporter dans ces maisons les meubles dont ils auraient besoin. Les comités chargés de prononcer l'arrestation ne le pouvaient qu'à la majorité, et à la charge d'envoyer au comité de sûreté générale la liste des suspects et les motifs de chaque arrestation. Leurs fonctions, étant dès cet instant fort difficiles et presque continues, devinrent pour les membres une espèce de profession qu'il fallut solder. Ils reçurent dès lors un traitement à titre d'indemnité.

A ces dispositions, sur l'instante demande de la commune de Paris, il en fut ajouté une dernière qui rendait cette loi des suspects encore plus redoutable : ce fut la révocation du décret qui défendait les visites domiciliaires pendant la nuit. Dès cet instant, chaque citoyen poursuivi fut menacé à toute heure, et n'eut plus aucun moment de repos. En s'enfermant pendant le jour dans ces caches ingénieuses et très-étroites que le besoin avait fait imaginer, les suspects avaient du moins la faculté de respirer pendant la nuit ; maintenant, ils ne le pouvaient plus, et les arrestations, multipliées jour et nuit, remplirent bientôt toutes les prisons de la France.

Les assemblées de section se tenaient chaque jour ; mais les gens du peuple n'avaient pas le temps de s'y rendre, et en leur absence les motions révolutionnaires n'étaient plus soutenues. On décida, sur la proposition expresse des jacobins et de la commune, que ces assemblées n'auraient plus lieu que deux fois par semaine, et que chaque citoyen qui viendrait y assister recevrait quarante sous par séance. C'était le moyen le plus assuré d'avoir le peuple, en ne le réunissant pas trop souvent, et en payant sa présence. Les révolutionnaires ardents furent irrités de ce qu'on mettait des bornes à leur zèle, en limitant à deux par semaine les séances des sections. Ils firent donc une pétition fort vive pour se plaindre de ce qu'on portait atteinte aux droits du souverain, en l'empêchant de se réunir toutes les fois qu'il lui plaisait. C'est le jeune Varlet qui fut l'auteur de cette nouvelle pétition ; mais on la repoussa, et on n'en tint pas plus de compte que de beaucoup d'autres demandes inspirées par la fermentation révolutionnaire.

Ainsi, la machine était complète sous les deux rapports les plus importants dans un État menacé, la guerre et la police. Dans la convention, un comité dirigeait les opérations militaires, choisissait les généraux et les agents de toute espèce, et pouvait, par le décret de la réquisition permanente, disposer à la fois des hommes et des choses. Il faisait tout cela, ou par lui-même, ou par les représentants envoyés en mission. Sous ce comité, le comité dit de sûreté générale avait la direction de la haute police, et se servait, pour sa surveillance, des comités révolutionnaires institués dans chaque commune. Les individus légèrement soupçonnés d'hostilité, ou même d'indifférence, étaient enfermés ; d'autres, plus gravement compromis, étaient frappés par le tribunal extraordinaire, mais heureusement encore en petit nombre, car ce tribunal n'avait prononcé jusqu'alors que peu de condamnations. Une armée spéciale, véritable colonne mobile ou gendarmerie de ce régime, faisait exécuter les ordres du gouvernement, et enfin le peuple, payé pour se rendre dans les sections, était toujours prêt à le soutenir. Ainsi, guerre et police, tout aboutissait au comité de salut public. Maître absolu, ayant le moyen de requérir toutes les richesses, pouvant envoyer les citoyens ou sur les champs de bataille, ou à l'échafaud, ou dans les cachots, il était investi, pour la défense de la révolution, d'une dictature souveraine et terrible. A la vérité il lui fallait, tous les huit jours, rendre compte à la convention de ses travaux ; mais ce compte était toujours approuvé, car l'opinion critique ne s'exerçait qu'aux Jacobins, dont il était maître depuis que Robespierre en faisait partie. Il n'y avait en opposition à cette puissance que les modérés, restés en deçà, et les nouveaux exagérés,

portés au delà, mais peu à craindre les uns et les autres.

On a vu que déjà Robespierre et Carnot avaient été attachés au comité de salut public, en remplacement de Gasparin et de Thuriot, tous deux malades. Robespierre y avait apporté sa puissante influence, et Carnot sa science militaire. La convention voulut adjoindre à Robespierre Danton, son collègue et son rival en renommée; mais celui-ci, fatigué de travaux, peu propre à des détails d'administration, dégoûté d'ailleurs par les calomnies des partis, ne voulait plus être d'aucun comité. Il avait déjà bien assez fait pour la révolution; il avait soutenu les courages dans tous les jours de danger; il avait fourni la première idée du tribunal révolutionnaire, de l'armée révolutionnaire, de la réquisition permanente, de l'impôt sur les riches, et des quarante sous alloués par séance aux membres des sections; il était l'auteur enfin de toutes les mesures qui, devenues cruelles par l'exécution, donnaient néanmoins à la révolution cette énergie qui la sauva. A cette époque, Danton commençait à n'être plus aussi nécessaire, car, depuis la première invasion des Prussiens, on s'était fait du danger une espèce d'habitude. Les vengeances qui se préparaient contre les girondins lui répugnaient; il venait d'épouser une jeune femme dont il était épris, et qu'il avait dotée avec l'or de la Belgique, au dire de ses ennemis, et suivant ses amis, avec le remboursement de sa charge d'avocat au conseil; il était atteint, comme Mirabeau, comme Marat, d'une maladie inflammatoire; enfin il avait besoin de repos, et il demanda un congé pour aller à Arcis-sur-Aube, sa patrie, jouir de la nature, qu'il aimait passionnément. On lui avait conseillé cette retraite momentanée comme un moyen de mettre fin aux calomnies. La victoire de la révolution pouvait désormais s'achever sans lui; deux mois de guerre et d'énergie suffisaient, et il se proposait de revenir, après la victoire, faire entendre sa voix puissante en faveur des vaincus et d'un ordre de choses meilleur. Vaine illusion de la paresse et du découragement! Abandonner pour deux mois, pour un seul, une révolution si rapide, c'était devenir pour elle étranger et impuissant.

Danton refusa donc d'entrer au comité de salut public, et obtint un congé. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, furent joints au comité, et y apportèrent, l'un son caractère froid et implacable, et l'autre sa fougue et son influence sur les turbulents cordeliers. Le comité de sûreté générale fut réformé. De dix-huit membres on le réduisit à neuf, reconnus les plus sévères.

Tandis que le gouvernement s'organisait ainsi de la manière la plus forte, un redoublement d'énergie se manifestait dans toutes les résolutions. Les grandes mesures prises au mois d'août n'avaient pas encore produit leurs résultats. La Vendée, quoique attaquée suivant un plan régulier, avait résisté; l'échec de Menin avait presque fait perdre les avantages de la victoire d'Hondtschoote; il fallait de nouveaux efforts. L'enthousiasme révolutionnaire inspira cette idée, que la volonté avait, à la guerre comme partout, une influence décisive, et, pour la première fois, il fut enjoint à une armée de vaincre dans un temps donné.

On voyait tous les dangers de la république dans la Vendée. « Détruisez la Vendée, avait dit » Barère, Valenciennes et Condé ne seront plus » au pouvoir de l'Autrichien. Détruisez la Vendée, » l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque. Détruisez la Vendée, le Rhin sera délivré des Prussiens. Détruisez la Vendée, l'Espagne se verra » harcelée, conquise par les méridionaux, joints » aux soldats victorieux de Mortagne et de Chollet. » Détruisez la Vendée, et une partie de l'armée » de l'intérieur va renforcer cette courageuse armée du Nord, si souvent trahie, si souvent désorganisée. Détruisez la Vendée, Lyon ne résistera plus, Toulon s'insurgera contre les Espagnols » et les Anglais, et l'esprit de Marseille se relèvera » à la hauteur de la révolution républicaine. Enfin, chaque coup que vous porterez à la Vendée » retentira dans les villes rebelles, dans les départements fédéralistes, sur les frontières envahies!... La Vendée et encore la Vendée!... C'est » là qu'il faut frapper, d'ici au 20 octobre, avant » l'hiver, avant l'impraticabilité des routes, avant » que les brigands trouvent l'impunité dans le » climat et dans la saison.

» Le comité, d'un coup d'œil vaste et rapide, a » vu dans ce peu de paroles tous les vices de la » Vendée :

» Trop de représentants;

» Trop de division morale;

» Trop de divisions militaires;

» Trop d'indiscipline dans les succès;

» Trop de faux rapports dans le récit des événements;

» Trop d'avidité, trop d'amour de l'argent dans » une partie des chefs et des administrateurs. »

A la suite de cet exposé, la convention réduisit

le nombre des représentants en mission, réunit les deux armées de Brest et de la Rochelle en une seule, dite l'armée de l'Ouest, et en donna le commandement, non à Rossignol, non à Canclaux, mais à Léchelle, général de brigade dans la division de Luçon. Enfin, elle détermina le jour auquel la guerre de la Vendée devrait être finie, et ce jour était le 20 octobre. Voici la proclamation qui accompagnait le décret *.

LA CONVENTION NATIONALE A L'ARMÉE DE L'OUEST.

« Soldats de la liberté, il faut que les brigands » de la Vendée soient exterminés avant la fin du » mois d'octobre! Le salut de la patrie l'exige; » l'impatience du peuple français le commande: » son courage doit l'accomplir. La reconnaissance » nationale attend à cette époque tous ceux dont » la valeur et le patriotisme auront affermi sans » retour la liberté et la république. »

Des mesures non moins promptes et non moins énergiques furent prises à l'égard de l'armée du Nord, pour réparer l'échec de Menin, et décider de nouveaux succès. Houchard destitué fut arrêté. Le général Jourdan, qui avait commandé le centre à Hondtschoote, fut nommé général en chef de l'armée du Nord et de celle des Ardennes. Il eut ordre de réunir à Guise des masses considérables, pour faire une irruption sur l'ennemi. Il n'y avait qu'un cri contre les attaques de détail. Sans juger le plan ni les opérations de Houchard autour de Dunkerque, on disait qu'il ne s'était pas battu en masse, et on voulait exclusivement ce genre de combat, mieux approprié, disait-on, à l'impétuosité du caractère français. Carnot était parti pour se rendre à Guise auprès de Jourdan, et mettre à exécution un nouveau système de guerre tout révolutionnaire. On venait d'adjoindre trois nouveaux commissaires à Dubois-Crancé, pour faire des levées en masse et les précipiter sur Lyon. On lui enjoignait de renoncer au système des attaques méthodiques, et de donner l'assaut à la ville rebelle. Ainsi partout on redoublait d'efforts pour terminer victorieusement la campagne.

Mais les rigueurs accompagnaient toujours l'énergie; le procès de Custine, trop différé au gré des jacobins, était enfin commencé, et conduit avec toute la violence et la barbarie des nouvelles formes judiciaires. Aucun général en chef n'avait encore paru sur l'échafaud; on était impatient de frapper une tête élevée, et de faire fléchir les chefs des armées devant l'autorité populaire; on voulait surtout que quelqu'un des généraux expiât la défection de Dumouriez, et l'on choisit Custine, que ses opinions et ses sentiments faisaient considérer comme un autre Dumouriez. On avait saisi, pour arrêter Custine, le moment où, chargé du commandement de l'armée du Nord, il était venu momentanément à Paris concerter ses opérations avec le ministère. On le jeta d'abord en prison, et bientôt on demanda et obtint le décret de sa translation au tribunal révolutionnaire.

Qu'on se rappelle la campagne de Custine sur le Rhin. Chargé d'une division de l'armée, il avait trouvé Spire et Worms mal surveillés, parce que les coalisés, pressés de marcher sur la Champagne, avaient tout négligé sur leurs ailes et sur leurs derrières. Des patriotes allemands, accourus de tous côtés, lui offraient leurs villes; il s'avança, prit Spire, Worms, qu'on lui livra, négligea Manheim, qui était sur sa route, par ménagement pour la neutralité de l'électeur palatin, et par crainte aussi de ne pas y entrer aisément. Il arriva enfin à Mayence, s'en empara, réjouit la France de ses conquêtes inattendues, et se fit conférer un commandement qui le rendait indépendant de Biron. Dans ce même moment, Dumouriez venait de repousser les Prussiens, et de les rejeter sur le Rhin. Kellermann était vers Trèves. Custine devait alors descendre le Rhin jusqu'à Coblentz, se réunir à Kellermann, et se rendre ainsi maître de la rive du fleuve. Toutes les raisons se réunissaient en faveur de ce plan. Les habitants de Coblentz appelaient Custine, ceux de Saint-Goard, de Rhinfelds, l'appelaient aussi; on ne sait jusqu'où il aurait pu aller en s'abandonnant au cours du Rhin. Peut-être aurait-il pu descendre jusqu'en Hollande. Mais, de l'intérieur de l'Allemagne, d'autres patriotes le demandaient aussi; on s'était figuré, en le voyant avancer si hardiment, qu'il avait cent mille hommes. Percer sur le territoire ennemi et au delà du Rhin plut davantage à l'imagination et à la vanité de Custine. Il courut à Francfort lever des contributions, et exercer des vexations impolitiques. Là, les sollicitations l'entourèrent de nouveau. Des fous le pressaient d'aller jusqu'à Cassel, au milieu de la Hesse électorale, prendre le trésor de l'électeur. Les avis plus sages du gouvernement français l'engageaient à revenir sur le Rhin, et à marcher vers Coblentz.

* Décret du 1er octobre.

Digitized b

Mais il n'écoutait rien, et rêvait une révolution en Allemagne.

Cependant Custine sentait le danger de sa position : voyant bien que, si l'électeur rompait la neutralité, ses derrières seraient menacés par Manheim, il aurait voulu prendre cette place qu'on lui offrit, mais il ne l'osait pas. Sur le point d'être attaqué à Francfort, où il ne pouvait tenir, il ne voulait pas abandonner cette ville, et rentrer sur la ligne du Rhin, pour ne point abandonner ses prétendues conquêtes, et ne pas s'engager dans les opérations des autres chefs en descendant vers Coblentz. Dans cette situation, il fut surpris par les Prussiens, perdit Francfort, fut rejeté sur Mayence, resta incertain s'il garderait cette place ou non, y jeta quelque cavalerie prise à Strasbourg, n'y donna que très-tard l'ordre de l'approvisionner, fut encore une fois surpris au milieu de ces incertitudes par les Prussiens, s'éloigna de Mayence, et, saisi de terreur, se croyant poursuivi par cent cinquante mille hommes, se retira dans la haute Alsace, presque sous le canon de Strasbourg. Placé sur le haut Rhin avec une armée assez considérable, il aurait pu marcher sur Mayence, et mettre les assiégeants entre deux feux, mais il ne l'osa jamais; enfin, honteux de son inaction, il livra une attaque malheureuse le 15 mai, fut battu, et se rendit à regret à l'armée du Nord, où il acheva de se perdre par des propos modérés et par un conseil très-sage, celui de laisser l'armée se réorganiser dans le camp de César, au lieu de la faire battre inutilement pour secourir Valenciennes.

Telle fut la carrière de Custine. Il y avait là beaucoup de fautes, mais pas une trahison. On commença son procès, et on appela, pour déposer, des représentants envoyés en mission, des agents du pouvoir exécutif, ennemis opiniâtres des généraux, des officiers mécontents, des membres des clubs de Strasbourg, de Mayence et de Cambrai, enfin le terrible Vincent, tyran des bureaux de la guerre sous Bouchotte. C'était une cohue d'accusateurs accumulant des reproches injustes et contradictoires, des reproches tout à fait étrangers à une véritable critique militaire, mais fondés sur des malheurs accidentels, dont le général n'était pas coupable, et qu'on ne pouvait pas lui imputer. Custine répondait avec une certaine véhémence militaire à toutes ces accusations, mais il était accablé. Des jacobins de Strasbourg lui disaient qu'il n'avait pas voulu prendre les gorges de Porentruy, lorsque Luckner lui en donnait l'ordre; et il prouvait inutilement que c'était impossible. Un Allemand lui reprochait de n'avoir pas pris Manheim, qu'il lui offrait. Custine s'excusait en alléguant la neutralité de l'électeur et les difficultés du projet. Les habitants de Coblentz, de Rhinfelds, de Darmstadt, de Hanau, de toutes les villes qui avaient voulu se livrer à lui, et qu'il n'avait pas consenti à occuper, l'accusaient à la fois. Quant au refus de marcher sur Coblentz, il se défendait mal, et calomniait Kellermann, qui, disait-il, avait refusé de le seconder; quant au refus de prendre les autres places, il disait avec raison que toutes les imaginations allemandes l'appelaient, et qu'il lui aurait fallu, pour les satisfaire, occuper cent lieues de pays. Par une contradiction singulière, tandis qu'on le blâmait de n'avoir pas pris telle ville, ou fait contribuer telle autre, on lui faisait un crime d'avoir pris Francfort, d'y avoir pillé les habitants, de n'y avoir pas fait les dispositions nécessaires pour résister aux Prussiens, et d'y avoir exposé la garnison française à être massacrée. Le brave Merlin de Thionville, l'un de ceux qui déposaient contre lui, le justifiait sur ce point avec autant de loyauté que de raison. Eût-il laissé vingt mille hommes à Francfort, il n'aurait pas pu y tenir, disait Merlin; il aurait dû se retirer à Mayence, et son seul tort était de ne l'avoir pas fait assez tôt. Mais à Mayence, ajoutaient une foule d'autres témoins, il n'avait fait aucun des préparatifs nécessaires; il n'avait amassé ni vivres, ni munitions; il n'y avait amoncelé que l'artillerie dont il avait dépouillé Strasbourg, pour la livrer aux Prussiens, avec vingt mille hommes de garnison et deux députés. Custine prouvait qu'il avait donné les ordres pour les approvisionnements; que l'artillerie était à peine suffisante, et qu'elle n'avait pas été inutilement accumulée pour être livrée. Merlin appuyait toutes les assertions de Custine, mais ce qu'il ne lui pardonnait pas, c'était sa retraite si pusillanime, et son inaction sur le haut Rhin, pendant que la garnison de Mayence faisait des prodiges. Custine ici restait sans réponse. On lui reprochait ensuite d'avoir brûlé les magasins de Spire, en se retirant; reproche absurde, car la retraite une fois obligée, il valait mieux brûler les magasins que de les laisser à l'ennemi. On l'accusait d'avoir fait fusiller des volontaires à Spire pour cause de pillage : à quoi il répondait que la convention avait approuvé sa conduite. On l'accusait encore d'avoir particulièrement épargné les Prussiens, d'avoir volontairement exposé son armée à être battue le

Digitized by Google

15 mai, de s'être tardivement rendu dans son commandement du Nord, d'avoir tenté de dégarnir Lille de son artillerie pour la porter au camp de César, d'avoir empêché qu'on secourût Valenciennes, de n'avoir pas opposé d'obstacle au débarquement des Anglais; accusations toutes plus absurdes les unes que les autres. — « Enfin, lui disait-on, vous avez plaint Louis XVI; vous avez été triste le 31 mai; vous avez voulu faire pendre le docteur Hoffmann, président des jacobins à Mayence; vous avez empêché la distribution du journal du père Duchesne et du journal de la Montagne dans votre armée; vous avez dit que Marat et Robespierre étaient des perturbateurs; vous vous êtes entouré d'officiers aristocrates; vous n'avez jamais eu à votre table de bons républicains. » Ces reproches étaient mortels, et c'étaient les véritables griefs pour lesquels on le poursuivait.

Le procès traîna en longueur; toutes les imputations étaient si vagues que le tribunal hésitait. La fille de Custine, et beaucoup de personnes qui s'intéressaient à lui, avaient fait quelques démarches; car, à cette époque, bien que la crainte fût déjà grande, on osait témoigner encore quelque intérêt aux victimes. Aussitôt on dénonça aux Jacobins le tribunal révolutionnaire lui-même. « Il m'est douloureux, dit Hébert aux Jacobins, » d'avoir à dénoncer une autorité qui était l'espoir » des patriotes, qui d'abord avait mérité leur » confiance, et qui bientôt en va devenir le fléau. » Le tribunal révolutionnaire est sur le point » d'innocenter un scélérat, en faveur duquel, il » est vrai, les plus jolies femmes de Paris solli- » citent toute la terre. La fille de Custine, aussi » habile comédienne dans cette ville que l'était » son père à la tête des armées, voit tout le monde » et promet tout pour obtenir sa grâce. » Robespierre, de son côté, dénonça l'esprit de chicane et le goût des formalités qui s'étaient emparés du tribunal, et soutint que, seulement pour avoir voulu dégarnir Lille, Custine méritait la mort.

Vincent, l'un des témoins, avait vidé les cartons du ministère, et avait apporté les lettres et les ordres qu'on reprochait à Custine, et qui, certes, ne constituaient pas des crimes. Fouquier-Tinville en conclut un parallèle de Custine avec Dumouriez, qui perdit le malheureux général. Dumouriez, dit-il, s'était rapidement avancé en Belgique, pour l'abandonner ensuite non moins rapidement, et livrer à l'ennemi soldats, magasins et représentants. De même, Custine s'était rapidement avancé en Allemagne, avait abandonné nos soldats à Francfort, à Mayence, et avait voulu livrer avec cette dernière ville vingt mille hommes, deux représentants, et toute notre artillerie qu'il avait méchamment extraite de Strasbourg. Comme Dumouriez, il médisait de la convention et des jacobins, et faisait fusiller les braves volontaires, sous prétexte de maintenir la discipline. A ce parallèle, le tribunal n'hésita plus. Custine justifia pendant deux heures ses opérations militaires. Tronçon-Ducoudray défendit sa conduite administrative et civile, mais inutilement. Le tribunal déclara le général coupable, à la grande joie des jacobins et des cordeliers, qui remplissaient la salle, et qui donnèrent des signes bruyants de leur satisfaction. Cependant Custine n'avait pas été condamné à l'unanimité. Sur les trois questions, il y avait eu successivement contre lui dix, neuf, huit voix, sur onze. Le président lui ayant demandé s'il n'avait rien à ajouter, il regarda autour de lui, et ne trouvant pas ses défenseurs, il répondit: « Je n'ai plus de défenseurs; je meurs calme et innocent. »

Il fut exécuté le lendemain matin. Ce guerrier, connu par une grande bravoure, fut surpris à la vue de l'échafaud. Cependant il s'agenouilla au pied de l'échelle, fit une courte prière, se rassura, et reçut la mort avec courage. Ainsi finit cet infortuné général, qui ne manquait ni d'esprit ni de caractère, mais qui réunissait l'inconséquence et la présomption, et qui commit trois fautes capitales : la première, de sortir de sa véritable ligne d'opérations, en se portant à Francfort; la seconde, de ne pas vouloir y rentrer, lorsqu'on l'y engageait; et la troisième, de rester dans la plus timide inaction pendant le siége de Mayence. Cependant aucune de ces fautes ne méritait la mort; mais il subit le supplice qu'on n'avait pas pu infliger à Dumouriez, et qu'il n'avait pas mérité comme celui-ci par de grands et coupables projets. Sa mort fut un terrible exemple pour tous les généraux, et le signal pour eux d'une obéissance absolue aux ordres du gouvernement révolutionnaire.

Après cet acte de rigueur, les exécutions ne devaient plus s'arrêter; on renouvela l'ordre de hâter le procès de Marie-Antoinette. L'acte d'accusation des girondins tant demandé, et jamais rédigé, fut présenté à la convention. Saint-Just en était l'auteur. Des pétitions des jacobins vinrent obliger la convention à l'adopter. Il fut dirigé non-seulement contre les vingt-deux et les membres de la commission des douze, mais en outre contre soixante-treize membres du côté droit, qui gardaient un silence absolu depuis la victoire de la

Montagne, et qui avaient rédigé une protestation très-connue contre les événements du 31 mai et du 2 juin. Quelques montagnards forcenés voulaient l'accusation, c'est-à-dire la mort, contre les vingt-deux, les douze et les soixante-treize; mais Robespierre s'y opposa, et proposa un moyen terme, ce fut d'envoyer au tribunal révolutionnaire les vingt-deux et les douze, et de mettre les soixante-treize en arrestation. On fit ce qu'il voulut; les portes de la salle furent aussitôt interdites, les soixante-treize arrêtés, et injonction faite à Fouquier-Tinville de s'emparer des malheureux girondins. Ainsi la convention, toujours plus docile, se laissa arracher l'ordre d'envoyer à la mort une partie de ses collègues. A la vérité, elle ne pouvait plus différer, car les jacobins avaient fait cinq pétitions plus impérieuses les unes que les autres, pour obtenir ces derniers décrets d'accusation.

CHAPITRE XXVIII.

Continuation du siége de Lyon. Prise de cette ville. Décret terrible contre les Lyonnais révoltés. — Progrès de l'art de la guerre; influence de Carnot. — Victoire de Watignies. Déblocus de Maubeuge. — Reprise des opérations en Vendée. Victoire de Chollet. Fuite et dispersion des Vendéens au delà de la Loire. Mort de la plupart de leurs principaux chefs. — Échec sur le Rhin. Perte des lignes de Wissembourg.

Chaque revers réveillait l'énergie révolutionnaire, et cette énergie ramenait les succès. Il en avait toujours été ainsi pendant cette campagne mémorable. Depuis la défaite de Neerwinden jusqu'au mois d'août, une série continuelle de désastres avaient enfin provoqué des efforts désespérés. L'anéantissement du fédéralisme, la défense de Nantes, la victoire d'Hondtschoote, le déblocus de Dunkerque, avaient été le résultat de ces efforts. De nouveaux revers à Menin, à Pirmasens, aux Pyrénées, à Torfou et Coron dans la Vendée, venaient d'exciter un nouveau redoublement d'énergie, qui devait amener des succès décisifs sur tous les théâtres de la guerre.

Le siége de Lyon était, de toutes les opérations, celle dont on attendait la fin avec le plus d'impatience. Nous avons laissé Dubois-Crancé campé devant cette ville, avec cinq mille hommes de troupes réglées, et sept à huit mille réquisitionnaires. Il était menacé d'avoir bientôt sur ses derrières les Sardes que la faible armée des grandes Alpes ne pouvait plus arrêter. Comme nous l'avons déjà dit, il s'était placé au nord, entre la Saône et le Rhône, en présence des redoutes de la Croix-Rousse, et non sur les hauteurs de Sainte-Foy et de Fourvières, situées à l'ouest, et par lesquelles on aurait dû diriger la véritable attaque. Le motif de cette préférence était fondé sur plus d'une raison. Il importait avant tout de rester en communication avec la frontière des Alpes, où se trouvait le gros de l'armée républicaine, et d'où les Piémontais pouvaient venir au secours des Lyonnais. On avait encore l'avantage, dans cette position, d'occuper le cours supérieur des deux fleuves, et d'intercepter les vivres qui descendaient la Saône et le Rhône. Il est vrai que l'ouest restait ainsi ouvert aux Lyonnais, et qu'ils pouvaient faire des excursions continuelles vers Saint-Étienne et Montbrison; mais tous les jours on annonçait l'arrivée des contingents du Puy-de-Dôme, et une fois ces nouvelles réquisitions réunies, Dubois-Crancé pouvait achever le blocus du côté de l'ouest, et choisir alors le véritable point d'attaque. En attendant, il se contentait de serrer l'ennemi de près, de canonner la Croix-Rousse au nord, et de commencer ses lignes à l'est, devant le pont de la Guillotière. Le transport des munitions était difficile et lent; il fallait les faire venir de Grenoble, du fort Barreaux, de Briançon, d'Embrun, et leur faire parcourir ainsi jusqu'à soixante lieues de montagnes. Ces charrois extraordinaires ne pouvaient avoir lieu que par voie de réquisition forcée, et en mettant en mouvement cinq mille chevaux; car on avait à transporter devant Lyon quatorze mille bombes, trente-quatre mille boulets, trois cents milliers de poudre, huit cents mille cartouches, et cent trente bouches à feu.

Dès les premiers jours du siége, on annonçait la marche des Piémontais qui débouchaient du petit Saint-Bernard et du mont Cenis. Kellermann partit

Digitized by Google

aussitôt, sur les pressantes instances du département de l'Isère, et laissa le général Dumuy pour le remplacer à Lyon. Du reste, Dumuy ne le remplaçait qu'en apparence, car Dubois-Crancé, représentant et ingénieur habile, dirigeait lui seul toutes les opérations du siége. Pour hâter la levée des réquisitions du Puy-de-Dôme, Dubois-Crancé détacha le général Nicolas avec un petit corps de cavalerie; mais celui-ci fut enlevé dans le Forez, et livré aux Lyonnais. Dubois-Crancé y envoya alors mille hommes de bonnes troupes, avec le représentant Javognes. La mission de celui-ci fut plus heureuse; il contint les aristocrates de Montbrison et de Saint-Étienne, et fit lever environ sept à huit mille paysans, qu'il amena devant Lyon. Dubois-Crancé les plaça au pont d'Oullins, situé au nord-ouest de Lyon, et de manière à gêner les communications de la place avec le Forez. Il fit approcher le député Reverchon, qui, à Mâcon, avait réuni quelques mille réquisitionnaires, et les plaça sur le haut de la Saône tout à fait au nord. De cette manière, le blocus commençait à être un peu plus rigoureux; mais les opérations étaient lentes, et les attaques de vive force impossibles. Les fortifications de la Croix-Rousse, entre Rhône et Saône, devant lesquelles se trouvait le corps principal, ne pouvaient être emportées par un assaut. Du côté de l'est et de la rive gauche du Rhône, le pont Morand était défendu par une redoute en fer à cheval, très-habilement construite. A l'ouest, les hauteurs décisives de Sainte-Foy et Fourvières ne pouvaient être enlevées que par une armée vigoureuse, et pour le moment il ne fallait songer qu'à intercepter les vivres, à serrer la ville, et à l'incendier. Depuis le commencement d'août jusqu'au milieu de septembre, Dubois-Crancé n'avait pu faire autre chose, et à Paris on se plaignait de ses lenteurs sans vouloir en apprécier les motifs. Cependant il avait causé de grands dommages à cette malheureuse cité. L'incendie avait dévoré la magnifique place de Bellecour, l'arsenal, le quartier Saint-Clair, le port du Temple, et avait endommagé surtout le bel édifice de l'hôpital, qui s'élève si majestueusement sur la rive du Rhône. Les Lyonnais n'en résistaient pas moins avec la plus grande opiniâtreté. On avait répandu parmi eux la nouvelle que cinquante mille Piémontais allaient déboucher sur leur ville; l'émigration les comblait de promesses, sans venir cependant se jeter au milieu d'eux, et ces braves commerçants, sincèrement républicains, étaient, par leur fausse position, réduits à désirer le secours funeste et honteux de l'émigration et de l'étranger. Leurs sentiments éclatèrent plus d'une fois d'une manière non équivoque. Précy, ayant voulu arborer le drapeau blanc, en avait bientôt senti l'impossibilité. Un papier obsidional ayant été créé pour les besoins du siége, et des fleurs de lis se trouvant sur le filigrane de ce papier, il fallut le détruire et en fabriquer un autre. Ainsi les Lyonnais étaient républicains; mais la crainte des vengeances de la convention, et les fausses promesses de Marseille, de Bordeaux, de Caen, et surtout de l'émigration, les avaient entraînés dans un abîme de fautes et de malheurs!

Tandis qu'ils se nourrissaient de l'espoir de voir arriver cinquante mille Sardes, la convention avait ordonné aux représentants Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon, de se rendre en Auvergne et dans les départements environnants, pour y déterminer une levée en masse, et Kellermann courait dans les vallées des Alpes au-devant des Piémontais.

Une belle occasion s'offrait encore ici aux Piémontais d'effectuer une tentative hardie et grande, qui n'aurait pu manquer d'être heureuse: c'était de réunir leurs principales forces sur le Petit Saint-Bernard, et de déboucher sur Lyon avec cinquante mille hommes. On sait que les trois vallées de Sallenche, de la Tarentaise et de la Maurienne, adjacentes l'une à l'autre, tournent sur elles-mêmes comme une espèce de spirale, et que, partant du Petit Saint-Bernard, elles s'ouvrent sur Genève, Chambéry, Lyon et Grenoble. De petits corps français étaient éparpillés dans ces vallées. Descendre rapidement par l'une d'elles, et venir se placer à leur ouverture, était un moyen assuré, d'après tous les principes de l'art, de faire tomber les détachements engagés dans les montagnes, et de leur faire mettre bas les armes. On devait peu craindre l'attachement des Savoyards pour les Français; car les assignats et les réquisitions ne leur avaient encore fait connaître de la liberté que ses dépenses et ses rigueurs. Le duc de Montferrat, chargé de l'expédition, ne prit avec lui que vingt à vingt-cinq mille hommes, jeta un corps à sa droite, dans la vallée de Sallenche, descendit avec son corps principal dans la Tarentaise, et laissa le général Gordon parcourir la Maurienne avec l'aile gauche. Son mouvement, commencé le 14 août, dura jusqu'en septembre, tant il y mit de lenteur. Les Français, quoique très-inférieurs en nombre, opposèrent une résistance énergique, et firent durer la retraite pendant dix-huit jours. Arrivé à

Moustier, le duc de Montferrat chercha à se lier avec Gordon, sur la chaîne du Grand-Loup, qui sépare les deux vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, et ne songea nullement à marcher rapidement sur Conflans, point de réunion des vallées. Cette lenteur et ses vingt-cinq mille hommes prouvent assez s'il avait envie d'aller à Lyon.

Pendant ce temps, Kellermann, accouru de Grenoble, avait fait lever les gardes nationales de l'Isère et des départements environnants. Il avait ranimé les Savoyards qui commençaient à craindre les vengeances du gouvernement piémontais, et il était parvenu à réunir à peu près douze mille hommes. Alors il fit renforcer le corps de la vallée de Sallenche, et se porta vers Conflans, à l'issue des deux vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. C'était vers le 10 septembre. Dans ce moment, l'ordre de marcher en avant arrivait au duc de Montferrat. Mais Kellermann prévint les Piémontais, osa les attaquer dans la position d'Espierre qu'ils avaient prise sur la chaîne du Grand-Loup, afin de communiquer entre les deux vallées. Ne pouvant aborder cette position de front, il la fit tourner par un corps détaché. Ce corps, formé de soldats à moitié nus, fit pourtant des efforts héroïques, et, à force de bras, éleva les canons sur des hauteurs presque inaccessibles. Tout à coup l'artillerie française tonna inopinément sur la tête des Piémontais, qui en furent épouvantés; Gordon se retira aussitôt de la vallée de Maurienne sur Saint-Michel; le duc de Monferrat se reporta au milieu de la vallée de la Tarentaise. Kellermann, ayant fait inquiéter celui-ci sur ses flancs, l'obligea bientôt à remonter jusqu'à Saint-Maurice et à Saint-Germain, et enfin il le rejeta, le 4 octobre, au delà des Alpes. Ainsi la campagne courte et heureuse qu'auraient pu faire les Piémontais en débouchant avec une masse double, et en descendant par une seule vallée sur Chambéry et Lyon, manqua ici par les mêmes raisons qui avaient fait manquer toutes les tentatives des coalisés, et qui avaient sauvé la France.

Pendant que les Sardes étaient repoussés au delà des Alpes, les trois députés envoyés dans le Puy-de-Dôme pour y déterminer une levée en masse soulevaient les campagnes en prêchant une espèce de croisade, et en persuadant que Lyon, loin de défendre la cause républicaine, était le rendez-vous des factions de l'émigration et de l'étranger. Le paralytique Couthon, plein d'une activité que ses infirmités ne pouvaient ralentir, excita un mouvement général; il fit partir d'abord Maignet et Châteauneuf avec une première colonne de douze mille hommes, et resta en arrière pour en amener encore une de vingt-cinq mille, et pour faire les réquisitions de vivres nécessaires. Dubois-Crancé plaça les nouvelles levées du côté de l'ouest vers Sainte-Foy, et compléta ainsi le blocus. Il reçut en même temps un détachement de la garnison de Valenciennes, qui, d'après les traités, ne pouvait, comme celle de Mayence, servir que dans l'intérieur; il plaça des détachements de troupes réglées en avant des troupes de réquisitions, de manière à former de bonnes têtes de colonnes. Son armée pouvait se composer alors de vingt-cinq mille réquisitionnaires, et de huit ou dix mille soldats aguerris.

Le 24, à minuit, il fit enlever la redoute du pont d'Oullins, qui conduisait au pied des hauteurs de Sainte-Foy. Le lendemain, le général Doppet, Savoyard, qui s'était distingué sous Carteaux dans la guerre contre les Marseillais, arriva pour remplacer Kellermann. Celui-ci venait d'être destitué à cause de la tiédeur de son zèle, et on ne lui avait laissé quelques jours de commandement que pour lui donner le temps d'achever son expédition contre les Piémontais. Le général Doppet se concerta de suite avec Dubois-Crancé pour l'assaut des hauteurs de Sainte-Foy. Tous les préparatifs furent faits pour la nuit du 28 au 29 septembre. Des attaques simultanées furent dirigées au nord vers la Croix-Rousse, à l'est en face du pont Morand, au midi par le pont de la Mulatière, qui est placé au-dessous de la ville, au confluent de la Saône et du Rhône. L'attaque sérieuse dut avoir lieu par le pont d'Oullins sur Sainte-Foy. Elle ne commença que le 29, à cinq heures du matin, une heure ou deux après les trois autres. Doppet, enflammant ses soldats, se précipite avec eux sur une première redoute, et les entraîne sur la seconde avec la plus grande vivacité. Le grand et le petit Sainte-Foy sont emportés. Pendant ce temps, la colonne chargée d'attaquer le pont de la Mulatière parvient à s'en emparer, et pénètre dans l'isthme à la pointe duquel se réunissent les deux fleuves. Elle allait s'introduire dans Lyon, lorsque Précy, accourant avec sa cavalerie, parvient à la repousser, et à sauver la place. De son côté, le chef d'artillerie Vaubois, qui avait dirigé sur le pont Morand une attaque des plus vives, pénétra dans la redoute en fer à cheval, mais il fut obligé de l'abandonner.

De toutes ces attaques, une seule avait complé-

tement réussi, mais c'était la principale, celle de Sainte-Foy. Il restait maintenant à passer des hauteurs de Sainte-Foy à celles de Fourvières, bien plus régulièrement retranchées, et bien plus difficiles à emporter. L'avis de Dubois-Crancé, qui agissait systématiquement, et en savant militaire, était de ne pas s'exposer aux chances d'un nouvel assaut, et voici ses raisons. Il savait que les Lyonnais, réduits à manger de la farine de pois, n'avaient de vivres que pour quelques jours encore, et qu'ils allaient être obligés de se rendre. Il les avait trouvés très-braves à la défense de la Mulatière et du pont Morand; il craignait qu'une attaque sur les hauteurs de Fourvières ne réussît pas, et qu'un échec ne désorganisât l'armée, et l'obligeât à lever le siége. « Ce qu'on peut faire, disait-il, de plus heureux pour des assiégés braves et désespérés, c'est de leur fournir l'occasion de se sauver par un combat. Laissons-les périr par l'effet de quelques jours de famine. »

Couthon arrivait dans ce moment, 2 octobre, avec une nouvelle levée de vingt-cinq mille paysans de l'Auvergne. « J'arrive, écrivait-il, avec » mes rochers de l'Auvergne, et je vais les préci- » piter dans le faubourg de Vaise. » Il trouva Dubois-Crancé au milieu d'une armée dont il était le chef absolu, où il avait établi les règles de la subordination militaire, et où il portait plus souvent son habit d'officier supérieur que celui de représentant du peuple. Couthon fut irrité de voir un représentant remplacer l'égalité par la hiérarchie militaire, et ne voulut pas surtout entendre parler de guerre régulière. « Je n'entends rien, » dit-il, à la tactique; j'arrive avec le peuple; sa » sainte colère emportera tout. Il faut inonder » Lyon de nos masses, et l'emporter de vive force. » D'ailleurs, j'ai promis congé à mes paysans pour » lundi, et il faut qu'ils aillent faire leurs ven- » danges. » On était alors au mardi. Dubois-Crancé, homme de métier, habitué aux troupes réglées, témoigna quelque mépris pour ces paysans confusément amassés, et mal armés; il proposa de choisir parmi eux les plus jeunes, de les incorporer dans les bataillons déjà organisés, et de renvoyer les autres. Couthon ne voulut écouter aucun de ces conseils de prudence, et fit décider sur-le-champ qu'on attaquerait Lyon de vive force sur tous les points, avec les soixante mille hommes dont on disposait; car telle était maintenant la force de l'armée avec cette nouvelle levée. Il écrivit en même temps au comité de salut public pour faire révoquer Dubois-Crancé. L'attaque fut résolue dans le conseil de guerre pour le 8 octobre.

La révocation de Dubois-Crancé et de son collègue Gauthier arriva dans l'intervalle. Les Lyonnais avaient une grande horreur de Dubois-Crancé, que depuis deux mois ils voyaient acharné contre leur ville, et ils disaient qu'ils ne voulaient pas se rendre à lui. Le 7, Couthon leur fit une dernière sommation, et leur écrivit que c'était lui, Couthon, et les représentants Maignet et Laporte, que la convention chargeait de la poursuite du siége. Le feu fut suspendu jusqu'à quatre heures du soir, et recommença alors avec une extrême violence. On allait se préparer à l'assaut, quand une députation vint négocier au nom des Lyonnais. Il paraît que le but de cette négociation était de donner à Précy et à deux mille des habitants les plus compromis le temps de se sauver en colonne serrée. Ils profitèrent en effet de cet intervalle, et sortirent par le faubourg de Vaise pour se retirer vers la Suisse.

Les pourparlers étaient à peine commencés, qu'une colonne républicaine pénétra jusqu'au faubourg Saint-Just. Il n'était plus temps de faire des conditions, et d'ailleurs la convention n'en voulait pas. Le 9, l'armée entra, ayant les représentants en tête. Les habitants s'étaient cachés, mais tous les montagnards persécutés sortirent en foule au-devant de l'armée victorieuse, et lui composèrent une espèce de triomphe populaire. Le général Doppet fit observer la plus exacte discipline à ses troupes, et laissa aux représentants le soin d'exercer eux-mêmes sur cette ville infortunée les vengeances révolutionnaires.

Pendant ce temps, Précy, avec ses deux mille fugitifs, marchait vers la Suisse. Mais Dubois-Crancé, prévoyant que ce serait là son unique ressource, avait depuis longtemps fait garder tous les passages. Les malheureux Lyonnais furent poursuivis, dispersés et tués par les paysans. Il n'y en eut que quatre-vingts qui, avec Précy, parvinrent à atteindre le territoire helvétique.

A peine entré, Couthon réintégra l'ancienne municipalité montagnarde, et lui donna mission de chercher et de désigner les rebelles. Il chargea une commission populaire de les juger militairement. Il écrivit ensuite à Paris qu'il y avait à Lyon trois classes d'habitants : 1° les riches coupables; 2° les riches égoïstes; 3° les ouvriers ignorants, détachés de toute espèce de cause, et incapables de bien comme de mal. Il fallait guillotiner les premiers et détruire leurs maisons, faire contri-

buer les seconds de toute leur fortune, dépayser enfin les derniers, et les remplacer par une colonie républicaine.

La prise de Lyon produisit à Paris la plus grande joie, et dédommagea des mauvaises nouvelles de la fin de septembre. Cependant, malgré le succès, on se plaignit des lenteurs de Dubois-Crancé, on lui imputa la fuite des Lyonnais par le faubourg de Vaise, fuite qui d'ailleurs n'en avait sauvé que quatre-vingts. Couthon surtout l'accusa de s'être fait général absolu dans son armée, de s'être plus souvent montré avec son costume d'officier supérieur qu'avec celui de représentant, d'avoir affiché la morgue d'un tacticien, d'avoir enfin voulu faire prévaloir le système des siéges réguliers sur celui des attaques en masse. Aussitôt une enquête fut faite par les jacobins contre Dubois-Crancé, dont l'activité et la vigueur avaient cependant rendu tant de services à Grenoble, dans le Midi et devant Lyon. En même temps, le comité de salut public prépara des décrets terribles, afin de rendre plus formidable et plus obéie l'autorité de la convention.

Voici le décret qui fut présenté par Barère et rendu sur-le-champ :

« Art. 1er. Il sera nommé par la convention na» tionale, sur la présentation du comité de salut » public, une commission de cinq représentants » du peuple, qui se transporteront à Lyon sans » délai, pour faire saisir et juger militairement » tous les contre-révolutionnaires qui ont pris les » armes dans cette ville.

» 2. Tous les Lyonnais seront désarmés; les » armes seront données à ceux qui seront reconnus » n'avoir point trempé dans la révolte, et aux dé» fenseurs de la patrie.

» 3. La ville de Lyon sera détruite.

» 4. Il n'y sera conservé que la maison du pau» vre, les manufactures, les ateliers des arts, les » hôpitaux, les monuments publics et ceux de l'in» struction.

» 5. Cette ville cessera de s'appeler Lyon. Elle » s'appellera *Commune-Affranchie*.

» 6. Sur les débris de Lyon sera élevé un monu» ment où seront lus ces mots : *Lyon fit la guerre » à la liberté, Lyon n'est plus!* * »

La nouvelle de la prise de Lyon fut aussitôt annoncée aux deux armées du Nord et de la Vendée, où devaient se porter les coups décisifs, et une proclamation les invita à imiter l'armée de Lyon. On disait à l'armée du Nord : « L'étendard de la » liberté flotte sur les murs de Lyon, et les pa» rifie. Voilà le présage de la victoire; la victoire » appartient au courage. Elle est à vous; frappez, » exterminez les satellites des tyrans!... La pa» trie vous regarde, la convention seconde votre » généreux dévouement; encore quelques jours, » les tyrans ne seront plus, et la république » vous devra son bonheur et sa gloire! » On disait aux soldats de la Vendée : « Et vous aussi, » braves soldats, vous remporterez une victoire; » il y a assez longtemps que la Vendée fatigue la » république; marchez, frappez, finissez! Tous » nos ennemis doivent succomber à la fois : cha» que armée va vaincre. Seriez-vous les derniers » à moissonner des palmes, à mériter la gloire » d'avoir exterminé les rebelles et sauvé la pa» trie? »

Le comité, comme on voit, n'oubliait rien pour tirer le plus grand parti de la prise de Lyon. Cet événement, en effet, était de la plus haute importance. Il délivrait l'est de la France des derniers restes de l'insurrection, et ôtait toute espérance aux émigrés intriguant en Suisse, et aux Piémontais, qui ne pouvaient compter à l'avenir sur aucune diversion. Il comprimait le Jura, assurait les derrières de l'armée du Rhin, permettait de porter devant Toulon et les Pyrénées des secours en hommes et en matériel devenus indispensables; il intimidait enfin toutes les villes qui avaient eu du penchant à s'insurger, et assurait leur soumission définitive.

C'est au Nord que le comité voulait déployer le plus d'énergie, et qu'il faisait aux généraux et aux soldats un devoir d'en montrer davantage. Tandis que Custine venait de porter sa tête sur l'échafaud, Houchard, pour n'avoir pas fait à Dunkerque tout ce qu'il aurait pu, était envoyé au tribunal révolutionnaire. Les derniers reproches adressés au comité, en septembre dernier, l'avaient obligé de renouveler tous les états-majors. Il venait de les recomposer entièrement, et d'élever aux plus hauts grades de simples officiers. Houchard, colonel au commencement de la campagne, et, avant qu'elle fût finie, devenu général en chef, et maintenant accusé devant le tribunal révolutionnaire; Hoche, simple officier au siége de Dunkerque, et promu aujourd'hui au commandement de l'armée de la Moselle; Jourdan, chef de bataillon, puis commandant au centre le jour d'Hondtschoote, et enfin nommé général en chef de l'armée du Nord, étaient

* Décret du 18e jour du 1er mois de l'an IIe de la république.

de frappants exemples des vicissitudes de la fortune dans ces armées républicaines. Ces promotions subites empêchaient que soldats, officiers et généraux, eussent le temps de se connaître et de s'accorder de la confiance; mais elles donnaient une idée terrible de cette volonté qui frappait ainsi sur toutes les existences, non pas seulement dans le cas d'une trahison prouvée, mais seulement pour un soupçon, pour une insuffisance de zèle, pour une demi-victoire; et il en résultait un dévouement absolu de la part des armées, et des espérances sans bornes chez les génies assez hardis pour braver les dangereuses chances du généralat.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter les premiers progrès de l'art de la guerre. Sans doute, les principes de cet art avaient été connus et pratiqués de tous les temps par les capitaines qui joignaient l'audace d'esprit à l'audace de caractère. Tout récemment encore, Frédéric venait de donner l'exemple des plus belles combinaisons stratégiques. Mais dès que l'homme de génie disparaît pour faire place aux hommes ordinaires, l'art de la guerre retombe dans la circonspection et la routine. On combat éternellement pour la défense ou l'attaque d'une ligne, on devient habile à calculer les avantages d'un terrain, à y adapter chaque espèce d'arme; mais, avec tous ces moyens, on dispute pendant des années entières une province qu'un capitaine hardi pourrait gagner en une manœuvre, et cette prudence de la médiocrité sacrifie plus de sang que la témérité du génie, car elle consomme les hommes sans résultats. Ainsi avaient fait les savants tacticiens de la coalition. A chaque bataillon ils en opposaient un autre; ils gardaient toutes les routes menacées par l'ennemi; et tandis qu'avec une marche hardie ils auraient pu détruire la révolution, ils n'osaient faire un pas, de peur de se découvrir. L'art de la guerre était à régénérer. Former une masse compacte, la remplir de confiance et d'audace, la porter promptement au delà d'un fleuve, d'une chaîne de montagnes, et venir frapper un ennemi qui ne s'y attend pas, en divisant ses forces, en l'isolant de ses ressources, en lui prenant sa capitale, était un art difficile et grand qui exigeait du génie, et qui ne pouvait se développer qu'au milieu de la fermentation révolutionnaire.

La révolution, en mettant en mouvement tous les esprits, prépara l'époque des grandes combinaisons militaires. D'abord elle suscita pour sa cause des masses d'hommes énormes, et bien autrement considérables que toutes celles qui furent jamais soulevées pour la cause des rois. Ensuite elle excita une impatience de succès extraordinaires, dégoûta des combats lents et méthodiques, et suggéra l'idée des irruptions soudaines et nombreuses sur un même point. De tout côté on disait : Il faut nous battre en masse. C'était le cri des soldats sur toutes les frontières, et des jacobins dans les clubs. Couthon, arrivant à Lyon, avait répondu à tous les raisonnements de Dubois-Crancé, en disant qu'il fallait livrer l'assaut en masse. Enfin Barère avait fait un rapport habile et profond, où il montrait que la cause de nos revers était dans les combats de détail. Ainsi, en formant des masses, en les remplissant d'audace, en les affranchissant de toute routine, en leur imprimant l'esprit et le courage des innovations, la révolution prépara la renaissance de la grande guerre. Ce changement ne pouvait pas s'opérer sans désordre. Des paysans, des ouvriers, transportés sur les champs de bataille, n'y apportaient le premier jour que l'ignorance, l'indiscipline et les terreurs paniques, effets naturels d'une mauvaise organisation. Les représentants, qui venaient souffler les passions révolutionnaires dans les camps, exigeaient souvent l'impossible, et commettaient des iniquités à l'égard de braves généraux. Dumouriez, Custine, Houchard, Brunet, Canclaux, Jourdan, périrent ou se retirèrent devant ce torrent; mais en un mois, ces ouvriers devenaient, de jacobins déclamateurs, des soldats dociles et braves; ces représentants communiquaient une audace et une volonté extraordinaires aux armées; et, à force d'exigence et de changements, ils finissaient par trouver les génies hardis qui convenaient aux circonstances.

Enfin un homme vint régulariser ce grand mouvement, ce fut Carnot. Autrefois officier du génie, et depuis membre de la convention et du comité de salut public, partageant en quelque sorte son inviolabilité, il put impunément introduire de l'ordre dans des opérations trop décousues, et surtout leur imprimer un ensemble qu'avant lui aucun ministre n'eût été assez obéi pour leur imposer. L'une des principales causes de nos revers précédents, c'était la confusion qui accompagne une grande fermentation. Le comité établi et devenu irrésistible, et Carnot étant revêtu de toute la puissance de ce comité, on obéit à la pensée de l'homme sage qui, calculant sur l'ensemble, prescrivait des mouvements parfaitement coordonnés entre eux, et tendant à un même but. Des géné-

raux ne pouvaient plus, comme Dumouriez ou Custine avaient fait autrefois, agir chacun de leur côté, en attirant toute la guerre et tous les moyens à eux. Des représentants ne pouvaient plus ordonner ni contrarier des manœuvres, ni modifier les ordres supérieurs. Il fallait obéir à la volonté suprême du comité, et se conformer au plan uniforme qu'il avait prescrit. Placé ainsi au centre, planant sur toutes les frontières, l'esprit de Carnot, en s'élevant, dut s'agrandir; il conçut des plans étendus, dans lesquels la prudence se conciliait avec la hardiesse. L'instruction envoyée à Houchard en est la preuve. Sans doute, ses plans avaient quelquefois l'inconvénient des plans formés dans des bureaux : quand ses ordres arrivaient, ils n'étaient ni toujours convenables aux lieux, ni exécutables dans le moment; mais ils rachetaient par l'ensemble l'inconvénient des détails, et nous assurèrent, l'année suivante, des triomphes universels.

Carnot était accouru sur la frontière du Nord auprès de Jourdan. La résolution était prise d'attaquer hardiment l'ennemi, quoiqu'il parût formidable. Carnot demanda un plan au général, pour juger ses vues et les concilier avec celles du comité, c'est-à dire avec les siennes. Les coalisés, revenus de Dunkerque vers le milieu de la ligne, s'étaient réunis entre l'Escaut et la Meuse, et formaient là une masse redoutable qui pouvait porter des coups décisifs. Nous avons déjà fait connaître le théâtre de la guerre. Plusieurs lignes partagent l'espace compris entre la Meuse et la mer; c'est la Lys, la Scarpe, l'Escaut et la Sambre. Les alliés, en prenant Condé et Valenciennes, s'étaient assuré deux points importants sur l'Escaut. Le Quesnoy, dont ils venaient de s'emparer, leur donnait un appui entre l'Escaut et la Sambre; mais ils n'en avaient aucun sur la Sambre même. Ils songèrent à Maubeuge, qui, par sa position sur la Sambre, les aurait rendus à peu près maîtres de l'espace compris entre cette rivière et la Meuse. A l'ouverture de la campagne prochaine, Valenciennes et Maubeuge leur auraient fourni ainsi une base excellente d'opérations, et leur campagne de 1793 n'eût pas été entièrement inutile. Leur dernier projet consista donc à occuper Maubeuge.

Du côté des Français, chez lesquels l'esprit de combinaison commençait à se développer, on imagina d'agir par Lille et Maubeuge, sur les deux ailes de l'ennemi, et, en le débordant ainsi sur ses deux flancs, on espéra de faire tomber son centre. On s'exposait, il est vrai, de cette manière, à essuyer tout son effort sur l'une ou sur l'autre des deux ailes, et on lui laissait tout l'avantage de sa masse; mais il y avait certainement moins de routine dans cette conception que dans les précédentes. Cependant le plus pressant était de secourir Maubeuge. Jourdan, laissant à peu près cinquante mille hommes dans les camps de Gavarelle, de Lille et de Cassel, pour former son aile gauche, réunissait à Guise le plus de monde possible. Il avait composé une masse d'environ quarante-cinq mille hommes, déjà organisés, et faisait enrégimenter en toute hâte les nouvelles levées provenant de la réquisition permanente. Cependant ces levées étaient dans un tel désordre, qu'il fallut laisser des détachements de troupes de ligne pour les garder. Jourdan fixa donc à Guise le rendez-vous de toutes les recrues, et s'avança sur cinq colonnes au secours de Maubeuge.

Déjà l'ennemi avait investi cette place. Comme celles de Valenciennes et de Lille, elle était soutenue par un camp retranché, placé sur la rive droite de la Sambre, du côté même par lequel s'avançaient les Français. Deux divisions, celles des généraux Desjardins et Mayer, gardaient le cours de la Sambre, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de Maubeuge. L'ennemi, au lieu de s'avancer en deux masses serrées, de refouler Desjardins sur Maubeuge, et de rejeter Mayer en arrière sur Charleroi, où il eût été perdu, passa la Sambre en petites masses, et laissa les deux divisions Desjardins et Mayer se rallier dans le camp retranché de Maubeuge. C'était fort bien d'avoir séparé Desjardins de Jourdan, et de l'avoir empêché ainsi de grossir l'armée active des Français; mais en laissant Mayer se réunir à Desjardins, on avait permis à ces deux généraux de former sous Maubeuge un corps de vingt mille hommes, qui pouvait sortir du rôle de simple garnison, surtout à l'approche de la grande armée de Jourdan. Cependant la difficulté de nourrir ce nombreux rassemblement était un inconvénient des plus graves pour Maubeuge, et pouvait, jusqu'à un certain point, excuser les généraux ennemis d'avoir permis la jonction.

Le prince de Cobourg plaça les Hollandais, au nombre de douze mille, sur la rive gauche de la Sambre, et s'attacha à faire incendier les magasins de Maubeuge, pour augmenter la disette. Il porta le général Colloredo sur la rive droite, et le chargea d'investir le camp retranché. En avant de Colloredo, Clerfayt, avec trois divisions, forma le corps d'observation, et dut s'opposer à la marche

de Jourdan. Les coalisés comptaient à peu près soixante-cinq mille hommes.

Avec de l'audace et du génie, le prince de Cobourg aurait laissé quinze ou vingt mille hommes au plus pour contenir Maubeuge; il aurait marché ensuite avec quarante-cinq ou cinquante mille sur le général Jourdan, et l'aurait battu infailliblement; car, avec l'avantage de l'offensive, et à nombre égal, ses troupes devaient l'emporter sur les nôtres encore mal organisées. Au lieu d'adopter ce plan, le prince de Cobourg laissa environ trente-cinq mille hommes autour de la place, et resta en observation avec environ trente mille dans les positions de Dourlers et Watignies.

Dans cet état de choses, il n'était pas impossible au général Jourdan de percer sur un point la ligne occupée par le corps d'observation, de marcher sur Colloredo qui faisait l'investissement du camp retranché, de le mettre entre deux feux, et, après l'avoir accablé, de s'adjoindre l'armée entière de Maubeuge, de former avec elle une masse de soixante mille hommes, et de battre tous les coalisés placés sur la rive droite de la Sambre. Pour cela, il fallait diriger une seule attaque sur Watignies, point le plus faible, mais, en se portant exclusivement de ce côté, on laissait ouverte la route d'Avesnes qui aboutissait à Guise, où était notre base, et le lieu de réunion de tous les dépôts. Le général français préféra un plan plus prudent, mais moins fécond, et fit attaquer le corps d'observation sur quatre points, de manière à garder toujours la route d'Avesnes et de Guise. A sa gauche, il détacha la division Fromentin sur Saint-Waast, avec ordre de marcher entre la Sambre et la droite de l'ennemi. Le général Balland, avec plusieurs batteries, dut se placer au centre, en face de Dourlers, pour contenir Clerfayt par une forte canonnade. Le général Duquesnoy s'avança vers la droite sur Watignies, qui formait la gauche de l'ennemi, un peu en arrière de la position centrale de Dourlers. Ce point n'était occupé que par un faible corps. Une quatrième division, celle du général Beauregard, placée encore au delà de la droite, dut seconder Duquesnoy dans son attaque sur Watignies. Ces divers mouvements étaient peu liés, et ne portaient pas sur les points décisifs. Ils s'effectuèrent le 15 octobre au matin. Le général Fromentin s'empara de Saint-Waast; mais n'ayant pas pris la précaution de longer les bois pour se tenir à l'abri de la cavalerie, il fut assailli et rejeté dans le ravin de Saint-Remy. Au centre, où l'on croyait Fromentin maître de Saint-Waast, et où l'on savait que la droite avait réussi à s'approcher de Watignies, on voulut passer outre, et au lieu de canonner Dourlers, on songea à s'en emparer. Il paraît que ce fut l'avis de Carnot, qui décida l'attaque malgré le général Jourdan. Notre infanterie se jeta dans le ravin qui la séparait de Dourlers, gravit le terrain sous un feu meurtrier, et arriva sur un plateau où elle avait en tête des batteries formidables, et en flanc une nombreuse cavalerie prête à la charger. Dans ce même instant, un nouveau corps, qui venait de contribuer à mettre Fromentin en déroute, menaçait encore de la déborder sur sa gauche. Le général Jourdan s'exposa au plus grand danger pour la maintenir; mais elle plia, se jeta en désordre dans le ravin, et très-heureusement reprit ses positions sans avoir été poursuivie. Nous avions perdu près de mille hommes à cette tentative, et notre gauche sous Fromentin avait perdu son artillerie. Le général Duquesnoy, à la droite, avait seul réussi, en parvenant à s'approcher de Watignies.

Après cette tentative; la position était mieux connue des Français. Ils sentirent que Dourlers était trop défendu pour diriger sur ce point l'attaque principale; que Watignies, à peine gardé par le général Tercy, et placé en arrière de Dourlers, était facile à emporter, et que ce village une fois occupé par le gros de nos forces, la position de Dourlers tombait nécessairement. Jourdan détacha donc six à sept mille hommes vers sa droite, pour renforcer le général Duquesnoy; il ordonna au général Beauregard, trop éloigné avec sa quatrième colonne, de se rabattre d'Eule sur Obrechies, de manière à opérer un effort concentrique sur Watignies, conjointement avec le général Duquesnoy; mais il persista à continuer sa démonstration sur le centre, et à faire marcher Fromentin vers la gauche, afin d'embrasser toujours le front entier de l'ennemi.

Le lendemain 16, l'attaque commença. Notre infanterie, débouchant par les trois villages de Dinant, Demichaux et Choisy, aborda Watignies. Les grenadiers autrichiens, qui liaient Watignies à Dourlers, furent rejetés dans les bois. La cavalerie ennemie fut contenue par l'artillerie légère disposée à propos, et Watignies fut emporté. Le général Beauregard, moins heureux, fut surpris par une brigade que les Autrichiens avaient détachée contre lui. Sa troupe, s'exagérant la force de l'ennemi, se débanda et céda une partie du terrain. A Dourlers et Saint-Waast, on s'était contenu réciproquement; mais Watignies était occupé, et

Digitized by Google

c'était l'essentiel. Jourdan, pour s'en assurer la possession, y renforça encore une fois sa droite de cinq ou six mille hommes. Cobourg, trop prompt à céder au danger, se retira, malgré le succès obtenu sur Beauregard, et malgré l'arrivée du duc d'York, qui venait à marches forcées de l'autre côté de la Sambre. Il est probable que la crainte de voir les Français s'unir aux vingt mille hommes du camp retranché, l'empêcha de persister à occuper la rive droite de la Sambre. Il est certain que si l'armée de Maubeuge, au bruit du canon de Watignies, eût attaqué le faible corps d'investissement, et tâché de marcher vers Jourdan, les coalisés auraient pu être accablés. Les soldats le demandaient à grands cris, mais le général Ferrand s'y opposa, et le général Chancel, qu'on crut à tort coupable de ce refus, fut envoyé au tribunal révolutionnaire. L'heureuse attaque de Watignies décida la levée du siége de Dunkerque : elle fut appelée victoire de Watignies, et produisit sur les esprits la plus grande impression.

Les coalisés se trouvaient ainsi concentrés entre l'Escaut et la Sambre. Le comité de salut public voulut aussitôt tirer parti de la victoire de Watignies, du découragement qu'elle avait jeté chez l'ennemi, de l'énergie qu'elle avait rendue à notre armée, et résolut de tenter un dernier effort, qui avant l'hiver rejetât les coalisés hors du territoire, et les laissât avec le sentiment décourageant d'une campagne entièrement perdue. L'avis de Jourdan et de Carnot était opposé à celui du comité. Ils pensaient que les pluies, déjà très-abondantes, le mauvais état des chemins, la fatigue des troupes, étaient des raisons suffisantes d'entrer dans les quartiers d'hiver, et ils conseillaient d'employer la mauvaise saison à discipliner et organiser l'armée. Cependant le comité insista pour qu'on délivrât le territoire, disant que dans cette saison une défaite ne pourrait pas avoir de grands résultats. D'après l'idée nouvellement imaginée d'agir sur les ailes, le comité ordonna de marcher par Maubeuge et Charleroy d'un côté, par Cysaing, Maulde et Tournay de l'autre, et d'envelopper ainsi l'ennemi sur le territoire qu'il avait envahi. L'arrêté fut signé le 22 octobre. Les ordres furent donnés en conséquence ; l'armée des Ardennes dut se joindre à Jourdan ; les garnisons des places fortes durent en sortir, et être remplacées par les nouvelles réquisitions.

La guerre de la Vendée venait d'être reprise avec une nouvelle activité. On a vu que Canclaux s'était replié sur Nantes, et que les colonnes de la haute Vendée étaient rentrées à Angers et à Saumur. Avant que les nouveaux décrets qui confondaient les deux armées de la Rochelle et de Brest en une seule, et en conféraient le commandement au général Léchelle, fussent connus, Canclaux prépara un nouveau mouvement offensif. La garnison de Mayence était déjà réduite, par la guerre et les maladies, à neuf ou dix mille hommes. La division de Brest, battue sous Beysser, était presque désorganisée. Canclaux n'en résolut pas moins une marche très-hardie au centre de la Vendée, et en même temps il conjura Rossignol de le seconder avec son armée. Rossignol réunit aussitôt un conseil de guerre à Saumur, le 2 octobre, et fit décider que les colonnes de Saumur, de Thouars et de la Châtaigneraye, se réuniraient le 7 à Bressuire, et marcheraient de là à Châtillon, pour faire concourir leur attaque avec celle de Canclaux. Il prescrivit en même temps aux deux colonnes de Luçon et des Sables de garder la défensive, à cause de leurs derniers revers, et des dangers qui les menaçaient du côté de la basse Vendée.

Pendant ce temps, Canclaux s'était avancé le 1er octobre jusqu'à Montaigu, poussant des reconnaissances jusqu'à Saint-Fulgent, pour tâcher de se lier par sa droite avec la colonne de Luçon, dans le cas où elle parviendrait à reprendre l'offensive. Enhardi par le succès de sa marche, il ordonna, le 26, à l'avant-garde, toujours commandée par Kléber, de se porter à Tiffauges. Quatre mille Mayençais rencontrèrent l'armée de d'Elbée et de Bonchamps à Saint-Simphorien, la mirent en déroute après un combat sanglant, et la repoussèrent fort loin. Dans la soirée même arriva le décret qui destituait Canclaux, Aubert-Dubayet et Grouchy. Le mécontentement fut très-grand dans la colonne de Mayence, et Philippeaux, Gillet, Merlin et Rewbell, qui voyaient l'armée privée d'un excellent général au moment où elle était exposée au centre de la Vendée, en furent indignés. C'était sans doute une excellente mesure que de réunir le commandement de l'Ouest sur une seule tête, mais il fallait choisir un autre individu pour en supporter le fardeau. Léchelle était ignorant et lâche, dit Kléber dans ses mémoires, et ne se montra jamais une seule fois au feu. Simple officier dans l'armée de la Rochelle, on l'avança subitement, comme Rossignol, à cause de sa réputation de patriotisme ; mais on ignorait que, n'ayant ni l'esprit naturel de Rossignol, ni sa bravoure, il était aussi mauvais soldat que mauvais général. En attendant son arrivée, Kléber eut le commandement. On resta dans les

Digitized by Google

mêmes positions entre Montaigu et Tiffauges.

Léchelle arriva enfin le 8 octobre, et on tint un conseil de guerre en sa présence. On venait d'apprendre la marche des colonnes de Saumur, de Thouars et de la Châtaigneraye, sur Bressuire; il fut convenu alors qu'on persisterait à marcher sur Chollet, où l'on se joindrait aux trois colonnes réunies à Bressuire, et en même temps il fut ordonné au reste de la division de Luçon de s'avancer vers le rendez-vous général. Léchelle ne comprit rien aux raisonnements des généraux, et approuva tout en disant : *il faut marcher majestueusement et en masse.* Kléber replia sa carte avec mépris. Merlin dit qu'on avait choisi le plus ignorant des hommes pour l'envoyer à l'armée la plus compromise. Dès ce moment, Kléber fut chargé, par les représentants, de diriger seul les opérations, en se bornant, pour la forme, à en rendre compte à Léchelle. Celui-ci profita de cet arrangement pour se tenir à une grande distance du champ de bataille. Éloigné du danger, il haïssait les braves qui se battaient pour lui, mais du moins il les laissait se battre quand et comme il leur plaisait.

Dans ce moment, Charette, voyant les dangers qui menaçaient les chefs de la haute Vendée, se sépara d'eux, prétextant de fausses raisons de mécontentement, et il se rejeta sur la côte, avec le projet de s'emparer de l'île de Noirmoutiers. Il s'en rendit maître en effet, le 12, par une surprise et par la trahison du chef qui y commandait. Il était ainsi assuré de sauver sa division, et d'entrer en communication avec les Anglais; mais il laissait le parti de la haute Vendée exposé à une destruction presque inévitable. Dans l'intérêt de la cause commune, il avait bien mieux à faire : il pouvait attaquer la colonne de Mayence sur les derrières, et peut-être la détruire. Les chefs de la grande armée lui envoyèrent lettres sur lettres pour l'y engager, mais ils n'en reçurent jamais aucune réponse.

Ces malheureux chefs de la haute Vendée étaient pressés de tous côtés. Les colonnes républicaines qui devaient se réunir à Bressuire s'y trouvaient à l'époque fixée, et elles s'étaient acheminées le 9 de Bressuire sur Châtillon. Sur la route, elles rencontrèrent l'armée de M. de Lescure, et la mirent en désordre. Westermann, réintégré dans son commandement, était toujours à l'avant-garde, à la tête de quelques cents hommes. Il entra dans Châtillon, le 9 au soir. L'armée entière y pénétra le lendemain 10. Pendant ce mouvement, Lescure et Larochejacquelein avaient appelé à leur secours la grande armée qui n'était pas loin d'eux; car, déjà très-resserrés au centre du pays, ils combattaient à peu de distance les uns des autres. Tous les généraux réunis résolurent de se porter sur Châtillon. Ils se mirent en marche le 11. Westermann s'avançait déjà de Châtillon sur Mortagne, avec cinq cents hommes d'avant-garde. D'abord il ne crut pas avoir affaire à toute une armée, et ne demanda pas de grands secours à son général. Mais enveloppé tout à coup, il fut obligé de se replier rapidement, et rentra dans Châtillon avec sa troupe. Le désordre se mit alors dans la ville, et l'armée républicaine l'abandonna précipitamment. Westermann se réunissant au général en chef Chalbos, et groupant autour de lui quelques braves, arrêta la fuite, et se reporta même assez près de Châtillon. A l'entrée de la nuit, il dit à quelques-uns de ses soldats qui avaient fui : « Vous avez perdu votre honneur aujourd'hui, il » faut le recouvrer. » Il prend aussitôt cent cavaliers, fait monter cent grenadiers en croupe, et la nuit, tandis que les Vendéens, confondus dans Châtillon, sont endormis ou pris de vin, il a l'audace d'y entrer, et de se jeter au milieu de toute une armée. Le désordre fut au comble, et le carnage effroyable. Les Vendéens, ne se reconnaissant pas, se battaient entre eux, et, au milieu d'une horrible confusion, femmes, enfants, vieillards, étaient égorgés. Westermann sortit à la pointe du jour avec les trente ou quarante soldats qui lui restaient, et alla rejoindre, à une lieue de la ville, le gros de l'armée. Le 12, un spectacle affreux vint frapper les Vendéens; ils sortirent eux-mêmes de Châtillon, inondé de sang et dévoré des flammes, et se portèrent du côté de Chollet où marchaient les Mayençais. Chalbos, après avoir rétabli l'ordre dans sa division, rentra, le lendemain 14, dans Châtillon, et se disposa à se porter de nouveau en avant, pour faire sa jonction avec l'armée de Nantes.

Tous les chefs vendéens, d'Elbée, Bonchamps, Lescure, Larochejacquelein, étaient réunis avec leurs forces aux environs de Chollet. Les Mayençais, qui s'étaient mis en marche le 14, s'en approchaient; la colonne de Châtillon n'en était plus qu'à peu de distance; et la division de Luçon, qu'on avait mandée, s'avançait aussi, et devait venir se placer entre les colonnes de Mayence et de Châtillon. On touchait donc au moment de la jonction générale. Le 15, l'armée de Mayence marchait en deux masses vers Mortagne qui venait d'être évacué. Kléber, avec le corps de bataille,

Digitized by Google

formait la gauche, et Beaupuy, la droite. Au même moment, la colonne de Luçon arrivait vers Mortagne, espérant trouver un bataillon de direction que Léchelle aurait dû faire placer sur sa route. Mais ce général, qui ne faisait rien, ne s'était pas même acquitté de ce sain accessoire. La colonne est aussitôt surprise par Lescure, et se trouve assaillie de tous côtés. Heureusement Beaupuy, qui était près d'elle par sa position vers Mortagne, accourt à son secours, et parvient à la dégager. Les Vendéens sont repoussés. Le malheureux Lescure reçoit une balle au-dessus du sourcil, et tombe dans les bras de ses soldats, qui l'emportent et prennent la fuite. La colonne de Luçon se réunit alors à celle de Beaupuy. Le jeune Marceau venait d'en prendre le commandement. A la gauche, et dans le même moment, Kléber soutenait un combat vers Saint-Christophe, et repoussait l'ennemi. Le 15 au soir, toutes les troupes républicaines bivaquaient dans les champs devant Chollet, où les Vendéens s'étaient retirés. La division de Luçon était d'environ trois mille hommes, ce qui, avec la colonne de Mayence, faisait à peu près douze ou treize mille.

Le lendemain matin 16, les Vendéens, après quelques coups de canon, évacuèrent Chollet, et se replièrent sur Beaupréau. Kléber y entra aussitôt, et, défendant le pillage sous peine de mort, y fit observer le plus grand ordre. La colonne de Luçon fit de même à Mortagne. Ainsi tous les historiens qui ont dit qu'on brûla Chollet et Mortagne ont commis une erreur ou avancé un mensonge.

Kléber fit aussitôt toutes ses dispositions, car Léchelle était à deux lieues en arrière. La rivière de Moine passe devant Chollet; au delà, se trouve un terrain montueux, inégal, formant un demi-cercle de hauteurs. A gauche de ce demi-cercle, se trouve le bois de Chollet; au centre de Chollet même et à droite, un château élevé. Kléber plaça Beaupuy, avec l'avant-garde, en avant du bois; Haxo, avec la réserve des Mayençais, derrière l'avant-garde, et de manière à la soutenir; il rangea la colonne de Luçon, commandée par Marceau, au centre, et Vimeux, avec le reste des Mayençais, à la droite, sur les hauteurs. La colonne de Châtillon arriva dans la nuit du 16 au 17. Elle était à peu près de neuf à dix mille hommes, ce qui portait les forces totales des républicains à vingt-deux mille environ. Le 17, au matin, on tint conseil. Kléber n'aimait pas sa position en avant de Chollet, parce qu'elle n'avait qu'une retraite, le pont de la rivière de Moine aboutissant à la ville. Il voulait qu'on marchât en avant pour tourner Beaupréau, et couper les Vendéens de la Loire. Les représentants combattirent son avis, parce que la colonne venue de Châtillon avait besoin d'un jour de repos.

Pendant ce temps, les chefs vendéens délibéraient à Beaupréau, au milieu d'une horrible confusion. Les paysans traînaient avec eux leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux, et formaient une émigration de plus de cent mille individus. Larochejacquelein, d'Elbée, auraient voulu qu'on se fît tuer sur la rive gauche; mais Talmont, d'Autichamp, qui avaient une grande influence en Bretagne, désiraient impatiemment qu'on se transportât sur la rive droite. Bonchamps, qui voyait, dans une excursion vers les côtes du Nord, une grande entreprise, et qui avait, dit-on, un projet lié avec l'Angleterre, opinait pour passer la Loire. Cependant, il était assez d'avis de tenter un dernier effort, et d'essayer une grande bataille devant Chollet. Avant d'engager le combat, il fit envoyer un détachement de quatre mille hommes à Varades, pour s'assurer un passage sur la Loire en cas de défaite.

La bataille était résolue. Les Vendéens s'avancèrent au nombre de quarante mille hommes, sur Chollet, le 15 octobre, à une heure après-midi. Les généraux républicains ne s'attendaient pas à être attaqués, et venaient d'ordonner un jour de repos. Les Vendéens s'étaient formés en trois colonnes: l'une dirigée sur la gauche, où étaient Beaupuy et Haxo; l'autre sur le centre, commandé par Marceau; la troisième sur la droite, confiée à Vimeux. Les Vendéens marchaient en ligne et en rang, comme des troupes régulières. Tous les chefs blessés qui pouvaient supporter le cheval étaient au milieu de leurs paysans, et les soutenaient en ce jour qui devait décider de leur existence et de la possession de leurs foyers. Entre Beaupréau et la Loire, dans chaque commune qui leur restait, on célébrait la messe, et on invoquait le ciel pour cette cause si malheureuse et si menacée.

Les Vendéens s'ébranlent, et joignent l'avant-garde de Beaupuy, placée, comme nous l'avons dit, dans une plaine en avant du bois de Chollet. Une partie d'entre eux s'avance en masse serrée, et charge à la manière des troupes de ligne; les autres s'éparpillent en tirailleurs pour tourner l'avant-garde, et même l'aile gauche, en pénétrant dans le bois de Chollet. Les républicains accablés sont forcés de plier; Beaupuy a deux chevaux tués

Digitized by Google

LAROCHEJACQUELEIN.

Retraite de Vendée — Mort de Beauchamp.

Digitized by Google

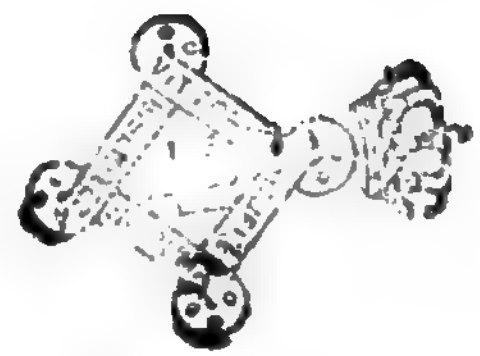

Digitized by Google

sous lui; il tombe embarrassé par son éperon, et allait être pris, lorqu'il se jette derrière un caisson, se saisit d'un troisième cheval, et va rejoindre sa colonne. Dans ce moment, Kléber, accourt vers l'aile menacée; il ordonne au centre et à la droite de ne pas se dégarnir, et mande à Chalbos de faire sortir de Chollet une de ses colonnes pour venir au secours de la gauche. Lui-même se place auprès d'Haxo, rétablit la confiance dans ses bataillons, et ramène au feu ceux qui avaient plié sous le grand nombre. Les Vendéens sont repoussés à leur tour, reviennent avec acharnement, et sont repoussés encore. Pendant ce temps, le combat s'engage au centre et à la droite avec la même fureur. A la droite, Vimeux est si bien placé que tous les efforts de l'ennemi demeurent impuissants.

Au centre, cependant, les Vendéens s'avancent avec plus d'avantage qu'aux deux ailes, et pénètrent dans l'enfoncement où se trouve le jeune Marceau. Kléber y accourt pour soutenir la colonne de Luçon, et, à l'instant même, l'une des divisions de Chalbos, qu'il avait demandée, sort de Chollet, au nombre de quatre mille hommes. Ce renfort était d'une grande importance dans ce moment; mais, à la vue de cette plaine en feu, cette division mal organisée, comme toutes celles de l'armée de la Rochelle, se débande et rentre en désordre dans Chollet. Kléber et Marceau restent au centre avec la seule colonne de Luçon. Le jeune Marceau, qui la commande, ne s'intimide pas; il laisse approcher l'ennemi à une portée de fusil, puis tout à coup démasque son artillerie, et, de son feu imprévu, arrête et accable les Vendéens. Ceux-ci résistent d'abord; ils se rallient, se serrent sous une pluie de mitraille; mais bientôt ils cèdent et fuient en désordre. Dans ce moment, leur déroute est générale au centre, à la droite et à la gauche; Beaupuy, avec son avant-garde ralliée, les poursuit à toute outrance.

Les colonnes de Mayence et de Luçon étaient les seules qui eussent pris part à la bataille. Ainsi treize mille hommes en avaient battu quarante mille. De part et d'autre, on avait déployé la plus grande valeur; mais la régularité et la discipline décidèrent l'avantage en faveur des républicains. Marceau, Beaupuy, Merlin qui pointait lui-même les pièces, avaient déployé le plus grand héroïsme; Kléber avait montré son coup d'œil et sa vigueur accoutumés sur le champ de bataille. Du côté des Vendéens, d'Elbée, Bonchamps, après avoir fait des prodiges, avaient été blessés à mort; Larochejacquelein restait seul de tous les chefs, et il n'avait rien oublié pour partager leurs glorieuses blessures. Le combat avait duré depuis deux heures jusqu'à six.

L'obscurité régnait déjà de toutes parts; les Vendéens fuyaient en toute hâte, jetant leurs sabots sur les routes. Beaupuy les suivait à perte d'haleine. A Beaupuy s'était joint Westermann, qui, ne voulant pas partager l'inaction des troupes de Chalbos, avait pris un corps de cavalerie, et courait, à bride abattue, sur les fuyards. Après avoir poursuivi l'ennemi fort longtemps, Beaupuy et Westermann s'arrêtent, et songent à faire reposer leurs troupes. Cependant, disent-ils, nous trouverons plutôt du pain à Beaupréau qu'à Chollet, et ils osent marcher sur Beaupréau, où l'on supposait que les Vendéens s'étaient retirés en masse. Mais la fuite avait été si rapide, qu'une partie se trouvait déjà à Saint-Florent, sur les bords de la Loire. Le reste, à l'approche des républicains, évacue Beaupréau en désordre, et leur cède ce poste où ils auraient pu se défendre.

Le lendemain matin 18, l'armée entière marche de Chollet vers Beaupréau. Les avant-gardes de Beaupuy, placées sur la route de Saint-Florent, voient un grand nombre d'individus, accourir en criant: *Vive la république! vive Bonchamps!* On les interroge, et ils répondent en proclamant Bonchamps comme leur libérateur. En effet, ce jeune héros, étendu sur un matelas, et prêt à expirer d'un coup de feu dans le bas-ventre, avait demandé et obtenu la grâce de quatre mille prisonniers que les Vendéens traînaient à leur suite, et qu'ils voulaient fusiller; ces prisonniers rejoignaient l'armée républicaine.

Dans ce moment, quatre-vingt mille individus, femmes, enfants, vieillards, hommes armés, étaient au bord de la Loire, avec les débris de ce qu'ils possédaient, et se disputaient une vingtaine de barques pour passer à l'autre bord. Le conseil supérieur, composé des chefs qui étaient capables encore d'opiner, délibérait s'il fallait se séparer ou porter la guerre en Bretagne. Quelques-uns auraient voulu qu'on se dispersât dans la Vendée, et qu'on s'y cachât en attendant des temps meilleurs: Larochejacquelein était du nombre, et il conseillait de se faire tuer sur la rive gauche plutôt que de passer sur la rive droite. Cependant l'avis contraire prévalut, et on se décida à rester réunis et à passer outre. Mais Bonchamps venait d'expirer, et personne n'était capable d'accomplir les projets qu'il avait formés sur la Bretagne. D'Elbée, mourant, était envoyé à Noirmoutiers; Lescure, blessé

à mort, était transporté sur un brancard. Quatre-vingt mille individus quittaient leurs champs, allaient porter le ravage dans les champs voisins, et y chercher l'extermination, pour quel but, grand Dieu! pour une cause absurde et de toutes parts délaissée ou hypocritement défendue! Tandis que ces infortunés s'exposaient généreusement à tant de maux, la coalition songeait à peine à eux, les émigrés intriguaient dans les cours, quelques-uns seulement se battaient bravement sur le Rhin mais dans les rangs des étrangers; et personne encore n'avait songé à envoyer ni un soldat, ni un écu à cette malheureuse Vendée, déjà signalée par vingt combats héroïques, et aujourd'hui vaincue, fugitive et désolée.

Les généraux républicains se réunirent à Beaupréau, et là on résolut de se diviser, et de se rendre partie à Nantes et partie à Angers, pour empêcher un coup de main sur ces deux places. L'avis des représentants, non partagé pourtant par Kléber, fut que la Vendée était détruite. *La Vendée n'est plus,* écrivirent-ils à la convention. On avait donné jusqu'au 20 octobre à l'armée pour en finir, et elle avait terminé le 18. L'armée du Nord avait, le même jour, gagné la bataille de Watignies, et avait terminé la campagne en débloquant Maubeuge. Ainsi, de toutes parts, la convention semblait n'avoir qu'à décréter la victoire pour l'assurer. L'enthousiasme fut au comble à Paris et dans toute la France, et on commença à croire qu'avant la fin de la saison la république serait victorieuse de tous les trônes conjurés contre elle.

Un seul événement pouvait troubler cette joie, c'était la perte des lignes de Wissembourg sur le Rhin, qui avaient été forcées le 13 et le 14 octobre. Après l'échec de Pirmasens, nous avons laissé les Prussiens et les Autrichiens en présence des lignes de la Sarre et de la Lauter, et menaçant à chaque instant de les envahir. Les Prussiens, ayant inquiété les Français sur les bords de la Sarre, les obligèrent à se replier. Le corps des Vosges, rejeté au delà d'Hornbach, se retira fort en arrière à Bitche, dans le centre des montagnes; l'armée de la Moselle, repoussée jusqu'à Sarreguemines, fut séparée du corps des Vosges et de l'armée du Rhin. Dans cette position, il devenait facile aux Prussiens, qui avaient, sur le revers occidental, dépassé la ligne commune de la Sarre et de la Lauter, de détourner les lignes de Wissembourg par leur extrême gauche. Alors ces lignes devaient tomber nécessairement. C'est ce qui arriva le 13 octobre. La Prusse et l'Autriche, que nous avons vues en désaccord, s'étaient enfin entendues; le roi de Prusse s'était rendu en Pologne, et avait laissé le commandement à Brunswick, avec ordre de se concerter avec Wurmser. Du 13 au 14 octobre, tandis que les Prussiens marchaient le long de la ligne des Vosges jusqu'à Bitche, bien au delà de la hauteur de Wissembourg, Wurmser devait attaquer les lignes de la Lauter sur sept colonnes. La première, sous le prince de Waldeck, chargée de passer le Rhin à Seltz, et de tourner Lauterbourg, rencontra, dans la nature des lieux et le courage d'un demi-bataillon des Pyrénées, des obstacles invincibles; la seconde, bien qu'elle eût passé les lignes au-dessous de Lauterbourg, fut repoussée; les autres, après avoir obtenu au-dessus et autour de Wissembourg des avantages balancés par la résistance vigoureuse des Français, s'emparèrent cependant de Wissembourg. Nos troupes se retirèrent sur le poste du Geisberg, placé un peu en arrière de Wissembourg, et beaucoup plus difficile à emporter. On ne pouvait pas regarder encore les lignes de Wissembourg comme tout à fait perdues; mais la nouvelle de la marche des Prussiens sur le revers occidental, obligea le général français à se replier sur Haguenau et sur les lignes de la Lauter, et à céder ainsi une partie du territoire aux coalisés. Sur ce point, la frontière était donc envahie; mais les succès du Nord et de la Vendée couvrirent l'effet de cette mauvaise nouvelle. On envoya Saint-Just et Lebas en Alsace, pour contenir les mouvements que la noblesse alsacienne et les émigrés excitaient à Strasbourg. On dirigea de ce côté des levées nombreuses, et on se consola par la résolution de vaincre sur ce point comme sur tous les autres.

Les craintes affreuses qu'on avait conçues dans le mois d'août, avant les victoires d'Hondtschoote et de Watignies, avant la prise de Lyon et la retraite des Piémontais au delà des Alpes, avant les succès de la Vendée, étaient dissipées. On voyait, dans ce moment, la frontière du Nord, la plus importante et la plus menacée, délivrée de l'ennemi, Lyon rendu à la république, la Vendée soumise, toute rébellion étouffée dans l'intérieur juqu'à la frontière d'Italie, où la place de Toulon résistait encore, il est vrai, mais résistait seule. Encore un succès aux Pyrénées, à Toulon, au Rhin, et la république était complétement victorieuse, et ce triple succès ne semblait pas plus difficile à obtenir que les autres. Sans doute, la tâche n'était pas finie, mais elle pouvait l'être bien-

tôt en continuant les mêmes efforts et les mêmes moyens : on n'était pas encore entièrement rassuré, mais on ne se croyait plus en danger de mort prochaine.

CHAPITRE XXIX.

Effets des lois révolutionnaires ; proscriptions à Lyon, à Marseille et à Bordeaux. — Persécutions dirigées contre les *suspects*. Intérieur des prisons de Paris ; état des prisonniers à la Conciergerie. — La reine Marie-Antoinette est séparée de sa famille et transférée à la Conciergerie ; tourments qu'on lui fait subir. Conduite atroce d'Hébert. Son procès devant le tribunal révolutionnaire. Elle est condamnée à mort et exécutée. — Détails du procès et du supplice des girondins. — Exécution du duc d'Orléans, de Bailly, de Mme Roland. — Terreur générale. Seconde loi du *maximun*. — Agiotage. Falsification d'un décret par quatre députés. — Établissement du nouveau système métrique et du calendrier républicain. — Abolition des anciens cultes ; abjuration de Gobel, évêque de Paris. Établissement du culte de la Raison.

Les mesures révolutionnaires, décrétées pour le salut de la France, s'exécutaient dans toute son étendue avec la dernière rigueur. Imaginées par les hommes les plus ardents, elles étaient violentes dans leur principe ; exécutées loin des chefs qui les avaient conçues, dans une région inférieure, où les passions moins éclairées étaient plus brutales, elles devenaient encore plus violentes dans l'application. On obligeait une partie des citoyens à quitter leurs foyers, on enfermait les autres comme suspect, on faisait enlever les denrées et les marchandises pour les besoins des armées, on imposait des corvées pour les transports accélérés, et on ne donnait en échange des objets requis ou des services exigés que des assignats, ou une créance sur l'État, qui n'inspirait aucune confiance. On poursuivait rapidement la répartition de l'emprunt forcé, et les répartiteurs des communes disaient aux uns : Vous avez dix mille livres de rentes ; aux autres : Vous en avez vingt ; et tous, sans pouvoir répliquer, étaient obligés de fournir la somme demandée. De grandes vexations résultaient de ce vaste arbitraire ; mais les armées se remplissaient d'hommes, les vivres s'acheminaient en abondance vers les dépôts, et le milliard d'assignats qu'il fallait retirer de la circulation commençait à être perçu. Ce n'est jamais sans de grandes douleurs qu'on opère si rapidement, et qu'on sauve un État menacé.

Dans tous les lieux où le danger plus imminent avait exigé la présence des commissaires de la convention, les mesures révolutionnaires étaient devenues plus rigoureuses. Près des frontières et dans tous les départements suspects de royalisme, ou de fédéralisme, ces commissaires avaient fait lever la population en masse ; ils avaient mis toutes choses en réquisition, frappé les riches de taxes révolutionnaires, en outre de la taxe générale résultant de l'emprunt forcé ; ils avaient accéléré l'emprisonnement des suspects, et quelquefois, enfin, ils les avaient fait juger par des commissions révolutionnaires instituées par eux. Laplanche, envoyé dans le département du Cher, disait, le 29 vendémiaire, aux Jacobins : « Partout j'ai mis la terreur à l'ordre du jour ; partout j'ai imposé des contributions sur les riches » et les aristocrates. Orléans m'a fourni cinquante » mille livres ; et deux jours m'ont suffi à Bourges pour une levée de deux millions. Ne pouvant être partout, mes délégués m'ont suppléé ; » un individu nommé Mamin, riche de sept millions, et taxé par l'un d'eux à quarante mille » livres, s'est plaint à la convention, qui a applaudi à ma conduite ; et s'il eût été imposé par » moi-même, il eût payé deux millions. J'ai fait » rendre, à Orléans, un compte public à mes délégués ; c'est au sein de la société populaire qu'ils » l'ont rendu, et ce compte a été sanctionné par le » peuple. Partout j'ai fait fondre les cloches, et » réuni plusieurs paroisses. J'ai destitué tous les » fédéralistes, renfermé les gens suspects, mis les » sans-culottes en force. Des prêtres avaient toutes leurs commodités dans les maisons de reclusion ; les sans-culottes couchaient sur la paille » dans les prisons : les premiers m'ont fourni des » matelas pour les derniers. Partout j'ai fait marier les prêtres. Partout j'ai électrisé les cœurs » et les esprits. J'ai organisé des manufactures » d'armes, visité les ateliers, les hôpitaux. les » prisons. J'ai fait partir plusieurs bataillons de

» la levée en masse. J'ai passé en revue quantité » de gardes nationales pour les républicaniser, et » j'ai fait guillotiner plusieurs royalistes. Enfin, » j'ai suivi mon mandat impératif. J'ai agi partout » en chaud montagnard, en représentant révolu- » tionnaire. »

C'est surtout dans les trois principales villes fédéralistes, Lyon, Marseille et Bordeaux, que les représentants venaient d'imprimer une profonde terreur. Le formidable décret rendu contre Lyon portait que les rebelles et leurs complices seraient militairement jugés par une commission, que les sans-culottes seraient nourris aux dépens des aristocrates, que les maisons des riches seraient détruites, et que la ville changerait son nom. L'exécution de ce décret était confiée à Collot-d'Herbois, Maribon-Montaut et Fouché de Nantes. Ils s'étaient rendus à Commune-Affranchie, emmenant avec eux quarante jacobins, pour organiser un nouveau club et propager les principes de la société mère. Ronsin les avait suivi avec deux mille hommes de l'armée révolutionnaire, et ils avaient aussitôt déployé leurs fureurs. Les représentants donnèrent le premier coup de marteau sur l'une des maisons destinées à être démolies, et huit cents ouvriers se mirent sur-le-champ à l'ouvrage pour détruire les plus belles rues. Les proscriptions avaient commencé en même temps. Les Lyonnais soupçonnés d'avoir pris les armes étaient guillotinés ou fusillés au nombre de cinquante et soixante par jour. La terreur régnait dans cette malheureuse cité : les commissaires envoyés pour la punir, entraînés, enivrés par l'effusion du sang, croyant, à chaque cri de douleur, voir renaître la révolte, écrivaient à la convention que les aristocrates n'étaient pas réduits encore, qu'ils n'attendaient qu'une occasion pour réagir, et qu'il fallait, pour n'avoir plus rien à craindre, déplacer une partie de la population et détruire l'autre. Comme les moyens mis en usage ne paraissaient pas assez rapides, Collot-d'Herbois imagina d'employer la mine pour détruire les édifices, la mitraille pour immoler les proscrits; et il écrivit à la convention que bientôt il allait se servir de moyens plus prompts et plus efficaces pour punir la ville rebelle.

A Marseille, plusieurs victimes avaient déjà succombé. Mais toute la colère des représentants était dirigée contre Toulon, dont ils poursuivaient le siége.

Dans la Gironde, les vengeances s'exerçaient avec la plus grande fureur. Isabeau et Tallien s'étaient placés à la Réole : là, ils s'occupaient à former le noyau d'une armée révolutionnaire pour pénétrer dans Bordeaux, et, en attendant, ils tâchaient de désorganiser les sections de cette ville. Pour cela, ils s'étaient servis d'une section qui était toute montagnarde, et qui, parvenant à effrayer les autres, avait fait fermer successivement le club fédéraliste et destituer les autorités départementales. Alors ils étaient entrés triomphalement dans Bordeaux, et avaient rétabli la municipalité et les autorités montagnardes. Immédiatement après, ils avaient rendu un arrêté portant que le gouvernement de Bordeaux serait militaire, que tous les habitants seraient désarmés, qu'une commission spéciale jugerait les aristocrates et les fédéralistes, et qu'on lèverait immédiatement sur les riches une taxe extraordinaire, pour fournir aux dépenses de l'armée révolutionnaire. Cet arrêté fut aussitôt mis à exécution, les citoyens furent désarmés, et une foule de têtes tombèrent.

C'est à cette époque même que les députés fugitifs, qui s'étaient embarqués en Bretagne pour la Gironde, arrivaient à Bordeaux. Ils allèrent tous chercher un asile chez une parente de Guadet, dans les grottes de Saint-Émilion. On savait confusément qu'ils étaient cachés de ce côté, et Tallien faisait les plus grands efforts pour les découvrir. Il n'y avait pas réussi encore, mais il parvint malheureusement à saisir Biroteau, venu de Lyon pour s'embarquer à Bordeaux. Ce dernier était hors la loi. Tallien fit aussitôt constater l'identité et consommer l'exécution. Duchâtel fut aussi découvert; mais comme il n'était pas hors la loi, il fut transféré à Paris pour être jugé par le tribunal révolutionnaire. On lui adjoignit les trois jeunes amis Riouffe, Girey-Dupré et Marchenna, qui s'étaient, comme on l'a vu, attachés à la fortune des girondins.

Ainsi, toutes les grandes villes de France subissaient les vengeances de la Montagne. Mais Paris, tout plein des plus illustres victimes, allait devenir le théâtre de bien plus grandes cruautés.

Tandis qu'on préparait le procès de Marie-Antoinette, des girondins, du duc d'Orléans, de Bailly, d'une foule de généraux et de ministres, on remplissait les prisons de suspects. La commune de Paris s'était arrogé, avons-nous dit, une espèce d'autorité législative sur tous les objets de police, de subsistance, de commerce, de culte, et, à chaque décret, elle rendait un arrêté explicatif pour étendre ou limiter les volontés de la convention. Sur le réquisitoire de Chaumette, elle avait

Digitized by Google

singulièrement étendu la définition des suspects, donnée par la loi du 17 septembre. Chaumette avait, dans une instruction municipale, énuméré les caractères auxquels il fallait les reconnaître. Cette instruction, adressée aux sections de Paris, et bientôt à toutes celles de la république, était conçue en ces termes:

« Doivent être considérés comme suspects: » 1° ceux qui, dans les assemblées du peuple, ar- » rêtent son énergie par des discours astucieux, » des cris turbulents et des menaces; 2° ceux » qui, plus prudents, parlent mystérieusement » des malheurs de la république, s'apitoient sur » le sort du peuple, et sont toujours prêts à ré- » pandre de mauvaises nouvelles avec une douleur » affectée; 3° ceux qui ont changé de conduite et » de langage selon les événements; qui, muets » sur les crimes des royalistes et des fédéralistes, » déclament avec emphase contre les fautes légè- » res des patriotes, et affectent, pour paraître » républicains, une austérité, une sévérité étu- » diées, et qui cèdent aussitôt qu'il s'agit d'un » modéré ou d'un aristocrate; 4° ceux qui plai- » gnent les fermiers, les marchands avides, contre » lesquels la loi est obligée de prendre des mesu- » res; 5° ceux qui, ayant toujours les mots de *li-* » *berté*, *république* et *patrie* sur les lèvres, fré- » quentent les ci-devant nobles, les prêtres, les » contre-révolutionnaires, les aristocrates, les » feuillants, les modérés, et s'intéressent à leur » sort; 6° ceux qui n'ont pris aucune part active » dans tout ce qui intéresse la révolution, et qui, » pour s'en disculper, font valoir le payement de » leurs contributions, leurs dons patriotiques, » leurs services dans la garde nationale pour rem- » placement ou autrement; 7° ceux qui ont reçu » avec indifférence la constitution républicaine, » et ont fait part de fausses craintes sur son éta- » blissement et sa durée; 8° ceux qui, n'ayant » rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait » pour elle; 9° ceux qui ne fréquentent pas leurs » sections, et donnent pour excuse qu'ils ne sa- » vent pas parler, ou que leurs affaires les en em- » pêchent; 10° ceux qui parlent avec mépris des » autorités constituées, des signes de la loi, des » sociétés populaires, des défenseurs de la liberté; » 11° ceux qui ont signé des pétitions contre-ré- » volutionnaires, ou fréquenté des sociétés et » clubs anticiviques; 12° ceux qui sont reconnus » pour avoir été de mauvaise foi, partisans de La- » fayette, et ceux qui ont marché au pas de charge » au Champ de Mars. »

Avec une telle définition, le nombre des suspects devait être illimité, et bientôt il s'éleva, dans les prisons de Paris, de quelques cents à trois mille. D'abord on les avait placés à la Mairie, à la Force, à la Conciergerie, à l'Abbaye, à Sainte-Pélagie, aux Madelonnettes, dans toutes les prisons ordinaires de l'État; mais ces vastes dépôts devenant insuffisants, on songea à établir de nouvelles maisons d'arrêt, spécialement consacrées aux détenus politiques. Les frais de garde étant à la charge des prisonniers, on loua des maisons à leurs dépens. On en choisit une dans la rue d'Enfer, qui fut connue sous le nom de *maison de Port-Libre*, une autre dans la rue de Sèvres, appelée *maison Lazare*. Le collége Duplessis devint un lieu de détention; enfin le palais du Luxembourg, d'abord destiné à recevoir les vingt-deux girondins, fut rempli d'un grand nombre de prisonniers, et renferma pêle-mêle tout ce qui restait de la brillante société du faubourg Saint-Germain. Ces arrestations subites ayant amené un encombrement dans les prisons, les détenus furent d'abord mal logés. Confondus avec les malfaiteurs et jetés sur la paille, les premiers moments de leur détention furent cruels. Bientôt, cependant, le temps amena l'ordre et les adoucissements. Les communications avec le dehors leur étant permises, ils eurent la consolation d'embrasser leur proches, et la faculté de se procurer de l'argent. Alors ils louèrent des lits, ou s'en firent apporter; ils ne couchèrent plus sur la paille, et furent séparés des malfaiteurs. On leur accorda même toutes les commodités qui pouvaient rendre leur sort plus supportable: car le décret permettait de transporter dans les maisons d'arrêt tous les objets dont les détenus auraient besoin. Ceux qui habitaient les maisons nouvellement établies furent encore mieux traités. A Port-Libre, dans la maison Lazare, au Luxembourg, où se trouvaient de riches prisonniers, on vit régner la propreté et l'abondance. Les tables étaient délicatement servies, moyennant les droits d'entrée que prélevaient les geôliers. Cependant l'affluence des visiteurs étant devenue trop considérable, et les communications avec le dehors paraissant une trop grande faveur, cette consolation fut interdite, et les détenus ne purent plus communiquer avec personne que par écrit, et seulement pour se procurer les objets dont ils avaient besoin. Dès cet instant, la société parut devenir plus intime entre ces malheureux, condamnés à exister exclusivement ensemble. Chacun se rapprocha suivant ses goûts, et de pe-

tites sociétés se formèrent. Des réglements furent établis; on se partagea les soins domestiques, et chacun en eut la charge à son tour. Une souscription fut ouverte pour les frais de logement et de nourriture, et les riches contribuèrent ainsi pour les pauvres.

Après avoir vaqué aux soins de leur ménage, les différentes chambres se réunissaient dans les salles communes. Autour d'une table, d'un poêle, d'une cheminée, se formaient des groupes. On se livrait au travail, à la lecture, à la conversation. Des poëtes, jetés dans les fers avec tout ce qui avait excité la défiance par une supériorité quelconque, lisaient des vers. Des musiciens donnaient des concerts, et on entendait chaque jour de l'excellente musique dans ces lieux de proscription. Bientôt le luxe accompagna les plaisirs. Les femmes se parèrent, des liaisons d'amitié et d'amour s'établirent, et on vit se reproduire, jusqu'à la veille de l'échafaud, toutes les scènes ordinaires de la société. Singulier exemple du caractère français, de son insouciance, de sa gaieté, de son aptitude au plaisir dans toutes les situations de la vie!

Des vers charmants, des aventures romanesques, des actes de bienfaisance, une confusion singulière de rangs, de fortune et d'opinion, signalèrent ces trois premiers mois de la détention des suspects. Une sorte d'égalité volontaire réalisa dans ces lieux cette égalité chimérique que des sectaires opiniâtres voulaient faire régner partout, et qu'ils ne réussirent à établir que dans les prisons. Il est vrai que l'orgueil de quelques prisonniers résista à cette égalité du malheur. Tandis qu'on voyait des hommes, fort inégaux d'ailleurs en fortune, en éducation, vivre très-bien entre eux, et se réjouir, avec un admirable désintéressement, des victoires de cette république qui les persécutait, quelques ci-devant nobles et leurs femmes trouvés par hasard dans les hôtels déserts du faubourg Saint-Germain, vivaient à part, s'appelaient encore des noms proscrits de comte et de marquis, et laissaient voir leur dépit quand on venait dire que les Autrichiens avaient fui à Watignies, ou que les Prussiens n'avaient pu franchir les Vosges. Cependant, la douleur ramène tous les cœurs à la nature et à l'humanité : bientôt, lorsque Fouquier-Tinville, frappant chaque jour à la porte de ces demeures désolées, demanda sans cesse de nouvelles têtes; quand les amis, les parents furent chaque jour séparés par la mort, ceux qui restaient gémirent, se consolèrent ensemble, et n'eurent plus qu'un même sentiment au milieu des mêmes malheurs.

Cependant les prisons n'offraient pas toutes les mêmes scènes. La Conciergerie, tenant au palais de justice, et renfermant, à cause de cette proximité, les prisonniers destinés au tribunal révolutionnaire, présentait le douloureux spectacle de quelques cents malheureux n'ayant jamais plus de trois ou quatre jours à vivre. On les y transférait la veille de leur jugement, et ils n'y passaient que le court intervalle qui séparait leur jugement de leur exécution. Là, se trouvaient les girondins qu'on avait tirés du Luxembourg, leur première prison; madame Roland, qui, après avoir fait évader son mari, s'était laissé enfermer sans songer à fuir; les jeunes Riouffe, Girey-Dupré, Bois-Guion, attachés à la cause des députés proscrits, et traduits de Bordeaux à Paris pour y être jugés conjointement avec eux; Bailly, qu'on avait arrêté à Melun; l'ex-ministre des finances Clavière, qui n'avait pas réussi à s'enfuir comme Lebrun; le duc d'Orléans, transféré des prisons de Marseille dans celles de Paris; les généraux Houchard, Brunet, tous réservés au même sort, et enfin l'infortunée Marie-Antoinette, qui était destinée à devancer à l'échafaud ces illustres victimes. Là, on ne songeait pas même à se procurer les commodités qui adoucissaient le sort des détenus dans les autres prisons. On habitait de sombres et tristes réduits, où ne pénétraient ni la lumière, ni les consolations, ni les plaisirs. A peine les prisonniers jouissaient-ils du privilége d'être couchés sur des lits, au lieu de l'être sur la paille. Ne pouvant se distraire du spectacle de la mort comme les simples suspects, qui espéraient n'être que détenus jusqu'à la paix, ils tâchaient de s'en amuser, et faisaient du tribunal révolutionnaire et de la guillotine les plus étranges parodies. Les girondins, dans leur prison, improvisaient et jouaient des drames singuliers et terribles, dont leur destinée et la révolution étaient le sujet C'est à minuit, lorsque tous les geôliers reposaient, qu'ils commençaient ces divertissements lugubres. Voici l'un de ceux qu'ils avaient imaginés. Assis chacun sur un lit, ils figuraient et les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire, et Fouquier-Tinville lui-même. Deux d'entre eux, placés vis-à-vis, représentaient l'accusé avec son défenseur. Suivant l'usage du sanglant tribunal, l'accusé était toujours condamné. Étendu aussitôt sur une planche de lit que l'on renversait, il subissait le simulacre du supplice jusque dans ses moindres

Marie-Antoinette à la Conciergerie

16 octobre 1793

Digitized by Google

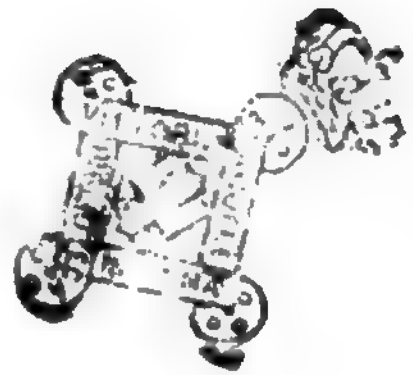

Digitized by Google

détails. Après beaucoup d'exécutions, l'accusateur devenait accusé, et succombait à son tour. Revenant alors couvert d'un drap de lit, il peignait les tortures qu'il endurait aux enfers, prophétisait leur destinée à tous ces juges iniques, et, s'emparant d'eux avec des cris lamentables, il les entraînait dans les abîmes..... « C'est ainsi, dit Riouffe, que nous badinions dans le sein de la mort, et que, dans nos jeux prophétiques, nous disions la vérité au milieu des espions et des bourreaux. »

Depuis la mort de Custine, on commençait à s'habituer à ces procès politiques, où de simples torts d'opinion étaient transformés en crimes dignes de mort. On s'accoutumait, par une sanglante pratique, à chasser tous les scrupules, et à regarder comme naturel d'envoyer à l'échafaud tout membre d'un parti contraire. Les cordeliers et les jacobins avaient fait décréter la mise en jugement de la reine, des girondins, de plusieurs généraux et du duc d'Orléans. Ils exigeaient impérieusement qu'on leur tînt parole, et c'est surtout par la reine qu'ils voulaient commencer cette longue suite d'immolations. Il semble qu'une femme aurait dû désarmer les fureurs politiques; mais on portait plus de haine encore à Marie-Antoinette qu'à Louis XVI. C'est à elle qu'on reprochait les trahisons de la cour, les dilapidations du trésor, et surtout la guerre acharnée de l'Autriche. Louis XVI, disait-on, avait tout laissé faire; mais Marie-Antoinette avait tout fait, et c'est sur elle qu'il fallait tout punir.

Déjà on a vu quelles réformes avaient été faites au Temple. Marie-Antoinette avait été séparée de sa sœur, de sa fille et de son fils, en vertu du décret qui ordonnait le jugement ou la déportation des derniers membres de la famille des Bourbons. On l'avait transférée à la Conciergerie; et là, seule, dans une prison étroite, elle était réduite au plus strict nécessaire comme tous les autres prisonniers. L'imprudence d'un ami dévoué rendit sa situation encore plus pénible. Un membre de la municipalité, Michonnis, auquel elle inspirait un vif intérêt, voulut introduire auprès d'elle un individu qui voulait, disait-il, la voir par curiosité. Cet individu était un émigré courageux, mais imprudent, qui lui jeta un œillet renfermant ces mots écrits sur un papier très-fin : *Vos amis sont prêts*. Espérance fausse, et aussi dangereuse pour celle qui la recevait que pour celui qui la donnait; Michonnis et l'émigré furent découverts et arrêtés sur-le-champ; la surveillance exercée à l'égard de l'infortunée prisonnière devint dès ce jour encore plus rigoureuse. Des gendarmes devaient être sans cesse de garde à la porte de sa prison, et il leur était expressément défendu de répondre à aucune de ses paroles.

Le misérable Hébert, substitut de Chaumette, et rédacteur de la dégoûtante feuille du *Père Duchêne*, l'écrivain du parti dont Vincent, Ronsin, Varlet, Leclerc, étaient chefs, Hébert s'était particulièrement attaché à tourmenter les restes infortunés de la famille détrônée. Il prétendait que la famille du tyran ne devait pas mieux être traitée qu'une famille sans-culotte; et il avait fait rendre un arrêté qui supprimait l'espèce de luxe avec lequel on avait nourri jusque-là les prisonniers du Temple. On interdisait aux détenues la volaille et la pâtisserie; on les réduisait à une seule espèce d'aliment à déjeuner; à un potage, à un bouilli et un plat quelconque à dîner; à deux plats à souper, et une demi-bouteille de vin par tête. La bougie était remplacée par la chandelle, l'argenterie par l'étain, et la porcelaine par la faïence. Les porteurs d'eau ou de bois pouvaient seuls entrer dans leur chambre, accompagnés de deux commissaires. Les aliments ne leur parvenaient qu'au moyen d'un tour. Le nombreux domestique était réduit à un cuisinier, un aide, deux servants, et une femme de charge pour le linge.

Immédiatement après cet arrêté, Hébert s'était rendu au Temple, et avait inhumainement arraché aux deux infortunées prisonnières jusqu'à de petits meubles auxquels elles tenaient beaucoup. Quatre-vingts louis que madame Élisabeth avait en reserve, et qu'elle avait reçus de madame de Lamballe, lui furent enlevés. Nul n'est plus dangereux, plus cruel que l'homme sans lumières et sans éducation, revêtu d'une autorité récente. S'il a, surtout, une âme vile, si, comme Hébert, qui distribuait des contremarques à la porte d'un théâtre, et volait sur les recettes, il est sans moralité naturelle, et s'il arrive tout à coup de la fange de sa condition au pouvoir, il se montrera aussi bas qu'atroce. Tel fut Hébert dans sa conduite au Temple. Il ne se borna pas aux vexations que nous venons de rapporter; lui et quelques autres imaginèrent de séparer le jeune prince de sa tante et de sa sœur. Un cordonnier, nommé Simon, et sa femme, furent les instituteurs auxquels on crut devoir le confier pour lui donner l'éducation des sans-culottes. Simon et sa femme s'enfermèrent au Temple, et devenant prisonniers avec le malheureux enfant, se chargèrent de le soigner à leur manière. Leur nourriture était meilleure que celle

des princesses, et ils partageaient la table des commissaires municipaux qui étaient de garde. Simon pouvait, accompagné de deux commissaires, descendre dans la cour du Temple avec le jeune prince, afin de lui procurer un peu d'exercice.

Hébert conçut la pensée infâme d'arracher à cet enfant des révélations contre sa malheureuse mère. Soit que ce misérable prêtât à l'enfant de fausses révélations, soit qu'il eût abusé de son âge et de son état pour lui arracher tout ce qu'il voulait, il provoqua une déposition révoltante; et comme l'âge du jeune prince ne permettait pas de le conduire au tribunal, Hébert vint y rapporter à sa place les infamies que lui-même avait dictées ou supposées.

Ce fut le 14 octobre que Marie-Antoinette parut devant ses juges. Traînée au sanglant tribunal par l'inexorable vengeance révolutionnaire, elle n'y paraissait avec aucune chance d'acquittement, car ce n'était pas pour l'y faire absoudre que les jacobins l'y avaient appelée. Cependant il fallait énoncer des griefs. Fouquier recueillit les bruits répandus dans le peuple, depuis l'arrivée de la princesse en France; et, dans l'acte d'accusation, il lui reprocha d'avoir dilapidé le trésor, d'abord pour ses plaisirs, puis pour faire passer des fonds à l'empereur son frère. Il insista sur les scènes des 5 et 6 octobre, et sur le repas des gardes du corps, prétendant qu'elle avait tramé à cette époque un complot qui obligea le peuple à se transporter à Versailles pour le déjouer. Il lui imputa ensuite de s'être emparée de son époux, de s'être mêlée du choix des ministres, d'avoir conduit elle-même les intrigues avec les députés gagnés à la cour, d'avoir préparé le voyage à Varennes, d'avoir amené la guerre, et livré aux généraux ennemis tous nos plans de campagne. Il l'accusa d'avoir préparé une nouvelle conspiration au 10 août, d'avoir fait tirer ce jour-là sur le peuple, et engagé son époux à se défendre en le taxant de lâcheté; enfin de n'avoir cessé de machiner et de correspondre au dehors depuis sa captivité au Temple, et d'y avoir traité son jeune fils en roi. On voit comment tout est travesti et tourné à crime au jour terrible où les vengeances des peuples longtemps différées éclatent enfin, et frappent ceux de leurs princes qui ne les ont pas méritées. On voit comment la prodigalité, l'amour des plaisirs, si naturels chez une jeune princesse, comment son attachement à son pays, son influence sur son époux, ses regrets, plus indiscrets toujours chez une femme que chez un homme, son courage même plus hardi, se peignaient dans ces imaginations irritées ou méchantes.

Il fallait des témoins : on appela Lecointre, député de Versailles, qui avait vu les 5 et 6 octobre; Hébert, qui avait visité souvent le Temple; divers employés des ministères, et plusieurs domestiques de l'ancienne cour. On tira de leurs prisons, pour les faire comparaître, l'amiral d'Estaing, ancien commandant de la garde nationale de Versailles, Latour-du-Pin, ministre de la guerre en 1789, le vénérable Bailly, qui, disait-on, avait été, avec Lafayette, complice du voyage à Varennes, enfin Valazé, l'un des girondins destinés à l'échafaud.

Aucun fait précis ne fut articulé. Les uns avaient vu la reine joyeuse lorsque les gardes du corps lui témoignaient leur dévouement; les autres l'avaient vue triste et courroucée lorsqu'on la conduisait à Paris, ou lorsqu'on la ramenait de Varennes; ceux-ci avaient assisté à des fêtes splendides qui devaient coûter des sommes énormes; ceux-là avaient entendu dire dans les bureaux ministériels que la reine s'opposait à la sanction des décrets. Une ancienne femme de service à la cour avait, en 1788, ouï dire au duc de Coigny que l'empereur avait déjà reçu deux cents millions de la France pour faire la guerre aux Turcs.

Le cynique Hébert, amené devant l'infortunée reine, osa enfin apporter les accusations arrachées au jeune prince. Il dit que Charles Capet avait raconté à Simon le voyage à Varennes, et désigné Lafayette et Bailly comme en étant les coopérateurs. Puis il ajouta que cet enfant avait des vices funestes et bien prématurés pour son âge; que Simon, l'ayant surpris et l'ayant interrogé, avait appris qu'il tenait de sa mère les vices auxquels il se livrait. Hébert ajouta que Marie-Antoinette voulait sans doute, en affaiblissant de bonne heure la constitution physique de son fils, s'assurer le moyen de le dominer, s'il remontait sur le trône.

Les bruits échappés d'une cour méchante, pendant vingt années, avaient donné au peuple l'opinion la plus défavorable des mœurs de la reine. Cependant, cet auditoire tout jacobin fut révolté des accusations d'Hébert. Celui-ci n'en persista pas moins à les soutenir. Cette mère infortunée ne répondait pas; pressée de nouveau de s'expliquer, elle dit avec une émotion extraordinaire : « Je croyais que la nature me dispenserait de répondre à une telle imputation; mais j'en appelle au cœur de toutes les mères ici présentes. » Cette réponse si noble et si simple remua tous les assistants.

Digitized by Google

Jugement de Marie-Antoinette

(16 octobre 1793.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Cependant tout ne fut pas aussi amer pour Marie-Antoinette dans les dépositions des témoins. Le brave d'Estaing, dont elle avait été l'ennemie, refusa de rien dire à sa charge, et ne parla que du courage qu'elle montra les 5 et 6 octobre, de la noble résolution qu'elle exprima de mourir auprès de son époux plutôt que de fuir. Manuel, malgré ses hostilités avec la cour pendant la législative, déclara ne pouvoir rien dire contre l'accusée. Quand le vénérable Bailly fut amené, Bailly qui autrefois avait si souvent prédit à la cour les maux qu'entraîneraient ses imprudences, il parut douloureusement affecté; et comme on lui demandait s'il connaissait la femme Capet : — « Oui, dit-il en s'inclinant avec respect, oui, j'ai connu *madame.* » Il déclara ne rien savoir, et soutint que les déclarations arrachées au jeune prince, relativement au voyage à Varennes, étaient fausses. En récompense de sa déposition, il reçut des reproches outrageants, et put juger du sort qui lui était bientôt réservé. Il n'y eut dans l'instruction que deux faits graves, attestés par Latour-du-Pin et Valazé, qui ne déposèrent que parce qu'ils ne pouvaient pas s'en dispenser. Latour-du-Pin avoua que Marie-Antoinette lui avait demandé un état exact des armées pendant qu'il était ministre de la guerre. Valazé, toujours froid, mais respectueux pour le malheur, ne voulut rien dire à la charge de l'accusée; cependant il ne put s'empêcher de déclarer que, membre de la commission des vingt-quatre, et chargé avec ses collègues de vérifier les papiers trouvés chez Septeuil, trésorier de la liste civile, il avait vu des bons pour diverses sommes, signés *Antoinette*, ce qui était fort naturel; mais il ajouta qu'il avait vu une lettre où le ministre priait le roi de transmettre à la reine la copie du plan de campagne qu'il avait entre ses mains. Ces deux faits, la demande de l'état des armées et la communication du plan de campagne, furent interprétés sur-le-champ d'une manière funeste, et on conclut que c'était pour les envoyer à l'ennemi; car on ne supposait pas qu'une jeune princesse s'occupât, seulement par goût, d'administration et de plans militaires. Après ces dépositions, on en recueillit plusieurs autres sur les dépenses de la cour, sur l'influence de la reine dans les affaires, sur la scène du 10 août, sur ce qui se passait au Temple; et les bruits les plus vagues, les circonstances les plus insignifiantes, furent accueillis comme des preuves.

Marie-Antoinette répéta souvent, avec présence d'esprit et avec force, qu'il n'y avait aucun fait précis contre elle; que d'ailleurs, épouse de Louis XVI, elle ne répondait d'aucun des actes du règne. Fouquier néanmoins la déclara suffisamment convaincue. Chauveau-Lagarde fit d'inutiles efforts pour la défendre; et cette reine infortunée fut condamnée à partager le supplice de son époux.

Ramenée à la Conciergerie, elle y passa avec assez de calme la nuit qui précéda son exécution; et le lendemain 16 octobre, au matin, elle fut transportée, au milieu d'une populace nombreuse, sur la place fatale où, dix mois auparavant, avait succombé Louis XVI. Elle écoutait avec calme les exhortations de l'ecclésiastique qui l'accompagnait, et promenait un regard indifférent sur ce peuple qui tant de fois avait applaudi à sa beauté et à sa grâce, et qui aujourd'hui applaudissait à son supplice avec le même empressement. Arrivée au pied de l'échafaud, elle aperçut les Tuileries, et parut émue; mais elle se hâta de monter l'échelle fatale, et s'abandonna avec courage aux bourreaux. L'infâme exécuteur montra la tête au peuple, comme il faisait toujours quand il avait immolé une victime illustre.

Les jacobins furent comblés de joie. — « Qu'on porte cette nouvelle à l'Autriche! dirent-ils; les Romains vendaient le terrain occupé par Annibal; nous faisons tomber les têtes les plus chères aux souverains qui ont envahi notre territoire. »

Mais ce n'était là que le commencement des vengeances. Immédiatement après le jugement de Marie-Antoinette, il fallut procéder à celui des girondins enfermés à la Conciergerie.

Avant la révolte du Midi, on ne pouvait leur reprocher que des opinions. On disait bien, à la vérité, qu'ils étaient complices de Dumouriez, de la Vendée, de d'Orléans; mais cette complicité, facile à imputer à la tribune, était impossible à prouver, même devant un tribunal révolutionnaire. Depuis le jour, au contraire, où ils levèrent l'étendard de la guerre civile, et où l'on eut contre eux des faits positifs, il devint facile de les condamner. A la vérité, les députés détenus n'étaient pas ceux qui avaient provoqué l'insurrection du Calvados et du Midi, mais c'étaient les membres du même parti, les soutiens de la même cause; on avait la conviction intime qu'ils avaient correspondu les uns avec les autres; et quoique les lettres interceptées ne prouvassent pas suffisamment la complicité, elles suffisaient à un tribunal qui, par son institution, devait se contenter de la vraisemblance. Toute la modération des girondins fut donc transformée en une vaste conspiration, dont la guerre civile avait été le dénoûment. Leur lenteur, sous

la législative, à s'insurger contre le trône, leur opposition au projet du 10 août, leur lutte avec la commune depuis le 10 août jusqu'au 20 septembre, leurs énergiques protestations contre les massacres, leur pitié pour Louis XVI, leur résistance au système inquisiteur qui dégoûtait les généraux, leur opposition au tribunal extraordinaire, au *maximum*, à l'emprunt forcé, à tous les moyens révolutionnaires; enfin leurs efforts pour créer une autorité répressive en instituant la commission des douze, leur désespoir après leur défaite à Paris, désespoir qui les fit recourir aux provinces, tout cela fut travesti en une conspiration dans laquelle tout était inséparable. Dans ce système d'accusation, les opinions proférées à la tribune n'étaient que les symptômes, les préparatifs de la guerre civile qui éclata bientôt; et quiconque avait parlé dans la législative et la convention comme les députés réunis à Caen, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, était coupable comme eux. Quoiqu'on n'eût aucune preuve directe du concert, on en trouvait dans leur communauté d'opinion, dans l'amitié qui avait uni la plupart d'entre eux, dans leurs réunions habituelles chez Roland et chez Valazé.

Les girondins, au contraire, ne croyaient pas pouvoir être condamnés, si on consentait à discuter avec eux. Leurs opinions, disaient-ils, avaient pu différer de celles des montagnards sur le choix des moyens révolutionnaires, sans être coupables: leurs opinions ne prouvaient ni ambition personnelle, ni complot prémédité; elles attestaient au contraire que, sur une foule de points, ils n'avaient pas été d'accord entre eux. Enfin leur complicité avec les députés révoltés n'était que supposée, et leurs lettres, leur amitié, leur habitude de siéger sur les mêmes bancs, ne suffisaient nullement pour la démontrer. « Si on nous laisse parler, disaient les girondins, nous sommes sauvés. » Funeste idée, qui, sans assurer leur salut, leur fit perdre une partie de cette dignité, seul dédommagement d'une mort injuste!

Si les partis avaient plus de franchise, ils seraient du moins bien plus nobles. Le parti vainqueur aurait pu dire au parti vaincu : « Vous avez poussé l'attachement à votre système de modération, jusqu'à nous faire la guerre, jusqu'à mettre la république à deux doigts de sa perte, par une diversion désastreuse; vous êtes vaincus, il faut mourir. » De leur côté, les girondins avaient un beau discours à tenir à leurs vainqueurs. Ils pouvaient leur répondre : « Nous vous regardons comme des scélérats qui bouleversez la république, qui la déshonorez en prétendant la défendre, et nous avons voulu vous combattre et vous détruire. Oui, nous sommes tous également coupables, nous sommes tous complices de Buzot, de Barbaroux, de Pétion, de Guadet; ce sont de grands et vertueux citoyens, dont nous proclamons les vertus à votre face. Tandis qu'ils sont allés venger la république, nous sommes restés ici pour la glorifier en présence des bourreaux. Vous êtes vainqueurs, donnez-nous la mort. »

Mais l'esprit de l'homme n'est pas fait de telle sorte qu'il cherche ainsi à tout simplifier par la franchise. Le parti vainqueur veut convaincre, et il ment; un reste d'espoir engage le parti vaincu à se défendre, et il ment; et l'on voit, dans les discordes civiles, ces honteux procès, où le plus fort écoute pour ne pas croire, où le plus faible parle pour ne pas persuader, et demande la vie sans l'obtenir. C'est après l'arrêt prononcé, c'est après que tout espoir est perdu, que la dignité humaine se retrouve, et c'est à la vue du fer qu'on la voit reparaître tout entière.

Les girondins résolurent donc de se défendre, et il leur fallut pour cela employer les concessions, les réticences. On voulut leur prouver leurs crimes, et on envoya pour les convaincre, au tribunal révolutionnaire, tous leurs ennemis, Pache, Hébert, Chaumette, Chabot et autres, ou aussi faux, ou aussi vils. L'affluence était considérable, car c'était un spectacle encore nouveaux que celui de tant de républicains condamnés pour la cause de la république. Les accusés étaient au nombre de vingt et un, tous à la fleur de l'âge, dans la force du talent, quelques-uns même dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. La seule déclaration de leurs noms et de leur âge avait de quoi toucher.

Brissot, Gardien et Lasource, avaient trente-neuf ans; Vergniaud, Gensonné et Lehardy, trente-cinq; Mainvielle et Ducos, vingt-huit; Boyer-Fonfrède et Duchastel, vingt-sept; Duperret, quarante-six; Carra, cinquante; Valazé et Lacase, quarante-deux; Duprat, trente-trois; Sillery, cinquante-sept; Fauchet, quarante-neuf; Lesterpt-Beauvais, quarante-trois; Boileau, quarante et un; Antiboul, quarante; Vigée, trente-six.

Gensonné était calme et froid; Valazé, indigné et méprisant; Vergniaud était plus ému que de coutume; le jeune Ducos était gai; et Fonfrède, qu'on avait épargné dans la journée du 2 juin, parce qu'il n'avait pas voté pour les arrestations de la commission des douze, et qui, par ses instances réitérées en faveur de ses amis, avait mérité

depuis de partager leur sort, Fonfrède semblait, pour une si belle cause, abandonner avec facilité, et sa grande fortune, et sa jeune épouse, et sa vie.

Amar avait rédigé, au nom du comité de sûreté générale, l'acte d'accusation. Pache fut le premier témoin entendu à l'appui. Cauteleux et prudent, comme il l'était toujours, il dit qu'il avait aperçu depuis longtemps une faction contraire à la révolution; mais il n'articula aucun fait prouvant un complot prémédité. Il dit seulement que, lorsque la convention était menacée par Dumouriez, il se rendit au comité des finances pour obtenir des fonds et approvisionner Paris, et que le comité les refusa; il ajouta qu'il avait été maltraité dans le comité de sûreté générale, et que Guadet l'avait menacé de demander l'arrestation des autorités municipales. Chaumette raconta toutes les luttes de la commune avec le côté droit, telles qu'on les avait apprises par les journaux; il n'ajouta qu'un seul fait particulier; c'est que Brissot avait fait nommer Santonax commissaire aux colonies, et que Brissot était par conséquent l'auteur de tous les maux du nouveau monde. Le misérable Hébert raconta son arrestation par la commission des douze, et dit que Roland corrompait tous les écrivains, car madame Roland avait voulu acheter sa feuille du *Père Duchêne*. Destournelles, ministre de la justice, et autrefois employé à la commune, déposa d'une manière aussi vague, et répéta ce qu'on savait, c'est que les accusés avaient poursuivi la commune, tonné contre les massacres, et voulu instituer une garde départementale, etc., etc. Le témoin le plus prolixe, le plus acharné dans sa déposition qui dura plusieurs heures, fut l'ex-capucin Chabot, âme bouillante, faible et vile. Chabot avait toujours été traité par les girondins comme un extravagant; il ne leur pardonnait pas leurs dédains; il était fier d'avoir voulu le 10 août contre leur avis; il prétendait que, s'ils avaient consenti à l'envoyer aux prisons, il aurait sauvé les prisonniers comme il avait sauvé les Suisses; il voulait donc se venger des girondins, et surtout recouvrer, en les calomniant, sa popularité, qu'il commençait à perdre aux Jacobins, parce qu'on le soupçonnait de prendre part à l'agiotage. Il imagina une longue et méchante accusation, où il montra les girondins cherchant d'abord à s'emparer du ministre Narbonne, puis, après avoir chassé Narbonne, occupant trois ministères à la fois, faisant le 20 juin pour ranimer leurs créatures, s'opposant au 10 août, parce qu'ils ne voulaient pas la république, enfin suivant toujours un plan calculé d'ambition, et, ce qui est plus atroce que tout le reste, souffrant les massacres de septembre et le vol du garde-meuble, pour perdre la réputation des patriotes. « S'ils avaient » voulu, disait Chabot, j'aurais sauvé les prison- » niers. Pétion a fait boire les égorgeurs, et » Brissot n'a pas voulu qu'on les arrêtât, parce » qu'il y avait dans les prisons un de ses ennemis, » Morande! »

Tels sont les êtres vils qui s'acharnent sur les hommes de bien dès que le pouvoir leur en a donné le signal! Aussitôt que les chefs ont jeté la première pierre, tout ce qui vit dans la fange se soulève, et accable la victime. Fabre d'Églantine, devenu suspect comme Chabot, pour cause d'agiotage, avait besoin aussi de se populariser, et il fit une déposition plus ménagée, mais plus perfide, où il insinua que l'intention de laisser commettre les massacres et le vol du garde-meuble, avait bien pu entrer dans la politique des girondins. — Vergniaud, n'y résistant pas davantage, s'écria avec indignation : « Je ne suis pas tenu de me justifier de complicité avec des voleurs et des assassins. »

Cependant, il n'y avait aucun fait précis allégué contre les accusés; on ne leur reprochait que des opinions publiquement soutenues, et ils répondaient que ces opinions avaient pu être erronées, mais qu'ils avaient eu le droit de se tromper. On leur objectait que leurs doctrines étaient non le résultat d'une erreur involontaire et dès lors excusable, mais d'un complot tramé chez Roland et chez Valazé. Ils répliquaient de nouveau que ces doctrines étaient si peu l'effet d'un accord fait entre eux, qu'elles n'avaient pas été conformes sur tous les points. L'un disait : Je n'ai pas voté pour l'appel au peuple; l'autre : Je n'ai pas voté pour la garde départementale, un troisième : Je n'étais pas de l'avis de la commission des douze, je n'étais pas pour l'arrestation d'Hébert et de Chaumette. Tout cela était vrai, mais alors la défense n'était plus commune à tous les inculpés; ils semblaient presque s'abandonner les uns les autres, et chacun paraissait condamner la mesure à laquelle il n'avait pas pris part. L'accusé Boileau poussa le soin de se justifier jusqu'à la plus extrême faiblesse, et se couvrit même de honte. Il avoua qu'il avait existé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, qu'il en était convaincu maintenant, et le déclarait à la justice; qu'il ne pouvait pas désigner les coupables, mais qu'il souhaitait leur punition, et se déclarait franc

Digitized by Google

montagnard. Gardien eut la faiblesse de désavouer tout à fait la commission des douze. Cependant Gensonné, Brissot, Vergniaud, et surtout Valazé, corrigèrent le mauvais effet de la conduite de leurs deux collègues. Ils alléguèrent bien qu'ils n'avaient pas toujours pensé de même, que par conséquent ils ne s'étaient pas concertés dans leurs opinions, mais ils ne désavouèrent ni leur amitié, ni leurs doctrines. Valazé avoua franchement les réunions qui avaient eu lieu chez lui, et soutint qu'ils avaient eu le droit de se réunir, et de s'éclairer de leurs idées, comme tous les autres citoyens. Lorsqu'on leur objecta enfin leur connivence avec les fugitifs, ils la nièrent. Hébert alors s'écria : « Les » accusés nient la conspiration! Quand le sénat » de Rome eut à prononcer sur la conspiration de » Catilina, s'il eût interrogé chaque conjuré et » qu'il se fût contenté d'une dénégation, ils au» raient tous échappé au supplice qui les atten» dait; mais les réunions chez Catilina, mais la » fuite de celui-ci, mais les armes trouvées chez » Lecca, étaient des preuves matérielles, et elles » suffirent pour déterminer le jugement du sé» nat. — Eh bien! répondit Brissot, j'accepte la » comparaison qu'on fait de nous avec Catilina. » Cicéron lui dit : On a trouvé des armes chez » toi; les ambassadeurs des Allobroges t'accusent; » les signatures de Lentulus, de Céthégus et de » Statilius, tes complices, prouvent tes infâmes » projets. Ici le sénat nous accuse, il est vrai, mais » a-t-on trouvé chez nous des armes? Nous op» pose-t-on des signatures? »

Malheureusement, on avait découvert des plaintes écrites à Bordeaux par Vergniaud, qui respiraient la plus vive indignation. On avait trouvé une lettre d'un cousin de l'accusé Lacase, où les préparatifs de l'insurrection étaient annoncés; enfin on avait intercepté une lettre de Duperret à madame Roland, où celui-ci disait qu'il avait reçu des nouvelles de Buzot et de Barbaroux, et qu'ils se préparaient à punir les attentats commis à Paris. Vergniaud interpellé répondit : « Si je » vous rappelais les motifs qui m'ont engagé à » écrire, peut-être vous paraîtrais-je plus à plain» dre qu'à blâmer. J'ai dû croire, d'après les com» plots du 10 mars, que le projet de nous assassi» ner était lié à celui de dissoudre la représentation » nationale. Marat l'a écrit ainsi le 11 mars. Les » pétitions faites depuis contre nous avec tant d'a» charnement m'ont confirmé dans cette opinion. » C'est dans cette circonstance que mon âme s'est » brisée de douleur, et que j'ai écrit à mes conci» toyens que j'étais sous le couteau. J'ai réclamé » contre la tyrannie de Marat. C'est le seul que » j'ai nommé, Je respecte l'opinion du peuple sur » Marat, mais enfin Marat était mon tyran!... » — A ces paroles, un juré se lève et dit : « Vergniaud » se plaint d'avoir été persécuté par Marat. J'ob» serve que Marat a été assassiné, et que Ver» gniaud est encore ici. » Cette sotte observation est applaudie par une partie des spectateurs, et toute la franchise, toute la raison de Vergniaud, restent sans effet sur la multitude aveuglée.

Cependant Vergniaud était parvenu à se faire écouter, et avait retrouvé, en parlant de la conduite de ses amis, de leur dévouement, de leurs sacrifices à la république, toute son éloquence. L'auditoire entier avait été remué; et cette condamnation, quoique commandée, ne semblait plus irrévocable. Les débats avaient duré plusieurs jours. Les jacobins, indignés des lenteurs du tribunal, adressèrent une nouvelle pétition à la convention, pour accélérer la procédure. Robespierre fit rendre un décret par lequel, après trois jours de discussion, les jurés étaient autorisés à se déclarer suffisamment éclairés, et à procéder au jugement sans plus rien entendre. Et pour rendre le titre plus conforme à la chose, il fit décider en outre que le nom de tribunal extraordinaire serait changé en celui de TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Ce décret rendu, les jurés n'osèrent pas s'en servir sur-le-champ, et déclarèrent n'être pas suffisamment éclairés. Mais le lendemain, ils usèrent de leur nouveau pouvoir d'abréger les débats, et en demandèrent la clôture. Les accusés avaient déjà perdu toute espérance, et ils étaient résolus à mourir noblement. Ils se rendirent à la dernière séance du tribunal avec un visage serein. Tandis qu'on les fouillait à la porte de la Conciergerie, pour leur enlever les armes meurtrières avec lesquelles ils auraient pu attenter à leur vie, Valazé, donnant une paire de ciseaux à son ami Riouffe, lui dit en présence des gendarmes : « Tiens, mon ami, voilà une arme défendue; il ne faut pas attenter à nos jours! »

Le 30 octobre, à minuit, les jurés entrent pour prononcer la sentence. Antonelle, leur président, avait le visage altéré. Camille Desmoulins, en entendant prononcer l'arrêt, s'écrie : « Ah! c'est » moi qui les tue, c'est *mon Brissot dévoilé* *! Je » m'en vais! » dit-il, et il sort désespéré. Les

* Titre d'une brochure qu'il avait écrite contre les girondins.

Digitized by Google

Supplice des Girondins.

(15 octobre 1793.)

Digitized by Google

accusés rentrent. En entendant prononcer le mot fatal de mort, Brissot laisse tomber ses bras; sa tête se penche subitement sur sa poitrine; Gensonné veut dire quelques mots sur l'application de la loi, mais il ne peut se faire entendre. Sillery, en laissant échapper ses béquilles, s'écrie : *Ce jour est le plus beau de ma vie.* On avait conçu quelques espérances pour les deux jeunes frères Ducos et Fonfrède, qui avaient paru moins compromis, et qui s'étaient attachés aux girondins, moins encore par conformité d'opinion que par admiration pour leur caractère et leurs talents. Cependant, ils sont condamnés comme les autres. Fonfrède embrasse Ducos en lui disant : « Mon frère, c'est moi qui te donne la mort. — Console-toi, répond Ducos, nous mourrons ensemble! » L'abbé Fauchet, le visage baissé, semble prier le ciel; Carra conserve son air de dureté; Vergniaud a dans toute sa personne quelque chose de dédaigneux et de fier; Lasource prononce ce mot d'un ancien : « Je meurs le jour où le peuple a perdu » la raison; vous mourrez le jour où il l'aura » recouvrée. » Le faible Boileau, le faible Gardien, ne sont pas épargnés. Boileau, en jetant son chapeau en l'air, s'écrie : « Je suis innocent. — » Nous sommes innocents, répètent tous les ac- » cusés; peuple, on vous trompe! » Quelques-uns d'entre eux ont le tort de jeter quelques assignats, comme pour engager la multitude à voler à leur secours, mais elle reste immobile. Les gendarmes les entourent alors pour les conduire dans leur cachot. Tout à coup l'un des condamnés tombe à leurs pieds; ils le relèvent noyé dans son sang. C'était Valazé, qui, en donnant ses ciseaux à Riouffe, avait gardé un poignard, et s'en était frappé. Le tribunal décide sur-le-champ que son cadavre sera transporté sur une charrette, à la suite des condamnés. En sortant du tribunal, ils entonnent tous ensemble, par un mouvement spontané, l'hymne des Marseillais :

> Contre nous de la tyrannie,
> L'étendard sanglant est levé.

Leur dernière nuit fut sublime. Vergniaud avait du poison, il le jeta pour mourir avec ses amis. Ils firent en commun un dernier repas, où ils furent tour à tour gais, sérieux, éloquents. Brissot, Gensonné, étaient graves et réfléchis; Vergniaud parla de la liberté expirante avec les plus nobles regrets, et de la destinée humaine avec une éloquence entraînante. Ducos répéta des vers qu'il avait faits en prison, et tous ensemble chantèrent des hymnes à la France et à la liberté.

Le lendemain, 31 octobre, une foule immense s'était portée sur leur passage. Ils répétaient, en marchant à l'échafaud, cet hymne des Marseillais que nos soldats chantaient en marchand à l'ennemi. Arrivés à la place de la Révolution, et descendus de leurs charrettes, ils s'embrassèrent en criant : *Vive la république!* Sillery monta le premier sur l'échafaud, et après avoir salué gravement le peuple, dans lequel il respectait encore l'humanité faible et trompée, il reçut le coup fatal. Tous imitèrent Sillery, et moururent avec la même dignité. En trente et une minutes, le bourreau fit tomber ces illustres têtes, et détruisit ainsi, en quelques instants, jeunesse, beauté, vertus, talents. Telle fut la fin de ces nobles et courageux citoyens, victimes de leur généreuse utopie. Ne comprenant ni l'humanité, ni ses vices, ni les moyens de la conduire dans une révolution, ils s'indignèrent de ce qu'elle ne voulait pas être meilleure, et se firent dévorer par elle, en s'obstinant à la contrarier. Respect à leur mémoire! jamais tant de vertus, de talents, ne brillèrent dans les guerres civiles; et, il faut le dire à leur gloire, s'ils ne comprirent pas la nécessité des moyens violents pour sauver la cause de la France, la plupart de leurs adversaires, qui préférèrent ces moyens, se décidèrent par passion plutôt que par génie. On ne pourrait mettre au-dessus d'eux que celui des montagnards qui se serait décidé pour les moyens révolutionnaires par politique seule et non par l'entraînement de la haine.

A peine les girondins eurent-ils expiré que de nouvelles victimes furent immolées après eux. Le glaive ne se reposa pas un instant. Le 2 novembre, on mit à mort l'infortunée Olympe de Gouges, pour des écrits prétendus contre-révolutionnaires, et Adam Luxe, député de Mayence, accusé du même délit. Le 6 novembre, le malheureux duc d'Orléans transféré de Marseille à Paris, fut traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné pour les soupçons qu'il avait inspirés à tous les partis. Odieux à l'émigration, suspect aux girondins et aux jacobins, il n'inspirait aucun de ces regrets qui consolent d'une mort injuste. Plus ennemi de la cour, qu'enthousiaste de la république, il n'éprouvait pas cette conviction qui soutient au moment suprême, et il fut de toutes les victimes la moins dédommagée et la plus à plaindre. Un dégoût universel, un scepticisme absolu, furent ses derniers sentiments, et il marcha à l'échafaud avec un calme et

une indifférence extraordinaires. Traîné le long de la rue Saint-Honoré, il vit son palais d'un œil sec, et ne démentit pas un moment son dégoût des hommes et de la vie. Son aide de camp Coustard, député comme lui, fut associé à son sort. Deux jours après, l'intéressante et courageuse épouse de Roland les suivit à l'échafaud. Cette femme, réunissant aux grâces d'une Française l'héroïsme d'une Romaine, portait toutes les douleurs dans son âme. Elle respectait et chérissait son époux comme un père; elle éprouvait pour l'un des girondins proscrits une passion profonde, qu'elle avait toujours contenue; elle laissait une fille jeune et orpheline, confiée à des amis; tremblante pour tant d'êtres si chers, elle croyait à jamais perdue cette cause de la liberté dont elle était enthousiaste, et à laquelle elle avait fait de si grands sacrifices. Ainsi elle souffrait dans toutes ses affections à la fois. Condamnée pour cause de complicité avec les girondins, elle entendit son arrêt avec une sorte d'enthousiasme, sembla inspirée depuis le moment de sa condamnation jusqu'à celui de son exécution, et excita, chez tous ceux qui la virent, une espèce d'admiration religieuse. Elle alla à l'échafaud vêtue en blanc; pendant toute la route, elle ranima les forces d'un compagnon d'infortune qui devait périr avec elle, et qui n'avait pas le même courage; deux fois même elle parvint à lui arracher un sourire. Arrivée sur le lieu du supplice, elle s'inclina devant la statue de la liberté, en s'écriant : *O liberté! que de crimes on commet en ton nom!* Elle subit ensuite la mort avec un courage inébranlable (10 novembre). Ainsi périt cette femme charmante et courageuse, qui méritait de partager la destinée de ses amis, mais qui, plus modeste et plus soumise au rôle passif de son sexe, aurait, non pas évité la mort, due à ses talents et à ses vertus, mais épargné à son époux et à elle-même des ridicules et des calomnies.

Son époux s'était réfugié du côté de Rouen. En apprenant sa fin tragique, il ne voulut pas lui survivre. Il quitta la maison hospitalière où il avait reçu un asile : et, pour ne compromettre aucun ami, il vint se donner la mort sur la grande route. On le trouva percé au cœur d'une épée, et gisant au pied d'un arbre contre lequel il avait appuyé l'arme meurtrière. Dans sa poche était renfermé un écrit sur sa vie et sur sa conduite au ministère.

Ainsi, dans cet épouvantable délire qui rendait suspects et le génie, et la vertu, et le courage, tout ce qu'il y avait de plus noble, de plus généreux en France, périssait ou par le suicide ou par le fer des bourreaux!

Entre tant de morts illustres et courageuses, il y en eut une surtout plus lamentable et plus sublime que toutes les autres, ce fut celle de Bailly. Déjà on avait pu voir, à la manière dont il avait été traité dans le procès de la reine, comment il serait accueilli au tribunal révolutionnaire. La scène du Champ de Mars, la proclamation de la loi martiale et la fusillade qui s'en était suivie, étaient les événements le plus souvent et le plus amèrement reprochés au parti constituant. C'était sur Bailly, l'ami de Lafayette, c'était sur le magistrat qui avait fait déployer le drapeau rouge, qu'on voulait punir tous les prétendus forfaits de la constituante. Il fut condamné, et dut être exécuté au Champ de Mars, théâtre de ce qu'on appelait son crime. Ce fut le 11 novembre, et par un temps froid et pluvieux, qu'eut lieu son supplice. Conduit à pied, et au milieu des outrages d'une populace barbare, qu'il avait nourrie pendant qu'il était maire, il demeura calme et d'une sérénité inaltérable. Pendant le long trajet de la Conciergerie au Champ de Mars, on lui agitait sous le visage le drapeau rouge qu'on avait retrouvé à la mairie, enfermé dans un étui en acajou. Arrivé au pied de l'échafaud, il semblait toucher au terme de son supplice; mais un des forcenés, attachés à le poursuivre, s'écrie qu'il ne faut pas que le champ de la fédération soit souillé de son sang. Alors on se précipite sur la guillotine, on la transporte avec le même empressement qu'on mit autrefois à creuser ce même champ de la fédération; on court l'élever enfin sur le bord de la Seine, sur un tas d'ordures, et vis-à-vis le quartier de Chaillot, où Bailly avait passé sa vie et composé ses ouvrages. Cette opération dure plusieurs heures. Pendant ce temps, on lui fait parcourir plusieurs fois le Champ de Mars. La tête nue, les mains derrière le dos, il se traîne avec peine. Les uns lui jettent de la boue, d'autres lui donnent des coups de pied ou de bâton. Accablé, il tombe, on le relève de nouveau. La pluie, le froid, ont communiqué à ses membres un tremblement involontaire. « Tu trembles! » lui dit un soldat. — « Mon ami, répond le vieillard, c'est de froid. » Après plusieurs heures de cette torture, on lui brûle sous le nez le drapeau rouge; le bourreau s'empare de lui enfin, et on nous enlève encore un savant illustre, et l'un des hommes les plus vertueux qui aient honoré notre patrie.

Depuis ces temps où Tacite la vit applaudir aux crimes des empereurs, la vile populace n'a pas

Digitized by Google

changé. Toujours brusque en ces mouvements, tantôt elle élève l'autel de la patrie, tantôt elle dresse des échafauds, et n'est belle et noble à voir que lorsque, entraînée dans les armées, elle se précipite sur les bataillons ennemis. Que le despotisme n'impute pas ses crimes à la liberté, car, sous le despotisme, elle fut toujours aussi coupable que sous la république; mais invoquons sans cesse les lumières et l'instruction pour ces barbares, pullulant au fond des sociétés, et toujours prêts à les souiller de tous les crimes, à l'appel de tous les pouvoirs, et pour le déshonneur de toutes les causes.

Le 25 novembre, eut encore lieu la mort du malheureux Manuel, qui était devenu, de procureur de la commune, député à la convention, et qui donna sa démission lors du procès de Louis XVI, parce qu'on l'accusait d'avoir dérobé le scrutin. Au tribunal, on lui reprocha d'avoir favorisé les massacres de septembre pour soulever les départements contre Paris. C'est Fouquier-Tinville qui était chargé d'imaginer ces perfides colomnies, plus atroces encore que la condamnation. Ce même jour, fut condamné le malheureux général Brunet, pour n'avoir pas envoyé une partie de son armée de Nice devant Toulon; et le lendemain 26, la mort fut prononcée contre le victorieux Houchard, pour n'avoir pas compris le plan qui lui fut tracé, et ne s'être pas rapidement porté sur la chaussée de Furnes, de manière à prendre toute l'armée anglaise. Sa faute était criante, mais ne méritait pas la mort.

Ces exécutions commençaient à répandre une terreur générale, et à rendre l'autorité formidable. L'effroi n'était pas seulement dans les prisons, dans la salle du tribunal révolutionnaire, à la place de la Révolution; il régnait partout, dans les marchés, dans les boutiques, où le *maximum* et les lois contre l'accaparement venaient d'être mises en vigueur. On a déjà vu comment le discrédit des assignats et le renchérissement des denrées avaient conduit à décréter le *maximum*, dans le but de remettre en rapport les denrées et la monnaie. Les premiers effets de ce *maximum* furent des plus malheureux, et amenèrent la clôture d'une grande quantité de boutiques. En fixant un tarif pour les marchandises de première nécessité, on n'avait atteint que la marchandise rendue chez le détaillant, et prête à passer des mains de celui-ci dans celles du consommateur. Mais le détaillant qui l'avait achetée chez le marchand en gros ou chez le fabricant, avant le *maximum*, et à un prix supérieur à celui du nouveau tarif, faisait des pertes énormes et se plaignait amèrement. Les pertes n'étaient pas moindres pour lui, même lorsqu'il avait acheté après le *maximum*. En effet, dans le tarif des marchandises dites de première nécessité, on ne les désignait que déjà tout ouvrées, et prêtes à être consommées, et on ne fixait leur prix que parvenues à ce dernier état. Mais on ne disait pas quel prix elles devaient avoir sous forme de matière première; quel prix il fallait payer à l'ouvrier qui les travaillait, au roulier, au navigateur qui les transportaient; par conséquent le détaillant, qui était obligé de vendre au consommateur selon le tarif, et qui ne pouvait traiter avec l'ouvrier, le fabricant, le commerçant en gros, d'après ce même tarif, était dans l'impossibilité de continuer un commerce aussi désavantageux. La plupart des marchands fermaient leurs boutiques, ou bien échappaient à la loi par la fraude; ils ne vendaient au maximum que la plus mauvaise marchandise, et réservaient la bonne pour ceux qui venaient secrètement la payer à sa valeur.

Le peuple, qui s'apercevait de ces fraudes, et voyait se fermer un grand nombre de boutiques, se déchaînait avec fureur, et venait assaillir la commune de ses réclamations; il voulait qu'on obligeât tous les marchands à tenir leurs boutiques ouvertes, et à continuer leur commerce malgré eux. Disposé à se plaindre de tout, il dénonçait les bouchers et les charcutiers, qui achetaient des animaux malsains ou morts d'accidents, et qui ne saignaient pas assez les viandes dans l'intention de les rendre plus pesantes; les boulangers, qui pour fournir de la belle farine au riche, réservaient la mauvaise au pauvre, et ne faisaient pas assez cuire le pain afin qu'il pesât davantage; les marchands de vin, qui mêlaient aux boissons les drogues les plus malfaisantes; les marchands de sel, qui, pour augmenter le poids de cette denrée, en altéraient la qualité; les épiciers, tous les détaillants enfin, qui falsifiaient les denrées de mille manières.

De ces abus, les uns étaient éternels, les autres tenaient à la crise actuelle; mais, quand l'impatience du mal saisit les esprits, on se plaint de tout, on veut tout réformer, tout punir.

Le procureur général Chaumette fit à ce sujet un discours fulminant contre les marchands.

« On se rappelle, dit-il, qu'en 89, et les années » suivantes, tous ces hommes ont fait un très-grand » commerce; mais avec qui? avec l'étranger. On » sait que ce sont eux qui ont fait tomber les assi-

» gnats, et que c'est au moyen de l'agiotage sur » le papier-monnaie qu'ils se sont enrichis. Qu'ont-» ils fait après que leur fortune a été complète ? » Ils se sont retirés du commerce, ils ont menacé » le peuple de la pénurie des marchandises; mais » s'ils ont de l'or et des assignats, la république a » quelque chose de plus précieux, elle a des bras. » Ce sont des bras et non pas de l'or qu'il faut pour » faire mouvoir les fabriques et les manufactures. » Eh bien, si ces individus abandonnent les fabri-» ques, la république s'en emparera, et elle met-» tra en réquisition toutes les matières premières. » Qu'ils sachent qu'il dépend de la république de » réduire, quand elle le voudra, en boue et en » cendres, l'or et les assignats qui sont en leurs » mains. Il faut que le géant du peuple écrase les » spéculateurs mercantiles.

» Nous sentons les maux du peuple, parce que » nous sommes peuple nous-mêmes. Le conseil » tout entier est composé de sans-culottes, il est » le législateur-peuple. Peu nous importe que nos » têtes tombent, pourvu que la postérité daigne » ramasser nos crânes... Ce n'est pas l'Évangile » que j'invoquerai, c'est Platon. Celui qui frappera » du glaive, dit ce philosophe, périra par le glaive; » celui qui frappera du poison, périra par le poi-» son ; la famine étouffera celui qui voudrait » affamer le peuple..... Si les subsistances et les » marchandises viennent à manquer, à qui s'en » prendra le peuple? Aux autorités constituées? » non... Il s'en prendra aux fournisseurs et aux » approvisionneurs. Rousseau était peuple, aussi, » et il disait : *Quand le peuple n'aura plus rien* » *à manger, il mangera le riche.* » (Commune du 14 octobre.)

Les moyens forcés conduisent aux moyens forcés, comme nous l'avons dit ailleurs. On s'était occupé, dans les premières lois, de la marchandise ouvrée, il fallait maintenant passer à la matière première; l'idée même de s'emparer de la matière première et de l'ouvrer pour le compte de la république, germait dans les têtes. C'est une redoutable obligation que celle de violenter la nature et de vouloir régler tous ses mouvements. On est bientôt obligé de suppléer la spontanéité en toutes choses, et de remplacer la vie même par les commandements de la loi. La commune et la convention furent forcées de prendre de nouvelles mesures, chacune suivant sa compétence.

La commune de Paris obligea chaque marchand à déclarer la quantité de denrées qu'il possédait, les demandes qu'il avait faites pour s'en procurer, et l'espérance qu'il avait des arrivages. Tout marchand qui, faisant un commerce depuis un an, l'abandonnait ou le laissait languir, était déclaré suspect, et enfermé comme tel. Pour empêcher la confusion et l'engorgement provenant de l'empressement à s'approvisionner, la commune décida encore que le consommateur ne pourrait s'adresser qu'au marchand détaillant, le détaillant qu'au marchand en gros, et elle fixa les quantités que chacun pourrait exiger. Ainsi l'épicier ne pouvait exiger que vingt-cinq livres de sucre à la fois chez le marchand en gros, et le limonadier que douze. C'étaient les comités révolutionnaires qui délivraient les bons d'achat, et fixaient les quantités. La commune ne borna pas là ses règlements. Comme l'affluence à la porte des boulangers était toujours la même, et occasionnait des scènes tumultueuses, et que beaucoup de gens passaient une partie des nuits à attendre, Chaumette fit décider que la distribution ne commencerait que par les derniers arrivés, ce qui ne diminua ni le tumulte ni l'empressement. Comme le peuple se plaignait de ce qu'on lui réservait la plus mauvaise farine, il fut arrêté que, dans la ville de Paris, il ne serait plus fait qu'une seule espèce de pain, composée de trois quarts de froment et d'un quart de seigle. Enfin, on institua une commission d'inspection aux subsistances, pour vérifier l'état des denrées, constater les fraudes, et les punir. Ces mesures imitées par les autres communes, souvent même converties en décrets, devenaient aussitôt des lois générales; et c'est ainsi, comme nous l'avons déjà dit, que la commune exerçait une influence immense dans tout ce qui tenait au régime intérieur et à la police.

La convention, pressée de réformer la loi du *maximum*, en imagina une nouvelle qui remontait de la marchandise à la matière première. Il devait être fait un tableau du prix que coûtait la marchandise en 1790, sur le lieu même de production. A ce prix, il était ajouté : premièrement, un tiers en sus, à cause des circonstances ; secondement, un prix fixe pour le transport du lieu de production au lieu de consommation; troisièmement enfin, une somme de cinq pour cent pour le profit du marchand en gros, et de dix pour le marchand détailliste; de tous ces éléments on devait composer, pour l'avenir, le prix des marchandises de première nécessité. Les administrations locales étaient chargées de faire ce travail, chacune pour ce qui se produisait et se consommait chez elle. Une indemnité était accordée à tout marchand détailliste qui, ayant moins de dix mille francs de

Digitized by Google

capital, pouvait prouver qu'il avait perdu ce capital par le *maximum*. Les communes devaient juger le cas à vue d'œil, comme on jugeait toute chose alors, comme on juge tout en temps de dictature. Ainsi la loi, sans remonter encore à la production, à la matière brute, à la main-d'œuvre, fixait le prix de la marchandise au sortir de la fabrique, le prix des transports, le gain du commerçant et du détaillant, et remplaçait, dans la moitié au moins de l'œuvre sociale, la mobilité de la nature par des règles absolues. Mais tout cela, nous le répétons, provenait inévitablement du premier *maximum*, le premier *maximum* des assignats, et les assignats, des besoins impérieux de la révolution.

Pour suffire à ce système de gouvernement introduit dans le commerce, il fut nommé une commission des subsistances et approvisionnements, dont l'autorité s'étendait sur toute la république, et qui était composée de trois membres, choisis par la convention, jouissant presque de l'importance des ministres eux-mêmes, et ayant voix au conseil. Cette commission était chargée de faire exécuter les tarifs, de surveiller la conduite des communes à cet égard; de faire incessamment continuer le recensement des subsistances et des denrées dans toute la France, d'en ordonner le versement d'un département dans l'autre, de fixer les réquisitions pour les armées, conformément au célèbre décret qui instituait le gouvernement révolutionnaire.

La situation financière n'était pas moins extraordinaire que tout le reste. Les deux emprunts, l'un forcé, l'autre volontaire, se remplissaient avec rapidité. On s'empressait surtout de contribuer au second, parce que les avantages qu'il présentait le rendaient bien préférable; et ainsi le moment approchait où un milliard d'assignats allait être retiré de la circulation. Il y avait dans les caisses, pour les besoins courants, quatre cents millions à peu près, restant des anciennes créations, et cinq cents millions d'assignats royaux, rentrés par le décret qui les démonétisait, et convertis en une somme égale d'assignats républicains. Il restait donc pour le service neuf cents millions environ.

Ce qui paraîtra extraordinaire, c'est que l'assignat, qui perdait trois quarts et même quatre cinquièmes, était remonté au pair avec l'argent. Il y avait, dans cette hausse, du réel et du factice. La suppression graduelle d'un milliard flottant, le succès de la première levée, qui venait de produire six cent mille hommes en un mois de temps, les dernières victoires de la république, qui assuraient presque son existence, avaient hâté le débit des biens nationaux, et rendu quelque confiance aux assignats, mais point assez pour les égaler à l'argent. Voici les causes qui les mirent, en apparence, au pair avec le numéraire. On se souvient qu'une loi défendait, sous des peines graves, le commerce de l'argent, c'est-à-dire l'échange à perte de l'assignat contre l'argent; qu'une autre loi punissait aussi de peines sévères, celui qui, dans les achats, traiterait à des prix différents, selon que le payement aurait lieu en papier ou en numéraire. De cette manière, l'argent, échangé soit contre l'assignat, soit contre la marchandise, ne pouvait valoir son prix réel, et il ne restait plus qu'à l'enfouir. Mais une dernière loi portait que l'argent, l'or ou les bijoux enfouis, appartiendraient partie à l'État, partie au dénonciateur. Dès lors, on ne pouvait ni se servir de l'argent dans le commerce, ni le cacher; il était à charge, il exposait le détenteur à passer pour suspect; on commençait à s'en défier et à préférer l'assignat pour l'usage journalier. C'est là ce qui rétablit momentanément le pair, qui n'avait jamais réellement existé pour le papier, même au premier jour de sa création. Beaucoup de communes, ajoutant leurs lois à celles de la convention, avaient même défendu la circulation du numéraire, et ordonné qu'il fût apporté dans les caisses pour y être changé en assignats. La convention, il est vrai, avait aboli toutes ces décisions particulières des communes; mais les lois générales portées par elle n'en rendaient pas moins le numéraire inutile et dangereux. Beaucoup de gens le portaient à l'impôt ou à l'emprunt, ou bien le donnaient aux étrangers, qui en faisaient un grand commerce, et qui venaient dans les villes frontières le recevoir contre des marchandises. Les Italiens, et les Génois surtout, qui nous apportaient beaucoup de blé, accouraient dans les ports du Midi, et achetaient au plus bas prix les matières d'or et d'argent. Le numéraire avait donc reparu par l'effet de ces lois terribles; et le parti des révolutionnaires ardents, craignant que son apparition ne fût de nouveau nuisible au papier-monnaie, voulait que le numéraire, qui, jusqu'ici, n'était pas exclu de la circulation, fût prohibé tout à fait; ils demandaient que la transmission en fût interdite, et qu'on ordonnât à tous ceux qui en possédaient de se présenter aux caisses publiques pour l'échanger contre des assignats.

La terreur avait presque fait cesser l'agiotage. Les spéculations sur le numéraire étaient, comme

on vient de le voir, devenues impossibles. Le papier étranger, frappé de réprobation, ne circulait plus comme deux mois auparavant; et les banquiers, accusés de toutes parts d'être les intermédiaires des émigrés, et de se livrer à l'agiotage, étaient dans le plus grand effroi. Pour un moment, le scellé avait été mis chez eux; mais on sentit bientôt le danger d'interrompre les opérations de la banque, d'arrêter ainsi la circulation de tous les capitaux, et on retira le scellé. Néanmoins, l'effroi était assez grand pour qu'on ne songeât plus à aucune espèce de spéculation.

La compagnie des Indes venait enfin d'être abolie. On a vu quelle intrigue s'était formée entre quelques députés pour spéculer sur les actions de cette compagnie. Le baron de Batz, s'entendant avec Julien de Toulouse, Delaunay d'Angers, et Chabot, voulait, par des motions effrayantes, faire baisser les actions, les acheter alors, puis, par des motions plus douces, les faire remonter, les revendre, et réaliser les profits de cette hausse frauduleuse. L'abbé d'Espagnac, que Julien favorisait auprès du comité des marchés, devait prêter les fonds pour ces spéculations. Ces misérables réussirent, en effet, à faire tomber les actions de 4500 à 650 livres, et recueillirent des profits considérables. Cependant on ne pouvait éviter la suppression de la compagnie; alors ils se mirent à traiter avec elle pour adoucir le décret de suppression. Delaunay et Julien de Toulouse le discutaient avec ses directeurs, et leur disaient : « Si vous donnez telle somme, nous présenterons tel décret; sinon, nous en présenterons tel autre. » Ils convinrent d'une somme de cinq cent mille francs, moyennant laquelle ils devaient, en proposant la suppression de la compagnie, qui était inévitable, lui faire attribuer à elle-même le soin de sa liquidation, ce qui pouvait prolonger pour longtemps encore sa durée. La somme devait être partagée entre Delaunay, Julien de Toulouse, Chabot, et Bazire, que son ami Chabot avait mis au fait de l'intrigue, mais qui refusa d'y prendre part. Delaunay présenta le décret de suppression le 17 vendémiaire. Il proposait de supprimer la compagnie, de l'obliger à restituer les sommes qu'elle devait à l'État, et surtout de lui faire payer les droits sur les transferts, qu'elle était parvenue à éluder en transformant ses actions en inscriptions sur ses livres. Il proposait enfin de lui laisser à elle-même le soin de sa liquidation. Fabre-d'Églantine, qui n'était pas encore dans le secret, et qui spéculait, à ce qu'il paraît, en sens contraire, s'éleva aussitôt contre ce projet, en disant que permettre à la compagnie de se liquider elle-même, c'était l'éterniser, et que sous ce prétexte elle demeurerait indéfiniment en exercice. Il conseilla donc de transporter au gouvernement le soin de cette liquidation. Cambon demanda, par un sous-amendement, que l'État, en faisant sa liquidation, ne restât pas chargé des dettes, si le passif de la compagnie excédait son actif. Le décret et les deux amendements furent adoptés, et on les renvoya à la commission, pour en arrêter la rédaction définitive. Aussitôt les membres du complot pensèrent qu'il fallait s'emparer de Fabre pour obtenir, au moyen de la rédaction, quelques modifications au décret. Chabot fut dépêché à Fabre avec cent mille francs, et parvint à le gagner. Voici alors ce qui fut fait : on rédigea le décret tel qu'il avait été adopté par la convention, et on le donna à signer à Cambon et aux membres de la commission qui n'étaient pas complices du projet. Ensuite on ajouta à cette copie authentique quelques mots qui en altéraient tout à fait le sens. A l'article des transferts qui avaient échappé au droit, et qui devaient le supporter, on ajouta ces mots : *Excepté ceux faits en fraude*, ce qui faisait revivre toutes les prétentions de la compagnie à l'égard de l'exemption de droit. A propos de la liquidation, il fut encore ajouté ces mots : *D'après les statuts et règlements de la compagnie*, ce qui donnait entrée à celle-ci dans la liquidation. Ces mots intercalés changeaient gravement le dispositif du décret. Chabot, Fabre, Delaunay, Julien de Toulouse, signèrent ensuite, et remirent la copie falsifiée à la commission de l'envoi des lois, qui la fit imprimer et promulguer comme décret authentique. Ils espéraient que les membres qui avaient signé avant cette légère altération, ou ne s'en souviendraient pas, ou ne s'en apercevraient pas, et ils se partagèrent la somme de cinq cent mille francs. Bazire refusa seul sa part, en disant qu'il ne voulait point participer à de telles turpitudes.

Cependant Chabot, dont on commençait à dénoncer le luxe, tremblait de se voir compromis. Il avait suspendu les cent mille francs, reçus pour son compte, dans des lieux d'aisance; et comme ses complices le voyaient prêt à les trahir, ils menaçaient de prendre les devants, et de tout révéler s'il les abandonnait. Telle avait été l'issue de cette honteuse intrigue liée entre le baron de Batz et trois ou quatre députés. La terreur générale qui grondait sur toutes les têtes, même innocentes, s'était communiquée à eux, et ils avaient

Digitized by Google

peur de se voir découverts et punis. Pour le moment donc, toutes les spéculations étaient suspendues, et personne ne songeait plus à se livrer à l'agiotage.

C'est dans cet instant, où l'on ne craignait pas de faire violence à toutes les idées reçues, à toutes les habitudes établies, que le projet de renouveler le système des poids et mesures et de changer le calendrier fut exécuté. Le goût de la régularité et le mépris des obstacles devaient signaler une révolution qui était à la fois philosophique et politique. Elle avait divisé le territoire en quatre-vingt-trois portions égales; elle avait uniformisé l'administration civile, religieuse et militaire; elle avait égalisé toutes les parties de la dette publique. Elle ne pouvait manquer de régulariser les poids, les mesures et la division du temps. Sans doute ce goût pour l'uniformité, dégénérant en esprit de système, en fureur même, a fait oublier trop souvent les variétés nécessaires et attrayantes de la nature; mais ce n'est que dans ces sortes d'accès que l'esprit humain opère les régénérations grandes et difficiles. Le nouveau système des poids et mesures, l'une des plus belles créations du siècle, fut le résultat de cet audacieux esprit d'innovation. On imagina de prendre pour unité de poids et pour unité de mesure, des quantités naturelles et invariables dans tous les pays. Ainsi, l'eau distillée fut prise pour unité de poids, et une partie du méridien pour unité de mesure. Ces unités, multipliées ou divisées par dix, à l'infini, formèrent ce beau système connu sous le nom de calcul décimal.

La même régularité devait être appliquée à la division du temps; et la difficulté de changer les habitudes d'un peuple, dans ce qu'elles ont de plus invincible, ne devait pas arrêter des hommes aussi résolus que ceux qui présidaient alors aux destinées de la France. Déjà ils avaient changé l'ère grégorienne en ère républicaine, et fait dater celle-ci de l'an Ier de la liberté. Ils firent commencer l'année et la nouvelle ère au 22 septembre 1792, jour qui, par une rencontre heureuse, était celui de l'institution de la république et de l'équinoxe d'automne. L'année aurait dû être divisée en dix parties, conformément au système décimal; mais en prenant pour base de la division des mois les douze révolutions de la lune autour de la terre, il fallait admettre douze mois. La nature commandait ici l'infraction au système décimal. Le mois fut de trente jours; il se divisa en trois dixaines de jours, nommées *décades*, et remplaçant les quatre semaines. Le dixième jour de chaque décade fut consacré au repos, et remplaça l'ancien dimanche. C'était un jour de repos de moins par mois. La religion catholique avait multiplié les fêtes à l'infini; la révolution, préconisant le travail, croyait devoir les réduire le plus possible. Les mois s'appelèrent du nom des saisons auxquelles ils appartenaient. L'année commençant en automne, les trois premiers mois appartenaient à cette saison; on les nomma, le 1er, *vendémiaire*, le 2e, *brumaire*, le 3e, *frimaire;* les trois suivants, correspondant à l'hiver, s'appelaient *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse;* les trois autres, répondant au printemps, *germinal*, *floréal*, *prairial;* les trois derniers enfin, comprenant l'été, furent nommés *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Ces douze mois de trente jours chacun, ne faisaient que trois cent soixante jours en tout. Il restait cinq jours pour compléter l'année; ils furent appelés *complémentaires*, et on eut la belle idée de les réserver pour des fêtes nationales, sous le nom de *sans-culottides*, nom qu'il faut accorder au temps, et qui n'est pas plus absurde que beaucoup d'autres adoptés par les peuples. La première dut être consacrée au *génie;* la seconde, au *travail*; la troisième, aux *belles actions;* la quatrième, aux *récompenses;* la cinquième enfin, à *l'opinion*. Cette dernière fête, tout à fait originale, et parfaitement adaptée au caractère français, devait être une espèce de carnaval politique de vingt-quatre heures, pendant lequel il sera permis de dire et d'écrire impunément sur tout homme public, tout ce qu'il plairait au peuple et aux écrivains d'imaginer. C'était à l'opinion à faire justice de l'opinion même, et à tous les magistrats à se défendre par leurs vertus contre les vérités et les calomnies de ce jour. Rien n'était plus grand et plus moral que cette idée. Il ne faut point, parce qu'une destinée plus forte a emporté les pensées et les institutions de cette époque, frapper de ridicule ses vastes et hardies conceptions. Les Romains ne sont pas restés ridicules, parce que, le jour du triomphe, le soldat, placé derrière le char du triomphateur pouvait dire tout ce que lui suggérait sa haine ou sa gaieté. Tous les quatre ans, l'année bissextile amenant six jours complémentaires au lieu de cinq, cette sixième sans-culottide devait s'appeler fête de la *révolution*, et être consacrée à une grande solennité, dans laquelle les Français viendraient célébrer l'époque de leur affranchissement et l'institution de la république.

Le jour fut divisé, suivant le système décimal,

en dix parties ou heures, celle-ci en dix autres, et ainsi de suite. De nouveaux cadrans furent ordonnés pour mettre en pratique cette nouvelle manière de calculer le temps; cependant, pour ne pas tout faire à la fois, on ajourna à une année cette dernière réforme.

La dernière révolution, la plus difficile, la plus accusée de tyrannie, fut celle qu'on essaya à l'égard du culte. Les lois révolutionnaires relatives à la religion étaient restées telles que l'assemblée constituante les avait faites. On se souvient que cette première assemblée, désirant ramener l'administration ecclésiastique à l'uniformité de l'administration civile, voulut que les circonscriptions des diocèses fussent les mêmes que celles des départements, que l'évêque fût électif comme tous les autres fonctionnaires, et qu'en un mot, sans toucher au dogme, la discipline fût régularisée, comme venaient de l'être toutes les parties de l'organisation politique. Telle fut la constitution civile du clergé, à laquelle on obligea les ecclésiastiques de prêter serment. Dès ce jour, on s'en souvient, il y eut un schisme : on appela prêtres constitutionnels ou assermentés ceux qui avaient adhéré à la nouvelle institution, et prêtres réfractaires ceux qui s'y étaient refusés. Ces derniers étaient seulement privés de leurs fonctions et pourvus d'une pension. L'assemblée législative, voyant qu'ils s'attachaient à indisposer l'opinion contre le nouveau régime, les soumit à la surveillance des autorités des départements, et décréta même que, sur un jugement de ces autorités, ils pourraient être bannis du territoire de la France. La convention, plus sévère enfin à mesure que leur conduite devenait plus séditieuse, condamna à la déportation tous les prêtres réfractaires. L'emportement des esprits augmentant chaque jour, on se demandait pourquoi, en abolissant toutes les anciennes superstitions monarchiques, on conservait encore un fantôme de religion, à laquelle presque personne ne croyait plus, et qui formait le contraste le plus tranchant avec les nouvelles institutions, les nouvelles mœurs de la France républicaine. Déjà on avait demandé des lois pour favoriser les prêtres mariés, et les protéger contre certaines administrations locales qui voulaient les priver de leurs fonctions. La convention, très-réservée en cette matière, n'avait rien voulu statuer à leur égard, mais par son silence même, elle les avait autorisés à conserver leurs fonctions et leurs traitements. Il s'agissait en outre, dans certaines pétitions, de ne plus salarier aucun culte, de laisser chaque secte payer ses ministres, d'interdire les cérémonies extérieures, et d'obliger toutes les religions à se renfermer dans leurs temples. La convention se borna à réduire le revenu des évêques au *maximum* de six mille francs, vu qu'il y en avait dont le revenu s'élevait à soixante-dix mille. Quant à tout le reste, elle ne voulut rien prendre sur elle, et garda le silence, laissant la France prendre l'initiative de l'abolition des cultes. Elle craignait, en touchant elle-même aux croyances, d'indisposer une partie de la population, encore attachée à la religion catholique. La commune de Paris, moins réservée, saisit cette occasion importante d'une grande réforme, et s'empressa de donner le premier exemple de l'abjuration du catholicisme.

Tandis que les patriotes de la convention et des Jacobins, tandis que Robespierre, Saint-Just et les autres chefs révolutionnaires, s'arrêtaient au déisme, Chaumette, Hébert, tous les notables de la commune et des Cordeliers, placés plus bas par leurs fonctions et leurs lumières, devaient, suivant la loi ordinaire, dépasser la borne, et aller jusqu'à l'athéisme. Ils ne professaient pas ouvertement cette doctrine, mais on pouvait la leur supposer; jamais dans leurs discours ou leurs feuilles, ils ne prononçaient le nom de Dieu, et ils répétaient sans cesse qu'un peuple ne devait se gouverner que par la raison, et n'admettre d'autre culte que celui de la raison. Chaumette n'était ni bas, ni méchant, ni ambitieux comme Hébert; il ne cherchait pas, en exagérant les opinions régnantes, à supplanter les chefs actuels de la révolution; mais dénué de vues politiques, plein d'une philosophie commune, entraîné par un extraordinaire penchant à la déclamation, il prêchait, avec l'ardeur et l'orgueil dévot d'un missionnaire, les bonnes mœurs, le travail, les vertus patriotiques, et la raison enfin, en s'abstenant toujours de nommer Dieu. Il s'était élevé avec véhémence contre les pillages; il avait fortement réprimandé les femmes qui négligeaient le soin de leur ménage pour se mêler des troubles politiques, et avait eu le courage de faire fermer leur club; il avait provoqué l'abolition de la mendicité et l'établissement d'ateliers publics pour fournir du travail aux pauvres; il avait tonné contre la prostitution, et avait fait prohiber par la commune la profession des filles publiques, partout tolérée comme inévitable. Il était défendu à ces malheureuses de se montrer au public, d'exercer même dans l'intérieur des maisons leur déplorable industrie. Chaumette disait qu'elles appartenaient aux pays monarchiques et catholiques, où il y avait

des citoyens oisifs, des prêtres non mariés, et que le travail et le mariage devaient les chasser des républiques.

Chaumette, prenant donc l'initiative au nom de ce système de la raison, s'éleva à la commune contre la publicité du culte catholique. Il soutint que c'était un privilége dont ce culte ne devait pas plus jouir qu'un autre; que si chaque secte avait cette faculté, bientôt les rues et les places publiques seraient le théâtre des farces les plus ridicules. La commune ayant la police locale, il fit décider, le 23 vendémiaire (14 octobre), que les ministres d'aucune religion ne pourraient exercer leur culte hors des temples. Il fit instituer de nouvelles cérémonies funèbres pour rendre les derniers devoirs aux morts. Les amis et les parents devaient seuls accompagner le cercueil. Tous les signes religieux furent supprimés dans les cimetières, et remplacés par une statue du Sommeil, à l'exemple de ce que Fouché avait fait dans le département de l'Allier. Au lieu de cyprès et d'arbustes lugubres, les cimetières furent plantés des arbres les plus riants et les plus odorants. « Il faut, dit Chaumette, que » l'éclat et le parfum des fleurs rappellent les idées » les plus douces; je voudrais, s'il était possible, » pouvoir respirer l'âme de mon père! » Tous les signes extérieurs du culte furent entièrement abolis On décida encore, dans un même arrêté, et toujours sur les réquisitoires de Chaumette, qu'on ne pourrait plus vendre dans les rues *toutes espèces de jongleries, telles que des saints suaires, des mouchoirs de sainte Véronique, des ecce homo, des croix, des agnus Dei, des vierges, des cors et bagues de saint Hubert*, ni pareillement *des poudres, des eaux médicinales, et autres drogues falsifiées.* L'image de la Vierge fut partout supprimée, et toutes les madones qui se trouvaient dans les niches, aux coins des rues, furent remplacées par les bustes de Marat et de Lepelletier.

Anacharsis Clootz, ce même baron prussien qui, riche de cent mille livres de rentes, avait quitté son pays pour venir à Paris représenter, disait-il, le genre humain, qui avait figuré dans la fédération de 1790, à la tête des prétendus envoyés de tous les peuples, et qui ensuite fut nommé député à la convention nationale, Anacharsis Clootz prêchait sans cesse la république universelle et le culte de la raison. Plein de ces deux idées, il les développait sans relâche dans ses écrits, et, tantôt dans des manifestes, tantôt dans des adresses, il les proposait à tous les peuples. Le déisme lui paraissait aussi coupable que le catholicisme même; il ne cessait de proposer la destruction des tyrans et de toutes les espèces de dieux; et prétendait qu'il ne devait rester chez l'humanité, affranchie et éclairée, que la raison pure, et son culte bienfaisant et immortel. Il disait à la convention : « Je n'ai pu » échapper à tous les tyrans sacrés et profanes que » par des voyages continuels; j'étais à Rome quand » on voulait m'incarcérer à Paris, et j'étais à Londres » quand on voulait me brûler à Lisbonne. C'est en » faisant ainsi la navette d'un bout de l'Europe » à l'autre, que j'échappais aux alguazils, aux » mouchards, à tous les maîtres, à tous les valets. » Mes émigrations cessèrent quand l'émigration » des scélérats commença. C'est dans le chef-lieu » du globe, c'est à Paris, qu'était le poste de l'ora- » teur du genre humain. Je ne le quittai plus depuis » 1789; c'est alors que je redoublai de zèle contre » les prétendus souverains de la terre et du ciel. » Je prêchais hautement qu'il n'y avait pas d'autre » Dieu que la nature, d'autre souverain que le » genre humain, le peuple-dieu. Le peuple se suffit » à lui-même, il sera toujours debout. La nature » ne s'agenouille point devant elle-même. Jugez » de la majesté du genre humain libre par celle du » peuple français, qui n'en est qu'une fraction. » Jugez de l'infaillibilité du tout par la sagacité » d'une portion qui, elle seule, fait trembler le » monde esclave. Le comité de surveillance de la » république universelle aura moins de besogne » que le comité de la moindre section de Paris. » Une confiance générale remplacera une méfiance » universelle. Il y aura dans ma république peu de » bureaux, peu d'impôts, et point de bourreau. La » raison réunira tous les hommes dans un seul » faisceau représentatif, sans autre lien que la cor- » respondance épistolaire. Citoyens, la religion » est le seul obstacle à cette utopie, le temps est » venu de la détruire. Le genre humain a brûlé » ses lisières. On n'a de vigueur, dit un ancien, » que le jour qui suit un mauvais règne; profitons » de ce premier jour, que nous prolongerons jus- » qu'au lendemain de la délivrance du monde. »

Les réquisitoires de Chaumette ranimèrent toutes les espérances de Clootz; il alla trouver Gobel, intrigant du Porentruy, devenu évêque constitutionnel du département de Paris par ce mouvement rapide qui avait élevé Chaumette, Hébert et tant d'autres, aux premières fonctions municipales. Il lui persuada que le moment était venu d'abjurer, à la face de la France, le culte catholique, dont il était le premier pontife; que son exemple entraînerait tous les ministres du culte, éclairerait la

Digitized by Google

nation, provoquerait une abjuration générale, et obligerait la convention à prononcer alors l'abolition du christianisme. Gobel ne voulut pas précisément abjurer sa croyance même, et déclarer par là qu'il avait trompé les hommes pendant toute sa vie; mais il consentit à venir abdiquer l'épiscopat. Gobel décida ensuite ses vicaires à suivre cet exemple. Il fut convenu aussi avec Chaumette et les membres du département que toutes les autorités constituées de Paris accompagneraient Gobel, et feraient partie de la députation, pour lui donner plus de solennité.

Le 17 brumaire (7 novembre 1793), Momoro, Pache, Lhuillier, Chaumette, Gobel et tous ses vicaires, se rendent à la convention. Chaumette et Lhuillier, tous deux procureurs, l'un de la commune, l'autre du département, annoncent que le clergé de Paris vient rendre à la raison un hommage éclatant et sincère. Alors ils présentent Gobel. Celui-ci, coiffé du bonnet rouge, et tenant à la main sa mitre, sa crosse, sa croix et son anneau, prend la parole : « Né plébéien, dit-il, curé dans le Porentruy, envoyé par mon clergé à la première assemblée, puis élevé à l'archevêché de Paris, je n'ai jamais cessé d'obéir au peuple. J'ai accepté les fonctions que ce peuple m'avait autrefois confiées, et aujourd'hui, je lui obéis encore en venant les déposer. Je m'étais fais évêque quand le peuple voulait des évêques; je cesse de l'être maintenant que le peuple n'en veut plus. » Gobel ajoute que tout son clergé, animé des mêmes sentiments, le charge de faire la même déclaration. En achevant ces paroles, il dépose sa mitre, sa croix et son anneau. Son clergé ratifie sa déclaration. Le président lui répond, avec adresse, que la convention a décrété la liberté des cultes, qu'elle a dû la laisser tout entière à chaque secte, qu'elle ne s'est jamais ingérée dans leurs croyances, mais qu'elle applaudit à celles qui, éclairées par la raison, viennent abjurer leurs superstitions et leurs erreurs.

Gobel n'avait pas abjuré le sacerdoce et le catholicisme, et n'avait pas osé se déclarer un imposteur qui venait enfin avouer ses mensonges; mais d'autres étendent pour lui cette déclaration. « Revenu, dit le curé de Vaugirard, des préjugés que le fanatisme avait mis dans mon cœur et dans mon esprit, je dépose mes lettres de prêtrise. » Divers évêques et curés, membres de la convention, suivent cet exemple, et déposent leurs lettres de prêtrise ou abjurent le catholicisme. Julien de Toulouse abdique aussi sa qualité de ministre protestant. Des applaudissements furieux de l'assemblée et des tribunes accueillent ces abdications. Dans ce moment, Grégoire, évêque de Blois, entre dans l'assemblée. On lui raconte ce qui vient de se passer, et on l'engage à imiter l'exemple de ses collègues. Il refuse avec courage : « S'agit-il du revenu attaché aux fonctions d'évêque? je l'abandonne, dit-il, sans regret. S'agit-il de ma qualité de prêtre et d'évêque? je ne puis m'en dépouiller; ma religion me le défend. J'invoque la liberté des cultes. » Les paroles de Grégoire s'achèvent dans le tumulte, mais n'arrêtent point cependant l'explosion de joie que cette scène a excitée. La députation quitte l'assemblée au milieu d'une foule immense, et va se rendre à l'hôtel de ville pour recevoir les félicitations de la commune.

Il n'était pas difficile, une fois cet exemple donné, d'exciter toutes les sections de Paris et toutes les communes de la république à l'imiter. Bientôt les sections se réunissent, et viennent déclarer, l'une après l'autre, qu'elles renoncent à toutes les erreurs de la superstition, et qu'elles ne reconnaissent plus qu'un seul culte, celui de la raison. La section de l'Homme-Armé déclare qu'elle ne reconnaît d'autre culte que celui de la vérité et de la raison, d'autre fanatisme que celui de la liberté et de l'égalité, d'autre dogme que celui de la fraternité et des lois républicaines décrétées depuis le 31 mai 1793. Celle de la Réunion annonce qu'elle fera un feu de joie de tous les confessionnaux, de tous les livres qui servaient aux catholiques, et qu'elle fera fermer l'église de Saint-Méry. Celle de Guillaume Tell renonce pour toujours au culte de l'erreur et du mensonge. Celle de Mucius Scævola abjure le catholicisme, et fera, décadi prochain, sur le maître-autel de Saint-Sulpice, l'inauguration des bustes de Marat, de Lepelletier et de Mucius Scævola. Celle des Piques n'adorera d'autre Dieu que le Dieu de la liberté et de l'égalité. Celle de l'Arsenal abdique aussi le culte catholique.

Ainsi, les sections, prenant l'initiative, abjuraient le catholicisme comme religion publique, et s'emparaient de ses édifices et de ses trésors comme d'édifices et de trésors appartenant au domaine communal. Déjà les députés en mission dans les départements avaient engagé une foule de communes à se saisir du mobilier des églises, qui n'était pas nécessaire, disaient-ils, à la religion, qui, d'ailleurs, comme toute propriété publique, appartenait à l'État, et pouvait être consacré à ses besoins. Fouché avait envoyé du département de l'Allier plusieurs caisses d'argenterie. Il en était

venu beaucoup de divers départements. Bientôt le même exemple, suivi à Paris et aux environs, fit affluer à la barre de la convention des monceaux de richesses. On dépouilla toutes les églises, et les communes envoyèrent des députations avec l'or et l'argent accumulés dans les niches des saints, ou dans les lieux consacrés par une ancienne dévotion. On se rendait en procession à la convention, et le peuple, se livrant à ses goûts burlesques, parodiait de la manière la plus bizarre les scènes de la religion, et trouvait autant de plaisir à les profaner qu'il en avait trouvé jadis à les célébrer. Des hommes, vêtus de surplis, de chasubles, de chapes, venaient, en chantant des *alleluia* et en dansant *la carmagnole*, à la barre de la convention; ils y déposaient les ostensoirs, les crucifix, les saints ciboires, les statues d'or et d'argent; ils prononçaient des discours burlesques, et souvent adressaient aux saints eux-mêmes les allocutions les plus singulières. « O vous! s'écriait une dépu» tation de Saint-Denis, ô vous, instruments du » fanatisme! saints bienheureux de toute espèce, » soyez enfin patriotes, levez-vous en masse, servez » la patrie en allant vous fondre à la Monnaie, et » faites en ce monde notre bonheur que vous » vouliez faire dans l'autre. » A ces scènes de gaieté succédaient tout à coup des scènes de respect et de recueillement. Ces mêmes individus, qui foulaient aux pieds les saints du christianisme, portaient un dais; ils en ouvraient les voiles, et montrant les bustes de Marat et de Lepelletier : « Voici, disaient-ils, non pas des dieux faits par des hommes, mais l'image de citoyens respectables, assassinés par les esclaves des rois. » On défilait ensuite devant la convention, en chantant encore des *alleluia* et en dansant *la carmagnole;* on allait déposer les riches dépouilles des autels à la Monnaie, et les bustes vénérés de Marat et Lepelletier dans les églises, devenues désormais les temples d'un nouveau culte.

Sur le réquisitoire de Chaumette, il fut arrêté que l'église métropolitaine de Notre-Dame serait convertie en un édifice républicain, appelé *temple de la Raison;* une fête fut instituée pour tous les jours de décade. Elle dut remplacer les cérémonies catholiques du dimanche. Le maire, les officiers municipaux, les fonctionnaires publics, se rendaient dans le temple de la Raison, y lisaient la déclaration des droits de l'homme, ainsi que l'acte constitutionnel, y faisaient l'analyse des nouvelles des armées, et racontaient les actions d'éclat qui avaient eu lieu dans la décade. *Une bouche de vérité,* semblable aux bouches de dénonciations qui se trouvaient à Venise, était placée dans le temple de la Raison, pour recevoir *les avis, reproches* ou *conseils* utiles au bien public. On faisait la levée de ces lettres chaque jour de décade; on procédait à la lecture; un orateur prononçait un discours de morale; après, on exécutait des morceaux de musique, et on finissait par chanter des hymnes républicains. Il y avait dans le temple deux tribunes, l'une pour les vieillards, l'autre pour les femmes enceintes, avec ces mots : *Respect à la vieillesse, respect et soins aux femmes enceintes.*

La première fête de la Raison fut célébrée avec pompe le 20 brumaire (10 novembre). Toutes les sections s'y rendirent avec les autorités constituées. Une jeune femme représentait la déesse de la Raison; c'était l'épouse de l'imprimeur Momoro, l'un des amis de Vincent, Ronsin, Chaumette, Hébert, et pareils. Elle était vêtue d'une draperie blanche; un manteau bleu céleste flottait sur ses épaules; ses cheveux épars étaient recouverts du bonnet de la liberté. Elle était assise sur un siége antique, entouré de lierre, et porté par quatre citoyens. De jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de roses, précédaient et suivaient la déesse. Puis venaient les bustes de Lepelletier et de Marat, des musiciens, des troupes, et toutes les sections armées. Des discours furent prononcés, et des hymnes chantés dans le temple de la Raison; on se rendit ensuite à la convention; Chaumette prit la parole en ces termes :

« Législateurs, le fanatisme a cédé la place à la » raison. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat » de la lumière. Aujourd'hui, un peuple immense » s'est porté sous ces voûtes gothiques, qui pour » la première fois ont servi d'écho à la vérité. Là, » les Français ont célébré le seul vrai culte, celui » de la liberté, celui de la raison. Là, nous avons » formé des vœux pour la prospérité des armes de » la république. Là, nous avons abandonné des » idoles inanimées, pour la raison, pour cette » image animée, chef-d'œuvre de la nature. » En disant ces mots, Chaumette montrait la déesse vivante de la Raison. La jeune et belle femme qui la représentait descend de son siége, et s'approche du président, qui lui donne l'accolade fraternelle au milieu des bravos universels, et des cris de *Vive la république! vive la Raison! à bas le fanatisme!* La convention, qui n'avait encore pris aucune part à ces représentations, est entraînée, et obligée de suivre le cortége, qui retourne une se-

conde fois au temple de la Raison, et va y chanter un hymne patriotique. Une nouvelle importante, celle de la reprise de Noirmoutiers sur Charette, augmentait la joie générale, et lui donnait un motif plus réel que celui de l'abolition du fanatisme.

On voit sans doute avec dégoût ces scènes sans recueillement, sans bonne foi, où un peuple changeait son culte, sans comprendre ni l'ancien, ni le nouveau. Mais quand le peuple est-il de bonne foi? quand est-il capable de comprendre les dogmes qu'on lui donne à croire? Ordinairement, que lui faut-il? De grandes réunions qui satisfassent son besoin d'être assemblé; des spectacles symboliques, où on lui rappelle sans cesse l'idée d'une puissance supérieure à la sienne; enfin des fêtes où l'on rende hommage aux hommes qui ont le plus approché du bien, du beau, du grand; en un mot des temples, des cérémonies et des saints. Il avait ici des temples, la Raison, Marat et Lepelletier. Il était réuni, il adorait une puissance mystérieuse, il célébrait deux hommes. Tous ses besoins étaient donc satisfaits, et il n'y cédait pas autrement qu'il n'y cède toujours.

Si l'on considère le tableau de la France à cette époque, on verra que jamais plus de contraintes ne furent exercées à la fois sur cette partie inerte et patiente de la population, sur laquelle se font les expériences politiques. On n'osait plus émettre aucune opinion; on craignait de voir ses amis ou ses parents, de peur d'être compromis avec eux, et de perdre la liberté et quelquefois la vie. Cent mille arrestations et quelques centaines de condamnations rendaient la prison et l'échafaud toujours présents à la pensée de vingt-cinq millions de Français. On supportait des impôts considérables. Si on était, d'après une classification tout arbitraire, rangé dans la classe des riches, on perdait pour cette année une portion de son revenu. Quelquefois, sur une réquisition d'un représentant ou d'un agent quelconque, il fallait donner ou sa récolte, ou son mobilier le plus précieux, en or et en argent. On n'osait plus afficher aucun luxe, ni se livrer à des plaisirs bruyants. On ne pouvait plus se servir de la monnaie métallique; il fallait accepter ou donner un papier déprécié, et avec lequel il était difficile de se procurer les objets dont on avait besoin. Il fallait, si on était marchand, vendre à un prix fictif; si on était acheteur, se contenter de la plus mauvaise marchandise, parce que la bonne fuyait le maximum et les assignats; quelquefois même il fallait s'en passer tout à fait, parce que la bonne et la mauvaise se cachaient également. On n'avait plus qu'une seule espèce de pain noir, commun au riche et au pauvre, qu'il fallait se disputer à la porte des boulangers, en faisant queue pendant plusieurs heures. Les noms des poids et mesures, les noms des mois et des jours étaient changés; on n'avait plus que trois dimanches au lieu de quatre; enfin, les femmes, les vieillards, se voyaient privés des cérémonies du culte, auxquelles ils avaient assisté toute leur vie.

Jamais donc le pouvoir ne bouleversa plus violemment les habitudes d'un peuple : menacer toutes les existences, décimer les fortunes, régler obligatoirement le taux des échanges, renouveler les appellations de toutes choses, détruire les pratiques du culte, c'était sans contredit la plus atroce des tyrannies; mais on doit tenir compte du danger de l'État, des crises inévitables du commerce, et de l'esprit de système inséparable de l'esprit d'innovation.

CHAPITRE XXX.

Retour de Danton. — Divisions dans le parti de la Montagne, dantonistes et hébertistes. — Politique de Robespierre et du comité de salut public. — Danton, accusé aux Jacobins, se justifie; il est défendu par Robespierre. — Abolition du culte de la Raison. — Derniers perfectionnements apportés au gouvernement dictatorial révolutionnaire. — Énergie du comité contre tous les partis. — Arrestation de Ronsin, de Vincent, des quatre députés auteurs du faux décret, et des agents présumés de l'étranger.

Depuis la chute des girondins, le parti montagnard, resté seul et victorieux, avait commencé à se fractionner. Les excès toujours plus grands de la révolution achevèrent de le diviser tout à fait, et on touchait à une rupture prochaine. Beaucoup de députés avaient été émus du sort des girondins,

de Bailly, de Brunet, de Houchard ; d'autres blâmaient les violences commises à l'égard du culte, les jugeaient impolitiques et dangereuses. Ils disaient que de nouvelles superstitions succédaient à celles qu'on voulait détruire, que le prétendu culte de la raison n'était que celui de l'athéisme, que l'athéisme ne pouvait convenir à un peuple, et que ces extravagances étaient payées par l'étranger. Au contraire, le parti qui régnait aux Cordeliers et à la commune, qui avait Hébert pour écrivain, Ronsin et Vincent pour chefs, Chaumette et Clootz pour apôtres, soutenait que ses adversaires voulaient ressusciter une faction modérée, et amener une nouvelle division dans la république.

Danton était revenu de sa retraite. Il ne disait pas sa pensée; mais un chef de parti voudrait en vain la cacher, elle se répand de proche en proche, et devient bientôt manifeste à tous les esprits. On savait qu'il aurait voulu empêcher l'exécution des girondins, et qu'il avait été vivement touché de leur fin tragique; on savait que, partisan et inventeur des moyens révolutionnaires, il commençait à en blâmer l'emploi féroce et aveugle; que la violence ne lui semblait pas devoir se prolonger au delà du danger, et qu'à la fin de la campagne actuelle et après l'expulsion entière des ennemis, il voulait faire établir le règne des lois douces et équitables. On n'osait pas l'attaquer à la tribune des clubs. Hébert n'osait pas l'insulter dans sa feuille du *Père Duchesne;* mais on répandait verbalement les bruits les plus insidieux; on insinuait des soupçons sur sa probité ; on rappelait avec plus de perfidie que jamais les concussions de la Belgique, et on lui en attribuait une partie ; on était même allé jusqu'à dire, pendant sa retraite à Arcis-sur-Aube, qu'il avait émigré en emportant ses richesses. On lui associait, comme ne valant pas mieux, Camille Desmoulins, son ami, qui avait partagé sa pitié pour les girondins, et avait défendu Dillon; Philippeaux, qui revenait de la Vendée, furieux contre les désorganisateurs, et tout prêt à dénoncer Ronsin et Rossignol. On rangeait encore dans son parti tous ceux qui, de quelque manière, avaient démérité des révolutionnaires ardents, et le nombre commençait à en être assez grand.

Julien de Toulouse, déjà fort suspect par ses liaisons avec d'Espagnac et avec les fournisseurs, avait achevé de se compromettre par un rapport sur les administrations fédéralistes, dans lequel il s'efforçait d'excuser les torts de la plupart d'entre elles. A peine l'eut-il prononcé, que les cordeliers et les jacobins soulevés l'obligèrent à se rétracter. Ils firent une enquête sur sa vie privée, ils découvrirent qu'il vivait avec des agioteurs, et qu'il avait une ci-devant comtesse pour maîtresse, et ils le déclarèrent tout à la fois corrompu et modéré. Fabre-d'Églantine venait tout à coup de changer de situation, et déployait un luxe qu'on ne lui connaissait pas auparavant. Chabot, le capucin Chabot, qui, en entrant dans la révolution, n'avait que sa pension ecclésiastique, venait aussi d'étaler un beau mobilier et d'épouser la jeune sœur des deux Frey avec une dot de deux cent mille livres. Ce changement de fortune si prompt excita des soupçons contre les nouveaux enrichis, et bientôt une proposition qu'ils firent à la convention acheva de les perdre. Un député, Osselin, venait d'être arrêté pour avoir, disait-on, caché une émigrée. Fabre, Chabot, Julien, Dulaunay, qui n'étaient pas tranquilles pour eux-mêmes; Bazire, Thuriot, qui n'avaient rien à se reprocher, mais qui voyaient avec effroi qu'on ne ménageât pas même les membres de la convention, proposèrent un décret portant qu'aucun député ne pourrait être arrêté, sans auparavant être entendu à la barre. Ce décret fut adopté, mais tous les clubs et les jacobins se soulevèrent, et prétendirent qu'on voulait renouveler l'*inviolabilité*. Ils le firent rapporter, et commencèrent l'enquête la plus sévère sur ceux qui l'avaient proposé, sur leur conduite et sur l'origine de leur subite fortune. Julien, Fabre, Chabot, Delaunay, Bazire, Thuriot, dépopularisés en quelques jours, furent rangés dans le parti des hommes équivoques et modérés. Hébert les couvrit d'injures grossières dans sa feuille, et les livra à la vile populace.

Quatre ou cinq autres individus partagèrent encore le même sort, quoique jusqu'ici reconnus excellents patriotes. C'étaient Proli, Pereyra, Gusman, Dubuisson et Desfieux. Nés presque tous sur le sol étranger, ils étaient venus, comme les deux Frey et comme Clootz, se jeter dans la révolution française, par enthousiasme, et probablement aussi par besoin de faire fortune. On ne s'inquiéta pas de ce qu'ils étaient tant qu'on les vit abonder dans le sens de la révolution. Proli, qui était de Bruxelles, fut envoyé avec Pereyra et Desfieux auprès de Dumouriez, pour découvrir ses intentions. Ils le firent expliquer, et vinrent, comme nous l'avons rapporté, le dénoncer à la convention et aux Jacobins. C'était bien jusque-là; mais ils avaient été employés par Lebrun parce qu'étant étrangers et instruits, ils pouvaient rendre des services aux relations extérieures. En ap-

prochant Lebrun, ils apprirent à l'estimer, et ils le défendirent plus tard. Proli avait connu beaucoup Dumouriez; et, malgré la défection de ce général, il avait persisté à vanter ses talents et à dire qu'on aurait pu le conserver à la république; enfin, presque tous, connaissant mieux les pays voisins, avaient blâmé l'application du système jacobin à la Belgique et aux provinces réunies à la France. Leurs propos furent recueillis, et lorsqu'une défiance générale fit imaginer l'intervention secrète d'une faction étrangère, on commença à les soupçonner, et à se raviser sur leurs discours. On sut que Proli était fils naturel de Kaunitz; on supposa qu'il était le meneur en chef, et on les métamorphosa tous en espions de Pitt et de Cobourg. Bientôt la fureur n'eut plus de bornes, et l'exagération même de leur patriotisme, qu'ils croyaient propre à les justifier, ne servit qu'à les compromettre davantage. On les confondit avec le parti des équivoques, des modérés. Ainsi, dès que Danton ou ses amis avaient quelque observation à faire sur les fautes des agents ministériels, ou sur les violences exercées contre le culte, le parti Hébert, Vincent et Ronsin, répondait en criant à la modération, à la corruption, à la faction étrangère.

Suivant l'usage, les modérés renvoyaient à leurs adversaires cette accusation, et leur disaient: C'est vous qui êtes les complices de ces étrangers; tout vous rapproche, et la commune violence de votre langage, et le projet de tout bouleverser en poussant tout au pire. Voyez, ajoutaient-ils, cette commune qui s'arroge une autorité législative, et rend des lois sous le titre modeste d'arrêtés; qui règle tout, police, subsistances, culte; qui substitue de son chef une religion à une autre, remplace les anciennes superstitions par des superstitions nouvelles, prêche l'athéisme, et se fait imiter par toutes les municipalités de la république; voyez ces bureaux de la guerre, d'où s'échappent une foule d'agents qui vont dans les provinces rivaliser avec les représentants, exercer les plus grandes vexations, et décrier la révolution par leur conduite; voyez cette commune et ces bureaux! que veulent-ils, sinon usurper l'autorité législative et exécutive, déposséder la convention, les comités, et dissoudre le gouvernement? Qui peut les pousser à ce but, sinon l'étranger?

Au milieu de ces agitations et de ces querelles, l'autorité devait prendre un parti rigoureux. Robespierre pensait, avec tout le comité, que ces accusations réciproques étaient extrêmement dangereuses. Sa politique, comme on l'a déjà vu, avait consisté, depuis le 31 mai, à empêcher un nouveau débordement révolutionnaire, à rallier l'opinion autour de la convention, et la convention autour du comité, afin de créer un pouvoir énergique, et il s'était servi pour cela des jacobins, tout puissants alors sur l'opinion. Ces nouvelles accusations contre des patriotes accrédités, comme Danton, Camille Desmoulins, lui semblaient très-dangereuses. Il avait peur qu'aucune réputation ne résistât aux imaginations déchaînées; il craignait que les violences à l'égard du culte n'indisposassent une partie de la France, et ne fissent passer la révolution pour athée; il croyait voir enfin la main de l'étranger dans cette vaste confusion. Aussi ne manqua-t-il pas l'occasion que bientôt Hébert lui offrit, de s'en expliquer aux Jacobins.

Les dispositions de Robespierre avaient percé. On répandait sourdement qu'il allait faire sévir contre Pache, Hébert, Chaumette, Clootz, auteurs du mouvement contre le culte. Proli, Desfieux, Pereyra, déjà compromis et menacés, voulaient rattacher leur cause à celle de Pache, Chaumette, Hébert; ils virent ces derniers, et leur dirent qu'il y avait une conspiration contre les meilleurs patriotes; qu'ils étaient tous également en danger, et qu'il fallait se soutenir et se garder réciproquement. Hébert se rend alors aux Jacobins, le 1er frimaire (21 novembre 1793), et se plaint d'un plan de désunion tendant à diviser les patriotes. « De » toutes parts, dit-il, je rencontre des gens qui me » complimentent de n'être pas arrêté. On répand » que Robespierre doit me dénoncer, moi, Chau- » mette et Pache... Quant à moi, qui me mets tous » les jours en avant pour les intérêts de la patrie, » et qui dis tout ce qui me passe par la tête, cela » pourrait avoir quelque fondement; mais Pa- » che!... Je connais toute l'estime qu'a pour lui » Robespierre, et je rejette bien loin de moi une » pareille idée. On a dit aussi que Danton avait » émigré, qu'il était allé en Suisse chargé des dé- » pouilles du peuple..... Je l'ai rencontré ce ma- » tin dans les Tuileries; et puisqu'il est à Paris, » il faut qu'il vienne s'expliquer fraternellement » aux Jacobins. Tous les patriotes se doivent de » démentir les bruits injurieux qui courent sur » leur compte. » Hébert rapporte ensuite qu'il tient une partie de ces bruits de Dubuisson, lequel a voulu lui dévoiler une conspiration contre les patriotes; et, suivant l'usage de tout rejeter sur les vaincus, il ajoute que la cause des troubles est dans les complices de Brissot qui vivent encore,

et dans les Bourbons qui restent au Temple. Robespierre monte aussitôt à la tribune : « Est-il » vrai, dit-il, que nos plus dangereux ennemis » soient les restes impurs de la race de nos tyrans? » Je vote en mon cœur pour que la race des tyrans » disparaisse de la terre; mais puis-je m'aveugler » sur la situation de mon pays, au point de croire » que cet événement suffirait pour éteindre le » foyer des conspirations qui nous déchirent? A » qui persuadera-t-on que la punition de la mé» prisable sœur de Capet en imposerait plus à nos » ennemis que celle de Capet lui-même et de sa » criminelle compagne?

» Est-il vrai encore que la cause de nos maux » soit le fanatisme? Le fanatisme! il expire. Je » pourrais même dire qu'il est mort. En dirigeant » depuis quelques jours toute notre attention con» tre lui, ne la détourne-t-on pas de nos véritables » dangers? Vous avez peur des prêtres, et ils s'em» pressent d'abdiquer leurs titres pour les échan» ger contre ceux de municipaux, d'administra» teurs, et même de présidents de sociétés popu» laires... Ils étaient naguère fort attachés à leur » ministère quand il leur valait soixante-dix mille » livres de rentes; ils l'ont abdiqué dès qu'il n'en » a plus valu que six mille.... Oui, craignez, non » pas leur fanatisme, mais leur ambition! non » pas l'habit qu'ils portaient, mais la peau nou» velle qu'ils ont revêtue! craignez, non pas l'an» cienne superstition, mais la nouvelle et fausse » superstition qu'on veut feindre pour nous per» dre! »

Ici Robespierre, abordant franchement la question des cultes, ajoute :

» Que des citoyens animés par un zèle pur vien» nent déposer sur l'autel de la patrie les monu» ments inutiles et pompeux de la superstition, » pour les faire servir aux triomphes de la liberté, » la patrie et la raison sourient à ces offrandes; » mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie » viendraient-elles mêler ici leur influence à celle » du civisme? De quel droit des hommes incon» nus jusqu'à ce jour dans la carrière de la révo» lution viendraient-ils chercher, au milieu de » tous ces événements, les moyens d'usurper une » fausse popularité, d'entraîner les patriotes mêmes » à de fausses mesures, et de jeter parmi nous » le trouble et la discorde? De quel droit vien» draient-ils troubler la liberté des cultes au nom » de la liberté, en attaquer le fanatisme par un » fanatisme nouveau? De quel droit feraient-ils » dégénérer les hommages solennels rendus à la » vérité pure, en des farces éternelles et ridicules?

» On a supposé qu'en accueillant des offrandes » civiques, la convention avait proscrit le culte » catholique. Non, la convention n'a point fait » cette démarche, et ne la fera jamais. Son inten» tion est de maintenir la liberté des cultes qu'elle » a proclamée, et de réprimer en même temps » tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'or» dre public. Elle ne permettra pas qu'on persé» cute les ministres paisibles des diverses reli» gions, et elle les punira avec sévérité, toutes les » fois qu'ils oseront se prévaloir de leurs fonctions » pour tromper les citoyens, et pour armer les » préjugés ou le royalisme contre la république.

» Il est des hommes qui veulent aller plus loin; » qui, sous le prétexte de détruire la superstition, » veulent faire une sorte de religion de l'athéisme » lui-même. Tout philosophe, tout individu peut » adopter là-dessus l'opinion qui lui plaira : qui» conque voudrait lui en faire un crime est un in» sensé; mais l'homme public, mais le législateur » serait cent fois plus insensé, qui adopterait un » pareil système. La convention nationale l'ab» horre. La convention n'est point un faiseur de » livres et de systèmes. Elle est un corps politique » et populaire. L'athéisme est *aristocratique*. L'i» dée d'un grand Être, qui veille sur l'innocence » opprimée et qui punit le crime triomphant, est » toute populaire. Le peuple, les malheureux » m'applaudissent; si je trouvais des censeurs, ce » serait parmi les riches et parmi les coupables. » J'ai été, dès le collége, un assez mauvais catho» que; je n'ai jamais été ni un ami froid, ni un » défenseur infidèle de l'humanité. Je n'en suis » que plus attaché aux idées morales et politiques » que je viens de vous exposer. *Si Dieu n'existait » pas, il faudrait l'inventer.* »

Robespierre, après avoir fait cette profession de foi, impute à l'étranger les persécutions dirigées contre le culte, et les calomnies répandues contre les meilleurs patriotes. Robespierre, qui était extrêmement défiant, et qui avait supposé les girondins royalistes, croyait beaucoup à la faction de l'étranger, laquelle n'était représentée, comme nous l'avons dit, que par quelques espions envoyés aux armées, et quelques banquiers intermédiaires de l'agiotage, et correspondants des émigrés. « Les » étrangers, dit-il, ont deux espèces d'armées: » l'une, sur nos frontières, est impuissante et près » de sa ruine, grâce à nos victoires; l'autre, plus » dangereuse, est au milieu de nous. C'est une » armée d'espions, de fripons stipendiés, qui s'in-

Digitized by Google

» troduisent partout, même au sein des sociétés » populaires. C'est cette faction qui a persuadé à » Hébert que je voulais faire arrêter Pache, Chau- » mette, Hébert, toute la commune. Moi, pour- » suivre Pache, dont j'ai toujours admiré et dé- » fendu la vertu simple et modeste, moi qui ai » combattu pour lui contre les Brissot et ses com- » plices! » Robespierre loue Pache et se tait sur Hébert. Il se contente de dire qu'il n'a pas oublié les services de la commune dans les jours où la liberté était en péril. Se déchaînant ensuite contre ce qu'il appelle la faction étrangère, il fait tomber le courroux des jacobins sur Proli, Dubuisson, Pereyra, Desfieux. Il raconte leur histoire, il les dépeint comme des agents de Lebrun et de l'étranger, chargés d'envenimer les haines, de diviser les patriotes, et de les animer les uns contre les autres. A la manière dont il s'exprime, on voit que la haine qu'il éprouve contre d'anciens amis de Lebrun se mêle pour beaucoup à sa défiance. Enfin, il les fait chasser tous quatre de la société, au bruit des plus grands applaudissements, et il propose un scrutin épuratoire pour tous les jacobins.

Ainsi, Robespierre avait frappé d'anathème le nouveau culte, avait donné une leçon sévère à tous les brouillons, n'avait rien dit de bien rassurant pour Hébert, ne s'était pas compromis jusqu'à louer ce sale écrivain, et avait fait retomber tout l'orage sur des étrangers qui eurent le malheur d'être amis de Lebrun, d'admirer Dumouriez, et de blâmer notre système politique dans les pays de conquête. Enfin, il s'était arrogé la recomposition de la société, en faisant décider qu'il y aurait un scrutin épuratoire.

Pendant les jours suivants, Robespierre poursuit son système; il vient lire aux Jacobins des lettres anonymes, d'autres interceptées, prouvant que l'étranger, s'il n'est pas l'auteur des extravagances du nouveau culte, et des calomnies à l'égard des meilleurs patriotes, les approuve au moins et les désire. Danton avait en quelque sorte reçu d'Hébert l'invitation de s'expliquer. Il ne le fait pas d'abord, pour ne pas obéir à une sommation; mais quinze jours après, il saisit une circonstance favorable pour prendre la parole. Il s'agissait de fournir à toutes les sociétés populaires un local aux dépens de l'État. Il présente à ce sujet diverses observations, et en prend occasion de dire que si la constitution doit être endormie pendant que le peuple frappe et épouvante les ennemis de ses opérations révolutionnaires, il faut cependant se défier de ceux qui veulent porter ce même peuple au delà des bornes de la révolution. Coupé de l'Oise réplique à Danton, et dénature ses idées en les combattant. Danton remonte aussitôt à la tribune, et essuie des murmures. Il somme alors ceux qui ont contre lui des motifs de défiance de préciser leurs accusations, afin qu'il puisse y répondre publiquement. Il se plaint de cette défaveur qui se manifeste en sa présence. « Ai-je donc perdu, s'é- » crie-t-il, ces traits qui caractérisent la figure » d'un homme libre? » Et en proférant ces mots, il agitait cette tête qu'on avait tant vue, tant rencontrée dans les orages de la révolution, et qui avait toujours soutenu l'audace des républicains et jeté la terreur chez les aristocrates. « Ne suis-je » plus, ajoute-t-il, ce même homme qui s'est trouvé » à vos côtés dans tous les moments de crise? Ne » suis-je plus cet homme tant persécuté, tant connu » de vous; cet homme que vous avez si souvent » embrassé comme votre ami, et avec lequel vous » avez fait le serment de mourir dans les mêmes » périls? » Il rappelle alors qu'il fut le défenseur de Marat, et il est ainsi obligé de se couvrir de l'ombre de cet être qu'il avait autrefois protégé et dédaigné. « Vous serez étonné, dit-il, quand je » vous ferai connaître ma conduite privée, de voir » que la fortune colossale que mes ennemis et les » vôtres m'ont prêtée, se réduit à la petite portion » de bien que j'ai toujours eue. Je défie les mal- » veillants de fournir aucune preuve contre moi. » Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je » veux rester debout en face du peuple, vous me » jugerez en sa présence. Je ne déchirerai pas plus » la page de mon histoire, que vous ne déchirerez » la vôtre... » Danton demande, en finissant, une commission, pour examiner les accusations portées contre lui. Robespierre s'élance à la tribune avec un empressement extrême. « Danton, s'écrie- » t-il, vous demande une commission pour exa- » miner sa conduite; j'y consens, s'il pense que » cette mesure lui soit utile. Il veut qu'on précise » les griefs portés contre lui, eh bien! je vais le » faire. Danton, tu es accusé d'avoir émigré. On » a dit que tu avais passé en Suisse; que ta maladie » était feinte pour cacher au peuple ta fuite; on a » dit que ton ambition était d'être régent sous » Louis XVIII; qu'à une époque déterminée tout » a été préparé pour proclamer ce rejeton des Ca- » pets; que tu étais le chef de la conspiration; que » ni Pitt, ni Cobourg, ni l'Angleterre, ni l'Au- » triche, ni la Prusse, n'étaient nos véritables en- » nemis, mais que c'était toi seul; que la Montagne

» était composée de tes complices; qu'il ne fallait » pas s'occuper des agents envoyés par les puis- » sances étrangères; que leurs conspirations étaient » des fables dignes de mépris; en un mot, qu'il » fallait t'égorger, toi seul!... » Des applaudissements universels couvrent la voix de Robespierre. Il reprend : « Ne sais-tu pas, Danton, que plus » un homme a de courage et de patriotisme, plus » les ennemis de la chose publique s'attachent à » sa perte? Ne sais-tu pas et ne savez-vous pas tous, » citoyens, que cette méthode est infaillible? Eh! » si le défenseur de la liberté n'était pas calom- » nié, ce serait une preuve que nous n'aurions » plus ni nobles, ni prêtres à combattre! » Faisant alors allusion aux feuilles d'Hébert, où lui, Robespierre, était fort loué, il ajoute : « Les ennemis » de la patrie semblent m'accabler de louanges » exclusivement. Mais je les répudie. Croit-on qu'à » côté de ces éloges que l'on répète dans certaines » feuilles, je ne voie pas le couteau avec lequel on » a voulu égorger la patrie? La cause des patriotes » est comme celle des tyrans; ils sont tous soli- » daires. Je me trompe peut-être sur Danton; » mais, vu dans sa famille, il ne mérite que des » éloges. Sous les rapports politiques, je l'ai ob- » servé; une différence d'opinion me le faisait » étudier avec soin, souvent avec colère; il ne » s'est pas assez hâté, je le sais, de soupçonner » Dumouriez; il n'a pas assez haï Brissot et ses » complices; mais s'il n'a pas toujours été de mon » avis, en conclurai-je qu'il trahissait la patrie? » Non, je la lui ai toujours vu servir avec zèle. » Danton veut qu'on le juge; il a raison. Qu'on » me juge aussi! qu'ils se présentent ces hommes » qui sont plus patriotes que nous. Je parie que » ce sont des nobles, des privilégiés, des prêtres. » Vous y trouverez un marquis, et vous aurez la » mesure du patriotisme des gens qui nous ac- » cusent. »

Robespierre demande ensuite que tous ceux qui ont quelque reproche à faire à Danton prennent la parole. Personne ne l'ose. Momoro lui-même, l'un des amis d'Hébert, est le premier à s'écrier que, personne ne se présentant, c'est une preuve qu'il n'y a rien à dire contre Danton. Un membre demande alors que le président lui donne l'accolade fraternelle. On y consent, et Danton s'approchant du bureau, reçoit l'accolade au milieu des applaudissements universels.

La conduite de Robespierre dans cette circonstance avait été généreuse et habile. Le danger commun à tous les bons patriotes, l'ingratitude qui payait les services de Danton, enfin une supériorité décidée, avaient arraché Robespierre à son égoïsme habituel; et, cette fois, plein de bons sentiments, il avait été plus éloquent qu'il n'était donné à sa nature de l'être. Mais le service qu'il rendit à Danton fut plus utile à la cause du gouvernement et des vieux patriotes qui le composaient qu'à Danton lui-même, dont la popularité était perdue. On ne refait pas l'enthousiasme, et on ne pouvait pas présumer encore d'assez grands dangers publics, pour que Danton trouvât, par son courage, le moyen de regagner mon influence.

Robespierre, poursuivant son ouvrage, ne manquait pas d'être présent à chaque séance d'épuration. Le tour de Clootz arrivé, on l'accuse de liaisons avec les banquiers étrangers Vandeniver. Il essaye de se justifier; mais Robespierre prend la parole. Il rappelle les liaisons de Clootz avec les girondins, sa rupture avec eux par un pamphlet intitulé : *Ni Roland ni Marat,* pamphlet dans lequel il n'attaquait pas moins la Montagne que la Gironde; ses exagérations extravagantes, son obstination à parler d'une république universelle, à inspirer la rage des conquêtes, et à compromettre la France auprès de toute l'Europe. « Et comment » M. Clootz, ajoute Robespierre, pouvait-il s'inté- » resser si fort au bonheur de la France, lorsqu'il » s'intéressait si fort au bonheur de la Perse et du » Monomotapa? Il est une dernière crise dont il » pourra se vanter. Je veux parler du mouvement » contre le culte, mouvement qui, ménagé avec » raison et lenteur, aurait pu devenir excellent, » mais dont la violence pouvait entraîner les plus » grands malheurs... M. Clootz eut avec l'évêque » Gobel une conférence de nuit... Gobel donna » parole pour le lendemain, et il vint, changeant » subitement de langage et d'habit, déposer ses » lettres de prêtrise... M. Clootz croyait que nous » serions dupes de ces mascarades. Non, non; les » jacobins ne regarderont jamais comme un ami » du peuple ce prétendu sans-culotte, qui est Prus- » sien et baron, qui possède cent mille livres de » rentes, qui dîne avec les banquiers conspira- » teurs et qui est, non pas l'orateur du peuple » français, mais du genre humain. »

Clootz fut exclu sur-le-champ de la société; et, sur la proposition de Robespierre, on décida qu'on chasserait sans distinction tous les nobles, les prêtres, les banquiers et les étrangers.

A la séance suivante vint le tour de Camille Desmoulins. On lui reprochait sa lettre à Dillon, et un mouvement de sensibilité en faveur des giron-

dins. « J'avais, dit Camille, j'avais cru Dillon » brave et habile, et je l'ai défendu. Quant aux » girondins, j'étais à leur égard dans une position » particulière. J'ai toujours aimé et servi la répu- » blique, mais je me suis souvent trompé sur ceux » qui la servaient; j'ai adoré Mirabeau, j'ai chéri » Barnave et les Lameth, j'en conviens; mais j'ai » sacrifié mon amitié et mon admiration dès que » j'ai su qu'ils avaient cessé d'être jacobins. Une » fatalité bien marquée a voulu que, de soixante » révolutionnaires qui avaient signé mon contrat » de mariage, il ne me restât plus que deux amis, » Danton et Robespierre. Tous les autres sont » émigrés ou guillotinés. De ce nombre étaient » sept des vingt-deux. Un mouvement de sensibi- » lité était donc bien pardonnable en cette occa- » sion. J'ai dit, ajoute Desmoulins, qu'ils mou- » raient en républicains, mais en républicains » fédéralistes; car, je vous l'assure, je ne crois pas » qu'il y eût beaucoup de royalistes parmi eux. »

On aimait le caractère facile, l'esprit naïf et original de Camille Desmoulins. « Camille a mal » choisi ses amis, s'écrie un jacobin; prouvons-lui » que nous savons mieux choisir les nôtres en le » recevant avec empressement. » Robespierre, toujours protecteur de ses vieux collègues, mais en gardant un ton de supériorité, défend Camille Desmoulins. « Il est faible et confiant, dit-il, mais » il a toujours été républicain. Il a aimé Mirabeau, » Lameth, Dillon; mais il a lui-même brisé ses » idoles dès qu'il a été détrompé. Qu'il poursuive » sa carrière et soit plus réservé à l'avenir. » Après ces avis, Camille est admis au milieu des applaudissements. Danton est ensuite admis sans aucune observation. Fabre-d'Églantine l'est à son tour, mais il essuie quelques questions sur sa fortune, qu'on veut bien attribuer à ses talents littéraires. Cette épuration fut poursuivie, et devint fort longue. Commencée en novembre 1793, elle dura plusieurs mois.

La politique de Robespierre et du gouvernement était bien connue. L'énergie avec laquelle cette politique avait été manifestée intimida les brouillons, promoteurs du nouveau culte, et ils songèrent à se rétracter, et à revenir sur leurs premières démarches. Chaumette, qui avait la faconde d'un orateur de club ou de commune, mais qui n'avait ni l'ambition ni le courage d'un chef de parti, ne prétendait nullement rivaliser avec la convention et se faire le créateur d'un nouveau culte; il s'empressa donc de chercher une occasion pour réparer sa faute. Il résolut de faire interpréter l'arrêté qui fermait tous les temples, et il proposa à la commune de déclarer qu'elle ne voulait pas gêner la liberté religieuse, et qu'elle n'interdisait pas aux divers partisans de chaque religion le droit de se réunir dans les lieux payés et entretenus à leurs frais. « Qu'on ne prétende pas, dit-il, que c'est la » faiblesse ou la politique qui me font agir, je suis » également incapable de l'une ou de l'autre. C'est » la conviction que nos ennemis veulent abuser de » notre zèle pour le pousser au delà des bornes, » et nous engager dans de fausses démarches; c'est » la conviction que si nous empêchons les catho- » liques d'exercer leur culte publiquement et avec » l'aveu de la loi, des êtres bilieux iront s'exalter » ou conspirer dans les cavernes; c'est cette con- » viction qui seule m'inspire et me fait parler. » L'arrêté proposé par Chaumette, et fortement appuyé par le maire Pache, fut enfin adopté après quelques murmures, bientôt couverts par de nombreux applaudissements. La convention déclara, de son côté, qu'elle n'avait jamais entendu par ses décrets gêner la liberté religieuse, et elle défendit de toucher à l'argenterie qui restait encore dans les églises, vu que le trésor n'avait plus besoin de ce genre de secours. Dès ce jour, les farces indécentes que le peuple s'était permises cessèrent dans Paris, et les pompes du culte de la Raison, dont il s'était tant diverti, furent abolies.

Le comité de salut public, au milieu de cette grande confusion, sentait tous les jours davantage la nécessité de rendre l'autorité plus forte, plus prompte et plus obéie. Chaque jour, l'expérience des obstacles le rendait plus habile, et il ajoutait de nouvelles pièces à cette machine révolutionnaire, créée pour la durée de la guerre. Déjà il avait empêché la transmission du pouvoir à des mains nouvelles et inexpérimentées, en prorogeant la convention, et en déclarant le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. En même temps, il avait concentré ce pouvoir dans ses mains et mettant sous sa dépendance le tribunal révolutionnaire, la police, les opérations militaires, et la distribution même des subsistances. Deux mois d'expérience lui firent sentir les obstacles que les autorités locales, soit par excès ou défaut de zèle, faisaient éprouver à l'action de l'autorité supérieure. L'envoi des décrets était souvent interrompu ou retardé, et leur promulgation négligée dans certains départements. Il restait beaucoup de ces administrations fédéralistes qui s'étaient insurgées, et la faculté de se coaliser ne leur était pas encore interdite. Si, d'une part, les administrations de

Digitized by Google

département présentaient quelque danger de fédéralisme, les communes, au contraire, agissant en sens opposé, exerçaient, à l'imitation de celle de Paris, une autorité vexatoire, rendaient les lois, imposaient des taxes; les comités révolutionnaires déployaient contre les personnes un pouvoir arbitraire et inquisitorial; des armées révolutionnaires, instituées dans différentes localités, complétaient ces petits gouvernements particuliers, tyranniques, désunis entre eux, et embarrassants pour le gouvernement supérieur. Enfin l'autorité des représentants, ajoutée à toutes les autres, augmentait la confusion des pouvoirs souverains; car les représentants levaient des impôts, rendaient des lois pénales, comme les communes et la convention elle-même.

Billaud-Varennes, dans un rapport mal écrit, mais habile, dévoila ces inconvénients, et fit rendre le décret du 14 frimaire an II (4 décembre), modèle du gouvernement provisoire, énergique et absolu. L'anarchie, dit le rapporteur, menace les républiques à leur naissance et dans leur vieillesse. Tâchons de nous en garantir. Ce décret instituait le *Bulletin des Lois*, belle et neuve invention dont on n'avait pas encore eu l'idée; car les lois, envoyées par l'assemblée aux ministres, par les ministres aux autorités locales, sans délais fixés, sans procès-verbaux qui garantissent leur envoi ou leur arrivée, étaient souvent rendues depuis longtemps sans être ni promulguées, ni connues. D'après le nouveau décret, une commission, une imprimerie, un papier particulier, étaient consacrés à l'impression et à l'envoi des lois. La commission, formée de quatre individus indépendants de toute autorité, libres de tout autre soin, recevait la loi, la faisait imprimer, l'envoyait par la poste, dans des délais fixés et invariables. Les convois et les remises étaient constatés par les moyens ordinaires de la poste; et ces mouvements, ainsi régularisés, devenaient infaillibles. La convention était ensuite déclarée *centre d'impulsion du gouvernement*. Sous ces mots, on cachait la souveraineté des comités, qui faisaient tout pour la convention. Les autorités de département étaient en quelque sorte abolies; on leur enlevait toute attribution politique; on ne leur abandonnait, comme au département de Paris, à l'époque du 10 août, que la répartition des contributions, l'entretien des routes, enfin les soins purement économiques. Ainsi, ces intermédiaires trop puissants entre le peuple et l'autorité suprême étaient supprimés. On ne laissait exister, avec toutes leurs attributions, que les administrations de district et de commune. Il était défendu à toute administration locale de se réunir à d'autres, de se déplacer, d'envoyer des agents, de prendre des arrêtés extensifs ou limitatifs des décrets, de lever des impôts ou des hommes. Toutes les armées révolutionnaires établies dans les départements étaient licenciées, et il ne devait subsister que la seule armée révolutionnaire établie à Paris, pour le service de toute la république. Les comités révolutionnaires étaient obligés de correspondre avec les districts chargés de les surveiller, et avec le comité de sûreté générale. Ceux de Paris ne pouvaient correspondre qu'avec le comité de sûreté générale, et point avec la commune. Il était défendu aux représentants de lever des taxes, à moins que la convention ne les autorisât, et de porter des lois pénales.

Ainsi, toutes les autorités étant ramenées dans leur sphère, leur conflit ou leur coalition devenaient impossibles. Elles recevaient les lois d'une manière infaillible; elles ne pouvaient ni les modifier ni en différer l'exécution. Les deux comités conservaient toujours leur domination. Celui de *salut public*, outre sa suprématie sur le comité de sûreté générale, continuait d'avoir la diplomatie, la guerre et la surveillance universelle de toutes choses. Seul désormais il pouvait s'appeler *comité de salut public*. Aucun comité dans les communes ne pouvait prendre ce titre.

Ce nouveau décret sur l'institution du gouvernement révolutionnaire, quoique restrictif de l'autorité des communes, et rendu même contre leurs abus de pouvoir, fut reçu par la commune de Paris avec de grandes démonstrations d'obéissance. Chaumette, qui affectait la docilité comme le patriotisme, fit un long discours en l'honneur du décret. Par son maladroit empressement à entrer dans le système de l'autorité supérieure, il donna même une occasion de se faire réprimander, et il eut l'art de désobéir en voulant trop obéir. Le décret mettait les comités révolutionnaires de Paris en communication directe et exclusive avec le comité de sûreté générale. Dans leur zèle fougueux, ils se permettaient des arrestations en tout sens; on les accusait d'avoir fait incarcérer une foule de patriotes, et d'être composés d'hommes qu'on commençait à appeler *ultra-révolutionnaires*. Chaumette se plaignit au conseil général de leur conduite, et proposa de les convoquer à la commune, pour leur faire une admonition sévère. La proposition de Chaumette fut adoptée. Mais celui-ci, avec son ostentation d'obéissance, avait oublié que,

d'après le nouveau décret, les comités révolutionnaires de Paris ne devaient correspondre qu'avec le comité de sûreté générale. Le comité de salut public, ne voulant pas plus d'une obéissance exagérée que de la désobéissance, peu disposé surtout à souffrir que la commune se permît de donner des leçons, même bonnes, à des comités placés sous l'autorité supérieure, fit casser l'arrêté de Chaumette, et défendre aux comités de se réunir à la commune. Chaumette reçut cette correction avec une soumission parfaite. « Tout homme, dit-il à la commune, est sujet à l'erreur. Je confesse franchement que je me suis trompé. La convention a cassé mon réquisitoire et l'arrêté que j'avais fait prendre; elle a fait justice de la faute que j'avais commise; elle est notre mère commune, unissons-nous à elle. » (19 frimaire.)

Ce n'est qu'au moyen de cette énergie que le comité pouvait parvenir à arrêter tous les mouvements désordonnés, soit de zèle, soit de résistance, et à produire la plus grande précision possible dans l'action du gouvernement. Les *ultra-révolutionnaires*, compromis et réprimés depuis leurs manifestations contre le culte, essuyèrent une nouvelle répression, plus sévère que les précédentes. Ronsin était revenu de Lyon, où il avait accompagné Collot-d'Herbois avec un détachement de l'armée révolutionnaire. Il était arrivé à Paris au moment où le bruit des sanglantes exécutions commises à Lyon excitait la pitié. Ronsin fit placarder une affiche qui révolta la convention. Il y disait que sur les cent quarante mille Lyonnais, quinze cents seulement n'étaient pas complices de la révolte; qu'avant la fin de frimaire tous les coupables auraient péri, et que le Rhône aurait roulé leurs cadavres jusqu'à Toulon. On citait de lui d'autres propos atroces; on parlait beaucoup du despotisme de Vincent dans les bureaux de la guerre, de la conduite des agents ministériels dans les provinces, et de leur rivalité avec les représentants. On répétait des mots échappés à quelques-uns d'entre eux, annonçant encore le projet de faire organiser constitutionnellement le pouvoir exécutif. L'énergie que Robespierre et le comité venaient de déployer encourageait à se prononcer contre ces agitateurs. Dans la séance du 27 frimaire (17 décembre), on commence par se plaindre de certains comités révolutionnaires. Lecointre dénonce l'arrestation d'un courrier du comité de salut public par l'un des agents du ministère. Boursault dit qu'en passant à Longjumeau, il a été arrêté par la commune, qu'il a fait connaître sa qualité de député, et que cette commune a voulu néanmoins que son passe-port fût légalisé par l'agent du conseil exécutif présent sur les lieux. Fabre-d'Églantine dénonce Maillard, le chef des égorgeurs de septembre, qui a été envoyé en mission à Bordeaux par le conseil exécutif, tandis qu'il devrait être expulsé de partout; il dénonce Ronsin et son affiche, dont tout le monde a frémi; il dénonce enfin Vincent, qui a réuni tous les pouvoirs dans les bureaux de la guerre, et qui a dit qu'il ferait sauter la convention, ou la forcerait à organiser le pouvoir exécutif, parce qu'il ne voulait pas être le valet des comités. La convention met aussitôt en état d'arrestation Vincent, secrétaire général de la guerre, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, Maillard, envoyé à Bordeaux, trois autres agents du pouvoir exécutif dont on signale encore les vexations à Saint-Girons, et un nommé Mazuel, adjudant dans l'armée révolutionnaire, qui a dit que la convention conspirait, et qu'il cracherait au visage des députés. La convention porte ensuite peine de mort contre les officiers des armées révolutionnaires illégalement formées dans les provinces, qui ne se sépareraient pas sur-le-champ. Elle ordonne enfin que le conseil exécutif viendra se justifier le lendemain.

Cet acte d'énergie causa une grande douleur aux Cordeliers, et provoqua des explications aux Jacobins. Ces derniers ne se prononcèrent pas encore sur le compte de Vincent et de Ronsin, mais ils demandèrent qu'il fût fait une enquête pour constater la nature de leurs torts. Le conseil exécutif vint se justifier très-humblement à la convention; il assura que son intention n'avait pas été de rivaliser avec la représentation nationale, et que l'arrestation des courriers, les difficultés essuyées par le représentant Boursault, ne provenaient que d'un ordre du comité de salut public lui-même, ordre qui enjoignait de vérifier tous les passe-ports et toutes les dépêches.

Tandis que Vincent et Ronsin venaient d'être incarcérés comme ultra-révolutionnaires, le comité sévissait en même temps contre le parti des équivoques et des agioteurs. Il mit en arrestation Proli, Dubuisson, Desfieux, Pereyra, accusés d'être agents de l'étranger et complices de tous les partis. Enfin, il fit enlever, au milieu de la nuit, les quatre députés Bazire, Chabot, Delaunay d'Angers et Julien de Toulouse, accusés d'être modérés, et d'avoir fait une fortune subite.

On a déjà vu l'histoire de l'association clandes-

Digitized by Google

tine de ces représentants, et du faux qui en avait été la suite. On a vu que Chabot, déjà ébranlé, se préparait à dénoncer ses collègues, et à rejeter tout sur eux. Les bruits qui couraient sur son mariage, les dénonciations qu'Hébert répétait chaque jour, achevèrent de l'intimider, et il courut tout dévoiler à Robespierre. Il prétendit qu'il n'avait eu d'autre projet, en entrant dans le complot, que celui de le suivre et de le révéler; il attribua ce complot à l'étranger, qui voulait, disait-il, corrompre les députés pour avilir la représentation nationale, et qui se servait ensuite d'Hébert et de ses complices pour les diffamer après les avoir corrompus. Il y avait ainsi, selon lui, deux branches dans la conspiration, la branche corruptrice et la branche diffamatrice, qui, toutes deux, se concertaient pour déshonorer et dissoudre la convention. La participation des banquiers étrangers à cette intrigue, les propos de Julien de Toulouse et de Delaunay, qui disaient que la convention finirait bientôt par se dévorer elle-même, et qu'il fallait faire fortune le plus tôt possible, quelques liaisons de la femme d'Hébert avec les maîtresses de Julien de Toulouse et de Delaunay, servirent à Chabot de moyens pour étayer cette fable d'une conspiration à deux branches, dans laquelle les corrupteurs et les diffamateurs s'entendaient secrètement pour arriver au même but. Chabot eut cependant un reste de scrupule, et justifia Bazire. Comme il avait été le corrupteur de Fabre, et qu'il s'exposait à une dénonciation de celui-ci en l'accusant, il prétendit que ses offres avaient été rejetées, et que les cent mille francs en assignats, suspendus avec un fil dans des lieux d'aisance, étaient les cent mille francs destinés à Fabre, et refusés par lui. Ces fables de Chabot n'avaient aucune apparence de vérité, car il eût été bien plus naturel, en entrant dans la conspiration pour la découvrir, d'en prévenir quelques membres de l'un ou de l'autre comité, et de déposer l'argent dans leurs mains. Robespierre renvoya Chabot au comité de sûreté générale, qui fit arrêter dans la nuit les députés désignés. Julien de Toulouse parvint à s'évader; Bazire, Delaunay et Chabot furent seuls arrêtés *.

La découverte de cette trame honteuse causa une grande rumeur, et confirma toutes les calomnies que les partis dirigeaient les uns contre les autres. On répandit plus que jamais le bruit d'une faction étrangère, corrompant les patriotes, les excitant à entraver la marche de la révolution, les uns par une modération intempestive, et les autres par une exagération folle, par des diffamations continuelles, et par une odieuse profession d'athéisme. Cependant qu'y avait-il de réel dans toutes ces suppositions? D'un côté, des hommes moins fanatiques, plus prompts à s'apitoyer sur les vaincus, et plus susceptibles par cette même raison de céder à l'attrait du plaisir et de la corruption; d'un autre côté, des hommes plus violents et plus aveugles, s'aidant de la partie basse du peuple, poursuivant de leurs reproches ceux qui ne partageaient pas leur insensibilité fanatique, profanant les vieux objets du culte, sans ménagement et sans décence; au milieu de ces deux partis, des banquiers, profitant de toutes les crises pour agioter; quatre députés, sur sept cent cinquante, se laissant corrompre et devenant les complices de cet agiotage; enfin quelques révolutionnaires sincères, mais étrangers, suspects à ce titre, et se compromettant par l'exagération même à la faveur de laquelle ils voulaient faire oublier leur origine : voilà ce qu'il y avait de réel, et il n'y avait là rien que de très-ordinaire, rien qui exigeât la supposition d'une machination profonde.

Le comité de salut public, voulant se placer au-dessus des partis, résolut de les frapper et de les flétrir tous, et pour cela il chercha à montrer qu'ils étaient tous complices de l'étranger. Robespierre avait déjà dénoncé une faction étrangère, à laquelle son esprit défiant lui faisait ajouter foi. La faction turbulente contrariant l'autorité supérieure, et déshonorant la révolution, il l'accusa aussitôt d'être complice de la faction étrangère; cependant il ne dit encore rien de pareil contre la faction modérée, il la défendit même, comme on l'a vu, dans la personne de Danton. S'il la ménageait encore, c'est qu'elle n'avait rien fait jusque-là qui pût contrarier la marche de la révolution; c'est qu'elle ne formait pas un parti opiniâtre et nombreux comme les anciens girondins et qu'elle se composait tout au plus de quelques individus isolés qui désapprouvaient les extravagances *ultra-révolutionnaires*.

Telle était la situation des partis, et la politique du comité de salut public à leur égard, en frimaire an II (décembre 1793). Tandis qu'il se servait de l'autorité avec tant de force, et achevait de compléter à l'intérieur la machine du pouvoir révolutionnaire, il déployait une égale énergie au dehors, et assurait le salut de la révolution par des victoires éclatantes.

* 27 brumaire (17 novembre).

CHAPITRE XXXI.

Fin de la campagne de 1793. Manœuvre de Hoche dans les Vosges. Retraite des Autrichiens et des Prussiens. Déblocus de Landau. — Opérations à l'armée d'Italie. — Siége et prise de Toulon par l'armée républicaine. — Derniers combats et échecs aux Pyrénées. — Excursion des Vendéens au delà de la Loire. Nombreux combats ; échecs de l'armée républicaine. Défaite des Vendéens au Mans, et leur destruction complète à Savenay. — Coup d'œil général sur la campagne de 1793.

La campagne de 1793 s'achevait sur toutes les frontières de la manière la plus brillante et la plus heureuse. Dans la Belgique, on avait enfin pris le parti d'entrer dans les quartiers d'hiver, malgré le projet du comité de salut public, qui avait voulu profiter de la victoire de Watignies pour envelopper l'ennemi entre l'Escaut et la Sambre. Ainsi, sur ce point, les événements n'avaient pas changé, et les avantages de Watignies nous étaient restés.

Sur le Rhin, la campagne s'était beaucoup prolongée par la perte des lignes de Wissembourg, forcées le 13 octobre (22 vendémiaire). Le comité de salut public voulait les recouvrer à tout prix, et débloquer Landau, comme il avait débloqué Dunkerque et Maubeuge. L'état de nos départements du Rhin était une raison de se hâter, et d'en éloigner l'ennemi. Le pays des Vosges était singulièrement empreint de l'esprit féodal ; les prêtres et les nobles y avaient conservé une grande influence ; la langue française y étant peu répandue, les nouvelles idées révolutionnaires n'y avaient presque pas pénétré; dans un grand nombre de communes, les décrets de la convention étaient inconnus ; plusieurs manquaient de comités révolutionnaires, et, dans presque toutes, les émigrés circulaient impunément. Les nobles de l'Alsace avaient suivi l'armée de Wurmser en foule, et se répandaient depuis Wissembourg jusqu'aux environs de Strasbourg. Dans cette dernière ville, on avait formé le complot de livrer la place à Wurmser. Le comité de salut public y envoya aussitôt Lebas et Saint-Just, pour y exercer la dictature ordinaire des commissaires de la convention. Il nomma le jeune Hoche, qui s'était si fort distingué au siége de Dunkerque, général de l'armée de la Moselle; il détacha de l'armée oisive des Ardennes une forte division, qui fut partagée entre les deux armées de la Moselle et du Rhin ; enfin il fit exécuter des levées en masse dans tous les départements environnants, et les dirigea sur Besançon. Ces nouvelles levées occupèrent les places fortes, et les garnisons furent portées en ligne. Saint-Just déploya à Strasbourg tout ce qu'il avait d'énergie et d'intelligence. Il fit trembler les malintentionnés, livra à une commission ceux qu'on soupçonnait d'avoir voulu livrer Strasbourg, et les fit conduire à l'échafaud. Il communiqua aux généraux et aux soldats une vigueur nouvelle, il exigea chaque jour des attaques sur toute la ligne, afin d'exercer nos jeunes conscrits. Aussi brave qu'impitoyable, il allait lui-même au feu, et partageait tous les dangers de la guerre. Un grand enthousiasme s'était emparé de l'armée et des soldats, qu'on enflammait de l'espoir de recouvrer le terrain perdu; leur cri était : *Landau ou la mort!*

La véritable manœuvre à exécuter sur cette partie des frontières consistait toujours à réunir les deux armées du Rhin et de la Moselle, et à opérer en masse sur un seul versant des Vosges. Pour cela, il fallait recouvrer les passages qui coupaient la ligne des montagnes, et que nous avions perdus depuis que Brunswick s'était porté au centre des Vosges, et Wurmser sous les murs de Strasbourg. Le projet du comité était formé : il voulait s'emparer de la chaîne même, pour séparer les Prussiens des Autrichiens. Le jeune Hoche, plein de talent et d'ardeur, était chargé d'exécuter ce plan, et ses premiers mouvements à la tête de l'armée de la Moselle firent espérer les plus énergiques déterminations.

Les Prussiens, pour assurer leur position, avaient voulu enlever par une surprise le château de Bitche, placé au milieu même des Vosges. Cette tentative fut déjouée par la vigilance de la garnison, qui accourut à temps sur les remparts; et Brunswick, soit qu'il fût déconcerté par ce défaut de succès, soit qu'il redoutât l'activité et

l'énergie de Hoche, soit aussi qu'il fût mécontent de Wurmser, avec lequel il ne vivait pas d'accord, se retira d'abord à Bisingen, sur la ligne de l'Erbach, puis à Kayserslautern, au centre des Vosges. Il n'avait pas prévenu Wurmser de ce mouvement rétrograde; et, tandis que celui-ci se trouvait engagé sur le versant oriental, presque à la hauteur de Strasbourg, Brunswick, sur le versant occidental, se trouvait même en arrière de Wissembourg, et à peu près à la hauteur de Landau. Hoche avait suivi Brunswick de très-près dans son mouvement rétrograde; et après avoir vainement essayé de l'entourer à Bisingen, et même de le prévenir à Kayserslautern, il forma le projet de l'attaquer à Kayserslautern même, quelque grande que fût la difficulté des lieux. Hoche avait environ trente mille hommes; il se battit les 28, 29 et 30 novembre; mais les lieux étaient peu connus et peu praticables. Le premier jour, le général Ambert, qui commandait la gauche, se trouva engagé, tandis que Hoche, au centre, cherchait sa route; le jour suivant, Hoche se trouvait seul en présence de l'ennemi, tandis qu'Ambert s'égarait dans les montagnes. Grâce aux difficultés des lieux, à sa force et à l'avantage de sa position, Brunswick eut un succès complet. Il ne perdit qu'environ douze hommes; Hoche fut obligé de se retirer avec une perte d'environ trois mille hommes; mais il ne fut pas découragé, et vint se rallier à Pirmasens, Hornsbach et Deux-Ponts. Hoche, quoique malheureux, n'en avait pas moins déployé une audace et une résolution qui frappèrent les représentants et l'armée. Le comité de salut public, qui, depuis l'entrée de Carnot, était assez éclairé pour être juste, et qui n'était sévère qu'envers le défaut de zèle, lui écrivit les lettres les plus encourageantes, et pour la première fois, donna des éloges à un général battu. Hoche, sans être ébranlé un moment par sa défaite, forma aussitôt la résolution de se joindre à l'armée du Rhin, pour accabler Wurmser. Celle-ci, qui était restée en Alsace tandis que Brunswick rétrogradait jusqu'à Kayserslautern, avait son flanc droit découvert. Hoche dirigea le général Taponnier avec douze mille hommes, sur Werdt, pour percer la ligne des Vosges, et se jeter sur le flanc de Wurmser, tandis que l'armée du Rhin ferait sur son front une attaque générale.

Grâce à la présence de Saint-Just, des combats continuels avaient eu lieu pendant la fin de novembre et le commencement de décembre, entre l'armée du Rhin et les Autrichiens. Elle commençait à s'aguerrir en allant tous les jours au feu. Pichegru la commandait. Le corps envoyé dans les Vosges par Hoche eut beaucoup de difficultés à vaincre pour y pénétrer, mais il y réussit enfin, et inquiéta sérieusement la droite de Wurmser. Le 22 décembre (2 nivôse), Hoche marcha lui-même à travers les montagnes, et parut à Werdt sur le sommet du versant oriental. Il accabla la droite de Wurmser, lui prit beaucoup de canons, et fit un grand nombre de prisonniers. Les Autrichiens furent alors obligés de quitter la ligne de la Motter, et de se porter d'abord à Sultz, puis le 24 à Wissembourg, sur les lignes mêmes de la Lauter. Leur retraite s'opérait avec désordre et confusion. Les émigrés, les nobles alsaciens, accourus à la suite de Wurmser, fuyaient avec la plus grande précipitation. Des familles entières couvraient la route en cherchant à s'échapper. Les deux armées prussienne et autrichienne étaient mécontentes l'une de l'autre, et s'entr'aidaient peu contre un ennemi plein d'ardeur et d'enthousiasme.

Les deux armées du Rhin et de la Moselle étaient réunies. Les représentants donnèrent le commandement en chef à Hoche, qui se disposa sur-le-champ à reprendre Wissembourg. Les Prussiens et les Autrichiens, concentrés maintenant par leur mouvement rétrograde, se trouvaient mieux en mesure de se soutenir. Ils résolurent donc de prendre l'offensive le 26 décembre (6 nivôse), le jour même où le général français se disposait à fondre sur eux. Les Prussiens étaient dans les Vosges et autour de Wissembourg; les Autrichiens s'étendaient en avant de la Lauter, depuis Wissembourg jusqu'au Rhin. Certainement, s'ils n'avaient pas été décidés à prendre l'initiative, ils n'auraient pas reçu l'attaque en avant des lignes, ayant la Lauter à dos; mais ils étaient résolus à attaquer les premiers, et les Français, en s'avançant sur eux, trouvèrent leurs avant-gardes en marche. Le général Desaix, commandant la droite de l'armée du Rhin, marcha sur Lauterbourg; le général Michaud fut dirigé sur Schleithal; le centre attaqua les Autrichiens, rangés sur le Geisberg, et la gauche pénétra dans les Vosges pour tourner les Prussiens. Desaix emporta Lauterbourg. Michaud occupa Schleithal, et le centre, repliant les Autrichiens, les refoula du Geisberg jusqu'à Wissembourg même. L'occupation instantanée de Wissembourg pouvait être désastreuse pour les coalisés, et elle était imminente; mais Brunswick, qui se trouvait au Pigeonnier, accourut sur ce

Digitized by Google

point, et contint les Français avec beaucoup de fermeté. La retraite des Autrichiens se fit alors avec moins de désordre; mais le lendemain les Français occupèrent les lignes de Wissembourg. Les Autrichiens se replièrent sur Gemerscheim, les Prussiens sur Bergzabern. Les soldats français s'avançaient toujours en criant: *Landau ou la mort!* Les Autrichiens se hâtèrent de repasser le Rhin, sans vouloir rester un jour de plus sur la rive gauche, et sans donner aux Prussiens le temps d'arriver à Mayence. Landau fut débloqué, et les Français prirent leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat. Aussitôt après, les deux généraux coalisés s'attaquèrent dans des relations contradictoires, et Brunswick donna sa démission à Frédéric-Guillaume. Ainsi, sur cette partie du théâtre de la guerre, nous avions glorieusement recouvré nos frontières, malgré les forces réunies de la Prusse et de l'Autriche.

L'armée d'Italie n'avait entrepris rien d'important, et, depuis sa défaite du mois de juin, elle était restée sur la défensive. Dans le mois de septembre, les Piémontais, voyant Toulon attaqué par les Anglais, songèrent enfin à profiter de cette circonstance, qui pouvait amener la perte de l'armée française. Le roi de Sardaigne se rendit lui-même sur le théâtre de la guerre, et une attaque générale du camp français fut résolue pour le 8 septembre. La manière la plus sûre d'opérer contre les Français eût été d'occuper la ligne du Var, qui séparait Nice de leur territoire. On aurait ainsi fait tomber toutes les positions qu'ils avaient prises au delà du Var, on les aurait obligés d'évacuer le comté de Nice, et peut-être même de mettre bas les armes. On aima mieux attaquer immédiatement leur camp. Cette attaque, exécutée avec des corps détachés, et par diverses vallées à la fois, ne réussit pas; et le roi de Sardaigne, peu satisfait, se retira aussitôt dans ses États. A peu près à la même époque, le général autrichien Dewins résolut enfin d'opérer sur le Var; mais il n'exécuta son mouvement qu'avec trois ou quatre mille hommes, ne s'avança que jusqu'à Isola, et, arrêté tout à coup par un léger échec, il remonta sur les hautes Alpes, sans avoir donné suite à cette tentative. Telles avaient été les opérations insignifiantes de l'armée d'Italie.

Un intérêt plus grave appelait toute l'attention sur Toulon. Cette place, occupée par les Anglais et les Espagnols, leur assurait un pied à terre dans le Midi, et une base pour tenter une invasion. Il importait donc à la France de la recouvrer au plus tôt. Le comité avait donné à cet égard les ordres les plus pressants, mais les moyens de siége manquaient entièrement. Carteaux, après avoir soumis Marseille, avait débouché avec sept ou huit mille hommes par les gorges d'Ollioules, s'en était emparé après un léger combat, et s'était établi au débouché même de ces gorges, en vue de Toulon; le général Lapoype, détaché de l'armée d'Italie avec quatre mille hommes environ, s'était rangé sur le côté opposé, vers Solliès et Lavalette. Les deux corps français ainsi placés, l'un au couchant, l'autre au levant, étaient si éloignés qu'ils s'apercevaient à peine, et ne pouvaient se prêter aucun secours. Les assiégés, avec un peu plus d'activité, auraient pu les attaquer isolément, et les accabler l'un après l'autre. Heureusement, ils ne songèrent qu'à fortifier la place, et à la garnir de troupes. Ils firent débarquer huit mille Espagnols, Napolitains et Piémontais, deux régiments anglais venus de Gibraltar, et portèrent la garnison à quatorze ou quinze mille hommes. Ils perfectionnèrent toutes les défenses, armèrent tous les forts, surtout ceux de la côte, qui protégeaient la rade où leurs escadres étaient au mouillage. Ils s'attachèrent particulièrement à rendre inaccessible le fort de l'Éguillette, placé à l'extrémité du promontoire qui forme la rade intérieure, ou petite rade. Ils en rendirent l'abord tellement difficile, qu'on l'appelait, dans l'armée, *le Petit Gibraltar*. Les Marseillais et tous les Provençaux qui s'étaient réfugiés dans Toulon, s'employèrent eux-mêmes aux ouvrages, et montrèrent le plus grand zèle. Cependant l'union ne pouvait durer dans l'intérieur de la place, car la réaction contre la Montagne y avait fait renaître toutes les factions. On y était républicain ou royaliste à tous les degrés. Les coalisés eux-mêmes n'étaient pas d'accord. Les Espagnols étaient offensés de la supériorité qu'affectaient les Anglais, et se défiaient de leurs intentions. L'amiral Hood, profitant de cette désunion, dit que, puisqu'on ne pouvait s'entendre, il fallait, pour le moment, ne proclamer aucune autorité. Il empêcha même le départ d'une députation que les Toulonnais voulaient envoyer auprès du comte de Provence, pour engager ce prince à se rendre dans leurs murs en qualité de régent. Dès cet instant, on pouvait entrevoir la conduite des Anglais, et sentir combien avaient été aveugles et coupables ceux qui avaient livré Toulon aux plus cruels ennemis de la marine française.

Les républicains ne pouvaient pas espérer, avec leurs moyens actuels, de reprendre Toulon. Les

représentants conseillaient même de replier l'armée au delà de la Durance, et d'attendre la saison suivante. Cependant, la prise de Lyon ayant permis de disposer de nouvelles forces, on achemina vers Toulon des troupes et du matériel. Le général Doppet, auquel on attribuait la prise de Lyon, fut chargé de remplacer Carteaux. Bientôt Doppet lui-même fut remplacé par Dugommier, qui était beaucoup plus expérimenté, et fort brave. Vingt-huit ou trente mille hommes furent réunis, et on donna l'ordre d'achever le siége avant la campagne.

On commença par serrer la place de près, et par établir des batteries contre les forts. Le général Lapoype, détaché de l'armée d'Italie, était toujours au levant, et le général en chef Dugommier au couchant, en avant d'Ollioules. Ce dernier était chargé de la principale attaque. Le comité de salut public avait fait rédiger par le comité des fortifications un plan d'attaque régulière. Le général assembla un conseil de guerre pour discuter le plan envoyé de Paris. Ce plan était fort bien conçu, mais il s'en présentait un autre plus convenable aux circonstances, et qui devait avoir des résultats plus prompts.

Dans le conseil de guerre se trouvait un jeune officier qui commandait l'artillerie en l'absence du chef de cette arme. Il se nommait Bonaparte, et était originaire de Corse. Fidèle à la France, au sein de laquelle il avait été élevé, il s'était battu en Corse pour la cause de la convention contre Paoli et les Anglais; il s'était rendu ensuite à l'armée d'Italie, et servait devant Toulon. Il montrait une grande intelligence, une extrême activité, et couchait à côté de ses canons. Ce jeune officier, à l'aspect de la place, fut frappée d'une idée, et la proposa au conseil de guerre. Le fort l'Éguillette, surnommé *le petit Gibraltar*, fermait la rade où mouillaient les escadres coalisées. Ce fort occupé, les escadres ne pouvaient plus mouiller dans la rade sans s'exposer à y être brûlées : elles ne pouvaient pas non plus l'évacuer en y laissant une garnison de quinze mille hommes sans communications, sans secours, et tôt ou tard exposée à mettre bas les armes : il était donc infiniment présumable que, le fort l'Éguillette une fois en la possession des républicains, les escadres et la garnison évacueraient ensemble Toulon. Ainsi, la clef de la place était au fort l'Éguillette, mais ce fort était presque imprenable. Le jeune Bonaparte soutint fortement son idée, comme plus appropriée aux circonstances, et réussit à la faire adopter.

On commença par serrer la place. Bonaparte, à la faveur de quelques oliviers qui cachaient ses artilleurs, fit placer une batterie très-près du fort Malbosquet, l'un des plus importants parmi ceux qui environnaient Toulon. Un matin, cette batterie éclata à l'improviste, et surprit les assiégés, qui ne croyaient pas qu'on pût établir des feux aussi près du fort. Le général anglais O'Hara, qui commandait la garnison, résolut de faire une sortie pour détruire la batterie et enclouer les canons. Le 30 novembre (10 frimaire), il sortit à la tête de six mille hommes, pénétra soudainement à travers les postes républicains, s'empara de la batterie, et commença aussitôt à enclouer les pièces. Heureusement, le jeune Bonaparte se trouvait non loin de là avec un bataillon. Un boyau conduisait à la batterie. Bonaparte s'y jeta avec son bataillon, se porta sans bruit au milieu des Anglais, puis tout à coup ordonna le feu, et les jeta, par cette subite apparition, dans la plus grande surprise. Le général O'Hara, étonné, crut que c'étaient ses propres soldats qui se trompaient, et faisaient feu les uns sur les autres. Il s'avança alors vers les républicains pour s'en assurer, mais il fut blessé à la main, et pris dans le boyau même par un sergent. Au même instant, Dugommier, qui avait fait battre la générale au camp, ramenait ses soldats à l'attaque, et se portait entre la batterie et la place. Les Anglais, menacés alors d'être coupés, se retirèrent après avoir perdu leur général, et sans avoir pu se délivrer de cette dangereuse batterie.

Ce succès anima singulièrement les assiégeants, et jeta beaucoup de découragement parmi les assiégés. La défiance était si grande chez ces derniers qu'ils disaient que le général O'Hara s'était fait prendre pour vendre Toulon aux républicains. Cependant les républicains, qui voulaient conquérir la place et qui n'avaient pas les moyens de l'acheter, se préparaient à l'attaque si périlleuse de l'Éguillette. Ils y avaient jeté déjà un grand nombre de bombes, et tâchaient d'en raser la défense avec des pièces de 24. Le 18 décembre (28 frimaire), l'assaut fut résolu pour minuit. Une attaque simultanée devait avoir lieu du côté du général Lapoype sur le fort Faron. A minuit, et par un orage épouvantable, les républicains s'ébranlent. Les soldats qui gardaient le fort se tenaient ordinairement en arrière pour se mettre à l'abri des bombes et des boulets. Les Français espéraient y arriver avant d'avoir été aperçus; mais, au pied de la hauteur, ils trouvent des tirailleurs ennemis. Le combat s'engage. Au bruit de la mousqueterie, la garnison du fort accourt sur les remparts et fou-

Digitized by Google

droie les assaillants. Ceux-ci reculent et reviennent tour à tour. Un jeune capitaine d'artillerie, nommé Muiron, profite des inégalités du terrain, et réussit à gravir la hauteur, sans avoir perdu beaucoup de monde. Arrivé au pied du fort, il s'élance par une embrasure; les soldats le suivent, pénètrent dans la batterie, s'emparent des canons, et bientôt du fort lui-même.

Dans cette action, le général Dugommier, les représentants Salicetti et Robespierre jeune, le commandant d'artillerie Bonaparte, avaient été présents au feu, et avaient communiqué aux troupes le plus grand courage. Du côté du général Lapoype, l'attaque ne fut pas moins heureuse, et une des redoutes du fort Faron fut emportée.

Dès que le fort l'Éguillette fut occupé, les républicains se hâtèrent de disposer les canons de manière à foudroyer la flotte. Mais les Anglais ne leur en donnèrent pas le temps. Ils se décidèrent sur-le-champ à évacuer la place, pour ne pas courir plus longtemps les chances d'une défense difficile et périlleuse. Avant de se retirer, ils résolurent de brûler l'arsenal, les chantiers, et les vaisseaux qu'ils ne pourraient pas prendre. Le 18 et le 19, sans en prévenir l'amiral espagnol, sans avertir même la population compromise qu'on allait la livrer aux montagnards victorieux, les ordres furent donnés pour l'évacuation. Chaque vaisseau anglais vint à son tour s'approvisionner à l'arsenal. Les forts furent ensuite tous évacués, excepté le fort Lamalgue, qui devait être le dernier abandonné. Cette évacuation se fit même si vite, que deux mille Espagnols, prévenus trop tard, restèrent hors des murs, et ne se sauvèrent que par miracle. Enfin on donne l'ordre d'incendier l'arsenal. Vingt vaisseaux ou frégates parurent tout à coup en flammes au milieu de la rade, et excitèrent le désespoir chez les malheureux habitants, et l'indignation chez les républicains, qui voyaient brûler l'escadre sans pouvoir la sauver. Aussitôt, plus de vingt mille individus, hommes, femmes, vieillards, enfants, portant ce qu'ils avaient de plus précieux, vinrent sur les quais, tendant les mains vers les escadres, et implorant un asile pour se soustraire à l'armée victorieuse. C'étaient toutes les familles provençales qui, à Aix, Marseille, Toulon, s'étaient compromises dans le mouvement sectionnaire. Pas une seule chaloupe ne se montrait à la mer pour secourir ces imprudents Français, qui avaient mis leur confiance dans l'étranger, et qui lui avaient livré le premier port de leur patrie. Cependant l'amiral Langara, plus humain, ordonna de mettre les chaloupes à la mer, et de recevoir sur l'escadre espagnole tous les réfugiés qu'elle pourrait contenir. L'amiral Hood n'osa pas résister à cet exemple, et aux imprécations qu'on vomissait contre lui. Il ordonna à son tour, mais fort tard, de recevoir les Toulonnais. Ces malheureux se précipitaient avec fureur dans les chaloupes. Dans cette confusion, quelques-uns tombaient à la mer, d'autres étaient séparés de leurs familles. On voyait des mères cherchant leurs enfants, des épouses, des filles, cherchant leurs maris ou leurs pères, et errant sur ces quais, aux lueurs de l'incendie. Dans ce moment terrible, des brigands, profitant du désordre pour piller, se jettent sur les malheureux accumulés le long des quais, et font feu en criant : *Voici les républicains!* La terreur alors s'empare de cette multitude; elle se précipite, se mêle, et, pressée de fuir, elle abandonne ses dépouilles aux brigands, auteurs de ce stratagème.

Enfin les républicains entrèrent, et trouvèrent la ville à moitié déserte, et une grande partie du matériel de la marine détruit. Heureusement, les forçats avaient arrêté l'incendie et empêché qu'il ne se propageât. De 56 vaisseaux ou frégates, il ne restait que 7 vaisseaux et 11 frégates; le reste avait été pris ou brûlé par les Anglais. Bientôt, aux horreurs du siége et de l'évacuation, succédèrent celles de la vengeance révolutionnaire. Nous raconterons plus tard la suite des désastres de cette cité coupable et malheureuse. La prise de Toulon causa une joie extraordinaire, et produisit autant d'impression que les victoires de Watignies, la prise de Lyon et le déblocus de Landau. Dès lors on n'avait plus à craindre que les Anglais, s'appuyant sur Toulon, vinssent apporter dans le Midi le ravage et la révolte.

La campagne s'était terminée moins heureusement aux Pyrénées. Cependant, malgré de nombreux revers et une grande impéritie de la part des généraux, nous n'avions perdu que la ligne du Tech, et celle de la Tet nous était restée. Après le combat malheureux de Truillas, livré le 22 septembre (1er vendémiaire) contre le camp espagnol, et où Dagobert avait montré tant de bravoure et de sang-froid, Ricardos, au lieu de marcher en avant, avait rétrogradé au contraire sur le Tech. La reprise de Villefranche, et un renfort de quinze mille hommes arrivés aux républicains, l'avaient décidé à ce mouvement rétrograde. Après avoir levé le blocus de Collioure et de Port-Vendres, il s'était porté au camp de Boulou, entre Céret et Ville-Longue, et

veillait de là à ses communications en gardant la grande route de Bellegarde. Les représentants Fabre et Gaston, pleins de fougue, voulurent faire attaquer le camp des Espagnols, afin de les rejeter au delà des Pyrénées; mais l'attaque fut infructueuse et n'aboutit qu'à une inutile effusion de sang.

Le représentant Fabre, impatient de tenter une entreprise importante, rêvait depuis longtemps une marche au delà des Pyrénées, pour forcer les Espagnols à rétrograder. On lui avait persuadé que le fort de Roses pouvait être enlevé par un coup de main. D'après son vœu, et malgré l'avis contraire des généraux, trois colonnes furent jetées au delà des Pyrénées, pour se réunir à Espola. Mais, trop faibles, trop désunies, elles ne purent se joindre, furent battues, et ramenées sur la grande chaîne après une perte considérable. Ceci s'était passé en octobre. En novembre, des orages, peu ordinaires dans la saison, grossirent les torrents, interrompirent les communications des divers camps espagnols entre eux, et les mirent dans le plus grand péril.

C'était le cas de se venger sur les Espagnols des revers qu'on avait essuyés. Il ne leur restait que le pont de Céret pour repasser le Tech, et ils demeuraient inondés et affamés sur la rive gauche, à la merci des Français. Mais rien de ce qu'il fallait faire ne fut exécuté. Au général Dagobert avait succédé le général Turreau, à celui-ci le général Doppet. L'armée était désorganisée. On se battit mollement aux environs de Céret, on perdit même le camp de Saint-Ferréol, et Ricardos échappa ainsi aux dangers de sa position. Bientôt, il se vengea bien plus habilement du danger où il s'était trouvé, et fondit le 7 novembre (17 brumaire) sur une colonne française, qui était engagée à Ville-Longue, sur la rive droite du Tech, entre le fleuve, la mer et les Pyrénées. Il défit cette colonne, forte de dix mille hommes, et la jeta dans un tel désordre, qu'elle ne put se rallier qu'à Argelès. Immédiatement après, Ricardos fit attaquer la division Delatre à Collioure, s'empara de Collioure, de Port-Vendres et de Saint-Elme, et nous rejeta entièrement au delà du Tech. La campagne se trouva ainsi terminée vers les derniers jours de décembre. Les Espagnols prirent leurs quartiers d'hiver sur les bords du Tech; les Français campèrent autour de Perpignan, et sur les rives de la Tet. Nous avions perdu un peu de territoire, mais moins qu'on ne devait le craindre après tant de désastres. C'était du reste la seule frontière où la campagne ne se fût pas terminée glorieusement pour les armes de la république. Du côté des Pyrénées occidentales, on avait gardé une défensive réciproque.

C'est dans la Vendée que de nouveaux et terribles combats avaient eu lieu, avec un grand avantage pour la république, mais avec un grand dommage pour la France, qui ne voyait des deux côtés que des Français s'égorgeant les uns les autres.

Les Vendéens, battus à Chollet le 17 octobre (26 vendémiaire), s'étaient jetés, comme on l'a vu, sur le bord de la Loire, au nombre de quatre-vingt mille individus, hommes, femmes, enfants, vieillards. N'osant pas rentrer dans leur pays occupé par les républicains, ne pouvant plus tenir la campagne en présence d'une armée victorieuse, ils songèrent à se rendre en Bretagne, et à suivre les idées de Bonchamps, lorsque ce jeune héros était mort, et ne pouvait plus diriger leurs tristes destinées. On a vu qu'à la veille de la bataille de Chollet, il envoya un détachement pour faire occuper le poste de Varade, sur la Loire. Ce poste, mal gardé par les républicains, fut pris dans la nuit du 16 au 17. La bataille perdue, les Vendéens purent donc impunément traverser le fleuve, à la faveur de quelques bateaux laissés sur la rive, et à l'abri du canon républicain. Le danger avait été jusqu'ici sur la rive gauche, le gouvernement n'avait pas songé à défendre la rive droite. Toutes les villes de la Bretagne étaient mal gardées; quelques détachements de gardes nationales épars çà et là étaient incapables d'arrêter les Vendéens, et ne pouvaient que fuir à leur approche. Ceux-ci s'avancèrent donc sans obstacles, et traversèrent successivement Candé, Château-Gonthier et Laval, sans éprouver aucune résistance.

Pendant ce temps, l'armée républicaine était incertaine de leur marche, de leur nombre et de leurs projets. Un moment même, elle les avait crus détruits, et les représentants l'avaient écrit à la convention. Kléber seul, qui commandait toujours l'armée sous le nom de Léchelle, pensait le contraire, et s'efforçait de modérer une dangereuse sécurité. Bientôt, en effet, on apprit que les Vendéens étaient loin d'être exterminés; que dans la colonne fugitive, il restait encore trente ou quarante mille hommes armés, et capables de combattre. Un conseil de guerre fut aussitôt rassemblé; et comme on ne savait pas si les fugitifs se porteraient sur Angers ou sur Nantes, s'ils marcheraient sur la Bretagne, ou iraient par la basse

Digitized by Google

Loire se réunir à Charette, on décida que l'armée se diviserait : qu'une partie, sous le général Haxo, irait tenir tête à Charette, et reprendre Noirmoutiers; qu'une autre partie, sous Kléber, occuperait le camp de Saint-George, près de Nantes, et que le reste enfin demeurerait à Angers, pour couvrir cette ville, et observer la marche de l'ennemi. Sans doute, si l'on eût été mieux instruit, on aurait compris qu'il fallait rester réunis en masse, et marcher sans relâche à la poursuite des Vendéens. Dans l'état de désordre et d'effroi où ils se trouvaient, il eût été facile de les disperser et de les détruire entièrement; mais on ne connaissait pas la direction qu'ils avaient prise, et, dans le doute, le parti que l'on prit était encore le plus sage. Bientôt, cependant, on eut de meilleurs renseignements, et l'on apprit la marche des Vendéens sur Candé, Château-Gonthier et Laval. Dès lors on résolut de les poursuivre sur-le-champ, et de les atteindre avant qu'ils pussent mettre la Bretagne en feu et s'emparer de quelque grande ville, ou d'un port sur l'Océan. Les généraux Vimeux et Haxo furent laissés à Nantes et dans la basse Vendée; tout le reste de l'armée s'achemina vers Candé et Château-Gonthier. Westermann et Beaupuy formaient l'avant-garde; Chalbos, Kléber, Canuel, commandaient chacun une division, et Léchelle, éloigné du champ de bataille, laissait diriger les mouvements par Kléber, qui avait la confiance et l'admiration de l'armée.

Le 25 octobre au soir (4 brumaire), l'avant-garde républicaine arriva à Château-Gonthier; le gros des forces était à une journée en arrière. Westermann, quoique ses troupes fussent très-fatiguées, quoiqu'il fît presque nuit, et qu'il restât encore six lieues de chemin à faire pour arriver à Laval, voulut y marcher sur-le-champ. Beaupuy, tout aussi brave, mais plus prudent que Westermann, s'efforça en vain de lui faire sentir le danger d'attaquer la masse vendéenne au milieu de la nuit, fort en avant du corps d'armée, et avec des troupes harassées de fatigue. Beaupuy fut obligé de céder au plus ancien en commandement. On se mit aussitôt en marche. Arrivé à Laval au milieu de la nuit, Westermann envoya un officier reconnaître l'ennemi : celui-ci, emporté par son ardeur, fit une charge au lieu d'une reconnaissance, et replia rapidement les premiers postes. L'alarme se répandit dans Laval, le tocsin sonna, toute la masse ennemie fut bientôt debout, et vint faire tête aux républicains. Beaupuy, se comportant avec sa fermeté ordinaire, soutint courageusement l'effort des Vendéens. Westermann déploya toute sa bravoure; le combat fut des plus opiniâtres, et l'obscurité de la nuit le rendit encore plus sanglant. L'avant-garde républicaine, quoique très-inférieure en nombre, serait néanmoins parvenue à soutenir jusqu'à la fin; mais la cavalerie de Westermann, qui n'était pas toujours aussi brave que son chef, se débanda tout à coup, et l'obligea à la retraite. Grâce à Beaupuy, elle se fit sur Château-Gonthier, avec assez d'ordre. Le corps de bataille y arriva le jour suivant. Toute l'armée s'y trouva donc réunie le 26, l'avant-garde épuisée d'un combat inutile et sanglant, le corps de bataille fatigué d'une route longue, faite sans vivres, sans souliers, et à travers les boues de l'automne. Westermann et les représentants voulaient de nouveau se reporter en avant. Kléber s'y opposa avec force, et fit décider qu'on ne s'avancerait pas au delà de Villiers, moitié chemin de Château-Gonthier à Laval.

Il s'agissait de former un plan pour l'attaque de Laval. Cette ville est située sur la Mayenne. Marcher directement par la rive gauche que l'on occupait était imprudent, comme l'observa judicieusement un officier très-distingué, Savary, qui connaissait parfaitement les lieux. Il était facile aux Vendéens d'occuper le pont de Laval, et de s'y maintenir contre toutes les attaques; ils pouvaient ensuite, tandis que l'armée républicaine était inutilement amassée sur la rive gauche, filer le long de la rive droite, passer la Mayenne sur ses derrières, et l'accabler à l'improviste. Il proposa donc de diviser l'attaque, et de porter une partie de l'armée sur la rive droite. De ce côté il n'y avait pas de pont à franchir, et l'occupation de Laval ne présentait point d'obstacle. Ce plan, approuvé par les généraux, fut adopté par Léchelle. Le lendemain, cependant, Léchelle, qui sortait quelquefois de sa nullité pour commettre des fautes, envoie l'ordre le plus sot, et le plus contradictoire à ce qui avait été convenu la veille. Il prescrit, suivant ses expressions accoutumées, de marcher *majestueusement et en masse* sur Laval, en filant par la rive gauche. Kléber et tous les généraux sont indignés, cependant il faut obéir. Beaupuy s'avance le premier; Kléber le suit immédiatement. Toute l'armée vendéenne était déployée sur les hauteurs d'Entrames. Beaupuy engage le combat; Kléber se déploie à droite et à gauche de la route, de manière à s'étendre le plus possible. Sentant néanmoins le désavantage de cette position, il fait dire à Léchelle de porter la division de Chalbos sur le flanc de l'ennemi, mouvement qui devait

l'ébranler. Mais cette colonne, composée de ces bataillons formés à Orléans et à Niort, qui avaient fui si souvent, se débande avant de s'être mise en marche. Léchelle s'échappe le premier à toute bride; une grande moitié de l'armée, qui ne se battait pas, fuit en toute hâte, ayant Léchelle en tête, et court jusqu'à Château-Gonthier, et de Château-Gonthier jusqu'à Angers. Les braves Mayençais, qui n'avaient jamais lâché pied, se débandent pour la première fois. La déroute devient alors générale; Beaupuy, Kléber, Marceau, les représentants Merlin et Turreau font des efforts incroyables, mais inutiles, pour arrêter les fuyards. Beaupuy reçoit une balle au milieu de la poitrine. Porté dans une cabane, il s'écrie : « Qu'on me laisse ici, et qu'on montre ma chemise sanglante à mes soldats. » Le brave Blos, qui commandait les grenadiers, et qui était connu par une intrépidité extraordinaire, se fait tuer à leur tête. Enfin une partie de l'armée s'arrête au Lion-d'Angers; l'autre fuit jusqu'à Angers même. L'indignation était générale contre le lâche exemple qu'avait donné Léchelle, en fuyant le premier. Les soldats murmuraient hautement. Le lendemain, pendant la revue, le petit nombre de braves qui étaient restés sous les drapeaux, et c'étaient des Mayençais, criaient : A bas Léchelle! vive Kléber et Dubayet! *qu'on nous rende Dubayet!* Léchelle, qui entendit ces cris, en fut encore plus mal disposé contre l'armée de Mayence, et contre les généraux dont la bravoure lui faisait honte. Les représentants, voyant que les soldats ne voulaient plus de Léchelle, se décidèrent à le suspendre, et proposèrent le commandement à Kléber. Celui-ci le refusa, parce qu'il n'aimait pas la situation d'un général en chef, toujours en butte aux représentants, au ministre, au comité de salut public, et consentit seulement à diriger l'armée sous le nom d'un autre. On donna donc le commandement à Chalbos, qui était l'un des généraux les plus âgés de l'armée. Léchelle, prévenant l'arrêté des représentants, demanda son congé, en disant qu'il était malade, et se retira à Nantes, où il mourut quelque temps après.

Kléber, voyant l'armée dans un état pitoyable, dispersée partie à Angers et partie au Lion-d'Angers, proposa de la réunir tout entière à Angers même, de lui donner ensuite quelques jours de repos, de la fournir de souliers et de vêtements, et de la réorganiser d'une manière complète. Cet avis fut adopté, et toutes les troupes furent réunies à Angers. Léchelle n'avait pas manqué de dénoncer l'armée de Mayence en donnant sa démission, et d'attribuer à de braves gens une déroute qui n'était due qu'à sa lâcheté. Depuis longtemps on se défiait de cette armée, de son esprit de corps, de son attachement à ses généraux, et de son opposition à l'état-major de Saumur. Les derniers cris de *vive Dubayet! à bas Léchelle!* achevèrent de la compromettre dans l'esprit du gouvernement. Bientôt en effet, le comité de salut public rendit un arrêté pour en ordonner la dissolution et l'amalgame avec les autres corps. Kléber fut chargé de cette dernière opération. Quoique cette mesure fût prise contre lui et contre ses compagnons d'armes, il s'y prêta volontiers, car il sentait le danger de l'esprit de rivalité et de haine qui s'établissait entre la garnison de Mayence et le reste des troupes; et il voyait surtout un grand avantage à former de bonnes têtes de colonnes, qui, habilement distribuées, pouvaient communiquer leur propre force à toute l'armée.

Pendant que ceci se passait à Angers, les Vendéens, délivrés à Laval des républicains, et ne voyant plus rien qui s'opposât à leur marche, ne savaient cependant quel parti prendre, ni sur quel théâtre porter la guerre. Il s'en présentait deux également avantageux : ils avaient à choisir entre la pointe de Bretagne et celle de Normandie. L'extrême Bretagne était toute fanatisée par les prêtres et les nobles, la population les aurait reçus avec joie; et le sol, extrêmement coupé et montueux, leur aurait fourni des moyens très-faciles de résistance; enfin, ils se seraient trouvés sur le bord de la mer, et en communication avec les Anglais. L'extrême Normandie, ou presqu'île de Cotentin, était un peu plus éloignée, mais bien plus facile à garder; car, en s'emparant de Port-Beil et Saint-Cosme, ils la fermaient entièrement. Ils y trouvaient l'importante place de Cherbourg, très-accessible pour eux du côté de la terre, pleine d'approvisionnements de toute espèce, et surtout très-propre aux communications avec les Anglais. Ces deux projets présentaient donc de grands avantages, et leur exécution rencontrait peu d'obstacles. La route de Bretagne n'était gardée que par l'armée de Brest, confiée à Rossignol, et consistant tout au plus en cinq ou six mille hommes mal organisés. La route de Normandie était défendue par l'armée de Cherbourg, composée de levées en masse prêtes à se dissoudre au premier coup de fusil, et de quelques mille hommes seulement de troupes plus régulières, qui n'avaient pas encore quitté Caen. Ainsi aucune de ces deux

armées n'était à redouter pour la masse vendéenne. On pouvait même facilement éviter leur rencontre avec un peu de célérité. Mais les Vendéens ignoraient la nature des localités, ils n'avaient pas un seul officier qui pût leur dire ce qu'étaient la Bretagne et la Normandie, quels en étaient les avantages militaires et les places fortes. Ils croyaient, par exemple, Cherbourg fortifié du côté de terre. Ils étaient donc incapables de se hâter, de s'éclairer dans leur marche, de rien exécuter enfin avec un peu de force et de précision.

Quoique nombreuse, leur armée était dans un état pitoyable. Tous les chefs principaux étaient ou morts ou blessés. Bonchamps avait expiré sur la rive gauche; d'Elbée, blessé, avait été transporté à Noirmoutiers; Lescure, atteint d'une balle au front, était traîné mourant à la suite de l'armée. Larochejacquelein, resté seul, avait reçu le commandement général. Stofflet commandait sous lui. L'armée, obligée maintenant de se mouvoir et d'abandonner son sol, aurait dû être organisée; mais elle marchait pêle-mêle comme une horde, ayant au milieu d'elle des femmes, des enfants, des chariots. Dans une armée régulière, les braves, les faibles, les lâches, encadrés les uns avec les autres, restent forcément ensemble et se soutiennent réciproquement. Il suffit de quelques hommes de courage pour communiquer leur énergie à toute la masse. Ici, au contraire, aucun rang n'étant gardé, aucune division de compagnie, de bataillon, n'étant observée, chacun marchant avec qui lui plaisait, les braves s'étaient rangés ensemble, et formaient un corps de cinq ou six mille hommes, toujours prêts à s'avancer les premiers. Après eux, venait une troupe moins sûre, et propre seulement à décider un succès, en se portant sur les flancs d'un ennemi déjà ébranlé. A la suite de ces deux bandes, la masse toujours prête à fuir au premier coup de fusil se traînait confusément. Ainsi les trente ou quarante mille hommes armés se réduisaient en définitive à quelques mille braves, toujours disposés à se battre par tempérament. Le défaut de subdivisions empêchait de former des détachements, de porter un corps sur un point ou sur un autre, de faire aucune sorte de dispositions. Les uns suivaient Larochejacquelein, les autres Stofflet, et ne suivaient qu'eux seuls. Il était impossible de donner des ordres; tout ce qu'on pouvait obtenir, c'était de se faire suivre en donnant un signal. Stofflet avait seulement quelques paysans affidés qui allaient répandre ce qu'il voulait parmi leurs camarades. A peine avait-on deux cents mauvais cavaliers, et une trentaine de pièces de canon, mal servies et mal entretenues. Les bagages encombraient la marche; les femmes, les vieillards, pour être plus en sûreté, cherchaient à se fourrer au milieu de la troupe des braves, et, en remplissant leurs rangs, embarrassaient leurs mouvements. La méfiance commençait aussi à s'établir de la part des soldats à l'égard des officiers. On disait qu'ils ne voulaient atteindre à l'Océan que pour s'embarquer, et abandonner les malheureux paysans arrachés de leur pays. Le conseil, dont l'autorité était devenue tout à fait illusoire, était divisé; les prêtres s'y montraient mécontents des chefs militaires; rien enfin n'eût été plus facile que de détruire une pareille armée, si le plus grand désordre de commandement n'avait régné chez les républicains.

Les Vendéens était donc incapables de concevoir et d'exécuter un plan quelconque. Ils avaient quitté la Loire depuis vingt-six jours; et, dans un aussi long espace de temps, ils n'avaient rien fait du tout. Après beaucoup d'incertitudes, ils prirent enfin un parti. D'une part, on leur disait que Rennes et Saint-Malo étaient gardés par des troupes considérables; de l'autre, que Cherbourg était fortement défendu du côté de terre; ils se décidèrent alors à assiéger Granville, placée sur le bord de l'Océan, entre la pointe de Bretagne et celle de Normandie. Ce projet avait surtout l'avantage de les rapprocher de la Normandie, qu'on leur dépeignait comme très-fertile et très-bien approvisionnée. En conséquence, ils marchèrent sur Fougères. On avait réuni sur leur route quinze ou seize mille hommes de levée en masse, qui se dispersèrent sans coup férir. Les Vendéens se portèrent à Dol le 10 novembre, et le 12 sur Avranches.

Le 14 novembre (24 brumaire), ils se dirigèrent vers Granville, en laissant à Avranches une moitié de leur monde et tous leurs bagages. La garnison ayant voulu faire une sortie, ils la repoussèrent, et se jetèrent à sa suite dans le faubourg qui précède le corps de la place. La garnison eut le temps de rentrer et de refermer ses portes; mais le faubourg resta en leur possession, et ils avaient ainsi de grandes facilités pour l'attaque. Ils s'avancèrent du faubourg jusqu'à des palissades qu'on venait de construire, et sans chercher à les enlever, ils se bornèrent à tirailler contre les remparts, tandis qu'on leur répondait avec de la mitraille et des boulets. En même temps, ils placèrent quelques pièces sur les hauteurs environnantes, et tirèrent inutilement sur la crête des murs et sur les

Digitized by Google

maisons de la ville. A la nuit, ils s'éparpillèrent, et abandonnèrent le faubourg, où le feu de la place ne leur laissait aucun repos. Ils allèrent chercher hors de la portée du canon des logements, des vivres, et surtout du feu, car il commençait à faire un froid très-vif. Les chefs purent à peine retenir quelques cents hommes dans le faubourg, pour y continuer un feu de tirailleurs.

Le lendemain, leur impuissance de reprendre une place fermée leur fut encore mieux démontrée; ils essayèrent encore de leurs batteries, mais sans aucun succès. Ils tiraillèrent de nouveau le long des palissades, et furent bientôt entièrement découragés. Tout à coup, l'un d'entre eux imagina de profiter de la marée basse, pour traverser une plage, et prendre la ville du côté du port. Ils se disposaient à cette nouvelle tentative, lorsque le feu fut mis au faubourg par les représentants enfermés dans Granville. Les Vendéens furent alors obligés de l'évacuer, et songèrent à la retraite. La tentative du côté du port fut entièrement abandonnée, et, le lendemain, ils revinrent tous à Avranches rejoindre le reste de leur monde et les bagages. Dès ce moment, le découragement fut porté au comble; ils se plaignirent plus amèrement que jamais des chefs qui les avaient arrachés de leur pays, et qui voulaient les abandonner, et ils demandèrent à grands cris à regagner la Loire. En vain Larochejacquelein, à la tête des plus braves, voulut-il faire une nouvelle tentative pour les entraîner dans la Normandie; en vain marcha-t-il sur Ville-Dieu, dont il s'empara; il fut à peine suivi de mille hommes. Le reste de la colonne reprit le chemin de la Bretagne, en marchant sur Pontorson, par où elle était arrivée. Elle s'empara du pont au Beaux qui, jeté sur la Selune, était indispensable pour arriver à Pontorson.

Pendant que ces événements se passaient à Granville, l'armée républicaine avait été réorganisée à Angers. Apeine le temps nécessaire pour lui donner un peu de repos et d'ordre fut-il écoulé, qu'on la conduisit à Rennes, pour la réunir aux six ou sept mille hommes de l'armée de Brest, commandés par Rossignol. Là, on avait arrêté, dans un conseil de guerre, les mesures à prendre pour continuer la poursuite de la colonne vendéenne. Chalbos malade avait obtenu la permission de se retirer sur les derrières, pour y réparer sa santé; Rossignol avait reçu des représentants le commandement en chef de l'armée de l'Ouest et de celle de Brest, formant en tout vingt ou vingt et un mille hommes. Il fut résolu que ces deux armées se porteraient tout de suite à Antrain; que le général Tribout, qui était à Dol avec trois ou quatre mille hommes, se rendrait à Pontorson, et que le général Sepher, qui avait six mille soldats de l'armée de Cherbourg, suivrait par derrière la colonne vendéenne. Ainsi placée entre la mer, le poste de Pontorson, l'armée d'Antrain, et Sepher qui arrivait à Avranches, cette colonne devait être bientôt enveloppée et détruite.

Toutes ces dispositions s'exécutaient au moment même où les Vendéens quittaient Avranches et s'emparaient du pont au Beaux pour se rendre à Pontorson. C'était le 18 novembre (28 brumaire). Le général Tribout, déclamateur sans connaissance de la guerre, n'avait, pour garder Pontorson, qu'à occuper un passage étroit, à travers un marais qui couvrait la ville et qu'on ne pouvait pas tourner. Avec une position aussi avantageuse, il pouvait empêcher les Vendéens de faire un seul pas. Mais aussitôt qu'il aperçoit l'ennemi, il abandonne le défilé, et se porte en avant. Les Vendéens, encouragés par la prise du pont au Beaux, le chargent vigoureusement, l'obligent à céder, et, profitant du désordre de sa retraite, se jettent à sa suite dans le passage qui traverse le marais, et se rendent ainsi maîtres de Pontorson, qu'ils n'auraient jamais dû aborder.

Grâce à cette faute impardonnable, une route inattendue s'ouvrit aux Vendéens. Ils pouvaient marcher sur Dol; mais de Dol il leur fallait aller à Antrain, et passer sur le corps de la grande armée républicaine. Cependant ils évacuent Pontorson, et s'avancent sur Dol. Westermann se jette à leur poursuite. Toujours aussi bouillant, il entraîne Marigny avec ses grenadiers, et ose suivre les Vendéens jusqu'à Dol, avec une simple avant-garde. Il les joint en effet, et les pousse confusément dans la ville; mais bientôt ils se rassurent, sortent de Dol, et, par ces feux meurtriers qu'ils dirigeaient si bien, ils obligent l'avant-garde républicaine à se retirer à une grande distance.

Kléber, qui dirigeait toujours l'armée par ses conseils, quoiqu'un autre en fût le chef, propose, pour achever la destruction de la colonne vendéenne, de la bloquer, et de la faire périr de faim, de maladie et de misère. Les débandades étaient si fréquentes dans les troupes républicaines qu'une attaque de vive force présentait des chances dangereuses. Au contraire, en fortifiant Antrain, Pontorson, Dinan, on enfermait les Vendéens entre la mer et trois points retranchés; et en les faisant harceler tous les jours par Westermann et Mari-

gny, on ne pouvait manquer de les détruire. Les représentants approuvent ce plan, et les ordres sont donnés en conséquence. Mais tout à coup arrive un officier de Westermann : il dit que, si on veut seconder son général et attaquer Dol du côté d'Antrain, tandis qu'il l'attaquera du côté de Pontorson, c'en est fait de l'armée catholique, et qu'elle sera entièrement perdue. Les représentants s'enflamment à cette proposition. Prieur de la Marne, aussi bouillant que Westermann, fait changer le plan d'abord convenu, et il est décidé que Marceau, à la tête d'une colonne, marchera sur Dol, concurremment avec Westermann.

Le 21 au matin, Westermann s'avance sur Dol. Dans son impatience, il ne songe pas à s'assurer si la colonne de Marceau, qui doit arriver d'Antrain, est déjà rendue sur le champ de bataille, et il attaque en toute hâte. L'ennemi répond à son attaque par ses feux redoutables. Westermann déploie son infanterie, et gagne du terrain; mais les cartouches commencent à manquer; il est alors obligé de faire un mouvement rétrograde, et il vient s'établir en arrière sur un plateau. Les Vendéens en profitent, se jettent sur sa colonne, et la dispersent. Pendant ce temps, Marceau arrive enfin à la vue de Dol; les Vendéens victorieux se réunissent contre lui; il résiste avec une fermeté héroïque pendant toute la journée, et réussit à se maintenir sur le champ de bataille. Mais sa position est très-hasardée; il demande Kléber, pour lui apporter des conseils et des secours. Kléber accourt, et conseille de prendre une position rétrograde, il est vrai, mais très-forte, aux environs de Trans. On hésite encore à suivre l'avis de Kléber, lorsque la présence des tirailleurs vendéens fait reculer les troupes. Elles se débandent d'abord, mais on les rallie bientôt sur la position indiquée par Kléber. Kléber reproduit alors le premier plan qu'il avait proposé, et qui consistait à fortifier Antrain. On y adhère, mais on ne veut pas retourner à Antrain. On veut rester à Trans, et s'y fortifier, pour être plus près de Dol. Tout à coup, avec la mobilité qui présidait à toutes les déterminations, on change encore d'avis, et on se résout de nouveau à l'offensive, malgré l'expérience de la veille. On envoie un renfort à Westermann, en lui ordonnant d'attaquer de son côté, tandis que l'armée principale attaquera du côté de Trans.

Kléber objecte en vain que les troupes de Westermann, démoralisées par l'événement de la veille, ne tiendront pas; les représentants insistent, et l'attaque est résolue pour le lendemain. Le lendemain, en effet, le mouvement s'exécute. Westermann et Marigny sont prévenus et assaillis par l'ennemi. Les troupes, quoique soutenues par un renfort, se débandent. Ils font des efforts inouïs pour les arrêter; ils réunissent en vain quelques braves autour d'eux, et sont bientôt emportés. Les Vendéens, vainqueurs, abandonnent ce point, et se portent à leur droite, sur l'armée qui s'avançait de Trans.

Tandis qu'ils venaient d'obtenir cet avantage, et qu'ils se disposaient à en remporter un second, le bruit du canon avait répandu l'épouvante dans la ville de Dol, et parmi ceux d'entre eux qui n'en étaient pas encore sortis pour combattre. Les femmes, les vieillards, les enfants et les lâches, couraient de tous côtés, et fuyaient vers Dinan et vers la mer. Leurs prêtres, la croix à la main, faisaient de vains efforts pour les ramener. Stofflet, Larochejacquelein, couraient de toutes parts pour les reconduire au combat. Enfin on était parvenu à les rallier et à les porter sur la route de Trans, à la suite des braves qui les avaient devancés.

Une confusion non moins grande régnait dans le camp principal des républicains. Rossignol, les représentants, commandant tous à la fois, ne pouvaient ni s'entendre ni agir. Kléber et Marceau, dévorés de chagrins, s'étaient avancés pour reconnaître le terrain, et soutenir l'effort des Vendéens. Arrivé devant l'ennemi, Kléber veut déployer l'avant-garde de l'armée de Brest, mais elle se débande au premier coup de feu. Alors il fait avancer la brigade Canuel, composée en grande partie de bataillons mayençais : ceux-ci, fidèles à leur vieille bravoure, résistent pendant toute la journée, et demeurent seuls sur le champ de bataille, abandonnés du reste des troupes. Mais la bande vendéenne qui avait battu Westermann les prend en flanc, et les force à la retraite. Les Vendéens en profitent, et les poursuivent jusqu'à Antrain même. Enfin il devient urgent de quitter Antrain, et toute l'armée républicaine se retire à Rennes.

C'est alors qu'on put sentir la sagesse des avis de Kléber. Rossignol, dans l'un de ces généreux mouvements dont il était capable, malgré son ressentiment contre les généraux mayençais, parut au conseil de guerre avec un papier contenant sa démission. « Je ne suis pas fait, dit-il, pour com-
» mander une armée. Qu'on me donne un batail-
» lon, je ferai mon devoir; mais je ne puis suffire
» au commandement en chef. Voici donc ma dé-
» mission, et, si on la refuse, on est ennemi de la

» république. » — « Pas de démission! s'écrie » Prieur de la Marne, tu es le fils aîné du comité » de salut public. Nous te donnerons des généraux » qui te conseilleront, et qui répondront pour toi » des événements de la guerre. » Cependant Kléber, désolé de voir l'armée aussi mal conduite, proposa un plan qui pouvait seul rétablir l'état des affaires, mais qui était bien peu approprié aux dispositions des représentants. Il faut, leur dit-il, en laissant le généralat à Rossignol, nommer un commandant en chef des troupes, un commandant de la cavalerie, et un de l'artillerie. On adopte sa proposition; alors il a le courage de proposer Marceau pour commandant en chef des troupes, Westermann pour commandant de la cavalerie, et Debilly pour commandant de l'artillerie, tous trois suspects comme membres de la faction mayençaise. On dispute un moment sur les individus, puis enfin on se rend, et on cède à l'ascendant de cet habile et généreux militaire, qui aimait la république, non par exaltation de tête, mais par tempérament; qui servait avec une loyauté, un désintéressement admirables, et avait la passion et le génie de son métier à un degré rare. Kléber avait fait nommer Marceau, parce qu'il disposait de ce jeune et vaillant homme, et qu'il comptait sur son entier dévouement. Il était assuré, si Rossignol restait dans la nullité, de tout diriger lui-même, et de terminer heureusement la guerre.

On réunit la division de Cherbourg, qui était venue de Normandie, aux armées de Brest et de l'Ouest, et on quitta Rennes pour s'acheminer vers Angers, où les Vendéens cherchaient à passer la Loire. Ceux-ci, après s'être assuré un moyen de retour, par leur double victoire sur la route de Pontorson et sur celle d'Antrain, songèrent à rentrer dans leur pays. Ils repassèrent sans coup férir par Fougères et Laval, et projetèrent de s'emparer d'Angers, pour traverser la Loire au pont de Cé. La dernière expérience qu'ils avaient faite à Granville, ne les avait pas encore assez convaincus de leur impuissance à prendre des places fermées. Le 3 décembre, ils se jetèrent dans les faubourgs d'Angers, et commencèrent à tirailler sur le front de la place. Ils continuèrent le lendemain; mais, quelle que fût leur ardeur à s'ouvrir un passage vers leur pays, dont ils n'étaient plus séparés que par la Loire, ils désespérèrent bientôt de réussir. L'avant-garde de Westermann, arrivant dans cette journée du 4, acheva de les décourager, et de leur faire abandonner leur entreprise. Ils se mirent en marche, remontant la Loire, et ne sachant plus où ils pourraient la passer. Les uns imaginèrent de remonter jusqu'à Saumur, les autres jusqu'à Blois; mais, dans le moment où ils délibéraient, Kléber, survenant avec sa division le long de la chaussée de Saumur, les obligea à se rejeter de nouveau en Bretagne. Voilà donc ces malheureux manquant de vivres, de souliers, de voitures pour traîner leurs familles, travaillés par une maladie épidémique, errant de nouveau en Bretagne, sans trouver ni un asile, ni une issue pour se sauver. Ils jonchaient les routes de leurs débris; et au bivac, devant Angers, on trouva des femmes et des enfants morts de faim et de froid. Déjà ils commençaient à croire que la convention n'en voulait qu'à leurs chefs, et beaucoup jetaient leurs armes pour s'enfuir clandestinement à travers les campagnes. Enfin, ce qu'on leur dit du Mans, de l'abondance qu'ils y trouveraient, des dispositions des habitants, les engagea à s'y porter. Ils traversèrent la Flèche, dont ils s'emparèrent, et entrèrent au Mans après une légère escarmouche.

L'armée républicaine les suivait. De nouvelles querelles s'y étaient élevées entre les généraux. Kléber avait intimidé les brouillons par sa fermeté et obligé les représentants à renvoyer Rossignol à Rennes, avec sa division de l'armée de Brest. Un arrêté du comité de salut public donna alors à Marceau le titre de général en chef, et destitua tous les généraux mayençais, en laissant néanmoins à Marceau la faculté de se servir provisoirement de Kléber. Marceau déclara qu'il ne commanderait pas, si Kléber n'était pas à ses côtés pour tout ordonner. « En acceptant ce titre, dit » Marceau à Kléber, je prends les dégoûts et la » responsabilité pour moi, et je te laisserai à toi le » commandement véritable, et les moyens de sau- » ver l'armée. » — « Sois tranquille, mon ami, » dit Kléber; nous nous battrons et nous nous » ferons guillotiner ensemble. »

On se mit donc aussitôt en marche, et, dès ce moment, tout fut conduit avec unité et fermeté. L'avant-garde de Westermann arriva le 12 décembre au Mans, et chargea aussitôt les Vendéens. La confusion se mit parmi eux; mais quelques mille braves, conduits par Larochejacquelein, vinrent se former en avant de la ville, et forcèrent Westermann à se replier sur Marceau, qui arrivait avec une division. Kléber était encore en arrière avec le reste de l'armée. Westermann voulait attaquer sur-le-champ, quoiqu'il fût nuit. Marceau, entraîné par son tempérament bouillant, mais craignant le blâme de Kléber, dont la force froide et calme ne

Digitized by Google

se laissait jamais emporter, hésite; cependant, emporté par Westermann, il se décide, et attaque le Mans. Le tocsin sonne, la désolation se répand dans la ville. Westermann, Marceau, se précipitent au milieu de la nuit, culbutent tout devant eux, et, malgré un feu terrible des maisons, parviennent à refouler le plus grand nombre des Vendéens sur la grande place de la ville. Marceau fait couper à sa droite et à sa gauche les rues aboutissant à cette place, et tient ainsi les Vendéens bloqués. Cependant sa position était hasardée; car, engagé dans une ville, au milieu de la nuit, il aurait pu être tourné et enveloppé. Il envoie donc un avis à Kléber, pour le presser d'accourir au plus vite avec sa division. Celui-ci arrive à la pointe du jour. Le plus grand nombre des Vendéens avait fui; il ne restait plus que les plus braves, pour protéger la retraite: on les charge à la baïonnette, on les enfonce, on les disperse, et un carnage horrible commence dans toute la ville.

Jamais déroute n'avait été aussi meurtrière. Une foule considérable de femmes, laissées en arrière, furent faites prisonnières. Marceau sauva une jeune personne qui avait perdu ses parents, et qui, dans son désespoir, demandait qu'on lui donnât la mort. Elle était modeste et belle; Marceau, plein d'égards et de délicatesse, la recueillit dans sa voiture, la respecta, et la fit déposer dans un lieu sûr. Les campagnes étaient couvertes au loin des débris de ce grand désastre. Westermann, infatigable, harcelait les fugitifs, et jonchait les routes de cadavres. Les infortunés, ne sachant où fuir, rentrèrent dans Laval pour la troisième fois, et en ressortirent aussitôt pour se reporter de nouveau vers la Loire. Ils voulurent la repasser à Ancenis. Larochejacquelein et Stofflet se jetèrent sur l'autre bord, pour aller, dit-on, prendre des barques et les amener sur la rive droite. Ils ne revinrent plus. On assure que le retour leur avait été impossible. Le passage ne put s'effectuer. La colonne vendéenne, privée de la présence et de l'appui de ses deux chefs, continua de descendre la Loire, toujours poursuivie, et toujours cherchant vainement un passage. Enfin, désespérée, ne sachant où se porter, elle résolut de fuir vers la pointe de Bretagne, dans le Morbihan. Elle se rendit à Blain, où elle remporta encore un avantage d'arrière-garde, et de Blain à Savenay, d'où elle espérait se jeter dans le Morbihan.

Les républicains l'avaient suivie sans relâche, et ils arrivèrent à Savenay le soir même du jour où elle y entra. Savenay avait la Loire à gauche, des marais à droite, et un bois en avant. Kléber sentit l'importance d'occuper le bois le même jour, et de se rendre maître de toutes les hauteurs, afin d'écraser le lendemain les Vendéens dans Savenay, avant qu'ils eussent le temps d'en sortir. En effet, il lança l'avant-garde sur eux; et lui-même, saisissant le moment où les Vendéens débouchaient du bois pour repousser cette avant-garde, s'y jeta hardiment avec un corps d'infanterie, et les en débusqua tout à fait. Alors ils s'enfuirent dans Savenay, et s'y enfermèrent, sans cesser néanmoins de faire un feu soutenu pendant toute la nuit. Westermann et les représentants proposaient d'attaquer sur-le-champ, pour tout détruire dès la nuit même. Kléber, qui ne voulait pas qu'une faute lui fît perdre une victoire assurée, déclara positivement qu'on n'attaquerait pas; et puis, s'enfonçant dans un sang-froid imperturbable, il laissa dire, sans répondre à aucune provocation. Il empêcha ainsi toute espèce de mouvement.

Le lendemain, 23 décembre, avant le jour, il était à cheval avec Marceau, et parcourait sa ligne, lorsque les Vendéens, désespérés et ne voulant pas survivre à cette journée, se précipitent les premiers sur les républicains. Marceau marche avec le centre, Canuel avec la droite, Kléber avec la gauche. Tous se précipitent et reploient les Vendéens sur eux-mêmes. Marceau et Kléber se réunissent dans la ville, prennent tout ce qu'ils rencontrent de cavalerie, et s'élancent à la suite des Vendéens. La Loire et les marais interdisaient toute retraite à ces infortunés; un grand nombre fut immolé à coups de baïonnette, d'autres furent faits prisonniers, et à peine quelques-uns trouvèrent-ils le moyen de se sauver. Ce jour, la colonne fut entièrement détruite, et la grande guerre de la Vendée véritablement finie.

Ainsi, cette malheureuse population, rejetée hors de son pays par l'imprudence de ses chefs, et réduite à chercher un port pour se réfugier vers les Anglais, avait mis vainement le pied dans les eaux de l'Océan. N'ayant pu prendre Granville, elle avait été ramenée sur la Loire, n'avait pu la repasser, avait été refoulée une seconde fois en Bretagne, et de Bretagne sur la Loire encore. Enfin, ne pouvant franchir cette barrière fatale, elle venait d'expirer tout entière, entre Savenay, la Loire et des marais. Westermann fut chargé, avec sa cavalarie, de poursuivre les restes fugitifs de la Vendée. Kléber et Marceau retournèrent à Nantes. Reçus, le 24, par le peuple de cette ville, ils obtinrent une espèce de triomphe, et furent

Digitized by Google

gratifiés, par le club jacobin, d'une couronne civique.

Si l'on considère dans son ensemble cette campagne mémorable de 93, on ne pourra s'empêcher de la regarder comme le plus grand effort qu'ait jamais fait une société menacée. Dans l'année 1792, la coalition, qui n'était pas complète encore, avait agi sans ensemble et sans vigueur. Les Prussiens avaient tenté en Champagne une invasion ridicule; les Autrichiens s'étaient bornés dans les Pays-Bas à bombarder la place de Lille. Les Français, dans leur première exaltation, repoussèrent les Prussiens au delà du Rhin, les Autrichiens au delà de la Meuse, conquirent les Pays-Bas, Mayence, la Savoie et le comté de Nice. La grande année 93 s'ouvrit d'une manière bien différente. La coalition était augmentée de trois puissances qui jusque-là étaient restées neutres. L'Espagne, poussée à bout par le 21 janvier, avait enfin porté cinquante mille hommes sur les Pyrénées. La France avait obligé Pitt à se déclarer; et l'Angleterre et la Hollande étaient entrées à la fois dans la coalition, qui se trouvait ainsi doublée, et qui, mieux avertie des moyens de l'ennemi qu'elle avait à combattre, augmentait ses forces, et se préparait à un effort décisif. Ainsi, comme sous Louis XIV, la France avait à soutenir l'attaque de l'Europe entière; et cette fois, elle ne s'était pas attiré ce concours d'ennemis par son ambition, mais par la juste colère que lui inspira l'intervention des puissances dans ses affaires intérieures.

Dès le mois de mars, Dumouriez débuta par une témérité, et voulut envahir la Hollande en se jetant dans des bateaux. Pendant ce temps, Cobourg surprit les lieutenants de Dumouriez, les rejeta au delà de la Meuse, et le força lui-même à venir se mettre à la tête de son armée. Dumouriez fut obligé de livrer la bataille de Neerwinden. Cette terrible bataille allait être gagnée, lorsque l'aile gauche fléchit, et repassa la Gette; il fallut battre en retraite, et nous perdîmes la Belgique en quelques jours. Alors, les revers aigrissant les cœurs, Dumouriez rompit avec son gouvernement, et passa aux Autrichiens. Dans le même instant, Custine, battu à Francfort, ramené sur le Rhin, et séparé de Mayence, laissait les Prussiens bloquer cette place fameuse, et en commencer le siége; les Piémontais nous repoussaient à Saorgio, les Espagnols entamaient les Pyrénées; et enfin les provinces de l'Ouest, déjà privées de leurs prêtres et poussées à bout par la levée de trois cent mille hommes, venaient de s'insurger au nom du trône et de l'autel. C'est dans ce moment que la Montagne, exaspérée de la désertion de Dumouriez, des défaites essuyées dans les Pays-Bas, sur le Rhin, aux Alpes, et surtout de l'insurrection de l'Ouest, ne garda plus aucune mesure, arracha violemment les girondins du sein de la convention, repoussa ainsi tous ceux qui pouvaient lui parler encore de modération. Ce nouvel excès lui valut de nouveaux ennemis. Soixante-sept départements, sur quatre-vingt-trois, se soulevèrent contre ce gouvernement, qui eut alors à lutter contre l'Europe, la Vendée royaliste, et les trois quarts de la France fédéralisée. C'est à cette époque que nous perdîmes le camp de Famars et le brave Dampierre, que le blocus de Valenciennes fut achevé, que Mayence fut pressée vivement, que les Espagnols passèrent le Tech et menacèrent Perpignan, que les Vendéens prirent Saumur et assiégèrent Nantes, que les fédéralistes se disposèrent à fondre de Lyon, de Marseille, de Bordeaux et de Caen, sur Paris.

De tous les points on pouvait tenter une marche hardie sur la capitale, terminer la révolution en quelques journées, et suspendre la civilisation européenne pour longtemps. Heureusement on assiégea des places. On se souvient avec quelle fermeté la convention fit rentrer les départements dans la soumission, en leur montrant seulement son autorité, et en dispersant les imprudents qui s'étaient avancés jusqu'à Vernon; avec quel bonheur les Vendéens furent repoussés de Nantes, et arrêtés dans leur marche victorieuse. Mais tandis que la convention triomphait des fédéralistes, ses autres ennemis avaient fait des progrès alarmants. Valenciennes et Mayence furent prises après des siéges mémorables; la guerre du fédéralisme amena deux événements désastreux, le siége de Lyon, et la trahison de Toulon; enfin, la Vendée elle-même, quoique renfermée dans le cadre de la Loire, de la mer et du Poitou, par l'heureuse résistance de Nantes, venait de repousser les colonnes de Westermann et Labarolière, qui avaient voulu pénétrer dans son sein. Jamais la situation n'avait été plus grave. Les coalisés n'étaient plus arrêtés au Nord et au Rhin par des siéges; Lyon et Toulon offraient aux Piémontais de solides appuis: la Vendée paraissait indomptable, et offrait un pied-à-terre aux Anglais. C'est alors que la convention appela à Paris les envoyés des assemblées primaires, leur donna la constitution de l'an III à jurer et à défendre, et décida avec eux que la France entière, hommes et choses, était à

la disposition du gouvernement. Alors fut décrétée la levée en masse, génération par génération, et la faculté de requérir tout ce qui serait nécessaire à la guerre; alors fut institué le grand-livre, et l'emprunt forcé sur les riches, pour retirer de la circulation une partie des assignats et opérer le placement forcé des biens nationaux; alors deux grandes armées furent dirigées sur la Vendée; la garnison de Mayence y fut transportée en poste, il fut résolu que ce malheureux pays serait brûlé, et que la population en serait transportée ailleurs. Enfin, Carnot entra au comité de salut public, et commença à introduire l'ordre et l'ensemble dans les opérations militaires.

Nous avions perdu le camp de César, et Kilmaine avait, par une retraite heureuse, sauvé les restes de l'armée du Nord. Les Anglais s'étaient portés à Dunkerque, et en faisaient le siége, tandis que les Autrichiens attaquaient le Quesnoy. Une masse fut rapidement dirigée de Lille sur les derrières du duc d'York. Si Houchard, qui commandait en cette occasion soixante mille Français, avait compris le plan de Carnot, et s'était porté sur Furnes, pas un Anglais n'était sauvé. Au lieu de se placer entre le corps d'observation et le corps de siége, il prit une marche directe, et décida du moins la levée du siége, en donnant l'heureuse bataille d'Hondtschoote. Cette bataille fut notre première victoire, sauva Dunkerque, priva les Anglais de tous les fruits de cette guerre, et nous rendit la joie et l'espérance.

Bientôt de nouveaux revers changèrent cette joie en nouvelles alarmes. Le Quesnoy fut pris par les Autrichiens; l'armée de Houchard fut saisie, à Menin, d'une terreur panique, et se dispersa; les Prussiens et les Autrichiens, que rien n'arrêtait plus depuis la prise de Mayence, s'avancèrent sur les deux versants des Vosges, menacèrent les lignes de Wissembourg, et nous battirent en diverses rencontres. Les Lyonnais résistaient avec vigueur, les Piémontais avaient recouvré la Savoie, et étaient descendus sur Lyon, pour mettre notre armée entre deux feux; Ricardos avait franchi la Tet, et dépassé Perpignan; enfin la division des troupes de l'Ouest en deux armées, celle de la Rochelle et celle de Brest, avait empêché le succès du plan de campagne arrêté à Saumur le 2 septembre. Canclaux, mal secondé par Rossignol, s'était trouvé seul en flèche dans le sein de la Vendée, et s'était replié sur Nantes. Alors nouveaux efforts : la dictature fut complétée et proclamée par l'institution du gouvernement révolutionnaire; la puissance du comité de salut public fut proportionnée au danger; les levées furent exécutées, et les armées grossies d'une multitude de réquisitionnaires; les nouveaux venus remplirent les garnisons, et permirent de porter les troupes organisées en ligne; enfin la convention ordonna aux armées de vaincre dans un délai donné.

Les moyens qu'elle avait pris produisirent leurs inévitables effets. Les armées du Nord, renforcées, se concentrèrent à Lille et à Guise. Les coalisés s'étaient portés à Maubeuge, qu'ils voulaient prendre avant la fin de la campagne. Jourdan, parti de Guise, livra aux Autrichiens la bataille de Watignies, et fit lever le siége de Maubeuge, comme Houchard avait fait lever celui de Dunkerque. Les Piémontais furent rejetés au delà du Saint-Bernard par Kellermann : Lyon, inondé de levées en masse, fut emporté d'assaut; Ricardos fut repoussé au delà de la Tet; enfin les deux armées de la Rochelle et de Brest, réunies sous un seul chef, Léchelle, qui laissait agir Kléber, écrasèrent les Vendéens à Chollet, et les obligèrent à passer la Loire en désordre.

Un seul revers troubla la joie que devaient causer de tels événements : les lignes de Wissembourg furent perdues. Mais le comité de salut public ne voulut pas terminer la campagne avant qu'elles fussent reprises : le jeune Hoche, général de l'armée de la Moselle, malheureux, mais brave à Kayserslautern, fut encouragé quoique battu. N'ayant pu entamer Brunswick, il se jeta sur le flanc de Wurmser. Dès ce moment, les deux armées du Rhin et de la Moselle réunies repoussèrent les Autrichiens au delà de Wissembourg, obligèrent Brunswick à suivre ce mouvement rétrograde, débloquèrent Landau et campèrent dans le Palatinat. Toulon fut repris par une idée heureuse et par un prodige de hardiesse; enfin les Vendéens, qu'on croyait détruits, mais qui, dans leur désespoir, s'étaient portés au nombre de quatre-vingt mille individus au delà de la Loire, et cherchaient un port pour se jeter dans les bras des Anglais, les Vendéens furent repoussés des bords de la Loire, et écrasés entre ces deux barrières qu'ils ne purent jamais franchir. Aux Pyrénées seulement nos armes avaient été malheureuses, mais nous n'avions perdu que la ligne du Tech, et nous campions encore en avant de Perpignan.

Ainsi, cette grande et terrible année nous montre l'Europe pressant la révolution de tout son poids, lui faisant expier ses premiers succès de 92, ramenant ses armées en arrière, pénétrant par toutes

Digitized by Google

les frontières à la fois ; et une partie de la France s'insurgeant, et ajoutant ses efforts à ceux des puissances ennemies. Alors la révolution s'irrite : elle fait éclater sa colère au 31 mai, se crée, par cette journée, de nouveaux ennemis, et semble prête à succomber contre l'Europe et les trois quarts de ses provinces révoltées. Mais bientôt elle fait rentrer ses ennemis intérieurs dans le devoir, soulève un million d'hommes à la fois, bat les Anglais à Hondtschoote, est battue de nouveau, mais redouble aussitôt d'efforts, gagne une bataille à Watignies, recouvre les lignes de Wissembourg, rejette les Piémontais au delà des Alpes, prend Lyon, Toulon, écrase deux fois les Vendéens, une première fois dans la Vendée, et une seconde et dernière fois en Bretagne. Jamais spectacle ne fut plus grand et plus digne d'être proposé à l'admiration et à l'imitation des peuples. La France avait recouvré tout ce qu'elle avait perdu, excepté Condé, Valenciennes et quelques forts dans le Roussillon : les puissances de l'Europe, au contraire, qui avaient toutes ensemble lutté contre une seule, n'avaient rien obtenu, s'accusaient les unes les autres, et se rejetaient la honte de la campagne. La France achevait d'organiser ses moyens, et devait paraître bien plus formidable l'année suivante.

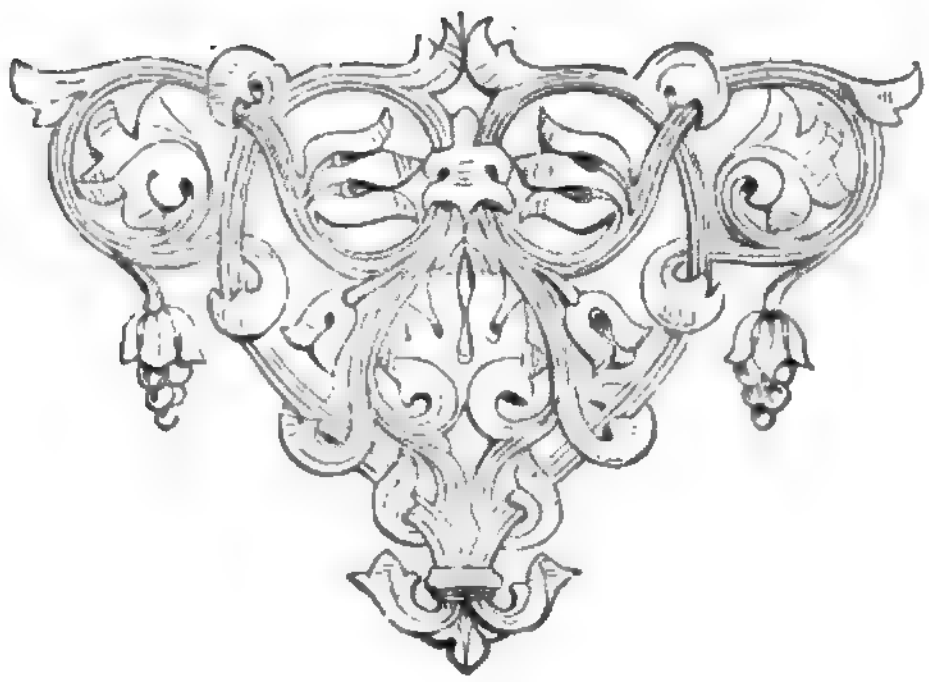

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE 1, PAGE 16.

Je ne citerais pas le passage suivant des Mémoires de Ferrières, si de bas détracteurs n'avaient tâché de tout rapetisser dans les scènes de la révolution française. Le passage que je vais extraire fera juger de l'effet que produisirent sur les cœurs les moins plébéiens les solennités nationales de cette grande époque.

« Je cède au plaisir de retracer ici l'impression que fit sur moi cette auguste et touchante cérémonie ; je vais copier la relation que j'écrivis alors, encore plein de ce que j'avais senti. Si ce morceau n'est pas historique, il aura peut-être pour quelques lecteurs un intérêt plus vif.

» La noblesse en habit noir, veste et parements de drap d'or, manteau de soie, cravate de dentelle, le chapeau à plumes retroussé à la Henri IV; le clergé en soutane, grand manteau, bonnet carré; le tiers vêtu de noir, manteau de soie, cravate de batiste. Le roi se plaça sur une estrade richement décorée; Monsieur, Monsieur comte d'Artois, les princes, les ministres, les grands officiers de la couronne étaient assis au-dessous du roi : la reine se mit vis-à-vis du roi ; Madame, Madame comtesse d'Artois, les princesses, les dames de la cour, superbement parées et couvertes de diamants, lui composaient un magnifique cortége. Les rues étaient tendues de tapisseries de la couronne; les régiments des gardes françaises et des gardes suisses formaient une ligne depuis Notre-Dame jusqu'à Saint-Louis; un peuple immense nous regardait passer dans un silence respectueux ; les balcons étaient ornés d'étoffes précieuses, les fenêtres remplies de spectateurs de tout âge, de tout sexe, de femmes charmantes, vêtues avec élégance ; la variété des chapeaux, des plumes, des habits ; l'aimable attendrissement peint sur tous les visages ; la joie brillant dans tous les yeux ; les battements de mains, les expressions du plus tendre intérêt; les regards qui nous devançaient, qui nous suivaient encore après nous avoir perdus de vue... Tableau ravissant, enchanteur, que je m'efforcerais vainement de rendre ! Des chœurs de musique, disposés de distance en distance, faisant retentir l'air de sons mélodieux ; les marches militaires, le bruit des tambours, le son des trompettes, le chant noble des prêtres, tour à tour entendus sans discordance, sans confusion, animaient cette marche triomphante de l'Éternel.

» Bientôt plongé dans la plus douce extase, des pensées sublimes, mais mélancoliques, vinrent s'offrir à moi. Cette France, ma patrie, je la voyais, appuyée sur la religion, nous dire : Étouffez vos puériles querelles; voilà l'instant décisif qui va me donner une nouvelle vie ou m'anéantir à jamais... Amour de la patrie, tu parlas à mon cœur... Quoi ! des brouillons, d'insensés ambitieux, de vils intrigants, chercheront par des voies tortueuses à désunir ma patrie ; ils fonderont leurs systèmes destructeurs sur d'insidieux avantages; ils te diront : Tu as deux intérêts ; et toute ta gloire, et toute ta puissance, si jalousée de tes voisins, se dissipera comme une légère fumée chassée par le vent du midi!... Non, j'en prononce devant toi le serment ; que ma langue desséchée s'attache à mon palais, si jamais j'oublie tes grandeurs et tes solennités!

» Que cet appareil religieux répandait d'éclat sur cette pompe tout humaine ! Sans toi, religion vénérable, ce n'eût été qu'un vain étalage d'orgueil ; mais tu épures et sanctifies, tu agrandis la grandeur même ! Les rois, les puissants du siècle, rendent aussi, eux, par des respects au moins simulés, hommage au Roi des rois..... Oui, à Dieu seul appartient honneur, empire, gloire.... Ces cérémonies saintes, ces chants, ces prêtres revêtus de l'habit du sacrifice, ces parfums, ce dais, ce soleil rayonnant d'or et de pierreries... Je me rappelais les paroles du prophète :... Filles de Jérusalem, votre roi s'avance ; prenez vos robes nuptiales et courez au-devant de lui. Des larmes de joie coulaient de mes yeux. Mon Dieu, ma patrie, mes concitoyens étaient devenus moi...

» Arrivés à Saint-Louis, les trois ordres s'assirent sur des banquettes placées dans la nef. Le roi et la reine se mirent sous un dais de velours violet, semé de fleurs de lis d'or; les princes, les princesses, les grands officiers de la couronne, les dames du palais, occupaient l'enceinte réservée à Leurs Majestés. Le saint-sacrement fut porté sur l'autel au son de la plus expressive musique. C'était un *ô salutaris hostia*. Ce chant naturel, mais vrai, mélodieux, dégagé du fatras d'instruments qui étouffent l'expression ; cet accord

Digitized by Google

ménagé de voix, qui s'élevaient vers le ciel, me confirma que le simple est toujours beau, toujours grand, toujours sublime.... Les hommes sont fous, dans leur vaine sagesse, de traiter de puéril le culte que l'on offre à l'Éternel : comment voient-ils avec indifférence cette chaîne de morale qui unit l'homme à Dieu, qui le rend visible à l'œil, sensible au tact....? M. de La Fare, évêque de Nancy, prononça le discours... La religion fait la force des empires; la religion fait le bonheur des peuples. Cette vérité, dont jamais homme sage ne douta un seul moment, n'était pas la question importante à traiter dans l'auguste assemblée; le lieu, la circonstance, ouvraient un champ plus vaste : l'évêque de Nancy n'osa ou ne put le parcourir.

» Le jour suivant, les députés se réunirent à la salle des Menus. L'assemblée ne fut ni moins imposante, ni le spectacle moins magnifique que la veille. »

(*Mémoires du marquis de Ferrières*, tome Ier, pages 18 et suiv.)

NOTE 2, PAGE 20.

Je crois devoir rapporter ici les motifs sur lesquels l'assemblée des communes fonda la détermination qu'elle allait prendre. Ce premier acte, qui commença la révolution, étant d'une haute importance, il est essentiel d'en justifier la nécessité, et je crois qu'on ne peut mieux le faire que par les considérants qui précédaient l'arrêté des communes. Ces considérants, ainsi que l'arrêté, appartiennent à l'abbé Sieyes.

« L'assemblée des communes, délibérant sur l'ouverture de conciliation proposée par MM. les commissaires du roi, a cru devoir prendre en même temps en considération l'arrêté que MM. de la noblesse se sont hâtés de faire sur la même ouverture.

» Elle a vu que MM. de la noblesse, malgré l'acquiescement annoncé d'abord, établissent bientôt une modification qui le rétracte presque entièrement, et qu'ainsi leur arrêté à cet égard ne peut être regardé que comme un refus positif.

» Par cette considération, et attendu que MM. de la noblesse ne se sont pas même désistés de leurs précédentes délibérations, contraires à tout projet de réunion, les députés des communes pensent qu'il devient absolument inutile de s'occuper davantage d'un moyen qui ne peut plus être dit conciliatoire dès qu'il a été rejeté par une des parties à concilier.

» Dans cet état des choses, qui replace les députés des communes dans leur première position, l'assemblée juge qu'elle ne peut plus attendre dans l'inaction les classes privilégiées, sans se rendre coupable envers la nation, qui a droit sans doute d'exiger d'elle un meilleur emploi de son temps.

» Elle juge que c'est un devoir pressant pour les représentants de la nation, quelle que soit la classe de citoyens à laquelle ils appartiennent, de se former, sans autre délai, en assemblée active capable de commencer et de remplir l'objet de leur mission.

» L'assemblée charge MM. les commissaires qui ont suivi les conférences diverses, dites conciliatoires, d'écrire le récit des longs et vains efforts des députés des communes pour tâcher d'amener les classes des privilégiés aux vrais principes; elle se charge d'exposer les motifs qui la forcent de passer de l'état d'attente à celui d'action; enfin elle arrête que ce récit et ces motifs seront imprimés à la tête de la présente délibération.

» Mais puisqu'il n'est pas possible de se former en assemblée active sans reconnaître au préalable ceux qui ont le droit de la composer, c'est-à-dire ceux qui ont la qualité pour voter comme représentants de la nation, les mêmes députés des communes croient devoir faire une dernière tentative auprès de MM. du clergé et de la noblesse, qui néanmoins ont refusé jusqu'à présent de se faire reconnaître.

» Au surplus l'assemblée ayant intérêt à constater le refus de ces deux classes de députés, dans le cas où ils persisteraient à vouloir rester inconnus, elle juge indispensable de faire une dernière invitation qui leur sera portée par des députés chargés de leur en faire lecture, et de leur en laisser copie dans les termes suivants :

» Messieurs, nous sommes chargés par les députés des communes de France de vous prévenir qu'ils ne peuvent différer davantage de satisfaire à l'obligation imposée à tous les représentants de la nation. Il est temps assurément que ceux qui annoncent cette qualité se reconnaissent par une vérification commune de leurs pouvoirs, et commencent enfin à s'occuper de l'intérêt national, qui seul, et à l'exclusion de tous les intérêts particuliers, se présente comme le grand but auquel tous les députés doivent tendre d'un commun effort. En conséquence, et dans la nécessité où sont les représentants de la nation de se mettre en activité, les députés des communes vous prient de nouveau, messieurs, et leur devoir leur prescrit de vous faire, tant individuellement que collectivement, une dernière sommation de venir dans la salle des états pour assister, concourir et vous soumettre comme eux à la vérification commune des pouvoirs. Nous sommes en même temps chargés de vous avertir que l'appel général de tous les bailliages convoqués se fera dans une heure, que de suite il sera procédé à la vérification, et donné défaut contre les non-comparants. »

NOTE 3, PAGE 25.

Je n'appuie de citations et de notes que ce qui est susceptible d'être contesté. Cette question de savoir si nous avions une constitution me semble une des plus importantes de la révolution, car c'est l'absence d'une loi fondamentale qui nous justifie d'avoir voulu nous en donner une. Je crois qu'on ne peut à cet égard citer une autorité qui soit plus respectable et moins suspecte que celle de M. Lally-Tolendal. Cet excellent citoyen prononça le 15 juin 1789, dans la chambre de la noblesse, un discours dont voici la plus grande partie :

« On a fait, messieurs, de longs reproches, mêlés même de quelque amertume, aux membres de cette assemblée, qui, avec autant de douleur que de réserve, ont manifesté quelques doutes sur ce qu'on appelle notre constitution. Cet objet n'avait peut-être pas un rapport très-direct avec celui que nous traitons; mais puisqu'il a été le prétexte de l'accusation, qu'il devienne aussi celui de la défense, et qu'il me soit permis d'adresser quelques mots aux auteurs de ces reproches.

» Vous n'avez certainement pas de loi qui établisse

» que les états généraux sont partie intégrante de la » souveraineté, car vous en demandez une, et jusqu'ici » tantôt un arrêt du conseil leur défendait de délibé- » rer, tantôt l'arrêt d'un parlement cassait leurs dé- » libérations.

» Vous n'avez pas de loi qui nécessite le retour pé- » riodique de vos états généraux, car vous en deman- » dez une, et il y a cent soixante-quinze ans qu'ils » n'avaient été assemblés.

» Vous n'avez pas de loi qui mette votre sûreté, » votre liberté individuelle à l'abri des atteintes arbi- » traires, car vous en demandez une, et sous le règne » d'un roi dont l'Europe entière connaît la justice et » respecte la probité, des ministres ont fait arracher » vos magistrats du sanctuaire des lois par des satel- » lites armés. Sous le règne précédent, tous les ma- » gistrats du royaume ont encore été arrachés à leurs » séances, à leurs foyers, et dispersés par l'exil, les » uns sur la cime des montagnes, les autres dans la » fange des marais, tous dans des endroits plus affreux » que la plus horrible des prisons. En remontant plus » haut, vous trouverez une profusion de cent mille » lettres de cachet pour de misérables querelles théo- » logiques. En vous éloignant davantage encore, vous » voyez autant de commissions sanguinaires et d'em- » prisonnements arbitraires, et vous ne trouvez à vous » reposer qu'au règne de votre bon Henri.

» Vous n'avez pas de loi qui établisse la liberté de » la presse, car vous en demandez une, et jusqu'ici » vos pensées ont été asservies, vos vœux enchaînés, » le cri de vos cœurs dans l'oppression a été étouffé, » tantôt par le despotisme des particuliers, tantôt par » le despotisme plus terrible des corps.

» Vous n'avez pas ou vous n'avez plus de loi qui » nécessite votre consentement pour les impôts, car » vous en demandez une, et depuis deux siècles vous » avez été chargés de plus de trois ou quatre cents mil- » lions d'impôts, sans en avoir consenti un seul.

» Vous n'avez pas de loi qui rende responsable tous » les ministres du pouvoir exécutif, car vous en de- » mandez une, et les créatures de ces commissions » sanguinaires, les distributeurs de ces ordres arbi- » traires, les dilapidateurs du trésor public, les vio- » lateurs du sanctuaire de la justice, ceux qui ont » trompé les vertus d'un roi, ceux qui ont flatté les » passions d'un autre, ceux qui ont causé le désastre » de la nation, n'ont rendu aucun compte, n'ont subi » aucune peine.

» Enfin, vous n'avez pas une loi générale, positive, » écrite, un diplôme national et royal tout à la fois, » une grande charte, sur laquelle repose un ordre fixe » et invariable, où chacun apprenne ce qu'il doit sa- » crifier de sa liberté et de sa propriété pour conser- » ver le reste, qui assure tous les droits, qui définisse » tous les pouvoirs. Au contraire, le régime de votre » gouvernement a varié de règne en règne, souvent » de ministère en ministère; il a dépendu de l'âge, » du caractère d'un homme. Dans les minorités, sous » un prince faible, l'autorité royale, qui importe au » bonheur et à la dignité de la nation, a été indécem- » ment avilie, soit par des grands qui d'une main » ébranlaient le trône et de l'autre foulaient le peu- » ple, soit par des corps qui dans un temps envahis- » saient avec témérité ce que dans un autre ils avaient » défendu avec courage. Sous des princes orgueilleux » qu'on a flattés, sous des princes vertueux qu'on a » trompés, cette même autorité a été poussée au delà » de toutes les bornes. Vos pouvoirs secondaires, vos » pouvoirs intermédiaires, comme vous les appelez, » n'ont été ni mieux définis ni plus fixés. Tantôt les » parlements ont mis en principe qu'ils ne pouvaient » pas se mêler des affaires d'État, tantôt ils ont sou- » tenu qu'il leur appartenait de les traiter comme » représentants de la nation. On a vu d'un côté des » proclamations annonçant les volontés du roi, de » l'autre des arrêts dans lesquels les officiers du roi » défendaient au nom du roi l'exécution des ordres » du roi. Les cours ne s'accordent pas mieux entre » elles; elles se disputent leur origine, leurs fonc- » tions; elles se foudroient mutuellement par des » arrêts.

» Je borne ces détails que je pourrais étendre jus- » qu'à l'infini; mais si tous ces faits sont constants, si » vous n'avez aucune de ces lois que vous demandez, et » que je viens de parcourir, ou si, en les ayant (et » faites bien attention à ceci), ou si en les ayant, vous » n'avez pas celle qui force à les exécuter, celle qui » en garantit l'accomplissement et qui en maintient la » stabilité, définissez-nous donc ce que vous entendez » par le mot de constitution, et convenez au moins » qu'on peut accorder quelque indulgence à ceux qui » ne peuvent se préserver de quelques doutes sur » l'existence de la nôtre. On parle sans cesse de se » rallier à cette constitution; ah! plutôt perdons de » vue ce fantôme pour y substituer une réalité. Et » quant à cette expression d'*innovations*, quant à » cette qualification de *novateurs* dont on ne cesse de » nous accabler, convenons encore que les premiers » novateurs sont dans nos cahiers; respectons, bénis- » sons cette heureuse innovation qui doit tout mettre » à sa place, qui doit rendre tous les droits invio- » lables, toutes les autorités bienfaisantes et tous les » sujets heureux.

» C'est pour cette constitution, messieurs, que je » forme des vœux; c'est cette constitution qui est l'ob- » jet de tous nos mandats, et qui doit être le but de » tous nos travaux; c'est cette constitution qui ré- » pugne à la seule idée de l'adresse qu'on nous pro- » pose, adresse enfin qui me paraît si dangereuse, » que non-seulement je m'y opposerai jusqu'au der- » nier instant, mais que, s'il était possible qu'elle fût » adoptée, je me croirais réduit à la douloureuse né- » cessité de protester solennellement contre elle. »

NOTE 4, PAGE 25.

Je crois utile de rapporter ici le résumé des cahiers, fait à l'assemblée nationale par M. de Clermont-Tonnerre. C'est une bonne statistique de l'état des opinions à cette époque dans toute l'étendue de la France. Sous ce rapport, le résumé est important; et quoique Paris eût influé sur la rédaction de ces cahiers, il n'en est pas moins vrai que les provinces y eurent la plus grande part.

Rapport du comité de constitution, contenant le résumé des cahiers relatifs à cet objet, lu à l'assemblée nationale par M. le comte de Clermont-Tonnerre, séance du 27 juillet 1789.

« Messieurs, vous êtes appelés à régénérer l'empire français; vous apportez à ce grand œuvre et votre propre sagesse et la sagesse de vos commettants.

» Nous avons cru devoir d'abord rassembler et vous présenter les lumières éparses dans le plus grand nombre de vos cahiers; nous vous présenterons ensuite et les vues particulières de votre comité, et celles

qu'il a pu ou pourra recueillir encore dans les divers plans, dans les diverses observations qui ont été ou qui lui seront communiquées ou remises par les membres de cette auguste assemblée.

» C'est de la première partie de ce travail, messieurs, que nous allons vous rendre compte.

» Nos commettants, messieurs, sont tous d'accord sur un point : ils veulent la régénération de l'État; mais les uns l'ont entendue de la simple réforme des abus et du rétablissement d'une constitution existant depuis quatorze siècles, et qui leur a paru pouvoir revivre encore si l'on réparait les outrages que lui ont faits le temps et les nombreuses insurrections de l'intérêt personnel contre l'intérêt public.

» D'autres ont regardé le régime social existant comme tellement vicié qu'ils ont demandé une constitution nouvelle, et qu'à l'exception du gouvernement et des formes monarchiques, qu'il est dans le cœur de tout Français de chérir et de respecter, et qu'ils vous ont ordonné de maintenir, ils vous ont donné tous les pouvoirs nécessaires pour créer une constitution, et asseoir sur des principes certains, et sur la distinction et constitution régulières de tous les pouvoirs, la prospérité de l'empire français; ceux-là, messieurs, ont cru que le premier chapitre de la constitution devrait contenir la déclaration des droits de l'homme, de ces droits imprescriptibles pour le maintien desquels la société fut établie.

» La demande de cette déclaration des droits de l'homme, si constamment méconnue, est pour ainsi dire la seule différence qui existe entre les cahiers qui désirent une constitution nouvelle et ceux qui ne demandent que le rétablissement de ce qu'ils regardent comme la constitution existante.

» Les uns et les autres ont également fixé leurs idées sur les principes du gouvernement monarchique, sur l'existence du pouvoir et sur l'organisation du corps législatif, sur la nécessité du consentement national à l'impôt, sur l'organisation des corps administratifs, et sur les droits des citoyens.

» Nous allons, messieurs, parcourir ces divers objets, et vous offrir sur chacun d'eux, comme décision, les résultats uniformes, et, comme questions, les résultats différents ou contradictoires que nous ont présentés ceux de vos cahiers dont il nous a été possible de faire ou de nous procurer le dépouillement.

» 1° Le gouvernement monarchique, l'inviolabilité de la personne sacrée du roi, et l'hérédité de la couronne de mâle en mâle, sont également reconnus et consacrés par le plus grand nombre des cahiers, et ne sont mis en question dans aucun.

» 2° Le roi est également reconnu comme dépositaire de toute la plénitude du pouvoir exécutif.

» 3° La responsabilité de tous les agents de l'autorité est demandée généralement.

» 4° Quelques cahiers reconnaissent au roi le pouvoir législatif, limité par les lois constitutionnelles et fondamentales du royaume; d'autres reconnaissent que le roi, dans l'intervalle d'une assemblée d'états généraux à l'autre, peut faire seul les lois de police et d'administration qui ne seront que provisoires, et pour lesquelles ils exigent l'enregistrement libre dans les cours souveraines; un bailliage a même exigé que l'enregistrement ne pût avoir lieu qu'avec le consentement des deux tiers des commissions intermédiaires des assemblées de districts. Le plus grand nombre des cahiers reconnaît la nécessité de la sanction royale pour la promulgation des lois.

» Quant au pouvoir législatif, la pluralité des cahiers le reconnaît comme résidant dans la représentation nationale, sous la clause de la sanction royale; et il paraît que cette maxime ancienne des Capitulaires : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*, est presque généralement consacrée par vos commettants.

» Quant à l'organisation de la représentation nationale, les questions sur lesquelles vous avez à prononcer se rapportent à la convocation, ou à la durée, ou à la composition de la représentation nationale, ou au mode de délibération que lui proposaient vos commettants.

» Quant à la convocation, les uns ont déclaré que les états généraux ne peuvent être dissous que par eux-mêmes; les autres, que le droit de convoquer, proroger et dissoudre, appartenait au roi, sous la seule condition, en cas de dissolution, de faire sur-le-champ une nouvelle convocation.

» Quant à la durée, les uns ont demandé la périodicité des états généraux, et ils ont voulu que le retour périodique ne dépendît ni des volontés ni de l'intérêt des dépositaires de l'autorité; d'autres, mais en plus petit nombre, ont demandé la permanence des états généraux, de manière que la séparation des membres n'entraînât pas la dissolution des états.

» Le système de la périodicité a fait naître une seconde question : y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas de commission intermédiaire pendant l'intervalle des séances? La majorité de vos commettants a regardé l'établissement d'une commission intermédiaire comme un établissement dangereux.

» Quant à la composition, les uns ont tenu à la séparation des trois ordres; mais à cet égard l'extension des pouvoirs qu'ont déjà obtenus plusieurs représentants laisse sans doute une grande latitude pour la solution de cette question.

» Quelques bailliages ont demandé la réunion des deux premiers ordres dans une même chambre; d'autres, la suppression du clergé et la division de ses membres dans les deux ordres : d'autres, que la représentation de la noblesse fût double de celle du clergé, et que toutes deux réunies fussent égales à celle des communes.

» Un bailliage, en demandant la réunion des deux premiers ordres, a demandé l'établissement d'un troisième, sous le titre d'ordre de campagne. Il a été également demandé que toute personne exerçant charge, emploi ou place à la cour, ne pût être député aux états généraux. Enfin, l'inviolabilité de la personne des députés est reconnue par le plus grand nombre des bailliages, et n'est contestée par aucun. Quant au mode de délibération, la question de l'opinion par tête et de l'opinion par ordre est résolue : quelques bailliages demandent les deux tiers des opinions pour former une résolution.

» La nécessité du consentement national à l'impôt est généralement reconnue par vos commettants, établie par tous vos cahiers; tous bornent la durée de l'impôt au terme que vous lui aurez fixé, terme qui ne pourra jamais s'étendre au delà d'une tenue à l'autre; et cette clause impérative a paru à tous vos commettants le garant le plus sûr de la perpétuité de vos assemblées nationales.

» L'emprunt, n'étant qu'un impôt indirect, leur a paru devoir être assujetti aux mêmes principes.

» Quelques bailliages ont excepté des impôts à terme ceux qui auraient pour objet la liquidation de la dette nationale, et ont cru qu'ils devraient être perçus jusqu'à son entière extinction.

» Quant aux corps administratifs ou états provinciaux, tous les cahiers demandent leur établissement, et la plupart s'en rapportent à votre sagesse sur leur organisation.

» Enfin, les droits des citoyens, la liberté, la pro-

priété, sont réclamés avec force par toute la nation française. Elle réclame pour chacun de ses membres l'inviolabilité des propriétés particulières, comme elle réclame pour elle-même l'inviolabilité de la propriété publique; elle réclame dans toute son étendue la liberté individuelle, comme elle vient d'établir à jamais la liberté nationale; elle réclame la liberté de la presse, ou la libre communication des pensées; elle s'élève avec indignation contre les lettres de cachet, qui disposaient arbitrairement des personnes, et contre la violation du secret de la poste, l'une des plus absurdes et des plus infâmes inventions du despotisme.

» Au milieu de ce concours de réclamations, nous avons remarqué, messieurs, quelques modifications particulières relatives aux lettres de cachet et à la liberté de la presse. Vous les pèserez dans votre sagesse; vous rassurerez sans doute ce sentiment de l'honneur français, qui, par son horreur pour la honte, a quelquefois méconnu la justice, et qui mettra sans doute autant d'empressement à se soumettre à la loi, lorsqu'elle commandera aux forts, qu'il en mettait à s'y soustraire lorsqu'elle ne pesait que sur le faible; vous calmerez les inquiétudes de la religion, si souvent outragée par des libelles dans le temps du régime prohibitif, et le clergé, se rappelant que la licence fut longtemps la compagne de l'esclavage, reconnaîtra lui-même que le premier et le naturel effet de la liberté est le retour de l'ordre, de la décence et du respect pour les objets de la vénération publique.

» Tel est, messieurs, le compte que votre comité a cru devoir vous rendre de la partie de vos cahiers qui traite de la constitution. Vous y trouverez sans doute toutes les pierres fondamentales de l'édifice que vous êtes chargés d'élever à toute sa hauteur; mais vous y désirerez peut-être cet ordre, cet ensemble de combinaisons politiques, sans lesquelles le régime social présentera toujours de nombreuses défectuosités : les pouvoirs y sont indiqués, mais ne sont pas encore distingués avec la précision nécessaire; l'organisation de la représentation nationale n'y est pas suffisamment établie; les principes de l'éligibilité n'y sont pas posés : c'est de votre travail que naîtront ces résultats. La nation a voulu être libre, et c'est vous qu'elle a chargés de son affranchissement; le génie de la France a précipité, pour ainsi dire, la marche de l'esprit public. Il a accumulé pour vous, en peu d'heures, l'expérience qu'on pouvait à peine attendre de plusieurs siècles. Vous pouvez, messieurs, donner une constitution à la France; le roi et le peuple la demandent; l'un et l'autre l'ont méritée.

Résultat du dépouillement des cahiers.

PRINCIPES AVOUÉS.

« Art. 1er. Le gouvernement français est un gouvernement monarchique.

» 2. La personne du roi est inviolable et sacrée.

» 3. Sa couronne est héréditaire de mâle en mâle.

» 4. Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif.

» 5. Les agents de l'autorité sont responsables.

» 6. La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois.

» 7. La nation fait la loi avec la sanction royale.

» 8. Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt.

» 9. L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'états généraux à l'autre.

» 10. La propriété sera sacrée.

» 11. La liberté individuelle sera sacrée. »

Questions sur lesquelles l'universalité des cahiers ne s'est point expliquée d'une manière uniforme.

« Art. 1er. Le roi a-t-il le pouvoir législatif limité par les lois constitutionnelles du royaume?

» 2. Le roi peut-il faire seul des lois provisoires de police et d'administration, dans l'intervalle des tenues des états généraux?

» 3. Ces lois seront-elles soumises à l'enregistrement libre des cours souveraines?

» 4. Les états généraux ne peuvent-ils être dissous que par eux-mêmes?

» 5. Le roi peut-il seul convoquer, proroger et dissoudre les états généraux?

» 6. En cas de dissolution, le roi n'est-il pas obligé de faire sur-le-champ une nouvelle convocation?

» 7. Les états généraux seront-ils permanents ou périodiques?

» 8. S'ils sont périodiques, y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas une commission intermédiaire?

» 9. Les deux premiers ordres seront-ils réunis dans une même chambre?

» 10. Les deux chambres seront-elles formées sans distinction d'ordres?

» 11. Les membres de l'ordre du clergé seront-ils répartis dans les deux autres ordres?

» 12. La représentation du clergé, de la noblesse et des communes, sera-t-elle dans la proportion d'une, deux et trois?

» 13. Sera-t-il établi un troisième ordre sous le titre d'ordre des campagnes?

» 14. Les personnes possédant des charges, emplois ou places à la cour, peuvent-elles être députés aux états généraux?

» 15. Les deux tiers des voix seront-ils nécessaires pour former une résolution?

» 16. Les impôts ayant pour objet la liquidation de la dette nationale seront-ils perçus jusqu'à son entière extinction?

» 17. Les lettres de cachet seront-elles abolies ou modifiées?

» 18. La liberté de la presse sera-t-elle indéfinie ou modifiée? »

NOTE 5, PAGE 43.

On trouvera au chapitre VII de ce volume, et au début de l'histoire de l'assemblée législative, un jugement qui me semble juste, sur les fautes imputées à la constitution de 91. Je n'ai ici qu'un mot à dire sur le projet d'établir en France, à cette époque, le gouvernement anglais. Cette forme de gouvernement est une transaction entre les trois intérêts qui divisent les États modernes, la royauté, l'aristocratie et la monarchie. Or cette transaction n'est possible qu'après l'épuisement des forces, c'est-à-dire après le combat, c'est-à-dire encore après la révolution. En Angleterre, en effet, elle ne s'est opérée qu'après une longue lutte, après la démocratie et l'usurpation. Vouloir opérer la transaction avant le combat, c'est vouloir faire la paix avant la guerre. Cette vérité est triste, mais elle est incontestable; les hommes ne traitent que quand ils ont épuisé leurs forces. La constitution anglaise n'était donc possible en France qu'après la révolution.

On faisait bien sans doute de la prêcher, mais on s'y prit mal ; et s'y serait-on mieux pris, on n'aurait pas plus réussi. J'ajouterai, pour diminuer les regrets, que quand même on eût écrit sur notre table de la loi la constitution anglaise tout entière, ce traité n'eût pas apaisé les passions, qu'on en serait venu aux mains tout de même, et que la bataille aurait été donnée malgré ce traité préliminaire. Je le répète donc, il fallait la guerre, c'est-à dire la révolution. Dieu n'a donné la justice aux hommes qu'au prix des combats.

NOTE 6, PAGE 44.

Je suis loin de blâmer l'obstination du député Mounier, car rien n'est plus respectable que la conviction, mais c'est un fait assez curieux à constater. Voici à cet égard un passage extrait de son *Rapport à ses commettants* :

« Plusieurs députés, dit-il, résolurent d'obtenir de moi le sacrifice de ce principe (*la sanction royale*), ou, en le sacrifiant eux-mêmes, de m'engager, par reconnaissance, à leur accorder quelque compensation ; ils me conduisirent chez un zélé partisan de la liberté, qui désirait une coalition entre eux et moi, afin que la liberté éprouvât moins d'obstacles, et qui voulait seulement être présent à nos conférences, sans prendre part à la décision. Pour tenter de les convaincre, ou pour m'éclairer moi-même, j'acceptai ces conférences. On déclama fortement contre les prétendus inconvénients du droit illimité qu'aurait le roi d'empêcher une loi nouvelle, et l'on m'assura que, si ce droit était reconnu par l'assemblée, il y aurait guerre civile. Ces conférences, deux fois renouvelées, n'eurent aucun succès ; elles furent recommencées chez un Américain, connu par ses lumières et ses vertus, qui avait tout à la fois l'expérience et la théorie des institutions propres à maintenir la liberté. Il porta en faveur de mes principes un jugement favorable. Lorsqu'ils eurent éprouvé que tous les efforts pour me faire abandonner mon opinion étaient inutiles, ils me déclarèrent enfin qu'ils mettaient peu d'importance à la question de la *sanction royale*, quoiqu'ils l'eussent présentée quelques jours auparavant comme un sujet de guerre civile ; ils offrirent de voter pour la *sanction* illimitée, et de voter également pour deux chambres, mais sous la condition que je ne soutiendrais pas, en faveur du roi, le droit de dissoudre l'assemblée des représentants ; que je ne réclamerais, pour la première chambre, qu'un *veto* suspensif, et que je ne m'opposerais pas à une loi fondamentale qui établirait des *conventions nationales* à des époques fixes, ou sur la réquisition de l'assemblée des représentants, ou sur celle des provinces, pour revoir la constitution et y faire tous les changements qui seraient jugés nécessaires. Ils entendaient, par *conventions nationales*, des assemblées dans lesquelles on aurait transporté tous les droits de la nation ; qui auraient réuni tous les pouvoirs, et conséquemment auraient anéanti par leur seule présence l'autorité du monarque et de la législature ordinaire ; qui auraient pu disposer arbitrairement de tous les genres d'autorités, bouleverser à leur gré la constitution, rétablir le despotisme ou l'anarchie. Enfin, on voulait en quelque sorte laisser à une seule assemblée, qui aurait porté le nom de convention nationale, la dictature suprême, et exposer le royaume à un retour périodique de factions et de tumulte.

» Je témoignai ma surprise de ce qu'on voulait m'engager à traiter sur les intérêts du royaume comme si nous en étions les maîtres absolus : j'observai qu'en ne laissant que le *veto* suspensif à une première chambre, si elle était composée de membres éligibles, il serait difficile de pouvoir la former de personnes dignes de la confiance publique : alors tous les citoyens préféreraient d'être nommés représentants ; et que la chambre, juge des crimes d'État, devait avoir une très-grande dignité, et conséquemment que son autorité ne devait pas être moindre que celle de l'autre chambre. Enfin j'ajoutai que, lorsque je croyais un principe vrai, j'étais obligé de le défendre, et que je ne pouvais pas en disposer, puisque la vérité appartenait à tous les citoyens. »

NOTE 7, PAGE 46.

Les particularités de la conduite de Mirabeau à l'égard de tous les partis ne sont pas encore bien connues, et sont destinées à l'être bientôt. J'ai obtenu de ceux mêmes qui doivent les publier des renseignements positifs ; j'ai tenu dans les mains plusieurs pièces importantes, et notamment la pièce écrite en forme de profession de foi, qui constituait son traité secret avec la cour. Il ne m'est permis de donner au public aucun de ces documents, ni d'en citer les dépositaires. Je ne puis qu'affirmer ce que l'avenir démontrera suffisamment, lorsque tous les renseignements auront été publiés. Ce que j'ai pu dire avec sincérité, c'est que Mirabeau n'avait jamais été dans les complots supposés du duc d'Orléans. Mirabeau partit de Provence avec un seul projet, celui de combattre le pouvoir arbitraire dont il avait souffert, et que sa raison autant que ses sentiments lui faisaient regarder comme détestable. Arrivé à Paris, il fréquenta beaucoup un banquier alors très-connu, et homme d'un grand mérite. Là on s'entretenait beaucoup de politique, de finances, et d'économie publique. Il y puisa beaucoup de connaissances sur ces matières, et il s'y lia avec ce qu'on appelait la colonie genevoise exilée, dont Clavière, depuis ministre des finances, était membre. Cependant Mirabeau ne forma aucune liaison intime. Il avait dans ses manières beaucoup de familiarité, et il la devait au sentiment de sa force, sentiment qu'il portait souvent jusqu'à l'imprudence. Grâce à cette familiarité, il abordait tout le monde, et semblait lié avec tous ceux auxquels il s'adressait. C'est ainsi qu'on le crut souvent l'ami et le complice de beaucoup d'hommes avec lesquels il n'avait aucun intérêt commun. J'ai dit, et je répète, qu'il était sans parti. L'aristocratie ne pouvait songer à Mirabeau ; le parti Necker et Mounier ne sut pas l'entendre. Le duc d'Orléans a pu seul paraître s'unir à lui. On l'a cru ainsi, parce que Mirabeau traitait familièrement avec le duc, et que tous deux étant supposés avoir une grande ambition, l'un comme prince, l'autre comme tribun, paraissaient devoir s'allier. La détresse de Mirabeau et la fortune du duc d'Orléans semblaient aussi un motif d'alliance. Néanmoins Mirabeau resta pauvre jusqu'à ses liaisons avec la cour. Alors il observait tous les partis, tâchait de les faire expliquer, et sentait trop son importance pour s'engager trop légèrement. Une seule fois, il eut un commencement de

rapports avec un des agents supposés du duc d'Orléans. Il fut invité à dîner par cet agent prétendu, et lui, qui ne craignait jamais de s'aventurer, accepta plutôt par curiosité que par tout autre motif. Avant de s'y rendre, il en fit part à son confident intime, et parut fort satisfait de cette entrevue, qui lui faisait espérer de grandes révélations. Le repas eut lieu, et Mirabeau vint rapporter ce qui s'était passé : il n'avait été tenu que des propos vagues sur le duc d'Orléans, sur l'estime qu'il avait pour les talents de Mirabeau, et sur l'aptitude qu'il lui supposait pour gouverner un État. Cette entrevue fut donc très-insignifiante, et elle put indiquer tout au plus qu'on ferait volontiers un ministre de Mirabeau. Aussi ne manqua-t-il pas de dire à son ami, avec sa gaieté accoutumée; « Je ne puis pas manquer d'être ministre, car le duc d'Orléans et le roi veulent également me nommer. » Ce n'étaient là que des plaisanteries, et Mirabeau lui-même n'a jamais cru aux projets du duc. J'expliquerai dans une note suivante quelques autres particularités.

NOTE 8, PAGE 48.

La lettre du comte d'Estaing à la reine est un monument curieux, et qui devra toujours être consulté relativement aux journées des 5 et 6 octobre. Ce brave marin, plein de fidélité et d'indépendance (deux qualités qui semblent contradictoires, mais qu'on trouve souvent réunies chez les hommes de mer), avait conservé l'habitude de tout dire à ses princes, qu'il aimait. Son témoignage ne saurait être révoqué en doute, lorsque, dans une lettre confidentielle, il expose à la reine les intrigues qu'il a découvertes et qui l'ont alarmé. On y verra si en effet la cour était sans projet à cette époque.

« Mon devoir et ma fidélité l'exigent, il faut que je » mette aux pieds de la reine le compte du voyage » que j'ai fait à Paris. On me loue de bien dormir la » veille d'un assaut ou d'un combat naval. J'ose assu- » rer que je ne suis point timide en affaires. Élevé » auprès de M. le dauphin qui me distinguait, accou- » tumé à dire la vérité à Versailles dès mon enfance, » soldat et marin, instruit des formes, je les respecte » sans qu'elles puissent altérer ma franchise ni ma » fermeté.

» Eh bien! il faut que je l'avoue à Votre Majesté, je » n'ai pu fermer l'œil de la nuit. On m'a dit dans la » bonne société, dans la bonne compagnie (et que se- » rait-ce, juste ciel, si cela se répandait dans le peu- » ple!), on m'a répété que l'on prend des signatures » dans le clergé et dans la noblesse. Les uns préten- » dent que c'est d'accord avec le roi ; d'autres croient » que c'est à son insu. On assure qu'il y a un plan de » formé ; que c'est par la Champagne ou par Verdun » que le roi se retirera ou sera enlevé ; qu'il ira à » Metz. M. de Bouillé est nommé, et par qui? par M. de » Lafayette, qui me l'a dit tout bas chez M. Jauge, à » table. J'ai frémi qu'un seul domestique ne l'enten- » dît; je lui ai observé qu'un seul mot de sa bouche » pouvait devenir un signal de mort. Il est froide- » ment positif, M. de Lafayette : il m'a répondu qu'à » Metz comme ailleurs les patriotes étaient les plus » forts, et qu'il valait mieux qu'un seul mourût pour » le salut de tous.

» M. le baron de Breteuil, qui tarde à s'éloigner, » conduit le projet. On accapare l'argent, et l'on pro- » met de fournir un million et demi par mois. M. le » comte de Mercy est malheureusement cité comme » agissant de concert. Voilà les propos; s'ils se répan- » dent dans le peuple, leurs effets sont incalculables : » cela se dit encore tout bas. Les bons esprits m'ont » paru épouvantés des suites : le seul doute de la réa- » lité peut en produire de terribles. J'ai été chez » M. l'ambassadeur d'Espagne, et certes je ne le cache » point à la reine, où mon effroi a redoublé. M. Fer- » nand Nunès a causé avec moi de ces faux bruits, de » l'horreur qu'il y avait à supposer un plan impos- » sible, qui entraînerait la plus désastreuse et la plus » humiliante des guerres civiles, qui occasionnerait » la séparation ou la perte totale de la monarchie, de- » venue la proie de la rage intérieure et de l'ambition » étrangère, qui ferait le malheur irréparable des » personnes les plus chères à la France. Après avoir » parlé de la cour errante, poursuivie, trompée par » ceux qui ne l'ont pas soutenue lorsqu'ils le pou- » vaient, qui veulent actuellement l'entraîner dans » leur chute..., affligé d'une banqueroute générale, » devenue dès lors indispensable, et tout épouvanta- » ble..., je me suis écrié que du moins il n'y aurait » d'autre mal que celui que produirait cette fausse » nouvelle, si elle se répandait, parce qu'elle était une » idée sans aucun fondement. M. l'ambassadeur d'Es- » pagne a baissé les yeux à cette dernière phrase. Je » suis devenu pressant : il est enfin convenu que quel- » qu'un de considérable et de croyable lui avait ap- » pris qu'on lui avait proposé de signer une associa- » tion. Il n'a jamais voulu me le nommer ; mais, soit » par inattention, soit pour le bien de la chose, il n'a » point heureusement exigé ma parole d'honneur, » qu'il m'aurait fallu tenir. Je n'ai point promis de » ne dire à personne ce fait. Il m'inspire une grande » terreur que je n'ai jamais connue. Ce n'est pas pour » moi que je l'éprouve. Je supplie la reine de cal- » culer dans sa sagesse tout ce qui pourrait arriver » d'une fausse démarche : la première coûte assez » cher. J'ai vu le bon cœur de la reine donner des » larmes au sort des victimes immolées; actuellement » ce seraient des flots de sang versé inutilement qu'on » aurait à regretter. Une simple indécision peut être » sans remède. Ce n'est qu'en allant au-devant du » torrent, ce n'est qu'en le caressant, qu'on peut par- » venir à le diriger en partie. Rien n'est perdu. La » reine peut reconquérir au roi son royaume. La na- » ture lui en a prodigué les moyens ; ils sont seuls » possibles. Elle peut imiter son auguste mère : sinon » je me tais... Je supplie Votre Majesté de m'accor- » der une audience pour un des jours de cette se- » maine. »

NOTE 9, PAGE 52.

L'histoire ne peut pas s'étendre assez pour justifier jusqu'aux individus, surtout dans une révolution où les rôles, même les premiers, sont extrêmement nombreux. M. de Lafayette a été si calomnié, et son caractère est si pur, si soutenu, que c'est un devoir de lui consacrer au moins une note. Sa conduite pendant les 5 et 6 octobre est un dévouement continuel, et cependant elle a été présentée comme un attentat par des hommes qui lui devaient la vie. On lui a reproché d'abord jusqu'à la violence de la garde nationale qui l'entraîna malgré lui à Versailles. Rien n'est plus in-

juste, car si on peut maîtriser avec de la fermeté des soldats qu'on a conduits longtemps à la victoire, des citoyens récemment et volontairement enrôlés, et qui ne vous sont dévoués que par l'exaltation de leurs opinions, sont irrésistibles quand ces opinions les emportent. M. de Lafayette lutta contre eux pendant toute une journée, et certainement on ne pouvait désirer davantage. D'ailleurs rien n'était plus utile que son départ, car sans la garde nationale le château était pris d'assaut, et on ne peut prévoir quel eût été le sort de la famille royale au milieu du déchaînement populaire. Comme on l'a vu, sans les grenadiers nationaux les gardes du corps étaient forcés. La présence de M. de Lafayette et de ses troupes à Versailles était donc indispensable.

Après lui avoir reproché de s'y être rendu, on lui a reproché surtout de s'y être livré au sommeil ; et ce sommeil a été l'objet du plus cruel et du plus réitéré de tous les reproches. M. de Lafayette resta debout jusqu'à cinq heures du matin, employa toute la nuit à répandre des patrouilles, à rétablir l'ordre et la tranquillité; et ce qui prouve combien ses précautions étaient bien prises, c'est qu'aucun des postes confiés à ses soins ne fut attaqué. Tout paraissait calme, et il fit une chose que personne n'eût manqué de faire à sa place, il se jeta sur un lit pour reprendre quelques forces dont il avait besoin, car il luttait depuis vingt-quatre heures contre la populace. Son repos ne dura pas une demi-heure; il arriva aux premiers cris, et assez tôt pour sauver les gardes du corps qu'on allait égorger. Qu'est-il donc possible de lui reprocher?... de n'avoir pas été présent à la première minute? mais la même chose pouvait avoir lieu de toute autre manière ; un ordre à donner ou un poste à visiter pouvait l'éloigner pour une demi-heure du point où aurait lieu la première attaque; et son absence, dans le premier instant de l'action, était le plus inévitable de tous les accidents. Mais arriva-t-il assez tôt pour délivrer presque toutes les victimes, pour sauver le château et les augustes personnes qu'il contenait? se dévoua-t-il généreusement aux plus grands dangers? voilà ce qu'on ne peut nier, et ce qui lui valut à cette époque des actions de grâces universelles. Il n'y eut qu'une voix alors parmi tous ceux qu'il avait sauvés. Madame de Staël, qui n'est pas suspecte de partialité en faveur de M. de Lafayette, rapporte qu'elle entendit les gardes du corps crier *Vive Lafayette!* Mounier, qui n'était pas suspect davantage, loue son dévouement ; et M. de Lally-Tolendal regrette qu'on ne lui ait pas attribué dans ce moment une espèce de dictature (voyez son rapport à ses commettants). Ces deux députés se sont assez prononcés contre les 5 et 6 octobre, pour que leur témoignage soit accueilli avec toute confiance. Personne, au reste, n'osa nier dans les premiers moments un dévouement qui était tout universellement reconnu. Plus tard, l'esprit de parti, sentant le danger d'accorder des vertus à un constitutionnel, nia les services de M. de Lafayette; et alors commença cette longue calomnie dont il n'a depuis cessé d'être l'objet.

NOTE 10, PAGE 54.

J'ai déjà exposé quels avaient été les rapports à peu près nuls de Mirabeau avec le duc d'Orléans. Voici quel est le sens de ce mot fameux : *Ce j... f.... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui.* La contrainte exercée par Lafayette envers le duc d'Orléans indisposa le parti populaire, mais irrita surtout les amis du prince condamné à l'exil. Ceux-ci songeaient à détacher Mirabeau contre Lafayette, en profitant de la jalousie de l'orateur contre le général. Un ami du duc, Lauzun, vint un soir chez Mirabeau pour le presser de prendre la parole dès le lendemain matin. Mirabeau, qui souvent se laissait entraîner, allait céder, lorsque ses amis, plus soigneux que lui de sa propre conduite, le pressèrent de n'en rien faire. Il fut donc résolu qu'il se tairait. Le lendemain, à l'ouverture de la séance, on apprit le départ du duc d'Orléans; et Mirabeau, qui lui en voulait de sa condescendance envers Lafayette, et qui songeait aux efforts inutiles de ses amis, s'écria : *Ce j... f..... ne mérite pas la peine qu'on se donne pour lui.*

NOTE 11, PAGE 55.

Il y avait chez Mirabeau, comme chez tous les hommes supérieurs, beaucoup de petitesse à côté de beaucoup de grandeur. Il avait une imagination vive qu'il fallait occuper par des espérances. Il était impossible de lui donner le ministère sans détruire son influence, et par conséquent sans le perdre lui-même, et le secours qu'on en pouvait retirer. D'autre part, il fallait cette amorce à son imagination. Ceux donc qui s'étaient placés entre lui et la cour conseillèrent de lui laisser au moins l'espérance d'un portefeuille. Cependant les intérêts personnels de Mirabeau n'étaient jamais l'objet d'une mention particulière dans les diverses communications qui avaient lieu; on n'y parlait jamais en effet ni d'argent ni de faveurs, et il devenait difficile de faire entendre à Mirabeau ce qu'on voulait lui apprendre. Pour cela, on indiqua au roi un moyen fort adroit. Mirabeau avait une réputation si mauvaise, que peu de personnes auraient voulu lui servir de collègues. Le roi, s'adressant à M. de Liancourt, pour lequel il avait une estime particulière, lui demanda si, pour lui être utile, il accepterait un portefeuille en compagnie de Mirabeau. M. de Liancourt, dévoué au monarque, répondit qu'il était décidé à faire tout ce qu'exigerait le bien de son service. Cette question, bientôt rapportée à l'orateur, le remplit de satisfaction, et il ne douta plus que, dès que les circonstances le permettraient, on ne le nommât ministre.

NOTE 12, PAGE 57.

Il ne sera pas sans intérêt de connaître l'opinion de Ferrières sur la manière dont les députés de son propre parti se conduisaient dans l'assemblée.

« Il n'y avait à l'assemblée nationale, dit Ferrières, » qu'à peu près trois cents membres véritablement » hommes probes, exempts d'esprit de parti, étran- » gers à l'un et à l'autre club, voulant le bien, le vou- » lant pour lui-même, indépendamment d'intérêts » d'ordres, de corps, toujours prêts à embrasser la » proposition la plus juste et la plus utile, n'importe

» de qui elle vînt et par qui elle fût appuyée. Ce sont » des hommes dignes de l'honorable fonction à la- » quelle ils avaient été appelés, qui ont fait le peu de » bonnes lois sorties de l'assemblée constituante; ce » sont eux qui ont empêché tout le mal qu'elle n'a » pas fait. Adoptant toujours ce qui était bon, et » éloignant toujours ce qui était mauvais, ils ont sou- » vent donné la majorité à des délibérations qui, sans » eux, eussent été rejetées par un esprit de faction; » ils ont souvent repoussé des motions qui, sans eux, » eussent été adoptées par un esprit d'intérêt.

» Je ne saurais m'empêcher à ce sujet de remarquer » la conduite impolitique des nobles et des évêques. » Comme ils ne tendaient qu'à dissoudre l'assemblée, » qu'à jeter de la défaveur sur ses opérations, loin de » s'opposer aux mauvais décrets, ils étaient d'une in- » différence à cet égard que l'on ne saurait concevoir. » Ils sortaient de la salle lorsque le président posait » la question, invitant les députés de leur parti à les » suivre; ou bien, s'ils demeuraient, ils leur criaient » de ne point délibérer. Les clubistes, par abandon, » devenus la majorité de l'assemblée, décrétaient tout » ce qu'ils voulaient. Les évêques et les nobles, » croyant fermement que le nouvel ordre de choses » ne subsisterait pas, hâtaient, avec une sorte d'impa- » tience, dans l'espoir d'en avancer la chute, et la » ruine de la monarchie, et leur propre ruine. A cette » conduite insensée ils joignaient une insouciance in- » sultante et pour l'assemblée et pour le peuple qui » assistait aux séances. Ils n'écoutaient point, riaient, » parlaient haut, confirmant ainsi le peuple dans l'o- » pinion peu favorable qu'il avait conçue d'eux; et au » lieu de travailler à regagner sa confiance et son » estime, ils ne travaillaient qu'à acquérir sa haine » et son mépris. Toutes ces sottises venaient de ce » que les évêques et les nobles ne pouvaient se per- » suader que la révolution était faite depuis long- » temps dans l'opinion et dans le cœur de tous les » Français. Ils s'imaginaient, à l'aide de ces digues, » contenir un torrent qui grossissait chaque jour. Ils » ne faisaient qu'amoncelar ses eaux, qu'occasionner » plus de ravage, s'entêtant avec opiniâtreté à l'an- » cien régime, base de toutes leurs actions, de toutes » leurs oppositions, mais dont personne ne voulait. Ils » forçaient, par cette obstination maladroite, les ré- » volutionnaires à étendre leur système de révolution » au delà même du but qu'ils s'étaient proposé. Les » nobles et les évêques criaient alors à l'injustice, à la » tyrannie. Ils parlaient de l'ancienneté et de la légi- » timité de leurs droits à des hommes qui avaient » sapé la base de tous les droits. »

(*Ferrières, tome II, p. 122.*)

NOTE 13, PAGE 58.

Le rappel des gardes du corps donna lieu à une anecdote qui mérite d'être rapportée. La reine se plaignait à M. de Lafayette de ce que le roi n'était pas libre, et elle en donnait pour preuve que le service du château était fait par la garde nationale et non par les gardes du corps. M. de Lafayette lui demanda aussitôt si elle verrait avec plaisir le rappel de ces derniers. La reine hésita d'abord à répondre, mais n'osa pas refuser l'offre que lui fit le général de provoquer ce rappel. Aussitôt il se rendit à la municipalité, qui, à son instigation, fit la demande officielle au roi de rappeler ses gardes du corps, en offrant de partager avec eux le service du château. Le roi et la reine ne virent pas cette demande avec peine; mais on leur en fit bientôt sentir les conséquences; et ceux qui ne voulaient pas qu'ils parussent libres les engagèrent à répondre par un refus. Cependant le refus était embarrassant à motiver, et la reine, à laquelle on confiait souvent des commissions difficiles, fut chargée de dire à M. de Lafayette qu'on n'acceptait pas la proposition de la municipalité. Le motif qu'elle en donna, c'est qu'on ne voulait pas exposer les gardes du corps à être massacrés. Cependant M. de Lafayette venait d'en rencontrer un qui se promenait en uniforme au Palais-Royal. Il rapporta ce fait à la reine, qui fut encore plus embarrassée, mais qui persista dans l'intention qu'elle était chargée d'exprimer.

NOTE 14, PAGE 58.

Le discours de Monsieur, à l'hôtel de ville, renferme un passage trop important pour n'être pas rappelé ici.

« Quant à mes opinions personnelles, dit ce per- » sonnage auguste, j'en parlerai avec confiance à mes » concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde as- » semblée des notables, je me déclarai sur la question » fondamentale qui divisait les esprits, je n'ai cessé de » croire qu'une grande révolution était prête; que le » roi, par ses intentions, ses vertus et son rang su- » prême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait » être avantageuse à la nation sans l'être également » au monarque; enfin, que l'autorité royale devait » être le rempart de la liberté nationale, et la liberté » nationale la base de l'autorité royale. Que l'on cite » une seule de mes actions, un seul de mes discours » qui ait démenti ces principes, qui ait montré que » dans quelque circonstance où j'aie été placé, le bon- » heur du roi, celui du peuple, aient cessé d'être l'u- » nique objet de mes pensées et de mes vues : jusque- » là, j'ai le droit d'être cru sur ma parole, je n'ai » jamais changé de sentiments et de principes, et je » n'en changerai jamais. »

NOTE 15, PAGE 59.

Le discours prononcé par le roi dans cette circonstance est trop remarquable pour n'être pas cité avec quelques observations. Ce prince, excellent et trop malheureux, était dans une continuelle hésitation, et, pendant certains instants, il voyait avec beaucoup de justesse ses propres devoirs et les torts de la cour. Le ton qui règne dans le discours prononcé le 4 février prouve suffisamment que dans cette circonstance ses paroles n'étaient pas imposées, et qu'il s'exprimait avec un véritable sentiment de sa situation présente.

« Messieurs, la gravité des circonstances où se » trouve la France m'attire au milieu de vous. Le re- » lâchement progressif de tous les liens de l'ordre et » de la subordination, la suspension ou l'inactivité de » la justice, les mécontentements qui naissent des pri- » vations particulières, les oppositions, les haines

Digitized by Google

» malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissensions, la situation critique des finances » et les incertitudes sur la fortune publique, enfin » l'agitation générale des esprits, tout semble se » réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables » amis de la prospérité et du bonheur du royaume.

» Un grand but se présente à vos regards ; mais il » faut y atteindre sans accroissement de trouble et » sans nouvelles convulsions. C'était, je dois le dire, » d'une manière plus douce et plus tranquille que » j'espérais vous y conduire lorsque je formais le dessein de vous rassembler, et de réunir pour la félicité » publique les lumières et les volontés des représentants de la nation; mais mon bonheur et ma gloire » ne sont pas moins étroitement liés aux succès de vos » travaux.

» Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, » de l'influence funeste que pouvaient avoir sur eux » les circonstances malheureuses au milieu desquelles » vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette » que la France avait à redouter l'année dernière ont » été éloignées par des soins multipliés et des approvisionnements immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du » numéraire et le dépérissement graduel des revenus, » devaient naturellement amener; ce désordre, au » moins dans son éclat et dans ses excès, a été jusqu'à » présent écarté. J'ai adouci partout, et principalement dans la capitale, les dangereuses conséquences » du défaut de travail ; et nonobstant l'affaiblissement » de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le » royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme » que j'eusse désiré, mais dans un état de tranquillité » suffisant pour recevoir le bienfait d'une liberté sage » et bien ordonnée ; enfin, malgré notre situation intérieure généralement connue, et malgré les orages » politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conservé » la paix au dehors, et j'ai entretenu avec toutes les » puissances de l'Europe les rapports d'égards et d'amitié qui peuvent rendre cette paix durable.

» Après vous avoir préservés des grandes contrariétés qui pouvaient aisément traverser vos soins et » vos travaux, je crois le moment arrivé où il importe » à l'intérêt de l'État que je m'associe d'une manière » encore plus expresse et plus manifeste à l'exécution » et à la réussite de tout ce que vous avez concerté » pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une » plus grande occasion que celle où vous présentez à » mon acceptation des décrets destinés à établir dans » le royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir » une influence si importante et si propice pour le bonheur de mes sujets et pour la prospérité de cet empire.

» Vous savez, messieurs, qu'il y a plus de dix ans, » et dans un temps où le vœu de la nation ne s'était » pas encore expliqué sur les assemblées provinciales, » j'avais commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une ancienne et longue habitude » avait consacré. L'expérience m'ayant fait connaître » que je ne m'étais point trompé dans l'opinion que » j'avais conçue de l'utilité de ces établissements, j'ai » cherché à faire jouir du même bienfait toutes les » provinces de mon royaume; et pour assurer aux » nouvelles administrations la confiance générale, j'ai » voulu que les membres dont elles devaient être » composées fussent nommés librement par tous les » citoyens. Vous avez amélioré ces vues de plusieurs » manières, et la plus essentielle, sans doute, est cette » subdivision égale et sagement motivée, qui, en » affaiblissant les anciennes séparations de province » à province, et en établissant un système général et » complet d'équilibre, réunit davantage à un même » esprit et à un même intérêt toutes les parties du » royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein » vous sont entièrement dus : il ne fallait pas moins » qu'une réunion des volontés de la part des représentants de la nation, il ne fallait pas moins que » leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour » entreprendre avec confiance un changement d'une » si grande importance, et pour vaincre au nom de la » raison les résistances de l'habitude et des intérêts » particuliers. »

Tout ce que dit ici le roi est parfaitement juste et très-bien senti. Il est vrai que toutes les améliorations, il les avait autrefois tentées de son propre mouvement, et qu'il avait donné un rare exemple chez les princes, celui de prévenir les besoins de leurs sujets. Les éloges qu'il donne à la nouvelle division territoriale portent encore le caractère d'une entière bonne foi, car elle était certainement utile au gouvernement, en détruisant les résistances que lui avaient souvent opposées les localités. Tout porte donc à croire que le roi parle ici avec une parfaite sincérité. Il continue :

« Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens » qui sont en mon pouvoir le succès de cette vaste organisation d'où dépend le salut de la France ; et, je » crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la » situation intérieure du royaume, j'ai les yeux trop » ouverts sur les dangers de tout genre dont nous » sommes environnés, pour ne pas sentir fortement » que, dans la disposition présente des esprits, et en » considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse » avec calme et avec tranquillité, ou que le royaume » soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

» Que les vrais citoyens y réfléchissent, ainsi que je » l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le » bien de l'État, et ils verront que, même avec des » opinions différentes, un intérêt éminent doit les » réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui » pourra rester de défectueux dans la collection des » lois qui auront été l'ouvrage de cette assemblée » (*cette critique indirecte et ménagée prouve que le roi ne voulait pas flatter, mais dire la vérité, tout en employant la mesure nécessaire*) ; « mais toute entreprise qui tendrait à ébranler les principes de la constitution même, tout concert qui aurait pour but de » les renverser ou d'en affaiblir l'heureuse influence, » ne serviraient qu'à introduire au milieu de nous » les maux effrayants de la discorde ; et, en supposant » le succès d'une semblable tentative contre mon peuple et moi, le résultat nous priverait, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de » choses nous offre la perspective.

» Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances » que nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'à » les réaliser par un accord unanime. Que partout on » sache que le monarque et les représentants de la » nation sont unis d'un même intérêt et d'un même » vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance, » répandent dans les provinces un esprit de paix et » de bonne volonté, et que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent servir l'État essentiellement par leur zèle et » par leurs lumières, s'empressent de prendre part » aux différentes subdivisions de l'administration générale, dont l'enchaînement et l'ensemble doivent » concourir efficacement au rétablissement de l'ordre » et à la prospérité du royaume.

» Nous ne devons point nous le dissimuler, il y a » beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté

» suivie, un effort général et commun, sont absolu-
» ment nécessaires pour obtenir un succès véritable.
» Continuez donc vos travaux sans d'autre passion que
» celle du bien ; fixez toujours votre première atten-
» tion sur le sort du peuple et sur la liberté pu-
» blique ; mais occupez-vous aussi d'adoucir, de cal-
» mer toutes les défiances, et mettez fin, le plus tôt
» possible, aux différentes inquiétudes qui éloignent
» de la France un si grand nombre de citoyens, et
» dont l'effet contraste avec les lois de sûreté et de li-
» berté que vous voulez établir : la prospérité ne re-
» viendra qu'avec le contentement général. Nous aper-
» cevons partout des espérances ; soyons impatients
» de voir aussi partout le bonheur.

» Un jour, j'aime à le croire, tous les Français in-
» distinctement reconnaîtront l'avantage de l'entière
» suppression des différences d'ordre et d'état, lors-
» qu'il est question de travailler en commun au bien
» public, à cette prospérité de la patrie qui intéresse
» également les citoyens ; et chacun doit voir sans
» peine que, pour être appelé dorénavant à servir
» l'État de quelque manière, il suffira de s'être rendu
» remarquable par ses talents et par ses vertus.

» En même temps, néanmoins, tout ce qui rappelle
» à une nation l'ancienneté et la continuité des ser-
» vices d'une race honorée est une distinction que
» rien ne peut détruire, et, comme elle s'unit aux de-
» voirs de la reconnaissance, ceux qui, dans toutes les
» classes de la société, aspirent à servir efficacement
» leur patrie, et ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y
» réussir, ont un intérêt à respecter cette transmis-
» sion de titres ou de souvenirs, le plus beau des héri-
» tages qu'on puisse faire passer à ses enfants.

» Le respect dû aux ministres de la religion ne
» pourra non plus s'effacer ; et lorsque leur considé-
» ration sera principalement unie aux saintes vérités
» qui sont sous la sauvegarde de l'ordre et de la mo-
» rale, tous les citoyens honnêtes et éclairés auront
» un égal intérêt à la maintenir et à la défendre.

» *Sans doute ceux qui ont abandonné leurs pri-*
» *vilèges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus*
» *comme autrefois un ordre politique dans l'État,*
» *se trouvent soumis à des sacrifices dont je connais*
» *toute l'importance : mais, j'en ai la persuasion,*
» *ils auront assez de générosité pour chercher un*
» *dédommagement dans tous les avantages publics*
» *dont l'établissement des assemblées nationales pré-*
» *sente l'espérance.* »

Le roi continue, comme on le voit, à exposer à tous les partis les avantages des nouvelles lois, et en même temps la nécessité de conserver quelque chose des anciennes. Ce qu'il adresse aux privilégiés prouve son opinion réelle sur la nécessité et la justice des sacrifices qu'on leur avait imposés, et leur résistance sera éternellement condamnée par les paroles que renferme ce discours. Vainement dira-t-on que le roi n'était pas libre : le soin qu'il prend ici de balancer les concessions, les conseils et même les reproches, prouve qu'il parlait sincèrement. Il s'exprima bien autrement lorsque plus tard il voulut faire éclater l'état de contrainte dans lequel il croyait être. Sa lettre aux ambassadeurs, rapportée plus bas, le prouvera suffisamment. L'exagération toute populaire qui y règne démontre l'intention de ne plus paraître libre. Mais ici la mesure ne laisse aucun doute, et ce qui suit en est si touchant, si délicat, qu'il n'est pas possible de ne l'avoir pas senti, quand on a consenti à l'écrire et à le prononcer.

« J'aurais bien aussi des pertes à compter, si, au
» milieu des plus grands intérêts de l'État, je m'arrê-
» tais à des calculs personnels ; mais je trouve une
» compensation qui me suffit, une compensation pleine
» et entière dans l'accroissement du bonheur de la na-
» tion, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici
» ce sentiment.

» Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté con-
» stitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le
» mien, a consacré les principes. *Je ferai davantage ;*
» *et, de concert avec la reine qui partage tous mes*
» *sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit*
» *et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses*
» *que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès*
» *ses premiers ans à être heureux du bonheur des*
» *Français*, et à reconnaître toujours, malgré le lan-
» gage des flatteurs, qu'une sage constitution le préser-
» vera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste
» liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'a-
» mour et de fidélité dont la nation, depuis tant de
» siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes.

» Je ne dois point le mettre en doute : en achevant
» votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement avec
» sagesse et avec candeur de l'affermissement du pou-
» voir exécutif, cette condition sans laquelle il ne sau-
» rait exister aucun ordre durable au dedans, ni
» aucune considération au dehors. Nulle défiance ne
» peut raisonnablement vous rester : ainsi, il est de
» votre devoir, comme citoyens et fidèles représentants
» de la nation, d'assurer au bien de l'État et à la liberté
» publique cette stabilité qui ne peut dériver que
» d'une autorité active et tutélaire. Vous aurez sûre-
» ment présent à l'esprit que, sans une telle autorité,
» toutes les parties de votre système de constitution
» resteraient à la fois sans lien et sans correspon-
» dance ; et, en vous occupant de la liberté, que vous
» aimez et que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de
» vue que le désordre en administration, en amenant
» la confusion des pouvoirs, dégénère souvent, par
» d'aveugles violences, dans la plus dangereuse et la
» plus alarmante de toutes les tyrannies.

» Ainsi, non pas pour moi, messieurs, qui ne compte
» point ce qui m'est personnel près des lois et des in-
» stitutions qui doivent régler le destin dans l'empire,
» mais pour le bonheur même de notre patrie, pour sa
» prospérité, pour sa puissance, je vous invite à vous
» affranchir de toutes les impressions du moment, qui
» pourraient vous détourner de considérer dans son
» ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France,
» et par sa vaste étendue, et par son immense popu-
» lation, et par ses relations inévitables au dehors.

» Vous ne négligerez pas non plus de fixer votre at-
» tention sur ce qu'exigent encore des législateurs les
» mœurs, le caractère et les habitudes d'une nation
» devenue trop célèbre en Europe par la nature de son
» esprit et de son génie, pour qu'il puisse paraître in-
» différent d'entretenir ou d'altérer en elle les senti-
» ments de douceur, de confiance et de bonté, qui lui
» ont valu tant de renommée.

» Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice
» qui sert de sauvegarde à la propriété, à ce droit
» respecté de toutes les nations, qui n'est point l'ou-
» vrage du hasard, qui ne dérive point des privilèges
» d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports
» les plus essentiels de l'ordre public et aux pre-
» mières conditions de l'harmonie sociale.

» Par quelle fatalité, lorsque le calme commençait
» à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles
» répandues dans les provinces ! Par quelle fatalité
» s'y livre-t-on à de nouveaux excès ! Joignez-vous à
» moi pour les arrêter, et empêchons de tous nos
» efforts que des violences criminelles ne viennent

» souiller ces jours où le bonheur de la nation se pré-
» pare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens
» sur la confiance publique, *éclairez sur ses vérita-*
» *bles intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple*
» *qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis*
» *aimé quand on veut me consoler de mes peines.*
» Ah ! s'il savait à quel point je suis malheureux à la
» nouvelle d'un attentat contre les fortunes, ou d'un
» acte de violence contre les personnes, peut-être il
» m'épargnerait cette douloureuse amertume.

» Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de
» l'État, sans vous presser de vous occuper, d'une ma-
» nière instante et définitive, de tout ce qui tient au
» rétablissement de l'ordre dans les finances, et à la
» tranquillité de la multitude innombrable de ci-
» toyens qui sont unis par quelque lien à la fortune
» publique.

» Il est temps d'apaiser toutes les inquiétudes ; il
» est temps de rendre à ce royaume la force de crédit
» à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez
» pas tout entreprendre à la fois : aussi je vous invite
» à réserver pour d'autres temps une partie des biens
» dont la réunion de vos lumières vous présente le ta-
» bleau ; mais quand vous aurez ajouté à ce que vous
» avez déjà fait un plan sage et raisonnable pour
» l'exercice de la justice ; quand vous aurez assuré les
» bases d'un équilibre parfait entre les revenus et les
» dépensès de l'État ; enfin, quand vous aurez achevé
» l'ouvrage de la constitution, vous aurez acquis de
» grands droits à la reconnaissance publique ; et,
» dans la continuation successive des assemblées na-
» tionales, continuation fondée dorénavant sur cette
» constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter
» d'année en année de nouveaux moyens de prospé-
» rité. Puisse cette journée, où votre monarque vient
» s'unir à vous de la manière la plus franche et la
» plus intime, être une époque mémorable dans l'his-
» toire de cet empire ! Elle le sera, je l'espère, si mes
» vœux ardents, si mes instantes exhortations pen-
» vent être un signal de paix et de rapprochement en-
» tre vous. *Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un*
» *esprit de concorde devenu si nécessaire me fassent*
» *le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent ;*
» *je les payerai par ma reconnaissance et mon af-*
» *fection.*

» Ne professons tous, à compter de ce jour, ne pro-
» fessons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une
» seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule vo-
» lonté, l'attachement à la constitution nouvelle, et le
» désir ardent de la paix, du bonheur et de la pros-
» périté de la France ! »

NOTE 16, PAGE 61.

Je ne puis mieux faire que de citer les mémoires de M. Froment lui-même, pour donner une juste idée de l'émigration et des opinions qui la divisaient ; dans un volume intitulé *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution*, M. Froment s'exprime comme il suit, pages 4 et suivantes :

« Je me rendis secrètement à Turin (janvier 1790) auprès des princes français, pour solliciter leur approbation et leur appui. Dans un conseil qui fut tenu à mon arrivée, je leur démontrai que, *s'ils voulaient armer les partisans de l'autel et du trône, et faire marcher de pair les intérêts de la religion avec ceux de la royauté, il serait aisé de sauver l'une et l'autre.* Quoique fortement attaché à la foi de mes pères, ce n'était pas aux non-catholiques que je voulais faire la guerre, mais aux ennemis déclarés du catholicisme et de la royauté, à ceux qui disaient hautement que depuis trop longtemps on parlait de Jésus-Christ et des Bourbons, à ceux qui prétendaient étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres. Les non-catholiques *restés fidèles* à la monarchie ont toujours trouvé en moi le citoyen le plus tendre, les catholiques *rebelles* le plus implacable ennemi.

» Mon plan tendait uniquement à lier un parti, et à lui donner, autant qu'il serait en moi, de l'extension et de la consistance. Le véritable argument des révolutionnaires étant la force, je sentais que la véritable réponse était la force ; alors, comme à présent, j'étais convaincu de cette grande vérité, *qu'on ne peut étouffer une forte passion que par une plus forte encore, et que le zèle religieux pouvait seul étouffer le délire républicain.* Les miracles que le zèle de la religion a opérés depuis lors, dans la Vendée et en Espagne, prouvent que les philosophes et les révolutionnaires de tous les partis ne seraient jamais venus à bout d'établir leur système antireligieux et antisocial, pendant quelques années, sur la majeure partie de l'Europe, si les ministres de Louis XVI avaient conçu un projet tel que le mien, ou si les conseillers des princes émigrés l'avaient sincèrement adopté et réellement soutenu.

» Mais malheureusement, la plupart des personnages qui dirigeaient Louis XVI et les princes de sa maison ne raisonnaient et n'agissaient que sur des principes philosophiques, quoique les philosophes et leurs disciples fussent la cause des agents de la révolution. Ils auraient cru se couvrir de ridicule et de déshonneur s'ils avaient prononcé le seul mot de *religion*, s'ils avaient employé les puissants moyens qu'elle présente, et dont les plus grands politiques se sont servis dans tous les temps avec succès. Pendant que l'assemblée nationale cherchait à égarer le peuple et à se l'attacher par la suppression des droits féodaux, de la dîme, de la gabelle, etc., etc., ils voulaient le ramener à la soumission et à l'obéissance par l'exposé de l'incohérence des nouvelles lois, par le tableau des malheurs du roi, par des écrits au-dessus de son intelligence. Avec ces moyens, ils croyaient faire renaître dans le cœur de tous les Français un amour pur et désintéressé pour leur souverain ; ils croyaient que les clameurs des mécontents arrêteraient les entreprises des factieux, et permettraient au roi *de marcher droit au but qu'il voulait atteindre.* La valeur de mes conseils fut taxée vraisemblablement au poids de mon existence, et l'opinion des grands de la cour sur leurs titres et sur leur fortune. »

M. Froment poursuit son récit, et caractérise ailleurs les partis qui divisaient la cour fugitive, de la manière suivante, page 33 :

« Ces titres honorables, et les égards qu'on avait généralement pour moi à Turin, m'auraient fait oublier le passé et concevoir les plus flatteuses espérances pour l'avenir, si j'avais aperçu de grands moyens aux conseillers des princes, et un parfait accord parmi les hommes les plus influents dans nos affaires ; mais je voyais avec douleur l'*émigration divisée en deux partis*, dont l'un ne voulait tenter la contre-révolution que *par le secours des puissances étrangères*, et l'autre *par les royalistes de l'intérieur.*

» Le *premier parti* prétendait qu'en cédant quel-

ques provinces aux puissances, elles fourniraient aux princes français des armées assez nombreuses pour réduire les factieux; qu'avec le temps, on reconquerrait aisément les concessions qu'on aurait été forcé de faire; et que la cour, en ne contractant d'obligation *envers aucun des corps de l'État*, pourrait dicter des lois à tous les Français... Les courtisans tremblaient que la noblesse des provinces et les royalistes du tiers état n'eussent l'honneur de remettre sur son séant la monarchie défaillante. Ils sentaient qu'ils ne seraient plus les dispensateurs des grâces et des faveurs, et que leur règne finirait dès que la noblesse des provinces aurait rétabli, au prix de son sang, l'autorité royale, et mérité par là les bienfaits et la confiance de son souverain. La crainte de ce nouvel ordre de choses les portait à se réunir, sinon pour détourner les princes d'employer en aucune manière les royalistes de l'intérieur, du moins pour fixer principalement leur attention sur les cabinets de l'Europe, et les porter à fonder leurs plus grandes espérances sur les secours étrangers. Par une suite de cette crainte, ils mettaient *secrètement* en œuvre les moyens les plus efficaces pour ruiner les ressources intérieures, faire échouer les plans proposés, entre lesquels plusieurs pouvaient amener le rétablissement de l'ordre, s'ils eussent été sagement dirigés et réellement soutenus. C'est ce dont j'ai été moi-même le témoin : c'est ce que je démontrerai un jour par des faits et des témoignages authentiques; mais le moment n'est pas encore venu. Dans une conférence qui eut lieu à peu près à cette époque, au sujet du parti qu'on pouvait tirer des dispositions favorables des Lyonnais et des Francs-Comtois, j'exposai sans détour les moyens qu'on devait employer, *en même temps*, pour assurer le triomphe des royalistes du Gévaudan, des Cévennes, du Vivarais, du Comtat-Venaissin, du Languedoc et de la Provence. Pendant la chaleur de la discussion, M. le marquis d'Autichamp, maréchal de camp, *grand partisan des puissances*, me dit : « Mais les opprimés et les parents » des victimes ne chercheront-ils pas à se venger?... » — Eh! qu'importe? lui dis-je, pourvu que nous ar- » rivions à notre but! — Voyez-vous, s'écria-t-il, » comme je lui ai fait avouer qu'on exercerait des ven- » geances particulières! » Plus qu'étonné de cette observation, je dis à M. le marquis de La Rouzière, mon voisin : « Je ne croyais pas qu'une guerre civile dût » ressembler à une mission de capucins! » C'est ainsi qu'en inspirant aux princes la crainte de se rendre odieux à leurs plus cruels ennemis, les courtisans les portaient à n'employer que des demi-mesures, suffisantes sans doute pour provoquer le zèle des royalistes de l'intérieur, mais très-insuffisantes pour, après les avoir compromis, les garantir de la fureur des factieux. Depuis lors, il m'est revenu que, pendant le séjour de l'armée des princes en Champagne, M. de la Porte, aide de camp du marquis d'Autichamp, ayant fait prisonnier un républicain, crut, d'après le système de son général, qu'il le ramènerait à son devoir par une exhortation pathétique, et en lui rendant ses armes et la liberté; mais à peine le républicain eut fait quelques pas qu'il étendit par terre son vainqueur. M. le marquis d'Autichamp, oubliant alors la modération qu'il avait manifestée à Turin, incendia plusieurs villages pour venger la mort de son missionnaire imprudent.

» Le *second parti* soutenait que, puisque les puissances avaient pris plusieurs fois les armes pour humilier les Bourbons, et surtout pour empêcher Louis XIV d'assurer la couronne d'Espagne à son petit-fils, bien loin de les appeler à notre aide, il fallait au contraire ranimer le zèle du clergé, le dévouement de la noblesse, l'amour du peuple pour le roi, *et se hâter d'étouffer une querelle de famille*, dont les étrangers seraient peut-être tentés de profiter..... C'est à cette funeste division parmi les chefs de l'émigration, et à l'impéritie où à la perfidie des ministres de Louis XVI, que les révolutionnaires doivent leurs premiers succès. Je vais plus loin, et je soutiens que ce n'est point l'assemblée nationale qui a fait la révolution, mais bien les entours du roi et des princes; je soutiens que les ministres ont livré Louis XVI aux ennemis de la royauté comme certains faiseurs ont livré les princes et Louis XVIII aux ennemis de la France; je soutiens que la plupart des courtisans qui entouraient les rois Louis XVI, Louis XVIII et les princes de leurs maisons étaient et sont *des charlatans, de vrais eunuques politiques*; que c'est à leur inertie, à leur lâcheté ou à leur trahison que l'on doit imputer tous les maux que la France a soufferts, et ceux qui menacent encore le monde entier. Si je portais un grand nom et que j'eusse été du conseil des Bourbons, je ne survivrais pas à l'idée qu'une horde de vils et de lâches brigands, dont pas un n'a montré dans aucun genre ni génie ni talent supérieur, soit parvenue à renverser le trône, à établir sa domination dans les plus puissants États de l'Europe, à faire trembler l'univers; et lorsque cette idée me poursuit, je m'ensevelis dans l'obscurité de mon existence, pour me mettre à l'abri du blâme, comme elle m'a mis dans l'impuissance d'arrêter les progrès de la révolution. »

NOTE 17, PAGE 71.

J'ai déjà cité quelques passages des Mémoires de Ferrières, relativement à la première séance des états généraux. Comme rien n'est plus important que de constater les vrais sentiments que la révolution excitait dans les cœurs, je crois devoir donner la description de la fédération par ce même Ferrières. On y verra si l'enthousiasme était vrai, s'il était communicatif, et si cette révolution était aussi hideuse qu'on a voulu la faire.

« Cependant les fédérés arrivaient de toutes les parties de l'empire. On les logeait chez des particuliers, qui s'empressaient de fournir lits, draps, bois, et tout ce qui pouvait contribuer à rendre le séjour de la capitale agréable et commode. La municipalité prit des mesures pour qu'une si grande affluence d'étrangers ne troublât pas la tranquillité publique. Douze mille ouvriers travaillaient sans relâche à préparer le Champ-de-Mars. Quelque activité que l'on mît à ce travail, il avançait lentement. On craignait qu'il ne pût être achevé le 14 juillet, jour irrévocablement fixé pour la cérémonie, parce que c'était l'époque fameuse de l'insurrection de Paris et de la prise de la Bastille. Dans cet embarras, les districts invitent, au nom de la patrie, les bons citoyens à se joindre aux ouvriers. Cette invitation civique électrise toutes les têtes; les femmes partagent l'enthousiasme et le propagent; on voit des séminaristes, des écoliers, des sœurs du pot, des chartreux vieillis dans la solitude, quitter leurs cloîtres et courir au Champ-de-Mars, une pelle sur le dos, portant des bannières ornées d'emblèmes patriotiques. Là, tous les citoyens, mêlés, confondus, forment un atelier immense et mobile dont chaque point présente un groupe varié : la courtisane échevelée se trouve à côté de la citoyenne pudibonde, le capucin traîne le

baquet avec le chevalier de Saint-Louis, le portefaix avec le petit-maître du Palais-Royal, la robuste harengère pousse la brouette remplie par la femme élégante et à vapeurs ; le peuple aisé, le peuple indigent, le peuple vêtu, le peuple en haillons, vieillards, enfants, comédiens, Cent-Suisses, commis, travaillant et reposant, acteurs et spectateurs, offrent à l'œil étonné une scène pleine de vie et de mouvement; des tavernes ambulantes, des boutiques portatives, augmentent le charme et la gaieté de ce vaste et ravissant tableau ; les chants, les cris de joie, le bruit des tambours, des instruments militaires, celui des bêches, des brouettes, les voix des travailleurs qui s'appellent, qui s'encouragent.... L'âme se sentait affaissée sous le poids d'une délicieuse ivresse à la vue de tout un peuple redescendu aux doux sentiments d'une fraternité primitive. Neuf heures sonnées, les groupes se démêlent. Chaque citoyen regagne l'endroit où s'est placée sa section, se rejoint à sa famille, à ses connaissances. Les bandes se mettent en marche au son des tambours, reviennent à Paris, précédées de flambeaux, lâchant de temps en temps des sarcasmes contre les aristocrates, et chantant le fameux air *Ça ira*.

» Enfin le 14 juillet, jour de la fédération, arrive parmi les espérances des uns, les alarmes et les terreurs des autres. Si cette grande cérémonie n'eut pas le caractère sérieux et auguste d'une fête à la fois nationale et religieuse, caractère presque inconciliable avec l'esprit français, elle offrit cette douce et vive image de la joie et de l'enthousiasme, mille fois plus touchante. Les fédérés, rangés par départements, sous quatre-vingt-trois bannières, partirent de l'emplacement de la Bastille; les députés des troupes de ligne, des troupes de mer, la garde nationale parisienne, des tambours, des chœurs de musique, les drapeaux des sections, ouvraient et fermaient la marche.

» Les fédérés traversèrent les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, et se rendirent par le Cours-la-Reine à un pont de bateaux construit sur la rivière. Ils reçurent à leur passage les acclamations d'un peuple immense répandu dans les rues, aux fenêtres des maisons, sur les quais. La pluie qui tombait à flots ne dérangea ni ne ralentit la marche. Les fédérés, dégouttant d'eau et de sueur, dansaient des farandoles, criaient : Vivent nos frères les Parisiens! On leur descendait par les fenêtres du vin, des jambons, des fruits, des cervelas; on les comblait de bénédictions. L'assemblée nationale joignit le cortége à la place Louis XV, et marcha entre le bataillon des vétérans et celui des jeunes élèves de la patrie : image expressive qui semblait réunir à elle seule tous les âges et tous les intérêts.

» Le chemin qui conduit au Champ-de-Mars était couvert de peuple qui battait des mains, qui chantait : *Ça ira*. Le quai de Chaillot et les hauteurs de Passy présentaient un long amphithéâtre, où l'élégance et l'ajustement, les charmes, les grâces des femmes, enchantaient l'œil, et ne lui laissaient pas même la faculté d'asseoir une préférence. La pluie continuait de tomber ; personne ne paraissait s'en apercevoir : la gaieté française triomphait et du mauvais temps, et des mauvais chemins, et de la longueur de la marche.

» M. de Lafayette, montant un superbe cheval et entouré de ses aides de camp, donnait des ordres et recevait les hommages du peuple et des fédérés. La sueur lui coulait sur le visage. Un homme, que personne ne connaît, perce la foule, s'avance, tenant une bouteille d'une main, un verre de l'autre : *Mon général, vous avez chaud, buvez un coup!* Cet homme lève sa bouteille, emplit un grand verre, le présente à M. de Lafayette. M. de Lafayette reçoit le verre, regarde un moment l'inconnu, avale le vin d'un seul trait. Le peuple applaudit. Lafayette promène un sourire de complaisance et un regard bénévole et confiant sur la multitude, et ce regard semble dire : « Je ne concevrai jamais aucun soupçon, je n'aurai jamais aucune inquiétude, tant que je serai au milieu de vous. »

» Cependant plus de trois cent mille hommes et femmes de Paris et des environs, rassemblés dès les six heures du matin au Champ-de-Mars, assis sur des gradins de gazon qui formaient un cirque immense, mouillés, crottés, s'armant de parasols contre les torrents d'eau qui les inondaient, s'essuyant le visage au moindre rayon du soleil, rajustant leurs coiffures, attendaient en riant et en causant les fédérés et l'assemblée nationale On avait élevé un vaste amphithéâtre pour le roi, la famille royale, les ambassadeurs et les députés. Les fédérés les premiers arrivés commencent à danser des farandoles ; ceux qui suivent se joignent à eux, en formant une ronde qui embrasse bientôt une partie du Champ-de-Mars. C'était un spectacle digne de l'observateur philosophe, que cette foule d'hommes, venus des parties les plus opposées de la France, entraînés par l'impulsion du caractère national, bannissant tout souvenir du passé, toute idée du présent, toute crainte de l'avenir, se livrant à une délicieuse insouciance, et trois cent mille spectateurs de tout âge, de tout sexe, suivant leurs mouvements, battant la mesure avec les mains, oubliant la pluie, la faim et l'ennui d'une longue attente. Enfin tout le cortége étant entré au Champ-de-Mars, la danse cesse, chaque fédéré va rejoindre sa bannière. L'évêque d'Autun se prépare à célébrer la messe à un autel à l'antique, dressé au milieu du Champ-de-Mars. Trois cents prêtres vêtus d'aubes blanches, coupées de larges ceintures tricolores, se rangent aux quatre coins de l'autel. L'évêque d'Autun bénit l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières : il entonne le *Te Deum*. Douze cents musiciens exécutent ce cantique. Lafayette, à la tête de l'état-major de la milice parisienne et des députés des armées de terre et de mer, monte à l'autel, et jure, au nom des troupes et des fédérés, d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi. Une décharge de quatre pièces de canon annonce à la France ce serment solennel. Les douze cents musiciens font retentir l'air de chants militaires ; les drapeaux, les bannières s'agitent, les sabres tirés étincellent. Le président de l'assemblée nationale répète le même serment. Le peuple et les députés y répondent par des cris de *Je le jure*. Alors le roi se lève, et prononce d'une voix forte : *Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par moi*. La reine prend le dauphin dans ses bras, le présente au peuple, et dit : *Voilà mon fils, il se réunit, ainsi que moi, dans ces mêmes sentiments*. Ce mouvement inattendu fut payé par mille cris de : Vive le roi! Vive la reine! Vive M. le dauphin! Les canons continuaient de mêler leurs sons majestueux aux sons guerriers des instruments militaires et aux acclamations du peuple; le temps s'était éclairci : le soleil se montrait dans tout son éclat; il semblait que l'Eternel même voulût être témoin de ce mutuel engagement, et le ratifier par sa présence... Oui, il le vit, il l'entendit! et les maux affreux qui depuis ce jour n'ont cessé de désoler la France, ô Providence toujours active et toujours fidèle! sont le juste châtiment d'un parjure. Tu as frappé et le monarque et les sujets qui ont violé leur serment!

» L'enthousiasme et les fêtes ne se bornèrent pas au jour de la fédération. Ce fut, pendant le séjour des fédérés à Paris, une suite continuelle de repas, de

Google

danses et de joie. On alla encore au Champ-de-Mars ; on y but, on y chanta, on y dansa. M. de Lafayette passa en revue une partie de la garde nationale des départements et de l'armée de ligne. Le roi, la reine et M. le dauphin se trouvèrent à cette revue. Ils y furent accueillis avec acclamations. La reine donna, d'un air gracieux, sa main à baiser aux fédérés, leur montra M. le dauphin. Les fédérés, avant de quitter la capitale, allèrent rendre leurs hommages au roi ; tous lui témoignèrent le plus profond respect, le plus entier dévouement. Le chef des Bretons mit un genou en terre, et présentant son épée à Louis XVI : « Sire, je vous remets, pure et sacrée, l'épée des fidèles Bretons : elle ne se teindra que du sang de vos ennemis. » — « Cette épée ne peut être en de meilleures mains que dans les mains de mes chers Bretons, répondit Louis XVI en relevant le chef des Bretons et en lui rendant son épée; je n'ai jamais douté de leur tendresse et de leur fidélité : assurez-les que je suis le père, le frère, l'ami de tous les Français. » Le roi, vivement ému, serre la main du chef des Bretons et l'embrasse. Un attendrissement mutuel prolonge quelques instants cette scène touchante. Le chef des Bretons reprend le premier la parole : « Sire, tous les Français, si j'en juge par nos cœurs, vous chérissent et vous chériront, parce que vous êtes un roi citoyen. »

» La municipalité de Paris voulut aussi donner une fête aux fédérés. Il y eut joute sur la rivière, feu d'artifice, illumination, bal et rafraîchissements à la halle au blé, bal sur l'emplacement de la Bastille. On lisait à l'entrée de l'enceinte ces mots en gros caractères : *Ici l'on danse*, rapprochement heureux, qui contrastait d'une manière frappante avec l'antique image d'horreur et de désespoir que retraçait le souvenir de cette odieuse prison. Le peuple allait et venait de l'un à l'autre endroit, sans trouble, sans embarras. La police, en défendant la circulation des voitures, avait prévenu les accidents si communs dans les fêtes, et anéanti le bruit tumultueux des chevaux, des roues, des cris de *gare;* bruit qui fatigue, étourdit les citoyens, leur laisse à chaque instant la crainte d'être écrasés, et donne à la fête la plus brillante et la mieux ordonnée l'apparence d'une fuite. Les fêtes publiques sont essentiellement pour le peuple. C'est lui seul qu'on doit envisager. Si les riches veulent en partager les plaisirs, qu'ils se fassent peuple ce jour-là ; ils y gagneront des sensations inconnues, et ne troubleront pas la joie de leurs concitoyens.

» Ce fut aux Champs-Élysées que les hommes sensibles jouirent avec plus de satisfaction de cette charmante fête populaire. Des cordons de lumière pendaient à tous les arbres, des guirlandes de lampions les enlaçaient les uns aux autres, des pyramides de feu, placées de distance en distance, répandaient un jour pur que l'énorme masse des ténèbres environnantes rendait encore plus éclatant par son contraste. Le peuple remplissait les allées et les gazons. Le bourgeois, assis avec sa femme au milieu de ses enfants, mangeait, causait, se promenait, et sentait doucement son existence. Ici, des jeunes filles et des jeunes garçons dansaient au son de plusieurs orchestres disposés dans les clairières qu'on avait ménagées. Plus loin, quelques mariniers en gilet et en caleçon, entourés de groupes nombreux qui les regardaient avec intérêt, s'efforçaient de grimper le long de grands mâts frottés de savon, et de gagner un prix réservé à celui qui parviendrait à enlever un drapeau tricolore attaché à leur sommet. Il fallait voir les rires prodigués à ceux qui se voyaient contraints d'abandonner l'entreprise, les encouragements donnés à ceux qui, plus heureux ou plus adroits, paraissaient devoir atteindre le but... Une joie douce, sentimentale, répandue sur tous les visages, brillant dans tous les yeux, retraçait les paisibles jouissances des ombres heureuses dans les champs Élysées des anciens. Les robes blanches d'une multitude de femmes, errant sous les arbres de ces belles allées, augmentaient encore l'illusion. »

(*Ferrières, tome II, page* 89.)

NOTE 18, PAGE 72.

M. de Talleyrand avait prédit d'une manière très-remarquable les résultats financiers du papier-monnaie. Dans son discours, il montre d'abord la nature de cette monnaie, la caractérise avec la plus grande justesse, et démontre les raisons de sa prochaine infériorité.

« L'assemblée nationale, dit-il, ordonnera-t-elle une émission de deux milliards d'assignats-monnaie? On préjuge de cette seconde émission par le succès de la première, mais on ne veut pas voir que les besoins du commerce, ralenti par la révolution, ont dû faire accueillir avec avidité notre premier numéraire conventionnel; et ces besoins étaient tels, que, dans mon opinion, il eût été adopté, ce numéraire, même quand il n'eût pas été forcé : faire militer ce premier succès, qui même n'a pas été complet, puisque les assignats perdent, en faveur d'une seconde et plus ample émission, c'est s'exposer à de grands dangers; car l'empire de la loi a sa mesure, et cette mesure c'est l'intérêt que les hommes ont à la respecter ou à l'enfreindre.

» Sans doute les assignats auront des caractères de sûreté que n'a jamais eus aucun papier-monnaie ; nul n'aura été créé sur un gage aussi précieux, revêtu d'une hypothèque aussi solide : je suis loin de le nier. L'assignat, considéré comme titre de créance, a une valeur positive et matérielle; cette valeur de l'assignat est précisément la même que celle du domaine qu'il représente; mais cependant, il faut convenir avant tout que jamais aucun papier national ne marchera de pair avec les métaux ; jamais le signe supplémentaire du premier signe représentatif de la richesse n'aura la valeur exacte de son modèle : le titre même constate le besoin, et le besoin porte crainte et défiance autour de lui.

» Pourquoi l'assignat-monnaie sera-t-il toujours au-dessous de l'argent ? C'est d'abord parce qu'on doutera toujours de l'application exacte de ses rapports entre la masse des assignats et celle des biens nationaux ; c'est qu'on sera longtemps incertain sur la consommation des ventes ; c'est qu'on ne conçoit pas à quelle époque deux milliards d'assignats, représentant à peu près la valeur des domaines, se trouveront éteints ; c'est parce que, l'argent étant mis en concurrence avec le papier, l'un et l'autre deviennent marchandise ; et plus une marchandise est abondante, plus elle doit perdre de son prix; c'est qu'avec de l'argent on pourra toujours se passer d'assignats, tandis qu'il est impossible avec des assignats de se passer d'argent, et heureusement le besoin absolu d'argent conservera dans la circulation quelques espèces, car le plus grand de tous les maux serait d'en être absolument privé. »

Plus loin l'orateur ajoute :

« Créer un assignat-monnaie, ce n'est pas assurément représenter un métal-marchandise, c'est unique-

ment représenter un métal-monnaie : or un métal simplement monnaie ne peut, quelque idée qu'on y attache, représenter celui qui est en même temps monnaie et marchandise. L'assignat-monnaie, quelque sûr, quelque solide qu'il puisse être, est donc une abstraction de la monnaie métallique ; il n'est donc que le signe libre ou forcé, non pas de la richesse, mais simplement du crédit. Il suit de là que donner au papier les fonctions de monnaie, en le rendant, comme l'autre monnaie, intermédiaire entre tous les objets d'échange, c'est changer la quantité reconnue pour unité, autrement appelée dans cette matière l'*étalon de la monnaie ;* c'est opérer en un moment ce que les siècles opèrent à peine dans un État qui s'enrichit; et si, pour emprunter l'expression d'un savant étranger, la monnaie fait à l'égard du prix des choses la même fonction que les degrés, minutes et secondes à l'égard des angles, ou les échelles à l'égard des cartes géographiques ou plans quelconques, je demande ce qui doit résulter de cette altération dans la mesure commune? »

Après avoir montré ce qu'était la monnaie nouvelle, M. de Talleyrand prédit avec une singulière précision la confusion qui en résulterait dans les transactions privées :

« Mais enfin suivons les assignats dans leur marche, et voyons quelle route ils auront à parcourir. Il faudra donc que le créancier remboursé achète des domaines avec des assignats, ou qu'il les garde, ou qu'il les emploie à d'autres acquisitions. S'il achète des domaines, alors votre but sera rempli : je m'applaudirai avec vous de la création des assignats, parce qu'ils ne seront pas disséminés dans la circulation, parce qu'enfin ils n'auront fait que ce que je vous propose de donner aux créances publiques, la faculté d'être changées contre les domaines publics. Mais si ce créancier défiant préfère de perdre des intérêts en conservant un titre inactif; mais s'il convertit des assignats en métaux pour les enfouir, ou en effets sur l'étranger pour les transporter; mais si ces dernières classes sont beaucoup plus nombreuses que la première; si, en un mot, les assignats s'arrêtent longtemps dans la circulation avant de venir s'anéantir dans la caisse de l'extraordinaire ; s'ils parviennent forcément et séjournent dans les mains d'hommes obligés de les recevoir au pair, et qui, ne devant rien, ne pourront s'en servir qu'avec perte ; s'ils sont l'occasion d'une grande injustice commise par tous les débiteurs vis-à-vis des créanciers antérieurs, à recevoir les assignats au pair de l'argent, tandis qu'elle sera démentie dans l'effet qu'elle ordonne, puisqu'il sera impossible d'obliger les vendeurs à les prendre au pair des espèces, c'est-à-dire sans augmenter le prix de leurs marchandises en raison de la perte des assignats : alors combien cette opération ingénieuse aurait-elle trompé le patriotisme de ceux dont la sagacité l'a présentée, et dont la bonne foi la défend; et à quels regrets inconsolables ne serions-nous pas condamnés ! »

On ne peut donc pas dire que l'assemblée constituante ait complétement ignoré le résultat possible de sa détermination; mais à ces prévisions on pouvait opposer une de ces réponses qu'on n'ose jamais faire sur le moment, mais qui seraient péremptoires, et qui le deviennent dans la suite : cette réponse était la nécessité; la nécessité de pourvoir aux finances, et de diviser les propriétés.

NOTE 19, PAGE 74.

Il n'est pas possible que sur un ouvrage composé collectivement, et par un grand nombre d'hommes, il n'y ait diversité d'avis. L'unanimité n'ayant jamais lieu, excepté sur certains points très-rares, il faut que chaque partie soit improuvée par ceux qui ont voté contre. Ainsi chaque article de la constitution de 91 devait trouver des improbateurs dans les auteurs mêmes de cette constitution ; mais néanmoins l'ensemble était leur ouvrage réel et incontestable. Ce qui arrivait ici était inévitable dans tout corps délibérant, et le moyen de Mirabeau n'était qu'une supercherie. On peut même dire qu'il y avait peu de délicatesse dans son procédé ; mais il faut beaucoup excuser chez un être puissant, désordonné, que la moralité du but rend très-facile sur celle des moyens ; je dis moralité du but, car Mirabeau croyait sincèrement à la nécessité d'une constitution modifiée; et bien que son ambition, ses petites rivalités personnelles, contribuassent beaucoup à l'éloigner du parti populaire, il était sincère dans sa crainte de l'anarchie. D'autres que lui redoutaient la cour et l'aristocratie plus que le peuple. Ainsi partout il y avait, selon les positions, des craintes différentes, et partout vraies. La conviction change avec les points de vue, et la moralité, c'est-à-dire la sincérité, se trouve également dans les côtés les plus opposés.

NOTE 20, PAGE 75.

Ferrières, témoin oculaire des intrigues de cette époque, rapporte lui-même celles qui furent employées pour empêcher le serment des prêtres. Cette page me semble trop caractéristique pour n'être pas citée :

« Les évêques et les révolutionnaires s'agitèrent et intriguèrent, les uns pour faire prêter le serment, les autres pour empêcher qu'on ne le prêtât. Les deux partis sentaient l'influence qu'aurait dans les provinces la conduite que tiendraient les ecclésiastiques de l'assemblée. Les évêques se rapprochèrent de leurs curés ; les dévots et les dévotes se mirent en mouvement. Toutes les conversations ne roulèrent plus que sur le serment du clergé. On eût dit que le destin de la France et le sort de tous les Français dépendaient de sa prestation ou de sa non-prestation. Les hommes les plus libres dans leurs opinions religieuses, les femmes les plus décriées par leurs mœurs, devinrent tout à coup de sévères théologiens, d'ardents missionnaires de la pureté et de l'intégrité de la foi romaine.

» Le *Journal de Fontenay*, *l'Ami du roi*, la *Gazette de Durosoir*, employèrent leurs armes ordinaires, l'exagération, le mensonge, la calomnie. On répandit une foule d'écrits dans lesquels la constitution civile du clergé était traitée de schismatique, d'hérétique, de destructive de la religion. Les dévotes colportèrent des écrits de maison en maison ; elles priaient, conjuraient, menaçaient, selon les penchants et les caractères. On montrait aux uns le clergé triomphant, l'assemblée dissoute, les ecclésiastiques prévaricateurs dépouillés de leurs bénéfices, enfermés

Digitized by Google

dans leurs maisons de correction ; les ecclésiastiques fidèles couverts de gloire, comblés de richesses. Le pape allait lancer ses foudres sur une assemblée sacrilége et sur les prêtres apostats. Les peuples dépourvus de sacrements se soulèveraient, les puissances étrangères entreraient en France, et cet édifice d'iniquité et de scélératesse s'écroulerait sur ses propres fondements. »

(*Ferrières, tome II, page* 198.)

NOTE 21, PAGE 77.

M. Froment rapporte le fait suivant dans son écrit déjà cité :

« Dans ces circonstances, les princes projetaient de former dans l'intérieur du royaume, aussitôt qu'ils le pourraient, des légions de tous les fidèles sujets du roi, pour s'en servir jusqu'au moment où les troupes de ligne seraient entièrement réorganisées. Désireux d'être à la tête des royalistes que j'avais dirigés et commandés en 1789 et 1790, j'écrivis à Monsieur, comte d'Artois, pour supplier son altesse royale de m'accorder un brevet de colonel-commandant, conçu de manière que tout royaliste qui, comme moi, réunirait sous ses ordres un nombre suffisant de vrais citoyens pour former une légion, pût se flatter d'obtenir la même faveur. Monsieur, comte d'Artois, applaudit à mon idée, et accueillit favorablement ma demande; mais les membres du conseil ne furent pas de son avis : ils trouvaient si étrange qu'un bourgeois prétendît à un brevet militaire, que l'un d'eux me dit avec humeur : *Pourquoi ne demandez-vous pas un évêché?* Je ne répondis à l'observateur que par des éclats de rire qui déconcertèrent un peu sa gravité. Cependant la question fut débattue de nouveau chez M. de Flaschlanden ; les délibérateurs furent d'avis de qualifier ces nouveaux corps de *légions bourgeoises*. Je leur observai : « Que sous cette dénomination ils » recréeraient simplement les gardes nationales ; que » les princes ne pourraient les faire marcher partout » où besoin serait, parce qu'elles prétendraient n'être » tenues de défendre que leurs propres foyers ; qu'il » était à craindre que les factieux ne parvinssent à les » mettre aux prises avec les troupes de ligne; qu'avec » de vains mots, ils avaient armé le peuple contre les » dépositaires de l'autorité publique; qu'il serait donc » plus politique de suivre leur exemple, et de donner » à ces nouveaux corps la dénomination de *milices* » *royales* ; que.... »

» M. l'évêque d'Arras, m'interrompant brusquement, me dit : « Non, non, monsieur; il faut qu'il y ait du » *bourgeois* dans votre brevet; » et le baron de Flaschlanden, qui le rédigea, y mit du *bourgeois*. »

(*Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution, page* 62.)

NOTE 22, PAGE 84.

Voici des détails sur le retour de Varennes, que madame Campan tenait de la bouche de la reine même :

« Dès le jour de mon arrivée, la reine me fit entrer dans son cabinet, pour me dire qu'elle aurait grand besoin de moi pour des relations qu'elle avait établies avec MM. Barnave, Duport et Alexandre Lameth. Elle m'apprit que M. J*** était son intermédiaire avec ces débris du parti constitutionnel, qui avaient de bonnes intentions malheureusement trop tardives, et me dit que Barnave était un homme digne d'inspirer de l'estime. Je fus étonnée d'entendre prononcer ce nom de Barnave avec tant de bienveillance. Quand j'avais quitté Paris, un grand nombre de personnes n'en parlaient qu'avec horreur. Je lui fis cette remarque; elle ne s'en étonna point, mais elle me dit qu'il était bien changé; que ce jeune homme, plein d'esprit et de sentiments nobles, était de cette classe distinguée par l'éducation, et seulement égarée par l'ambition que fait naître un mérite réel. « Un sentiment d'orgueil » que je ne saurais trop blâmer dans un jeune homme » du tiers état, disait la reine en parlant de Barnave, » lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la route » des honneurs et de la gloire pour la classe dans la- » quelle il est né : si jamais la puissance revient dans » nos mains, le pardon de Barnave est d'avance écrit » dans nos cœurs. » La reine ajoutait qu'il n'en était pas de même à l'égard des nobles qui s'étaient jetés dans le parti de la révolution, eux qui obtenaient toutes les faveurs, et souvent au détriment des gens d'un ordre inférieur, parmi lesquels se trouvaient les plus grands talents; enfin que les nobles, nés pour être le rempart de la monarchie, étaient trop coupables d'avoir trahi sa cause pour en mériter leur pardon. La reine m'étonnait de plus en plus par la chaleur avec laquelle elle justifiait l'opinion favorable qu'elle avait conçue de Barnave. Alors elle me dit que sa conduite en route avait été parfaite, tandis que la rudesse républicaine de Pétion avait été outrageante; qu'il mangeait, buvait dans la berline du roi avec malpropreté, jetant les os de volaille par la portière, au risque de les envoyer jusque sur le visage du roi; haussant son verre, sans dire un mot, quand madame Élisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait assez; que ce ton offensant était calculé, puisque cet homme avait reçu de l'éducation; que Barnave en avait été révolté. Pressé par la reine de prendre quelque chose : « Madame, répondit Barnave, les députés de l'assemblée nationale, dans une circonstance aussi solennelle, ne doivent occuper Vos Majestés que de leur mission, et nullement de leurs besoins. » Enfin ses respectueux égards, ses attentions délicates et toutes ses paroles avaient gagné non-seulement sa bienveillance, mais celle de madame Élisabeth.

» Le roi avait commencé à parler à Pétion sur la situation de la France et sur les motifs de sa conduite, qui étaient fondés sur la nécessité de donner au pouvoir exécutif une force nécessaire à son action pour le bien même de l'acte constitutionnel, puisque la France ne pouvait être république... « Pas encore, à la vérité, lui répondit Pétion, parce que les Français ne sont pas assez mûrs pour cela. » Cette audacieuse et cruelle réponse imposa silence au roi, qui le garda jusqu'à son arrivée à Paris. Pétion tenait dans ses genoux le petit dauphin; il se plaisait à rouler dans ses doigts les beaux cheveux blonds de l'intéressant enfant; et, parlant avec action, il tirait ses boucles assez fort pour le faire crier.... « Donnez-moi mon fils, lui dit » la reine ; il est accoutumé à des soins, à des égards » qui le disposent peu à tant de familiarités. »

» Le chevalier de Dampierre avait été tué près de la voiture du roi, en sortant de Varennes. Un pauvre curé de village, à quelques lieues de l'endroit où ce crime venait d'être commis, eut l'imprudence de s'ap-

procher pour parler au roi; les cannibales qui environnaient la voiture se jettent sur lui. « Tigres, leur » cria Barnave, avez-vous cessé d'être Français? Na- » tion de braves, êtes-vous devenue un peuple d'as- » sassins?.... » Ces seules paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé déjà terrassé. Barnave, en les prononçant, s'était jeté presque hors de la portière, et madame Élisabeth, touchée de ce noble élan, le retenait par son habit. La reine disait, en parlant de cet événement, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours; et que, dans cette circonstance, la pieuse Élisabeth retenant Barnave par le pan de son habit lui avait paru la chose la plus surprenante. Ce député avait éprouvé un autre genre d'étonnement. Les dissertations de madame Élisabeth sur la situation de la France, son éloquence douce et persuasive, la noble simplicité avec laquelle elle entretenait Barnave, sans s'écarter en rien de sa dignité, tout lui parut céleste dans cette divine princesse, et son cœur disposé sans doute à de nobles sentiments, s'il n'eût pas suivi le chemin de l'erreur, fut soumis par la plus touchante admiration. La conduite des deux députés fit connaître à la reine la séparation totale entre le parti républicain et le parti constitutionnel. Dans les auberges où elle descendait, elle eut quelques entretiens particuliers avec Barnave. Celui-ci parla beaucoup des fautes des royalistes dans la révolution, et dit qu'il avait trouvé les intérêts de la cour si faiblement, si mal défendus, qu'il avait été tenté plusieurs fois d'aller lui offrir un athlète courageux qui connût l'esprit du siècle et celui de la nation. La reine lui demanda quels auraient été les moyens qu'il lui aurait conseillé d'employer. — « La popularité, madame. — Et comment pouvais-je » en avoir? repartit Sa Majesté; elle m'était enlevée. » — Ah! madame, il vous était bien plus facile, à » vous, de la conquérir qu'à moi de l'obtenir. » Cette assertion fournirait matière à commentaire; je me borne à rapporter ce curieux entretien. »

(*Mémoires de madame Campan, tome II, pages* 150 *et suivantes.*)

NOTE 23, PAGE 85.

Voici la réponse elle-même, ouvrage de Barnave, et modèle de raison, d'adresse et de dignité.

« Je vois, messieurs, dit Louis XVI aux commis- » saires, je vois par l'objet de la mission qui vous est » donnée qu'il ne s'agit point ici d'un interrogatoire; » ainsi je veux bien répondre aux désirs de l'assem- » blée. Je ne craindrai jamais de rendre publics les » motifs de ma conduite. Ce sont les outrages et les » menaces qui m'ont été faits, à ma famille et à moi, » le 18 avril, qui sont la cause de ma sortie de Paris. » Plusieurs écrits ont cherché à provoquer des vio- » lences contre ma personne et contre ma famille. J'ai » cru qu'il n'y avait plus de sûreté ni même de dé- » cence pour moi de rester plus longtemps dans cette » ville. Jamais mon intention n'a été de quitter le » royaume; je n'ai eu aucun concert sur cet objet, ni » avec les puissances étrangères, ni avec mes parents, » ni avec aucun des Français émigrés. Je puis donner » en preuve de mes intentions que des logements » étaient préparés à Montmédy pour me recevoir. » J'avais choisi cette place parce qu'étant fortifiée, ma » famille y serait plus en sûreté; qu'étant près de la » frontière, j'aurais été plus à portée de m'opposer à » toute espèce d'invasion en France, si on avait voulu » en tenter quelqu'une. Un de mes principaux motifs, » en quittant Paris, était de faire tomber l'argument » de ma non-liberté, ce qui pouvait fournir une occa- » sion de troubles. Si j'avais eu l'intention de sortir » du royaume, je n'aurais pas publié mon mémoire le » jour même de mon départ, j'aurais attendu d'être » hors des frontières; mais je conservais toujours le » désir de retourner à Paris. C'est dans ce sens que » l'on doit entendre la dernière phrase de mon mé- » moire, dans laquelle il est dit : Français, et vous » surtout, Parisiens, quel plaisir n'aurai-je pas à me » retrouver au milieu de vous !... Je n'avais dans ma » voiture que trois mille louis en or et cinquante-six » mille livres en assignats. Je n'ai prévenu Monsieur » de mon départ que peu de temps auparavant. Mon- » sieur n'est passé dans le pays étranger que parce » qu'il était convenu avec moi que nous ne suivrions » pas la même route; il devait revenir en France après » moi. Le passe-port était nécessaire pour faciliter » mon voyage; il n'avait été indiqué pour le pays » étranger que parce qu'on n'en donne pas au bureau » des affaires étrangères pour l'intérieur du royaume. » La route de Francfort n'a pas même été suivie. Je » n'ai fait aucune protestation que dans le mémoire » que j'ai laissé avant mon départ. Cette protestation » ne porte pas, ainsi que son contenu l'atteste, sur le » fond des principes de la constitution, mais sur la » forme des sanctions, c'est-à-dire sur le peu de liberté » dont je paraissais jouir, et sur ce que les décrets » n'ayant pas été présentés en masse, je ne pouvais » juger de l'ensemble de la constitution. Le principal » reproche contenu dans le mémoire se rapporte aux » difficultés dans les moyens d'administration et d'exé- » cution. J'ai reconnu dans mon voyage que l'opinion » publique était décidée en faveur de la constitution; » je ne croyais pas pouvoir juger pleinement cette » opinion publique à Paris; mais dans les notions que » j'ai recueillies personnellement pendant ma route, » je me suis convaincu combien il est nécessaire au » soutien de la constitution de donner de la force aux » pouvoirs établis pour maintenir l'ordre public. Aus- » sitôt que j'ai reconnu la volonté générale, je n'ai » point hésité, comme je n'ai jamais hésité à faire le » sacrifice de tout ce qui m'est personnel. Le bonheur » du peuple a toujours été l'objet de mes désirs. J'ou- » blierai volontiers tous les désagréments que j'ai » essuyés, si je puis assurer la paix et la félicité de la » nation. »

NOTE 24, PAGE 88.

Bouillé avait un ami intime dans le comte de Gouvernet; et, quoique leur opinion ne fût pas à beaucoup près la même, ils avaient beaucoup d'estime l'un pour l'autre. Bouillé, qui ménage peu les constitutionnels, s'exprime de la manière la plus honorable à l'égard de M. de Gouvernet, et semble lui accorder toute confiance. Pour donner dans ses mémoires une idée de ce qui se passait dans l'assemblée à cette époque, il cite la lettre suivante, écrite à lui-même par le comte de Gouvernet, le 26 août 1791 :

« Je vous avais donné des espérances que je n'ai » plus : cette fatale constitution, qui devait être ré-

» visée, améliorée, ne le sera pas. Elle restera ce » qu'elle est, un code d'anarchie, une source de calamités; et notre malheureuse étoile fait qu'au moment » où les démocrates eux-mêmes sentaient une partie » de leurs torts, ce sont les aristocrates qui, en leur » refusant leur appui, s'opposent à la réparation. Pour » vous éclairer, pour me justifier vis-à-vis de vous de » vous avoir peut-être donné un faux espoir, il faut » reprendre les choses de plus haut, et vous dire tout » ce qui s'est passé, puisque j'ai aujourd'hui une occasion sûre pour vous écrire.

» Le jour et le lendemain du départ du roi, les deux » côtés de l'assemblée restèrent en observation sur » leurs mouvements respectifs. Le parti populaire » était fort consterné, le parti royaliste fort inquiet. » La moindre indiscrétion pouvait réveiller la fureur » du peuple. Tous les membres du côté droit se turent, » et ceux du côté gauche laissèrent à leurs chefs la » proposition des mesures qu'ils appelèrent de *sûreté*, » et qui ne furent contredites par personne. Le second » jour du départ, les jacobins devinrent menaçants, et » les constitutionnels modérés. Ils étaient alors et ils » sont encore bien plus nombreux que les jacobins. Ils » parlèrent d'accommodement, de députation au roi. » Deux d'entre eux proposèrent à M. Malouet des conférences qui devaient s'ouvrir le lendemain; mais » on apprit l'arrestation du roi, et il n'en fut plus » question. Cependant, leurs opinions s'étant manifestées, ils se virent par là même séparés plus que » jamais des enragés. Le retour de Barnave, le respect » qu'il avait témoigné au roi et à la reine, tandis que » le féroce Pétion insultait à leur malheur, la reconnaissance que Leurs Majestés marquèrent à Barnave, » ont changé en quelque sorte le cœur de ce jeune » homme, jusqu'alors impitoyable. C'est, comme vous » savez, le plus capable et un des plus influents de » son parti. Il avait donc rallié à lui les quatre cinquièmes du côté gauche, non-seulement pour sauver » le roi de la fureur des jacobins, mais pour lui » rendre une partie de son autorité, et lui donner » aussi les moyens de se défendre à l'avenir, en se tenant dans la ligne constitutionnelle. Quant à cette » dernière partie du plan de Barnave, il n'y avait dans » le secret que Lameth et Duport; car la tourbe constitutionnelle leur inspirait encore assez d'inquiétude pour qu'ils ne fussent sûrs de la majorité de » l'assemblée qu'en comptant sur le côté droit; et ils » croyaient pouvoir y compter, lorsque, dans la révision de leur constitution, ils donneraient plus de » latitude à l'autorité royale.

» Tel était l'état des choses, lorsque je vous ai écrit. » Mais, tout convaincu que je suis de la maladresse » des aristocrates et de leurs contre-sens continuels, je » ne prévoyais pas encore jusqu'où ils pouvaient aller.

» Lorsqu'on apprit la nouvelle de l'arrestation du » roi à Varennes, le côté droit, dans les comités secrets, arrêta de ne plus voter, de ne plus prendre » aucune part aux délibérations ni aux discussions de » l'assemblée. Malouet ne fut pas de cet avis. Il leur » représenta que tant que la session durerait et qu'ils » y assisteraient, ils avaient l'obligation de s'opposer » activement aux mesures attentatoires à l'ordre public et aux principes fondamentaux de la monarchie. » Toutes ces instances furent inutiles; ils persistèrent » dans leur résolution, et rédigèrent secrètement un » acte de protestation contre tout ce qui s'était fait. » Malouet protesta qu'il continuerait à protester à la » tribune, et à faire ostensiblement tous ses efforts » pour empêcher le mal. Il m'a dit qu'il n'avait pu ramener à son avis que trente-cinq à quarante membres du côté droit, et qu'il craignait bien que cette » fausse mesure des plus zélés royalistes n'eût les plus » funestes conséquences.

» Les dispositions générales de l'assemblée étaient » alors si favorables au roi, que, pendant qu'on le conduisait à Paris, Thouret étant monté à la tribune » pour déterminer la manière dont le roi serait gardé » (j'étais à la séance), le plus grand silence régnait » dans la salle et dans les galeries. Presque tous les » députés, même du côté gauche, avaient l'air consterné en entendant lire ce fatal décret; mais personne ne disait rien. Le président allait le mettre » aux voix; tout à coup Malouet se leva, et d'un air » de dignité s'écria : — Qu'allez-vous faire, messieurs? Après avoir arrêté le roi, on vous propose » de le constituer prisonnier par un décret! Où vous conduit cette démarche? Y pensez-vous bien? Vous ordonneriez d'emprisonner le roi! — *Non! Non!* s'écrièrent » plusieurs membres du côté gauche, en se levant en » tumulte; *nous n'entendons pas que le roi soit prisonnier*; et le décret allait être rejeté à la presque » unanimité, lorsque Thouret s'empressa d'ajouter :

« L'opinant a mal saisi les termes et l'objet du décret. Nous n'avons pas plus que lui le projet d'emprisonner le roi; c'est pour sa sûreté et celle de la » famille royale que nous proposons des mesures. » » Et ce ne fut que d'après cette explication que le » décret passa, quoique l'emprisonnement soit devenu très-réel, et se prolonge aujourd'hui sans » pudeur.

» A la fin de juillet, les constitutionnels, qui soupçonnaient la protestation du côté droit, sans cependant en avoir la certitude, poursuivaient mollement » leur plan de révision. Ils redoutaient plus que jamais » les jacobins et les aristocrates. Malouet se rendit à » leur comité de révision. Il leur parla d'abord comme » à des hommes à qui il n'y avait rien à apprendre sur » les dangers et les vices de leur constitution : mais » il les vit moins disposés à de grandes réformes. Ils » craignaient de perdre leur popularité. Target et » Duport argumentèrent contre lui pour défendre » leur ouvrage. Il rencontra le lendemain Chapelier et » Barnave, qui refusèrent d'abord dédaigneusement » de répondre à ses provocations, et se prêtèrent enfin » au plan d'attaque dont il allait courir tous les risques. Il proposa de discuter, dans la séance du 8, » tous les points principaux de l'acte constitutionnel, » et d'en démontrer tous les vices. « Vous, messieurs, » leur dit-il, répondez-moi; accablez-moi d'abord de » votre indignation; défendez votre ouvrage avec » avantage sur les articles les moins dangereux, même » sur la pluralité des points auxquels s'adressera ma » censure, et, quant à ceux que j'aurai signalés comme » antimonarchiques, comme empêchant l'acte du gouvernement, dites alors que ni l'assemblée ni le comité n'avaient besoin de mes observations à cet » égard; que vous entendiez bien en proposer la » réforme, et sur-le-champ proposez-la. Croyez que » c'est peut-être notre seule ressource pour maintenir » la monarchie et revenir avec le temps à lui donner » tous les appuis qui lui sont nécessaires. » Cela fut » ainsi convenu; mais, la protestation du côté droit » ayant été connue, et sa persévérance à ne plus voter » ôtant toute espérance aux constitutionnels de réussir » dans leur projet de révision, que les jacobins contrariaient de toutes leurs forces, ils y renoncèrent. » Malouet, qui n'avait pas avec eux de communications » régulières, n'en fit pas moins son attaque. Il rejeta » solennellement l'acte constitutionnel comme antimonarchique, et d'une exécution impraticable sur plusieurs points. Le développement de ses motifs » commençait à faire une grande impression, lorsque

» Chapelier, qui n'espérait plus rien de l'exécution de » la convention, la rompit et cria au blasphème, en » interrompant l'orateur et demandant qu'on le fît » descendre de la tribune, ce qui fut ordonné. Le lendemain, il avoua qu'il avait tort ; mais il dit que lui » et les siens avaient perdu toute espérance, du moment où il n'y avait plus aucun secours à attendre » du côté droit.

» Il fallait bien vous faire cette longue histoire, » pour que vous ne perdissiez pas toute confiance en » mes pronostics. Ils sont tristes maintenant ; le mal » est extrême, et, pour le réparer, je ne vois ni au dedans ni au dehors qu'un seul remède, qui est la » réunion de la force à la raison. »

(*Mémoires de Bouillé, pages 282 et suiv.*)

NOTE 25, PAGE 93.

Le ministre Bertrand de Molleville a fait connaître les dispositions du roi et de la reine, au commencement de la première législature, d'une manière qui laisse peu de doutes sur leur sincérité. Voici comment il raconte sa première entrevue avec ces augustes personnages :

« Après avoir répondu à quelques observations générales que j'avais faites sur la difficulté des circonstances, et sur les fautes sans nombre que je pourrais commettre dans un département que je ne connaissais point, le roi me dit : « Eh bien, vous reste-t-il encore » quelque objection ? — Non, sire ; le désir d'obéir et » de plaire à Votre Majesté est le seul sentiment que » j'éprouve ; mais pour savoir si je peux me flatter de » la servir utilement, il serait nécessaire qu'elle eût la » bonté de me faire connaître quel est son plan relativement à la constitution, quelle est la conduite » qu'elle désire que tiennent ses ministres. — C'est » juste, répondit le roi : je ne regarde pas cette constitution comme un chef-d'œuvre, à beaucoup près ; » je crois qu'il y a de très-grands défauts, et que si » j'avais eu la liberté d'adresser des observations à » l'assemblée, il en serait résulté des réformes très-avantageuses ; mais aujourd'hui il n'est plus temps, » et je l'ai acceptée telle qu'elle est ; j'ai juré de la » faire exécuter, je dois être strictement fidèle à mon » serment, d'autant plus que je crois que l'exécution » la plus exacte de la constitution est le moyen le plus » sûr de la faire connaître à la nation, et de lui faire » apercevoir les changements qu'il convient d'y faire. » Je n'ai ni ne puis avoir d'autre plan que celui-là ; je » ne m'en écarterai certainement pas. — Ce plan me » paraît infiniment sage, sire ; je me sens en état de le » suivre, et j'en prends l'engagement. Je n'ai pas assez » étudié la nouvelle constitution dans son ensemble, » ni dans ses détails, pour en avoir une opinion arrêtée, et je m'abstiendrai d'en adopter une, quelle » qu'elle soit, avant que son exécution ait mis la nation » à portée de l'apprécier par ses effets. Mais me serait-il permis de demander à Votre Majesté si l'opinion » de la reine, sur ce point, est conforme à celle du » roi ? — Oui, absolument, elle vous le dira elle-même. »

» Je descendis chez la reine, qui, après m'avoir témoigné avec une extrême bonté combien elle partageait une obligation que le roi m'avait d'accepter le ministère dans des circonstances aussi critiques, ajouta ces mots : « Le roi vous a fait connaître ses intentions » relativement à la constitution ; ne pensez-vous pas » que le seul plan qu'il ait à suivre est d'être fidèle à » son serment ? — Oui, certainement, madame. — Eh » bien ! soyez sûr qu'on ne nous fera pas changer. Allons, M. Bertrand, du courage ; j'espère qu'avec de » la patience, de la fermeté et de la suite, tout n'est » pas encore perdu. »

(*Bertrand de Molleville, tome VI, page 22.*)

Au témoignage de Bertrand de Molleville se joint celui de madame Campan, qui, quoique suspect quelquefois, a dans cette occasion un grand air de vérité.

« La constitution avait été, comme j'ai dit, présentée au roi le 3 septembre ; je reviens sur cette présentation, parce qu'elle offrait un sujet de délibération bien important. Tous les ministres, excepté M. de Montmorin, insistèrent sur la nécessité d'accepter l'acte constitutionnel dans son entier. Ce fut aussi l'avis du prince de Kaunitz. Malouet désirait que le roi s'expliquât avec sincérité sur les vices et les dangers qu'il remarquait dans la constitution. Mais Duport et Barnave, alarmés de l'esprit qui régnait dans la société des Jacobins, et même dans l'assemblée où Robespierre les avait déjà dénoncés comme traîtres à la patrie, et craignant de grands malheurs, unirent leurs avis à ceux de la majorité des ministres et de M. de Kaunitz. Ceux qui voulaient franchement maintenir la constitution conseillaient de ne point l'accepter purement et simplement ; de ce nombre étaient, comme je l'ai dit, MM. Montmorin et Malouet. Le roi paraissait goûter leur avis ; et c'est une des plus grandes preuves de la sincérité de l'infortuné monarque. »

(*Mémoires de madame Campan, tome II, page 161.*)

NOTE 26, PAGE 95.

C'est madame Campan qui s'est chargée de nous apprendre que le roi avait une correspondance secrète avec Coblentz.

« Pendant que des courriers portaient les lettres confidentielles du roi aux princes ses frères et aux princes étrangers, l'assemblée fit inviter le roi à écrire aux princes pour les engager à rentrer en France. Le roi chargea l'abbé de Montesquiou de lui faire la lettre qu'il voulait envoyer. Cette lettre, parfaitement écrite, d'un style touchant et simple, analogue au caractère de Louis XVI, et remplie d'arguments très-forts sur l'avantage de se rallier aux principes de la constitution, me fut confiée par le roi, qui me chargea de lui en faire une copie.

» A cette époque, M. Mor..., un des intendants de la maison de Monsieur, obtint de l'assemblée un passeport pour se rendre près du prince, à raison d'un travail indispensable sur sa maison. La reine le choisit pour porter cette lettre ; elle voulut la lui remettre elle-même, et lui en fit connaître le motif. Le choix de ce dernier courrier m'étonnait : la reine m'assura qu'il était parfait, qu'elle comptait même sur son indiscrétion, et qu'il était seulement essentiel que l'on eût connaissance de la lettre du roi à ses frères. *Les princes étaient sans doute prévenus pour la correspondance particulière.* Monsieur montra cependant quelque surprise ; et le messager revint plus affligé

Digitized by Google

que satisfait d'une semblable marque de confiance qui pensa lui coûter la vie pendant les années de terreur. »

(*Mémoires de madame Campan, tome II, page* 172.)

NOTE 27, PAGE 97.

Lettre du roi à Louis-Stanislas-Xavier, prince français, frère du roi.

Paris, le 11 novembre 1791.

« Je vous ai écrit, mon frère, le 16 octobre dernier, et vous avez dû ne pas douter de mes véritables sentiments. Je suis étonné que ma lettre n'ait pas produit l'effet que je devais en attendre. Pour vous rappeler à vos devoirs, j'ai employé tous les motifs qui doivent le plus vous toucher. Votre absence est un prétexte pour tous les malveillants, une sorte d'excuse pour tous les Français trompés, qui croient me servir en tenant la France entière dans une inquiétude et une agitation qui font le tourment de ma vie. La révolution est finie, la constitution est achevée, la France la veut, je la maintiendrai : c'est de son affermissement que dépend aujourd'hui le salut de la monarchie. La constitution vous a donné des droits : elle y a mis une condition que vous devez vous hâter de remplir. Croyez-moi, mon frère, repoussez les doutes qu'on voudrait vous donner sur ma liberté. Je vais prouver, par un acte bien solennel, et dans une circonstance qui vous intéresse, que je puis agir librement. Prouvez-moi que vous êtes mon frère et Français, en cédant à mes instances. Votre véritable place est auprès de moi; votre intérêt, vos sentiments vous conseillent également de venir la reprendre; je vous y invite, et s'il le faut je vous l'ordonne.

» *Signé* Louis. »

Réponse de Monsieur au roi.

Coblentz, le 5 décembre 1791.

« Sire, mon frère et seigneur,

» Le comte de Vergennes m'a remis, de la part de Votre Majesté, une lettre dont l'adresse, malgré mes noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir. Cependant, sur son assertion positive qu'elle était pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frère que j'y ai trouvé ne m'ayant plus laissé de doute, je l'ai lue avec le respect que je dois à l'écriture et au seing de Votre Majesté. L'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de la personne de Votre Majesté n'est pas l'expression libre de sa volonté, et mon honneur, mon devoir, ma tendresse même, me défendent également d'y obéir. Si Votre Majesté veut connaître tous ces motifs plus en détail, je la supplie de se rappeler ma lettre du 10 septembre dernier. Je la supplie aussi de recevoir avec bonté l'hommage des sentiments, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, sire, etc., etc., etc. »

Lettre du roi à Charles-Philippe, prince français, frère du roi.

Paris, le 11 novembre 1791.

« Vous avez sûrement connaissance du décret que l'assemblée nationale a rendu relativement aux Français éloignés de leur patrie; je ne crois pas devoir y donner mon consentement, aimant à me persuader que les moyens de douceur rempliront plus efficacement le but qu'on se propose, et que réclame l'intérêt de l'État. Les diverses démarches que j'ai faites auprès de vous ne peuvent vous laisser aucun doute sur mes intentions ni sur mes vœux. La tranquillité publique et mon repos personnel sont intéressés à votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiète la France et qui m'afflige, sans manquer à vos devoirs les plus essentiels. Épargnez-moi le regret de recourir à des mesures sévères contre vous; consultez votre véritable intérêt; laissez-vous guider par l'attachement que vous devez à votre pays, et cédez enfin au vœu des Français et à celui de votre roi. Cette démarche, de votre part, sera une preuve de vos sentiments pour moi, et vous assurera la continuation de ceux que j'ai toujours eus pour vous.

» *Signé* Louis. »

Réponse de M. le comte d'Artois au roi.

Coblentz, le 5 décembre 1791.

« Sire, mon frère et seigneur,

» Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par Votre Majesté. La suscription qui me donne un titre que je ne puis admettre m'a fait croire que cette lettre ne m'était pas destinée; cependant, ayant reconnu le cachet de Votre Majesté, je l'ai ouverte, j'ai respecté l'écriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frère, et, plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir Votre Majesté. D'après cet exposé, Votre Majesté trouvera simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres évidemment arrachés par la violence.

» Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, conjointement avec Monsieur, le 10 septembre dernier, contient les sentiments, les principes et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais; je m'y réfère donc absolument; elle sera la base de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment. Je supplie Votre Majesté de recevoir l'hommage des sentiments, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, sire, etc., etc., etc. »

NOTE 28, PAGE 97.

Le rapport de MM. Gallois et Gensonné est sans contredit le meilleur historique du commencement des troubles dans la Vendée. L'origine de ces troubles en est la partie la plus intéressante, parce qu'elle en fait

Digitized by Google

connaître les causes. J'ai donc cru nécessaire de citer ce rapport. Il me semble qu'il éclaircit l'une des parties les plus curieuses de cette funeste histoire.

Rapport de MM. Gallois et Gensonné, commissaires civils envoyés dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, en vertu des décrets de l'assemblée constituante, fait à l'assemblée législative le 6 octobre 1791.

« Messieurs, l'assemblée nationale a décrété le 16 juillet dernier, sur le rapport de son comité des recherches, que des commissaires civils seraient envoyés dans le département de la Vendée, pour y prendre tous les éclaircissements qu'ils pourraient se procurer sur les causes des derniers troubles de ce pays, et concourir avec les corps administratifs au rétablissement de la tranquillité publique.

» Le 23 juillet, nous avons été chargés de cette mission, et nous sommes partis deux jours après pour nous rendre à Fontenay-le-Comte, chef-lieu de ce département.

» Après avoir conféré pendant quelques jours avec les administrateurs du directoire sur la situation des choses et la disposition des esprits, après avoir arrêté avec les trois corps administratifs quelques mesures préliminaires pour le maintien de l'ordre public, nous nous sommes déterminés à nous transporter dans les différents districts qui composent ce département, afin d'examiner ce qu'il y avait de vrai ou de faux, de réel ou d'exagéré dans les plaintes qui nous étaient déjà parvenues, afin de constater en un mot avec le plus d'exactitude possible la situation de ce département.

» Nous l'avons parcouru presque dans toute son étendue, tantôt pour y prendre des renseignements qui nous étaient nécessaires, tantôt pour y maintenir la paix, prévenir les troubles publics, ou pour empêcher les violences dont quelques citoyens se croyaient menacés.

» Nous avons entendu dans plusieurs directoires de district toutes les municipalités dont chacun d'eux est composé ; nous avons écouté avec la plus grande attention tous les citoyens qui avaient soit des faits à nous communiquer, soit des vues à nous proposer ; nous avons recueilli avec soin, en les comparant, tous les détails qui sont parvenus à notre connaissance ; mais comme nos informations ont été plus nombreuses que variées, comme partout les faits, les plaintes, les observations ont été semblables, nous allons vous présenter sous un point de vue général et d'une manière abrégée, mais exacte, le résultat de cette foule de faits particuliers.

» Nous croyons inutile de mettre sous vos yeux les détails que nous nous étions procurés concernant des troubles antérieurs ; ils ne nous ont pas paru avoir une influence bien directe sur la situation actuelle de ce département ; d'ailleurs la loi de l'amnistie ayant arrêté les progrès de différentes procédures auxquelles ces troubles avaient donné lieu, nous ne pourrions vous présenter sur ces objets que des conjectures vagues et des résultats incertains.

» L'époque de la prestation du serment ecclésiastique a été pour le département de la Vendée la première époque de ses troubles ; jusqu'alors le peuple y avait joui de la plus grande tranquillité. Éloigné du centre commun de toutes les actions et de toutes les résistances, disposé par son caractère naturel à l'amour de la paix, au sentiment de l'ordre, au respect de la loi, il recueillit les bienfaits de la révolution sans en éprouver les orages.

» Dans les campagnes, la difficulté des communications, la simplicité d'une vie purement agricole, les leçons de l'enfance et des emblèmes religieux destinés à fixer sans cesse nos regards, ont ouvert son âme à une foule d'impressions superstitieuses que, dans l'état actuel des choses, nulle espèce de lumière ne peut ni détruire ni modérer.

» Sa religion, c'est-à-dire la religion telle qu'il la conçoit, est devenue la plus forte et pour ainsi dire l'unique habitude morale de sa vie ; l'objet le plus essentiel qu'elle lui présente est le culte des images ; et le ministre de ce culte, celui que les habitants des campagnes regardent comme le dispensateur des grâces célestes, qui peut, par la faveur de ses prières, adoucir l'intempérie des saisons, et qui dispose du bonheur d'une vie future, a bientôt réuni en sa faveur les plus douces comme les plus vives affections de leurs âmes.

» La constance du peuple de ce département dans l'espèce de ses actions religieuses, et la confiance illimitée dont y jouissent les prêtres auxquels il est habitué, sont un des principaux éléments des troubles qui l'ont agité, et qui peuvent l'agiter encore.

» Il est aisé de concevoir avec quelle activité des prêtres ou égarés ou factieux ont pu mettre à profit ces dispositions du peuple à leur égard : on n'a rien négligé pour échauffer le zèle, alarmer les consciences, fortifier les caractères faibles, soutenir les caractères décidés ; on a donné aux uns des inquiétudes et des remords ; on a donné aux autres des espérances de bonheur et de salut ; on a essayé sur presque tous, avec succès, l'influence de la séduction et de la crainte.

» Plusieurs d'entre ces ecclésiastiques sont de bonne foi ; ils paraissent fortement pénétrés et des idées qu'ils répandent et des sentiments qu'ils inspirent : d'autres sont accusés de couvrir du zèle de la religion des intérêts plus chers à leurs cœurs ; ceux-ci ont une activité politique qui s'accroît ou se modère selon les circonstances.

» Une coalition puissante s'est formée entre l'ancien évêque de Luçon et une partie de l'ancien clergé de son diocèse ; on a arrêté un plan d'opposition à l'exécution des décrets qui devaient se réaliser dans toutes les paroisses ; des mandements, des écrits incendiaires envoyés de Paris ont été adressés à tous les curés pour les fortifier dans leur résolution, ou les engager dans une confédération qu'on supposait générale : une lettre circulaire de M. Beauregard, grand vicaire de M. de Merci, ci-devant évêque de Luçon, déposée au greffe du tribunal de Fontenay, et que cet ecclésiastique a reconnue lors de son interrogatoire, fixera votre opinion, messieurs, d'une manière exacte, et sur le secret de cette coalition, et sur la marche très-habilement combinée de ceux qui l'ont formée. La voici :

Lettre datée de Luçon, du 31 mai 1791, sous enveloppe, à l'adresse du curé de la Réorthe.

« Un décret de l'assemblée nationale, monsieur, en date du 7 mai, accorde, aux ecclésiastiques qu'elle a prétendu destituer pour refus du serment, l'usage des églises paroissiales pour y dire la messe seulement ; le même décret autorise les catholiques romains, ainsi que tous les non-conformistes, à s'assembler pour l'exercice de leur culte religieux dans le lieu qu'ils auront choisi à cet effet, à la charge que, dans les instructions publiques, il ne sera rien dit contre la constitution civile du clergé.

» La liberté accordée aux pasteurs légitimes par le premier article de ce décret doit être regardée comme

un piége d'autant plus dangereux que les fidèles ne trouveraient dans les églises, dont les intrus se sont emparés, d'autres instructions que celles de leurs faux pasteurs; qu'ils ne pourraient y recevoir des sacrements que de leurs mains, et qu'ainsi ils auraient avec ces pasteurs schismatiques une communication que les lois de l'Église interdisent. Pour éviter un aussi grand mal, messieurs les curés sentiront la nécessité de s'assurer au plus tôt d'un lieu où ils puissent, en vertu du second article de ce décret, exercer leurs fonctions et réunir leurs fidèles paroissiens, dès que leur prétendu successeur se sera emparé de leur église; sans cette précaution, les catholiques, dans la crainte d'être privés de la messe et des offices divins, appelés par la voix des faux pasteurs, seraient bientôt engagés à communiquer avec eux, et exposés aux risques d'une séduction presque inévitable.

» Dans les paroisses où il y a peu de propriétaires aisés, il sera sans doute difficile de trouver un local convenable, de se procurer des vases sacrés et des ornements : alors une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou de quelque autre étoffe commune, des vases d'étain, suffiront, dans ce cas de nécessité, pour célébrer les saints mystères et l'office divin.

» Cette simplicité, cette pauvreté, en nous rappelant les premiers siècles de l'Église et le berceau de notre sainte religion, peut être un puissant moyen pour exciter le zèle des ministres et la ferveur des fidèles : les premiers chrétiens n'avaient d'autres temples que leurs maisons; c'est là que se réunissaient les pasteurs et le troupeau pour y célébrer les saints mystères, entendre la parole de Dieu, et chanter les louanges du Seigneur. Dans les persécutions dont l'Église fut affligée, forcés d'abandonner leurs basiliques, on en vit se retirer dans les cavernes, et jusque dans les tombeaux; et ces temps d'épreuves furent pour les vrais fidèles l'époque de la plus grande ferveur. Il est bien peu de paroisses où messieurs les curés ne puissent se procurer un local et des ornements tels que je viens de les dépeindre, et, en attendant qu'ils se soient pourvus des choses nécessaires, ceux de leurs voisins qui ne seront pas déplacés pourront les aider de ce qui sera dans leur église à leur disposition. Nous pourrons incessamment fournir des pierres sacrées à ceux qui en auront besoin, et dès à présent nous pouvons faire consacrer les calices ou les vases qui en tiendront lieu.

» M. l'évêque de Luçon, dans des avis particuliers qu'il nous a transmis pour servir de supplément à l'instruction de M. l'évêque de Langres, et qui seront également communiqués dans les différents diocèses, propose à messieurs les curés :

» 1° De tenir un double registre où seront inscrits les actes de baptême, mariage et sépulture des catholiques de la paroisse : un de ces registres restera entre leurs mains; l'autre sera par eux déposé tous les ans entre les mains d'une personne de confiance.

» 2° Indépendamment de ce registre, messieurs les curés en tiendront un autre, aussi double, où seront inscrits les actes des dispenses, concernant les mariages, qu'ils auront accordées en vertu des pouvoirs qui leur sont donnés par l'article 18 de l'instruction : ces actes seront signés de deux témoins sûrs et fidèles, et pour leur donner plus d'authenticité, les registres destinés à les inscrire seront approuvés, cotés et parafés par M. l'évêque, ou, en son absence, par un de ses vicaires généraux ; un double de ce registre sera remis, comme il est dit ci-dessus, à une personne de confiance.

» 3° Messieurs les curés attendront, s'il est possible, pour se retirer de leur église et de leur presbytère, que leur prétendu successeur leur ait notifié l'acte de sa nomination et institution, et qu'ils protestent contre tout ce qui serait fait en conséquence.

» 4° Ils dresseront en secret un procès-verbal de l'installation du prétendu curé, et de l'invasion par lui faite de l'église paroissiale et du presbytère : dans ce procès-verbal, dont je joins ici le modèle, ils protesteront formellement contre tous les actes de la juridiction qu'il voudrait exercer comme curé de la paroisse; et pour donner à cet acte toute l'authenticité possible, il sera signé par le curé, son vicaire, s'il y en a un, et par un prêtre voisin, et même par deux ou trois laïques pieux et discrets, en prenant néanmoins toutes les précautions pour ne pas compromettre le secret.

» 5° Ceux de messieurs les curés dont les paroisses seraient déclarées supprimées sans l'intervention de l'évêque légitime, useront des mêmes moyens; ils se regarderont toujours comme seuls légitimes pasteurs de leurs paroisses; et s'il leur était absolument impossible d'y demeurer, ils tâcheront de se procurer un logement dans le voisinage et à la portée de pourvoir aux besoins spirituels de leurs paroissiens, et ils auront grand soin de les prévenir et de les instruire de leurs devoirs à cet égard.

» 6° Si la puissance civile s'oppose à ce que les fidèles catholiques aient un cimetière commun, ou si les parents des défunts montrent une trop grande répugnance à ce qu'ils soient enterrés dans un lieu particulier, quoique bénit spécialement, comme il est dit article 19 de l'instruction, après que le pasteur légitime ou l'un de ses représentants aura fait à la maison les prières prescrites par le rituel, et aura dressé l'acte mortuaire, qui sera signé par les parents, on pourra porter le corps du défunt à la porte de l'église, et les parents pourront l'accompagner; mais ils seront avertis de se retirer au moment où le curé et les vicaires intrus viendraient faire la levée du corps, pour ne pas participer aux cérémonies et prières de ces prêtres schismatiques.

» 7° Dans les actes, lorsque l'on contestera aux curés remplacés leur titre de curé, ils signeront ces actes de leur nom de baptême et de famille, sans prendre aucune qualité.

» Je vous prie, monsieur, et ceux de messieurs vos confrères à qui vous croirez devoir communiquer ma lettre, de vouloir bien nous informer du moment de votre remplacement, s'il y a lieu, de l'installation de votre prétendu successeur, et des circonstances les plus remarquables, des dispositions de vos paroissiens à cet égard, des moyens que vous croirez devoir prendre pour le service de votre paroisse, et de votre demeure, si vous êtes absolument forcé d'en sortir. Vous ne doutez sûrement pas que tous ces détails ne nous intéressent bien vivement; vos peines sont les nôtres, et notre vœu le plus ardent serait de pouvoir, en les partageant, en adoucir l'amertume.

» J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux et inviolable attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

» Ces manœuvres ont été puissamment secondées par des missionnaires établis dans le bourg de Saint-Laurent, district de Montaigu; c'est même à l'activité de leur zèle, à leurs sourdes menées, à leurs infatigables et secrètes prédications, que nous croyons devoir principalement attribuer la disposition d'une très-grande partie du peuple dans la presque totalité

du département de la Vendée, et dans le district de Châtillon, département des Deux-Sèvres : il importe essentiellement de fixer l'attention de l'assemblée nationale sur la conduite de ces missionnaires et l'esprit de leur institution.

» Cet établissement fut fondé, il y a environ soixante ans, par une société de prêtres séculiers vivant d'aumônes, et destinés, en qualité de missionnaires, à la prédication. Ces missionnaires, qui ont acquis la confiance du peuple en distribuant avec art des chapelets, des médailles et des indulgences, et en plaçant sur les chemins de toute cette partie de la France des calvaires de toutes les formes; ces missionnaires sont devenus depuis assez nombreux pour former de nouveaux établissements dans d'autres parties du royaume. On les trouve dans les ci-devant provinces de Poitou, d'Anjou, de Bretagne et d'Aunis, voués avec la même activité au succès, et en quelque sorte à l'éternelle durée de cette espèce de pratiques religieuses, devenue, par leurs soins assidus, l'unique religion du peuple. Le bourg de Saint-Laurent est leur chef-lieu; ils y ont bâti récemment une vaste et belle maison conventuelle, et y ont acquis, dit-on, d'autres propriétés territoriales.

» Cette congrégation est liée, par la nature et l'esprit de son institution, à un établissement de sœurs grises, fondé dans le même lieu, et connu sous le nom de *filles de la sagesse*. Consacrées dans ce département et dans plusieurs autres au service des pauvres, et particulièrement des hôpitaux, elles sont pour ces missionnaires un moyen très-actif de correspondance générale dans le royaume : la maison de Saint-Laurent est devenue le lieu de leur retraite, lorsque la ferveur intolérante de leur zèle ou d'autres circonstances ont forcé les administrateurs des hôpitaux qu'elles desservaient à se passer de leurs secours.

» Pour déterminer votre opinion sur la conduite de ces ardents missionnaires, et sur la morale religieuse qu'ils professent, il suffira, messieurs, de vous présenter un abrégé sommaire des maximes contenues dans différents manuscrits saisis chez eux par les gardes nationales d'Angers et de Cholet.

» Ces manuscrits, rédigés en forme d'instruction pour le peuple des campagnes, établissent en thèse qu'on ne peut s'adresser aux prêtres constitutionnels, qualifiés d'*intrus*, pour l'administration des sacrements; que tous ceux qui y participent, même par leur seule présence, sont coupables de péché mortel, et qu'il n'y a que l'ignorance ou le défaut d'esprit qui puissent les excuser; que ceux qui auront l'audace de se faire marier par les intrus, ne seront pas mariés, et qu'ils attireront la malédiction divine sur eux et sur leurs enfants; que les choses s'arrangeront de manière que la validité des mariages faits par les anciens curés ne sera pas contestée; mais qu'en attendant il faut se résoudre à tout; que si les enfants ne passent point pour légitimes, ils le seront néanmoins; qu'au contraire les enfants de ceux qui auront été mariés devant les intrus, seront vraiment *bâtards*, parce que Dieu n'aura point ratifié leur union, et qu'il vaut mieux qu'un mariage soit nul devant les hommes que s'il l'était devant Dieu; qu'il ne faut point s'adresser aux nouveaux curés pour les enterrements, et que si l'ancien curé ne peut pas les faire sans exposer sa vie et sa liberté, il faut que les parents ou amis du défunt les fassent eux-mêmes secrètement.

» On y observe que l'ancien curé aura soin de tenir un registre exact pour enregistrer ces différents actes; qu'à la vérité il est possible que les tribunaux civils n'y aient aucun égard, mais que c'est un malheur auquel il faut se résoudre; que l'enregistrement civil est un avantage précieux dont il faudra cependant se passer, parce qu'il vaut mieux en être privé que d'apostasier en s'adressant à un intrus.

» Enfin on y exhorte tous les fidèles à n'avoir aucune communication avec l'intrus, aucune part à son intrusion; on y déclare que les officiers municipaux qui l'installeront seront apostats comme lui, et qu'à l'instant même les sacristains, chantres et sonneurs de cloches doivent abdiquer leurs emplois.

» Telle est, messieurs, la doctrine absurde et séditieuse que renferment ces manuscrits, et dont la voix publique accuse les missionnaires de Saint-Laurent de s'être rendus les plus ardents propagateurs.

» Ils furent dénoncés dans le temps au comité des recherches de l'assemblée nationale, et le silence qu'on a gardé à leur égard n'a fait qu'ajouter à l'activité de leurs efforts et augmenter leur funeste influence.

» Nous avons cru indispensable de mettre sous vos yeux l'analyse abrégée des principes contenus dans ces écrits, telle qu'elle est exposée dans un arrêté du département de Maine-et-Loire, du 5 juin 1791, parce qu'il suffit de les comparer avec la lettre circulaire du grand vicaire du ci-devant évêque de Luçon, pour se convaincre qu'ils tiennent à un système d'opposition générale contre les décrets sur l'organisation civile du clergé; et l'état actuel de la majorité des paroisses de ce département ne présente que le développement de ce système et les principes de cette doctrine mis presque partout en action.

» Le remplacement trop tardif des curés a beaucoup contribué au succès de cette coalition : ce retard a été nécessité d'abord par le refus de M. Servant, qui, après avoir été nommé à l'évêché du département, et avoir accepté cette place, a déclaré, le 10 avril, qu'il retirait son acceptation. M. Rodrigue, évêque actuel du département, que sa modération et sa fermeté soutiennent presque seules sur un siége environné d'orages et d'inquiétudes, M. Rodrigue n'a pu être nommé que dans les premiers jours du mois de mai. A cette époque, les actes de résistance avaient été calculés et déterminés sur un plan uniforme; l'opposition était ouverte et en pleine activité; les grands vicaires et les curés s'étaient rapprochés et se tenaient fortement unis par le même lien; les jalousies, les rivalités, les querelles de l'ancienne hiérarchie ecclésiastique avaient eu le temps de disparaître, et tous les intérêts étaient venus se réunir dans un intérêt commun.

» Le remplacement n'a pu s'effectuer qu'en partie; la très-grande majorité des anciens fonctionnaires publics ecclésiastiques existe encore dans les paroisses, revêtue de ses anciennes fonctions; les dernières nominations n'ont eu presque aucun succès; et les sujets nouvellement élus, effrayés par la perspective des contradictions et des désagréments sans nombre que leur nomination leur prépare, n'y répondent que par des refus.

» Cette division des prêtres assermentés et non assermentés a établi une véritable scission dans le peuple de leurs paroisses; les familles y sont divisées; on a vu et l'on voit chaque jour des femmes se séparer de leurs maris, des enfants abandonner leurs pères : l'état des citoyens n'est le plus souvent constaté que sur des feuilles volantes, et le particulier qui les reçoit, n'étant revêtu d'aucun caractère public, ne peut donner à ce genre de preuve une authenticité légale.

» Les municipalités se sont désorganisées, et le plus grand nombre d'entre elles pour ne pas concourir au déplacement des curés non assermentés.

» Une grande partie des citoyens a renoncé au service de la garde nationale, et celle qui reste ne pour-

rait être employée sans danger dans tous les mouvements qui auraient pour principe ou pour objet des actes concernant la religion, parce que le peuple verrait alors dans les gardes nationales, non les instruments impassibles de la loi, mais les agents d'un parti contraire au sien.

» Dans plusieurs parties du département, un administrateur, un juge, un membre du corps électoral, sont vus avec aversion par le peuple, parce qu'ils concourent à l'exécution de la loi relative aux fonctionnaires ecclésiastiques.

» Cette disposition des esprits est d'autant plus déplorable, que les moyens d'instruction deviennent chaque jour plus difficile. Le peuple, qui confond les lois générales de l'État et les règlements particuliers pour l'organisation civile du clergé, en fait la lecture et en rend la publication inutile.

» Les mécontents, les hommes qui n'aiment pas le nouveau régime, et ceux qui, dans le nouveau régime, n'aiment pas les lois relatives au clergé, entretiennent avec soin cette aversion du peuple, fortifient par tous les moyens qui sont en leur pouvoir le crédit des prêtres non assermentés, et affaiblissent le crédit des autres; l'indigent n'obtient de secours, l'artisan ne peut espérer l'emploi de ses talents et de son industrie qu'autant qu'il s'engage à ne pas aller à la messe du prêtre assermenté; et c'est par ce concours de confiance dans les anciens prêtres d'une part, et de menaces et de séduction de l'autre, qu'en ce moment les églises desservies par les prêtres assermentés sont désertes, et que l'on court en foule dans celles où, par défaut de sujets, les remplacements n'ont pu s'effectuer encore.

» Rien n'est plus commun que de voir dans les paroisses de cinq à six cents personnes, dix ou douze seulement aller à la messe du prêtre assermenté; la proportion est la même dans tous les lieux du département; les jours de dimanche et de fête, on voit des villages et des bourgs entiers dont les habitants désertent leurs foyers pour aller à une et quelquefois deux lieues entendre la messe d'un prêtre non assermenté. Ces déplacements habituels nous ont paru la cause la plus puissante de la fermentation, tantôt sourde, tantôt ouverte, qui existe dans la presque totalité des paroisses desservies par les prêtres assermentés : on conçoit aisément qu'une multitude d'individus qui se croient obligés par leur conscience d'aller au loin chercher les secours spirituels qui leur conviennent, doivent voir avec aversion, lorsqu'ils rentrent chez eux excédés de fatigue, les cinq ou six personnes qui trouvent à leur portée le prêtre de leur choix : ils considèrent avec envie et traitent avec dureté, souvent même avec violence, des hommes qui leur paraissent avoir un privilége exclusif en matière de religion. La comparaison qu'ils font entre la facilité qu'ils avaient autrefois de trouver à côté d'eux des prêtres qui avaient leur confiance, et l'embarras, la fatigue et la perte de temps qu'occasionnent ces courses répétées, diminue beaucoup leur attachement pour la constitution, à laquelle ils attribuent tous ces désagréments de leur situation nouvelle.

» C'est à cette cause générale, plus active peut-être en ce moment que la provocation secrète des prêtres assermentés, que nous croyons devoir attribuer surtout l'état de discorde intérieure où nous avons trouvé la plus grande partie des paroisses de ce département desservies par les prêtres assermentés.

» Plusieurs d'entre elles nous ont présenté, ainsi qu'aux corps administratifs, des pétitions tendant à être autorisées à louer des édifices particuliers pour l'usage de leur culte religieux; mais comme ces pétitions, que nous savions être provoquées avec plus d'activité par des personnes qui ne les signaient pas, nous paraissaient tenir à un système plus général et plus secret, nous n'avons pas cru devoir statuer sur une séparation religieuse que nous croyons à cette époque, et vu la situation de ce département, renfermer tous les caractères d'une scission civile entre les citoyens. Nous avons pensé et dit publiquement que c'était à vous, messieurs, à déterminer, d'une manière précise, comment et par quel concours d'influences morales, de lois et de moyens d'exécution, l'exercice de la liberté d'opinions religieuses doit, sur cet objet, dans les circonstances actuelles, s'allier au maintien de la tranquillité publique.

» On sera surpris sans doute que les prêtres non assermentés qui demeurent dans leurs anciennes paroisses, ne profitent pas de la liberté que leur donne la loi d'aller dire la messe dans l'église desservie par le nouveau curé, et ne s'empressent pas, en usant de cette faculté, d'épargner à leurs anciens paroissiens, à des hommes qui leur sont restés attachés, la perte de temps et les embarras de ces courses nombreuses et forcées. Pour expliquer cette conduite en apparence si extraordinaire, il importe de se rappeler qu'une des choses qui ont été le plus fortement recommandées aux prêtres non assermentés par les hommes habiles qui ont dirigé cette grande entreprise de religion, est de s'abstenir de toute communication avec les prêtres qu'ils appellent intrus et usurpateurs, de peur que le peuple, qui n'est frappé que des signes sensibles, ne s'habituât enfin à ne voir aucune différence entre des prêtres qui feraient dans la même église l'exercice du même culte.

» Malheureusement cette division religieuse a produit une séparation politique entre les citoyens, et cette séparation se fortifie encore de la dénomination attribuée à chacun des deux partis : le très-petit nombre de personnes qui vont dans l'église des prêtres assermentés s'appellent et sont appelées *patriotes*; ceux qui vont dans l'église des prêtres non assermentés sont appelés et s'appellent *aristocrates*. Ainsi, pour ces pauvres habitants des campagnes, l'amour ou la haine de leur patrie consiste aujourd'hui, non point à obéir aux lois, à respecter les autorités légitimes, mais à aller ou ne pas aller à la messe du prêtre assermenté; la séduction, l'ignorance et le préjugé ont jeté à cet égard de si profondes racines, que nous avons eu beaucoup de peine à leur faire entendre que la constitution politique de l'État n'était point la constitution civile du clergé; que la loi ne tyrannisait point les consciences; que chacun était le maître d'aller à la messe qui lui convenait davantage, et vers le prêtre qui avait le plus sa confiance; qu'ils étaient tous égaux aux yeux de la loi, et qu'elle ne leur imposait à cet égard d'autre obligation que de vivre en paix et de supporter mutuellement la différence de leurs opinions religieuses. Nous n'avons rien négligé pour effacer de l'esprit et faire disparaître des discours du peuple des campagnes cette absurde dénomination, et nous nous en sommes occupés avec d'autant plus d'activité, qu'il nous était aisé de calculer à cette époque toutes les conséquences d'une telle démarcation, dans un département où ces prétendus *aristocrates* forment plus des deux tiers de la population.

» Tel est, messieurs, le résultat des faits qui sont parvenus à notre connaissance dans le département de la Vendée, et des réflexions auxquelles ces faits ont donné lieu.

» Nous avons pris sur cet objet toutes les mesures qui étaient en notre pouvoir, soit pour maintenir la tranquillité générale, soit pour prévenir ou pour réprimer les attentats contre l'ordre public; organes de

la loi, nous avons fait partout entendre son langage. En même temps que nous établissions des moyens d'ordre et de sûreté, nous nous occupions à expliquer ou éclaircir devant les corps administratifs, les tribunaux ou les particuliers, les difficultés qui naissent soit dans l'intelligence des décrets, soit dans leur mode d'exécution ; nous avons invité les corps administratifs et les tribunaux à redoubler de vigilance et de zèle dans l'exécution des lois qui protégent la sûreté des personnes et la propriété des biens ; à user, en un mot, avec la fermeté qui est un de leurs premiers devoirs, de l'autorité que la loi leur a conférée ; nous avons distribué une partie de la force publique qui était à notre réquisition, dans les lieux où l'on nous annonçait des périls plus graves ou plus imminents ; nous nous sommes transportés dans tous les lieux aux premières annonces de trouble ; nous avons constaté l'état des choses avec plus de calme et de réflexion, et après avoir, soit par des paroles de paix et de consolation, soit par la ferme et juste expression de la loi, calmé ce désordre momentané des volontés particulières, nous avons cru que la seule présence de la force publique suffirait. C'est à vous, messieurs, et à vous seulement, qu'il appartient de prendre des mesures véritablement efficaces sur un objet qui, par les rapports où on l'a mis avec la constitution de l'État, exerce en ce moment sur cette constitution une influence beaucoup plus grande que ne pourraient le faire croire les premières et plus simples notions de la raison, séparée de l'expérience des faits.

» Dans toutes nos opérations relatives à la distribution de la force publique, nous avons été secondés de la manière la plus active par un officier général bien connu par son patriotisme et ses lumières. A peine instruit de notre arrivée dans le département, M. Dumouriez est venu s'associer à nos travaux et concourir avec nous au maintien de la paix publique ; nous allions être totalement dépourvus de troupes de ligne dans un moment où nous avions lieu de croire qu'elles nous étaient plus que jamais nécessaires ; c'est au zèle, c'est à l'activité de M. Dumouriez que nous avons dû sur-le-champ un secours qui, vu le retard d'organisation de la gendarmerie nationale, était en quelque sorte l'unique garant de la tranquillité du pays.

» Nous venions, messieurs, de terminer notre mission dans ce département de la Vendée, lorsque le décret de l'assemblée nationale du 8 août, qui, sur la demande des administrateurs du département des Deux-Sèvres, nous autorisait à nous transporter dans le district de Châtillon, nous est parvenu, ainsi qu'au directoire de ce département.

» On nous avait annoncé, à notre arrivée à Fontenay-le-Comte, que ce district était dans le même état de trouble religieux que le département de la Vendée. Quelques jours avant la réception de notre décret de commission, plusieurs citoyens, électeurs et fonctionnaires publics de ce district, vinrent faire au directoire du département des Deux-Sèvres une dénonciation par écrit sur les troubles qu'ils disaient exister en différentes paroisses ; ils annoncèrent qu'une insurrection était près d'éclater : le moyen qui leur paraissait le plus sûr et le plus prompt, et qu'ils proposèrent avec beaucoup de force, était de faire sortir du district, dans trois jours, tous les curés non assermentés et remplacés, et tous les vicaires non assermentés. Le directoire, après avoir longtemps répugné à adopter une mesure qui lui paraissait contraire aux principes de l'exacte justice, crut enfin que le caractère public des dénonciateurs suffisait pour constater et la réalité du mal et la pressante nécessité du remède. Un arrêté fut pris en conséquence le 5 septembre, et le directoire, en ordonnant à tous les ecclésiastiques de sortir du district dans trois jours, les invita à se rendre dans le même délai à Niort, chef-lieu du département, leur *assurant qu'ils y trouveraient toute protection et sûreté pour leurs personnes.*

» L'arrêté était déjà imprimé et allait être mis à exécution, lorsque le directoire reçut une expédition du décret de commission qu'il avait sollicité ; à l'instant il prit un nouvel arrêté par lequel il suspendait l'exécution du premier, et abandonnait à notre prudence le soin de le confirmer, modifier ou supprimer.

» Deux administrateurs du directoire furent, par le même arrêté, nommés commissaires pour nous faire part de tout ce qui s'était passé, se transporter à Châtillon, et y prendre, de concert avec nous, toutes les mesures que nous croirions nécessaires.

» Arrivés à Châtillon, nous fîmes rassembler les cinquante-six municipalités dont ce district est composé ; elles furent successivement appelées dans la salle du directoire. Nous consultâmes chacune d'elles sur l'état de sa paroisse : toutes les municipalités énonçaient le même vœu ; celles dont les curés avaient été remplacés nous demandaient le retour de ces prêtres ; celles dont les curés non assermentés étaient encore en fonctions, nous demandaient de les conserver. Il est encore un autre point sur lequel tous ces habitants des campagnes se réunissaient : c'est la liberté des opinions religieuses, qu'on leur avait, disaient-ils, accordée, et dont ils désiraient jouir. Le même jour et le jour suivant, les campagnes voisines nous envoyèrent de nombreuses députations de leurs habitants pour nous réitérer la même prière. « Nous » ne sollicitons d'autre grâce, nous disaient-ils unani- » mement, que d'avoir des prêtres en qui nous ayons » confiance. » Plusieurs d'entre eux attachaient même un si grand prix à cette faveur, qu'ils nous assuraient qu'ils payeraient volontiers, pour l'obtenir, le double de leur imposition.

» La très-grande majorité des fonctionnaires publics ecclésiastiques de ce district n'a pas prêté serment ; et tandis que leurs églises suffisent à peine à l'affluence des citoyens, les églises des prêtres assermentés sont presque désertes. A cet égard, l'état de ce district nous a paru le même que celui du département de la Vendée : là, comme ailleurs, nous avons trouvé la dénomination de *patriote* et d'*aristocrate* complétement établie parmi le peuple, dans le même sens, et peut-être d'une manière plus générale. La disposition des esprits en faveur des prêtres non assermentés nous a paru encore plus prononcée que dans le département de la Vendée ; l'attachement qu'on a pour eux, la confiance qu'on leur a vouée, ont tous les caractères du sentiment le plus vif et le plus profond ; dans quelques-unes de ces paroisses, des prêtres assermentés ou des citoyens attachés à ces prêtres avaient été exposés à des menaces et à des insultes, et quoique, là comme ailleurs, ces violences nous aient paru quelquefois exagérées, nous nous sommes assurés (et le simple exposé de la disposition des esprits suffit pour en convaincre) que la plupart des plaintes étaient fondées sur des droits bien constants.

» En même temps que nous recommandions aux juges et aux administrateurs la plus grande vigilance sur cet objet, nous ne négligions rien de ce qui pouvait inspirer au peuple des idées et des sentiments plus conformes au respect de la loi et au droit de la liberté individuelle.

» Nous devons vous dire, messieurs, que ces mêmes hommes, qu'on nous avait peints comme des furieux, sourds à toute espèce de raison, nous ont quittés

l'âme remplie de paix et de bonheur, lorsque nous leur avons fait entendre qu'il était dans les principes de la constitution nouvelle de respecter la liberté des consciences; ils étaient pénétrés de repentir et d'affliction pour les fautes que quelques-uns d'entre eux avaient pu commettre; ils nous ont promis, avec attendrissement, de suivre les conseils que nous leur donnions, de vivre en paix, malgré la différence de leurs opinions religieuses, et de respecter le fonctionnaire public établi par la loi. On les entendait, en s'en allant, se féliciter de nous avoir vus, se répéter les uns aux autres tout ce que nous leur avions dit, et se fortifier mutuellement dans leurs résolutions de paix et de bonne intelligence.

» Le même jour, on vint nous annoncer que plusieurs de ces habitants de campagne, de retour chez eux, avaient affiché des placards, par lesquels ils déclaraient que chacun d'eux s'engageait à dénoncer et à faire arrêter la première personne qui nuirait à une autre, et surtout aux prêtres assermentés.

» Nous devons vous faire remarquer que, dans ce même district, troublé depuis longtemps par la différence des opinions religieuses, les impositions arriérées en 1789 et de 1790, montant à 700,000 livres, ont été presque entièrement payées : nous en avons acquis la preuve au directoire du district.

» Après avoir observé avec soin l'état des esprits et la situation des choses, nous pensâmes que l'arrêté du directoire ne devait pas être mis à exécution, et les commissaires du département, ainsi que les administrateurs du directoire de Châtillon, furent du même avis.

» Mettant à l'écart tous les motifs de détermination que nous pouvions tirer et des choses et des personnes, nous avions examiné si la mesure adoptée par le directoire était d'abord juste dans sa nature, ensuite si elle serait efficace dans l'exécution.

» Nous crûmes que des prêtres qui ont été remplacés ne peuvent pas être considérés comme en état de révolte contre la loi, parce qu'ils continuent à demeurer dans un lieu de leurs anciennes fonctions, surtout lorsque parmi ces prêtres il en est qui, de notoriété publique, se bornent à vivre en hommes charitables et paisibles, loin de toute discussion publique et privée; nous crûmes qu'aux yeux de la loi on ne peut être en état de révolte qu'en s'y mettant soi-même par des faits précis, certains et constatés; nous crûmes enfin que les actes de provocation contre les lois relatives au clergé et contre toutes les lois du royaume, doivent, ainsi que tous les autres délits, être punis par les formes légales.

» Examinant ensuite l'efficacité de cette mesure, nous vîmes que si les fidèles n'ont pas de confiance dans les prêtres assermentés, ce n'est pas un moyen de leur en inspirer davantage que d'éloigner de cette manière les prêtres de leur choix; nous vîmes que, dans les districts où la très-grande majorité des prêtres non assermentés continuent l'exercice de leurs fonctions, d'après la permission de la loi, jusqu'à l'époque du remplacement, ce ne serait pas certainement, dans un tel système de répression, diminuer le mal que d'éloigner un si petit nombre d'individus, lorsqu'on est obligé d'en laisser dans les mêmes lieux un très-grand nombre dont les opinions sont les mêmes.

» Voilà, messieurs, quelques unes des idées qui ont dirigé notre conduite dans cette circonstance, indépendamment de toutes les raisons de localités qui seules auraient pu nous obliger à suivre cette marche : telle était en effet la disposition des esprits, que l'exécution de cet arrêté fût infailliblement devenue dans ces lieux le signal d'une guerre civile.

» Le directoire du département des Deux-Sèvres, instruit d'abord par ses commissaires, ensuite par nous, de tout ce que nous avions fait à cet égard, a bien voulu nous offrir l'expression de sa reconnaissance, par un arrêté du 19 du mois dernier.

» Nous ajouterons, quant à cette mesure d'éloignement des prêtres non assermentés qui ont été remplacés, qu'elle nous a été constamment proposée par la presque unanimité des citoyens du département de la Vendée, qui sont attachés aux prêtres assermentés, citoyens qui forment eux-mêmes, comme vous l'avez déjà vu, la plus petite portion des habitants : en vous transmettant ce vœu, nous ne faisons que nous acquitter d'un dépôt qui nous a été confié.

» Nous ne vous laisserons pas ignorer non plus que quelques-uns des prêtres assermentés que nous avons vus ont été d'un avis contraire; l'un d'eux, dans une lettre qu'il nous a adressée le 12 septembre, en nous indiquant les mêmes causes des troubles, en nous parlant des désagréments auxquels il est chaque jour exposé, nous fait observer que le seul moyen de remédier à tous ces maux est (ce sont ses expressions) « de ménager l'opinion du peuple, dont il faut guérir » les préjugés avec le remède de la lenteur et de la » prudence; car, ajoute-t-il, il faut prévenir toute » guerre à l'occasion de la religion, dont les plaies sai- » gnent encore... Il est à craindre que les mesures ri- » goureuses, nécessaires dans les circonstances contre » les perturbateurs du repos public, ne paraissent » plutôt une persécution qu'un châtiment infligé par » la loi... Quelle prudence ne faut-il pas employer! » La douceur, l'instruction, sont les armes de la vé- » rité! »

» Tel est, messieurs, le résultat général des détails que nous avons recueillis, et des observations que nous avons faites dans le cours de la mission qui nous a été confiée. La plus douce récompense de nos travaux serait de vous avoir facilité les moyens d'établir sur des bases solides la tranquillité de ces départements, et d'avoir répondu par l'activité de notre zèle à la confiance dont nous avons été honorés. »

NOTE 29, PAGE 101.

J'ai déjà eu occasion de revenir plusieurs fois sur les dispositions de Léopold, de Louis XVI, et des émigrés; je vais citer plusieurs extraits qui les feront connaître de la manière la plus certaine. Bouillé, qui était à l'étranger, et que sa réputation et ses talents avaient fait rechercher par les souverains, a pu mieux que personne connaître les sentiments des diverses cours, et il ne peut être suspect dans son témoignage. Voici la manière dont il s'exprime en divers endroits de ses mémoires :

« On pourra juger, par cette lettre, que le roi de Suède était très-incertain sur les véritables projets de l'Empereur et de ses coalliés, qui devaient être alors de ne plus se mêler des affaires de France. Sans doute l'impératrice en était instruite, mais elle ne les lui avait pas communiqués. Je savais que dans ce moment elle employait toute son influence sur l'Empereur et le roi de Prusse pour les engager à déclarer la guerre à la France. Elle avait même écrit une lettre très-forte au premier de ces souverains, où elle lui représentait que le roi de Prusse, pour une simple

impolitesse qu'on avait faite à sa sœur, avait fait entrer une armée en Hollande, tandis que lui-même souffrait les insultes et les affronts qu'on prodiguait à la reine de France, la dégradation de son rang et de sa dignité, et l'anéantissement du trône d'un roi, son beau-frère et son allié. L'impératrice agissait avec la même force vis-à-vis de l'Espagne, qui avait adopté des principes pacifiques. Cependant l'Empereur, après l'acceptation de la constitution par le roi, avait reçu de nouveau l'ambassadeur de France, auquel il avait défendu précédemment de paraître à sa cour. Il fut même le premier à admettre dans ses ports le pavillon national. Les cours de Madrid, de Pétersbourg et de Stockholm furent les seules, à cette époque, qui retirèrent leurs ambassadeurs de Paris. Toutes ces circonstances servent donc à prouver que les vues de Léopold étaient dirigées vers la paix, et qu'elles étaient le fruit de l'influence de Louis XVI et de la reine. »

(*Mémoires de Bouillé, page* 314.)

Ailleurs Bouillé dit encore :

« Cependant il s'écoula plusieurs mois sans que j'aperçusse aucune suite aux projets que l'Empereur avait eus d'assembler des armées sur la frontière, de former un congrès, et d'entamer une négociation avec le gouvernement français. Je présumai que le roi avait espéré que son acceptation de la nouvelle constitution lui rendrait sa liberté personnelle, et rétablirait le calme dans la nation, qu'une négociation armée aurait pu troubler, et qu'il avait conséquemment engagé l'Empereur et les autres souverains ses alliés à ne faire aucune démarche qui pût produire des hostilités qu'il avait constamment cherché à éviter. Je fus confirmé dans cette opinion par la réticence de la cour d'Espagne, sur la proposition de fournir au roi de Suède les quinze millions de livres tournois qu'elle s'était engagée à lui donner pour aider aux frais de son expédition. Ce prince m'avait engagé à en écrire de sa part au ministre espagnol, dont je ne reçus que des réponses vagues. Je conseillai alors au roi de Suède d'ouvrir un emprunt en Hollande, ou dans les villes libres maritimes du Nord, sous la garantie de l'Espagne, dont cependant les dispositions me parurent changées à l'égard de la France.

» J'appris que l'anarchie augmentait chaque jour en France, ce qui n'était que trop prouvé par la foule d'émigrants de tous les états qui se réfugiaient sur les frontières étrangères. On les armait, on les enrégimentait sur les bords du Rhin, et l'on en formait une petite armée qui menaçait les provinces d'Alsace et de Lorraine. Ces mesures réveillaient la fureur du peuple, et servaient les projets destructeurs des jacobins et des anarchistes. Les émigrés avaient même voulu faire une tentative sur Strasbourg, où ils croyaient avoir des intelligences assurées et des partisans qui leur en auraient livré les portes. Le roi, qui en fut instruit, employa les ordres et même les prières pour les arrêter et pour les empêcher d'exercer aucun acte d'hostilité. Il envoya, à cet effet, aux princes ses frères, M. le baron de Vioménil et le chevalier de Cogny, qui leur témoignèrent, de sa part, sa désapprobation sur l'armement de la noblesse française, auquel l'Empereur mit tous les obstacles possibles, mais qui continua d'avoir lieu. »

(*Ibid., page* 309.)

Enfin Bouillé raconte, d'après Léopold lui-même, son projet de congrès :

« Enfin, le 12 septembre, l'empereur Léopold me fit prévenir de passer chez lui, et de lui porter le plan des dispositions qu'il m'avait demandé précédemment. Il me fit entrer dans son cabinet, et me dit qu'il n'avait pas pu me parler plus tôt de l'objet pour lequel il m'avait fait venir, parce qu'il attendait des réponses de Russie, d'Espagne, d'Angleterre, et des principaux souverains de l'Italie ; qu'il les avait reçues, qu'elles étaient conformes à ses intentions et à ses projets, qu'il était assuré de leur assistance dans l'exécution, et de leur réunion, à l'exception cependant du cabinet de Saint-James, qui avait déclaré vouloir garder la neutralité la plus scrupuleuse. Il avait pris la résolution d'assembler un congrès pour traiter avec le gouvernement français, non-seulement sur le redressement des griefs du corps germanique, dont les droits en Alsace et dans d'autres parties des provinces frontières avaient été violés, mais en même temps sur les moyens de rétablir l'ordre dans le royaume de France, dont l'anarchie troublait la tranquillité de l'Europe entière. Il m'ajouta que cette négociation serait appuyée par des armées formidables, dont la France serait environnée ; qu'il espérait que ce moyen réussirait et préviendrait une guerre sanglante, dernière ressource qu'il voulût employer. Je pris la liberté de demander à l'Empereur s'il était instruit des véritables intentions du roi. Il les connaissait ; il savait que ce prince répugnait à l'emploi des moyens violents. Il me dit qu'il était d'ailleurs informé que la charte de la nouvelle constitution devait lui être présentée sous peu de jours, et qu'il jugeait que le roi ne pouvait se dispenser de l'accepter sans aucune restriction, par les risques qu'il courrait pour ses jours et ceux de sa famille s'il faisait la moindre difficulté, et s'il se permettait la plus légère observation ; mais que sa sanction, forcée dans la circonstance, n'était d'aucune importance, étant possible de revenir sur tout ce qu'on aurait fait, et de donner à la France un bon gouvernement qui satisfît les peuples, et qui laissât à l'autorité royale une latitude de pouvoirs suffisante pour maintenir la tranquillité au dedans, et pour assurer la paix au dehors. Il me demanda le plan de disposition des armées, en m'assurant qu'il l'examinerait à loisir. Il m'ajouta que je pouvais m'en retourner à Mayence, où le comte de Brown, qui devait commander ses troupes, et qui était alors dans les Pays-Bas, me ferait avertir, ainsi que le prince de Hohenlohe, qui allait en Franconie, pour conférer ensemble, quand il en serait temps.

» Je jugeai que l'Empereur ne s'était arrêté à ce plan pacifique et extrêmement raisonnable, depuis la conférence de Pilnitz, qu'après avoir consulté Louis XVI, dont le vœu avait été constamment pour un arrangement, et pour employer la voie des négociations plutôt que le moyen violent des armes. »

(*Ibid., page* 299.)

NOTE 30, PAGE 103.

Voici comment ce fait est raconté par Bertrand de Molleville :

« Je rendis compte, le même jour, au conseil, de la visite que le duc d'Orléans m'avait faite et de notre conversation. Le roi se détermina à le recevoir, et eut avec lui le lendemain un entretien de plus d'une demi-heure, dont Sa Majesté nous parut avoir été très-con-

tente. « Je crois, comme vous, me dit le roi, qu'il » revient de très-bonne foi, et qu'il fera tout ce qui » dépendra de lui pour réparer le mal qu'il a fait, et » auquel il est possible qu'il n'ait pas eu autant de » part que nous l'avons cru. »

» Le dimanche suivant, il vint au lever du roi, où il reçut l'accueil le plus humiliant des courtisans, qui ignoraient ce qui s'était passé, et des royalistes, qui avaient l'habitude de se rendre en foule au château ce jour-là, pour faire leur cour à la famille royale. On se pressa autour de lui, on affecta de lui marcher sur les pieds et de le pousser vers la porte, de manière à l'empêcher de rentrer. Il descendit chez la reine, où le couvert était déjà mis; aussitôt qu'il y parut, on s'écria de toutes parts : *Messieurs, prenez garde aux plats!* comme si on eût été assuré qu'il avait les poches pleines de poison.

» Les murmures insultants qu'excitait partout sa présence le forcèrent à se retirer sans avoir vu la famille royale. On le pourchassa jusqu'à l'escalier de la reine; et en descendant il reçut un crachat sur la tête et quelques autres sur son habit. On voyait la rage et le dépit peints sur sa figure; il sortit du château, convaincu que les instigateurs des outrages qu'il avait reçus étaient le roi et la reine, qui ne s'en doutaient pas, et qui en furent même très-fâchés. Il leur jura une haine implacable, et il ne s'est montré que trop fidèle à cet horrible serment. J'étais au château ce jour-là, et je fus témoin de tous les faits que je viens de rapporter. »

(*Bertrand de Molleville, tome VI, page* 209.)

NOTE 31, PAGE 108.

Madame Campan rapporte autrement l'entretien de Dumouriez :

« Tous les partis s'agitaient, dit-elle, soit pour perdre le roi, soit pour le sauver. Un jour, je trouvai la reine extrêmement troublée; elle me dit qu'elle ne savait plus où elle en était; que les chefs des jacobins se faisaient offrir à elle par l'organe de Dumouriez, ou que Dumouriez, abandonnant le parti des jacobins, était venu s'offrir à elle; qu'elle lui avait donné une audience; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, et lui avait dit qu'il avait enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, mais qu'il n'était ni ne pouvait être jacobin; qu'on avait laissé rouler la révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateurs qui, n'aspirant qu'après le pillage, étaient capables de tout, et pourraient donner à l'assemblée une armée formidable, prête à saper les restes d'un trône déjà trop ébranlé. En parlant avec une chaleur extrême, il s'était jeté sur la main de la reine, et la baisait avec transport, lui criant : *Laissez vous sauver!* La reine me dit que l'on ne pouvait croire aux protestations d'un traître; que toute sa conduite était si bien connue que le plus sage était sans contredit de ne point s'y fier; que d'ailleurs les princes recommandaient essentiellement de n'avoir confiance à aucune proposition de l'intérieur..., etc. »

(*Tome II, page* 202.)

Le récit de cet entretien est ici, comme on le voit, différent à quelques égards; cependant le fond est le même. Seulement, en passant à travers la bouche de la reine et de celle de madame Campan, il a dû prendre une couleur peu favorable à Dumouriez. Celui de Dumouriez peint d'une manière vraisemblable les agitations de l'infortunée Marie-Antoinette; et comme il n'a rien d'offensant pour cette princesse, ni rien qui ne s'accorde avec son caractère, je l'ai préféré. Il est possible néanmoins que la présomption de Dumouriez l'ait porté à recueillir de préférence les détails les plus flatteurs pour lui.

NOTE 32, PAGE 109.

Bouillé, dont j'ai cité les mémoires, et qui était placé de manière à bien juger les intentions réelles des puissances, ne croyait pas du tout au zèle et à la sincérité de Catherine. Voici la manière dont il s'exprime à cet égard :

« On voit que ce prince (Gustave) comptait beaucoup sur les dispositions de l'impératrice de Russie, et sur la part active qu'elle prendrait dans la confédération, et qui s'est bornée à des démonstrations. Le roi de Suède était dans l'erreur, et je doute que Catherine lui eût jamais confié les dix-huit mille Russes qu'elle lui avait promis. Je suis persuadé, d'ailleurs, que l'Empereur et le roi de Prusse ne lui avaient communiqué ni leurs vues, ni leurs projets. Ils avaient l'un et l'autre personnellement plus que de l'éloignement pour lui, et ils désiraient qu'il ne prît aucune part active dans les affaires de France. »

(*Bouillé, page* 319.)

NOTE 33, PAGE 109.

Madame Campan nous apprend, dans un même passage, la construction de l'armoire de fer, et l'existence d'une protestation secrète faite par le roi contre la déclaration de guerre. Cette appréhension du roi pour la guerre était extraordinaire, et il cherchait de toutes les manières à la rejeter sur le parti populaire.

« Le roi avait une quantité prodigieuse de papiers, et avait eu malheureusement l'idée de faire construire très-secrètement, par un serrurier qui travaillait près de lui depuis plus de dix ans, une cachette dans un corridor intérieur de son appartement. Cette cachette, sans la dénonciation de cet homme, eût été longtemps ignorée. Le mur, dans l'endroit où elle était placée, était peint en larges pierres, et l'ouverture se trouvait parfaitement dissimulée dans les rainures brunes qui formaient la partie ombrée de ces pierres peintes. Mais avant que ce serrurier eût dénoncé à l'assemblée ce que l'on a depuis appelé l'*armoire de fer*, la reine avait su qu'il en avait parlé à quelques gens de ses amis, et que cet homme, auquel le roi, par habitude, accordait une trop grande confiance, était un jacobin. Elle en avertit le roi, et le décida à remplir un très-grand portefeuille de tous les papiers qu'il avait le plus d'intérêt à conserver, et à me le confier. Elle l'invita en ma présence à ne rien laisser dans cette

Digitized by Google

armoire; et le roi, pour la tranquilliser, lui répondit qu'il n'y avait rien laissé. Je voulus prendre le portefeuille et l'emporter dans mon appartement; il était trop lourd pour que je pusse le soulever. Le roi me dit qu'il allait le porter lui-même; je le précédai pour lui ouvrir les portes. Quand il eut déposé ce portefeuille dans mon cabinet intérieur, il me dit seulement : « La reine vous dira ce que cela contient. » Rentrée chez la reine, je le lui demandai, jugeant, par les paroles du roi, qu'il était nécessaire que j'en fusse instruite. « Ce sont, me répondit la reine, des » pièces qui seraient des plus funestes pour le roi, si » on allait jusqu'à lui faire son procès. Mais ce qu'il » veut sûrement que je vous dise, c'est qu'il y a dans » ce portefeuille le procès-verbal d'un conseil d'État, » dans lequel le roi a donné son avis contre la guerre. » Il l'a fait signer par tous les ministres, et, dans le » cas même de ce procès, il compte que cette pièce » serait très-utile. » Je demandai à qui la reine croyait que je devais confier ce portefeuille. « A qui vous » voudrez, me répondit-elle; vous en êtes *seule responsable* : ne vous éloignez pas du palais, même » dans vos mois de repos; il y a des circonstances où » il nous serait très-utile de le trouver à l'instant » même. »

(*Madame Campan, tome II, page* 222.)

NOTE 34, PAGE 110.

Exposition des motifs qui ont déterminé l'assemblée nationale à déclarer, sur la proposition formelle du roi, qu'il y a lieu de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, par M. Condorcet. (*Séance du* 20 *avril* 1792.)

« Forcée de consentir à la guerre par la plus impérieuse nécessité, l'assemblée nationale n'ignore pas qu'on l'accusera de l'avoir volontairement accélérée ou provoquée.

» Elle sait que la marche insidieuse de la cour de Vienne n'a eu d'autre objet que de donner une ombre de vraisemblance à cette imputation, dont les puissances étrangères ont besoin pour cacher à leurs peuples les motifs réels de l'attaque injuste préparée contre la France; elle sait que ce reproche sera répété par les ennemis intérieurs de notre constitution et de nos lois, dans l'espérance criminelle de ravir la bienveillance publique aux représentants de la nation.

» Une exposition simple de leur conduite est leur unique réponse, et ils l'adressent avec une confiance égale aux étrangers et aux Français, puisque la nature a mis au fond du cœur de tous les hommes les sentiments de la même justice.

» Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois, et le droit inaliénable de les changer. Ce droit n'appartient à aucune, ou leur appartient à toutes avec une entière égalité : l'attaquer dans une seule, c'est déclarer qu'on ne le reconnaît dans aucune autre; vouloir le ravir par la force à un peuple étranger, c'est annoncer qu'on ne le respecte pas dans celui dont on est le citoyen ou le chef; c'est trahir sa patrie; c'est se proclamer l'ennemi du genre humain! La nation française devait croire que des vérités si simples seraient senties par tous les princes, et que, dans le dix-huitième siècle, personne n'oserait leur opposer les vieilles maximes de la tyrannie : son espérance a été trompée; une ligue a été formée contre son indépendance, elle n'a eu que le choix d'éclairer ses ennemis sur la justice de sa cause, ou de leur opposer la force des armes.

» Instruite de cette ligue menaçante, mais jalouse de conserver la paix, l'assemblée nationale a d'abord demandé quel était l'objet de ce concert entre les puissances si longtemps rivales, et on lui a répondu qu'il avait pour motif le maintien de la tranquillité générale, la sûreté et l'honneur des couronnes, la crainte de voir se renouveler les événements qu'ont présentés quelques époques de la révolution française.

» Mais comment la France menacerait-elle la tranquillité générale, puisqu'elle a pris la résolution solennelle de n'entreprendre aucune conquête, de n'attaquer la liberté d'aucun peuple; puisqu'au milieu de cette lutte longue et sanglante qui s'est élevée dans les Pays-Bas et dans les États de Liége, entre les gouvernements et les citoyens, elle a gardé la neutralité la plus rigoureuse?

» Sans doute la nation française a prononcé hautement que la souveraineté n'appartient qu'au peuple, qui, borné dans l'exercice de sa volonté suprême par les droits de la postérité, ne peut déléguer de pouvoir irrévocable; sans doute elle a hautement reconnu qu'aucun usage, aucune loi expresse, aucun consentement, aucune convention, ne peuvent soumettre une société d'hommes à une autorité qu'ils n'auraient pas le droit de reprendre : mais quelle idée les princes se feraient-ils donc de la légitimité de leur pouvoir, ou de la justice avec laquelle ils l'exercent, s'ils regardaient l'énonciation de ces maximes comme une entreprise contre la tranquillité de leurs États?

» Diront-ils que cette tranquillité pourrait être troublée par les ouvrages, par les discours de quelques Français? ce serait encore exiger à main armée une loi contre la liberté de la presse, ce serait déclarer la guerre aux progrès de la raison; et quand on sait que partout la nation française a été impunément outragée; que les presses des pays voisins n'ont cessé d'inonder nos départements d'ouvrages destinés à solliciter la trahison, à conseiller la révolte; quand on se rappelle les marques de protection ou d'intérêt prodiguées à leurs auteurs, croira-t-on qu'un amour sincère de la paix, et non la haine de la liberté, ait dicté ces hypocrites reproches?

» On a parlé de tentatives faites par les Français pour exciter les peuples voisins à briser leurs fers, à réclamer leurs droits... Mais les ministres qui ont répété ces imputations, sans oser citer un seul fait qui les appuyât, savaient combien elles étaient chimériques; et, ces tentatives eussent-elles été réelles, les puissances qui ont souffert les rassemblements de nos émigrés, qui leur ont donné des secours, qui ont reçu leurs ambassadeurs, qui les ont publiquement admis dans leurs conférences, qui ne rougissent point d'appeler les Français à la guerre civile, n'auraient pas conservé le droit de se plaindre; ou bien il faudrait dire qu'il est permis d'étendre la servitude, et criminel de propager la liberté, que tout est légitime contre les peuples, que les rois seuls ont de véritables droits. Jamais l'orgueil du trône n'aurait insulté avec plus d'audace à la majesté des nations.

» Le peuple français, libre de fixer la forme de sa constitution, n'a pu blesser, en usant de ce pouvoir, ni la sûreté ni l'honneur des couronnes étrangères. Les chefs des autres pays mettraient-ils donc au nombre de leurs prérogatives le droit d'obliger la nation française à donner au chef de son gouvernement un pouvoir égal à celui qu'eux-mêmes exercent

Digitized by Google

dans leurs États? Voudraient-ils, parce qu'ils ont des sujets, empêcher qu'il existât ailleurs des hommes libres? Et comment n'apercevraient-ils pas qu'en permettant tout pour ce qu'ils appellent la sûreté des couronnes, ils déclarent légitime tout ce qu'une nation pourrait entreprendre en faveur de la liberté des peuples?

» Si des violences, si des crimes ont accompagné quelques époques de la révolution française, c'était aux seuls dépositaires de la volonté nationale qu'appartenait le pouvoir de les punir ou de les ensevelir dans l'oubli : tout citoyen, tout magistrat, quel que soit son titre, ne doit demander justice qu'aux lois de son pays, ne peut l'attendre que d'elles. Les puissances étrangères, tant que leurs sujets n'ont pas souffert de ces événements, ne peuvent avoir un juste motif ni de s'en plaindre, ni de prendre des mesures hostiles pour en empêcher le retour. La parenté, l'alliance personnelle entre les rois, ne sont rien pour les nations; esclaves ou libres, des intérêts communs les unissent : la nature a placé leur bonheur dans la paix, dans les secours mutuels d'une douce fraternité; elle s'indignerait qu'on osât mettre dans une même balance le sort de vingt millions d'hommes, et les affections ou l'orgueil de quelques individus. Sommes-nous donc condamnés à voir encore la servitude volontaire des peuples entourer de victimes humaines les autels des faux dieux de la terre?

» Ainsi ces prétendus motifs d'une ligue contre la France n'étaient tous qu'un nouvel outrage à son indépendance. Elle avait droit d'exiger une renonciation à des préparatifs injurieux, et d'en regarder le refus comme une hostilité : tels ont été les principes qui ont dirigé les démarches de l'assemblée nationale. Elle a continué de vouloir la paix, mais elle devait préférer la guerre à une patience dangereuse pour la liberté; elle ne pouvait se dissimuler que des changements dans la constitution, que des violations de l'égalité, qui en est la base, étaient l'unique but des ennemis de la France; qu'ils voulaient la punir d'avoir reconnu dans toute leur étendue les droits communs à tous les hommes; et c'est alors qu'elle a fait ce serment, répété par tous les Français, de périr plutôt que de souffrir la moindre atteinte ni à la liberté des citoyens, ni à la souveraineté du peuple, ni surtout à cette égalité sans laquelle il n'existe pour les sociétés ni justice ni bonheur.

» Reprocherait-on aux Français de n'avoir pas assez respecté les droits des autres peuples, en n'offrant que des indemnités pécuniaires, soit aux princes allemands possessionnés en Alsace, soit au pape?

» Les traités avaient reconnu la souveraineté de la France sur l'Alsace, et elle était paisiblement exercée depuis plus d'un siècle. Les droits que ces traités avaient réservés n'étaient que des priviléges; le sens de cette réserve était donc que les possesseurs des fiefs d'Alsace les conserveraient avec les anciennes prérogatives, tant que les lois générales de la France souffriraient les différentes formes de la féodalité; cette réserve signifiait encore que si les prérogatives féodales étaient enveloppées dans une ruine commune, la nation devrait un dédommagement aux possesseurs, pour les avantages réels qui en étaient la suite; car c'est là tout ce que peut exiger le droit de propriété, quand il se trouve en opposition avec la loi, en contradiction avec l'intérêt public. Les citoyens de l'Alsace sont Français, et la nation ne peut sans honte et sans injustice souffrir qu'ils soient privés de la moindre partie des droits communs à tous ceux que ce nom doit également protéger. Dira-t-on qu'on peut, pour dédommager ces princes, leur abandonner une portion du territoire? Non; une nation généreuse et libre ne vend point des hommes; elle ne condamne point à l'esclavage, elle ne livre point à des maîtres ceux qu'elle a une fois admis au partage de sa liberté.

» Les citoyens des comtats étaient les maîtres de se donner une constitution; ils pouvaient se déclarer indépendants : ils ont préféré être Français, et la France ne les abandonnera point après les avoir adoptés. Eût-elle refusé d'accéder à leur désir, leur pays est enclavé dans son territoire, et elle n'aurait pu permettre à leurs oppresseurs de traverser la terre de la liberté pour aller punir des hommes d'avoir osé se rendre indépendants et reprendre leurs droits. Ce que le pape possédait dans ce pays était le salaire des fonctions du gouvernement : le peuple, en lui ôtant ses fonctions, a fait usage d'un pouvoir qu'une longue servitude avait suspendu, mais n'avait pu lui ravir; et l'indemnité proposée par la France n'était pas même exigée par la justice.

» Ainsi, ce sont encore des violations du droit naturel qu'on ose demander au nom du pape et des possessionnés d'Alsace! C'est encore pour les prétentions de quelques hommes qu'on veut faire couler le sang des nations! Et si les ministres de la maison d'Autriche avaient voulu déclarer la guerre à la raison au nom des préjugés, aux peuples au nom des rois, ils n'auraient pu tenir un autre langage!

» On a fait entendre que le vœu du peuple français, pour le maintien de son égalité et de son indépendance, était celui d'une faction... Mais la nation française a une constitution; cette constitution a été reconnue, adoptée par la généralité des citoyens; elle ne peut être changée que par le vœu du peuple, et suivant des formes qu'elle-même a prescrites : tant qu'elle subsiste, les pouvoirs établis par elle ont seuls le droit de manifester la volonté nationale, et c'est par eux que cette volonté a été déclarée aux puissances étrangères. C'est le roi qui, sur l'invitation de l'assemblée nationale, et en remplissant les fonctions que la constitution lui attribue, s'est plaint de la protection accordée aux émigrés, a demandé inutilement qu'elle leur fût retirée; c'est lui qui a sollicité des explications sur la ligue formée contre la France; c'est lui qui a exigé que cette ligue fût dissoute; et l'on doit s'étonner sans doute d'entendre annoncer comme le cri de quelques factieux le vœu solennel du peuple, publiquement exprimé par ses représentants légitimes. Quel titre aussi respectable pourraient donc invoquer ces rois qui forcent des nations égarées à combattre contre les intérêts de leur propre liberté, et à s'armer contre des droits qui sont aussi les leurs, à étouffer sous les débris de la constitution française les germes de leur propre félicité, et les communes espérances du genre humain?

» Et d'ailleurs qu'est-ce qu'une faction qu'on accuserait d'avoir conspiré la liberté universelle du genre humain? C'est donc l'humanité tout entière que des ministres esclaves osent flétrir de ce nom odieux!

» Mais, disent-ils, le roi des Français n'est pas libre... Eh! n'est-ce donc pas être libre que de dépendre des lois de son pays? la liberté de les contrarier, de s'y soustraire, d'y opposer une force étrangère, ne serait pas un droit, mais un crime!

» Ainsi, en rejetant toutes ces propositions insidieuses, en méprisant ces indécentes déclamations, l'assemblée nationale s'était montrée, dans toutes les relations extérieures, aussi amie de la paix que jalouse de la liberté du peuple; ainsi, la continuation d'une tolérance hostile pour les émigrés, la violation ouverte des promesses d'en disperser les rassemble-

ments, le refus de renoncer à une ligue évidemment offensive, les motifs injurieux de ces refus, qui annonçaient le désir de détruire la constitution française, suffisaient pour autoriser des hostilités qui n'auraient jamais été que des actes d'une défense légitime; car ce n'est pas attaquer que de ne pas donner à nos ennemis le temps d'épuiser nos ressources en longs préparatifs, de tendre tous ses piéges, de rassembler toutes ses forces, de resserrer ses premières alliances, d'en chercher de nouvelles, de pratiquer encore des intelligences au milieu de nous, de multiplier dans nos provinces les conjurations et les complots. Mérite-t-on le nom d'agresseur lorsque, menacé, provoqué par un ennemi injuste et perfide, on lui enlève l'avantage de porter les premiers coups? Ainsi, loin d'appeler la guerre, l'assemblée nationale a tout fait pour la prévenir. En demandant des explications nouvelles sur des intentions qui ne pouvaient être douteuses, elle a montré qu'elle renonçait avec douleur à l'espoir d'un retour vers la justice, et que si l'orgueil des rois est prodigue du sang de leurs sujets, l'humanité des représentants d'une nation libre est avare même du sang de ses ennemis. Insensible à toutes les provocations, à toutes les injures, au mépris des anciens engagements, aux violations des nouvelles promesses, à la dissimulation honteuse des trames ourdies contre la France, à cette condescendance perfide sous laquelle on cachait les secours, les encouragements prodigués aux Français qui ont trahi leur patrie, elle aurait encore accepté la paix, si celle qu'on lui offrait avait été compatible avec le maintien de la constitution, avec l'indépendance de la souveraineté nationale, avec la sûreté de l'État.

» Mais le voile qui cachait les intentions de notre ennemi est enfin déchiré! Citoyens! qui de vous en effet pourrait souscrire à ces honteuses propositions? La servitude féodale et une humiliante inégalité, la banqueroute et des impôts que vous payeriez seuls, les dîmes et l'inquisition, vos propriétés achetées sur la foi publique rendues à leurs anciens usurpateurs, les bêtes fauves rétablies dans le droit de ravager vos campagnes, votre sang prodigué pour les projets ambitieux d'une maison ennemie, telles sont les conditions du traité entre le roi de Hongrie et des Français perfides!

» Telle est la paix qui vous est offerte! Non, vous ne l'accepterez jamais! Les lâches sont à Coblentz, et la France ne renferme plus dans son sein que des hommes dignes de la liberté!

» Il annonce en son nom, au nom de ses alliés, le projet d'exiger de la nation française un abandon de ses droits; il faut entendre qu'il lui commandera des sacrifices que la crainte seule de sa destruction pourrait lui arracher... Eh bien! elle ne s'y soumettra jamais! Cet insultant orgueil, loin de l'intimider, ne peut qu'exciter son courage. Il faut du temps pour discipliner les esclaves du despotisme : mais tout homme est soldat quand il combat la tyrannie; l'or sortira de ses obscures retraites au nom de la patrie en danger; ces hommes ambitieux et vils, ces esclaves de la corruption et de l'intrigue, ces lâches calomniateurs du peuple, dont nos ennemis osaient se promettre de honteux secours, perdront l'appui des citoyens aveuglés ou pusillanimes qu'ils avaient trompés par leurs hypocrites déclamations; et l'empire français, dans sa vaste étendue, n'offrira plus à nos ennemis qu'une volonté unique, celle de vaincre ou de périr tout entier avec la constitution et les lois! »

NOTE 35, PAGE 114.

Madame Campan explique comme il suit le secret des papiers brûlés à Sèvres :

« Au commencement de 1792, un prêtre fort estimable me fit demander un entretien particulier. Il avait connaissance d'un nouveau libelle de madame Lamotte. Il me dit qu'il n'avait remarqué, dans les gens qui venaient de Londres pour le faire imprimer à Paris, que le seul appât du gain, et qu'ils étaient prêts à lui livrer ce manuscrit pour mille louis, s'il pouvait trouver quelque amie de la reine disposée à faire ce sacrifice à sa tranquillité; qu'il avait pensé à moi, et que si Sa Majesté voulait lui donner les vingt-quatre mille francs, il me remettrait le manuscrit en les touchant.

» Je communiquai cette proposition à la reine, qui la refusa, et m'ordonna de répondre que, dans les temps où il eût été possible de punir les colporteurs de ces libelles, elle les avait jugés si atroces et si invraisemblables qu'elle avait dédaigné les moyens d'en arrêter le cours; que, si elle avait l'imprudence et la faiblesse d'en acheter un seul, l'actif espionnage des jacobins pourrait le découvrir; que ce libelle acheté n'en serait pas moins imprimé, et deviendrait bien plus dangereux quand ils apprendraient au public le moyen qu'elle avait employé pour lui en ôter la connaissance.

» Le baron d'Aubier, gentilhomme ordinaire du roi et mon ami particulier, avait une mémoire facile et une manière précise et nette de me transmettre le sens des délibérations, des débats, des décrets de l'assemblée nationale. J'entrais chaque jour chez la reine, pour en rendre compte au roi, qui disait en me voyant : « Ah! voilà le postillon par Calais. »

» Un jour, M. d'Aubier vint me dire : « L'assemblée » a été très-occupée d'une dénonciation faite par les » ouvriers de la manufacture de Sèvres. Ils ont ap- » porté sur le bureau du président une liasse de bro- » chures qu'ils ont dit être la vie de Marie-Antoinette. » Le directeur de la manufacture a été mandé à la » barre, et il a déclaré avoir reçu l'ordre de brûler ces » imprimés dans les fours qui servent à la cuisson des » pâtes de ses porcelaines. »

» Pendant que je rendais ce compte à la reine, le roi rougit et baissa la tête sur son assiette. La reine lui dit: « Monsieur, avez-vous connaissance de cela? » Le roi ne répondit rien. Madame Élisabeth lui demanda de lui expliquer ce que cela signifiait; même silence. Je me retirai promptement. Peu d'instants après, la reine vint chez moi et m'apprit que c'était le roi qui, par intérêt pour elle, avait fait acheter la totalité de l'édition imprimée d'après le manuscrit que je lui avais proposé, et que M. de Laporte n'avait pas trouvé de manière plus mystérieuse d'anéantir la totalité de l'ouvrage qu'en le faisant brûler à Sèvres parmi deux cents ouvriers, dont cent quatre-vingts devaient être jacobins. Elle me dit qu'elle avait caché sa douleur au roi; qu'il était consterné, et qu'elle n'avait rien à dire quand sa tendresse et sa bonne volonté pour elle étaient cause de cet accident. »

(*Madame Campan, tome II, page* 196.)

Digitized by Google

NOTE 36, PAGE 119.

La mission donnée par le roi à Mallet-du-Pan est un des faits les plus importants à constater, et il ne peut être révoqué en doute, d'après les mémoires de Bertrand de Molleville. Ministre à cette époque. Bertrand de Molleville devait être parfaitement instruit; et, ministre contre-révolutionnaire, il aurait plutôt caché qu'avoué un fait pareil. Cette mission prouve la modération de Louis XVI, mais aussi ses communications avec l'étranger.

« Loin de partager cette sécurité patriotique, le roi voyait avec la plus profonde douleur la France engagée dans une guerre injuste et sanglante, que la désorganisation de ses armées semblait la mettre dans l'impossibilité de soutenir, et qui exposait plus que jamais nos provinces frontières à être envahies. Sa Majesté redoutait par-dessus tout la guerre civile, et ne doutait pas qu'elle n'éclatât à la nouvelle du premier avantage remporté sur les troupes françaises par les corps d'émigrés qui faisaient partie de l'armée autrichienne. Il n'était que trop à craindre, en effet, que les jacobins et le peuple en fureur n'exerçassent les plus sanglantes représailles contre les prêtres et les nobles restés en France. Ces inquiétudes, que le roi me témoigna dans la correspondance journalière que j'avais avec Sa Majesté, me déterminèrent à lui proposer de charger une personne de confiance de se rendre auprès de l'Empereur et du roi de Prusse, pour tâcher d'en obtenir que Leurs Majestés n'agissent offensivement qu'à la dernière extrémité, et qu'elles fissent précéder l'entrée de leurs armées dans le royaume d'un manifeste bien rédigé, dans lequel il serait déclaré, « que l'Empereur et le roi de Prusse, » forcés de prendre les armes par l'agression injuste » qui leur avait été faite, n'attribuaient ni au roi ni à » la nation, mais à la faction criminelle qui les oppri- » mait l'un et l'autre, la déclaration de guerre qui leur » avait été notifiée; qu'en conséquence, loin de se dé- » partir des sentiments d'amitié qui les unissaient au » roi et à la France, Leurs Majestés ne combattraient » que pour les délivrer du joug de la tyrannie la plus » atroce qui eût jamais existé, et pour les aider à réta- » blir l'autorité légitime violemment usurpée, l'ordre » et la tranquillité, le tout sans entendre s'immiscer, » en aucune manière, dans la forme du gouvernement, » mais pour assurer à la nation la liberté de choisir » celui qui lui conviendrait le mieux; que toute idée » de conquête était bien loin de la pensée de Leurs » Majestés; que les propriétés particulières ne seraient » pas moins respectées que les propriétés nationales; » que Leurs Majestés prenaient sous leur sauvegarde » spéciale tous les citoyens paisibles et fidèles; que » leurs seuls ennemis, comme ceux de la France, » étaient les factieux et leurs adhérents, et que Leurs » Majestés ne voulaient connaître et combattre » qu'eux, etc., etc. » Mallet-du-Pan, dont le roi estimait les talents et l'honnêteté, fut chargé de cette mission. Il y était d'autant plus propre qu'on ne l'avait jamais vu au château, qu'il n'avait aucune liaison avec des personnes attachées à la cour, et qu'en prenant la route de Genève, où on était accoutumé à lui voir faire de fréquents voyages, son départ ne pouvait faire naître aucun soupçon. »

Le roi donna à Mallet-du-Pan des instructions rédigées de sa main, et rapportées par Bertrand de Molleville.

« 1° Le roi joint ses prières à ses exhortations, pour » engager les princes et les Français émigrés à ne » point faire prendre à la guerre actuelle, par un con- » cours hostile et offensif de leur part, le caractère de » guerre étrangère faite de puissance à puissance;

» 2° Il leur recommande expressément de s'en re- » mettre à lui et aux cours intervenantes de la discus- » sion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le » moment d'en traiter sera venu;

» 3° Il faut qu'ils paraissent seulement parties et » non arbitres dans le différend, cet arbitrage devant » être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté lui sera » rendue, et aux puissances qui l'exigeront;

» 4° Toute autre conduite produirait une guerre » civile dans l'intérieur, mettrait en danger les jours » du roi et de sa famille, renverserait le trône, ferait » égorger les royalistes, rallierait aux jacobins tous » les révolutionnaires qui s'en sont détachés et qui » s'en détachent chaque jour, ranimerait une exalta- » tion qui tend à s'éteindre, et rendrait plus opiniâtre » une résistance qui fléchira devant les premiers suc- » cès, lorsque le sort de la révolution ne paraîtra pas » exclusivement remis à ceux contre qui elle a été di- » rigée, et qui en ont été les victimes;

» 5° Représenter aux cours de Vienne et de Berlin » l'utilité d'un manifeste qui leur serait commun avec » les autres États qui ont formé le concert; l'impor- » tance de rédiger ce manifeste de manière à séparer » les jacobins du reste de la nation, à rassurer tous » ceux qui sont susceptibles de revenir de leur égare- » ment, ou qui, sans vouloir la constitution actuelle, » désirent la suppression des abus et le règne de la » liberté modérée, sous un monarque à l'autorité » duquel la loi mette des limites;

» 6° Faire entrer dans cette rédaction la vérité fon- » damentale, qu'on fait la guerre à une faction antiso- » ciale, et non pas à la nation française; que l'on prend » la défense des gouvernements légitimes et des peu- » ples contre une anarchie furieuse qui brise parmi » les hommes tous les liens de la sociabilité, toutes » les conventions à l'abri desquelles reposent la liberté, » la paix, la sûreté publique au dedans et au dehors; » rassurer contre toute crainte de démembrement, ne » point imposer des lois, mais déclarer énergique- » ment à l'assemblée, aux corps administratifs, aux » municipalités, aux ministres, qu'on les rendra per- » sonnellement et individuellement responsables, dans » leurs corps et biens, de tous attentats commis contre » la personne sacrée du roi, contre celle de la reine » et de la famille, contre les personnes ou les propriétés » de tous citoyens quelconques;

» 7° Exprimer le vœu du roi, qu'en entrant dans le » royaume les puissances déclarent qu'elles sont » prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront » ni ne peuvent traiter qu'avec le roi; qu'en consé- » quence elles requièrent que la plus entière liberté » lui soit rendue, et qu'ensuite on assemble un con- » grès ou les divers intérêts seront discutés sur les » bases déjà arrêtées, où les émigrés seront admis » comme parties plaignantes, et où le plan général de » réclamations sera négocié sous les auspices et sous » la garantie des puissances. »

(*Bertrand de Molleville, tome VIII, page* 39.)

NOTE 37, PAGE 119.

Bertrand de Molleville, auquel j'ai emprunté les faits relatifs à Mallet-du-Pan, s'exprime ainsi sur l'ac-

cueil qui lui fut fait, et sur les dispositions qu'il rencontra :

« Mallet-du-Pan avait eu, les 15 et 16 juillet, de longues conférences avec le comte de Cobentzel, le comte de Haugwitz et M. Heyman, ministres de l'Empereur et du roi de Prusse. Après avoir examiné le titre de sa mission et écouté avec une attention extrême la lecture de ses instructions et de son mémoire, ces ministres avaient reconnu que les vues qu'il proposait s'accordaient parfaitement avec celles que le roi avait antérieurement manifestées aux cours de Vienne et de Berlin, qui les avaient respectivement adoptées. Ils lui avaient témoigné en conséquence une confiance entière, et avaient approuvé, en tout point, le projet de manifeste qu'il leur avait proposé. Ils lui avaient déclaré, dans les termes les plus positifs, qu'aucune vue d'ambition, d'intérêt personnel ou de démembrement, n'entrait dans le plan de la guerre, et que les puissances n'avaient d'autre vue ni d'intérêt que celui du rétablissement de l'ordre en France, parce qu'aucune paix ne pouvait exister entre elle et ses voisins, tant qu'elle serait livrée à l'anarchie qui y régnait, et qui les obligeait à entretenir des cordons de troupes sur toutes les frontières, et à des précautions extraordinaires de sûreté très-dispendieuses ; mais que loin de prétendre imposer aux Français aucune forme quelconque de gouvernement, on laisserait le roi absolument le maître de se concerter à cet égard avec la nation. On lui avait demandé les éclaircissements les plus détaillés sur les dispositions de l'intérieur, sur l'opinion publique relativement à l'ancien régime, aux parlements, à la noblesse, etc., etc. On lui avait confié qu'on destinait les émigrés à former une armée à donner au roi lorsqu'il serait mis en liberté. On lui avait parlé avec humeur et prévention des princes français, auxquels on supposait des intentions entièrement opposées à celles du roi, et notamment celles d'agir indépendants et de créer un régent. (*Mallet-du-Pan combattit fortement cette supposition, et observa qu'on ne devait pas juger des intentions des princes par les propos légers ou exaltés de quelques-unes des personnes qui les entouraient.*) Enfin, après avoir discuté à fond les différentes demandes et propositions sur lesquelles Mallet-du-Pan était chargé d'insister, les trois ministres en avaient unanimement reconnu la sagesse et la justice, en avaient demandé chacun une note ou résumé, et avaient donné les assurances les plus formelles que les vues du roi, étant parfaitement concordantes avec celles des puissances, seraient exactement suivies. »

(*Bertrand de Molleville, tome VIII, page* 320.)

NOTE 38, PAGE 119.

« Le parti des princes, dit madame Campan, ayant été instruit du rapprochement des débris du parti constitutionnel avec la reine, en fut très-alarmé. De son côté, la reine redoutait toujours le parti des princes, et les prétentions des Français qui le formaient. Elle rendait justice au comte d'Artois, et disait souvent que son parti agirait dans un sens opposé à ses propres sentiments pour le roi son frère et pour elle, mais qu'il serait entraîné par des gens sur lesquels Calonne avait le plus funeste ascendant. Elle reprochait au comte d'Esterhazy, qu'elle avait fait combler de grâces, de s'être rangé du parti de Calonne, au point qu'elle pouvait même le regarder comme un ennemi. »

(*Mémoires de madame Campan, t. II, p.* 193.)

NOTE 39, PAGE 120.

« Cependant les émigrés faisaient entrevoir une grande crainte sur tout ce qui pouvait se faire dans l'intérieur, par le rapprochement avec les constitutionnels, qu'ils peignaient comme n'existant plus qu'en idée, et comme nuls dans les moyens de réparer leurs fautes. Les jacobins leur étaient préférés, parce que, disait-on, il n'y aurait à traiter avec personne au moment où l'on retirerait le roi et sa famille de l'abîme où ils étaient plongés. »

(*Mémoires de madame Campan, t. II, p.* 194.)

NOTE 40, PAGE 124.

Au nombre des dépositions que renferme la procédure instruite contre les auteurs du 20 juin, il s'en trouve une extrêmement curieuse par les détails, c'est celle du témoin Lareynie. Elle contient à elle seule presque tout ce que répètent les autres, et c'est pourquoi nous la citons de préférence. Cette procédure a été imprimée in-4°.

« Par-devant nous... est comparu sieur Jean-Baptiste-Marie-Louis Lareynie, soldat volontaire du bataillon de l'île Saint-Louis, décoré de la croix militaire, demeurant à Paris, quai Bourbon, n° 1 ;

» Lequel, profondément affligé des désordres qui viennent d'avoir lieu dans la capitale, et croyant qu'il est du devoir d'un bon citoyen de donner à la justice les lumières dont elle peut avoir besoin dans ces circonstances, pour punir les fauteurs et les instigateurs de toutes manœuvres contre la tranquillité publique et l'intégrité de la constitution française, a déclaré que, depuis environ huit jours, il savait, par les correspondances qu'il a dans le faubourg Saint-Antoine, que les citoyens de ce faubourg étaient travaillés par le sieur Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, et par d'autres personnages au nombre desquels étaient le sieur Fournier, se disant Américain et électeur de 1791 du département de Paris ; le sieur Rotondo, se disant Italien ; le sieur Legendre, boucher, demeurant rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain ; le sieur Cuirette Verrières, demeurant au-dessus du café du Rendez-Vous, rue du Théâtre-Français, lesquels tenaient nuitamment des conciliabules chez le sieur Santerre, et quelquefois dans la salle du comité de la section des Enfants-Trouvés ; que là on délibérait en présence d'un très-petit nombre d'affidés du faubourg, tels que le sieur Rossignol, ci-devant compagnon orfévre ; le sieur Nicolas, sapeur du susdit bataillon des Enfants-Trouvés ; le sieur Brierre, marchand de vin ; le sieur Gonor, se disant vainqueur de la Bastille, et autres qu'il pourra citer ; qu'on y arrêtait les motions qui devaient être agitées dans les groupes des Tuileries, du Palais-

Royal, de la place de Grève, et surtout de la porte Saint-Antoine, place de la Bastille; qu'on y rédigeait les placards incendiaires affichés par intervalle dans les faubourgs, les pétitions destinées à être portées par des députations dans les sociétés patriotiques de Paris; et enfin que c'est là que s'est forgée la fameuse pétition, et tramé le complot de la journée du 20 de ce mois. Que la veille de cette journée, il se tint un comité secret chez le sieur Santerre, qui commença vers minuit, auquel des témoins, qu'il pourra faire entendre lorsqu'ils seront revenus de la mission à eux donnée par le sieur Santerre pour les campagnes voisines, assurent avoir vu assister MM. Pétion, maire de Paris; Robespierre; Manuel, procureur de la commune; Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Michel; et Sillery, ex-député de l'assemblée nationale. Que lors de la journée du 20, le sieur Santerre, voyant que plusieurs des siens, et surtout les chefs de son parti, effrayés par l'arrêté du directoire du département, refusaient de descendre armés, sous prétexte qu'on tirerait sur eux, les assura qu'ils n'avaient rien à craindre, *que la garde nationale n'aurait pas d'ordre, et que M. Pétion serait là.* Que sur les onze heures du matin dudit jour, le rassemblement ne s'élevait pas au-dessus de quinze cents personnes, y compris les curieux, et que ce ne fut que lorsque le sieur Santerre se fut mis à la tête d'un détachement d'invalides, sortant de chez lui, et avec lequel il est arrivé sur la place, et qu'il eut excité dans sa marche les spectateurs à se joindre à lui, que la multitude s'est grossie considérablement jusqu'à son arrivée au passage des Feuillants; que là, n'ayant point osé forcer le poste, il se relégua dans la cour des Capucins, où il fit planter le mai qu'il avait destiné pour le château des Tuileries; qu'alors lui, déclarant, demanda à plusieurs des gens de la suite dudit sieur Santerre, pourquoi le mai n'était pas planté sur la terrasse du château, ainsi que cela avait été arrêté, et que ces gens lui répondirent *qu'ils s'en garderaient bien, que c'était là le piége dans lequel voulaient les faire tomber les feuillantins, parce qu'il y avait du canon braqué dans le jardin, mais qu'ils ne donnaient pas dans le panneau.* Le déclarant observe que dans ce moment l'attroupement était presque entièrement dissipé, et que ce ne fut que lorsque les tambours et la musique se firent entendre dans l'enceinte de l'assemblée nationale, que les attroupés, alors épars çà et là, se rallièrent, se réunirent aux autres spectateurs et défilèrent avec décence sur trois de hauteur devant le corps législatif; que lui, déclarant, remarqua que ces gens-là, en passant dans les Tuileries, ne se permirent rien de scandaleux, et ne tentèrent point d'entrer dans le château; que rassemblés même sur la place du Carrousel, où ils étaient parvenus en faisant le tour par le quai du Louvre, ils ne manifestèrent aucune intention de pénétrer dans les cours, jusqu'à l'arrivée du sieur Santerre, qui était à l'assemblée nationale, et qui n'en sortit qu'à la levée de la séance. Qu'alors le sieur Santerre, accompagné de plusieurs personnes, parmi lesquelles lui, déclarant, a remarqué le sieur de Saint Hurugue, s'adressa à sa troupe, pour lors très-tranquille, et leur demanda *pourquoi ils n'étaient pas entrés dans le château; qu'il fallait y aller, et qu'ils n'étaient descendus que pour cela.* Qu'aussitôt il commanda aux canonniers de son bataillon de le suivre avec une pièce de canon, et dit que si on lui refusait la porte, il fallait la briser à coups de boulet; qu'ensuite il s'est présenté dans cet appareil à la porte du château, où il a éprouvé une faible résistance de la part de la gendarmerie à cheval, mais une ferme opposition de la part de la garde nationale: que cela a occasionné beaucoup de bruit et d'agitation, et qu'on allait peut-être en venir à des voies de fait, lorsque deux hommes en écharpe, aux couleurs nationales, dont lui, déclarant, en reconnaît un pour être le sieur Boucher-René, et l'autre, qui a été nommé par les spectateurs, pour être le sieur Sergent, sont arrivés par les cours *et ont ordonné*, il faut le dire, d'un ton très-impérieux, pour ne pas dire insolent, en prostituant le nom sacré de la loi, d'*ouvrir les portes*, ajoutant *que personne n'avait le droit de les fermer, et que tout citoyen avait celui d'entrer;* que les portes ont été effectivement ouvertes par la garde nationale, et qu'alors Santerre et sa troupe se sont précipités en désordre dans les cours; que le sieur Santerre, qui faisait traîner du canon pour briser les portes de l'appartement du roi, s'il les trouvait fermées, et tirer sur la garde nationale qui s'opposerait à son incursion, a été arrêté dans sa marche dans une dernière cour à gauche au bas de l'escalier du pavillon, par un groupe de citoyens qui lui ont tenu les discours les plus raisonnables pour apaiser sa fureur, l'ont menacé de le rendre responsable de tout ce qui arriverait de mal dans cette fatale journée, parce que, lui ont-ils dit, *vous êtes seul l'auteur de ce rassemblement inconstitutionnel, vous avez seul égaré ces braves gens, et vous seul parmi eux êtes un scélérat.* Que le ton avec lequel ces honnêtes citoyens parlaient au sieur Santerre le fit pâlir; mais qu'encouragé par un coup d'œil du sieur Legendre, boucher ci-dessus nommé, il eut recours à un subterfuge hypocrite, en s'adressant à sa troupe, et lui disant: *Messieurs, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à votre tête dans les appartements du roi;* que, pour toute réponse, la foule, accoutumée à deviner le sieur Santerre, culbuta le groupe des honnêtes citoyens, entra avec son canon et son commandant, le sieur Santerre, et pénétra dans les appartements par toutes les issues, après en avoir brisé les portes et les fenêtres. »

NOTE 41, PAGE 139.

Voici ce que raconte madame Campan sur les craintes de la famille royale:

« La police de M. de Laporte, intendant de la liste civile, le fit prévenir, dès la fin de 1791, qu'un homme des officiers du roi, qui s'était établi pâtissier au Palais-Royal, allait rentrer dans les fonctions de sa charge que lui rendait la mort d'un survivancier; que c'était un jacobin si effréné, qu'il avait osé dire que l'on ferait un grand bien à la France en abrégeant les jours du roi. Ses fonctions se bornaient aux seuls détails de la pâtisserie; il était très-observé par les chefs de la bouche, gens dévoués à Sa Majesté; mais un poison subtil peut être si aisément introduit dans les mets, qu'il fut décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du rôti; que leur pain serait apporté par M. Thierry de Ville-d'Avray, intendant des petits appartements, et qu'il se chargerait de même de fournir le vin. Le roi aimait les pâtisseries, j'eus ordre d'en commander, comme pour moi, tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre. Le sucre râpé était de même dans ma chambre. Le roi, la reine, madame Élisabeth mangeaient ensemble, et il ne restait personne du service. Ils avaient chacun une servante

d'acajou et une sonnette pour faire entrer quand ils le désiraient. M. Thierry venait lui-même m'apporter le pain et le vin de Leurs Majestés, et je serrais tous ces objets dans une armoire particulière du cabinet du roi, au rez-de-chaussée. Aussitôt que le roi était à table, j'apportais la pâtisserie et le pain. Tout se cachait sous la table, dans la crainte que l'on n'eût besoin de faire entrer le service. Le roi pensait qu'il était aussi dangereux qu'affligeant de montrer cette crainte d'attentats contre sa personne, et cette défiance du service de sa bouche. Comme il ne buvait jamais une bouteille de vin entière à ses repas (les princesses ne buvaient que de l'eau), il remplissait celle dont il avait bu à peu près la moitié, avec la bouteille servie par les officiers de son gobelet. Je l'emportais après le dîner. Quoiqu'on ne mangeât d'autre pâtisserie que celle que j'avais apportée, on observait de même de paraître avoir mangé de celle qui était servie sur la table. La dame qui me remplaça trouva ce service secret organisé, et l'exécuta de même ; jamais on ne sut dans le public ces détails, ni les craintes qui y avaient donné lieu. Au bout de trois ou quatre mois, les avis de la même police furent que l'on n'avait plus à redouter ce genre de complot contre les jours du roi ; que le plan était entièrement changé ; que les coups que l'on voulait porter seraient autant dirigés contre le trône que contre la personne du souverain. »

(*Mémoires de madame Campan, tome II, page* 188.)

NOTE 42, PAGE 140.

Lorsque M. de Lafayette fut enfermé à Olmutz, M. de Lally-Tolendal écrivit en sa faveur une lettre très-éloquente au roi de Prusse. Il y énumérait tout ce que le général avait fait pour sauver Louis XVI, et donnait les preuves à l'appui. Dans le nombre de ces pièces se trouvent les lettres suivantes, qui font connaître les projets et les efforts des constitutionnels à cette époque.

Copie d'une lettre de M. de Lally-Tolendal au roi.

Paris, lundi 9 juillet 1792.

« Je suis chargé par M. de Lafayette de faire proposer directement à S. M., pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12, et qui ne peut plus s'exécuter à cette époque, depuis l'engagement pris par S. M. de se trouver à la cérémonie du 14.

» S. M. a dû voir le plan de projet envoyé par M. de Lafayette, car M. Duport a dû le porter à M. Montciel, pour qu'il le montrât à S. M.

» M. de Lafayette veut être ici le 15 ; il y sera avec le vieux général Luckner. Tous deux viennent de se voir, tous deux se le sont promis, tous deux ont un même sentiment et un même projet.

» Ils proposent que S. M. sorte publiquement de la ville entre eux deux, en l'écrivant à l'assemblée nationale, en lui annonçant qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle, et qu'elle se rend à Compiègne.

» S. M. et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de S. M. Arrivée à Compiègne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très-bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée.

» M. de Lafayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons et l'artillerie à cheval. Deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiègne.

» Si, contre toute vraisemblance, S. M. ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée.

» Les suites de ce projet se montrent d'elles-mêmes :

» La paix avec toute l'Europe, par la médiation du roi ;

» Le roi rétabli dans tout son pouvoir légal ;

» Une large et nécessaire extension de ses prérogatives sacrées ;

» Une véritable monarchie, un véritable monarque, une véritable liberté ;

» Une véritable représentation nationale, dont le roi sera chef et partie intégrante ;

» Un véritable pouvoir exécutif ;

» Une véritable représentation nationale, choisie parmi les propriétaires ;

» La constitution revisée, abolie en partie, en partie améliorée et rétablie sur une meilleure base ;

» Le nouveau corps législatif tenant ses séances seulement trois mois par an ;

» L'ancienne noblesse rétablie dans ses anciens priviléges, non pas politiques, mais civils, dépendants de l'opinion, comme titres, armes, livrées, etc.

» Je remplis ma commission sans oser me permettre ni un conseil, ni une réflexion. J'ai l'imagination trop frappée de la rage qui va s'emparer de toutes ces têtes perdues à la première ville qui va nous être prise, pour ne pas me récuser moi-même ; j'en suis au point que cette scène de samedi, qui paraît tranquilliser beaucoup de gens, a doublé mon inquiétude. Tous ces baisers m'ont rappelé celui de Judas.

» Je demande seulement à être un des quatre-vingts ou cent cavaliers qui escorteront S. M., si elle agrée le projet ; et je me flatte que je n'ai pas besoin de l'assurer qu'on n'arriverait à elle, ni à aucun membre de sa royale famille, qu'après avoir passé sur mon cadavre.

» J'ajouterai un mot : j'ai été l'ami de M. de Lafayette avant la révolution. J'avais rompu tout commerce avec lui depuis le 22 mars de la seconde année : à cette époque, je voulais qu'il fût ce qu'il est aujourd'hui ; je lui écrivis que son devoir, son honneur, son intérêt, tout lui prescrivait cette conduite ; je lui traçais longuement le plan tel que ma conscience me le suggérait. Il me promit ; je ne vis point d'effet à sa promesse. Je n'examinerai pas si c'était impuissance ou mauvaise volonté ; je lui devins étranger ; je le lui déclarai, et personne ne lui avait encore fait entendre des vérités plus sévères que moi et mes amis, qui étaient aussi les siens. Aujourd'hui, ces mêmes amis ont rouvert ma correspondance avec lui. S. M. sait quel a été le but et le genre de cette correspondance. J'ai vu ses lettres ; j'ai eu deux heures de conférence avec lui dans la nuit du jour où il est parti. Il reconnaît ses erreurs ; il est prêt à se dévouer pour la liberté, mais en même temps pour la monarchie ; il s'immolera, s'il le faut, pour son pays et pour son roi, qu'il ne sépare plus ; il est enfin dans les principes que j'ai exposés dans cette note ; il y est tout entier, avec candeur, conviction, sensibilité, fidélité au roi, abandon de lui-même : j'en réponds sur ma probité.

» J'oubliais de dire qu'il demande qu'on ne traite

Digitized by Google

rien de ceci avec ceux des officiers qui peuvent être dans la capitale en ce moment. Tous peuvent soupçonner qu'il y a quelques projets; mais aucun n'est instruit de celui qu'il y a. Il suffira qu'ils le sachent le matin pour agir; il craint l'indiscrétion, si on leur en parlait d'avance, et aucun d'eux n'est excepté de cette observation. »

« *P. S.* Oserai-je dire que cette note me paraît devoir être méditée par celui-là seul qui, dans une journée à jamais mémorable, a vaincu par son courage héroïque une armée entière d'assassins; par celui-là qui, le lendemain de ce triomphe sans exemple, a dicté lui-même une proclamation aussi sublime que ses actions l'avaient été la veille, et non par les conseils qui ont minuté la lettre écrite en son nom au corps législatif, pour annoncer qu'il se trouverait à la cérémonie du 14; non par les conseils qui ont fait sanctionner le décret des droits féodaux, décret équivalent à un vol fait dans la poche et sur les grands chemins?

« M. de Lafayette n'admet pas l'idée que le roi, une fois sorti de la capitale, ait d'autre direction à suivre que celle de sa conscience et de sa libre volonté. Il croit que la première opération de S. M. devrait être de se créer une garde; il croit aussi que son projet peut se modifier de vingt différentes manières; il préfère la retraite dans le Nord à celle du Midi, comme étant plus à portée de secourir de ce côté, et redoutant la faction méridionale. En un mot, *la liberté du roi* et *la destruction des factieux*, voilà son but dans toute la sincérité de son cœur. Ce qui doit suivre suivra. »

Copie d'une lettre de M. de Lafayette.

Le 8 juillet 1792.

« J'avais disposé mon armée de manière que les meilleurs escadrons de grenadiers, l'artillerie à cheval, étaient sous les ordres de M... à la quatrième division; et si ma proposition eût été acceptée, j'emmenais en deux jours à Compiègne quinze escadrons et huit pièces de canon, le reste de l'armée étant placé en échelons à une marche d'intervalle; et tel régiment qui n'eût pas fait le premier pas serait venu à mon secours, si mes camarades et moi avions été engagés.

» J'avais conquis Luckner au point de me faire promettre de marcher sur la capitale avec moi, si la sûreté du roi l'exigeait, et qu'il en donnât l'ordre; et j'ai cinq escadrons de cette armée, dont je dispose absolument, Languedoc et...; le commandant de l'artillerie à cheval est aussi exclusivement à moi. Je comptais que ceux-là marcheraient aussi à Compiègne.

» Le roi a pris l'engagement de se rendre à la fête fédérale. Je regrette que mon plan n'ait pas été adopté; mais il faut tirer parti de celui qu'on a préféré.

» Les démarches que j'ai faites, l'adhésion de beaucoup de départements et de communes, celle de M. Luckner, mon crédit sur mon armée et même sur les autres troupes, ma popularité dans le royaume, qui est plutôt augmentée que diminuée, quoique fort restreinte dans la capitale; toutes ces circonstances, jointes à plusieurs autres, ont donné à penser aux factieux, en donnant l'éveil aux honnêtes gens; et j'espère que les dangers physiques du 14 juillet sont fort diminués. Je pense même qu'ils sont nuls, si le roi est accompagné de Luckner et de moi, et entouré des bataillons choisis que je lui fais préparer.

» Mais si le roi et sa famille restent dans la capitale, ne sont-ils pas toujours dans les mains des factieux? Nous perdrons la première bataille; il est impossible d'en douter. Le contre-coup s'en fera ressentir dans la capitale. Je dis plus, il suffira d'une supposition de correspondance entre la reine et les ennemis, pour occasionner les plus grands excès. Du moins voudra-t-on emmener le roi dans le Midi, et cette idée, qui révolte aujourd'hui, paraîtra simple lorsque les rois ligués approcheront. Je vois donc, immédiatement après le 14, commencer une suite de dangers.

» Je le répète encore, il faut que le roi sorte de Paris. Je sais que, s'il n'était pas de bonne foi, il y aurait des inconvénients; mais quand il s'agit de se confier au roi, qui est un honnête homme, peut-on balancer un instant? Je suis pressé du besoin de voir le roi à Compiègne.

» Voici donc les deux objets sur lesquels porte mon projet actuel : 1° Si le roi n'a pas encore mandé Luckner et moi, il faut qu'il le fasse sur-le-champ. *Nous avons Luckner!* Il faut l'engager de plus en plus. Il dira que nous sommes ensemble; je dirai le reste. Luckner peut venir me prendre, de manière que nous soyons le 12 au soir dans la capitale. Le 13 et le 14 peuvent fournir des chances offensives; du moins la défensive sera assurée par notre présence; et qui sait ce que peut faire la mienne sur la garde nationale!

» Nous accompagnerons le roi à l'autel de la patrie. Les deux généraux, représentant deux armées qu'on sait leur être très-attachées, empêcheront les atteintes qu'on voudrait porter à la dignité du roi. Quant à moi, je puis retrouver l'habitude que les uns ont eue longtemps d'obéir à ma voix; la terreur que j'ai toujours inspirée aux autres dès qu'ils sont devenus factieux, et peut être quelques moyens personnels de tirer parti d'une crise, peuvent me rendre utile, du moins pour éloigner les dangers. Ma demande est d'autant plus désintéressée que ma situation sera désagréable par comparaison avec la grande fédération; mais je regarde comme un devoir sacré d'être auprès du roi dans cette circonstance, et ma tête est tellement montée à cet égard que *j'exige absolument* du ministère de la guerre qu'il me mande, et que cette première partie de ma proposition soit adoptée; et je vous prie de le faire savoir par des amis communs au roi, à sa famille et à son conseil.

» 2° Quant à ma seconde proposition, je la crois également indispensable, et voici comme je l'entends : le serment du roi, le nôtre, auront tranquillisé les gens qui ne sont que faibles, et, par conséquent, les coquins seront pendant quelques jours privés de cet appui. Je voudrais que le roi écrivît sous le secret à M. Luckner et à moi, une lettre commune à nous deux, et qui nous trouverait en route dans la soirée du 11 ou dans la journée du 12. Le roi y dira : « Qu'après avoir prêté » notre serment, il fallait s'occuper de prouver aux » étrangers sa sincérité; que le meilleur moyen serait » qu'il passât quelques jours à Compiègne, qu'il nous » charge d'y faire trouver quelques escadrons pour » joindre à la garde nationale du lieu, et à un détachement de la capitale; que nous l'accompagnerons » jusqu'à Compiègne, d'où nous rejoindrons chacun » notre armée; qu'il désire que nous prenions des escadrons dont les chefs soient connus par leur attachement à la constitution, et un officier général qui » ne puisse laisser aucun doute à cet égard. »

» D'après cette lettre, Luckner et moi chargerons M... de cette expédition; il prendra avec lui quatre pièces d'artillerie à cheval; huit, si l'on veut; mais il ne faut pas que le roi en parle, parce que l'odieux du canon doit tomber sur nous. — Le 15, à dix heures du matin, le roi irait à l'assemblée, accompagné de Luckner et de moi; et, soit que nous eussions un bataillon, soit que nous eussions cinquante hommes à cheval de gens dévoués au roi, ou des amis, nous ver-

rions si le roi, la famille royale, Luckner et moi, serions arrêtés.

» Je suppose que nous le fussions; Luckner et moi rentrerions à l'assemblée pour nous plaindre et la menacer de nos armées. Lorsque le roi serait rentré, sa position ne serait pas la plus mauvaise, car il ne serait pas sorti de la constitution; il n'aurait contre lui que les ennemis de cette constitution, et Luckner et moi amènerions facilement des détachements de Compiègne. Remarquez que ceci ne compromet pas autant le roi qu'il le sera nécessairement par les événements qui se préparent.

» On a tellement gaspillé, dans des niaiseries aristocratiques, les fonds dont le roi peut disposer, qu'il doit lui rester peu de disponible. Il n'y a pas de doute qu'il ne faille emprunter, s'il est nécessaire, pour s'emparer des trois jours de la fédération.

» Il y a encore une chose à prévoir, celle où l'assemblée décréterait que les généraux ne doivent pas venir dans la capitale. Il suffit que le roi y refuse immédiatement sa sanction.

» Si, par une fatalité inconcevable, le roi avait déjà donné sa sanction, qu'il nous donne rendez-vous à Compiègne, dût-il être arrêté en partant. Nous lui ouvrirons les moyens d'y venir *libre et triomphant*. Il est inutile d'observer que dans tous les cas, arrivé à Compiègne, il y établira sa garde personnelle telle que la lui donne la constitution.

» En vérité, quand je me vois entouré d'habitants de la campagne qui viennent de dix lieues et plus pour me voir et pour me jurer qu'ils n'ont confiance qu'en moi, que mes amis et mes ennemis sont les leurs; quand je me vois chéri de mon armée, sur laquelle les efforts des jacobins n'ont aucune influence; quand je vois de toutes les parties du royaume arriver des témoignages d'adhésion à mes opinions, je ne puis croire que tout est perdu, et que je n'ai aucun moyen d'être utile. »

NOTE 43, PAGE 140.

La réponse suivante est extraite du même recueil de pièces, cité dans la note précédente.

Réponse de la main du roi.

« Il faut lui répondre que je suis infiniment sensible à l'attachement pour moi qui le porterait à se mettre aussi en avant, mais que la manière me paraît impraticable. Ce n'est point par crainte personnelle, mais tout serait mis en jeu à la fois, et, quoi qu'il en dise, ce projet manqué ferait retomber tout pire que jamais, et de plus en plus sous la férule des factieux. Fontainebleau n'est qu'un cul-de-sac, ce serait une mauvaise retraite, et du côté du Midi : du côté du Nord, cela aurait l'air d'aller au-devant des Autrichiens. On lui répond sur son mandé, ainsi je n'ai rien à dire ici. La présence des généraux à la fédération pourrait être utile; elle pourrait d'ailleurs avoir pour motif de voir le nouveau ministre, et de convenir avec lui des besoins de l'armée. Le meilleur conseil à donner à M. de Lafayette est de servir toujours d'épouvantail aux factieux, en remplissant bien son métier de général. Par là, il s'assurera de plus en plus la confiance de son armée, et pourra s'en servir comme il voudra au besoin. »

NOTE 44, PAGE 142.

Détails des événements du 10 août.

(Ils sont tirés d'un écrit signé *Carra* et intitulé : *Précis historique et très-exact sur l'origine et les véritables auteurs de la célèbre insurrection du 10 août, qui a sauvé la république. L'auteur assure que le maire n'eut pas la moindre part au succès, mais qu'il s'est trouvé en place dans cette occasion, comme une véritable Providence pour les patriotes.* Ce morceau est tiré des *Annales politiques* du 30 novembre dernier.)

« Les hommes, dit Jérôme Pétion, dans son excellent discours sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre, qui se sont attribué la gloire de cette journée, sont les hommes à qui elle appartient le moins. Elle est due à ceux qui l'ont préparée, elle est due à la nature impérieuse des choses; elle est due aux braves fédérés, et à *leur directoire secret qui concertait depuis longtemps le plan de l'insurrection*; elle est due enfin au génie tutélaire qui préside constamment aux destins de la France, depuis la première assemblée de ses représentants. »

» C'est de ce directoire secret, dont parle Jérôme Pétion, que je vais parler à mon tour, et comme membre de ce directoire, et comme acteur dans toutes ses opérations. Ce directoire secret fut formé par le comité central des fédérés, établi dans la salle de correspondance aux Jacobins Saint-Honoré. Ce fut des quarante trois membres qui s'assemblaient journellement depuis le commencement de juillet dans cette salle, qu'on en tira cinq pour le directoire d'insurrection. Ces cinq membres étaient Vaugeois, grand vicaire de l'évêque de Blois; Debessé, du département de la Drôme; Guillaume, professeur à Caen; Simon, journaliste de Strasbourg; et Galissot, de Langres. Je fus adjoint à ces cinq membres, à l'instant même de la formation du directoire; et quelques jours après, on y invita Fournier l'Américain; Westermann, Kienlin, de Strasbourg; Santerre; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; Lazouski, capitaine des canonniers de Saint-Marceau; Antoine de Metz, l'ex-constituant; Lagrey; et Garin, électeur de 1789.

» La première séance de ce directoire se tint dans un petit cabaret, au Soleil d'or, rue Saint-Antoine, près la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi 26 juillet, après la fête civique donnée aux fédérés, sur l'emplacement de la Bastille. Le patriote Gorsas parut dans le cabaret d'où nous sortîmes à deux heures du matin pour nous porter près de la colonne de la liberté, sur l'emplacement de la Bastille, et y mourir s'il fallait pour la patrie. Ce fut dans ce cabaret du Soleil d'or que Fournier l'Américain nous apporta le drapeau rouge, dont j'avais proposé l'invention, et sur lequel j'avais fait écrire ces mots : *Loi martiale du peuple souverain, contre la rébellion du pouvoir exécutif*. Ce fut aussi dans ce même cabaret que j'apportai cinq exemplaires d'une affiche où étaient ces mots : *Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ*. Cette affiche, imprimée chez le libraire Buisson, avait été apportée chez Santerre, où j'allai la chercher à minuit. Notre projet manqua cette fois par la prudence du maire, qui sentit vraisemblablement que nous n'étions pas assez en mesure dans ce moment; et la seconde séance active du directoire fut renvoyée au 4 août suivant.

» Les mêmes personnes à peu près se trouvèrent dans cette séance, et en outre Camille Desmoulins : elle se tint au Cadran bleu sur le boulevard; et sur les huit heures du soir, elle se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-constituant, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, juste dans la maison où demeure Robespierre. L'hôtesse de Robespierre fut tellement effrayée de ce conciliabule, qu'elle vint, sur les onze heures du soir, demander à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre : *Si quelqu'un doit être égorgé*, dit Antoine, *ce sera nous sans doute ; il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher.*

» Ce fut dans cette seconde séance active que j'écrivis de ma main tout le plan de l'insurrection, la marche des colonnes et l'attaque du château. Simon fit une copie de ce plan, et nous l'envoyâmes à Santerre et à Alexandre, vers minuit ; mais une seconde fois notre projet manqua, parce qu'Alexandre et Santerre n'étaient pas encore assez en mesure, et plusieurs voulaient attendre la discussion renvoyée au 10 août, sur la suspension du roi.

» Enfin la troisième séance active de ce directoire se tint dans la nuit du 9 au 10 août dernier, au moment où le tocsin sonna, et dans trois endroits différents en même temps, savoir : Fournier l'Américain avec quelques autres, au faubourg Saint-Marceau; Westermann, Santerre et deux autres, au faubourg Saint-Antoine; Garin, journaliste de Strasbourg, et moi, dans ma caserne des Marseillais, et dans la chambre même du commandant, où nous avons été vus par tout le bataillon...

» Dans ce précis, qui est de la plus exacte vérité, et que je défie qui que ce soit de révoquer en doute dans ses moindres détails, on voit qu'il ne s'agit ni de Marat, ni de Robespierre, ni de tant d'autres qui veulent passer pour acteurs dans cette affaire; et que ceux-là qui peuvent s'attribuer directement la gloire de la fameuse journée du 10, sont ceux que je viens de nommer, et qui ont formé le directoire secret des fédérés. »

NOTE 45, PAGE 147.

Copie de la lettre écrite au citoyen Boze, par Guadet, Vergniaud et Gensonné.

« Vous nous demandez, monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France, et le choix des mesures qui pourraient garantir la chose publique des dangers pressants dont elle est menacée; c'est là le sujet des inquiétudes des bons citoyens, et l'objet de leurs plus profondes méditations.

» Lorsque vous nous interrogez sur d'aussi grands intérêts, nous ne balancerons pas à nous expliquer avec franchise.

» On ne doit pas le dissimuler, la conduite du pouvoir exécutif est la cause immédiate de tous les maux qui affligent la France et des dangers qui environnent le trône. On trompe le roi, si on cherche à lui persuader que des opinions exagérées, l'effervescence des clubs, les manœuvres de quelques agitateurs et des factions puissantes ont fait naître et entretiennent ces mouvements désordonnés dont chaque jour peut accroître la violence, et dont peut-être on ne pourra plus calculer les suites ; c'est placer la cause du mal dans ses symptômes.

» Si le peuple était tranquille sur le succès d'une révolution si chèrement achetée, si la liberté publique n'était plus en danger, si la conduite du roi n'excitait aucune méfiance, le niveau des opinions s'établirait de lui-même ; la grande masse des citoyens ne songerait qu'à jouir des bienfaits que la constitution lui assure ; et si, dans cet état de choses, il existait encore des factions, elles cesseraient d'être dangereuses, elles n'auraient plus ni prétexte ni objet.

» Mais tout autant que la liberté publique sera en péril, tout autant que les alarmes des citoyens seront entretenues par la conduite du pouvoir exécutif, et que les conspirations qui se trament dans l'intérieur et à l'extérieur du royaume paraîtront plus ou moins ouvertement favorisées par le roi, cet état de choses appelle nécessairement les troubles, le désordre et les factions. Dans les États les mieux constitués, et constitués depuis des siècles, les révolutions n'ont pas d'autre principe, et l'effet en doit être pour nous d'autant plus prompt qu'il n'y a point eu d'intervalle entre les mouvements qui ont entraîné la première et ceux qui semblent aujourd'hui nous annoncer une seconde révolution.

» Il n'est donc que trop évident que l'état actuel des choses doit amener une crise dont presque toutes les chances seront contre la royauté. En effet, on sépare les intérêts du roi de ceux de la nation ; on fait du premier fonctionnaire public d'une nation libre un chef de parti, et par cette affreuse politique, on fait rejaillir sur lui l'odieux de tous les maux dont la France est affligée.

» Eh! quel peut être le succès des puissances étrangères, quand bien même on parviendrait, par leur intervention, à augmenter l'autorité du roi et à donner au gouvernement une forme nouvelle? N'est-il pas évident que les hommes qui ont eu l'idée de ce congrès ont sacrifié à leurs préjugés, à leur intérêt personnel, l'intérêt même du monarque ; que le succès de ces manœuvres donnerait un caractère d'usurpation à des pouvoirs que la nation seule délègue, et que sa seule confiance peut soutenir? Comment n'a-t-on pas vu que la force qui entraînerait ce changement serait longtemps nécessaire à la conservation, et qu'on sèmerait par là dans le sein du royaume un germe de division et de discorde que le laps de plusieurs siècles aurait peine à étouffer?

» Aussi sincèrement qu'invariablement attachés aux intérêts de la nation, dont nous ne séparerons jamais ceux du roi qu'autant qu'il les séparera lui-même, nous pensons que le moyen de prévenir les maux dont l'empire est menacé, et de rétablir le calme, serait que le roi, par sa conduite, fît cesser tous les sujets de méfiance, se prononçât par le fait de la manière la plus franche et la moins équivoque, et s'entourât enfin de la confiance du peuple, qui seule fait sa force et peut faire son bonheur.

» Ce n'est pas aujourd'hui par des protestations nouvelles qu'il peut y parvenir ; elles seraient dérisoires, et dans les circonstances actuelles, elles prendraient un caractère d'ironie qui, bien loin de dissiper les alarmes, ne ferait qu'en accroître le danger.

» Il n'en est qu'une dont on pût attendre quelque effet; ce serait la déclaration la plus solennelle qu'en aucun cas le roi n'accepterait une augmentation de pouvoir qui ne lui fût volontairement accordée par les Français, sans le concours et l'intervention d'aucune puissance étrangère, et librement délibérée dans les formes constitutionnelles.

» On observe même à cet égard que plusieurs membres de l'assemblée nationale savent que cette déclaration a été proposée au roi, lorsqu'il fit la proposi-

tion de la guerre au roi de Hongrie, et qu'il ne jugea pas à propos de la faire.

» Mais ce qui suffirait peut-être pour rétablir sa confiance, ce serait que le roi parvînt à faire reconnaître aux puissances coalisées l'indépendance de la nation française, à faire cesser toutes hostilités, et retirer les cordons de troupes qui menacent nos frontières.

» Il est impossible qu'une très-grande partie de la nation ne soit convaincue que le roi ne soit le maître de faire cesser cette coalition, et tant qu'elle mettra la liberté publique en péril, on ne doit pas se flatter que la confiance renaisse.

» Si les efforts du roi pour cet objet étaient impuissants, au moins devrait-il aider la nation, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à repousser l'attaque extérieure, et ne rien négliger pour éloigner de lui le soupçon de la favoriser.

» Dans cette supposition, il est aisé de concevoir que les soupçons et la méfiance tiennent à des circonstances malheureuses qu'il est impossible de changer.

» En faire un crime lorsque le danger est réel et ne peut être méconnu, c'est le plus sûr moyen d'augmenter les soupçons : se plaindre de l'exagération, attaquer les clubs, supposer des agitateurs lorsque l'effervescence et l'agitation sont l'effet naturel des circonstances, c'est leur donner une force nouvelle, c'est accroître le mouvement du peuple par les moyens mêmes qu'on emploie pour les calmer.

» Tant qu'il y aura contre la liberté une action subsistante et connue, la réaction est inévitable, et le développement de l'une et de l'autre aura les mêmes progrès.

» Dans une situation aussi pénible, le calme ne peut se rétablir que par l'absence de tous les dangers ; et jusqu'à ce que cette heureuse époque soit arrivée, ce qui importe le plus à la nation et au roi, c'est que ces circonstances malheureuses ne soient pas continuellement envenimées par une conduite au moins équivoque de la part des agents du pouvoir.

» 1° Pourquoi le roi ne choisit-il pas ses ministres parmi les hommes les plus prononcés pour la révolution? Pourquoi dans les moments les plus critiques, n'est-il entouré que d'hommes inconnus ou suspects? S'il pouvait être utile au roi d'augmenter la méfiance et d'exciter le peuple à des mouvements, s'y prendrait-on autrement pour les fomenter ?

» Le choix du ministère a été dans tous les temps l'une des fonctions les plus importantes du pouvoir dont le roi est revêtu : c'est le thermomètre d'après lequel l'opinion publique a toujours jugé les dispositions de la cour : et on conçoit quel peut être aujourd'hui l'effet de ces choix, qui, dans tout autre temps, auraient excité les plus violents murmures.

» Un ministère bien patriote serait donc un des grands moyens que le roi peut employer pour rappeler la confiance. Mais ce serait étrangement s'abuser que de croire que, par une seule démarche de ce genre, elle puisse être facilement regagnée. Ce n'est que par du temps et par des efforts continus qu'on peut se flatter d'effacer des impressions trop profondément gravées pour en dissiper à l'instant jusqu'au moindre vestige.

» 2° Dans un moment où tous les moyens de défense doivent être employés, où la France ne peut pas armer tous ses défenseurs, pourquoi le roi n'a-t-il pas offert les fusils et les chevaux de sa garde ?

» 3° Pourquoi le roi ne sollicite-t-il pas lui-même une loi qui assujettisse la liste civile à une forme de comptabilité qui puisse garantir à la nation qu'elle n'est pas détournée de son légitime emploi, et divertie à d'autres usages?

» 4° Un des grands moyens de tranquilliser le peuple sur les dispositions personnelles du roi, serait qu'il sollicitât lui-même la loi sur l'éducation du prince royal, et qu'il accélérât ainsi l'instant où la garde de ce jeune prince sera remise à un gouverneur revêtu de la confiance de la nation.

» 5° On se plaint encore de ce que ce décret sur un licenciement de l'état-major de la garde nationale n'est pas sanctionné. Ces refus multipliés de sanction sur des dispositions législatives que l'opinion publique réclame avec instance, et dont l'urgence ne peut être méconnue, provoquent l'examen de la question constitutionnelle sur l'application du *veto* aux lois de circonstance, et ne sont pas de nature à dissiper les alarmes et le mécontentement.

» 6° Il serait bien important que le roi retirât des mains de M. de Lafayette le commandement de l'armée. Il est au moins évident qu'il ne peut plus y servir utilement la chose publique.

» Nous terminerons ce simple aperçu par une observation générale : c'est que tout ce qui peut éloigner les soupçons et ranimer la confiance ne peut ni ne doit être négligé. La constitution est sauvée si le roi prend cette résolution avec courage, et s'il y persiste avec fermeté.

» Nous sommes, etc. »

Copie de la lettre écrite à Boze, par Thierry.

« Je viens d'être querellé, pour la seconde fois, d'avoir reçu la lettre que, par zèle, je me suis déterminé à remettre.

» Cependant le roi m'a permis de répondre :

» 1° Qu'il n'avait garde de négliger le choix des ministres ;

» 2° Qu'on ne devait la déclaration de guerre qu'à des ministres soi-disant patriotes ;

» 3° Qu'il avait mis tout en œuvre dans le temps pour empêcher la coalition des puissances, et qu'aujourd'hui, pour éloigner les armées de nos frontières, il n'y avait que les moyens généraux ;

» 4° Que, depuis son acceptation, il avait très-scrupuleusement observé les lois de la constitution, mais que beaucoup d'autres gens travaillaient maintenant en sens contraire. »

NOTE 46, PAGE 152.

La pièce suivante est du nombre de celles citées par M. de Lally-Tolendal dans sa lettre au roi de Prusse.

Copie de la minute d'une séance tenue le 4 août 1792, écrite de la main de Lally-Tolendal.

Le 4 août.

M. de Montmorin, ancien ministre des affaires étrangères. — M. Bertrand, ancien ministre de la marine. — M. de Clermont-Tonnerre. — M. de Lally-Tolendal. — M. Malouet. — M. de Gouvernet. — M. de Gilliers.

« Trois heures de délibération dans un endroit retiré du jardin de M. Montmorin. Chacun rendit compte

de ce qu'il avait découvert. J'avais reçu une lettre anonyme dans laquelle on me dénonçait une conversation chez Santerre, annonçant le projet de marcher sur les Tuileries, de tuer le roi dans la mêlée, et de s'emparer du prince royal, pour en faire ce que les circonstances exigeraient : ou si le roi n'était pas tué, de faire toute la famille royale prisonnière. Nous résolûmes tous qu'il fallait que le roi sortît de Paris, à quelque prix que ce fût, escorté par les Suisses, par nous et par nos amis, qui étaient en bon nombre. Nous comptions sur M. de Liancourt, qui avait offert de venir de Rouen au-devant du roi, et ensuite sur M. de Lafayette. Comme nous finissions de délibérer, arriva M. de Malesherbes, qui vint presser madame de Montmorin et madame de Beaumont, sa fille, de se retirer, en disant que la crise approchait, et que Paris n'était plus la place des femmes. Sur ce que nous dit de nouveau M. de Malesherbes, nous arrêtâmes que M. de Montmorin allait sur le-champ partir pour le château, pour informer le roi de ce que nous avions su et résolu. Le roi parut consentir le soir, et dit à M. de Montmorin de causer avec M. de Sainte Croix, qui, avec M. de Monteiel, s'occupait aussi d'un projet de sortie du roi. Nous allâmes le lendemain au château; je causai longuement avec le duc de Choiseul, qui était entièrement de notre avis, et voulait que le roi partît, à quelque prix que ce fût; qu'il aimait mieux *s'exposer à tous les dangers que de commencer la guerre civile*. On annonçait que la déchance serait prononcée le jeudi suivant. Je ne connus plus d'autres ressources que l'armée de Lafayette. Je fis partir le 8 un projet de lettre que je lui conseillais d'écrire au duc de Brunswick, aussitôt qu'il aurait la première nouvelle de la déchéance, etc. »

NOTE 47, PAGE 182.

Voici quelques détails précieux sur les journées de septembre qui font connaître sous leur véritable aspect ces scènes affreuses. C'est aux Jacobins que furent faites les révélations les plus importantes, par suite des disputes qui s'étaient élevées dans la convention.

(*Séance du lundi* 29 *octobre* 1792.)

Chabot : « Ce matin, Louvet a annoncé un fait qu'il est essentiel de relever. Il nous a dit que ce n'étaient pas les hommes du 10 août qui avaient fait la journée du 2 septembre, et moi, comme témoin oculaire, je vous dirai que ce sont les mêmes hommes. Il nous a dit qu'il n'y avait pas deux cents personnes agissantes, et moi je vous dirai que j'ai passé sous une voûte d'acier de dix mille sabres; j'en appelle à Bazire, Colon et d'autres députés qui étaient avec moi : depuis la cour des Moines jusqu'à la prison de l'Abbaye, on était obligé de se serrer pour nous faire passage. J'ai reconnu pour mon compte cent cinquante fédérés. Il est impossible que Louvet et ses adhérents n'aient pas été à ces exécutions populaires. Cependant, lorsqu'on a prononcé avec sang-froid un discours tel que celui de Louvet, on n'a pas beaucoup d'humanité; je sais bien que, depuis son discours, je ne voudrais pas coucher à côté de lui, dans la crainte d'être assassiné. Je somme Pétion de déclarer s'il est vrai qu'il n'y avait pas plus de deux cents hommes à cette exécution; mais il est juste que les intrigants se raccrochent à cette journée, sur laquelle toute la France n'est pas éclairée.... Ils veulent détruire en détail les patriotes; ils vont décréter d'accusation Robespierre, Marat, Danton, Santerre. Bientôt ils accoleront Bazire, Merlin, Chabot, Montant, même Grangeneuve, s'il n'était pas raccroché à eux; ils proposeront ensuite le décret contre tout le faubourg Saint-Antoine, contre les quarante-huit sections, et nous serons huit cent mille hommes décrétés d'accusation : il faut cependant qu'ils se défient un peu de leurs forces, puisqu'ils demandent l'ostracisme. »

(*Séance du lundi* 5 *novembre*.)

« Fabre d'Églantine fait des observations sur la journée du 2 septembre; il assure que ce sont les hommes du 10 août qui ont enfoncé les prisons de l'Abbaye, celles d'Orléans, et celles de Versailles. Il dit que, dans ces moments de crise, il a vu les mêmes hommes venir chez Danton, et exprimer leur contentement en se frottant les mains; que l'un d'entre eux même désirait bien que Morande fût immolé : il ajoute qu'il a vu, dans le jardin du ministre des affaires étangères, le ministre Roland, pâle, abattu, la tête appuyée contre un arbre, et demandant la translation de la convention à Tours ou à Blois. L'opinant ajoute que Danton seul montra la plus grande énergie de caractère dans cette journée; que Danton ne désespéra pas du salut de la patrie; qu'en frappant la terre du pied il en fit sortir des milliers de défenseurs; et qu'il eut assez de modération pour ne pas abuser de l'espèce de dictature dont l'assemblée nationale l'avait revêtu, en décrétant que ceux qui contrarieraient les opérations ministérielles seraient punis de mort. Fabre déclare ensuite qu'il a reçu une lettre de madame Roland, dans laquelle l'épouse du ministre de l'intérieur le prie de donner les mains à une tactique imaginée pour emporter quelques décrets de la convention. L'opinant demande que la société arrête la rédaction d'une adresse qui contiendrait tous les détails historiques des événements depuis l'époque de l'absolution de Lafayette jusqu'à ce jour. »

Chabot : « Voici des faits qu'il importe de connaître. Le 10 août, le peuple en insurrection voulait immoler les Suisses; à cette époque, les brissotins ne se croyaient pas les hommes du 10, car ils venaient nous conjurer d'avoir pitié d'eux : c'étaient les expressions de Lasource. Je fus un Dieu dans cette journée; je sauvai cent cinquante Suisses; j'arrêtai moi seul à la porte des Feuillants le peuple qui voulait pénétrer dans la salle pour sacrifier à sa vengeance ces malheureux Suisses; les brissotins craignaient alors que le massacre ne s'étendît jusqu'à eux. D'après ce que j'avais fait à la journée du 10 août, je m'attendais que le 2 septembre on me députerait près du peuple : eh bien! la commission extraordinaire, présidée alors par le suprême Brissot, ne me choisit pas : qui choisit-on? Dusaulx, auquel, à la vérité, on adjoignit Bazire. On n'ignorait pas cependant quels hommes étaient propres à influencer le peuple et à arrêter l'effusion du sang. Je me trouvai sur le passage de la députation; Bazire m'engagea à me joindre à lui, il m'emmena... Dusaulx avait-il des instructions particulières? Je l'ignore : mais, ce que je sais, c'est que Desaulx ne voulut céder la parole à personne. Au milieu d'un rassemblement de dix mille hommes, parmi lesquels étaient cent cinquante Marseillais, Dusaulx monta sur une chaise; il fut très-maladroit : il avait à parler à des hommes armés de poignards. Comme il obtenait enfin du silence, je lui adressai

promptement ces paroles : « Si vous êtes adroit, vous » arrêterez l'effusion du sang; dites aux Parisiens » qu'il est de leur intérêt que les massacres cessent, » afin que les départements ne conçoivent pas des » alarmes relativement à la sûreté de la convention » nationale, qui va s'assembler à Paris... » Dusaulx m'entendit : soit mauvaise foi, soit orgueil de la vieillesse, il ne fit pas ce que je lui avais dit; et c'est ce M. Dusaulx que l'on proclame comme le seul homme digne dans la députation de Paris!... Un second fait non moins essentiel, c'est que le massacre des prisonniers d'Orléans n'a pas été fait par les Parisiens. Ce massacre devait paraître bien plus odieux, puisqu'il était plus éloigné du 10 août, et qu'il a été commis par un moindre nombre d'hommes. Cependant les intrigants n'en ont pas parlé; ils n'en ont pas dit un mot : c'est qu'il y a péri un ennemi de Brissot, le ministre des affaires étrangères, qui avait chassé son protégé Narbonne... Si moi seul, à la porte des Feuillants, j'ai arrêté le peuple qui voulait immoler les Suisses, à plus forte raison l'assemblée législative eût pu empêcher l'effusion du sang. Si donc il y a un crime, c'est à l'assemblée législative qu'il faut l'imputer, ou plutôt à Brissot qui la menait alors. »

NOTE 48, PAGE 206.

Voici le tableau que le ministre Garat, l'homme qui a le mieux observé les personnages de la révolution, a trace des deux côtés de la convention.

« C'est dans le côté droit de la convention qu'étaient presque tous les hommes dont je viens de parler; je ne pouvais y voir un autre génie que celui que je leur avais connu. Là, je voyais donc et ce républicanisme de sentiment qui ne consent à obéir à un homme que lorsque cet homme parle *au nom* de la nation et *comme* la loi; et ce républicanisme bien plus rare de la pensée qui a décomposé et recomposé tous les ressorts de l'organisation d'une société d'hommes semblables en droits comme en nature; qui a démêlé par quel heureux et profond artifice on peut associer dans une grande république ce qui paraît inassociable, l'égalité et la soumission aux magistrats, l'agitation féconde des esprits et des âmes, et un ordre constant, immuable; un gouvernement dont la puissance sera toujours absolue sur les individus et sur la multitude, et toujours soumise à la nation; un pouvoir exécutif dont l'appareil et les formes, d'une splendeur utile, réveillent toujours les idées de la splendeur de la république, et jamais les idées de la grandeur d'une personne.

» Dans ce même côté, je voyais s'asseoir les hommes qui possédaient le mieux ces doctrines de l'économie politique qui enseignent à ouvrir et à élargir tous les canaux des richesses particulières et de la richesse nationale; à composer le trésor public avec scrupule des portions que lui doit la fortune de chaque citoyen; à créer de nouvelles sources et de nouveaux fleuves aux fortunes particulières par un bon usage de ce qu'elles ont versé dans les caisses de la république; à protéger, à laisser sans limites tous les genres d'industrie, sans en favoriser aucune; à regarder les grandes propriétés non comme ces lacs stériles qui absorbent et gardent toutes les eaux que les montagnes versent dans leur sein, mais comme des réservoirs nécessaires pour multiplier et pour accroître les germes de la fécondité universelle, pour les épancher de proche en proche sur les lieux qui seraient restés dans le desséchement et dans la stérilité : doctrines admirables, qui ont porté la liberté dans les arts et dans le commerce avant qu'elle fût dans les gouvernements, mais particulièrement propres par leur essence à l'essence des républiques; seules capables de donner un fondement solide à l'*égalité*, non dans une *frugalité* générale toujours violée, et qui enchaîne bien moins les désirs que l'industrie, mais dans une aisance universelle, mais dans ces travaux dont la variété ingénieuse et la renaissance continuelle peuvent seules aborder, heureusement pour la liberté, cette activité turbulente des démocraties qui, après les avoir longtemps tourmentées, a fait disparaître les républiques anciennes au milieu des orages et des tempêtes dont leur atmosphère était toujours enveloppée.

» Dans le côté droit étaient cinq à six hommes dont le génie pouvait concevoir ces grandes théories de l'ordre social et de l'ordre économique, et un grand nombre d'hommes dont l'intelligence pouvait les comprendre et les répandre : c'est là encore qu'étaient allés se ranger un certain nombre d'esprits naguère très-impétueux, très-violents, mais qui, après avoir parcouru et épuisé le cercle entier de leurs emportements démagogiques, n'aspiraient qu'à désavouer et à combattre les folies qu'ils avaient propagées; c'est là enfin que s'asseyaient, comme les hommes pieux s'agenouillent au pied des autels, ces hommes que des passions douces, une fortune honnête et une éducation qui n'avait pas été négligée, disposaient à honorer de toutes les vertus privées la république qui les laisserait jouir de leur repos, de leur bienveillance facile, et de leur bonheur.

» En détournant mes regards de ce côté droit sur le côté gauche, en les portant sur la Montagne, quel contraste me frappait! Là, je voyais s'agiter avec le plus de tumulte un homme à qui la face couverte d'un jaune cuivré donnait l'air de sortir des cavernes sanglantes des anthropophages, ou du seuil embrasé des enfers; qu'à sa marche convulsive, brusque, coupée, on reconnaissait pour un de ces assassins échappés aux bourreaux, mais non aux furies, et qui semblent vouloir anéantir le genre humain pour se dérober à l'effroi que la vue de chaque homme leur inspire. Sous le despotisme, qu'il n'avait pas couvert de sang comme la liberté, cet homme avait eu l'ambition de faire une révolution dans les sciences; et on l'avait vu attaquer, par des systèmes audacieux et plats, les plus grandes découvertes des temps modernes et de l'esprit humain. Ses yeux, errant sur l'histoire des siècles, s'étaient arrêtés sur la vie de quatre ou cinq grands exterminateurs qui ont changé les cités en déserts, pour repeupler ensuite les déserts d'une race formée à leur image ou à celle des tigres; c'est là tout ce qu'il avait retenu des annales des peuples, tout ce qu'il en savait et qu'il voulait imiter. Par un instinct semblable à celui des bêtes féroces, plutôt que par une vue profonde de la perversité, il avait aperçu à combien de folies et de forfaits il est possible d'entraîner un peuple immense dont on vient de briser les chaînes religieuses et les chaînes politiques : c'est l'idée qui a dicté toutes ses feuilles, toutes ses paroles, toutes ses actions. Et il n'est tombé que sous le poignard d'une femme! et plus de cinquante mille de ses images ont été érigées sur le sein de la république!

» A ses côtés se plaçaient des hommes qui n'auraient pas conçu eux-mêmes de pareilles atrocités, mais qui, jetés avec lui, par un acte d'une extrême audace, dans des événements dont la hauteur les

étourdissait, et dont les dangers les faisaient frémir, en désavouant les maximes du monstre, les avaient peut-être déjà suivies, et n'étaient pas fâchés qu'on craignît qu'ils pussent les suivre encore. Ils avaient horreur de Marat, mais ils n'avaient pas horreur de s'en servir. Ils le plaçaient au milieu d'eux, ils le mettaient en avant, ils le portaient en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse. Comme l'effroi que répandait un pareil homme était partout, on croyait le voir partout lui-même, on croyait en quelque sorte qu'il était toute la Montagne, ou que toute la Montagne était comme lui. Parmi les chefs, en effet, il y en avait plusieurs qui ne reprochaient aux forfaits de Marat que d'être un peu trop sans voile.

» Mais parmi les chefs mêmes (et c'est ici que la vérité me sépare de l'opinion de beaucoup d'honnêtes gens), parmi les chefs mêmes étaient un grand nombre d'hommes qui, liés aux autres par les événements beaucoup plus que par leurs sentiments, tournaient des regards et des regrets vers la sagesse et l'humanité; qui auraient eu beaucoup de vertus et auraient rendu beaucoup de services, à l'instant où on aurait commencé à les en croire capables. Sur la Montagne se rendaient, comme à des postes militaires, ceux qui avaient beaucoup la passion de la liberté et peu la théorie; ceux qui croyaient l'égalité menacée ou même rompue par la grandeur des idées et par l'élégance du langage; ceux qui, élus dans les hameaux ou dans les ateliers, ne pouvaient reconnaître un républicain que sous le costume qu'ils portaient eux-mêmes; ceux qui, entrant pour la première fois dans la carrière de la révolution, avaient à signaler cette impétuosité et cette violence par laquelle avait commencé la gloire de presque tous les grands révolutionnaires; ceux qui, jeunes encore et plus faits pour servir la république dans les armées que dans le sanctuaire des lois, ayant vu naître la république au bruit de la foudre, croyaient que c'était toujours au bruit de la foudre qu'il fallait la conserver et promulguer ses décrets. A ce côté gauche allaient encore chercher un asile plutôt qu'une place plusieurs de ces députés qui, ayant été élevés dans les castes proscrites de la noblesse et du sacerdoce, quoique toujours purs, étaient toujours exposés aux soupçons, et fuyaient au haut de la Montagne l'accusation de ne pas atteindre à la hauteur des principes : là, allaient se nourrir de leurs soupçons, et vivre au milieu des fantômes, ces caractères graves et mélancoliques qui, ayant aperçu trop souvent la fausseté unie à la politesse, ne croient à la vertu que lorsqu'elle est sombre, et à la liberté que lorsqu'elle est farouche : là siégeaient quelques esprits qui avaient pris dans les sciences exactes de la roideur en même temps que de la rectitude, qui, fiers de posséder des lumières immédiatement applicables aux arts mécaniques, étaient bien aises de se séparer par leur place, comme par leur dédain, de ces hommes de lettres, de ces philosophes dont les lumières ne sont pas si promptement utiles aux tisserands et aux forgerons, et n'arrivent aux individus qu'après avoir éclairé la société tout entière : là enfin devaient aimer à voter, quels que fussent d'ailleurs leur esprit et leurs talents, tous ceux qui, par les ressorts trop tendus de leur caractère, étaient disposés à aller au delà plutôt qu'à rester en deçà de la borne qu'il fallait marquer à l'énergie et à l'élan révolutionnaire.

» Telle était l'idée que je me formais des *éléments* des deux côtés de la convention nationale.

» A juger chaque côté par la majorité de ses éléments, tous les deux, dans des genres et dans des degrés différents, devaient me paraître capables de rendre de grands services à la république : le côté droit pour organiser l'intérieur avec sagesse et avec grandeur; le côté gauche pour faire passer, de leurs âmes dans l'âme de tous les Français, ces passions républicaines et populaires si nécessaires à une nation assaillie de toutes parts par la meute des rois et par la soldatesque de l'Europe. »

NOTE 49, PAGE 213 *.

Discours de Collot-d'Herbois à Dumouriez, après la campagne de l'Argonne, extrait du Journal des Jacobins. (*Séance du dimanche 14 octobre, l'an 1er de la république.*)

» Je voulais parler de nos armées, et je me félicitais d'en parler en présence du soldat que vous venez d'entendre. Je voulais blâmer la réponse du président; j'ai déjà dit plusieurs fois que le président ne doit jamais répondre aux membres de la société : mais il a répondu à tous les soldats de l'armée. Cette réponse donne à tous un témoignage éclatant de votre satisfaction : Dumouriez la partagera avec tous ses frères d'armes, car il sait que sans eux sa gloire ne serait rien. Il faut nous accoutumer à ce langage. Dumouriez a fait son devoir; c'est là sa plus belle récompense... Ce n'est pas parce qu'il est général que je le loue, mais parce qu'il est soldat français.

» N'est-il pas vrai, général, qu'il est beau de commander une armée républicaine? que tu as trouvé une grande différence entre cette armée et celles du despotisme? Ils n'ont pas seulement de la bravoure, les Français; ils ne se contentent pas de mépriser la mort; car, qui est-ce qui craint la mort? Mais ces habitants de Lille et de Thionville, qui attendent de sang-froid les boulets rouges, qui restent immobiles au milieu des éclats des bombes et de la destruction de leurs maisons, n'est-ce pas là le développement de toutes les vertus? Ah! oui, ces vertus sont au-dessus de tous les triomphes... Une nouvelle manière de faire la guerre aujourd'hui est inventée, et nos ennemis ne la trouveront pas : les tyrans ne pourront rien tant qu'il y aura des hommes libres qui voudront se défendre.

» Un grand nombre de confrères sont morts pour la défense de la liberté; ils sont morts, mais leur mémoire nous est chère, mais ils ont laissé des exemples qui vivent dans nos cœurs; mais vivent-ils ceux qui nous ont attaqués? Non : ils ont succombé, et leurs cohortes ne sont plus que des monceaux de cadavres qui pourrissent où ils ont combattu; elles ne sont plus qu'un fumier infect que le soleil de la liberté ne purifiera qu'avec peine... Cette nuée de squelettes ambulants ressemble bien au squelette de la tyrannie; et, comme lui, ils ne tarderont pas à succomber... Que sont devenus ces anciens généraux à grande renommée? Leur ombre s'évanouit devant le génie tout-puissant de la liberté; ils fuient et n'ont plus que des cachots pour retraite; car les cachots ne seront plus bientôt que les palais des despotes : ils fuient, parce que les peuples se lèvent.

» Ce n'est pas un roi qui t'a nommé, Dumouriez, ce

* J'ai cru devoir ajouter ces notes qui me semblent utiles soit comme éclaircissements de faits peu connus et mal appréciés, soit comme monuments d'un style et d'un langage aujourd'hui tout à fait oubliés, et cependant très-caractéristiques. Ces morceaux sont empruntés pour la plupart à des sources entièrement négligées, et surtout aux discussions des jacobins, monument politique très-rare et très-curieux.

sont tes concitoyens : souviens-toi qu'un général de la république ne doit jamais transiger avec les tyrans ; souviens-toi que les généraux comme toi ne doivent jamais servir que la liberté. Tu as entendu parler de Thémistocle ; il venait de sauver les Grecs par la bataille de Salamine ; il fut calomnié (tu as des ennemis, Dumouriez, tu seras calomnié ; c'est pourquoi je te parle); Thémistocle fut calomnié; il fut puni injustement par ses concitoyens; il trouva un asile chez les tyrans, mais il fut toujours Thémistocle. On lui proposa de porter les armes contre sa patrie : *Mon épée ne servira jamais les tyrans*, dit-il, et il se l'enfonça dans le cœur. Je te rappellerai aussi Scipion. Antiochus tenta de séduire ce grand homme en offrant de lui rendre un otage précieux, son propre fils. Scipion répondit : « Tu n'as pas assez de richesses pour acheter ma conscience, et la nature n'a rien au-dessus » de l'amour de la patrie. »

» Des peuples gémissent esclaves ; bientôt tu les délivreras. Quelle glorieuse mission ! Le succès n'est pas douteux : les citoyens qui t'attendent l'espèrent ; et ceux qui sont ici te poussent... Il faut cependant te reprocher quelques excès de générosité envers tes ennemis ; tu as reconduit le roi de Prusse un peu trop à la manière française, à l'ancienne manière française s'entend (*applaudi*). Mais, nous l'espérons, l'Autriche payera double ; elle est en fonds ; ne la ménage pas ; tu ne peux trop lui faire payer les outrages que sa race a faits au genre humain.

» Tu vas à Bruxelles, Dumouriez (*applaudi*) ; tu vas passer à Courtrai. Là le nom français a été profané : un général a abusé l'espoir des peuples; le traître Jarry a incendié les maisons. Je n'ai jusqu'ici parlé qu'à ton courage, je parle à ton cœur. Souviens-toi de ces malheureux habitants de Courtrai ; ne trompe pas leur espoir cette fois-ci ; promets-leur la justice de la nation ; la nation ne te démentira pas.

» Quand tu seras à Bruxelles,... je n'ai rien à te dire sur la conduite que tu as à tenir ;... si tu y trouves une femme exécrable qui, sous les murs de Lille, est venue repaître sa férocité du spectacle des boulets rouges... Mais cette femme ne t'attend pas... Si tu la trouvais, elle serait ta prisonnière : nous en avons d'autres aussi qui sont de sa famille ;... tu l'enverrais ici ;... fais-la raser au moins de manière qu'elle ne puisse jamais porter perruque.

» A Bruxelles, la liberté va renaître sous tes auspices. Un peuple entier va se livrer à l'allégresse ; tu rendras les enfants à leurs pères, les épouses à leurs époux ; le spectacle de leur bonheur te délassera de tes travaux. Enfants, citoyens, filles, femmes, tous se presseront autour de toi ; tous t'embrasseront comme leur père... De quelle félicité tu vas jouir, Dumouriez!... Ma femme... elle est de Bruxelles ; elle t'embrassera aussi. »

Ce discours a été souvent interrompu par de vifs applaudissements.

NOTE 50, PAGE 215.

Récit de la visite que Marat fit à Dumouriez chez mademoiselle Candeille, extrait du* Journal de la République française, *et écrit par Marat lui-même dans son numéro du mercredi 17 octobre 1792.

Déclaration de l'Ami du Peuple.

Moins étonné qu'indigné de voir d'anciens valets de la cour, placés par suite des événements à la tête de nos armées, et depuis le 10 août maintenus en place par l'influence, l'intrigue et la sottise, pousser l'audace jusqu'à dégrader et traiter en criminels deux bataillons patriotes, sous le prétexte ridicule, et très-probablement faux, que quelques individus avaient massacré quatre déserteurs prussiens, je me présentai à la tribune des Jacobins pour dévoiler cette trame odieuse, et demander deux commissaires distingués par leur civisme pour m'accompagner chez Dumouriez, et être témoins de ses réponses à mes interpellations. Je me rendis chez lui avec les citoyens Bentabole et Monteau, deux de mes collègues à la convention. On nous répondit qu'il était au spectacle et qu'il soupait en ville.

» Nous le savions de retour des Variétés ; nous allâmes le chercher au club du D. Cypher, où l'on dit qu'il devait se rendre : peine perdue. Enfin nous apprîmes qu'il devait souper rue Chantereine, dans la petite maison de Talma. Une file de voitures et de brillantes illuminations nous indiquèrent le temple où le fils de Thalie fêtait un enfant de Mars. Nous sommes surpris de trouver garde nationale parisienne en dedans et en dehors. Après avoir traversé une antichambre pleine de domestiques mêlés à des heiduques, nous arrivâmes dans un salon rempli d'une nombreuse société.

» A la porte était Santerre, général de l'armée parisienne, faisant les fonctions de laquais ou d'introducteur. Il m'annonce tout haut dès l'instant qu'il m'aperçoit, indiscrétion qui me déplut très-fort, en ce qu'elle pouvait faire éclipser quelques masques intéressants à connaître. Cependant j'en vis assez pour tenir le fil des intrigues. Je ne parlerai pas d'une dizaine de fées destinées à parer la fête. Probablement la politique n'était pas l'objet de leur réunion. Je ne dirai rien non plus des officiers nationaux qui faisaient leur cour au grand général, ni des anciens valets de la cour qui formaient son cortége, sous l'habit d'aides de camp. Enfin je ne dirai rien du maître du logis, qui était au milieu d'eux en costume d'histrion. Mais je ne puis me dispenser de déclarer, pour l'intelligence des opérations de la convention et la connaissance des escamoteurs de décrets, que dans l'auguste compagnie étaient Kersaint, le grand faiseur de Lebrun, et Roland, Lasource,... Chénier, tous suppôts de la faction de la république fédérative ; Dulaure et Gorsas, leurs galopins libellistes. Comme il y avait cohue, je n'ai distingué que ces conjurés ; peut-être étaient-ils en plus grand nombre : et comme il était de bonne heure encore, il est probable qu'ils n'étaient pas tous rendus ; car les Vergniaud, les Buzot, les Camus, les Rabaut, les Lacroix, les Guadet, les Barbaroux, et autres meneurs, étaient sans doute de la fête, puisqu'ils sont du conciliabule.

» Avant de rendre compte de notre entretien avec Dumouriez, je m'arrête ici un instant pour faire, avec le lecteur judicieux, quelques observations qui ne seront pas déplacées. Conçoit-on que ce généralissime de la république, qui a laissé échapper le roi de Prusse à Verdun, et qui a capitulé avec l'ennemi qu'il pouvait forcer dans ses camps et réduire à mettre bas les armes, au lieu de favoriser sa retraite, ait choisi un moment aussi critique pour abandonner les armées sous ses ordres, courir les spectacles, s'y faire applaudir, et se livrer à des orgies chez un acteur avec des nymphes de l'Opéra ?

» Dumouriez a couvert les motifs secrets qui l'appellent à Paris du prétexte de concerter avec les ministres le plan des opérations de la campagne. Quoi ! avec un Roland, frère coupe-choux et petit intrigant qui ne

Digitized by Google

connaît que les basses menées du mensonge et de l'astuce! avec un Lepage, digne acolyte de Roland son protecteur! avec un Clavière, qui ne connaît que les rubriques de l'agiotage! avec un Garat, qui ne connaît que les phrases précieuses et le manége d'un flagorneur académique! Je ne dirai rien de Monge; on le croit patriote, mais il est aussi ignorant des opérations militaires que ses collègues qui n'y entendent rien. Dumouriez est venu se concerter avec les meneurs de la clique qui cabale pour établir la république fédérative; voilà l'objet de son équipée.

» En entrant dans le salon où le festin était préparé, je m'aperçus très-bien que ma présence troublait la gaieté; ce qu'on n'a pas de peine à concevoir quand on considère que je suis l'épouvantail des ennemis de la patrie. Dumouriez surtout paraissait déconcerté : je le priai de passer avec nous dans une autre pièce, pour l'entretenir quelques moments en particulier. Je portai la parole, et voici notre entretien mot pour mot : « Nous sommes membres de la convention nationale, » et nous venons, monsieur, vous prier de nous donner des éclaircissements sur le fond de l'affaire des » deux bataillons, le Mauconseil et le Républicain, » accusés par vous d'avoir assassiné de sang-froid » quatre déserteurs prussiens. Nous avons parcouru » les bureaux du comité militaire et ceux du département de la guerre; nous n'y avons pas trouvé la » moindre preuve du délit, et personne ne peut mieux » nous instruire de toutes ces circonstances que vous. » — Messieurs, j'ai envoyé toutes les pièces au ministère. — Nous vous assurons, monsieur, que nous » avons entre les mains un mémoire fait dans ses bureaux et en son nom, portant qu'il manque absolument de faits pour prononcer sur ce prétendu délit, » et qu'il faut s'adresser à vous pour en avoir. — » Mais, messieurs, j'ai informé la convention, et je » me réfère à elle. — Permettez-nous, monsieur, de » vous observer que les informations données ne suffisent pas, puisque les comités de la convention, » auxquels cette affaire a été renvoyée, ont déclaré » dans leur rapport qu'ils étaient dans l'impossibilité » de prononcer, faute de renseignements et de preuves » du délit dénoncé. Nous vous prions de nous dire si » vous êtes instruit du fond de l'affaire. — Certainement, par moi-même. — Et ce n'est pas par une dénonciation de confiance faite par vous sur la foi de » M. Duchaseau? — Mais, messieurs, quand je dis » quelque chose, je crois devoir être cru. — Monsieur, » si nous pensions là-dessus comme vous, nous ne ferions pas la démarche qui nous amène. Nous avons » de grandes raisons de douter; plusieurs membres du » comité militaire nous annoncent que ces prétendus » Prussiens sont quatre Français émigrés. — Eh bien, » messieurs, quand cela serait... — Monsieur, cela » changerait absolument l'état de la chose, et sans approuver d'avance la conduite des bataillons, peut-être sont-ils absolument innocents; ce sont les circonstances qui ont provoqué le massacre qu'il » importe de connaître; or, des lettres venues de l'armée annoncent que ces émigrés ont été reconnus » pour espions envoyés par l'ennemi, et qu'ils se sont » même révoltés contre les gardes nationaux. — Comment, monsieur, vous approuvez donc l'insubordination des soldats? — Non, monsieur, je n'approuve » point l'insubordination des soldats, mais je déteste » la tyrannie des chefs : j'ai trop lieu de croire que » c'est ici une machination de Duchaseau contre les » bataillons patriotes, et la manière dont vous les » avez traités est révoltante. — Monsieur Marat, vous » êtes trop vif; je ne puis m'expliquer avec vous. » Ici Dumouriez, se sentant trop vivement pressé, s'est tiré d'embarras en nous quittant : mes deux collègues l'ont suivi, et dans l'entretien qu'ils ont eu avec lui, il s'est borné à dire qu'il avait envoyé les pièces au ministre. Pendant leur entretien, je me suis vu entouré par tous les aides de camp de Dumouriez et par les officiers de la garde parisienne. Santerre cherchait à m'apaiser; il me parlait de la nécessité de la subordination dans les troupes. « Je sais cela comme vous, lui » répondis-je; mais je suis révolté de la manière dont » on traite les soldats de la patrie; j'ai encore sur le » cœur les massacres de Nancy et du Champ-de-Mars. » Ici quelques aides de camp de Dumouriez se mirent à déclamer contre les agitateurs. « Cessez ces ridicules » déclamations, m'écriai-je; il n'y a point d'agitateurs » dans nos armées que les infâmes officiers, leurs » mouchards et leurs perfides courtisans, que nous » avons eu la sottise de laisser à la tête de nos » troupes. » Je parlais à Moreton Chabrillant et à Bourdoin, dont l'un est un ancien valet de la cour, et l'autre un mouchard de Lafayette.

» J'étais indigné de tout ce que j'avais entendu, de tout ce que je pressentais d'atroce dans l'odieuse conduite de nos généraux. Ne pouvant plus y tenir, je quittai la partie, et je vis avec étonnement dans la pièce voisine, dont les portes étaient béantes, plusieurs heiduques de Dumouriez le sabre nu à l'épaule. J'ignore quel pouvait être le but de cette farce ridicule : si elle avait été imaginée pour m'intimider, il faut convenir que les valets de Dumouriez ont de grandes idées de liberté. Prenez patience, messieurs, nous vous apprendrons à la connaître. En attendant, croyez que votre maître redoute bien plus le bout de ma plume que je n'ai peur des sabres de ses chenapans. »

NOTE 51, PAGE 218.

Parmi les esprits les plus froids et les plus impartiaux de la révolution, il faut citer Pétion. Personne n'a jugé d'une manière plus sensée les deux partis qui divisaient la convention. Son équité était si connue, que des deux côtés on consentait à s'en remettre à son jugement. Les accusations qui eurent lieu dès l'ouverture de l'assemblée provoquèrent de grandes disputes aux Jacobins. Fabre d'Églantine proposa de s'en référer à Pétion du jugement à rendre. Voici la manière dont il s'exprima :

Séance du 26 octobre 1792.

« Il est un autre moyen que je crois utile et qui produira un plus grand effet : presque toujours, lorsqu'une vaste intrigue a voulu se nouer, elle a eu besoin de puissance; elle a dû faire de grands efforts pour s'attacher un grand crédit personnel. S'il existait un homme qui aurait tout vu, tout apprécié dans l'un et l'autre parti, vous ne pourriez douter que cet homme, ami de la vérité, ne fût très-propre à la faire connaître : eh bien! je propose que vous invitiez cet homme, membre de votre société, à prononcer sur les crimes qu'on impute aux patriotes; forcez sa vertu à dire tout ce qu'il a vu : cet homme, c'est Pétion. Quelque condescendance que l'homme puisse avoir pour ses amis, j'ose dire que les intrigants n'ont point corrompu Pétion; il est toujours pur, il est sincère; je le dis ici, je vais lui parler souvent, à la convention, dans les moments d'explosion, et s'il ne me dit pas toujours

qu'il gémit, je vois qu'il gémit intérieurement : ce matin, il voulait monter à la tribune. Il ne peut pas vous refuser d'écrire ce qu'il pense, et nous verrons si, malgré que j'évente ce moyen-là, les intrigants peuvent le détourner. Observez, citoyens, que cette marche seule prouvera que vous ne voulez que la vérité; c'est un hommage que vous rendez à la vertu d'un bon patriote, avec d'autant plus de motifs, que les menteurs se sont enveloppés de sa vertu pour être quelque chose. Je demande que la motion soit mise aux voix. » (*Applaudi.*)

Legendre. « Le coup était monté, il était clair : la distribution du discours de Brissot, le rapport du ministre de l'intérieur, le discours de Louvet dans la poche, tout cela prouve que la partie était faite. Le discours de Brissot sur la radiation contient tout ce qu'a dit Louvet : le rapport de Roland était pour fournir à Louvet une occasion de parler. J'approuve la motion de Fabre : la convention va prononcer; Robespierre a la parole pour lundi : je demande que la société suspende sa décision; il est impossible que dans un pays libre la vertu succombe sous le crime. »

Après cette citation, je crois devoir placer le morceau que Pétion écrivit relativement à la dispute engagée entre Louvet et Robespierre; c'est, avec les morceaux extraits de Garat, celui qui renferme les renseignements les plus précieux sur la conduite et le caractère des hommes de ce temps, et ce sont ceux que l'histoire doit conserver comme les plus capables de répandre des idées justes sur cette époque.

« Citoyens, je m'étais promis de garder le silence le plus absolu sur les événements qui se sont passés depuis le 10 août : des motifs de délicatesse et de bien public me déterminaient à user de cette réserve.

» Mais il est impossible de me taire plus longtemps; de l'une et de l'autre part on invoque mon témoignage; chacun me presse de dire mon opinion; je vais dire avec franchise ce que je sais sur quelques hommes, ce que je pense sur les choses.

» J'ai vu de près les scènes de la révolution; j'ai vu les cabales, les intrigues, les luttes orageuses entre la tyrannie et la liberté, entre le vice et la vertu.

» Quand le jeu des passions humaines paraît à découvert, quand on aperçoit les ressorts secrets qui ont dirigé les opérations les plus importantes, quand on rapproche les événements de leurs causes, quand on connaît tous les périls que la liberté a courus, quand on pénètre dans l'abîme de corruption qui menaçait à chaque instant de nous engloutir, on se demande avec étonnement par quelle suite de prodiges nous sommes arrivés au point où nous nous trouvons aujourd'hui.

» Les révolutions veulent être vues de loin : ce prestige leur est bien nécessaire; les siècles effacent les taches qui les obscurcissent; la postérité n'aperçoit que les résultats. Nos neveux nous croiront grands; rendons-les meilleurs que nous.

» Je laisse en arrière les faits antérieurs à cette journée à jamais mémorable, qui a élevé la liberté sur les ruines de la tyrannie, et qui a changé la monarchie en république.

» Les hommes qui se sont attribué la gloire de cette journée sont les hommes à qui elle appartient le moins : elle est due à ceux qui l'ont préparée; elle est due à la nature importante des choses; elle est due aux braves fédérés et à leur directoire secret, qui concertait depuis longtemps le plan de l'insurrection; elle est due au peuple, elle est due enfin au génie tutélaire qui préside constamment aux destins de la France depuis la première assemblée de ses représentants!

» Il faut le dire, un moment le succès fut incertain; et ceux qui sont vraiment instruits des détails de cette journée savent quels furent les intrépides défenseurs de la patrie qui empêchèrent les Suisses et tous les satellites du despotisme de demeurer maîtres du champ de bataille, quels furent ceux qui rallièrent nos phalanges citoyennes un instant ébranlées.

» Cette journée avait également lieu sans le concours des commissaires de plusieurs sections réunies à la maison commune : les membres de l'ancienne municipalité, qui n'avaient pas désemparé pendant la nuit, étaient encore en séance à neuf heures et demie du matin.

» Ces commissaires conçurent néanmoins une grande idée, et prirent une mesure hardie en s'emparant de tous les pouvoirs municipaux, et en se mettant à la place d'un conseil général dont ils redoutaient la faiblesse et la corruption; ils exposèrent courageusement leur vie dans le cas où le succès ne justifierait pas l'entreprise.

» Si ces commissaires eussent eu la sagesse de savoir déposer à temps leur autorité, de rentrer au rang de simples citoyens après la belle action qu'ils avaient faite, ils se seraient couverts de gloire : mais ils ne surent pas résister à l'attrait du pouvoir, et l'envie de dominer s'empara d'eux.

» Dans les premiers moments d'ivresse de la conquête de la liberté, et après une commotion aussi violente, il était impossible que tout rentrât à l'instant dans le calme et dans l'ordre accoutumé; il eût été injuste de l'exiger : on fit alors au nouveau conseil de la commune des reproches qui n'étaient pas fondés; ce n'était connaître ni sa position ni les circonstances; mais ces commissaires commencèrent à les mériter lorsqu'ils prolongèrent eux-mêmes le mouvement révolutionnaire au delà du terme.

» L'assemblée nationale s'était prononcée; elle avait pris un grand caractère, elle avait rendu des décrets qui sauvaient l'empire, elle avait suspendu le roi, elle avait effacé la ligne de démarcation qui séparait les citoyens en deux classes, elle avait appelé la convention! Le parti royaliste était abattu : il fallait dès lors se rallier à elle, la fortifier de l'opinion, l'environner de la confiance : le devoir et la sainte politique le voulaient ainsi.

» La commune trouva plus grand de rivaliser avec l'assemblée; elle établit une lutte qui n'était propre qu'à jeter de la défaveur sur tout ce qui s'était passé, qu'à faire croire que l'assemblée était sous le joug irrésistible des circonstances; elle obéissait ou résistait aux décrets, suivant qu'ils favorisaient ou contrariaient ses vues; elle prenait dans ses représentations au corps législatif des formes impérieuses et irritantes; elle affectait la puissance, et ne savait ni jouir de ses triomphes, ni se les faire pardonner.

» On était parvenu à persuader aux uns que tant que l'état révolutionnaire durait, le pouvoir était remonté à sa source, que l'assemblée nationale était sans caractère, que son existence était précaire, et que les assemblées des communes étaient les seules autorités légales et puissantes.

» On avait insinué aux autres que les chefs d'opinion dans l'assemblée nationale avaient des projets perfides, voulaient renverser la liberté et livrer la république aux étrangers.

» De sorte qu'un grand nombre de membres du conseil croyaient user d'un droit légitime lorsqu'ils usurpaient l'autorité, croyaient résister à l'oppression lorsqu'ils s'opposaient à la loi, croyaient faire un acte

d civisme lorsqu'ils manquaient à leurs devoirs de citoyen : néanmoins, au milieu de cette anarchie, la commune prenait de temps en temps des arrêtés salutaires.

» J'avais été conservé dans ma place ; mais elle n'était plus qu'un vain titre ; j'en cherchais inutilement les fonctions ; elles étaient éparses entre toutes les mains, et chacun les exerçait.

» Je me rendis les premiers jours au conseil ; je fus effrayé du désordre qui régnait dans cette assemblée, et surtout de l'esprit qui la dominait : ce n'était plus un corps administratif délibérant sur les affaires communales ; c'était une assemblée politique se croyant investie de pleins pouvoirs, discutant les grands intérêts de l'État, examinant les lois faites, et en promulguant de nouvelles ; on n'y parlait que de complots contre la liberté publique ; on y dénonçait des citoyens ; on les appelait à la barre ; on les entendait publiquement ; on les jugeait ; on les renvoyait absous ou on les retenait ; les règles ordinaires avaient disparu ; l'effervescence des esprits était telle qu'il était impossible de retenir ce torrent ; toutes les délibérations s'emportaient avec l'impétuosité de l'enthousiasme ; elles se succédaient avec une rapidité effrayante ; le jour, la nuit, sans aucune interruption, le conseil était toujours en séance.

» Je ne voulus pas que mon nom fût attaché à une multitude d'actes aussi irréguliers, aussi contraires aux principes.

» Je sentis également combien il était sage et utile de ne pas approuver, de ne pas fortifier par ma présence tout ce qui se passait. Ceux qui dans le conseil craignaient de m'y voir, ceux que mon aspect gênait, désiraient fortement que le peuple, dont je conservais la confiance, crût que je présidais à ses opérations, et que rien ne se faisait que de concert avec moi : ma réserve à cet égard accrut leur inimitié ; mais ils n'osèrent pas la manifester trop ouvertement, crainte de déplaire à ce peuple dont ils briguaient la faveur.

» Je parus rarement ; et la conduite que je tins dans cette position très-délicate entre l'ancienne municipalité, qui réclamait contre sa destitution, et la nouvelle, qui se prétendait légalement instituée, ne fut pas inutile à la tranquillité publique : car, si alors je me fusse prononcé fortement pour ou contre, j'occasionnais un déchirement qui aurait pu avoir des suites funestes : en tout il est un point de maturité qu'il faut savoir saisir.

» L'administration fut négligée, le maire ne fut plus un centre d'unité ; tous les fils furent coupés entre mes mains ; le pouvoir fut dispersé ; l'action de surveillance fut sans force : l'action réprimante le fut également.

» Robespierre prit donc l'ascendant dans le conseil, et il était difficile que cela ne fût pas ainsi dans les circonstances où nous nous trouvions, et avec la trempe de son esprit. Je lui entendis prononcer un discours qui me contrista l'âme : il s'agissait du décret qui ouvrait les barrières, et à ce sujet, il se livra à des déclamations extrêmement animées, aux écarts d'une imagination sombre ; il aperçut des précipices sous ses pas, des complots liberticides ; il signala les prétendus conspirateurs, il s'adressa au peuple, échauffa les esprits, et occasionna, parmi ceux qui l'entendaient, la plus vive fermentation.

» Je répondis à ce discours pour rétablir le calme, pour dissiper ces noires illusions, et ramener la discussion au seul point qui dût occuper l'assemblée.

» Robespierre et ses partisans entraînaient ainsi la commune dans des démarches inconsidérées, dans les partis extrêmes.

» Je ne suspectais pas pour cela les intentions de Robespierre ; j'accusais sa tête plus que son cœur ; mais les suites de ces noires visions ne m'en causaient pas moins d'alarmes.

» Chaque jour les tribunes du conseil retentissaient de diatribes violentes, les membres ne pouvaient pas se persuader qu'ils étaient des magistrats chargés de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre ; ils s'envisageaient toujours comme formant une association révolutionnaire.

» Les sections assemblées recevaient cette influence, la communiquaient à leur tour, de sorte qu'en même temps tout Paris fut en fermentation.

» Le comité de surveillance de la commune remplissait les prisons ; on ne peut pas se dissimuler que si plusieurs de ces arrestations furent justes et nécessaires, d'autres furent légalement hasardées. Il faut moins en accuser les chefs que leurs agents : la police était mal entourée ; un homme, entre autres, dont le nom seul est devenu une injure, dont le nom seul jette l'épouvante dans l'âme de tous les citoyens paisibles, semblait s'être emparé de sa direction et de ses mouvements ; assidu à toutes les conférences, il s'immisçait dans toutes les affaires ; il parlait, il ordonnait en maître ; je m'en plaignis hautement à la commune, et je terminai mon opinion par ces mots : *Marat est ou le plus insensé ou le plus scélérat des hommes.* Depuis je n'ai jamais parlé de lui.

» La justice était lente à prononcer sur le sort des détenus, et ils s'entassaient de plus en plus dans les prisons. Une section vint en députation au conseil de la commune le 23 août, et déclara formellement que les citoyens fatigués, indignés des retards que l'on apportait dans les jugements, forceraient les portes de ces asiles, et immoleraient à leur vengeance les coupables qui y étaient renfermés..... Cette pétition, conçue dans les termes les plus délirants, n'éprouva aucune censure ; elle reçut même des applaudissements !

» Le 25, mille à douze cents citoyens armés sortirent de Paris pour enlever les prisonniers d'État détenus à Orléans, et les transférer ailleurs.

» Des nouvelles fâcheuses vinrent encore augmenter l'agitation des esprits : on annonça la trahison de Longwy, et, quelques jours après, le siége de Verdun.

» Le 27, l'assemblée nationale invita le département de Paris et ceux environnants à fournir trente mille hommes armés pour voler aux frontières : ce décret imprima un nouveau mouvement qui se combina avec ceux qui existaient déjà.

» Le 31, l'absolution de Montmorin souleva le peuple ; le bruit se répandit qu'il avait été sauvé par la perfidie d'un commissaire du roi, qui avait induit les jurés en erreur.

» Dans le même moment, on publia la révélation d'un complot, faite par un condamné, complot tendant à faire évader tous les prisonniers, qui devaient ensuite se répandre dans la ville, s'y livrer à tous les excès et enlever le roi.

» L'effervescence était à son comble. La commune, pour exciter l'enthousiasme des citoyens, pour les porter en foule aux enrôlements civiques, avait arrêté de les réunir avec appareil au Champ-de-Mars au bruit du canon.

» Le 2 septembre arrive : le canon d'alarme tire ; le tocsin sonne... O jour de deuil ! A ce son lugubre et alarmant, on se rassemble, on se précipite dans les prisons, on égorge, on assassine ! Manuel, plusieurs députés de l'assemblée nationale, se rendent dans ces lieux de carnage : leurs efforts sont inutiles, on immole les victimes jusque dans leurs bras ! Eh bien ! j'étais dans une fausse sécurité ; j'ignorais ces cruautés, depuis

quelque temps on ne me parlait de rien. Je les apprends enfin, et comment? d'une manière vague, indirecte, défigurée : on m'ajoute en même temps que tout est fini. Les détails les plus déchirants me parviennent ensuite; mais j'étais dans la conviction la plus intime que le jour qui avait éclairé ces scènes affreuses ne reparaîtrait plus. Cependant elles continuent ; j'écris au commandant général, je le requiers de porter des forces aux prisons; il ne me répond pas d'abord : j'écris de nouveau. Il me dit qu'il a donné des ordres : rien n'annonce que ces ordres s'exécutent. Cependant elles continuent encore : je vais au conseil de la commune; je me rends de là à l'hôtel de la Force avec plusieurs de mes collègues. Des citoyens assez paisibles obstruaient la rue qui conduit à cette prison; une très-faible garde était à la porte : j'entre... Non, jamais ce spectacle ne s'effacera de mon cœur! Je vois deux officiers municipaux revêtus de leur écharpe, je vois trois hommes tranquillement assis devant une table, les registres d'écrous ouverts et sous leurs yeux, faisant l'appel des prisonniers; d'autres hommes les interrogeant, d'autres hommes faisant fonctions de jurés et de juges; une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas, qui en dégouttaient, exécutant à l'instant les jugements; des citoyens attendant au dehors ces jugements avec impatience, gardant le plus morne silence aux arrêts de mort, jetant des cris de joie aux arrêts d'absolution.

» Et les hommes qui jugeaient, et les hommes qui exécutaient avaient la même sécurité que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions; ils me vantaient leur justice, leur attention à distinguer les innocents des coupables, les services qu'ils avaient rendus; ils demandaient, pourrait-on le croire! ils demandaient à être payés du temps qu'ils avaient passé!... J'étais réellement confondu de les entendre!

» Je leur parlai le langage austère de la loi; je leur parlai avec le sentiment de l'indignation profonde dont j'étais pénétré : je les fis sortir tous devant moi. J'étais à peine sorti moi-même qu'ils y rentrèrent : je fus de nouveau sur les lieux pour les en chasser; la nuit ils achevèrent leur horrible boucherie!

» Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux, j'ai reçu des rapports, j'ai recueilli quelques faits; si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire : Voilà le coupable.

» Je pense que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent été arrêtés, si tous ceux qui avaient en main le pouvoir et la force les eussent vus avec horreur; mais, je dois le dire parce que cela est vrai, plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées désastreuses et déshonorantes étaient nécessaires; qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux, qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs; et que ces crimes, odieux en morale, étaient utiles en politique.

» Oui, voilà ce qui a ralenti le zèle de ceux à qui la loi avait confié le maintien de l'ordre, de ceux à qui elle avait remis la défense des personnes et des propriétés.

» On voit comment on peut lier les journées des 2, 3, 4 et 5 septembre à l'immortelle journée du 10 août; comment on peut en faire une suite du mouvement révolutionnaire imprimé dans ce jour, le premier des annales de la république; mais je ne puis me résoudre à confondre la gloire avec l'infamie, et à souiller le 10 août des excès du 2 septembre.

» Le comité de surveillance lança en effet un mandat d'arrêt contre le ministre Roland; c'était le 4, et les massacres duraient encore. Danton en fut instruit; il vint à la mairie : il était avec Robespierre; il s'emporta avec chaleur contre cet acte arbitraire et de démence; il aurait perdu non pas Roland, mais ceux qui l'avaient décerné : Danton en provoqua la révocation; il fut enseveli dans l'oubli.

» J'eus une explication avec Robespierre; elle fut très-vive; je lui ai toujours fait en face des reproches que l'amitié a tempérés en son absence; je lui dis : Robespierre, vous faites bien du mal! Vos dénonciations, vos alarmes, vos haines, vos soupçons, agitent le peuple. Mais enfin, expliquez-vous; avez-vous des faits? avez-vous des preuves? Je combats avec vous; je n'aime que la vérité; je ne veux que la liberté.

» — Vous vous laissez entourer, vous vous laissez prévenir, me répondit-il, on vous indispose contre moi; vous voyez tous les jours mes ennemis; vous voyez Brissot et son parti.

» — Vous vous trompez, Robespierre; personne plus que moi n'est en garde contre les préventions, et ne juge avec plus de sang-froid les hommes et les choses.

» Vous avez raison, je vois Brissot, néanmoins rarement; mais vous ne le connaissez pas, et moi je le connais dès son enfance; je l'ai vu dans ces moments où l'âme se montre tout entière, où l'on s'abandonne sans réserve à l'amitié, à la confiance : je connais son désintéressement, je connais ses principes, je vous proteste qu'ils sont purs. Ceux qui en font un chef de parti n'ont pas la plus légère idée de son caractère; il a des lumières et des connaissances, mais il n'a ni la réserve, ni la dissimulation, ni ces formes entraînantes, ni cet esprit de suite, qui constituent un chef de parti, et ce qui vous surprendra, c'est que, loin de mener les autres, il est très-facile à abuser.

» Robespierre insista, mais en se renfermant dans des généralités. De grâce, lui dis-je, expliquons-nous : dites-moi franchement ce que vous avez sur le cœur, ce que vous savez.

» — Eh bien, me répondit-il, je crois que Brissot est à Brunswick!

» — Quelle erreur est la vôtre! m'écriai-je; c'est véritablement une folie; voilà comme votre imagination vous égare : Brunswick ne serait-il pas le premier à lui couper la tête? Brissot n'est pas assez fou pour en douter. Qui de nous sérieusement peut capituler? qui de nous ne risque sa vie? Bannissons d'injustes défiances.

» Je reviens aux événements, dont je vous ai tracé une faible esquisse. Ces événements, et quelques-uns de ceux qui ont précédé la célèbre journée du 10 août, le rapprochement des faits et d'une foule de circonstances, ont porté à croire que les intrigants avaient voulu s'emparer du peuple, pour, avec le peuple, s'emparer de l'autorité; on a désigné hautement Robespierre : on a examiné ses liaisons; on a analysé sa conduite; on a recueilli les paroles qui, dit-on, ont échappé à un de ses amis, et on a conclu que Robespierre avait eu l'ambition insensée de devenir le dictateur de son pays.

» Le caractère de Robespierre explique ce qu'il a fait. Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant; il aperçoit partout des complots, des trahisons, des précipices; son tempérament bilieux, son imagination atrabilaire, lui présentent tous les objets sous de sombres couleurs; impérieux dans son avis, n'écoutant que lui, ne supportant pas la contrariété, ne pardonnant jamais à celui qui a pu blesser son amour-propre, et ne reconnaissant jamais ses torts; dénonçant avec légèreté, s'irritant du plus léger soupçon; croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et

Digitized by Google

pour le persécuter; vantant ses services, et parlant de lui avec peu de réserve; ne connaissant point les convenances, et nuisant par cela même aux causes qu'il défend; voulant par-dessus tout les faveurs du peuple, lui faisant sans cesse la cour, et cherchant avec affectation ses applaudissements : c'est là, c'est surtout cette dernière faiblesse qui, perçant dans les actes de sa vie publique, a pu faire croire que Robespierre aspirait à de hautes destinées, et qu'il voulait usurper le pouvoir dictatorial.

» Quant à moi, je ne puis me persuader que cette chimère ait sérieusement occupé ses pensées, qu'elle ait été l'objet de ses désirs et le but de son ambition.

» Il est un homme cependant qui s'est enivré de cette idée fantastique, qui n'a cessé d'appeler la dictature sur la France comme un bienfait, comme la seule domination qui pût nous sauver de l'anarchie qu'il prêchait, qui pût nous conduire à la liberté et au bonheur! Il sollicitait ce pouvoir tyrannique, pour qui? Vous ne voudrez jamais le croire; vous ne connaissez pas assez tout le délire de sa vanité; il le sollicitait pour lui! oui, pour lui Marat! Si sa folie n'était pas féroce, il n'y aurait rien d'aussi ridicule que cet être, que la nature semble avoir marqué tout exprès du sceau de sa réprobation. »

NOTE 52, PAGE 250.

Parmi les opinions les plus curieuses exprimées sur Marat et Robespierre, il ne faut pas omettre celle qui fut émise par la société des jacobins dans la séance du dimanche 23 décembre 1792. Je ne connais rien qui peigne mieux l'esprit et les dispositions du moment, que la discussion qui s'éleva sur le caractère de ces deux personnages. En voici un extrait :

« Desfieux donne lecture de la correspondance. Une lettre d'une société, dont le nom nous a échappé, donne lieu à une grande discussion propre à faire naître des réflexions bien importantes. Cette société annonce à la société mère qu'elle est invariablement attachée aux principes des jacobins; elle observe qu'elle ne s'est point laissé aveugler par les calomnies répandues avec profusion contre Marat et Robespierre, et qu'elle conserve toute son estime et toute sa vénération pour ces deux incorruptibles amis du peuple.

» Cette lettre a été vivement applaudie, mais elle a été suivie d'une discussion que Brissot et Gorsas, qui sont aussi sûrement des prophètes, avaient annoncée la veille. »

Robert : « Il est bien étonnant que l'on confonde toujours les noms de Marat et de Robespierre. Combien l'esprit public est-il corrompu dans les départements, puisque l'on n'y met aucune différence entre ces deux défenseurs du peuple! Ils ont tous deux des vertus, il est vrai; Marat est patriote, il a des qualités estimables, j'en conviens; mais qu'il est différent de Robespierre! Celui-ci est sage, modéré dans ses moyens, au lieu que Marat est exagéré, n'a pas cette sagesse qui caractérise Robespierre. Il ne suffit pas d'être patriote; il faut, pour servir le peuple utilement, être réservé dans les moyens d'exécution, et Robespierre l'emporte à coup sûr sur Marat dans les moyens d'exécution.

» Il est temps, citoyens, de déchirer le voile qui cache la vérité aux yeux des départements; il est temps qu'ils sachent que nous savons distinguer Robespierre de Marat. Écrivons aux sociétés affiliées ce que nous pensons de ces deux citoyens; car, je vous l'avoue, je suis un grand partisan de Marat. » (*Murmures dans les tribunes et dans une partie de la salle.*)

Bourdon : « Il y a longtemps que nous aurions dû manifester aux sociétés affiliées ce que nous pensons de Marat. Comment ont-elles jamais pu confondre Marat et Robespierre? Robespierre est un homme vraiment vertueux, auquel, depuis la révolution, nous n'avons aucun reproche à faire; Robespierre est modéré dans ses moyens, au lieu que Marat est un écrivain fougueux qui nuit beaucoup aux jacobins (*murmures*); et d'ailleurs il est bon d'observer que Marat nous fait beaucoup de tort à la convention nationale.

» Les députés s'imaginent que nous sommes partisans de Marat; on nous appelle des maratistes; si on s'aperçoit que nous savons apprécier Marat, alors vous verrez les députés se rapprocher de la Montagne où nous siégeons, vous les verrez venir dans le sein de cette société, vous verrez les sociétés affiliées revenir de leur égarement et se rallier de nouveau au berceau de la liberté. Si Marat est patriote, il doit accéder à la motion que je vais faire. Marat doit se sacrifier à la cause de la liberté. Je demande qu'il soit rayé du tableau des membres de la société. »

» Cette motion excite quelques applaudissements, de violents murmures dans une partie de la salle, et une violente agitation dans les tribunes.

» On se rappelle que huit jours avant cette scène d'un nouveau genre, Marat avait été couvert d'applaudissements dans la société; le peuple des tribunes, qui a de la mémoire, se le rappelait fort bien; il ne pouvait pas croire qu'il se fût opéré un si prompt changement dans les esprits; et, comme l'instinct moral du peuple est toujours juste, il a vivement été indigné de la proposition de Bourdon; le peuple a défendu son *vertueux ami;* il n'a pas cru que, dans huit jours, il ait pu démériter de la société, car, quoiqu'on ait dit que l'ingratitude était une vertu des républiques, on aura beaucoup de peine à familiariser le peuple français avec ces sortes de vertus.

» La jonction des noms de Marat et de Robespierre n'a pas révolté le peuple; les oreilles étaient accoutumées depuis longtemps à les voir réunis dans la correspondance; et après avoir vu plusieurs fois la société indignée lorsque les clubs des autres départements demandaient la radiation de Marat, il n'a pas cru devoir aujourd'hui appuyer la motion de Bourdon.

» Un citoyen, d'une société affiliée, a fait observer à la société combien il était dangereux en effet de joindre ensemble les noms de Marat et de Robespierre. « Dans les départements, dit-il, on fait une grande différence de Marat et de Robespierre; mais on est surpris de voir la société se taire sur les différences qui existent entre ces deux patriotes. Je propose à la société, après avoir prononcé sur le sort de Marat, de ne plus parler d'affiliation (ce mot ne doit pas être prononcé dans une république), mais de se servir du terme de *fraternisation.* »

Dufourny : « Je m'oppose à la motion de rayer Marat de la société. (*Applaudissements très-vifs.*) Je ne disconviendrai pas de la différence qui existe entre Marat et Robespierre. Ces deux écrivains, qui peuvent se ressembler par le patriotisme, ont des différences bien remarquables; ils ont tous deux servi la cause du peuple, mais par des moyens bien différents. Robespierre a défendu les vrais principes avec méthode, avec fermeté, et avec toute la sagesse qui convient; Marat, au contraire, a souvent outre-passé les bornes de la saine raison et de la prudence. Cependant, en

convenant de la différence qui existe entre Marat et Robespierre, je ne suis pas d'avis de la radiation : on peut être juste sans être ingrat envers Marat. Marat nous a été utile, il a servi la révolution avec courage. (*Applaudissements très-vifs de la société et des tribunes.*) Il y aurait de l'ingratitude à le rayer. (*Oui, oui! s'écrie-t-on de toutes parts.*) Marat est un homme nécessaire; il faut dans les révolutions de ces têtes fortes, capables de réunir les États, et Marat est du nombre de ces hommes rares qui sont nécessaires pour renverser le despotisme. (*Applaudi.*)

» Je conclus à ce que la motion de Bourdon soit rejetée, et que l'on se contente d'écrire aux sociétés affiliées pour leur apprendre la différence que nous mettons entre Marat et Robespierre. » (*Applaudi.*)

» La société arrête qu'elle ne se servira plus du terme d'*affiliation*, le regardant comme injurieux à l'égalité républicaine; elle y substitue le mot de *fraternisation*. La société arrête ensuite que Marat ne sera point rayé du tableau de ses membres, mais qu'il sera fait une circulaire à toutes les sociétés qui ont le droit de fraternisation, une circulaire dans laquelle on détaillera les rapports, ressemblances, dissemblances, conformités et difformités qui peuvent se trouver entre Marat et Robespierre, afin que tous ceux qui fraternisent avec les jacobins puissent prononcer avec connaissance de cause sur ces deux défenseurs du peuple, et qu'ils apprennent enfin à séparer deux noms qu'à tort ils croient devoir être éternellement unis. »

NOTE 53, PAGE 280.

Voici un extrait des Mémoires de Garat, non moins curieux que le précédent, et qui est la peinture la plus juste qu'on ait faite de Robespierre, et des soupçons qui le tourmentaient. C'est un entretien :

« A peine Robespierre eut compris que j'allais lui parler des querelles de la convention : — Tous ces députés de la Gironde, me dit-il, ce Brissot, ce Louvet, ce Barbaroux, ce sont des contre-révolutionnaires, des conspirateurs. — Je ne pus m'empêcher de rire, et le rire qui m'échappa lui donna tout de suite de l'aigreur. — Vous avez toujours été *comme cela*. Dans l'assemblée constituante, vous étiez disposé à croire que les aristocrates aimaient la révolution. — Je n'ai pas été tout à fait *comme cela*. J'ai pu croire tout au plus que quelques nobles n'étaient pas aristocrates. Je l'ai pensé de plusieurs, et vous-même vous le pensez encore de quelques-uns. J'ai pu croire encore que nous aurions fait quelques conversions parmi les aristocrates mêmes, si des deux moyens qui étaient à notre disposition, la raison et la force, nous avions employé plus souvent la raison qui était pour nous seuls, et moins souvent la force, qui peut être pour les tyrans. Croyez-moi, oublions ces dangers que nous avons vaincus, et qui n'ont rien de commun avec ceux qui nous menacent aujourd'hui. La guerre se faisait alors entre les amis et les ennemis de la liberté; elle se fait aujourd'hui entre les amis et les ennemis de la république. Si l'occasion s'en présentait, je dirais à Louvet qu'il est par trop fort qu'il vous croie un royaliste; mais à vous, je crois devoir vous dire que Louvet n'est pas plus royaliste que vous. Vous ressemblez dans vos querelles aux molinistes et aux jansénistes, dont toute la dispute roulait sur la manière dont la grâce divine opère dans nos âmes, et qui s'accusaient réciproquement de ne pas croire en Dieu. — S'ils ne sont pas royalistes, pourquoi donc ont-ils tant travaillé à sauver la vie d'un roi? Je parie que vous étiez aussi, vous, pour la grâce, pour la clémence. . . . Eh! qu'importe quel principe rendait la mort du tyran juste et nécessaire? votre Brissot et vos appelants au peuple ne la voulaient pas. Ils voulaient donc laisser à la tyrannie tous les moyens de se relever. — J'ignore si l'intention des *appelants au peuple* était d'épargner la peine de mort à Capet; l'*appel au peuple* m'a toujours paru imprudent et dangereux; mais je conçois comment ceux qui l'ont voté ont dû croire que la vie de Capet prisonnier pourrait être, au milieu des événements, plus utile que sa mort; je conçois comment ils ont pu penser que l'appel au peuple était un grand moyen d'honorer une nation républicaine aux yeux du monde entier, en lui donnant l'occasion d'exercer elle-même un grand acte de générosité par un acte de souveraineté. — C'est assurément prêter de belles intentions à des mesures que vous n'approuvez pas, et à des hommes qui conspirent de toutes parts. — Et où donc conspirent-ils? — Partout. Dans Paris, dans toute la France, dans toute l'Europe. A Paris, Gensonné conspire dans le faubourg Saint-Antoine, en allant de boutique en boutique persuader aux marchands que nous autres patriotes nous voulons piller leurs magasins; la Gironde a formé depuis longtemps le projet de se séparer de la France pour se réunir à l'Angleterre; et les chefs de sa députation sont eux-mêmes les auteurs de ce plan qu'ils veulent exécuter à tout prix : Gensonné ne le cache pas; il dit à qui veut l'entendre qu'ils ne sont pas ici des représentants de la nation, mais les plénipotentiaires de la Gironde. Brissot conspire dans son journal, qui est un tocsin de guerre civile; on sait qu'il est allé en Angleterre, et on sait aussi pourquoi il y est allé; nous n'ignorons pas ses liaisons intimes avec le ministre des affaires étrangères, avec ce Lebrun, qui est un Liégeois et une créature de la maison d'Autriche; le meilleur ami de Brissot c'est Clavière, et Clavière a conspiré partout où il a respiré : Rabaut, traître comme un protestant et comme un philosophe qu'il est, n'a pas été assez habile pour nous cacher sa correspondance avec le courtisan et le traître Montesquiou : il y a six mois qu'ils travaillent ensemble à ouvrir la Savoie et la France aux Piémontais; Servan n'a été nommé général de l'armée des Pyrénées que pour livrer les clefs de la France aux Espagnols; enfin, voilà Dumouriez, qui ne menace plus la Hollande, mais Paris; et quand ce charlatan d'héroïsme est venu ici, *où je voulais le faire arrêter*, ce n'est pas avec la Montagne qu'il a dîné tous les jours, mais bien avec les ministres et avec les girondins. — Trois ou quatre fois chez moi, par exemple. — Je suis *bien las de la révolution*, je suis malade : jamais la patrie ne fut dans de plus grands dangers, et je doute qu'elle s'en tire. Eh bien! avez-vous encore envie de rire et de croire que ce sont là d'honnêtes gens, de bons républicains? — Non, je ne suis plus tenté de rire, mais j'ai peine à retenir les larmes qu'il faut verser sur la patrie, lorsqu'on voit ses législateurs en proie à des soupçons si affreux sur des fondements si misérables. Je suis sûr que rien de ce que vous soupçonnez n'est réel; mais je suis plus sûr encore que vos soupçons sont un danger très-réel et très-grand. Tous ces hommes à peu près sont vos ennemis, mais aucun, excepté Dumouriez, n'est l'ennemi de la république; et, si de toutes parts vous pouviez étouffer vos haines, la république ne courrait plus aucun danger. — N'allez-vous pas me proposer de refaire la motion de l'évêque Lamourette?

— Non; j'ai assez profité des leçons au moins que vous m'avez données; et les trois assemblées nationales ont pris la peine de m'apprendre que les meilleurs patriotes haïssent encore plus leurs ennemis qu'ils n'aiment leur patrie. Mais j'ai une question à vous faire, et je vous prie de vous recueillir avant de me répondre : N'avez-vous aucun doute sur tout ce que vous venez de me dire? — Aucun. — Je le quittai et me retirai dans un long étonnement, et dans une grande épouvante de ce que je venais d'entendre.

» Quelques jours après, je sortais du conseil exécutif; je rencontre Salles, qui sortait de la convention nationale. Les circonstances devenaient de plus en plus menaçantes. Tous ceux qui avaient quelque estime les uns pour les autres ne pouvaient se voir sans se sentir pressés du besoin de s'entretenir de la chose publique.

» Eh bien! dis-je à Salles en l'abordant, n'y a-t-il aucun moyen de terminer ces horribles querelles? — Oh! oui, je l'espère; j'espère que bientôt je lèverai tous les voiles qui couvrent encore ces affreux scélérats et leurs affreuses conspirations. Mais vous, je sais que vous avez toujours une confiance aveugle; je sais que votre manie est de ne rien croire. — Vous vous trompez; je crois comme un autre, mais sur des présomptions, et non sur des soupçons, sur des faits attestés, non pas sur des faits imaginés. Pourquoi me supposez-vous donc si incrédule? Est-ce parce qu'en 1789 je ne voulus pas vous croire, lorsque vous m'assuriez que Necker pillait le trésor, et qu'on avait vu les mules chargées d'or et d'argent sur lesquelles il faisait passer des millions à Genève? Cette incrédulité, je l'avoue, a été en moi bien incorrigible; car aujourd'hui encore je suis persuadé que Necker a laissé ici plus de millions à lui qu'il n'a emporté de millions de nous à Genève. — Necker était un coquin; mais ce n'est rien auprès des scélérats dont nous sommes entourés; et c'est de ceux-ci que je veux vous parler si vous voulez m'entendre. Je veux tout vous dire, car je sais tout; j'ai deviné toutes leurs trames. Tous les complots, tous les crimes de la Montagne ont commencé avec la révolution. C'est d'Orléans qui est le chef de cette bande de brigands; et c'est l'auteur du roman infernal des *Liaisons dangereuses* qui a dressé le plan de tous les forfaits qu'ils commettent depuis cinq ans. Le traître Lafayette était leur complice, et c'est lui qui, en faisant semblant de déjouer le complot dès son origine, envoya d'Orléans en Angleterre pour tout arranger avec Pitt, le prince de Galles et le cabinet de Saint James. Mirabeau était aussi là dedans : il recevait de l'argent du roi pour cacher ses liaisons avec d'Orléans, mais il en recevait plus encore de d'Orléans pour le servir. La grande affaire pour le parti de d'Orléans, c'était de faire entrer les jacobins dans ses desseins. Ils n'ont pas osé l'entreprendre directement; c'est d'abord aux cordeliers qu'ils se sont adressés. Dans les Cordeliers, à l'instant tout leur a été vendu et dévoué. Observez bien que les cordeliers ont toujours été moins nombreux que les jacobins, ont toujours fait moins de bruit : c'est qu'ils veulent bien que tout le monde soit leur instrument, mais qu'ils ne veulent pas que tout le monde soit dans leur secret. Les Cordeliers ont toujours été la pépinière des conspirateurs : c'est là que le plus dangereux de tous, Danton, les forme et les élève à l'audace et au mensonge, tandis que Marat les façonne au meurtre et aux massacres : c'est là qu'ils s'exercent au rôle qu'ils doivent jouer ensuite dans les Jacobins; et les jacobins, qui ont l'air de mener la France, sont menés eux-mêmes, sans s'en douter, par les cordeliers. Les cordeliers, qui ont l'air d'être cachés dans un trou de Paris, négocient avec l'Europe, et ont des envoyés dans toutes les cours, qui ont juré la ruine de notre liberté : le fait est certain; j'en ai la preuve. Enfin ce sont les cordeliers qui ont englouti un trône dans des flots de sang, pour en faire sortir un nouveau trône. Ils savent bien que le côté droit, où sont toutes les vertus, est aussi le côté où sont tous les vrais républicains; et s'ils nous accusent de royalisme, c'est parce qu'il leur faut ce prétexte pour déchaîner sur nous les fureurs de la multitude; c'est parce que des poignards sont plus faciles à trouver contre nous que des raisons. Dans une seule conjuration, il y en a trois ou quatre. Quand le côté droit tout entier sera égorgé, le duc d'York arrivera pour s'asseoir sur le trône, et d'Orléans, qui le lui a promis, l'assassinera; d'Orléans sera assassiné lui-même par Marat, Danton et Robespierre, qui lui ont fait la même promesse, et les triumvirs se partageront la France, couverte de cendres et de sang, jusqu'à ce que le plus habile de tous, et ce sera Danton, assassine les deux autres et règne seul, d'abord sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement, sous celui de roi. Voilà leur plan, n'en doutez pas : à force d'y rêver je l'ai trouvé; tout le prouve et le rend évident : voyez comme toutes les circonstances se lient et se tiennent : il n'y a pas un fait dans la révolution qui ne soit une partie et une preuve de ces horribles complots. Vous êtes étonné, je le vois : serez-vous encore incrédule? — Je suis étonné, en effet; mais dites-moi, y en a-t-il beaucoup parmi vous, c'est-à-dire de votre côté, qui pensent comme vous sur tout cela? — Tous, ou presque tous. Condorcet m'a fait une fois quelques objections; Sieyès communique peu avec nous; Rabaut, lui, a un autre plan, qui quelquefois se rapproche et quelquefois s'éloigne du mien : mais tous les autres n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire : tous sentent la nécessité d'agir promptement, *de mettre promptement les fers au feu*, pour prévenir tant de crimes et de malheurs, pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. Dans le côté droit, il y a des membres qui n'ont pas assez de confiance en vous; mais moi, qui ai été votre collègue, qui vous connais pour un honnête homme, pour un ami de la liberté, je leur assure que vous serez pour nous, que vous nous aiderez de tous les moyens que votre place met à votre disposition. Est-ce qu'il peut vous rester la plus légère incertitude sur tout ce que je vous ai dit de ces scélérats? — Je serais trop indigne de l'estime que vous me témoignez, si je vous laissais penser que je crois à la vérité de tout ce plan que vous croyez être celui de vos ennemis. Plus vous y mettez de faits, de choses et d'hommes, plus il vous paraît vraisemblable à vous, et moins il me le paraît à moi. La plupart des faits dont vous composez le tissu de ce plan ont eu un but qu'on n'a pas besoin de leur prêter, qui se présente de lui-même; et vous leur donnez un but qui ne se présente pas de lui-même, et qu'il faut leur prêter. Or, il faut des preuves d'abord pour écarter une explication naturelle, et il faut d'autres preuves ensuite pour faire adopter une explication qui ne se présente pas naturellement. Par exemple, tout le monde croit que Lafayette et d'Orléans étaient ennemis, et que c'était pour délivrer Paris, la France et l'assemblée nationale, de beaucoup d'inquiétudes, que d'Orléans fut engagé ou obligé par Lafayette à s'éloigner quelque temps de la France; il faut établir, non par assertion, mais par preuve : 1° qu'ils n'étaient pas ennemis; 2° qu'ils étaient complices; 3° que le voyage de d'Orléans en Angleterre eut pour objet l'exécution de leurs complots. Je sais qu'avec une manière de raisonner si rigoureuse, on

s'expose à laisser courir les crimes et les malheurs devant soi sans les atteindre et sans les arrêter par la prévoyance : mais je sais aussi qu'en se livrant à son imagination, on fait des systèmes sur les événements passés et sur les événements futurs ; on perd tous les moyens de bien discerner et apprécier les événements actuels ; et en rêvant des milliers de forfaits que personne ne trame, on s'ôte la faculté de voir avec certitude ceux qui nous menacent ; on force des ennemis qui ont peu de scrupule à la tentation d'en commettre auxquels ils n'auraient jamais pensé. Je ne doute pas qu'il n'y ait autour de nous beaucoup de scélérats : le déchaînement de toutes les passions les fait naître, et l'or de l'étranger les soudoie. Mais, croyez-moi, si leurs projets sont affreux, ils ne sont ni si vastes, ni si compliqués, ni conçus et menés de si loin. Il y a dans tout cela beaucoup plus de voleurs et d'assassins que de profonds conspirateurs. Les véritables conspirateurs contre la république, ce sont les rois de l'Europe et les passions des républicains. Pour repousser les rois de l'Europe et leurs régiments, nos armées suffisent, et de reste : pour empêcher nos passions de nous dévorer, il y a un moyen, mais il est unique ; hâtez-vous d'organiser un gouvernement qui ait de la force et qui mérite de la confiance. Dans l'état où vos querelles laissent le gouvernement, une démocratie même de vingt-cinq millions d'anges serait bientôt en proie à toutes les dissensions de l'orgueil ; comme a dit Jean-Jacques, il faudrait vingt-cinq millions de dieux, et personne ne s'est avisé d'en imaginer tant. Mon cher Salles, les hommes et les grandes assemblées ne sont pas faits de manière que d'un côté il n'y ait que des dieux, et de l'autre que des diables. Partout où il y a des hommes en conflit d'intérêts et d'opinions, les bons mêmes ont des passions méchantes, et les mauvais mêmes, si on cherche à pénétrer dans leurs âmes avec douceur et patience, sont susceptibles d'impressions droites et bonnes. Je trouve au fond de mon âme la preuve évidente et invincible de la moitié au moins de cette vérité : je suis bon, moi, et aussi bon, à coup sûr, qu'aucun d'entre vous ; mais quand, au lieu de réfuter mes opinions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupçon et injure, je suis prêt à laisser là le raisonnement, et à regarder si mes pistolets sont bien chargés. Vous m'avez fait deux fois ministre, et deux fois vous m'avez rendu un très-mauvais service : ce sont les dangers qui vous environnent, et qui m'environnent, qui peuvent seuls me faire rester au poste où je suis. Un brave homme ne demande pas son congé la veille des batailles. La bataille, je le vois, n'est pas loin ; en prévoyant que des deux côtés vous tirerez sur moi, je suis résolu à rester. Je vous dirai à chaque instant ce que je croirai vrai dans ma raison et dans ma conscience ; mais soyez bien averti que je prendrai pour guides ma conscience et ma raison, et non celles d'aucun homme sur la terre. Je n'aurai pas travaillé trente ans de ma vie à me faire une lanterne pour laisser ensuite éclairer mon chemin par la lanterne des autres.

» Salles et moi nous nous séparâmes en nous serrant la main, en nous embrassant comme si nous avions été encore collègues de l'assemblée constituante. »

NOTE 54, PAGE 326.

Les véritables dispositions de Robespierre, à l'égard du 31 mai, sont manifestes par les discours qu'il a tenus aux Jacobins, où on parlait beaucoup plus librement qu'à l'assemblée, et où l'on conspirait hautement. Des extraits de ce qu'il a dit aux diverses époques importantes prouveront la marche de ses idées à l'égard de la grande catastrophe des 31 mai et 2 juin. Son premier discours prononcé sur les pillages du mois de février donne une première indication.

(*Séance du 25 février 1793.*)

Robespierre : « Comme j'ai toujours aimé l'humanité et que je n'ai jamais cherché à flatter personne, je vais dire la vérité. Ceci est une trame ourdie contre les patriotes eux-mêmes. Ce sont les intrigants qui veulent perdre les patriotes ; il y a dans le cœur du peuple un sentiment juste d'indignation. J'ai soutenu, au milieu des persécutions et sans appui, que le peuple n'a jamais tort ; j'ai osé proclamer cette vérité dans un temps où elle n'était pas encore reconnue ; le cours de la révolution l'a développée.

» Le peuple a entendu tant de fois invoquer la loi par ceux qui voulaient le mettre sous son joug qu'il se méfie de ce langage.

» Le peuple souffre ; il n'a pas encore recueilli le fruit de ses travaux ; il est encore persécuté par les riches, et les riches sont encore ce qu'ils furent toujours, c'est-à-dire durs et impitoyables. (*Applaudi.*) Le peuple voit l'insolence de ceux qui l'ont trahi, il voit la fortune accumulée dans leurs mains, il ne sent pas la nécessité de prendre les moyens d'arriver au but, et, lorsqu'on lui parle le langage de la raison, il n'écoute que son indignation contre les riches, et il se laisse entraîner dans de fausses mesures par ceux qui s'emparent de sa confiance pour le perdre.

» Il y a deux causes : la première, une disposition naturelle dans le peuple à chercher les moyens de soulager sa misère, disposition naturelle et légitime en elle-même ; le peuple croit qu'au défaut des lois protectrices, il a le droit de veiller lui-même à ses propres besoins.

» Il y a une autre cause. Cette cause, ce sont les desseins perfides des ennemis de la liberté, des ennemis du peuple, qui sont bien convaincus que le seul moyen de nous livrer aux puissances étrangères, c'est d'alarmer le peuple sur ses subsistances, et de le rendre victime des excès qui en résultent. J'ai été témoin moi-même des mouvements. A côté des citoyens honnêtes, nous avons vu des étrangers et des hommes opulents revêtus de l'habit respectable de sans-culotte. Nous avons entendu dire : On nous promettait l'abondance après la mort du roi, et nous sommes plus malheureux depuis que ce pauvre roi n'existe plus. Nous en avons entendu déclamer non pas contre la portion intrigante et contre-révolutionnaire de la convention, qui siége où siégeaient les aristocrates de l'assemblée constituante, mais contre la Montagne, mais contre la députation de Paris et contre les jacobins, qu'ils représentaient comme accapareurs.

» Je ne vous dis pas que le peuple soit coupable ; je ne vous dis pas que ses mouvements soient un attentat ; mais quand le peuple se lève, ne doit-il pas avoir un but digne de lui ? Mais de chétives marchandises doivent-elles l'occuper ? Il n'en a pas profité, car les pains de sucre ont été recueillis par les mains des valets de l'aristocratie ; et en supposant qu'il en ait profité, en échange de ce modique avantage, quels sont les inconvénients qui peuvent en résulter ? Nos adversaires veulent effrayer tout ce qui a quelque propriété ; ils veulent persuader que notre système de liberté et d'égalité est subversif de tout ordre, de toute sûreté.

» Le peuple doit se lever, non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les brigands. (*Applaudi.*) Faut-il vous retracer vos dangers passés? Vous avez pensé être la proie des Prussiens et des Autrichiens; il y avait une transaction, et ceux qui avaient alors trafiqué de votre liberté, sont ceux qui ont excité les troubles actuels. J'articule à la face des amis de la liberté et de l'égalité, à la face de la nation, qu'au mois de septembre, après l'affaire du 10 août, il était décidé à Paris que les Prussiens arriveraient sans obstacle à Paris. »

(*Séance du mercredi* 8 *mai* 1793.)

Robespierre : « Nous avons à combattre la guerre extérieure et intérieure. La guerre civile est entretenue par les ennemis de l'intérieur. L'armée de la Vendée, l'armée de la Bretagne et l'armée de Coblentz sont dirigées contre Paris, cette citadelle de la liberté. Peuple de Paris, les tyrans s'arment contre vous, parce que vous êtes la portion la plus estimable de l'humanité; les grandes puissances de l'Europe se lèvent contre vous; tout ce qu'il y a en France d'hommes corrompus secondent leurs efforts.

» Après avoir conçu ce vaste plan de vos ennemis, vous devez deviner aisément le moyen de vous défendre. Je ne vous dis point mon secret; je l'ai manifesté au sein de la convention.

» Je vais vous révéler ce secret, et, s'il était possible que ce devoir d'un représentant d'un peuple libre pût être considéré comme un crime, je saurai braver tous les dangers pour confondre les tyrans et sauver la liberté.

» J'ai dit ce matin à la convention que les partisans de Paris iraient au-devant des scélérats de la Vendée, qu'ils entraîneraient sur leur route tous leurs frères des départements, et qu'ils extermineraient tous, oui, tous les rebelles à la fois.

» J'ai dit qu'il fallait que tous les patriotes du dedans se levassent, et qu'ils réduisissent à l'impuissance de nuire et les aristocrates de la Vendée et les aristocrates déguisés sous le masque du patriotisme.

» J'ai dit que les révoltés de la Vendée avaient une armée à Paris; j'ai dit que le peuple généreux et sublime, qui depuis cinq ans supporte le poids de la révolution, devait prendre les précautions nécessaires pour que nos femmes et nos enfants ne fussent pas livrés au couteau contre-révolutionnaire des ennemis que Paris renferme dans son sein. Personne n'a osé contester ce principe. Ces mesures sont d'une nécessité pressante, impérieuse. Patriotes! volez à la rencontre des brigands de la Vendée.

» Ils ne sont redoutables que parce qu'on avait pris la précaution de désarmer le peuple. Il faut que Paris envoie des légions républicaines; mais quand nous ferons trembler nos ennemis intérieurs, il ne faut pas que nos femmes et nos enfants soient exposés à la fureur de l'aristocratie. J'ai proposé deux mesures : la première, que Paris envoie deux légions suffisantes pour exterminer tous les scélérats qui ont osé lever l'étendard de la révolte. J'ai demandé que tous les aristocrates, que tous les feuillants, que tous les modérés fussent bannis des sections qu'ils ont empoisonnées de leur souffle impur. J'ai demandé que tous les citoyens suspects fussent mis en état d'arrestation.

» J'ai demandé que la qualité de citoyen suspect ne fût pas déterminée par la qualité de ci-devant nobles, de procureurs, de financiers, de marchands. J'ai demandé que tous les citoyens qui ont fait preuve d'incivisme fussent incarcérés, jusqu'à ce que la guerre soit terminée, et que nous ayons une attitude imposante devant nos ennemis. J'ai dit qu'il fallait procurer au peuple les moyens de se rendre dans les sections sans nuire à ses moyens d'existence, et que, pour cet effet, la convention décrétât que tout artisan vivant de son travail fût soldé, pendant tout le temps qu'il serait obligé de se tenir sous les armes pour protéger la tranquillité de Paris. J'ai demandé qu'il fût destiné des millions nécessaires pour fabriquer des armes et des piques, pour armer tous les sans-culottes de Paris.

» J'ai demandé que des fabriques et des forges fussent élevées dans les places publiques, afin que tous les citoyens fussent témoins de la fidélité et de l'activité des travaux. J'ai demandé que tous les fonctionnaires publics fussent destitués par le peuple.

» J'ai demandé qu'on cessât d'entraver la municipalité, et le département de Paris, qui a la confiance du peuple.

» J'ai demandé que les factieux qui sont dans la convention cessassent de calomnier le peuple de Paris, et que les journalistes qui pervertissent l'opinion publique fussent réduits au silence. Toutes ces mesures sont nécessaires, et en me résumant, voici l'acquit de la dette que j'ai contractée envers le peuple.

» J'ai demandé que le peuple fasse un effort pour exterminer les aristocrates qui existent partout. (*Applaudi.*)

» J'ai demandé qu'il existât au sein de Paris une armée, une armée non pas comme celle de Dumouriez, mais une armée populaire, qui soit continuellement sous les armes pour imposer aux feuillants et aux modérés. Cette armée doit être composée de sans-culottes payés; je demande qu'il soit assigné des millions suffisants pour armer les artisans, tous les bons patriotes; je demande qu'ils soient à tous les postes, et que leur majesté imposante fasse pâlir tous les aristocrates.

» Je demande que dès demain les forges s'élèvent sur toutes les places publiques, où l'on fabriquera des armes pour armer le peuple. Je demande que le conseil exécutif soit chargé d'exécuter ces mesures sous sa responsabilité. S'il en est qui résistent, s'il en est qui favorisent les ennemis de la liberté, il faut qu'ils soient chassés dès demain.

» Je demande que les autorités constituées soient chargées de surveiller l'exécution de ces mesures, et qu'ils n'oublient pas qu'ils sont les mandataires d'une ville qui est le boulevard de la liberté, et dont l'existence rend la contre-révolution impossible.

» Dans ce moment de crise, le devoir impose à tous les patriotes de sauver la patrie par les moyens les plus rigoureux : si vous souffrez qu'on égorge en détail les patriotes, tout ce qu'il y a de vertueux sur la terre sera anéanti; c'est à vous de voir si vous voulez sauver le genre humain. »

(Tous les membres se lèvent par un élan simultané, et crient en agitant leurs chapeaux : *Oui, oui, nous le voulons!*)

« Tous les scélérats du monde ont dressé leurs plans, et tous les défenseurs de la liberté sont désignés pour victimes.

» C'est parce qu'il est question de votre gloire, de votre bonheur, ce n'est que par ce motif que je vous conjure de veiller au salut de la patrie. Vous croyez peut-être qu'il faut vous révolter, qu'il faut vous donner un air d'insurrection : point du tout, c'est la loi à la main qu'il faut exterminer tous nos ennemis.

» C'est avec une imprudence insigne que les mandataires infidèles ont voulu séparer le peuple des départements, qu'ils ont voulu séparer le peuple des tribunes du peuple de Paris, comme si c'était notre faute à nous, qui avons fait tous les sacrifices possibles

pour étendre nos tribunes pour tout le peuple de Paris! Je dis que je parle à tout le peuple de Paris, et s'il était assemblé dans cette enceinte, s'il m'entendait plaider sa cause contre Buzot et Barbaroux, il est indubitable qu'il se rangerait de mon côté.

» Citoyens, on grossit les dangers, on oppose les armées étrangères réunies aux révoltés de l'intérieur; que peuvent leurs efforts contre des millions d'intrépides sans-culottes? Et, si vous suivez cette proposition, qu'un homme libre vaut cent esclaves, vous devez calculer que votre force est au dessus de toutes les puissances réunies.

» Vous avez dans les lois tout ce qu'il faut pour exterminer légalement nos ennemis. Vous avez des aristocrates dans les sections : chassez-les. Vous avez la liberté à sauver : proclamez les droits de la liberté, et employez toute votre énergie. Vous avez un peuple immense de sans-culottes, bien purs, bien vigoureux; ils ne peuvent pas quitter leurs travaux : faites-les payer par les riches. Vous avez une convention nationale; il est très-possible que les membres de cette convention ne soient pas également amis de la liberté et de l'égalité, mais le plus grand nombre est décidé à soutenir les droits du peuple et sauver la république. La portion gangrenée de la convention n'empêchera pas le peuple de combattre les aristocrates. Croyez-vous donc que la Montagne de la convention n'aura pas assez de force pour contenir tous les partisans de Dumouriez, de d'Orléans, de Cobourg? En vérité, vous ne pouvez pas le penser.

» Si la liberté succombe, ce sera moins la faute des mandataires que du souverain. Peuple, n'oubliez pas que votre destinée est dans vos mains; vous devez sauver Paris et l'humanité : si vous ne le faites pas, vous êtes coupables.

» La Montagne a besoin du peuple; le peuple est appuyé sur la Montagne. On cherche à vous effrayer de toutes les manières; on veut vous faire croire que les départements méridionaux sont les ennemis des jacobins. Je vous déclare que Marseille est l'amie éternelle de la Montagne; qu'à Lyon les patriotes ont remporté une victoire complète.

» Je me résume et je demande : 1° que les sections lèvent une armée suffisante pour former le noyau d'une armée révolutionnaire qui entraîne tous les sans-culottes des départements pour exterminer les rebelles; 2° qu'on lève à Paris une armée de sans-culottes pour contenir l'aristocratie; 3° que les intrigants dangereux, que tous les aristocrates soient mis en état d'arrestation; que les sans-culottes soient payés aux dépens du trésor public, qui sera alimenté par les riches, et que cette mesure s'étende dans toute la république.

» Je demande qu'il soit établi des forges sur toutes les places publiques.

» Je demande que la commune de Paris alimente de tout son pouvoir le zèle révolutionnaire du peuple de Paris.

» Je demande que le tribunal révolutionnaire fasse son devoir, qu'il punisse ceux qui, dans les derniers jours, ont blasphémé contre la république.

» Je demande que ce tribunal ne tarde pas à faire subir une punition exemplaire à certains généraux pris en flagrant délit, et qui devraient être jugés.

» Je demande que les sections de Paris se réunissent à la commune de Paris, et qu'elles balancent par leur influence les écrits perfides des journalistes alimentés par les puissances étrangères.

» En prenant toutes ces mesures, sans fournir aucun prétexte de dire que vous ayez violé les lois, vous donnerez l'impulsion aux départements, qui s'uniront à vous pour sauver la liberté. »

(*Séance du dimanche* 12 *mai* 1793.)

Robespierre : « Je n'ai jamais pu concevoir comment, dans des moments critiques, il se trouvait tant d'hommes pour faire des propositions qui compromettent les amis de la liberté, tandis que personne n'appuie celles qui tendent à sauver la république. Jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'armer les sans-culottes, qu'il n'est pas bon de les payer pour monter la garde et assurer la tranquillité de Paris, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé qu'il n'est pas bon de changer nos places en ateliers pour fabriquer des armes, je croirai et je dirai que ceux qui, mettant ces mesures à l'écart, ne vous proposent que des mesures partielles, quelque violentes qu'elles soient, je dirai que ces hommes n'entendent rien au moyen de sauver la patrie, car ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les mesures qui ne compromettent pas la société qu'on doit avoir recours aux moyens extrêmes, encore ces moyens ne doivent-ils pas être proposés au sein d'une société qui doit être sage et politique. Ce n'est pas un moment d'effervescence passagère qui doit sauver la patrie. Nous avons pour ennemis les hommes les plus fins, les plus souples, qui ont à leur disposition tous les trésors de la république.

» Les mesures que l'on a proposées n'ont et ne pourront avoir aucun résultat; elles n'ont servi qu'à alimenter la calomnie; elles n'ont servi qu'à fournir des prétextes aux journalistes de nous représenter sous les couleurs les plus odieuses.

» Lorsqu'on néglige les premiers moyens que la raison indique, et sans lesquels le salut public ne peut être opéré, il est évident qu'on n'est point dans la route. Je n'en dirai pas davantage; mais je déclare que je proteste contre tous les moyens qui ne tendent qu'à compromettre la société sans contribuer au salut public. Voilà ma profession de foi : le peuple sera toujours en état de terrasser l'aristocratie; il suffit que la société ne fasse aucune faute grossière.

» Quand je vois qu'on cherche à faire inutilement des ennemis à la société, à encourager les scélérats qui veulent la détruire, je suis tenté de croire qu'on est aveugle ou malintentionné.

» Je propose à la société de s'arrêter aux mesures que j'ai proposées, et je regarde comme très-coupables les hommes qui ne les font pas exécuter. Comment peut-on se refuser à ces mesures? comment n'en sent-on pas la nécessité? et, si on la sent, pourquoi balance-t-on à les appuyer et à les faire adopter? Je proposerai à la société d'entendre une discussion sur les principes de constitution qu'on prépare à la France, car il faut bien embrasser tous les plans de nos ennemis. Si la société peut démontrer le machiavélisme de nos ennemis, elle n'aura pas perdu son temps. Je demande donc que, écartant les propositions déplacées, la société me permette de lui lire mon travail sur la constitution. »

(*Séance du dimanche* 26 *mai* 1793.)

Robespierre : « Je vous disais que le peuple doit se reposer sur sa force; mais, quand le peuple est opprimé, quand il ne lui reste plus que lui-même, celui-là serait un lâche qui ne lui dirait pas de se lever. C'est quand toutes les lois sont violées, c'est quand le despotisme est à son comble, c'est quand on foule aux pieds la bonne foi et la pudeur, que le peuple doit s'insurger. Ce moment est arrivé : nos ennemis op-

y Google

priment ouvertement les patriotes ; ils veulent, au nom de la loi, replonger le peuple dans la misère et dans l'esclavage. Je ne serai jamais l'ami de ces hommes corrompus, quelques trésors qu'ils m'offrent. J'aime mieux mourir avec les républicains que de triompher avec ces scélérats. (*Applaudi.*)

» Je ne connais pour un peuple que deux manières d'exister : ou bien qu'il se gouverne lui même, ou bien qu'il confie ce soin à des mandataires. Nous députés républicains, nous voulons établir le gouvernement du peuple, par ses mandataires, avec la responsabilité ; c'est à ces principes que nous rapportons nos opinions, mais le plus souvent on ne veut pas nous entendre. Un signal rapide, donné par le président, nous dépouille du droit de suffrage. Je crois que la souveraineté du peuple est violée, lorsque ses mandataires donnent à leurs créatures les places qui appartiennent au peuple. D'après ces principes, je suis douloureusement affecté... »

L'orateur est interrompu par l'annonce d'une députation (*tumulte*). « Je vais, s'écrie Robespierre, continuer de parler, non pas pour ceux qui m'interrompent, mais pour les républicains.

» J'exhorte chaque citoyen à conserver le sentiment de ses droits ; je l'invite à compter sur sa force et sur celle de toute la nation ; j'invite le peuple à se mettre, dans la convention nationale, en insurrection contre tous les députés corrompus. (*Applaudi.*) Je déclare qu'ayant reçu du peuple le droit de défendre ses droits, je regarde comme mon oppresseur celui qui m'interrompt ou qui me refuse la parole, et je déclare que, moi seul, je me mets en insurrection contre le président, et contre tous les membres qui siégent dans la convention. (*Applaudi.*) Lorsqu'on affectera un mépris coupable pour les sans-culottes, je déclare que je me mets en insurrection contre les députés corrompus. J'invite tous les députés montagnards à se rallier et à combattre l'aristocratie, et je dis qu'il n'y a pour eux qu'une alternative : ou de résister de toutes leurs forces, de tout leur pouvoir, aux efforts de l'intrigue, ou de donner leur démission.

» Il faut en même temps que le peuple français connaisse ses droits ; car les députés fidèles ne peuvent rien sans la parole.

» Si la trahison appelle les ennemis étrangers dans le sein de la France ; si, lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la foudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites, nous voyons l'ennemi approcher de nos murs, alors je déclare que je punirai moi-même les traîtres, et je promets de regarder tout conspirateur comme mon ennemi, et de le traiter comme tel. » (*Applaudi*)

FIN DU TOME PREMIER.

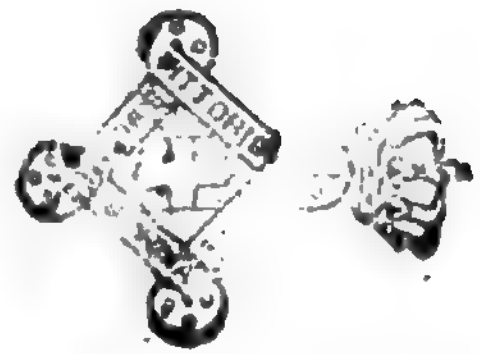

Digitized by Google

Table des Chapitres

CONTENUS DANS LE TOME PREMIER.

Résumé de l'histoire de France jusqu'au règne de Louis XVI.

Pages.
Avant-propos. III
Résumé de l'histoire de France. V

Histoire de la Révolution française.

RÈGNE DE LOUIS XVI.

ÉTATS GÉNÉRAUX. — ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

CHAPITRE Ier.

État politique et moral de la France à la fin du XVIIIe siècle. — Avénement de Louis XVI. — Maurepas, Turgot et Necker, ministres. — Calonne. Assemblée des notables. — De Brienne ministre. Opposition du parlement, son exil et son rappel. — Le duc d'Orléans exilé. — Arrestation du conseiller d'Espréménil. — Necker est rappelé et remplace de Brienne. — Nouvelle assemblée des notables. — Discussions relatives aux états généraux. — Formation des clubs. — Causes de la révolution. — Premières élections des députés aux états généraux. — Incendie de la maison Réveillon. — Le duc d'Orléans, son caractère. . . 5

CHAPITRE II.

Convocation et ouverture des états généraux. — Discussions sur la vérification des pouvoirs et sur le vote par ordre et par tête. — L'ordre du tiers état se déclare assemblée nationale. — La salle des états est fermée; les députés se rendent dans un autre local. — Serment du Jeu de Paume. — Séance royale du 23 juin. — L'assemblée continue ses délibérations malgré les ordres du roi. — Réunion définitive des trois ordres. — Premiers travaux de l'assemblée. — Agitations populaires à Paris. — Le peuple délivre des gardes-françaises enfermés à l'Abbaye. — Complot de la cour; des troupes s'approchent de Paris. — Renvoi de Necker. — Journées des 12, 13 et 14 juillet. Prise de la Bastille. — Le roi se rend à l'assemblée, et de là à Paris. — Rappel de Necker. 16

CHAPITRE III.

Travaux de la municipalité de Paris. — Lafayette commandant de la garde nationale; son caractère et son rôle dans la révolution. — Massacres de Foulon et de Berthier. — Retour de Necker. — Situation et division des partis et de leurs chefs. — Mirabeau; son caractère, ses projets et son génie. — Les brigands. — Troubles dans les provinces et les campagnes. — Nuit du 4 août. Abolition des droits féodaux et de tous les priviléges. — Déclaration des droits de l'homme. — Discussion sur la constitution et sur le *veto*. — Agitation à Paris. Rassemblement tumultueux au Palais-Royal. 34

CHAPITRE IV.

Intrigues de la cour. — Repas des gardes du corps et des officiers du régiment de Flandre, à Versailles. — Journées des 4, 5 et 6 octobre; scènes tumultueuses et sanglantes. Attaque du château de Versailles par la multitude. — Le roi vient demeurer à Paris. — État des partis. — Le duc d'Orléans quitte la France. — Négociations de Mirabeau avec la cour. — L'assemblée se transporte à Paris. — Loi sur les biens du clergé. — Serment civique. — Traité de Mirabeau avec la cour. — Bouillé. — Affaire Favras. — Plans contre-révolutionnaires. — Clubs des jacobins et des feuillants. 48

CHAPITRE V.

État politique et dispositions des puissances étrangères en 1790. — Discussions sur le droit de la paix et de la guerre. — Première institution du papier-monnaie ou des

assignats. — Organisation judiciaire. — Constitution civile du clergé. — Abolition des titres de noblesse. — Anniversaire du 14 juillet. Fête de la première fédération. — Révolte des troupes à Nancy. — Retraite de Necker. — Projets de la cour et de Mirabeau. — Formation du camp de Jalès. — Serment civique imposé aux ecclésiastiques. 63

CHAPITRE VI.

Progrès de l'émigration. — Le peuple soulevé attaque le donjon de Vincennes. Conspiration des *Chevaliers du poignard*. — Discussion sur la loi contre les émigrés. — Mort de Mirabeau. — Intrigues contre-révolutionnaires. — Fuite du roi et de sa famille ; il est arrêté à Varennes et ramené à Paris. — Dispositions des puissances étrangères ; préparatifs des émigrés. — Déclaration de Pilnitz. — Proclamation de la loi martiale au Champ-de-Mars. — Le roi accepte la constitution. — Clôture de l'assemblée constituante. 76

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE VII.

Jugement sur l'assemblée constituante. — Ouverture de la seconde assemblée nationale, dite *assemblée législative ;* sa composition. — État des clubs ; leurs membres influents. — Pétion, maire de Paris. — Politique des puissances. — Émigration ; décrets contre les émigrés et contre les prêtres non assermentés. — Modifications dans le ministère. — Préparatifs de guerre ; état des armées. . 90

CHAPITRE VIII.

Division des partis sur la question de la guerre. — Rôle du duc d'Orléans et de son parti. — Les princes émigrés sont décrétés d'accusation. — Formation d'un ministère girondin. — Dumouriez, son caractère, son génie et ses projets ; détails sur les nouveaux ministres. — Entretien de Dumouriez avec la reine. — Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. — Premières opérations militaires. Déroutes de Quiévrain et de Tournay. Meurtre du général Dillon. 103

CHAPITRE IX.

Divisions dans le ministère girondin. — Le prétendu comité autrichien. — Décret pour la formation d'un camp de 20,000 hommes, près Paris. — Lettre de Roland au roi. — Renvoi des ministres girondins ; démission de Dumouriez. Formation d'un ministère feuillant. — Projets du parti constitutionnel ; lettre de Lafayette à l'assemblée. — Situation du parti populaire et de ses chefs ; plans des députés méridionaux ; rôle de Pétion dans les événements de juin. — Journée du 20 juin 1792 ; insurrection des faubourgs ; scènes dans les appartements des Tuileries. 112

CHAPITRE X.

Suite de la journée du 20 juin. — Arrivée de Lafayette à Paris ; ses plaintes à l'assemblée. — Bruits de guerre ; invasion prochaine des Prussiens ; discours de Vergniaud. — Réconciliation de tous les partis dans le sein de l'assemblée, le 7 juillet. — La patrie est déclarée en danger. — Le département suspend le maire Pétion de ses fonctions. — Adresses menaçantes contre la royauté. — Lafayette propose au roi un projet de fuite. — Troisième anniversaire du 14 juillet ; description de la fête. — Préludes d'une nouvelle révolution. — Comité insurrectionnel. — Détails sur les plus célèbres révolutionnaires à cette époque : Camille Desmoulins, Marat, Robespierre, Danton. — Projets des amis du roi pour le sauver. — Démarches des députés girondins pour éviter une insurrection. 126

CHAPITRE XI.

Arrivée des Marseillais à Paris ; dîner et scènes sanglantes aux Champs-Élysées. — Manifeste du duc de Brunswick. — Les sections de Paris demandent la déchéance du roi. — Le roi refuse de fuir. — L'assemblée rejette la proposition d'accuser Lafayette. — Préparatifs de l'insurrection ; moyens de défense du château. — Insurrection du 10 août ; les faubourgs s'emparent des Tuileries après un combat sanglant ; le roi se retire à l'assemblée ; suspension du pouvoir royal ; convocation d'une convention nationale. 148

CHAPITRE XII.

Suite et fin de la journée du 10 août. — Rappel du ministère girondin ; Danton est nommé ministre de la justice. — État de la famille royale. — Situation des partis dans l'assemblée et au dehors après le 10 août. — Organisation et influence de la commune ; pouvoirs nombreux qu'elle s'arroge ; son opposition avec l'assemblée. — Érection d'un tribunal criminel extraordinaire. — État des armées après le 10 août. Résistance de Lafayette au nouveau gouvernement. Décrété d'accusation, il quitte son armée et la France ; il est mis aux fers par les Autrichiens. — Position de Dumouriez. — Dispositions des puissances, et situation réciproque des armées coalisées et des armées françaises. — Prise de Longwy par les Prussiens ; agitation de Paris à cette nouvelle. — Mesures révolutionnaires prises par la commune ; arrestation des suspects. — Massacres dans les prisons les 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. Principales scènes et circonstances de ces journées sanglantes. . . . 160

CHAPITRE XIII.

Campagne de l'Argonne. — Plans militaires de Dumouriez. — Prise du camp de Grand-Pré par les Prussiens. — Victoire de Valmy. — Retraite des coalisés ; bruits sur les causes de cette retraite. 182

CHAPITRE XIV.

Nouveaux massacres des prisonniers à Versailles. — Abus de pouvoir et dilapidations de la commune. — Élections des députés à la convention. — Composition de la députation de Paris. — Position et projets des girondins ; caractère

Digitized by Google

des chefs de ce parti; du fédéralisme. — État du parti parisien et de la commune. 192

CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE XV.

Ouverture de la convention nationale, le 20 septembre 1792; abolition de la royauté; établissement de la république.— Première lutte des girondins et des montagnards; dénonciation de Robespierre et de Marat. — Déclaration de l'unité et de l'indivisibilité de la république. — Distribution et forces des partis dans la convention. — Changements dans le pouvoir exécutif. — Danton quitte son ministère. — Création de divers comités administratifs et du comité de constitution. 199

CHAPITRE XVI.

Situation militaire à la fin d'octobre 1792. — Bombardement de Lille par les Autrichiens; prise de Worms et de Mayence par Custine. — Faute de nos généraux. — Mauvaises opérations de Custine. — Armée des Alpes. Conquête de la Savoie et de Nice. — Dumouriez se rend à Paris; sa position à l'égard des partis. — Influence et organisation du club des jacobins. — État de la société française; salons de Paris. — Entrevue de Marat et de Dumouriez. Anecdote. — Seconde lutte des girondins avec les montagnards; Louvet dénonce Robespierre; réponse de Robespierre; l'assemblée ne donne pas suite à son accusation. — Premières propositions sur le procès de Louis XVI. 208

CHAPITRE XVII.

Suite des opérations militaires de Dumouriez. — Modifications dans le ministère. Pache ministre de la guerre. — Victoire de Jemmapes. — Situation morale et politique de la Belgique; conduite politique de Dumouriez. — Prise de Gand, de Mons, de Bruxelles, de Namur, d'Anvers; conquête de la Belgique jusqu'à la Meuse. — Changements dans l'administration militaire; mésintelligence de Dumouriez avec la convention et les ministres. — Notre position aux Alpes et aux Pyrénées. 223

CHAPITRE XVIII.

État des partis au moment du procès de Louis XVI. — Caractère et opinions des membres du ministère à cette époque, Roland, Pache, Lebrun, Garat, Monge et Clavière. — Détails sur la vie intérieure de la famille royale dans la tour du Temple. — Commencement de la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI; résumé des débats; opinion de Saint-Just. — État fâcheux des subsistances; détails et questions d'économie politique. — Discours de Robespierre sur le jugement du roi. — La convention décrète que le roi sera jugé par elle. — Papiers trouvés dans l'*armoire de fer*. — Premier interrogatoire de Louis XVI à la convention. — Choc des opinions et des intérêts pendant le procès; inquiétudes des jacobins. — Position du duc d'Orléans; on propose son bannissement. 233

CHAPITRE XIX.

Continuation du procès de Louis XVI. Sa défense. — Débats tumultueux à la convention. — Les girondins proposent l'appel au peuple; opinion du député Salles; discours de Robespierre; discours de Vergniaud.—Position des questions. — Louis XVI est déclaré coupable et condamné à mort, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution. Détails sur les débats et les votes émis. — Assassinat du député Lepelletier Saint-Fargeau. Agitation dans Paris. — Louis XVI fait ses adieux à sa famille; ses derniers moments dans la prison et sur l'échafaud. 252

CHAPITRE XX.

Position des partis après la mort de Louis XVI. — Changements dans le pouvoir exécutif. Retraite de Roland; Beurnonville est nommé ministre de la guerre, en remplacement de Pache. — Situation de la France à l'égard des puissances étrangères; rôle de l'Angleterre; politique de Pitt. — État de nos armées dans le Nord; anarchie dans la Belgique par suite du gouvernement révolutionnaire. — Dumouriez vient encore à Paris; son opposition aux jacobins. — Deuxième coalition contre la France; plans de défense générale proposés par Dumouriez. — Levée de trois cent mille hommes. Invasion de la Hollande par Dumouriez; détails des plans et des opérations militaires. — Pache est nommé maire de Paris. — Agitation des partis dans la capitale; leur physionomie, leur langage et leurs idées dans la commune, dans les Jacobins et dans les sections. — Troubles à Paris à l'occasion des subsistances; pillage des boutiques des épiciers. — Continuation de la lutte des girondins et des montagnards: leurs forces, leurs moyens. — Revers de nos armées dans le Nord. Décrets révolutionnaires pour la défense du pays. — Établissement du *tribunal criminel extraordinaire;* orageuses discussions dans l'assemblée à ce sujet; événements de la soirée du 10 mars; le projet d'attaque contre la convention échoue. 266

CHAPITRE XXI.

Suite de nos revers militaires; défaite de Neerwinden. — Premières négociations de Dumouriez avec l'ennemi; ses projets de contre-révolution; il traite avec l'ennemi. — Évacuation de la Belgique. — Premiers troubles de l'Ouest; mouvements insurrectionnels dans la Vendée. — Décrets révolutionnaires. Désarmement des *suspects*. — Entretien de Dumouriez avec des émissaires des jacobins. Il fait arrêter et livre aux Autrichiens les commissaires de la convention. — Décret contre les Bourbons. Mise en arrestation du duc d'Orléans et de sa famille. — Dumouriez, abandonné de son armée après sa trahison, se réfugie dans le camp des Impériaux. Opinion sur ce général. — Changements dans les commandements des armées du Nord et du Rhin. Bouchotte est nommé ministre de la guerre à la place de Beurnonville destitué. . . . 283

CHAPITRE XXII.

Établissement du *comité de salut public*. — L'irritation des partis augmente à Paris. Réunion démagogique de l'évêché ; projets de pétitions incendiaires. — Renouvellement de la lutte entre les deux côtés de l'assemblée. — Discours et accusation de Robespierre contre les complices de Dumouriez et les girondins. — Réponse de Vergniaud. — Marat est décrété d'accusation et envoyé devant le tribunal révolutionnaire. — Pétition des sections de Paris demandant l'expulsion de 22 membres de la convention. — Résistance de la commune à l'autorité de l'assemblée. Accroissement de ses pouvoirs. — Marat est acquitté et porté en triomphe. — État des opinions et marche de la révolution dans les provinces. Dispositions des principales villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen. — Position particulière de la Bretagne et de la Vendée. Description de ces pays ; causes qui amenèrent et entretinrent la guerre civile. Premiers succès des Vendéens ; leurs principaux chefs. 300

CHAPITRE XXIII.

Levée d'une armée parisienne de 12,000 hommes ; emprunt forcé ; nouvelles mesures révolutionnaires contre les suspects. — Effervescence croissante des jacobins à la suite des troubles des départements. — Custine est nommé général en chef de l'armée du Nord. — Accusations et menaces des jacobins ; violente lutte des deux côtés de la convention. — Formation d'une commission de douze membres, destinée à examiner les actes de la commune. — Assemblée insurrectionnelle à la mairie. Motions et complots contre la majorité de la convention et contre la vie des députés girondins ; mêmes projets dans le club des cordeliers. — La convention prend des mesures pour sa sûreté. — Arrestation d'Hébert, substitut du procureur de la commune. — Pétitions impérieuses de la commune. Tumulte et scènes de désordres dans toutes les sections. — Événements principaux des 28, 29 et 30 mai 1793. Dernière lutte des montagnards et des girondins. — Journées du 31 mai et du 2 juin. Détails et circonstances de l'insurrection dite du 31 mai. — Vingt-neuf représentants girondins sont mis en arrestation. — Caractère et résultats politiques de cette journée. Coup d'œil sur la marche de la révolution. Jugement sur les girondins. . . 313

CHAPITRE XXIV.

Projets des jacobins après le 31 mai. — Renouvellement des comités et du ministère. — Dispositions des départements après le 31 mai. Les girondins proscrits vont les soulever contre la convention. — Décrets de la convention contre les départements insurgés. — Assemblées et armées insurrectionnelles en Bretagne et en Normandie. — Événements militaires sur le Rhin et au Nord. Envahissement des frontières de l'Est par les coalisés ; retraite de Custine. Siége de Mayence par les Prussiens. — Échecs de l'armée des Alpes. Situation de l'armée des Pyrénées. — Les Vendéens s'emparent de Fontenay et de Saumur. — Dangers imminents de la république à l'intérieur et à l'extérieur. — Travaux administratifs de la convention ; constitution de 1793. — Échecs des insurgés fédéralistes à Évreux. — Défaite des Vendéens devant Nantes. — Victoire contre les Espagnols dans le Roussillon. — Marat est assassiné par Charlotte Corday ; honneurs funèbres rendus à sa mémoire ; jugement et exécution de Charlotte Corday. 339

CHAPITRE XXV.

Distribution des partis, depuis le 31 mai, dans la convention ; le comité de salut public et la commune. — Divisions dans la Montagne. Discrédit de Danton. — Politique de Robespierre. — Événements en Vendée. Défaites de Westermann à Châtillon, et du général Labarolière à Vihiers. — Siége et prise de Mayence par les Prussiens et les Autrichiens. Prise de Valenciennes. — Dangers extrêmes de la république en août 1793. — État financier. Discrédit des assignats. Établissement du *maximum*. Détresse publique. Agiotage. 362

CHAPITRE XXVI.

Arrivée et réception à Paris des commissaires des assemblées primaires. — Retraite du camp de César par l'armée du Nord. — Fête de l'anniversaire du 10 août et inauguration de la constitution de 1793. — Mesures extraordinaires de salut public. Décret ordonnant la levée en masse. Moyens employés pour en assurer l'exécution. — Institution du *Grand-Livre* ; nouvelle organisation de la dette publique. — Emprunt forcé. Détails sur les opérations financières à cette époque. — Nouveaux décrets sur le *maximum*. — Décret contre la Vendée, contre les étrangers et contre les Bourbons. 380

CHAPITRE XXVII.

Mouvement des armées en août et septembre 1793. — Investissement de Lyon par l'armée de la convention. — Trahison de Toulon qui se livre aux Anglais. — Défaite de 40,000 Vendéens à Luçon. Plan général de campagne contre la Vendée. Divisions des généraux républicains sur ce théâtre de la guerre. — Opérations militaires dans le Nord. Siége de Dunkerque par le duc d'York. — Victoire de Hondtschoote. Joie universelle qu'elle cause en France. — Nouveaux revers. Déroutes à Menin, à Pirmasens, à Perpignan, et à Torfou dans la Vendée. Retraite de Canclaux sur Nantes. — Attaques contre le comité de salut public. — Établissement du *gouvernement révolutionnaire*. — Décret qui organise une armée révolutionnaire de 6,000 hommes. — Loi des suspects. — Concentration du pouvoir dictatorial dans le comité de salut public. — Procès de Custine ; sa condamnation et son supplice. — Décret d'accusation contre les girondins, arrestation de soixante-trois membres de la convention. . . . 395

CHAPITRE XXVIII.

Continuation du siége de Lyon. Prise de cette ville. Décret terrible contre les Lyonnais révoltés. — Progrès de l'art

de la guerre; influence de Carnot. — Victoire de Watignies. Déblocus de Maubeuge. — Reprise des opérations en Vendée. Victoire de Chollet. Fuite et dispersion des Vendéens au delà de la Loire. Mort de la plupart de leurs principaux chefs. — Échec sur le Rhin. Perte des lignes de Wissembourg. 416

CHAPITRE XXIX.

Effets des lois révolutionnaires; proscriptions à Lyon, à Marseille et à Bordeaux. — Persécutions dirigées contre les *suspects*. Intérieur des prisons de Paris; état des prisonniers à la Conciergerie. — La reine Marie-Antoinette est séparée de sa famille et transférée à la Conciergerie; tourments qu'on lui fait subir. Conduite atroce d'Hébert. Son procès devant le tribunal révolutionnaire. Elle est condamnée à mort et exécutée. — Détails du procès et du supplice des girondins. — Exécution du duc d'Orléans, de Bailly, de Mme Roland. — Terreur générale. Seconde loi du *maximum*. — Agiotage. Falsification d'un décret par quatre députés. — Établissement du nouveau système métrique et du calendrier républicain. — Abolition des anciens cultes; abjuration de Gobel, évêque de Paris. Établissement du culte de la Raison. 429

CHAPITRE XXX.

Retour de Danton. — Divisions dans le parti de la Montagne, dantonistes et hébertistes. — Politique de Robespierre et du comité de salut public. — Danton, accusé aux Jacobins, se justifie; il est défendu par Robespierre. — Abolition du culte de la Raison. — Derniers perfectionnements apportés au gouvernement dictatorial révolutionnaire. — Énergie du comité contre tous les partis. — Arrestation de Ronsin, de Vincent, des quatre députés auteurs du faux décret, et des agents présumés de l'étranger. 450

CHAPITRE XXXI.

Fin de la campagne de 1793. Manœuvre de Hoche dans les Vosges. Retraite des Autrichiens et des Prussiens. Déblocus de Landau. — Opérations à l'armée d'Italie. — Siége et prise de Toulon par l'armée républicaine. — Derniers combats et échecs aux Pyrénées. — Excursion des Vendéens au delà de la Loire. Nombreux combats; échecs de l'armée républicaine. Défaite des Vendéens au Mans, et leur destruction complète à Savenay. — Coup d'œil général sur la campagne de 1793. 460
Notes et pièces justificatives. 477

FIN DE LA TABLE.

VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA NAZIONALE
IN ROMA

845.604

2019456

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google